This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23723e. 11
55.56

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : Arthur de la Borderie
Secrétaire de la Rédaction : Emile Grimaud

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME V
(TOME XLV DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1879. — PREMIER SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1879

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES

AU MOYEN AGE *

IX

Les fêtes de la Pentecôte n'offrent rien de bien saillant, sauf le denier du Saint-Esprit dû à la cathédrale ; voici l'ordre de ces fêtes en 1415 :

« Le samadi, veille de la Penthecouste, après la procession ordrenée, leu va faire les fons, et y doivent estre portés les ampoules par les priours de S. Denis, de S. Morran et de S. Martin ; aussy y doit estre porté le cierge bénoist. Il y a rasture générale à tous ceux de l'iglise, ou aultrement cesser le cueur [1]. Le trésorier doit fournir de luminaire à cette feste, scavoir aux premières vespres de trante et troys cierges ô rastel accoustumé, etc... le cueur doit estre paré bien honnestement de ses draps.

« Le jour de la Penthecouste est double de tous sains et de distribucion et y a procession solempnelle à la chapelle de la Cité tout en chappes d'or et de saye, et au revenir, stacion au grant de l'iglise o distribucion à chacun chanoine de doze deniers... A celui jour les reliques doivent estre apparues et montrées.

« Le lundi et le mardi de la Penthecouste ensevant sont doubles

* Voir la livraison de novembre 1878, pp. 374-385.

[1] C'est-à-dire qu'il était d'obligation de se faire renouveler la tonsure, sous peine d'être chassé du chœur.

de sonneries et de distribucions, et à celuy jour sont tenuz à venir en procession solempnelle ô les croez et banières les neuff rectours des neuff paroaisses de Rennes avecques leur peuple et poier chacun un denier qu'ils y doivent et qui est appelé le denier de Saint Esprit.

« Le samadi ensevant, qui est le jour des sainctes Ordres, chacun chanoine y a, à cause de ce, deiz et ouyt deniers de distribucion [1]. »

Le dimanche suivant commençaient les trois fêtes de la sainte Trinité : « *Tria sunt festa Trinitatis* », est-il écrit en marge du manuscrit de 1323, qui s'exprime lui-même non moins clairement, car il dit : « *In tribus festivitatibus Trinitatis vadat processio ad Sanctum Salvatorem.* » Ainsi, à cette époque, on faisait à Rennes trois fêtes et trois processions à la chapelle de Saint-Sauveur ; le *Livre des Usages*, moins explicite, se contente de mentionner la procession du premier jour, c'est-à-dire du dimanche ; peut-être, d'ailleurs, ne faisait-on plus qu'elle en 1415 : « Le dimanche ensevant, dit-il, y a procession à aler à la chapelle de Saint Saulveur, et revient len à la grant iglise dire la messe. »

X

La fête du Saint-Sacrement ou Fête-Dieu fut d'abord célébrée dans le diocèse de Liége, en 1246, sur la révélation d'une pieuse recluse. Instituée par le pape Urbain IV, en 1264, cette solennité fut confirmée au concile de Vienne, en 1311, et par le pape Jean XXII, en 1318. Ce fut à cette dernière époque que, sous l'épiscopat d'Alain III de Châteaugiron, le chapitre de Rennes établit cette belle fête du Sacre, fondation mentionnée par lui dans les termes suivants :

« *Ad honorem omnipotentis Dei et ut animabus nostris salubriter consulatur, in nostro capitulo generali, die Martii post festum Ste Trinitatis, anno Dei 1318, fuit salubriter statutum, quod annuo fiat in Ecclesia Redonensi, officium seu servitium Pretiosi*

[1] *Livre des Usages.*

Corporis Xi, prout habemus officium illud in quaterno, videlicet 5a fer. post oct. Pent. secundum ordinationem Urbani IV summi Pontificis [1]. »

Voici comment se célébrait cette fête en 1415 : « Le jeudi ensevant, après les ouictieves (octaves) de la Penthecouste, est la solempnelle feste du benoist Sacrement, et est double de tous sains et distribucions, et y a sonnerie des gros sains durant le temps de la procession à aler et à venir... et le cueur doit estre paré de ses draps accoustumés tout entièrement et mesme de draps d'or et de saye au plus honestement qu'il puet [2]. »

Une contestation, qui divisa longtemps le chapitre et l'abbaye de Saint-Melaine, par rapport à la Fête-Dieu, nous apprend qu'à la procession de ce jour « le Saint-Sacrement était placé sur une chapelle en parement, dont le devant était porté par l'abbé de Saint-Melaine et le derrière par l'évêque de Rennes [3] ». Or, lorsque l'évêque était absent, l'abbé de Saint-Melaine prétendait devoir occuper sa place et porter le bout de derrière considéré comme le plus honorable du brancart ; mais le trésorier, première dignité de l'église, les archidiacres ou le chanoine représentant le chapitre lui contestaient ce droit. En 1463, l'abbé Mathelin Le Lionnays disputa cette place au trésorier Robert d'Espinay ; le 1er juin 1480, au moment où la litière se trouva prête, le chanoine Guillaume de La Rivière, s'avançant pour la soutenir, Jean Le Lionnays, alors abbé de Saint-Melaine, se présenta, mitre en tête et crosse en main, pour prendre la première place; mais le chapitre donna tort à cet abbé et l'obligea à porter la litière *in anteriori parte*, tandis que Guillaume de La Rivière demeurait *in posteriori*. Jugée cependant de différentes manières, cette prétention des abbés de Saint-Melaine persista pendant des siècles et alla parfois jusqu'à empêcher la procession de se faire, comme le raconte dom Morice.

Les bénédictines de l'abbaye de Saint-Georges devaient assister,

[1] *Biblioth. nation. B. M.* 22,356.
[2] *Livre des Usages.*
[3] *Hist. ms. de l'abbaye de Saint-Melaine* (biblioth. nation.).

comme les autres religieux et religieuses de la ville, à la procession de la Fête-Dieu ; mais, la réforme et la clôture ayant été mises dans leur monastère, il fut convenu, en 1527, entre le chapitre et ces dames, qu'elles enverraient, chaque année, leurs excuses de ne pouvoir prendre part à la procession et que, dans ce cas seulement, les chanoines déposeraient quelques instants, durant la procession, le Saint-Sacrement dans leur église abbatiale.

La fête du Sacre se célébrait donc à Rennes avec beaucoup de pompe : le cortége de la procession s'arrêtait souvent en plusieurs églises ; voici, par exemple, le parcours que l'évêque et le chapitre arrêtèrent en 1635 : « la procession sortira de la cathédrale, est-il dit, par la rue de la Cordonnerie, suivra cette rue et celles du Grand-bout-de-Cohue, de la Ferronnerie, du Puits-du-Mesnil, de la Charbonnerie, de la Sive et du Carroy-Peschart [1] et entrera dans l'église Saint-Germain par la porte du bas ; elle en sortira par la porte du haut de la rue Saint-Germain, ira à l'église des Carmes, et, par la rue Vasselot, en celle de Toussaint; et dudit Toussaint, par sur les Ponts-Neufs, Haute-Baudrairie, rue de la Pompe et du Chapitre, elle rentrera dans la cathédrale par la porte proche la chapelle de Tréal [2]. »

Deux siècles et demi après la fondation du Sacre, Aymar Hennequin, évêque de Rennes (1575-1596) voulut que l'octave de la fête-Dieu fût célébrée dans son église avec la même solennité que cette fête elle-même. Ce jour-là, le chapitre prit l'habitude de porter processionnellement le Saint-Sacrement à la chapelle de Saint-Sauveur, érigée bientôt en église paroissiale.

XI

La fête de saint Jean-Baptiste ne se faisait remarquer à Rennes que par l'offrande des premiers chapeaux d'osier blanc dus au chapitre par les enfants de la psallette; nous reparlerons plus loin de cette singulière coutume.

[1] Toutes ces rues ont été détruites par l'incendie de 1720 ; elles occupaient le centre de la ville.

[2] *Registres des délib. capit.*

La Saint-Pierre, étant la fête patronale de la cathédrale et de tout le diocèse, était naturellement célébrée très-solennellement et les bénédictins de Saint-Melaine devaient y venir prendre part.

« *Vigillia Appostolorum Petri et Pauli.* — La messe de la vigille est double de tous saints et de distribucion, et il y a à la feste rasture générale de toux cielx de l'iglise ou autrement cesser le cueur et le service; à premières vespres et à matines, quelles matines se disent dès le soir, le tresaurier doit luminaire à rastel à chacune houre de trante et trois cierges; les enffans officiers du cueur doivent à celles matines les chappeaulx d'osier blanc aux seigneurs et aux gens du cueur... le cueur doit honestement estre paré de ses draps. »

« *Appostolorum Petri et Pauli.* — Il est double de tous sains et de distribucions et y a procession à la chapelle de la Cité à doze deniers de distribucion pour chacun chanoine, et doit len en alant audit lieu encontrer ô les reliques les religieux de Saint-Melaine qui sont tenux venir à la dite feste en procession à l'iglise de Rennes, le tresaurier est tenu à y fournir de luminaire à rastel, etc... item lors doit apparoir les reliques aux deux autelx de saint Père et saint Poul. » [1]

Le culte de saint Golven, évêque de Léon, était très en faveur à Rennes au moyen âge; nous avons déjà vu que sa châsse était portée processionnellement aux Rogations par les neuf recteurs de notre ville. Cette châsse renfermait dans l'origine le corps entier du saint prélat; mais, en 1244, Jean Gicquel, évêque de Rennes, en enleva la tête qu'il fit déposer à part dans un beau reliquaire d'argent; en 1533, le bienheureux Yves Mahyeuc donna un os du bras à la paroisse de Saint-Golven (*nunc* Goulven) en Léon; d'autres dons de mêmes reliques furent également faits à diverses époques et diminuèrent d'autant le précieux trésor. Quant à la châsse, elle fut refaite en 1336, sous l'épiscopat de Guillaume Ouvrouin et plus récemment en 1743. A l'époque de cette dernière translation, les reliques qu'on y déposa consistaient en « le chef

[1] *Livre des Usages.*

en deux parties de saint Golven, et parties très-considérables des ossements de son corps, — et le chef de saint Hervé ». Le chapitre arrêta, en même temps, le 13 mai 1743, « que la fête de saint Golven, qui se célébrait le 8 juillet, serait doresnavant célébrée, sous le rite double de 2e classe, le cinquième dimanche après Pâques [1]. »

Mais précédemment l'on célébrait déjà avec une certaine pompe cette fête du saint évêque breton, puisque nous lisons ce qui suit dans le *Livre des Usages*, à la date du 1er juillet :

« La Saint Golvin est double de distribucion et de sonnerie ; len doit mettre la châsse de saint Golvin sur le grant aulter, ès quatre houres principales, et, dès le vespré d'avant, len dit après complies matines de la feste. Il y a procession après vespres devant l'image (du saint) pour la dévocion du peuple et la augmentation de la fabrique ; les enffans serviteurs du cueur y doivent à matines chappeaulx aux seigneurs et aux gens du cueur, qui doivent estre de osier blanc... icelui jour len doit apparoir les autres reliques de l'iglise. »

Ce jour-là aussi, en signe de réjouissance, le chapitre servait une collation de cerises et de vin à tous ceux qui avaient chanté l'office de saint Golven : « Et est à savoir que, après les leczons de matines, len fait potation avecques des serises, et a chacun chanoine son plat de serises, son pot de vin, etc. » [2]

A l'extrémité de la rue et près de l'entrée du pont Saint-Martin se trouvait la chapelle de l'ancien hôpital de Sainte-Marguerite : le jour de la fête patronale (20 juillet), le chapitre avait coutume de s'y rendre processionnellement et il y chantait la grand'messe. Le 29 suivant, fête de saint Guillaume, les chanoines allaient également en procession, après vêpres, à la chapelle de Saint-Guillaume, située dans la rue de ce nom, près du manoir épiscopal [3]. Enfin, le

[1] *Reg. des délibér. capitul.*

[2] *Livre des Usages.*

[3] Le palais épiscopal était contigu à la cathédrale, là même où s'élève aujourd'hui le Grand-Hôtel, dans la rue de la Monnaie.

31 juillet, fête de saint Germain, il y avait procession à l'église paroissiale de ce nom et « y était dite la grant messe de l'iglise de Rennes [1]. »

Le mois d'août voyait aussi se faire plusieurs processions semblables : le 3, fête de l'invention du corps de saint-Etienne, « va celui jour la procession à Saint Estienne, dire la grant messe à l'auter Nostre-Dame. » — Le 6, fête de la transfiguration de N.-S., « la procession va à la chapelle de Saint Saulvour et dilec s'en revient dire la grant messe à l'iglise de Rennes. » — Le 10, fête de saint Laurent, « la procession va à Saint Germain et y dit len la grant messe [2]. »

La solennité de l'Assomption mérite une mention particulière.

« *Assumptio beate Marie Virginis.* — Le cueur doit estre paré de ses draps ; il y a procession après les premières vespres en la Cerche ; celle feste est double de tous sains et de distribucions ; il y a rasture générale de touz cieulx du cueur ou aultrement lesser le cueur et le service ; et dès le soir de la feste len doit dire matines du cueur et y doivent les enfants serviteurs du cueur aux seigneurs et aux gens du cueur chappeaulx d'osier blanc, il y a procession solempnelle, celui jour, à la chapelle de la Cité après tierce, touz en chappes d'or et de saye, à distribucion de doze deniers à chacun chanoine, et y doivent estre apparues les reliques avecques la châsse de saint Golvin, et, après vespres, il y a procession devant l'image de saint Armel, en l'iglise et y doit len porter le bras de Monsieur saint Armel que len puet bien mettre sur le grant auter durant vespres [3]. »

Lorsque Louis XIII consacra son royaume à la sainte Vierge et demanda aux évêques de France une procession générale en son honneur le jour de la mi-août, Mgr de Cornulier fit connaître au chapitre cet acte de piété du roi très-chrétien et ordonna que la procession se fît, cette année-là (1638), à l'autel de Notre-Dame du

[1] *Livre des Usages.*
[2] *Ibidem.*
[3] *Livre des Usages.* — La fête de saint Armel arrive le 16 août.

Vœu, qu'il venait de fonder dans sa cathédrale. Plus tard, cette procession fut plus solennellement faite, chaque année, à l'église conventuelle des Frères Prêcheurs, dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Avant d'aller plus loin, remarquons que la mi-août était la quatrième et dernière fête en laquelle les enfants de la psallette devaient aux chanoines et aux gens du chœur de Saint-Pierre «des chapeaux d'osier blanc ». Nous ignorons l'origine de cet usage, mais il est vraisemblable qu'il s'agissait ici d'une sorte de coiffure d'été, telle que nos chapeaux de paille modernes; les enfants les tressaient eux-mêmes probablement et les offraient aux membres du chapitre, aux quatre fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul, saint Golven et l'Assomption, alors que les chaleurs se faisaient plus vivement sentir.

Le chapitre avait coutume de visiter encore processionnellement, à cette époque, quelques autres chapelles: ainsi, le 21 août, fête de saint Symphorien, il allait « en procession dire la messe à Saint-Symphorien en la Cité; » et, le 1er septembre, fête de saint Gilles, « la procession, après les premières vespres, à la chapelle de saint Gille est de tout temps et anciennement accoustumée [1]. »

A la fête de la Nativité de la sainte Vierge (8 septembre), « la table du grant aulter [2] puet et doit estre ouverte pour les premières vespres et pour le jour seulement; et après les premières vespres l'en va en procession à la Cerche devant son aulter, et lendemain, après tierce, la procession va à Notre-Dame de la Cité [3]. » — A la fête de l'Exaltation de la Croix (14 septembre), « il y a procession, au vespré, davant la Croez, et, après tierce, va la procession à Saint-Morran; à celui jour l'en doit monstrer les reliques avecques la Vroye Croez que l'en doit présenter moult honorable-

[1] *Livre des Usages.*

[2] Il s'agit ici du magnifique rétable en bois sculpté et doré s'élevant jadis au-dessus du maître-autel et transféré aujourd'hui dans une chapelle de la cathédrale. Plusieurs groupes de personnages en plein relief y représentent de nombreuses scènes de la vie de N.-S. Le tout forme un diptyque qu'on ouvre et ferme à volonté.

[3] *Livre des Usages.*

ment [1]. » — A la fête de saint Florent (22 septembre), le chapitre faisait l'office de ce saint abbé, « pour ce que il y a cause de fraternité entre les seigneurs de l'iglise de Rennes et ceulx de saint Florent [2]. »

XII

On appelait, au moyen âge, *Sanne* ou *Senne* le synode ou réunion de tous les recteurs et prieurs d'un diocèse convoqués par l'évêque ; il y en avait deux à Rennes chaque année : « Il est vray — nous dit le *livre des Usages en 1415,* — que le jeudy ensevant la Penthecouste, ainsi que le jeudy après la saint Lucas [3], est le saint Sanne, et à chacun chanoine pour distribucion et y estre appartient deux sols, deiz et ouyt deniers. » Dans cette assemblée synodale l'évêque de Rennes faisait des règlements, donnait des avis et, au besoin, infligeait des corrections pour conserver dans son diocèse la pureté des mœurs cléricales.

Nous possédons encore les *Statuts synodaux* édictés par l'évêque Jacques d'Espinay en 1464 ; c'est un recueil fort intéressant, rempli de curieux détails sur les mœurs, usages et coutumes du XVe siècle, époque où l'autorité ecclésiastique était en possession d'une grande et bienfaisante influence.

Le manuscrit qui contient ces statuts remonte au temps où ils furent édictés. Les premiers articles de ces statuts concernent les règlements de discipline et la correction des abus introduits au détriment de la juridiction ecclésiastique. L'évêque recommande ensuite aux recteurs des paroisses la tenue régulière et soignée des registres baptismaux et mortuaires ; il règle tout ce qui est relatif aux testaments ; défend aux curés d'entendre en confession et d'absoudre ceux qui ne sont pas leurs paroissiens, et de leur conférer d'autres sacrements ; il réprime les entreprises des religieux mendiants sur les attributions cléricales ; il fixe le nombre

[1] *Livre des Usages.*
[2] *Ibidem.*
[3] La Saint-Luc tombe le 18 octobre.

et le degré d'importance des fêtes gardées dans le diocèse de Rennes; il y en avait alors cinquante-cinq dans le cours de l'année. Viennent ensuite les règles à observer pour la décence du culte et la conduite à tenir vis-à-vis des personnes excommuniées. Un des points les plus notables de ces statuts est celui qui a rapport à la croisade contre les Turcs et au bref du pape Callixte III, donné en 1456, pour exciter le zèle des fidèles contre les envahisseurs musulmans et accorder des indulgences à quiconque contribuerait, par sa coopération active ou par ses prières, au succès des armes chrétiennes. Les statuts se terminent par des mesures d'ordre et de bonne administration édictées pour le maintien des droits légitimes des patrons dans les églises paroissiales, en ce qui concerne les intersignes, enfeux, sépultures décorées de monuments funèbres, et la punition des atteintes violentes dont se rendraient coupables certains perturbateurs sacriléges; ces délits abominables sont frappés d'une amende de cent écus d'or. Enfin il est formellement prescrit aux recteurs des paroisses d'avoir tous un exemplaire de ces *statuts synodaux*, de les lire publiquement certains jours de fêtes désignés, et d'en surveiller l'exécution fidèle [1].

Les Pontificaux ms. de Michel Guibé [2], successeur de l'évêque Jacques d'Espinay, nous apprennent avec quelle solennité se tenait l'assemblée du synode de Rennes. L'évêque, nous disent-ils, entre au chœur, mitre en tête et crosse en main, revêtu de l'étole et de la chape, accompagné des abbés du diocèse [3], du diacre et du sous-diacre et des officiers portant la croix et les cierges. Arrivé devant le maître-autel, il demeure quelque temps en prière, puis, à cette parole de l'archidiacre: *Orate*, il se prosterne sur les degrés avec ses ministres, pendant que le chœur récite la litanie des Saints. A la fin de cette invocation, le prélat se relève et adresse une

[1] *Statuts synodaux ms. (archives du chapitre).*

[2] Il existe deux magnifiques *pontificaux* ms. enluminés, de Michel Guibé; l'un est déposé aux archives du chapitre, c'est un don de S. E. le cardinal Saint-Marc, l'autre est la propriété de M. le comte Olivier Le Gonidec de Tressan.

[3] Le diocèse de Rennes renfermait deux abbayes d'hommes: Saint-Melaine de Rennes et Saint-Pierre de Rillé près Fougères.

oraison au Saint-Esprit, puis, s'agenouillant de nouveau et déposant sa mitre, il entonne le *Veni Creator;* cet hymne terminé, l'archidiacre dit: *Erigite vos;* tous se lèvent et le diacre chante l'évangile du jour, à la suite duquel l'assistance tout entière s'assied pour écouter un sermon en rapport avec la solennité. Lorsque le prédicateur se tait, les laïques et tous ceux qui n'ont pas droit d'assister au synode doivent quitter le chœur, sous peine d'excommunication, et l'on appelle, après leur départ, les recteurs et les prieurs qui doivent siéger à l'assemblée. C'est le moment du synode proprement dit, où l'évêque s'entretient avec ses prêtres des besoins de son diocèse; lorsqu'il a terminé, il donne une bénédiction solennelle, puis commence le *Te Deum;* alors a lieu la procession synodale dont l'ordre était celui-ci en 1642: « La croix est portée devant, et après marchent deux enfants de chœur avec deux cierges ardents, et ensuite viennent les sieurs prieurs, recteurs et doyens, et après eux immédiatement les quatre enfants de chœur suivis des choristes et officiers, les quatre prieurs de l'église, le sous-chantre, les quatre semi-prébendés, messieurs les chanoines et les dignitaires, et Mgr le révérend évêque ». Enfin l'archidiacre met fin à cette imposante cérémonie en disant: *In nomine Domini Jesu Christi, eamus in pace.* Obéissant à cette invitation, tous les assistants se retirent en silence, emportant le souvenir des sages avis que vient de donner leur évêque [1].

Nous terminons par cette peinture du synode de la Saint-Luc l'énumération des principales fêtes célébrées, chaque année, dans l'église de Rennes, durant le moyen âge. Un nombreux personnel ecclésiastique rehaussait l'éclat de toutes ces solennités de notre cathédrale Saint-Pierre, et une messe pontificale, par exemple, présentait dès lors un fort beau spectacle: l'évêque avait à ses côtés ses grands vicaires et ses archidiacres; les seize chanoines étaient présidés par leur trésorier; le chœur, sous la conduite du grand-chantre, du scolastique et du sous-chantre, se composait des quatre semi-prébendés, des quatre prieurs, des bacheliers, des

[1] *Archiv. départ. et archiv. du chapitre.*

nombreux chapelains et des choristes; les enfants de la psallette[1] venaient ensuite avec leur maître et les musiciens avec l'organiste; enfin le peuple tout entier prenait lui-même part à la pieuse allégresse de cette fête religieuse; « rien ne ressemblait plus au ciel que cette sainte congrégation », dit un auteur contemporain.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
chanoine honoraire de Rennes.

[1] La psallette de Rennes fut fondée en 1443 par l'évêque Guillaume Brillet.

ÉTUDES ARTISTIQUES

—

DAVID D'ANGERS*

On était loin d'être alors indifférent aux intérêts de l'art : des camps opposés s'élevèrent des protestations violentes contre le *Philopœmen*, que David a marqué de sa plus vigoureuse et plus personnelle empreinte. Son exécution souple et vivante, relevée de spiritualisme, était suspecte aux *chevelus* de l'époque qui, d'ailleurs, ne lui pardonnaient pas d'être un ancien prix de Rome. Les classiques purs fulminaient de leur côté, criant au transfuge. David devait sortir de cette mêlée d'opinions contraires fort de son œuvre et de ses convictions; il reconnaissait bien que les Grecs eussent, contrairement à lui, sacrifié l'expression de la douleur à l'harmonie des lignes; en courbant le corps du héros achéen, il a pu retirer de la noblesse à l'attitude de sa statue; mais quel frappant contraste entre ces membres torturés par la souffrance et l'expression énergique de la tête, indice du triomphe de l'être moral sur la nature physique! « L'âme doit survivre à l'enveloppe mortelle, dit M. Jouin; c'est l'âme que le sculpteur évoquera dans toutes ses œuvres et fera transpirer sur le marbre. »

Quoi qu'il en soit, cette statue restera comme la vivante person-

* Voir la livraison de décembre 1878, pp. 462-469.

nification du génie de David. Allez la contempler au Louvre, dans les salles affectées à la sculpture moderne. Le maître est au milieu de ses contemporains, Canova, Rude, Pradier, Cellamare, Bosio, Duret, Cortot, Espercieux, Foyatier, Simart, tous supérieurement représentés par leurs meilleures créations. De cet examen comparatif vous emporterez la pleine conviction que le *Philopœmen* est la note dominante, vibrante, de cette réunion choisie de héros et de figures allégoriques.

Je n'ai pas encore terminé cette longue étude, et j'ai de beaucoup dépassé les limites permises ; mais comment ne pas citer ce marbre charmant, qui devait, à un double titre, remuer le cœur du père et stimuler le talent de l'artiste ? J'ai dit son amour passionné pour l'enfance, cet âge adorable qui s'évanouit si vite, comme tous les bonheurs en ce monde : *L'enfant à la grappe* n'offre pas seulement le résumé de ses sympathies, il est l'image d'un fils qu'il chérit. Sainte-Beuve a décrit en strophes légères cette œuvre touchante et vraie :

Il a couru ! ses dix doigts
A la fois,
Comme autour d'une corbeille,
Tirent la grappe qui rit
Dans son fruit :
Buvez, buvez, jeune abeille !

Comme il avait fait pour la *Jeune Grecque*, le statuaire n'hésite pas à reproduire l'enfant avec ses disproportions gracieuses, dans l'attitude naïve qui appartient au premier âge et qu'il accuse nettement, sans transiger...

Toute gloire a ses envieux : David, tout à la fois fidèle à la tradition et novateur, provoque contre lui de violents orages. La nature de son œuvre, essentiellement nationale, lui crée, il est vrai, une immense popularité ; mais il l'achète au prix d'inimitiés implacables. Les uns traitent sa sculpture d'art *mulet*. Le général Foy, drapé à l'antique, est un « abonné de l'école de natation ». Le statuaire est qualifié de « petit homme roux et trapu ». On l'appelle « David

d'Anjou ». D'autres pénètrent dans sa vie privée; on se dit qu'il a fait un riche mariage (il avait épousé la petite-fille de La Réveillère-Lépaux). On répand cette fable, qu'il a tapissé de pièces d'or sa salle à manger, et l'on ajoute que son désir de tenir secret le luxe dont il jouit, l'empêche d'admettre ses confrères à sa table. S'il donne gratuitement aux villes la plupart de ses œuvres, il entrave l'avenir de ses élèves et de la jeune école naissante. Si, par exception, il les fait payer, il entasse, comme Harpagon, écus sur écus dans ses coffres-forts. Des lettres nombreuses du maître, se désistant en faveur des jeunes artistes, ont été insérées à la fin de l'ouvrage, et témoignent de l'inanité de ces calomnies et du désintéressement de David. Il n'est pas d'invectives dont on ne l'ait abreuvé de toutes parts. On a lieu de s'étonner qu'arrivé à l'époque florissante du romantisme, son génie n'ait pas trouvé grâce devant cette nouvelle doctrine. Les hautes têtes de l'école nouvelle cherchaient à le gagner à leur cause, ils s'inclinaient néanmoins devant son talent; mais les déclassés étaient impitoyables. Cette tempête ne se borna pas aux injures; un forcené attenta à ses jours: « Une des circonstances les plus lamentables de ma vie et qui m'a laissé de bien tristes souvenirs, c'est celle que je vais raconter. Un soir que j'avais dessiné le portrait de Dumeril, chez mon ami de Gisors, l'architecte, je me rendais chez Gérard, le peintre, enveloppé d'un manteau et plongé dans de profondes réflexions sur l'art. Tout à coup, dans la petite rue qui borde la place de l'Abbaye (rue Childebert), je suis frappé par derrière. Le coup était violent. J'en fus étourdi et comme assommé; ce que voyant, l'assassin eut le temps de me porter un second coup qui m'ouvrit le crâne. Je tombai. Mon agresseur me crut sans doute tué sur place... » David termine ainsi: « On me transporta chez moi, où je passai une affreuse nuit et je dus garder le lit l'espace de trois mois. Pendant ce temps, la justice cherchait le coupable. Elle eut de graves soupçons sur un homme connu qui était signalé par la voix publique; mais je ne voulus pas le charger, en disant ce que j'en pensais aussi ». Indigne d'une telle indulgence, l'assassin ne cessa d'accabler David de lettres

anonymes pleines de menaces, à tel point que l'artiste sortait le plus souvent armé, prêt à défendre chèrement sa vie.

Après cet attentat, David se rendit en Angleterre. Ses voyages d'outre-Manche ne furent jamais heureux. Son but était de voir Walter-Scott et de joindre à sa galerie ce front homérique, qui n'y figurait pas. Comme de Flaxmann, il reçut de l'illustre romancier un accueil fort réservé, qui ne lui laissa que le regret de n'avoir pu fixer sur le marbre ce je ne sais quoi d'auguste et d'éprouvé qu'avaient imprimé l'âge, les veilles, les créations du génie et deux années d'une lutte héroïque contre les coups du sort. Il causa avec lui de la Vendée, de ses luttes gigantesques, propres à inspirer l'auteur des *Puritains d'Écosse*. « Nous vivons trop près de ces événements, répondit le romancier ; on ne pourrait écrire sur la Vendée qu'une œuvre de parti. Ce qu'il convient de faire actuellement, c'est de recueillir des notes, les souvenirs échappés à la sincérité et à l'abandon intime des acteurs du grand drame. Ce seront autant d'éléments pour l'histoire qui en fera jaillir la vérité. »

Lorsque David prend quelque repos, c'est pour écrire, pour fixer sur le papier ses méditations, dont l'ensemble formera une histoire de l'art. Ses portraits d'artistes anciens et contemporains ont la franchise et la fermeté des silhouettes à la plume. Qu'une réputation soit établie, une œuvre en vogue, rien n'ébranle la sûreté, la solidité de son jugement ; ses conclusions sont nettes, fondées sur le bons sens, frappées à l'emporte-pièce.

Je ne puis que cueillir, en passant, dans ce champ fertile, quelques fortes pensées. A propos des esquisses si étonnantes des maîtres, il écrit : « Une âme les a conçues, c'est notre âme qui les voit. » — « Michel-Ange n'a jamais assez de marbre. » — « Girodet concevait des sujets sublimes que son dessin pétrifiait. » — « Pour Ingres, le contour est tout, l'intérieur presque rien. » — « Le génie n'a point d'âge, il travaille pour le genre humain. — « Le colossal est réservé à la majesté de l'histoire. » — La Beauté chaste et gracieuse, c'est le sourire de la Divinité sur notre terre. » — « Les nuances, c'est la passion qui parle bas. »

Son admiration est sans réserve pour le statuaire des cariatides du Louvre. Faute d'espace, je ne puis tout citer.

Combien est juste son appréciation sur l'œuvre du sculpteur J.-B. de Bay : « On vient de construire à Nantes un grand square entouré de maisons bâties sur le même plan. Au milieu est placée la statue de Cambronne. Il tient le drapeau de la main gauche, et de la droite l'épée. Il est dans l'action d'un homme prêt à défendre l'étendard. Cette statue est mal posée. Les jambes forment compas. Toute la figure est tortillée de telle façon, qu'il serait impossible à un homme d'imiter ces mouvements compliqués. L'homme qui est en lutte a bien soin de se maintenir dans une attitude qui lui laisse toute sa force. La vie tout entière de Cambronne est résumée dans la parole qu'il a prononcée. L'épée que lui a donnée l'artiste est une arme inutile. Je comprendrais mieux Cambronne impassible que se débattant contre l'ennemi formidable qui l'enveloppe. De même un drapeau rongé jusqu'à la hampe par la mitraille serait plus éloquent que ces grands plis qui nuisent à la simplicité des lignes, principalement du côté droit, où les jambes et les bras produisent l'effet le plus désagréable. J'observais cette figure au soleil couchant : le ciel était en feu et rappelait à propos l'atmosphère d'une bataille. Le ciel est un coloriste qui poétise la terre. »

Les voyages de David ont été nombreux ; il les accomplit le plus souvent comme un patriarche, accompagné de sa femme et de ses enfants : il ne veut pas jouir seul des grandes scènes de la nature, il sent une impérieuse nécessité d'épancher ses impressions à l'oreille de ceux qui lui sont chers. Il trouve dans ses pérégrinations, toujours fructueuses au point de vue des célébrités étrangères dont il fait une abondante moisson, une veine inépuisable de réflexions diverses, toujours élevées, poétiques, pittoresques, où la plume de l'écrivain a la fermeté de la pointe sèche d'un aquafortiste consommé. « Quel bonheur j'éprouve à voyager, écrit-il, quoique je sente bien l'insuffisance des sentiments que j'exprime ! Je roule sur le grand ossuaire de l'humanité, comme ces machines montées pour parcourir une certaine course sur le parquet, et qui cessent

leur mouvement, à l'ébahissement des enfants, quand la main n'est plus là pour remonter le mécanisme. Dans mes courses, je ramasse parfois un peu de poussière divine, je la pétris, je la sculpte, et je l'offre à la vue des générations futures... »

Cette poussière divine, — le mot est vrai, — se retrouve à chaque page de son carnet de voyage. Partout son œil observateur prend un prétexte pour recueillir des notes ; lisez celle-ci, perle précieuse, eau-forte que n'eût pas désavouée Rembrandt. Aux approches d'Heidelberg, la nuit vient, pendant que la voiture est en marche. « Le soleil est couché, écrit David ; les ténèbres descendent, et la lumière remonte lentement et comme à regret vers le ciel. On lui supposerait un faible pour cette pauvre terre des hommes. Une jeune fille est assise, visible encore au fond de cette voiture où tout est disparu successivement autour d'elle. Son visage, épargné par les ombres, nous éclaire ; il acquiert peu à peu une mystérieuse transparence et s'élève à une sérénité qu'il n'avait pu atteindre encore. La lumière, vaincue dans sa lutte avec les ténèbres, s'y attache et la baigne de ses derniers reflets ; traquée d'un point à l'autre, c'est là qu'elle se replie et se condense ; c'est sur ce front si noble et si pur qu'elle veut mourir. »

En Allemagne, l'artiste court, plein d'ardeur, demander audience au prince des lettrés germaniques, Son Excellence Monsieur de Gœthe, — ainsi on le nomme.— Des lettres de Cousin et d'Ampère lui ouvrent le salon du poète, d'un accès assez difficile. Il trouve auprès de l'illustre écrivain un accueil plein d'aménité; en retour, il exécute ce buste, colossal comme l'œuvre du poète de Weimar. Autour de l'astre évoluent les étoiles ; toute la pléiade passe par l'ébauchoir du statuaire : Schiller, Mickiewicz, le poète Ludwig Tieck, Hummel, Meyerbeer, etc., etc.

On ne saurait lire sans un vif intérêt, dans l'œuvre complexe de M. Jouin, le récit de ces séances, où le modèle est en présence de l'artiste ; il vous fait assister à ces entretiens où s'échangent respectivement tant d'idées entre de hautes intelligences ; vous pénétrez avec lui dans ces réunions intimes, ces

soirées que David passe dans le monde brillant de la littérature, des arts et de la politique. Peu causeur, il observe, il retient, et ce qu'il note est toujours frappé au coin de l'originalité et de la franchise. « J'ai dîné hier chez Châteaubriand; il avait invité un groupe élégant et choisi, pour l'inauguration du buste dont je lui ai fait hommage. Pendant toute la soirée, le grand homme a été distrait, mangeant peu, la tête inclinée sur l'épaule gauche, le regard au plafond, l'air contemplatif. De temps à autre, la douce voix de *Béatrix* le rappelait à nous par des riens pleins de tendresse et d'exquise mesure. On eût dit un homme offrant un repas d'adieu. Il ne prenait aucune attention au luxe de sa table, et je le regardais sourire avec complaisance et un peu de mépris aux réflexions de sa voisine de droite, vieille douairière du faubourg Saint-Germain dont j'ai oublié le nom. L..., homme superficiel, prenait sans cesse la parole et ne disait que des choses vagues et sans portée. Humboldt, observateur toujours fin, ne racontait de ses voyages que des détails amusants. Arago, timide, cherchait à se donner de l'assurance en élevant la voix ; mais, tout occupé de ce que l'on allait penser de lui, il s'appliquait, en même temps, à atténuer l'énergie de ses opinions, et ce travail paralysant sa pensée, il n'atteignait pas à sa vraie hauteur. Ballanche, l'œil constamment fixé sur *Béatrix*, était trop absorbé pour ouvrir la bouche. Moi-même, naturellement timide, j'observais sans rien dire. Tels étaient les convives. »

N'est-il point vrai que ces notes, saisies au vol d'un œil exercé, sont écrites de main de maître ? Les noms peuvent changer, les caractères restent et cette soirée chez l'auteur des *Martyrs* est un type du genre.

David termine par un détail piquant : « Il était huit heures ; je dus m'en retourner au corps de garde, où j'ai passé la nuit en faction, au milieu de gens dont le langage et les façons de vivre contrastaient singulièrement avec les hommes distingués que je venais de quitter. Avant de me rendre chez Châteaubriand, j'avais passé toute la journée au Champ-de-Mars, sous les armes. » Le temps des

gardes de nuit et des honnêtes revues va passer, viendront les chaudes journées d'effervescence populaire. A ces moments lamentables de congestion dans notre malheureuse France, il s'opère chez David un mouvement analogue ; l'odeur de la poudre, qu'il a respirée dès ses plus jeunes ans, lui remonte chaque fois au cerveau, et il s'élance, à l'occasion, le fusil en main, dans la mêlée des rues, prêt à revendiquer par la force la liberté du peuple avec lequel il se sent des affinités d'origine et d'affection.

Il ne m'appartient pas de suivre l'artiste dans le cours de sa vie politique ; ses erreurs, s'il en commet, tiennent au milieu dans lequel il est né, où il a vécu ; c'est l'erreur de l'universalité de nos concitoyens, dévorés par la politique. David dit quelque part : « Ne parlez pas à Ingres de sa peinture ; mais si vous voulez le rendre bien heureux, vantez son talent de violoniste. » L'illustre statuaire a-t-il pu échapper à cette fâcheuse tendance de notre inquiète nature, qui cherche sans cesse à sortir du cercle que nous ont tracé notre éducation, nos instincts, nos aptitudes? L'artiste éminent dont la postérité admirera l'œuvre plastique, a-t-il pu sérieusement croire que son rôle sur la place publique, aux conseils municipaux, aux assemblées délibérantes ait pu lui assigner dans la politique une place égale à celle du statuaire ? Je laisse à tous et à l'avenir le soin de le décider.

Rivé à l'art par son génie, David d'Angers reste dans sa sphère de poète et de spiritualiste, quand il décrit, dans un langage plein d'images, les sites grandioses de la nature : « Les montagnes inspirent un sentiment de terreur. Si l'homme pouvait facilement en atteindre les cimes, elles perdraient beaucoup de leur sublime prestige. Les grandes choses de la création doivent être vues de loin. Si Dieu prenait un visage humain, il perdrait à nos yeux de sa toute-puissance. C'est une faute de chercher à représenter le grand Etre qui a pu former l'immensité sans bornes et l'éternité. »

On est vraiment sous le charme, quand on lit les réflexions élevées, touchantes, qu'inspirent à l'artiste-écrivain les basiliques romanes et gothiques qu'il visite. Tour à tour son récit vous pé-

nètre, comme les impressions d'un croyant, et l'on ne peut s'empêcher d'être surpris que l'art chrétien n'ait pas plus souvent inspiré son génie, voué exclusivement à glorifier les conquêtes de l'intelligence humaine et les élans du patriotisme. La tâche, je le reconnais, était digne du maître ; mais son spiritualisme ne nous faisait-il pas pressentir et désirer plus encore ? Le sens de cette énigme perce çà et là dans ses écrits ; la confession est complète dans l'admirable description de la cathédrale de Chartres, morceau choisi entre tous et que j'emprunte au second volume, comme dernière citation :

« Après avoir longtemps regardé les vitraux avec leurs couleurs plus vives que tout ce que l'on connaît au monde, écrit David, je suis resté tout ébloui : c'est l'effet que l'âme doit éprouver en arrivant devant l'Eternel. La tête me tournait, je fus forcé de m'appuyer contre un pilier. La partie inférieure de l'église est le plus sombre, les vitraux y sont plus obscurs : c'est le prélude de l'apparition. Tout à fait dans la partie supérieure, les vitraux sont lumineux : c'est le Ciel.

« Les portiques sont surchargés de figures, on pourrait même dire encombrés, cela produit l'effet d'une foule de bienheureux qui vous invitent à entrer. Ce sont des rois, des saints graves et calmes. Ils s'entretiennent tout bas, comme s'ils étaient dans l'antichambre d'un grand. Les draperies tombent à plis droits et simples, indices de la quiétude de l'âme. Les saints, toujours placés en bas, sont de grandeur naturelle ; les anges sont plus petits. Etant groupés dans la partie supérieure, ils sont plus près de la Divinité.

« La forme des portiques se termine en pointe, comme une pensée pieuse portée vers le ciel. Les formes droites et carrées des Grecs tenaient plus à la terre ; leurs dieux étaient près d'eux.

« Dans les sculptures de la cathédrale de Chartres, les pieds des hommes sont visibles ; les saintes ont une robe qui couvre tellement leurs pieds que leur marche serait impossible. L'artiste a bien rendu par ce détail le sentiment de pudeur si convenable chez la femme et chez l'ange.

« A la partie supérieure du fronton, des anges foulent aux pieds des têtes hideuses, sans doute pour indiquer le pouvoir de l'âme sur les vices de l'humanité. Les saints, au visage reposé, sans aucuns plis qui indiquent les passions terrestres, regardent le spectateur avec une douce mélancolie, ils ne jouissent pas de leur bonheur en égoïstes. S'ils revenaient à

s'animer et à parler, on entendrait sans doute s'échapper de leurs lèvres une harmonie de la plus grande suavité.

« J'entends chanter les prêtres dans l'intérieur. Les figures modelées semblent les écouter, et bientôt elles vont se joindre à leur concert.

« Ces figures longues et droites, où le nu se sent à peine, rappellent bien les saints, immatériels comme les anges; leurs vêtements n'offrent que des plis fins et suaves. Chaque figure occupe une petite niche, image de la protection de l'Église envers ses croyants.

« Il est presque nuit : des bougies allumées aux piliers produisent l'effet d'étoiles descendues du ciel pour éclairer les fidèles. L'église est obscure, la rosace, composée de verres de couleur, brille, illuminée du dehors par les derniers rayons du soleil. Il y a quelque chose de consolant dans cet adieu de la lumière qui laisse pour ainsi dire entrevoir le ciel. La voix des enfants de chœur s'élève jusqu'aux voûtes pour demander d'autres jours; plus l'obscurité augmente, plus les voix s'élèvent, comme dans la peur. Les saints semblent resplendir sous les reflets lumineux. Les hommes à genoux dans l'église sont opaques comme des ombres. Adieu, charmantes figures sculptées autour du chœur, qui rappelez la vie si touchante du Christ. Il y a tant de candeur et de conviction sur vos traits, vous vous entretenez ensemble avec tant de recueillement, vous avez l'air de parler tout bas dans la maison du Seigneur, et devant vous je me sens près de verser des larmes. J'ose à peine lever les yeux jusqu'à vous, car je suis un homme qui *doute*. »

Cette analyse profonde, chaudement colorée, des sensations ineffables que ressent l'artiste, ne produit-elle pas l'effet d'une symphonie religieuse à grand orchestre, où toutes les parties concourent, par une harmonie savante, céleste, à vous élever dans les sphères sereines de l'idéal, à vous bercer doucement l'âme dans l'attente des béatitudes suprêmes? Puis, soudainement, un final imprévu vient à rompre le charme par des accords faux et discordants, comme les arguties d'un amer et froid scepticisme; la bienheureuse vision s'évanouit, et, l'âme découragée, vous retombez tristement sur la terre.

Le spectacle d'un esprit éminent, si fortement trempé, qui semble percevoir la divine lumière, et n'atteint pas au couronnement, la foi chrétienne, est certainement un mystère étrange et affligeant; mais tant d'amour du beau et du bien, qui sont une partie des

saintes croyances, pourraient-ils ne pas être comptés à l'homme supérieur auprès du souverain Juge ?

« En publiant ce livre, écrit M. Jouin en tête de l'histoire de David d'Angers, je pose une pierre d'attente ; les compatriotes de l'artiste élèveront un jour un monument ». Le projet mis au concours, et jugé il y a quelques mois, nous fait espérer la réalisation prochaine et définitive de tous nos vœux ; d'ailleurs, en cette circonstance, les sculpteurs distingués de notre temps se devaient à eux-mêmes et à l'art de réunir toutes leurs forces pour éterniser, comme il le mérite, l'image d'un maître, illustre entre tous, héritier du génie de Michel-Ange et de Puget.

GUSTAVE MARQUERIE.

ERRATUM. — Dans le précédent article, livraison de décembre, p. 467, l. 12, au lieu de : « A Aix », lisez : « A Marseille, la porte triomphale. »

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE

Une rencontre.

En 1845, je me trouvais de passage à Chartres. Au moment de partir, j'attendais le signal de monter en voiture, au bureau des Messageries. Pendant que je me tenais debout, appuyé le long d'un meuble, un homme du peuple s'approcha de moi, et me dit, sans plus de préambule : — Monsieur l'abbé, vous ne paraissez pas être de ce pays-ci ?

— Non, lui répondis-je, car je suis de la Vendée.

— Ah ! mon père m'en a parlé bien souvent, de la Vendée.

— Il y est allé, sans doute ?

— Oui, Monsieur, pendant la guerre de 1793 ; il était soldat de la République.

— Dans ce cas, il ne doit pas vous avoir dit beaucoup de bien de mon pays ?

— Au contraire, il aime beaucoup les Vendéens, il en fait l'éloge, chaque fois qu'il en parle.

— Est-ce qu'il ne s'est pas fait battre par eux ?

— Oh ! pour ça, ça ne lui a pas manqué ! (*sic*).

— Mais il est donc d'un bien bon caractère, votre père ?

— C'est que je ne vous ai pas tout dit : mon père était si malheureux parmi les républicains, et il était tellement dégoûté par les crimes commis sous ses yeux, qu'il déserta. Il se présenta aux pre-

miers Vendéens qu'il rencontra, et ceux-ci le conduisirent aussitôt vers leurs chefs. Les chefs lui demandèrent s'il voulait prendre du service parmi eux, mais il refusa. Ils lui proposèrent alors de rester dans la Vendée, et ils promirent qu'il n'aurait rien à craindre, pourvu qu'il s'abstînt de tout rapport avec les républicains. Mon père les remercia, mais il leur dit que son désir était de retourner chez lui. Ils lui répondirent que l'entreprise était hasardeuse, mais que cela le regardait, et qu'ils allaient lui donner un sauf-conduit, au moyen duquel il pourrait voyager en Vendée, ou même y séjourner, en attendant l'occasion d'exécuter son projet. On lui remit, en effet, un sauf-conduit, et il traversa toute la Vendée. Il logeait dans les fermes, où on le recevait comme s'il eût été de la maison. Non-seulement on lui donnait à manger, mais quand il partait on lui offrait encore du pain, et, comme il n'osait accepter, les femmes en mettaient elles-mêmes dans ses poches. « Prenez, lui disaient-elles; de ce temps-ci il est bon d'avoir des provisions d'avance, car tout le monde est exposé par moment à prendre la fuite pour se cacher. »

— Mon père, continua mon interlocuteur, parle sans cesse de la bonté de ces gens-là. Si vous deviez rester ici quelques heures, j'irais le prévenir; je suis sûr qu'il serait heureux de vous voir pour s'entretenir avec vous de la Vendée.

On m'appelait pour monter en voiture, je n'eus que le temps de le saluer.

Cet entretien m'est resté gravé dans l'esprit, presque mot à mot; je l'ai reproduit dans sa simplicité, sans chercher à l'embellir, et surtout sans en altérer le sens. Tout esprit impartial verra, dans un témoignage aussi peu suspect, la réfutation de bien des mensonges et de bien des inepties débitées sur le compte des Vendéens.

La mort du général Grosbon, en 1815.

Le général Grosbon fut tué dans le clocher de Saint-Gilles, en

1815. Il y a trente ans, la chose était de notoriété publique, aussi bien aux Sables qu'à Saint-Gilles, et le fait est raconté par Crétineau-Joly.

D'après cet historien, il observait les Vendéens par une petite fenêtre du clocher, lorsqu'un paysan qui l'aperçut lui tira un coup de fusil et le tua. Mais une autre version, que j'ai recueillie d'un témoin oculaire, donne à sa mort une autre cause. Grosbon aurait eu la fantaisie d'insulter les Vendéens d'une manière peu digne d'un général, et il eût payé de la vie sa vilaine incartade.

En 1852 et les années suivantes, j'avais pour maçon le nommé Jacques Boutaud, originaire de la Petite-Boissière, près de Châtillon. Il prit part à l'insurrection de 1815, et il était de l'expédition de Saint-Gilles.

Un jour il se mit à me raconter sa campagne, et je dois dire qu'il en parlait sans aucun enthousiasme. « Nous étions de vrais innocents, me disait-il ; pour la plupart nous n'avions jamais manié un fusil. Aussi, quoique nous fussions près de deux mille hommes à Saint-Gilles, deux cents soldats bien décidés eussent pu, à leur choix, nous jeter tous à la mer ou à la rivière. »

Cependant Boutaud n'était pas le premier venu, car on lui donna le commandement de quarante hommes, avec la mission de garder les bateaux qu'on avait rassemblés pour le passage de la rivière. Il les garda si bien, que les habitants de Croix-de-Vie et de Saint-Gilles vinrent les enlever sous son nez. Quand on voulut s'en servir, il n'en restait plus un seul ; il fallut les requérir de nouveau.

— Pourtant, lui dis-je, vous vous êtes battus à Saint-Gilles, puisque vous avez tué un général...

— Un général ! nous n'avons tué ni général ni soldats, car nous ne nous sommes pas battus du tout, et ce fut fort heureux pour nous ; ceux qui vous ont dit le contraire vous ont trompé.

— Apparemment que vous n'avez pas tout vu, car le général Grosbon fut tué à Saint-Gilles ; c'est une chose connue et tout à fait certaine ; moi-même, j'ai vu dix fois sa tombe dans le cimetière des Sables.

— Ce n'est pas possible ! Il n'y eut qu'un seul coup de fusil tiré à Saint-Gilles ; il fut tiré à côté de moi, j'en suis parfaitement sûr.

— Ce coup de fusil ne fut-il point tiré sur le clocher ?

— Oui, c'est vrai.

— Eh bien ! racontez-moi l'histoire de ce coup de fusil ; peut-être serons-nous d'accord ensuite.

— Voici : pendant que nous étions tous à nous morfondre, en attendant nos chefs, qui étaient allés je ne sais où, un homme parut dans l'une des fenêtres du clocher, et il se mit dans une position plus qu'insolente. Le nommé Debry, de Châtillon, qui avait fait la première guerre et n'avait pas froid aux yeux comme nous, se tourna vers moi et me dit : « Vois-tu ce polisson, là-haut ? Apparemment qu'il a besoin de l'apothicaire : je vais lui en servir ». En disant ces mots, il le mit en joue, et lui envoya son coup de fusil.

— Avez-vous cru que cet homme avait été tué ?

— Je ne le croyais pas, ou pour mieux dire, je n'en savais rien, et Debry n'en savait rien non plus, car je l'ai vu bien des fois depuis ; or jamais il ne m'en a parlé.

— N'avez-vous rien remarqué, après que Debry eut tiré ? Cet homme est-il resté à sa place ? A-t-il fait quelque mouvement ? Quelqu'un a-t-il paru à côté de lui ?

— Cet homme disparut aussitôt dans le clocher ; il eut l'air de glisser le long du mur, et je crus remarquer une sorte de mouvement de bascule, comme si la tête eût emporté le reste et fût descendue la première.

Tel fut le récit de Boutaud. Je ne puis contrôler son témoignage, mais il avait l'air tout à fait de bonne foi. Pour moi, je suis certain de reproduire fidèlement sa narration ; je n'y ai fait d'autre changement que de traduire plusieurs de ses expressions.

L'abbé AUGEREAU.

POÉSIE

NUIT ÉTOILÉE

Il est beau l'Océan, qui, glorieux, s'avance
Et déroule à nos pieds sa sauvage grandeur !
Ils sont beaux les vieux monts dans la magnificence
De leurs pics qui du ciel percent la profondeur !

Mais quel spectacle offert par la Toute-Puissance,
Peut aux regards de l'homme égaler la splendeur
D'une nuit étoilée, écrin d'azur immense,
Où brillent enchâssés les joyaux du Seigneur ?

Sous ce dôme, émaillé de flammes immortelles,
Combien, combien de fois j'ai demandé des ailes,
Pour m'envoler au sein du monde sidéral !

J'admire, en attendant, l'inaccessible voute,
J'y monte, je m'y plonge en esprit, et j'écoute
Le silence éternel dont s'effrayait Pascal [1].

RAYMOND DU DORÉ.

[1] Pascal disait : « Une chose m'épouvante : c'est le silence éternel de tous ces astres répandus dans l'infini. »

LE BEAU JEUNE HOMME BRUN

ANECDOTE

Dans la petite ville murée de Guérande, vivait depuis son veuvage, c'est-à-dire depuis une quinzaine d'années, une mère de famille respectable, Mme de Fougerais, qui avait autrefois habité un vieux manoir des environs. Elle avait deux filles jumelles, Pauline et Thérèse, qui, à l'époque où remonte cette anecdote, avaient vu passer vingt-deux printemps. Elle avait aussi deux fils plus âgés, dont l'un était marin et l'autre militaire, en sorte qu'ils ne paraissaient que rarement au pays. C'était alors fête dans la famille, surtout s'il arrivait qu'ils se rencontrassent ensemble, ce qui était encore plus rare. Hors ces moments, l'existence des trois femmes manquait d'incidents variés. Il n'y avait pas de malaisance, à la condition qu'il y eût beaucoup d'ordre, et Mme de Fougerais était une ménagère fort ordonnée. La fortune est tellement chose relative que la bonne dame était même presque réputée riche... à Guérande. Elle jouissait en effet de huit à neuf mille livres de rentes en bonnes fermes.

Si ces lignes étaient lues dans certains salons de Paris, on rirait d'une pareille richesse. On n'en riait pas à Guérande, il y a quarante ans. Ce n'est pas la directrice des postes, ni le juge de paix, ni le percepteur, ni le receveur de l'enregistrement, ni le receveur

des douanes, les seuls fonctionnaires de l'endroit, qui pouvaient aligner un aussi gros budget. Mme de Fougerais était propriétaire de la maison qu'elle habitait, ancien édifice en pierres de taille, qui avait une apparence assez monumentale. Elle possédait un cheval et une petite voiture; elle avait une clientèle assez nombreuse de fermiers, j'allais dire de vassaux, parmi lesquels elle aurait toujours pu choisir des domestiques des deux sexes qui l'auraient servie à peu de frais. Mais les occasions d'un choix nouveau n'étaient pas fréquentes, les serviteurs vieillissant dans la maison sans songer à manifester d'exigences. Elle allait souvent visiter le manoir patrimonial qui était à trois lieues dans les terres, sur la route de la Roche-Bernard. Il était destiné au fils aîné, dont on espérait qu'il faciliterait le mariage. En attendant, bien qu'elle en tirât son bois, des œufs, des fruits et des légumes, c'était une charge d'entretien plutôt qu'un revenu.

A tout prendre, Mme de Fougerais avait équipage, hôtel et château, ces trois termes de l'opulence. Cela ne faisait pas des dots, et ses deux filles étaient majeures.

Elle ne s'en inquiétait guère que lorsqu'elle était conviée à une noce. Comme elle était alliée à toute la noblesse des environs, elle ne manquait pas d'être invitée avec ses filles aux fêtes des mariages, qui étaient presque les seuls motifs de réunions. Grâce à la petite voiture, et à la simplicité générale des toilettes, grâce surtout aux agréments des deux jumelles, elle y faisait fort bonne figure. Mais il lui arrivait alors de se demander avec mélancolie si son tour ne viendrait jamais.

Il est permis de supposer que les deux sœurs s'adressaient intérieurement la même question, au moins pendant les cérémonies nuptiales. Elles étaient filles d'Ève. Il est d'usage de conduire à ces cérémonies les jeunes filles élevées avec le plus d'austérité. Je ne suis pas certain que le genre de recueillement qu'elles y apportent soit toujours exclusivement religieux. Peut-être bien des romans et des spectacles qu'on a soin de leur interdire enflammeraient moins leur imagination. Peut-être les rêves qu'elles font agenouillées, en

lisant dévotement que le Dieu d'Israël a eu compassion de deux cœurs isolés, sont-ils de ceux qui laissent les traces les plus profondes. Je connais un père, frondeur habituel des conventions et enclin au paradoxe, qui défend péremptoirement à sa fille d'assister à une messe de mariage. Afin de se faire pardonner sa sévérité, chaque fois qu'il a refusé pour elle une invitation, il la mène le même soir à l'Opéra. On n'avait pas cette ressource à Guérande, et la bonne Mme de Fougerais était de nature moins paradoxale.

Pauline et Thérèse, quoique étroitement unies, ne se confiaient pas les rêves qu'elles avaient pu faire devant l'autel, et ne me les ont pas confiés davantage. Je ne pense pas non plus qu'elles les confiassent à leur mère. Elles prenaient part gaîment aux divertissements plus profanes qui suivaient, et puis elles rentraient pour quelques mois dans la vie un peu claustrale du manoir *intra muros*, en attendant que le Dieu d'Israël voulût bien compatir à l'isolement de leurs cœurs.

Un jour, c'était précisément au retour d'une noce, Mme de Fougerais reçut d'une ancienne amie de pension, qui habitait les environs de Morlaix, une lettre assez émouvante. « J'ai un fils que je désire marier, écrivait presque sans autre préambule Mme de Kerbiriou. Je sais que tu as deux filles charmantes dont j'ai entendu faire un grand éloge. Pourquoi ne rapprocherions-nous pas nos deux familles en resserrant nos anciens liens d'amitié? L'idée m'est venue de te communiquer tout simplement cette pensée avec la franchise bretonne ; si tu es disposée à l'accueillir dans le même sentiment, je partirai aussitôt pour Guérande afin de te présenter mon fils. » — La lettre se continuait par une louange très-accentuée des qualités morales du jeune homme, qui était un modèle de toutes les vertus. Elle se taisait modestement sur ses agréments personnels. Elle se terminait en post-scriptum par la mention que le jeune homme aurait au moins vingt mille livres de rente dont il possédait déjà la moitié. La mère ajoutait qu'elle n'ignorait pas que son amie avait une bien moindre aisance, mais que, son fils ayant assez pour deux, elle préférait à la fortune les autres avantages d'une si excellente

alliance. Elle ne se dispensait même pas de la banalité que la fortune ne fait pas le bonheur.

Mme de Fougerais était sans doute pénétrée de la vérité de la maxime, ce qui ne l'empêcha pas d'être éblouie du post-scriptum. Elle éprouvait cependant un peu d'étonnement de cette recherche inattendue, en relisant le chiffre invraisemblable de vingt mille livres de rente. C'était écrit, et en toutes lettres. Elle sentait la nécessité d'un contrôle avant de répondre, mais à qui s'adresser pour ouvrir une enquête d'informations? De ses deux fils, qu'elle en aurait volontiers chargés, l'un était engagé dans une expédition au fond de l'Algérie, et l'autre était en Chine.

Malgré la familiarité du tutoiement qu'a pu remarquer le lecteur, les relations des deux tendres amies étaient interrompues depuis plus d'un quart de siècle. Il m'est arrivé de recevoir de la part de camarades de collége des témoignages d'un souvenir persévérant non moins expressif, mais ils sont plus rares chez les femmes. D'un autre côté, la Bretagne est vaste, et Morlaix et Guérande sont presque aux deux pôles. Il n'y a entre ces villes aucuns rapports, même commerciaux, aucuns, à plus forte raison, entre les hobereaux de leurs voisinages respectifs. Aujourd'hui, en dépit des chemins de fer, ce n'est pas une petite affaire que de se rendre de l'une à l'autre. Il est plus facile et plus prompt d'aller de Paris à Londres, à Bayonne ou à Marseille. On peut juger de ce que c'était, il y a quarante ans. Mme de Fougerais eut beau se creuser la tête, elle ne connaissait personne aux environs de Morlaix, pas même, peut-on dire, Mme de Kerbiriou, qui la tutoyait si amicalement en lui demandant une de ses filles.

Elle n'osait pas parler à celles-ci, dont la curiosité était cependant excitée. C'était l'une d'elles qui avait reçu des mains du facteur la lettre et en avait payé le port; les timbres-poste n'existaient pas alors et l'attention n'était que mieux éveillée sur la provenance. Toutes deux interrogeaient donc leur mère, qui restait mystérieuse et paraissait troublée. Mme de Fougerais déclara tout à coup qu'elle avait besoin de sortir seule, ce qui était bien inusité. Elle venait

d'avoir une idée lumineuse. Elle était en bons termes avec le percepteur, elle avait réfléchi qu'il y a des publicains partout, et que Morlaix ne devait pas être dépourvu de cette institution. Il n'est d'ailleurs pas sans prudence de faire recueillir par des gens de finance des informations matrimoniales, et le contrôle du post-scriptum aurait ainsi une précieuse autorité. Elle se rendit donc, après avoir passé à l'église pour implorer la protection du Dieu d'Israël, dans un autre temple plus riche quoique moins orné, le bureau du collecteur des tailles et gabelles, où il n'est pas d'usage que les prières soient exaucées. La sienne le fut. Elle ouvrit son cœur de mère au pontife, qui, très-flatté de cette marque de confiance, promit empressement et discrétion, et le jour même écrivit à son collègue de Morlaix.

La réponse se fit attendre plus d'une semaine, pendant laquelle l'anxiété de Mme de Fougerais fut grande et sa préoccupation visible. Il était manifeste pour ses filles qu'il y avait un mystère. De quelle nature? Elles le pressentaient peut-être, ayant obtenu l'affirmation que la lettre ne concernait pas leurs frères, et n'avait apporté aucune mauvaise nouvelle. Enfin, un matin, elles virent entrer le percepteur qui demandait à parler en particulier à leur mère. Si sa langue était encore discrète, sa physionomie ne l'était déjà plus. Elle était radieuse. Jamais publicain n'avait été aussi souriant à des clientes du fisc. Dès qu'il fut enfermé avec Mme de Fougerais : — Bonnes nouvelles, dit-il à voix basse, d'un air d'importance triomphale, — et il exhiba la réponse de son collègue. Naturellement, le post-scriptum était devenu préface. La fortune, très-sûre, était au moins égale à celle qui avait été annoncée, et plutôt supérieure. L'honorabilité de la famille était parfaite. Enfin, M. Charles de Kerbiriou était un charmant jeune homme, très-joli garçon, très-beau cavalier. On le voyait souvent dans la société de Morlaix, où il était fort recherché, particulièrement des mères de famille. Tous les renseignements donnés étaient extrêmement favorables.

Peut-être était-ce trop. Quelles raisons un jeune homme si bien doué avait-il d'aller frapper à une porte lointaine, pour être pré-

senté à des jeunes filles sans fortune qu'il ne connaissait pas, et entre lesquelles il aurait à faire un choix difficile ? Mme de Fougerais aurait pu se le demander. Sur le moment, son orgueil de mère ne se posa pas la question. Elle ne fit pas davantage l'observation que la lettre communiquée, contrairement à celle de Mme de Kerbiriou, s'étendait sur les agréments en se taisant sur les vertus morales. Les deux documents se complétaient l'un par l'autre pour faire un portrait achevé, et ils étaient d'accord sur le chiffre éblouissant. La bonne dame avait pour principal souci d'avoir trop tardé à répondre et ne voulait pas manquer un jour de plus. L'heure de la levée de la poste pressait. Séance tenante, elle écrivit donc une lettre très-encourageante, exprimant le désir de recevoir le plus tôt possible la visite annoncée pour laquelle elle allait tout préparer. Elle ne s'avisa pas d'abord d'employer la forme du tutoiement. Quand elle s'aperçut de cette faute grave, il fallut recommencer, ce fut encore du temps perdu, et par suite, de l'agitation fiévreuse. Si le télégraphe avait existé, je ne doute pas qu'elle n'eût témoigné son empressement par cette voie. L'homme du fisc, qui tirait sa montre, emporta le message en promettant de faire en sorte qu'il partît, quand bien même la boîte serait fermée. Il s'élança en courant, non sans adresser avec effusion des félicitations anticipées, dont son concours personnel garantissait la sincérité. Il se réservait de dire, et qui plus est de penser, que c'était lui qui aurait fait le superbe mariage de Mlle de Fougerais, ce qui le poserait admirablement dans la gentilhommerie du pays. Déjà même il jugeait avoir droit au rôle de premier témoin. Il ignorait pourtant qui serait la mariée.

Ce ne fut que lorsqu'il fut sorti que Mme de Fougerais, ayant le loisir de réfléchir, commença de réfléchir en effet. Elle relut les deux lettres, elle relut aussi la sienne, dont sa faute avait eu l'avantage de lui laisser un brouillon. Pour la première fois, elle fut frappée de l'étrangeté de la démarche et de l'invraisemblance de la recherche en elle-même. Elle s'ingénia pour trouver des explications. Elle était fière de la pureté du sang des Fougerais, sang qui

avait été versé en Terre-Sainte, ainsi que l'attestaient leurs armoiries peintes dans la salle des croisades au musée de Versailles, versé encore sur d'autres champs de bataille et finalement à Quiberon. Le nom des Fougerais était inscrit deux fois sur le monument des martyrs de la plaine d'Auray. Les Kerbiriou, qui n'avaient pas ces illustrations, lui semblaient en comparaison gens de petite étoffe. La bonne dame en vint à penser que la différence des écussons pouvait bien compenser la différence des écus. Puis l'habitude commençait à se répandre, parmi la jeunesse intelligente de Bretagne, de visiter la péninsule du Croisic, véritablement très-intéressante à cette époque, de parcourir la république des marais salants, d'admirer les beaux costumes des paludiers un jour de fête, à Saillé ou au bourg de Batz, de contempler aussi en la ville même de Guérande un des restes les mieux conservés du moyen âge. Il était possible que le jeune Charles de Kerbiriou eût fait ce voyage, qu'il eût rencontré Pauline ou Thérèse, et dès lors, la complaisance maternelle n'avait plus à s'étonner de la puissance d'un souvenir.

Mme de Fougerais s'étant apaisée de ce côté eut une autre perplexité. Serait-ce Pauline ou Thérèse? Elle sentit alors un trouble profond. Le jeune homme n'avait probablement rencontré que l'une d'elles. Or les deux sœurs se ressemblaient tellement, qu'à moins de vivre avec elles il était très-difficile de les distinguer l'une de l'autre et que les confusions étaient fréquentes. Elles avaient exactement même taille et même nuance de cheveux. Elles étaient, ce qui n'a pas été dit encore, fort jolies. Un peu plus de gravité chez l'une, un peu plus d'enjouement chez l'autre n'était appréciable que dans la conversation. La nature s'était plu à marquer une différence plus perceptible à la vue. Pauline avait près de l'œil droit un petit signe, grain de beauté qui était, suivant les goûts, ou un léger défaut ou un charme de plus. Il n'était pas à croire que, dans son rapide passage, le jeune homme eût remarqué soit la présence, soit moins encore l'absence de ce signe.

C'est un assez grave inconvénient que cette similitude d'attraits entre deux sœurs, alors surtout que manque la distance de l'âge.

Une inégalité accentuée est moins fâcheuse. Si la plus favorisée est la plus vite enlevée, elle affranchit d'une rivalité l'autre, qui demeure avec ses propres mérites, comme si elle avait toujours été seule. Il n'est pas nécessaire, l'expérience le démontre suffisamment, que toutes les jeunes filles soient attrayantes, et une autre expérience me paraît établir que la laideur n'est pas une objection aux yeux de tous les hommes. Choisir entre deux sœurs de charmes égaux est plus malaisé, et Mme de Fougerais n'avait pas été sans attribuer à cette difficulté la rareté des recherches. Maintenant elle s'effrayait de l'imminence du choix pour celle qui ne serait pas préférée.

Il fallait cependant se décider à faire part à toutes deux de la crise qui allait éclater, et elle n'avait peut-être que trop tardé en ne les consultant pas avant de répondre. Elle jugea que les réticences n'étaient plus de saison, et appelant ses filles, elle leur communiqua tout ce qu'elle savait.

On peut penser que ce fut leur communiquer son trouble. Elles reprochèrent doucement à leur mère de s'être trop avancée. C'était fait, il n'y avait pas à revenir, et peut-être ne l'auraient-elles pas désiré. Si elles avaient appris que la lettre n'avait pas pu être remise au courrier, il est douteux qu'elles eussent voulu la corriger dans un sens moins encourageant. La plus enjouée des deux sœurs, — c'était Thérèse, — proposa de tirer à pile ou face à qui ferait les frais d'amabilité avec le prétendant, la perdante devant s'engager à être maussade. Si c'est moi qui perds, dit-elle, je promets d'être tellement sotte et renfrognée que je serai hors de concours. Je serai plus embarrassée de mon personnage si je gagne, car la situation sera délicate. Pour continuer la plaisanterie, elle tira une pièce et la jeta en l'air. — Allons, à pile ou face, le beau Charles de Kerbiriou ! — Pauline ne répondit pas, et la pièce retomba sans avoir déterminé aucune destinée. Combien de destinées ont été dans la dépendance d'épreuves aussi peu sérieuses !

— Oh ! oh ! dit Thérèse, tu ne veux pas risquer tes chances.

Puis, interpellées par leur mère si elles soupçonnaient qui pouvait être le paladin, si, par exemple, elles ne croyaient pas avoir été

remarquées de quelque jeune touriste, toutes deux avouèrent en rougissant qu'elles avaient une idée. Toutes deux s'étaient vues l'objet de l'attention d'un beau jeune homme inconnu, et n'en avaient rien dit. Mais les souvenirs ne concordaient pas. Thérèse avait remarqué, il y avait trois semaines à peine, devant l'église de Guérande, un joli blond sans moustaches; Pauline, il y avait deux mois, à la fête du Croisic, un grand brun, qui avait d'épaisses moustaches noires. Ce n'était évidemment pas le même jeune homme, et il se trouvait que chacune des deux sœurs pouvait caresser son rêve séparé. Lequel serait Charles de Kerbiriou?

La perplexité prenait ainsi un caractère nouveau, et il n'y avait plus à tirer à pile ou face. Volontiers on aurait fait demander au financier de Morlaix si Charles était blond ou brun, ce qu'il avait eu le tort de ne pas indiquer. De l'aventure, les préoccupations de l'attente devenaient plus excitantes, en se précisant sur un objet défini. Chacune des jeunes filles avait ébauché son petit roman, auquel les méditations de chaque jour, ou peut-être de chaque nuit, ajoutaient des couleurs plus vives.

Il ne suffisait pas de méditer, il fallait agir et préparer l'émouvante réception. Afin d'échapper à l'investigation des regards curieux, Mme de Fougerais pensa d'abord qu'il était à propos de recevoir ses hôtes sous le toit du vieux manoir. Elle fit donc atteler la voiture et s'y rendit avec ses filles pour en mieux juger. L'impression fut triste. Jamais le manoir n'avait paru aussi délabré. La cour était malpropre et déshonorée par les tas de fumier de la ferme, les murs du jardin s'écroulaient, les mauvaises herbes croissaient partout. La châtelaine et ses filles, malgré leurs fréquentes visites, ne s'étaient pas aperçues de tout cela. Elles avaient aujourd'hui d'autres lunettes, ou plutôt d'autres yeux. A l'intérieur, ce fut bien pis. Les planchers fléchissaient, les papiers se détachaient en lambeaux, les serrures rouillées criaient et fermaient mal, les assiettes étaient ébréchées, le mobilier d'une vétusté décrépite et d'une insuffisance manifeste. Il était impossible de recevoir là le beau Charles de Kerbiriou, fût-il blond ou brun, et ses vingt mille livres de rente.

On dut le reconnaître et se rabattre, au risque des cancans, sur le manoir *intra muros,* qui laissait aussi beaucoup à désirer. Tous les ouvriers qu'on put trouver à Guérande furent mis en campagne, et les boutiques à contribution. Saint-Nazaire présentait à cette époque encore moins de ressources, il aurait fallu aller jusqu'à Nantes et l'on n'en avait pas le temps. On fit de son mieux. Mme de Fougerais abandonna sa chambre, et l'on déménagea aussi celle des deux sœurs, qui était destinée au beau jeune homme. Au milieu de ces préparatifs agités, arriva une lettre de Morlaix, et l'on peut conjecturer avec quelle anxiété elle fut ouverte. Mme de Kerbiriou témoignait sa joie de l'accueil fait à sa demande et annonçait en quelques lignes qu'elle se mettait en route le lendemain. Elle devait s'arrêter à Sainte-Anne d'Auray pour placer ses projets sous les auspices d'un pèlerinage, et de là, gagner la Roche-Bernard, où elle espérait trouver des moyens de transport. On conçoit si l'agitation fut redoublée. La voiture fut envoyée aussitôt à la Roche, avec ordre au conducteur de guetter le passage du pont suspendu. Toutes les diligences relayant à l'hôtel de la poste, on ne pouvait pas manquer les voyageurs attendus.

Il est bien clair que tant de dispositions n'avaient pas été sans éveiller la curiosité. D'ailleurs le percepteur était un excellent mari ; il n'avait pas cru pouvoir mieux protéger son secret qu'en en confiant la garde à sa femme, et celle-ci, à son tour, avait voulu en partager la responsabilité avec une amie sûre. Moyennant quoi la ville entière sut bientôt que Mme de Fougerais attendait un beau jeune homme qui venait épouser une de ses filles dont il s'était épris à la dernière fête du Croisic. Il n'avait déjà pas moins de cinquante mille livres de rente, et il aurait eu le chiffre rond de cent mille si l'attente s'était prolongée quelques jours de plus. Mais serait-ce Pauline ou Thérèse? C'était le point controversé, sur lequel s'engageaient les discussions et les paris. Chacune d'elles avait ses partisans résolus, qui faisaient des vœux pour Pauline ou pour Thérèse. Peut-être quelques-uns, ou quelques-unes, au fond de leurs cœurs, ne faisaient de vœux bien sincères pour l'une ni pour

l'autre. Quand on entendait rouler une voiture dans les rues cahoteuses de la ville, toutes les têtes se montraient aux fenêtres et sur le seuil des boutiques. Mme de Fougerais ne pouvait plus sortir sans être assaillie d'interrogations bienveillantes. Pauline et Thérèse se voyaient aussi l'objet de saluts souriants ou de questions dont l'indiscrétion se déguisait sous quelque finesse. Les visites affluaient et Mme de Fougerais était obligée de fermer hermétiquement sa porte.

Que se passait-il, en outre des apprêts matériels, au dedans de la citadelle? On a dit que les deux sœurs étaient unies d'une étroite amitié, mais c'eût été trop exiger du cœur humain que de leur demander, en cette occurrence, des sentiments exempts de toute personnalité. Thérèse avait essayé de continuer de plaisanter et n'avait pas rencontré de disposition à la facétie chez Pauline. Le beau touriste brun du Croisic avait décidément laissé sa trace. Par un accord tacite et après s'être juré, quoi qu'il arrivât, une amitié indissoluble, les deux sœurs en vinrent à ne se plus parler des promesses ni des menaces du prochain avenir.

Enfin, un jour, vers midi, une voiture s'engagea sous la porte du Nord et pénétra dans la vieille forteresse. Les Guérandais aux aguets reconnurent le vieux carrosse; le vieux cocher, faisant claquer son vieux fouet, tâcha d'activer la vieille jument, et la voiture entra dans la cour de la vieille maison, dont la porte se referma. Mme de Fougerais, apprêtant ses meilleures grâces, s'avançait au perron. La jeunesse regardait en soulevant le coin d'un rideau. Il avait été décidé que, par modestie, les jeunes filles ne se montreraient que lorsqu'elles seraient appelées. Elles virent descendre d'abord une femme de belle prestance, qui se retournait en tendant la main, ce qui semblait le contraire de ce qu'elles auraient supposé. Leur respiration était suspendue. Était-ce le beau blond de Guérande, était-ce le beau brun du Croisic qui allait paraître? Ce ne fut ni l'un ni l'autre. Un personnage évidemment jeune, mais aux traits flétris, mettait péniblement pied à terre en s'appuyant sur sa mère, ce qui faisait ressortir sa taille exiguë. C'était un disgracié de la nature, c'était presque un infirme.

Je ne connais rien de plus triste que l'infirmité dans la jeunesse, rien de plus cruel et de plus injuste que la raillerie qui s'attaque à cette infortune. La raillerie! Elle a cependant sa source dans je ne sais quels bas fonds de notre nature, puisqu'elle jaillit de toutes les lèvres enfantines, puisqu'elle n'est comprimée que par le sérieux de l'âge et le sentiment réfléchi de la compassion. Dans les colléges, on se moque des camarades infirmes; dans les luttes de la politique, on voit des hommes mûrs ne pas se refuser de se moquer des infirmités de leurs adversaires. Cet instinct de cruauté existe dans la nature animale; nous voyons des animaux de mœurs habituellement douces devenir féroces pour les sujets infirmes, qu'il faut arracher à leur barbarie. Pauline et Thérèse étaient certainement des cœurs tendres, accessibles à toutes les inspirations de la pitié. Et pourtant ce fut un éclat de rire qu'elles exhalèrent à la vue du pauvre jeune homme, un éclat de rire qui pouvait être entendu! J'espère qu'elles riaient d'elles-mêmes, de leurs rêves, de leurs rivalités, et de la déroute de leurs savants plans de campagne.

Mme de Fougerais ne riait pas. Elle avait introduit au salon son ancienne amie qu'elle ne parvenait pas à tutoyer. Celle-ci parlait avec volubilité, pour deux ou pour trois. Elle prétendait, en embrassant sa compagne de pension, qu'elle l'aurait reconnue partout, elle excusait la timidité de son fils, qui s'occupait d'agriculture et avait peu fréquenté le monde. Le jeune homme était en effet aussi gauche dans ses rares propos qu'il était laid et mal tourné. Elle demandait à voir les deux sœurs, qui, pendant ce temps, tiraient réellement au sort à qui se présenterait la première pour affronter l'entrevue. Elles auraient craint de rire encore si elles étaient entrées ensemble au salon. Ce fut Pauline qui obtint cette faveur du hasard et se montra seule, ce que Mme de Kerbiriou jugea, dans sa sagesse, être une désignation de bon augure qui la dispenserait de l'embarras du choix. Elle embrassa donc tendrement Pauline en la comblant de compliments.

— Elle est charmante, dit-elle, ma chère, et voilà bien le petit

grain de beauté que m'a vanté mon fils Charles à son retour du Croisic.

Mme de Fougeray et Pauline furent stupéfaites en entendant ces paroles.

— Comment! s'écria Pauline, M. Charles est déjà venu dans ce pays ?

— Sans doute, ma belle enfant, il y était il y a deux mois, lors de la fête du Croisic, où il s'est beaucoup amusé. C'est là qu'il vous a remarquée, il s'est informé de votre nom et de votre situation; j'ai reconnu aussitôt mon ancienne amie, et c'est cette rencontre providentielle qui m'a donné l'idée qui m'amène ici. Une heureuse idée, n'est-il pas vrai, ma chère enfant ? Mon fils est un peu embarrassé, ce n'est pas étonnant, devant vous, mais il est si bon! Et puis moi, je vous aimerai tant!

Et elle embrassa encore la jeune fille.

Pauline était au comble de la confusion. Elle croyait être le jouet d'un rêve, ou plutôt d'un affreux cauchemar. Elle regardait le pauvre infirme à barbe rousse qui restait muet, et dans lequel il lui fallait reconnaître l'élégant jeune homme aux moustaches noires dont elle avait conservé le souvenir. C'était une horrible métamorphose. Impatiente, elle voulut l'interpeller lui-même.

— C'est vous, Monsieur Charles, dit-elle, qui êtes venu à la fête du Croisic ?

— Pardon, s'empressa d'interrompre Mme de Kerbiriou, mon fils aîné, que je vous présente, se nomme Louis. C'est mon autre fils qui se nomme Charles et qui vous a vue au Croisic; celui-là est trop jeune, et encore trop étourdi, pour songer à se marier.

Pauline sentit le sang bouillonner à sa tête et refluer à son cœur. N'y tenant plus, elle se leva en prétextant qu'elle allait chercher sa sœur. Celle-ci parut comme s'ouvrait la porte; néanmoins Pauline sortit et monta dans sa chambre. Elle ouvrit la fenêtre pour respirer; des groupes de Guérandais stationnaient dans la rue. Elle referma la croisée et se laissa choir, la phrase appellerait ici un fauteuil, mais la vérité est que ce fut sur une simple chaise de

paille. Elle suffoquait. Elle éprouvait une mortification mêlée de colère. — Voilà donc, pensait-elle, pourquoi m'a remarquée ce jeune homme, qui me regardait tant que j'en étais troublée! Il s'est informé de mon nom et de ma situation, c'est-à-dire de ma fortune. Il a cru que j'étais assez pauvre et assez peu fière pour accepter les vingt mille livres de rente de son frère infirme, et il m'a fait l'honneur de me recommander! Je m'explique maintenant les informations de la lettre. Qui eût supposé qu'on oserait m'offrir ce malheureux?

Il y avait au cœur de la jeune fille une amertume profonde. Heureusement Thérèse ne se doutait de rien et avait montré un visage souriant. Pour éviter le renouvellement de la scène, Mme de Kerbiriou se hâta de présenter son fils Louis, en ajoutant que c'était son autre fils qui était venu à la fête du Croisic. C'était parfaitement indifférent à Thérèse, qui ne témoigna aucune contrariété. La mère aussitôt, avec une rapidité d'évolution qu'eût enviée un général d'armée, retourna ses batteries, je veux dire ses flatteries, contre Thérèse. Ni elle ni son fils ne tenaient au signe de l'œil droit.

— Encore plus charmante, s'écria-t-elle, et quelle aimable physionomie! Ce sera la joie d'un intérieur. Moi aussi je suis gaie, et je suis certaine que nous ferions bien bon ménage ensemble. — Et elle répétait: Je vous aimerai tant!

Thérèse s'était promis de faire bonne contenance et y réussit. Elle se félicitait de l'absence de sa sœur, avec laquelle elle eût craint d'être encore gagnée au fou rire. On a vu que ce n'était pas précisément ce qui était à redouter de la part de Pauline. Thérèse eut même la charité d'adresser quelques paroles bienveillantes au pauvre infirme, qui, encouragé, sortit un peu de sa torpeur. Mme de Kerbiriou, qui avait cru tout perdu, renaissait à l'espérance, en se disant que le pas le plus difficile était fait. Mme de Fougerais elle-même, remarquant la bonne humeur de Thérèse, se surprenait à envisager la perspective des vingt mille livres de rente, et à se demander si le présent ne pouvait pas compenser le futur, — ou réciproquement. — Ce qui est certain, c'est que l'entrevue, si mal com-

menacée avec Pauline, se continua dans de bien meilleures conditions.

On parla d'une promenade. A Guérande, il n'y en a guère d'autre que celle du Croisic. On juge que Pauline n'aurait pas été pressée d'y retourner. Thérèse, en remontant dans sa chambre, après avoir donné l'ordre de rattelér la vieille jument, s'apprêtait à rire à gorge déployée et fut frappée de l'altération du visage de sa sœur.

— Qu'as-tu donc, ma chère? dit-elle. On croirait que tu as pleuré.

— Est-ce que tu trouves plaisante la ridicule invasion de ces gens-là ?

— Ridicule, tu le vois bien, c'est-à-dire risible. Une scène de comédie, rien de plus. Seulement, elle a déjà duré suffisamment, et j'ai hâte d'en voir la fin.

— Si tu veux que la fin soit celle des comédies, à ton aise, ne te gêne pas. Ce n'est pas moi qui te disputerai le héros.

— Plutôt coiffer sainte Catherine toute ma vie ! Il est impossible, laid comme une chenille et sot comme une grive. Mais j'ai une certaine pitié de ce malheureux. Il faut qu'il reparte demain. Viens-tu au Croisic?

— Au Croisic ? répéta Pauline en tressaillant. Jamais ! Tu diras que je suis malade.

— Ah ! mon Dieu, cela n'en vaut pas la peine. Je me dévoue.

Il y avait une meilleure excuse que la maladie : la voiture ne contenait que quatre places, et personne ne regretta Pauline.

La promenade n'eut rien de plus remarquable que d'être la continuation un peu longue et la confirmation de la scène précédente. La bonne humeur de Thérèse maintenait les espérances ou les conjectures des deux mères; la gaucherie presque muette, et qui aurait gagné à l'être tout à fait, du pauvre jeune homme, maintenait l'inflexible résolution de Thérèse. Au retour, on trouva que Pauline, vraiment indisposée, s'était mise au lit. Mme de Kerbiriou ne s'affligea pas trop de cette indisposition, et poursuivit ses chatteries à l'adresse de Thérèse.

Comme elle rendait à son fils la justice de reconnaître qu'il ne se montrerait pas plus avantageusement en plusieurs jours et redoutait plutôt quelque lourde sottise, qu'il avait heureusement évitée, elle annonça son départ pour le lendemain matin. On n'insista pas pour la retenir. Elle se retira de bonne heure après le dîner. Mme de Fougerais lui dit à l'oreille qu'elle lui écrirait après avoir causé avec Thérèse, dont elle ignorait les véritables dispositions. En cela, elle était sincère, ce qui donna du naturel et même de l'effusion aux adieux.

Le lendemain, Mme de Kerbiriou partit au point du jour pour profiter du passage d'une diligence à la Roche-Bernard. Les deux sœurs reposaient encore. Mme de Fougerais s'était seule levée. Le jeune homme était déjà dans la voiture, quand sa mère remonta le perron et, attirant son ancienne amie dans une pièce voisine :

— Ne m'en veuille pas, dit-elle, et plains-moi. Tu ferais comme moi, n'est-il pas vrai? si tu avais eu une pareille affliction. Voilà bientôt trente ans que je n'ai pas passé un jour sans en pleurer. Aide-moi, si c'est possible. Je te jure qu'il est honnête et bon. Et si je me suis abusée, pardonne-moi.

Elle avait des larmes dans la voix. Elle s'essuya les yeux, et sans attendre de réponse, regagna la porte. — Allons, Louis, dit-elle d'un ton ferme, remercie Mme de Fougerais de son aimable accueil, et en route.

Une heure après, Pauline, entièrement rétablie, était debout, et elle concourait avec sa mère et sa sœur à remettre la maison dans l'ordre antérieur. On conçoit que les cancans allaient grand train dans la ville de Guérande, et aussi dans celle du Croisic, où l'on avait observé la carrossée, et Mlle Thérèse assise à côté d'un jeune homme à la barbe rousse. Comme personne n'avait vu marcher ni entendu causer le jeune homme, on se contentait de trouver qu'il justifiait assez mal la réputation de joli garçon qui l'avait précédé. En revanche, la progression était arrivée tout près des cent mille livres de rente, et comme il n'était plus douteux qu'il n'eût fixé son choix sur Thérèse, c'était sur la pauvre Mlle Pauline que se portait l'intérêt compatissant.

Ceci est une simple anecdote de la vie réelle, et les anecdotes n'ont pas de dénouement. Je pourrais donc n'avoir rien de plus à dire au lecteur. S'il est curieux de savoir ce que sont devenues, depuis quarante ans, Pauline et Thérèse, il n'a qu'à se transporter à Guérande et à se rendre à la messe de huit heures, dans l'église dont la vieille nef est restée debout, et dont le clocher moderne s'est récemment écroulé. Vers le milieu de la nef, à gauche, un peu au dessus de la chaire, il verra deux femmes de bonne mine, de taille élevée, aux traits réguliers, vêtues pareillement, et se ressemblant d'une manière frappante. On leur donnerait à peine plus d'une cinquantaine d'années. Ces deux femmes sont Pauline et Thérèse.

Elles ne se sont jamais quittées. Chacune d'elles a refusé quelques occasions de mariage, pas beaucoup plus séduisantes que celle que j'ai racontée. Thérèse n'a jamais entendu parler du beau jeune homme blond, et Pauline avait trop entendu parler du beau jeune homme brun.

Derrière elles se tient une vieille un peu tremblottante, qui lit sans ses lunettes et qui est Mme de Fougerais.

Ainsi va la vie réelle. J'honore profondément les femmes, elles ne sont pas rares en province, qui la traversent avec tant de vertus et de dignité.

Si le lecteur est encore plus curieux, il peut de là se transporter à Morlaix, et s'informer de M. *Louis* de Kerbiriou. Qu'il ait soin d'éviter la méprise qui avait présidé aux informations très-exactes du percepteur. S'il n'insistait pas sur le prénom, on lui indiquerait encore une des notabilités du pays, un beau vieillard robuste, membre du conseil général et maire de sa commune, en possession d'une fortune très-considérable qu'il doit surtout à un riche mariage. Comme il y a quarante ans, c'est lui seul qui s'appelle M. de Kerbiriou. Quand on parle de son frère aîné, ce qui est rare, on ne le nomme que M. Louis, à moins qu'on ne l'affuble du sobriquet du vieillard stupide. Il végète obscurément dans un manoir au pied des montagnes d'Arrez, d'où il ne sort jamais. Il a une femme,

qui s'ennuie là depuis trente-six ans. Les vingt mille livres de rente ont fini par trouver un cœur sensible.

J'invite mes jolies lectrices, j'entends celles dont la dot est aussi modeste que le maintien, à décider si Thérèse a eu tort, et à se demander ce qu'elles préféreraient elles-mêmes: si elles voudraient passer leur vie, comme châtelaines, aux côtés d'un homme qu'elles rougiraient de montrer, ou la dépenser, la tête haute et le cœur encore plein, dans la piété filiale et dans la douce intimité d'une sœur.

ALFRED DE COURCY.

BIOGRAPHIES VENDÉENNES

LE COMTE D'HECTOR

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA MARINE

Charles-Jean, comte d'Hector, est né à Fontenay-le-Comte, le 22 juillet 1722. Il était si faible en venant au monde, que l'on crut qu'il ne vivrait pas, lui qui devait parcourir une si longue carrière, et qu'il fut ondoyé dans la maison paternelle, dans la crainte de hâter sa fin en le transportant à l'église pour y recevoir le baptême. L'enfant malingre ne tarda pas à prendre une vigoureuse constitution, et c'est à son énergie, puisée dans un corps robuste, qu'il dut de devenir un des marins les plus distingués de son siècle. On peut dire en effet qu'il fut l'artisan de sa fortune, car, bien qu'il appartînt à la noblesse où se recrutaient exclusivement les officiers de nos armées navales, sa naissance fut pour bien peu de chose dans son avancement. Sa famille était pourtant une des plus anciennes de l'Anjou, elle avait donné plusieurs officiers à la marine de l'État, entre autres Georges d'Hector qui, en 1627, servait sous les ordres du marquis de Toiras, lors de sa belle défense de l'île de Ré contre les Anglais. Un concours de circonstances malheureuses empêcha qu'il reçût l'instruction que l'on donne d'ordinaire aux jeunes gens

qui se destinent à la marine. Son père, Charles-Louis d'Hector, seigneur de la Chiffretière, était marin lui-même, et les devoirs de sa profession le tenaient presque toujours éloigné de sa famille. Quant à sa mère, Marie-Madeleine de la Raguiène, élevée à la Martinique, elle en avait pris les habitudes frivoles, et abandonnait à d'autres le soin d'élever ses enfants. Le chevalier d'Hector était sans fortune et sa femme n'avait qu'une faible dot. Après leur mariage, les époux étaient venus habiter Fontenay-le-Comte, et, comme l'économie n'est pas la vertu dominante des créoles, le jeune ménage fut bientôt aux expédients. Avec les appointements de son grade d'enseigne qui s'élevaient à six cents francs, et un revenu de deux cent cinquante, produit d'une métairie située dans la commune de Saint-Georges de Montaigu, il était bien difficile à Louis d'Hector de donner à son fils les bienfaits de l'instruction. Le jeune Charles d'ailleurs n'avait pas encore l'âge où les enfants s'éloignent du foyer domestique pour entrer dans des maisons d'enseignement, quand son père fut tué dans une campagne qu'il faisait au Canada, sous le commandement de M. de Sévigné. Orphelin à neuf ans, et presque complétement abandonné à ses jeux, sa première enfance fut très-négligée. Sa mère s'étant retirée dans le petit bien qu'avait possédé son mari, Charles n'eut pas d'autre instituteur que le maître d'école de Saint-Georges de Montaigu.

Le veuvage de Mme d'Hector ne fut pas de longue durée, elle se remaria à Angers et emmena son fils au domicile conjugal. Là, on voulut lui donner un nouveau maître dont les leçons pussent développer une intelligence précoce qui s'échappait en vives saillies. Mais l'enfant, que sa bonne humeur, son esprit et sa gaieté rendaient aimable à tous, était le plus dissipé et le moins attentif des écoliers. Quoique esprit très-cultivé, son beau-père, plus particulièrement occupé des trois enfants qu'il avait eus d'un premier mariage, laissait au jeune Charles toute sa liberté. Il riait de ses espièglerie et disait, comme tant de parents négligents et coupables : Avec le temps, la raison viendra, et alors tout sera bientôt réparé. En attendant, Charles d'Hector consumait ses jours en amusements futiles.

Il arriva ainsi à l'âge de treize ans sans avoir rien appris. Ses parents songèrent enfin qu'il fallait mettre un terme à cette vie d'oisiveté, et que le moment était venu de lui ouvrir la carrière qu'il devait parcourir un jour. Cette carrière semblait toute tracée. Son père étant mort au service de la marine, il y avait lieu de croire que pour y entrer il trouverait aide et protection ; telle ne fut pourtant pas la pensée de la famille, elle songea pour lui à un autre corps.

Il y avait alors à Rochefort une école où se recrutaient les officiers des colonies. La famille maternelle du jeune d'Hector habitait la Martinique, où elle jouissait de l'influence que donne la richesse, et, avec son appui, il pouvait faire fortune. Voilà ce que les parents ne cessaient de répéter à l'enfant, pour lui faire accepter une position qui était plus dans leurs vues que dans ses goûts. On obtint sans peine pour lui une place à la compagnie dite des Cadets, et on le conduisit immédiatement à Rochefort pour y faire son noviciat. Mais le directeur de la compagnie déclara que, n'ayant ni l'âge, ni la taille réglementaire, il se voyait forcé d'ajourner son admission à l'année suivante. Ce contre-temps fut ce qui pouvait lui arriver de plus heureux, comme nous allons le voir.

Au lieu de le renvoyer à Angers pour y attendre l'époque de son entrée à la compagnie des Cadets, le chevalier de la Saussaye, d'accord avec les parents que Charles d'Hector avait à Rochefort, résolut de le tirer du milieu où il dissipait sa première jeunesse, et de l'embarquer sur la flotte dont il avait le commandement. Le chevalier de la Saussaye était marié à la cousine germaine de Charles, et, comme il se rendait à la Martinique, il ne douta pas que sa mère lui saurait gré de l'avoir emmené faire connaissance avec les membres de sa famille qui résidaient dans cette île. Il en fut en effet très-bien accueilli ; mais ses riches parents se montrèrent plus prodigues de témoignages d'amitié que de largesses. Leurs libéralités se bornèrent à des cadeaux insignifiants. De retour à Rochefort, après une campagne de six mois, Charles d'Hector s'empressa d'aller rejoindre sa mère à Angers.

Cette campagne décida de sa destinée. Il n'avait point étudié pendant la traversée, mais il avait pris le goût de la mer, et, quand on lui parla de nouveau de la compagnie des Cadets, il déclara que sa vocation le portait vers la marine. Quelque insistance que l'on mît à l'en détourner, il persista dans la résolution qu'il avait prise ; de guerre lasse, il fallut céder.

Ses parents firent alors des démarches pour le faire entrer dans le corps qu'il venait de choisir ; mais ils avaient peu de crédit, et le ministre, qui d'abord s'était montré favorable à leur demande, ne se pressait pas de remplir sa promesse. Enfin, en 1840, sa nomination de garde de la marine au port de Rochefort lui fut expédiée.

L'enfant avait fait place au jeune homme, sans que l'espoir que l'on avait conçu de le voir un jour se livrer à l'étude se fût réalisé. Aux jeux du premier âge avait succédé la passion de la chasse ; fort et agile, il s'y livrait avec une ardeur extrême.

Si son instruction laissait tant à désirer, il n'en était pas ainsi de son éducation. Elevé dans une maison où l'on ne voyait que la bonne compagnie, il en avait pris le ton et les manières, masquant sous les agréments de la forme le vide de ses connaissances. Ses parents lui promirent une pension de quatre cents livres, et, pauvre d'argent mais riche d'espérances, il se rendit à son poste. Comme il avait les habitudes polies d'un homme bien élevé, les salons de la ville lui furent ouverts, et il s'y trouva parfaitement à sa place. La fréquentation du monde élégant entraînant toujours à des dépenses qui se trouvaient au dessus de ses faibles ressources, son amour-propre avait à souffrir de certains détails de toilette qu'il ne pouvait pas se procurer. Il jura alors qu'à force de persévérance il occuperait dignement son rang dans une société où il avait été accueilli d'ailleurs avec une grande bienveillance. L'ambition, quand elle est contenue dans les limites du devoir, est une noble passion ; elle élève l'âme, la rend capable d'accomplir les plus grandes choses ; elle fait les natures énergiques, les raidit contre les coups du sort ; quelque capricieuse que soit la fortune, elle finit toujours par se l'attacher, en la poursuivant avec courage et sans relâche. D'Hector comprit

qu'il fallait demander au travail, qu'il avait tant négligé jusque-là, la position à laquelle il aspirait. Il se mit donc à l'œuvre, et, bien longtemps avant de toucher au but, il y trouva une première récompense : celle que donnent le développement de l'intelligence et les connaissances acquises.

En même temps, il s'exerçait au rude métier de la mer. Le 28 avril 1741, il s'embarqua pour une campagne de rade sur l'*Apollon*, que commandait M. de Macnémara. L'*Apollon* faisait partie d'une escadre placée sous les ordres du comte de Roquefeuille. Il en fut détaché pour se rendre à Lisbonne, et revint désarmer, le 20 septembre de la même année.

De retour à Rochefort, Charles d'Hector se montra aussi appliqué dans ses études qu'il l'avait été peu jusque-là. Ses professeurs, surpris de ce changement, rendirent le meilleur témoignage de ses progrès.

La guerre allait lui fournir une autre occasion de faire ses preuves. En 1743, Jacques II, roi d'Angleterre, fit alliance avec l'Autriche, et l'amiral Hawke, à la tête d'une puissante armée, se vanta de faire de Dunkerque une cabane de pêcheurs. La France se prépara à soutenir la lutte. Les Anglais tenaient bloquée dans le port de Toulon une escadre espagnole. Le roi envoya, sous les ordres du lieutenant-général de Court, quinze vaisseaux et trois frégates pour protéger sa sortie. D'Hector fit partie de l'expédition. Dans les premiers jours du mois de février 1744, il s'embarqua sur le *Diamant*, que commandait M. de Massiac. Le 22 du même mois, la flotte franco-espagnole et la flotte anglaise en vinrent aux mains, et deux jours après, les Anglais abandonnaient le blocus de Toulon pour gagner l'île Minorque. La flotte française escorta triomphalement l'escadre espagnole jusque dans le port de Carthagène. C'est à cette affaire que d'Hector reçut le baptême du feu.

Si la Méditerranée était libre des vaisseaux anglais, les corsaires barbaresques inquiétaient toujours notre commerce. Pour le protéger, le comte de Vaudreuil fut chargé de faire, avec le vaisseau l'*Heureux*, une croisière jusqu'à Malte. D'Hector passa sous ses

ordres. Le comte de Vaudreuil ne se doutait guère en ce moment que le jeune garde aurait un jour dans la marine une position supérieure à la sienne, et qu'il deviendrait jaloux de sa fortune.

L'*Heureux* désarma à Toulon le 30 novembre. D'Hector le quitta pour servir successivement sur le *Terrible* et le *César-Auguste*.

Tous ses supérieurs remarquaient son zèle et cherchaient à améliorer sa position. Elle était très-précaire en effet. Les quatre cents francs de pension, promis par sa famille, ne lui étaient pas payés, et ses modestes appointements de garde ne s'élevaient qu'à quinze francs par mois. Pour le récompenser, ses chefs, quoiqu'il n'en eût pas encore le grade, le mirent à bord d'une frégate où il remplissait les fonctions d'officier. C'était pour lui un double avantage : ses appointements étaient doublés, et l'attention était appelée sur sa personne. Cette circonstance ne contribua pas peu à le faire nommer enseigne. Ce grade lui fut conféré le 1er février 1744. Son traitement s'éleva alors à huit cent cinquante francs. Pour un homme habitué aux plus dures privations, c'était une fortune. De ce moment, il put figurer dans le monde, et s'y faire remarquer par les qualités aimables que nous lui connaissons.

Le 1er mai, il s'embarqua sur la frégate la *Mégère*, que commandait M. de la Jonquerie. La *Mégère* faisait partie de l'escadre aux ordres du duc de Danville qui, quelques jours après, mit à la voile pour Chibouctou. Cette malheureuse campagne lui fut particulièrement pénible. Comme frégate de découverte, la *Mégère* eut beaucoup à souffrir, et Charles d'Hector, accablé de fatigue, tomba malade sans pourtant cesser de faire son service. Aussitôt qu'il fut de retour en France, il se rendit à Angers pour rétablir sa santé profondément altérée. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il fit la connaissance de Mme Seven Monbault. Cette dame était veuve, et, quoiqu'elle fût beaucoup plus âgée que lui, comme on la disait fort riche, il lui fit la cour et l'épousa. Une telle alliance, dans laquelle le calcul entrait beaucoup plus que le sentiment, ne fut pas heureuse. Le comte d'Hector vit beaucoup de monde, eut un nombreux domestique, un grand train, des chevaux et des équipages de

chasse. Cette vie si nouvelle et toute de plaisir lui fit oublier un instant ses rêves ambitieux, et, s'il résista aux instances qui lui furent faites d'abandonner la marine, sa passion pour la chasse devint si vive qu'elle l'emporta sur celle qu'il avait pour la mer. Dans l'espace de trois ans, il ne fit que deux courtes campagnes, toutes deux dans la Méditerranée; l'une sur le vaisseau la *Couronne*, commandé par M. Macnémara; l'autre, sur l'*Heureux*, commandé par M. de Porter.

Bien que sa femme lui cachât avec le plus grand soin l'état de ses affaires, le comte d'Hector ne tarda pas à s'apercevoir que cette grande fortune par laquelle il avait été séduit était obérée. Une mauvaise gestion, des procès ruineux, une dépense excessive l'avaient absorbée presque en entier. Cette découverte lui fut cruelle, mais ne l'abattit pas. Voyant que la comtesse entendait ne rien réformer de sa maison, qu'elle ne tenait aucun compte de ses conseils, que le chapitre des dettes allait toujours croissant, il ne voulut pas qu'on pût croire que, par son luxe, il était cause d'une ruine qui existait avant son mariage. Il rendit donc toute sa liberté à Mme d'Hector, et, sans bruit, sans éclat, sans rompre même complétement avec elle, puisque entre eux s'établit un commerce de lettres, il la laissa tout entière à l'embarras de ses affaires et de ses procès, pour revenir à la mer, ses premières amours. Il se rendit à Rochefort où il fut employé en qualité d'aide-major de la marine et des troupes. Là il reprit sans peine ses habitudes modestes, et comme il exerçait ses nouvelles fonctions avec un grand zèle et une grande intelligence, ses chefs, pour l'en récompenser, lui firent obtenir des gratifications qui, ajoutées à ses appointements, lui donnèrent, au lieu d'une opulence factice, toutes les douceurs de l'aisance. En même temps, il se reprenait à son métier avec le sentiment d'un homme qui retrouve, après une longue absence, l'objet qui lui était cher. Fort occupé dans le port de Rochefort par mille détails, il ne voulait pourtant pas faire une trop longue infidélité à la mer; aussi, en 1754, s'embarqua-t-il, sous le commandement du vicomte de Noé, pour une campagne à l'île Royale.

Le 11 février 1756, il fut nommé lieutenant de vaisseau.

La paix d'Aix-la-Chapelle avait laissé entre la France et l'Angleterre bien des germes de discorde. Elle fut rompue par les Anglais au sujet du règlement des limites du Canada.

Alors s'ouvrit un nouveau champ à l'ambition du comte d'Hector. La guerre lui offrant plus de chances d'avancement que la paix, il apprit avec joie que le premier coup de canon venait d'être tiré.

Pendant la dernière campagne, le vicomte de Noé avait pris d'Hector en grande estime et en grande affection. La guerre déclarée, il voulut l'avoir pour second à bord de la frégate la *Pomone*, dont le commandement lui avait été confié. Blessé, peu de temps après, par le refus que le ministre avait fait à une demande qu'il croyait juste, le vicomte de Noé avait, sans congé, quitté le commandement de sa frégate pour se rendre à Versailles. Le ministre lui ayant témoigné en termes très-vifs son mécontentement au sujet de cette démarche, si contraire aux règlements de la marine, il donna sa démission. Le vicomte de Noé s'était d'autant plus facilement déterminé à prendre ce parti, que le duc d'Orléans venait de lui offrir un régiment. Informé confidentiellement par son capitaine de ce qui se passait, et pressé par lui de faire des démarches pour le remplacer dans le commandement qu'il laissait vacant, le comte d'Hector n'eut pas besoin d'en faire la demande. La *Pomone* était destinée à une mission secrète, on l'en chargea, bien qu'il ne fût encore que second. Cette mission était délicate et demandait à être accomplie avec une grande célérité. D'Hector s'en acquitta en homme intelligent et habile. Il s'attendait, en rentrant à Brest, à trouver un nouveau capitaine à la *Pomone*. Quelle ne fut pas sa surprise et sa joie en apprenant que le commandement lui en était laissé, cette fois, avec le titre qui le lui donnait.

La fortune, si longtemps contraire au garde de la Marine, commençait à sourire au capitaine de frégate et un bel avenir s'ouvrait devant lui.

A cette époque, le commandant d'une frégate était tenu à une table de douze couverts, pour laquelle, bien entendu, l'État lui

allouait une subvention. Les économies du comte d'Hector s'élevaient à dix-huit francs, et son linge de table se composait de six serviettes. Ses ressources financières étaient, comme on le voit, bien insuffisantes pour se procurer des meubles, des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, tout ce qui constitue un service de table. Heureusement qu'il venait de recevoir une avance de trois mois sur son traitement. Ayant ajouté quelque argent à cette somme au moyen d'un emprunt qu'il contracta et qu'il éteignit bientôt, il acheta à bas prix une partie du mobilier que le vicomte de Noé avait mis en vente, et s'improvisa un salon à manger très confortable. Plutôt homme de bon goût que grand seigneur, il s'appliqua moins à avoir une grande représentation qu'à offrir à ses officiers une table délicatement servie. Comme il avait pour principe qu'un fonctionnaire public ne doit point économiser sur les frais de représentation qui lui sont alloués, il recevait souvent à son bord, défendait les jeux de hasard que l'on aimait alors, plus encore qu'on ne les aime aujourd'hui, donnait à tous l'exemple d'une vie honnête et décente. Naturellement obligeant, si son premier mouvement était un peu vif, il le corrigeait toujours par les bonnes grâces de ses manières. Sachant parler et se taire à propos, la justesse de son esprit et un grand sens masquaient ce qui lui manquait du côté de l'instruction première. Lorsqu'il fut arrivé aux postes les plus élevés, il aimait à se rappeler les années si dures de sa jeunesse, et disait aux officiers qui se plaignaient de la rigueur de la fortune : « Messieurs, on naît avec une fortune de malheur et de bonheur. « Pendant vingt-deux ans de ma vie, en passant par une porte « cochère, j'étais toujours prêt à me casser la jambe, et après, tout « semblait seconder mes vœux. Si je ne m'étais pas roidi contre ce « premier temps, je n'aurais pas l'honneur d'être aujourd'hui à « votre tête et de vous commander. Faites comme moi. »

En 1757, le comte d'Hector reprit le commandement de la *Pomone*. Le 1er mai, il appareilla sous les ordres du vicomte de Rochechouart, commandant lui-même la *Thétis*, pour aller croiser sur les côtes de France. Dans ce moment, les corsaires désolaient

notre commerce; la *Pomone* en captura quatre, et telle fut la terreur que la croisière des deux frégates inspira à l'ennemi que, pendant tout le temps qu'elle dura, aucun de ses bâtiments n'osa s'aventurer dans nos eaux. Les navires de cabotage purent donc naviguer en toute sécurité. La croisière terminée, la *Pomone* escorta plusieurs convois des ports du sud à Brest.

L'année suivante, le comte d'Hector fut l'objet d'une préférence bien flatteuse. Une escadre, composée de sept vaisseaux et de trois frégates, allait quitter le port de Brest pour une campagne aux Antilles. M. de Bompar, qui la commandait, le demanda au ministre pour en être le major. Il n'y avait dans ce choix rien qui sentît la faveur, car M. de Bompar ne le connaissait que sur sa réputation d'excellent officier. D'Hector s'attacha à justifier la confiance de son chef. Il y réussit si bien qu'après la campagne, M. de Bompar en fit le plus grand éloge au ministre.

Il lui rendit un service bien plus grand encore.

La France préparait une descente en Angleterre, et le commandement des forces navales qui devait l'effectuer avait été confié au présomptueux et incapable maréchal Conflans. D'Hector, ayant demandé à faire partie de l'expédition, devait s'embarquer sur le vaisseau le *Thésée* que commandait M. de Kersaint. M. de Bompar, qui connaissait la valeur du personnage entre les mains duquel les destinées de la marine française avaient été remises, était trop attaché à son major pour ne pas s'opposer de toutes ses forces à ce qu'il fît partie d'une expédition qui devait aboutir au plus grand de tous les désastres. Comme d'Hector, ignorant les motifs de son opposition, lui en témoignait sa surprise et presque son mécontentement: « Non, je ne le veux pas, lui répondit-il ; est-ce que vous « ne voyez pas comme cette charrette est attelée? D'ailleurs mon « escadre n'est pas encore désarmée et vous n'êtes pas libre ». On sait combien étaient fondés ces tristes pressentiments, et quelle fut l'issue de la fatale journée connue dans l'histoire sous le nom de combat des Cardinaux. Sans l'énergique refus de Bompar, c'en était fait du comte d'Hector. Le *Thésée* coula, et, de tout son équipage,

il ne se sauva qu'un seul homme. Des vaisseaux qui échappèrent, une partie se réfugia dans la rade de l'île d'Aix, une autre dans la Vilaine.

Lors du désarmement de la *Pomone*, d'Hector fut nommé aide-major du port de Brest. Il n'avait point demandé cette place. Attaché jusque-là au département de Rochefort, il y avait toutes ses habitudes. Rien donc d'étonnant si, au premier moment, il regretta de s'en éloigner. Mais Brest était le premier port militaire de France ; il ne lui fallut pas longtemps pour comprendre que, se trouvant là sur un plus grand théâtre, il y aurait plus de chances d'avancement.

Nous venons de dire que la Vilaine avait servi de refuge à une partie des débris de la flotte française ; six vaisseaux y étaient encore. La Marine n'était point d'avis de compromettre le peu de forces navales qui restaient à la France, en cherchant à favoriser leur sortie. Devant l'insistance du duc d'Aiguillon, alors gouverneur de la Bretagne, le gouvernement se décida pourtant à en tenter l'entreprise. A la faveur d'une grande marée, les vaisseaux français avaient pu remonter la Vilaine jusqu'au lieu dit la *Vieille-Roche*. Cette circonstance, qui les avait sauvés, rendait leur sortie très-difficile. Le ministre de la marine en avait écrit aux capitaines, qui lui avaient répondu que la chose leur paraissait pleine de périls. Dans cette pensée, les vaisseaux avaient été désarmés et on n'y avait laissé qu'un équipage peu nombreux chargé de veiller à leur conservation.

La marine française n'avait jamais été dans un pareil état d'abaissement. C'était au point, nous dit le comte d'Hector, que les officiers qui voyageaient à l'étranger osaient à peine avouer qu'ils en faisaient partie. Les quelques vaisseaux qui nous restaient encore, étaient, pour la plupart, cachés dans des retraites inaccessibles, et les Anglais, tranquilles dans la baie de Quiberon et à l'embouchure de la Vilaine, se relevaient à tour de rôle, comme si la France n'avait plus aucune force à leur opposer.

Dans cet état de choses, des officiers de la compagnie des Indes

proposèrent au duc de Choiseul, alors ministre tout-puissant, de conduire à Brest les vaisseaux qui se trouvaient dans la Vilaine. Le duc d'Aiguillon était l'ami du chevalier de Ternay. Il lui fit facilement comprendre que si, après avoir mis ses vaisseaux à l'abri dans la Vilaine et avoir déclaré qu'il était impossible de les en faire sortir, des officiers d'un autre corps venaient à les en tirer, ce serait une grande défaveur pour la marine royale. Quelle gloire, au contraire, pour celui qui mènerait à bonne fin une entreprise, périlleuse, il est vrai, mais qui, précisément en raison des difficultés dont elle était entourée, était faite pour tenter un officier aussi brave que le chevalier de Ternay. Le duc d'Aiguillon fut si pressant, il répéta tant de fois que tel était le désir du duc de Choiseul, que ce ministre lui donnerait carte blanche s'il voulait se charger de l'entreprise, qu'il finit par convaincre son interlocuteur, et l'amena à partager ses idées. Le chevalier de Ternay déclara au duc d'Aiguillon que, pour le seconder dans cette difficile expédition, il faisait choix du comte d'Hector. Quelques jours après, celui-ci, à sa grande surprise, recevait des mains du comte de Blénac, commandant de la marine à Brest, l'ordre de se rendre sur le champ à Vannes pour se mettre à la disposition du gouverneur de la province. Ce ne fut qu'à son arrivée qu'il connut le secret qu'on lui avait caché jusque-là. Le duc lui remit des lettres du chevalier de Ternay qui s'excusait du mystère qu'il avait été obligé de garder, lui faisait connaître la cause pour laquelle il n'avait pas pu refuser une mission toute de confiance, lui donnait enfin des instructions sur certaines dispositions préparatoires.

Le chevalier de Ternay et le comte d'Hector avaient l'un pour l'autre une grande estime, mais leur liaison n'autorisait pas le premier à disposer du second. Le duc d'Aiguillon, remarquant l'étonnement du comte d'Hector, lui remit une lettre du roi par laquelle il lui était prescrit d'aller prendre dans la Vilaine le commandement du vaisseau *le Brillant*, et de se conformer pour le reste aux ordres du chevalier de Ternay. Les termes de cette lettre ne laissaient aucune place aux objections.

Si d'une part d'Hector était fier du choix qui avait été fait de sa personne, il se disait d'un autre côté que le chevalier de Ternay et lui ne manqueraient pas d'exciter la jalousie des officiers qui étaient leurs aînés dans le service. Le duc d'Aiguillon combattit ses scrupules, et finit l'entretien par ces mots, qui n'admettaient pas de réplique : — Au demeurant, Monsieur, je vous ai remis l'ordre du roi.

Parmi les différents ordres que lui avait donnés le duc d'Aiguillon, était celui d'attendre à Vannes l'arrivée de quatre cents hommes de troupe de marine, désarmés à Rochefort après l'affaire des Cardinaux. Comme ils ne pouvaient pas être arrivés avant quatre jours, le comte d'Hector mit ce temps à profit pour informer le comte de Blénac de la position délicate dans laquelle il se trouvait. Désobéir était une énormité coupable, et accepter c'était blesser des officiers qui ne lui pardonneraient pas ; il terminait sa lettre par ces paroles : « Je sens que, si on me proposait d'aller au bal, je pourrais « répondre que je n'aime pas la danse ; mais quand un ordre du « roi dit d'aller recevoir des coups de fusil, il n'est guère pos- « sible de s'y refuser. » La réponse de M. de Blénac fut ce qu'elle devait être, à savoir que personne ne pourrait trouver mauvais un acte d'obéissance aux ordres de Sa Majesté.

Ainsi encouragé, le comte d'Hector n'eut plus qu'une pensée: préparer tous les éléments d'une expédition dont allait dépendre sa fortune militaire. Les quatre cents hommes attendus de Rochefort étant arrivés, il les installa à Vieille-Roche, les ayant ainsi sous la main, pour s'en servir au besoin.

Le chevalier de Ternay arriva avec des ordres en blanc pour la composition des états-majors ; il prit le commandement du *Dragon* dont la force était égale à celle du *Brillant*, et les deux vaisseaux furent armés avec la plus grande diligence. Ces préparatifs achevés, les véritables difficultés se présentèrent. La Vilaine n'offrait assez d'eau pour la navigation des vaisseaux que pendant trois jours, à la pleine et à la nouvelle lune. Il s'y rencontrait en outre des barres et des bancs qui constituaient de grands obstacles ; enfin les Anglais,

avec plusieurs vaisseaux, en bloquaient l'embouchure; et, pour en sortir, il fallait nécessairement passer sous leur feu.

Le comte d'Hector et le chevalier de Ternay se décidèrent à étudier eux-mêmes la rivière. Ce travail exigeait beaucoup de temps et de soins, aucune carte n'ayant encore signalé les écueils dont nous venons de parler. L'ennemi, ayant eu connaissance des études que faisaient les Français, détruisit ou changea de place les jalons qui les signalaient. Il fallut, pour protéger nos travaux, établir en avant des bâtiments légers qui firent bonne garde nuit et jour. Des vents contraires, des nuits trop claires vinrent apporter de nouvelles entraves ; enfin dix mois se passèrent sans qu'il fût possible de faire la moindre tentative.

Pendant ce temps, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector étaient en butte aux propos méchants et perfides de la jalousie. Tous les jours il leur arrivait des lettres injurieuses, et il leur fallait, chose bien pénible pour des officiers français, dévorer en silence les outrages dont ils étaient abreuvés.

De nouvelles offres faites par les officiers de la Compagnie des Indes ayant été acceptées, deux d'entre eux affirmèrent qu'ils y mettraient moins de tâtonnements, et obtinrent le commandement du *Robuste* et du *Glorieux*. Mais quand le moment d'agir fut venu, ils changèrent de langage. Le *Dragon* et le *Brillant* étant prêts, le chevalier de Ternay en donna connaissance aux capitaines de la Compagnie des Indes, en leur demandant s'il leur convenait de se joindre à lui. Ceux-ci, si résolus la veille, trouvèrent alors des difficultés sans nombre. D'Hector s'engagea vainement à frayer la route ; ils dirent qu'ils n'étaient pas prêts et finirent par donner, par écrit, le refus que le chevalier de Ternay leur demandait. Ce refus fut envoyé au ministre de la Marine qui donna l'ordre de désarmer le *Robuste* et le *Glorieux*. La nuit suivante, le *Dragon* et le *Brillant* mirent à la voile, le chevalier de Ternay marchant le premier, comme commandant de l'expédition. L'obscurité de la nuit les favorisait, et ils arrivèrent, sans être aperçus, tout près des Anglais, dont ils entendaient le roulement des tambours battant la

retraite. Il y eut pourtant un moment de grande angoisse à bord du *Dragon*. Ce vaisseau toucha non loin de l'embouchure de la Vilaine. Dans cette prévision, il avait été convenu entre les deux capitaines que le vaisseau resté libre continuerait sa route. D'Hector avait donc le regret de laisser derrière lui le chevalier de Ternay, quand heureusement le *Dragon* se releva et vint rejoindre le *Brillant*.

Le lendemain, tous deux faisaient leur entrée à Brest. Au lieu d'y recevoir un accueil triomphal, comme ils le méritaient si bien, ils n'y trouvèrent que des visages froids et peu sympathiques. Le sentiment de l'envie fut poussé si loin que les maris défendirent à leurs femmes de parler à de braves officiers qui venaient de sauver deux vaisseaux de l'Etat. Ils en furent dédommagés par la réception que le roi leur fit à Versailles. Le chevalier de Ternay fut nommé capitaine de vaisseau, et le comte d'Hector reçut une pension de cinq cents livres sur Saint-Louis. Toutes les grâces qu'ils demandèrent pour leurs officiers furent également accordées.

Ce premier succès était un encouragement à recommencer. Le roi ordonna au chevalier de Ternay et au comte d'Hector de faire pour le *Robuste* et l'*Éveillé* ce qui leur avait si bien réussi pour le *Dragon* et le *Brillant*, c'est-à-dire de les conduire à Brest. Cette seconde expédition présentait les mêmes difficultés de navigation; de plus, les Anglais, surpris une première fois, se tenaient maintenant sur leurs gardes, et l'on ne pouvait guère passer sans en être aperçu. Le *Robuste* et l'*Éveillé* allaient pourtant en tenter l'entreprise, quand la foudre tomba sur le dernier et fit voler en éclat son mât de misaine. La Vilaine n'avait point de chantiers, et, quelque activité qu'y mît le comte d'Hector, il fallut attendre longtemps avant que les avaries fussent réparées. Lorsque l'*Éveillé* fut en état de reprendre la mer, les deux capitaines résolurent de donner le change aux Anglais et, au lieu de se rendre directement à Brest, de faire voile pour la Corogne. Cette ruse leur réussit parfaitement, ils atteignirent ce port sans être inquiétés. Quinze jours après, ils partaient pour Brest avec des vents favorables Il n'y avait

pas deux heures qu'ils étaient en route qu'un orage épouvantable éclatait sur leur tête. La fatalité semblait poursuivre le malheureux vaisseau l'*Eveillé*. La foudre tomba de nouveau à son bord, cette fois pour y faire des ravages effroyables. Ses deux mâts de hune furent brisés, les voiles lacérées, cinq hommes tués et cent blessés. Renversé sur le pont, le comte d'Hector eut sa lunette d'approche emportée, et la commotion qu'il ressentit à l'avant-bras lui causa une violente douleur, dont il souffrit pendant plusieurs années. Il fallait rentrer à la Corogne, mais la manœuvre était devenue presque impossible. La nuit était obscure, l'orage grondait toujours, et le vaisseau était menacé de se perdre sur des rochers où pas un homme n'aurait pu se sauver. Heureusement que, le vent s'étant calmé, on en profita pour réparer, comme on put, les principales avaries. Un nouveau danger vint menacer les deux vaisseaux. Le *Robuste* avait perdu son pilote, et celui de l'*Éveillé* n'en avait que le nom. Ce malheureux perdit la tête, et, quoi que fît le comte d'Hector pour le rassurer et l'encourager, il s'engagea dans un passage que l'on croyait impossible à traverser. Tout le monde s'était porté sur la côte, dans l'attente d'un naufrage qui paraissait inévitable. Par un hasard providentiel, les deux vaisseaux s'en tirèrent. Depuis, le comte d'Hector répéta souvent que, dans sa longue carrière de marin, il n'avait jamais couru un aussi grand danger.

Cependant il fallait songer à rentrer en France. Aussitôt que les avaries de l'*Éveillé* furent réparées, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector reprirent la mer. Ils approchaient de Brest, quand ils furent aperçus par l'escadre anglaise qui croisait devant le port. Aussitôt plusieurs vaisseaux s'en détachèrent pour leur donner la chasse. Le chevalier de Ternay força de voiles. Le comte d'Hector voulait en faire autant, quand il s'aperçut qu'une dernière avarie restait encore à réparer. La foudre avait brûlé la mèche du mât de misaine, et comme on ne pouvait pas le charger de voiles sans s'exposer à des accidents, d'Hector ordonna de l'en soulager. Le chevalier de Ternay n'y comprenait rien, et par des signaux commandait qu'il fût fait autrement. Le comte d'Hector se garda bien

de lui obéir. Parvenus, malgré tout, à échapper aux Anglais, il mouilla dans la rade de Brest, deux heures après que le *Robuste* y fût arrivé. Là, eurent lieu les explications. Le chevalier de Ternay, en ayant connu la cause, donna son entière approbation à la manœuvre qu'il avait blâmée d'abord. Tout n'était pas fini pour l'*Éveillé*. Le vent soufflait avec force, et le vaisseau n'avait que deux ancres; le comte d'Hector en demanda une troisième au commandant de la marine, qui la lui promit, mais ne la lui envoya point. L'*Éveillé*, ayant chassé toute la nuit, aborda le vaisseau l'*Hector*, que commandait M. de Sausay. Cet officier se crut perdu. L'*Éveillé* se hâta de couper son mât d'artimon et un de ses câbles, au risque d'être poussé à la côte. Cette opération dégagea les deux vaisseaux, sans dommages pour l'un et l'autre. Le lendemain enfin, l'*Éveillé* fit son entrée dans le port de Brest.

Cette fois l'envie se tut devant la belle conduite du comte d'Hector. D'ailleurs, on avait appris quelle délicatesse il y avait mise ; on avait su que ce n'était qu'à son corps défendant qu'il avait accepté la mission dont il s'était acquitté avec tant d'habileté. A part donc les vieux capitaines, dont la jalousie ne s'éteignit jamais, tout le monde lui rendit justice. En récompense de son heureuse campagne, le roi le nomma capitaine de vaisseau, et, quand il vint le remercier, il en reçut, ainsi que de toute la cour, l'accueil le plus gracieux.

Restaient encore dans la Vilaine deux derniers vaisseaux, le *Glorieux* et le *Sphinx*. M. le chevalier de Ternay ayant été envoyé à Terre-Neuve, le comte d'Hector se trouva seul chargé de les en faire sortir. Il prit le commandement du *Glorieux*, et confia celui du *Sphinx* au chevalier de Preuilly, qu'il avait eu comme second dans les deux dernières campagnes. Trompés deux fois, les Anglais y mettaient maintenant une grande vigilance. Le comte d'Hector savait que M. de Choiseul aimait les hommes résolus, qu'il ne pardonnait pas aux esprits indécis et hésitants. Quoique les nuits fussent courtes et qu'elles ne laissassent guère le temps d'agir, plutôt que de différer, il se décida à jouer son va-tout, ne voulant même pas

attendre que les instructions du ministre lui fussent arrivées. Il n'ignorait pas que le succès justifie toutes les témérités, et que l'événement allait décider de sa fortune. Il était loin cependant de n'avoir pas d'appréhension. Deux dangers s'offraient à lui, en sortant de la Vilaine : les Anglais d'abord, ensuite le Raz, que la marée ne permettait pas toujours de franchir. Il fut assez heureux, ou plutôt assez habile pour s'en tirer ; il arriva à Brest avec une célérité qui confondit tout le monde d'étonnement.

Ainsi ces six vaisseaux, que les gazettes anglaises avaient condamnés à ne jamais sortir de la Vilaine, étaient dans le port de Brest, prêts à reprendre la mer au premier signal et à recommencer la lutte avec nos éternels ennemis.

Aussitôt après avoir rendu compte de ce qui s'était passé au commandant de la marine, le comte d'Hector partit pour Versailles, marchant jour et nuit, tantôt en voiture, tantôt à cheval. Le duc de Choiseul était au conseil quand il se présenta à son hôtel. Informé de son arrivée, il se hâta d'en avertir le roi. Louis XV partait pour la chasse ; il voulut que le comte d'Hector fût de la partie. Exténué de fatigue, le comte, à son grand regret, s'excusa de ne pouvoir pas accepter une invitation dont il se trouvait fort honoré. A son retour, le souverain se le fit présenter par Choiseul, le loua fort de sa belle conduite, et les courtisans, renchérissant sur ces éloges, s'empressèrent autour de lui [1].

[1] Le 11 mai 1762, le duc de Choiseul avait fait au roi le rapport suivant :

« Le sieur Hector, capitaine de vaisseau, auquel Sa Majesté avait confié le commandement des vaisseaux *le Glorieux* et *le Sphinx*, pour les sortir de la Vilaine et les ramener à Brest, a rempli cette mission avec toute la prudence et la célérité que l'on pouvait attendre de son zèle et de ses talents. Il a été très-bien secondé par le chevalier de Rousset-Prailly, lieutenant de vaisseau, qui commandait sous ses ordres le vaisseau *le Sphinx*.

« Il se loue beaucoup des officiers qui compossient les états-majors de ces deux vaisseaux et des gardes du pavillon et de la marine qui y étaient embarqués, et il supplie Sa Majesté de leur accorder des marques de sa bonté et de sa satisfaction. »

Le 28, il écrivit au roi :

« Sa Majesté est instruite du zèle avec lequel le sieur Hector, capitaine de vaisseau, qu'elle avait chargé de conduire de la Vilaine à Brest les vaisseaux le *Glorieux* et *le Sphinx*, s'est acquitté de cette mission. Il n'a épargné ni dépenses, ni soins,

Quoiqu'il n'eût pas encore atteint le but auquel il prétendait, qu'il y avait loin du point de départ au point où il était arrivé ! Pauvre garde, dénué de toutes ressources, d'Hector, dix-huit ans auparavant, s'embarquait confiant dans l'avenir, mais commençant la vie par de rudes épreuves ; et aujourd'hui les salons de Versailles s'ouvraient devant le brillant capitaine de vaisseau, son nom était dans toutes les bouches, il assistait au lever et au coucher des princes, il devenait un des familiers de la cour ! Mais, s'il y faisait de fréquentes apparitions, il n'y restait jamais bien longtemps, la marine ayant pour lui plus de charmes que toutes les pompes royales. La chasse même, qu'il avait tant aimée aux jours de sa jeunesse, ne lui était plus qu'une rare distraction. La mer seule avait la puissance de l'attirer.

C. MERLAND.

(La suite à la prochaine livraison.)

pour en assurer le succès. Sa Majesté ayant accordé des récompenses à tous les officiers qui ont été employés dans cette opération, le sieur Hector serait aussi dans le cas de recevoir quelques nouvelles marques de la satisfaction de Sa Majesté. Il commandait l'un des deux premiers vaisseaux qui sont sortis de la Vilaine, et il a obtenu en cette considération une pension de 500 l. sur l'ordre de Saint-Louis. Il a été fait capitaine à la rentrée à Brest du vaisseau *l'Eveillé*, dont il avait le commandement sous les ordres de M. de Ternay. Il a conduit seul la dernière expédition, pour laquelle on propose à Sa Majesté de lui accorder une pension de 1,500 l. sur le fond des Invalides de la marine. »

Le même jour, Choiseul fit connaître au comte d'Hector le succès de sa démarche :

Versailles, 28 mai 1762.

« Le roi vous a déjà témoigné, Monsieur, son contentement de l'intelligence et de l'activité avec lesquelles vous avez rempli la dernière mission qui vous avait été confiée. Sa Majesté, pour vous donner de nouvelles marques de sa confiance et de sa satisfaction, vient de vous nommer au commandement du vaisseau *le Minotaure*, et de vous accorder une pension de 1,500 l. sur les Invalides de la marine. Je vous annonce avec plaisir ces grâces, et je suis bien persuadé que votre zèle et vos talents vous mettront à portée d'en mériter d'autres, que je serai toujours empressé de vous procurer. — Le duc DE CHOISEUL. »

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES DE TOUS PAYS, par James Fergusson; ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé Hamard, de l'Oratoire de Rennes, avec une préface et des notes. — In-8°, 612 p. Paris, Haton.

Un temps fut, et il n'est pas loin, où Boileau, grand-prévôt du Parnasse, et par l'autorité du bon sens législateur de « la race irascible des poètes », contemplant les ruines d'une de nos forteresses féodales les plus renommées, y voyait « un objet ennuyeux ». En ce même temps, La Bruyère, le profond, le sage observateur, parlait « du mauvais goût introduit dans les temples par la barbarie gothique et que l'étude des anciens avait heureusement fait rejeter ». L'auteur du *Télémaque* s'exprimait à peu près de la même façon. Etranges destinées que celles de l'esprit humain, et de ces ombres qui passent parfois sur les intelligences les plus pures, amenées on ne sait trop comment par le torrent des préjugés et des idées courantes d'une époque ! Il y a toujours un point par lequel on est trop ou pas assez de son temps. Mais quand le préjugé n'intéresse pas les passions, il s'use peu à peu de lui-même, la vérité reparaît comme le ciel bleu après le nuage; elle a bientôt repris tous ses droits. Honneur cependant aux hommes dont le génie, la patience et les labeurs ont amené ce retour et rendu ce triomphe possible.

C'est ainsi que notre génération a vu la résurrection de l'art chrétien, appelé on ne sait pourquoi l'art gothique, et cette résurrection sera, aux yeux de la postérité, une des gloires de notre

époque; et ce mouvement de retour aux conditions oubliées du vrai et du beau dans l'architecture religieuse ne s'est pas fait sans indicateurs, et, il faut le reconnaître, ce sont les poètes qui ont marché les premiers dans cette voie. Mais à leur suite il a fallu que les savants, armés de cette persévérance sans laquelle aucune œuvre n'est conduite à bonne fin, se soient chargés d'exhumer du passé, l'un après l'autre, en les vérifiant, les classant, les mettant chacun à sa place, tous les éléments du grand style chrétien.

Si nous n'écrivons plus, dans ce style, de nouveaux poèmes de granit, ainsi a-t-on appelé nos cathédrales du moyen âge, nous savons du moins aujourd'hui; grâce aux progrès de l'archéologie chrétienne, les lire et les comprendre en attendant qu'un peu plus de foi, de piété, de science religieuse nous permette d'en créer de nouveaux.

Une autre résurrection, sinon plus féconde, au moins plus curieuse et bien plus étrange assurément, est aujourd'hui en voie de s'opérer sous nos yeux dans les âpres domaines de l'archéologie mégalithique. Une mort, en effet, bien autrement complète, étendait un silence, qui semblait devoir être éternel, sur la nature, l'origine et la destination de ces monuments composés de pierres brutes et gigantesques, qui, relégués la plupart sur des landes arides et sauvages, se dressaient impassibles dans leur solitude, et ne semblaient affirmer si puissamment leur être que pour attester le néant par leur mutisme. Depuis combien de temps durait ce silence? Nul ne le savait; il était d'ailleurs si profond que beaucoup, laissant ces monuments à leur oubli, passaient avec indifférence; d'autres ressentaient une sorte de terreur autour de ces rocs singuliers, comme s'ils s'étaient souvenus que des faits mystérieux et d'une nature très-peu rassurante avaient jadis obligé certains conciles à ordonner la destruction de plusieurs monuments de ce genre. D'autres enfin, des savants, les regardaient comme des monuments druidiques, et ce mot répondait à tout. Pourtant quel esprit attentif ne devinait, ne sentait que, derrière ce mutisme si absolu, ce silence si glacial, il devait se cacher quelque chose dont la révélation, si

jamais elle avait lieu, mettrait la science en possession de nouvelles vérités importantes et curieuses !

Ce pressentiment devait se réaliser de nos jours ; assurément nous ne voulons pas en attribuer le mérite au seul M. Fergusson ; mais il est certain que son livre, dont la traduction de M. l'abbé Hamard nous a valu la connaissance, est venu admirablement, à son heure, jeter sur ces questions les plus inattendues et les plus intéressantes clartés.

M. l'abbé Hamard, en faisant connaître au plus grand nombre des archéologues français le livre révélateur de M. Fergusson, nous a mis entre les mains la clef qui doit, tôt ou tard, ouvrir dans toute sa largeur l'histoire, si bien scellée jusqu'ici, des monuments mégalithiques. Et cette clef, si longtemps ignorée, est-ce un objet extraordinaire, un talisman, une formule magique, longtemps perdue et rapportée enfin par un enchanteur ? Non : c'est une recette toute simple, dont tout le monde, en tout temps, aurait pu se servir, mais qui, pour être appliquée utilement au sujet qui nous occupe, devait attendre que les moyens de communication et de renseignements fussent devenus aussi faciles qu'à notre époque. Cette recette donc consiste tout simplement à regarder avec attention, à comparer avec soin, à noter les différences et les ressemblances, à procéder par analogie et à aller du connu à l'inconnu ; ce n'est que cela, mais encore faut-il s'en donner la peine. Jusqu'ici on ne s'en était guère soucié chez nous. Mais nos voisins ont un bon sens pratique qui se retrouve partout, et qui ne se déconcerte pas en présence d'un monolithe, fût-il de quarante pieds de hauteur, ni même devant une tombe à fouiller, quand elle serait dix fois séculaire.

C'est en ouvrant la méthode que nous venons d'indiquer que ce savant anglais, déjà connu par de nombreux ouvrages, dont nous ne croyons pas qu'il existe encore, malheureusement, aucune traduction française, conduit ses lecteurs partout où il existe des monuments mégalithiques connus, sans les ennuyer un seul instant ; que l'on note bien ceci, il trouve moyen de les transporter des torrents peu connus de l'Hibernie au delà des féconds rivages du

Gange et de l'Indus, et des rochers des Hébrides et de la Scandinavie jusqu'au pied du mont Atlas, sans leur parler d'autre chose que de pierres, mais en le faisant avec une érudition sans prétention, sans roideur, et se permettant même parfois une innocente malice. On dit que la plaisanterie anglaise est plus originale que gaie ; c'est possible ; elle n'en est souvent pas moins aimable.

Quant aux révélations scientifiques, à chaque page c'est une nouvelle moisson. Combien qui se croient d'éminents archéologues, et qui n'ont même jamais entendu le nom de catégories entières de monuments dont l'ouvrage de M. Fergusson leur fera connaître l'existence, l'usage, l'âge et les relations avec nos dolmens et nos menhirs !

Qu'il nous soit permis d'ajouter que cet ouvrage a un intérêt spécial pour le lecteur breton. Car, outre que la Bretagne est la terre classique des monuments mégalithiques, que de souvenirs patriotiques nous rappelle l'étude de ces débris des temps anciens! Ainsi il y a longtemps qu'avec l'accent de mélancolie propre à tous les peuples qui ont perdu leur nationalité, nous nous rappelons les uns aux autres ce dicton commun aux rameaux dispersés de notre race: Le roi Arthur n'est pas mort!! il est seulement endormi dans une île inconnue, nous le savons, mais il reviendra un jour.

Or le roi Arthur est déjà à moitié réveillé. Personne n'ignore plus que ce souverain des temps mégalithiques, longtemps regardé comme un être fabuleux, ainsi que son conseiller Merlin, n'en fut pas moins un personnage réel, et tout Breton a lu avec un intérêt palpitant les travaux de MM. de la Villemarqué et de la Borderie sur ces deux curieuses figures de notre histoire ; que sera ce lorsque M. Fergusson, quoique peut-être fils de Saxon ou de Normand, mais homme rempli de la saine critique et de la bonne foi du vrai savant, vous aura fait toucher du doigt les monuments impérissables de ses victoires !

Lecteur breton, si tu n'as pas oublié les fastes glorieux de ton histoire, si ton âme vibre encore au souvenir des hauts faits de tes ancêtres, si tu ne passes pas indifférent et froid à côté des gigantes-

ques monolithes que dressa leur primitive et religieuse industrie, il me suffit pour t'en faire saisir toute la portée et savourer tout le charme, de t'avoir indiqué, sans plus de détails, le remarquable ouvrage dont M. l'abbé Hamard nous a donné une excellente traduction, et qu'il a encore rendu plus parfait par les notes et les rectifications dont il l'a enrichi.

PROMENADES DANS LE FINISTÈRE, par M. A. Riou. — Brest, J.-B. et A. Lefournier. — Quimper, J. Salaün.

Sous ce titre, l'auteur a réuni un certain nombre d'articles détachés, écrits au cours d'une période de dix années (1866-1876) ; la classification sous laquelle ils ont été rangés après coup nous a paru un peu factice.

Les premiers chapitres sont consacrés à la visite des sanctuaires. On y trouve une description — en style de touriste — du célèbre pèlerinage de Rumengol. M. Riou a plus d'admiration pour le sanctuaire que pour ceux qui le fréquentent : « Nous sommes péniblement affectés, dit-il, à la vue de quelques pèlerins qui font le tour de l'église en se traînant sur les genoux... C'est à peine si l'on se range sur le passage de *ces malheureux*... » Il semble que l'auteur ne comprenne pas très-bien ce qu'il y a de touchant dans ces actes d'une foi naïve et respectable.

Le début du livre nous avait donc disposé peu favorablement ; mais la suite a modifié notre impression. M. Riou possède à un haut degré l'amour traditionnel du Breton pour le sol natal et pour les souvenirs dont son histoire est faite. Il sait décrire ses paysages maritimes ; il parle en artiste de ses innombrables églises, de ses clochers, de ses reliquaires ; il connaît et discute ce que d'autres en ont dit et donne sa propre opinion simplement, clairement et, je le crois, avec compétence.

Le volume se termine par une appréciation de tomes III à V des *Moines d'Occident*, de Montalembert. C'est un hors-d'œuvre, mais nous l'avons lu avec intérêt ; il fait honneur au goût de l'auteur et à ses sentiments.

LOUIS DE KERJEAN.

CANTILÈNES, poésies, par M. Joseph Rousse. In-16. Paris, Jules Martin ; Nantes, Morel. — 2 fr. 50.

De ce frais, délicat et gracieux volume, tiré à trop petit nombre — cent exemplaires, — nous ne rendrons point compte aujourd'hui ; ce sera pour une autre fois ; mais nous voulons l'annoncer, en lui empruntant, comme on emprunte un bijou à un écrin, les charmantes strophes que voici :

A MA PETITE JEANNE

Jeanne, entends-tu le rouge-gorge
Chanter sur le pampre jauni,
Et le lourd marteau de la forge
Au fond du village endormi ?

Regarde la blanche gelée
Sur les toits dorés par le jour,
Et le chemin de la vallée
Que descend un petit pâtour.

Nous partons pour un long voyage.
A ce pays fais tes adieux
Afin d'emporter son image
Ouvre bien grands tes jolis yeux.

Tu vois sur ce coteau sévère,
Dominés par un vieux cyprès,
Les murs de l'ancien monastère.
Tous les soirs nous passions auprès.

Une pauvre femme y demeure,
Près du tombeau de ses enfants,
Voulant jusqu'à sa dernière heure
Garder leurs tristes ossements.

Dans nos cœurs, conservons comme elle,
Sur les chemins de pleurs semés,
Un souvenir doux et fidèle
De tous ceux qui nous ont aimés.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Le tombeau de M. l'abbé Fresneau. — Le tombeau de Lamoricière. — Marie Bossis. — L'inondation. — Le tableau errant.

Nous n'avons pu, le mois dernier, rendre compte de l'inauguration du tombeau de M. l'abbé Fresneau, dans l'église de Notre-Dame-de-Bon-Port de Nantes. C'est une lacune que nous aimons à combler, avec l'aide de la *Semaine religieuse* :

« Ce monument, dit-elle, grave et austère, comme fut sa vie, consiste en un beau socle de granit bleu de Kersanton, orné de pilastres et de simples moulures, et portant sur ses faces apparentes deux bas-reliefs en marble blanc, qui symbolisent les deux principales vertus du saint curé, la *piété* et la *charité*. Sur ce socle se trouve la statue même du vénérable M. Fresneau, en superbe marbre de Carrare. L'artiste, M. Amédée Menard, un de nos concitoyens, auteur des frontons de Notre-Dame-de-Bon-Port et de l'Hôtel-Dieu, dont le talent bien connu n'a pas besoin de nouveaux éloges, a représenté le bon vieillard dans l'attitude de la méditation et de la prière, les yeux levés au ciel, et serrant affectueusement une croix sur sa poitrine : autant d'idées ingénieuses qui rendent la physionomie intime de ce vénéré pasteur.

« Mgr l'Évêque avait bien voulu accepter la présidence de la cérémonie funèbre. Il était assisté par Mgr de Couëtus, prélat de la maison de Sa Sainteté, et par M. l'abbé Méterreau, curé de Notre-Dame et digne successeur de M. Fresneau. MM. les curés de Nantes occupaient des places d'honneur dans le sanctuaire. A l'évangile, Sa Grandeur monta en chaire et prononça une allocution, au milieu de l'émotion générale.

« Ici, mes Frères, s'est écrié Monseigneur en terminant, ici tout rappelle le souvenir du saint et vénéré pasteur : et ce temple qu'il éleva lui-même, et cet autel aux pieds duquel il a tant de fois et si pieusement prié, et ce confessionnal où il passa de si longues heures pour calmer, purifier et délier les consciences. Sur chacune des pierres de ce monument son nom

est inscrit. Et cependant vous avez voulu vous prémunir contre les infirmités de votre cœur et de votre mémoire; voilà pourquoi vous avez érigé ce tombeau au dessus duquel apparaît, dans l'attitude du recueillement et de la prière, l'image de l'homme de Dieu. Cette statue, œuvre de l'un de nos meilleurs artistes, restera désormais sur son socle de granit, et dans son muet langage, elle redira aux générations futures que la paroisse de Notre-Dame fut une paroisse privilégiée, et conséquemment qu'elle doit plus que toute autre se montrer religieuse et fidèle. »

— Puisque nous parlons de tombeau, n'oublions pas d'annoncer que notre cathédrale va bientôt posséder celui de Lamoricière. Toutes les parties de cet imposant cénotaphe sont arrivées; on creuse les fondations qui devront le supporter, dans le transept nord, en regard du tombeau de François II. Dès qu'il sera possible d'en juger l'effet, la *Revue* en parlera à ses lecteurs.

— Le 23 décembre dernier, mourait dans notre ville, à près de quatre-vingts ans, Marie Bossis, qui servait Mlles du Guiny avec Charlotte Moreau dans la demeure où fut arrêtée Madame la duchesse de Berry.

« Les autorités, dit une relation de cet événement, envahissent la maison et la fouillent avec d'autant plus de soin qu'un couvert dressé pour cinq personnes confirme la délation de Deutz. Cependant on ne découvre rien; on envoie chercher des ouvriers pour sonder les murs: le premier appelé refuse de venir, disant qu'il mourrait de douleur, s'il découvrait la duchesse; le second allègue le royalisme de sa femme, qui ne lui pardonnerait jamais. La police, déconcertée, songe alors à la corruption qui lui a si bien réussi. On place devant Marie Bossis, pauvre servante de Mlles du Guiny, plusieurs sacs de mille francs. — « Tout cela est à vous, lui dit-on, si vous parlez... » — Elle se tait. — On la menace de la question et de la mort... « On ne meurt qu'une fois, répond la Vendéenne; faites ce que vous voudrez, je ne dirai rien. »

« Les témoins de cette scène ne peuvent retenir leurs larmes, et le comte d'Erlon lui-même est attendri. Les hommes de police ne conçoivent rien au refus de la pauvre fille. »

Mme la duchesse écrivit à la courageuse fille une lettre de félicitation et de remerciements. Une souscription faite parmi les légitimistes et dont Marseille prit l'initiative, assura à elle et à Charlotte une aisance relative pour le reste de leurs jours.

— Comme en décembre 1872, le terrible fléau de l'inondation vient de nous visiter, mais avec une lamentable persistance. Aussi notre vénérable évêque adressait-il, le 10 janvier, à son clergé et aux fidèles de sa ville épiscopale, une lettre circulaire bien propre à exciter leur charité:

« Notre âme est dans l'angoisse, nos très-chers Frères, à la pensée de ces nombreuses familles qui, en ce moment, si l'on ne vient immédiatement à leur aide, vont tomber dans une complète et lamentable indigence. La saison devient de plus en plus rigoureuse; les frimas couvrent la terre; notre grand fleuve déborde; ses eaux, qu'aucune force humaine ne peut contenir, ont déjà envahi une partie considérable de la cité; par suite, les fourneaux de l'industrie s'éteignent; les ateliers se ferment; de vastes usines sont condamnées à l'inaction, et l'ouvrier, morne et consterné, se trouve sans ressource et sans travail. Des femmes, des enfants, que l'on peut compter par milliers, n'ont ni vêtements chauds pour se couvrir, ni aliments convenables pour substanter leur chétive existence. Plusieurs même, fuyant devant le flot qui monte, s'en vont mendier çà et là, d'une voix pleine de larmes, un asile provisoire, où ils ne trouvent, hélas! ni meuble, ni linge, ni un morceau de pain. Situation douloureuse, qui peut à chaque instant s'aggraver encore. Spectacle navrant, et en présence duquel il n'est pas un cœur chrétien qui ne souffre et ne gémisse...

« Apportez donc vos aumônes, N. T.-C. F., apportez-les promptement, abondamment. Prenez une large part à ces souscriptions organisées sous notre patronage et dont le produit sera distribué par les membres de ce Comité catholique qui, en pareilles circonstances, sut, il y a quelques années, accomplir, avec tant d'intelligence et de dévouement, sa haute et délicate mission. »

Ce pressant appel a été entendu : la liste de souscription de l'Évêché dépasse déjà le chiffre de cinquante mille francs. Comme en 1872, la charité a imité le fleuve : elle déborde.

— Une note moins triste pour finir.

Un théâtre de Paris — peu importe lequel — joue une revue de l'année intitulée *Tant plus ça change*. Dans le premier entr'acte, les auteurs ont eu l'idée originale de faire distribuer un journal qui est une spirituelle parodie de certaines feuilles politiques, et qui s'appelle *le Petit Moulinot*. Après les prédictions météorologiques, viennent les faits divers, parmi lesquels nous cueillons celui-ci :

« *Le tableau errant*. — On vient de retrouver, près de la station de Chavilly-le-Bulbeux, le tableau du peintre Cabassol, égaré depuis la clôture de l'Exposition universelle. Un cantonnier, l'ayant ramassé sur la voie, l'avait pris pour de la toile d'emballage, et s'en était fait un paravent dans sa guérite. Le musée de Villejuif, à qui le tableau appartenait, est dans la désolation. Il s'en croyait débarrassé. »

Ceci, ajoute notre très-spirituel confrère Victor Fournel, ceci est une

allusion au bruit qui avait récemment couru sur la disparition du tableau de J.-P. Laurens : *Le Pape Formose,* envoyé par le musée de Nantes pour l'Exposition universelle. Après qu'on eut bien raconté la chose dans les plus grands détails, qu'on se fut bien récrié et lamenté, qu'on eut dit le désespoir de la ville de Nantes, qu'on eut décrit les mesures prises par la police, etc., etc., on apprit tout à coup un beau matin que cet égaré, sur le sort duquel la France artistique commençait à gémir en chœur, était rentré tranquillement depuis quinze jours au bercail. Et alors l'on s'est demandé qui avait lancé ce canard, et dans quel but? Et il s'est trouvé des gens pour y soupçonner une réclame. M. Ferdinand Fabre a publié récemment sous ce titre : le *Roman d'un peintre,* une biographie de J.-P. Laurens, où il raconte tout au long son enfance, sa jeunesse laborieuse, sa pauvreté, ses efforts, avec une sympathie qu'il réussirait mieux à nous faire partager, s'il n'avait eu l'idée malencontreuse de nous révéler que ses tableaux sont des machines de guerre, des manifestes de la libre-pensée et que dans le *Pape Formose,* comme dans l'*Interdit,* comme dans l'*Excommunication,* il a voulu faire acte d'hostilité contre l'Église... Quel passé ! A ce compte, je suis surpris qu'on n'ait pas insinué que le *Pape Formose* avait été dérobé par les Jésuites.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ADMINISTRATION (L') DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE DE 1790 à 1794, par M. Le Guillou-Penanros, juge au tribunal civil de Brest. In-8°, VIII-468 p. Brest, imp. Halegouët.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST. Année 1878. In-8°, 288 p. Brest, imp. Halegouët.

COMPTE RENDU DES ÉPIDÉMIES, DES ÉPIZOOTIES ET DES TRAVAUX DES CONSEILS D'HYGIÈNE DU MORBIHAN EN 1877, par le Dr Alph. Mauricet, secrétaire du Conseil central d'hygiène et de salubrité du Morbihan. In-8°, 39 p. et tableaux. Vannes, imp. Galles.

COURS DE PHILOSOPHIE, comprenant l'ontologie, la psychologie, la logique, la théodicée, la morale et un appendice sur la divinité de l'Eglise catholique, par P. Bouëdron, chanoine honoraire, supérieur de l'école normale ecclésiastique de Nantes. 3e édition, revue avec soin et mise en rapport avec le programme du baccalauréat ès lettres. In-12, 539 p. Nantes, lib. Mazeau; Paris, lib. Sarlit.

ENGANN KERGIDU HA TRAOU-ALL C'HOARVEZET E BREIZ-IZEL EPAD DISPAC'H 1793, gant Lan Inisan Relek, a Vinevez-Lochrist. In-18 jésus, 334 p. Brest, imp. Halegouët; lib. Le Fournier; Quimper, Salaun.

MARINE MARCHANDE ET LIBRE-ÉCHANGE, trois lettres au journal *Le Temps*; par R. Bernard, membre du Comité nantais de la marine marchande. In-8°, 26 p. Nantes, imp. Schwob.

NOTE SUR LE SYLVANUS SEXDENTATUS FAB. et son invasion dans le bourg de Riaillé (Loire-Inférieure), par Ménier. In-8°, 7 p. et pl. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1877.

PAROLES D'UN CHRÉTIEN, par Joseph Bourch. In-8°, 15 p. Brest, imp. Halégouët ..... » 30

PÈLERINAGE (UN) AU PAYS DE BRIZEUX. — La Bretagne et son poète. Mœurs et paysages, par A. Lexandre. In-18, IV-200 pp. Paris, E. Dentu. Lyon, imp. Pitrat aîné.

RAPPORT SUR LA CARTE ROUTIÈRE ET HYDROGRAPHIQUE DE LA VENDÉE, par Benjamin Fillon. In-8°, 26 p. La Roche-sur-Yon, imp. Ve Cochard-Tremblay.

RÉVEIL (LE) DE LA MUSIQUE ou son étude rendue d'une facilité extrême, et ses ressources augmentées à l'infini, par le lieutenant-colonel L. Ivon, chef de la 15e légion de gendarmerie à Nantes. In-8°, 343 p. Paris, lib. Tellier.

SERVICE DES ÉPIZOOTIES. Instructions vétérinaires pour le pays de Basse-Bretagne (Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan). Le charbon et les maladies charbonneuses en Cornouailles et en Léon, par H. M. Tanguy, inspecteur des épizooties. In-18, 32 p. Landerneau, imp. Desmoulins fils.

TRADITIONS CHRÉTIENNES EN CHINE

VESTIGES DES PRINCIPAUX DOGMES CHRÉTIENS, *tirés des anciens livres chinois*, avec reproduction des textes chinois, par le P. de Prémare, ancien missionnaire en Chine, traduits du latin, accompagnés de différents compléments et remarques par A. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, et P. Perny, ancien pro-vicaire apostolique en Chine [1].

Nous avons rendu compte dernièrement des travaux de M. Bonnetty sur la religion romaine ; aujourd'hui l'infatigable auteur nous donne la traduction savamment annotée d'un traité latin, très-curieux, très-important, du P. de Prémare, ancien jésuite, sur les antiquités chinoises. Ce traité porte la date de 1725. Voilà donc plus de cent cinquante ans qu'il était enfoui dans la poussière des bibliothèques, et il y fût resté longtemps encore, peut-être toujours, sans un chercheur aussi intelligent et aussi opiniâtre que M. Bonnetty. Il faut convenir d'ailleurs que l'ouvrage n'était pas d'un facile accès, non, sans doute, parce qu'il était écrit en latin, la langue scientifique de nos pères, mais parce que le tiers ou le quart de chaque page était occupé par des citations chinoises, écrites en chinois, langue mystérieuse et hiéroglyphique que ne savent pas toujours déchiffrer ceux même qui la parlent. Un pareil obstacle n'était cependant pas de nature à arrêter le savant directeur des *Annales de philosophie chrétienne ;* mais, pour éditer le manus-

[1] Un vol. in-8°. de xv-510 p. Paris, au bureau des *Annales de philosophie chrétienne*, rue de Babylone, 39.

crit du P. de Prémare, il eût fallu une collection complète de caractères chinois, anciens et modernes, et cette collection n'existait pas à Paris. M. Bonnetty se borna donc à signaler l'écrit aux sinologues et à en donner, conjointement avec l'abbé Sionnet, une analyse et quelques passages dans ses *Annales*.

Ceci se passait de 1837 à 1840; mais depuis lors un pieux missionnaire, l'abbé Perny, célèbre aujourd'hui non-seulement comme savant et comme apôtre, mais encore comme un des otages échappés à la Commune, a fait venir de Chine une frappe de matrice à l'aide de laquelle ont été coulés les caractères qui manquaient, et l'impression est devenue possible. L'abbé Perny avait pu se convaincre en Orient où il avait porté une copie du P. de Prémare, de l'influence heureuse de cet ouvrage sur les Chinois; aussi M. Bonnetty et lui n'épargnèrent-ils ni peine ni dépenses pour le compléter et le publier. Je dis *compléter*, car le P. de Prémare n'avait fait connaître par aucune notice les auteurs chinois qu'il citait; de plus, bien des découvertes ont été faites depuis lui, qui fortifient considérablement sa thèse. Nous mettre au courant des progrès des études asiatiques, telle a été l'œuvre spéciale de M. Bonnetty, et ses dissertations sur *Tao* ou le VERBE chinois, sur le symbole de l'*Agneau immolé*, sur *les commencements mythiques des divers peuples*, sur l'*identité des générations chinoises et bibliques*, etc., etc., sont du plus haut intérêt [1].

De son côté, M. l'abbé Perny, à qui la science devait déjà un *dictionnaire français-latin-chinois* et une *grammaire chinoise*, ne se bornait pas à traduire le latin du P. Prémare; il se faisait compositeur d'imprimerie pour les textes chinois et, ne pouvant souvent indiquer les ouvrages auxquels ces textes étaient empruntés, indiquait du moins les auteurs et donnait quelques notes précises sur leur vie et leur époque.

[1] M. Bonnetty nous donne, en outre, de curieuses notices sur les principaux missionnaires qui ont écrit sur la Chine, et deux tables, l'une de *concordance* des traditions chinoises et des textes bibliques, l'autre des *auteurs, des ouvrages et des matières*.

« On ne saurait se faire une idée, dit M. Bonnetty, des peines et des soins que l'impression nous a coûtés. Il a fallu faire graver, à nos frais, les caractères antiques si nombreux dans cet ouvrage. Un gouvernement seul eût pu se charger de ce travail, et aucun gouvernement ne l'aurait entrepris ; car les travaux du P. Prémare, recherchant les vestiges des traditions chrétiennes primitives dans les livres chinois, ne sont pas approuvés ni compris de nos savants. Cependant, lorsque nous avons entrepris cette publication, M. Jules Mohl, directeur des publications orientales à l'imprimerie officielle, nous dit : — « Jamais je n'aurais proposé la publication de cet ouvrage ; mais je suis bien aise que vous l'ayez entreprise, car il y a là beaucoup à apprendre [1]. »

Il y avait même plus à apprendre que beaucoup ne l'auraient voulu. Comment ! prétendre trouver dans les livres chinois, ces livres les plus anciens de l'antiquité profane, et que les Chinois tiennent pour les plus anciens du monde, des vestiges du christianisme, c'est-à-dire d'une religion qu'on s'est accoutumé à ne faire dater que de la crèche de Bethléem ! c'était aller non-seulement contre les idées de Renan et autres, qui veulent voir, au contraire, dans le christianisme des vestiges de l'Orient asiatique, mais encore contre bon nombre de chrétiens sincères qui oublient trop que le VERBE était *dès le commencement*, et que nos premiers parents entendirent l'*honneur de sa voix* [2]. « Cette chose même qui est appelée maintenant la *religion chrétienne*, a dit saint Augustin, existait aussi chez les anciens et n'a jamais cessé d'exister depuis le commencement du genre humain jusqu'au jour où le Christ lui-même vint dans la chair, époque où la vraie religion, *qui existait déjà*, commença à être appelée *chrétienne* [3]. »

Telle était aussi la pensée du P. Prémare : « La fin ultérieure, la dernière à laquelle je consacre cette *notice* (sa grammaire) écrivait-il à Fourmont, c'est de faire en sorte, si je puis, que toute la

[1] *Vestiges*, p. V.
[2] *Honorem vocis audierunt aures eorum.* — Eccli. XVII-II, cité par M. Bonnetty.
[3] Voir *Vestiges*, p. 9.

terre sache que la *religion chrétienne* est aussi ancienne que le monde et que le *Dieu homme* a été très-certainement connu de ceux qui ont inventé les hiéroglyphes de Chine et composé les *Kings* (livres sacrés) [1]. »

Ainsi, une révélation primitive faite par le VERBE à nos premiers pères, une *discipline*, une *loi de vie*, comme dit l'Écriture, transmise par eux à leurs descendants et répandue par ceux de Noë sur tout le globe, puis enfin des communications certaines de l'Orient et de l'Occident avec la Judée, avant et depuis Jésus-Christ, telles seraient l'explication de certains dogmes qu'on trouve à peu près partout à l'origine des sociétés, et qui dépassent de beaucoup la portée humaine. Ces dogmes, il est vrai, ont fini par disparaître, hors du christianisme, sous une épaisse couche de gloses, d'altérations et d'erreurs ; mais, en cherchant bien, on les découvre encore, comme on découvre un écrit perdu sous les surcharges d'un *palimpseste*.

Et quels dogmes ! Chez des peuples abrutis, depuis des siècles, par une honteuse idolâtrie, c'est d'abord la croyance en un Dieu *un* et *immatériel*, régnant *par lui-même* et ayant *créé toutes choses*. Ce n'est pas tout, ce Dieu est *un et trine*. « De toute éternité, disent les livres chinois, l'unité renferme la trinité. On sait communément que 3 sont 3, mais communément on ignore que 3 sont *un*[2]. » *Lao-tseu*, qui vivait six cents ans avant Jésus-Christ, complète le mystère par ces étonnantes paroles : « Les *processions divines* commencent par la première personne. La première personne, se considérant elle-même, engendre la *deuxième* ; la *première* et la *deuxième*, s'aimant mutuellement, produisent la *troisième*. Ces trois personnes ont tout tiré du néant [3]. » Ne dirait-on pas que le philosophe chinois entrevoyait le *Credo* catholique ?

L'*Eden* de nos premiers parents, ce *jardin de délices* arrosé par quatre fleuves et au milieu duquel Dieu avait planté l'*arbre de la vie*, n'offre-t-il pas, d'un autre côté, des analogies frappantes avec ce

[1] *Vestiges*, p. 8.
[2] *Vestiges*, p. 88.
[3] *Vestiges*, p. 89.

mont *Kouen-lun* des Chinois, où se trouve tout ce que l'on peut désirer, des *arbres admirables*, des *sources merveilleuses*, des *vents caressants*, un *ombrage de fleurs* ? Quatre fleuves s'en échappent comme de l'Eden : l'*eau jaune* qui prend sa source dans la *fontaine d'immortalité*, l'*eau rouge*, l'*eau morte* et l'*eau de l'Agneau*. Il y a aussi dans *Kouen-lun* un arbre d'immortalité qui rappelle singulièrement l'*arbre de la vie*. Il y a, pour gardien à la porte, un *kaiming* ou *animal spirituel* qui pourrait bien être le chérubin de la Genèse, car « jusqu'ici, disent les livres chinois, personne n'a pu entrer. »

Les Chinois ont un proverbe : *il ne faut pas écouter les paroles de la femme*. Ne serait-ce pas en souvenir d'Eve ? Le P. Prémare cite en effet ce passage d'un des livres sacrés (le *Chy-King*) : « La femme a une langue démesurée ; elle est devenue la cause de tous les maux et de toutes les calamités. Les maux ne sont pas venus du ciel, mais bien de la femme [1]. »

Le serpent jouait aussi son rôle dans les traditions chinoises. « *Le serpent est-il caché ici ?* » se demandaient, en s'abordant, les anciens Chinois, sans se douter probablement de l'origine de cette locution qui ne peut être un mystère pour nous. Ils disaient le *serpent des tribulations* [2], expression qui semble empruntée à la Bible ; ils le représentaient mettant un fruit dans une bouche [3] ; pourquoi ? Les Chinois actuels n'en savent rien. »

Nous avons dit qu'un des fleuves de Kouen-lun était nommé l'*eau de l'Agneau*. D'où pouvait lui venir ce nom consacré à jamais par nos Ecritures ? La question devient d'autant plus intéressante que les anciens, nous dit-on, avaient coutume de s'interroger mutuellement de l'Agneau. De la même manière qu'ils disaient en se saluant : *Le serpent est-il caché ici ?* comme pour écarter des influences funestes, ils disaient également : *L'Agneau ne vient pas ; n'y a-t-il aucune nouvelle de l'Agneau* [4] ? Les Chinois comprenaient-ils ces

[1] *Vestiges*, p. 161.
[2] *Vestiges*, p. 316.
[3] *Vestiges*, p. 156. Le hiéroglyphe où le serpent était ainsi représenté signifiait *fourberie, tromperie par paroles*.
[4] *Vestiges*, p. 335, 336.

mots qu'ils s'adressaient comme souhaits de bienvenue? Rien ne l'indique ou plutôt tout indique le contraire ; mais notre Église peut les leur expliquer. Elle a, en effet, des traditions précises sur l'Agneau, cette douce victime dont Abel faisait un sacrifice agréable au Seigneur et qui fut donnée en nourriture aux juifs, à la grande fête de Pâques. M. Bonnetty nous montre en Grèce et à Rome non moins qu'en Judée, l'agneau figurer toujours à l'autel comme une victime de choix, victime qu'on ne devait immoler que si elle restait muette et immobile sous le couteau, car on voulait, si on peut le dire, son consentement au sacrifice [1] ; image touchante de cet autre Agneau, *ce dominateur des nations*, qu'Isaïe voyait, 700 ans avant Jésus-Christ, se sacrifiant lui-même *parce qu'il l'avait voulu*, et n'*ouvrant pas la bouche*, lorsqu'on le conduit à la mort, semblable à *une brebis sous la main de celui qui la tond* [2]. Saint Jean, en apercevant Jésus, s'écriait : « Voici l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde [3] ! » Et ce sauveur, ce rédempteur attendu, *expectatio gentium* [4], les Chinois eux-mêmes se demandaient : Vient-il? en savez-vous des nouvelles?

Cet agneau pour nous, c'est Jésus-Christ, nous le savons tous; pour les Chinois c'est le *Saint* ; mais qu'est-ce que le *Saint* ? C'est, disent-ils, un *homme divin*, un *homme-ciel*, *unique*, *beau*, *très-parfait*, *attendu des anciens ; le saint meurt pour sauver l'univers* [5]. Enfin, et ceci comble la mesure, il devait naître d'une vierge, car d'après les livres chinois, les hommes divins avaient pour mères des vierges. Les Chinois ont même un caractère propre, composé de deux signes qui réunis forment une *vierge qui enfante* [6]. Comment pareille idée a-t-elle pu se présenter à un esprit humain? Par elle-même la chose est impossible, mais par une révélation tout se conçoit, tout s'explique.

[1] *Vestiges*, p. 319.
[2] *Isaïe*, XVI-1 ; LIII c. 7.
[3] *Joan.* I, 29.
[4] *Gen.*, XLIX-10.
[5] *Vestiges*, p. 226.
[6] *Vestiges*, p. 204.

A quelle époque s'est produite cette révélation ? La seule chose qu'on puisse dire, c'est que Dieu, dès les premiers temps, a parlé à l'homme et que, plus tard, Isaïe annonçait ce fait incroyable d'une vierge-mère : *Ecce virgo concipiet et pariet filium,* [1] cent cinquante ans avant Confucius et près de sept cents ans avant Jésus-Christ. Il est en outre certain que la croyance évidemment surhumaine à une vierge-mère, *virgini parituræ*, suivant le mot attribué aux druides, se retrouve en Egypte, en Grèce, etc.; n'a-t-on pas dit même que Platon était né d'une vierge [2]?

On comprend l'intérêt sérieux qu'offrent de pareilles études. Le P. Prémare s'appuie constamment, sur les livres d'abord, puis sur les lettres. Les lettres chinoises sont, en effet, des hiéroglyphes dont la composition révèle la pensée primitive qui s'est souvent perdue. Ainsi, chez un peuple infecté par le boudhisme, le caractère qui signifie Dieu est formé de deux signes, l'un qui veut dire *grand*, l'autre *unique*. Les lettrés ont perdu la clef de ce langage ; mais les missionnaires peuvent la lui rendre, et cette clef, c'est précisément dans leur plus vieux dictionnaire, le *Choué-ven*, qu'ils la trouvent.

MM. Bonnetty et Perny n'entendent pas toutefois se porter juges de toutes les étymologies du P. Prémare ; mais l'ensemble de ses remarques est tel cependant que la science indépendante elle-même ne conteste pas leur importance. Suivant elle, il est vrai, les traditions sacrées de la Chine appartiennent à cette *théologie orientale*, à laquelle Pythagore, Platon et l'école entière des néo-platoniciens ont fait, dit-on, de si nombreux emprunts [3]. Voilà qui est bientôt dit ; mais cette théologie orientale, d'où venait-elle ? qui expliquera ses rapports incontestables avec quelques-unes des révélations de nos saints livres? Ces rapports sont si frappants que

[1] *Isaie*, VII-14.

[2] *Et sapientiæ principem non aliter arbitrantur nisi de partu virginis editum.* (Saint Jérome, *adv. Jovin.* VI, c. 42. *Vestiges*, p. 216.

[3] Le *Choué-ven* reproche aux lettrés d'avoir modifié les lettres anciennes et d'avoir ainsi fait disparaître le sens primitif. — Aussi, ajoute-t-il, tout ce qu'ils disent *n'a guère plus d'autorité que le délire d'un malade.* — *Vestiges*, p. 40.

plusieurs missionnaires ont été tentés d'y voir des prophéties comme celle de Balaam dans l'Ecriture.

En parcourant le livre du P. Prémare, on se convainct qu'il n'est nul besoin de recourir à cette supposition ; mais la thèse, déjà émise avant lui, avait semblé hardie à une notable partie du clergé, et l'autorité épiscopale avait interdit comme superstitieuse, en 1693, dans la fameuse question des *Rites chinois*, l'idée que la philosophie des anciens Chinois *n'avait rien de contraire à la foi chrétienne* [1]. La sacrée congrégation des Rites, saisie en appel, se borna toutefois à déclarer sur ce point spécial, c'est-à-dire sur les tendances chrétiennes de la philosophie chinoise, qu'elle ne pouvait rien dire de fixe ni de certain, sans avoir auparavant des lumières et une connaissance plus étendues. Elle chargeait, en conséquence, l'archevêque d'Antioche de statuer, *après avoir entendu les évêques et les missionnaires les plus éclairés de ces peuples.*

C'est à cette enquête, négligée alors, que répond le P. Prémare ; mais la discussion néanmoins menaçait de recommencer, lorsqu'un bref de S. S. Léon XIII est venu tout à coup rassurer les consciences et récompenser hautement les travaux de MM. Bonnetty et Perny, ces deux vaillants champions de l'Eglise.

« On ne doit point s'étonner, chers fils, y lisons-nous, que ce peuple, fier jusqu'à l'excès de son antiquité et très-grand conservateur de cette gloire dans sa doctrine et ses mœurs, ait en mépris les nations modernes et leur sagesse ; et, comme il ignore que la *vraie religion a été révélée par Dieu au premier père commun des hommes,* qu'il ait en dédain la religion catholique, ne l'estimant pas être une explication plus grande de la religion antique, mais une invention de la sagesse moderne.

« Celui donc qui s'attache, par des preuves convaincantes, à dissiper cette erreur dont les esprits sont imbus, accomplit certainement une *œuvre excellente, en faisant disparaître un grand obstacle à la propagation de l'Evangile.*

« C'est pourquoi nous vous félicitons, chers fils, vous qui, vous

[1] Abel Rémusat cité par M. Bonnetty. *Vestiges*, p. 10.

aidant des *doctes recherches* faites, au siècle passé, par un des Pères de la Société de Jésus, remplissant les fonctions de missionnaire dans ces régions, vous êtes attachés, avec une nouvelle diligence, à étudier les livres sacrés des Chinois et les ouvrages des sages antiques.

« Vous en avez extrait les *vestiges très-clairs* des dogmes et des traditions de notre très-sainte religion, lesquels vestiges prouvent qu'elle a été depuis longtemps annoncée dans ces pays et que, par son antiquité, elle précède de beaucoup les écrits des sages d'où les Chinois tirent la règle et l'enseignement de leur religion.

« Que Dieu favorise votre but et vos études, lesquels, si, par le secours de la lumière céleste, ils pénétraient dans les esprits des sages, *ouvriraient certainement une voie royale à la vérité et procureraient le salut d'âmes innombrables.* »

Ainsi, plus de question ; les missionnaires peuvent hardiment démontrer aux lettrés chinois que leur sagesse, tout antique qu'elle soit, n'est que la fille d'une autre sagesse qui seule peut expliquer leurs livres devenus incompréhensibles pour eux. Voilà quinze cents ans que saint Epiphane l'a dit : *Le commencement de toutes choses est la sainte Eglise catholique* [1].

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] Lib. C. V. *Contre les hérésies.*

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LXXXIII

Dom Lobineau a Madame de Caumartin [1].

(Rennes, 12 juin 1709.)

Madame, nous avons eu ici quelque temps Monsieur de Rennes, qui s'estoit venu loger dans la maison abbatiale pour tâcher de se remettre par le secours du bon air de nostre Thabor ; mais il luy a esté impossible, pendant plus de quinze jours, d'y mettre le pied, à cause des pluies continuelles ; ce qui l'a contraint de s'en retourner dans son triste manoir [2].

Sur les plaintes du peuple, nous avons eu recours à l'intercession d'un saint en qui tout le païs a beaucoup de confiance:

* Voir la livraison d'octobre 1878, pp. 299-314.

[1] L'original de cette lettre m'appartient. — Madame de Caumartin était probablement la belle-sœur, en tout cas, une proche parente par alliance de l'abbé de Caumartin qui, comme on l'a vu ci-dessus (nos LXIV et LXVII), portait un vif intérêt à l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins.)

[2] Monsieur de Rennes, c'est l'évêque Lavardin-Beaumanoir. Le manoir épiscopal se trouvait situé entre la rue Saint-Guillaume et la cathédrale, quartier fort sombre alors, aujourd'hui encore assez peu gai. Le Thabor était le magnifique jardin de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, maintenant la plus belle promenade de cette ville. Lobineau écrivait cette lettre de Saint-Melaine.

c'est S. Amand [1], predecesseur de S. Melaine; et dans le moment que l'on a exposé ses reliques (que nous conservons religieusement), la pluie a cessé et le soleil a paru, ce qui continuera sans faute pendant toute la neufvaine. Je vous en parle avec certitude, pour avoir veu pareille experience il y a deux mois; et cela n'a jamais manqué de memoire d'homme, non plus que la pluie quand on en a souhaité. Je ne suis pas credule sur les miracles, et je ne pretens pas vous persuader que c'en soit un ici. Tout ce que je puis vous dire bien affirmativement, c'est que la foi du peuple est grande, quoique les libertins, sans en excepter le premier magistrat [2], disent que les moines ont soin de consulter l'almanach avant que de tirer leurs reliques.

Nous n'avons point esté surpris de cette raillerie du magistrat, après ce qu'il a dit, il y a trois semaines, à Mr de Rennes au sujet des mesures qu'il falloit prendre pour assister les pauvres [3]. Mr de Rennes lui dit qu'avant toutes choses il falloit congedier les comediens, et qu'il estoit honteux de voir que ces gens gagnassent par jour 80 ou 100 pistoles, pendant qu'une infinité de familles n'avoient pas de pain. Le magistrat, fort affectionné aux comediens et à la comedie, à laquelle il assiste tous les jours en robe, respondit au prelat : Je veux bien congedier les comediens, pourveu que vous chassiez aussi les vostres, tous ces moines fainéans qui vivent aux depens du public et ne sont dans le fond que des basteleurs. — Je l'ai entendu de la propre bouche de Mr de Rennes ; ainsi je ne vous dis point un conte.

J'ai peur que c'en soit un ce qu'on publie du ma-

[1] Évêque de Rennes vers la fin du Ve siécle ou le commencement du VIe. Ses reliques sont encore honorées dans la cathédrale de Rennes.

[2] Pierre de Brilhac, vicomte de Gençay, premier président du Parlement de Bretagne de 1703 à 1734. Il n'était pas Breton.

[3] A cause de la disette qui causait une rude misère.

riage de *l'Infante* [1] avec Monsieur le duc de Gesvres. S'il est vrai, je souhaite qu'il soit heureux et beni du ciel. Si j'estois à Paris dans le temps des nopces, je ne me presenterois pas les mains vuides devant l'Infante. Comme elle a toujours aimé les bestes et la menagerie, je lui ferois present du plus joli *fouquet* qui soit au monde (c'est ainsi qu'on apelle un ecureuil en Anjou) ; mais elle voudra bien avoir egard à mon eloignement et me tenir compte de ma bonne volonté. Vous voudrez bien me permettre de l'assurer de mon respect, et *le Petit Cœur,* aussi bien que Mr Mauger, de mon estime.

Je suis, avec un profond respect et une parfaite reconnoissance, Madame, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

F. G. A. LOBINEAU.

Rennes, le 12 juin 1709.

(Au haut de cette lettre, vers l'angle gauche du feuillet, est écrit de la main de Lobineau : *A Mad^e de Caumartin.*)

LXXXIV

TROISIÈME LETTRE DE LOBINEAU AUX ÉTATS DE BRETAGNE

(Sans date, 1709.)

Lettre à Nosseigneurs des Estats de Bretagne [2].

MESSEIGNEURS,

Le soin que vous eustes en 1703 de faire deposer au Greffe les mémoires

[1] *L'Infante* et, plus bas, *le Petit Cœur,* surnoms familiers donnés à des personnes de l'intimité de Mme de Caumartin et peut-être de sa famille.

[2] Bibliothèque nationale, Ms. fr. 12804 (ancien Suppl. fr. 1526 [2]), fol. 96-97. Cette pièce forme 3 pages d'impression in-4°, non chiffrées, sans nom d'imprimeur. La p. 1° a 26 lignes, sans compter le titre et le *Messeigneurs ;* les p. 2° et 3° ont 41 lignes; la 4°, 36 lignes, sans compter la souscription. Cette lettre, fort rare quoique imprimée, prouve que la libéralité des Etats de Bretagne laissa encore à la charge des Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Bretagne,* bien des frais qui ne semblent pas leur avoir jamais éte remboursés.

que j'avois pris la liberté de vous envoyer touchant les frais de l'impression de la nouvelle Histoire de Bretagne; le témoignage honorable que vous avez bien voulu me rendre aux derniers Estats de Dinan par la declaration publique, que vous y avez faite, que vous vous rapportiez entierement à ma bonne foy; enfin les discours tenus depuis par plusieurs personnes, ou mal instruites, ou mal intentionnées, me mettent dans l'obligation de vous faire un fidelle recit de tout ce qui s'est passé à l'egard de cette impression et de la distribution des exemplaires, tant pour en laisser un monument dans vos archives, comme il paroist que vous l'avez souhaité, que pour oter d'erreur ceux qui sont mal instruits, et fermer la bouche à ceux qui peuvent écoûter leurs passions au prejudice de la verité.

J'eus l'honneur de vous marquer, par un de mes memoires deposé au Greffe des Estats, que j'avois reçu les propositions de plusieurs libraires, entr'autres des sieurs Anisson et Leonard, et m'arrestant à celuy qui demandoit le moins, et en meme temps faisoit de plus belles offres, qui etoit le sieur Leonard, je vous proposai de contribuer de 14.000 liv. pour les trois cinquiemes parties des frais de l'impression et de la graveure, à condition que l'on vous delivreroit 500 exemplaires; et par un autre memoire, aussi deposé à vostre Greffe, je vous suppliois de faire attention aux frais que nos Religieux avoient faits pendant plusieurs années qu'ils avoient travaillé à recueillir les memoires necessaires pour la composition de cette Histoire, qui montoient à 4537 liv., sur quoi l'on n'avoit touché que 1100 liv. des Estats en deux tenues differentes. Enfin je vous representois que je ne pouvois vacquer à Paris aux soins de la revision et de l'impression de mon ouvrage sans le secours de vos liberalitez, vu que dans l'abbaye de Saint Germain des Prez, où j'estois, il falloit payer 540 liv. par an pour la table seulement et le logement. Je n'osay vous faire toutes ces propositions sans consulter auparavant le Ministre qui voulut bien en parler au Roy, et Monsieur de Mejusseaume [1], ancien Procureur General syndic, vous rendit témoignage en pleine assemblée que S. M. avoit declaré qu'il estoit juste que vous remboursassiez les frais avancez, et pour tout le reste avoit consenti que vous suivissiez les mouvements de vostre generosité ordinaire. Vous eûtes la bonté d'accorder 14000 liv. pour les frais de l'impression, payables en trois tenües d'Estats,

[1] Coëtlogon, vicomte de Méjusseaume. Voir ci-dessus notre n° LXIV.

et 6000 liv. tant pour le remboursement des frais avancez, qui se montoient à 3437 liv., que pour mon entretien à Paris; mais outre la condition proposée de vous fournir 500 exemplaires vous en adjoutastes deux autres, c'est à sçavoir que les 500 exemplaires seroient düement reliez et ornez de l'écu my parti de France et de Bretagne sur le plat, et qu'il en seroit fourni par dessus ce nombre aux officiers des Estats.

Ces deux conditions m'allarmerent avec raison, et je fus sur le point de renoncer à l'effet de vos liberalités. Je represénté là dessus à une personne dont le credit est fort respecté en Bretagne (avec justice, puisqu'elle n'en use que pour faire du bien à tout le monde) que la premiere de ces conditions emportoit plus de 2500 liv., et la seconde plus de 800. liv. On me repondit que je n'avois rien à apprehender, que je pouvois toujours commencer à faire travailler et qu'on trouveroit aisément le moyen de me tirer d'affaire. J'aurois pu jouir de l'effet de ces promesses, si les affaires infinies dont cette personne est occupée luy avoient permis de faire attention dans la suite à mes remontrances. Elle ne l'a pu faire, et 2526 liv. que m'a coûté cette relieure sont tombées sur moy en pure perte, aussi bien que 880 liv. qu'ont couté les exemplaires qui ont esté distribués aux officiers des Estats, que l'on a fait monter jusqu'au nombre de vingt deux.

Quand le sieur Leonard eut appris la deliberation des Etats du 9 novembre 1703 [1], les conditions cy dessus mentionnées le porterent à se dedire de ses offres, et il refusa de conclure le marché à moins de 16000 liv. J'estois prest d'y souscrire et de sacrifier pour cela la meilleure partie des 3437 liv. destinées pour le remboursement des frais avancez par nos monasteres, et je me flattois vainement que Messieurs des Estats me tiendroient compte de cette relieure; mais l'execution de ce projet fut empêchée par une lettre que je reçus dans le même temps, par laquelle on m'imposoit en quelque sorte la necessité de me servir de la veuve Muguet, ce qui m'obligea de conclure marché avec elle à tant par feuille et de me charger du detail de toutes les graveures, au lieu que par le marché projetté avec le sieur Leonard j'étois dechargé de tout.

L'examen des propositions de la veuve Muguet m'ayant fait entrevoir à peu près la même dépense qui étoit portée par les mémoires du sieur Leonard, je ne fis aucune difficulté d'y donner les mains, et le marché

[1] Ci-dessus, n° LXIV.

fut passé en presence de Monsieur l'abbé de Caumartin, que les Estats avoient chargé du soin de revoir cet ouvrage et de veiller sur l'impression, et ratifié par Monsieur de Valincour, par ordre de S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouse.

Comme la veuve Muguet n'étoit point en état de faire toutes les avances necessaires et n'y etoit pas obligée par son marché, je me trouvay dans l'obligation de payer manuellement les ouvriers et les marchands à mesure que l'impression et la graveure s'avançoient, ce qui me mit dans la necessité d'avoir recours à vos bontez ordinaires pour vous supplier de faire faire, dans vostre assemblée de 1705, le fonds du troisième tiers de la somme totalle accordée en 1703, lequel dernier tiers ne devoit, selon la deliberation du 9 novembre 1703, être payé qu'en 1708. Vous ordonnates, le 27 novembre 1705 [1], que la moitié de ce dernier tiers seroit payé à la fin de 1706, et le reste aux Estats de 1707. Ce n'étoit pas tout à fait ce que je demandois, et l'ouvrage n'auroit pu être prêt pour les Etats de 1707, si S. A. S. n'avoit eu la bonté de faire avancer de deux ou trois mois ce dernier payement, ce qui ne portoit prejudice à personne, puisque le fond en estoit fait dans l'Estat general de 1705. Mais cette avance etoit d'une tres grande consequence pour moy, puisque sans cela je ne pouvois ny faire relier ny faire voiturer les exemplaires que je devois fournir aux Estats.

J'aurois pu me dispenser de faire les frais de cette voiture et j'aurois sagement fait, puisqu'on ne m'a tenu aucun compte de près de mille liv. que m'a couté ce transport. Je n'y etois obligé par aucune condition, et la deliberation des Estats du 27 novembre 1705 sembloit même m'en décharger expressement parcequ'elle m'imposoit seulement la necessité de delivrer les exemplaires à Monsieur l'abbé de Caumartin et de retirer un receu de lui. Je luy delivray le nombre de 423 exemplaires le 11 de septembre 1707, et je les fis encaisser et emballer par son ordre ; le surplus, pour eviter des frais inutilles, fut, de son avis et de sa participation, aussi bien que de Messieurs les deputés des Estats qui estoient alors à Paris, distribué tant à la Cour qu'à Paris à ceux du corps des Estats qui s'y trouvoient, et à ceux à qui Monsieur l'abbé de Caumartin et Messieurs les deputez jugerent que les Estats en donneroient par honnêteté ou par devoir. On me donnoit parolle que cette distribution ne seroit allouée

[1] Ci-dessus, n° LXX.

par les Estats; mais de 83 exemplaires qui furent ainsi distribuez, Messieurs de l'Église ne m'en ont alloué que 29, et Messieurs de la Noblesse 18, et si l'on vouloit exiger le reste de moy, ce seroit 36 exemplaires qu'il faudroit que je fournisse deux fois, qui couteroient à Paris 1440 livres.

En sortant de Paris pour venir presenter mon ouvrage à vostre Assemblée de Dinan [1], je me trouvay les mains vuides, et bien loin d'avoir en reserve les 3437 liv. qui devoient estre remboursées à nos monasteres, je trouvai que je devois de reste à la veuve Muguet, par compte arresté, la somme de 2787 liv. 10 sols, employée à la relieure, l'emballage et le transport des exemplaires qui ont esté distribuez aux Estats.

Par tout ce detail, Messeigneurs, je ne pretens ni me plaindre, ni rien exiger de vous. Tout ce que j'ay en veue est de me conformer aux intentions que vous eustes en 1703, quand vous ordonnastes que mes memoires fussent deposez au greffe. En effet, il est bon que la posterité sache ce qu'a cousté à la Province un ouvrage qui a fait quelque bruit et que mes soins ne borneront pas aux deux premiers volumes qui ont paru. Je l'ay deja dit en gros, et ceux qui voudront s'en instruire en detail pourront voir entre mes mains, quand il leur plaira, les quittances de 5142 liv. pour les graveures, de 3677 liv pour le papier, de 2407 liv. pour ce qui a esté payé de l'impression de l'Histoire, de 875 liv. pour le tirage des estampes, de 2526 liv. pour la relieure, de 911 liv. pour l'embalage et la voiture des exemplaires: qui font en tout 15598 liv.: et si l'on y joint ce qui est encore dû de reste à la veuve Muguet, le tout montera à 18285 liv. qu'ont couté 500 tant d'exemplaires de mon ouvrage; à quoi si l'on adjoute ma pension à Paris pendant 5 ans et 4 mois que j'y ay esté pour la revision et l'impression de cet ouvrage, les depenses necessaires pour mon entretien, les deux voyages que j'ay faits aux Estats de Vitré et de Dinan, les ports de lettres et de memoires, les pertes sur les billets de monnoye, et beaucoup d'autres frais necessaires dont il est inutile de faire icy l'enumération, l'on ne sera point surpris de l'état ou j'ay dit que je me trouvois en sortant de Paris.

Il ne me reste, après des travaux continuels de 16 ans et plus, outre la qualité de vostre Historiographe, soutenue d'une pension que je regarde plutost comme une marque d'honneur que comme un secours suffisant

[1] A la tenue de 1707.

pour remplir les devoirs de la qualité que vous m'avez donnée, il ne me reste, dis-je, que la satisfaction d'avoir honoré ma Patrie, et excité les autres provinces, par le succez de mon travail, à tenter quelque chose de semblable. Il sera difficile qu'elles réussissent à donner une si belle Histoire, et ce n'est pas pour m'encenser moi-même que je parle de la sorte, c'est uniquement parcequ'il n'y a eu aucun Estat particulier qui ait eu une si longue suite de souverains que cette province, ni qui se soit distingué si longtemps et avec tant de gloire.

Je suis, avec un profond respect et l'entier devouement dont mon devoir et ma gratitude m'imposent l'obligation,

MESSEIGNEURS,

Vostre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur. FR. GUI ALEXIS LOBINEAU, Rel. Benedictin, Historiographe de Bretagne.

LXXXV

DOM BRIANT A DOM AUDREN [1].

(Le Mans, 30 mars 1712.)

Benedicite.

Mon Reverend Pere, j'ay lu ou feilleté les *Origines Celtiques* de Scrieck, excepté le flamand, autant qu'il est necessaire pour vous en dire mon sentiment. Ces etymologies de tous les peuples, villes, etc., tirées du flamand, ne me paroissent d'aucune solidité, quoy qu'il y en ait quelques unes d'assez heureuses pour être hazardées. Je ne say quel rapport a le flamand au celtique de nos Bas-Bretons. Il ne seroit pas difficile à l'auteur de les accomoder ensemble, puisqu'il sait rendre l'hebreu

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 25,537, f. 104. — Dans les cinq lettres de dom Briant que nous publions ici et dans la plupart des autres, émanées de nos Bénédictins, que nous donnerons désormais, l'histoire de Bretagne ne revient qu'incidemment; elles nous semblent néanmoins fort intéressantes par les détails qu'on y trouve sur les travaux, le caractère et les habitudes de ces savants religieux.

flamand. Mais la voye qu'il prend de n'avoir egard qu'aux consonnes ne me paroist pas trop bien fondée, non plus que d'attribuer le flamand à Gomer et à Japhet, et je suis persuadé que l'invention des lettres par la diverse combinaison desquelles on exprime tous les mots n'est guères plus ancienne que Moyse.

Les Celtes n'avoient point de lettres jusqu'à ce que des colonies des Grecs y apporterent les leurs, que Cesar dit y avoir veues, mais qui n'avoient pas grand cours, et l'ecriture ne leur est venue que des Romains, et je ne doute point qu'ils n'eussent dû avoir une façon d'ecrire particulière, dont on ne trouve pourtant aucun vestige. Ainsi je ne pense pas qu'on puisse faire grand fonds sur les decouvertes de Scrieck, et j'en dirois bien autant de toutes les genealogies de nos peuples d'Europe dont on fait le partage de Japhet, qu'on revest de tant de conjectures frivoles.

Pour le livre du P. Lacarry *Des colonies des Gaules,* il est plein de bonnes recherches, mais il y en a aussi plusieurs auxquelles je ne voudrois pas souscrire. Vous diriez que presque tous les peuples de l'Europe doivent être venus des Gaulois. Les colonies de l'Italie me paroissent bien établies; mais il y a bien de l'excès dans celles de l'Allemagne.

Les autres colonies des Gaulois, en Grèce, en Espagne et en Angleterre, sont bien fondées. Pour les colonies qui sont venues d'ailleurs dans les Gaules, comme celles des Bourguignons, des Wisigoths et des François, elles ne sont pas mal établies, sauf quelque revision, s'il n'estoit pas entesté de les faire tous Gaulois d'origine. C'est dommage qu'ils ne le savoient pas, ils auroient dit qu'ils ne faisoient que reprendre l'heritage de leurs ayeux. Il parle pitoyablement de celles des Bretons et des Normans, qui mériteroient d'être solidement etablies, et il oublie certains Saxons qui étoient à Bayeux et

au païs de Retz dans le VIe siècle, et qui apparemment y étoient avant l'arrivée des François.

J'adjouterai encore, à l'egard de Scrieck, qui fait passer son flamand pour la langue européenne, qu'il la concilie aussi au moins avec la grecque et l'ancienne latine, et ces deux ensemble puisqu'elles sont nées en Europe. De tout cela je concluds qu'il y a bien des choses à eviter et à omettre dans un ouvrage où l'on ne veut rien donner que de solide.

Les remarques du Sr Samson sur l'ancienne Gaule, dans la traduction de Cesar par d'Ablancourt, sont communément assez bonnes, elles serviront à ceux qui doivent former le supplement de la Notice des Gaules; et, à vray dire, cette Notice même de Mr de Valois est chargée de bien des discours inutiles, et toutes ses conjectures ne sont pas également heureuses. Mais il est à craindre qu'en rejettant tous ceux qui nous ont précédés nous ne fassions pas mieux qu'eux, et on nous dira que nous n'avons fait que les voler; c'est le mauvais goût de notre siècle, où assez de gens semblent n'etudier que pour pouvoir dire à ceux qui ecrivent qu'ils sont plagiaires et qu'ils ne savent rien faire de leur fonds. Je comprends fort bien, mon Reverend Pere, que je n'ay pas trop de raison de vous venir debiter mes petits sentiments, qui vous doivent être de peu de consideration. Mais c'est assez que je me suis imaginé que vous le souhaitiez ainsi.

Les memoires qu'on recueillera, selon le plan que V. R. en donne, seront toujours tres precieux et seront un thresor pour nos savants de St-Germain, quoy qu'ils n'aient pas toute la perfection qu'on y pourroit souhaiter. J'y contribueray autant que je le pourray et qu'il vous plaira de le m'ordonner.

Je ne say pas au vray si le R. P. de Ste-Marthe souhaite encore que j'aille en Bretagne [1], ou s'il a pris d'autres mesures.

[1] Pour travailler au *Gallia Christiana*, sous la direction du P. Sainte-Marthe.

Je lui ecriray afin que, s'il est dans le même sentiment, je puisse partir après les festes de la Pentecoste sans attendre les autres festes, pour profiter de la belle saison. Comme une partie des memoires pour l'Histoire de Bretagne avoient été copiez, j'en ay déja quelques uns entre mains. Ce sera autant d'advancé.

D. Alexis [1] est apparemment vers Nantes, car il m'ecrivoit qu'il partoit pour tascher d'y aller faire imprimer sa reponse [2], et il n'aura peut-être pas reçu votre lettre.

Je ne say si V. R. sçait que nous avons icy le Pere Liron [3], toujours grand contrediseur et liseur perpetuel, homme fort plein d'estime pour sa petite personne et de mepris pour tous les autres. Il faut avoir de bons poumons pour tenir contre luy. Il n'a pas encore voulu se resoudre a retourner a Paris, quoy qu'on l'y ait voulu rappeler, à ce qu'il dit.

On sçait deja icy de lundy que Mr l'abbé de Vassé est notre évêque [4], et on veut que la paix soict faite avec l'Angleterre et la Savoye: Dieu le veille!

Je supplie V. R. d'être persuadé que je suis toujours, avec tout le dévouement, toute la soumission et le respect possible, mon Reverend Pere, votre tres humble serviteur et tres obéissant religieux.

F. Denis Briant.

Le 30 mars 1712 [5].

[1] Dom Lobineau.

[2] Sa réponse au premier traité de Vertot sur la mouvance de Bretagne.

[3] Le tortueux adversaire de Lobineau, voir ci-dessus notre n° LXXXII.

[4] Évêque du Mans, d'où est écrite cette lettre. D. Briant était mal informé. Louis de la Vergne de Tressan, mort le 27 janvier 1712, eut pour successeur, sur le siége épiscopal du Mans, Pierre Rogier du Crevix, qui était Breton; v. *Gall. Christ.* XIV, col. 416.

[5] Cette lettre, ainsi que les deux suivantes (nos LXXXVI et LXXXVII), est adressée *Au Reverend Pere Dom Maur Audren, assistant du tres R. P. General de la Congregation de St-Maur, à l'abbaye de St-Germain des Prez, à Paris.*

LXXXVI

DOM BRIANT A DOM AUDREN [1].

(Le Mans, sans date, 1712.)

Benedicite.

Mon Reverend Pere, les 250# du R. P. prieur de St-Denis [2] ne me tentent point, et il peut donner sa commission et son argent à quelque autre en qui il ait plus de confiance, et avec qui il ne soit pas obligé de prendre tant de mesures. Je m'en deporte [volontiers] et à plain. Ce n'est qu'en votre consideration que je me suis engagé à faire ce que j'ai fait pour le Maine. Je vous l'envoyerai quand il vous plaira dans l'etat qu'il est; mais je ne comprends pas pourquoy il vient l'exiger de moy avec hauteur. S'il se prevaut si fort de ce qu'il a prié notre R. P. abbé de me laisser prendre quelques exemptions que je n'ay jamais poussées au delà de celles des ecoliers, j'y vais renoncer, sans qu'il soit besoin de le me dire, et aller à tout ponctuellement, et à ce moyen je me croy en droit de reprendre ma telle quelle liberté monastique. Si, d'autre costé, notre Père abbé, qui me dit à tout propos que je suis un volontaire, ne me voit pas de bon œil, je feray encore volontiers l'avance de demander au Pere visiteur Lantenac ou St-Gildas des Bois.

C'est assez pour moy d'achever de vivre et mourir en paix. Dans la vérité, la veue m'affoiblist tous les jours, et je suis hors d'etat de fouiller de vieux papiers. Je ne manqueray pas

[1] Biblioth. Nat., ms. fr. 25,537, f. 100 et 101. — Cette lettre, non datée, se place certainement entre la précédente (30 mars 1712) et la suivante (31 mai); cela résulte de ce que D. Briant écrit relativement au Père Sainte-Marthe et au *Gallia Christiana*.

[2] Le Père Sainte-Marthe, dont il est déjà question dans la lettre précédente, et qui dirigeait le travail du *Gallia Christiana*.

d'occupation, en quel lieu que je sois. J'ay une philosophie et théologie à ma manière, que des gens desprit ne desapprouvent pas, quoy qu'elle ne soit pas tournée de manière à la donner au public qui ne mérite pas qu'on le détrompe. Si je m'avise d'y donner la dernière main [1], j'y apprendray mieux à vivre et à mourir qu'en m'epuisant à aller chercher des noms d'abbés, dont personne ne se soucie, parmi une confusion impénetrable de vieux papiers. Je me trouve trop vieux pour passer une ferme de deux ans, bien loin que j'ay envie de me perpetuer sous l'ombre du grand nom de *Gallia Christiana,* comme il semble que le Pere Ste-Marthe se l'imagine. S'il m'ecrit, je le lui marqueray et je le diray ou l'ecriray au R. P. visiteur. Je supplie très humblement V. R. de me vouloir bien faire savoir si elle approuve ma résolution.

J'ay feilleté l'*Histoire des grands chemins de l'Empire*[2]. Il y a des recherches fort savantes et très particulières, mais du verbiage à l'exces. Il n'y a que quelques endroits qui entrent dans le particulier de ce qui regarde les Gaules, comme quand il parle des restes des grands chemins des Romains autour de Rheims et des autres antiquités de cette ville. Ce qu'il y a de plus considerable à l'egard des Gaules, c'est la notice qu'il donne de quelques grands chemins, qui peut servir à l'explication des tables de Putinger et des Itinéraires d'Antonin.

Je supplie très humblement Votre Reverence de me continuer toujours l'honneur de son affection et de se persuader que je suis toujours, avec le plus inviolable attachement, une veritable reconnaissance et une entiere soumission, mon Reverend Pere, votre très humble et très obeissant serviteur et religieux.

F. DENIS BRIANT *M. B.*

[1] Voir ce qu'il dit encore de cette *philosophie* dans la lettre ci-dessous n° LXXXIX.

[2] De Nicolas Bergier.

LXXXVII

DOM BRIANT A DOM AUDREN [1].

(Angers, 31 mai 1712.)

De Saint-Nicolas d'Angers, le 31 may.

Benedicite.

J'avois eu l'honneur d'ecrire a V. R. que je ne pouvois pas accepter la commission du R. P. prieur de St-Denis pour la Bretagne, aux clauses et conditions qu'il me prescrivoit. Il m'a ecrit la même chose par le R. P. visiteur, si ce n'est qu'il moffre 250 # par chacun an, qui est 500 # pour deux ans. Mais un engagement de deux ans, à mon âge, à faire des courses dans toute une province, toujours en maison empruntée, chevaux et valet de louage, lisant jour et nuit de vieux papiers quoy que je ne voye plus qu'à demy des lunettes sur le nez, avec le danger de ne pas contenter Sa Reverence avec tant de peines et d'embaras, etc., tout cela, et bien d'autres considerations particulieres, m'a fait croire que je ne m'y devois pas engager et que je ferois mieux de me borner aux simples exercices d'une vie religieuse : et le R. P. visiteur n'a pas paru me desapprouver.

Si j'avois dabord accepté la proposition de travailler sur la Bretagne, je ne comptois pas de m'engager à tant de courses ny à un travail de deux ans en vagabond, et je me promettois qu'après avoir passé quelques mois à St-Melaine à dépouiller nos memoires sur l'Histoire de Bretagne, joint les memoires que j'avois déjà pour Kimper, Lantvenec, Doulas, Kimperlé, St-Maurice, Lantenac, le Tronchet, St Jagu, etc., j'en serois quitte pour un voyage dans le Nantois, et que je viendrois

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., 25,537, f. 96.

tranquillement arranger le tout en quelque maison, comme j'ay fait à St-Vincent touchant le Maine, et qu'on trouveroit moyen de suppléer au reste. Je sçay qu'avec des travaux et depenses immenses on ne trouvera presque rien à Léon, à Tréguier, à St-Brieu, ny à Vannes. Aussi, j'aime mieux qu'un autre que moy face d'aussi grands et aussi inutiles voyages.

Afin qu'on n'aie rien à me reprocher sur ma demeure au Mans et le reste, j'ay mis entre les mains du Père cellerier de St-Vincent tout mon travail sur le Mayne, dans l'etat qu'il est, et tout ce que j'avois recueilli pour la Bretagne, sans en rien retenir, et je l'ay prié de l'envoyer incessamment à V. R. Elle le pourra communiquer au R. P. de Ste-Marthe et en faire au reste ce qu'elle jugera à propos. Je suis fâché qu'il ne soit pas plus au net et plus achevé, il m'auroit fait plus d'honneur. Plusieurs messieurs du Mans, à qui j'avois communiqué partie de mes memoires, sont bien mortifiés de ce que je ne leur aye pas donné la derniere perfection. Mais puisque le P. prieur de St Denis est si pressé, je n'ay pu faire autre chose que d'envoyer le tout dans l'etat qu'il est. J'espère que V. R. ne sera pas mecontente de mon procedé, et on verra du moins que je n'ay pas trop d'attache à mes tels quels ouvrages, ny à l'honneur de passer pour historien et pour un des suppôts du grand ouvrage du R. P. prieur Marthe.

Enfin, comme je n'avois plus rien à faire à St Vincent et que nous ne sympathisions pas fort, le R. P. abbé et moy, j'ay demandé ma sortie au R. P. visiteur, qui m'a envoyé à Vertou, etc.. Je suis dans la route. Il n'est pas donné à tout le monde d'attraper tous les tours figurés des menues dévotions du R. P. d'Isard [1], et sans cela point de salut avec lui. Il avoit eu soin

[1] Charles d'Isart, abbé de Saint-Vincent de 1711 à 1714. V. *Gall. Christ.*, XIV, c. 468.

de me faire sentir, par des negations affectées, que je pouvois prendre mon parti. Je me suis servi à cet effet de la presence du R. P. visiteur ; autrement, je ne l'aurais pas fait sans vous en demander votre avis. Tant de contrainte, surtout des rebuts et un visage peu favorable et toujours en garde, ne m'acommodoient pas.

Il m'accorda enfin de sortir en ville l'avant-veille de mon depart. Je vis Mr Hoyau, le president, à qui je parlay sur la conduite de Mr T., le defunt [1]. Il me montra deux ou trois mains de papier contenant toutes ses lettres au sr de Boismotay, rédigées en titre avec de bonnes gloses, et un écrit en forme à l'appuy de ces lettres, fait contre le defunt pour le procès du neveu dudit Boismotay. Il y est assez bien peint pour n'avoir pas besoin d'être retouché. Il me dit encore qu'il pourroit retrouver un manifeste ecrit contre le même defunt en 1698, qu'on attribue à Mr de St-Germain, et il me promit de me faire transcrire le tout et de l'envoyer à l'adresse que je lui marquerois. V. R. voudra bien m'ecrire à Vertou pour me marquer si elle souhaite d'avoir copie de ce que je viens de dire, afin que je l'ecrive au bonhomme president.

Je fais faire une reponse honneste et civile au R. P. de Ste-Marthe. Je souhaite qu'il en soit content. En tout cas, je demeureray caché à l'abry de la regularité monastique. Si je suis fasché de n'être presque plus bon à rien, c'est particulierement par l'inclination que j'ay de rendre quelque service a V. R., à qui je suis toujours parfaitement dévoué, étant avec toute la reconnoissance, l'attachement et le respect possible, mon Reverend Pere, votre tres humble religieux et tres obeissant serviteur,

F. DENIS BRIANT.

[1] Il s'agit peut-être ici de M. de Tressan, évêque du Mans, dont la mort était encore très-récente.

LXXXVIII

Dom Briant a dom Denys de Sainte-Marthe [1].

(Angers, 1er juin 1712.)

De Saint-Nicolas d'Angers, le 1er juin.

Benedicite.

Mon Reverend Pere, ce n'est point par mauvaise humeur ny faute d'inclination de rendre service à Votre Reverence que j'ay cru ne me devoir pas engager aux recherches qui regardent la Bretagne par rapport à votre ouvrage, selon le système que vous m'avez fait l'honneur de me prescrire. Je suis dans un âge trop advancé, et trop incommodé de la veue, pour m'oser promettre de pouvoir remplir ce que vous me proposez et passer deux années en courses et en maison empruntée et dans une lecture perpetuelle d'une infinité de titres, dont on ne retire le plus souvent rien ou peu de chose après tant de fatigues.

Je ne comptois pas sur des courses et des discussions si étendues, et je croiois en être quitte pour passer quelques mois à St-Melaine à dépouiller nos memoires de l'Histoire de Bretagne, et faire un voyage par le Nantois pour demeurer ensuite en quelque maison à arranger et disposer le tout, en vivant religieusement comme j'ay fait à St-Vincent, parceque j'avois eu soin de recueillir des memoires pour Kimper, Lantvenec, Doulas, Kimperlé, St Maurice, Lantenac, le Tronchet, St Jagu, etc. J'envoye le tout au R. P. assistant [2], aussi bien que tout ce que j'ay fait sur le Maine, en l'etat qu'il est, afin qu'il le communique à V. R. et que vous en puissiez prendre

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr. 25.537, f. 94.
[2] Dom Maur Audren.

ce qui est de votre sujet. Votre dessein entroit tout entier dans le mien, qui étoit pourtant plus étendu, puisque j'avois en veue de dresser des memoires pour une histoire du Maine.

Comme je n'avois plus rien à faire à St-Vincent après m'être depouillé de mon travail tel quel, j'ay demandé ma sortie au R. P. Visiteur, qui m'a envoyé à Vertou. Je suis en route, et j'y ariveray vendredy, s'il plaît à Dieu.

Je supplie V. R. d'être persuadée que je suis toujours, avec tout l'attachement et tout le respect possible, mon Reverend Pere, votre très humble et tres obeissant serviteur.

F. DENIS BRIANT *M. B.*

(L'adresse porte : *Au Reverend Pere Dom Denis de Sainte Marthe, prieur de l'abbaye de St-Denis. A St-Denis. Par Paris*).

LXXXIX

DOM BRIANT A L'ABBÉ CHOTARD [1].

(Landevenec et Brest, sans date.)

Je vous devois ecrire, mon cher abbé, quand je serois tranquille dans ma solitude. Je me souviens de ma parole,

[1] Archives départementales de la Loire-Inférieure, fonds Chotard. — Cette lettre nous a été indiquée par M. Léon Maître ; comme elle n'est pas datée, nous l'avions mise simplement à la suite des quatre autres de D. Briant. Cependant, ayant eu récemment l'occasion d'examiner le fonds Chotard, nous y avons trouvé la preuve que cette dernière lettre est certainement antérieure aux autres. De diverses pièces existant dans ce fonds il résulte : 1° que, au 1er juillet 1709, l'abbé Chotard venait d'être nommé chanoine de Saint-Pierre de Nantes, et qu'il prit, par procureur, possession de sa prébende avant le 2 juin 1710 ; 2° qu'il était encore en France le 16 avril 1707, mais que, le 7 novembre suivant, un de ses amis lui écrivait à Rome. — Or, la lettre de D. Briant a été écrite avant que l'abbé Chotard fût chanoine, puisque l'adresse ne lui donne pas ce titre, et avant même qu'il partit pour Rome, mais alors qu'il se préparait déjà à ce voyage. — Elle doit donc être du 7 novembre 1706, commencée à Landevenec et achevée à Brest.

et ce n'est pas manque d'avoir songé tres souvent en vous que j'ay differé d'y satisfaire. J'attendois une voye secrete pour recevoir de vos nouvelles et vous donner des miennes à cœur ouvert, sans reserves. Mais il n'y a pas un homme en ce païs icy. Je me regarde comme un autre Don Guichot dans un château enchanté, si ce n'étoit que je ne voy point de Dulcinée. On ne sçauroit à la verité voir une solitude plus charmante que la nostre. Un bassin d'une lieue de mer borne notre jardin et fait la veue de notre monastère, où des montagnes nous mettent à couvert des tempestes; des fleurs pendant toute l'année; et en un besoin j'y pourrois placer le paradis terrestre [1]. Tout ce qui luy manque, c'est d'estre sur le chemin de Rome [2].

J'y vis pourtant dans un etat violent de ne point recevoir de vos nouvelles. Je receus hier une lettre de Mr. Rondo, où l'on m'apprend que vous vous portez bien et que vous m'avez fait l'honneur d'y faire mention de moy. Je vous en rends mille graces et c'est quelque chose pour moy de sçavoir que vous etes en bonne santé. Mais le projet de notre abbaye forme-t-il quelque esperance? ou si le dessein du grand voyage [3] subsiste? Je vous prie, mon tres cher Monsieur l'abbé, de m'ecrire en paroles couvertes ce qui vous regarde, où je prends plus de part qu'en ce qui me touche moy même, et cela parceque je ne puis recevoir de lettres que le Pere prieur ne lise auparavant; et par la mesme raison vous ne ferez point, s'il vous plaist, mention que je vous aye ecrit.

Je m'occupe icy uniquement de l'etude, et voicy la seconde lettre que j'ay ecrit. La premiere est une reponse à Monsieur l'Intendant, qui m'a envoyé icy le projet d'un recueil des

[1] Dans cette jolie description, il s'agit du site de l'abbaye de Landevenec.
[2] Parce que l'abbé Chotard devait sous peu aller à Rome.
[3] Le voyage de Rome.

ordonnances de nos Roys depuis Hugues Capet jusqu'en 1400, qui se fait par les ordres de Mr le Chancelier, ce qu'il a accompagné d'une lettre fort obligeante pour moy, avec ordre exprès de me mettre le tout en main propre. Cela a donné un peu à penser à notre prieur, mais je ne sçay s'il ne me fera pas naitre aussi l'occasion de retourner à S.-Vincent du Mans, où nos memoires sont. Si cela arrive, il faudra vous aller embrasser chez vous dans le voyage, et nous y dirons toutes choses à cœur ouvert. Je ne pus vous aller voir à mon depart parceque je jugeay que vous n'etiez pas de retour de Châteaubriant.

Je ne sçay plus que vous dire, sinon que je vous aime plus que je n'ay fait de ma vie et que vous remplissez tous les vuides que ma solitude me donne. Je joindray à la presente de la philosophie sur les purs esprits, si je ne pars pas demain matin pour Brest. Comme on n'a point icy d'autre compagnie que ces messieurs là, vous ne serez pas surpris que je vous en dise des particularités. C'est icy le vray païs de la philosophie. J'y vais eclorre [1] un dialogue de la stoïcienne, l'epicurienne et la chretienne, où elles conviendront enfin de principes pour former la morale d'un honnête homme et vray chretien sans hypocrisie. J'y veux aussi effacer les niaiseries de l'école *de Deo et attributis ejus etc.* et etablir ce que nous savons *de Deo unitrino.* Jugez si je ne vays pas devenir sçavant ou fol dans ma solitude, où la moitié du temps se passe cependant à dormir et prendre le tabac, partie de l'autre à feilleter de vieux livres qui ne m'apprennent souvent rien.

Je finis ma lettre de Brest le 7 novembre, et en partant de Lantvenec, le 2e, on me donna vostre lettre qui m'a fait tout le plaisir que vous pouvez penser. J'y trouve le projet de votre voyage plus prompt que je n'avois attendu, mais vous aurez

[1] *Excludere,* pondre, mettre au jour.

encore une foys de mes lettres avant votre depart, avec quelque morceau de philosophie. Comme vous etes occupé des preparatifs de votre grand voyage, je ne vous conseille point de vous rompre la teste à de nouvelles etudes. Vous en sçaurez toujours assez pour la cour de Rome, où l'intrigue sert plus que la science. Il faudra laisser à Marseille nos libertez gauloises, de philosopher sur tout, et une teinture des instituts abregez du droit canon fait un habile homme en ce païs là. Jugez si je vous puis etre bon à rien dans ce dessein, moy qui ay tant d'horreur de ces nouveautez dans la discipline et peut-etre dans la foy, et qui ne sçaurois parler que de la bonne vieille chretienté!

J'ay esté à l'abbaye de St-Mathieu, et je demeure encore aujourd'huy à Brest pour avoir l'honneur de saluer Mr le maréchal de Chateauregnaut[1], qu'on attend icy ce soir. Je vous embrasse mille fois, mon tres cher Mr l'abbé, tout penetré de votre chere amitié et des plus tendres sentiments qui m'attachent à vous plus que persone du monde. Mon collegue Lobin vous donnera notre R. Procureur à Rome mieux que je ne puis faire d'icy. C'est ce que vous ne devez pas negliger.

Croiez moy toujours tout à vous, Monsieur, et la part où vous soiez, je vous prie que je puisse apprendre de vos cheres nouvelles. Mon adresse commune est : à moy, religieux Benedictin, à l'abbaye de Lantvenec au Faou prez Brest, Basse-Bretagne.

Encore une foys je suis, en vous embrassant, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

F. Denis Briant.

(L'adresse porte : *A Monsieur Monsieur l'abbé Chotard, à sa maison au Celier. Prez Nantes.*)

[1] Lieutenant-général du roi en Bretagne.

XC

DOM LOBINEAU A M. DE CAUMARTIN [1].

(Rennes, 4 janvier 1713.)

Après vous avoir souhaité, Monsieur, une heureuse année, je vous apprendrai que j'ai mis au messager un pacquet à l'adresse de Madame de Caumartin, où, parmi plusieurs exemplaires de ma response aux Normands [2], il y en a un pour un Italien de mes amis appellé l'abbé Lama. Je vous prie de prendre cet exemplaire et de le delivrer à son adresse, quand l'abbé Lama ira vous le demander de ma part.

J'ai négligé cette année d'aller aux eaux de St-Brieuc, qui me firent tant de bien l'année precedente, 1711, et je m'en suis mal trouvé, car j'ai eu une cruelle nefretique. Elle est passée, grâce à Dieu, et c'est à moi à tascher de la prevenir.

Vous me feriez bien plaisir si vous pouviez me faire avoir quelques uns des escrits de la cause de notre pauvre Infante [3]. Et si vous pouviez y joindre des pieces de guitare de Mr de Visé, je vous promets que je vous les jouerai joliment la premiere fois que nous nous reverrons. Nostre jardinier [4] me demande aussi de la graine de choux-fleurs de l'Archipel, et je m'adresse à vous pour en avoir ; mais taschez de mettre la main en meilleur endroit que l'an passé, parceque ceux-là n'ont pas réussi.

Je vous envoie pour estrennes un dialogue propre à être

[1] L'original de cette lettre m'appartient. Le nom du destinataire n'est indiqué ici que par conjecture.

[2] *Réponse au traité de la mouvance de Vertot*, publiée en 1712 par Lobineau, qui n'y avait pas mis son nom.

[3] Sous ce nom de convention, Lobineau semble désigner la doctrine janséniste.

[4] Le jardinier de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, où résidait alors Lobineau.

mis en musique [1], et qui l'a déjà esté ici par mon maistre de viole et de guitare, qui est le vieux Colesse. Cela n'empeschera pas que vos habiles de Paris ne puissent exercer leur talent sur un sujet assez susceptible des différentes beautez de l'art.

Je vous prie d'assurer de mon estime Mlle Gautier. Je suis, avec la plus parfaite estime, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

F. G. A. LOBINEAU.

Rennes, 4 janvier 1713.

XCI

DOM AUDREN A DOM LOBINEAU [2].

(Paris, 19 avril 1713.)

P. C. [3].

Mon Reverend Père, j'ay reçu quelques titres pris dans la Chambre des Comptes de Dijon, copiés par dom Guillaume Aubrée, qui concernent l'histoire de Bretagne. Il m'en promet encore d'autres. Il y en a trop pour les mettre à la poste, et trop peu pour les mettre au messager. Je vous en rendray bon compte. En attendant que j'en aye suffisamment pour faire un paquet que je puisse mettre au messager, voici un seau d'Artur de Bretagne, qui differe de celui qui est gravé dans l'Histoire, en ce que le lion qui sert de cimier n'est point couronné et que celuy-ci l'est. « Je l'ay fait dessiner sur l'original qui est à la Chambre des Comptes de Dijon. » Ce sont les termes de la lettre de dom G. Aubrée. Il ajoute qu'il auroit été à souhaitter

[1] Ce dialogue qui, selon toute apparence, était une pièce de vers composée par Lobineau, n'est malheureusement pas joint à la lettre, et nous ne le connaissons pas.

[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941, fol. 2.

[3] *Pax Christi.*

que l'on eût vu plusieurs pièces de la Chambre des Comptes de Dijon :

« On n'auroit pas apparemment oublié le contrat de mariage passé entre Artur de Bretagne et Marguerite de Bourgogne, ny la lettre des Etats de Bretagne sur ce sujet. On y auroit vu le duc de Betfort epouser Agnès de Bourgogne et non Marguerite, comme l'assure l'historien de Bretagne. — Je ne trouve rien qui puisse prouver que Hermengarde, femme de Fergent [1], ait été religieuse à Larey, monastère qui dependoit de St-Benigne [2]. Notre necrologe ne la qualifie ny de *soror nostra*, ny de *monacha congregationis nostræ*, ny de *conversa*, termes dont il se sert pour faire connoitre les religieuses de Larey. Nous n'avons encore aucune preuve de la donation que fait cette duchesse à Larey de l'isle de Caberon. Enfin j'ay trouvé plusieurs pièces dont il n'est fait aucune mention en l'Histoire de Bretagne. Je voudrois qu'elles pussent être à present de quelque utilité. Je les copierois avec plaisir [3]. »

Je viens de lui mander qu'il ne manque pas de copier exactement tout ce qui concerne la Bretagne, et que dans la suite on pourra en faire un bon usage.

Il faudra que le P. Le Long se contente de ce que vous m'avez envoié. Il ne pretend autre chose que de donner une notice de tous les ouvrages imprimés ou manuscrits qui peuvent servir à notre histoire generale ou à celles des pro-

[1] Alain Fergent, duc de Bretagne de 1084 à 1112.

[2] Saint-Bénigne, abbaye de Bénédictins, le principal et le plus ancien monastère de la ville de Dijon. Larrey, situé près de Dijon vers le Sud-Ouest, ancien monastère de femmes, était au XVIIIe siècle un prieuré de Saint-Bénigne. Voir *Expilly, Dictionn. des Gaules et de la France*, IV, 151.

[3] Tout ce paragraphe est évidemment transcrit de la lettre de dom Guillaume Aubrée à dom Audren.

vinces, sur le mesme plan que Mr Du Chesne a donné la Bibliothèque des autheurs, il y a près d'un siècle.

Il est sûr que tout le monde ignoroit ici les mauvaises demarches de Mr l'abbé de Vertot, ainsi nous ne pouvions prendre des mesures là dessus. Cet abbé travaille, dit-on, à l'histoire de Malthe, et il a pour cela 1500# de pension. Il est aggregé à l'Ordre et porte la croix. Voilà ce que j'ay appris des occupations de cet abbé. Nous ne serions pas fachés d'avoir ici copie des deux denonciations[1] et de vos deux reponses, si vous ne les faites pas imprimer.

Je suis de tout mon cœur, mon Reverend Père, votre tres humble et très obeissant serviteur et confrère,

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

Le 19 avril 1713.

(Sur l'adresse on lit: *Bretagne. Au Reverend Pere Dom Alexis Lobineau, religieux Benedictin en l'abbaye de St Melaine. A Rennes.*)

XCII

DOM LOBINEAU A L'ABBÉ CHOTARD [2].

(Rennes, 11 février 1714.)

Rennes, XI fevrier 1714.

Pendant que vous estiez encore à Angers, mon cher abbé, à discuter vos droits successifs, je partis d'ici pour aller à St-Brieuc boire des eaux minerales, remede qui m'avoit esté

[1] Vertot avait dénoncé Lobineau comme ayant soutenu, dans sa *Réponse au traité de la mouvance* dudit Vertot, des propositions prétendues attentatoires aux droits de la couronne.

[2] Archives départ. de la Loire-Inférieure, fonds Chotard. — Cette lettre nous a été indiquée par M. Léon Maitre. Elle est tout entière, comme la suivante, de l'écriture de Lobineau.

ordonné contre ma nephretique [1]. Je les bus avec assez de succez pendant trois semaines. Mais, le dernier jour, m'estant avisé d'aller faire une cavalcade sur le bord de la mer, monté sur un palefroi un peu plus fringant qu'il ne me convenoit, je fus paié de ma folie. Le cheval, estonné du bruit des flots et choqué de l'odeur de la mer, prit le mords aux dents, fit cent tours de manege malgré moi, terminez par cinq ou six sauts de mouton, dont le dernier m'enlevant de la selle m'envoia bien loin mesurer le sable, avec tant de vehemence que j'en eus le bras démis.

Je demeurai quatre jours dans cette dislocation, et je ne fus remis que le cinquiesme, assez heureusement à la verité, mais avec cette mauvaise suite que je ne suis pas encore parfaitement gueri, quoiqu'il y ait plus de cinq mois de mon accident, et je ne sçai si je le serai jamais jusqu'au point de me pouvoir servir du bras malade aussi bien que de celui qui n'a point eu de mal.

J'estois encore occupé à faire des fomentations à ce mauvais bras, lorsque, le lendemain de Noël, ma nefretique revint me rendre une cruelle visite, dont je n'ai esté delivré qu'en poussant dehors douze ou treize pierres de quatre à cinq lignes de diametre.

Aussitost que j'ai eu quelque relasche à mon mal, il m'a fallu reprendre mon travail des archives du Parlement, où je passe toutes les matinées, et d'où je ne reviens que tres fatigué et presque hors d'estat de penser à rien de serieux.

Voilà un long narré, qui me conduit naturellement à vous faire entendre les causes de ma paresse, et qui me donne quelques droits de vous demander que vous l'excusiez. J'espère que vous ne serez pas assez dur pour me refuser cette justice.

[1] Voir ci-dessus, notre n° XC. — Cette « néphrétique » n'était autre que la gravelle.

Je serois au desespoir qu'on pust dire qu'une amitié aussi tendre, aussi ancienne et aussi constante que la nostre, eust esté à la fin sujette au changement comme tous les autres estres sublunaires. Pour ce qui est de moi, je vous aime toujours comme par le passé, et si tant d'accidens differens m'ont empesché de continuer de vous le dire, je n'ai jamais cessé un seul instant de le sentir et de souhaiter que vous en fussiez toujours egalement persuadé.

Le livre dont vous avez eu la bonté de faire la correction, faveur singuliere et dont je connois tout le merite, a eu quelque succez, et j'en suis redevable à vos soins, dont je vous rends de nouveau mille et mille graces.

Je vous prie de m'envoier au plus tost des lettres d'abolition et d'amnistie au sujet de ma paresse, et d'estre persuadé que personne ne vous aime avec plus d'ardeur ni plus de tendresse que

GUIOMADES [1].

(L'adresse porte : *A Monsieur, Monsieur l'abbé Chotard, chanoine de l'Église de Nantes. A Nantes.*)

(*La suite prochainement*).

[1] Pseudonyme, ou plutôt surnom familier de Lobineau dans ses relations avec quelques intimes; on prononçait probablement *Guiomadès*, comme Cléomadès et autres noms de forme analogue, qu'on trouve dans les romans du moyen-âge.

LE VENDREDI DE LA MARQUISE

PROVERBE

Personnages : LA MARQUISE, LA COMTESSE, LE VICOMTE.

La scène se passe le 31 janvier 1879 dans un salon du faubourg Saint-Germain. En dépit de la superstition du vendredi, la marquise a pris ce jour de réception afin d'avoir moins de concurrence. Il est trois heures. La comtesse vient d'entrer.

LA MARQUISE. — C'est vous, ma chère! Je vous croyais encore enfouie dans les neiges.

LA COMTESSE. — Ne m'en parlez pas. Je suis restée toute une journée en détresse à l'entrée d'un souterrain, sans boire ni manger. Quel voyage ! Ce n'est rien, puisque je m'en suis tirée, et que je ne suis pas même enrhumée; mais si vous voyiez mes pauvres arbres!

LA MARQUISE. — Vous avez eu des dégâts?

LA COMTESSE. — Des ravages, ma chère! Le verglas s'est congelé sur les branches avec un poids tel qu'il a tout brisé. Mes bois, que j'aimais tant, sont presque détruits. C'est une désolation. La révolution se met dans la nature, et depuis la guerre on n'avait pas eu un pareil hiver. J'arrive ici pour trouver une autre révolution. (*Le vicomte entre.*)

LE VICOMTE. — Je n'espérais pas vous rencontrer, marquise, ni vous, comtesse. Je vous aurais crues parties pour la Suisse.

LA MARQUISE. — Aller en Suisse en cette saison? afin de fuir la neige, sans doute?

LE VICOMTE. — Lorsqu'on veut émigrer, on ne choisit pas la saison.

LA MARQUISE. — Que dites-vous? Est-ce qu'il y a du danger à rester à Paris?

LE VICOMTE. — C'est vous qui le dites depuis huit ans. N'avez-vous pas loué une villa auprès de Lausanne?

LA MARQUISE. — Oui, monsieur le railleur, et vous serez peut-être bien heureux de m'y demander un refuge.

LE VICOMTE. — Je n'en suis pas trop pressé.

LA MARQUISE. — Ma précaution est fort prudente, mais, vraiment, est-ce qu'il y a de l'agitation dans les rues?

LE VICOMTE. — Beaucoup.

LA MARQUISE. — Vous m'effrayez!

LA COMTESSE. — Vous m'étonnez! Je viens de faire des courses, je suis allée chez ma couturière, j'ai passé les ponts : je ne me suis aperçue de rien.

LE VICOMTE. — Vous n'avez pas remarqué que tous les Parisiens tiennent un journal et lisent avidement la liste des numéros sortis de la grande loterie?

LA COMTESSE. — Mauvais plaisant!

LA MARQUISE. — Cette loterie est encore une des grosses sottises de la République.

LE VICOMTE. — D'accord. En avez-vous des billets, marquise?

LA MARQUISE. — J'en ai vingt et je serai furieuse de ne rien gagner. On aura bien soin de ne pas faire gagner des gens comme nous, tout sera pour les frères et amis.

LE VICOMTE. — Ils sont malheureusement plus nombreux. J'admire seulement comme cela se rencontre. A votre porte j'entendais des ouvriers dire que tous les gros lots seraient pour les riches.

LA MARQUISE. — Ils ont dû ajouter : et pour les curés.

LE VICOMTE. — Probablement. Si vous aviez la pensée que vous exprimez, pourquoi avez-vous pris des billets ?

LA MARQUISE. — Je ne sais pas. Pour faire comme tout le monde.

LE VICOMTE. — Ce n'est pas d'ordinaire votre application. Je n'oserai plus vous accorder que la loterie soit une sottise, puisque vous en êtes complice.

LA COMTESSE. — Moi, j'ai été plus conséquente, et je n'ai pas pris de billets, en haine de la République.

LE VICOMTE. — Qui en a répandu des larmes amères.

LA COMTESSE. — Au dernier moment cependant, la veille du tirage, j'en ai demandé un à ma femme de chambre.

LE VICOMTE. — Faute énorme, madame ! Si vous aviez gagné le gros lot, votre soubrette vous le reprocherait toute sa vie et croirait sincèrement que vous l'auriez volée.

LA COMTESSE. — Elle était libre de refuser.

LE VICOMTE. — Vous auriez trouvé bon qu'elle refusât ? Quel exemple d'insubordination et de licence démocratique !

LA COMTESSE. — Vous êtes un taquin.

LE VICOMTE. — J'en conviens, mais j'insiste. Qu'auriez-vous fait du gros lot ?

LA COMTESSE. — Je n'y ai pas réfléchi. Je crois que j'aurais partagé.

LE VICOMTE. — Y songez-vous ? Partager avec votre femme de chambre ? Vous voilà du parti des partageux.

LA COMTESSE. — Mon cher vicomte, vous êtes insupportable.

LE VICOMTE. — Parce que je suis logique. Les femmes ne supportent pas la logique, qui est une chose toute masculine.

LA COMTESSE. — Vous n'êtes pas galant.

LE VICOMTE. — Pardon, les femmes ont plus de cœur que nous, peut-être plus d'esprit que nous, certainement plus de charme que nous. Êtes-vous contente ? Elles manquent absolument de logique, ce qui devient un de leurs charmes. C'est un plaisir que d'entendre déraisonner une femme d'esprit, tandis que je ne sais rien de plus irritant que d'entendre déraisonner les hommes.

LA COMTESSE. — Vous daignez donc reconnaître qu'ils déraisonnent aussi ?

LE VICOMTE. — Le plus souvent. Les femmes toujours ; c'est la différence.

LA COMTESSE. — Merci.

LE VICOMTE. — Je vous ai accordé que la loterie est une sottise, et plût au ciel que la République n'en commît pas de plus lourdes ! Aussi, moi qui suis logique, je n'ai pas de billets, et je suis dispensé de perdre mon temps à parcourir fort péniblement des listes interminables des chiffres les plus rébarbatifs, dans l'espoir de posséder un modèle de locomotive ou une caisse de carbonate de soude. Mais je suis obligé d'avouer que, dans la circonstance, et par la coïncidence imprévue d'un autre hasard, la loterie est un bienfait public : elle distrait de la politique.

LA MARQUISE. — Ah ! oui, elle est belle, la politique ! Ce qui me console, c'est que les choses marcheront plus vite.

LE VICOMTE. — Quelles sont, s'il vous plaît, les choses qui marcheront plus vite ?

LA MARQUISE. — Vous le savez bien et vous ne méritez pas qu'on vous le dise.

LE VICOMTE. — Merci à mon tour.

LA MARQUISE. — Vous vous êtes gâté en allant habiter le faubourg Saint-Honoré. Dès qu'on a franchi les ponts, on ne compte plus parmi les purs.

LE VICOMTE. — Je gage que vous-même, quand vous êtes chez un bijoutier de la rue de la Paix, vous vous surprenez des sentiments moins corrects que dans les boutiques de la rue du Bac.

LA MARQUISE. — Vous croyez plaisanter ! eh bien, c'est la vérité. Il y a une chose qui me désole, moi qui déteste toutes les gauches, c'est que le faubourg Saint-Germain soit sur la rive gauche. On devrait changer cela.

LE VICOMTE. — C'est une idée ; mais comment s'y prendre ?

LA MARQUISE. — Rien de plus facile : on n'a qu'à remonter la Seine, au lieu de la descendre. Pour les saumons, nous sommes sur la rive droite.

LE VICOMTE. — C'est juste. Vous aimez à remonter les courants, marquise.

LA MARQUISE. — On les remontera. — Je suis très-aise au moins pour ce bon maréchal que sa fierté se soit enfin révoltée, et je lui rends mon estime. Je me suis hâtée d'envoyer ma carte à la maréchale.

LE VICOMTE. — Convenez que, depuis un an, et même davantage, vous l'avez bien maltraité, ce bon maréchal. A-t-il été assez attaqué par ses meilleurs amis!

LA MARQUISE. — Il avait franchi les ponts, comme vous. Et puis vraiment, que ne lui faisait-on pas signer! Jusqu'à la destitution d'un de mes cousins, que je lui avais recommandé, et qui était un charmant petit sous-préfet. Je ne lui pardonnerai jamais cela.

LE VICOMTE. — Vous voudriez donc que ce petit sous-préfet fût encore en place et continuât de servir la République?

LA MARQUISE. — Sans doute. Il valait mieux que celui qui l'a remplacé.

LE VICOMTE. — Et le maréchal!

LA MARQUISE. — C'est bien différent.

LE VICOMTE. — Logique féminine! Mais pendant que vous étiez le plus animée contre lui, ne vous ai-je pas rencontrée aux fêtes de l'Elysée? Vous n'en manquiez pas une, et vous saviez franchir les ponts.

LA MARQUISE. — Vous y étiez vous-même.

LE VICOMTE. — Pour le coup, c'est bien différent. J'étais sur ma rive, dans mon faubourg. Et puis, moi qui suis logique, je ne me répandais pas en paroles violentes contre ce bon maréchal. Je n'ai jamais cessé de l'estimer, de l'honorer profondément et de le plaindre. Il demeurera, quoi que vous ayez dit, une belle et noble figure de ce temps-ci. Ce n'est pas pour son plaisir, il le prouve bien, qu'il gardait son poste. C'était pour vous et pour tous les vôtres.

LA MARQUISE. — Y compris mon petit sous-préfet, n'est-ce pas?

LE VICOMTE. — Je vois que c'est le gros grief personnel.

LA COMTESSE, *se levant.* — J'admire votre patience, ma chère, de laisser bavarder ainsi le vicomte et de lui répondre. Moi, je lui dirai son fait en sortant. Monsieur le vicomte, vous êtes un communard !

LE VICOMTE, *riant.* — Encore une merveilleuse conclusion de logique féminine.

LA COMTESSE. — Oui, monsieur, et cette fois je vous y prends. Il faut être tout l'un ou tout l'autre, à l'extrême droite ou à l'extrême gauche. Je ne connais que cela. N'est-ce pas de la logique ?

LE VICOMTE. — Dieu nous préserve de celle-là ! Depuis que nous sommes au monde, nous n'avons pas vu au pouvoir ces extrêmes, et ma peur est de les y voir.

LA MARQUISE. — Vous partez déjà, comtesse ?

LA COMTESSE. — Oui, j'arrive et j'ai à faire une tournée. — A propos (*elle se rasseoit*), donnez-moi donc des nouvelles des scandales de la saison, au lieu d'écouter déraisonner un homme. Le vicomte doit être au courant de tout à son cercle. Un joli endroit pour médire du prochain. Est-il vrai que ce pauvre B... a perdu son dernier louis au baccarat, et qu'on va vendre ses chevaux ? J'ai justement besoin d'en acheter.

LE VICOMTE. — Il est trop vrai.

LA COMTESSE. — C'est dommage, il était aimable, comme tous les mauvais sujets.

LE VICOMTE. — Touchante oraison funèbre.

LA COMTESSE. — Et l'aventure de la baronne de C..., elle est à mourir de rire.

LE VICOMTE. — Je ne la trouve pas si risible, — pour le baron.

LA COMTESSE. — Comment ! J'espère qu'il aura l'esprit d'en rire.

LA MARQUISE. — Est-ce que vous êtes du parti du baron ?

LA COMTESSE. — Nécessairement ; je suis un peu sa parente. Autrement je serais obligée d'examiner les torts de chacun, avant d'avoir une opinion. Je n'en ai pas le temps, et cela regarde les tribunaux.

LA MARQUISE. — Moi, je me trouve du parti de la baronne, et je

vous préviens que je la défends. Je ne sais pas pourquoi : elle n'en vaut pas la peine.

LE VICOMTE. — Si c'est ainsi que les défendent leurs partisans respectifs, on peut juger des autres.

LA MARQUISE. — Une justice à rendre à tous deux, c'est que s'ils se querellaient dans leur intérieur, ce qui nous est fort indifférent, ils faisaient bien des frais pour le monde. Des concerts, des comédies, des bals, des dîners, ils nous auront bien amusés pendant dix ans. La baronne était très-gracieuse pour les hommes, un peu trop, paraît-il, au goût de son mari.

LA COMTESSE. — Et le baron très-galant pour les femmes, un peu trop, paraît-il, au goût de la sienne.

LA MARQUISE. — Ils auraient dû se tenir quittes. On ne se sépare pas après vingt ans de mariage et quand on a de grands enfants. Il faut laisser cela aux jeunes ménages. Encore une maison fermée, pour cause non de deuil, mais de papier timbré. Le dernier divertissement qu'ils nous procureront sera celui de leur procès, et ne sera pas le moindre. On dit qu'il sera très-scandaleux.

LE VICOMTE. — Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on les déchire à présent tous les deux d'aussi belles dents qu'on mangeait leurs dîners.

LA COMTESSE. — Il y a temps pour tout. Mon cher vicomte, n'allez-vous pas maintenant nous faire un prône sur les vertus chrétiennes? Vous serez très-beau dans ce rôle-là ; seulement attendez le carême. Mais sans l'attendre, dites-moi ce que je dois penser de ce que je viens de lire dans le *Figaro*. On ne respecte plus rien, pas même la Salette.

LE VICOMTE. — Je crois... qu'il serait sage de ne pas vous en rapporter aveuglément aux théologiens du *Figaro*. Il est impossible que sous peu de jours la nouvelle ne soit pas ou démentie, ou confirmée avec plus d'autorité.

LA COMTESSE. — Moi, d'abord, je tiens pour la Salette. J'y ai fait un pèlerinage ; c'est magnifique et je ne veux pas être ridicule. Si le pape n'est pas de mon avis, c'est lui qui aura tort. Entre nous, je crains que notre nouveau pape ne soit un peu libéral.

LE VICOMTE. — Dites communard.

LA COMTESSE (*se relevant*). — Adieu. Décidément je m en vais. Mon cher vicomte, je vous pardonne, à une condition : c'est que vous soyez fidèle à mon mardi. Nous recommencerons nos disputes tout à notre aise. (*Elle sort*).

LE VICOMTE. — Il faut que je vous quitte aussi, madame.

LA MARQUISE. — Non, restez ; vous ne pouvez pas me laisser seule. Qu'avez-vous à faire ?

LE VICOMTE. — A vrai dire, rien. C'est un peu mon état, et celui de mes pareils, de n'avoir rien à faire. Et je n'en suis pas plus fier. Une vie inutile est un boulet assez lourd à traîner.

LA MARQUISE. — Où iriez-vous, si je ne vous retenais ?

LE VICOMTE. — Cherchons bien. J'irais au cercle, ou au bois, ou à un autre vendredi. Je ne découvre rien de plus.

LA MARQUISE. — Donnez-moi votre après-midi. Les hommes font aujourd'hui si peu de visites ! Et vous êtes tout rendu. Vous avez de l'esprit, et, malgré votre humeur frondeuse, vous me serez utile, pour entretenir et varier la conversation.

LE VICOMTE. — Je crois que ce serait imprudent.

LA MARQUISE. — Comment ! vous craindriez peut-être de me compromettre ?

LE VICOMTE. — Non pas, madame, je ne suis pas si fat ; mais je craindrais de vous gêner.

LA MARQUISE. — Je ne comprends pas.

LE VICOMTE. — Je vais m'expliquer. Vous me parliez d'entretenir la conversation. C'est très-facile. De la varier... j'en désespère. Vous me demandez de rester ici jusqu'à la fin de la journée. Si vous insistez, j'y consens. Je vous ai dit que je n'ai rien à faire. Mais je vous offre une gageure. Vous allez recevoir, n'est-ce pas, successivement ou simultanément, une vingtaine de femmes, plus ou moins ?

LA MARQUISE. — A peu près, plutôt moins, à cause de la neige et de la crise politique.

LE VICOMTE. — Justement. Je parie qu'il n'y en a pas une seule

qui ne commence par parler de la neige, qui ne parle ensuite de la crise politique, de la démission du maréchal, de la loterie, des scandales de la saison, de l'aventure de la baronne et de l'article du *Figaro* sur la Salette, exactement comme la comtesse.

LA MARQUISE. — Je n'oserais par parier contre vous.

LE VICOMTE. — Eh bien, que vous souteniez ces conversations une vingtaine de fois de suite, avec des personnes différentes, passe encore. Mais devant un observateur frondeur comme moi, vous en seriez bientôt gênée.

LA MARQUISE. — Vous avez raison, mon cher vicomte. J'entends sonner. Allez-vous-en bien vite, avant que je n'attaque la neige.

ALFRED DE COURCY.

POÉSIE

—

OUBLIONS!

Au terme fatal du chemin
Où la vie en fuyant nous laisse,
Quand, d'un pied lent, notre vieillesse
Arrive, un bâton à la main;

Quand le ciel qui se décolore
Nous dit que la nuit va venir,
Heureux qui perd le souvenir
Des joyeux rayons de l'aurore!

Heureux qui peut, à soixante ans,
En voyant la feuille qui tombe,
Oublier, au seuil de la tombe,
Et sa jeunesse et le printemps!

Ce qui nous fait, vieillards moroses,
Pâlir devant les noirs cyprès,
C'est que nos cœurs pleins de regrets
Gardent le souvenir des roses!

HIPPOLYTE MINIER.

Novembre 1878.

ADIEUX A L'OCÉAN

Boundless, endless and sublime,
One image of eternity.
BYRON.

Adieu, flots enchanteurs, dont la mourante voix
Retentit sur ces rocs pour la dernière fois
Comme un soupir mélancolique !
J'aime votre murmure et vos mâles accents,
Quand la tourmente bat les écueils blanchissants
Des vieux rivages d'Armorique.

Sur cette pierre nue en silence, le soir,
Je venais un instant dans le calme m'asseoir
Et méditer sur la nature ;
Mon âme s'élevait vers le ciel et vers Dieu,
Quand l'astre jaillissait sous le firmament bleu
Et brillait dans la nuit obscure.

Un cantique d'amour de mon sein s'échappait ;
Mon âme tout entière en vous se retrempait,
O Dieu, source de l'existence !
Ce monde de poussière et qui paraît si vain
Me laissait entrevoir comme un rayon divin
De l'incompréhensible essence.

Alors tout s'élevait, tout grandissait en moi,
Et je contemplais l'homme aux splendeurs de la foi,
Et l'homme me semblait sublime :
Oui, sur tes bords je rêve à l'immortalité,
Vaste mer ; ton abîme est pourtant limité ;
Mais Dieu, c'est l'éternel abîme !

Il est, et je ne suis que néant à ses yeux :
Il est, et d'un regard il sonde tous les cieux,
Tous les espaces, tous les mondes.
Il a fait l'univers et sa main le soutient :
Son sein est l'océan où chaque fleuve vient
Verser le tribut de ses ondes.

Vieux de ses six mille ans, le monde ne meurt pas :
Que d'hommes ont sombré dans l'horreur du trépas !
Que d'hommes vont surgir encore !
Chaque siècle s'écroule avec ses nations,
Et l'on voit s'abîmer les générations
Dans le tombeau qui les dévore.

Vous seul, Être éternel, vous demeurez toujours !
Le fleuve suit sa pente et l'étoile son cours ;
L'homme paraît, tombe et s'efface :
Vous, immense océan, sans flux et sans reflux,
Vous étiez, rien n'était : quand nous ne serons plus,
Vous remplirez encor l'espace !

J. Marbeuf.

BIOGRAPHIES VENDÉENNES

LE COMTE D'HECTOR

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA MARINE*

Une expédition se préparait contre Rio-Janeiro. Le comte d'Hector désirait en faire partie, mais le duc de Choiseul, qui avait sur lui d'autres vues, n'accéda pas immédiatement à la demande qu'il lui en fit.

On se rappelle qu'après le désastre de la journée des Cardinaux, la flotte du maréchal de Conflans s'était réfugiée, partie dans la Vilaine, partie dans la Charente. Le duc de Choiseul proposa au comte d'Hector de tenter, pour la seconde, ce qu'il avait si bien fait pour la première, et, avec cette séduction de langage qui lui était familière, il fit briller à ses yeux toute la gloire que pouvait donner à son nom le succès d'une pareille entreprise, tous les avantages matériels qu'il en pourrait tirer. « Si Louis XIV a donné terre « et château au grand Duquesne, lui dit-il, je vous promets que « Louis XV ne fera pas moins pour vous. »

* Voir la livraison de janvier 1879, pp. 51-69.

Le comte d'Hector avait deux motifs pour résister à la tentation qui d'abord s'était emparée de son âme : l'expédition fort chanceuse pouvait tourner à mal ; dans le cas contraire, le succès porterait atteinte à l'honneur des capitaines de vaisseaux, qui tous l'avaient déclarée impossible. Il en exagéra donc à dessein les difficultés, et supplia le ministre de renoncer à un projet si compromettant pour notre marine. Ce ne fut pas sans regret, ni sans lui avoir témoigné une certaine froideur, que le duc de Choiseul se rendit à ses raisons. Il lui confia pourtant le commandement du vaisseau le *Minotaure*. Ce vaisseau faisait partie de l'escadre de M. Beaussier à destination de Rio-Janeiro. Un sentiment tout personnel poussait d'Hector à cette campagne. Son frère avait été blessé devant Rio-Janeiro, et l'un de ses oncles y avait été lâchement assassiné. Bien que Duguay-Trouin en eût tiré une vengeance éclatante, il ne se tenait pas pour satisfait, et croyait qu'il était de son devoir d'y ajouter la sienne propre.

La paix vint mettre fin à ses idées belliqueuses. Un courrier extraordinaire en apporta la nouvelle à Brest au moment où l'escadre allait prendre la mer. Le *Minotaure* et un autre vaisseau étaient déjà sous voile ; de l'île d'Ouessant on signalait les Anglais, quand les chants de guerre furent remplacés par les doux chants de l'hymne de la paix.

Le désarmement devint général : seuls le *Minotaure* et trois autres vaisseaux en furent exceptés. Ils eurent pour mission d'aller prendre possession de celles des colonies que le traité nous restituait.

Si les vieux capitaines ne pouvaient pas pardonner à d'Hector sa fortune militaire, il en était bien dédommagé par les faveurs de la cour et l'empressement que les jeunes officiers de marine mettaient à servir sous ses ordres. Au commencement de la campagne, tous se disputaient cet honneur.

Le *Minotaure* avait plus de mille hommes de troupes à son bord. L'encombrement y développa des maladies, un grand nombre de soldats moururent pendant la traversée. Au retour, une violente

tempête le sépara du reste de l'escadre. Quoiqu'il en eût beaucoup souffert, quoiqu'il fît eau par plus d'un point, il arriva pourtant à Brest sans autre accident.

La paix qu'il était loin d'avoir désirée, rendit le comte d'Hector au monde où nul ne tenait mieux sa place. Pour y faire bonne figure, il s'associa au comte de Soulanges, son beau-frère et son ami. Ils tinrent maison ensemble, eurent leurs jours de réception, virent la meilleure société remplir leurs salons. Bien que ce genre d'existence fût fort dans ses goûts, le comte d'Hector n'acceptait pas sans quelque regret une vie de repos et d'oisiveté. Il soupirait après le jour où il pourrait reprendre la mer. Mais les occasions de faire campagne étaient devenues si rares qu'il lui fallut toutes les faveurs dont il jouissait à la cour, pour obtenir du roi un commandement.

Le huit septembre mil sept cent soixante-huit, il reçut l'ordre de faire l'armement du *Sphinx*, qui devait conduire le chevalier de Rohan aux îles de France et de Bourbon, dont il avait été nommé gouverneur. Le comte d'Hector s'embarqua sous ses ordres. Aussitôt que le duc de Rohan fut rendu à son poste, d'Hector prit le commandement du *Sphinx*, et, après avoir rempli quelques instructions particulières, revint désarmer à Brest, où il arriva le douze janvier mil sept cent soixante-dix. Sa campagne avait duré une année. A son retour il apprit que, pendant son absence, il avait été nommé major de la marine au port de Brest. Cette nomination le flatta d'autant plus que la place de major de la marine était l'objet de bien des convoitises, et qu'il ne l'avait nullement sollicitée. La disgrâce de duc de Choiseul, qu'une intrigue de cour renversa peu de temps après, lui causa une affliction plus grande encore que son avancement ne lui avait causé de joie. A une époque d'affaissement politique, Choiseul avait toujours porté haut l'honneur national, et quand l'ambassadeur d'Angleterre avait voulu prendre un ton menaçant vis-à-vis de la France, il lui avait répondu fièrement : « Vos « menaces ne m'empêcheraient nullement de mettre à exécution « les projets que je crois utiles à mon pays. » Le duc de Choiseul

avait été pour beaucoup dans l'avancement du comte d'Hector, qui lui rendait en attachement toute la confiance qu'il avait en lui.

Les successeurs de Choiseul n'étaient pas faits pour le faire oublier. Ce qui mit le comble au chagrin du comte d'Hector, c'est qu'on lui fit l'injustice de prétendre qu'il avait provoqué une ordonnance déplorable rendue par l'un d'eux, ordonnance qu'il avait blâmée ouvertement, loin d'en avoir été l'instigateur. Il se crut obligé de repousser cette imputation par un écrit qu'il rendit public. Mais la calomnie n'est pas facile à désarmer, et, malgré sa protestation, il ne manqua pas de gens qui n'en continuèrent pas moins leurs attaques déloyales.

Le premier mariage du comte d'Hector n'avait pas été heureux. Devenu veuf, il épousa, en secondes noces, Mme de Keruzaret, veuve elle-même d'un chef d'escadre de ce nom et fille du comte Kerouatz, président au Parlement de Bretagne. Mme de Keruzaret était une femme d'une grande distinction, d'une rare énergie et d'un noble caractère. Le comte d'Hector trouva dans cette seconde union tout ce qui lui avait manqué dans la première, une compagne digne de lui, fière de son mari, l'aimant pour lui-même et, quand le devoir venait séparer les époux, cachant ses larmes sous un sourire, parlant du bonheur qu'il y aurait à se revoir.

La paix avec l'Angleterre ne devait pas être éternelle. Dès l'année mil sept cent soixante-seize, les esprits clairvoyants ne doutaient pas de sa rupture prochaine.

Le comte d'Hector, à peine convalescent d'une grave maladie du foie qui l'avait obligé à aller passer un mois aux eaux de Bourbonne, oublia ses souffrances et vint prendre le commandement de l'*Actif*, sur lequel le comte Duchaffault, commandant de l'escadre, avait arboré son pavillon. Il s'agissait d'une campagne d'évolutions, pendant laquelle les équipages eurent beaucoup à souffrir de la maladie. Tout entier à son devoir, d'Hector ne songeait guère à sa santé. Son commandant s'en occupait plus que lui. Le vingt-cinq septembre mil sept cent soixante-seize, il écrivait à M. de Sartine :

« Il ne faut pas me laisser longtemps dans la rade de Brest où je ne « suis d'aucune utilité. Le zèle de M. d'Hector le porterait peut-être « à continuer la campagne. Par l'intérêt que je sais que vous y « prenez et que j'y prends, je dois vous dire qu'il a besoin d'un « peu de repos. C'est un officier plein de zèle et de bonne volonté « que le roi aurait de la peine à remplacer [1]. »

Le comte d'Hector ne paraît pourtant pas avoir pris le repos que Duchaffault croyait nécessaire à sa santé, puisque à la même époque nous le trouvons mettant la plus grande activité dans son service. Nous avons eu sous les yeux neuf lettres écrites de sa main au commencement de l'année mil sept cent soixante-dix-sept : toutes témoignent de son activité, aucune de sa maladie. On y trouve aussi à chaque ligne le désir, alors général à bord de nos vaisseaux, de se mesurer avec les Anglais.

Son équipage était composé de matelots qui n'avaient jamais servi dans la marine royale ; il les exerçait sans cesse et ce n'était pas sans besoin. Le quinze avril mil sept cent soixante-dix-sept, l'*Actif* ayant éprouvé un coup de vent très-violent, d'Hector écrivit au ministre : « *J'ai trouvé plus de bonne volonté que de ressource « dans mon équipage.* La manœuvre des gros vaisseaux, surtout « dans le mauvais temps, étonne des gens qui ne sont habitués « qu'à celle des barques ou bateaux. Je leur fais pratiquer sans « cesse ce qu'on leur enseignait en rade. C'est ici le vrai et le « grand théâtre, la rade n'en est que l'image. Mais j'ai l'honneur de « vous assurer, monseigneur, que, d'après les progrès que j'aper- « çois depuis huit jours et le zèle avec lequel l'état-major me « seconde, j'aurai un bon équipage à mon retour à Brest. Je joins, « autant que possible, les instructions de guerre et celle de navi- « gation. Je mets et exerce souvent chacun à son poste, et l'instruis « de ce qu'il doit faire en cas d'action....

« Je n'ai point eu connaissance d'aucun vaisseau anglais. J'ai « l'honneur de vous assurer, monseigneur, que, si j'en trouve, je « serai aussi honnête que vous le prescrivez, avec leurs comman-

[1] Archives du ministère de la marine.

« dants, mais on ne peut plus strict pour tout ce qui peut intéresser « l'honneur du pavillon. »

Ce fut au retour de cette campagne d'évolution, qu'à vingt-trois jours d'intervalle, Brest reçut la visite de deux personnages dont la présence attira un grand concours de curieux. Le comte d'Artois y fit son entrée le 14 mai 1777, et en repartit le 20. Pendant son séjour, son temps se partagea entre l'inspection du port, des vaisseaux, des ateliers, des magasins et le plaisir de la danse et des spectacles.

Le voyage de Joseph II fut plus sérieux et fit presque événement. Les récits qu'on en a faits sont un peu contradictoires. Avide de tout voir et de tout apprendre, d'une grande simplicité dans les manières, le jeune empereur, ont dit quelques-uns, fort empressé auprès des maîtres et des simples ouvriers, se montrait un peu dédaigneux pour les chefs de la marine. D'autres, en bien plus grand nombre, ont protesté contre cette accusation de coureur de popularité. Suivant eux, il fut pour tous indistinctement plein de grâce et d'affabilité, pas une voix discordante ne se fit entendre au milieu du concert d'éloges dont il était l'objet : « Il est charmant, « écrivait Duchaffault, et a emporté les suffrages de tout le monde. »

Quelques années après, l'empereur et l'impératrice de Russie honoraient également de leur présence le fort de Brest, et si Paul V ne se fit pas en France charpentier de navire, comme Pierre Ier l'avait fait en Hollande, il n'en étudia pas avec moins de soin notre marine. Le comte d'Hector l'initia à tous ses détails, et, aux jours de l'adversité, l'empereur lui donna des gages du souvenir qu'il en avait gardé.

La guerre, qui depuis longtemps était dans tous les cœurs, éclata enfin, et la bataille d'Ouessant vint apprendre à l'Angleterre qu'elle avait une rivale sur les mers.

Dans cette célèbre journée, le comte d'Hector commandait le vaisseau l'*Orient*, de 74 canons. Sa belle conduite lui attira l'estime du comte d'Orvilliers, *estime dont il s'est honoré toute sa vie* [1]. Le

[1] Mémoires manuscrits du comte d'Hector.

sentiment de respect qu'il avait pour ce grand homme allait jusqu'à la vénération, et lorsque plus tard il remplit au port de Brest la place que d'Orvilliers avait occupée, il ne cessa jamais de le prendre pour modèle. Il est bien vrai que jamais homme ne montra plus de vertu et de courage, dans l'adversité comme dans la prospérité.

Quand, après une seconde campagne sur laquelle la France avait fondé les plus grandes espérances et rêvé l'humiliation de l'Angleterre, campagne que la lenteur de l'armée espagnole et la maladie réduisirent à des proportions bien mesquines, l'opinion, si prompte à s'égarer, en eut fait retomber la responsabilité sur le comte d'Orvilliers, et que, frappé dans sa tendresse de père par la mort de son fils unique, frappé dans son honneur militaire par la perte de son commandement, cet homme aux vertus antiques eut accepté sans murmure les coups qui lui venaient de la main de Dieu et ceux qui lui venaient de la main des hommes, ce fut à la maison de campagne du comte d'Hector qu'il alla passer les derniers jours qu'il donnait au monde. Il n'en sortit que pour s'ensevelir dans une retraite profonde.

Plus heureux que le comte d'Orvilliers, d'Hector fut nommé chef d'escadre, le quatre mai mil sept cent soixante dix-neuf.

D'Orvilliers ayant été remplacé dans le commandement du fort de Brest par le comte de Guichen, d'Hector en fut nommé directeur général. Quelques jours après, de Guichen était appelé à un autre commandement et d'Hector prenait sa place, d'abord par intérim, et bientôt définitivement. Ce n'était pas une sinécure offerte à ses loisirs. Le comte d'Estaing arrivait d'une longue campagne d'Amérique et sa flotte avait besoin de réparations. Comme il fallait qu'elle reprît promptement la mer, le commandant du port reçut l'ordre d'y mettre la plus grande activité. On était aux jours les plus courts de l'année. Contrairement aux errements de la marine, il ordonna, la nuit venue, de travailler aux flambeaux jusqu'à minuit. Le premier vaisseau était entré dans le port de Brest le treize janvier ; le vingt-deux avril, le comte de Grasse se trouvait

prêt à partir avec une flotte de vingt-six vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates et corvettes, escortant un convoi de plus de soixante bâtiments marchands. Le maréchal de Castries, en ce moment ministre de la marine, voulant en juger par ses propres yeux, se rendit à Brest avec un nombreux cortége d'officiers supérieurs. Six jours après, cette belle flotte faisait voile pour l'Inde et défilait devant le ministre au cri prolongé de : Vive le roi ! Le maréchal déclara que cette journée avait été la plus émouvante de sa vie.

L'événement trompa toutes les espérances. Des vents contraires s'étant élevés pendant la nuit qui suivit sa sortie, les Anglais en profitèrent pour l'attaquer avec des forces supérieures, et, quoique pût faire M. de Soulanges qui en commandait une division, plusieurs de nos vaisseaux restèrent aux mains de l'ennemi.

Ce désastre causa une peine extrême au comte d'Hector ; il avait conseillé le départ de la flotte ; M. de Soulanges était son beau-frère ; c'était le premier revers qu'il éprouvait, et ses ennemis n'allaient pas manquer de l'en rendre responsable. Il supplia donc le ministre de le décharger de son commandement et de l'employer ailleurs. Non-seulement le ministre n'en voulut rien faire, mais il mit tout en œuvre pour le consoler dans son affliction.

Pendant son séjour à Brest, le maréchal de Castries avait visité les chantiers, les magasins, les arsenaux, tout ce qui était du ressort de la marine, et avait vivement témoigné la satisfaction que la bonne tenue du port lui faisait éprouver. D'Hector, en reportant l'honneur à ses officiers, les recommanda au ministre, qui promit d'en tenir bonne note et d'appeler sur leurs services l'attention du roi. Quant au commandant du port, il voulut qu'à l'avenir rien ne lui fût caché des instructions transmises aux escadres, pour qu'en cas d'événement, il pût agir sans attendre ses ordres.

Il lui donna des marques de confiance bien plus grandes encore. Après lui avoir dit que la fortune se jouait souvent des combinaisons les plus habiles, et qu'on ne pouvait répondre des coups du sort, il voulut que la nomination de tous les commandants de frégates et de bâtiments inférieurs lui appartînt. Cette prérogative tout

à fait exceptionnelle, et qui jusque là n'avait été accordée à personne, mettait d'Hector en position de récompenser de braves officiers qui, faute de protections, n'obtenaient pas les commandements dont ils étaient dignes. Mais, à côté de cette satisfaction, se trouvaient bien des ennuis. Il allait en effet être assiégé de demandes; les grands seigneurs particulièrement n'y manqueraient pas pour leurs protégés. Dans le cas d'un refus, ils lui en garderaient certainement rancune et le desserviraient. Il remercia donc le maréchal de Castries, le suppliant de ne pas le charger d'une pareille responsabilité. Il avait un autre motif pour désirer reprendre la mer. Il savait qu'à Versailles une cabale puissante, à laquelle le nom de la reine se trouvait mêlé, travaillait contre lui. Très-dévoué au marquis de Vaudreuil, le parti auquel elle appartenait disait partout qu'il était bien plus glorieux d'exposer sa vie en tirant le canon que de préparer tranquillement et sans aucun danger des armements dans un port. Ses ennemis ajoutaient que le comte avait été, au préjudice d'officiers plus anciens que lui dans la marine, trop magnifiquement récompensé pour des expéditions dont on avait exagéré le mérite; qu'aujourd'hui M. de Vaudreuil rendait en Amérique des services bien autrement signalés ; qu'il était temps enfin que chacun fût mis à sa place. Ces propos et bien d'autres revenaient au comte d'Hector, qui écrivait lettres sur lettres au ministre, lui demandant, comme une grâce insigne, de permettre qu'il prît une part active à la guerre, pour ôter à ses ennemis tout prétexte de le discréditer.

La campagne la plus brillante ne lui aurait pas procuré de plus grands avantages que ceux qui lui furent accordés à cette occasion. Le ministre lui répondit :

« J'ai mis sous les yeux du roi, Monsieur, votre lettre. Sa Majesté « m'a chargé de vous mander qu'elle est très-persuadée que vous « la serviriez très-glorieusement à la mer, mais en même temps, « elle a cru que personne ne pourrait le faire aussi utilement que « vous, dans la place que vous occupez, et où elle attend de votre « zèle que vous resterez. Quant à l'inquiétude que vous avez témoi- « gnée sur les démarches qu'on pourrait faire ici pour reprendre

« un rang que vos services vous firent accorder, Sa Majesté vient « de la faire cesser, en signant, en ma présence, votre brevet de « lieutenant général. Elle me charge de vous prescrire de n'en « point parler, cette grâce ne devant être connue que lorsqu'il « lui plaira de vous en faire d'autres. Elle veut encore que « M. Devienne ne prenne rang qu'après vous, ce qui a lieu tant « pour le service que pour le rang. »

A peu près à la même époque, un incendie, qui détruisit un des plus beaux vaisseaux de notre marine et faillit s'étendre dans des proportions considérables, éclata dans le port de Brest. Pendant que le comte d'Hector surveillait les réparations que l'on faisait au vaisseau l'*Actif*, le cri au feu vint jeter l'alarme autour de lui. Le vaisseau la *Couronne* était en effet la proie des flammes. Un clou enfoncé dans la soute aux poudres, avait rencontré un gravier, et de leur choc s'était dégagée une étincelle. Le feu, mis à une traînée de poudre, s'était propagé avec la rapidité de l'éclair. Au bout de quelques secondes, les flammes sortaient par tous les sabords. Un compatriote du comte d'Hector, Buor de la Charoulière, et M. de Kereau, qui se trouvaient à son bord, se cramponnèrent pour en descendre à un câble amarré à la galerie du vaisseau ; les ouvriers se jetèrent à la mer.

Le comte d'Hector accourut. Les navires voisins étaient dans le plus grand danger, et déjà les plombs de la toiture de la corderie commençaient à fondre. Il donna l'ordre d'entraîner la *Couronne* avec des grappins et d'y pratiquer des voies d'eau. Le feu avait pris à trois heures et demie de l'après midi ; il ne fut éteint qu'à onze heures et demie du soir. On ne sauva du vaisseau que la carène, le doublage et la figure de l'avant.

Cette perte causa une grande affliction dans le port de Brest, et tel était dans ce moment le patriotisme dont les cœurs étaient animés, que l'état-major, les officiers et sous-officiers se cotisèrent pour subvenir aux frais de sa reconstruction et y travaillèrent eux-mêmes.

Il n'y avait que vingt-huit mois que d'Hector était chef d'esca-

dre, et, au moment où une trame s'ourdissait contre lui, il recevait le grade de lieutenant général qui lui avait déjà été annoncé. Un avancement aussi rapide le combla de joie ; il écrivit au roi pour lui en témoigner sa vive reconnaissance et l'assurer de son entier dévouement.

Le vingt mai mil sept cent quatre-vingt-trois, vingt ans après avoir signé une paix honteuse, la France reprenait le rang qui lui appartenait en Europe. Un traité conclu avec la Grande-Bretagne mit fin à la guerre. Pendant cinq années, notre marine avait lutté contre celle de l'Angleterre, quelquefois avec des revers, plus souvent avec des avantages. Ainsi, au moment où on l'avait crue anéantie, elle s'était relevée, et, par de brillants combats, avait effacé la honte de ses anciennes défaites.

Cette guerre avait couronné la fortune du comte d'Hector. Capitaine de vaisseau quand elle avait commencé, il était aujourd'hui lieutenant général, portait le cordon rouge de Saint-Louis, et l'ensemble des traitements qui lui étaient alloués s'élevait à quarante-deux mille livres.

Il arriva alors ce qus l'on voit souvent en France, la paix fit négliger un peu l'entretien de nos vaisseaux. Après de longues campagnes, ils avaient pourtant besoin de grandes réparations. Le comte d'Hector appela l'attention du ministre sur le port de Brest dont le matériel était devenu insuffisant. Il lui fit comprendre de quelle importance il était de ne pas laisser le corps de la marine s'endormir dans le repos. Des escadres furent alors armées pour des campagnes d'évolutions, et l'on se tint prêt à tout événement.

En même temps de grands travaux se faisaient à Cherbourg. Louis XVI ayant résolu de les visiter, ordre fut donné aux comtes Albert et d'Hector d'aller le recevoir.

Le maréchal de Castries avait devancé le roi de quelques jours. Le comte d'Hector fut chargé de se tenir près de Sa Majesté, pendant tout le temps de son séjour à Cherbourg, pour lui donner les éclaircissements qu'elle pourrait désirer et répondre à ses questions.

Louis XVI s'était beaucoup occupé de la marine; il s'informa de tout : des travaux du port, de la construction des vaisseaux, de la navigation, du personnel des officiers, des titres qu'ils pouvaient avoir à l'avancement. Les détails dans lesquels il entrait, la connaissance qu'il montrait des différentes parties du service, ses éloges et ses critiques également justes surprirent d'Hector et lui prouvèrent que la marine allait être entretenue sur un pied respectable. Des exercices furent faits par les équipages, et six frégates donnèrent l'image d'un combat. Monté sur le *Patriote*, le roi visita la côte et le bassin, cherchant toujours à s'instruire auprès des officiers de marine, et très-attentif aux réponses qu'il en recevait.

Pendant les quatre jours qu'il passa à Cherbourg, le peuple lui fit l'accueil le plus enthousiaste. « Quand il s'embarquait dans son « canot, nous dit le comte d'Hector dans ses mémoires [1], les « femmes accouraient au rivage, les hommes se mettaient à la « mer pour le voir de plus près. » S'il revenait, ils poussaient au canot et le conduisaient à terre. Cherbourg était tout à la joie et à l'amour de son roi. Nul ne pouvait prévoir qu'un jour viendrait où ces sentiments dont toute la France paraissait animée se changeraient en des haines implacables et féroces.

En quittant Cherbourg, Louis XVI chargea d'Hector de l'inspection générale des ports de France, dans le but de leur appliquer autant que possible des règles uniformes. C'était un travail tout nouveau qui demandait beaucoup de soins et d'études; d'Hector se munit de toutes les pièces qui lui étaient nécessaires, et pria le ministre de lui adjoindre le chevalier de Marigny, major de la marine, dont les connaissances spéciales pouvaient lui être d'un grand secours.

Cette demande n'ayant soulevé aucune objection, il visita, avec le chevalier de Marigny, Lorient, Rochefort, Bordeaux, Marseille et Toulon, s'efforçant d'appliquer à ces ports le système d'unité qui entrait dans les idées du roi. Son inspection dura trois mois,

[1] Les mémoires du comte d'Hector sont restés inédits.

après lesquels il se rendit à Versailles. Le ministre réunit aussitôt le conseil de la marine, et, dans de nombreuses et longues séances, toutes les questions qui lui furent soumises par le comte d'Hector furent mûrement examinées. Ce n'était pas seulement d'affaires d'administration qu'il s'agissait ; d'Hector avait remis des mémoires sur toutes les branches du service, sur les vaisseaux, l'état où ils se trouvaient, leur durée ordinaire, le besoin de les entretenir, la nécessité d'en construire de nouveaux, si l'on voulait que la marine restât florissante.

Avant son départ, le ministre témoigna au comte d'Hector combien il était satisfait de ses services, et lui annonça que le roi l'avait chargé de le conduire dans son cabinet. Lorsqu'il s'y présenta Louis XVI était seul. Il dit au comte qu'en recevant un des meilleurs serviteurs de l'État, il avait le regret de ne pas pouvoir le récompenser suivant son mérite, en lui décernant la décoration de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, mais que le nombre de ces décorations était limité, et qu'il n'y en avait pas de vacante en ce moment. En attendant qu'il reçût la première qui se trouverait disponible; il lui apprit qu'il venait de le faire inscrire pour une pension de six mille livres, reversible sur la tête de la comtesse.

De retour à Brest, d'Hector s'empressa de mettre à exécution les résolutions arrêtées dans le conseil de la marine. La puissance navale de la France, quoique grande en ce moment, n'était pourtant pas arrivée au point où le gouvernement espérait la porter. D'Hector donna des ordres dans tous les ports pour que, conformément aux intentions du roi, de nouveaux vaisseaux fussent mis sur les chantiers. Des fonds furent affectés à cet objet ; les magasins, les arsenaux s'approvisionnèrent de tout ce qui était utile, et le corps des officiers, exercé depuis la paix par de nombreuses campagnes d'évolutions, n'eut plus de rival en Europe.

Pour faire ombre à ce brillant tableau, l'horizon politique se rembrunissait, l'orage grondait en s'approchant et la tempête révolutionnaire allait renverser l'édifice auquel la France venait de consacrer une partie de ses trésors. Notre marine, dans ce moment si

CRITIQUE LITTÉRAIRE

—

MOLIÈRE ET LE SAGE*

I

MM. Mame ont entrepris, il y a quelques années, la publication des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle.* Il semble en effet que ce soit un devoir, pour tous nos grands imprimeurs, de mettre leur art au service des grands écrivains qui ont consacré par leurs chefs-d'œuvre la perfection de notre langue. Ce devoir, MM. Mame l'ont rempli avec un soin pieux, avec une conscience admirable ; ils ont voulu que chacun des volumes de leur collection fût digne des hommes de génie dont ils reproduisaient les œuvres, et ils ont si bien fait qu'au bas de chacune des pages de ces volumes, — le premier est consacré à Racine, — on pourrait écrire, en les appliquant non plus à l'auteur, non plus à la prose ou aux vers que l'on a sous les yeux, mais au papier, aux caractères, à l'impression, aux eaux-fortes qui accompagnent le texte, ces paroles que Voltaire proposait un jour d'écrire au bas de chacune des pages d'*Andromaque : parfait, exquis, admirable !*

* *Théâtre choisi de Molière*, deux volumes gr. in-8°, ornés de 50 eaux-fortes par V. Foulquier. A. Mame et fils, éditeurs, à Tours. — *Œuvres de Le Sage;* 6 vol. pet in-12 (format des Elzévirs). A. Lemerre, éditeur, à Paris.

Les volumes publiés jusqu'ici comprenaient le *Théâtre* de Racine, les *Fables* de La Fontaine, les *Œuvres poétiques* de Boileau, les *Caractères* de La Bruyère, le *Discours sur l'Histoire universelle* et les *Oraisons funèbres* de Bossuet, les *Pensées* de Pascal, les *Lettres choisies* de Mme de Sévigné et les *Aventures de Télémaque* de Fénelon.

Cette année, MM. Mame nous ont donné le *Théâtre choisi* de Molière, précédé d'une notice de M. Poujoulat, à la suite de laquelle nous lisons la note suivante :

« La pensée qui a dominé notre publication des classiques français du XVIIe siècle, c'est d'arrêter, s'il est possible, la décadence de notre langue ; personne n'aurait compris que les chefs-d'œuvre de Molière manquassent à cette collection. C'est ainsi que notre maison, dont le nom ne s'attache qu'à des œuvres morales et religieuses, a été amenée à reproduire des ouvrages suffisamment caractérisés dans la notice précédente. »

Le premier volume renferme *les Précieuses ridicules, — l'École des femmes, — la Critique de l'École des femmes, — Don Juan, — le Misanthrope, — le Médecin malgré lui, — le Tartuffe.*

Le second : *l'Avare, — M. de Pourceaugnac, — le Bourgeois gentilhomme, — les Fourberies de Scapin, — les Femmes savantes, — le Malade imaginaire.*

Nous n'avons point le dessein, on le comprend, de revenir ici sur le génie de Molière. M. Alexandre Dumas a *découvert* un jour la Méditerranée ; ce serait le dépasser, sans avoir l'excuse de son prodigieux esprit, que de s'aviser aujourd'hui de *découvrir* Molière : tout le monde, après tout, ne connaît pas la Méditerranée ; quel homme, sachant lire, ne connaît pas Molière ? et qui, l'ayant lu, n'a pas admiré ce merveilleux bon sens, cette connaissance profonde du cœur humain, cet art surprenant, ce naturel exquis ? Chose étrange ! il semble que le poète comique, peignant les hommes et les mœurs de son temps, soit condamné à voir les couleurs de ses tableaux pâlir et s'effacer à mesure que disparaissent les mœurs et les hommes qu'il a pris pour modèles. Essayez de lire, par exemple,

les comédies du temps de l'Empire ou de la Restauration : les finesses vous échappent, les railleries vous laissent froid, l'esprit s'est évaporé ; l'ennui nous gagne, à la lecture de ces pièces qu'ont applaudies nos grands-pères ; et, où ils souriaient, nous bâillons. Oui, cela est vrai, — mais non pas pour Molière. Il est aussi jeune qu'il y a deux siècles. Il y a plus, lisez la comédie d'hier, — celle de M. Sardou, de M. Augier ou de M. Dumas fils, — puis rouvrez votre Molière, et dites si ce n'est pas lui encore qui a le moins vieilli. *Le Malade imaginaire, le Médecin malgré lui, l'Avare, les Femmes savantes,* n'ont pas une ride. Ce sont *les Effrontés, les Bons Villageois, le Fils de Giboyer* et *la Femme de Claude,* qui ont deux cents ans. Mais voilà que, malgré mon bon propos, je me laisse aller, à mon tour, à *découvrir*.... la Méditerranée, alors que je voulais me borner à indiquer brièvement pourquoi MM. Mame ont eu mille fois raison d'admettre les comédies de Molière dans une publication consacrée aux chefs-d'œuvre de la langue française. Jamais écrivain, en effet, n'a manié notre langue avec une perfection plus étonnante. Louis XIV demandait un jour à Boileau quel était le plus rare des grands écrivains qui auraient honoré la France durant son règne. L'auteur des *Satires,* l'ami de Racine et de La Fontaine, n'hésita pas et répliqua : « Sire, c'est Molière. » — « Je ne le croyais pas, répondit Louis XIV ; mais vous vous y connaissez mieux que moi. »

Son vers, venu de source, écrit d'inspiration, est en poésie ce qu'est en prose la phrase du duc de Saint-Simon, quelque chose de *prime-sautier,* d'un tour parfois un peu violent, mais toujours d'une verve entraînante, irrésistible. Tous les deux, le duc et pair et le comédien, écrivaient *à la diable,* et c'est pour cela qu'ils ont écrit divinement. Le génie était chez eux à ce degré incomparable, où *le temps ne fait rien à l'affaire,* où il semble même que l'œuvre soit d'autant plus parfaite qu'elle a été exécutée avec plus de rapidité. Ces vers si fermes, si nets, si charmants, ne coûtaient guère à Molière que la peine de les écrire. Il les faisait si naturellement que ses pièces en prose, *Don Juan,* par exemple, sont remplies de

vers blancs; si bien que l'on pourrait presque dire de lui qu'il faisait des vers *sans le savoir*, comme M. Jourdain faisait de la prose.

Fénelon préférait les comédies en prose de Molière à celles qui sont en vers; Boileau, au contraire, tenait pour ces dernières. Lequel avait raison? Tous les deux, sans doute, car chez l'auteur du *Misanthrope* et de l'*Avare* la poésie et la prose sont également admirables; et de même que ni Corneille, ni Racine, ni La Fontaine n'ont surpassé Molière poète, de même Molière prosateur est l'égal de Pascal, de La Rochefoucauld et de La Bruyère.— Molière, d'ailleurs, comme le duc de Saint-Simon que je rappelais tout à l'heure, n'était point un homme de lettres, un littérateur de profession, et c'est là un des côtés originaux de ce merveilleux génie. Il composait des pièces pour les besoins de son théâtre ou pour les plaisirs du roi son maître, mais les publier était la chose dont il se préoccupait le moins. Longtemps même il se refusa à le faire imprimer; *les Précieuses ridicules* furent imprimées malgré lui. Il est telle de ses comédies qui n'a été éditée que parce qu'un amateur, s'apercevant un jour, après un certain nombre de représentations suivies par lui, qu'il la savait par cœur, en fit une copie et la publia en la dédiant... à Molière! Ce ne fut que pour se mettre en garde contre des larcins de cette nature que l'auteur des *Femmes savantes* se décida à publier lui-même ses pièces; jamais il ne donna d'édition complète de ses œuvres. Cette négligence à l'endroit des productions de son génie lui est du reste commune avec Bossuet, et, comme lui, il est une preuve éclatante à l'appui de cette vérité que les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ne sont pas dus aux hommes de lettres proprement dits, et que ceux-ci doivent se contenter du second rang. En somme, de tous ces grands écrivains du XVIIe siècle, édités par MM. Mame, presque aucun, à l'exception de Boileau, n'était un littérateur de profession; car qui oserait dire que Racine en était un, Racine, qui renonçait au théâtre et à la gloire, à trente-huit ans, dans toute la force et tout l'éclat de son génie?

Hélas! nous n'avons plus Racine, ni Molière, ni La Fontaine,

ni La Bruyère... Nous n'avons plus personne. Les rois s'en vont! peut-être est-ce pour revenir ; mais les grands écrivains reviendront-ils jamais ? En attendant, et pour nous consoler de ceux qui tiennent aujourd'hui leur place, relisons ces glorieux modèles, relisons-les surtout dans les beaux volumes que nous offrent MM. Mame, et qui sont ornés de ces eaux-fortes de M. V. Foulquier, d'une pointe si fine, si souple, si spirituelle. Les deux volumes que j'ai sous les yeux n'en renferment pas moins de cinquante ; toutes sont admirablement réussies, et, s'il avait été donné à Molière de les voir, nul doute qu'il n'eût adressé à M. Foulquier ces vers de son poème sur *la Gloire du Val-de-Grâce :*

Mais l'*Eau-forte* est pressante, et veut sans complaisance
Qu'un peintre s'accommode à son impatience,
La traite à sa manière, et, d'un travail soudain,
Saisisse le moment qu'elle donne à sa main...
Avec elle il n'est point de retour à tenter
Et tout au premier coup se doit exécuter...

Et, comme à Mignard, il aurait demandé à notre ingénieux et savant aqua-fortiste où il prend cette variété,

Dont l'esprit est surpris et l'œil est enchanté.

II

De Molière à Le Sage la transition est naturelle. Outre que Le Sage, en écrivant *Turcaret,* a fait la meilleure comédie du XVIIIe siècle, qu'est-ce que *Gil Blas,* sinon une comédie aux cent actes divers?

Le Sage était Breton ; il était né à Sarzeau, dans l'île de Rhuys, et nous aurions aimé à lui consacrer une étude spéciale ; peut-être le ferons-nous un jour. Bornons-nous à dire ici que si, venu à Paris, à l'âge de vingt-deux ans, en 1690, il n'a reparu en Bretagne, en 1695 ou 1696, que pour y passer deux années, en qualité de secrétaire d'un fermier général dans les aides ou dans les gabelles; si, de retour à Paris en 1698, il ne l'a quitté que pour se retirer à

Boulogne-sur-mer, chez son fils le chanoine, où il est mort le 17 novembre 1747, il est toujours resté Breton par quelque endroit. Il ne s'affilia point à la secte philosophique, et il ne craignit pas de s'attaquer à Voltaire. Il fit dire un jour à un arlequin qui ramassait un livre sur les planches : *Je prends mon vol terre à terre* (mon Voltaire à terre). Le calembour était médiocre ; mais ce qui vaut mieux, ce sont les pages de *Gil Blas* dans lesquelles il a attaqué Voltaire sous le nom de *Don Gabriel Triaquero*, don Gabriel Triacleur, vendeur de thériaque, charlatan (tome IV, chapitre V). A ceux qui mettent don Gabriel au-dessus de Lope de Vega et de Calderon, c'est-à-dire Voltaire au-dessus de Corneille et de Racine, il montre à merveille les défauts des tragédies de leur idole : « Loin, dit-il, de regarder la tragédie de don Gabriel comme un chef-d'œuvre, je la trouve fort défectueuse. C'est un poème farci de traits plus brillants que solides. Les trois quarts des vers sont mauvais ou mal rimés, les caractères mal formés ou mal soutenus, et les pensées souvent très-obscures. » Voltaire se vengea en disant et en imprimant que *Gil Blas* était traduit de l'espagnol. La vérité est qu'il n'y a pas dans notre littérature de livre plus français. Le Sage a une légèreté dans le comique que Voltaire lui-même n'a pas égalée. Aussi bien Le Sage, quoique les deux premiers volumes de *Gil Blas* aient paru en 1715, l'année même de la mort de Louis XIV, le troisième en 1724, et le quatrième seulement en 1735, est un écrivain du XVIIe siècle, et l'un des classiques de notre langue. Suivant l'expression de M. Villemain, c'est « un classique de bonne plaisanterie et de bon goût. » — « L'ironie, chez lui, a dit Sainte-Beuve, n'a aucune âcreté comme chez Voltaire. Si elle n'a pas cet air de grand monde et de distinction suprême qui est le cachet de celle d'Hamilton, elle n'en a pas non plus le raffinement de causticité ni la sécheresse. C'est une ironie qui atteste encore une âme saine, une ironie qui reste, si l'on peut dire, *de bonne nature.* » — Oui, c'est bien cela, et ce n'est pas pour rien que Le Sage était né à Sarzeau et avait été élevé dans notre bonne ville de Vannes. Le plus grand romancier de

notre siècle, Walter Scott, a parfaitement apprécié le chef-d'œuvre de son illustre prédécesseur lorsqu'il a dit de *Gil Blas :* « Cet ouvrage laisse le lecteur content de lui-même et du genre humain. » Quelle fête, au sortir de nos romans du jour, de relire ces pages si pleines de belle et bonne humeur, d'un français si limpide, d'un naturel si exquis, d'une simplicité si charmante ! Quel soulagement et quel plaisir, après une lecture de l'*Assommoir,* de se rafraîchir l'esprit en ouvrant *Gil Blas !*

L'édition de M. Lemerre forme quatre volumes, dont chacun reproduit exactement les divisions, le texte et l'orthographe de l'édition même publiée par l'auteur. Elle est accompagnée d'une délicieuse eau-forte de Henri Pille, d'une Notice de M. Anatole France, élégante, sobre, émue, et de notes, intéressantes et courtes, comme il convenait en un pareil sujet. C'est un chef-d'œuvre de typographie, que se disputeront tous les amateurs de beaux livres. Lorsque parut *le Diable boiteux,* que réédite aussi M. Lemerre, il eut un succès fou, et l'on connaît l'anecdote de ces deux seigneurs de la cour qui mirent l'épée à la main dans la boutique de la Barbin, pour avoir le dernier exemplaire de la seconde édition. Si pareil fait ne se reproduit pas dans la boutique de M. Lemerre, ce sera d'abord parce que nous n'avons plus de cour, et ensuite parce qu'il ne doit plus avoir chez lui un seul exemplaire de cette charmante édition des *Œuvres de Le Sage.* Il en annonce une nouvelle, qui sera tirée sans doute à un assez grand nombre d'exemplaires pour que nos lecteurs puissent se la procurer, sans être obligés de mettre l'épée à la main.

EDMOND BIRÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

UN PÈLERINAGE AU PAYS DE BRIZEUX. — LA BRETAGNE et SON POÈTE, par M. A. Lexandre. — Un volume in-18. Paris, Dentu, 1879.

La gloire de Brizeux va toujours grandissant. Les éditions de ses œuvres se succèdent, et son nom devient populaire. Sa fraîche poésie, simple et raffinée à la fois, où la Bretagne est peinte avec une saisissante vérité, trouve des admirateurs chaque jour plus nombreux, tandis que les écrits d'autres poètes naguère célèbres descendent lentement dans l'oubli.

Le livre que nous annonçons, ouvrage d'un écrivain lyonnais très-distingué, excellent juge des choses d'art, prouve que l'auteur de *Marie* a su remuer profondément les âmes loin du pays qu'il a chanté. Venant, après Sainte-Beuve, Gustave Planche, Lacaussade et M. Saint-René Taillandier, parler de Brizeux, M. A. Lexandre a trouvé le moyen d'intéresser vivement même ceux qui ont le plus étudié la vie du poète. Il a parcouru la Bretagne, comme il avait visité la Provence et le Languedoc avant d'écrire son *Pèlerinage de Mireille* et son *Pèlerinage au Cayla*.

Il s'est mis en relations avec ceux qui avaient intimement connu Brizeux à Lorient, à Arzannô, à Scaër ; il a causé avec les paysans dont les noms figurent dans ses vers, puis a suivi les traces du barde à Paris et en Italie. De ces recherches il a tiré des renseignements biographiques nouveaux et des descriptions charmantes, témoin ce petit tableau d'un site aimé de Brizeux :

« Nous atteignons l'étang du Ror'h, c'est-à-dire un barrage du Scorff où le courant, après s'être déversé en partie sur la grosse roue verdâtre

d'un moulin, s'élargit en nappe tranquille sur laquelle flottent quantité de nénuphars éclatants. De petites vaches bretonnes portant robe noire tachetée de blanc, tête fine, le traversent; les unes se mirent dans l'eau claire; les autres se retournent, le muffle effronté, pour nous regarder. En aval du moulin, la rivière se perd sous bois en bouillonnant autour de petits îlots chargés d'iris d'un jaune d'ambre. »

M. A. Lexandre a analysé avec beaucoup de finesse et d'élévation la physionomie littéraire et le caractère de Brizeux. Voici quelques traits qui en donnent une idée exacte :

« Le poète, qui avait épuisé de bonne heure, dans ses voyages d'Italie, le petit patrimoine de son père, vivait d'une très-modique pension que lui servit d'abord la cassette royale sous le règne de Louis-Philippe, ensuite la cassette impériale et à laquelle, sur la fin, le ministère de l'instruction publique ajouta une somme annuelle de huit cents francs pour un travail sur l'origine des noms de lieux en Bretagne, qu'il eut le temps de terminer avant sa mort. Ses ouvrages ont rapporté sans doute quelque profit à ses éditeurs, mais certainement presque aucun à lui-même. C'est assez dire par quels soucis d'économie il se trouvait d'ordinaire assiégé. Il les supporta toujours sans amertume, et loin de laisser soupçonner quelque gêne d'argent, il avait sur ce chapitre des pudeurs d'honnête homme auxquelles on ne touche pas, même par la pensée. La noblesse de sa nature l'éloignait des goûts d'un bohême et ce besoigneux ne faisait pas de dettes. Il se levait très-rarement avant midi, non par cette habitude chère aux lettrés pauvres, qui permet de supprimer le déjeuner, mais parce que, dès sa jeunesse, il s'était plu à travailler le matin dans son lit. Il composait aussi le soir en errant fort tard sur les quais ou dans les rues de Paris, un peu partout du reste, nul poète n'ayant eu moins besoin d'une plume pour faire des vers.

« Se procurer quelque gain ne lui eût pas été difficile en acceptant un engagement de rédaction dans une entreprise littéraire, une revue par exemple, comme d'autres hommes de lettres des plus dignes, comme Maurice de Guérin lui-même, ne s'en faisaient pas faute; divers motifs l'arrêtèrent. Peut-être comprit-il que pour ce régime de travaux forcés sa plume ne savait courir ni assez drue ni assez contente d'elle-même ; de plus, il faut tenir compte du caractère de la race... »

A l'occasion de cette action de la race, M. A. Lexandre fait un parallèle ingénieux entre *Marie* et la *Grenade entr'ouverte*, le délicieux poème de M. Théodore Aubanel.

« Aussi bien que *Marie*, dit-il, la *Grenade* n'est qu'un recueil de pièces détachées reliées par l'unité d'une même figure ; un même sentiment les pénètre et l'objet de la flamme est une adolescente. Seulement, tandis que l'histoire de Marie se perd dans son mariage avec un jeune fermier du canton, celle de Zani se perd dans le couvent où elle court se faire nonne : sincérité des deux côtés ; chacun chante dans le mode que lui dicte son état psychologique, diraient quelques-uns, physiologique, diraient quelques autres.

« Lorsque Brizeux écrit *Marie*, déjà des années se sont écoulées depuis le départ d'Arzannô, la mémoire du cœur seule inspire la composition. Chez M. Aubanel, au contraire, la poésie n'est qu'un trop-plein débordant au jour le jour, sous le coup d'une passion dans toute sa force. Sous ce ciel si chaud, on ignore les ravissements que donnent, dans les pays moins aimés du soleil, la première apparition du printemps ; on passe de l'hiver, presque sans transition, aux journées torrides. De même, l'amour, si printanier qu'il soit, y fermente de suite en plein été... »

Reprenant son étude sur la vie intime de Brizeux, M. A. Lexandre ajoute, après avoir montré la délicatesse de son âme :

« Inutile de dire que les amours faciles sur semblable complexion ne pouvaient avoir prise. Pas moins, tout poète, tout artiste tient d'un amoureux haletant et c'est chez ceux-là que « le cœur est un éternel recommenceur. »

« Il est impossible que celui de Brizeux ne se soit laissé prendre à quelques charmantes lueurs.

« Il avait horreur des épanchements qui dévoilent ces mystères du cœur, ne les tolérant pas dans les livres, ni dans les conversations, et jugeant vulgaire toute passion qui ne sait la pudeur du secret. Les femmes elles-mêmes auraient eu à apprendre de lui en ces matières. Aussi, à peine peut-on surprendre dans ses vers un accent voilé des doux épisodes de sa vie.

« A Naples, il aimait à fréquenter le salon du comte Schouvalof, celui qui mourut catholique et barnabite, attiré par la grâce de sa fille Hélène, très-jeune alors, déjà poète, et qui depuis, devenue Mme Skariatine et fixée à Nice, y reste une des femmes supérieures de la colonie étrangère par l'intelligence de tout ce qui constitue une culture accomplie. Un sensentiment de nature plus vive paraît avoir marqué l'un de ses séjours à Florence...

« Brizeux était d'une impressionnabilité extrême. C'était son côté faible et son côté supérieur, tenant par là d'une femme : point aimable au sens

vulgaire du mot, mais sympathique au possible à quiconque se trouvait capable de deviner les qualités de sa nature des plus exquises, mais de celles que la foule apprécie le moins. »

Après les citations que nous venons de faire, il ne nous semble pas téméraire de penser et de dire que ce volume sera très-apprécié par tous ceux qui aiment la poésie et la Bretagne. Pour notre part, nous avons lu avec un vif plaisir ces deux cents pages, remplies de nobles idées, de frais tableaux et de détails jusqu'ici peu connus sur notre grand poète.

JOSEPH ROUSSE.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE, par M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1876. In-4°, de 142 p. et 62 planches gravées. — Tiré à 175 exemplaires, sur papier vergé, titre rouge et noir. — Prix : 65 fr.

Voici une publication qui fait le plus grand honneur à l'heureux possesseur de tant de trésors archéologiques. Si chaque amateur — et ils sont très-nombreux aujourd'hui — se décidait à imiter M. Parenteau et à graver tous les objets rares de sa collection en les accompagnant de notices descriptives, la France serait en réelle possession de ses richesses amoncelées, et les travailleurs pourraient trouver dans ces sources inépuisables des ressources fécondes d'investigations auxquelles il leur est impossible de recourir. Si les musées sont publics, les collections privées ne le sont guère ; les amateurs sont, en général, de race égoïste, et bien rares sont les gens, d'humeur vraiment libérale, qui consentent, comme M. Parenteau, à mettre le public dans la confidence de leurs recherches et de leurs trésors : ceux-là sont les bienfaiteurs de la science. Ils le sont à double titre, lorsque leur collection est par eux destinée à enrichir plus tard les musées de leur pays. Nous savions depuis longtemps que M. Parenteau, en nouveau Mécène, avait l'intention de léguer un jour ses précieuses acquisitions au musée départemental de l'Oratoire. Il en prend ici l'engagement formel, et nous devons l'en remercier publiquement, au nom de la Bretagne et de

la Vendée, et au nom de la science archéologique. « J'ai consacré une partie de ma vie, dit-il, dans son *Introduction à l'étude des bijoux*, à réunir dans le Poitou, mon pays natal, et dans la Bretagne, mon pays d'adoption, les bijoux et les bibelots qui forment ma collection, ainsi que les documents qui les expliquent. Arrivé à la maturité, j'ai cru devoir en faire l'inventaire. Chez les uns, l'inventaire précède la vente; pour moi, l'inventaire précèdera peut-être de peu de temps l'immobilisation de ma collection dans un musée public et accessible à tous. »

Le mot d'inventaire est modeste. Il ne s'agit pas ici, en effet, d'une sèche nomenclature. Dans une série de soixante-deux magnifiques planches à l'eau-forte, auxquelles M. de Rochebrune lui-même — un maître du genre — a témoigné son approbation, en leur donnant pour compagnes deux des siennes, M. Parenteau nous offre la représentation exacte de tous les chefs-d'œuvre et de toutes les curiosités de sa collection, classés par genres et par époques, depuis les celtœ des populations dites préhistoriques jusqu'aux bibelots politiques de la grande Révolution. Ces planches sont dues à un jeune ouvrier lithographe, M. Théodule Thomas, faisant la lettre chez MM. Charpentier et Grinsard, à Nantes, que M. Parenteau a dressé au burin et qu'il est parvenu à transformer en un véritable artiste à l'eau-forte. Plusieurs de ces planches sont saisissantes de réalité et d'effet, et, si l'on peut reprocher à quelques-unes je ne sais quoi de mou, comme à la serrure ciselée du XVIe siècle, qui demanderait plus de mordant pour mieux accuser son relief et ses fines découpures, en revanche, leurs voisines ont un caractère magistral, un air de grande allure, qui convient admirablement aux objets représentés. On pourrait y suivre toute la transformation du talent du jeune graveur découvert par l'archéologue, et ce n'est pas là un des moindres attraits du recueil. Prendre un ouvrier et en faire un artiste, quelle plus belle application de la vraie fraternité !

Le texte qui accompagne les planches et qui donne l'explication et la description détaillée de chaque objet, ne se borne pas à un simple catalogue. La plupart des indications donnent lieu à des ob-

servations piquantes ou à de petites dissertations, assaisonnées de sel gaulois. M. Parenteau est un écrivain humoristique : on ne se lasse point de le suivre, et il en profite même pour glisser çà et là des réflexions morales ou des professions de foi fort orthodoxes, qui font honneur à son esprit aussi bien qu'à son cœur.

Nous signalerons à l'attention toute particulière des archéologues la céramique gauloise, avec ses briques à jour, ses dés à jouer, à feuilles de fougères, et ses lampions à bobèches ; les objets de l'âge du bronze, les boîtes de moyeux de chars et les épées, qu'il serait intéressant de comparer avec celles que nous avons découvertes dans le bassin de Penhouët (à ce propos, l'épée n° 3 de la planche 6 nous a paru un peu lourde de forme, et nous craignons que le dessinateur n'ait un peu amplifié les dimensions en largeur [1]) ; la numismatique, surtout la curieuse série qui raconte l'odyssée de la bécasse en Gaule (nous avons récemment trouvé près de Saint-Nazaire un statère en or qui vient confirmer les théories de M. Parenteau à ce sujet) ; la comparaison des lopins de fer de Saint-Molf, d'Avranches et de Korsabad ; les anneaux et colliers torsadés en or ; la dissertation sur les rouelles ; la matrice en bronze pour estamper les fibules bractéates d'or ou d'argent ; les clefs et les bijoux bretons du moyen âge ; les curieux bassins en bronze émaillé de l'église de Bouée ; la plaque décorative en faïence de Nantes de l'évêque constitutionnel Minée ; les insignes vendéens ; les documents sur Charette et sur Carrier ; les plombs divers et la magnifique serrure en fer ciselé aux armes de Bretagne.

— Et la critique ?... — Nous avouerons humblement que l'*Inventaire* de M. Parenteau nous a tellement charmé, que lui jeter quelques pierres serait de l'ingratitude. Faut-il lui reprocher de citer la ville d'*Occismor* comme lieu de la découverte de l'un de ses curieux objets ; de manifester une trop grande admiration pour le style et l'*érudition* de M. du Cleuziou, le potier, ou de ne pas

[1] Nos épées gauloises, bronze ou fer, remarque M. Parenteau, sont toutes pointues et très-pointues, malgré le texte de Tite-Live, *sine mucronibus*. Celles de Penhouët sont aussi remarquablement affilées et pointues.

donner des preuves assez convaincantes de l'emplacement précis de Corbilon à Portnichet, quand un comptoir comme celui-là devait avoir pour siége, non pas un point spécial, une ville, mais une région de côte tout entière ?... Franchement, ce serait abuser de notre situation : nous préférons rester sous le charme.

RENÉ KERVILER.

VINGT SONNETS MIS EN MUSIQUE, par M. Edouard Garnier. — Paris, chez Alphonse Leduc, 3, rue de Grammont. Prix : 10 fr.

Un juge très-compétent, M. Victorin Joncières, l'auteur de *Dimitri*, un grand opéra qui a eu du succès, a exprimé dans la *Liberté*, sur cette publication d'un de nos concitoyens, un jugement que nous reproduisons d'autant plus volontiers qu'il nous serait difficile, nous l'avouons, d'en porter un de nous-mêmes :

« Le sonnet est une des formes les plus difficiles à mettre en musique. La coupe irrégulière des strophes qui le composent ne saurait, en effet, s'adapter à la symétrie de la phrase musicale. Quelques compositeurs ont tourné l'obstacle en répétant un des vers des deux dernières strophes. C'est une faute grave, car elle détruit la forme même du sonnet. Le musicien doit ici marcher du même pas que le poète, et couler sa mélodie dans le moule qu'il a choisi.

« Cette difficulté a tenté un artiste peu connu, malgré son réel mérite, et dont le talent à peu près ignoré s'est développé loin de nous, dans une ville de province, à Nantes, où il occupe l'honorable fonction de professeur du Conservatoire. Éloigné du centre fiévreux de production où nous vivons, M. Edouard Garnier partage son temps entre les leçons, les articles de critique musicale qu'il écrit avec une rare justesse d'appréciation dans le *Phare de la Loire*, et la composition.

« A en juger par les *Vingt Sonnets* qu'il a publiés, M. Edouard Garnier, s'il ne s'était pas modestement retiré en province, aurait certainement conquis une solide réputation comme compositeur.

« On trouve, dans ces vingt morceaux, une remarquable abon-

dance d'idées, d'un sentiment distingué, d'une grande variété d'allure, d'un ton clair et aisé, où l'effort ne se fait jamais sentir, malgré la difficulté dont nous parlions tout à l'heure de se conformer strictement à la coupe irrégulière de la poésie. Les accompagnements sont toujours intéressants, d'une harmonie souvent piquante sans être trop recherchée. On pourrait peut-être reprocher à l'auteur l'emploi trop fréquent des accords répétés en triolet ; c'est du reste un procédé dont fait abus l'école moderne. M. Garnier, en effet, est, à son insu peut-être, un adepte de cette école si injustement décriée. Il y a, dans certains passages, comme un écho de Schumann, auquel il se rattache, sinon par le contour mélodique, du moins par le côté pittoresque.

« En choisissant les poètes les plus divers, depuis Voiture jusqu'à Alfred de Musset et Sully-Prudhomme, M. Garnier a pu varier son style sans cependant jamais perdre sa personnalité. Ce qui nous plaît dans le volume que nous avons sous les yeux, c'est d'y découvrir une horreur des formules banales, des lieux communs, une sincérité constante. Parmi les sonnets qui ont le plus frappé, nous citerons *Amphion*, d'une allure noble et élevée ; l'*Amour aux étoiles*, poétique inspiration pleine d'un charme mystérieux ; *A Eva*, dont l'accompagnement au rhythme capricieux couvre d'un léger voile la pensée hardie du poète ; l'*Adieu*, plein de tendresse et d'émotion ; la *Brûleuse de papillons* [1], où voltigent de légers arpèges, comme la troupe errante des insectes ailés; le *Chien*, d'un caractère si poignant, d'un accent si pénétrant.

« Nous bornons là nos citations, car il nous faudrait mentionner tous les morceaux dont se compose le volume.

« Nous allions oublier de signaler le soin avec lequel M. Garnier a observé la prosodie des vers, joignant à la justesse d'expression celle de la qualité rhythmique de la déclamation.

« VICTORIN JONCIÈRES. »

[1] *La Brûleuse de papillons* est de M. C. Robinot-Bertrand, et a été fort bien chantée à la dernière séance annuelle de la Société académique de Nantes. Le sonnet qui vient immédiatement après, *Avril*, est tiré des *Souvenirs bretons* de M. Stéphane Halgan.

LES CANTILÈNES, poésies, par M. Joseph Rousse. — In-16. Paris, Jules Martin, rue Séguier, 18. Nantes, L. Morel.

Ce mot plein d'harmonie vous introduit dans le sanctuaire. Là, sont les dieux de la patrie et ceux de la famille ; car M. Rousse est essentiellement Breton : il chante avec enthousiasme sa ville, ou plutôt la nôtre, Nantes ; il chante son fleuve, ses monuments, ses palais, jusqu'aux toiles de son splendide musée. Et voyez comme ses vers savent en rendre les couleurs :

UNE ESQUISSE D'EUGÈNE DELACROIX.

Sous le soleil ardent des plaines d'Arabie,
Au pied d'un sycomore à la feuille rougie,
Un vieux chef de tribu rencontre des pasteurs.
Vêtu de blanc mêlé d'éclatantes couleurs,
Il est sur son cheval et regarde une femme
Qui dans ses bras brunis lui présente un bassin.
Noblement, comme un maître il étend une main.
De l'antique Orient on sent respirer l'âme
Dans ce groupe superbe entouré de vieillards.
Une autre femme approche apportant une amphore,
Tandis que des enfants, auprès du sycomore,
Sur cet hôte puissant attachent leurs regards,
Et qu'au fond d'un ravin où coule une eau limpide
Monte un essaim nombreux de cavaliers brillants,
Qui derrière le chef, sur un beau ciel aride,
Font flotter des drapeaux rougeâtres, verts et blancs.

Après l'*Esquisse d'Eugène Delacroix*, vient le *Bal costumé de Lancret*, la *Marine de Salvator*, les *Ruines de Panini*, les toiles de Wouwerman et du Poussin.

Les *Cantilènes* jettent une fleur sur la tombe de notre poète tant regretté, Émile Péhant :

Poète, vous étiez de la race du Dante.
Vos tableaux sont remplis de sang et de terreur !...

Nous avons dit qu'après la patrie venait la famille. La *Revue* a donné, le mois dernier, la délicieuse page adressée à la petite-fille

du poète. Personne de nous ne se trompera pour nommer l'original de ce pur et charmant portrait :

Sous le jour argenté d'une haute fenêtre,
Où pend un long rideau de velours violet,
Rêveuse, elle est assise et voit avec regret
Les ormeaux s'effeuiller et l'automne apparaître.

Dans ses yeux se reflète une douce langueur ;
Ses cheveux bruns semés d'une poudre légère
Ne cachent point son front que pâlit la lumière,
Ni son oreille rose et qui semble une fleur.

Sa main fine sortant d'une blanche dentelle
Tient un livre entr'ouvert posé sur ses genoux;
C'est le vieux Manzoni, poète austère et doux,
Qui fit de l'amour pur l'épopée immortelle.

M. Rousse a non-seulement le cœur d'un Breton, il a encore l'œil bleu ; il a le regard vague de l'homme accoutumé à contempler le ciel et la mer, ces deux infinis.

L'histoire vous dira que les Bretons sont les premiers marins du monde ; mais ces grands dompteurs d'océans ont également peuplé les cloîtres et les forêts de leurs rêves sublimes. Il semble que la terre ne soit pas leur élément. *Sursum corda !* L'âme du Breton se tient sur les hauteurs :

Ceint de ses vieux remparts, seul au milieu des grèves,
Pareil à ces châteaux entrevus dans les rêves,
Citadelle gothique, abbaye et prison,
Le grand mont Saint-Michel domine l'horizon...

Écoutez encore :

LE MEUNIER DU FAOUET.

L'Ellé comme un torrent court sur un lit de pierre
Dont les reines des prés couvrent les bords fleuris,
Entre deux grands coteaux, l'un chargé de taillis,
L'autre aride et rocheux, tapissé de bruyère.

Admirable vallée, où le seul bruit des eaux
Se mêle au bruit du vent! Une vieille chapelle

S'élève dans les bois, et frappant ses vitraux,
L'aurore y fait briller une rouge étincelle.

Un jeune pèlerin monte pieusement
L'escalier de granit aux rampes magnifiques.
Il vient de sainte Barbe honorer les reliques.
Égrenant un rosaire avec foi, lentement.

Son regard est fixé sur sa main mutilée
Que la balle d'un Maure a brisée à jamais,
Dans une plaine blanche et du soleil brûlée,
Quand il était soldat sous le drapeau français.

Mais il a pu revoir son moulin dans les landes,
Les halles du vieux bourg où se vend le froment.
Il est venu remplir son vœu fidèlement,
Naïf esprit, nourri de naïves légendes.

On voit, d'après ces quelques citations, que M. Rousse possède au plus haut degré la pureté du style et la justesse de l'expression.

Puissent les autres cordes de notre lyre armoricaine, c'est-à-dire nos autres poètes, rendre aussi fidèlement le souffle que Dieu leur a prêté ! Car, ne l'oublions pas, si la pure lumière constitue le rayon divin, la note parfaitement juste produit l'harmonie divine, qui est le beau idéal et le bien absolu !

Cte DE SAINT-JEAN.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Mgr Daniel. — Une conférence du P. Ganachaud. — M. Le Hénaff, inspecteur de dessin.— M. Paul Baudry, trois fois académicien. — Le prochain congrès de l'Association bretonne. — MM. du May, Eugène Lambert, Halléguen, le R. P. Bethuys.— Omnibus et tramway. — La dernière séance de la Société des Bibliophiles bretons.

Commençons par deux emprunts à la *Semaine religieuse de Nantes* :

— Le mercredi 5 février, ont eu lieu, dans l'église cathédrale, les obsèques de Mgr Jules Daniel, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, chanoine d'Anagni et de Nantes, ancien aumônier des zouaves pontificaux. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Allard, doyen du Chapitre, qui a aussi chanté la messe des funérailles. Le deuil était conduit par le R. P. François (Henri-Daniel), religieux Récollet, frère du défunt. La cathédrale était remplie par une assistance d'élite au milieu de laquelle on remarquait M. le général Athanase de Charette, M. Louis de Charette, et un grand nombre d'anciens officiers, zouaves et artilleurs de l'armée pontificale, glorieux survivants de Castelfidardo, de Mentana et de Loigny. Mgr l'Évêque assistait au trône, accompagné de ses vicaires généraux. Les siéges d'honneur, aux coins du catafalque, étaient occupés par Mgr de Couëtus, prélat de la Maison de Sa Sainteté, M. l'abbé Eugène Peigné, qui avait autrefois suivi Mgr Daniel sur le champ de bataille de Mentana, et par deux anciens zouaves, le capitaine Zacharie du Reau et le capitaine Joubert.

A la suite de l'absoute, qui a été faite par Mgr l'Évêque, le cortége s'est dirigé vers le cimetière de Miséricorde.

Mgr Daniel était né en 1825 et avait été ordonné prêtre en 1850. Il exerçait les fonctions de vicaire à Sainte-Croix de Nantes lorsque Mgr Jaquemet lui permit de se rendre à Rome et de se mettre à la disposition des défenseurs du Saint-Père. Les fatigues qu'il éprouva dans ses diverses campagnes, et en particulier pendant la guerre contre les Prussiens, en

1870-71, ruinèrent sa santé: il est mort, on peut le dire, victime de son dévouement à Pie IX et à son pays.

— Jeudi, 20 février, nous avons entendu à Saint-Nicolas la parole d'un apôtre. Le R. P. Ganachaud, de Nantes, ancien vicaire de Sainte-Pazanne, aujourd'hui missionnaire d'Afrique, a plaidé la cause des populations qu'il évangélise avec les accents d'une éloquence vraiment saisissante et d'un zèle brûlant. En l'écoutant nous parler de ses courses et de celles de ses vaillants confrères au milieu des sables déserts du Sahara, nous nous souvenions du passage de l'épître aux Corinthiens dans lequel saint Paul raconte les souffrances, les persécutions, les trahisons qu'il a endurées pour le nom de Jésus. L'esprit apostolique est bien le même dans tous les siècles. Nous essaierions vainement de nous faire l'écho de ces élans enflammés, de ces cris de l'âme qui transportent, émeuvent, et font dire aux auditeurs: Que nous sommes petits auprès de ces hommes-là!

Une quête abondante a suivi le sermon, montrant au R. P. que son cœur avait été compris. L'émotion était générale.

En descendant de chaire, le R. P. a reçu d'Alger une dépêche lui donnant de bonnes nouvelles de ses confrères le R. P. Deniaud, de Nantes, et le R. P. Giraud, d'Angers, partis de Zanzibar au mois de mai dernier, pour les missions de l'Afrique équatoriale, et dont il a hâte d'aller bientôt lui-même partager les travaux et les dangers.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, du 10 février 1879, M. Alphonse Le Hénaff, inspecteur de l'enseignement du dessin, est spécialement attaché à l'Académie de Rennes. Nous en félicitons sincèrement et l'Académie, et notre peintre breton, dont les œuvres ont été ici, à plusieurs reprises, l'objet d'un sérieux examen.

— Notre compatriote M. Paul Baudry vient d'être nommé membre des Académies de peinture de Bruxelles, de Vienne et de Madrid.

— Le prochain Congrès de l'*Association bretonne* doit se tenir vers le mois de septembre à Landerneau. Une réunion des membres du bureau a eu lieu, le 12 février, pour s'entendre avec les autorités locales au sujet des mesures à prendre pour la préparation du Congrès.

— Le doyen d'âge de nos magistrats bretons, dit le *Journal de Rennes*, l'un des plus vénérables de nos concitoyens, est mort le 29 janvier, dans sa 94e année. M. du May était président honoraire. Ancien président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, membre de cette Compagnie dont il avait recueilli les meilleures traditions, il prêta à ses collègues le plus actif et le plus utile concours pendant plus de quarante ans. Avec une

réputation intacte et les plus honorables souvenirs, M. du May y laisse la mémoire d'un magistrat intègre, laborieux, et dont la capacité et la science du jurisconsulte, unies à l'expérience et à la sûreté du jugement, recommandent la longue carrière.

— Un autre président de chambre honoraire à la Cour de Rennes, M. Eugène Lambert, est décédé le 6 février, à Menton, où il s'était rendu, il y a quelques semaines, dans l'espoir de raffermir sa santé chancelante.

M. Eugène-Charles-Maurice Lambert, né à Donges, le 30 avril 1803, fut reçu avocat en 1824, nommé juge d'instruction à Savenay, en 1830, juge à Nantes, en 1842, juge d'instruction à Nantes, en 1845, conseiller à la Cour de Rennes, en 1849, président de chambre à la même Cour, en 1870, et mis à la retraite en 1873. Membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, de 1830 à 1870, et nommé deux fois président de la Société académique de Nantes, en 1849 et 1875, il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1865.

Nos lecteurs savent que M. Eugène Lambert était poète, et nous avons rendu compte de ses deux recueils, les *Fleurs du bien* et *Un essaim de sonnets*. Ajoutons qu'en 1865, il avait publié, sous le titre de *Poésies de la dernière saison*, les vers inédits que lui avait légués en mourant notre compatriote et son ami, Evariste Boulay-Paty. Il avait mis en tête de ce volume une préface où nous remarquons ce passage :

« Boulay-Paty, dans cette crise de famille (la mort de ses parents), sentit le néant des philosophies humaines : quelques instants passés au tombeau de sa mère les virent s'évanouir ainsi que tous ses doutes. — C'est autant sous terre, dans le cercueil des morts, qu'à sa surface dans les beautés de la nature, qu'il faut aller chercher l'idée d'une providence. Elle est aussi puissante là-bas, où une touffe d'herbe se montre plus épaisse, que là-haut, où rayonne une étoile. — Il était monté à la foi par l'échelle de la douleur. »

On comprend que le Breton qui a écrit ces lignes soit mort en bon catholique. Il repose dans le cimetière de Donges, où l'attendait celui même qui les lui a inspirées.

— Deux morts à enregistrer encore: celle de M. le docteur Halléguen, de Châteaulin (Finistère), auteur de nombreuses recherches sur les origines armorico-bretonnes, et celle du R. P. Bethuys, professeur au petit Séminaire de Chavagnes-en-Paillers (Vendée). Si nous ne nous trompons, il a publié, sans nom, une *Vie du P. Baudouin*. Il a beaucoup écrit, et nous espérons pouvoir donner bientôt sur lui une notice développée.

— Si vous ouvrez le dictionnaire de l'Académie de 1835, vous y lirez, au mot *omnibus* : « Mot latin qui signifie *Pour tous*, et dont on se sert

depuis quelque temps pour désigner certaines voitures fort grandes qui parcourent la ville, dans des directions déterminées, et où chacun peut monter moyennant une rétribution assez modique. » Mais cela ne vous apprend point, — ce que vous ignorez probablement — que c'est la Bretagne, que c'est notre ville de Nantes qui a eu l'honneur de donner naissance, non-seulement à ce vocable, mais encore à la chose qu'il exprime. Cela vaut, je crois, la peine d'être rapidement conté.

Il y a un demi-siècle environ, en 1826 ou 1827, un industriel nantais, M. Baudry, exploitait, en face de la grande gare actuelle, une minoterie à vapeur, bien connue alors sous le nom de *Pompe à feu de Richebourg*. L'idée lui vint — car il était fort ingénieux — d'utiliser l'excédant d'eau chaude de sa machine, et plutôt que de la répandre, en pure perte, sur les prairies voisines, de s'en servir pour alimenter un établissement de bains. Cela fait, M. Baudry pensa, non sans raison, que ses baignoires demeureraient vides, s'il n'allait pas recruter des clients, loin de son quartier excentrique. Il imagina donc d'envoyer, à certaines heures, au centre de la ville, une voiture longue, munie de deux banquettes, sur lesquelles prenaient place tous les braves gens qui éprouvaient le désir d'aller se plonger dans ses piscines. Ce véhicule était connu sous le nom de *voiture des bains de Richebourg*. Mais un ami de M. Baudry lui conseilla de le baptiser d'un nom plus court et plus expressif, que lui avait suggéré la vue de l'enseigne d'un épicier de la ville, appelé Omnès, et qui, ne demandant pas mieux que d'approvisionner toute la ville de sucre et de chandelle, avait fait peindre au-dessus de sa porte cette espèce de jeu de mot : OMNÈS OMNIBUS.

Ainsi fut créé le substantif *Omnibus*. — Quant à la chose, elle fut créée au même moment, car l'inventeur se rendit alors à Bordeaux, et y établit, avec l'aide d'une société de Nantais, un service de ce genre de voitures; puis presque aussitôt, — toujours avec les mêmes auxiliaires nantais, — il alla acclimater son invention à Paris. Une société y fut établie au capital d'un million. Les actionnaires vinrent en foule, et les omnibus, on peut le dire, marchaient comme sur des roulettes, quand, par malheur pour le pauvre M. Baudry, survint le rigoureux hiver de 1829 : la neige et le verglas encombrèrent les rues de la capitale; puis les fourrages montèrent à un prix excessif. D'un autre côté, une concurrence se leva, sous le nom de *Dames-Blanches*. Bref, M. Baudry, tourmenté par la crainte de la ruine, mourut tout à coup de chagrin, ne se doutant pas de l'immense développement qu'allait avoir son idée. C'était, hélas! une nouvelle application du *Sic vos non vobis*, que M. Baudry aurait pu traduire de la sorte :

J'inventai l'*omnibus*... d'autres s'en enrichirent.

Donc, l'omnibus est d'origine bretonne, nantaise, et c'est lui qui a engendré le tramway, lequel est également fils du chemin de fer, par les pieds, c'est à dire par les rails.

Le premier tramway construit en Bretagne l'a été à Nantes, et il vient d'être récemment inauguré, le jeudi, 13 février; mais il a cela de particulier et de merveilleux que les voitures sont poussées par un moteur tout nouveau : l'air comprimé, dont le premier, ou du moins le plus sérieux essai a été fait parmi nous avec un succès complet.

Nous tenons à dire que cette invention, appelée à des applications si diverses et si utiles, est le résultat de six années des plus persévérantes études de M. l'ingénieur Mekarski.

La ligne de début longe les quais de la Loire, et va de Doulon aux Salorges, pour se rendre plus tard jusqu'à Chantenay. Rien n'est plus original que cette locomotion : devant la voiture, sous un abri séparé, une petite machine, dont le cuivre brille au soleil et qui a l'air d'un jouet d'enfant; puis, auprès, un homme, le conducteur, qui, à l'aide de deux ou trois mouvements très-simples, fait glisser sa voiture ou l'arrête presque instantanément. On dirait d'un patineur se jouant sur la glace.

Il faudrait vraiment, comme dit le saltimbanque, n'avoir pas deux sous dans sa poche, pour se refuser l'agrément d'une pareille promenade le long du fleuve. Aussi tout Nantes est-il en train de se payer ce plaisir, et les stations sont-elles incessamment assiégées par des foules compactes. Soyez-en sûr, nos cent vingt mille habitants y passeront.

Cette pleine réussite, nous l'espérons bien, encouragera la Société des Tramways, si bien représentée ici par son ingénieur-directeur, M. Canivet, à créer d'autres lignes, et même à en établir plus tard dans la banlieue; celle de Vertou, par exemple, qui conduira aux bords de la Sèvre les promeneurs des dimanches et des jours de fêtes, est tout indiquée, et se fera, n'en doutez pas, dès que l'*air comprimé* aura franchi les Ponts et fait son entrée au faubourg de Saint-Jacques.

LOUIS DE KERJEAN.

Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance générale le lundi 27 janvier, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, à Nantes, dans un salon du *Cercle des Beaux-Arts,* mis gracieusement à sa disposition par l'Administration de ce Cercle.

La Société a admis seize nouveaux Membres, qui portent le nombre total des Sociétaires à 235.

Le Trésorier et le Secrétaire ont successivement donné lecture de leurs

rapports annuels, exposant, dans leur ensemble, les recettes et les dépenses, les actes et la situation de la Société : situation excellente, puisque, depuis un an, le nombre des membres est monté de 166 à 235.

La Société a entendu la lecture de plusieurs notices destinées à l'*Anthologie des Poètes bretons*, entre autres : notice sur Mme de Murat (née à Brest en 1670), par M. le comte de Saint-Jean; notice sur Hippolyte Morvonnais, par M. Joseph Rousse.

Le président a présenté les épreuves d'une trentaine de fleurons, culs-de-lampe et lettres ornées, dessinés spécialement pour la Société.

En ce qui touche les publications, le manuscrit du poème du *Combat des Trente* n'ayant pas encore été fourni par les éditeurs; le Bureau, en vertu d'une décision prise à la dernière séance, a mis sous presse le second volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques*, qui sera distribué aux Sociétaires en avril ou en mai.

La Société a autorisé le Bureau a préparer deux importantes publications qui seraient entamées dans le prochain exercice (1879-1880), savoir :

1° *Supplément à l'Histoire de Bretagne* des Bénédictins (format in-folio); 2° *Recueil des plus beaux chants populaires de la Bretagne*, texte et traduction, avec gravures et eaux-fortes tirées en dehors du texte.

Le Bureau fera, à la prochaine séance, un rapport détaillé sur ces deux projets de publications, et la Société prendra alors, quant au mode d'exécution, une résolution définitive.

Plusieurs Sociétaires, répondant à l'appel du Bureau, avaient bien voulu tirer de leurs collections et mettre sous les yeux de la Société divers manuscrits, gravures, dessins, éditions rares, entre autres : deux beaux exemplaires des *Chroniques de Bretagne*, d'Alain Bouchart, l'un de la 1re édition (1514), l'autre de la 2e édition (1518), — le *Peregrin*, roman italien du XVe siècle, traduit en français par un Breton (François Dassy) en 1527 (édit. goth.), — un exemplaire gothique de la *Cosmographie*, de Munster (1535), — un obituaire de la cathédrale de Nantes, manuscrit du XIVe siècle, in-folio, — l'original, avec sceau, de l'ordonnance de Jean Ier, duc de Bretagne, pour l'expulsion des Juifs en 1239, — quinze dessins originaux de scènes et mœurs bretonnes, d'un sentiment excellent, de M. Th. Busnel, artiste rennais, — un exemplaire de choix des *Heures d'Anne de Bretagne*, édition Curmer, — un traité de l'*Escrime*, par le sieur de la Fresnaye, manuscrit composé au XVIIe siècle, etc., etc.

Cet essai ayant réussi, il y aura désormais une exhibition de ce genre à chaque séance de la Société.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH HISTORIQUE ET PATRIOTIQUE POUR 1879. Département de la Vendée. In-16, 192 p. Tours, imp. Mazereau. La Roche-sur-Yon, les principaux libraires..... » 30

CHARTES BORDELAISES DE 1080 A 1185, tirées des archives du monastère de Saint-Florent, près Saumur, par Paul Marchegay, archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire. In-8°, 20 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; les Roches-Baritaud (Vendée), l'auteur.

DIALOGUE ENTRE UN LIBRE-PENSEUR ET UN CATHOLIQUE BRETON, ou la grande erreur du jour combattue par un exposé des preuves visibles du christianisme et des figures bibliques, mis à la portée du peuple, par J.-M. Le Helloco. In-12, XX-122 p. Rennes, imp. Oberthur et fils.. 1 50

ÉTUDE SUR LE VOL NATUREL ET NOUVELLE THÉORIE GÉNÉRALE, par S. Monteil, professeur de sciences au collége de Vannes. In-8°, 39 p. et 9 pl. Vannes, imp. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (1er sem. 1878).

ÉTUDES SUR LES PLANTES, lues à la Société nantaise d'horticulture, par M. Moulliéras. 1er entretien. In-8°, 15 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

GRAND ANNUAIRE-ALMANACH ILLUSTRÉ pour toute la France et les Côtes-du-Nord, pour 1879. In-8°, 196 p. avec grav. Paris, imp. Quantin et Cie. — LE MÊME, pour l'Ille-et-Vilaine, 196 p. — LE MÊME, pour la Loire-Inférieure, 208 p. Chaque annuaire, 1 fr.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). Tome IV. In-8°, 607 p. Angers, Lachèse et Dolbeau; Briand et Hervé; Le Voide, l'auteur.

JEANNE D'ARC, par G. Mollat. In-16, 16 p. Nantes, imp. Bourgeois.

Extrait de l'*Ami de la Vérité*.

PETIT MANUEL DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'INSTRUCTION PRIMAIRE, par M. Anatole Denis, avocat à la cour de Rennes. Br. de 90 p. Rennes, Fougeray, éditeur, et les principaux libraires..... » 40

PRÉPARATION A LA PREMIÈRE COMMUNION, par M. l'abbé Michaud, curé des Sables. 4e édition. In-32, 317 p. et grav. Tours, imp .et lib. Mame.

SÉANCE DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE PLEIN EXERCICE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE ET DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DES LETTRES (compte rendu). In-8°, 46 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

VIE DU VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT, missionnaire apostolique, fondateur des prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie et de la congrégation des Filles de la Sagesse, par M. l'abbé Pauvert, curé de Saint-Jacques, à Châtellerault. In-8°, XXVI-684 p. Poitiers, typ. Henri Oudin.

UNE COMMISSION

D'ENQUÊTE ET DE PROPAGANDE

EN L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE

J'ai trouvé récemment, dans les archives de la Préfecture de Nantes, un document qui m'a paru digne d'être publié, car j'ai les meilleures raisons de le croire absolument inédit. C'est un cahier contenant 17 pages in-folio, outre la couverture sur laquelle on lit : *Livre des arrêté de la commission envoyer par la société de Vincent-la-Montagne et par les représentants du peuple français, le 30 ventos, l'an II de la République.* Et plus bas : *La commission de Vincent-la-Montagne établie à Ancenis, envoyer par les représantant du peuple.* C'est le rapport d'une commission d'enquête et de propagande, plus exactement intitulé à la page suivante : *Journal des délibérations de la commission de Vincent-la-Montagne, etc...*

Avant de publier ce document, j'ai cru devoir relire les pages que consacrent à l'étude des clubs de la Révolution les différents historiens de Nantes, et j'ai constaté la rareté de leurs renseignements sur les dates d'établissement, les lieux de réunion, et même sur l'esprit et le rôle de ces clubs. C'est pour éviter au lecteur l'ennui d'être jeté tout à coup dans un milieu inconnu, que j'ai réuni quelques-unes des indications les plus importantes sur ce sujet. Les pages que l'on va lire, sont une simple introduction au document ; les procès-verbaux originaux des clubs ayant complétement disparu, il faut, pour reconstituer les faits

qui les concernent, rapprocher les uns des autres des lambeaux fort incomplets, fournir des preuves, et les développements considérables que ce sujet comporte seront mieux à leur place dans une étude spéciale.

Après la fermeture du club de la Halle, ordonnée le 11 octobre 1793, par les représentants Gillet et Ruelle, il n'y eut plus d'autre société populaire à Nantes que celle qui tenait à ce moment ses séances dans l'église Saint-Vincent, et qui, de là, devait tirer son nom de *Vincent-la-Montagne*. On peut regarder comme à peu près certain que la véritable origine de cette société était l'ancienne *Société des Amis de la Constitution*, qui s'établit à la fin de l'année 1790 dans le couvent des Cordeliers, auprès du Port-Communeau, et dont Chaux était le président au mois d'avril 1791 [1]. Je ne saurais dire à quel moment elle quitta le local des Cordeliers, mais elle siégeait dans l'église Saint-Vincent dès les premiers jours de l'année 1792 [2]. Peu après, Chaux, stipulant pour lui et autres qu'il se réservait de nommer, achetait de la nation cette église et son presbytère, moyennant la somme de 2,100 liv. [3]. C'est donc à bon droit que Chaux pouvait se vanter plus tard d'avoir, « dans la société des vrais sans-culottes de Nantes, dont il s'honore d'être l'un des fondateurs en 1790, émis les principes les plus purs [4]. »

Le club de la Halle, qui siégea dans la halle, batie en 1785, avait pour origine la *Société des Amis de la Constitution*, séant aux Capucins; Coustard avait été l'un de ses principaux organisateurs, et il se pourrait que sa fondation fût de quelques semaines antérieure à celle du club séant aux Cordeliers. Il ne s'établit à la Halle qu'au mois d'avril 1793 [5], et il paraît résulter de diverses mentions qu'il aurait occupé, dans l'intervalle, un local situé auprès de la place Delorme actuelle et dit *Salle Mirabeau*. Je donnerais même la chose comme certaine, n'était l'obscurité de quelques documents qui semblent se rapporter à un troisième club dont la composition n'était peut-être pas absolument distincte

[1] *Journal de la correspondance de Paris à Nantes*, N° du 11 février 1791, p. 125. — *Chronique de la Loire-Inférieure*, N° du 20 avril 1791.

[2] *Journ. de la Corresp.*, N° du 20 janvier 1792, p. 160.

[3] *Vie de Bachelier*, par M. Dugast-Matifeux, p. 13.

[4] Chaux au peuple français, p. 6.

[5] Dans une pétition au district d'un nommé Bonnard, en date du 21 messidor an II, on lit : « A la débâcle de la baraque de la Bourse, dans les premiers jours d'avril de l'an dernier, 450 chaises qui y étaient, furent mises au dessus de la halle neuve; la *Société populaire* s'y établit peu après. »

de celle des deux autres, et qui s'intitulait : *Société populaire du quartier général de Nantes* ; le représentant Philippeaux y prononça un discours le 11 août 1793. On peut aussi rappeler pour mémoire la formation d'un club composé de jeunes élèves du collége, dont l'inauguration solennelle eut lieu le 10 février 1791 en présence de délégués de toutes les administrations et de commissaires des sociétés populaires.

Le club de la Halle s'était montré, dès l'origine, et alors qu'il se tenait aux Capucins, d'un patriotisme fort ardent. Il avait résolûment marché à l'assaut de la vieille société, et l'on chercherait vainement une mesure violente contre le clergé, ou les défenseurs du clergé, qu'il n'ait provoquée ou à laquelle il ne se soit associé. Plus tard son ardeur se porta contre les émigrés, contre le tyran Louis XVI; et, à cela près que le langage était plus épuré, les membres plus riches et d'une situation sociale plus élevée que dans l'autre club, on y attaquait les mêmes choses sans plus de scrupules sur le choix des moyens. Au club Saint-Vincent, un membre avait pris séance, le chapeau orné d'une oreille de brigand [1], en guise de cocarde, et n'avait point été chassé de la salle; peu après, les deux sociétés fraternisaient dans des réunions communes [2]. Villenave, l'un des meneurs les plus influents du club de la Halle, s'est vanté du nombre de têtes de rebelles et de nobles qu'il avait fait rouler sur les dalles de la place du Bouffay [3]; on relève le nom de Goudet, l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire de Phelippes, parmi les noms des membres de cette même société.

Il arriva néanmoins un moment où ces bourgeois, avocats, procureurs, médecins, négociants, marchands, s'aperçurent que la Convention, dominée par la canaille parisienne, ne tarderait pas à prendre des mesures qui leur semblèrent devoir être coupables, menacés qu'ils étaient d'en être les victimes.

Sous la présidence de Goudet, le club de la Halle rédigea quelques adresses à la Convention dont l'une, celle du 29 mai 1793, contient des passages extrêmement vifs contre la Montagne. Les girondins de Nantes ressemblaient fort à ceux de Paris, qui ne furent point, ce qu'un vain peuple pense, des victimes innocentes, mais bien les complices conscients

[1] Plaidoyer de Villenave dans le procès du Comité révolutionnaire, p. 7.

[2] Discours prononcé à l'église Saint-Pierre par Villenave, le 14 juin 1793, devant les deux sociétés réunies et en faveur de leur fusion en une seule.

[3] *Cri du Républicain persécuté*, par Villenave, p. 6 et pièces justificatives.

et résolus des Montagnards, aussi longtemps qu'ils crurent la politique de violence et de sang utile à leurs desseins et à leurs ambitions.

Presque tous les membres des administrations de Nantes, réunis à ceux du club de la Halle, donnèrent dans le mouvement fédéraliste; tous se rétractèrent lorsqu'il eut échoué, et les derniers n'attendirent pas le milieu du mois de juillet 1793.

La coïncidence était-elle fortuite? l'effet avait-il une cause? Toujours est-il que quelques semaines après la fermeture du club de la Halle, celui qui s'appelait encore le club de Saint-Vincent, se trouvant trop à l'étroit, rechercha un local plus vaste et s'établit dans l'église Sainte-Croix. Le 26 brumaire (16 novembre 1793), avait lieu l'inauguration solennelle du nouveau local et la société prenait le nom de Vincent-la-Montagne [1].

Sans doute il est admis qu'une révolution qui marche, — et les révolutions ne s'arrêtent point, — n'avance qu'au milieu des lâchetés et des palinodies; mais ceux-là descendirent au dernier degré de l'abjection qui, non contents de renier leur opinion de la veille, se firent délateurs pour affirmer leur civisme. L'accusation de fédéralisme devint un prétexte pour perdre les patriotes dont on convoitait la place, le mobilier, les bijoux ou le vin. Parmi les 132 Nantais se trouvaient beaucoup d'anciens membres du club de la Halle, riches et influents pour la plupart; comme on ne pouvait leur reprocher d'être les complices des rebelles ou des émigrés, il fallait bien qu'ils fussent fédéralistes; ce mot suffit à les proscrire. Les latinistes, plus communs alors que de nos jours, purent admirer la vérité des tableaux de Tacite, à cela près qu'à Rome on ne gagnait point par la délation l'estime de ses concitoyens.

C'est au sein de la société Vincent-la-Montagne, siégeant dans l'église Sainte-Croix, que l'évêque Minée et plusieurs autres prêtres abjurèrent la prêtrise; c'est là aussi que le représentant Carrier proféra contre la ville de Nantes ses plus horribles menaces; on dit qu'il avait en parlant des soubresauts de bête fauve, qu'il gesticulait le sabre à la main, et que dans sa fureur il coupait les chandelles placées sur la tribune.

Ces manières déplaisaient au club, qui trouva que le représentant le prenait d'un peu haut avec une assemblée composée, comme l'était celle-là, de patriotes éprouvés. L'observation attentive des faits conduirait

[1] V. Registre du département, 25 brumaire, f° 126.

peut-être à déterminer les véritables causes de l'hostilité réciproque qui ne cessa d'exister entre le club et le représentant; mais cette hostilité est incontestable, et elle éclata notamment en deux circonstances: lorsqué Carrier fit pendant trois jours fermer la Société, et lorsque la Société, craignant l'effet de ses menaces, demanda son rappel. Si l'on peut appeler acte de courage l'attaque d'un ennemi dont la vengeance est proche alors qu'on n'a d'autre moyen d'y échapper, il faut reconnaître que la Société Vincent-la-Montagne montra du courage en attaquant Carrier. Si, au contraire, les sentiments d'humanité ne furent pour rien dans les démarches des membres de Vincent-la-Montagne auprès du Comité de Salut public, il est plus vrai de dire que ces démarches furent inspirées par la rancune et la peur. Or les noyades et les fusillades avaient à ce moment dépeuplé les prisons, et, dans une lettre que la Société écrivait à ce même Carrier, le 12 pluviôse, pour se plaindre de la réception hautaine faite à ses commissaires, on lit en propres termes: *qu'elle veut aussi que les brigands soient totalement détruits et exterminés* [1]. Carrier avait quitté Nantes lorsque, le 19 ventôse (9 mars), Vincent-la-Montagne prit une délibération dans laquelle, tournant à crime le plus noble et le plus fécond sentiment du cœur, la pitié, on demandait que les *apitoyeurs fussent poursuivis comme les apitoyés* [2].

Tout le monde connaît le rôle important de Jullien, l'ami de Robespierre, dans l'affaire du rappel de Carrier, et l'argument que certains auteurs, notamment MM. Louis Blanc et Hamel, en ont tiré pour montrer que le Comité de salut public — lisez Robespierre — avait mis fin aux excès de Carrier aussitôt qu'il les avait connus. La prétendue ignorance de ces excès, j'ai eu déjà occasion de le dire, ne mérite pas d'être discutée; mais il y a plus: c'est que la vraie raison qui décida à rappeler Carrier fut qu'*il était usé* à Nantes. Il est également certain que, pour s'être plaint de lui, la Société Vincent-la-Montagne avait donné aux membres du Comité de salut public une très-mauvaise impression de son patriotisme.

En envoyant à Nantes Prieur de la Marne pour remplacer Carrier, le Comité lui écrivait:

[1] Pièces remises à la Commission des Vingt et un, p. 41.

[2] On lit à cette date sur le registre du Comité révolutionnaire: « Extrait de la Société populaire de Vincent-la-Montagne, tendant à ce qu'on poursuive les apitoyeurs comme les apitoyés. »

«... Tes formes patriotiques et énergiques feront un effet très-heureux dans cette ville pour laquelle *Carrier est usé*... La société Vincent-la-Montagne a pris une grande part à l'affaire du citoyen Champenois ; elle a eu le tort d'appeler avec aigreur lettre de cachet l'ordre donné par Carrier contre le citoyen Champenois, officier municipal; cette étrange dénomination nous a donné de justes préventions contre l'esprit qui doit régner dans cette société ; il faut l'améliorer, tu le peux par la confiance que tu y auras en te présentant [1]. »

Il est permis de supposer que Prieur de la Marne fut promptement rassuré sur les tendances réactionnaires de la Société Vincent-la-Montagne qui inquiétaient le Comité de salut public. Toutefois il ne tarda pas à s'apercevoir que son prédécesseur à Nantes, en faisant consister toute la science du gouvernement dans l'art de tuer les hommes, avait complétement négligé l'administration du pays. Les services les plus importants étaient en souffrance. Le 13 ventôse (3 mars), le département signalait à Prieur de la Marne la nécessité de remplacer un grand nombre de membres des administrations de districts qui, pour des causes diverses, avaient cessé d'être en fonctions. Il ne s'agissait point d'élire leurs successeurs, mais de les imposer, car, en ce temps de souveraineté populaire, chaque membre de la Convention, si mince qu'eut été le nombre de ceux qui l'avaient élu dans un département quelconque, possédait en lui, par l'effet de la délégation de la Montagne, la plénitude de la puissance publique.

Le 22 ventôse (12 mars), le représentant écrivait à l'agent national de Paimbœuf de soumettre à l'épuration de la Société populaire tous les membres des administrations, et de prier cette Société de lui indiquer des noms pour les postes vacants. Le district d'Ancenis était désorganisé; de quatre membres qui devaient composer le directoire, il n'en restait plus qu'un seul. « L'un est passé au département il y a six mois, écrivait au

[1] Lettre du Comité de salut public datée de Paris le 20 pluviôse an II (8 fév. 1794) à Prieur de la Marne, représentant du peuple dans le Morbihan. Le brouillon est de la main de Barère. Archives nationales, c^es 189, n° 58. M. Hamel, dans son *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 398, en signalant cette lettre, dont il reproduit une partie, ne donne point le passage que je cite, et que je crois complétement inédit.

Comité de salut public l'agent national Jousselin; un autre a été assommé par les brigands, dès le mois de mars 1793, il n'est pas rétabli et restera estropié; un troisième est tombé il y a deux mois en paralysie. »

Non-seulement le district d'Ancenis était désorganisé, mais, ce qui était plus grave, les habitants de cette région avaient depuis longtemps une médiocre réputation de civisme. En 1791, la garde nationale d'Ancenis avait refusé de déférer à la réquisition d'aller installer le curé constitutionnel de Saint-Sulpice des Landes, et cette ville s'était, en juin 1793, laissé envahir par les rebelles. Vainement Méaulle, par un arrêté du 26 septembre, y avait établi un Comité révolutionnaire; à deux reprises différentes encore, le 18 octobre et le 16 décembre 1793 (26 frimaire), les rebelles avaient occupé Ancenis.

Ces griefs auxquels vint peut-être s'ajouter le désir de donner à la Société de Vincent-la-Montagne une preuve de confiance, inspirèrent à Prieur de la Marne la pensée de former une commission d'enquête composée d'une douzaine de membres de cette Société, et de l'envoyer dans le district d'Ancenis recueillir les renseignements utiles à la reconstitution des administrations, et y faire en même temps de la propagande révolutionnaire.

Un arrêté signé des représentants Hentz, Garrau et Prieur de la Marne, investit les commissaires de leurs pouvoirs; je n'en ai retrouvé ni le texte ni la date exacte; mais ces détails importent peu, en présence de ce fait incontestable que douze hommes, ramassés dans le vulgaire public d'une société populaire, furent lâchés sur un district avec des pouvoirs de proconsuls. Je ne connais pas d'exemple d'une pareille mission. Il est arrivé souvent que le Directoire du département de la Loire-Inférieure ait confié à l'un de ses membres la tâche d'aller dans une commune réorganiser une municipalité, d'aller écouter les plaintes d'une paroisse sur un prêtre constitutionnel; les Directoires de département, la Commune de Paris envoyaient aussi quelquefois auprès des armées des commissaires chargés de les renseigner; mais ces commissaires avaient des pouvoirs définis, restreints; on me permettra donc de signaler comme particulièrement curieux le rapport dans lequel les citoyens envoyés dans le district d'Ancenis ont raconté naïvement la petite débauche d'autocratie à laquelle ils se sont livrés durant quelques semaines.

Je ne donne point les noms de ces commissaires; il m'a paru fort inutile de les tirer de leur obscurité; je ne nomme que le président, parce

qu'il avait alors une certaine notoriété; j'affirme seulement que le document est authentique; j'ai corrigé les fautes de français qui sont nombreuses et les fautes d'orthographe qui sont innombrables; l'incorrection du style n'aurait fait que rendre fort inutilement la lecture plus difficile. Il me semble qu'au travers du voile grammatical que j'ai répandu sur cette pièce percera encore d'une façon très-suffisante la sottise de celui qui l'a rédigée et de ceux qui l'ont approuvée. Aucun d'eux n'était, à proprement parler, un terroriste; tous étaient demeurés étrangers aux horribles mesures de Carrier; les gens qui agissaient et écrivaient ainsi étaient de petits marchands, très-fiers d'être notés comme bons patriotes à la Société populaire et dans leur quartier, et qui, rentrant le soir chez eux, après avoir « terrassé le fanatisme et l'aristocratie », embrassaient leurs enfants, « doux espoir de la patrie », et s'endormaient tranquillement auprès de leurs « vertueuses épouses. »

Les paysans des communes du district d'Ancenis ne devaient pas différer notablement de ceux d'aujourd'hui, et, connaissant leur caractère défiant, je m'étais demandé en lisant le rapport des commissaires, comment ces paysans avaient pu accueillir des étrangers aussi aimablement qu'ils l'avaient fait. L'explication m'a été fournie par le brouillon de quelques-unes des lettres par lesquelles le district d'Ancenis annonçait aux municipalités l'arrivée des commissaires dans leurs communes; le district leur écrivait la veille :

« Frères et amis,

Nous vous prévenons que demain, le 18 germinal, les commissaires délégués par les représentants du peuple seront chez vous environ les 11 h. du matin ; aussi vous voudrez bien faire convoquer tous les citoyens de votre commune à se trouver auxdits jour et heure dans le local convenable que vous désignerez. N'y manquez pas, car les commissaires, *investis de tous les pouvoirs* et chargés d'une mission importante au salut public, feraient un rapport qui *n'attirerait rien de bon à vous et à tous vos concitoyens* [1]. »

Cette lettre fut adressée à la municipalité de Pannecé; celle que reçut la commune de Bonneuvre est semblable, sauf quelques variantes : au lieu des mots *investis de tous les pouvoirs et chargés d'une mission*, etc..,

[1] Registre de correspondance du district d'Ancenis. (Archives de la Préfecture.)

il y a *investis de tous les pouvoirs des représentants du peuple*, et la menace se montre également sous la formule suivante : « *Votre négligence à vous préparer à les recevoir ne vous attirerait rien de bon pour votre commune.* »

On se bornait à écrire aux gens de Riaillé, qui étaient plus patriotes : « Vous ne manquerez pas de vous assembler, etc.; n'y manquez pas, car les commissaires feraient un rapport qui vous serait fort désagréable. »

Ce district savait au besoin parler d'or; aussi verra-t-on tout à l'heure dans quelle mesure les municipalités mettaient en pratique ses avis charitables. — Voici maintenant le document annoncé :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL DES DÉLIBÉRATIONS

De la commission de Vincent-la-Montagne de Nantes, le 30 ventôse, an II (20 mars 1794) de la République une, indivisible et impérissable.

Le 1er germinal (21 mars).

« La commission, étant assemblée, a procédé à la nomination du président; la majorité des voix s'est portée sur Savariau [1].

« Sur notre invitation, plusieurs patriotes qui ont été nommés par nos camarades de la Société de Nantes ont paru pour nous donner tous les renseignements qui pouvaient être parvenus à leur connaissance.

« Sur la motion d'un des membres, il a été arrêté : 1° que l'on releverait les listes des membres composant la municipalité, le comité de surveillance, le district et la société populaire;

« 2° Que l'on commencerait l'examen par le comité de sur-

[1] Savariau avait, au mois de décembre 1793, rempli à Ancenis les fonctions de commissaire du département de la Loire-Inférieure auprès de l'armée. Lors de l'évacuation d'Ancenis à l'approche de l'armée vendéenne qui voulait passer la Loire en cet endroit, Savariau avait donné lui-même l'ordre de l'évacuation. Voir *Vie révolutionnaire des sans-culottes de la société populaire et régénérée de la commune et du district d'Ancenis*, brochure très-rare, que M. Maillard a reproduite dans son *Histoire d'Ancenis;* cet ordre se trouve p. 485. — Un Savariau, ancien juge du district de Clisson, fut nommé, par Carrier, membre du Conseil de Département; mais je ne crois pas que ce fût celui-là.

veillance, et que l'on continuerait, de suite et successivement, et relativement aux administrations et à la société;

« 3° Qu'il serait de suite, et par deux cavaliers d'ordonnance, écrit aux représentants du peuple pour leur faire part des premiers aperçus de nos recherches, pour les mettre dans le cas de prendre le parti qu'ils trouveront le meilleur dans leur sagesse; ce qui a été exécuté;

« 4° Que la commission se rendrait à la Société, à la séance de ce soir, pour annoncer le motif et le but de sa mission, et que chaque membre de la Société s'appliquerait à apprécier l'esprit qui y règne par les motions, les discussions et les arrêtés qui seront faits et pris.

« Les citoyens, maire et un notable de la commune d'*Ancenis* sont venus, députés par la municipalité, faire part d'un arrêté de ladite municipalité, en date de ce jour, portant qu'ils sont expressément chargés de recueillir et communiquer sans retard à la commission toutes les motions, tous les renseignements possibles sur les principes et la conduite des habitants de leur commune et autres qui auraient donné ou donneraient matière au plus léger soupçon d'incivisme. Ces députés ont été accueillis avec fraternité par la Commission et invités à s'occupper de l'exécution de leur arrêté salutaire. »

Le 2 germinal (22 mars 1794).

« La Commission s'est formée en comité, et, s'étant entourée de tous les bons citoyens prononcés d'Ancenis, elle s'est occupée de prendre les renseignements partiels sur les membres composant :

1° Le comité de surveillance; 2° les municipalités; 3° le district; 4° le bureau de conciliation; 5° le tribunal de paix; 6° les directeurs des postes aux lettres et aux chevaux, les receveurs des domaines nationaux, les administrateurs et commis des hôpitaux; lesquels (renseignements) ont donné une somme de lumière fort instructive et bien intéressante.

« Tandis que la commission était sérieusement occupée à cette opération, Hentz, représentant du peuple, est entré au comité et y est

resté quelque temps; il a paru satisfait de ce que l'on faisait et de la manière dont les membres s'expédiaient. Hentz a remis à la commission deux feuilles de dénonciations contre une quantité d'habitants de la ville d'Ancenis. La commission a invité le général Delaage à se rendre à la séance pour conférer avec lui sur les moyens à employer pour l'arrestation des individus portés dans ces dénonciations. Là on s'est trouvé embarrassé en ce que la lettre que les représentants ont écrite au général Delaage, porte que la commission peut dénoncer les coupables à la force armée et que le général a prétendu qu'en certains cas, et singulièrement en celui-ci, il ne devait donner des ordres pour arrêter qu'en vertu d'une réquisition, et que la commission ne paraît pas dans le cas de requérir. Sur quoi il a été arrêté que la commission et le général écriraient respectivement aux représentants, et que le général leur enverrait une ordonnance pour les inviter à donner une explication précise sur ce fait, et, par mesure de précaution, la commission a recommandé à la municipalité de ne délivrer aucun passeport aux habitants de la ville.

« Toutes ces opérations ont absorbé le temps jusqu'à 7 h. du soir; alors la commission s'est rendue à la Société populaire, où on l'attendait pour commencer le scrutin épuratoire. Les membres ont vu avec satisfaction que plusieurs habitants d'Ancenis montraient le civisme le plus prononcé, et ont auguré que cette société, une fois épurée, remplira le but de son établissement. »

Le 3 germinal (23 mars).

« La commission formée en comité a entendu le commandant de la place, les commissaires nommés pour la rentrée des grains, bestiaux et effets sur la rive gauche de la Loire; elle les a aidés de ses avis pour opérer le plus grand bien et a nommé cinq de ses membres pour commissaires surveillants aux opérations, lesquels sont partis pour remplir leur mission environ midi.

« Plusieurs citoyens ont déposé sur le bureau de la commission, chacun une déclaration contre le général Gilibert, portant des faits importants à sa charge. La commission a reçu ce dépôt et enverra ces dénonciations à qui de droit.

« Le citoyen X... ayant répété à la commission entière son invitation de se rendre à Varades pour assister à la noce de sa nièce, la commission, considérant que si, d'un côté, elle doit s'occuper exactement de remplir la mission dont elle est chargée, d'autre part, elle devait répondre à l'invitation d'un frère aussi estimable. Considérant en outre que des envoyés à Varades peuvent recueillir des documents avantageux à l'objet des opérations, arrêté à l'unanimité que deux de ses membres se rendront ce soir à Varades pour assister à la noce de la parente du citoyen X... au nom de la commission, et a nommé à cet effet les citoyens P... et T..., lesquels sont partis sur les quatre heures du soir.

« A la sortie de la société populaire le général Delaage a dit à la commission que l'ordonnance envoyée aux représentants du peuple à Nantes, n'avait pas apporté de réponse, mais que ceux-ci avaient dit au cavalier qu'ils la feraient dans la suite. »

Le 4 germinal (24 mars).

« La commission, considérant que la recommandation, faite à la municipalité, de ne pas délivrer de passeports aux habitants de la ville d'Ancenis, pourrait leur devenir nuisible, arrête de rétablir la liberté, et il a été nommé deux commissaires pour en donner avis à la municipalité, lesquels se sont acquittés sur-le-champ de leur mission.

« Le citoyen P... est venu déposer une dénonciation contre le général Gilibert.

« La commission a arrêté de se rendre demain à Saint-Herblon pour y propager l'amour des lois et de la révolution, et pour prendre des renseignements sur l'esprit public de cette commune.

« Le citoyen garde-magasin des fourrages s'est présenté et a demandé à être autorisé à requérir des charrettes pour l'enlèvement des fourrages [1]. »

Le 5 germinal (25 mars.)

« La commission s'est transportée en la commune de *Saint-Her-*

[1] Une demi-page est consacrée à cet incident, qui ne présente aucun intérêt.

blon, à l'exception de deux de ses membres laissés au bureau pour entretenir la correspondance, et pour travailler au tableau comparatif des membres des corps constitués qui sont reprochables et de ceux qui doivent être présentés en remplacement.

« A Saint-Herblon, nous avons trouvé l'esprit public assez bon; nous nous sommes occupés de l'épuration des officiers municipaux, mais l'applaudissement sur leur compte ne nous ayant pas persuadé complétement de leur zèle républicain, nous nous sommes entourés de plusieurs sans-culottes, qui se sont engagés à nous remettre, décadi prochain, des renseignements par écrit sur tous les habitants de leur commune coupables de négligence ou d'incivisme. Il a été fait un repas civique où la gaieté et la fraternité ont présidé.

« La réquisition est à peu près complète.

« Nous avons recommandé aux municipaux de faire transporter à Ancenis les balustrades en fer qui sont dans leur église. »

Le 6 germinal (26 mars.)

« La commission s'est transportée en la commune d'*Anetz*, à l'exception de trois de ses membres restés au bureau pour correspondre et pour continuer le travail de réforme commencé la veille.

« Nous avons trouvé la municipalité assemblée et une quantité d'habitants rendus au bourg.

« En entrant dans l'église, nous avons été très-surpris de la trouver ornée de la même manière qu'avant la Révolution, malgré qu'il n'y eût aucun prêtre assermenté pour faire le service. On a fait disparaître tous ces hochets du fanatisme, brisé les tombes et pierres du cimetière qui contenaient des inscriptions féodales, et fait brûler tous les hochets qui ne pouvaient être utiles à la république.

« Il a été fait un repas civique avec les habitants, qui nous ont paru prononcés, et ils ont dansé avec nous la carmagnole. La municipalité a été épurée en pleine assemblée; il n'y a point eu de réclamations contre les officiers municipaux; malgré cela, le maire

nous a paru être sans énergie, quoique les papiers soient en bon ordre et les registres bien tenus. Dans la même église, il y a cinq balustrades en fer que nous avons recommandé à la municipalité de faire transporter au directoire du district d'Ancenis, d'où elles doivent être ensuite conduites à Nantes. »

Le 7 germinal[1] (27 mars.)

« Le commandant de la place et les agents nationaux du district et de la municipalité sont venus dénoncer à la commission que les troupes employées à escorter des commissaires, occupés de faire rentrer à Ancenis les bestiaux et comestibles de la rive gauche de la Loire, ainsi que différents particuliers qui passent et repassent la rivière, commettent des dilapidations nuisibles à la république et aux propriétaires.

« Pour remédier à ce mal autant que possible, il est décidé qu'il sera établi, au lieu du débarquement, un corps de garde chargé d'empêcher que les effets débarqués ne soient dilapidés ou emportés; que tous les effets pris sur la rive gauche de la Loire seront déposés dans un lieu particulier; qu'il sera fait exception pour les habitants réfugiés qui, après vérification, auront le droit d'emporter les effets qu'ils auront avec eux.

« La commission s'est occupée des listes des membres des différentes autorités constituées qu'il convient de renvoyer des administrations, de ceux qui lui ont été indiqués par les sans-culottes pour les remplacer, enfin de ceux qui sont propres à remplir les fonctions qui leur ont été déléguées.

« Ces listes ont été arrêtées et signées par les membres de la commission; en outre, il a été arrêté que le citoyen T..... partirait demain pour Nantes pour porter aux représentants du peuple ces mêmes listes et une lettre à nos frères de Vincent-la-

[1] Il y avait ce jour-là une foire « assez conséquente » à Ancenis, et l'agent national du district, Jousselin, avait écrit aux « commissaires députés par les représentants du peuple et Vincent-la-Montagne » pour les prévenir de ne pas aller dans les communes où ils ne trouveraient pas les habitants rassemblés. (Lettre de Jousselin. Arch. Préf.)

Montagne, contenant le détail de nos opérations, et pour pourvoir d'ailleurs à des besoins que l'on ne peut remplir à Ancenis, tels que papier, plumes et encre. Enfin la commission s'est occupée de la rédaction d'une liste des personnes qui méritent d'être mises en arrestation avec l'indication précise de leurs demeures, calquée sur les dénonciations qui lui ont été laissées par Hentz, représentant du peuple, et sur les renseignements recueillis de nos frères sans-culottes. Copie de ces dénonciations, certifiée par le président, a été portée au général Delaage. Enfin il a été décidé que la commission se rendrait demain dans la commune de Varades, et nonidi à Ingrandes, pour y épurer les membres des municipalités et réchauffer l'esprit public. »

Le 8 germinal (28 mars.)

« Le général Delaage est venu communiquer ce matin avec la commission; on lui a remis la liste, contenant trente noms, des habitants qui doivent être arrêtés; ensuite la commission est partie pour Varades, en laissant un de ses membres à Ancenis pour surveiller et tenir la correspondance.

« *A Varades*, nous avons trouvé beaucoup de mollesse dans l'esprit public: les hommes ne se sont assemblés dans la ci-devant église qu'avec un air de « non challence » et à force de stimulation de notre part; des femmes ont pris part à la cérémonie. Cependant, après l'épuration de la municipalité, nous avons donné le repas civique et stimulé la joie. Tout s'est assez bien passé. Le soir, la commission est allée coucher à Ingrandes où elle a été reçue de la façon la plus amicale par le commandant de la place. »

Le 9 germinal (29 mars.)

« La commune de *Montrelais* assemblée, nous avons fait le sermon civique qui a produit le meilleur effet; hommes, femmes et enfants se sont serrés autour de nous; leur joie était d'autant plus naturelle et plus vive que des malveillants, ainsi que nous l'avons appris après la cérémonie, avaient insinué à ces braves gens que nous devions paraître parmi eux, le fer d'une main et la torche

« enflammable » de l'autre. Le contraste de notre conduite avec cette crainte a produit le meilleur effet. Le curé de la paroisse est monté à la tribune et a eu la bonne foi d'annoncer que, jusqu'à ce jour, elle n'avait été que la chaire du mensonge, et qu'il n'avait pas cru un mot des sornettes qu'il y avait débitées ; que son ancien métier n'avait d'autre mérite que le charlatanisme et l'intérêt ; mais que, désormais, il ne débiterait que des vérités philosophiques ; en conséquence il a solennellement abdiqué son ancien état, et déclaré vouloir vivre en honnête homme, c'est-à-dire en vrai républicain. De suite il a remis au citoyen maire de la commune ses lettres de prêtrise. A ce curé a succédé un autre prêtre plus que sexagénaire qui a dit, qu'étant dans les mêmes principes que le curé, il s'était aussi déprêtrisé ; il a promis de remettre au maire ses lettres de prêtrise.

« La municipalité a été épurée ; nous avons vu avec satisfaction que les membres qui la composent sont de braves sans-culottes. Nous les avons invités, ainsi que les patriotes des autres paroisses inspectées, à venir fraterniser avec nous demain à *Ancenis*, où il y aura une fête civique à laquelle on travaille pour la rendre la plus joyeuse et la plus agréable possible. Cela, après avoir fait le repas civique et fraternel auparavant de désemparer. »

Decadi 10 germinal (30 mars).

« Le citoyen chargé des préparatifs de la fête, par nous arrêtée, est venu communiquer avec nous. Nous avons donné un repas civique auquel ont assisté plus de soixante personnes de tout âge et de tout sexe.

« A deux heures et demie de l'après-midi, nous nous sommes rendus au Temple de la Raison où une foule considérable de citoyens nous a accompagnés et suivis. Il a été chanté des hymnes à la liberté ; le citoyen Hector, général de brigade, y a prononcé un discours analogue à la circonstance ; on s'est promené dans le meilleur ordre possible, dans toute la ville ; on a dansé dans les cloîtres des ci-devant cordeliers en portant quelques « touasques »

à la santé de la république. Sur les neuf heures du soir, un grand nombre de citoyens et de citoyennes se sont rendus chez le citoyen maire; à son invitation on y a dansé jusqu'à trois heures du matin. La joie, la gaieté, ont été grandement manifestés. »

Le 11 germinal (31 mars.)

« Comme la fête de la veille ne nous avait pas permis d'entendre le rapport de notre collègue sur ce qui s'est passé dans son voyage à Nantes, nous nous sommes formés en bureau. La commission a entendu avec satisfaction le rapport; elle s'est occupée ensuite de remplir les vues des représentants du peuple; la chose terminée, trois de nos collègues sont repartis pour Nantes. »

A cet endroit se trouve la mention d'une pétition de la femme du receveur des domaines nationaux qui avait été arrêté sans motifs graves. La commission ordonne qu'à raison de la nécessité de cet employé pour le service, le général Delaage sera prié de le faire mettre en liberté.

Le 12 germinal an II (1er avril).

« La commission s'est rendue à la commune de *Mésanger;* l'esprit républicain y est bon; les habitants se sont montrés on ne peut mieux contre les brigands; ils en ont pris, fait arrêter et fusiller près de quatre cents, mais il n'en est pas de même, relativement au fanatisme; nous avons trouvé existant toutes les statues, tableaux et christs; nous avons tonné contre cette sorte de lâcheté; les saints, les bon Dieu, tout a été terrassé; les confessionnaux ont été épargnés pour en faire des guérites à la garde nationale qui fait un service habituel et zélé; le maire surtout nous a paru bien prononcé. Les discours qu'on a faits ont été écoutés avec beaucoup d'attention, applaudis aux endroits les plus forts et les plus républicains; on a fait distribuer du vin et fait un repas en commun avec du pain et du beurre, et nous nous sommes retirés aux cris de vive la République. »

Le 13 germinal (2 avril).

« La commission s'est rendue dans la commune de *Saint-Gérion;*

l'esprit y est bon, mais il y a quelques lâches; on nous a promis de nous donner une note de plusieurs hommes et femmes qui ont dû tenir des propos antirévolutionnaires; comme d'ailleurs l'église était encore garnie de statues, de croix et de confessionnaux et autres choses, tout a été brisé après le repas civique, à l'exception d'un confessionnal destiné à faire une guérite. On a dansé; les habitants ont paru si satisfaits qu'ils se sont empressés d'apporter au temple de la Raison d'Ancenis leur patron représentant un guerrier, pour y figurer sous le nom d'un homme recommandable. »

Le 14 germinal (3 avril).

« La commission s'est rendue à *Couffé*, et, y arrivant, le commandant nous a instruits qu'ils avaient trois prisonniers au corps de garde; nous nous sommes d'abord occupés du premier objet de notre mission; les discours ont été prononcés. La municipalité épurée paraît être dans les meilleurs principes; le maire surtout est un homme de caractère et bon républicain. Ensuite on a « engagé » la commune et dansé dans la ci-devant église. Il restait quelques marques de fanatisme qui ont disparu; on a réservé quelques boîtes de confessionnaux pour servir de guérites, n'y en ayant aucune pour la troupe et la garde nationale. Cela fait, nous nous sommes rendus à la maison commune; là, en présence des officiers municipaux, sous-officiers et soldats en nombre compétent, il a été procédé à l'interrogatoire des trois personnes détenues au corps de garde.

« Le premier dit se nommer Triquoire, habitant les environs de Chollet, et avoir mendié depuis le passage de la Loire; mais il semble résulter du témoignage de Jean Guiet et de sa femme, au moment de leur arrestation au village de la Rosière, que ce particulier est de Joué et beau-frère de Jean Guiet.

« Il a affecté le patois d'un paysan, mais dans l'arrangement de ses phrases et la manière de s'énoncer, nous avons jugé qu'il devait être prêtre. Il paraissait avoir de l'éducation, ses mains douces, ses dents soignées, son teint frais, nous ont fait augurer qu'il était prêtre;

mais, de ces mêmes réponses et de celles des deux autres brigands, il est arrêté qu'il est un brigand ; qu'il n'a quitté l'armée catholique qu'après la défaite de Savenay, et qu'il s'est retiré depuis quinze jours chez Guiet.

« Ensuite, la femme Guiet a été interrogée ; elle est convenue avoir réclamé le premier particulier interrogé comme son beau-frère, mais elle a ajouté que c'était par humanité, pour lui conserver la vie.

« Guiet dans son interrogatoire a tout dénié, même d'avoir donné à boire à l'autre particulier après son arrestation ; mais il est résulté d'une information que le prêtre est un brigand, que Guiet et sa femme l'ont recélé chez eux et lui ont fourni des aliments ; en conséquence de tout, ils ont été fusillés les uns et les autres dans le bois de la Villejégu. Nous avons couché à Couffé. »

Le 15 germinal (4 avril).

« On a amené au corps de garde deux hommes et une jeune femme de 23 ans. Celle-ci déclara se nommer Nanon, ne point connaître ses parents, et avoir erré depuis le passage de la Loire en exerçant le métier de lingère et de ravaudeuse. Cette femme nous a paru, au travers de son déguisement, avoir reçu la meilleure éducation ; nous augurons qu'elle est née noble.

« Le second a répondu se nommer Jean Rouseau natif de Couffé, domicilié à Mésanger ; il est convenu être parti avec son frère Léon-Jacques pour la Vendée et avoir fait toute la campagne de l'armée catholique. Ces deux ont été fusillés à notre départ pour Ligné.

« Le troisième a dit se nommer François Viau, être âgé de 69 ans, demeurant ordinairement dans la commune du Breuil, département des Deux-Sèvres ; qu'il avait quitté sa résidence il y a cinq semaines. Alors le citoyen Picault est arrivé, il a dit à l'interrogé qu'il le connaissait, qu'il se nommait Dallais, principal du collége de Thouars, et lui a rappelé qu'il avait été un des écoliers de son collége ; l'accusé en est convenu en pleurant. »

Dallais fit connaître qu'il demeurait depuis quinze jours chez un mé-

tayer nommé Rigaut, à la Drouillière, commune de Couffé, et qu'il y avait déposé 33 doubles louis en or, et 3,200 liv. en assignats démonétisés; il remit un mandat écrit à un officier pour prier Rigaut de lui confier cette somme, et il fut conduit à Ancenis.

La commission se rendit à la Drouillière, se saisit de l'argent, arrêta Rigaut et sa famille et les fit conduire à Ancenis, ainsi que tous les bestiaux de la métairie.

16 germinal (5 avril).

« Nous sommes restés à Ancenis pour nous reposer, d'autant mieux que plusieurs d'entre nous sont blessés, et pour veiller à la réception des gens et des bestiaux de la Drouillière. A leur arrivée, les gens ont été mis en état d'arrestation, et les bestiaux envoyés au district pour en disposer conformément à la loi. Dallais est arrivé aussi; il a été conduit directement chez le général Delsage qui l'a fait fusiller. »

17 germinal (6 avril).

« La commission s'est rendue dans la commune d'*Oudon*. Nous avons ressenti un plaisir que nous n'avions pas encore goûté. Tous les citoyens et citoyennes remplissaient le temple de la Raison; nos discours ont été entendus avec enthousiasme, parce que le bon esprit domine dans cette commune, grâce au zèle infatigable du maire, de l'agent national et du secrétaire greffier qui emploient tous les moyens en leur pouvoir pour enflammer leurs concitoyens et les élever à la hauteur des circonstances. Les danses et les repas civiques ont été on ne peut plus gais et enthousiastes. »

Le 18 germinal (7 avril).

« Après un conseil de tous les membres de la commission, il a été décidé que les uns iraient dans les communes du canton de la Rouxière [1], et les autres dans les communes de Pannecé et de Riaillé.

[1] La Rouxière était chef-lieu d'un canton, composé de cinq communes: La Rouxière, Maumusson, Belligné, la Chapelle-Montrelais, Pouillé. — La division administrative de la Loire-Inférieure fut décrétée le 8 février 1790. V. *Journal de la Correspondance de Nantes*. Tome III, p. 547.

PREMIÈRE COMMISSION. « A *Pouillé*, l'église était encore décorée de ses ornements; nous avons fait des discours relatifs à la révolution et au fanatisme. Les habitants paraissent n'avoir reçu antérieurement aucune instruction. Une bonne partie a paru entendre avec intérêt ce que nous leur avons dit, et ont paru dans les meilleures dispositions de devenir patriotes.

« De là nous nous sommes rendus à la commune de *Maumusson* où nous avons fait la même chose. La municipalité nous a paru être d'autant meilleure que plusieurs brigands ont été saisis par elle, incarcérés et fusillés. Les discours que nous leur avons faits ont été accueillis avec avidité, et nous sommes persuadés que les choses iront mieux. Nous avons passé la nuit à la Rouxière, où nous n'avons pas trouvé de lits; la nuit aurait même été inquiétante, si nous avions été susceptibles de peur, car la nuit précédente, les sentinelles avaient été attaquées par quelques brigands qui avaient tiré plusieurs coups de fusil, auxquels les volontaires en détachement avaient bravement riposté. Plusieurs de ces brigands étaient allés la même nuit assiéger la maison d'un bon citoyen, sans pourtant y pénétrer, ni y faire de dégâts. »

Le 19 germinal (8 avril).

« Nous avons fait aux habitants de la *Rouxière* les discours les plus patriotiques ; les municipaux sont de bonnes gens; il y a en outre plusieurs habitants bien prononcés qui se portent avec zèle à courir sur les brigands pour les saisir et les faire punir. Ils ont amené devant nous un quidam chez lequel on a trouvé un fusil de munition, une culotte de volontaire, du grain caché et une cache dans un mulon de foin. Ce particulier a été mis au corps de garde et doit être conduit au général Delaage.

« Ensuite, nous nous sommes rendus au bourg de *Belligné* dont les officiers municipaux nous ont paru dans les meilleurs principes. Ils s'occupent de chasser les brigands et secondent la force armée. Les autres habitants sont moins zélés, mais les discours fraternels que nous leur avons faits ont produit une sensation qui

a flatté notre patriotisme; tous, ainsi que les habitants des communes que nous avons visitées, ont juré de se lever en masse au premier avis qu'ils recevraient de nous ou du général Delaage, pour coopérer de tout leur pouvoir à la destruction des brigands. »

Les 20, 21 et 22 germinal, la commission se reposa sans doute; le procès-verbal ne contient rien se rapportant à ces dates.

23 germinal (12 avril.)

« Nous nous sommes transportés au bourg de la *Chapelle-de-Montrelais*. Les habitants en sont exécrables; il n'y a rien à espérer d'eux. Ils fournissent tous les soins de nourriture aux brigands. Ils ont assassiné depuis peu de jours huit volontaires et un cavalier d'ordonnance. Nos discours ont été calqués sur l'impression que nous ressentions, et quelques-uns de nous ont été querellés par deux de ces malheureux. Cet état de malveillance est d'autant plus frappant que l'incendie qui consuma ce bourg et l'église en frimaire dernier ne les a aucunement changés. »

24 germinal (13 avril).

« Les commissaires ont été à *Saint-Mars-la-Jaille*; l'esprit y paraît bon; les officiers municipaux vont bien; ils se dégagent du fanatisme, au point qu'ils ont devant nous, et d'après les discours que nous leur avons prononcés à la tribune, changé le nom de leur commune en celui de commune d'Erdre, nom de la rivière qui passe dans leur bourg, ce qui a reçu notre approbation par écrit. Nous leur avons conseillé d'en donner avis à leur district, au Département de la Loire-Inférieure et à la Convention, pour faire sanctionner ce changement. Nous avons couché dans cette commune. Nous avons observé que les volontaires qui sont casernés au château commettent des dégradations très-nuisibles à ceux à qui la propriété en est dévolue; ils remplissent les chambres d'ordures, ce qui leur a attiré des reproches et des représentations de notre part. La danse et le petit repas civique ont été faits à l'ordinaire. »

25 germinal (14 avril).

« Les mêmes commissaires se sont transportés à *Saint-Sulpice-des-Landes;* l'esprit y est d'une faiblesse qui nous a affectés; aussi nous avons usé de fortes menaces, mais terminées par des invitations fraternelles; il y a eu repas, et santés à la république.

« De Saint-Sulpice nous sommes allés au *Pin,* où l'esprit public est bon, grâce au juge de paix du canton, qui est un patriote décidé. Nos discours ont été calqués sur nos aperçus; cependant nous avons fait le repas civique à l'ordinaire. Le soir nous sommes allés coucher à Candé. »

Le 26 germinal (15 avril).

« Etant à *Candé,* la municipalité, et la société populaire actuellement constituées nous ont envoyé des commissaires pour nous inviter à différer notre départ, afin d'assister à leur séance extraordinaire du soir, et de les aider de nos connaissances sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Nous avons considéré que cette invitation tendait au bien public, et, conséquemment, relative à notre mission. Nous avons séjourné à Candé, et nous avons assisté à la séance extraordinaire de la société, où chacun de nous a fait valoir les moyens de son pouvoir pour fortifier ces nouveaux clubistes, leur donner des idées de leurs obligations et les moyens de les remplir. »

27 germinal (16 avril).

« Nous avons visité les communes de *Vritz* et de la *Roche-Mantru;* l'esprit est excellent dans ces deux communes, encore grâce au juge de paix de Saint-Sulpice. Nous avons éprouvé la plus vive satisfaction de l'attention que les habitants ont donnée à nos discours patriotiques; un air de contentement régnait sur les visages lorsque des santés ont été portées en commun à la République. »

28 et 29 germinal (17 et 18 avril).

« Nous sommes restés avec nos collègues de l'autre section pour nous communiquer ce qui s'est passé, pour arrêter nos comptes, payer partout où la commission devait, pour insérer les rapports de

nos collègues, et pour en dresser un à faire à nos frères de la société Vincent-la-Montagne. »

Suit le rapport de la SECONDE COMMISSION depuis le 18 germinal.

18 germinal (7 avril).

« A *Pannecé,* l'esprit n'est pas en général à la hauteur des circonstances. Il nous a paru au contraire que cette commune renfermait bien des gens qui n'ont pu, jusqu'à cet instant, que nuire à l'affermissement de la Révolution. Quelques patriotes, comme le maire et deux ou trois municipaux, nous ont fait des dénonciations et nous ont engagés à faire quelques changements dans la municipalité; ils nous ont donné les noms de ceux qu'il fallait destituer et de ceux qu'il convenait de nommer à leur place. Nous avons cependant aperçu que notre mission a produit beaucoup d'effet, et principalement à la rentrée des jeunes gens de la première requisition sous les drapeaux de la République. »

19 germinal (8 avril).

« A *Bonneuvre,* petite commune, le peuple est dans une grande ignorance. Toujours environnés de brigands, il n'est pas malaisé cependant d'apprécier le parti auquel tenaient les habitants, qui nous ont paru témoigner la plus grande joie de l'instruction que nous leur donnions et sont convenus de leur erreur. Ils se sont portés eux-mêmes à détruire tous les signes de fanatisme qui existaient dans l'enceinte de leur ci-devant église, en nous assurant de la plus grande surveillance envers les brigands. La municipalité et son conseil ont été trouvés dignes de la confiance de leurs concitoyens. »

20 germinal (9 avril).

« A *Riaillé,* l'esprit républicain et très-bon; les hommes sont bons soldats contre les brigands; la municipalité est très-bien composée, le comité de surveillance très-actif; il y a une garde nationale qui fait régulièrement son service. »

21 germinal (10 avril).

« A *Joué,* le patriotisme paraît assez bien prononcé; les citoyens,

pour la plupart, nous ont paru être à une hauteur relative aux circonstances; les décadis y sont assez bien observés, beaucoup de fêtes patriotiques se sont célébrées, les bons sans-culottes ont fait plusieurs sacrifices pour réchauffer les tièdes et les encourager à les suivre, en mettant plusieurs fois des barriques de « citre » à couler pour exciter à danser à l'entour de l'arbre de Vincent-la-Montagne. Dans cette commune, il y a beaucoup de linge, comme draps, chemises, serviettes, etc., provenant des maisons d'émigrés; nous en avons donné connaissance au district pour qu'il y fasse droit. »

22 germinal (12 avril).

« *Trans* est une petite commune sans reproche fondé, mais tiède par faute de connaissance; notre mission a paru y faire le meilleur effet, et les habitants nous ont semblé bien décidés à dénoncer et arrêter tous les brigands qui pourraient venir à leur connaissance. »

23 germinal (13 avril).

« A *Mouzeil*, l'esprit nous a paru assez bon; les signes du fanatisme existaient encore à l'intérieur du temple de la Raison; ils ont été, à l'instant de notre mission, détruits par le citoyens de la commune qui en ont fait un auto-da-fé sur le corps d'une brigande qu'ils avaient fusillée la veille. Ce qui nous a fait le plus grand plaisir, c'est de voir que toutes les femmes sont venues se chauffer à ce feu en buvant la goutte civique. Le ci-devant curé est toujours dans la commune, bien estimé de ses concitoyens; il nous a dit qu'il allait faire abdication de ses lettres de prêtrise au district d'Ancenis. »

Le 24 germinal (13 avril).

« Les habitants de la commune de *Teillé* ont des principes assez patriotes; par nos discours énergiques, nous les avons engagés à continuer et principalement à une grande surveillance contre les scélérats qu'ils doivent avoir la force de dénoncer et de saisir toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion. Le corps municipal ainsi que son conseil, et le comité de surveillance ont été trouvés

dignes de la confiance de leurs concitoyens, et capables de remplir les devoirs que leurs fonctions leur imposent. »

Le 30 germinal (19 avril.)

« La commission s'est rendue à la commune du *Cellier*. Là, nous avons trouvé le meilleur esprit ; aussi avons-nous montré tout le plaisir que nous en ressentions ; les discours qu'on a prononcés ont été également nerveux, mais calqués sur l'état des choses. On a fait repas ordinaire, on a chanté des hymnes à la liberté, et nous sommes arrivés à Nantes sur les six heures et demie du soir.

« Le lendemain 1er floréal (20 avril), nous sommes réunis chez Savariau pour arrêter le présent, et nous rendre ensemble chez les représentants du peuple pour leur rendre compte de notre mission. »

(*Suivent les signatures.*)

Le désintéressement est la pierre de touche des convictions sincères; aussi ma curiosité était fort éveillée sur le point de savoir si ces gambades et ces boniments étaient un sacrifice généreux offert sur l'autel de la Patrie, ou un travail exécuté sur commande et convenablement rétribué. La gratuité des fonctions publiques a été de tout temps regardée par les républicains comme l'un des vestiges les plus justement abhorrés du passé féodal et il me semblait étrange que des commissaires aussi profondément imbus des bons principes, ne fussent pas orthodoxes en cela comme sur les autres points du dogme républicain. Mon jugement n'était point téméraire, et une recherche heureuse dans les cartons des arrêtés des représentants en mission l'a confirmé pleinement, en faisant passer sous mes yeux des pièces qui établissent qu'avant leur départ on avait garni fort honnêtement le gousset de ces messieurs, qui très-probablement ne furent pas sans recevoir des maires et des officiers municipaux quelques politesses en vins, « gouttes civiques », glorias, etc...

La première de ces pièces est une lettre de Prieur de la Marne, ainsi conçue :

Brest, le 12 prairial an II (31 mai 1794.)

Le représentant du peuple, etc., aux citoyens Savariau et autres.

« Je reçois votre lettre du 4 prairial (23 mai), et je me rappelle

parfaitement qu'à l'instant où je suis parti pour Brest sans l'avoir prévu, je devais m'occuper de la liquidation de notre compte de dépense et *des indemnités que vous réclamiez*. J'invite mon collègue et ami Bourbotte à remplir ce double objet. Vous vous êtes acquittés de votre mission à la satisfaction des représentants qui vous l'avaient confiée, et il est juste que vous ayez une indemnité; ce sera mon collègue qui la fixera, et, à coup sûr, il ne s'y refusera pas quand vous lui présenterez cette lettre. Salut et fraternité.

PRIEUR DE LA MARNE. »

L'autre pièce est l'arrêté des représentants Bo et Bourbotte en date du 23 prairial an II (11 juin 1794), rendu conformément au vœu exprimé par Prieur de la Marne:

« Vu le compte à eux présenté par les douze commissaires envoyés par les représentants du peuple, Prieur de la Marne, Hentz et Garrau, dans les départements de l'ouest pour y raviver l'esprit public, duquel compte il résulte que ces mêmes commissaires sont restés 31 jours en mission; qu'il leur avait été alloué en avance une somme de *six mille livres* pour frayer aux dépenses de leur voyage; que, sur cette somme, ils ont consommé celle de 3,829 liv. 5 sous; qu'il reste encore dans leurs mains 2,171 liv.; vu la lettre à eux écrite par Prieur de la Marne, dans laquelle, en reconnaissant la justice de leur demande d'une indemnité pour la perte de leur temps durant cette mission, attendu qu'ils sont artistes (*sic*) et vivent du produit de leur travail, il leur donne l'assurance que ses collègues à Nantes ne se refuseront pas à allouer cette indemnité et à en déterminer l'étendue.

« Arrêtent que les commissaires sont autorisés à se partager entre eux, à titre d'indemnité, les 2,171 liv. restant en leurs mains, ce qui représente pour le temps qu'ils sont restés en mission, environ six livres par jour.

Signé : Bo, BOURBOTTE. »

Il serait assez difficile d'apprécier exactement les résultats de cette mission au point de vue de la diffusion des idées républicaines; néanmoins

elle ne fut pas complètement stérile : en premier lieu, comme on vient de le voir, elle procura à chacun des commissaires, outre la satisfaction du devoir accompli, une somme de cinq cents livres, avantage qui en aucun temps n'est à dédaigner, et qui était à cette époque d'autant plus précieux, que la loi du maximum rendait le commerce à peu près impossible, si ce n'est en cachette et en s'exposant à des pénalités.

Dans l'ordre administratif le résultat fut une série d'arrêtés des représentants qui réorganisèrent intégralement les corps administratifs et judiciaires, tout en conservant quelques-uns des anciens fonctionnaires. Le premier de ces arrêtés, en date du 9 germinal (29 mars 1794) et signé de Garrau et de Prieur de la Marne, reconstitua le tribunal de district; cinq autres arrêtés, signés de Garrau seul, rendus le 12 du même mois, nommèrent à nouveau les membres du directoire de district, du conseil de district, du tribunal de paix, de la municipalité et ceux du comité révolutionnaire.

L'épuration sans doute n'avait pas été suffisante en ce qui concerne la municipalité; un nouvel arrêté devait, quelques mois plus tard, en modifier encore le personnel (24 messidor an II — 12 juillet 1794) [1].

Une délibération du district destinée à porter le dernier coup au fanatisme, marqua le progrès de la philosophie. M. Sanson, ancien curé d'Ancenis, l'un des plus empressés à prêter le serment au commencement de 1791, habitait encore la cure; le culte de la Raison lui ayant créé des loisirs, il s'était fait instituteur et avait transformé le presbytère en école. Si peu qu'il fût prêtre, il suffisait qu'il l'eût été pour que sa présence au presbytère offusquât le district, et le Directoire prit, le 23 germinal (12 avril), la délibération suivante :

« Considérant que, quoi qu'aucune loi ne porte expressément que les curés constitutionnels qui n'ont point abdiqué abandonneront leurs presbytères, les circonstances exigent de ne pas les y laisser, lorsque les communes ont manifesté leur intention de ne plus suivre de culte public;

« Considérant qu'il n'y a plus d'église paroissiale dans la commune d'Ancenis ni dans les autres communes de ce district, que tous les vases et ornements ont été librement enlevés et déposés par les municipalités; que les curés et les vicaires ont renoncé à leurs

[1] Arrêté du représentant Bo, n° 328.

fonctions, et que la plupart des cures n'étant point occupées par eux, il est bon que toutes soient également déguerpies, afin de faire disparaître une différence susceptible d'entretenir l'esprit de jalousie de commune à commune, comme il est arrivé entre celles qui avaient des prêtres constitutionnels, et celles qui n'en avaient pas, véritable source de querelles dont les suites ont été quelquefois fort dangereuses;

« Considérant néanmoins que le conseil général ne s'est point encore occupé d'organiser l'instruction publique, et qu'il ne semble pas juste de forcer le citoyen Sanson à sortir si précipitamment, et qu'il doit avoir l'indemnité des dépenses légitimement faites, à dire d'expert;

1° Est d'avis que le citoyen Sanson sorte de la cure seulement le 6 messidor prochain (24 juin);

.....

4° Que ce qui sera arrêté respectivement à la cure d'Ancenis sera déclaré commun à toutes les cures du ressort du district [1]. »

Le 30 germinal (19 avril), ce délai fut abrégé; un patriote et son épouse s'étant présentés pour instruire les enfants, on décida qu'à raison des garanties qu'ils offraient, ils seraient installés au presbytère, dans le courant de floréal : « La volonté de ne plus vouloir de ministre, dit la délibération, s'est particulièrement manifestée dans cette commune, par la destruction que les citoyens se sont empressés de faire de tout ce qui rappelait le fanatisme du culte catholique en faisant servir l'ancienne église au culte de la Raison. [2] »

C'est ainsi qu'en l'an II, sous le règne de la Convention, on travaillait à convertir les populations à la cause de la république.

ALFRED LALLIÉ.

[1] Reg. du District d'Ancenis, f° 25.
[2] Même registre, f° 26.

NOËL DU FAIL

RECHERCHES SUR LA FAMILLE, LA VIE ET LES ŒUVRES DE NOEL DU FAIL, par A. de la Borderie (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes; 1875, 4me et 6me livraison; 1877, 6me livraison).

LES PROPOS RUSTIQUES DE NOEL DU FAIL, texte original de 1547, avec introduction, éclaircissements et index, par A. de la Borderie; Paris, Lemerre, 1878.

« Il n'y a celui de nous qui ne sache, écrivait Etienne Pasquièr « à Ronsard, en 1555, combien le docte Rabelais, en folastrant « sagement sur son *Gargantua et Pantagruel*, gaigna de grâce « parmi le peuple. Il se trouva peu après deux *singes*, qui se « persuadèrent d'en pouvoir faire autant; l'un sous le nom de « Léon l'Adulphi [1], en ses *Propos rustiques*, l'autre sans nom en « ses *Fanfreluches*. Mais autant y profita l'un que l'autre, restant « la mémoire de ces deux livres perdue. »

Le docte et judicieux auteur des *Recherches sur la France* commet, dans cette lettre, deux erreurs à tout le moins étranges. Noël du Fail n'est ni un imitateur, ni un plagiaire de Rabelais, sa manière est tout autre, son but tout différent; on ne peut dire non plus qu'un livre qui, comme les *Propos rustiques*, a eu quatre éditions successives en neuf ans (1547, 1548, 1549 et 1554) ait passé sans laisser de traces dans la mémoire des contemporains;

[1] Léon l'Adulphi est l'anagramme du nom de Noël du Fail, et c'est ainsi qu'il signa ses premiers ouvrages.

mais on peut se demander si celui qui porte un jugement si inexact et si sévère avait lu l'auteur qu'il traite si durement.

La postérité n'a pas davantage ratifié le jugement d'Etienne Pasquier. On lit toujours, et on lit avec plaisir, les œuvres pleines de gaieté, de verve et d'entrain de Noël du Fail. Il n'est personne qui n'ait présent à la mémoire tel piquant épisode des *Contes d'Eutrapel*, des *Baliverneries* ou des *Propos rustiques :* celui, par exemple, du pauvre « Chien de Bergeron », condamné à huit jours de prison, au pain et à l'eau, pour avoir happé le chapeau d'un juge alors qu'il se rendait à l'audience. Les œuvres de notre vieux conteur breton ont même de nos jours un succès très-marqué ; la preuve en est dans les deux éditions qui ont paru à quelques mois de distance chez M. Paul Daffis et chez M. Jouaust. Ce succès, les intéressantes et consciencieuses études de M. A. de la Borderie le rendront certainement plus vif et plus durable.

Il y a douze ans, en mars 1867, M. de la Borderie faisait à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine sa première communication sur Noël du Fail : il indiquait la date probable de sa naissance et donnait sur lui divers autres détails biographiques également intéressants. Quelques années plus tard, à propos de l'édition parue chez M. Paul Daffis, il signalait, ici même, l'erreur dans laquelle étaient tombés les bibliographes les plus autorisés à propos de la date de sa mort. Depuis ce temps, il a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* des études de plus longue haleine, plus complètes ; elles permettent de suivre Noël du Fail aux différentes époques de sa vie, et rendent à ses œuvres leur véritable caractère.

Les liens qui unissent la *Revue de Bretagne et de Vendée* à M. de la Borderie sont tellement étroits, tellement intimes, que j'y suis mal à l'aise pour louer, comme il le faudrait, les études qu'il vient de faire paraître. Toutefois, il me sera bien permis de dire que, pour reconstituer ainsi pièce à pièce la vie de du Fail, pour découvrir dans ses œuvres ce qui est de lui et ce qui est le fait d'un niais et ridicule interpolateur, il fallait à un sens littéraire fin

et délié, à un esprit critique juste et droit, à une connaissance parfaite de l'histoire littéraire du XVIe siècle, il fallait, dis-je, joindre un avantage qui n'est pas à la portée de tous : il fallait être Breton ; mieux que cela, il fallait être Rennais, c'est-à-dire, connaître et parfaitement connaître les lieux où a vécu du Fail. Quel autre que M. de la Borderie pouvait réunir un tel ensemble de qualités ?

Grâce à lui, maintenant on connaît du Fail, sa vie, ses aventures, ses goûts, son milieu ; et l'auteur des *Contes d'Eutrapel* a tout à gagner à ce qu'on fasse avec lui une plus intime connaissance. C'est, en effet, une curieuse et originale figure que celle de ce gentilhomme hautain, qui fut d'abord un écolier dissipé, je n'ose dire débauché, puis un brave soldat, qui devint ensuite un magistrat appliqué et studieux, tout en conservant dans ces graves fonctions la bonne humeur, la joyeuse gaieté qui était le fond de sa nature.

Noël du Fail naquit vers 1520, très-probablement à Château-Létard, manoir patrimonial de sa famille; c'est là aussi que s'écoula sa première jeunesse. On confia le soin de son éducation à un magister de village, Colin Briand, qu'il désigne sous le nom de Lupolde. Quand du Fail atteignit l'âge d'homme, son frère aîné, François, qui fut son meilleur et son plus intime ami, l'envoya à Paris, sous la garde de Lupolde, pour suivre les cours de l'Université.

Notre écolier suivit bien un peu les cours, mais il hanta plus encore les tripots, tavernes et autres lieux où l'on mène joyeuse vie, et où la bourse se vide promptement. Pour se procurer de l'argent, il n'était sorte de tours qu'il ne jouât au malheureux Lupolde ; il arriva cependant un jour où, l'escarcelle complétement à sec, il n'eut d'autre ressource que d'aller s'engager dans l'armée d'Italie.

Il y guerroya pendant les années 1543-1544 et assista à la bataille de Cérisoles. Mais ce n'est pas au métier de soldat qu'on fait fortune ; quand il quitta le service militaire, il lui restait juste quelques écus pour visiter les principales villes d'Italie. Ce

voyage fait, il n'avait plus un sou vaillant pour retourner en Bretagne. Comment faire? Il eut alors à se louer de n'avoir pas perdu absolument son temps à l'Université de Paris, car ce fut en allant de ville en ville faire des leçons sur la littérature latine qu'il put regagner Château-Létard.

Il y retrouva l'amicale hospitalité de son frère, qu'il ne devait plus quitter, si ce n'est pour une courte excursion dans les divers centres d'études de France : à Poitiers, Angers, Toulouse, Orléans, etc. De retour de ce dernier voyage, il se livre aux études du droit breton, et plaide aux *Grands Jours* qui se tenaient alors à Vannes, pendant le mois de septembre. Vers cette époque, c'est-à-dire avant 1553, il épousa Jeanne Peraud qui, il faut le supposer, réunissait les trois qualités réclamées par lui, avec tant d'insistance, dans les *Contes d'Eutrapel,* pour la femme qu'il devait épouser : la beauté, la bonté et la richesse. Depuis lors, aussi, du Fail paraît avoir constamment joint à son nom le titre de sieur de la Hérissaye[1].

Le roi Henri II avait, en 1552, créé un nouvel ordre de juridiction : les Présidiaux. Dès la formation du Présidial de Rennes, Noël du Fail y fut nommé conseiller. En 1571, il acheta au Parlement de Bretagne une charge de conseiller, qu'il conserva jusqu'en 1586.

Quand mourut-il? M. de la Borderie a déjà rectifié, dans la *Revue*[2], l'erreur de Brunet et des autres bibliographes qui, sur la foi du titre mensonger des *Contes d'Eutrapel,* le font mourir en 1585. Il a montré que de cette date à 1588 il était vivant et très-vivant, bataillant avec ardeur pour obtenir le titre de conseiller honoraire au Parlement de Bretagne. Toutefois la date de sa mort restait inconnue. Enfin, une heureuse fortune lui a fait trouver un exemplaire du *Recueil d'arrêts*[3], édition de 1737, sur les marges duquel se trouve cette note, d'une écriture du milieu du XVIIIe siècle :

[1] En Pleumeleuc, à 5 lieues de Rennes.
[2] Décembre 1874.
[3] Cet exemplaire appartient à M. le Président du Tribunal de Vitré.

« *M. du Fail mourut le 7 juillet 1591, à Rennes.* Cette époque « est tirée d'une notte manuscrite mise à la fin d'une ancienne « impression de du Fail; je la crois sûre, car, outre qu'elle est « circonstantiée par le jour du dimanche et la désignation du lieu, « c'est qu'elle est d'une écriture de laquelle on avoit mis en marge « le nom de plusieurs parties que M. du Fail n'a point raportées « dans ses arrêts, ce qui fait croire que c'étoit un homme « contemporain ; et, dans un endroit, il met : *Hodie* (1593) *on ne « juge plus la même chose.* »

Du Fail mourut donc le 7 juillet 1591, et il n'avait pas, de son vivant, paru moins de cinq éditions des *Contes d'Eutrapel*, portant sur le titre : *par le feu seigneur de la Hérissaye.* Il y a là, dit M. de la Borderie, un curieux problème biographique et bibliographique à étudier ; malheureusement il est difficile, sinon impossible, d'en trouver la solution.

Si les détails biographiques sur le *seigneur de la Hérissaye* nous faisaient presque complétement défaut, son œuvre était aussi fort mal jugée. Pour tous il était un conteur facétieux, un plaisantin agréable, mais nul, avant M. de la Borderie, n'avait songé à voir en lui un peintre de mœurs fidèle et exact ; et cependant tel est Noël du Fail. Il ne tire rien ou presque rien de son imagination. Ce qu'il entend, il le raconte ; ce qu'il voit, il le décrit, et il apporte une telle fidélité dans ces petits tableaux, souvent composés avec un art exquis, qu'il représente le plus souvent ses personnages sous leurs véritables noms. A coup sûr Claquedent, Gobemouche, Taillebodin sont des noms supposés ; mais aussi ce sont des personnages ou grotesques ou peu recommandables, qu'il n'était peut-être pas prudent de nommer de leur vrai nom. En revanche, Guillaume Cornillet, « le messager de Pleumeleuc », Robin Chevet, Tiphaine la Bloye, et tant d'autres, sont des personnages très-réels, ainsi que M. de la Borderie l'a constaté sur les registres des paroisses de Pleumeleuc, Saint-Erblon et Noyal-sur-Seiche, voisines de la Hérissaye et de Château-Létard.

Les œuvres de Noël du Fail sont donc véritablement des

mémoires personnels ; et ce caractère est surtout marqué dans les *Contes d'Eutrapel*. Là, nous trouvons trois interlocuteurs principaux : Polygame, Lupolde et Eutrapel. Polygame, c'est François du Fail, le frère aîné de Noël, le chef de la famille, le seigneur de Château-Létard, qu'on appelle *Monsieur*, ainsi que le voulait l'étiquette d'alors ; Lupolde, c'est Colin Briand, le magister qui a donné à Noël du Fail, dans son enfance, « un bon commencement aux lettres », qui l'a suivi à Paris et qui, revenu en Bretagne, est devenu avocat à Rennes et juge de la seigneurie de Château-Létard ; enfin Eutrapel, c'est notre auteur lui-même, gai compagnon, aimant la bonne vie, les libres discours, et prenant plaisir à exercer sur ce qui l'entoure sa verve caustique. Ces trois personnages se trouvaient souvent réunis à Château-Létard : François, qui ne pouvait pas plus se passer de son frère « qu'un chat de sa queue, ou un coquin de sa besace », y attirait le plus possible Eutrapel (Noël) ; les fonctions de Lupolde (Colin Briand) l'y appelaient à chaque instant. Alors commençaient les longues et joyeuses causeries, sans but déterminé et dans lesquelles on abordait à l'aventure les sujets les plus variés. Il est vraisemblable qu'Eutrapel transcrivait, résumait ces conversations des trois amis pour n'en pas perdre le souvenir. Arrivé à la fin de sa vie, quand il songea à se retirer dans son cher manoir de la Hérissaye (en Pleumeleuc), il pensa à mettre en ordre ces notes prises au jour le jour, à publier ces mémoires intimes ; mais, avant de les livrer à l'impression, il les retoucha. Les traces de ces retouches sont visibles en plus d'un endroit, et M. de la Borderie donne des preuves tout à fait probantes de ces deux rédactions successives.

Les *Propos rustiques* ont moins que les *Contes d'Eutrapel* le caractère de mémoires personnels, mais ils ne sont point non plus une œuvre de pure imagination. C'est, d'après du Fail lui-même, « une batelée de contes rustiques sortis de la bouche des paysans. » En dehors donc de leur mérite littéraire, les *Propos rustiques* ont une valeur historique importante : par eux nous connaissons les mœurs, les coutumes, les habitudes des *ruraux* du XVIe siècle.

« Du Fail, dit M. de la Borderie, est un peintre de l'école hollandaise : il peint la vie de tous les jours, les mœurs populaires, tout au plus les mœurs moyennes, ce qu'il a vu et ce qu'il connaît parfaitement, les milieux qu'il a hantés, la vie qu'il a vécue. » Ces petits tableaux sont composés avec un art et peints avec une richesse de coloris, une exactitude de détails que pourraient envier de grands maîtres.

Aussi, quoi qu'en ait dit Etienne Pasquier, les *Propos rustiques* eurent à leur apparition le plus vif succès. Ils furent imprimés pour la première fois en 1547, à Lyon, chez Jean de Tourmes. Dès l'année suivante, il parut à Paris, chez Etienne Groulleau, une seconde édition avec cette mention : *Reveuz et amplifiez par un des amis de l'auteur*. C'est sur cette édition qu'ont été faites et les éditions modernes et celle de 1732, la plus répandue des éditions anciennes.

Cet ami qui a revu et amplifié, en 1548, les *Propos rustiques*, est-il l'auteur lui-même? Non, répond nettement M. de la Borderie ; cette édition de 1548 est l'œuvre d'un effronté et maladroit interpolateur. Dès 1549, Noël du Fail, en effet, protesta contre cette supercherie coupable et réédita les *Propos rustiques* dans leur texte primitif; l'ami, le prétendu ami n'en fut point déconcerté, et, en 1554, il fit, à son tour, réimprimer ses *Propos rustiques reveuz et amplifiez*.

C'est le texte original, primitif, le texte de du Fail, celui de 1547, que M. de la Borderie nous donne dans son excellent travail que vient de publier l'habile et intelligent éditeur parisien, M. Alphonse Lemerre. De cette édition, on ne connaît que trois exemplaires, qui appartiennent à trois de nos bibliophiles les plus distingués : MM. de la Roche-Lacarelle, de Lignerolles et James de Rothschild; c'est celui de M. de la Roche-Lacarelle que M. de la Borderie a eu entre les mains. Pour bien faire voir la maladresse de l'interpolateur de 1548 et de 1554, pour bien faire comprendre à quel point ces adjonctions dénaturent le style, parfois la pensée de l'auteur, M. de la Borderie nous donne toutes les interpolations

à la suite des *Propos rustiques*. On comprend que de cet interpolateur de 1548 on ait pu dire qu'il était un *singe* de Rabelais, singe malhabile à coup sûr, qui, comme tous les imitateurs, s'approprie plutôt les défauts que les qualités de son modèle, et qu'Étienne Pasquier avait raison de traiter avec la dernière sévérité.

En tête des *Propos rustiques*, M. de la Borderie a placé une introduction qui contient une bibliographie très-complète de cet ouvrage en même temps qu'une très-juste appréciation de son mérite littéraire et historique. Le volume se termine par des Notes et Eclaircissements d'une abondance, d'une variété et d'une étendue telles qu'elles sont plutôt des commentaires que des notes. Il en est parmi elles qui, séparées même du texte qu'elles ont pour mission d'éclairer, ont un intérêt très-réel, et qui sont comme de petits traités sur la matière.

Un exemple entre cent. Du Fail cite, en divers passages de ses œuvres, les premiers vers ou les premières paroles de diverses chansons populaires de son temps; M. de la Borderie nous donne à ce propos en note de curieux et charmants spécimens de ces diverses chansons, avec une brève appréciation de leur mérite.

Ajoutons que la partie la plus curieuse et non la moins considérable de ces notes, est consacrée à rechercher et à décrire les lieux précis qui furent le théâtre des scènes si originales racontées par du Fail, en même temps qu'à retrouver les personnages réels qui figurent dans ses histoires. C'est par là surtout que cette édition se distingue de toute autre, et qu'elle donne aux œuvres de du Fail un caractère tout nouveau, vraiment historique et vraiment original.

J'ai bien imparfaitement fait connaître le mérite, la valeur, l'importance des travaux de M. de la Borderie ; il est difficile de les résumer, car tout y est à lire, rien à passer. A ceux cependant qui auront lu ces lignes, je voudrais, pour me les faire pardonner, donner un conseil profitable; ce conseil, je le donne en parfaite connaissance de cause, car je le donne après expérience faite. Après avoir lu les études de M. de la Borderie, qu'on relise Noël

du Fail ; on sera étonné du plaisir tout nouveau qu'on y prendra : Lupolde, Polygame, Robin Chevet, Cornillet, Julien Le Clerc ont, pour le lecteur, un attrait bien plus puissant, quand on sait que ce sont des personnages réels, qu'ils ont vécu ; on se sent attiré vers celui-ci, on a de l'éloignement pour tel autre. De même on lit avec un tout autre intérêt les contes de Robin Chevet, ou les discours de Lupolde et d'Eutrapel, quand on sait que ce ne sont point des contes, des fables plus ou moins réussies, mais bien la peinture exacte, fidèle des mœurs, des habitudes du XVIe siècle.

Tous ceux qui suivront mon conseil se joindront à moi, j'en suis certain, pour faire à M. de la Borderie deux demandes : d'abord, de terminer la série d'études commencées par lui dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, et d'en faire un tirage à part qu'on puisse se procurer aisément ; ensuite de nous donner, à brève échéance, l'édition des *Baliverneries*, ce bijou de du Fail, qu'il nous a promis dans son introduction des *Propos rustiques*.

HIPPOLYTE DE LA GRIMAUDIÈRE.

PILOTE ET GOELAND

NOUVELLE *

I

Sur la pointe avancée qui fait face à l'île de Batz, en avant de Roscoff, on voyait, il y a quelques années, une pauvre cabane de pêcheur adossée à la falaise, dans l'angle des rochers. On eût dit une caverne et, sauf quelques épaves et débris de chaloupes pour fermer la porte et le rebord de la toiture, le granit de la côte, tel que l'a placé le Créateur, en faisait tous les frais. Des planches brisées et des pierres dispersées par les ouragans marquent seules l'emplacement de ce pauvre réduit.

Il y a vingt ans à peu près, je visitais ces curieuses falaises, et comme je demandais à un matelot des renseignements sur le pays et sur les anciens souvenirs, combats, tempêtes ou naufrages, il me désigna la cabane en ajoutant :

— Allez à la maison de *Pilote-Misaine*; il vous répondra mieux qu'aucun de ces parages.

Je m'y rendis sur-le-champ. Je vis, en approchant, un vieux loup de mer, cassé par l'âge et les fatigues, occupé à étendre des filets sur les rochers. Il avait l'air affable mais bien triste, et la misère se lisait au premier abord sur sa personne comme dans sa demeure;

* Cette nouvelle est extraite d'un joli volume, actuellement sous presse, intitulé *Fantômes bretons* (contes, légendes et nouvelles). Paris, Dillet, éditeur. — Nos abonnés pourront, en s'inscrivant au bureau de la *Revue*, se le procurer au prix de 2 fr. 50 *franco*.

mais du moins c'était une misère acceptée, c'était une tristesse fille de la résignation, que l'on trouvait au fond de toutes les paroles du bon vieillard. Je ne puis rapporter ici tout ce que Pilote me dit de touchant, de chrétien, de résigné, pendant les trois heures que je passai assis sur le seuil de sa maison, en face de la mer qui brisait à nos pieds. Je vais seulement vous raconter, ainsi qu'il me la fit, l'histoire des malheurs de sa jeunesse.

II

C'était vers 1812. Pilote-Misaine avait vingt-quatre ans. Des blessures, gagnées contre l'Anglais, l'ayant fait débarquer, il revint au pays. Sa mère, déjà veuve, était morte pendant son dernier voyage. Il acheta un canot pour gagner sa vie, et, grâce à ses campagnes, il fut nommé pilote du quartier. Solitaire par goût, Misaine n'avait d'autre compagnie, sur terre comme sur mer, qu'un beau chien barbet, auquel il avait donné le nom de Goëland. C'était un animal de la meilleure race, alerte et nageur comme un terre-neuve, fidèle comme un chien couchant et assez fort pour sauver un enfant dans la mer. Pilote l'emmenait à la pêche avec lui et, chose singulière, il l'avait dressé à tenir ferme la barre du gouvernail, puis à serrer l'écoute quand il ventait.

Pilote semblait donc destiné à vivre ainsi tranquille et retiré, lorsqu'il remarqua, dans ses courses sur les grèves, une jeune fille de Roscoff, qui ne manquait jamais de caresser Goëland, chaque fois qu'elle le rencontrait. Jane était la fille d'un capitaine de navire aisé et ambitieux, qui la destinait à mieux que Pilote. Elle était jolie mais simple et bonne, et, tout en caressant Goëland, elle avait laissé Pilote lire dans son cœur.

Un soir, assis sur la grève, Pilote songeait tristement aux obstacles presque insurmontables qui le séparaient de la fille du capitaine Alain. Sa pauvreté surtout se dressait comme un fantôme devant lui, non pas que sa pauvreté lui fût à charge, car il avait de bons bras et son courage pouvait lui suffire à écarter le besoin du toit de sa famille, si Dieu lui en donnait une un jour; mais, nous

l'avons dit, le père de Jane était ambitieux et faisait, chaque année, sur une goëlette de soixante tonneaux, des voyages qui arrondissaient sa fortune et devaient augmenter ses prétentions. Pilote vit alors, dans la brume du soir, une femme qui remontait le rivage et que Goëland précédait joyeusement. C'était Jane revenant de la chaussée du petit port où le navire de son père était à l'ancre.

— C'est vous, Misaine ? lui dit Jane en larmes. Je m'en étais doutée en apercevant le bon Barbet. Je suis bien malheureuse, allez !

Pilote tremblait et n'avait pas la force de dire un mot.

Elle reprit : — Mon père, n'ayant pas trouvé de second pour tenir ses comptes à bord, va m'emmener en voyage. Nous faisons voile demain pour Cadix.

— La saison est trop avancée, Jane : que de dangers vous allez courir !

— Je le sais, Pilote. Que faire ?... Une idée ! allez trouver mon père ; vous savez écrire ; offrez-vous pour second à son bord.

— Oh ! Jane, je le voudrais bien, mais il me repoussera. Voyez, il part même sans avoir recours à mon pilotage pour sortir.

— Hélas ! fit-elle, et moi qui ai tant de peur des tempêtes !... Pourtant, s'il nous emmenait tous les deux, je ne craindrais plus la mer avec vous. Courage ! Pilote ; quoi qu'il arrive, je ne vous oublierai pas ; je vais prier la sainte Vierge d'avoir pitié de nous. Allez, allez, Pilote.

Misaine se rendit avec son canot à bord du *Saint-Jean* (c'était le nom de la goëlette), sous prétexte d'offrir son aide pour gagner le large. Le capitaine Alain le reçut aussi mal que possible. Pilote supplia, s'offrit pour second, pour gabier, pour mousse, proposa son travail sans aucun salaire.

— Je connais la côte mieux que toi, marin d'eau douce, répondit le capitaine, et je ne veux pas de mendiant à mon bord. Ainsi, tu peux filer.

Pilote s'éloigna, la mort dans l'âme. Il passa la nuit dans une

caverne de la côte, où il montait souvent la garde pour surveiller les vaisseaux en péril.

A l'aube, il vit passer le capitaine et sa fille, et ce qui lui fit le plus de mal, c'est qu'un jeune marin, d'une réputation douteuse, dont la mère possédait quelque bien, les accompagnait et aidait à l'embarquement.

Dès que la marée commença à descendre, le *Saint-Jean* leva l'ancre. Pilote le vit déployer lentement ses voiles, prendre le vent et s'orienter au large. Bientôt le navire disparut en pleine mer... Tout était fini, et Pilote, debout sur un rocher, essayait encore de distinguer sa mâture perdue dans le brouillard lointain.

Il descendit, enfin, de son observatoire, dans l'état d'un malheureux qui a vu sombrer son dernier espoir. Barbet, couché sur le sable à ses pieds, se mit à grogner sourdement.

— Qu'as-tu donc? lui dit son maître. Il n'y a pas d'ennemis par ici, mon pauvre chien; point d'amis non plus : elle est partie : il ne nous reste rien !

Ces tristes réflexions furent interrompues par l'arrivée du jeune marin dont nous avons parlé. Celui-ci, à la vue de son rival éconduit, prit un air crâne et presque méprisant.

— Vous êtes encore là, Misaine, lui dit-il, avec votre *grognard* de chien? Pourtant la brise est bonne et l'on n'a pas besoin de pilotin par ce temps-là que les mouches naviguent.

— Je le sais, Marsy, répondit Pilote. J'aime cette place, voilà tout. Au surplus, la mer change souvent sans dire de prendre des ris.

— C'est bon... A propos, fit-il, en revenant sur ses pas, vous avez réparé un filet au capitaine? Faudra me le rapporter, je vous paierai. C'est moi qui remplace le patron pendant son absence. Il m'a casé dans sa petite maison hier au soir. C'est une bonne affaire pour moi... Et puis, suffit. A revoir.

Et, en disant cela, Marsy fit un geste qui signifiait : — Et je pourrais en dire davantage. — Pilote sentit son cœur se serrer à ces paroles. Afin d'apaiser l'inquiétude qui le tourmentait, il

essayait de se rappeler l'expression sincère du visage de Jane et sa franchise à leur dernière entrevue. Des pressentiments sinistres troublèrent son âme pendant le premier mois qui suivit. Le voyage du capitaine ne devait durer que cinq à six semaines. L'époque du retour arrivait, et Pilote qui, au commencement, avait tant accusé la longueur des jours, éprouvait une anxiété croissante en le voyant approcher.

Cependant, le temps s'écoulait. Les six semaines expirèrent et nul, pas même Marsy, n'avait reçu des nouvelles du *Saint-Jean*. Pilote ne dormait plus dans sa maison. Il passait les jours et les nuits, avec Goëland, à surveiller la haute mer, à étudier la marche de tous les vaisseaux qui cinglaient au large, à examiner surtout les signes avant-coureurs des tempêtes, qui, vers la fin de novembre, s'annoncent de plus en plus sur la mer.

Ce fut alors que, vigie infatigable autant qu'ami fidèle, il adopta la caverne et les roches dont nous avons parlé, pour lui servir d'abri et d'observatoire à l'approche des ouragans. Goëland ne le quittait jamais. Lui, ordinairement si gai, si agile à poursuivre les oiseaux sur la grève, se couchait tristement aux pieds de son maître, semblait interroger les flots comme lui, attendre comme lui, souffrir autant que lui...

Un jour, de grand matin, Pilote, qui avait veillé toute la nuit à cause d'un grain qui s'annonçait, venait de succomber à la fatigue; il dormait d'un profond sommeil, lorsque les hurlements de son chien le réveillèrent en sursaut. Quelques moments après, malgré le vent et la pluie, il gravit le promontoire. Une violente bourrasque éclatait au large. Le soleil se levait à peine, et d'épais nuages répandaient une demi-obscurité sur les flots. Goëland, dont les yeux perçaient les ombres, les tenait fixés sur un point éloigné dans la mer. Le marin s'en aperçut, et, après avoir observé dans la même direction, il ne tarda pas à distinguer la mâture désemparée d'un vaisseau sans doute en détresse.

— Mon Dieu! s'écria-t-il, faites que ce ne soit pas le *Saint-Jean!*

La violence du vent dissipait par intervalles le brouillard. La coque du navire devint visible : c'était la goëlette du capitaine Alain, chassant avec rapidité vers les brisants de la pointe. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le canot de Misaine était amarré dans une crique voisine. Il y vole. Il s'embarquera seul, s'il le faut; mais à deux on aurait plus de chance d'arriver jusqu'au navire en perdition. Alors, un matelot s'avance vers la falaise.

— A moi, camarade! lui crie le sauveteur; à nous deux, nous sauverons du moins l'équipage.

— Le vent est affolé, dit l'autre; on est sûr de périr inutilement.

— Mais, Marsy, ajoute Pilote en le reconnaissant, c'est le *Saint-Jean* qui fait côte. Venez au secours de votre patron.

— Ma foi, non! dit le lâche; je n'irai pas. Vous êtes pilote, vous, c'est votre affaire.

— A moi, Goëland! s'écrie Misaine. Viens, mon pauvre animal; tu vaux mieux que ce misérable pour tenir l'écoute. Allons!...

La mer était affreuse; la chaloupe, très-penchée (quoique la voile n'eût été déployée qu'à demi et hissée à moitié du mât), menaçait de sombrer à chaque embardée; mais Pilote l'orientait d'une main sûre. Le *Saint-Jean*, tout démâté, venait de toucher sur un banc, en avant de l'île de Batz, à un mille du rivage.

Pilote alors redouble de courage, confie l'écoute à la gueule fidèle du chien et gouverne sur l'endroit où le navire s'est affalé. Bientôt s'offre à sa vue un spectacle terrible : les vagues, grossies par l'obstacle que leur oppose le bâtiment échoué, le soulèvent à chaque instant, roulent sur le tillac avec un bruit affreux, et le laissent, en se retirant, retomber sur un lit de rochers où sa destruction s'achève.

— Jane! Jane! me voici! crie Pilote, d'une voix qui domine le bruit de l'ouragan.

A cet appel, une jeune fille apparut à l'arrière; le vent sifflait autour d'elle avec fureur et menaçait de l'enlever comme un brin d'herbe. Elle se pencha sur la poupe, reconnut sans doute Pilote,

et, posant les mains sur son cœur, elle se mit à genoux sous une voûte d'écume que les vagues formaient au-dessus de sa tête. Pilote crut distinguer un cri, au milieu des hurlements de la tempête, lorsqu'une lame plus haute que les autres le submergea lui-même et fit sombrer la chaloupe.

— Sauve-la! sauve Jane, mon Goëland! s'écria-t-il, en fendant les flots, à la suite du vaillant animal...

Un quart d'heure après, sur la grève, des marins, attirés par le bruit du sinistre et par l'humanité, recueillaient les corps de plusieurs naufragés. Deux ou trois, qui respiraient encore, furent transportés dans leurs maisons; mais on cherchait vainement le capitaine et sa fille, quand tout à coup on vit, à peu de distance, paraître au-dessus des flots qui s'apaisaient un peu, la tête de Goëland. Il semblait rendu au bout de ses forces; sa tête plongeait de temps à autre et des hommes émus se mirent à l'eau pour lui porter secours.

O surprise! le chien n'était pas seul: il traînait par son vêtement le corps d'une femme que les marins se hâtèrent d'arracher aux ondes. Ils voulurent aussi aider Goëland exténué à gagner le rivage; mais Goëland était déjà loin dans la mer; sa tête, cette fois, était haute et se tournait de tous côtés, comme s'il eût cherché à découvrir quelque chose.

— Pauvre bête! Il cherche son maître! dit un des pêcheurs. Il nage si bien qu'il le trouvera.

— Il le trouvera, pour sûr, répondit un autre, mais comme la fille du capitaine... Voyez, elle ne respire plus... c'est fini! Allons, les garçons, une chaloupe à la mer pour sauver Misaine.

En effet, la mer étant plus supportable, une barque fut mise à flot. Les sauveteurs eurent le bonheur de trouver Misaine et Goëland, qui nageaient en se soutenant l'un l'autre. Mais il était temps d'arriver, car dès qu'on les eut hissés à bord, Pilote s'évanouit. On le crut mort. Hélas! il n'en était rien; il rouvrit les yeux au moment où la barque accostait et s'écria, en voyant son chien :

— Puisque Goëland est ici, c'est qu'il a sauvé la fille du capitaine... Où est-elle, mes amis? Répondez, pour l'amour de Dieu!

Les marins gardèrent un morne silence, et se mirent en devoir de désarmer l'embarcation.

— Goëland! Goëland! reprit le jeune homme, où est Jane? Cherche, cherche, trouve, mon bon camarade.

Le pauvre animal, réveillé de sa torpeur par cette voix suppliante et amie, se leva, malgré sa fatigue. Il fit quelques détours sur la grève en flairant des traces et ramassa, tout auprès de l'observatoire de son maître, un lambeau déchiré, qu'il vint lui rapporter aussitôt. C'était un débris de vêtement de femme, oublié par ceux qui avaient enlevé le corps de la fille du capitaine...

Depuis ce temps, Pilote ne veut jamais perdre de vue cette grève funeste, témoin de ses trop courtes joies et de son éternelle douleur. Il y a construit, au moyen des épaves mêmes de ce naufrage, où le père et la fille ont perdu la vie, la cabane que nous avons décrite et qu'il habitera jusqu'à la fin.

— Vous semblez presque heureux ainsi? lui dis-je, au moment de le quitter.

— Heureux! me répondit-il, oui, je le suis, au milieu de ma peine. Dieu m'assiste, et l'espoir d'en haut me reste... Et qu'ai-je entrevu de la vie ordinaire? Un seul jour, jour heureux, suivi d'un triste soir... Si j'avais épousé Jane, que j'aimais tant, nous eussions veilli et souffert ensemble. — Souffrir ensemble, il est vrai, doit avoir de bien douces compensations; — mais n'eussions-nous pas été exposés à l'envie des autres? en butte, comme tout être sur la terre, à tant de maux qui traversent la vie?... J'aurais vu dépérir et pleurer ma compagne; j'aurais reçu en détail le coup qui m'a frappé dans un seul jour... Ah! ne croyez pas pour cela que j'eusse refusé la lutte, s'il avait plu à Dieu de me l'imposer. Non, non! J'y aurais fait face avec son aide miséricordieuse... Je compare seulement deux manières d'accomplir son sacrifice ici-bas. J'ai accepté le mien de la main du Seigneur et je le bénis!

E. du Laurens de la Barre.

Villa Saint-Guen, 3 novembre 1867.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XCIII

DOM LOBINEAU A L'ABBÉ CHOTARD [1].

(Rennes, 17 mars 1716.)

On ne compte point avec ses amis, mon cher abbé; et c'est pour cela que vous n'avez pas compté que je vous ai escrit il y a long tems sans que vous y aiez fait attention. Je pensois que quelques amours nouvelles avoient effacé les vieilles amitiez, et je cherchois inutilement à me consoler. Enfin vous avez bien voulu vous raviser, et comme vous estes bon prince, vous me faites mesme grace et ne me grondez point de mon silence.

Vous m'auriez grondé, mon cher blondin, que je ne l'aurois pas trouvé mauvais, car on doit pardonner quelques brusqueries aux personnes affligées au point où vous devez l'estre de la perte de vostre admirable reine. Mais quoi! les morts

* Voir la livraison de février 1879, pp. 90-116.

[1] Arch. départ. de la Loire-Inférieure, fonds Chotard. — Cette lettre nous a été indiquée par M. Léon Maître.

seront donc bien heureux s'ils peuvent troubler nostre repos malgré nous. J'ai bien perdu mon cher dom Denis [1], que j'aimois plus que vous n'aimiez la reine de P. [2], et je n'ai point pour cela jetté les hauts cris, arraché mes cheveux, dégarni mon menton. Il est mort : j'en suis en verité bien fasché, et plus que personne. Mais qu'y faire ? *Omnes eodem cogimur.* Ce diable de trou de taupe, par où il faut aller en paradis, est le rendez-vous general de tous les humains, et les plus tost rendus n'en sont pas toujours les plus avancez. Je m'egare dans la morale, et ce n'est pas ce qu'il faut à une personne affligée. Buvez, c'est le Sage qui le dit : *Date vinum iis qui mœsto sunt corde.*

C'est au Mans que j'ai appris la mort du pauvre Denis. Vous me croiiez en Basse Bretagne, et en effet j'y ai passé un mois, et deux autres dans le Maine et dans l'Anjou. Je n'en suis de retour que du 8 de ce mois.

J'ai prié celui qui m'a donné la requeste dont vous me parlez dans votre lettre de la renvoier à Nantes, au veritable et naturel juge de ces matieres, qui est le bureau diocesain de la capitation, composé de douze deputez des Estats qui jugent souverainement toutes ces sortes d'affaires. S'il y avoit eu quelque chose à faire ici, vous devez compter que je n'aurois rien negligé pour vous faire plaisir.

Je vous embrasse mille fois et suis à vous, mon cher abbé, plus que personne du monde.

GUYOMADES.

Rennes, 17 mars 1716.

(L'adresse porte : *A Monsieur, Monsieur l'abbé Chotard, Chanoine de l'Eglise Cathedrale. A Nantes.*)

[1] Dom Denys Briant mort le 6 février 1716, à l'abbaye de Redon. Il était lié lui-même avec Chotard, comme on le voit par notre n° LXXXIX ci-dessus.

[2] La reine de Pologne, qui honorait l'abbé Chotard de sa protection, comme on le voit par diverses lettres du fonds Chotard.

XCIV

DOM LOBINEAU A MADAME DE CAUMARTIN [1].

(Le Mans, 21 décembre 1718.)

Au Mans, 21 décembre 1718.

Madame, je me flatte peut estre un peu quand je m'imagine que mon retour à Paris feroit plaisir à beaucoup de personnes; mais si je me trompe, c'est leur faute, puisque leurs frequentes invitations me donnent lieu d'en juger ainsi. Mais elles seront fort inutiles, veu le pouvoir de subsister à Paris que m'ont osté les Estats en retranchant ma pension [2], si ceux de mes amis à qui mon retour seroit utile ou agréable ne font usage des versets 15 et 16 de la Lettre de S. Jacques, ou tout au moins de l'apologue que je leur ai cité dans ma *Queste poëtique* [3].

Au reste, quand tout me manqueroit de ce costé-là, Madame, vous ne devez pas desesperer de voir l'Histoire des Saints de nostre province. Pour moi, j'espere que vous la lirez un jour et que vous benirez Dieu d'avoir aussi mis Saül au rang des prophetes, je veux dire, de m'avoir fait part de cet esprit d'onction qui convient à de pareils ouvrages. Le sujet de l'espece d'assurance avec laquelle j'ai l'honneur de vous en parler est l'envie que les imprimeurs de Rennes me témoignent d'avoir

[1] L'original de cette lettre m'appartient. Elle a perdu son enveloppe et par conséquent son adresse; mais au recto du premier feuillet, dans l'angle supérieur de gauche, on lit, de la main de Lobineau: *A Mad^e de Caumartin.*

[2] Sa pension d'historiographe des États de Bretagne, pour laquelle on n'avait point fait de fonds dans la tenue de 1718, mais qui fut rétablie, avec les arrérages, dans celle de 1720; voir ci-dessous notre n° XCIII.

[3] Nouvelle preuve que Lobineau faisait des vers; voir ci-dessus notre n° XC. — Les versets de l'épître de saint Jacques auxquels il fait allusion, doivent être les 15e et 16e du chap. II, où il est dit: *Si autem frater et soror nudi sint et indigeant victu quotidiano, dicat autem aliquis ex vobis illis : « Ite et calefacimini et saturamini. »*

la preference pour mettre cette histoire au jour, et ce sera mon pis aller au deffaut de Paris. Vous estes en peine de Mr de la Noë Menard. Un gentilhomme de Nantes m'a promis la vie de ce saint prestre, mais il ne me l'a pas encore envoiée. Il ne me manque plus que cela, car tout le reste est fait; je ne sai pourtant si les examinateurs permettront l'impression de ce morceau. Il faudra que je touche bien delicatement l'affaire de la Constitution [1], pour ne pas animer contre moi et mon livre des ennemis qui ne s'endorment point.

J'aurois honte de vous avouer que je ne vois point Madame l'abbesse du Pré [2], si je n'esperois que vous serez edifiée du parti que j'ai pris de me souvenir que je suis solitaire et de ne voir personne du dehors. Je laisse nostre R. P. abbé [3] s'acquiter de ce qui est dû au merite distingué de cette dame, dont il a l'honneur d'estre connu plus particulièrement que moi.

J'ai bien des grâces à vous rendre, Madame, non seulement de ce que vous voulez bien vous souvenir de lui, mais encore de ce que vous vous estes emploiée si efficacement auprès de Mr de Machaut [4] pour un ouvrage en faveur de la Constitution, venu de Rome, à qui nous avons destiné une place parmi les livres deffendus. Nous avons à peu près tout ce qui a esté fait contre la dernière Clémentine [5], et nous nous souviendrons avec reconnoissance que c'est à vos bons offices que nous serons redevables d'avoir un morceau aussi essentiel que cet ouvrage

[1] La constitution *Unigenitus*, dont il est encore longuement question plus bas, M. de la Noë-Ménard s'était distingué par l'ardeur de ses opinions jansénistes. Il n'est pas mentionné dans la *Vie des Saints de Bretagne* de Lobineau.

[2] Saint-Julien du Pré, abbaye de Bénédictines, au Mans, dont l'abbesse était alors Anne-Marie-Magdeleine de Beringhen, fille d'Henri, comte de Beringhen, et d'Anne d'Uxelles. V. *Gallia Christiana*, XIV, 505.

[3] Dom Maur Audren de Kerdrel. V. *Gall. Christ.*, XIV, 468.

[4] Lieutenant de police; père de Machault d'Arnouville, qui fut plus tard (1745 à 1754) contrôleur des finances, ministre et garde des sceaux.

[5] Encore la bulle *Unigenitus*, qui avait pour auteur le pape Clément XI.

jésuitique. Vous ne serez pas surprise, Madame, quand je vous dirai que nostre recueil là dessus passe quatre-vingt volumes. C'est une bibliothèque entière; et une bulle qui ne vaut rien a donné lieu à quantité de bons ouvrages et à l'éclaircissement de beaucoup de questions importantes. Je ne doute point que vous n'en aiez lû une bonne partie, mais il faut vous armer de patience, nous ne sommes pas encore au bout. Les Muses se meslent aussi quelques fois de la partie, et je prens la liberté de vous envoier un sonnet qui fait du bruit. Le petit evesque d'Angers [1] y est maltraité; mais pourquoi se rend-il le persecuteur de la verité? Il n'a que ce qu'il merite, et l'on ne peut repandre trop de confusion sur les ennemis declarez de la grâce de J.-C.

J'ai l'honneur d'estre, avec un profond respect, après vous avoir souhaité par avance les bonnes festes et une heureuse année, Madame, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

F. G. A. LOBINEAU.

XCV

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [2].

(Ancenis, 18 octobre 1720.)

Du vendredy 18e octobre 1720, 8 h. du matin.

Monseigneur l'evesque de Nantes
Monseigneur le baron d'Ancenis
Monsieur le sènechal de Nantes

Monseigneur l'evesque de Nantes [2 bis] a ensuite representé un

[1] Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers de 1706 à 1730 (*Gall. Christ.*, XIV, 586.)

[2] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registres des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1720 à Ancenis.

[2 bis] Louis de la Vergne de Tressan, évêque de Nantes, de septembre 1717 à octobre 1723.

memoire qui estoit presenté à l'assemblée par le Pere Lobineau, historiographe des Estats de Bretagne, par lequel il les suplioit de vouloir bien ordonner que l'on continuast, comme par le passé, à faire fonds pour le payement de sa pension viagère de 300 # par an, qui luy fut accordée aux Etats de 1707 [1], et qu'il soit en outre fait fonds pour les années 1718 et 1719, qui s'estoient passées sans avoir rien touché d'une pension qu'il regardoit plustost comme une marque d'honneur que comme un moyen suffisant pour subsister à l'abbaye de St-Germain des Prés, où il estoit presentement, et où les estrangers comme luy payent 500 # de pension. Et mondit seigneur de Nantes ayant en mesme temps marqué que Monseigneur le marechal d'Estrées [2] luy avoit tesmoigné que cela luy feroit plaisir si l'assemblée vouloit bien se porter à ecouter favorablement la demande dudit Pere Lobineau :

Sur ce deliberé, LES ETATS ont, par la consideration qu'ils ont pour Monseigneur le maréchal [3], ordonné et ordonnent que, sur les hors-fonds [4] dont il sera fait fonds dans la presente tenue, le Pere Lobineau sera payé de la somme de 1500 # pour sa pension viagère, tant pour les années 1718 et 1719 que pour les années 1720, 1721 et 1722, à raison de 300 # par chacun an, conformément à la deliberation du 2e decembre 1707.

Ainsi signé : † L. DE TRESSAN, *evesque de Nantes*. BETHUNE CHAROST, *baron d'Ancenis*. et LOUIS CHARETTE [5].

[1] Par délibération du 2 décembre 1707 ; voir ci-dessus notre n° LXXX.

[2] Lieutenant-général du roi en Bretagne.

[3] C'est donc à l'intervention du premier représentant du roi en Bretagne, de son premier Commissaire près des États, que Lobineau dut le rétablissement de sa pension : circonstance d'autant plus remarquable qu'elle vint après les odieuses dénonciations, où Vertot avait voulu établir une véritable complicité morale entre l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau et la conjuration bretonne de 1719, si cruellement châtiée en 1720 par le supplice du marquis de Pontcallec et de trois autres gentilshommes.

[4] C'était une partie du budget de la province dont la libre disposition appartenait aux Etats.

[5] Signatures des présidents des trois ordres.

XCVI

RÉFUTATION DE L'ABBÉ DE VERTOT

PAR DOM LOBINEAU.

(1721.)

Avertissement de l'Éditeur.

Une des discussions qui ont le plus vivement ému, au dernier siècle, l'opinion publique dans notre province, est celle que l'on désigne d'habitude sous le nom de *question de la mouvance de Bretagne.*

En droit féodal, on appelait *mouvance* le lien de sujétion et de dépendance qui rattachait un fief subalterne, quelle que fût son importance, à la seigneurie principale et dominante (comté, duché, royaume, etc.), dont il avait été dans l'origine extrait et séparé. Ainsi le roi de France Charles le Simple avait extrait du corps de la monarchie française, en 910, la province de Normandie, pour la donner en fief au duc Rollon et, tout le temps que la Normandie eut des ducs particuliers, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle fut réintégrée au corps du domaine royal, ce duché fut dans la mouvance de la couronne de France.

Au contraire, les historiens bretons, et particulièrement Lobineau, dans sa grande *Histoire de Bretagne,* soutenaient que les Bretons avaient formé, dans la péninsule armoricaine, un établissement indépendant avant le temps de Clovis, c'est-à-dire avant l'établissement de la monarchie française : d'où suit que cette province, n'ayant point fait originairement partie du corps de la monarchie, n'avait pu être dans sa mouvance, quelles que fussent les marques d'honneur rendues plus tard aux rois de France par les ducs bretons.

Lobineau concluait de là que les rois de France. n'ayant point la mouvance de la Bretagne, n'avaient pu la transférer aux ducs de Normandie, comme les Normands prétendaient que l'avait fait Charles le Simple en faveur de leur premier duc Rollon; et Lobineau réfutait en outre, dans une dissertation spéciale [1], les récits mensongers d'un vieux chroniqueur (Dudon de Saint-Quentin) qui relatait cette prétendue cession.

[1] *Histoire de Bretagne,* t. II, col. 76-78.

Les Bretons embrassèrent sans hésiter l'opinion de Lobineau; non seulement elle les affranchissait, dans un passé déjà loin, de la suzeraineté normande; mais elle avait l'avantage de confirmer dans le présent la base des libertés administratives, des franchises et priviléges de la Bretagne. Puisque cette province n'avait point fait originairement partie du corps de la monarchie, les droits du roi de France sur elle ne se pouvaient tirer que du traité d'Union, passé en 1532 entre la Couronne de France et les États de la Bretagne, qui faisait du maintien des priviléges la condition *sine qua non* de l'union. Doctrine constamment admise depuis 1532, longtemps avant l'Histoire de dom Lobineau, qui n'avait nulle part indiqué, dans son ouvrage, les conséquences actuelles et présentes de la thèse historique soutenue par lui au seul point de vue de la science.

Lobineau était même plus modéré dans ses opinions qu'aucun des auteurs bretons venus avant lui. Il ne faisait point remonter l'établissement des Bretons en Armorique à l'année 383 et à Conan Mériadec, mais seulement à l'époque où la conquête de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons contraignit les Bretons de l'île à venir chercher un refuge sur le continent, c'est-à-dire environ l'an 460. Cela suffisait pour faire cet établissement plus vieux que Clovis et la monarchie française.

Trois ans après la publication de l'*Histoire de Bretagne*, un Normand du pays de Caux, René Aubert, plus connu sous le nom d'abbé de Vertot, répondit à Lobineau dans un livre intitulé *Traité historique de la mouvance de Bretagne* [1], où il prétend que la Bretagne armoricaine aurait été conquise par Clovis et jointe à la monarchie comme le reste de la Gaule. Ce livre parut en 1710. L'année suivante, un autre Normand, Claude du Molinet, abbé des Thuilleries, fit paraître une autre réponse, spécialement destinée à soutenir les droits des ducs de Normandie, comme l'indique ce titre: *Dissertations sur la mouvance de la Bretagne, par rapport au droit que les ducs de Normandie y prétendoient, et sur quelques autres sujets historiques* [2]. Lobineau répliqua en même temps à Vertot et à l'abbé des Thuilleries en 1712, dans un écrit plein de verve et d'érudition, intitulé : *Réponse au Traité de la mouvance de la Bretagne, par un ami*

[1] Paris, chez Pierre Cot, imprimeur-libraire de l'Académie des Inscriptions et Médailles, 1710; 1 vol. in-12.

[2] Paris, chez François Fournier, 1711; 1 vol. in-12. Il y a des exemplaires auxquels on a joint les répliques de des Thuilleries à Lobineau et au Journal de Trévoux, imprimées en l'an 1713.

du père Lobineau [1]. Il avait pris, pour être plus à l'aise, le parti de se cacher sous cette désignation. Des Thuilleries, en vrai Normand, continua son ergotage dans une *Lettre à M. l'abbé Vertot*, publiée en 1713 [2], ordinairement jointe à ses *Dissertations* de 1711. Quant à Vertot, rudement mené par Lobineau, au lieu de reprendre la plume, il chercha une revanche d'autre nature. Sous prétexte que Lobineau, dans sa réponse, avait parlé en termes un peu rudes de quelques vieux rois de France de la race carlovingienne, il envoya contre lui deux dénonciations consécutives au garde des sceaux, qui eut le bon goût d'en rire. Ridicule par l'insuccès de son odieuse manœuvre, Vertot guetta une autre occasion de vengeance. Il crut l'avoir rencontrée en 1720, lors des malheureux troubles de Bretagne terminés par le supplice de quatre gentilshommes, MM. de Montlouis, du Couédic, Talhouet Le Moyne et le marquis de Pontcallec, décapités sur la place du Bouffai de Nantes, le 26 mars. Vertot, toujours aheurté à faire le P. Lobineau criminel d'État, lança contre lui un factum en deux volumes, intitulé: *Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules et de leur dépendance des rois de France et des ducs de Normandie* [3], où il déclare carrément que l'origine de ces troubles est tout entière dans les propositions insolentes soutenues à l'occasion de la mouvance par les historiens de Bretagne, entre autres par Lobineau: propositions qu'à son sens, un bon Français ne peut lire sans indignation [4]. Lobineau est donc aussi coupable que les victimes du Bouffai. Pour donner jour à cette odieuse idée Vertot a fabriqué deux volumes, où la discussion du point historique n'est qu'un prétexte à dénonciation.

Au point où en étaient alors les choses, après les rigueurs extrêmes où l'insouciance du Régent s'était laissé entraîner, il eût été certainement plus qu'audacieux d'accepter le combat sur ce terrain. Si Lobineau ne répondit pas, nul ne s'en est jamais étonné, nul n'a fait honneur de ce silence à la force des raisonnements de Vertot, qui sont pour la plupart

[1] A Nantes, chez Jacques Mareschal, 1712, pet. in-8°.

[2] Paris, chez Michel Guignard et Robustel, 1713. In-12.

[3] Paris, chez François Barois, 1720; 2 vol. in-12. Le privilége est du mois de mars 1720.

[4] « Je ne crois pas qu'il se trouve *aucun bon Français* qui puisse lire sans surprise et peut-être *sans indignation* les propositions suivantes et qu'on trouve soit dans l'Histoire de Bretagne, ou dans la Réponse au Traité de la Mouvance de la même province. » *Hist. de l'Etablissement des Bretons*, t. II, p. 374.

ridicules; tout le monde l'a attribué, je ne dis pas à la prudence de l'auteur qui ne semble pas avoir eu cette vertu dans un degré éminent, mais à celle des supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur.

Lobineau, dès 1721, s'était mis à composer une réponse. Nous en avons retrouvé le commencement, faisant un morceau déjà assez long de quarante pages petit in-folio, tout entières de l'écriture de Lobineau, ainsi que les ratures et les surcharges, qui montrent que c'est un premier jet. Ce fragment, qui s'arrête au haut d'une page et au milieu d'une phrase, se trouve au volume XLII (pp. 589-628) de la Collection des Blancs-Manteaux, conservée à la Bibliothèque Nationale, section des Manuscrits. Il n'a jamais été imprimé ni même indiqué, et il est à croire que Lobineau, par ordre de ses supérieurs, n'a jamais poussé plus loin sa réponse. Il l'avait intitulée : *Réfutation de l'*Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules, de M. Aubert, abbé de Vertot, — *par un homme de lettres de la province de Bretagne.* » Ce titre est écrit dans l'original de la main de Lobineau, mais au dessus des mots *homme de lettres* une main plus récente a ajouté : *M. Rosnyvinen de Piré.* C'est à tort; car le style, comme l'écriture du morceau entier, est de Lobineau, et les ratures et surcharges assez nombreuses ne permettent pas de méconnaître le premier jet de l'auteur. Parfois même, comme il arrive souvent en pareil cas, les phrases ne sont pas achevées ou manquent de quelques pronoms nécessaires à la régularité du discours. Nous avons suppléé ces mots omis. Vers la fin, au contraire, nous avons supprimé un passage, où Lobineau, emporté par une idée de représailles, s'est laissé aller à discuter beaucoup trop longuement quelques détails de l'*Histoire des Révolutions de Suède* de l'abbé de Vertot; nous en avons conservé assez pour montrer ce dont il s'agit; le reste est un hors-d'œuvre sans intérêt, que Lobineau eût retranché avant l'impression.

Dans ce qui reste et qu'on va lire tout à l'heure, on retrouvera le raisonnement serré, le style solide et l'ironie incisive, qui caractérisent la polémique du docte Bénédictin, notamment dans sa *Réponse au Traité de la mouvance*, mais qui nulle part n'apparaissent en meilleur jour que dans la présente *Réfutation de l'abbé de Vertot.*

Au § III de cet écrit on verra le curieux éclaircissement et la réfutation péremptoire d'une grave accusation de déloyauté, portée d'abord contre Lobineau en 1713 par l'abbé des Thuilleries [1], répétée en 1720

[1] Dans sa *lettre à M. l'abbé de Vertot*, pp. 60 à 64.

par Vertot, et depuis lors par beaucoup d'autres, mais qui, nous le croyons, ne pourra plus l'être désormais. Pour comprendre cette partie de la *Réfutation*, il est nécessaire d'avoir sous les yeux le passage de Vertot, qui se trouve dans la Préface ou Discours préliminaire de l'*Histoire critique de l'Établissement des Bretons dans les Gaules*, pp. 63 à 72. Nous allons ici en donner le texte pour être dispensé d'en faire plus loin, au bas de la page, une note dont la longueur serait gênante. Voici comme Vertot formule son accusation, dans *une anecdote assez curieuse*, dit-il, qu'il avoue avoir tirée tout entière de la *Lettre* de l'abbé des Thuilleries, imprimée alors depuis sept ans. Les faits se rapportent à l'époque où Lobineau, travaillant à son *Histoire de Bretagne*, en mettait sous presse les premières feuilles:

« Le P. Lobineau (écrit Vertot, parlant de cette *Histoire*), non content d'avoir établi dans la Bretagne des souverains indépendants de nos Rois, avoit voulu en même temps procurer aux Bretons une supériorité sur les églises des Armoricains, en supposant que la plus grande partie de la province avoit reçu la foi par le ministère des Bretons. C'est dans cette vue-là qu'il avoit fait imprimer ces paroles à la page 7 de son premier volume (de l'*Histoire de Bretagne*) : « *Que la diversité des religions ne contribua pas peu à fomenter la division entre les Bretons et les Armoricains ; les Bretons étoient chrétiens, et les peuples de l'Armorique, si on en excepte ceux de Nantes et quelque peu de leurs voisins, adoroient encore les idoles ; — Que les Bretons firent part aux Armoricains de la connoissance du vrai Dieu par le ministère de quantité de saints évêques et de prédicateurs zelez qu'ils leurs envoyèrent ; le nom breton de Riothime, que l'on trouve à la tête des évêques de Rennes, est une preuve du zèle des Bretons et de la docilité des Armoricains, etc.*

« Le P. Lobineau, avant que son livre fût public, communiqua cet endroit au P. Liron, son confrère, pour en avoir son avis. Ce religieux n'oublia rien pour le détromper de sa vision sur l'apostolat prétendu de ses Bretons, et il lui représenta que son sentiment n'étoit appuyé sur aucun fondement solide et qu'il étoit aisé de le détruire et de prouver le contraire par tous les monuments ecclésiastiques des Gaules qui sont venus jusqu'à nous. La dispute s'échauffa ; on s'opiniâtra de chaque côté ; on en vint apparemment à quelque défi, et ce fut ce défi ou tel autre motif qu'on voudra qui fit naître la dissertation qui a pour titre : *Apologie pour les Armoricains et pour les églises des Gaules, particulièrement de la province de Tours* [1], où l'on fait voir que les églises de Bretagne sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique, et que cette province a reçu la foi chrétienne dans le IVe siècle de l'Église.

« On doit rendre cette justice à l'auteur de l'*Apologie* qu'il fait paroître dans tout son ouvrage une grande connaissance de nos antiquités, un

[1] Cet ouvrage a pour auteur dom Liron ; mais il fut publié sans nom d'auteur, chez Charles Huguier, à Paris, en 1708. 1 vol. in-8°.

style aisé, simple, naturel, et, ce qu'on doit encore plus estimer, des expressions mesurées, et un air de politesse, si convenable entre d'honnêtes gens quoique de sentimens opposés.

« Pendant que ce savant religieux travailloit de tout son cœur à l'*Apologie des Armoricains*, le P. Lobineau, qui sentoit bien qu'il n'échapperoit pas à la force de ses preuves, avant que d'abandonner son livre au public, en tira, sans avertir le P. Liron, la page 7, et y substitua un carton où on lit aujourd'hui un désaveu public de ses premiers sentimens, dans les paroles suivantes: « *Ce ne seroit pas*, dit-il, *estimer autant que l'on doit les travaux apostoliques de saint Clair, d'Ennius, et de plusieurs autres prélats qui avoient établi la foi chrétienne dans le pays, que de croire que le culte des idoles s'y fût conservé jusqu'à ce temps. Mais quoique les Armoricains eussent apparemment tous reçu la véritable religion, il est à croire que ces nouveaux hôtes* (*les évêques et missionnaires venus de l'île de Bretagne*) *trouvèrent encore assez de vices et de pratiques superstitieuses à combattre, etc.* »

« Cependant, dit M. l'abbé des Thuilleries, le P. Liron qui ne savoit rien d'un tel changement, ayant de son côté fait imprimer l'*Apologie des Armoricains*, n'oublia pas d'y bien distinguer par des caractères italiques les termes mêmes des premières feuilles du livre qu'il critiquoit et de citer exactement les pages.

« Il faut convenir que le public trouva beaucoup d'érudition et de force dans ses preuves; mais quand il fallut confronter les citations pour juger si on y avoit rendu exactement les sentimens et les termes du P. Lobineau, on fut bien surpris de n'y rien trouver de ce qu'on lui imputoit. Le pauvre père Liron avoit beau feuilleter l'*Histoire de Bretagne*, lire, relire, parcourir, se frotter les yeux; il n'avoit garde d'y découvrir ce qu'on en avoit ôté. Alors le P. Lobineau, ou telle autre personne qu'on voudra, répandit dans le public une lettre sous le titre de *Contr'Apologie ou Défense de la nouvelle Histoire de Bretagne* [1], où il le traite sans façon de menteur [2].

« Jamais réponse ne fut plus fière et plus insultante. On lui dit que son *Apologie* n'a que la calomnie pour fondement, et que la chimère qu'il y attaque n'existe que dans son imagination; qu'il cite faux pour avoir lieu de débiter quelques traits d'érudition; qu'au moins il devoit lire l'auteur qu'il avait entrepris de réfuter; que ceux qui ont, comme lui, beaucoup d'imagination voient des choses que personne ne voit; que ses raisonnements sont hétéroclites et ses discours perdus... etc.

« Jamais l'injurieux Scioppius n'avoit écrit contre ses adversaires d'une manière plus violente; et ce qui ne fut pas moins fâcheux pour le P. Liron, c'est, dit M. l'abbé des Thuilleries, que ses supérieurs, mécontents des erreurs qu'il avoit imputées à son confrère, le renvoyèrent en province.

« Il est certain que ce religieux méritoit de justes reproches par sa précipitation à publier sa critique, et il devoit prévoir qu'un auteur, jusqu'à ce qu'il ait absolument abandonné son ouvrage au public, est maître d'y changer ce qu'il lui plaît. Mais il faut convenir aussi que le P. Lobi-

[1] Paris, chez François Emery, 1708; réimprimée en 1712 à la suite de la *Réponse au Traité de la Mouvance*; il n'y avait point de nom d'auteur, mais on savait que cette pièce était de Lobineau.

[2] Vertot fait allusion à l'épigraphe de la *Contr'Apologie*: « Ne addas quidquam verbis illius, et arguaris inveniarisque mendax. » *Proverb.* XXX, 6.

neau lui pouvoit épargner cette faute en l'avertissant par charité du carton substitué au feuillet et à la page en question; et il me semble que l'historien de Bretagne devoit même cet avis à son confrère, ne fût-ce que par reconnaissance des lumières qu'il en avoit tirées. Mais on ne fut pas fâché de laisser tomber le pauvre Père Liron dans le précipice pour pouvoir ensuite l'accabler tout à son aise d'injures et de reproches, et l'exposer en même temps aux mépris du public.

« Il est vrai que l'on n'est pas resté longtemps dans l'erreur; on a bientôt découvert le changement de feuille; la première a paru, on en conserve même des exemplaires dans différentes bibliothèques. Et c'est après avoir confronté cette première feuille avec le livre du P. Liron qu'on lui a rendu pleine et entière justice, et qu'on est convenu de la vérité de ses citations; on l'a seulement blâmé de sa précipitation à courir chez l'imprimeur. Mais la plupart des invectives dont on l'avoit accablé sont retombées avec justice sur l'auteur de la *Contr'Apologie*, qui n'a pas joui longtemps des fruits de son artifice : tant il est vrai que rien ne subsiste que ce qui a la vérité pour fondement. » (*Hist. crit. de l'Établissement des Bretons dans les Gaules*, Discours préliminaire, pp. 63 à 71.)

Quelle que soit la partialité de Vertot pour Liron, il est assez en peine d'excuser ce procédé d'un confrère qui, ayant reçu les confidences d'un auteur, n'attend même pas la publication du livre pour l'attaquer. Que sera-ce donc quand on saura, — comme cela résulte clairement du § III de la *Réfutation* ci-dessous, — que Lobineau n'a pu avoir nul dessein de tendre un piège à Liron, non plus que l'avertir nullement du changement de feuillet, par cette double raison, qu'il n'a connu l'*Apologie des Armoricains* que par sa publication et appris positivement le nom de son auteur qu'en 1718, dix ans plus tard; — qu'il n'y a eu entre Liron et Lobineau aucune conversation, entretien ni défi, comme prétend Vertot, et que Lobineau n'a jamais pu croire, avant 1718, avoir tiré de son confrère aucunes lumières; — enfin, que le P. Liron, nommé par ses supérieurs bénédictins censeur de l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau, mais opérant sans que Lobineau connût même le nom de son censeur, a abusé des fonctions si délicates que les chefs de sa Congrégation lui avaient confiées: seule cause de la petite disgrâce qu'il subit alors.

Quant à l'*Apologie des Armoricains*, malgré les éloges outrés que Vertot lui prodigue, c'est un médiocre travail, où l'auteur ne prouve point ce qu'il veut prouver et fait montre d'une érudition assez étendue, constamment en dehors de la question. Mais qu'importait à Vertot, et avait-il lu dix lignes du fatras du P. Liron?

A. DE LA B.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

BIOGRAPHIES VENDÉENNES

—

LE COMTE D'HECTOR

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA MARINE*

Quelque pénible qu'il fût pour lui de n'avoir plus qu'un semblant d'autorité, le commandant du port était bien décidé à rester à son poste tant que la position serait tenable, tant qu'il pourrait être utile au roi et à la France. Malgré ses soixante-dix ans, il redoublait donc d'activité, ne se reposant ni le jour ni la nuit. Le vingt-sept juillet, il écrivait au ministre : « J'ai souvent fait envisager « à la municipalité et aux habitants honnêtes combien le tré- « sor qui existait à Brest exigeait qu'ils ne prissent pas les impul- « sions des autres villes ; mais la jeunesse est vive, les gens qui « n'ont rien à perdre ont un grand désir de gagner. Les têtes froides « et sages ont beaucoup de peine, dans ces temps de trouble, à se « faire entendre. Je dois des éloges à ces derniers, ainsi qu'à toutes « les personnes qui ont de l'autorité, elles ont parfaitement exé- « cuté ce que je leur ai observé pour la conservation du port, com-

* Voir la livraison de février 1879, pp. 129-143.

« biné avec moi tout ce qui pouvait l'assurer, et souvent protesté « qu'elles me seconderaient dans ma défense. Malheureusement « cette saine partie et la jeunesse honnête n'avaient pas la prépon- « dérance dans les nombreuses et tumultueuses assemblées qui « règnent depuis douze ou treize jours, et où il se faisait sans « cesse les plus dangereuses et les plus incendiaires motions. Hier « était un jour que je craignais infiniment, il était le jour des ré- « jouissances de la ville [1] et de la réception du maire à la tête de « la milice bourgeoise. M. le comte de Murinais et moi avons « arrangé, avec la ville, tout ce qui pouvait lui être agréable et « maintenir le bon ordre. Nous avons assisté à toutes les cérémo- « nies auxquelles nous avons été invités, allumé même le feu de « joie. Je finis par engager M. le maire et plusieurs officiers « du corps de ville et électeurs, de venir à la comédie dans ma « loge avec M. de Murinais et différents chefs de corps. Cette réu- « nion a été fort applaudie par le parterre et contribuera, je le « pense, à réunir les esprits. J'ai pensé, Monseigneur, que ne rece- « vant point d'ordres, ne pouvant, comme j'ai l'honneur de vous le « marquer, compter que faiblement sur mes moyens, je devais « céder aux circonstances, pour ne point perdre avec éclat. Aucune « partie de mon autorité n'est entamée. Je commande aussi com- « plétement que je l'ai fait jamais ; mais cette manière de conserver « m'a été quelquefois bien pénible. J'ai évité qu'on s'en aperçût, « et quand j'ai cédé, j'ai fait en sorte qu'on ne pût croire que « c'était à la force. Voilà au vrai l'état des choses. Vous sentirez « facilement, Monseigneur, combien je suis impatient de savoir si « ma conduite obtient votre approbation ; pour la bien juger, il « eût fallu être sur les lieux. *J'aimerais mieux faire dix campagnes « de guerre que d'entretenir dix jours d'une pareille paix.* Pendant « ces dix jours, la surveillance dans le port a été poussée à un « point extrême et tous les postes étaient doublés. MM. de la Porte « Vezins, de Marigny et moi faisons des inspections continuelles. « Messieurs les commandants d'escadre et tous les officiers m'ont

[1] Ces réjouissances avaient pour cause la réunion des trois ordres.

« bien secondé, et je leur dois de grands éloges. Je vais diminuer « cet excès de surveillance, mais toujours conserver celle que je « crois nécessaire. Toutes les précautions que prend la ville, pour « se débarrasser des étrangers inconnus qui s'étaient accumulés ici « depuis quelque temps, diminuent mes craintes et me facilitent « les moyens de prévenir et de parer les événements [1]. »

On peut juger par cette lettre de ce que devait souffrir le commandant d'un corps aussi fier que l'était celui de la marine. Oui, il eût mieux valu pour d'Hector faire dix campagnes et s'exposer à toutes les horreurs de la guerre, que de traverser de pareilles épreuves! et encore, il n'est qu'au commencement. Bien qu'il cherche à se faire illusion et qu'il prétende n'avoir rien perdu de son autorité, elle lui échappe au contraire chaque jour davantage; désormais il ne pourra plus la ressaisir.

Comme dans tous les temps de trouble, les bruits les plus absurdes et les plus malveillants étaient ceux que la multitude accueillait de préférence. Sans qu'on sache d'où elle part, la nouvelle se répand tout à coup que le château est miné. Le régiment de Beauce qui y est caserné crie à la trahison et va se révolter, quand l'autorité municipale accourt, M. de Murinais en tête, et, en présence des soldats, pratique des fouilles générales, prouvant ainsi que les bruits répandus sont une abominable calomnie qui, demain, sera remplacée par une calomnie nouvelle.

Le 31 juillet, les troupes et la marine prêtèrent le serment prescrit par l'Assemblée nationale. Quoiqu'il eût un certain cachet révolutionnaire, il ne contenait rien qui pût arrêter le royaliste le plus dévoué à la couronne [2]. M. de Murinais, commandant des

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*

[2] « Nous jurons d'être fidèles au roi et à la nation, nous jurons de respecter la religion, le culte et ses ministres; nous jurons de ne jamais porter les armes contre les citoyens avec lesquels, au contraire, nous déclarons contracter une union défensive et offensive contre toute atteinte que quelque puissance que ce soit porterait ou voudrait porter aux droits sacrés de la liberté individuelle et de la prospérité; nous jurons que nous n'inquiéterons ni directement, ni indirectement aucun individu, soit civil, soit militaire, de quelque rang, grade et condition qu'il soit, pour raison

troupes, y mit pourtant de la mauvaise grâce, ce qui produisit un effet fâcheux.

« Au quartier de la marine, dit M. Levot dans son *Histoire de Brest*, le conseil reçut un tout autre accueil. On ne crut pas à sa sincérité, mais on sut gré de leur dissimulation à ceux qui l'enveloppèrent de formes courtoises et de démonstrations patriotiques. M. d'Hector s'avança au devant du conseil et lui témoigna la plus grande cordialité. Les cinq divisions du corps royal des canonniers, matelots et la compagnie d'ouvriers artilleurs étaient rangées en bataillon carré. Au centre droit était M. le comte d'Hector, plusieurs officiers généraux et M. le vicomte de Marigny, major-général, qui, sur l'ordre du commandant, fit lever la main aux soldats et prononça le serment en leur nom, avec une énergie que sa stature martiale rendait plus saisissante. M. d'Hector ajouta à l'émotion générale en prononçant lui-même la formule. Après quoi, la musique exécuta le fameux quatuor de Lucile : *Où peut-on être mieux*... devenu air national, depuis qu'il avait retenti aux oreilles de Louis XVI, après la prise de la Bastille. »

Le 6 septembre, M. de Thiard, intendant de la province, était en inspection au port de Brest. Il se montra le très-humble serviteur de la municipalité et s'effaça complètement devant elle. D'Hector en souffrit dans sa dignité de commandant du port, et le 16, il écrivit au ministre : « J'avais pensé que M. le comte de Thiard apportait des pouvoirs qui, en lui donnant la place que j'occupais, le mettraient à même d'avoir une tout autre influence que la mienne, mais j'ai vu qu'il était obligé de céder à tout ce que la municipalité désirait, ce qui ne peut amener un meilleur état de choses. »

D'Hector ajoutait :

« Je remets à M. le marquis de la Porte-Vezins le commande-

de l'union formée avant le serment entre les citoyens; nous jurons de nous soumettre aux lois tant civiles que militaires qui seront adoptées et sanctionnées par l'Assemblée nationale, selon leur forme et teneur ; nous jurons que nous défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, la puissance, la gloire et la prospérité du roi et de la nation. »

ment du port. Il a souvent rempli, en chef, tous les détails du port, et il est tout aussi en état que moi de seconder M. le comte de Thiard. Vous sentirez aisément, Monsieur le ministre, qu'après avoir commandé depuis neuf ans, au port de Brest, dans des temps où il s'est rencontré des circonstances épineuses dans plus d'un genre, ma qualité de conciliateur aurait bien peu d'influence aux yeux des mêmes gens qui ont été témoins de l'autorité qui m'avait été confiée, dont ils voient bien que je ne conserve que l'ombre [1]. »

Ce sentiment de susceptibilité n'avait rien que de très-honorable; en y cédant, le comte d'Hector ne pouvait que gagner dans l'estime des honnêtes gens. L'inspection du comte de Thiard ou plutôt celle de la municipalité terminée, il reprit le commandement du port.

En même temps que les masses s'abandonnaient souvent aux excès d'une coupable et aveugle passion démagogique, la nation était animée du plus pur patriotisme et prête à tous les sacrifices. Les ressources de la France étant épuisées, l'Assemblée nationale ouvrit *une caisse des dons patriotiques*. Riches et pauvres y accoururent, les uns apportant tout leur superflu, les autres quelque chose de leur nécessaire. Le comte et la comtesse d'Hector se présentèrent les premiers, et furent suivis de toute la marine, depuis les officiers supérieurs jusqu'au plus simple ouvrier.

D'Hector faisait tout ce qu'il pouvait pour maintenir la discipline dans les équipages et la bonne harmonie entre toutes les classes de citoyens. Mais les troupes de la marine étaient animées d'un si mauvais esprit que, le plus souvent, elles restaient sourdes à ses conseils. Le 22 avril, les canonniers-matelots souscrivirent le pacte fédératif, *pour faire tomber toutes les trames ourdies par cette horde aristocrate qui, semblable à l'hydre, veut infecter par ses odieux propos la liberté naissante* [2]. Le pacte reçut l'approbation du conseil général. Les régiments de Normandie et de Beauce, admirant cette belle rédaction, dont l'auteur était probablement

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*
[2] *Histoire de la ville et du port de Brest.*

l'huissier Roffin, tinrent à peu près le même langage. La garde nationale ne voulut pas rester en arrière ; elle publia sa déclaration fédérative, dans laquelle ses officiers s'exprimaient ainsi : « Convaincus par une longue et fatale expérience qu'il existe en cette ville des tyrans subalternes, partisans et soutiens du régime despotique sous lequel nous avons tant gémi, nous avons cru que le dernier moyen que nous puissions mettre en usage, pour les faire revenir de leur égarement anticivique, et que nous serons toujours prêts à renverser les projets odieux qu'enfante encore le délire de l'aristocratie expirante, était de répéter que nous jurons de répandre, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour soutenir la nouvelle Constitution du royaume et faire disparaître jusqu'à la trace des oppressions de tout genre qui trop longtemps ont déshonoré l'empire français et l'humanité, de répéter que nous jurons à jamais une fidélité inviolable à la nation, à la loi et au roi, unis pour jamais aux braves officiers de mérite, bas-officiers et soldats des régiments de Normandie et de Beauce ; nous jurons de les défendre, soutenir de tout notre pouvoir envers et contre tous ces oppresseurs qui, abusant d'une autorité usurpée, voudraient encore en faire usage contre ces militaires-citoyens, nos amis et nos frères, pour les punir d'avoir donné l'exemple du patriotisme et des vertus civiques. »

Il n'y avait pas à s'y tromper, la horde aristocrate et les tyrans subalternes étaient bien les officiers de marine, tous sortis des rangs de la noblesse. Ainsi attaqués, ils écrivirent à la municipalité la lettre suivante : « Messieurs, le corps des officiers de la marine du département de Brest, jaloux, dans tous les temps, de remplir ce qu'il doit comme militaire ou citoyen, ne peut voir qu'avec la plus vive peine, les sollicitudes générales que vous partagez sûrement, d'après ce que l'on voit imprimé dans le bulletin de cette ville n° 51. Les expressions qui manifestent la connaissance d'une coalition aristocratique, pouvant le regarder particulièrement, il est de son devoir de vous renouveler ici, par une déclaration particulière, l'assurance qu'il ne s'écartera jamais de l'esprit du serment

qu'il a prêté publiquement : *fidélité inviolable à la nation, à la loi, au roi, soumission aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi.* Toutes ses vues, ses sentiments, se porteront constamment pour le maintien de la tranquillité publique, comme étant le plus sûr moyen pour assurer la conservation du dépôt précieux dont la garde lui est confiée. Puisse cette nouvelle démarche être un motif de tranquillité suffisante pour tous les citoyens, dont les officiers de la marine se regardent comme faisant partie.

Signé : le chevalier de Kersaint, commandant de la deuxième escadre ; de la Motte-Grout, commandant de la quatrième escadre ; Lelarge, directeur du port ; Bernard de Marigny, commandant de la première escadre ; le chevalier de Girardin, commandant de la cinquième escadre ; le comte Renaud d'Alleu, commandant de la troisième escadre ; le marquis de la Porte-Vezins, directeur général ; le comte d'Hector, commandant de la marine [1]. »

Les soupçons injurieux dont le corps de la marine était l'objet blessaient profondément le comte d'Hector, sans toutefois épuiser sa patience. Le 19 mai, il écrivit au conseil général : « Messieurs les officiers militaires de la garnison de Brest, sensiblement affectés de n'avoir pu parvenir jusqu'à ce moment à maintenir, entre les citoyens et eux, les sentiments d'union, de tranquillité et de confiance, quoiqu'ils aient employé, dans différentes circonstances, tout ce qu'ils ont cru propre à inspirer le véritable amour du bien, ont l'honneur de s'adresser au conseil général de la ville, pour le prier de leur indiquer quels seraient enfin les moyens à employer pour parvenir à cette confiance si nécessaire au bonheur de tous et à la conservation du dépôt le plus important du royaume ; ils demandent que le conseil veuille bien le leur faire connaître par écrit et donner connaissance au public de cette démarche [2]. »

A une lettre si humble, le conseil général fit une réponse presque

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*
[2] *Idem.*

arrogante : il insista sur l'égalité qui devait exister entre tous les citoyens; demanda, en particulier, que les volontaires fussent admis sur la corvette des élèves, et termina ainsi : « Le conseil a arrêté d'inviter Messieurs les commandants de terre et de mer à communiquer leurs ordres respectifs, soit à M. le Maire, soit à M. le Commandant de la garde nationale, et à donner à ce dernier séance dans les conseils ou comités militaires qui auront pour objet le maintien de la sûreté de la ville et de l'arsenal [1]. »

Il ne se passait guère de jours sans que le comte d'Hector n'eût à donner des explications sur sa ligne de conduite. Le 21 mai, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour faire connaître qu'il ne dépendait pas de lui de satisfaire à la demande qu'il lui avait été faite de l'embarquement des volontaires sur le même navire que les élèves. Il exposa les raisons que le ministre avait de n'y pas consentir, se montra, comme toujours, plein d'affabilité, et promit au conseil son concours en toute circonstance. On se sépara en bons termes; mais ces dispositions bienveillantes durèrent peu. Quarante-huit heures après, le même conseil demandait à l'Assemblée nationale le renvoi de MM. d'Hector et de Marigny. Informés de la résolution qui venait d'être prise, ces deux officiers se rendirent à l'Hôtel-de-Ville et exposèrent qu'avant toute chose, ils devaient songer à sauver le matériel de la marine que des hommes pervers menaçaient d'incendier. Ils prièrent les membres du conseil d'oublier pour un instant leurs griefs et, dans l'intérêt de la Patrie, de vouloir bien se joindre à eux. Ils se plaignirent doucement du peu de confiance qu'ils inspiraient et de l'interprétation défavorable que l'on donnait à tous leurs actes. Puis, prenant la dernière lettre qu'il avait écrite au ministre, d'Hector en donna lecture, s'arrêtant à chaque ligne, et demandant qu'on voulût bien lui signaler les passages que l'on avait tant incriminés avant de la connaître.

C. MERLAND.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*

NOTICES ET COMPTES RENDUS

M. Saint-René Taillandier.

L'Académie française et les bonnes lettres viennent de faire une grande perte qui sera vivement ressentie en Bretagne. Le nom de Saint-René Taillandier reste à jamais attaché à celui de Brizeux, le grand poète breton. C'est entre les bras de l'éminent écrivain, entouré des soins de sa famille, que ce cher poète a rendu le dernier soupir. L'édition définitive de ses œuvres, faite religieusement d'après ses instructions, a été imprimée sous la direction de Saint-René Taillandier et de M. Lacaussade, un autre poète, ami de l'auteur de *Marie*.

Le savant critique, l'historien moraliste qui, pendant près de quarante ans, a traité dans la *Revue des Deux Mondes* les sujets les plus variés de littérature étrangère, de politique, de biographie, d'art, d'antiquités et de linguistique, était aussi un poète par l'esprit et par le cœur. Il avait débuté en 1840, très-jeune encore, par un poème, *Béatrice*, une œuvre toute de tendresse et de spiritualisme chrétien. Il aurait pu prendre un rang distingué parmi nos poètes; mais son immense savoir, qui embrassait presque toutes les langues et les littératures de l'Europe, un esprit calme, judicieux et profond, qui ne se passionnait jamais que pour le beau, une incomparable mémoire, qui lui rendait présentes à la fois toute l'œuvre d'un écrivain et toute l'histoire d'un peuple, l'appelaient surtout à la haute critique et à l'histoire. Le poète survivait dans le critique : aussi personne n'a parlé des contemporains avec une sympathie plus vive, plus de sagacité et de com-

pétence. Il avait, dans son érudition si étendue, des ressources de comparaisons, des *criteriums* qui manquent à la plupart de ceux qui jugent aujourd'hui les poètes.

L'œuvre de Saint-René Taillandier, mort à soixante-deux ans, est une des plus considérables, la plus considérable peut-être des prosateurs de notre temps. Si l'on ajoutait aux livres publiés ce qui reste encore épars dans la *Revue des Deux Mondes*, on arriverait facilement à cinquante volumes. Pas une de ces pages ne sent l'improvisation et l'abandon de la plume. Le travail était chez lui facile et contenu tout à la fois. Les richesses de son savoir toujours présent lui fournissaient avec abondance des idées et des faits que d'autres critiques remplacent par des mots.

Cette œuvre, si étendue, sera quelque jour mise en lumière dans son ensemble ; mais, au lendemain du coup foudroyant qui a frappé cet homme de cœur, cet homme de bien, ce noble talent, c'est de sa personne, c'est de son caractère qu'il faut parler pour lui rendre l'hommage qu'il mérite. Saint-René Taillandier fut avant tout un écrivain convaincu, sincère, désintéressé, un écrivain honnête homme. C'est un éloge qui paraît mince, mais qui n'est pas très-souvent mérité.

Les sérieuses qualités de son esprit s'étaient entretenues et développées par la pratique de l'enseignement public, où il était entré dès 1841. Après nos illustres maîtres, Cousin, Guizot, Villemain, le professeur que vient de perdre la Sorbonne est un de ceux qui ont le plus honoré l'Université de France. D'abord à Strasbourg, longtemps à Montpellier, enfin à Paris, il avait occupé la chaire de littérature française. Après M. Saint-Marc Girardin, il s'était assis dans celle de Villemain. Son indépendance politique l'avait tenu longtemps éloigné de la Sorbonne, où tout l'appelait. Pendant les premiers temps de l'Empire, il avait été souvent menacé pour sa collaboration à la *Revue des Deux Mondes*. C'est là qu'on le vit, comme dit M. de Mazade, « opposant une fermeté courageuse et douce à toutes les pressions, restant auprès de nous, malgré les menaces qui s'adressaient au professeur, gardant une indépen-

dance dont il a usé parfois dans ces dures années pour rendre hommage à des exilés. »

Une fermeté douce, ce mot caractérise bien l'ami que nous avons perdu. Modéré dans tous ses jugements, indulgent pour les erreurs honnêtes, et inflexible devant le mal : tel il se montra, il y a deux ans, dans sa chaire d'éloquence française, quand la lie de cette jeunesse désœuvrée qui, les jours d'émeute, s'intitule *la jeunesse des écoles*, vint prendre contre lui la défense des égorgeurs de 93. Il résista avec autant de dignité que de sagesse. Il a consigné le souvenir de cet épisode dans une éloquente brochure : *Les Renégats de 89,* et il est sorti de cette épreuve encore grandi dans l'estime des honnêtes gens.

M. Saint-René Taillandier appartenait à l'Académie française depuis cinq ans seulement; il y laisse un très-grand vide. Il était de ceux qui peuvent y rendre le plus de services. Les dons de l'imagination ne suffisent pas pour faire un véritable académicien ; il y faut du savoir et du sens critique. Le nombre des prix que donne l'Académie s'accroît chaque année, et pour les bien placer il faut de bons juges. Il n'y en avait pas de meilleurs que ce lettré presque universel. C'est lui qui, depuis trente-cinq ans, avait le mieux fait connaître l'Allemagne à la France; il l'avait fait avec une sympathie que les crimes de l'Allemagne envers nous ont éteinte, mais sans cette partialité qui ôte la plus grande partie de son prix au livre de Mme de Staël. En toute chose il pratiquait la mesure. Ses affections seules et son dévouement n'avaient pas de bornes.

Il a été frappé en plein bonheur, dans un âge très-peu avancé, dans toute la force d'une santé qui faisait envie. Il était heureux, entouré d'une famille de la plus rare distinction et pleinement digne de lui. Tous ses amis comptaient encore pour lui sur une longue vie, sur de longs travaux. En une heure, tout était fini. Mais le chrétien tombait, pour mourir, dans les bras d'un saint prêtre, son frère, l'abbé Taillandier, curé de Saint-Augustin, qui l'attendait chez lui, selon l'habitude de chaque dimanche soir, pour la réunion de famille. C'est lui qui a ouvert le ciel à cette âme pure,

aimante et noble entre toutes. Il est allé retrouver l'âme tendre, l'âme innocente de notre cher Brizeux.

VICTOR DE LAPRADE.

Le R. P. Béthuys.

Le R. P. Charles Béthuys, né aux Sables en 1810, ordonné prêtre en 1834, vient de s'éteindre doucement dans la paix du Seigneur, à Chavagnes-en-Paillers, où sa vie sacerdotale s'est écoulée tout entière au Petit-Séminaire et dans la congrégation des Prêtres Enfants de Marie-Immaculée.

Il eut le bonheur de jouir des derniers exemples et des dernières instructions du vénérable Père Baudouin, dont il devait être l'historien. Son ardente piété, sa douceur, son zèle, son esprit religieux, son abnégation, son humilité, sont connus de tous. Tout absorbé en Dieu, ne s'occupant que de Dieu et des âmes, il négligeait souvent les détails ordinaires de la vie pratique, et en plaisantait doucement tout le premier.

Longtemps professeur et préfet des études au Petit-Séminaire de Chavagnes, il communiquait à ses élèves une noble ardeur pour l'étude, et se faisait remarquer par une égale facilité à composer, soit en vers, soit en prose. Fallait-il improviser un cantique, un discours, une scène allégorique? vite on recourait au R. P. Béthuys, et l'on était bientôt satisfait.

Outre un grand nombre de cantiques, il a composé plusieurs ouvrages de littérature et de piété, parmi lesquels nous citerons la *Vie du R. P. Baizé*, le digne ami du vénérable P. Baudouin, celle de M. Monnereau, fondateur de la congrégation des sœurs de Mormaison, et la *Vie du vénérable P. Baudouin*, 2 vol. in-8°.

Ce dernier ouvrage restera son œuvre principale. Il y a retracé, dans un style pur, correct et plus concis que celui de ses autres écrits, la vie, les œuvres et les vertus de ce grand serviteur de Dieu, dont la cause est introduite à Rome. Dans les divers procès auxquels cette cause a donné lieu, le R. P. Béthuys parut plusieurs fois comme l'un des témoins les plus intéressants et les mieux

informés. On lit peu de biographies avec plus d'intérêt et d'édification.

Zélé missionnaire, le R. P. Béthuys a prêché beaucoup de retraites et fait du bien à un grand nombre d'âmes, dans le monde et dans la vie religieuse.

Depuis quelque temps, par suite d'une attaque, sa belle intelligence s'était affaiblie; mais il a souffert et il est mort pieusement, comme il avait vécu. X.

LE CHEVALIER DESTOUCHES, son procès et son enlèvement, par M. E. de Robillard de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie. — Caen, Le Blanc-Hardel, 1878. In-8°, 143 p.

« De tous les événements de la période révolutionnaire dans notre province (la Normandie), — écrit M. de Beaurepaire, — il n'en est pas un seul qui ait frappé aussi vivement l'opinion publique que l'a fait l'enlèvement du chevalier Destouches. On ne saurait imaginer, en effet, un coup de main exécuté d'une façon plus audacieuse, et entouré de circonstances plus étranges et plus dramatiques ; aussi ne faut-il pas s'étonner que le personnage au profit duquel il s'accomplit ait été l'objet des recherches des érudits et ait tenté l'imagination des rêveurs et des romanciers. »

Le chevalier Destouches, appartenant à la noblesse, comme l'indique son titre, était âgé de dix-neuf ans et demi en 1797, et correspondait directement avec le prince de Bouillon, agent des membres de la famille de Bourbon, à Jersey. Livré par un espion de bas étage, il fut saisi et arrêté dans son domicile, à Granville, en vertu d'un acte régulier de l'autorité judiciaire, puis bientôt condamné à mort par la cour d'assises de la Manche, « comme coupable d'avoir, dans des intentions criminelles, entretenu des intelligences avec les ennemis de la France, pour faciliter leur entrée sur le territoire et favoriser le progrès de leurs armes. »

Mais le 21 pluviôse an VII (9 février 1799), vers neuf heures du soir, de braves et courageux royalistes, malgré les gardes et les sentinelles, enlevaient de la prison de Coutances le chevalier et un

chef de chouans, son compagnon de captivité, et tous deux se réfugiaient en Angleterre.

A la suite de longs déboires, le malheureux Destouches, devenu fou, mourait dans une maison de santé, le 18 mai 1858.

C'est cet intéressant épisode qu'à l'aide de documents curieux et inédits, raconte très-agréablement M. de Beaurepaire, déjà bien connu par nombre de remarquables publications, parmi lesquelles nous citerons son introduction sur le *Roman du Mont-Saint-Michel*, les *Miracles* de la même abbaye, les *Puys de Palinods en Normandie*, etc.

La plaquette du *Chevalier Destouches* est jolie et présente à l'œil un aspect de bon goût qui donne envie d'en parcourir les pages, que l'on croirait éditées par l'une des meilleures maisons de la capitale.

UN BIBLIOPHILE BRETON.

LE SAINT HOMME DE TOURS, par M. Léon Aubineau, 1 vol. in-12, de VII-403 pages. Paris, Palmé, rue de Grenelle, 25.

Notre pauvre société est bien malade, mais une chose ne nous permet pas de désespérer : c'est que les grâces du salut sont loin de lui faire défaut. Dans le dernier siècle, on ne voit guère qu'un seul Français, Benoît-Joseph Labre, qui ait conquis le titre de *bienheureux*, et encore passa-t-il presque toute sa vie hors de France. Dans notre siècle, au contraire, plusieurs instances en béatifications se sont déjà produites devant les congrégations romaines, et, en dehors d'elles, que d'œuvres saintes et que d'âmes saintes témoignent de l'esprit de vie qui nous anime encore ! La Révolution avait tout détruit et tout a été réédifié. On peut dire que nous assistons, depuis quatre-vingts ans, à une véritable renaissance, renaissance de la foi, de l'art, du sentiment et des institutions catholiques, et, par conséquent, fort différente de la renaissance païenne du XVIe siècle. Plus enfin le mal abonde et plus le bien abonde aussi. A aucune époque, depuis le moyen âge, on n'a vu certainement surgir autant de monuments religieux et de fondations religieuses ; à aucune époque la charité n'a été plus générale, plus féconde et la mémoire des saints plus honorée. Nous n'aurions rien

à envier aux meilleurs siècles, si nous avions un peu plus l'esprit de pénitence ; mais du moins les exemples, à cet égard, ne nous manquent pas. Bénédictins, franciscains et dominicains de toutes les observances, carmes, trappistes, etc., etc., ont repris possession du respect public, et le monde lui-même a vu fleurir dans son sein d'héroïques vertus.

M. Aubineau s'est fait, depuis trop longtemps, l'historien dévoué des vies humbles, cachées et surnaturelles, pour que celle de M. Dupont, le *saint homme de Tours,* ne fût pas pour lui et pour ceux qui aiment à le lire, pleine d'attrait. Un intérêt tout particulier l'attachait, d'ailleurs, à cette pieuse mémoire. Non seulement il avait connu M. Dupont, mais il avait été associé à ses œuvres ; il avait partagé ses joies et ses peines, et nul mieux que lui ne pouvait lui rendre témoignage.

Ce qui frappe tout d'abord dans la vie de M. Dupont, c'est que rien chez lui, comme au reste chez le bienheureux Joseph Labre, ne semblait devoir attirer l'attention publique. Son nom était vulgaire, bien qu'il appartînt à une famille distinguée ; sa fortune était belle, mais au lieu de se dépenser en fondations qui parlent et qui restent, elle s'en allait obscurément, et jour par jour, dans le sein des pauvres ; son intelligence était vive, mais il fuyait toute occasion de briller. C'était un homme de *dilection,* comme eût dit saint François de Sales, mais non un homme de discussion. Sa vie enfin était des plus retirées et, cependant, malgré toutes ces raisons d'échapper à la vue du monde, personne, en Touraine, et au loin, n'était plus connu et plus vénéré, tant il est vrai que la sainteté est un nimbe radieux qui attire tous les regards. Rome entière s'émeut à la mort du pauvre mendiant Benoît-Joseph, et, à peine M. Dupont a-t-il rendu le dernier soupir, que sa demeure devient un oratoire comme celle de sainte Catherine à Sienne, ou celle de saint Ignace au pied du Capitole.

Mais cette auréole de sainteté fait mieux encore qu'attirer, elle éclaire. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier l'action des hommes de Dieu sur les lieux qu'ils habitent. La Touraine en était toujours aux

épithètes du Tasse, *lieta è dilettosa*, contrée charmante et accueillante, mais trop portée à ne pas prendre suffisamment au sérieux la vie, des pratiques religieuses trop rares, surtout parmi les hommes, et une facilité de caractère qui touchait parfois à l'indifférence. Les choses, depuis lors, ont bien changé; et à quoi attribuer ce changement? Lisez la vie du *saint homme* et vous y verrez l'action persévérante des bonnes œuvres, dont on peut bien dire qu'il fut l'âme pendant quarante ans. C'est d'abord une petite conférence de Saint-Vincent-de-Paul, composée en partie d'étrangers[1], puis l'œuvre des apprentis, l'œuvre des écoles d'adultes; vient ensuite une association réparatrice des blasphèmes et de la profanation du dimanche; et, comme les œuvres appellent les œuvres, les Petites Sœurs des pauvres fondent à Tours leur quatrième établissement. Le choléra éclate tout à coup et fait dans le pénitencier de Tours d'affreux ravages; quels sont les premiers qui accourent avec l'archevêque au poste du danger et de la charité? Ce sont des confrères de Saint-Vincent-de-Paul. M. Aubineau ne les nomme pas; nous respecterons sa modestie. Mais il rappelle ce mot d'une des religieuses affectées au service. Le guichetier, vieux militaire, lui demandait, non sans éprouver lui-même une certaine émotion, si elle n'avait pas peur: « Peur! répondit la simple fille; aviez-vous peur au feu? Eh bien! la peste, c'est le coup de feu des sœurs de

[1] M. Aubineau donne pour fondateur à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de Tours, M. l'abbé Voisine, curé de Saint-Saturnin. Personne, à cet égard, ne peut être mieux informé que lui; mais, si M. Voisine fonda réellement la conférence, son prédécesseur à Saint-Saturnin, M. l'abbé Suchet, n'avait-il pas déjà jeté quelques pierres dans la fondation? C'est ainsi que nous avons vu M. Bordier et ses amis de la Congrégation préparer, dix ans à l'avance, par leurs œuvres, la base sur laquelle devait être édifiée, après l'interruption de 1830, la grande œuvre de Saint-Vincent-de-Paul. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. Suchet aimait à attirer chez lui les jeunes gens pieux et charitables. Il appelait parfois, en riant, ces toutes petites réunions, *le conseil des maréchaux*, parce qu'on y rencontrait plusieurs noms de maréchaux de France, *Suchet, Lauriston*, peut-être un troisième. M. l'abbé Suchet quitta Tours en 1840, pour suivre Mgr Dupuch, comme vicaire-général, à Alger; quant à M. Georges de Lauriston, alors percepteur à Veretz (1836-1839), il est mort à Paris, il y a une dizaine d'années, sous l'humble livrée des *Frères de Saint-Vincent-de-Paul*.

la charité. » — Des trois sœurs du pénitencier, deux moururent. La population entière se porta à leurs obsèques. M. Dupont faisait dater surtout le réveil de la foi à Tours de cette invasion du choléra.

Dans tout ceci, M. Dupont ne nous apparaît encore que comme un homme éminemment pieux et éminemment charitable, un de ces hommes qui font aimer la piété et la charité; mais cet homme, en réalité, ne touchait à la terre *que par ses pieds,* suivant le mot de Son Éminence, Mgr Guibert, et il ne vivait réellement que *dans la sphère des choses surnaturelles,* voyant *Dieu partout comme il est, avec les anges, les saints et tout ce qui est au ciel* [1]. Sa belle figure était constamment empreinte d'une sérénité céleste, et, sa conversation étant habituellement dans le ciel, il ne parlait presque toujours que de Dieu, mais de telle manière que sa parole devenait attrayante, même pour les indifférents. Ceux qu'il recherchait surtout, c'étaient les affligés; ils étaient ses amis de prédilection, et, quel que fût le sujet de leurs peines, ils trouvaient en lui un cœur ouvert et plein de ressources. Les lettres de M. Dupont nous apprendraient beaucoup, à cet égard, si elles pouvaient toutes être publiées; mais il y a des plaies qui ne doivent pas laisser de traces; aussi ne peut-on être étonné que plusieurs des correspondances du saint homme ne se retrouvent plus.

Ses relations avec les communautés religieuses et spécialement avec la sœur Marie de Saint-Pierre, une humble tourière du Carmel de Tours, qui fut favorisée de communications célestes, n'offrent pas moins d'intérêt. Ce fut dans ces entretiens que, toujours préoccupé des idées de réparation, il conçut la pensée du culte de la *Sainte Face*: il lui semblait qu'on ne pouvait mieux réparer l'injure des soufflets et des crachats, dont le visage de notre Sauveur est encore l'objet tous les jours, qu'en honorant d'une manière toute spéciale ce visage divin, tel qu'il est resté empreint sur le voile de sainte Véronique; et l'on sait de quelles grâces insignes

[1] Lettre du cardinal-archevêque de Paris à M. Léon Aubineau. *Univers* du 5 mars 1879.

ce culte, inauguré sans bruit dans une modeste chambre de la rue Saint-Etienne, à Tours, devint aussitôt la source. L'appréciation de ces grâces merveilleuses n'appartient qu'à l'Eglise; mais ce qui ne peut être contesté dès aujourd'hui, c'est le retentissement qu'eurent ces merveilles, ce sont les témoignages sans nombre qui en sont restés, c'est enfin l'affluence qui se porta dès lors chez M. Dupont, et qui, pendant plus de vingt ans, ne s'est pas ralentie.

Et encore cette affluence était peu de chose près de la multitude de lettres qui arrivaient à M. Dupont de toutes les parties du monde: demandes de prières, demandes de l'huile qui brûlait devant la Sainte Face, comme les pèlerins des premiers âges et, parmi eux, des princes, des reines faisaient pieusement pour l'huile qui brûlait dans les sanctuaires des catacombes [1]. M. l'abbé Janvier porte à deux millions au moins le nombre de fioles d'huile qui ont été expédiées, par M. Dupont, en tout pays.

Son temps, on le voit, n'était plus à lui, il était tout au culte de la Sainte Face. Aussi ses visites quotidiennes à quelques tombes qui lui étaient particulièrement chères, à celle de sa fille surtout et à celle de la sœur Saint-Pierre, furent-elles forcément interrompues; mais aucune de ses anciennes œuvres ne souffrit; chaque jour, au contraire, elles en produisaient de nouvelles. Ainsi, de la Conférence de Saint-Vincent de Paul naissait l'Œuvre du manteau de saint Martin, qui recueillait les vieux vêtements et les remettait plus ou moins à neuf pour les pauvres, et de l'œuvre du manteau de saint Martin naissait la grande œuvre de la reconstruction de sa basilique.

Lorsqu'on arrivait à Tours, il y a quarante ans, les premières impressions étaient pénibles. Du plus loin qu'on apercevait les tours élégantes de la cathédrale, un cri s'échappait du cœur : Saint Martin ! Saint Martin ! — Mais non, vous était-il répondu ; ce que vous voyez, ce sont les clochers de Saint-Gatien. — Saint Gatien,

[1] On sait que la liste des fioles envoyées par saint Grégoire à la reine Théododelinde a permis à l'illustre chevalier de Rossi, en suivant l'ordre des inscriptions, de refaire la topographie des catacombes.

le premier évêque de Tours, était un inconnu pour vous. — Et saint Martin, disiez-vous alors, le grand thaumaturge, le protecteur de la France, où donc est son monastère? Où donc est sa basilique? — Son monastère! en voilà les débris; et l'on vous montrait la porte monumentale de Marmoutiers, seule demeurée debout au pied des coteaux de la Loire. — Sa basilique! voilà tout ce qui en reste; et l'on vous indiquait, vers la partie occidentale de la ville, deux grosses tours qu'aucune construction ne reliait plus.

La seconde impression n'était pas moins douloureuse. Le lourd véhicule qui vous portait, entrait au trot dans les vastes nefs d'une élégante église; puis, les chevaux, dételés, allaient chercher leur pâture dans le sanctuaire. Cette église était l'ancienne abbatiale de Saint-Julien; elle a été, depuis lors, rendue au culte, mais après plus de soixante ans de profanation.

Quant à la basilique de Saint-Martin, il n'était plus question d'elle; elle avait été détruite, non point dans un jour d'effervescence révolutionnaire, mais à la fin de la Révolution et à l'heure même de la réouverture des temples. Rendre à la fois aux catholiques Saint-Gatien et Saint-Martin, l'église aux grands pèlerinages, c'était trop, et l'on prit prétexte d'une voûte tombée pour faire jouer la mine et jeter à terre de solides et épaisses murailles. La grande nef devint alors une rue, et, comme on aurait pu rendre au culte peut-être quelque autre partie de ce vaste monument, on fit légèrement dévier la rue de la ligne droite, afin d'empiéter sur les collatéraux. « Moins il y aura de ratières, disait-on, moins il y aura de rats [1]. » Tout était donc prévu et bien prévu; mais Dieu prévoyait aussi, et cette déviation sauva le saint tombeau qui se trouva hors de la rue et a pu être retrouvé, comme par miracle, au fond d'une cave voisine [2].

[1] *Le Saint Homme de Tours*, p. 253.

[2] Pendant près de soixante-dix ans, saint Martin n'a eu d'autre sanctuaire, tant soit peu marquant à Tours, que la grande chapelle du transept de la cathédrale, qui avait été constituée en chapelle paroissiale, de telle sorte que la paroisse qui entourait Saint-Gatien portait assez singulièrement le nom de Saint-Martin. Plus tard, une communauté de missionnaires fut instituée sous le vocable de Saint-Martin.

La pensée, d'ailleurs, de reconstruire Saint-Martin, c'est-à-dire de refaire à neuf la topographie d'un quartier et d'édifier une basilique à peu de distance de deux autres églises, Saint-Saturnin et Notre-Dame-la-Riche, était taxée de folie par le monde. M. Saint-Genest, qui connaissait M. Dupont et ne pouvait s'empêcher d'être frappé de la candeur de sa foi, n'en criait que plus haut: « C'est affligeant, c'est insensé ! »

Nous avons entendu ces mêmes cris à Rome, en 1834, à propos de la reconstruction de Saint-Paul. A quoi bon cette église dans une solitude, disait-on, sur un terrain infect? Les églises manquent-elles donc à Rome? M. Valery, le touriste bel-esprit du temps, supputait avec douleur les sommes qu'on allait enfouir dans un marais, tandis que les ruines du vieux Saint-Paul, ses arceaux pantelants, ses colonnes de brèche violette, embrassés et soutenus par des touffes de lierre, auraient produit un effet des plus pittoresques au bord du Tibre.

La religion cherche mieux que le pittoresque et elle s'attache surtout aux souvenirs, parce qu'il y a toute une propagande dans les souvenirs. Saint-Paul a été reconstruit grandement, magnifiquement sur la tombe de l'apôtre, et son désert n'en est plus un ; sans cesse il est animé par les pèlerinages.

La même observation peut se faire, dès aujourd'hui, à Tours; car, si la basilique de Saint-Martin n'est pas encore matériellement reconstruite, les fonds sont prêts pour des temps meilleurs, et, ce qui est plus important encore, on peut dire que dès aujourd'hui la reconstruction morale est complète. Une chapelle provisoire attend la basilique, et cette chapelle, qui peut contenir quinze cents personnes, ne désemplit pas; son premier aumônier est mort à la

M. l'abbé Donnet, aujourd'hui cardinal, en était le supérieur, et, parmi ses membres, on comptait l'abbé Dufêtre, mort évêque de Nevers; l'abbé Suchet, depuis lors un des premiers apôtres de l'Algérie; l'abbé Nogret, aujourd'hui évêque de Saint-Claude. Cette institution eut peu de durée; elle fut remplacée par une communauté de Lazaristes. M. Aubineau cite enfin le *petit hôpital Saint-Martin*, dernier et bien humble hommage rendu au grand saint dans la ville qui tint à honneur jadis de porter son nom. (*Martinopole*).

peine et il a fallu une communauté pour y assurer le service. Enfin, les grands pèlerinages sont redevenus habituels dans une ville qui ne les connaissait plus; Tours, en un mot, a été transformé. M. Saint-Genest est le premier à le constater sans le comprendre ; et, si cette vue le jette dans l'étonnement, dans la stupeur, il ne peut dissimuler que cette stupeur finit par devenir de l'admiration.

L'œuvre de Saint-Martin fut surtout l'œuvre de M. Dupont. Ce fut lui qui fut traité de fou, et il l'était, en effet, de cette folie de la croix qui confond la raison du monde et triomphe de tous les obstacles.

On suit avec un vif intérêt, dans l'ouvrage de M. Aubineau, les détails curieux et les péripéties de cette œuvre de Saint-Martin ; rien de plus édifiant ni de plus attachant tout ensemble. Les circonstances providentielles de l'établissement des Petites-Sœurs à Tours, en 1847, celles, non moins marquées du sceau divin, dans lesquelles arriva à Tours, en 1870, et fut remis au général de Charette le drapeau du Sacré-Cœur, et, pour tout dire en un mot, la vie entière du saint homme captive constamment l'attention ; c'est la vie d'un saint écrite dans une langue dont M. Aubineau a une longue habitude, la langue qui convient aux saints. La mort de la fille de M. Dupont, cette mort qui arrachait à un médecin distingué mais incrédule cette exclamation : *J'ai enfin vu un chrétien !* n'est pas seulement un épisode touchant, c'est un épisode sublime. Ce qui ressort enfin de tout le livre, c'est la toute-puissance de la prière. La prière était la seule arme que cherchât M. Dupont dans sa lutte contre le mal ; c'était sa seule réponse aux objections qu'on lui faisait quelquefois sur ses desseins, et il accompagnait cette réponse d'un doux et spirituel sourire, expression transparente du calme et de la confiance de sa foi. On ne saura jamais assez tout ce que peuvent l'humilité, la charité et la prière.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — **Mandements de carême de NN. SS. les Évêques de Bretagne et de Vendée. — M. Antoine de la Rochette. — Les *Annales de Sainte-Anne*. — Un concert à Londres et M. Bourgault-Ducoudray. — La question des omnibus.**

Pendant que tout semble près de s'effondrer, que les yeux croient voir partout les signes avant-coureurs d'un cataclysme épouvantable, l'Église, fidèle à sa mission, ne cesse de rappeler aux peuples les enseignements seuls capables de les sauver. Grégoire XVI et Pie IX, dans leurs allocutions et leurs encycliques, ont jeté le cri d'alarme; leur vénérable successeur, Léon XIII, a continué leur œuvre. Son encyclique, *Quod apostolici muneris*, a fait le tour du monde, réveillant dans les âmes, selon leurs dispositions, ici les pensées de la colère, là les espérances de l'esprit filial. A la voix de leur chef les évêques font écho. Dans leurs mandements de carême, ils redisent les mêmes vérités, proscrivent les mêmes erreurs, adressent aux hommes les mêmes supplications, signalent les mêmes périls. Les instructions pastorales publiées par NN. SS. les évêques de la Bretagne et de la Vendée en sont un éclatant témoignage.

Mgr l'évêque de Vannes prend pour sujet de son instruction pastorale la publication des lettres apostoliques. Il montre Léon XIII en face du monde, et supplie le Seigneur de faire comprendre à celui-ci l'enseignement qui lui est donné. Rappelant la guerre faite avec plus d'acharnement que jamais à la société et à la famille, signalant les doctrines perverses de ceux qui, ne voulant plus reconnaître l'autorité divine, essaient d'enlever au mariage tout caractère religieux, et demandent un enseignement sans foi et sans prière, il montre le salut dans les protestations énergiques du Vicaire de Jésus-Christ. Puis il met en garde ses diocésains contre les agents des sociétés secrètes, qui vont, jusque dans les campagnes les plus reculées, essayer de racoler des adeptes, et il leur rappelle qu'ils doivent « interdire impitoyablement leurs demeures à cette publicité sans frein qui inonde nos villes, nos bourgades et nos villages, de livres, de brochures, de journaux et de dessins démoralisateurs. »

Mgr l'évêque de Quimper insiste de même sur le service immense que rend à la société malade la parole pontificale, et montre, d'après cette même parole, quelles sont les conditions nécessaires de la paix sociale. Il faut que l'Église ait son autorité respectée et son action libre. Continuation de l'incarnation du Verbe, elle doit jusqu'à la fin des siècles parler à la place du Fils de Dieu et redire ce qu'il disait au monde. Elle est donc au dessus de tout; nulle puissance humaine ne peut rien ajouter, rien retrancher à son enseignement. Personne, quelle que soit son autorité ou sa science, ne peut la contrôler. Que si des chrétiens pusillanimes s'effraient des hardiesses de son langage, peu importe, le vrai catholique doit toujours l'écouter avec respect et reconnaissance. Mais il faut, de plus, que son action ne soit pas entravée. Dieu lui a donné pour mission de soulager toutes les misères de l'humanité, et cette mission, elle l'a constamment remplie, en suscitant des dévouements admirables, en inspirant des pauvres volontaires, créant des institutions nouvelles, « depuis les diacres jusqu'aux Petites-Sœurs des pauvres, soulageant toutes les douleurs et soignant toutes les maladies. Ses bienfaits peuvent être méconnus, elle peut être outragée, calomniée, persécutée par ceux auxquels elle les prodigue; elle continuera sa mission avec le même dévouement. Si on la chasse de l'école ou de l'hôpital, elle y reviendra bientôt. »

La revendication de l'une des libertés les plus nécessaires à l'action de l'Église, celle de l'enseignement chrétien, fournit à Mgr l'évêque de Luçon le sujet d'une magnifique lettre pastorale, dans laquelle aux raisonnements d'une logique invincible se joignent les ornements d'une éloquente parole. L'éducation de l'enfant appartient à Dieu, car c'est lui qui est la source de la vie; aussi s'est-il constitué l'instituteur de l'humanité, qu'il a d'abord enseignée par ses prophètes, ensuite par son Fils. Annoncé par Isaïe comme précepteur et comme docteur, Jésus-Christ déclare n'être venu que pour enseigner. « Il le prouve en enseignant pendant plusieurs années ». Puis il investit ses apôtres de sa mission : « Allez, leur dit-il tout d'abord, et enseignez ». Les apôtres comprennent si bien quelle est sa volonté, qu'ils commencent par se décharger sur les diacres de tout le ministère matériel. L'Église doit dès lors diriger l'enseignement, parce qu'il n'est pas de science, histoire, philosophie, littérature, astronomie, physique, qui ne se rattache par quelques points aux vérités fondamentales du christianisme. Investie de cette autorité par Dieu, elle la réclame encore, parce qu'elle est la mère de ces enfants qu'elle a baptisés. On l'attaque, on nie ses droits, on proteste contre ses réclamations, non par amour de la science, non par respect pour la liberté des familles, mais parce que l'on veut chasser Dieu de l'école, élever les générations dans la haine du catholicisme, les façonner, sinon à l'impiété, au moins à l'indiffé-

ratisme religieux érigé à l'état de système. « Mieux vaudraient mille fois les sanglantes immolations que le paganisme faisait de ses enfants. Hélas ! si tel est le grand moyen de réorganisation sociale, nous constaterons une fois de plus la vérité de cet oracle de nos saints livres : L'impiété au pouvoir accumule les ruines ; mais nous garderons comme gage d'espoir cette autre parole : Aucune sagesse ne prévaut contre le Seigneur. »

De son côté, Mgr l'Évêque de Nantes fait l'éloge de la sagesse chrétienne. Il veut à ceux que l'impiété s'efforce d'entraîner dans ses voies déplorables, redire quelle est la véritable sagesse et comment elle produit ses fruits. Dieu qui a tout fait avec nombre, poids et mesure, s'est révélé dans l'ordre qu'il a mis dans la nature, surtout dans l'organisation merveilleuse de l'homme. A celui-ci il a donné l'intelligence, qui, placée en face des problèmes les plus redoutables et les plus imposants, s'est malheureusement égarée et a fini par tomber dans toutes les erreurs du paganisme. Alors la Sagesse éternelle, le Verbe s'est fait chair. Il a rappelé au genre humain le véritable but de la vie et les grandes lois qu'il faut suivre. Cet enseignement convient à tous, s'adresse à tous ; la Sagesse attend les hommes, va même les chercher, car elle les aime. C'est elle qui, en se communiquant, distingue de ses semblables l'homme qui la possède et lui donne, en dépit des rivalités jalouses, une place d'honneur dans l'estime des autres ; elle le fait grand, dans quelque condition sociale qu'il se trouve. Cette sagesse est malheureusement rare, car les hommes ne veulent ni écouter, ni réfléchir, ni comprendre ; ils reculent devant les difficultés. Aussi vont-ils s'égarant de plus en plus, tombant d'un abîme dans l'autre. A ceux qui croient encore, de tout faire pour les sauver. « Priez, insistez, exhortez, sans vous lasser, sans vous rebuter jamais. La goutte d'eau qui tombe sans cesse finit par creuser et le roc et le marbre. Faites entendre tantôt le doux murmure de la voix qui supplie, tantôt le cri perçant qui s'échappe des entrailles d'une mère. A ces cris, à ces supplications, on verra peut-être sortir de leur trop long assoupissement ceux qui dorment au bord du précipice. »

Écoutez la parole du Souverain-Pontife, crie Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc, en promulguant l'Encyclique, que son appel ne se heurte pas à des volontés indifférentes ou obstinées. Cette parole dicte à tous les membres de la société leurs devoirs, elle leur montre en même temps quels droits ils sont obligés de respecter dans les autres. Elle seule peut fournir le remède aux maux qui nous épuisent... Plus l'autorité sera chrétienne, plus l'obéissance sera éclairée et consciencieuse, et plus aussi se resserreront les liens sociaux près de se dissoudre.

Le Carême, l'Encyclique, voilà le double sujet que traite Mgr l'archevêque de Rennes. L'Église nous ordonne de consacrer quelque temps à

Dieu; c'est pourquoi elle a institué le Carême. Mais pourquoi celui-ci produit-il si peu de fruits? C'est qu'on ne veut pas en profiter. On trouve du temps pour tout, pour ses affaires, pour ses plaisirs, on n'en trouve pas pour penser à ses intérêts véritables. L'Église nous demande de partager avec Dieu. Elle redit, en l'appliquant à tout le monde, la parole que le vénéré Pie IX disait à Mgr Place lui-même, en parlant des prédicateurs : « Il y a une cause plus funeste encore des malheurs contemporains, c'est qu'on ne prêche plus l'enfer, ni les fins dernières. » Les hommes de notre génération n'aiment pas qu'on leur rappelle ces choses-là. Quant à l'Encyclique : Quel spectacle que celui du Souverain-Pontife faisant entendre sa voix, au bruit de laquelle tout le monde tressaille, amis comme ennemis. En face de la société humaine mise en danger de mort par d'abominables sectaires, il dit la vérité, indique le remède. Cette vérité est celle qui ne change pas, ne s'accommode pas aux circonstances. Heureux les peuples, heureux les gouvernements, si, au lieu de s'en défier, ils l'écoutaient et la laissaient pleinement libre.

Puisse le monde entendre ces avertissements, profiter de ces leçons! Notre siècle n'aura pas le droit de se plaindre des ministres de Dieu; ils ne restent pas muets en présence de ses erreurs; ils ne lui permettent pas de courir à sa perte, sans rien faire pour le sauver. En écoutant ce magnifique langage, si calme, si noble, si relevé, on éprouve en son âme une impression de confiance, on ne peut croire que la société à laquelle Dieu l'accorde comme une grâce de choix, soit irrévocablement maudite, et qu'elle doive repousser jusqu'au bout le remède salutaire qu'on lui présente avec tant de délicatesse et d'amour. Après la lecture de ces pages, où le souffle chrétien et l'éloquence humaine s'unissent merveilleusement, il est triste de retomber au milieu des futilités désolantes, des ignorances incroyables, des sottises quotidiennes de la presse irréligieuse. Des folliculaires de vingt ans, des journalistes souvent sans aucun mérite, occupent l'attention du monde, et leurs inepties, leurs mensonges, leurs blasphèmes, ont sur les masses séduites plus d'influence que la parole d'un évêque.

— Une perte qui nous est bien sensible, c'est celle de M. Antoine de la Rochette, député de la Loire-Inférieure, mort subitement à Paris, le 4 mars. Le président de la Chambre, M. Gambetta, s'est honoré en parlant de lui dans les termes suivants :

« M. de la Rochette nous quitte au milieu, on peut le dire, des espérances de la jeunesse et des promesses de la virilité. Tous ceux qui l'ont connu, — et il a commencé à siéger avec vous au lendemain de la Constitution du 25 février, — ont pu apprécier quelle perte fait la Chambre,

quelle perte font ses amis, quelle perte fait le pays. Car, s'il avait un autre idéal politique que celui qui anime la majorité de cette Chambre, quelle que fût la vivacité de ses opinions, la fermeté de ses espérances, nul d'entre vous, messieurs, n'a pu, à la courtoisie de ses rapports, voir en lui un adversaire. (C'est vrai! — Très-bien! très-bien!) Je crois traduire les sentiments de la Chambre (Oui! oui!) comme un hommage suprême au nom qu'il portait et qui était vénéré à bien des titres, en disant qu'il avait ici l'estime et la sympathie de tous les partis. » (Assentiment unanime.)

Mais ce que M. Gambetta ne dit pas et ce qui nous tient au cœur, c'est que M. Antoine de la Rochette fit partie, pendant six ans, de la brave petite armée pontificale et qu'il eut l'honneur d'être cité dans le rapport sur la bataille de Mentana; ce qu'il ne dit pas, c'est que, dans la malheureuse campagne de Prusse, il mérita, coup sur coup, le grade de lieutenant-colonel et la croix de la Légion d'honneur. Quelque courte que soit une carrière, quand elle a de pareils souvenirs, elle ne peut jamais être vouée à l'oubli.

Si M. de la Rochette a été comme foudroyé, il n'a pas du moins été surpris : sa dernière sortie, l'avant-veille de sa mort, a été pour aller prier à Montmartre, dans la chapelle votive du Sacré-Cœur.

— Un fait musical des plus intéressants pour la musique française vient de se passer à Londres. Lorsque, l'an dernier, le gouvernement organisa une série de concerts et de concours musicaux dans la grande salle du Trocadéro et invita toutes les nations à y prendre part, la Société de M. Henri Leslie, de Londres, accepta le défi au nom de l'Angleterre; le grand prix unique lui fut décerné, dans sa division, à l'unanimité. Le morceau qui lui avait été imposé était un fragment de la *Symphonie chorale* de M. Bourgault-Ducoudray. M. Leslie a voulu la produire en entier dans un concert international, le jeudi 27 février, à Saint-James's Hall. M. Bourgault-Ducoudray avait consenti à en diriger l'exécution, qui a été parfaite. Plusieurs des morceaux furent acclamés, et, à la fin, le compositeur fut rappelé sur l'estrade, au milieu, dit le *Daily Telegraph*, de marques générales de sympathie et d'admiration.

LOUIS DE KERJEAN.

— Nous devons recommander à nos lecteurs une excellente publication qui s'annonce à Morlaix sous les meilleurs auspices et dont les débuts méritent tous nos éloges. Elle a pour titre : *Les Annales de Sainte-Anne*, revue religieuse, historique et archéologique, et a pour rédacteur en chef M. Jules Delmas, qui dirige à Morlaix un vaillant journal français-breton,

intitulé : *la Vérité*. Les *Annales de Sainte-Anne* paraissent tous les mois, et nous avons en main les trois premières livraisons, qui se recommandent par des travaux de plusieurs de nos collaborateurs : une histoire du bienheureux Charles de Blois est commencée par dom Plaine, des notices sur Pierre de Keriolet et sur le pèlerinage de Sainte-Anne sont dues à la plume de M. Hippolyte Le Gouvello; MM. Jeanniard du Dot et Larvorre de Kerpenic ont envoyé à la nouvelle revue des stances et des sonnets, et M. Jude de Kernaëret y publie une revue des universités catholiques. Tout cela ne coûte que 5 francs par an. Nous souhaitons bon courage et bon succès à notre jeune confrère.

La Question des Omnibus.

A M. le Directeur de la REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

Mon cher ami, permettez-moi de réclamer contre une phrase de la *Chronique* du mois de février. Il s'agit des *omnibus*. On les appela d'abord *Voitures des bains de Richebourg*; « mais, ajoute la *Revue*, un ami de M. Baudry (l'inventeur), lui conseilla de baptiser son véhicule d'un nom plus court et plus expressif, que lui avait suggéré la vue de l'enseigne d'un épicier de la ville nommé *Omnès*, et qui, ne demandant pas mieux que d'approvisionner toute la ville de sucre et de chandelles, avait fait peindre, au dessus de sa porte, cette espèce de jeu de mots : OMNÈS OMNIBUS. »

Qu'il y ait eu à Nantes, en 1826 ou 27, un épicier du nom d'*Omnès*, je l'ignore, mais ne le conteste pas, bien que son nom ne figure pas sur les annuaires; ce que je conteste, c'est que ce soit lui qui ait eu l'idée de joindre au nom d'*Omnès* celui d'*Omnibus*. L'origine de cette adjonction est beaucoup plus distinguée. Voici, au reste, le fait qui lui donna lieu, tel que l'a raconté, dans une circonstance célèbre, le premier qui ait porté les deux noms réunis.

Tout le monde sait qu'au mois de janvier 1789, une rixe s'engagea à Rennes, entre un certain nombre de membres de la noblesse et des jeunes gens du Tiers-État, à la tête desquels était Moreau, alors prévôt de l'école de Droit. Un des jeunes gens resta sur la place. L'irritation de ses camarades fut alors au comble et ils appelèrent à leur secours toute la jeunesse de Bretagne. Le député qu'ils envoyèrent à Nantes portait précisément le nom *assez remarquable*, dit Mellinet, d'OMNÈS-OMNIBUS. Il fut reçu solennellement, le 28 janvier au soir, dans le palais de la Bourse,

et prononça une harangue enthousiaste dont nous extrayons le passage suivant : « En 1784, j'eus le bonheur de sauver, à Paris, deux personnes et leurs voitures entraînées par les glaces. Notre monarque Louis XVI, toujours bienfaisant, récompensa mon action par deux médailles que M. de Breteuil me donna, en m'adressant, au nom de Sa Majesté, ces mots augustes que les circonstances me rappellent avec attendrissement : — Mon ami, vous êtes jeune ; c'est ainsi que le roi récompense votre zèle. Soyez toujours utile à vos concitoyens [1]. »

Les médailles dont parlait Omnès portaient pour inscription : Omnès Omnibus. Ce jeu de mots, où le souvenir du dévouement devenait comme une partie du nom de celui qui s'était dévoué, venait de Louis XVI. Faut-il ajouter que la mission d'Omnès à Nantes fut un des préludes de la Révolution ?

Mais alors, me direz-vous, d'où vient le nom d'*omnibus* donné aux voitures de transport en commun ? Je ne puis, à cet égard, que répéter ce que j'ai entendu dire dans le temps. Tout le monde s'occupait de la voiture de M. Baudry, laquelle appelait, de son côté, l'attention de tout le monde par une clochette perchée sur l'impériale et que le mouvement de la voiture mettait constamment en branle ; mais le nom était bien long et chacun s'ingéniait à lui en trouver un plus *court et plus expressif*.

— A quoi bon chercher ? aurait dit un soir, dans une réunion nombreuse, M. l'abbé Réveillé de Beauregard, curé de Sainte-Croix, et qui devint plus tard vicaire-général de Mgr de Guérines ; puisque c'est une voiture *pour tous*, c'est un *omnibus*. — La saillie aurait eu un plein succès : elle aurait été redite et le nom serait resté.

E. DE LA G.

[1] *La commune et la milice de Nantes*, vol. VI, p. 11.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ACTES POUR LA COMMUNION, par M. l'abbé Chesnel, vicaire général à Quimper. 2e édition. In-32, 56 p. Quimper, imp. Penel; lib. Salaun.

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES pour l'année 1879. Nantes, imp. Ve Mellinet.

BULLETIN DE LA COMMISSION MÉTÉOROLOGIQUE AGRICOLE DU MORBIHAN, d'après 11,000 observations faites à Vannes. Gr. in-4o, 19 p. Vannes, imp. Galles.

CLIMAT (LE) DE BREST et ses rapports avec l'état sanitaire; par M. Borius. 1 vol. in-8o de 384 p. Paris, 1879, J.-B. Baillière.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE, tirés des archives impériales de Russie; par E. de Barthélemy. In-8o, 15 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

EDOUARD RICHER, par C. Merland. In-8o, 92 pp. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.

ETUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE SUR SAINT FÉLIX ET FORTUNAT (VIe siècle); par l'abbé P. Grégoire. In-8o, 30 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

LETTRE SUR LA MARINE MARCHANDE, adressée à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par M. Babin-Chevaye, président de la Chambre de commerce de Nantes. (Janvier 1879). In-4o, 28 p. Nantes, imp. Vincent et Cie.

LIVRE (LE) DE MARGUERITE DE BRETAGNE, dame de Goulaine (1585-1599). Introduction et notes, par Arthur de la Borderie. In-8o, 80 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Société des Bibliophiles bretons.

M. VANDIER; par S. Halgan. In-8o, 15 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

POÈMES BRETONS DU MOYEN AGE, publiés et traduits d'après l'incunable unique de la Bibliothèque nationale, avec un glossaire-index, par le Vte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. Paris, Didier; Nantes, Morel. In-8o, 288 pp ..... 7 fr. 50

STATIONS PALÉOLITHIQUES ET NÉOLITHIQUES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par Pitre de l'Isle, secrétaire du comité de la Société archéologique de Nantes. In-8o, 14 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

TROP GRATTER CUIT, TROP PARLER NUIT; par Ferdinand Milo. In-8o, 8 p Saint-Nazaire, imp. Girard ..... » 10

VINGT LETTRES MISSIVES

ORIGINALES ET INÉDITES

DU CHARTRIER DE THOUARS

(1282-1635)

A l'état d'originaux, les documents épistolaires écrits en français sont rares pour le treizième siècle. Le duc de La Trémoille ayant bien voulu nous en communiquer deux, découverts dans ses archives, et en ayant ajouté trois pour le quatorzième siècle, nous les publions avec une suite de quinze lettres-missives, puisées à la même source et relatives aux trois siècles suivants. En nombre proportionnel avec les précédentes, elles concernent aussi la Bretagne et le Poitou, ou les provinces limitrophes. Treize ont été écrites ou dictées par des femmes de toute condition, depuis l'épicière jusqu'aux princesses de sang royal; et elles se rapportent aux sujets les plus variés, principalement aux détails de la vie de famille. On jugera de l'intérêt qu'elles offrent par l'indication sommaire de leur objet, sans préjudice de renseignements spéciaux dont la véritable place est dans les sommaires et en note des lettres. Sachant par qui, à qui et dans quelles circonstances elles furent écrites, leur mérite sera mieux apprécié.

XIIIe SIÈCLE.

Comme seigneur d'un beau fief en Anjou, le sire de Rays est sollicité,

par un vassal au moins aussi puissant que lui, d'approuver l'échange en vertu duquel il s'est dessaisi de l'office de juge dudit fief. *N° 1.*

Le même sire de Rays, ayant titre de fondateur d'un petit monastère situé près de Machecoul, est prié par l'abbé de Redon, de lui désigner les trois moines dudit lieu parmi lesquels il doit choisir le futur abbé de la Chaume. L'état de celle-ci réclame une prompte décision et un bon choix. *N° 2.*

XIVe SIÈCLE.

Rendez-vous d'affaires donné par un gentilhomme manceau à un sien cousin et à des fermiers du Craonois. *N° 3.*

Quatre gens d'armes du susdit pays de Rays sollicitent du duc de Guyenne, fils aîné d'Édouard III, roi d'Angleterre, la réparation de dommages que, malgré les trêves, ils ont éprouvés de la part de ses officiers en Poitou. A cette condition seulement seront restituées les prises qu'ils ont faites sur un chevalier anglais, à titre de représailles. *N° 4.*

Approvisionnements ordonnés par la dame de Sully et de Craon, pour le copieux souper qu'elle veut offrir à son suzerain, le duc d'Anjou, accompagné probablement d'une nombreuse suite. *N° 5.*

XVe SIÈCLE.

Politesse du secrétaire du sr de Taillebourg, sollicitant de la part des habitants d'une petite paroisse de la Saintonge la prompte fortification de leur église. Cette mesure était indispensable pour mettre leurs biens à l'abri d'une descente imminente des ennemis auxquels la Guyenne avait été enlevée depuis moins de dix-huit mois. Le susdit sr, Olivier de Coëtivy, appartenait à une famille bretonne, qui se signala dans la guerre contre les Anglais, dont il venait d'être prisonnier pendant plusieurs années. *N° 6.*

Devenu gendre de Charles VII, par son mariage avec l'une des filles de la belle Agnès, le même sr de Taillebourg avait blâmé sa jeune femme de quelque indiscrétion. Avec de gracieux témoignages d'affection, et une énergique sincérité, elle proteste de sa complète innocence. *N° 7.*

Peu de temps après son avénement au duché de Bretagne, François II prie le même sr de Taillebourg de lui communiquer des titres, pour un procès qu'il a contre l'héritier de Marie de Rays, au sujet de Chantocé, en Anjou. *N° 8.*

Le maréchal de Gié, devançant sa femme dans sa vicomté de Fronsac, et ne pouvant aller voir le comte de Taillebourg, Charles de Coëtivy, fils d'Olivier, après quelques détails sur leur voyage, lui donne rendez-vous à Cognac, chez son beau-frère, le comte d'Angoulême. *N° 9.*

XVIe SIÈCLE.

Une épicière de Poitiers envoie au maître d'hôtel de Mme de La Trémoille diverses denrées et provisions, avec excuses de l'état et de l'odeur de deux douzaines de fromages. *N° 10.*

La sœur du défunt comte d'Angoulême, veuve du comte de Taillebourg, donne de nombreuses commissions à l'un de ses officiers, qu'elle avait envoyé à la cour, où dominait déjà sa belle-sœur, Louise de Savoie. *N° 11.*

Une damoiselle poitevine, qui avait accompagné dans son ménage Louise de La Trémoille, dame de Mirepoix, écrit à sa mère qu'elle vient d'avoir un second fils. *N° 12.*

Au bas de la très-jolie et affectueuse lettre d'une grand'mère, par alliance, à la fille aînée d'une abbesse fugitive, femme de l'illustre chef des protestants dans les Pays-Bas, on sera surpris de trouver la signature de la fanatique duchesse de Montpensier, qui mit aux mains de Jacques Clément le couteau dont il tua Henri III. *N° 13.*

Recommandations d'une damoiselle de la princesse de Condé au chef du conseil de la maison de La Trémoille. Chagrin causé au jeune prince par la mort de son gouverneur. *N° 14.*

XVIIe SIÈCLE.

Touchante lettre de consolation et de réconfort, adressée par l'Electrice palatine à l'une de ses plus jeunes sœurs, la duchesse de La Trémoille. N'ayant pas encore vingt-quatre ans, elle venait de perdre son mari, auquel survécut peu de mois le troisième de leurs quatre enfants. *N° 15.*

En annonçant à la duchesse de La Trémoille la mort de Mme du Plessis-Mornay, Mme de Saint-Germain-Polignac, amie dévouée mais très sarcastique, la plaisante, avec une liberté véritablement gauloise, sur l'estime que lui ont inspirée les belles et rares qualités du mari de la défunte. *N° 16.*

Grande amie, quoique fille du dernier chef de la Ligue, avec les plus notables protestantes, Mme de La Trémoille, Mlles de Rohan, etc., etc., la duchesse de Nevers raconte à la première les angoisses qu'elle vient

d'éprouver. On a cru enragé le chien avec lequel elle avait joué, ainsi que son mari et leur fils aîné; et ils sont partis en hâte pour prendre des bains de mer, remède considéré alors comme souverain contre l'hydrophobie. *N° 17.*

Aimables reproches d'une jeune mariée, la fille de M. et Mme de Saint-Germain-Polignac, à l'amie d'enfance qui la traitait cérémonieusement et l'appelait *Madame. N° 18.*

Des nouvelles de la santé de Louis XIII, avec assurances de l'affection d'Anne d'Autriche, sont données à la jeune duchesse de La Trémoille, Marie de La Tour, par la belle Combalet, nièce du cardinal de Richelieu et dame d'atour de la reine. *N° 19.*

Enfin une veuve, jeune en apparence, dont la famille est attachée à l'administration du comté de Laval, demande très-dignement pardon à la susdite duchesse de ce que, avant qu'elle le lui ait commandé, ses parents et amis l'ont presque contrainte d'agréer un nouvel époux. *N° 20.*

A l'exception des Nos 2 et 7, publiés celui-ci d'après un texte mal lu, et celui-là d'après une copie inexacte, toutes ces lettres sont inédites. Nous reproduisons minutieusement les originaux, mais avec addition de majuscules, pour les noms de personnes et de lieux, ainsi que d'accents et d'une ponctuation régulière. Il a paru non seulement utile, mais encore nécessaire, d'adopter ce parti, pour faciliter la lecture des lettres du chartrier de Thouars aux personnes peu habituées au vieux français ainsi qu'à son orthographe, trop souvent défectueuse.

D'après les résumés qui précèdent, et encore plus quand ils auront pris connaissance de ces vénérables et curieux spécimens de l'art épistolaire entre les années 1282 et 1635, les lecteurs se réuniront à nous pour remercier le duc de La Trémoille de l'empressement si éclairé avec lequel il veut bien permettre, et même encourage par son exemple, l'impression des documents de toute nature conservés dans ses inépuisables archives.

Peu de personnes ignorent qu'il vient de publier :

En 1875, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille, pendant la guerre de Bretagne;* très-grand in-8° de XII et 287 pages, avec 4 planches de fac-simile;

Et en 1877, *Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques;* grand in-folio de 449 pages, avec 4 grandes planches et 43 sceaux gravés sur cuivre.

Ces deux splendides volumes, dont l'importance historique a été constatée aussitôt leur publication, sortent des presses de MM. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Les Roches-Baritaud, 9 mars 1879.

P. MARCHEGAY.

N° 1. — MAI 1282.

Adam IV, vicomte de Melun et sgr de Montreuil-Bellay,
à Girard Chabot, IIe du nom, sgr de Rays, Machecoul et Brion.

Après lui avoir notifié l'échange en vertu duquel il vient de céder à Pierre Dorée, bourgeois de Saumur, la voirie de Brion, avec ses dépendances et tout ce qui lui appartenait audit lieu, Adam prie le sgr de Brion de recevoir les foi et hommage de Pierre Dorée, comme il était tenu de recevoir les siens.

A NOBLE HOME E A PUISSANT A MONSSEUR GIRART CHABOT, CHEVALERS, SEGNOR DE RAIS, DE MACHECOURT E DE BRIUN [1], ADAMS, VICOMTES DE MELEUN [2], SEGNOR DE MONTEROL BELLAY [3], SALUZ EN NOSTRE SEGNOR.

Sachez, Sire, e sachent touz ceus qui sont e qui seront, que, par bon e loial échenge e loial permutaciun feite, o solemnité de droit

[1] En Anjou ; Maine-et-Loire, canton de Beaufort.

[2] V. *Histoire généalogique* du P. Anselme, vol. V, p. 224.

[3] Il est parlé de lui dans l'acte de confirmation à l'abbaye de Fontevraud d'un beau fief du voisinage, nommé Mestré, qui est occupé aujourd'hui par les jeunes détenus de la Maison-Centrale. On ne comparera pas sans intérêt l'orthographe de la lettre du sgr de Montreuil-Bellay avec celle d'une de ses chartes.

« A touz ceos qui verront e orront cetes présentes letres, Adan, viquens de « Meleun e seignour de Monterioul Bellay, chevalier, saluz pardurable en Nostre

e segont costume de païs, entre nous Adam devant dit, d'une partie, e Piere Dorée, borgeis de Saumur, d'autre partie, de fiez e de terres que ledit Pieres avoit e tenoit de nous en noz fiez e en notre chatelerie de Monterol Bellay, que nous avons eues et reçeues dudit Piere par resum dodit échange e de la dite permutaciun e que nous, par les résuns devandites, avons e tenons e en somes en plenère seisine e en corporele posessium e nous en tenons plenèrement e spécialement pour bien paiez, sanz riens rapeler jamés ne dire encontre ; que nous Adam devandit, en retour, en échange, en permutaciun e en réconpensaciun des devandites choses, avons ballié e délivré, e ballons e délivrons audit Piere Dorée, à avoir, à tenir e à épletier à toujourz més, à lui e aus siens e à toz ceux qui de lui hont e auront cause, tote notre véerie [1] de Briun, o totes les apartenances de ladite véerie e o tot quemque nous apartient e puet apartenir ès fiez e en terroir de Briun devandit, que nous avions ou teneons de vous ou devions tenir.

Desqueles choses devandites, o totes les apartenances e o tot quemque nous apartient e puet apartenir de aciun, de demande, de droiture, de segnorie, de détroit, de obéissance, de sésine, de possessium, de propriété, nous avons fait et faisons plenière, certaine e perpétuele cessium à tojorz més en dit Pieres e en ses hoirs e en toz ceus qui en ce hont e auront cause de lui, sanz jamés rapeler ; e nous en somes do tot déséesi e enquores désésissons en votre main, par la ballance de cestes présentes leitres.

« Seignour. Sachent toz que, en nostre court en droit establi, Huguet dit Buef, vallet, « volans estre parçonnier des biens qui sont fez e seront dès hores en avant en « l'iglise de Nostre Dame de Fontevraut, dona e otrea à toz tens pardurablement, e « done et otroie, pour le remède de s'arme e de ses amis défeuns, à Dieu e à Nostre « Dame e à ladite yglise e aus religiouses dames à l'abeasse e au convent de celui « leu, le fié de Mestré, ou tout ce que i apartient, movant de nostre fyé à foy e « à homage e à dous mois de garde; ou toute droiture e ou toute seignorie que « celidit Hugues i aveit ou avoir poveit... Si comme il aveit eu e acheté de Pierre « Dorée, bourjoys de Saumur... Ce fust fait e donné le mardi enprès la seint « Bartholomé l'apostre, en l'an de Nostre Seignour mil e dous cenz e quatre ving e « un, ou mois d'aout. »

[1] Droit de juridiction.

E prometons e somes tenuz guarantir e défendre totes les devandites choses audit Piere e au siens, e à touz ceus qui en ce auront e hont cause de lui, segont us et costume de païs, de toz e contre toz; e à ce tenir e entériner nous obligons audit Pieres, e à touz ceus qui en ce auront cause de lui, nous e nos hoirs e touz noz biens meubles, inmeubles, présens e avenir, quelque part que il soient, e ès damages amander e rendre, se nus en i avoit par faute de guériment, à son simple sérement sanz autre preuve.

Pour laquele chose nous vous prions e soupléons, en quenque nous poons, que vous desdites choses, si comme elles sont ci contenues e expresses, recevez ledit Pieres, ou celui qui en ce aura cause de lui, en votre foy ou en votre homage, aussins comme vous fesieez nous meismes, ou comme vous fussiez tenu de fere e à nous recevoir.

E pour ce que nous ne puissiens jamés cetes choses, ou aucunes d'icelles, rapeler par nous ne par autres, e que nous ne puissiens jamés rien dire ne opposer encontre, nous Adam devandit, en tesmoignage de cetes choses, vous en envoions cetes présentes leitres, séelées de notre propre séel.

Ce fu fet e doné l'an de grâce mil deucenz quatrevinz e douz, au mois de may.

Très-joli original en parchemin, jadis scellé sur double queue, au dos duquel une main contemporaine a écrit : C'EST LA LESTRE DE LA VÉRIE DE BRION, DOU VICONTE DE MONTEROL BRELAY [1].

N° 2. — 19 JUILLET 1294.

Jean II, abbé de Saint-Sauveur de Redon,
au susdit sire de Rays.

Les formalités de présentation, par celui-ci, des trois moines parmi

[1] Cette pièce a été copiée dans le *Cartulaire* des sires de Rays, n° 183, mais non avec la très-curieuse orthographe de l'original. Dans le même cartulaire, n° 155, est

lesquels l'abbé de Redon doit choisir celui de la Chaume, n'ont pas été bien remplies. Jean II, au monastère duquel a été soumis le petit couvent des environs de Machecoul, prie le représentant de son fondateur d'y aviser au plus tôt, et de lui transmettre sa réponse par l'un des deux prieurs chargés de sa lettre.

A NOBLE HOME, SON AMI E SEIGNOR, MONSOR GIRART CHABOZ, CH^er^, SEIGNOR DE REIS E DE MACHECOU, FRÈRE JOHAN, HUMBLE ABBÉ DE REDON, SALUZ E LUI TOT [1].

Sire, come vous ayez de costume, quant l'abaye de la Chaume vaque, de nomer de nostre abbaye treis moynes, e nos devons eslere un d'iceux, si il y est renable, à estre abbé de la Chaume [2];

transcrite une lettre, du mois de décembre 1280, tendant au même but, mais très-concise. Il paraît probable qu'elle avait été jugée insuffisante, à défaut des détails donnés par celle de 1282.

[1] Aussi curieux comme orthographe que charmant par son style et par son écriture, le texte original, découvert en 1871, est bien préférable à celui du cartulaire des sires de Rays, n° 226, que nous avons imprimé dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, année 1856, page 561. En outre le copiste, ayant mis la date en chiffres romains, y a oublié un X, ce qui a malencontreusement rajeuni notre lettre de dix années. La rectification de cette erreur n'est pas comprise dans le savant et intéressant mémoire de M. R. Blanchard, intitulé : *Observations sur quelques dates du Cartulaire des Sires de Rays*, et publié en 1877 dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

Le duc de La Trémoille a retrouvé quelques autres originaux ou vidimus des pièces que l'amiral Prégent de Coëtivy avait fait réunir dans le susdit cartulaire, afin de soutenir les droits de sa femme, Marie de Rays, contre les actes de folle dissipation commis par le père de celle-ci, le maréchal Gilles, de triste mémoire. Leur contrat de mariage faisait des biens et revenus à recouvrer, des acquêts de communauté, avec droit d'usufruit pour le survivant. Cette disposition autorisa Olivier de Coëtivy, héritier de son frère l'amiral, à retenir les titres de la baronnie de Rays, de quelques-uns desquels nous verrons plus loin, n° 8, le duc de Bretagne lui demander communication. Par le mariage de sa petite-fille, Louise de Coëtivy, avec Charles de La Trémoille, prince de Talmond, ils sont entrés dans le chartrier de Thouars. Nous offrirons prochainement à la Société des Bibliophiles Bretons une copie des chartes du cartulaire de Rays antérieures au quatorzième siècle.

[2] Dans l'article qu'il a consacré à cette abbaye (*Gallia Christiana*, vol. XIV, p. 851 et suiv.), M. Hauréau ne parle pas du droit de nomination et d'investiture exercé par le chef du grand et célèbre monastère de Redon. Il résulte seulement de sa liste des abbés de la Chaume que le défunt, nommé Louis, eut peut-être pour successeur Nicolas de Tréal.

e, Sire, come vos eussez l'autrier envoyé à Redon aucuns de voz genz pour fere icelle nomée, les queux n'estayent mie mout bien avisez sus ce, si come l'en nos feseit entendre, e por ce, Sire, nos feimes tant o eux que la chouse fut porloignée juque nos eussons parlé ou fet parler o vous, quar nos avons grant fiance que il vos plèse que la chouse ange en meillore manière que à nul de voz genz. Por quey, Sire, nos vos requérons en soppleyant, come ami e seignor, que il vos plèse vos aviser sur ce, e nomer prodegent por que nous peussons porveir à la povre abbaye de un prodome, quar grant mester en a.

E, Sire, ceste chouse aureit mester à fere brevement, quar les chouses ne vont pas bien. Por l'amor Nostre Seignor, plèse vous de ce tant fere que vos y éyez henor e le povre moustier prou, e que Nostre Seignor vous en sache gré. Vostre nomée, Sire, vous plèse nous rescrire, e les nos enveyer par le portor de ceste lettres, ou par autre si vos véez que meauz seit. E, Sire, à ceste supplicacion e requeste vos fere, e à vostre volanté en oir, nos establissons frère Jame, nostre moyne, priou de Seint Nicholas, e le priou de Froçay [1], noz alloez, ou un d'iceus dous si amedous n'i poayent estre.

Ce fut doné le jor de lundi avant la feste de la Magdalene, en l'an de grâce mil e dous cenz e quatre vinz e quatorze.

Original en parchemin, jadis scellé sur simple queue.

N° 3. — AVANT 1364.

Guillaume de Courceriers, sr dudit lieu,
à son cousin Jean Beuselin.

Ne pouvant aller jusqu'à Craon, où demeure celui-ci, il le prie de mander à ses fermiers d'une terre voisine de venir le trouver à Châteaugontier, le jeudi suivant, et de s'y trouver lui-même.

[1] Froessay, près Paimbœuf. Nous n'avons pu constater si son compagnon était le prieur de Saint-Nicolas du Blavet, diocèse de Vannes, ou celui de Saint-Nicolas de Carhaix, diocèse de Quimper.

A MON TRÈS CHIER COUSIN JEHAN BEUSELIN.

Très chier cousin, je suy venu à Cheteaugontier[1] en la compaignie monsgr de Beaumont[2], et suy demouré à la ville pour ses besongnes, quar ge ne puis estre alé à Craon, et si m'en convient retourner au Maine[3] hastivement. Si parleroie volontiers o ceulx à qui le bail de la terre du Bois apartient; si vous pri que vous leur facez savoir, s'il veullent parler à moy, que il soient cest geudi matin à Cheteaugontier, et il m'i troueront. Et vous pri taint comme ge puis, que s'il viennent, que i vellez venir ausi, quar je acheveroie volontiers o eulx de mon rachat[4], et ge aroie bien chier que vous i fusez et parleroie volentiers à vous. Si vous pri que vous ne m'en fallez pas. Et venés vous et eulx devers le matin sans atendre naux segneurs, quar il n'aresteront jà à Cheteaugontier; et si vous les atendiés, nous ne pourion besongner quant ilz seroient venuz. Requemandez moy à mon oncle.

Que Nostre Seigneur soit guarde de vous.

GUILLAUME DE COURCERIERS.

Lettre olographe[5].

[1] Châteaugontier et Craon, en Anjou, font aujourd'hui partie du département de la Mayenne.

[2] Louis II de Beaumont, qui fut tué à la bataille de Cocherel, 23 mai 1364, sans avoir eu d'enfant d'Isabelle de Bourbon, et qui eut pour principale héritière sa sœur aînée Marie, femme de Guillaume Chamaillart, sgr d'Anthenaise. Dans une charte du 4 février 1367, ce dernier parle de l'auteur de notre lettre, à propos des gardes qu'il devait faire au château de Sablé sur Sarthe : « Et fis entrer ledit jour, pour « faire les dictes guardes de troys moys, messire Guillaume de Courceriers, sgr de « Coursereilz. » V. *Revue historique du Maine*, vol. IV, p. 231.

[3] Son fief de Courceriers était situé près de Mayenne, et sa terre du Bois près de Craon.

[4] Droit dû à chaque mutation de seigneur comme de vassal. Louis de Beaumont n'était majeur que depuis deux ou trois ans lorsqu'il mourut.

[5] Ainsi que les suivantes, cette lettre est écrite sur papier.

N° 4. — 24 AOUT 1364 OU 1365.

Léon Duval, Olivier et Philippot Patris et Olivier de la Chappelle, gens d'armes du sire de Rays,

au duc de Guyenne, le célèbre prince Noir.

Sur la foi des trêves, et pour le service de leur maître, ils se rendaient paisiblement de l'un à l'autre de ses châteaux, lorsque, rencontrés par le sénéchal de Poitou, ils ont été faits prisonniers, sur parole, et dépouillés de tout ce qu'ils avaient, chevaux, armes, etc., etc., valant 4,000 pièces de la monnaie dite *Mouton,* parce qu'elle représentait l'*Agnus Dei.* A titre de représailles, ils viennent d'arrêter, corps et biens, un chevalier anglais, débarqué audit pays de Rays; et ils notifient respectueusement au duc de Guyenne ne vouloir s'en dessaisir qu'après avoir été relevés de leur serment et réintégrés dans ce qu'on leur a pris. Suit la liste des objets à restituer audit chevalier.

A NOSTRE TRÈS CHIER, PUYSSENT ET REDOBTÉ SEIGNOUR LE PRINCE DE GALLES, DUC DE GUYENNE [1].

Très chier, puyssent et redobté seignour, vous pleise savoir que je Leon Duval, Olivier Patris, Phelippot Patris et Olivier de la Chappelle estions et suymes à monseignour de Raés [2], qui aveit bones trêvees o monsour Gautier Huet; lesquelles ledit nostre sires nous aveit fait jurer à bien et léalment les tenir, et auxi nous aveit fayt jurer à portez bone paiz en tout vostre pays de Guyenne et à ne meffére en nulle manière ès gens de celuy, ou cas où ils ne nous mefferaient. Et passèrent celuy jour lundi de Pantecouste par le pays de Raés, de nostredit seignour, monsour Guillaume Felton, vostre séneschal de Poitou [3], et Herpedanne [4], vostre chastelen de

[1] L'adresse écrite au dos de la lettre est identique.

[2] Girard Chabot, V^e du nom.

[3] Nommé sénéchal de Poitou en 1364, il fût tué à la bataille de Navarette, en Espagne, mars 1367.

[4] Jean de Harpedanne devint s^r de Belleville, la Garnache et Montaigu par son

Fontenay le Compte, et monsour Gautier Huet[1] en lour compangnie, en armée et chevauchée. Si nos troeirent sus les champs, en venent de l'un des chateaux de nostre dit seignour à l'autre[2], senz nous mellés de nulle guerre ne forfere à nulli. Si nous prindreint ledit monsour Guillaume Felton, Herpedanne et lour giens, et nous fireint fere sermanz d'estre lours prinsonniers, et nous dépeilèreint et ostèreint noz hernaés, noz chevaux, noz malles et autres biens à nous et autres de nostre compangnie, tant que nous en suymes endomagiez duques au pris de quatre mille moutons ou environ.

Si est denpuys venu monsour Emond de Heimegrave descendre au Colet[3], en Bretagne. Si le pourseumes d'ilesques afin de le prendre, pour merque de celuy tortfayt que l'ens nous aveit fait ; si le prisemes luy et ce que nous poumes prendre o luy.

Si vous suplions et requérons, très chier, puyssent et redobté seignour, come fontene de justice, de droit d'armes, que il vous pleise nous fere noz sermanz quitez à vozdiz giens et nous réparez et restituez nos chouses et desdomagez, et nous mestre à estat dès come nous estions de paravent l'oure que nous fuyssions prins ; et cela nous fésant, nous randrons et restiturons ledit monsour Emond et toute la prinse de luy, en cas que elle sera en vie, et ce en ferons tant que ledit monsour Emond s'en tendra pour bien comptant de nous. Et de ce, très chier, puissent et redobté seignour, vous pleise à nous mander vostre volonté.

Le saint esperit et sa sainte graesce vous dont bone vie et longue, et paradis à l'arme.

mariage avec Jeanne de Clisson, sœur du connétable. Son petit-fils, nommé aussi Jean, épousa, en 1428, Marguerite de Valois, fille d'Odette de Champdivers et de Charles VI, légitimée par Charles VII, qui lui donna en dot 20,000 moutons d'or.

[1] Chevalier anglais, nommé plusieurs fois dans la *Chronique des quatre premiers Valois*, publiée par M. Siméon Luce.

[2] L'un de ces châteaux, certainement situé en Bas-Poitou, doit être la Mothe-Achard.

[3] Auprès de Prugné, aujourd'hui le Bourg des Moutiers, d'où la lettre est datée.

Escript à Prugné, soubz le séaul de Johan du Rochier, co...enast [1] de Prugné, en l'aussance des noz, le xxiiij^e jour de agoust.

Les vos petiz valez :

LEON DUVAL, OLIVIER PATRIS, PHELIPPOT PATRIS, OLIVIER DE LA CHAPELLE.

Lettre signée, en assez mauvais état.

Ce sunt les choses [2] que mons^r Hemont Eyme Grave dit aveir perdu la journée qu'il fut prins.

Premier xviij chevaux, de quey il y deveit aveir vj coursiers et les selles. — Item dous courayes dorées. — It. dous pères de linceux. — It. xj aunes de blanchet. — It. xij aunes de drap linge. — It. xij aunes de escarlate. — It. dous couteaux guarnis d'argent doré. — It. xij pères de solers. — It. un harnays de jambes. — It. dous quofres et une grant malle et le bahu. — It. xij petites malles vuides. — It. une selle de somier. — It. vj ars ovesques les trouses des séjestes. — It. une cote de fer. — It. un jaques rous. — It. un bacinet et une capeline. — It. une père de guantelez. — It. un gleyve pour mons^r Haymont et un autre glayve. — It. dous targes. — It. iiij cotes de fer et un jaque. — It. iij bacinez. — It. iij pères de guantelez. — It. xij espées. — It. xij centures de quier et xij tarjes et xij dagues. — It. xij gonnes. — It. un herneys de genbes pour un escuyer. — It. une houpelende pour le chevalier et un mentelet double pour ledit chevalier.

Et des choses desurdictes furent rendues v coursiers et vj roncins, dom chascun a sa selle. Item fut rendu une des corays d'argent dorées, dous cofres, j grant malle et j bahu, j selle à sommier. It. une targe. It. j hernais de jambes et une hopelande.

Minute ou copie contemporaine, en papier.

[1] Mot dont le milieu est effacé, et qui paraît être synonyme de notaire.

[2] Les étoffes et les objets d'équipement militaire énumérés ci-après n'ont pas besoin d'explications.

N° 5. — 29 MARS 1387, VIEUX STYLE.

Isabeau de Craon, veuve de Louis de Sully, à ses officiers de Briollay, près Angers.

Elle leur mande de lui envoyer les veaux, chevreaux, chapons, poulets, lièvres et lapins destinés au souper qu'elle veut offrir, dans son hôtel d'Angers, à son suzerain Louis II, duc d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile.

DE PAR LA DAME DE SULY ET DE CRAON [1].

Perrotin de Vitré, et vous Guillemin le Bastart et Morice Renart,

Nostre entencion est que le roy de Jhérusalem et de Secille vendra ce esbattre et nous veoir cest jeudi prochain, après disner. Sy espérons que il soupera avesques nous, en nostre hostel de Belle Poigne; par quoy nous vous mandons à vous tous, et chascun par soy, que vous nous facez chevance de IIj ou IIIj veaux, et de XIIj ou XIIIj chevreaux, et de XXIIIj chapons, et de poussins la plus grant quantité que vous pourez. Nous envoions Pierre le Bastart, pourteur de ces letres, pour chaser au lièvrez et connis en nous garanes. Si vous mandons, à vous Perrotin de Vitré, que ledit Pierre, ouvesques ces chevaulx, vous délivrez, et toutes les chouses dessus déclairées ens[ément]; et de ce que vous en délivrerés, traiez vous par devers nostre mestre d'oustel, et il vous en donnera bonne et vraie descharge.

Donné à Angers, le XXIXe jour de mars [2], l'an mil IIj^c^ IIIj^xx^ et sept.

Original en papier, très-effacé, ayant un petit sceau plaqué en cire rouge, qui est écrasé. On lit au dos: Mémoire d'avoir quictance de

[1] Ces deux baronnies et plusieurs belles seigneuries du Bas-Poitou (Luçon, Mareuil, Noirmoutier et Sainte-Hermine), furent apportées par sa fille unique Marie, dans la maison de La Trémoille.

[2] Un vendredi.

XLIIj blans, pour la despence de Pierre le Bastart et de ses vallez, faite à Briolay par la vertu de cest mandement.

N° 6. — 23 MARS 1454, VIEUX STYLE [1].

Guillaume Houdry, secrétaire d'Olivier de Coëtivy, sgr de Taillebourg et sénéchal de Guyenne,

aux habitants et fabriqueurs de Meschers, en Saintonge.

D'après les ordres dudit seigneur, il les prie instamment de fortifier leur église, de suite et coûte que coûte, pour y recueillir leurs biens avant que les Anglais soient descendus sur leurs côtes. Des affaires urgentes l'empêchent d'aller leur montrer ladite lettre, mais il le fera le plus tôt possible. En attendant il les supplie, dans leur propre intérêt, de travailler et faire travailler aux dites fortifications, avec le concours et sous la direction des personnes désignées par leur seigneur.

A MESSrs LES HABITANS DE MESCHERS ET FABRIQUEURS.

Messrs les mennans et habitans de Meschers, je me recommande à vous tant comme je puis.

Monsgr m'a escript de ses nouvelles et, par ses lettres, m'a enchargé de vous escripre qu'il se recommande à vous, et que incontinent vous facés quelque pou de deffence et retraict en vostre église, à toutes fins et pour retraire aucuns de vos biens, si nécessité est; car si gens de guerre descent sur le païs, et mesmement sur la coste, lors il ne sera pas temps. Et pour ce je vous prie que incontinent, sans aucun enterval, vous y veuillés y entendre et faire besoigner, quel qui couste, ou autrement vous y ferés vostre domaige et le grant desplaisir de Monsgr; car il m'a expressément escript par Guillaume Carion, qui aujourduy est venu de vers lui.

[1] La conservation de cette jolie et intéressante lettre est due à ce que le juge de la baronnie d'où Meschers dépendait, pour économiser un feuillet de papier, a minuté au dos de celui-ci, le 18 mars 1464, un mandat d'amener contre deux frères qui avaient bâtonné un de leurs voisins jusqu'à effusion de sang.

Et si ne fust que je suis occupé pour autres besoignes hastives qu'il m'a mendé, et est de nécessité que je les face, je fusse allé devers vous et vous eusse montré ses lettres qu'il m'a escriptes; més incontinent que je auré besoigné en ce que je ay à faire. je m'en yré devers vous et vous en diré plus applain. Toutesfois, cependent, à toute diligence faictes besoigner, et mandés à monsr de St Gorge, monsr de Chasteaubardon qu'ilz veignent, et touz ensemble regardés lez voyes qui sont à regarder et sans cesser y faictes touz besoigner, et à ce touz contraindre si besoing est; car Monsgr l'entent que ainsi se face. Aussi ai ge escript à mesd. srs de St Gorge, de Chasteaubardon et à Toulbodon que ilz besoignent et vous facent besoigner à cela et à autres choses.

Messrs, Nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Taillebourg, cestuy semadi xxiiije jour de mars.

Le tout vostre,

Guille Houdry.

Lettre olographe.

N° 7. — vers 1459.

Marie de Valois, fille légitimée de Charles VII et d'Agnès Sorel, à son époux le Sgr de Taillebourg.

Quoique heureuse d'avoir reçu de ses lettres et bonnes nouvelles, elle ne l'eût pas laissé partir si elle se fût doutée d'une aussi longue absence; puis elle proteste n'avoir jamais montré ni dit à qui que ce soit chose devant lui déplaire.

A MONSSEIGNEUR.

Monssgr, je me recommande à voustre bonne grâce tant et si henblement comme le puis.

Et vous plaise asavoir, Monssgr, que j'é receu lez lettrez qu'y vous a pleu moy envoier, par Blanche Lame, dont tant henblement

comme je puis vous remercye; par les quellez lettrez j'é seu de vous nouvelles, dont je suis très joyeuse, et encore ceroy ge plus de voustre venue, car c'et une chose que je désire tant que ne porriez croire [1]. Monss^er^, je ne pansoye pas, quant vous partites d'avecques moy, que vous eusyez faict sy longe demeurée; car sy je l'eusse seu je ne vous eusse pas lessé aler, sur ma foy.

Monss^er^, de ce que vous me faictez mencion aux darrenières de vous lettrez, au jour de ma vye je ne montré ne ne diz, à homme ne à dame quy soyt, chose qui vous deut desplaire; et aucy ceroi ge bien marye de le faire. Monss^er^, autre chose ne sé que vous escripre pour le présent [2], fors que je prie au benoit filz de Dieu que vous doint ce que voustre ceur désire; et aussy brief pusié vous estre de pardeçà ce comme je le voudroys [3].

Escript ce jeudy au soir.

La plus que voustre,

MARYE DE VALOYS.

Lettre olographe.

[1] Ils s'étaient mariés le 25 novembre 1458.

[2] Avec l'orthographe régularisée, nous avons imprimé cette lettre dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée* pour 1874, page 11. Quoique courte et à peine lisible, tant elle est effacée, nous l'avons choisie pour être textuellement reproduite dans le présent recueil, parce que, n'étant pas de la main de son secrétaire ordinaire, le sujet de la lettre et la manière dont elle est orthographiée autorisent à croire que c'est un véritable autographe de la charmante femme d'Olivier de Coëtivy.

[3] Voici quelques passages d'autres lettres de Mme de Taillebourg à son mari, sur ses trop longues absences :

« Et plent à Dieu Mons^er^, que vous eussiez bien faict vous besoignes de pardelé, « et que fussiez à cest heur avecques moy, car il me samble, sy vous [y] ceriez, que « je ceroy plus saine et plus à mon aise que je ne suis. »

« Je espoire que bien brief vous serés de pardeçà; et non pas si tout comme je « voulisse, car je voudroés qui seroit plus tout annyt que demain. »

« Sur ma foy, Mons^er^, il me semble qu'il y a desjà plus de dix ans que partites « d'auvec moy, tant m'ennuye vostre alée que ne sariez croyre ny pencer. »

« Mons^er^, se j'estoys de ycy à demain à ceste heure à vous escrire, sy ne vous « sauroye dire la moictyé du grant désir que j'ay de vous veoir; et se n'estoit la « grant espérance que j'ay que en brief serez de pardecà, je seroys la plus cour- « roussée que jamés fut femme. Je vous certiffie, Mons^er^, qu'il me feust besoing ne « vous aymer pas tant fort que je foys, car dés que je vous ay pardu de veue de tous « les biens du monde je ne donne rien. »

N° 8. — 6 NOVEMBRE, VERS 1460.

François II, duc de Bretagne,
au susdit Sgr de Taillebourg.

Il lui demande communication de titres relatifs à la seigneurie de Chantocé, en Anjou, au sujet de laquelle il est en procès contre René de Laval, héritier de sa nièce, Marie de Rays, morte en 1458, sans avoir eu d'enfant de ses deux mariages : le premier avec Prégent de Coëtivy et le second avec André de Laval, dont chacun était amiral de France.

A NOSTRE AMÉ ET FÉAL CHAMBELLAN OLIVIER DE COITIVY, CHEVALIER, SIRE DE TAILLEBOURG.

DE PAR LE DUC.

Nostre amé et féal chevalier et chambellan, pourceque, par appointement de la court de parlement de monsgr le Roy à Paris, il nous est expédiant, et de neccessité exiber et produire, au terme de la saint André prouchaine, certains actes et lettres sur la recréance et fournissement de certaine complainte faicte, touchant la çause de Champtocé, à l'encontre du sire de Rais, des quelles lettres vous avés la pluspart; et furent autresfoiz baillées par les gens de la chambre de noz comptes à feu l'admiral, vostre frère [1], pour s'en

« Monsgr, je ne cuidoye pas que vous fussiez si maugracieux que vous estes, d'avoir « envoié pardeça deux de voz gens sans riens m'avoir escript...; més au fét il ne « m'en chaut, car si vous faictes bien voz manières de pardelà, quant vous serez « pardeça je feré les miennes. »

« Thibault m'avoit fait fort joyeuse, car en arrivant il me deist [que] devyez, estre « ycy dedans huit ou neuf jours après luy; mais aujourduy, par voz lettres..., ay bien « veu le contraire, dont il me déplaist. Je vouldrois qu'il pleust à Dieu que ne « vous aymasse pas si fort que je foys, ne que je n'eusse mis mon cueur si fort en « vous que j'ay. »

Cette dernière lettre fut écrite treize ans après le mariage de Marie de Valois, et deux avant sa mort.

[1] Ce passage est intéressant par l'indication du fait auquel est due la conservation de la principale partie du chartrier de Rays. — Voir la note 1 du n° 2.

aider, et lequel promist et s'obligea les rendre et restituer toutes les foiz que besoing seroit; nous vous prions bien affectueusement que icelles lettres, dont nous vous envoyons la déclaracion, et autres servans à la matière, se les avez, ou à tout le moins leur vidimus fait soubz séel autentique, vous nous vueillez envoyer; ou, se les dictes lettres estoient à Paris, escripre à voz gens, procureur et soliciteur qui en ont la charge, de bailler, à nos despens, lesdiz vidimus à noz gens qui le leur requerront : afin de s'en aider au terme y assigné, ainsi que par la déclaracion qui leur en sera faicte et baillée, par les gens de nostre conseill de par delà, ilz seront plus au long informez, à ce que nous en puissons aider contre le dit sire de Rais, en fournissant audit appointement. Ceste matière vous touche, et pour ce n'y devez faire nulle difficulté; si n'y vueillez faillir.

Que Nostre Seigneur vous ait en sa garde.

Escript à Nantes, le VIme jour de novembre.

FRANÇOYS.

G. Richart.

Lettre signée.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LE COMTE D'HECTOR

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA MARINE*

Comme le conseil gardait le silence et paraissait l'écouter sans trop de défaveur, il ajouta sur un ton d'enjouement : « Monsieur de Marigny et moi, jaloux de contribuer à tout ce qui peut vous être agréable, nous nous arrangerons ensemble, et la comédie ne sera plus pour nous qu'un sujet d'amusement et non de discorde[1]. » Ces dernières paroles furent très-bien accueillies, et comme d'Hector remerciait le conseil d'avoir demandé son remplacement, puisque lui-même soupirait après le repos, le conseil revint sur sa délibération, en insistant pour qu'il n'abandonnât pas ses fonctions. Le corps de la marine et le roi ayant également prié MM. d'Hector et de Marigny de conserver leur commandement, ces deux officiers y consentirent.

Mais avec les éléments dissolvants au milieu desquels ils vivaient, il était impossible que la concorde durât longtemps.

* Voir la livraison de mars 1879, pp. 228-235.

[1] *Histoire de la ville et du port de Brest.*

La société des amis de la Constitution célébra la fête de la fédération le 14 juillet 1790. D'Hector n'ayant pas reçu d'ordre à ce sujet, ne voulut pas accorder les salves d'artillerie qui lui furent demandées. Ce refus causa dans la ville un mécontentement général qui, pendant quarante jours, ne se traduisit pourtant qu'en paroles menaçantes. Mais, le 15 août, le district, la municipalité et la garde nationale en prirent prétexte pour refuser à leur tour d'assister au *Te Deum* qui se chantait à bord du vaisseau amiral. Le lendemain, il fut impossible de contenir les troupes; elles participèrent à des attroupements où l'on voyait portées, au haut de piques, des caricatures représentant la noblesse et le clergé, attroupements dans lesquels se faisaient entendre des cris et des propos furibonds. C'était plus que ne demandait la municipalité. Redoutant les fureurs démagogiques, elle fit des démarches auprès de MM. d'Hector et de Marigny, pour les prier de l'aider à rétablir l'ordre. Les soldats de l'escadre ayant pris part à ces scènes tumultueuses, M. d'Albert de Rions, qui en était le commandant, se joignit à MM. d'Hector et de Marigny, et tous les trois, avec les compagnies restées fidèles, parvinrent à ramener la tranquillité. Mais, avec la défiance que la municipalité avait pour le corps des officiers, cette tranquillité ne pouvait pas durer longtemps.

Le 1er septembre, une députation, composée d'officiers municipaux et de membres de la société des amis de la Constitution, se rendit auprès du comte d'Hector. Elle apportait deux lettres, dont une était d'un ancien intendant de la marine. Il y était dit que l'Angleterre préparait une expédition contre le port et la ville de Brest. La députation demanda en conséquence que l'on armât immédiatement les batteries de la côte. Vainement d'Hector s'efforça de lui faire comprendre que rien de semblable n'était à redouter; que cette crainte, toute chimérique, n'avait point de caractère sérieux; il lui fut impossible de dissiper les alarmes. D'accord avec le commandant des troupes et les commandants de l'escadre, il fit alors armer les principales batteries, bien plus pour rassurer la population que pour opposer à l'ennemi des moyens de défense.

C'était avec la plus grande peine et en faisant des concessions continuelles que d'Hector arrivait à empêcher les ouvriers du port de se porter aux plus coupables excès. Payés peu régulièrement, ils s'en prenaient à l'intendant dont ce n'était pas la faute. Un jour, ils se portèrent chez lui et faillirent l'assassiner. D'Hector était absent. Informé de ce qui se passait, il accourut au milieu des ouvriers, les ramena par ses exhortations, et leur fit comprendre que l'intendant ne pouvait pas être responsable d'un retard dans les paiements qu'il était le premier à déplorer. Ils l'écoutèrent sans murmurer, exprimant leur regret de ce qui s'était passé, et reprirent leurs travaux.

Mais, chaque jour, la malveillance déversait son poison sur le malheureux commandant; chaque jour, il était obligé de se défendre et de se justifier. A peine un orage était-il calmé qu'il s'en formait un autre. Quelque temps après qu'il eut rappelé à la raison les ouvriers égarés, il fut inséré, dans une publication de Rennes, une prétendue lettre du comte d'Hector au ministre de la marine, dans laquelle ces ouvriers étaient peints sous les couleurs les plus noires. C'était un faux abominable; d'Hector n'avait rien écrit de semblable. Il n'en fallut pas davantage cependant pour remuer tous les esprits. Le ministre donna le plus énergique démenti au journal de Rennes, sans pouvoir toutefois les calmer complètement.

Dans les réunions publiques, l'autorité du commandant de la marine était de plus en plus attaquée et méconnue; il ne se passait pas de jour sans qu'on lui donnât avis qu'il devait être assassiné. Il n'en était pas autrement ému et restait ferme à son poste. Mais, quelque inquiétante que fût pour lui l'attitude des ouvriers, un danger plus grand encore menaçait l'arsenal. Des forçats s'y étaient introduits, avec des matières combustibles, dans l'intention de l'incendier. Le comte d'Hector en donna avis au comte de la Luzerne qui communiqua sa lettre à l'Assemblée nationale [1]. L'Assemblée

[1] Lettre écrite par M. d'Hector, commandant du fort de Brest, à M. Ridon, communiquée à l'Assemblée nationale par M. de la Luzerne, séance du 7 septembre 1790.

« Je viens d'être informé, Monsieur, que deux couples de forçats ont été arrêtés

envoya des commissaires pour rétablir l'ordre si profondément troublé. Quelque temps après, l'autorité échappait complètement de ses mains. D'Hector dépêcha au ministre un officier pour lui faire connaître l'état des choses. Il l'informait qu'il était impossible de maintenir la discipline avec des clubs dont la violence ne connaissait pas de bornes, et que, si ses deux principaux chefs ne recevaient pas une punition exemplaire, c'en était fait de la marine dans le port de Brest.

M. de Fleurieu qui venait de remplacer M. de la Luzerne au ministère de la marine, répondit qu'avant d'être ministre du roi il était citoyen et qu'il n'empêcherait personne d'aller au club. Les clubs ayant dès lors toute liberté d'accomplir leur œuvre de destruction, en profitèrent, et, quand le code pénal de la marine que l'Assemblée nationale venait d'adopter fut connu à Brest, des démonstrations hostiles eurent lieu au sein de ces réunions tumultueuses, et bientôt à bord des vaisseaux.

Le *Léopard* arrivait en ce moment de Saint-Domingue, portant l'insurrection dans ses flancs. Son commandant, au lieu de commencer par aller rendre compte de sa mission au commandant de la marine, comme c'était son devoir, envoya à la municipalité

dans le magasin à goudron munis d'une fausse clef, d'une lime et de paquets d'allumettes. Je crois que vous sentirez comme moi tous les dangers que court le port de Brest. Vous sentirez sans doute de même que la punition la plus sévère doit en être le châtiment. Je vous préviens, Monsieur, que s'il ne résultait pas des exemples d'un tel délit, je me démets de la responsabilité du port de Brest, contre les accidents du feu. J'écris au ministre et je lui envoie copie de la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, en le prévenant que les soins et la surveillance la plus continuelle ne peuvent plus rien pour le bien le plus important du royaume, si l'apparence la plus légère de mauvaise intention n'est pas punie, surtout dans les individus qui, par leurs emplois, ont tous les moyens d'agir. Je finis par lui rendre compte que la trop grande négligence dans les punitions fait qu'on ne peut plus tirer le même parti de la chiourme, que les commis m'ont déclaré qu'ils ne pouvaient se faire obéir. Dans cet état de choses, vous sentez qu'il n'est pas possible de répondre de rien, et c'est ce que je déclare au ministre. Le port de Brest par son importance et son local ne peut être assimilé à aucun autre endroit du royaume, il lui faut des lois et une police différentes; je crains que l'on ne se convainque de cette vérité que quand il ne sera plus temps. »

annoncer qu'il allait s'y présenter. Les quatre-vingt-cinq députés des colonies, qui naguère auraient volontiers égorgé les noirs, au nom de la liberté et de la fraternité dont ils étaient les plus cruels ennemis, mais que leur opposition à l'autorité avait suffi pour rendre populaires, reçurent alors une véritable ovation. On les vit traverser la ville entre deux haies de gardes nationaux, au son des cloches et au bruit des tambours, et, quand ils approchèrent de l'hôtel-de-ville, tous les membres de la municipalité s'avancèrent au-devant d'eux en les acclamant. Ces braves patriotes déclarèrent que les officiers des colonies étaient des traîtres, que l'un d'eux, M. de la Jaille, était en correspondance avec d'Hector dont il suivait les funestes conseils.

Aussitôt des scènes incroyables de désordre éclatent à bord du *Patriote*, du *Léopard*, du *Majestueux*. Des vaisseaux, l'émeute gagne la ville. L'huissier Raffin fait porter une potence à la porte de M. de Marigny, et des enfants pendent en effigie le comte d'Hector, sous la forme du valet de carreau [1].

Le 18 septembre, M. de Rivière devait partir avec une division pour les colonies. La municipalité, supposant qu'il allait porter des secours à M. de Grimouard et au gouverneur de Saint-Domingue, se rendit auprès du comte d'Hector pour s'y opposer. D'Hector consentit à suspendre le départ jusqu'à l'arrivée des commissaires qu'il attendait avec impatience.

Trois jours après, il recevait l'ordre de faire partir la flotte, de désarmer le *Léopard* et d'envoyer à l'île de Ré les troupes coloniales qui le montaient. D'Hector s'empressa de communiquer cet ordre à la municipalité, au district, au Conseil général dont le siége était à Quimper. A cette nouvelle, une grande rumeur se fit entendre à bord des vaisseaux et dans le port. La municipalité invita d'Hector à se rendre à la chapelle de la Congrégation où elle tenait ses séances, et *à y apporter les minutes de sa correspondance avec le ministre*. Même invitation ou plutôt même injonction fut adressée à

[1] On sait que le valet de carreau porte le nom d'Hector.

MM. Albert de Rions, d'Entrecasteaux, de Kermadec et de Marigny. Ils s'y rendirent. L'examen de ces lettres, loin de fournir des armes contre d'Hector, vint au contraire à sa décharge, en prouvant toute l'injustice des accusations portées contre lui. Le procureur-syndic, assez embarrassé, prétendit alors qu'il n'y avait point eu de révolte à bord du *Léopard*, mais seulement une manifestation patriotique. Après de longs débats, il fut permis aux officiers de se retirer, mais non sans que d'Hector se fût engagé à laisser copie des lettres qu'il avait produites, et qu'ils eussent attesté par écrit que la conduite de l'équipage du *Léopard* n'avait donné lieu à aucune insurrection dans la ville.

Le lendemain, arrivèrent les deux commissaires. D'Hector et Albert de Rions s'empressèrent de se rendre auprès d'eux pour leur exposer la gravité de la situation. Il fallut transiger avec les exigences populaires. Ainsi, les troupes coloniales qui devaient être internées à l'île de Ré, furent envoyées à Carhaix. Après de nombreux pourparlers, les commissaires obtinrent enfin de la municipalité qu'elle ne mît plus d'opposition au départ de M. de Rivière.

Pendant qu'ils travaillaient à apaiser les esprits, le procureur-syndic Cavellier publia une violente diatribe contre les chefs de la marine. Ceux-ci, qui jusque-là avaient montré une patience touchant à la faiblesse, protestèrent énergiquement contre les calomnies dont ils étaient l'objet. Albert de Rions, plus particulièrement attaqué, donna sa démission, et les autres officiers, dans une lettre adressée au roi et à l'Assemblée nationale, déclarèrent: *que si l'ordre ne se rétablissait pas promptement, si les outrages auxquels ils étaient journellement exposés n'avaient pas un terme prochain, ils seraient coupables envers l'État, envers leur honneur, de rester plus longtemps attachés à des fonctions qu'ils ne pouvaient plus remplir dignement* (*Histoire de la ville et du port de Brest*, t. III, p. 243.)

Le désordre devint tel, que des membres de la société des amis de a constitution et de la société des officiers intermédiaires de la

marine, tous également partisans de la révolution, rédigèrent une adresse pour rappeler aux mutins la nécessité de la subordination; ils la présentèrent à d'Hector, qui applaudit beaucoup à leur conduite et leur donna l'espérance qu'ils pouvaient compter sur lui[1]; il ne leur dissimula pas qu'il ne fallait pas s'en tenir à des phrases, mais recourir à des moyens plus énergiques, si, comme il le craignait, il y avait un jour nécessité d'agir. Les auteurs de l'adresse ne s'en tinrent pas là : ils visitèrent tous les vaisseaux, prêchant aux équipages la concorde et l'obéissance à leurs chefs; il y eut une apparence de réconciliation et le cri de Vive le roi, mêlé à celui de Vive la nation, se fit encore entendre.

Les commissaires, devant l'émeute, avaient montré une déplorable faiblesse. Après avoir promis aux équipages les réformations des articles du code pénal qu'ils trouvaient trop sévères, ils retournèrent à l'assemblée, laissant à d'Hector une position encore plus embarrassée que celle qu'il avait avant leur passage.

Au moment où une escadre allait porter des troupes aux îles du Vent, six matelots se présentèrent au nom de leurs camarades, demandant qu'il leur fût avancé six mois de solde. L'orateur de la bande répondit à d'Hector, qui cherchait à lui faire entendre raison : « Si le troisième mois n'est pas payé et si l'ordre de partir est donné, aucun marin ne travaillera à lever les ancres; qu'on se permette de toucher un seul homme, il s'en lèvera quinze mille, prêts à tomber sur vous. »

La mesure était comble; d'Hector ne voulut pas s'exposer plus longtemps à un pareil langage. Si jusque-là, malgré les amertumes et les humiliations dont il avait été abreuvé, il était resté à son poste, c'est que le roi l'avait prié d'attendre, avant de se retirer, que l'expédition qu'il était venu à bout d'organiser, malgré des

[1] « Votre idée, dit-il, est pleine de patriotisme; le succès nous mériterait la plus véritable reconnaissance de la nation. Politiquement, il pourrait en imposer à nos ennemis, et rien ne serait plus heureux si, sous quatre jours, les papiers publics pouvaient apprendre que l'armée navale était rentrée dans ses devoirs, et n'était plus occupée que des moyens de combattre victorieusement les ennemis. »

contrariétés sans nombre, eût pris la mer. Aujourd'hui qu'elle était partie, nulle considération ne pouvait le retenir.

Le comte d'Hector faisait partie de la marine depuis cinquante ans, et il ne se séparait pas des officiers qu'il avait en haute estime, sans un grand déchirement de cœur. Pour éviter l'émotion d'un adieu, il ne leur dit rien de son départ, il quitta Brest sans qu'ils en fussent informés; tous ses regrets et tout ses sentiments pour eux s'épanchèrent dans une lettre qu'il adressa au major, en le priant d'en donner lecture au corps des officiers.

D'Hector partit pour Morlaix, où il possédait une terre. Sa femme, inquiète des dangers qui le menaçaient à Brest, l'y attendait avec une grande impatience. Le lendemain, le corps de officiers auquel le major avait lu sa lettre, lui envoyait une députation pour le supplier de ne pas quitter son commandement; il lui exprimait en même temps toute la douleur qu'il aurait à le perdre. Le comte fut touché jusqu'aux larmes de cette démarche et il s'en exprima avec une grande émotion, mais si ses regrets étaient sincères, sa résolution était inébranlable. Devant les assemblées populaires, son autorité était presque toujours méconnue, et, en eût-il été autrement, qu'en présence d'une ordonnance qui avait réduit ses fonctions à une sorte de commissariat, il croyait qu'il y allait de son honneur de se retirer.

La glorieuse carrière militaire du comte d'Hector, celle qu'il consacra à la défense de son pays, la seule où nous aurions été heureux de le suivre, se termina le six février mil sept cent quatre-vingt-onze. Il espérait pouvoir passer les dernières années de sa vie dans une douce retraite, près de la compagne qu'il aimait tendrement, n'ayant plus rien à demander aux hommes, puisqu'une fortune honorablement acquise lui permettait de satisfaire à tous ses goûts. Mais le flux révolutionnaire montait toujours, et, nulle part, il ne pouvait se flatter d'être à l'abri de la tempête.

On sut bien vite, à Morlaix, que le comte d'Hector était resté fidèle à son serment et dévoué à son roi; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fût accusé de trahir la nation. En butte à toutes les

attaques, il prit le parti de se retirer avec son beau-frère, le comte de Soulanges, dans sa terre de Preuillé, en Poitou, où l'esprit du peuple était tout différent. Mais les comtes d'Hector et de Soulanges étaient de trop grands personnages pour n'être pas remarqués, et l'empressement que leurs amis politiques mettaient à les visiter les rendit suspects au parti opposé. Ils auraient pu rester dans le Poitou et favoriser le mouvement vendéen ; ils préférèrent obéir à la voix des princes qui les appelaient à Coblentz. Ils se rendirent d'abord à Paris. Le comte d'Hector ne voulait voir ni le roi, ni le ministre de la marine, dans la crainte qu'ils ne vinssent à le détourner de son projet. Il s'occupait à le mettre à exécution, quand il reçut la visite de M. Bougainville, qui lui dit que le roi, instruit de ses intentions, l'avait envoyé vers lui pour l'engager à ne pas quitter la France. Le comte, pensant sans doute que Louis XVI n'était pas libre, et que ses paroles ne répondaient pas à sa pensée, n'en tint aucun compte et se rendit d'abord à Enghien, où le comte de Vaugiraud formait une compagnie de cavalerie, composée d'une centaine d'officiers de marine, et ensuite à Coblentz où il se trouva avec les princes. Il en reçut le commandement du corps en formation à Enghien, corps qui se recrutait tous les jours de nouveaux officiers venus de tous les points de la France. Quoique exclusivement composée de marins, d'Hector forma une petite division de cavalerie qui comprenait deux escadrons. Grand amateur de chasse et de chevaux, comme nous l'avons vu, le comte n'avait pas beaucoup à faire pour se mettre parfaitement au courant de son nouveau métier; d'ailleurs, fantassins et cavaliers étaient également pleins de bonne volonté, et l'instruction d'hommes qui presque tous avaient servi dans la marine se faisait rapidement.

Le 1er août 1792, le corps connu sous le nom de corps de la marine royale se rendit à Trèves, où s'organisaient tous les autres corps de l'émigration.

On s'apprêtait à rire à la vue de marins transformés en cavaliers; il en fut tout autrement. Ils mirent une telle ardeur à s'instruire qu'on ne tarda pas à les citer comme des modèles pour la tenue

et l'organisation militaires. A la revue passée par les maréchaux de Broglie et de Castries, le comte d'Hector en reçut les plus chaleureux compliments.

Ainsi commençait pour lui, à l'âge de soixante-dix ans, une nouvelle carrière, page douloureuse de son histoire, où d'Hector ne compta pour rien les fatigues et les privations, mais où il dut être en proie à de cruelles perplexités, quand, pour rester fidèle au malheur, il se joignit aux ennemis de la France. Si, dans son cœur, l'attachement au roi l'emporta sur tout autre sentiment, s'il obéit au devoir rigoureux qu'il pensait lui être imposé, à défaut du repentir, nous surprenons plus tard l'indignation du citoyen contre une coalition qui songe beaucoup moins à rétablir les Bourbons sur le trône qu'à se partager la France [1].

A la fin de la campagne, le corps de la marine fut licencié. Les princes ne pouvaient plus fournir à sa solde, et les officiers ayant épuisé leurs ressources personnelles, la position, naguère si brillante, de ces malheureux gentilshommes devenait lamentable. Les jeunes gens entrèrent comme soldats dans les corps étrangers, et ceux que l'âge rendait impropres à un service militaire régulier, se virent réduits à demander des moyens d'existence aux métiers les plus humbles. *On en vit qui conduisaient des voitures, d'autres qui faisaient des bottes et des souliers ; il y en eut qui passèrent en Angleterre et se firent pleureurs aux enterrements* [2].

Le comte d'Hector se trouva dans le plus profond dénûment ; il erra, avec la comtesse, de Liège à Spa, sans savoir à quelle porte il pourrait frapper pour trouver un asile. Dans sa détresse, il se rappela qu'aux jours de sa prospérité, il avait reçu à Brest l'empereur et l'impératrice de Russie, qui lui avaient donné l'assurance qu'ils s'estimeraient heureux de lui être agréables, si jamais l'occasion venait à s'en présenter. Il s'adressa donc à ses illustres hôtes, leur exposa sa triste situation, les priant de lui avancer une

[1] En général, le rétablissement du roi de France était moins le but des souverains que partager son royaume (*Mémoires* du comte d'Hector).

[2] *Mémoires* du comte d'Hector.

somme de six mille francs qu'il espérait pouvoir leur remettre un jour, à l'aide de capitaux qu'il avait en France, dont, pour le moment, il ne pouvait pas toucher une obole. La réponse ne se fit pas attendre longtemps. L'empereur et l'impératrice y mirent une bonne grâce parfaite. Ils écrivirent au comte la lettre la plus obligeante, lui rappelèrent les moments si agréables qu'ils avaient passés à Brest dans sa compagnie, y joignirent une lettre de change de huit mille francs, et, pour que rien ne manquât à la délicatesse du procédé, ils exigèrent qu'il n'en fût rien dit à personne.

La Vendée semblait pacifiée, et la France, un instant envahie, après avoir refoulé l'étranger au delà de ses frontières, marchait de victoire en victoire. Le comte de Provence, s'étant décidé à passer en Angleterre, se reposa sur le comte d'Hector du soin de chercher des emplois aux officiers de la marine. d'Hector arriva à Londres le 14 août 1794, où il trouva l'évêque de Léon, dont il était fort connu. Par son intermédiaire, des relations s'établirent promptement entre lui et les personnages les plus considérables de la Cité. Avec l'agrément de Louis XVIII, des officiers généraux français levaient des régiments en Angleterre. D'Hector eût préféré que le régiment de la marine qu'il avait commandé revînt au service de la mer et fût employé sur les vaisseaux de Sa Majesté britannique ; il présenta au gouvernement plusieurs mémoires à l'appui de la demande qu'il en faisait. Mais la marine anglaise était trop ombrageuse pour y consentir. Sa requête ayant été rejetée, il proposa de former un corps homogène, composé en entier d'officiers de la marine, corps qui pourrait être très-utile dans différentes opérations militaires.

Cette fois sa proposition fut acceptée. Nommé colonel du *corps de la marine royale,* il eut comme lieutenant-colonel son beau-frère, le comte de Soulanges. Le commandement des compagnies d'élèves et de matelots fut confié à des capitaines. Cette position n'était point à dédaigner pour de simples officiers; mais il se trouvait à Londres une douzaine d'officiers généraux presque tous

âgés de plus de soixante-dix ans. Il y avait quelque chose de vraiment humiliant pour des hommes qui naguère étaient à la tête de corps d'armée, d'accepter le commandement de compagnies qui ne comptaient pas plus de trente ou quarante jeunes gens. Sur la demande que d'Hector en fit au gouvernement anglais, il fut alloué douze guinées par mois aux officiers généraux et dix aux chefs d'escadre, sans qu'on n'exigeât d'eux aucun service. Ce secours inespéré venait fort à propos, ceux qui le recevaient étant aux expédients et ne sachant où trouver des moyens d'existence.

A la tête de son régiment, le comte d'Hector se disposait à aller rejoindre Charette, qu'il se résignait à reconnaître comme général en chef, quand des intrigues de rivalité l'empêchèrent de mettre son projet à exécution. Il lui en avait fait part dans des termes où, sous les phrases les plus louangeuses, se cachait peut-être bien, chez le lieutenant-général de la marine, un peu de dépit de se voir sous les ordres d'un simple lieutenant de vaisseau [1].

Le corps de la marine royale, formé particulièrement en vue d'opérer un débarquement en Bretagne, devait être presque complètement anéanti, dans la fatale expédition de Quiberon, sur laquelle les émigrés fondaient de si grandes espérances. La paix dans la Vendée n'était qu'à la surface et les princes savaient bien que Charette

[1] Londres, 7 juillet 1795.

Le comte d'Hector au général Charette.

« Je saisis avec empressement l'occasion qui se présente, pour vous transmettre l'admiration avec laquelle le corps de la marine vous voit parcourir la plus glorieuse carrière ; il s'honore de vous avoir pour un de ses membres et brûle du désir de se joindre à vous.

« Je me félicite de commander un régiment qui rassemble plus de deux cents officiers de la marine et qui désire augmenter, s'il est possible, la gloire de Charette. Rendus près de vous, nous disputerons avec chaleur *les prérogatives et les rangs que nous avions jadis sur vous ;* mais, sans crainte d'être contredit, je puis vous assurer que ce ne sera que pour vous suivre de plus près. Vos travaux, vos talents, la gloire que vous avez acquise, tout fixe votre place et les nôtres. Je vous demande seulement, Monsieur, de fixer la mienne si près de vous qu'il sera possible. Fort de votre exemple, j'oublierai mes années, et ce sera avec la plus grande satisfaction que je *vous donnerai un titre dont vous m'avez honoré tant de fois.* »

reprendrait les armes au premier signal. La Bretagne, presque aussi dévouée que la Vendée à la cause des Bourbons, leur offrait plus de ressources, sa population n'ayant pas été décimée par la guerre et ses campagnes ravagées. Puisaye et des agents royalistes venus d'Angleterre, organisaient l'insurrection. Un jeune chef, Boishardi, avait même devancé l'appel et payé de sa tête sa téméraire impatience. On se flattait donc, dans les rangs de l'émigration, qu'avec de tels éléments de succès, avec les officiers instruits que l'on se réservait de mettre à la tête des insurgés, le mouvement, s'étendant rapidement dans les provinces de l'Ouest, deviendrait irrésistible; mais les émigrés étaient loin de s'entendre entre eux, et les intrigants ne manquaient pas autour du comte d'Artois. A leur tête se trouvaient Puisaye et le comte d'Hervilly; ils firent si bien que le comte de la Châtre, le marquis du Dresnay et le comte d'Hector, qui, plus que tous les autres avaient préparé l'expédition, non seulement n'eurent pas de commandement, mais en furent complètement exclus. Le comte d'Hector se plaignit avec une extrême vivacité de l'oubli que l'on faisait de ses longs services. Il reçut, comme fiche de consolation, de belles paroles et l'espérance qu'il serait bientôt employé pour une expédition plus importante encore. Il n'accepta point cet atermoiement, et ses instances furent telles qu'il lui fut accordé d'aller rejoindre ses compagnons d'armes. Il faisait route pour s'y rendre, quand il apprit le désastre de Quiberon. Le coup lui fut terrible; pris d'une fièvre violente et d'un ictère, on le conduisit à Plymouth, où pendant vingt jours il fut entre la vie et la mort. La comtesse était venue le rejoindre et lui prodiguait les soins les plus affectueux; c'est à sa tendresse et à ses veilles attentives qu'il dut sa guérison.

Rentré à Londres, il n'y trouva que de faibles débris du corps qu'il avait formé; soixante-quatre officiers de son régiment, au nombre desquels était son beau-frère, M. de Soulanges, avaient péri dans cette malheureuse campagne, et plusieurs autres en étaient revenus avec des blessures.

Inconsolable de la perte qu'il venait de faire, ne pouvant rien pour

ceux de ses compagnons d'armes qui avaient survécu, d'Hector, accablé par l'âge et les chagrins, renonça à l'espoir qu'il avait eu de mourir sur le champ de bataille et ne songea plus qu'à se recueillir avant de paraître devant Dieu. La pension de retraite qu'il reçut du roi d'Angleterre et quelque argent qui lui vint de la France, lui permirent de vivre tranquillement à la campagne, et, quand les portes de la patrie lui furent ouvertes, il préféra mourir dans l'exil à côté de ses princes, que d'accepter les faveurs de celui qui occupait leur place. La lettre qu'il avait écrite à M. de la Chapelle pour l'informer de sa résolution fut mise sous les yeux de Louis XVIII, au moment où des officiers généraux et des grands de l'ancienne cour venaient prendre congé de lui, pour se montrer les sujets dévoués du nouveau maître. Le comte d'Hector fut récompensé de sa fidélité par les paroles que Louis XVIII adressa au comte de la Luzerne : « Mandez au comte que je reconnais bien là son attachement, que je lui en tiens grand compte et que je l'aime et l'estime de tout mon cœur. » En les lui transmettant, M. de la Luzerne ajoutait que Louis XVIII avait trouvé, dans le témoignage de fidélité qu'il lui avait donné, une consolation à l'abandon de tant d'autres.

A la même époque, l'empereur de Russie fit offrir au maréchal de Broglie et au comte d'Hector du service dans ses armées, avec le même grade qu'ils avaient occupé en France. Le comte d'Hector était bien décidé, comme nous venons de le dire, à vivre désormais dans la retraite, mais il lui en coûtait beaucoup de répondre par un refus, quand son cœur était plein de reconnaissance. Il répondit à l'empereur que l'âge, les fatigues et les malheurs avaient tellement altéré sa santé qu'il ne pouvait plus répondre à ses bontés que par le respect et l'attachement ; que, ne se sentant même pas capable de servir son roi légitime, il le priait de confier à un autre un poste qu'il ne pouvait pas occuper. Dans le cas où cet aveu de son impuissance n'arrêterait pas l'empereur, il le suppliait de lui accorder un congé qui lui permît de remplir une dernière mission que le roi venait de lui confier. Cette lettre étant restée sans réponse, d'Hector s'imagina que l'empereur en avait été offensé. Un ami qu'il avait à

la cour de Russie lui ayant conseillé d'en écrire directement à l'impératrice, cette princesse s'empressa de le rassurer en le félicitant de la fidélité qu'il conservait à son roi. Elle lui disait encore de ne pas craindre de s'adresser à elle, dans le cas où sa position de fortune ne serait pas heureuse, et, dans cette prévision, elle lui envoyait une nouvelle lettre de change de huit mille francs.

La vieillesse marche toujours entourée d'un triste cortége. Aux infirmités du corps, qui rendent la vie si pénible, il faut ajouter des chagrins plus grands encore, la perte des personnes que l'on aime. Le comte d'Hector en fit la douloureuse épreuve. Au moment où, au dessus du besoin, il pouvait voir s'écouler paisiblement les dernières années qu'il eût à passer sur la terre, il fut cruellement frappé dans son bonheur domestique. La comtesse d'Hector mourut aux eaux de Bath où elle était allée chercher la santé. Presque en même temps d'Hector perdait un ami qui était son commensal.

Il lui restait encore un ancien aide-de-camp, le marquis de Roquelaure, sur lequel il reportait une partie de ses affections. Mais, si dévoué que lui fût ce jeune homme, une liaison intime ne pouvait guère s'établir entre eux. La grande différence d'âge, le sentiment de déférence que l'aide-de-camp avait pour son ancien général, les séparait par une distance que, bien qu'il y eût été invité par le comte, le marquis ne voulait pas franchir. D'ailleurs, la vieillesse est conteuse ; elle vit plus des souvenirs du passé que des espérances de l'avenir, et si le vieux marin trouvait un auditeur complaisant pour entendre le récit de ses campagnes, il ne lui restait personne pour lui donner la réplique. C'était encore par un sentiment d'abnégation que le marquis de Roquelaure restait auprès du comte. Fils unique d'une mère dont il était tendrement aimé, il habitait l'Angleterre pendant qu'elle résidait en France. D'Hector ne voulut pas accepter ce sacrifice, et rendit le bonheur à la marquise en lui renvoyant son fils. Pour lui, il resta seul dans sa retraite, hors de la France, où sa pensée se reportait sans cesse et dont la voix du devoir le tenait éloigné. Il s'était établi près d'une forêt, non loin de Southampton, où il avait trouvé une habitation à

sa convenance, quand l'ordre fut donné aux émigrés non seulement de quitter la ville, mais aussi ses alentours. Le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre, lui offrit alors une maison de chasse qu'il possédait au milieu de la forêt. Dans cette solitude, le comte se livra tout à sa douleur, il devint morose et ne trouva plus de consolation que dans l'espérance d'une vie meilleure.

Ne voulant pas abuser des bontés du duc de Glocester, en se logeant dans sa maison de chasse pour le reste de ses jours, d'Hector chercha une autre résidence. Il la trouva près de la ville de Reading, à treize lieues de Londres. Le lieu était suivant ses goûts. Un jardin, de la verdure, des domestiques honnêtes, la fréquentation de prêtres français le lui rendaient cher.

Le vicomte de Kerouartz et sa sœur, la comtesse de Soulanges, habitaient à quinze lieues de là. Quelques heures avant d'être passé par les armes, le comte de Soulanges avait pu écrire à son beau-frère pour lui recommander sa malheureuse famille. Cette recommandation, faite par un homme qui lui tenait plus encore par les liens de l'amitié que par ceux de la parenté, était toute-puissante sur l'âme du comte. Aussi, lorsque la comtesse de Soulanges, après avoir marié ses deux filles, vint, avec son frère, lui proposer de se réunir et de faire même ménage, le trouva-t-elle très-disposé à accepter cette proposition. Beaucoup d'objections cependant se présentèrent à son esprit, et il voulut que sa belle-sœur n'en ignorât aucune. La comtesse avait continué à voir le monde et l'aimait encore ; lui, s'en tenait complétement éloigné. Il était bien vieux, bien chagrin, presque toujours silencieux ; sa compagnie n'avait donc rien de bien récréatif, et, s'il avait tout à gagner à l'arrangement que lui proposait Mme de Soulanges, elle ne pouvait qu'y perdre beaucoup. La comtesse ne se rendit pas à ces raisons. Peu de temps après, elle vint, avec son frère, s'installer dans la maison du comte, et tous trois vécurent dans la meilleure intelligence.

La carrière militaire si occupée du comte d'Hector, et ensuite es malheurs de l'exil, ne l'avaient point empêché d'entretenir de

fréquentes relations avec les parents qu'il avait en France. Il appela près de lui un petit-neveu qui portait son nom, et de l'éducation duquel il avait voulu se charger dans des temps meilleurs. Entre un jeune homme de vingt ans et un vieillard de quatre-vingt-quatre l'accord ne pouvait pas toujours être possible. Le premier avait adopté beaucoup des idées nouvelles, le second avait conservé toutes les anciennes. Cette différence dans la manière de voir n'empêchait pas l'oncle de chérir son neveu. Il lui en donna la preuve en l'instituant son légataire universel. Une lettre qu'il lui écrivait dans les derniers jours de sa vieillesse, lettre que l'on trouve en tête de ses *Mémoires*, est pleine, pour son neveu, des sentiments de la plus vive amitié.

Les derniers jours d'une vie si agitée furent tranquilles; ils auraient été heureux, si le souvenir du passé n'était pas venu les assombrir. Le comte habitait une grande maison à laquelle étaient attachées des eaux et des terres sur lesquelles il pouvait se livrer encore quelquefois à ses anciens goûts pour la chasse et la pêche. Entouré d'une grande considération, vivant avec sa belle-sœur et le vicomte de Kerouartz, visité de loin en loin par quelques membres de sa famille et par quelques vieux amis, son sort était bien moins à plaindre que celui de la plupart des émigrés. Il s'éteignit dans sa retraite, le dix-huit août mil huit cent huit, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Gilles à Reading, où sa belle-sœur lui fit élever une tombe sur laquelle fut gravée l'épitaphe suivante :

Hic jacet
Joannis Carolus comes d'Hector,
præfectus classium regis christianissimi,
regii et militaris Sancti Ludovici ordinis princeps.
Fortitudine, prudentia et summa activitate
enituit.
Brestensis portus gubernator,
innumeras classes immensa celeritate paravit.

68 annos principi, gloriæ, viriliter consecravit.
Religionis amantissimus,
virtutibus pollens,
ad meliorem vitam transivit 18 aug. mens. A. D. 1808,
ætatis 86.
Requiescat in pace.
Hoc monumentum curavit
mæstissima soror, comitissa de Soulanges.

Le comte d'Hector occupe une grande place dans la marine française; il y serait peut-être arrivé au premier rang, sans les événements qui le forcèrent à en sortir. Il ne connut guère la révolution que par ses excès et ne put pas la servir quand elle le repoussait. Ne nous étonnons donc pas si, comblé des faveurs du souverain et né à une époque où le roi et la France se confondaient en un seul nom, il n'ait pas cru trahir la seconde en épousant la cause du premier. S'il était naturel qu'il s'écriât, avec un illustre Romain : *Ingrata patria!* s'il croyait qu'il était de son devoir de suivre ses princes, nous l'entendons pousser un cri de haine quand il croi s'apercevoir que ses alliés veulent se partager la France. Disons, encore à sa louange que, lorsqu'il pouvait trouver à l'ombre d'un nouveau trône les honneurs et la richesse, obéissant au plus noble des sentiments, celui de la fidélité et de la reconnaissance, il préféra mourir sur la terre étrangère.

C. MERLAND.

Les archives du ministère de la marine, l'*Histoire de la ville et du port de Brest*, par M. Levot, t. III et IV, et plus encore les mémoires inédits du comte d'Hector, dont nous avons dû la communication à l'obligeance de son petit-neveu, M. le comte d'Hector, sont les principales sources où nous avons largement puisé pour écrire cette notice.

POÉSIE

A LA TERRE MATERNELLE

J'aime la terre maternelle,
Son aspect est tranquille et fort;
Plus on monte et plus elle est belle.
La douce paix habite en elle,
On dirait la paix de la mort...
Mais je connais l'âme qui dort
Dans tes flancs, terre maternelle.

Je l'ai réveillé bien des fois,
Ton mâle esprit, sur les bruyères,
Dans les blés, la vigne et les bois;
J'ai suscité ses grandes voix,
Tantôt joyeuses, tantôt fières;
Dans tes fermes hospitalières
Je l'ai réveillé bien des fois.

Si j'aime tant cette nature,
C'est pour avoir beaucoup aimé,

Aimé sans courir d'aventure,
Parmi tes fleurs et ta verdure,
D'où je sors le cœur embaumé.
C'est pour avoir beaucoup aimé
Que j'aime tant cette nature.

Là j'ai connu tous les amours,
Tous les beaux rêves qu'on caresse
Et le bonheur de tous les jours.
J'y trouvais des cœurs sans détours,
Nulle âme orageuse et traîtresse.
Sans remords et sans folle ivresse,
Là j'ai connu tous les amours.

J'y goûtai les vrais biens de l'âme
Et les plus doux plaisirs des yeux,
Des enfants, une honnête femme...
Mon cœur n'y jeta feu ni flamme,
J'y passai fier, calme et joyeux.
J'ai là des fils et des aïeux;
J'y goûtai les vrais biens de l'âme.

J'ai là ce qui charme et soutient:
Vieux champ, vieux manoir, vieil ombrage,
Où l'homme sent qu'il s'appartient,
Où l'honneur du nom se maintient,
Où l'on a le cœur à l'ouvrage.
Là je ferai tête à l'orage...
J'ai là ce qui charme et soutient.

Si j'ai trouvé mieux que des rimes,
Si j'ai fait parler dans mes vers
L'âme et le cœur, les voix intimes,
Les devoirs humbles ou sublimes
Et l'esprit du Dieu que je sers,
C'est toi, cher petit univers,
Qui m'as dicté mieux que des rimes.

J'ai connu les saines douleurs,
Les travaux, les besoins sévères
Des hommes forts, des laboureurs ;
Jamais en de lâches fureurs,
En des caprices éphémères,
Je n'ai pleuré pour des chimères...
J'ai connu les saines douleurs.

O douce terre maternelle,
Ton enfant est devenu vieux
Et, vers la patrie éternelle,
Où tout amour se renouvelle,
Je commence à lever les yeux.
Reçois donc mes tendres adieux,
O douce terre maternelle !

VICTOR DE LAPRADE.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XCVI

RÉFUTATION

DE

l'Histoire de l'établissement des Bretons dans les Gaules, de M. Aubert, abbé de Vertot,

PAR UN HOMME DE LETTRES DE LA PROVINCE DE BRETAGNE [1]

§ 1.

De tous ceux qui ont esté informez de l'exécution qui se fit à Nantes l'année dernière [2] (et dans quel canton du monde n'a pas esté porté le bruit de cet acte sévère de justice?) il n'y a eu personne, à la réserve d'un seul particulier, qui n'ait esté

* Voir la livraison de mars 1879, pp. 215-227.

[1] Nous rappelons que cet *homme de lettres* n'est pas autre que dom Lobineau. Voir le dernier numéro de la *Revue*.

[2] Le 26 mars 1720. Il s'agit du supplice de MM. de Pontcallec, du Conëdic, de Montlouis et Le Moyne de Talhouet, décapités sur la place du Bouffai pour leur participation à la conjuration de la noblesse de Bretagne contre le Régent en 1719-1720, appelée ordinairement conspiration de Pontcallec. A. DE LA B.

touché de commisération pour les gentilshommes qui ont expié par l'effusion de leur sang le crime de leurs projets chimériques. Le prince ne pouvant, sans préjudicier à l'autorité souveraine qu'il a en dépost, pardonner à tous les coupables, a fait voir sa clémence et son humanité, en mesme temps que sa justice, et par le petit nombre de ceux qu'il a abandonnez à leur malheur, en quelque sorte malgré lui, et par la douleur sincère qu'il a témoignée de se voir dans l'impossibilité de sauver ce petit nombre, réduit à quatre personnes. Les juges mesme qui les ont condamnez n'ont signé l'arrest de leur mort qu'en donnant des larmes au dénouement de leur triste destinée. Un seul homme, parmi tous les autres, s'est dépouillé de l'humanité dans cette rencontre et a trouvé bon d'insulter à la mémoire de ces gentilshommes, de triompher en quelque sorte de leur supplice, et de tascher d'en faire rejaillir la honte sur toute la province de Bretagne. L'Église, dit-on, a horreur du sang; et quelle surprise sera-ce pour le public, quand on saura que le personnage qui semble prendre plaisir à le voir couler est un ecclésiastique, un religieux, un prestre? En effet, c'est le R. P. René Aubert, religieux de l'ordre de Prémontré, ci-devant capucin, plus connu dans le monde, où il vit depuis longtemps sans l'habit de sa religion, sous les qualitez d'abbé, de docteur en droit canon et d'académicien pensionnaire dans la Société royale qui a pour objet de ses travaux les Inscriptions et les Belles-lettres. A quoi il ajoute assez souvent la qualité de *pauvre gentilhomme,* quand il est question d'exciter les puissances à donner quelque surcroît aux pensions qu'il a déjà entassées jusqu'à faire un total (neuf mille livres de rente et plus) qui empescheroit tout autre que lui de se dire *pauvre gentilhomme.* A la chûte des quatre têtes criminelles, la pitié ne trouve point d'entrée dans l'âme du R. P. Aubert. Il s'écrie : *Heureusement! Mouve-*

mens heureusement terminez [1]! Et profitant de cette conjoncture, triste pour tous les autres et favorable pour lui seul, il se présente aux yeux de tous les François pour leur dire : « Ces Bretons *sont des séditieux et des esprits turbulents* « *qui s'opposent au repos de l'empire ; le zèle que j'ay pour* « *les interests du Roy* et de la nation m'engage à calmer ces « esprits remuants, en les désabusant des préventions injustes « et des erreurs où ils sont élevez; et comme les préjugez de « cette nation sont le fruit de ses histoires, c'est aux historiens « que j'en veux particulièrement; et sans me contenter de les « confondre, je les dénoncerai encore à toute la terre. »

En effet, le nouvel ouvrage que le R. P. Aubert vient de donner au public est un vrai tocsin et une dénonciation perpétuelle, par laquelle il tasche de rendre son adversaire criminel d'Etat, pour avoir soutenu une chose à laquelle les déclamations du R. P. Aubert n'ont encore pu oster la qualité de problème historique, ni rendre le contraire une vérité claire et démontrée. Est-ce donc un si grand crime de contester avec cet illustre docteur en droit canon, académicien, prestre, religieux, etc., qu'on ne puisse l'expier que par ce que doit faire appréhender une calomnieuse dénonciation? Véritablement, ces sortes de procédez sont familiers au R. P. Aubert; quelques personnes ont vu deux dénonciations consécutives de sa façon données au premier magistrat du royaume contre le P. Lobineau; et peut-estre ce religieux n'est-il pas le seul contre qui ces sortes d'armes aient esté emploiées par son adversaire. Mais est-il honneste de sortir du caractère d'escrivain poli, dans une dispute littéraire, pour faire le personnage que fait ici le seigneur abbé de Vertot, qui loue ailleurs avec tant de justice *les expressions mesurées et cet air de poli-*

[1] Discours préliminaire de l'*Hist. crit. de l'établissement des Bretons*, p. 1.

tesse si convenable entre d'honnestes gens, quoique de sentimens opposez [1]? Il faut bien que la nature mesme ait attaché la honte au personnage de dénonciateur, puisqu'on n'en fait jamais les fonctions sans se munir d'excuses, dont la première sur le tapis est toujours le zèle pour les interests du Roy et du public. Ce zèle, digne, à ce que croit l'auteur, des plus grandes récompenses, brille dans tout le dernier ouvrage du R. P. Aubert, où il est soutenu par les grâces et la beauté du style et des expressions, capable de mettre tous les lecteurs de son parti, si les faussetez, les calomnies, les traits insultants, les redites ennuyeuses et le ton de déclamateur, ne rendoient dégoûtant pour l'esprit ce qui charme d'ailleurs agréablement l'oreille.

§ 2.

Commençons par une fausseté manifeste qui ouvre la scène dans le traité préliminaire du R. P. Aubert, et qui lui a fait un tort infini dans l'esprit de la pluspart des lecteurs les plus judicieux, à qui la première page de ce Discours a donné du dégoût pour tout le reste de l'ouvrage, que quelques-uns ont refusé de lire et dont les autres n'ont continué la lecture qu'avec indignation. Le révérend auteur saisit avec avidité un objet sur lequel la clémence du prince avait ordonné l'oubli [2], et après avoir en quelque sorte rendu toute la province de Bretagne coupable de l'extravagance criminelle de quelques particuliers, il suppose tous les Bretons également prévenus d'idées chimériques de droits et privilèges par la malignité de leurs historiens; et se présentant comme un médecin que le ciel avait réservé pour guérir enfin cette pro-

[1] Disc. prélim. p. 65.
[2] Il s'agit encore ici de la conspiration bretonne, dite de Pontcallec. A. DE LA B.

vince de ses illusions pernicieuses, il veut que le public se persuade que ce sont les *mouvemens* prétendus de la province qui lui ont fait naître l'envie de la guérir d'une maladie invétérée, propre à jeter la nation dans la désobéissance et la révolte; et le remède que propose un si grand médecin est l'ouvrage nouveau qu'il a la bonté de donner au public contre la réponse que le P. Lobineau a fait à son Traité de la mouvance de Bretagne. *Les mouvemens,* dit-il [1], *qui viennent d'arriver dans la Bretagne, etc., m'ont fait naistre la pensée que les mauvais desseins de quelques Bretons estoient peut-estre l'effet d'anciennes erreurs où ils avoient esté elevez, au sujet des rois particuliers et des privilèges* EXTRAORDINAIRES *de la province. Et comme les histoires mesmes de cette nation ont esté la source de ces préjugez, j'ai cru que pour calmer ces esprits remuans, il estoit à propos de les désabuser de ces préventions injustes, puisées dans leurs historiens. C'est dans cette vue que je prétens establir dans tout cet ouvrage, etc.*

La naissance de cet ouvrage merveilleux a donc pour date l'an 1720, s'il faut en croire l'auteur, qui s'est voulu faire un mérite du remède incomparable qu'il a imaginé pour tranquilliser les esprits, en rejetant tout le crime de quelques particuliers sur leurs histoires et leurs historiens. Il est bon de faire observer ici à ce secourable et empressé médecin que les Bretons n'ont besoin ni d'historiens ni d'histoires pour apprendre les droits de leur province, et qu'il suffit pour cela qu'on leur fasse à chaque tenue d'Etats, comme on ne manque pas de la faire, la lecture de ces mesmes droits et privilèges, contenus, stipulez et maintenus dans les contracts qui se font avec le Roy à chaque assemblée. Il estoit assez inutile de

[1] Discours préliminaire, p. 1.

calomnier ici les historiens, puisqu'il n'y en a aucun qui en ait tant dit sur les droits de la province que ces contracts mesmes, qui portent le nom respectable du Roy, et sont revestus de son autorité et fortifiez de sa parole royale. Le point principal est de remarquer la date précise que M. l'abbé de Vertot donne à son livre, à dessein de se faire mérite d'un ouvrage qui n'a esté cependant ni conçu ni exécuté dans les vues dont l'auteur s'avise enfin de se faire honneur et qui marquent précisément l'an 1720, puisque les maux auxquels il doit remédier n'ont paru qu'en 1719 et ont pris fin en 1720. Mais selon le mesme auteur, dans le mesme Discours préliminaire où cette date paroit si bien marquée, on trouve, à la page 59, que cet ouvrage salutaire estoit prest à passer entre les mains de l'imprimeur dès l'an 1713. L'auteur avoit donc la pensée, dès 1713 au moins, de le donner au public, et par conséquent il ne peut pas estre vrai que ce soient les mouvemens de 1719 qui la lui aient fait naître; à moins qu'on ne dise que l'esprit prophétique lui a fait lire clairement dans l'avenir, en 1713, des évènements qui ne devoient éclore que six ans après. Et pourquoi ce Protée surprenant, qui a esté successivement tant de choses, n'auroit-il pas aussi esté prophète?

§ 3.

Une autre fausseté qui se trouve dans le mesme Discours préliminaire [1], et qui n'a d'autre garant que M. l'abbé des Thuilleries, qui auroit dû en désabuser les autres, après avoir esté détrompé lui-mesme d'un fait prétendu qu'il s'estoit trop hasté de répandre dans le public, est l'anecdote *assez curieuse*, ou plustost le récit calomnieux de ce qu'on prétend qui s'est

[1] P. 163 et suiv.

passé entre les Pères Lobineau et Liron, au sujet d'une brochure de celui-ci qui a pour titre : *Apologie des Armoricains* [1]. On ne citera point pour garant un estranger, mais on citera le P. Liron lui-mesme, dont le P. René Aubert peut apprendre la confession et l'aveu sincère par le récit que lui en fera volontiers le R. P. Lelong, prestre de l'Oratoire, aussi recommandable par sa vertu, sa probité, sa politesse, que par sa profonde science, ses heureuses recherches et ses incroyables et utiles travaux. Le témoignage d'un homme aussi digne de foi et qui n'a d'autres interest en ceci que celui de la vérité, apprendra au R. P. Aubert que tout ce long et curieux narré, qu'il a copié dans la lettre de M. l'abbé des Thuilleries imprimée en 1713, est une calomnie faussement inventée, et plus digne de l'*injurieux Scioppius* que d'un homme qui sait louer, dans les autres, les expressions mesurées et la politesse avec laquelle escrivent les honnestes gens qui sont dans des sentiments opposés.

Au reste, le public n'avoit que faire de cette anecdote de faux aloi et ne saura pas trop bon gré de cette élégante narration à un auteur, dans les escrits duquel cependant le censeur, officieux et prodigue d'éloges, assuroit qu'on trouveroit sûrement *la vérité des faits avec la beauté de la narration et la pureté du langage* [2]. La vérité du fait, s'il importe au public de la savoir, est que, lorsque le P. Lobineau faisoit imprimer l'*Histoire de Bretagne,* ses supérieurs jugèrent à propos de lui donner un censeur, dont on lui cacha le nom et dont les remarques ne parvenoient au P. Lobineau que copiées

[1] Voyez ci-dessus, vers la fin de l'*Avertissement de l'éditeur,* le récit textuel de cette *anecdote curieuse* fait par Vertot, et qui est nécessaire pour bien comprendre ce qui suit. A. DE LA B.

[2] Approbation de M. Richard, doyen de Sainte-Opportune, à la fin du t. II de l'*Histoire critique de l'Établissement des Bretons.*

d'une escriture qui n'estoit point celle du censeur. Le P. Lobineau se soumit avec docilité à quelques-unes des censures sans en connoistre l'auteur et sans s'inquiéter beaucoup de le connoistre, et ce n'est qu'en 1718 qu'il a enfin appris que ce censeur avoit esté dom Jean Liron, qui demeuroit alors, aussi bien que lui, à l'abbaye de Saint-Germain. Quand l'*Apologie des Armoricains* parut, le P. Lobineau estoit si éloigné d'accuser le P. Liron d'en estre l'auteur qu'il en soupçonna feu dom Thierry Ruinart, qu'il croyoit auteur des censures. On le désabusa là-dessus, et on lui apprit que dom Liron estoit le véritable auteur de l'*Apologie,* sans lui rien spécifier au-delà.

Le P. Lobineau, toujours prévenu que dom Ruinart avoit esté son censeur, s'imagina que le hasard seul avoit fait tomber les notes originales du censeur supposé entre les mains du P. Liron, qui en avoit fait l'usage que le R. P. Aubert ne peut se dispenser de condamner, en mesme temps que, pour le desdommager en quelque sorte du tort qu'il lui a fait en rendant public sans aucune nécessité un fait qui n'est point à la gloire du P. Liron, il fait l'éloge de l'érudition de ce religieux, *de la grande connoissance qu'il a de nos antiquitez, de son style aisé, simple et naturel, de ses expressions mesurées et de cet air de politesse si convenable entre d'honnêtes gens, quoique de sentimens opposés* [1]. On souscrit volontiers à cet éloge ; mais on supplie le R. P. Aubert d'avoir moins de complaisance pour le surplus de l'anecdote qu'il n'en marque par la peine prise par lui de répandre les fleurs de sa maligne rhétorique sur toutes les autres circonstances d'un récit, qui n'a d'autre source que l'imagination de l'inventeur, M. l'abbé des Thuilleries, ni d'autre appui que la redite de son copiste, le R. P. Aubert.

[1] Discours préliminaire, p. 65.

Ainsi nous mettrons, s'il lui plaist, au rebut les communications de vive voix entre le P. Liron et le P. Lobineau (il n'y en a jamais eu une seule sur ce sujet), les discours et les représentations du P. Liron au P. Lobineau, chimère dont M. l'abbé des Thuilleries n'ignore aucun détail, les défis de part et d'autre, et le trait odieux de malice dont on charge le P. Lobineau, qui ne joue pas un beau rôle dans la scène que les deux abbez normands ont voulu donner au public aux dépens du pauvre moine breton.

Nous pourrions, d'ailleurs, justement demander à M. l'abbé de Vertot, homme d'une douceur et d'une patience connues, quel parti il aurait pris lui-mesme, si, après avoir corrigé quelqu'endroit d'un ouvrage avant que de l'abandonner au public, il voyoit paroître, de la façon d'un ami dont il auroit pris les avis, une critique de ce mesme endroit tel qu'il estoit avant la correction, et qui ne devroit plus courir sur le compte de l'auteur, dès que l'auteur l'auroit supprimé lui-mesme ? Combien de fines louanges auroit-il données, dans son style ordinaire, à l'auteur de cette critique, et avec quelle politesse l'auroit-il remercié de ses peines superflues ! Il n'auroit pas emprunté sans doute les termes outrageux de l'*injurieux Scioppius,* et tout son ressentiment se serait borné à répandre le sel âcre de l'ironie, tempéré du miel attique de la politesse et de l'urbanité.

§ 4.

Au reste, ce qui doit consoler le P. Lobineau, c'est que ceux qui ne négligent rien pour le rendre odieux et ridicule, office qu'ils lui rendent avec toute la politesse imaginable, n'emploient ordinairement que la chimère et la fausseté, sans oublier de certains moyens qui n'ont pas l'approbation des honnestes gens.

De ce nombre est l'usage que font les deux abbez normands d'une lettre escrite par le P. Lobineau à M. l'abbé de Trémigon, lettre que M. l'abbé des Thuilleries a surprise on ne sait pas comment, et publiée on ne sait pas pourquoi, car il n'y a rien qui intéresse le public ou qui lui apprenne quelque chose de nouveau. Le P. Lobineau mande à un de ses amis qu'il a le dessein de répondre au *Traité de la Mouvance.* Grande nouvelle à débiter, quelques années après la date de cette lettre ! Mais il y a quelque chose qu'on n'entend point dans cette lettre. Qu'importe ? En attendant que les mesmes fureteurs qui l'ont surprise viennent à bout de mettre aussi la main sur quelque autre pièce de cabinet qui les instruise plus particulièrement, on publie toujours cette lettre, parce que l'obscurité mesme de ce que l'on ne pénètre point jettera du ridicule sur celui qui l'a escrite.

M. l'abbé de Vertot, attentif, à son ordinaire, à ce qui peut faire plaisir au P. Lobineau, n'a pas manqué de copier encore dans M. l'abbé des Thuilleries cette autre espèce d'anecdote, et y joint un commentaire de sa façon, c'est-à-dire, où le sel âcre de l'ironie se trouve répandu avec cette politesse qui lui est ordinaire.

Le P. Lobineau avoit en ce temps-là quelque vue, qu'il doit avoir négligée depuis, de prendre un tour nouveau et qui lui paroissoit alors plaisant, pour répondre au *Traité de la Mouvance.* C'estoit apparemment de ces premières pensées que l'on communique à ses amis, dans ce commerce de confiance qui n'admet point de témoins. Mais on veut que le public en soit informé malgré l'auteur, qui se récriera vainement contre la sûreté publique indignement violée ; et le seigneur abbé de Vertot, qui condamneroit un pareil procédé en son endroit, en profite pour faire part au public de la découverte qu'il a faite de ce tour prétendu *plaisant* et *nouveau,* que le P. Lobineau

s'estoit imaginé pour lui respondre, et le voici : c'est que ce bon religieux, que personne ne louoit, s'est avisé de se cacher sous le personnage d'un ami pour s'encenser lui-mesme. Sur quoi l'auteur de cette rare anecdote s'écrie : *Qui ne riroit de voir un auteur qui fait lui-mesme son éloge sous un titre emprunté ?* [1] Et voilà, selon lui, tout ce qu'il y avoit de plaisant dans ce tour nouveau, sur lequel le P. Lobineau ne s'expliquoit point à M. l'abbé de Tremigon, et dont il auroit peut-estre peine à se souvenir aujourd'hui. D'ailleurs la charité de M. l'abbé de Vertot repare la mortification qu'il vient de donner à son adversaire, à qui il fournit cette réflexion consolante que *peut-estre, après tout, un auteur prévenu en faveur de son ouvrage, ne fait point trop de mal de ne se fier qu'à lui-mesme du soin de ses propres louanges.*

Mais il faut opposer ici, comme dans le fait du P. Liron, la vérité à la chimère. Dans la première forme que le P. Lobineau avoit donnée à sa réponse au *Traité de la Mouvance,* il estoit fort esloigné de penser à se donner de l'encens à lui-mesme, puisqu'il y parloit partout de lui-mesme directement et dans la première personne ; et le savant et judicieux censeur, à qui son livre fut donné à examiner, peut rendre témoignage de cette vérité. Un homme illustre, protecteur des lettres, et dont les avis sont des loix, conseilla au P. Lobineau de mettre la troisième personne au lieu de la première, pour éviter l'inconvénient, qu'il n'étoit pas difficile de prévoir et dans le détail dequel on n'entra point alors, mais qui n'a que que trop paru depuis, c'est-à-dire une querelle personnelle, accompagnée d'aigreur et d'acharnement, et dégénérée en accusation de crime d'Etat. Le P. Lobineau obéit et donna cette nouvelle forme à son ouvrage, qui est celle où il a esté

[1] Discours préliminaire, p. 60.

donné au public avec privilége du Roy. Quant aux louanges que M. l'abbé de Vertot accuse le P. Lobineau de s'y estre données, il faut estre aussi clairvoyant que ce savant abbé pour y en découvrir d'autres que celles que tout historien doit se donner, si c'est usurper des louanges que de protester qu'on ne cherche que la vérité et qu'on a de l'aversion pour les disputes et les chicaneries qui ont pour but et pour motif l'unique plaisir de contester par entêtement.

Voilà donc encore une anecdote de moins dans les doctes et agréables escrits du seigneur abbé de Vertot. Mais, pour desdommager le public de ces curiositez auxquelles on suppose qu'il prend plaisir, nous voulons bien donner ici une autre anecdote, qui est sûre et véritable, et dont la preuve se trouvera dans l'*Histoire de la Souveraineté de nos Rois sur la Bretagne,* quand l'auteur, qui est M. l'abbé de Camps, aura eu la permission de l'imprimer.

M. l'abbé de Vertot, voulant réfuter la réponse du P. Lobineau au *Traité de la Mouvance,* chercha du secours partout, et tomba heureusement sur le manuscrit original de cette *Histoire de la Souveraineté.* Il l'emprunta, et en eut bientôt tiré copie. De là vient cette grande diligence dont il fait parade, en assurant que son nouvel ouvrage estoit prest à estre donné à l'imprimeur dès l'an 1713. Il n'est tissu que de ce que l'auteur (s'il faut désormais l'appeler ainsi) a emprunté de M. l'abbé de Camps, à qui il n'a pas mesme fait l'honneur de le nommer. Celui-ci en a fait quelques légers reproches : à quoi le seigneur abbé de Vertot a répondu, avec un aveu modeste, qu'il avoit fait véritablement quelque usage du manuscrit, mais qu'il y avoit sept ans et que cela lui estoit sorti de la mémoire. Heureux s'il en avoit aussi peu pour ce qu'il s'imagine le devoir chagriner, que pour les bienfaits qu'il ne peut enfin se dispenser de reconnoistre avoir reçus !

§ 5.

C'est ce manuscrit sans doute qui l'a réveillé sur l'époque de l'établissement des Bretons dans l'Armorique, point de chronologie qui n'avoit pas attiré son attention lorsqu'il avoit composé son *Traité de la mouvance,* mais qui lui a paru important depuis et l'a porté à faire une espèce d'article de foi du sentiment contraire à celui du P. Lobineau sur ce sujet. *C'est dans cette vue,* dit-il [1], *que je prétends établir dans tout cet ouvrage que nous n'avons point dans notre histoire de vérités plus solidement prouvées que la souveraineté originaire de nos Rois sur la Bretagne et la vassalité des premiers Bretons qui n'y furent reçus qu'en qualité de leurs sujets, etc.* Il pousse ce principe, qui peut bien estre de M. l'abbé de Camps, jusqu'à faire un crime d'Etat à d'Argentré et au P. Lobineau [2] d'avoir établi les Bretons dans l'Armorique avant la mort de Clovis : excès auquel on ne croit pas qu'ait pensé M. l'abbé de Camps, que le zèle ardent qu'il a pour les droits de la Couronne n'a point encore poussé hors des bornes de la modération. Mais, n'en déplaise à M. l'abbé de Vertot, on peut estre catholique en matière de fidélité à son prince et croire en mesme temps que les Bretons se sont établis en Armorique dans un temps où les François n'estoient pas encore les maîtres du voisinage de cette province. Clovis, selon M. de Cordemoi [3], trouva les Bretons établis dans l'Armorique et gouvernez par des rois de leur nation; et pour avancer une proposition que M. de Vertot trouve si scandaleuse et si criminelle, il paroît qu'il n'a pas de meilleur garant que le mesme passage de Grégoire de Tours dont le critique normand se

[1] Discours préliminaire, p. 2.
[2] Ibid., p. 37.
[3] Cordemoi, t. I.

sert comme d'une preuve incontestable du contraire. Pourquoi de deux auteurs, l'un François et l'autre Breton, qui se trouvent, selon M. de Vertot, coupables du mesme crime, espargne-t-il le François pendant qu'il accuse et dénonce le Breton? *C'est*, dit-il, *que le P. Lobineau ne procure à sa nation sur les François une supériorité d'origine, que pour l'affranchir de leur domination;* et de cette accusation déjà très-grave on tire des conséquences atroces, qui (pour dire le vrai) ne sont cependant criminelles que dans ceux qui les imaginent. Car si les princes voisins de la France descendus de la reine Anne de Bretagne, dont le zèle prévoyant de M. l'abbé de Vertot veut nous faire peur, s'avisoient jamais d'entrer dans les vues que cet excellent François semble leur indiquer charitablement lui-mesme, à qui devroit-on s'en prendre? Ou au P. Lobineau qui n'y a jamais pensé, ou à M. de Vertot qui a fait cette maligne découverte à force de zèle?

Tout ce qu'il dit sur ce sujet pour rendre son adversaire criminel, n'est fondé cependant que sur l'illusion que lui a faite à lui-mesme un maigre sophisme, qui n'a pu surprendre que ceux qui lisent sans approfondir. Le voici ce sophisme : Tout peuple établi dans un pays avant le peuple qui y a dominé depuis et en a conservé la domination, n'est point soumis à ce dernier peuple et peut se soustraire à son empire, quelque légitime qu'il soit, par la seule raison de la supériorité d'origine. — Il n'y a rien de si faux et de si ridicule que ce principe; et l'histoire ancienne et moderne est remplie du récit des établissements de peuples nouveaux, qui, sans chasser ou exterminer les anciens, sont demeurez maîtres des pays et des royaumes, quoique les premiers habitans, supérieurs d'origine, y demeurent encore et y soient légitimement, paisiblement et inviolablement soumis au peuple venu le dernier.

Comme l'origine ne donne aucun droit d'annuller les obli-

gations survenues depuis (car ce n'est point l'origine qui règle la fortune et l'état des peuples), le P. Lobineau a donc pu, sans cesser de respecter comme il doit, une domination qui fait le bonheur de sa patrie, dire ce qu'il a cru devoir penser de l'origine de sa nation et de la date de son établissement dans l'Armorique. Il ne l'a point publié furtivement; son livre a esté soumis à la révision d'un homme qui s'est acquis un grand nom dans la république des lettres, auteur célèbre par sa vaste érudition, sévère censeur, et véritablement zélé pour l'honneur et les droits de la couronne de France, feu M. l'abbé Renaudot, qui, regardant comme une dispute purement littéraire tout ce qu'on pouvoit avancer sur ce sujet, ne crut pas que les droits du Roy, duc de Bretagne, fussent blessez dans ce qu'on pouvoit dire à l'avantage d'une province qui appartient au Roy à tant de justes titres, et regarde comme le comble de sa gloire d'avoir obtenu d'estre unie et incorporée à la plus belle souveraineté de l'univers.

On a rendu depuis peu un pareil jugement sur le mesme sujet dans le *Journal des Savans* du 13 janvier 1721, où l'on apprend au public que *plusieurs d'entre ceux qui ont lu l'ouvrage de l'auteur* de l'Histoire critique, *en louant son zèle, son érudition, et la solidité de ses raisonnemens, ont cru qu'on devoit regarder cette contestation comme une dispute purement littéraire, et que la question du tems de l'établissement des Bretons dans l'Armorique n'estoit pas moins indifférente, par rapport aux droits du Roy, que celle de la mouvance de la Bretagne du duché de Normandie,* réuni depuis si longtemps à la Couronne. Le savant, équitable et judicieux auteur de cet extrait donne des raisons solides de cette égale indifférence, c'est-à-dire de l'inutilité de tout ce qu'a dit là-dessus le docteur fameux en droit canon, à qui le P. Lobineau a eu le malheur de déplaire.

Un de nos meilleurs et plus célèbres historiens a dû estre du mesme sentiment, c'est-à-dire, qu'il y a de la chimère à s'imaginer que l'indépendance originaire ou la supériorité d'origine des Bretons puisse donner quelque atteinte aux droits du Roy, puisque cet excellent historien, après avoir rapporté assez au long ce qui pouvoit se dire pour et contre l'antiquité de cette dépendance, en tire une conclusion plus favorable au P. Lobineau qu'à son adversaire. Comme on présume que M. l'abbé de Vertot n'a pas lu cet endroit d'Adrien de Valois, qui est l'historien dont nous parlons, nous l'allons traduire, pour ne pas fatiguer notre savant abbé par la lecture d'un si long passage latin.

§ 6.

« Ce que j'ai touché ci-dessus des Bretons (écrit Adrien de Valois), m'engage à dire ici quelque chose d'eux. Un grand nombre de Bretons, ou chassez de leur pays par les Anglois, ou déterminez par l'aversion qu'ils avoient pour une domination estrangère, passèrent, du temps de l'empereur Placide Valentinien [1], dans la province Lyonnoise troisième, qui est en veue de l'isle de Bretagne, et après y avoir domté une partie des Armoricains, c'est-à-dire ceux de Vannes, les Curiosolites et les peuples voisins, ils leur donnèrent des lois et leur firent porter leur nom. Car les habitans s'appellèrent Bretons, et le pays commença de prendre le nom de Bretagne, auquel différens auteurs adjoustèrent le surnom de Gauloise ou de Cismarine, c'est-à-dire deçà la mer, ou de Nouvelle, ou de Petite.

« On peut douter si ce pays a rendu obéissance aux rois des François. Car d'un costé l'on trouve, dans le IVe livre de

[1] Mort en 455.

l'Histoire de Grégoire de Tours, qu'après la mort du roy Clovis les Bretons ont toujours esté sous la puissance des François, et que ceux qui leur commandoient, au lieu d'estre appelez rois, s'appelèrent comtes (à quoi il devoit ajouter : ou ducs); et l'auteur de la vie de S. Lunaire, evesque, escrit que le roy Childebert, fils de Clovis, eut l'empire de la France et de la Bretagne. Je trouve aussi dans le livre de la vie de S. Paul de Léon que ce mesme Childebert, roy des François, confia le gouvernement d'une partie de la Bretagne au comte Withur (qui est aussi qualifié prince au mesme endroit), lui donna son anneau lorsqu'il prit congé pour s'en aller en Bretagne, et prit soin de faire ordonner Paul evesque des cantons de Bretagne appelez Ack et Léon. On dit encore que Samson, archevesque de Bretagne ou de Dol, fondateur des deux monastères de Dol et de Penetal, soumit celui-ci à l'autre avec la permission de Childebert. Outre cela, Eginard dans ses Annales, Aimoin au IVe livre de son Histoire, et le Poète Saxon, qui vivoit au temps de l'empereur Arnoul et qui a fait l'Histoire de Charlemagne, disent tous que les Bretons, assujettis par les rois des François et rendus tributaires, avoient coustume de payer, quoique malgré eux, le tribut qui leur avoit esté imposé. Adjoustez à cela le témoignage des evesques assemblez à Savonnières dans l'évesché de Toul en 859, qui dans la lettre qu'ils escrivirent aux evesques des Bretons, assurent que la nation bretonne a esté assujettie aux François dez le commencement, et leur a payé le tribut. L'auteur des Annales qui portent le nom de Saint-Bertin escrit aussi que Salomon, duc des Bretons, vint à la rencontre de Charles, roy des François, fils de Louis le Débonnaire, se soumit à lui, commanda à tous les grands de Bretagne de faire le mesme, et paya au roy le cens de ce pays selon l'ancienne coustume, et que, l'année suivante, le cens dont on vient de parler,

consistant en cinquante livres d'argent, que Salomon envoioit suivant la coustume de ses ancestres, fut offert au roy Charles, qui tenoit une assemblée générale à Pistes et y recevoit les dons annuels de ses sujets. Enfin je trouve dans les Annales de Mets qu'avant que Pepin, ayeul du roy Pepin, fust maire du palais, les ducs des Saxons, des Frisons, des Alemans, des Bavarois, des Aquitains, des Vascons et des Bretons, toutes nations autrefois soumises aux François, se révoltèrent contre les roys des François qui leur estoient devenus meprisables à cause de leur fainéantise.

« Tout cela persuaderoit que les Bretons ont esté soumis aux roys de France, si nous n'avions au contraire, premièrement, l'auteur de l'Histoire de France qui suit immédiatement Grégoire de Tours, et Fréculfe, evesque de Lizieux, qui, parlant de ce Conobre ou Cunobert qui fut tué dans la guerre de Cramne, l'appellent roy des Bretons et non pas comte, comme Grégoire de Tours l'a qualifié. Je trouve encore dans Frédégaire, dans Aimoin, dans la vie de Saint Josse par l'abbé Florentin, et dans le livre de la vie de Dagobert, que Judicaël, fils du roy Juthaël, a esté roy des Bretons. De plus Aimoin, au second livre de son Histoire, rapporte des vers gravez sur le tombeau de Childebert Ier, où on lui donne la gloire d'avoir esté la terreur des roys Bretons. Grégoire lui-mesme, qui semble se contredire en cette rencontre, escrit, au IVe et Ve livre, que Canao ou Conan, comte des Bretons, envahit le royaume de Macliau son frère, et qu'après la mort de l'usurpateur Macliau recouvra le royaume et despouilla du royaume paternel un certain Théodoric, fils de Budic. Or, personne n'ignore que les gouvernemens des villes et des régions soumises aux François, appellez comtez ou duchez, ne s'obtenoient point par les armes, mais que les rois des François avoient coustume de les donner pour un tems. Je

si que les comtes et les ducs sont quelquefois appelez rois par nos historiens, qui donnent aussi le nom de royaumes aux pays gouvernez par ces comtes et ces ducs; mais j'ose assurer que ce que Grégoire escrit des frequentes incursions de Guérec, fils de Macliau, et des batailles qu'il a données aux généraux de Chilpéric et de Gontran ne se peut dire d'un homme qui auroit esté soumis aux rois des François. Je laisse à part qu'on peut observer que, pendant que les rois de France donnoient indifféremment à toute sorte de personnes, les gouvernemens des villes et des provinces de leur royaume, cependant il n'y a eu que des Bretons qui aient régné dans la Bretagne de deçà la mer. Il est sûr que Fortunat, au livre IX, parlant du roy Chilpéric, met les Bretons au nombre des nations ennemies des François, telles qu'estoient les Visigots, les Vascons, les Danois, les Estiens, les Saxons, les Frisons et les Suèves.

« Les evesques des Gaules, dans la lettre qu'ils escrivirent à Nomenoi, roy des Bretons, qu'ils appellent *Prieur* de la nation bretonne, l'avertissent qu'il y a de certaines limites que les François se sont appropriées dez le commencement de leur domination dans les Gaules et d'autres qu'ils ont accordées aux Bretons qui les demandoient. On lit aussi dans les Annales de Saint-Bertin que le mesme Nomenoi sortit insolemment, l'an 844, des limites attribuées à lui et à ses ancestres, et ces limites sont appellées les bornes de Bretagne par l'ancien auteur de la vie de Louis le Débonnaire, et par d'autres les limites des Bretons ou la marche de Bretagne, du mot allemand *marca*. Quand ceux qui ont escrit la vie de Charlemagne assurent que le comte Gui, en 799, parcourut toute la Bretagne avec son armée et la subjugua, « *ce qui n'avoit encore jamais esté fait* », c'est montrer assez clairement que toute la Bretagne, au moins la plus grande partie de cette province, n'estoit point soumise aux rois des François avant le règne

de Charlemagne. Et quand Frédégaire, dans sa Cronique, et les escrivains des Faits de Charlemagne font mention des limites des Bretons ou de la marche de Bretagne ou du gouverneur des frontières bretonnes, ils font voir que les Bretons, et du tems des descendans de Merovée et sous le règne mesme de Charlemagne qui domina sur tant de provinces, estoient regardez comme une nation qui reconnoissoit d'autres maistres, puisqu'on les séparoit des François par des limites et qu'ils ont esté plustost domtez que soumis par trois expéditions des généraux de ce prince.

« On ne peut disconvenir qu'ils ne se soient retirez de l'obéissance de l'empereur Louis, fils de Charles, en premier lieu sous la conduite de Morman, qui prit le nom de roy et les marques de la royauté et fut tué par l'armée de l'Empereur, et en second lieu sous Guiomarc, qui fut surpris par artifice et tué dans sa maison; et le seul avantage que remporta Louis de quatre expéditions en Bretagne faites par lui ou par ses lieutenans, et de tout le ravage fait en ce pays par ses troupes, fut d'obliger les Bretons à lui donner des ostages selon leur coustume et à promettre qu'ils feroient ce qu'on leur commanderoit : parole qu'ils devoient bientost violer.

« En effet Nomenoi, prince du sang royal que l'empereur Louis avoit donné pour *juge* aux Bretons, ou pour *duc*, ainsi que s'exprime Réginon, viola sa foi, quitta l'obéissance de Charles, fils de l'empereur Louis, et s'estant associé le comte Lambert, pareillement révolté contre Charles, tua près du fleuve de Vilaine, Renaud, duc de Nantes, et un nombre considérable de François. Peu de tems, après il mit en déroute l'armée de Charles qui estoit entrée en Bretagne et s'estoit engagée dans des lieux marécageux. Le mesme ne se contenta pas d'adjouster à son royaume le pays de

Vannes, conquis autrefois par Pepin père de Charlemagne; mais passant les anciennes bornes, comme parle Adrevalde, il se rendit maistre de Rennes et de Nantes, villes de la domination françoise, et d'une partie des pays d'Angers et du Mans, jusqu'à la rivière de Maine, après les avoir ravagez de tous costés par le fer et le feu. De quatre eveschez [bretons] il en fit sept; il chassa les evesques légitimes, et en ayant substitué d'autres à leur place, il se fit donner l'onction royale par l'archevesque de Dol. Il fit enfin la paix, à des conditions honnestes, avec Charles, qui estoit entré deux fois en Bretagne avec des troupes mais sans succez, et laissa son royaume en mourant à son fils Erispoi, qui vainquit de nouveau le roy Charles, le chassa de Bretagne et le contraignit à faire la paix.

« C'est le mesme Erispoi qui, au rapport de Réginon, après qu'on eut donné des ostages de part et d'autre, vint trouver Charles, roy des François, à Angers, se soumit à lui et s'en retourna dans son royaume chargé de grans présens. L'auteur des Annales de Saint-Bertin adjouste qu'Erispoi, qu'il appelle toujours, aussi bien que Nomenoi son père et Salomon son successeur, duc des Bretons, receut de Charles les habillemens royaux et la puissance qu'avoit eue son père, c'est-à-dire le royaume paternel, à quoy le roy Charles adjousta Rennes, Nantes et le pays de Rais. Il est pourtant à remarquer que Rennes, Nantes et le pays de Rais avoient esté conquis par Nomenoi; ainsi le roy Charles donna moins ces trois cantons à Erispoi, qui les avoit déjà, qu'il n'approuva ainsi la conqueste qui en avoit esté faite par Nomenoi; et depuis ce tems là le pays de Rays commença à devenir partie de la Bretagne, dont il estoit séparé par le fleuve de Loire.

« Peu d'années après, Erispoi fut tué par le duc Salomon et Almar, Bretons, qui avoient esté longtemps revoltez, et Salomon fut reconnu roy par les Bretons. Celui-ci, pour

appaiser le roy Charles, irrité contre lui à cause de la retraite qu'il avoit accordée aux rebelles Gonfroi, Gozfroi et à Louis, son fils, et des troupes qu'il leur avoit données pour dégaster l'Anjou et les environs, alla le trouver en 863, se soumit à lui, fit serment de fidélité et lui paya sous le nom de tribut cinquante livres d'argent, cette année et la suivante: à cause de quoi le roy Charles lui fit présent d'un canton de pays appellé *Entre les deux eaux* et de l'abbaye de St-Aubin d'Angers. Trois ans après, c'est-à-dire en 867, Charles voiant que les Bretons refusoient de payer le tribut et que s'estant joints aux Normans ils avoient pillé la capitale du Maine, se disposa à leur faire la guerre; mais on convint enfin que Charles donneroit des ostages à Salomon, au moien de quoi Pasquiten, gendre de Salomon, iroit trouver Charles en qualité d'ambassadeur. Ce fut dans cette occasion que Charles donna le Cotentin à Salomon et à son fils, à condition que l'un et l'autre garderoient exactement à Charles et à son fils Louis la foi qu'ils donnoient par Pasquiten et qu'ils leur fourniroient du secours, à leur prière, contre leurs ennemis. L'année suivante le roy Charles envoia les ornemens royaux et une couronne d'or enrichie de pierreries à Salomon, que le pape Nicolas appelle Roy dans une ses lettres, contre l'usage de quelques autres souverains pontifes. L'an 873 le mesme Salomon vint au secours de Charles qui tenoit les Normans assiégez dans Angers; mais il ne joignit pas son camp à celui de Charles; il se posa au delà du fleuve de Maine, attaqua la ville de ce costé-là et envoia son fils Vigon au Roy pour lui offrir sa soumission et lui faire serment de fidélité en présence des principaux d'entre les Bretons.

« Peu de tems après, Salomon fut tué par Pasquiten, Gurvand, et Vigon fils de Rivelen, ducs et principaux seigneurs du pays; ce qui donna lieu au roy Charles de

penser long temps et sérieusement à recouvrer le royaume de Bretagne; mais ce fut en vain, comme on le voit par les lois qu'il publia à Ville Serve, *Stivacum* en Picardie, où entre les pays soumis à sa domination il ne parle nullement de ceux de Rennes, de Nantes, de Vannes, des Curiosolites, des Léonnois, des Ossismiens, de ceux d'Aleth et des Aulerques Diablintes.

« Enfin l'on trouve dans Asser de Menew que l'empereur Charles le Gros, petit-fils de Louis le Débonnaire, aiant succédé aux enfans de Louis le Bègue, son cousin du costé paternel, eut toutes les Gaules *excepté le royaume Armoricain,* c'est-à-dire excepté la Bretagne: après la mort duquel les rois des François, occupez de guerres civilles et estrangères, bien loin de pouvoir recouvrer la Bretagne, ne purent pas mesme deffendre contre les barbares leurs propres frontières.

« J'ai creu devoir insérer ici toutes ces choses au sujet des Bretons, et parce qu'elles m'ont paru dignes de mémoires et afin que tout le monde sache QU'ILS N'ONT JAMAIS RECONNU NETTEMENT L'EMPIRE des François ni obéi incontestablement, non-seulement aux descendants de Clovis mais mesme à ceux de Charlemagne: *Ut omnes scirent ne Caroli Magni quidem, nedum Chlodovei, posteris eos usquam certa imperii confessione paruisse.* »

§ 7.

Voilà comme parloit, en 1646, avec privilége du Roy, le plus savant et le plus judicieux de nos historiens. Si son autorité peut contrebalancer en quelque sorte celle de M. l'abbé de Vertot, le public verra que ce n'est point un fait incontestable, ni la vérité la plus solidement prouvée de notre histoire, que la souveraineté originaire de nos Roys sur la Bretagne et que les Bretons n'y aient esté receus qu'en

qualité de sujets, veu la date que M. de Valois donne de leur establissement, plus ancienne encore que celle que le P. Lobineau a marquée. On verra encore que Nominoé estoit un prince du sang royal de Bretagne et non un avanturier de basse naissance; qu'on peut utilement se servir des actes et légendes des saints pour les faits publics, quoiqu'on en rejette avec raison les faux miracles, tache commune à toutes sortes de légendes, de quelque pays qu'elles soient; enfin qu'on peut estre bon François et soustenir cependant qu'avant Charlemagne la Bretagne, ou du moins la plus grande partie de cette province, n'estoit point soumise aux rois de France.

Ce qu'Adrien de Valois n'a dit ici qu'en passant de l'establissement des Bretons dans l'Armorique, il l'a déduit un peu plus au long dans le livre V, et le passage est trop beau pour n'en pas régaler encore M. l'abbé de Vertot, à qui c'est faire un plaisir singulier que de lui parler avantageusement des Bretons.

« Vers ce tems-là, dit ce fameux historien (c'est-à-dire avant 461), Euric roi des Visigots, voiant les fréquentes mutations des princes romains, voulut profiter de cette conjoncture pour envahir toute la Gaule, et l'empereur Anthémius emprunta le secours des Bretons pour les repousser. Car après que les Anglois eurent occupé la plus considérable partie de l'isle de Bretagne, un grand nombre de Bretons, qui ne pouvoient souffrir une domination estrangère avoient passé dans l'Armorique sous la conduite de Riwal, du temps de l'empereur Placide Valentinien, et s'estoient arrestez et establis dans les cantons des Vannetois, des Curiosolites et des Osismiens, et avoient appelé le pays Bretagne; et c'estoit de ces Bretons qu'estoit evesque Mansuet, que je trouve qui assista et souscrivit au concile de Tours sous le consulat de Severus, en 461. Le roy de ces Bretons, appelé Riotham par

Sidonius, dans la IXe lettre du livre III, et Riothime roy des Bretons par Jornandès, fit embarquer 12,000 hommes et, porté par la marée à l'embouchure de la Loire, il remonta ce fleuve, puis aiant quitté ses vaisseaux s'avança par terre jusqu'à Bourges, où il fut receu par les habitans comme il convenoit de recevoir un allié. Mais continuant sa marche, et avant que d'avoir pu joindre les Romains, il rencontra Euric aux environs de Bourgdéols où, après avoir longtemps combattu, et accablé par le nombre des ennemis plustost que surmonté par leurs forces, il perdit une grande partie de son armée et se retira au delà de la Loire chez les Bourguignons, nation voisine amie des Romains. Grégoire, après Jornandès, fait mention de cette mesme bataille et dit que les Bretons, après avoir perdu beaucoup des leurs auprès de Bourgdéols, furent chassez des confins du Berri par les Goths. Mais ce que Sigebert adjouste, que cette bataille arriva l'an second après la mort d'Anthème, est faux. »

Ce seul passage respond à tout ce que M. l'abbé de Vertot a escrit contre le prétendu système inventé par le P. Lobineau, qu'il accuse d'avoir rapproché les tems, adjusté les évènemens, avancé ou reculé les dates, pour faire quadrer sa chimère du passage des Bretons en Armorique en 458 avec quelques autres faits connus d'ailleurs, et cela sans autres garans que des légendes pleines de faux miracles. Sur quoi il s'égaie et se donne carrière, avec un air de suffisance qui fait assez sentir qu'il se flatte d'un plein succez contre un auteur méprisable, sur qui il répand à chaque instant et sans miséricorde le sel de la raillerie et les fières insultes. Comme il est inépuisable sur cette matière, il peut en faire part aussi à l'auteur célèbre que nous venons de citer. Aussi bien est-il mort il y a longtemps et ne lui pourra respondre, la chose du monde qui

chagrine le plus l'irréfragable docteur en droit canon. Il voit ici Riwal, chef de la colonie des Bretons, héros dont il attribue l'invention au P. Lobineau, reconnu par Adrien de Valois; l'evesque Mansuet, evesque des Bretons de l'Armorique et non pas des Bretons de l'isle; et Riothime, roy des Bretons establis dans les Gaules, venir au secours des Romains, non pas de l'isle, mais de la province de Bretagne.

Quand M. de Vertot avance que le P. Lobineau n'a d'autres garans du passage des Bretons vers l'an 458 que des légendes pleines de faux miracles, a-t-il fait réflexion que le concile de Tours de 461, qui parle de Mansuet evesque des Bretons, n'est pas une légende? Mais cet auteur admirable, dans les escrits duquel on trouve toujours sûrement la vérité des faits et qui ne peut souffrir de conjectures dans les autres, ne nous paye ici qu'en mesme monnoie et nous lance pour toute réponse à la citation si précise du concile de Tours, une tirade de trois ou quatre *peut-estre :*

« *Bien des raisons,* dit-il [1], *qui ne sont point venues à nostre connoissance, POUVOIENT donc avoir fait passer cet evesque breton dans les Gaules. PEUT-ESTRE que son souverain l'avoit banni de son pays ou qu'il l'avoit abandonné de lui mesme et pour eviter la première fureur des Anglois et des Saxons qui estoient encore idolâtres. IL SE PEUT BIEN faire aussi que le dessein de conférer sur quelque point de doctrine ou de discipline avec tant de grands evesques et de saints personnages, dont les Gaules estoient alors remplies, POUVOIT l'avoir conduit dans un pays voisin, etc.* »

Il est vrai qu'il n'y a que deux pas du fond de l'Angleterre à Tours, qui est presque au centre de la France. Mais si le

[1] *Hist. crit.* t. I, p. 52.

P. Lobineau *croit voir partout des evesques bretons* [1], M. de Vertot n'en voit que le moins qu'il peut, quand mesme les historiens, qu'il auroit pu se faire honneur de suivre lui en montrent d'une manière aussi décisive qu'Adrien de Valois lui a montré Mansuet, evesque des Bretons de l'Armorique. Mais ce savant et judicieux historien n'estoit qu'un aveugle, qui ne voioit pas dans Jornandès que Riothime estoit venu de l'isle de Bretagne [2], ce que M. de Vertot, au contraire, a vu clairement. Lequel des deux a mieux entendu cet auteur ancien ? La raison dira : Valois, et le R. P. Aubert : Vertot.

Ce critique moderne, qui dans les anciens voit si clairement ce qui n'y est pas, n'y voit point quelques fois ce qui s'y trouve ou n'y fait pas d'attention, et par ce moyen produit souvent en sa faveur ce qui sert à détruire ses raisonnemens, et ce qui change en objections ce qu'il allègue pour preuves.

C'est ainsi qu'il emploie l'autorité d'Ingomar contre le P. Lobineau qui *le cite avec beaucoup de confiance, tant dans son Histoire que dans la Response au Traité de la mouvance* [3]. Pour faire voir que cet Ingomar n'est point favorable au P. Lobineau, il en tire un passage rapporté par Le Baud, et ce passage porte que *Riwallus, comte royal, pria Clotaire en son palais, à Paris, qu'il lui laissast posséder et exercer en paix ladite province avec tous ceux qu'il avoit amenez de ça la mer, et que Clotaire lui donnast congé de l'habiter, cultiver, posséder, donner et vendre sous sa parole, domination et puissance, et de ses successeurs après lui, tant que les hommes y pourroient habiter* [4]. Mais les conséquences qu'on peut tirer de ce lambeau d'Ingomar

[1] *Ibid.* p. 55.
[2] *Ibid.* p. 60.
[3] *Ibid.* p. 71.
[4] Le Baud, p. 65.

disparoissent, à la protestation qu'il fait en mesme temps *qu'il a trouvé cela ez fables* [1]. Et en effet, comment ne seroit-ce pas une fable que cette rencontre de Riwal et de Clotaire, veu que les actes de S. Samson et ceux de S. Lunaire, ceux-là copiez dez le XIe siècle dans un manuscrit de l'abbaye de St-Serge, et ceux-ci rapportez par André du Chesne, dans son Recueil des historiens de France, nous assurent que Judual, ayeul de S. Judicaël et quatrième descendant de Riwal, trouva un azile à la cour de Childebert Ier, fils de Clovis et frère de Clotaire? Peut-on s'imaginer que le troisième ayeul et son quatrième descendant aient pu vivre ensemble sous les fils de Clovis?

M. l'abbé de Vertot dira peut estre qu'il n'a cité Ingomar que pour faire voir *de quelle autorité doivent estre les garans du P. Lobineau, et que ces auteurs, tout fabuleux qu'ils sont, se trouvent mesme contraires à ce qu'il avance* [2]. Mais est-on fabuleux parce qu'on traite de fables quelques faits qu'on se croit obligé de rapporter? M. de Vertot, à ce compte, seroit l'auteur le plus fabuleux du monde. Et d'ailleurs comment peuvent estre contraires au P. Lobineau des auteurs qui avouent n'avoir trouvé que dans les fables ce que le P. Lobineau traite lui-mesme de fables?

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Le Baud, *ibid.*
[2] *Hist. crit.* t. I, p. 72.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

M. Bonnetty.

Quatre fois, depuis deux ans, nous avons entretenu les lecteurs de la *Revue* des importants travaux d'érudition de M. Bonnetty, et, malgré les quatre-vingts ans bien comptés de ce vieil athlète, son esprit demeurait si vif, sa main si ferme, que nous ne pouvions croire à un prochain adieu. Dans le dernier numéro de ses *Annales*, il nous donnait encore cinquante pages qui étaient loin de sentir le déclin. C'était une critique vigoureuse de Cousin et de son *Eglise chrétienne sans le Christ*, un examen de sa traduction de Platon, traduction dans laquelle M. Bonnetty signalait des falsifications du texte qui altéraient gravement la pensée fondamentale du philosophe de l'Académie. Venaient ensuite un savant commentaire sur le *Ménon*, sur le *Banquet*, et un recueil curieux de vers érotiques du *divin Platon*, expression toute nue du vice infâme qui entrait dans son système philosophique. Notre ami expliquait enfin comment l'autorité de ce très-éminent mais très-libre penseur avait pu s'introduire dans le christianisme et faire perdre de vue le VERBE, source de tout enseignement. En parcourant cette étude où l'érudition était si vaste et si sûre, la pensée si élevée et si logique, il nous était impossible de songer à une vieillesse sur laquelle les années passaient sans laisser de traces.

Et cependant la mort était là, toute prête; elle venait, non comme un voleur, suivant le mot de l'Ecriture, mais comme une amie apportant le repos et la paix à celui qui n'avait jamais connu que le

labeur et la lutte. Depuis cinquante ans, M. Bonnetty n'avait cessé, en effet, de combattre le bon combat. A l'heure même de la révolution de 1830, il avait fondé, presqu'à lui seul, les *Annales de philosophie chrétienne,* et relevé fièrement la Croix qu'on jetait partout à terre. Son plan semblait dépasser les forces humaines; il destinait son recueil, disait-il, *à faire connaître tout ce que les sciences humaines et, en particulier, l'histoire, les antiquités, l'astronomie, la géologie, la botanique, la physique, la chimie, l'anatomie, la physiologie, la médecine et la jurisprudence renferment de preuves et de documents en faveur du christianisme.* Eh bien! il faut le reconnaître à son honneur, il n'est pas un numéro des *Annales,* sur près de six cents, qui ne concoure au but par des études très-souvent neuves, toujours savantes; et l'on a vu ce fait rare de la réimpression d'une *Revue,* après plusieurs années de publication.

M. Bonnetty ne savait pas seulement travailler, il savait, tout modeste qu'il fût et bien que cloîtré habituellement dans sa bibliothèque, se tenir constamment en rapport avec les hommes de science. Il fit partie, de très-bonne heure, de la *Société asiatique* de Paris, et fut admis, plus tard, dans l'*Académie de la religion catholique de Rome.* Sa Sainteté Grégoire XVI l'avait décoré de son ordre de Saint-Grégoire le Grand, sur la présentation du très-éminent cardinal Maï, et son vénérable successeur lui envoya son ordre de Pie IX. Ajoutons que les amitiés ne lui manquèrent jamais, et que, parmi elles, il en eut d'illustres. J'ai nommé le cardinal Maï, qui avait conçu pour lui et pour son œuvre la plus haute estime. Comment ne nommerais-je pas Mgr Gerbet, dont il fut le correspondant habituel et l'ami dévoué? Les lecteurs de ce recueil savent que c'est à M. Bonnetty qu'on doit la publication de l'*Esquisse de Rome chrétienne* [1].

Puis-je oublier, enfin, les écrivains distingués dont les noms se lisent, à côté du sien, dans les *Annales:* Fortia d'Urban, Paravey, Etienne Quatremère, Séguier de Saint-Brisson, Foisset, Boré, Drach, Quatrefages, de Rougé, Oppert, Chabas, l'abbé Sionnet, l'abbé Blanc,

[1] Voir *Revue de Bretagne,* t. XLI, p. 310.

l'abbé Chevalier et vingt autres savants et érudits ? Les *Annales* comptent aujourd'hui 94 volumes, véritable trésor pour l'apologétique chrétienne.

En même temps que M. Bonnetty dirigeait les *Annales*, la direction de l'*Université catholique*, autre revue religieuse dans laquelle écrivaient MMgrs Gerbet et de Salinis, le comte de Montalembert, MM. de Cazalès, de Coux, Rio, Albert du Boys, etc., etc., lui était remise par ses fondateurs, et il conduisait cette *revue* jusques et y compris son quarantième volume.

En philosophie, M. Bonnetty prenait, pour point de départ, le Verbe *enseignant*, et s'attachait à suivre partout la trace de cet enseignement primitif qu'il opposait aux mille systèmes de rationalisme; *fides ex auditu*, disait saint Paul. On se demanda toutefois si, dans l'ardeur de la lutte, le directeur des *Annales* faisait toujours assez nettement à la raison sa part légitime ; mais les inquiétudes furent promptement dissipées par l'empressement avec lequel il souscrivit à cette formule explicite : « La raison précède la foi et y conduit, à l'aide de la révélation et de la grâce. » — A toute époque, d'ailleurs, M. Bonnetty s'était signalé parmi les plus énergiques défenseurs du Saint-Siége et des doctrines dont le concile du Vatican devait assurer le triomphe.

Nous avons cité recemment le bref que le Saint-Père, Léon XIII, lui adressa à l'occasion du livre du P. de Prémare sur les traditions chinoises, livre dont il était, avec l'abbé Perny, l'éditeur savant et intelligent. Ce bref si flatteur étouffa dans son germe une discussion près d'éclore et il reste comme le plus beau couronnement d'une vie pleine d'années et pleine d'œuvres [1].

M. Bonnetty est mort pieusement et humblement comme il avait vécu, appelant les secours de la religion au lieu de les attendre, et se refusant à ce qu'il fût parlé dans les journaux de la bénédiction que lui envoyait le Saint-Père, parce qu'il n'était, disait-il, qu'un serviteur inutile et n'ayant droit qu'à l'oubli.

Ses obsèques ont prouvé qu'il n'était point et qu'il ne serait point

[1] *Revue de Bretagne*, t. XLV, p. 88.

oublié ; à la suite de son neveu M. Gabriel Laugery et de son cousin, le vénérable abbé Dedoue, doyen du chapitre de Notre-Dame, se pressaient, en effet, de nombreux représentants des sciences, des lettres, de la presse et de beaucoup de communautés et œuvres pies. Est-il besoin de nommer MM. de Champagny, Veuillot, Aubineau, Poujoulat, Coquille ? Avec eux se trouvaient des professeurs au collége de France, des missionnaires, des membres du Conseil d'État. Son Eminence le cardinal Guibert s'était fait représenter par M. l'abbé Lagarde, l'un de ses vicaires généraux, et Son Excellence le Nonce, par son secrétaire et par l'auditeur de la nonciature, Mgr Tagliani, qui a donné l'absoute.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

M. Georges de Lauriston.

Dans le dernier numéro de la *Revue* (p. 243) nous avons commis une erreur que nous sommes heureux de réparer. Parlant des réunions qui avaient lieu chez M. l'abbé Suchet, curé de Saint-Saturnin, à Tours, réunions d'où sortit peu après la conférence de Saint-Vincent de Paul, nous avons nommé M. Georges de Lauriston, lequel, ajoutions-nous, *est mort, il y a une dizaine d'années, à Paris sous l'humble livrée des Frères de Saint-Vincent-de-Paul.* M. de Lauriston appartient, en effet, depuis longtemps, à cette pieuse association ; mais s'il est mort pour le monde, il ne l'est nullement, nous écrit-on, pour les malheureux auxquels il a consacré sa vie. De pareilles vies ne sauraient être trop longues.

EUG. DE LA G.

ANNALES LORIENTAISES. — LORIENT ARSENAL ROYAL (1690-1697), par M. F. Jégou, juge de paix. — Paris, Berger-Levrault, 1879. G. in-8°, 87 pp.

M. Jégou n'est pas inconnu aux lecteurs de la Revue. Ils se rappellent ses excellentes études sur les *Templiers* et le culte de Saint-Nicolas, sur la *Confrairie de Monseigneur Saint-Nicolas de Guérande,*

publiés en 1875, et regrettent de ne pas retrouver plus souvent ce nom sous leurs yeux. Il leur a été rendu compte de deux ouvrages de cet auteur : *Histoire de la fondation de Lorient* et *Les Fondateurs de Lorient*. Nous ne pouvons qu'envier à la jeune cité bretonne l'heureuse fortune d'avoir rencontré un érudit dévoué qui lui consacre ainsi avec amour tous ses instants.

Le travail dont il s'agit aujourd'hui, extrait de la *Revue maritime et coloniale*, figure parmi les mémoires adressés à cet important recueil, qui ont obtenu les félicitations du ministre de la Marine (livr. d'octobre 1878, p. 16). Nous n'avons rien à ajouter à cette haute et juste approbation. L'auteur se sert presque esclusivement de documents inédits, qu'il puise aux sources mêmes des archives du port de Lorient et du ministère de la Marine.

Il est intéressant de suivre les développements de cet établissement, improvisé en quelque sorte pendant la guerre funeste et ruineuse terminée en 1697 par la paix de Ryswick, et devenu l'un des premiers arsenaux de la marine française. M. Jégou en retrace les débuts, aux points de vues divers de la *marine royale*, des *corsaires*, de la *Compagnie des Indes*, des *travaux de défense*, *Lorient et Lorientais*, le *comte de Pontchartrain*.

« On dirait vraiment — écrit à son avant-dernière page M. Jégou — qu'on s'est plu à accumuler les erreurs autour du berceau de Lorient, tant elles sont nombreuses. Déjà l'étude de l'origine de cette ville nous en a fait découvrir de graves, et chaque pas que nous faisons dans la poursuite de nos investigations historiques en met de plus considérables en lumière, sans parler des omissions d'une importance capitale, comme celle de l'organisation du port de Lorient en arsenal de la marine royale, et de son influence sur le développement de la ville. »

C'est là le langage d'un écrivain sérieux et consciencieux, d'un chercheur habile et persévérant, et nous sommes certain que M. Jégou est appelé à rendre encore bien des services à l'histoire de Lorient, sa patrie d'adoption.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE *

IV. — *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée.* — 2e série, tomes VI et VII. La Roche-sur-Yon, Gasté, 1876 et 1877. 2 vol. in-8°.

La Société d'Émulation de la Vendée comptait en 1876 sa vingt-troisième année d'existence. Ses deux derniers volumes contiennent des mémoires fort remarquables. En voici la série par tomes :

1° Tome VI (1876).

I. *Note sur une lettre de d'Aubigné,* par M. Paul Marchegay. Le nom seul de l'auteur suffit pour indiquer que les commentaires qui accompagnent cette curieuse missive du gouverneur de Maillezais, grand-père de Mme de Maintenon, sont puisés aux sources les plus sûres de l'érudition. La lettre était adressée à M. C. et contient des conseils et des réprimandes peu déguisées. M. Marchegay prouve que le destinataire est le gouverneur de Marans, Augustin de Constant.

II. *La baronnie de Rié,* par M. de Sourdeval, notice complémentaire de l'étude publiée par le même auteur, en 1860, sur l'expédition de Louis XIII contre Soubise, en l'île de Rié.

III. *Observations pratiques* sur l'alimentation du bœuf et du cheval par les fourrages verts et secs, par M. Alasonnière, médecin-vétérinaire attaché au dépôt d'étalons de la Roche-sur-Yon.

IV. *Notes historiques sur la paroisse de Chavagnes-de-Montaigu, aujourd'hui commune de Chavagnes-en-Paillers,* par M. C. Gourraud. Ce titre est beaucoup trop modeste : il s'agit d'une monographie complète, de 140 pages, qui ne laisse plus rien à glaner derrière elle, qui détruit toutes les erreurs accréditées, et qui présente une histoire développée de cette commune devenue célèbre par son séminaire et par les religieuses qui portent son nom. L'auteur s'est fort étendu sur la période révolutionnaire et donne, presque *de visu,* des détails à faire frémir sur les atrocités commises en cette

* Voir la livraison d'octobre 1877, pp. 324-329.

région par les colonnes infernales : beaucoup de membres de sa famille furent acteurs en ces drames navrants, et la maison paternelle de l'auteur servit plus d'une fois d'asile aux prêtres non assermentés qui bravaient la persécution.

2° Tome VII (1877).

I. *Mémoires* adressés à la commission intermédiaire de l'Assemblée de l'élection de Fontenay par les municipalités de *Maillezais* et de *Chaillé-les-Marais*. Ces mémoires, datés de 1788, publiés par M. Eugène Louis, avec des notes intéressantes et variées, jettent une vive lumière sur l'histoire et la situation de ces localités au moment de la Révolution. C'est avec de semblables documents qu'on pourra quelque jour *refaire* l'histoire de France.

II. *Bijoux et objets divers du moyen âge ;* figurine gallo-romaine, et *souterrain refuge* de Nesmy, par M. l'abbé Ferdinand Baudry. — Ces petites dissertations sont du savant explorateur des puits funéraires du Bernard ; c'est dire qu'elles sont riches en détails intéressants, en particulier celle qui concerne les objets trouvés à Curzon. Le souterrain-refuge, où l'on a trouvé beaucoup d'objets archéologiques, doit dater de la fin du IXe siècle, et avoir été construit pour servir d'abri à une population sans défense, que l'incurie des successeurs de Charlemagne laissait à la merci de l'ennemi.

III. *Notice sur Jean Besly*, de Fontenay-le-Comte, par Guillaume Colletet, avec les notes de MM. Tamizey de Larroque, Dugast-Matifeux et Benjamin Fillon. On sait que les vies manuscrites des poètes français, par Guillaume Colletet, le père du *poète crotté*, et l'un des fondateurs de l'Académie française, ont été brûlées dans le funeste incendie de la Bibliothèque du Louvre, allumé par la Commune de 1871. C'est une perte irréparable pour notre histoire littéraire ; car on n'en possédait pas de copie complète. Cette notice sur un poète vendéen du commencement du XVIIe siècle se recommande à l'attention toute spéciale des parnassiens et des érudits. Elle est suivie de curieux extraits des lettres originales et inédites de Jean Besly à Pierre du Puy, sur *la guerre en Poitou et*

pays voisins, de 1621 à 1626, publiés par les mêmes annotateurs.

IV. Textes originaux de la charte en langue vulgaire *abolissant le rachat à merci des fiefs du Poitou*, par M. Paul Marchegay. Ce document précieux est daté du mois de mai 1269.

V. *Du lait de vaches et de chèvres*, des dangers qui peuvent exister en le donnant aux nouveau-nés, lorsqu'il devient acide, par M. Alasonnière.

VI. *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame des Fontenelles*, en la paroisse de Saint-André d'Ornay : monographie très-consciencieuse, qui fait le plus grand honneur à M. Ed. Le Gripp et qui a offert d'autant plus de difficulté que l'abbaye possédait, en 1765, des droits et des biens épars dans soixante-trois paroisses du diocèse de Luçon et dans la ville de la Rochelle.

On le voit par ce rapide exposé, la Société d'Emulation de la Vendée travaille très-fructueusement et suit une excellente voie. Nous lui souhaitons vivement d'inspirer autour d'elle l'*émulation* salutaire qu'elle a prise pour devise et qui a déjà produit de si bons résultats.

LARVORRE DE KERPENIC.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE

—

Sommaire. — La réunion des catholiques de la Vendée, à Luçon. — La dernière séance de la Société des Bibliophiles Bretons.

— Je ne saurais laisser passer sans une mention toute spéciale la magnifique réunion des catholiques de la Vendée. Elle a eu lieu, à Luçon, le jeudi 17 du présent mois. Quatre cents membres des œuvres catholiques composaient cette assemblée, qui a été présidée par Mgr l'Evêque de Luçon, et à laquelle ont assisté, entre autres personnages notables, M. le chanoine du Fougerais, vice-président de l'*Union des œuvres ouvrières*; MM. Gaudineau et Halgan, sénateurs de la Vendée; M. de la Bassetière, député de la Vendée; M. Alfred Lallié, ancien député de la Loire-Inférieure, etc., etc.

M. de la Bassetière, président de l'Union catholique diocésaine, a rappelé, dans un remarquable discours, le but de l'œuvre, les moyens employés pour l'atteindre, les succès obtenus jusqu'à ce jour, les espérances que fait concevoir le zèle des membres actifs de l'Union et celui des dames patronnesses, dont plusieurs assistaient à la réunion.

M. Alfred Biré, secrétaire général de l'Union, a lu un consciencieux rapport sur les travaux accomplis depuis l'an dernier.

La parole a ensuite été donnée à M. l'abbé Dormagen. L'éloquent prédicateur de Sainte-Croix de Nantes a surpassé tout ce qu'on attendait de son grand talent. Sa voix a trouvé des échos dans toutes les intelligences, dans tous les cœurs; sa pensée a vibré au fond de toutes les âmes. Jamais je n'ai vu orateur plus chaleureusement applaudi, ni auditoire plus enthousiasmé.

Après M. l'abbé Dormagen, M. le chanoine du Fougerais a trouvé le secret de charmer l'assistance par l'élégance de son langage, la lucidité de ses idées et les détails pratiques dans lesquels il est entré.

Mgr l'évêque de Luçon a très-heureusement résumé les discours des divers orateurs dans une allocution qui a mis en un grand jour et le zèle

de ses diocésains, et le besoin qu'a l'Eglise de Luçon de voir ce zèle s'enflammer tous les jours davantage.

En somme, excellente journée, qui laissera de profonds et salutaires souvenirs.

LOUIS DE KERJEAN.

Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance, le 5 avril, à Nantes, au *Cercle des Beaux-Arts*, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie. Cette séance s'est ouverte par l'admission de 6 nouveaux membres, qui porte le nombre actuel des Sociétaires à 241.

Une discussion s'est engagée sur le plan de l'*Anthologie des Poètes bretons*, œuvre longue et difficile, dont la préparation est confiée à une commission spéciale qui s'en occupe avec soin. Après un échange d'observations sur l'admission des œuvres des poètes vivants dans cette publication et sur les développements qu'il convient de donner aux diverses parties de ce travail, la Société a maintenu toute liberté d'action à sa commission jusqu'au moment où celle-ci sera en mesure de lui présenter, avec ensemble, le résultat de ses recherches.

M. Lemeignen, vice-président, a donné lecture d'un rapport sur le projet de *Recueil des plus beaux chants populaires de la Bretagne*. Dans l'opinion du Bureau, ce Recueil devrait se distinguer par le caractère essentiellement *breton* des pièces qu'on y ferait entrer, ainsi que des gravures qui y seraient jointes, dont on demanderait les dessins à des artistes bretons d'un talent éprouvé.

M. de la Borderie a présenté à la Société un autre rapport, concernant le projet d'un *Supplément aux Preuves de l'histoire de Bretagne* des Bénédictins. D'après les informations précises recueillies par le Bureau, le format in-folio et l'idée de faire de cette publication une suite, un tome IV du recueil des *Preuves* édité par Dom Morice, présenteraient, dans l'exécution, de graves inconvénients. Le Bureau propose donc : 1° de substituer l'in-quarto au format in-folio; 2° de rendre cette publication entièrement indépendante de celle des Bénédictins et d'en faire, à la fois, une collection de documents inédits et une table ou répertoire général de tous les documents déjà publiés sur l'histoire de notre province; 3° de lui donner le titre d'*Archives de Bretagne*. — La Société charge le Bureau de préparer, sous cette forme, l'exécution de cette œuvre, qui ne pourra dans tous les cas être entamée que l'année prochaine.

Sur l'état actuel des publications de la Société, le président fait connaître que la première partie du second volume des *Mélanges* (documents

inédits sur la Ligue en Bretagne) est terminée et qu'on travaille à la seconde (documents inédits sur la Révolution) : le volume sera prêt pour le commencement de juin.

Exhibitions. — Parmi les objets exhibés sur le bureau, on remarque :

1° Manuscrits : trois chartes originales du XII° siècle, deux du XIII°, deux du XIV° concernant les seigneurs de Vitré et de Montfort-la-Cane, la dernière de ces pièces (de 1379) avec scel et contre-scel du duc de Bretagne ; — fragment sur vélin d'un poème inédit à la louange de la sainte Vierge composé par *Robert du Herlin* pour Anne de Bretagne, de façon à présenter l'acrostiche de cette princesse et de son double titre de *royne* et de *duchesse ;* — un volume intitulé *Hore dulcissime nominis Ihesus,* portant sur sa reliure le nom de *Françoyse de Rieux,* pour qui il avait été écrit (XVI° siècle) ; — une lettre autographe du maréchal d'Aumont au roi Henri IV, en 1595 ;

2° Livres rares : *Attendant mieux,* par Pierre Seguin, prévôt de la collégiale de Guérande, introuvable petit livre de polémique anti-protestante, imprimé à Nantes, chez Luc Gobert, en 1609 ; — *Petri Berthaldi* DE ARA *liber singularis.* Nantes, Doriou, 1636, petit in-8°, très-rare, recherché à Nantes, surtout à cause du chap. XXVII, qui traite de l'inscription du dieu *Volianus ;*

3° Gravures : *Vue de la salle des États de Bretagne,* par Hénon, dédiée au duc d'Aiguillon ; — recueil des *Vies des Solitaires* de Thomas de Leu, 1605 ; — recueil de gravures de Rembrandt, etc.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE. T. 12. In-8°, XXII-418 p. Rennes, imp. Catel et Cie.

CARTULAIRE DU PRIEURÉ BÉNÉDICTIN DE SAINT-GONDON-SUR-LOIRE, (866-1172), tiré des archives de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, par P. Marchegay. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Les Roches-Baritaud (Vendée). In-8°, 64 p. (50 ex. sur papier mécan., 50 sur vergé).

COLLECTION DE DESSINS OFFERTE AU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES par M. G. Bourgerel. Broch. in-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

COMPTES RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSOCIATION BRETONNE (20e session, tenue à Savenay en 1878). Gr. in-8°. XXVIII-243 p. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme.

ESSAI SUR LE PRINCIPE DES TARIFS DANS L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER; par M. J. de la Gournerie. In-4°, 12 p. Paris, imp. ve Bouchard-Huzard, rue de l'Eperon, 5.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE, des pairs, grands officiers de la couronne, chevaliers, commandeurs et officiers de l'ordre du Saint-Esprit; par les PP. Anselme, Ange et Simplicien, augustins déchaussés. Tome 9. Deuxième partie, contenant la suite des généalogies du P. Anselme, et les généalogies des pairs, grands officiers et chevaliers du Saint-Esprit, nommés de 1733 à 1790, par M. Potier de Courcy. Première livraison. Gr. in-4°, XI-496 p. avec vign. Paris, imp. et lib. Firmin-Didot.

MICHEL MARION; épisode de la guerre de l'indépendance bretonne. 1 vol. in-12, 268 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Dentu..... 2 fr.

NANTES ANCIEN ET LE PAYS NANTAIS, comprenant la chronologie des seigneurs, gouverneurs, évêques et abbés; le pouillé diocésain et la topographie historique de la ville et du pays, d'après les auteurs originaux, revus et annotés; par M. Dugast-Matifeux. Nantes, Morel. 1 fort vol. in-8° de 600 p., tiré à 502 exemplaires:

400	exempl.	sur papier mécanique.....	15 fr.
75	—	sur papier de Hollande.....	25 fr.
25	—	sur papier de Hollande in-4°.....	35 fr.
2	—	sur papier vert.....	

UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET DE PROPAGANDE EN L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE, par Alfred Lallié. In-8°, 31 p. Paris, Champion, quai Malaquais, 15.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, tiré à 100 ex. dont 50 sur papier vergé. (1 fr. et 2 fr., le papier vergé).

UN ECHANGE; par Mlle Célanie Carissan. 1 vol. in-18. Collection Saint-Michel. Paris, Téqui, rue de Mézières.

VINGT LETTRES MISSIVES

ORIGINALES ET INÉDITES

DU CHARTRIER DE THOUARS

(1282-1635)*

N° 9. — 25 NOVEMBRE, VERS 1487.

Pierre de Rohan, le maréchal de Gié,
à Charles de Coëtivy, fils d'Olivier.

Pressé de se rendre à Fronsac, près Bordeaux, où doit le rejoindre sa femme, Françoise de Porhoët, vicomtesse dudit Fronsac, et ne pouvant s'arrêter qu'à Cognac, chez le comte d'Angoulême, beau-frère de Charles, il prie celui-ci de venir l'y trouver, et de présenter ses excuses à la comtesse de Taillebourg.

A MONSr LE CONTE DE TAILLEBOURG.

Monsr le conte de Taillebourg, je me recommande à vous tant comme je puis, vous advisant que j'ay tant fait par mes journées, pour m'en aler à Fronsac, que je suis arrivé en ce lieu de Saint

* Voir la livraison d'avril 1879, pp. 257-275.

Jehan d'Angély et espère d'aler demain coucher à Coignac, pour veoir Monsr et Madame [1]. Et pour ce que j'ay amené ma feme jusques à Maigny [2], auquel lieu je l'ay laissée avec vostre seur, et qu'elle sera mardi ou mercredi audit Coignac, je me haste de passer mon chemin, afin que je lui face place quant elle arrivera audit Coignac, car je croy que vous ne me mescroiez point d'estre bon conduiseur de dames.

Et pour ce que je vous verroie voulentiers, je vous vouldroie bien prier, si ce ne vous estoit peine, que vous voulsissiez demain trouver audit Coignac, ou mardi, car je deslogeray mercredi pour m'en tirer mon chemin. Et si ce n'est la haste en quoy je suis, je feusse alé veoir Madamoiselle la contesse [3]; mais je vous prie que pour ce voyaige luy faites mon excuse et mes recommandations, ainsi que le saurez bien faire.

Priant à Dieu, Monsr le conte de Taillebourg, qu'il vous doint ce que désirez.

Escript à Saint Jehan d'Angély, le xxve jour de novembre.

Le tout vostre cousin,

PIERRE DE ROHAN.

Lettre signée.

N° 10. — VERS 1513.

Jeanne de Tongrelou, épicière à Poitiers,

à Janot de Montléon, s^r de Nerçay, maître d'hôtel de Gabrielle de Bourbon, dame de La Trémoille.

Elle énumère les articles remis au commissionnaire du château de Thouars, en regrettant le mauvais état de l'un d'eux.

[1] Charles d'Orléans-Angoulême et sa femme Louise de Savoie, père et mère de François Ier et de Marguerite, reine de Navarre. Charles était fils de Marguerite de Rohan, tante du maréchal de Gié.

[2] Magné près Niort, où demeurait Catherine de Coëtivy, sœur du comte de Taillebourg et veuve d'Antoine de Chourses.

[3] Voir une lettre d'elle, au n° 11.

A MONSIEUR LE MAISTRE D'OSTEL DE MADAME DE LA TRÉMOILLE, A THOARS.

Monsr le maistre, je me recommande à vous tant comme je puys.

Je vous envoye dix pains de sucre, poisans ensemble, au pois de Thouars, IIIJ^xx livres IIIJ onces. Plus vous envoye IIIJ l. de gingembre, en deulx pacquetz; IJ l. canelle marchande, en ung pacquet, et une l. muscades en ung aultre pacquet, avecques une aulne satin turquin de Bruges, pour Madame; ensemble deulx douzaines fromages [1], dont en y a deulx gastez des chatz ou des ratz; mais je les ay ainsi receus, comme vostre homme a veu en les deffaisant de la balle comme je les avoye receus. Je vous eusse envoyé cinq cent de sucre, mais je ne vous envoye synon le contre pois des fromages, pource qu'ilz sentent fort; mais par le premyer qui viendra je vous en envoyray ce qu'il vous en plaira.

Priant Nostre Seigneur vous donner ce que vostre cœur désire.

Chez vous, à Poictiers, par la toute vostre,

JEHANNE DE TONGRELOU, veuve de Jehan Pelisson [2].

Lettre olographe.

[1] Ils venaient probablement des Pays-Bas, comme l'aune de satin turquin. On mangeait aussi à Thouars du *froumaige Plesantin*, probablement celui que nous nommons Parmesan, dont le dictionnaire de Littré ne fait remonter la consommation à Paris que vers la fin du règne de Louis XV. — V. Bulletin de la Société archéologique de Nantes, vol. 6, p. 234.

[2] Aussi l'appelait-on ordinairement la Pelissonne. Elle se remaria, avant 1516, avec Laurent Barrier, qualifié marchand à Poictiers, qui écrivait très-bien, et elle avait une fille mariée à Pierre Layné, de la main duquel est la présente lettre. On a aussi plusieurs quittances où sa signature est précédée des mots *à la requeste de madicte belle mère*. Malgré ces deux circonstances il est assez difficile d'admettre que, chef d'une boutique importante et bien achalandée, la Pelissonne ne sût pas écrire. Elle existait encore en 1542, date à laquelle il fut constaté que la terre de Gençay, en Haut-Poitou, lui avait été, par défunt François de La Trémoille, *baillée en assignation* pour le paiement de ses fournitures. A la mort de Gabrielle de Bourbon, le receveur de cette même terre avait reçu l'ordre de payer à Laurent Barrier et à *Jeanne Tongrelo*, sa femme, la somme de 880 livres, à eux restant due sur les 1,080 l. dont ils avaient une cédule de la défunte.

N° 11. — 1514 ou 1515.

Jeanne d'Orléans-Angoulême, veuve du comte de Taillebourg,
à Christophe de Coëtivy, s^r de Fenioux, son maître d'hôtel
ou secrétaire.

Elle lui donne de nombreuses commissions, pour ses parents et amis de la cour, ainsi que sur les sujets les plus divers. Comme celles des années 1493 et 1494 que nous avons publiées, avec divers détails, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* pour 1873, pages 40-42, la lettre suivante prouve que la tante de François Ier était une femme non-seulement économe et énergique, mais aussi judicieuse qu'instruite. Plus hardie qu'élégante, sa signature explique le passage suivant d'une lettre adressée à Mme de La Trémoille, mère de son gendre le prince de Talmond, par un des officiers de celle-ci : *De madicte dame de Taillebourg, elle m'a dit qu'elle vous escripvit hier, et qu'elle vous escripra ; mais que à présent n'avoit clerc pour vous escripre.*

On trouvera, en note, des renseignements sur les personnages nommés dans sa lettre.

A MONSIEUR DE FÉNIOUX [1].

Monsr de Fenioux, je vous advertis que Noël est arrivé d'Amboyse, qui m'a apporté lettres de madame ma seur [2], où n'y avoit que trois ou quatre lignes parceque n'avoit encores receu ce que luy escrivoye par madamoiselle de Thenye [3], et ne faisoit que seulement me mercier des chancres et huytres que je luy avoye envoyez. Au regard de mon compère de Villebé [4], il ne me mandoit riens de nouveau, car encores n'estoit rien survenu des Suysses et Anglois ; et vint mon présent si bien à propos qu'elle ne faisoit que arriver de Romo-

[1] Bâtard de Christophe de Coëtivy, frère d'Olivier, il avait été légitimé en 1493.

[2] Louise de Savoie, veuve de Charles, comte d'Angoulême, et mère de François Ier.

[3] Françoise de Marconnay, femme du gouverneur d'Amboise, Antoine Foucher, seigneur de Thenye, qui est actuellement une simple ferme de la commune de Saint-Germain de Prinçay, canton de Chantonnay (Vendée).

[4] Je n'ai trouvé aucun renseignement sur lui.

rentin [1], et aussi mons^r d'Alençon [2] de son cartier. J'escrips tant à elle que à madame ma niepce, aussi à ma niepce de Givry [3] et à mondit compère, pareillement à madamoiselle de Thenye, à mons^r de Rochefort [4] et à maistre Bernardin, ausquelz baillerez mes lettres en leur faisant mes recommandations.

Au surplus, mons^r de Fenioux, ces lettres receues partirez le lendemain, affin de bonne heure savoir de madicte dame ce que j'ay à faire; et que ce soit en façon qu'elle ne puisse penser que n'aye bon vouloir de la veoir et luy obéir, mais du tout veulx bien user par son conseil. Ouvrez les lettres que escrips à tous et les voyez; et après les cyrez [5].

Monsr de Fenioux, au partir d'Amboise passerez par Tours; et entre autres choses parlerez à Martin [6], qui a encores le livre que le curé me presta, affin de l'apporter; car il n'en fait plus riens, sinon qu'il voulsist parachever ce qu'il a commencé, car vous savez qu'il n'en reste guères. Advisez combien il a eu dessus son marché et ce qui reste, car s'il vous promet de le parachever en quelque temps dit, et qu'il vous en donnast plege, luy pourrez donner quelque pou d'avance sur ledit marché.

[1] Dans le Blaisois, aujourd'hui département de Loir-et-Cher.

[2] Charles, duc d'Alençon, avait épousé, en 1509, Marguerite, fille unique du comte d'Angoulême. Veuve, sans enfants, en 1524, elle se remaria au commencement de 1526, avec Henri II, roi de Navarre.

[3] Jeanne, bâtarde de Charles, comte d'Angoulême, légitimée par Louis XII. Veuve de Jean Aubin, seigneur de Malicorne, elle se remaria avec Jean de Longwy, seigneur de Givry. Leur seconde fille, Jaqueline, première femme de Louis II de Bourbon-Montpensier, fut notamment mère de Charlotte, abbesse de Jouarre, puis princesse d'Orange.

[4] Peut-être Jean de Rochefort, dont le père, Guy de Rochefort, et l'oncle, Guillaume de Rochefort, avaient été chanceliers de France; et la mère, Marie Chambellan gouvernante de Claude de France, fille aînée de Louis XII. Dans le personnage qui suit nous ne pouvons voir le *capitaine de mer*, messire Bernardin, souvent nommé, à côté d'André Doria, dans les chroniques du règne de François Ier; le titre de *maistre* semble plutôt désigner un médecin.

[5] C'est-à-dire: *cachetez-les à la cire.*

[6] Probablement un écrivain et enlumineur, par lequel Jeanne d'Angoulême avait fait copier un manuscrit appartenant au curé de Taillebourg. Martin n'est pas nommé dans le très-savant et intéressant volume de M. Grandmaison sur les *Arts en Touraine.*

Aussi s'il est conclud que je voyse, et qu'il me faille prendre le dueil [1], m'apporterez du crespe tel que saurez qu'il fault, tant pour moy que pour mes femmes; et faictes bien mettre par escript toute la forme de noz acoultremens. Vous m'apporterez aussi ce que j'escrips à Rochefort, comme verrez par sa lettre que luy adresse. Il fauldra pareillement que communiquez mon affère à madamoiselle de Thenye, ainsi que verrez que luy escrips, car elle se reppute bien estre à mon commandement. Aux aultres des lettres, ferez mes recommandations, comme à madame de Villars [2], à madamoiselle de Rochechouard [3] et celles qui vous demanderont de moy. Je vous eusse envoyé vostre homme, mais il feroit ung peu de faulte à vostre bonne partie; et suis d'advis que menez cest homme avecques vous à Amboise pour me mander, en attendant vostre retour, ce dont pourrez advertir.

Vostre bonne maistresse,

JEHANNE.

Monsr de Fenioux, à ce matin est arrivé Pierre de La Salle, qui vous a apporté des lettres touchant mon affaire, lesquelles j'ai veues; et ainsi que verrez n'avoit que tarder à arriver là comme ilz vous mandent. Ilz vous solicitent de quelque autre diligence: advisez de y besongner, en sorte que les choses ne tumbent en daugier. Au regard des mises que a fait Ferron [4], mais que soyez de retour, fauldra les lui envoyer; et se montent environ LXXV livres.

Lettre signée.

[1] Si c'est celui de la reine Anne de Bretagne, la lettre doit avoir été écrite en 1514, et en 1515 s'il s'agit du deuil de Louis XII.

[2] Anne de Lascaris de Tende, femme de René, comte de Villars, frère bâtard de Louise de Savoie.

[3] Peut-être Jeanne de Pontville, femme d'Aimeri III de Rochechouart-Mortemart et dame de Mauzé, puis de Tonnay-Charente, en Aunis, par conséquent près de Taillebourg.

[4] Procureur au parlement de Paris.

N° 12. — 12 MARS 1541 ?

Prégente de Montléon, Mlle de Nerçay,
à Mme de La Trémoille, Anne de Laval.

Elle lui annonce le résultat des secondes couches de sa fille Louise, qu'elle avait accompagnée en Languedoc, lors de son mariage avec Philippe de Lévis-Mirepoix, en 1538. Depuis plusieurs années, Prégente faisait partie de la maison de la vicomtesse de Thouars. Son père, nommé au n° 10, était alors premier maître d'hôtel du vicomte. En 1534, il touchait 200 livres de gages; sa fille n'en avait que 12.

A MADAME.

Madame, pensant que vous sera plaisir d'entendre de la santé de Madame vostre filhe, je prens la hardiesse de vous en escripre, vous asseurant, Madame, qu'elle est en très bonne santé et a eu ung beau petit enfant, lequel se porte très bien, ensemble et monsieur le Mareschal [1]. Je panse, Madame, que si vous les aviez veuz, ce vous seroyt ung grant ayse : sont les plus beaux qu'il est possible de veoyr ; vous asseurant, Madame, encore que ne soyt une filhe, ne feray faulte en fére mon devoyr à leur service. Je vous supplye très humblement me pardonner si je prens la hardyesse vous présenter mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce ; priant Dieu, Madame, vous donner, en santé, très bonne et longue vie.

De la Garde [2], ce XIIe jour de mars.

Vostre très humble et très obéyssante à vous fére service,

PREGENTE DE MONTLEON.

Lettre signée.

[1] Les s^rs de Mirepoix avaient transmis à leur fils aîné le titre de *Maréchal de la Foi*, donné à Guy Ier de Lévis pour avoir été chef des Croisés contre les Albigeois, après la mort de son beau-père Simon de Monfort.

[2] Aujourd'hui département de Tarn-et-Garonne.

N° 13. — 15 JUILLET 1581.

Catherine de Lorraine, sœur du duc de Guise et seconde femme du duc de Montpensier [1],

à Mlle de Nassau, l'aînée des petites-filles de celui-ci.

Compliments sur sa gentillesse, envoi d'un joujou, probablement le plus à la mode qu'il y eût alors, et recommandation de la rappeler souvent au souvenir de ses parents.

A MA PETITE FILLE MADAMOISELLE LOYSE DE NASSAU.

Ma petite fille, par les récitz qui m'ont esté faictz de vous, et combien vous estes jolye, saige et accompaignée de perfections en vostre petit aage, je me suis bien aperceue que c'est pour l'envie que vous avez de faire congnoistre que vous estes vraiement l'aisnée de mes autres petites filles, voz sœurs, et que vous seriez marrie elles eussent rien gaigné sur vous en ce qui est de vertu et digne de vous; ce qui me donne ocasion d'augmenter particulièrement en vostre endroict la singulière affection et amytié que je porte à vous et à vosdictes sœurs, et de désirer aussy d'estre continué en l'amytié que vous tesmoingnez envers moy par la bonne souvenance que vous en avez. Afin doncques que je y sois plus souvent ramentue, je vous envoie ung petit présent d'ung Phœnix, lequel je vous prie voulloir accepter d'aussy bon cueur que je le vous donne; et soubhaitte que vous le gardiez bien pour l'amour de moy, qui recevray aussy à beaucoup de plaisir que me refreschissez souvent en la mémoire de monsieur vostre père et madame vostre mère [2]

[1] Dont elle n'eut pas d'enfants. Pour son mariage et sa parure de noces, v. *Revue des provinces de l'Ouest*, vol. VI, p. 105.

[2] De son mariage avec l'illustre Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, 12 juin 1575, Charlotte de Bourbon-Montpensier, abbesse fugitive de Jouarre et protestante, quatrième fille du duc Louis II et de Catherine de Longwy, avait eu six filles lorsqu'elle mourut, le 5 mai 1582. La première, Louise-Julienne, à laquelle notre lettre est adressée, naquit le 31 mars 1576. Elle épousa, en 1593, Frédéric IV, électeur-palatin, et fut une des femmes les plus distinguées de son temps. On lira une lettre d'elle, sous le n° 15.

et me mainteniez en l'heur de leurs bonnes grâces, comme se recommande affectueusement à la vostre

Vostre bien affectionnée grant mère,

CATERINE DE LORRAINE.

De Champigny, ce xve jour de juillet 1581.

Lettre signée.

N° 14. — NOVEMBRE 1599.

Mlle du Fouilloux, damoiselle de Charlotte de La Trémoille, princesse de Condé,

à M. Rouhet, chef du conseil de la maison de La Trémoille.

A des recommandations particulières elle ajoute quelques détails sur la princesse et sur ses deux enfants, ainsi que sur la mort de Jean de Vivonne, marquis de Pisani, gouverneur du jeune prince. M. Rouhet a écrit au dos de la lettre : *Madamoiselle du Fouilloux. R. le 12 novembre 1599.* Elle avait une sœur, attachée à la duchesse de La Trémoille et qui signait Fouilloux. Elles étaient peut-être petites-nièces du célèbre auteur de *La Vénerie.*

A MONSIEUR ROUET.

Monsieur, ill'i a si lontans que je n'ay seu de vos nouvelle qu'il m'ennuist estrêmement; et plus encore que je n'ay ce bien de vous voir, car je n'ose vous escrire ce que je vous dirois bien. Mendé moy, au non de Dieu, de vos nouvelle, je vous suplie, et me faite l'onneur de m'émer, car je suis toujours vostre fille, sy vous plest. Monseigneur se porte bien, Dieu mersy, més Madame sa mère est malade ill'i a plus de trois semène, d'une fièvre; pour Madamoiselle, elle se porte bien, Dieu mercy. Nous avons esté bien marie séens de la mort de monsieur le marquis de Pisanny. Monsigneur le Prinse montra bien son bon naturel, car il pleura fort, encore qu'il le craignast fort en son vivant. S'est une belle espérense de luy; Dieu le bénis, si luy plest. Avecque vostre permision, madame

vostre fame ara agréable que je luy baise les mains, et suis sa servante. Je désirois bien aussy savoir comme vonst mes petite afaire, et si vous n'avés point faict vendre mon baistail; car je vous aseure que j'ay bien à faire d'argens, car n'on n'en resoy poins en [ce] peïs ysy.

S'est vostre bien humble et très obbéisante fille à vous faire servise,

FOULLOU.

Lettre olographe.

N° 15. — 23 NOVEMBRE 1604.

L'Électrice palatine, Louise-Julienne de Nassau,

à sa sœur puînée, Charlotte-Brabantine, veuve du duc Claude de La Trémoille.

Elle cherche à la consoler et réconforter, en faisant appel à sa piété ainsi qu'à son amour pour les jeunes enfants auxquels elle est si nécessaire.

A MADAME MA SEUR MADAME DE LA TRIMOUILLE, DUCHESSE DE TOUARS.

Madame ma seur, après avoir député vers vous, j'ay receus vos lestres et entandu vostre triste estat [1], qui à la vérité est regreté de

[1] Cinquième fille de Guillaume-le-Taciturne, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, elle était née le 27 septembre 1580, fut mariée le 11 mars 1598 et devint veuve le 25 octobre 1604, ayant quatre enfants dont le troisième, Élisabeth, mourut peu après son père.

A propos de l'orthographe de l'Électrice, nous devons dire que, sauf pendant quelques mois, et vers l'âge de cinq puis de douze ans, elle n'a jamais habité la France.

Voir notamment les lettres du célèbre du Plessis-Mornay du 28 octobre, annonçant à l'Électeur et à l'Électrice la mort du duc. « J'ai eu, dit-il au premier, l'honneur « et le crèvecœur, tout ensemble, d'avoir, à sa prière et de Madame sa femme, « assisté à ses derniers jours et receu ses dernières paroles. Ceste povre dame, « abatteue des douleurs et appréhensions précédentes, a pensé succomber sous ce « coup, et à toute heure nous en donne des allarmes; tasche néantmoins de se « résoudre en la parole de Dieu, qui seule peult sur telles afflictions, duquel nous

moy avect beaucoup d'annuie, estant extrêmement en payne de vous savoir si mal et de corps et d'esprit : prient Dieu de tout mon cœur de vous faire la grâce de surmonter vostre afflision et de vous pouvoir remestre à sa vollonté. C'est aussy ce que nous devons faire, et vous avez un particulière obligation de vous conserver. Puisque Dieu vous a donné de si jantille créature, leur vouderiés vous tant de mal, cher seur, que de les priver de ce qui leurs est le plus nésésayre, après ce qu'il ont perdu ! Pencés, mon cher cœur, en quel misérable estat vous les lériés ! Faicte donc, pour l'amour d'eux, le plus de résistance à vos regrés qu'il vous est possible ; je vous en supplie de tout mon cœur, et que nous puissions avoir ce contantemant de vous savoir remestre tout à la vollonté de celluy qui est par desus tout et qui ne fait rien qui ne réeusice au salut des siens. Nous ne pouvons donc conterdire à sa vollonté, mais il faut que nous aquiessions à ce qu'il luy plaist, et nous garder de vouloir murmurer contre luy.

Hélas, je le say bien, ma chère seur, que tout cela nous est difficile, mais si faut-il que nous en revenions là : d'andurer avec pacience tout ce qu'il plaist à Dieu, et pencer que luy, qui a tant faict pour nous, veux aussy que, quant il nous afflige, nous reconnoissions que nous le méritons, et que toute la grâce qu'il nous faict n'est que de sa peure miséricorde. Nous savons que nos jours ne sont que pour un tamps ; mais nous n'an devons désirer la fin, et mayme vous, qui pouvez encore faire tant de bien à vos chers enfans et à ceux qui vous sont proche : vous assurant que de moy je m'estimeray heureuse si je vous puis estre jentile en quelque chose ; et devez prandre ceste ferme créance que personne ne peu estre tant à vostre service, et de toute vostre chère petite troupe, que moy.

Le sieur Desmasures est dépéché de mon Monsieur aveic ce qu'il a désiré de vostre part [1]. Certe, monsieur mon mari est fort disposé

« espérons que l'assistance la soutiendra, pour la conservation de ceste maison et de « Messieurs ses enfans. »

[1] La désignation d'un personnage chargé de représenter l'Électeur au conseil de famille des mineurs de La Trémoille.

à faire paroistre combien il honore la mémoire de ce qui vous estoit si proche, et devez disposer de luy libremant. De moy, je suis toute à vous, ma chère et bonne seur, à qui je souesterois pouvoir aporter quelque consolation; mais ne me sanstant assés propre pour le faire, j'ayleveray mais prière à Dieu, affin que ce soit luy qui, par son sainct esprit, vous console et fortifie et de corps et d'esprit, au bien et contantement de tous les vostres. Pour nos nouvelles, je m'an remesteray à cedit porteur, me réjouisant de savoir monsieur Du Plaisis près de vous. Dieu veille bénir ces bones intansion, et me fasse la grâce de vous randre preuve que je vous suis, Madame ma seur, bien humble et trés affectionnée seur à vous faire service,

LOUISE-JULIENNE, ÉLECTRICE PALATINE.

De Heydelber, ce 23 novembre 1604.

Lettre olographe, cachetée en cire rouge sur soie noire.

N° 16. — 25 MAI 1606.

Anne de Valzergues, Mme de Saint-Germain Polignac [1], à la même duchesse de La Trémoille.

Mort de Mme de Mornay, et conséquence qu'elle doit avoir sur le veuvage de la duchesse, très-grande admiratrice du caractère, des talents et vertus du mari de la défunte. La gaîté et la causticité de Mme de Saint-Germain dépassent la liberté que lui donnaient son amitié et son dévouement; orthographe à part, sa lettre est remarquable par le style comme par la verve.

A MADAME DE LA TRYMOUILLE, DUCHESSE DE TOUHARS, A PARIS.

Madame, je fus fort marrye, la semayne passée, que j'ettois à

[1] Veuve de Jean de la Rochefaton, sr de Saveilles, elle était remariée avec Gabriel de Polignac, sr de Saint-Germain, député général des Eglises réformées, qu'elle désigne plus bas sous le surnom de *Barbare*. Ils n'eurent qu'une fille, auteur de la lettre suivante. Elle avait donné de nombreux témoignages de dévouement à Mme de la Trémoille, lors de la mort de son mari et des maladies de ses enfants.

Saumur, que je ne vous pus escrire par mons^r de La Milletière [1], qu'on me dist quy vous alloit trouver; mais g'y arrivay tart et il partit matin, de sorte que cette commodyté s'eschapa de moy, et aussy que je l'estymay trop plus que suffysant pour vous recyter tout ce qu'il avoit veu là.

Vous aurez donc aprins de luy comme cette pauvre famme [2], après avoir bien pleuré son fils, l'est enfin allé trouver; à quoy, quant s'a esté au fait et au prandre, encore a-elle trouvé cette santance estrange, quy luy fut prononcée par son mary mesme, et à laquelle, après y avoir ung peu penssé, elle se résollut très bien et mourut fort constammant et crétyennemant. Ell'est très heureuse, et plus à faire envye que pytyé, car ell'a payé une dette diffycille, et de laquelle néantmoins il se fault acquitter; et c'est aussy ce qu'elle dist à son mary en mourant : « Que tout le bien estoit en sa part d'elle, et tout le mauvais en la sienne de lui. » Il est fort changé et en porte ung grant ennuy, qu'il suporte touttefois comme doit ung homme de sa sorte, et quy a fait le lyvre de la Véryté de la relygyon crétyenne, le Tretté de la vye et de la mort [3], et aultres qui tesmongnent les provysions que de longue main il a faittes pour le mauvais temps.

Cette pauvre femme c'est trouvée merveilleusement gastée dans le corps, et estoit impossible qu'elle vesquit davantage; et entr'autre chose, la grande quantyté de remaydes dont ell'avoit husé luy avoit tellemant gasté et husé les boyos qu'il se perssoint d'eux mesmes aussytost qu'on y touchoit, et estoint presque tous ulsérez. A la véryté c'est là une très mauvayse accoutumance. Au surplus j'estime que le s^r de La Mylletyère vous aura dit, ce qu'on luy

[1] Ignace Brachet, s^r de la Milletière, maître des Requêtes, dont le fils, Théophile, fut un controversiste ardent et peu judicieux.

[2] Charlotte Arbaleste, veuve de Nicolas de Pas-Feuquières et remariée à Philippe de Mornay, s^gr du Plessis-Marly, a laissé des Mémoires très-importants, dont la dernière édition, donnée en 1868 par Mme de Witt, laisse à désirer. Leur seul et très-digne fils, Philippe, s^gr de Bauves, avait été tué le 23 octobre 1605 à la guerre des Pays-Bas. Sa mère mourut, le 15 mai suivant, à Saumur, dont M. du Plessis était gouverneur. Il avait alors 57 ans, et elle 55.

[3] Voir la liste de ses très-nombreux ouvrages.

dit pour vous dyre, quy c'ettoit dit dans le cabynet du Roy. Sy cela est, vous en aurez vant ou nouvelles ; mais cela n'est ryen.

Les occasyons désirées de sy longue main sont à présant en l'estat qu'il faut, pour accomplir les souhaits quy lors estoint tantations, et à présent seront sanctiffications. La place est déguerpye, il n'y a plus d'ostacle : vous jouyrez des lyvres et de l'auteur, et quy plus est aurez les fyolles et les boistes de la défuncte pour guérir la mellancollye [1]; à quoy aussy celuy qu'elle vous a lessé ne nuyra pas à vous en soullager [2]. De vostre parolle vous souvyenne, Madame; vous savez ce que vous m'avez autrefois dyt ! J'estyme que vos pryères et vos oraysons sont montées jusques au ciel, quy ont bien aydé à percer les boyos à cette pauvre famme, qui ayant quitté la place, elle ne doit pas demeurer déserte. Résolvez vous donc, puisque vous avez perdu la médecine, de prendre le médecin ; et cela fait adyeu syas la ratte et la mère : tout cela s'en ira au vant.

[1] On lit dans une lettre, sans date, de Mme du Plessis-Mornay à Mme de La Trémoille :

« Je suis bien en pène, et très marrie, de l'indisposition que me mandés avoir « heue. J'estime qui vous est nécésaire de vous purger une fois ou deux le mois de « quelque légère purgation ; et en attendant que le médecin en heust ordonné et « que le tans fust propre, qui ne peut estre, à cause de la gelée, qu'au beau temps, « j'estime que le cirot de Sabor et le cirot de chicorée composé de rubarbe vous « soulageroit. Je vous envoye aussy la recepte du cirot dont j'use deux fois le « mois : vous le ferets, sy vous plaist, consulter à vostre médecin sy vous seroit « propre; quant au cirot de Sabor, il vous faut une once, et autant de celuy de « chicorée. »

Le 31 mai 1606, le gouverneur du jeune duc de La Trémoille (nommé Du Plessis du Bellay) écrivait à la duchesse :

« Est fort à craindre que la multitude des médicaments ne vous soit de grand « préjudice. On a trouvé à madame Du Plessis l'estomac tout uzé, à force d'en « prandre. J'ay veu monsieur Du Plessis, auquel j'ay tesmoigné, tant qu'il m'a esté « possible, le desplaisir que vous avez de sa perte, à quoy je l'ay trouvé fort résolu, « et ce portant vertueusement. »

[2] Il est probable que, pressée de se remarier, la jolie et spirituelle veuve de 26 ans avait répondu, à Mme de Saint-Germain et autres présentateurs, ne pouvoir s'y décider qu'en faveur d'un second Du Plessis-Mornay. Tous les prétendants à sa main furent écartés. Fidèle à la mémoire du brave et loyal époux qui l'adorait, elle se dévoua à l'éducation de leurs enfants, et mourut en 1631, ayant marié son fils ainé, Henry, à Mlle de Bouillon l'ainée, Marie de La Tour, et sa digne fille, Charlotte, à James Stanley, depuis comte de Derby.

Madame, vous pencerez que je suis folle, mais je vous assure que vous en estes cause, car vous m'avez dyt des follyes là dessus quy m'ont fait grand tort : car me les remémorant, elles m'ont donné envye de ryre lors presque qu'il falloit pleurer ; et qui plus est, je ne voudrois pour rien du monde que vous sussyez mes ymaginations et estre auprès de vous, car tant que vous auryez ongles au doits vous ne me lesseryez peau entière. Voyllà ce que vous aurez de moy pour le présant ; après vous avoir asseuré, de la part du Barbare, qu'il est vostre très humble servyteur. Le gallant commence à se rassérener l'umeur, jugeant que tous ceux quy ont des fammes maygres s'en defferont bientost, et que c'est ung mal commun cette année ; mais je ne conssans pas à cela, de fasson qu'il redevyendra Barbare comme auparavant. J'ay des badyneryes à vous dire quy vous feront mourir de ryre ; mais cela soit remis au cabinet noir de Touhars.

Je suis jusques à mon dernier jour, Madame, vostre très humble et très obéissante servante,

ANNE DE VALZERGUES.

Au Bois de Veude [1], ce 25e de may 1606.

Lettre olographe.

N° 17. — VERS 1614.

Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers, à la duchesse de La Trémoille.

Remercîments de sa lettre à l'occasion de ce que son chien, cru enragé, l'avait, disait-on, mordue, ainsi que son mari, son fils et son frère. Elle est de suite partie de Paris, avec les deux premiers, pour les bords de la mer. Rassurés en route, au lieu de prendre des bains, ils vont s'occuper d'affaires.

A MADAME LA DUCHESSE DE LA TRYMOUGLE.

Madame, vous estes trosp bonne de la pesne qu'il vous plaist me

[1] Château situé au dessus de Chinon, au confluent de la Veude et de la Vienne.

témongner de celle où, à la vérité, j'ay un peu esté plus que je ne devés; car on me vint dire avec tant d'efray que mon chien estoist malade, que je me resouvins que monsieur mon mary, mon frère et mon fils et moy [1] nous estions joués toust le jour auparavent à luy, et qu'il nous avoist à tous pris les mains, et à moy le bras, sans toutesfois aucune aparance qu'à mon fils, qui estoit un peu égratigné; et sella me fist résoudre d'aller à St Denis, et dellà à la mer. Mais despuys que j'ay songé à se qui s'étoist passé, je vous asure, Madame, que j'ay eu grant regret d'estre partie de Paris; et sy nous achevons nostre voiyage, se sera, à mon avis, pour se servir de nostre acheminement pour des afères que nous avons ossy bien à St Vallery [2]; et puys j'ay treuvé un remède en chemin qui m'aret du toust asurée, quent j'eusse été en plus de mal : pour mon frère, il n'a pas voullu prandre la pesne de s'en destourner. Sependent, Madame, je vous suis estrêmement obligée de l'ouneur que vous m'avés faist, et j'espère que Dieu me donnera encores moiyen de vous randre le service très humble et que je vous et voué, et à coy vostre bon naturel, Madame, me convie ossy sy parfétement que j'ésairé de vous témongner toute ma vie que s'est véritablement que je suys vostre servente très humble et cousine très affecsionnée.

Lettre olographe. Le cachet, en cire rouge sur soie jaune, porte des capitales romaines formant monogramme.

N° 18. — 27 MARS 1616.

Anne de Polignac, Mme de Chatillon, la jeune,

à Mlle de Schelandre, damoiselle de la duchesse de La Trémoille.

Mariée depuis sept mois, à Gaspard III de Coligny, petit-fils de l'amiral,

[1] Fille de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, et de Henriette de Savoie, elle avait épousé, en 1599, Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers. Elle en eut six enfants, dont l'aîné avait nom Charles, et elle mourut en 1618, âgée de trente-trois ans. Son frère, Henri de Lorraine, fut tué en 1621 au siège de Montauban. Pour signature, sa lettre, olographe, porte des C adossés, qu'accompagnent des S barrés.

[2] Saint-Valery en Caux, département de la Seine-Inférieure.

qui fut depuis duc et pair de France, la fille de M. et Mme de Saint-Germain, nommés au n° 16, reproche affectueusement à sa grande amie de Thouars de ne plus la traiter avec l'intimité qu'elles se sont promise. Ici, comme à la précédente lettre, la signature consiste en une double initiale du nom de baptême, accompagnée par des S barrés.

Mlle de Schelandre, ou Chelandre, appartenait à la noble famille lorraine dont un des membres avait été bon poète et brave guerrier. Ecrivant à sa mère, le 29 juin 1621, Mme de Villarnoul, fille aînée de Du Plessis-Mornay, lui donnait le titre de cousine.

A MADAMOISELLE DESCHELANDRE.

Ma chère amitié, tu as toutes sortes de raisons de t'asseurer de ma bonne vollonté, car elle t'est acquise plus que chose du monde. Cela te peult faire juger sy tes lettres me sont agréables, puisque j'ayme avec pation celle qui les escrit; mais je me plains de ce qu'elles sont trop honnestes et plaines de courtoysies extraordinaires. Je les nomme ainsy, puisque tu as changé nostre alliance au nom de *Madame*, ce qui ne s'accorde pas à la prière que tu me fais qu'il n'i aye point de changement de mon costé, veu que tu commence la première. Mais comme il n'y en aura point en moy, aussy je te supplie de tout mon cœur de vivre ainssi que de coûtume, et te promets que l'affection que je te porte ne finira jamés qu'avec ma vie, la quelle je veux enploier à te servir et à rechercher les moyens de te faire voirs que je suis véritablement à toy, à vandre et à engager.

A Comporté [1], ce 27e mars 1616.

Lettre olographe.

[1] Château de la famille de Saint-Germain situé en Poitou, département de la Vienne, commune de Saint-Macoux, près Civray.

N° 19. — 15 AOUT 1627.

Marie de Vignerot du Pont de Courlay, Mme de Combalet [1],
à Marie de La Tour, duchesse de La Trémoille.

La nièce favorite du cardinal de Richelieu [2], assure la femme du duc Henri de La Trémoille de la meilleure santé du roi et de l'affection de la reine.

A MADAME LA DUCHESSE DE LA TRIMOUILLE, A POUGUES.

Madame, vous serés, je m'assure, bien aize d'aprandre l'antière guarizon du Roy, qui a, par la grâce de Dieu, perdu ces deux acés de fièvre et est en estat d'aler dan peu de temps où il lui plaira. En atandant qu'il fasse de plus grant voiage, il s'en va changer d'air, et non à Paris. Pour la Reine, elle ce porte tousjours très-bien. Je n'ai pas manqué de lui dire vostre soing. Vous sçavés combien elle vous affectionne, c'est pourquoi je ne vous en dits rien, mais seullement vous suplie de me continuer l'honneur que vous m'avés promis de me faire, en m'honorant de la calité de, Madame, vostre très humble et très affectionnée servante,

DU PONT.

A Villeroi [3], ce 15 aout [1627].

Lettre olographe, en tête de laquelle l'auteur a fait une croix.

N° 20. — 18 FÉVRIER 1635.

Lezine Duchemin, veuve Bergeon [4],
à la même duchesse de La Trémoille.

Elle lui demande pardon d'avoir, la veille et sans attendre son com-

[1] Voir, sur cette belle dame, les Historiettes de Tallemant des Réaux, édition de M. Paulin Pâris, in-8°, vol. 2, page 161. A cause de son fief de Glenay, prés Thouars, elle était vassale du duc de La Trémoille.

[2] Au mois de janvier 1638, il fit renouveler, en sa faveur, l'érection de la terre d'Aiguillon en duché-pairie.

[3] Près Corbeil, Seine-et-Oise. Pour aller à Pougues, où la duchesse prenait les eaux, plus célèbres alors qu'aujourd'hui, la lettre coûta *huict sols de port.*

[4] Ce fait résulte de ce que, classant la lettre aprés qu'elle eut été lue, un secré-

mandement, laissé ses parents et amis arrêter son mariage avec le sr de Thuré. La destruction des anciens registres de l'état civil des paroisses de Laval, ainsi que des archives du comté, nous prive de renseignements sur l'auteur de la lettre et ses deux maris.

A MADAME, A VITRÉ.

Madame, tous mes parents et meilleurs amis m'obligèrent hier de prendre unne bague, en nom de mariage, du sieur de Thuré, dont ilz ont jugé la naissance et la condition convenables à la mienne. Il doit ce matin partir pour aller au Mans, quérir dispense des bans : autrement il n'auroit manqué, Madame, d'aller offrir à Vostre Excellance son très humble service, qu'il m'a protesté de vous rendre tous ses jours par unne entière obéissance ; ce qui m'a plus obligée de consentir à l'intention de mes parents. Je vous suplie très humblement, Madame, me vouloir pardonner sy je n'ay attendu vostre commandement en ceste action [1]; l'ocasion et la saison ont précipité mes parents, qui n'ont pas trouvé bon que j'attendisse après Pasques. J'espère la bénédiction de Dieu en mon mariage, sy Vostre Excellance le daigne aprouver. Je vous en suplie très humblement, Madame, et de croire que j'ay en cela cherché un ayde au service très humble que je désire rendre à Vos Excellances, comme je m'y sens obligée, et de rester tous mes jours, Madame, vostre très humble et très obéissante servante,

LEZINE DUCHEMIN.

De vostre chasteau de Laval, le XVIIIe febvrier MVIc trente cinq.

Lettre signée.

taire de la duchesse a écrit au dos : *Madame Bergeon.* Une personne des plus compétentes n'a pu préciser à laquelle des nombreuses branches de la famille Duchemin appartenait Lezine.

[1] Ces excuses étaient rendues plus nécessaires par le peu de distance (37 kilomètres) qu'il y a entre Laval et Vitré, où se trouvait alors la duchesse.

LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE

Dressée comme un phare immense sur un gigantesque piédestal par l'enthousiasme irréfléchi d'un demi-siècle qui s'est obstiné à reconnaître en elle la personnification de la liberté et du progrès, la Révolution française voit de jour en jour diminuer l'éclat de son prestige. Le phare jadis étincelant ne projette plus que des rayons affaiblis, et son monument orgueilleux chancelle déjà sur sa base. Encore quelques coups de mine sûrement dirigés, il s'affaissera devant ses anciens admirateurs, stupéfaits d'une erreur aussi longue. N'a-t-on pas vu récemment un écrivain de renom, peu suspect de tendresse pour l'ancien régime et pour Dieu, mais fort de sa conscience et de son impartialité, démolir pièce à pièce la légende révolutionnaire! Adaptant à l'histoire les procédés des sciences naturelles, M. H. Taine a remis à leur place les véritables victimes et les véritables héros. Sous son scalpel impitoyable, les muscles de la vieille nation française ont tressailli, retrouvant enfin leurs rôles et leurs fonctions naturelles. Les cris stridents de la secte démasquée n'ont pas arrêté un instant le courageux scrutateur des mobiles secrets qui ont fait agir tant de tribuns hypocrites

ou franchement criminels, et, grâce à ces travaux précis et consciencieux, il est aujourd'hui démontré que cette triste époque, qui n'a eu de grand que l'énormité de ses crimes, avait été présentée par ses apologistes accrédités sous un jour absolument faux. M. Taine l'a ramenée impitoyablement à de justes proportions et à son vrai point de vue, et il a prouvé qu'en employant plus de violence que de force, la Révolution avait plutôt retardé qu'avancé la marche des idées vraiment libérales.

Les historiens révolutionnaires n'ont voulu voir que certains résultats obtenus, résultats la plupart discutables, passant légèrement sur l'atrocité des moyens employés pendant la période militante, oubliant qu'on ne peut arriver au bien par le crime, à la vérité par l'erreur. Le plus grand *reproche* adressé par eux au parti royaliste est d'avoir été la cause, sinon du soulèvement, tout au moins de la continuation de la guerre de la Vendée. S'il fallait en croire leurs assertions, les Vendéens se seraient soulevés, surtout pour ne pas obéir à la loi du 24 février 1793, pour ne pas aller combattre aux frontières de la patrie menacée par l'étranger.

Le but du travail dont j'apporte aujourd'hui les premiers feuillets est de prouver que les causes de la guerre de la Vendée remontent beaucoup plus loin ; qu'au début, la Convention ne prit pas les mesures nécessaires pour étouffer une insurrection qu'elle ne croyait pas inquiétante, et qu'elle avait intérêt même à entretenir pour motiver ses mesures arbitraires.

Cette partie de l'histoire de la guerre de la Vendée ayant été très-peu étudiée, j'ai cru devoir emprunter directement aux archives des quatre départements qui ont formé la Vendée militaire, les documents d'origine révolutionnaire, dont j'ai dessein de me servir.

Dirigé dans mes recherches par la bienveillance de M. Alfred Lallié, si érudit en pareille matière, grâce à l'extrême obligeance de M. Maître, archiviste du département, et de M. Bellamy, greffier du Tribunal civil, j'ai pu découvrir de nombreux soulèvements partiels, provoqués par d'innombrables faits de persécutions, en

compléter quelques-uns et en expliquer d'autres dont les causes étaient restées inconnues jusqu'ici.

Je dois aussi témoigner ma reconnaissance à MM. les curés de la Loire-Inférieure et de la Vendée qui ont bien voulu m'aider dans mon travail en me fournissant de précieux renseignements. Partout j'ai rencontré l'encouragement le plus flatteur, l'accueil le plus cordial. Je citerai particulièrement M. l'abbé Touchet, professeur d'histoire à Saint-Stanislas de Nantes, qui a bien voulu plus d'une fois être mon très-obligeant intermédiaire auprès de MM. les curés; M. Audiget, curé de Besné, et M. Halgand, curé de Campbon, qui m'ont communiqué d'intéressants manuscrits.

I

C'est un exemple inouï dans l'histoire de l'humanité de voir, en moins de trois ans, sous la double influence de la contagion des idées et du poids de l'opinion publique, une effroyable tyrannie s'imposer à tout un peuple de vingt-six millions d'hommes. C'est au nom de la liberté que s'accomplira ce bouleversement incroyable, c'est par l'adroit exercice des passions dont la foule est aveuglée, qu'on lui fera croire à l'infaillibilité de sa raison, à la toute-puissance de sa force, à la légalité même de ses crimes, livrant à la merci de ses colères les lois traditionnelles, le droit et l'équité.

Réduire une nation presque entière à la servitude de factieux inconnus la veille, la forcer à défendre au prix de son sang les tyrans d'un peuple qui se croit libre, transformer la société tout *aimable* et *sensible* d'alors en une incohérente promiscuité d'ambitions effrénées et d'appétits féroces, où le sens moral est méprisé, le sentiment humain étouffé; voilà le triste miracle qu'ont accompli les hommes de la Révolution.

L'esprit philosophique, le système arrêté de tout soumettre à l'examen servile de la raison, avaient dépouillé de leur prestige les personnes d'abord, puis les croyances respectables et les autorités nécessaires qu'elles représentaient. Le contrôle trop facile de la raison, remplaçant les inflexibles exigences de la conscience tenue

en éveil par la religion, ne tarda pas à provoquer le relâchement des mœurs; une indulgence regrettable pour soi-même et bientôt pour les autres en fut la déplorable conséquence; et c'est ainsi que peu à peu la dépravation de chacun gagna la conscience publique dont elle brisa les ressorts.

La connaissance que nous avons aujourd'hui de l'état de la France à la fin du XVIIIe siècle démontre clairement que des réformes étaient devenues nécessaires. La bienveillance, l'enthousiasme même avec lesquels on vit les différents ordres les accueillir, est la preuve irréfutable que la Révolution se trouvait aussi bien dans l'esprit des privilégiés que dans le cœur du peuple. Réorganiser les finances, changer l'assiette des impôts, rendre les charges publiques accessibles à tous, substituer enfin l'aristocratie du mérite personnel à celle du nom : voilà ce que tous désiraient. Cette mesure de liberté était celle qui convenait réellement à la nation, et le roi, ménager de ses forces, en préparait la distribution avec sagesse.

Le 20 juin 1789, malgré les intentions légitimes d'un gouvernement consacré par le droit traditionnel de la France, les représentants du Tiers-État se réunissaient dans la salle du Jeu-de-Paume, au mépris de l'autorité même qui les avait convoqués. « Messieurs, « disait Sieyès, nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier; « délibérons. »

C'est dans la désorganisation de la conscience publique qui précède cette action illégale, dont elle est la conséquence naturelle, qu'il faut chercher la cause d'une semblable aberration. Non, l'assemblée n'était plus le 20 juin ce qu'elle était la veille. La veille, respectueuse de la légalité, contenue dans les limites de ses pouvoirs, elle cherchait, selon la mesure de ses forces, l'application des réformes où les intérêts de l'État se confondaient avec les vœux de la nation.

Le lendemain, elle portait atteinte à cette autorité qui seule pouvait accomplir solidement l'œuvre des transformations nécessaires, pour lui substituer une force inconsciente et convulsive.

C'est le premier acte révolutionnaire qui doit bientôt émanciper l'opinion publique et qui déjà prépare son brutal envahissement.

Dans l'esprit du peuple, le respect qui maintient les passions qui l'animent, fut renversé par une effervescence sacrilége. L'appétit devint la seule règle de conduite qu'on pût consulter, et la conséquence de ce déplorable état fut, pour la populace, la faculté de faire le mal, et pour l'autorité, l'impuissance à le réprimer.

Le contre-coup du serment du Jeu-de-Paume, acte d'indiscipline du Tiers État, fut la prise de la Bastille, une comédie et une lâcheté de la part du peuple, une faiblesse de la part du roi.

Les choses en étaient là, quand le peuple, soulevé par les clubs, irrité par sa misère dont on lui faisait croire que les causes disparaîtraient au lendemain des réformes, précipita l'œuvre commencée et perdit par son impatience le fruit d'une féconde transformation.

En opposant brutalement aux volontés du roi la force de la vague et inconsciente volonté nationale, on venait de créer un conflit redoutable où l'opinion publique déchaînée allait intervenir et commencer dans l'ordre administratif l'œuvre que les encyclopédistes avaient achevée dans l'ordre moral.

La grande et vieille organisation de la France venant à manquer, les esprits les plus audacieux parmi les révoltés s'emparèrent du pouvoir. L'autorité tomba des mains du roi, le lien social se brisa et chacun prétendit à sa part de royauté.

Les plus hardis poussés par l'ambition, ou bien affolés par des rêves utopiques, voulurent essayer de gouverner. Aucun d'eux n'avait ni la taille ni la force de l'homme qui peut remplacer par son prestige personnel celui du nom, par l'autorité de son génie celle de la tradition.

Se privant du concours indispensable de leurs prédécesseurs, les nouveaux venus, étonnés de se trouver au pouvoir, n'eurent qu'un but, essayer leur puissance, la prouver aux autres et à eux-mêmes.

Sous le gouvernement d'hommes affolés, l'impôt n'apporte plus au trésor les sommes nécessaires à la consommation publique; au lieu de déplacer l'autorité, la Révolution l'a détruite, et ce ne sont

pas des mains inexpérimentées qui pourront ramener une populace effrayée et surexcitée par ses propres excès. Les fonctions publiques ne sont pas si faciles à remplir que la fatuité révolutionnaire semblait le croire. C'est par la fréquentation d'un certain monde, par l'habitude de certaines idées, par la connaissance des traditions et des usages qu'on arrive à posséder cette tournure d'esprit qui rend capable de les exercer dignement; on ne fait point l'apprentissage du gouvernement en s'y jetant à corps perdu.

Émanciper, désorganiser, détruire : la Révolution française est comprise dans ces trois mots qui résument la suite de ses convulsions.

C'est à la faveur de cet égarement que les révolutionnaires lancent le peuple sur une fausse piste en l'acharnant contre les privilégiés. Tout le mal vient d'eux ; ce sont eux qui ruinent les finances, qui affament le pays: tel est le langage des clubistes, et croyant à leurs paroles, le peuple est continuellement en alarme. Dès lors, sa vengeance, détournée de ceux qu'elle aurait dû atteindre, se répand tout entière contre ceux à qui elle attribue ses malheurs. Les nobles sont poursuivis, traqués, persécutés et, devant l'impuissance de la nouvelle autorité qui ne peut ni les protéger, ni les défendre, ils vont chercher un refuge à l'étranger. La France, abandonnée par ceux qui pourraient la ramener au bien, s'égare à la merci de ceux dont toute la politique n'est plus qu'une suite d'expédients pour préserver leur personne et conserver leur autorité. Pour les hommes de la Révolution, opprimer, c'est gouverner. Le noble est menacé dans ses biens, dans sa personne; des bandes de brigands ravagent la France. L'aristocratie, désignée pour servir de proie à l'indignation publique, trompe ses désirs immodérés de vengeance, en échappant à la furie révolutionnaire.

La volonté de tout un peuple se condense alors dans un immense besoin de jouissances immédiates. Le satisfaire, tel est le mandat qu'ont accepté ses représentants. Assouvir les appétits, exalter les turpitudes : voilà le but. Tout employer pour y atteindre, le grotesque et l'infâme : voilà les moyens.

Débarrassés d'une grande partie de la noblesse, et restés maîtres absolus, il fallait pourtant aux clubistes des adversaires à combattre pour entretenir l'exaltation des esprits, pour continuer l'ivresse folle et pour abrutir les cerveaux. L'excitation extrême supprimée, leur manière de gouverner n'avait plus de raison d'être et ils le savaient bien.

La délation, la calomnie, la violence, sont mises au service de la Révolution qui les honore. C'est par là qu'on veut opérer la régénération des peuples, c'est avec toutes ces hontes qu'on veut ranimer sa force énervée par les maux qui l'accablent. C'est en ajoutant à cette disette qui frappe le corps, celle qui devait frapper l'âme, qu'on espère sauver le pays ravagé par les désirs fous que la faim lui suggère. Pas de pain et pas de croyances, voilà les deux points d'appui sur lesquels se joue le levier révolutionnaire.

Comprenant la grande influence des représentants de la religion, les réformateurs voulurent en faire leurs complices en donnant aux curés et aux vicaires une situation matérielle supérieure à celle qu'ils avaient sous l'ancien régime. Après avoir refusé de reconnaître la religion catholique comme religion d'État, l'assemblée entreprit de la réglementer; après s'être emparée des biens du clergé elle voulut diposer des consciences, en imaginant la constitution civile du clergé, qui brisait toutes les relations de l'Église française avec la cour de Rome. Aussi, lorsque le clergé obéissant au cri de sa conscience n'écouta que son devoir et refusa un serment qui désorganisait toute la hiérarchie de l'Église, les factieux ne sachant où rencontrer un ennemi sur qui diriger les fureurs qu'ils avaient déchaînées, trouvèrent les éléments d'une nouvelle persécution dans l'irritation qu'avait produite le refus du serment.

L'indignation qu'éprouvèrent, en 1791, les provinces fidèles à la foi et aux traditions de la France, s'explique facilement par la violence avec laquelle fut appliquée cette soi-disant réorganisation et par l'indignité de la plupart des sujets présentés.

Furieux de rencontrer des résistances, les réformateurs commencèrent la persécution religieuse; la guerre aux prêtres suivit la guerre aux châteaux.

C'est alors que le roi, qui avait été forcé de signer ce décret contraire à la liberté de conscience et prévoyant les tristes événements qui devaient suivre, quitta Paris. Ramené militairement dans son palais, Louis XVI devint prisonnier. A partir de ce moment, ses appartements particuliers sont chaque jour envahis par la foule qui veut constater sa présence; les vitres des Tuileries sont brisées à coups de pierres ou à coups de fusils; les factionnaires du Louvre sont assassinés à leur poste! l'autorité ferme les yeux. La surexcitation et la cruauté de la nuit du 5 au 6 octobre deviennent l'état normal de l'esprit de la populace.

Les délateurs se précipitant sans vergogne, dans une course éhontée, aux emplois civils, militaires et sacrés, régissaient les districts, régnaient dans les départements, où l'Assemblée, dominée par les clubs, croyait gouverner. L'escalier d'honneur ne servit plus qu'à faire évacuer les appartements envahis par des gens montés par les escaliers de service.

En dehors de Paris, le tableau n'est pas moins navrant. Les départements, les districts, les municipalités même, prennent des mesures arbitraires que rien ne justifie. Chaque commune agit comme un État indépendant, et comme si le reste de la France n'existait pas. Surpris de leur incapacité, ces audacieux sont saisis par la peur: leur esprit, d'abord inquiet de réformes et de changements, ne cherche plus qu'à trouver des excuses, qu'à créer des prétextes, afin de donner le change et à faire passer inaperçues de coupables folies, à l'abri de folies plus grandes encore. Suivant les agissements et l'opinion présumée des officiers municipaux, le département agit lui-même, s'il l'ose, et toujours de manière à encourager les perturbateurs auxquels de fréquentes amnisties assurent l'impunité. Cette nécessité de tromper les rend soucieux d'entretenir une effervescence mentale qui leur permet de mieux amuser l'esprit public sur les véritables causes des maux dont ils sont les seuls auteurs. Sous le prétexte le plus futile, on s'alarme, on demande des secours; on punit là où il n'y a pas de coupables; on pardonne là où il y a des meneurs patriotes. On ne craint plus

de demander publiquement la déchéance du roi; quelques-uns parlent même de sa mort, beaucoup la désirent.

Louis XVI, prince honnête, bon, vertueux, mais faible, ne dispose plus que d'un pouvoir apparent. Par une des nombreuses inconséquences de la Constitution qui lui ôtait l'initiative, le roi était cependant responsable, et la populace étendait cette responsabilité jusqu'à l'accuser de la cherté du pain et des misères qu'elle souffrait, quand ces misères n'avaient pour cause que l'oisiveté de la plupart des mécontents. Dans l'impossibilité de faire le bien, Louis XVI ne pouvait même plus empêcher le mal. Le peu de force que la Constitution semblait lui laisser n'était qu'une apparence de pouvoir. Lorsqu'il voulut user de son droit de veto, le peuple de Paris fit le 20 juin et le 10 août. Le droit de grâce, la plus belle prérogative de la royauté, lui fut retiré ; le maire de Paris l'insultait dans son palais et était approuvé par la ville; un député entrait chez la reine, le chapeau sur la tête, et s'en vantait à l'assemblée...

Le peuple qui sent l'incapacité de ceux qui le dirigent va droit au but de ses désirs. La guerre devient sociale : celui qui n'a rien prend à celui qui possède; certains croient en cela accomplir les volontés du roi, qui, disent-ils, veut leur bien. Ils ont faim ; ils prennent de quoi manger. Les alarmes devenant plus fréquentes, effraient, irritent, énervent les citoyens qui soupçonnent tout le monde, et les dénonciations abondent à tous les centres d'autorité. La délation devient une habitude quotidienne, et dans les mains de quelques-uns une arme terrible. On provoque, on poursuit, on arrête, on punit. L'indignité devient une cause de faveur. Tout bienfait anciennement refusé est compté comme un crime, et la vertu comme le plus grand de tous [1] !

Bientôt assiégé dans son propre palais, Louis XVI, confiant dans la protection des représentants du peuple, se résigne à renoncer définitivement à la résistance armée et à venir se placer avec sa famille sous la sauvegarde de l'Assemblée législative, qui le fait

[1] Tacite, *Histoires*, livre I, § 2.

enfermer au Temple, après 3 jours de réclusion, dans la loge du *Logographe*. La victime ayant échappé aux fureurs du peuple ivre de sang et de carnage, on égorge les malheureux enfermés dans les prisons de Paris. On tue aux portes de l'Assemblée ; pas un secours n'est envoyé. La Convention, le 21 septembre 92, prononce la déchéance de la famille des Bourbons et proclame la République.

Arrivés sur le faîte, les conventionnels, sans guide, sans appui sérieux, sans but défini ou avouable, sont enfin saisis par le vertige et l'histoire de leur gouvernement devient celle du trouble et des étourdissements de leurs cerveaux malades.

La procédure du jugement du roi est confiée à ceux-là mêmes qui depuis longtemps demandent sa mort. C'est avec difficulté qu'on lui accorde des défenseurs. Condamné sans jugement, Louis XVI tombe en martyr sur la place de la Liberté en pardonnant à ses bourreaux.

Alors les révolutionnaires cherchant des adversaires à combattre et ne trouvant plus que des complices, ceux qui n'ont plus d'ennemis sont accablés par leurs amis.

La course à l'abîme se précipite avec une vitesse vertigineuse, jusqu'au jour où presque tous ces patriotes incorruptibles ne trouvent de salut qu'à la condition de porter la livrée d'un général de génie.

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement.)

LA BIBLE ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA BIBLE ET L'ECONOMIE POLITIQUE, par le comte de Champagny, de l'Académie française. 1 vol. in-18, de x-284 pp. — Paris, Bray et Retaux, rue Bonaparte, 82.

Ne dites pas surtout, après avoir lu les premières pages de ce livre : — Nous savons cela par cœur ; — non, vous ne le savez pas. Sans doute, on vous a appris, dès votre enfance, la chute de nos premiers parents et la condamnation qui pèse, depuis lors, sur eux et sur leur race ; mais en avez-vous tiré toutes les conséquences pratiques ? En avez-vous compris toutes les leçons ? Lisez, lisez encore ; plus on suit M. de Champagny, moins on a envie de le quitter, tant il est habile à démêler nos pensées souvent confuses, et à nous faire pénétrer, sans effort, dans la pleine intelligence du vrai et du bien.

L'Economie politique, *ars quæstuaria*, disaient les anciens, n'envisage le plus souvent, dans l'étude des lois de la production et de la répartition des richesses, que le côté matériel du problème. Multiplier les besoins en multipliant les produits, tel est son principe. Elle constitue une machine dont les engrenages habilement disposés doivent produire indéfiniment sous l'action du moteur qui est l'intérêt. C'est l'intérêt qui pousse au travail, mais qui souvent l'exagère ; qui active la concurrence, mais la met souvent aux abois ; qui multiplie les valeurs, mais multiplie en même temps les mi-

sères; qui crée le luxe et, en face du luxe, le *paupérisme*, cette maladie *industrielle* qui ne rappelle que trop l'esclavage antique.

Était-ce à cela, cependant, que devait aboutir l'arrêt porté contre Adam : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage?* Non certes; et remarquez bien d'abord que tout le monde est condamné. Dieu ne dit pas : — Les uns travailleront afin que les autres jouissent, — comme l'ont compris les païens de tous les temps, d'autrefois et d'aujourd'hui, mais tout le monde souffrira et travaillera. Au plus grand nombre le travail manuel et surtout le travail agricole, qui donne le pain à tous, et qui est, par conséquent, le plus utile; à d'autres le [illegible] .. el qui utilise tous les dons de Dieu; aux riches, [illegible] pas seulement la charité, mais *le travail* de la charité, qui empêche l'oisiveté et prévient le despotisme; à tous, enfin, le sacrifice ne cherchant son intérêt que dans l'intérêt de tous, sacrifice de son temps, sacrifice de ses jouissances, sacrifice de ses forces.

Telles sont, en résumé, les pensées qu'éveille chez M. de Champagny l'étude des premiers chapitres de la Genèse. Dans les deux malédictions prononcées, contre la femme d'abord : *Tu enfanteras dans la douleur et tu seras sous la puissance de l'homme*, contre l'homme ensuite : *La terre sera maudite dans tes œuvres, et tu te nourriras d'elle, par ton travail, chaque jour de ta vie,* il voit résolu tout le problème de la vie matérielle du genre humain. « Les deux grandes charges, dit-il, les deux grands châtiments qui pèsent sur lui, la douleur du labeur manuel et la douleur de l'enfantement, le double travail imposé à la race d'Adam pour se nourrir d'abord et ensuite pour se perpétuer (puisque l'enfantement s'appelle aussi un *travail*), enfin, pour parler le langage des économistes, la question du travail et la question de la population, tout est là [1]. »

La question du travail : « L'homme est un ouvrier et le sera toujours. » Dans le paradis terrestre, travailler devait être une jouis-

[1] P. VI.

sance; l'Écriture emploie alors le mot *operari* qui n'indique que l'œuvre, sans indiquer la peine; après la chute, elle dit *laborare* qui n'exprime que la peine, la fatigue, le *labeur*. Quel doit être cependant le but du labeur? Sera-ce d'accumuler de l'or? Mais l'or n'est qu'une valeur fictive, et plus il sera abondant, moins il aura de prix. Sera-ce le luxe? Mais le luxe sera toujours étranger à l'homme qui travaille, et n'étant nécessaire à personne, est sujet à des intermittences qui sont autant de journées de pain enlevées au travailleur. Il faut donc en revenir au *pain quotidien* de l'Évangile, et définir la richesse, comme le fait M. de Champagny, l'*abondance des denrées utiles* [1]. En un mot, ajoute-t-il, *pétrir le pain du pauvre au lieu de perfectionner la cuisine du riche*, tel devra être le but de l'économie politique; et il cite à l'appui de nombreux textes des livres saints que saint Paul résume d'un trait: « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas [2]. »

Ceci s'adresse au paresseux, mais l'Écriture n'est pas moins éloquente, on le conçoit, contre ceux qui aiment les festins, les vins, les viandes. « A la fin, dit-elle, ils n'auront que des haillons pour se couvrir [3]; as-tu vu, au contraire, un homme prompt au labeur? Il se tiendra debout devant les rois [4]. »

Et M. de Champagny ajoute: « Cette action du travail et du travail manuel, du travail dans ce qu'il a de plus élémentaire, de plus borné aux strictes nécessités de la vie, c'est bien trivial, n'est-ce pas? c'est bien au-dessous des hautes spéculations de la science! Eh bien! je crois, moi, que toute l'économie sociale est là, qu'elle nous est enseignée par l'Esprit-Saint, en termes plus simples que nulle part ailleurs, mais en termes que nous ne saurions trop approfondir.... L'homme vit de deux choses, du pain et de la parole qui sort de la bouche de Dieu. La parole de Dieu, l'Église nous la

[1] V., pp. 211 et 212, de curieux rapprochements entre le prix du travail, au moyen âge, et le prix des denrées. La conclusion qui en ressort, c'est que le travailleur était plus à l'aise alors qu'aujourd'hui.

[2] *Thess.* III, 10.

[3] *Prov.* XXIII, 20.

[4] *Prov.* XXII, 29.

donne; le pain, nous prions la politique, sinon de nous le donner, du moins de ne pas nous empêcher de le gagner [1]. »

L'auteur se prononce, en conséquence, pour la liberté du travail. Il reproche à notre ancien système d'avoir fait les corporations *souveraines*, au lieu de les laisser simplement libres. « Ne me donnez pas les fruits de la terre, dit-il, si vous n'en avez que ce qu'il vous faut, mais, au moins, ne brisez pas entre mes mains la bêche avec laquelle je cultive la terre. » Ainsi, liberté des corporations, mais non monopole des corporations. La Révolution a détruit le monopole, mais elle a aussi détruit la corporation, et, condamnant l'ouvrier à l'isolement, c'est-à-dire souvent à l'impuissance, elle lui a dit généreusement: Tu es libre.

En imposant à l'homme la loi du travail, Dieu a, du moins, fixé au travail des bornes que l'esprit de spéculation respecte peu aujourd'hui. « Il vous est inutile de vous lever avant le jour, dit le Psalmiste, levez-vous après vous être reposés, vous qui mangez le pain de la douleur; levez-vous après que Dieu aura donné le sommeil à ceux qu'il aime [2]. » Mais le repos nocturne ne serait suffisant, ni pour réparer les forces de l'homme, ni pour répondre aux besoins de son âme; de là ce jour de repos obligatoire qui est, en même temps, un jour de prière, un jour de vie intellectuelle et de joie domestique. « Disons tout, en un mot, poursuit l'auteur; à Adam qui se souvient toujours du paradis, il faut, de temps en temps, comme un jour de paradis [3]. »

Il y a des économistes qui ne voient dans ce jour de repos que de l'argent perdu. Rien de plus incontestable, s'il s'agit du lundi passé au cabaret; rien de moins exact, s'il s'agit du repos sanctifié du dimanche. Ne faut-il pas, d'ailleurs, faire entrer en ligne de compte le surcroît de travail dont est capable l'homme qui s'est reposé. M. de Champagny fait remarquer que les deux peuples qui produisent le plus, l'Anglais et l'Américain des États-Unis, sont

[1] PP. 9 et 10.
[2] *Ps.* LXXVI, 3 et 4. Cité par M. de Champagny.
[3] P. 18.

précisément ceux chez qui la loi du dimanche est le plus rigoureusement observée.

Nous n'avons point d'ailleurs la prétention d'analyser, chapitre par chapitre, un livre concis, substantiel et où chaque mot a son prix. Ce qui frappe surtout dans ce livre, c'est qu'au lieu d'affecter la forme scientifique, il s'adresse beaucoup plus simplement au bon sens, et que, loin d'avoir la sécheresse d'un traité, il a, si je puis dire, cette intelligence du cœur qui sent et fait sentir plus encore qu'elle n'enseigne. Le chapitre de la *charité* se distingue, sous ce rapport, entre tous. La charité n'est pas, en effet, seulement, une nécessité des inégalités sociales et, mieux encore, une loi de Dieu, c'est, en outre, le lien le plus étroit qui puisse unir les membres diversement dotés de la grande famille humaine. La charité c'est l'amour, et ainsi l'a-t-on comprise longtemps, mais aujourd'hui on est parvenu à y voir l'orgueil. « Recevoir est une honte, dit-on, prendre est une revanche.... Au lieu, continue l'auteur, de voir le riche vivre du travail du pauvre et le pauvre des dons du riche, la démocratie met aux mains de celui-ci le couteau avec lequel il tuera l'autre pour mourir de faim le lendemain [1]. » Sous le nom de socialisme, c'est tout bonnement la guerre sociale.

Qu'a-t-on trouvé, en effet, pour remplacer la charité et faire oublier au pauvre l'infériorité de sa position? On a inventé la *philanthropie*, c'est-à-dire la froide charité administrative, qui soulage peut-être, mais ne console pas. On a inventé la *taxe du pauvre* qui, suivant le mot de Franklin, est un encouragement à la paresse. « Nos législateurs n'ont jamais commis une plus grande faute, dit un publiciste anglais, que lorsqu'ils ont ôté le pauvre de la main de Dieu [2], » ou, en d'autres termes, de la main de ses frères qui le secouraient au nom de Dieu [3].

[1] P. 45 et 57.

[2] Mac-Farlane, cité par Champagny, p. 72.

[3] Pour voir ce que peut la charité et ce que ne pourra jamais le *dieu État*, tout dieu qu'il se prétende, il faut lire, à la fin du livre de M. de Champagny, l'*énumération des œuvres charitables existant à Paris ou à portée de Paris*. Ces œuvres qui s'élèvent à 744 et embrassent toutes les misères, viennent toutes de la charité privée et sont uniquement entretenues par elle.

Malheureusement, nous fait remarquer M. de Champagny, le riche n'a que trop souvent contribué à ce triste résultat en n'étant *riche que pour soi;* c'est toujours la tendance païenne plus ou moins accentuée : *soif des jouissances et haine du travail.* De là, toujours aussi, la tendance à rendre esclave le pauvre, d'une manière ou d'une autre; et c'est ce qui arrive dans toute société où le feu divin de la charité s'est éteint. Un des indices les plus certains de cette extinction prochaine, c'est le luxe, non, sans doute, le luxe des monuments consacrés soit à Dieu, soit à la patrie, — celui-là est l'expression d'un noble sentiment, — mais le luxe personnel et égoïste de l'orgueil et de la sensualité. Ce luxe est toujours pour les États un signe de déclin et, pour le travailleur, une occasion fréquente de misères. Le P. Lacordaire raconte que, dînant chez Mme Swetchine et apercevant des primeurs d'un haut prix, il ne put retenir un mot de désapprobation sur une pareille recherche. Mme Swetchine lui répondit que la culture de ces primeurs était l'œuvre de pauvres gens qui travaillaient et s'épuisaient pour les riches; les riches pouvaient-ils les abandonner? Ce souci du pauvre, venant d'ailleurs d'une telle femme, le désarma; mais fut-il convaincu? J'en doute, car le luxe, et surtout le luxe de la table, est à la fois précaire et malsain; précaire, parce qu'il ne répond à rien d'utile et qu'il dépend des vicissitudes fréquentes de chaque budget; malsain, parce que rien n'affaiblit le caractère comme une bouche *trop subtile*, suivant le mot latin, *subtiliorem gulam.* Songe-t-on bien qu'un plat de quarante francs représente le dîner de plus de cinquante pauvres?

Disons enfin, avec M. de Champagny, que « l'ouvrier qui appartient à une industrie de luxe, c'est-à-dire à une industrie dont la destinée est plus variable, l'ouvrier qui, par conséquent, aura aujourd'hui un gain considérable et demain rien du tout, qui s'enivrera aujourd'hui et demain mourra de faim, est volontiers révolutionnaire [1]. »

[1] Une autre cause de l'esprit révolutionnaire, cause sur laquelle insiste avec beaucoup de raison M. de Champagny (p. 79-85), c'est la direction donnée aujourd'hui à l'instruction tant primaire que secondaire. Cette instruction est trop chargée; aussi

La question du luxe touche de très-près — il importe de le remarquer — à une autre grave question qui préoccupe beaucoup les économistes, la question de la population. Partout, en effet, où le luxe domine, la population diminue. Un grand nombre de nos départements nous en donne déjà la preuve. M. de Champagny, sur ce point, comme sur tous les autres, revient à la parole divine. Dès le premier jour, Dieu dit à l'homme et à la femme : — *Croissez, multipliez et remplissez la terre.* — Eh bien ! la terre est-elle remplie et l'homme peut-il craindre d'y être bientôt à l'étroit ? Que de pays, cependant, sont encore plus ou moins déserts sur la surface du globe, et, chose étrange, à nos portes, sur les côtes de la Méditerranée, c'est-à-dire au centre même de la plus ancienne civilisation ! mais que reste-t-il aujourd'hui de la civilisation et de la population de l'Afrique, de la Phénicie, de la Grèce ? Ce qui en reste ? Des *cadavres de villes*, comme l'écrivait Sulpicius à Cicéron, avant même la fin de la république romaine.

« En définitive, dit M. de Champagny, la place ne manque pas. Si le genre humain est pauvre, et s'il se sent coudoyé de trop près, c'est qu'il le veut bien. Loin qu'il y ait trop d'hommes pour le monde, il n'y en a pas assez [1]. »

L'auteur nous rappelle, à ce sujet, les temps primitifs où la Grèce, étroite et aride, ne pouvant nourrir tous ses enfants, on désignait par le sort un certain nombre de jeunes gens pour aller au loin fonder des colonies. Ces jeunes gens partaient, *non sans de tristes adieux ;* et, après avoir pris sur l'autel le feu sacré, voguaient de rivage en rivage, cherchant, au milieu de mille périls, une autre Grèce, une autre patrie, en Asie, en Afrique, en Italie, en Espagne.

Ainsi, les Normands, alors que la population de la Normandie était exubérante, allaient créer au Canada une *nouvelle France ;*

n'en reste-t-il presque rien, sinon que ceux qui l'ont reçue se croient propres à tout. Autrefois on apprenait moins de choses, mais ce qu'on savait on le savait bien, et ce qu'on savait était toujours directement utile.

Une remarque très-curieuse de M. de Champagny, c'est la *profonde incapacité industrielle du monde païen*, spécialement des Romains, et leur *inaptitude au progrès*. Les détails dans lesquels il entre sur ce point sont du plus haut intérêt (P. 299.)

[1] P. 179.

ainsi les Basques, de nos jours encore, portent les souvenirs, les mœurs et l'amour de la France dans les *pampas* de l'Amérique du Sud. Il est à remarquer que la plupart des grandes colonies ont été fondées par des peuples religieux. Ce sont des Espagnols et des Portugais qui veulent propager leur foi; l'amour de l'or ne viendra qu'ensuite; ce sont des Anglais qui fuient la persécution, des Irlandais opprimés et appauvris sur leur terre natale. Le temps des colonisations en Grèce fut l'âge héroïque; mais quand l'âge philosophique fut venu, on trouva plus simple et plus sage d'arrêter le mouvement de la population. Platon ne voulait pas plus de 5,040 familles dans sa république. Comment maîtriser cependant les passions les plus légitimes? Demandez à Socrate, à Platon, à Aristote, à Cicéron; les moyens ne leur manquent pas; l'immoralité et le crime même, sous ses formes les plus abjectes, leur viennent en aide. « On ne voit pas de trace (de pareilles hontes) dans les poèmes homériques, dit M. de Champagny, parce que c'est la Grèce pauvre, héroïque, barbare, qui se peint dans ces poèmes. Alors Hébé, seule, versait le vin au banquet des dieux; mais quand vient la Grèce savante, philosophique, politique, civilisée, Hébé est chassée par Ganymède et le vice civilisé triomphe de la vertu barbare [1]. »

Ainsi, révolte contre la loi du travail, et de cette révolte naît l'esclavage; révolte contre la loi de la population, et cette révolte donne pleine carrière à tous les vices. N'est-ce pas là ce que nous voyons encore aujourd'hui, et Malthus, avec sa *contrainte morale*, vaut-il mieux dans la pratique que Platon? On ne s'est pas d'ailleurs arrêté à Malthus, et certains économistes sont allés jusqu'à proposer d'interdire le mariage aux pauvres, c'est-à-dire de leur arracher la plus douce des consolations [2]. La contrainte n'est morale que

[1] P. 194.

[2] Lorsque Stuart Mill émit cette odieuse pensée, il ne fit d'ailleurs que réduire en théorie la pratique d'un certain nombre d'Etats, la plupart protestants, du nord de l'Europe, tels que la Norvége, la Saxe, le Mecklembourg, le Wurtemberg, etc. Dans ces états on n'est admis à contracter mariage qu'après avoir justifié de moyens d'existence qui, dans les grandes villes, doivent aller quelquefois jusqu'à 800 florins annuels; dans les villes moindres, à 400; dans les campagnes, à 200 (le florin vaut

lorsqu'elle vient de celui-là seul qui a droit de l'imposer, de Dieu; mais on ne veut pas justement de cette contrainte-là, et économistes, libres-penseurs ne cessaient, hier encore, d'accuser les vœux monastiques d'entraver le développement de la population. Qu'est-il arrivé cependant depuis que les loges et les clubs ont pris la place des monastères? C'est précisément depuis cette époque que le développement s'est arrêté. Aujourd'hui même, la statistique nous apprend que, si quelques-unes de nos provinces voient encore leur population croître, ce sont celles qui donnent le plus de prêtres à l'Église, c'est-à-dire où le sentiment religieux est le plus profond.

« Il y a forcément, il y a toujours eu, dit M. de Champagny, un certain nombre de célibataires; mais si, parmi eux, le célibat égoïste et sans frein est la loi dominante, les mœurs se corrompent, les mariages ne sont plus respectés, et par suite, les populations diminuent. Si, au contraire, le célibat chrétien ou religieux se rencontre plus souvent, la morale publique devient plus pure, le mariage est plus respecté et, par suite, la population augmente. Un moine de plus, un homme qui, pour vivre dans le cloître, abandonne à son frère son petit pécule et lui rend ainsi le mariage plus facile, un moine de plus c'est souvent un bon ménage de plus [1]. »

M. de Champagny fait remarquer, d'un autre côté, qu'il y a des races qui s'éteignent plus vite que les autres, et que ces races sont précisément celles qui sont devenues les plus étrangères à la loi du travail et surtout du travail auquel fut condamné Adam, du travail manuel et agricole. Quelle peut en être la cause? C'est évidemment que ces races, plus favorisées de la fortune, tiennent plus aussi à ses jouissances; mais M. de Champagny en signale une autre cause. « Je le constate, dit-il; l'ouvrier, le laboureur surtout, parce que le laboureur est celui qui accomplit le plus à la lettre la loi de l'Éden, est aussi celui qui est appelé, plus que tout autre,

à peu peu près 2 fr. 50). L'indigent, l'infirme, c'est-à-dire ceux qui ont le plus besoin de la famille, sont mis hors la loi divine et humaine.

[1] P. 156. — Voir pp. 217 et 218 ce qu'était la population de notre pays sous les Romains, ce qu'elle devint aux XIIIe et XIVe siècles et ce qu'elle est aujourd'hui. Rien de plus éloquent que ces chiffres.

à former et à maintenir les races humaines. S'il n'y avait eu que des familles, je ne dirai pas même aristocratiques, mais riches, aisées, ne travaillant pas de leurs mains, il y a bien des siècles que le genre humain serait éteint [1]. »

« Dans la pairie anglaise, je cite toujours, combien y a-t-il de familles qui font dater leur titre d'avant le XVIe siècle? Onze sur plus de trois cents. Au parlement de Paris, combien de 1708 à 1789 compte-t-on de noms qui ont disparu? Cinquante-neuf sur deux cent vingt-six dans ce court espace de quatre-vingts ans. Parmi les duchés-pairies, dans le même espace de temps, combien se sont éteints? Huit sur trente-un [2]. »

« De plus, c'est à toute aristocratie non-seulement nobiliaire, mais financière, marchande, municipale que s'applique cette loi de prompte destruction. Les vides s'y font rapidement. Et comment se remplissent-ils? Par des bourgeois qui deviennent nobles. Et ces bourgeois, la plupart du temps, étaient petits-fils ou arrière-petits-fils d'ouvriers; et ces ouvriers, la plupart du temps, étaient fils ou petits-fils de laboureurs. Si les familles historiques périssent, ce n'est pas parce qu'elles sont historiques (car c'est plutôt pour elles une raison de tenir à se perpétuer), mais c'est parce qu'elles vivent dans le repos [3]. »

Arrêtons-nous ici; je tenais à indiquer quelques-unes des idées qui forment comme le fonds de l'ouvrage de M. de Champagny; mais c'est dans le livre lui-même qu'il faut en suivre le développement. Vous y trouverez, avec beaucoup de science, beaucoup d'âme et une intelligence d'autant plus vive de questions souvent abstraites, qu'elle se tient à l'écart des systèmes pour ne consulter que l'histoire et n'écouter que la voix de Dieu. Les pieux éditeurs de cet excellent livre ont pris pour devise: *Verbum, lumen* [4]; elle ne sera jamais mieux à sa place.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] P. 142.
[2] P. 144.
[3] P. 145.
[4] *Le* VERBE, *c'est la lumière.*

EFFLAM ET HÉNORA

LÉGENDE BRETONNE

Auprès de la Lieue-de-Grève qui s'étend entre Plestin et le bourg de Saint-Michel, se trouve une oasis dont la verdure contraste avec l'aridité des dunes de sable qui l'entourent. Un rocher colossal l'abrite contre les vents de la mer. Un ruisseau, qui descend des hautes terres, y entretient la fraîcheur et la végétation. Il y a bien longtemps qu'on n'y voit plus aucune trace de la demeure que le seigneur prince d'Hybernie, Efflam, y avait créée ; mais la colline qui domine et cerne la baie au couchant, conserve encore des vestiges de l'oratoire également élevé par saint Efflam pour y abriter ses derniers jours dans une retraite austère [1].

Voulant mettre fin à une guerre qui désolait l'Irlande, Efflam consentit à épouser Hénora, fille du comte Gurwallon, ennemi de son père ; mais la paix étant assurée, le jeune prince, que les dangers de la cour épouvantaient, emmena secrètement sa belle et vertueuse épouse. Ils s'embarquèrent aussitôt et vinrent aborder, en Armorique, dans la baie de la Lieue-de-Grève, où Efflam avait résolu de vivre loin du monde, dans la retraite qu'il s'était préparée.

[1] Au pied de la falaise on voit une chapelle plus moderne dédiée à saint Efflam, mort vers 512, selon la chronique d'Albert de Morlaix.

Ce fut là que, durant deux ou trois années, les jeunes époux goûtèrent un bonheur d'autant plus complet qu'une commune piété en formait le lien.

Un jour, cependant, Hénora crut s'apercevoir qu'Efflam devenait triste et pensif. Plusieurs fois même, elle osa lui en faire la remarque. Puis elle s'efforçait d'éloigner, par un redoublement de tendresse, la mélancolie qui paraissait gagner le cœur de son mari. Cette tristesse pourtant ne provenait pas de l'oisiveté : la vie du gentilhomme était remplie, autant qu'il est possible, par la pratique continuelle des bonnes œuvres. Nul ne trouvait sa porte fermée ; sa main libérale était ouverte pour tous les malheureux.

Ainsi se passait l'existence de ces époux, heureux de leur isolement sur la terre. Dans leurs loisirs, ils aimaient à se promener sur le bord de la mer; ils contemplaient avec ravissement cette immense et limpide plaine bleue, image de la pureté de leurs âmes ; et, lorsque le vent d'orage venait parfois la troubler, avec quelle ardeur leur prière s'élevait au ciel pour les matelots exposés sur les vagues !...

Une corneille de mer toute noire, au bec de corail, élevée par les soins d'Efflam, était la compagne assidue de leurs courses; elle ne manquait jamais de répondre à leur appel. L'oiseau fidèle voletait au-dessus d'eux en décrivant mille cercles rapides, et s'il venait à passer quelque bande de goëlands ou de mouettes, la corneille s'élançait à leur poursuite en poussant des cris; puis, reprenant son vol, elle allait se poser sur l'épaule d'Efflam ou d'Hénora.

Cependant l'incurable mélancolie du gentilhomme augmentait de jour en jour. Bientôt il lui devint impossible de la dissimuler. Un soir qu'ils se promenaient selon leur coutume sur le sable uni de la grève, la fille de Gurwallon, voyant son mari soupirer en détournant les yeux, lui demanda ce qui causait sa souffrance.

« Pourquoi êtes-vous si triste, Efflam ? lui dit-elle. Vous ne pouvez me le cacher, je lis une peine secrète dans vos yeux. Vous souffrez, je le vois; vous semblez malheureux.

— Malheureux ! s'écria Efflam ; vous vous trompez, Hénora; je

ne saurais l'être auprès de vous; mais, je dois vous l'avouer, de vagues inquiétudes, des pensées que je ne puis définir, portent le trouble dans ma conscience, à la vue du bonheur sans mélange qui m'a jusqu'à ce jour entouré. Et si je songe à tant d'infortunés, à tant d'êtres éprouvés qui gémissent ici-bas, je me demande quelle sera la récompense de ceux qui trouvent un paradis sur la terre. Dieu bon, Dieu juste, peut-il leur accorder même part?

— Je ne puis vous comprendre, reprit l'épouse alarmée. Si ce Dieu que vous m'avez fait aimer davantage, nous comble de félicité, c'est qu'il le trouve utile et que telle est sa sainte volonté. Et ne m'avez-vous pas appris à dire chaque jour: « Seigneur, que votre volonté soit faite? »

— Il est vrai; et pourtant, Hénora, rien ne saurait calmer mes inquiétudes à l'endroit de mon salut et du vôtre. Je ne voudrais pas vous causer de douleur, mais j'ai plus souci de votre âme que du bonheur éphémère que vous avez pu rêver dans ce monde. Lorsque je vous emmenai d'Irlande, vous connaissiez à peine ce Jésus crucifié qu'aujourd'hui vous aimez et adorez comme moi. Vous savez qu'il a souffert pour tous les hommes, et qu'il a voulu par sa croix nous donner l'exemple de la souffrance et du sacrifice. S'endormir dans une vie de mollesse et de félicité me semble donc contraire à ce divin exemple... O Hénora, n'allez pas m'accuser d'un barbare oubli: jamais je ne vous aimai plus tendrement que le jour où j'ai compris que Dieu nous ordonnait de ne plus vivre que pour lui, de nous immoler à lui, et, dois-je vous le dire? de nous séparer, afin de vivre unis dans son éternel amour.

— Ciel! qu'entends-je? s'écria la jeune femme éperdue. Me quitter! Est-ce ainsi que vous prétendez m'aimer?... En quel lieu irez-vous, infortuné, où vous puissiez trouver plus de tendresse? Où porterez-vous vos pas? Quelle retraite choisirez-vous qui vous procure plus de calme et de bonheur? Où trouverez-vous des soins plus constants, un cœur plus dévoué, une sœur plus attentive, une épouse plus fidèle?... Et si vous êtes assez barbare pour vous immoler vous-même, songez du moins à la malheureuse Hénora, que

votre cruel abandon condamnerait à un malheur irréparable et sans doute à une mort prochaine!... »

Hénora s'interrompit, suffoquée par ses sanglots, et tomba à genoux sur le bord de la grève, où les flots commençaient à monter. Efflam détourna les yeux pour les élever vers le ciel, auquel il demanda peut-être un courage prêt à l'abandonner; puis, remarquant que la mer s'avançait rapidement et baignait déjà les genoux de sa jeune femme, il la saisit dans ses bras et l'emporta jusqu'à leur habitation.

Efflam passa la nuit dans la prière, suppliant Dieu de répandre sur sa compagne une partie de cette lumière qui l'avait éclairé lui-même.

Le ciel n'est jamais fermé aux prières qui s'élancent d'un cœur pieux, ardent et sincère.

Le lendemain matin, Efflam priait encore, lorsque Hénora s'introduisit dans son appartement. Elle était vêtue de deuil; son visage, pâli, mais empreint d'une touchante sérénité, portait les marques de l'angoisse douloureuse qui l'avait agitée pendant la nuit. Son époux comprit, au premier coup d'œil, qu'il s'était accompli un grand changement dans cette âme que la grâce avait touchée.

« Efflam, lui dit-elle, vous le voyez, j'ai déjà pris le deuil de mon veuvage. Hier je ne pouvais me faire à l'idée de vivre loin de vous. Il me semblait que rien ne devait remplacer votre présence pour moi. Je ne croyais pas même que l'amour de Dieu pût être assez grand pour combler le vide que vous laisseriez dans mon cœur déchiré; mais j'ai prié à votre exemple, et bientôt j'ai senti la lumière dessiller mes yeux. Vous demandiez un miracle au ciel, et ce miracle s'est opéré en moi... Je suis prête; partez, frappez; je bénirai votre main!

— Béni soit le ciel! s'écria le saint jeune homme attendri; béni soit-il de m'avoir donné une épouse telle que je la rêvais depuis longtemps!... O Hénora, vous exagérez à votre tour le sacrifice que Dieu nous demande. Si nous n'habitons pas le même toit, nous respirerons sur le même rivage. Nos âmes seront encore ensemble et nous vivrons unis par nos communes pensées...

— Ah! que ce bonheur est digne d'envie! dit Hénora; puis elle ajouta avec une touchante naïveté: Pourtant il me semble qu'il doit être bien dur de se garder souvenance sans se revoir jamais?...

Hénora se tut un moment, et, comme si elle se fût rattachée à un dernier rayon d'espoir humain, elle murmura en soupirant: « Ne disiez-vous pas que nous vivrons sur le même rivage?

— C'est la vérité, répondit Efflam. Voyez cette colline aride qui domine la baie: c'est là que je vais me retirer pour m'y consacrer entièrement à Dieu. J'y élèverai un oratoire et une cellule. Une cloche y sera placée par mes soins. Tous les matins, à l'aube du jour, la voix pieuse de l'airain vous dira que ma première pensée à mon réveil sera de prier pour vous; et quand l'ombre descendra sur la mer, la même voix viendra vous avertir que le pauvre Efflam invoque le ciel pour tous les malheureux, et qu'il le supplie d'accorder à Hénora la paix céleste et le calme de la résignation... Et maintenant, ajouta-t-il en se détournant pour cacher ses larmes, adieu, adieu pour jamais... sur la terre. »

En cet instant, la corneille, qui pendant cette pénible entrevue tournoyait autour de ses maîtres avec des croassements plaintifs, vint se poser sur le bras d'Efflam.

« Va, pauvre oiseau, dit Hénora; accompagne-le du moins dans sa solitude, et chaque fois qu'il sera souffrant ou affligé, reviens, reviens m'en porter la nouvelle, afin que, s'il est possible, je prie avec plus d'ardeur pour l'allégement de ses peines... »

Depuis quelques années, un humble oratoire avait été construit sur la falaise. Au lever et au coucher du soleil, les sons d'une cloche, répétés par les échos de la grève, faisaient naître dans les pauvres chaumières du voisinage la pensée de la prière et du recueillement.

Chaque soir aussi, on apercevait sur le bord de la mer, au milieu de la brume des vagues, une femme en deuil qui errait comme une ombre, jusqu'au moment où la brise lui apportait les accents affaiblis de la cloche. Alors, comme poussée par une main invisible, elle

tombait à genoux sur le sable humide, et restait longtemps abîmée dans une silencieuse méditation.

Un soir, pourtant, elle ne vint pas contempler la mer..., et, dans la cellule de l'ermite, la corneille au bec de corail voletait en poussant des cris incessants, plus plaintifs que de coutume. Elle semblait vouloir entraîner Efflam et lui dire :

— Suis-moi, suis-moi ; le temps presse !

Un sinistre pressentiment s'empara de l'âme de l'anachorète.

— Hénora ! s'écria-t-il, Hénora se meurt ; elle m'appelle !

Et il s'élança à la suite de l'oiseau...

Étendue, dans l'ombre, sur un lit de mousse et d'algues desséchées, Hénora, pâle et blanche comme un lis, paraissait attendre son mari pour mourir... Elle essaya de murmurer le nom d'Efflam, puis le nom, si doux aux mourants, du Christ Jésus ; et montrant par son dernier regard le ciel à son époux, elle expira.

Efflam, dit la tradition, modèle des solitaires, vécut encore de longues années dans sa cellule de la falaise, au milieu d'étonnantes austérités et d'une piété surhumaine.

E. du Laurens de la Barre.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XCVI

RÉFUTATION

DE

l'Histoire de l'établissement des Bretons dans les Gaules, de M. Aubert, abbé de Vertot,

PAR UN HOMME DE LETTRES DE LA PROVINCE DE BRETAGNE

§ 8.

On a veu dans tout ce que nous avons cité d'Adrien de Valois, et l'exemple d'André du Chesne — dont le nom est en vénération à tous ceux qui aiment l'histoire — nous instruit, par l'emploi qu'il a fait dans son Recueil des historiens de France de plusieurs fragments d'actes de saints, qu'on ne doit pas regarder tous ces actes avec le mesme mépris qu'a pour eux M. l'abbé de Vertot, — qui s'est déchaîné contre les légendes de Bretagne d'une manière digne de la modération ordinaire avec laquelle il parle de tout ce qui peut donner quelque lustre

* Voir la livraison d'avril 1879, pp. 297-324.

à cette province. On diroit, à l'entendre, qu'il n'y a que les saints de Bretagne à qui on ait attribué de faux miracles et que le talent de les inventer et de les débiter a esté particulier aux seuls Bretons et aux seuls moines : car les moines partagent aussi les effets de la mauvaise humeur du R. P. René Aubert. Mais si ce vénérable docteur vouloit bien se donner la peine de parcourir quelques volumes seulement de Bollandus et de ses continuateurs, il verroit que dans toutes les nations, et presque dans tous les tems, on n'a point épargné les plus incroiables prodiges dans le récit de la vie des saints, pour joindre le merveilleux à l'utilité des exemples, et que des auteurs de tout pays et de toutes sortes de condition se sont meslez de ce genre d'escrire.

Au reste, un homme religieux, tel que M. l'abbé de Vertot, auroit pu se dispenser de faire le plaisant au sujet d'un grand nombre de faux miracles des légendes de Bretagne; car à quoi bon tant de fades et ennuieuses railleries? Le P. Lobineau a-t-il emploié quelqu'un de ces miracles pour prouver ou que les Bretons se sont establis dans l'Armorique avant que les François fussent maistres des Gaules, ou que la Bretagne n'ait point esté assujettie aux Normans de la Seine par le roy Charles le Simple? — qui sont les deux points sur quoi roule la dispute entre l'abbé de Vertot et lui. Le religieux abbé de Vertot n'a-t-il point senti que la belle humeur des libertins, excitée par de semblables railleries, passe aisément du ridicule des faux mirales au mépris des saints mesme et de la religion? Il l'a senti véritablement; mais cela ne l'a pas empesché de pousser sa pointe. *A Dieu ne plaise,* dit-il, *qu'on puisse me soupçonner de rapporter des faits si merveilleux pour jeter du ridicule sur la vie des saints* [1]. *Après cette protestation sincère,* vous diriez qu'il va donner quelque

[1] *Hist. crit.*, t. I, p. 38.

marque de respect pour des saints qu'il a exposez aux railleries des libertins? Non, ils estoient Bretons, et dez là hors d'estat de mériter aucune satisfaction de la part du seigneur abbé de Vertot. *Malheur,* adjouste-t-il, *à celui qui doute du pouvoir de Dieu et des vrais miracles qu'il lui a plu opérer par le ministère de ses élus!* A la faveur de ce rare effet de croiance et de soumission, il suppose qu'on lui passera tant de fades et ennuieuses railleries, qui occupent une bonne partie de son premier volume, parce qu'elles *servent à faire connoistre le peu de foi que méritent des escrivains qui ont rempli* la vie des saints de Bretagne *de tant de fables.* Ils n'en méritent point, véritablement, sur le sujet de ces fables; mais on ne rejette pas toujours leur tesmoignage concernant des faits publics, surtout quand plusieurs se trouvent d'accord sur les mesmes évènemens; et de là vient qu'Adrien de Valois et André du Chesne, aussi bons juges que M. l'abbé de Vertot de ce qui peut faire foi en matière d'histoire, n'ont pas dédaigné d'emploier l'autorité des légendaires bretons.

§ 9.

L'indulgence avec laquelle M. de Vertot veut bien quelques fois contribuer, par ses officieuses conjectures, à *sauver l'honneur du P. Lobineau*[1] lui aura sans doute fait lire avec plaisir les deux passages d'Adrien de Valois que nous avons rapportez, et pour lui renouveler encore le mesme plaisir, nous y en allons joindre un troisième, qui fera voir qu'il n'est pas besoin *que le P. Lobineau ait les yeux autrement faits que les autres hommes*[2] pour reconnaître les Armoricains dans les *Arboricains* de Procope. Voici donc comme s'explique à ce sujet, M. de Valois, au livre VI de son *Histoire de France :*

[1] *Hist. crit.*, t. II, p. 85.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 154.

[Suit la traduction de ce passage d'Adrien de Valois, où cet auteur établit effectivement une opinion toute conforme à celle de D. Lobineau; et après cette citation, que nous omettons en raison de sa longueur, la *Réfutation* continue :]

Voilà comme Adrien de Valois s'est expliqué au sujet des Arboricains de Procope, et le P. Lobineau n'a pas eu *les yeux autrement faits que les autres hommes,* quand il a lu dans ce rhéteur de Palestine ce que M. de Valois y avoit lu avant lui.

Mais ne seroit-ce point M. Vertot lui-mesme qui auroit eu les yeux si estrangement conformez, quand il voit dans Guibert, abbé de Nogent, que les Bretons ont fait un de leurs saints d'un hypocrite mort d'un excez honteux d'yvrognerie? La vérité est que, du temps que S. Samson vivoit dans l'isle de Bretagne, il y avoit un abbé nommé Pyron, à qui la grande régularité de son observance, la sévérité de sa discipline, et les dehors d'une piété qui paroissoit sincère, avoient attiré une grande réputation de sainteté, mal fondée pourtant parce qu'il estoit hypocrite, et que Dieu voulut, en démasquant enfin son hypocrisie, désabuser les peuples de la fausse opinion qu'ils avoient eue d'un homme qui leur avoit surpris une estime et des éloges qu'il ne méritoit pas. Le malheureux hypocrite s'enyvra, tomba la nuit dans un puits, en fut tiré à demi-mort et finit sa vie dans un aussi grand mépris de tout le monde qu'il avoit vescu dans une grande réputation de sainteté.

M. de Vertot veut, après cela, que les Bretons l'aient pourtant mis au nombre de leurs saints, et cite pour garant l'abbé Guibert : *Ses compatriotes,* dit-il, *en ont fait un de leurs saints, au rapport de Guibert, abbé de Nogent* [1]. Et, pour preuve de cette canonisation, il rapporte un passage latin de Guibert, dans lequel nous apprenons que cet abbé, lisant la

[1] *Ibid.* t. II. p. 349.

vie de S. Samson et trouvant qu'il y estoit souvent parlé avec éloge d'un certain abbé Pyron, que cette vie appelloit tantost le saint prestre, tantost le saint abbé, comme c'est assez l'usage de parler des gens qui font paroistre une piété singulière, il en conçut une grande estime, et le croiant véritablement un bienheureux, il cherchoit la fin de sa vie pour s'édifier de ses dernier sentimens : *Cujus cum finem, ut beatum putabam, rite legendo prosequerer.* Ce que M. de Vertot a traduit : *Et comme, sur la foi de l'auteur, je le regardois comme un bienheureux, je trouvai à la fin du livre etc.* Mais ce n'est point la fin du livre que cherchoit l'abbé Guibert, c'estoit la fin de Pyron ; et il n'a eu garde de trouver cette fin *à la fin du livre,* puisqu'elle est marquée dans le manuscrit de l'abbaye de Saint-Serge au chapitre X, et que tout l'ouvrage en a plus de quarante. L'abbé Guibert fut saisi d'horreur à la lecture du comble détestable que l'hypocrite avoit mis à sa sainteté. Mais où trouve-t-on là dedans que l'abbé Guibert ait avancé que les compatriotes de l'hypocrite l'aient mis au nombre de leurs saints? C'estoit une descouverte réservée aux yeux extraordinaires de M. l'abbé de Vertot et à la charité qu'il a de broder sur tout ce qu'il croit qui peut faire honneur à la Bretagne.

Qu'il nous permette encore de lui demander de quel usage peut estre, dans un livre destiné à prouver la soumission originaire des Bretons à la couronne de France, ce qu'il rapporte, immédiatement après, d'un certain prestre breton nommé Vinoc, d'une abstinence et d'une austérité surprenante, qui, s'estant à la fin accoustumé à boire du vin avec excez, fut possédé du diable? Seroit-ce aussi un saint du calendrier des Bretons? Véritablement M. de Vertot le canonize de son autorité privée : *La réputation de sa sainteté,* dit-il, *attiroit un grand nombre de peuple à sa cellule* [1]; et un peu après :

[1] *Hist. crit.* t. I. p. 350.

Le saint relascha de son austérité etc. N'auroit-il point aussi quelque garant fameux pour cette appellation de sainteté? Car ce grand homme, on le sait, n'avance jamais rien sans preuves incontestables. Il cite véritablement deux passages de Grégoire de Tours et les rapporte en latin; mais nous y trouvons l'original plus modéré que le copiste interpolateur; car Grégoire de Tours ne parle point de la réputation de sainteté du prestre Vinoc et ne l'appelle jamais saint; ces termes sont de la pure libéralité du critique normand, dont les éloges malins sont souvent plus envenimez que les injures les plus grossières.

Au reste, ces deux saints bretons, de la création de M. l'abbé de Vertot, sont emploiez pour convaincre le public *que les légendaires de cette nation nous ont donné plusieurs saints du moins aussi suspects que leurs rois fabuleux, et qui ne doivent un nom respectable qu'à des erreurs populaires* [1]. Il aura peut-estre la bonté, quelque jour, de nous indiquer les légendaires qui ont mis au nombre des saints les deux prestres bretons Pyron et Vinoc; car ni Grégoire de Tours ni l'abbé Guibert ne disent rien qui puisse faire soupçonner les Bretons d'une pareille erreur.

§ 10.

C'est saint Salomon qui paroist avoir le plus irrité la bile du critique normand : il avoue que *ce n'est pas sans scrupule qu'il voit un assassin, un usurpateur et un rebelle, dont on fait un martyr* [2]. Mais le culte ancien que tant d'églises, non seulement de Bretagne mais des provinces qui en sont fort éloignées, rendent à saint Salomon sous la qualité de martyr,

[1] *Hist. crit.* t. II. p. 348.
[2] *Ibid.* p. 352.

comme on le verra dans l'Histoire des Saints de Bretagne du P. Lobineau, n'est-il pas un assez bon garant du bonheur qu'a eu cet assassin, cet usurpateur, ce rebelle, de trouver grâce devant Dieu, par des vertus plus grandes que son crime? Le meurtre d'Uri et l'enlèvement de Bethsabé n'ont pas empesché David d'estre de nouveau l'homme selon le cœur de Dieu. La guerre d'Herménégilde contre son père n'a pas empesché l'Eglise de le placer au nombre des martyrs.

Mais enfin, pour guérir le scrupule de M. de Vertot, il ne faut point d'autre remède que celui qu'il a fourni lui-mesme à ceux qui pourroient avoir quelque peine de conscience au sujet de sainte Ursule. *Il ne faut point douter,* a-t-il dit, *qu'il n'y ait eu une sainte Ursule; l'autorité de l'Eglise, qui en fait la feste, en doit convaincre tout esprit raisonnable* [1]. Tout esprit raisonnable doit donc aussi estre convaincu que tant d'églises, qui font la feste de saint Salomon et qui honorent sa mémoire et ses reliques, n'ont pas esté induites à ce culte sans de justes raisons et sans avoir esté convaincues, ou par les œuvres de Salomon postérieures à son crime ou par les signes divins qui ont honoré son sépulcre [2], de la sainteté d'un prince devenu aujourd'hui l'objet des railleries d'un homme qui voudroit, ce semble, le chasser du séjour des élus, après avoir en quelque sorte essaié d'y mettre un prince hérétique, dont le plus grand exploit a esté de destruire la religion catholique dans un royaume entier.

On peut, dit-il dans son Histoire des Révolutions de Suède [3], *reprocher justement à la mémoire de ce grand homme* (c'est Gustave) *le malheur d'avoir introduit le luthéranisme dans son royaume.* Mais l'excuse suit immédiatement :

[1] Disc. prélim. p. 31.
[2] Ad cujus sepulcrum signa deinde divina refulserunt. *Martyr. gall.* p. 381.
[3] *Hist. des Rév. de Suède,* t. II. p. 249.

quoique peut-estre il ne pretendist d'abord que réformer quelques abus du clergé et tout au plus appliquer aux besoins pressans de l'Estat une partie des grands biens des evesques.

L'esprit de cet auteur, toujours fertile en expédiens pour diminuer les fautes de son héros, lui fournit ailleurs cette autre excuse spécieuse : *Il se laissa aisément prévenir en faveur des nouvelles* OPINIONS, *qu'il ne regardoit peut-estre mesme que comme l'effet de quelques disputes de théologiens* [1]. L'effet de ces disputes estoit des hérésies dans Luther. Mais il s'agit ici d'une teste couronnée, il n'en faut parler qu'avec respect et traiter seulement de *nouvelles opinions* des hérésies dangereuses, protégées par un roy à la gloire duquel on s'intéresse. Et d'ailleurs le parti de l'hérésie *se trouvoit le plus favorable à l'establissement de l'autorité royale;* il ne faut donc pas s'estonner si Gustave *se persuada qu'il pouvoit l'embrasser.* Aussi son panégyriste, catholique, et docteur en droit canon, le fait-il mourir comme on ferait mourir un saint Louis. *Il congédia,* dit-il, *ses médecins, qui dans cette extrémité le flattoient encore de l'espérance de recouvrer la santé; il voulut emploier les derniers moments de sa vie à penser uniquement à Dieu, et mourut tranquillement entre les bras des officiers de sa chambre, âgé de soixante-dix ans* [2].

Penser uniquement à Dieu et mourir tranquillement, c'est mourir comme un saint, comme un élu de Dieu. Mais mourir de la sorte après avoir abandonnné et fait abandonner à tout son royaume la foi de l'Eglise et dans l'attachement constant à l'erreur, c'est un miracle qui n'est possible qu'au seul historien des Révolutions de Suède!

Après cette digression, que nous a arrachée l'indignation de

[1] *Ibid.* p. 100.
[2] *Ibid.* p. 248.

voir un religieux fournir aux libertins une abondante matière de railleries aux despens des saints et de la religion, il faut cependant rendre cette justice au P. Aubert, que, parmi tous les saints Bretons qui se sont trouvez sous sa main, il y a pourtant une sainte qui a trouvé en quelque sorte, grâce à ses yeux. C'est sainte [1].....

(*La suite prochainement*).

[1] Là finit le manuscrit autographe de Lobineau, qui n'a même pas achevé cette phrase. A. DE LA B.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

VIE DU VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT, par M. l'abbé Pauvert, archiprêtre, curé de Saint-Jacques à Châtellerault. — Poitiers, Oudin frères, 1876.

Le grand siècle touchait à sa fin. Déjà l'on pouvait apercevoir, dans la société française, les symptômes d'un changement déplorable. Sous la double influence du jansénisme et du gallicanisme, l'esprit religieux s'affaiblissait, tandis que les scandales partis du trône rendaient moins fortes les lois de la morale chrétienne. Louis XIV, toujours catholique plein de foi, même au milieu de ses désordres, avait, après sa conversion, donné à la cour l'exemple de la retenue ; mais il gardait encore ses prétentions hautaines à l'égard du Saint-Siége, et ses efforts demeuraient infructueux. Les libertins, — on appelait ainsi les esprits forts, — se multipliaient. Tout préparait le XVIIIe siècle. Encore quelques années et le mouvement un instant contrarié allait se précipiter et, au milieu des rires, de l'indifférence, de la légèreté, on allait courir au cataclysme.

C'est à ce moment que Dieu suscita un saint prêtre, un missionnaire vraiment apostolique, dont la voix inspirée, en même temps que la vie sainte, jetèrent parmi les populations de l'Ouest les germes d'une rénovation religieuse dont l'influence n'est pas encore détruite. Le vénérable Louis de Grignion (c'est ainsi que lui-même a toujours écrit son nom), était né à Montfort, dans le diocèse de Rennes, en 1673. Son père s'appelait Grignion de la Bâcheleraie ; lui, par humilité, remplaça ce nom noble par celui de sa ville natale. Sa famille était nombreuse et pauvre. Ce fut en mendiant qu'il fit ses études et parvint au sacerdoce. Elevé chez les Jésuites de

Rennes, puis dans des maisons ecclésiastiques à Paris, et enfin au petit séminaire de Saint-Sulpice, il fut ordonné prêtre en 1700. Des talents remarquables, développés par une ardeur infatigable pour le travail, l'avaient distingué pendant ses études ; mieux encore, des vertus extraordinaires, une piété exemplaire, une pureté sans tache, une humilité héroïque, avaient attiré sur lui les regards. Mais ces vertus se présentaient avec des caractères tellement particuliers à lui seul, qu'elles firent naître chez la plupart l'étonnement plutôt que l'admiration. Par une permission divine, les hommes les plus saints furent tout d'abord dans la défiance à son égard, et de bonne heure il connut les épreuves dont il ne devait cesser d'être abreuvé pendant toute sa vie. Il est certain qu'au milieu de la société réglée, compassée, dans laquelle il était appelé à vivre, ses manières présentaient quelque chose d'étrange. Que penser d'un prêtre vêtu le plus souvent d'une misérable soutane, demandant comme une faveur qu'on lui servît la part des pauvres à la porte d'une communauté religieuse, recherchant les humiliations comme les autres cherchent les honneurs, ne se trouvant jamais assez pauvre, assez méprisé, ne tenant point compte des conventions habituelles de la vie sociale, faisant sa compagnie des malheureux, et traitant son corps avec la rigueur la plus épouvantable? Ce ne pouvait être qu'un fou. On le crut et on agit en conséquence. Il en fut le premier à remercier Dieu qui lui ménageait de la sorte ce qu'il préférait à toutes les richesses et à toutes les douceurs, des croix multipliées.

D'abord membre de la communauté de Saint-Clément fondée à Nantes par le pieux M. Lévêque, puis aumônier de l'hôpital de Poitiers, il n'était pas encore entré dans la voie où Dieu le voulait, et vers laquelle le portait un attrait irrésistible. Des événements où les hommes ne voyaient qu'une disgrâce, furent les moyens providentiels qui l'y firent entrer. Obligé de quitter l'hôpital, il fit à pied, en mendiant, le pèlerinage de Rome, et vint se jeter aux genoux de Clément XI, lui demandant ce qu'il devait faire. Il voulait être missionnaire et désirait aller aux Indes. Le pontife lui ordonna d'évangéliser la France ; et le saint homme partit emportant un crucifix indulgencié et le titre de missionnaire apostolique. Pendant

treize années, il se consacra à l'œuvre que lui avait indiquée le vicaire de Jésus-Christ. Il y donna tout son temps, y consacra toutes les ressources de son intelligence et de son cœur, et mourut à la peine.

Ce fut dans le Poitou et dans la partie française de la Bretagne que fut le principal théâtre de son zèle. Les diocèses de Rennes, Saint-Brieuc, Nantes, Luçon, La Rochelle, entendirent à différentes reprises sa voix sacerdotale. Grands furent les succès qu'il obtint, mais grandes furent également les tribulations qu'il dut subir. Tandis que les populations, subjuguées par sa parole, attirées par l'éclat de ses vertus, accouraient vers lui avec enthousiasme, ceux qui avaient l'autorité, s'arrêtant à ses dehors étranges, écoutant les calomnies, se laissant aveugler par les préjugés jansénistes, mettaient des obstacles à son zèle. Plusieurs fois il se vit interdire la parole dans certains diocèses, sans avoir été jamais, comme on l'a prétendu par erreur, frappé de censures ecclésiastiques. Ce fut dans les dernières années de sa vie seulement qu'il trouva à La Rochelle, dans Mgr de Champflour, un évêque qui l'apprécia toujours comme il le méritait, et ne lui marchanda jamais sa bienveillance et son concours.

Si les populations lui étaient généralement favorables, il ne faut pas croire néanmoins qu'il ne rencontra jamais chez elles des dispositions hostiles. Plus d'une fois, il lui fallut dévorer des injures, endurer de mauvais traitements. Même il courut de sérieux dangers et n'échappa que par miracle aux complots tramés contre lui. Mais toutes les persécutions, toutes les difficultés, d'où qu'elles vinssent, ne purent jamais l'arrêter. Que pouvaient faire les souffrances et les injures à l'homme qui disait pour premier salut à une personne qu'il n'avait jamais vue jusque-là : « Monsieur, je vous souhaite beaucoup de croix » ? Dieu bénissait d'ailleurs ses efforts. On a peine à se figurer l'influence qu'il exerçait sur les foules. De toutes ces missions la plus célèbre est celle de Pontchâteau, à la suite de laquelle, pendant quinze mois, il eut constamment de deux à cinq cents personnes occupées sous sa direction à construire un calvaire monumental. L'œuvre gigantesque à peine achevée fut

détruite par les ordres de la cour : on voulait y voir une forteresse.

Accablé par ces travaux continuels, épuisé par ses mortifications multipliées, brûlé par le poison que des protestants lui avaient versé et qui ne put être entièrement neutralisé, le vénérable Montfort mourut encore jeune. Ce fut, le 28 avril 1716, à l'âge de quarante-trois ans, qu'il expira à Saint-Laurent-sur-Sèvre, où il faisait une mission. Aussitôt la voix du peuple le proclama bienheureux. On accourut à son tombeau, on invoqua sa protection, on raconta les miracles dus à son intercession. Dix-sept mois après sa mort, l'évêque de La Rochelle permit qu'on transportât son corps dans un sépulcre monumental. En ouvrant le cercueil, on trouva le cadavre sans corruption et tout pénétré de l'odeur la plus suave. L'évêque de Poitiers, prévenu contre lui pendant de longues années, fut un des plus empressés à propager la renommée de ses miracles. Pendant tout le XVIIIe siècle, le tombeau fut un lieu de pèlerinage, et la révolution ne put faire oublier celui qui l'avait prédite longtemps à l'avance. On peut espérer que notre siècle verra inscrire le grand missionnaire dans le catalogue des bienheureux. Introduite en 1831, la cause de sa béatification a marché de la manière la plus consolante ; le 29 septembre 1869, le décret relatif à l'héroïcité des vertus a été promulgué ; il ne reste plus qu'à instruire le procès relatif aux miracles. Qu'il plaise à Dieu de nous donner bientôt la joie de le voir heureusement terminé.

En mourant, le vénérable laissait derrière lui des œuvres destinées à perpétuer le fruit de ses prédications. Il avait fait quelques fondations locales, comme celle, à Nantes, de l'hospice des Incurables ou de la Providence ; mais les institutions d'un intérêt plus général doivent être surtout signalées. Ainsi l'usage de réciter le Rosaire publiquement fut établi par lui dans les paroisses qu'il évangélisa, et s'est maintenu jusqu'à nos jours. Des congrégations diverses, sous les noms d'amis de la Croix, de pénitents blancs, de vierges, groupèrent, en beaucoup d'endroits, les âmes pieuses et ferventes. Tout cela s'efface devant la fondation des deux congrégations des filles de la Sagesse et des missionnaires de la Compagnie de Marie. Chose

merveilleuse et qui montre bien que les œuvres divines ne ressemblent point à celles des hommes, ces deux sociétés, dont le Vénérable nourrit la pensée durant de longues années, existaient à peine quand il ferma les yeux. Quatre religieuses, deux missionnaires représentaient l'une et l'autre famille. Dieu avait refusé à son serviteur la consolation de voir ici-bas ses enfants se multiplier; il avait seulement affermi sa foi par des visions prophétiques.

Puisse ce résumé, bien court et bien incolore, inspirer à ceux qui le parcourront la bonne pensée de lire l'ouvrage de M. l'abbé Pauvert. Ils n'auront qu'à se louer de leur résolution. Cette vie, si intéressante en elle-même, prend un nouvel intérêt dans la manière dont elle a été racontée. Vivement ému par le spectacle des vertus dont il a pu contempler le tableau dans les écrits contemporains, désireux de faire passer dans l'âme des autres les sentiments qui remplissent la sienne, l'auteur a élevé à la mémoire du Vénérable un monument digne à tous les points de vue du but qu'il prétendait atteindre. Au mérite de l'exposition et du style qui en rendent la lecture attrayante, ce livre joint celui de présenter pour la première fois la physionomie réelle du P. de Montfort. La découverte de plusieurs lettres inédites fort importantes et la connaissance des procès de béatification ont permis à l'auteur d'élucider quelques questions qui demeuraient fort obscures dans les histoires antérieurement publiées, spécialement les faits qui ont rapport à la venue du Vénérable à Poitiers et à ses relations avec Mme de Montespan. La vie proprement dite est suivie de plusieurs études également intéressantes, dans lesquelles Montfort est successivement considéré comme thaumaturge, fondateur d'ordre, missionnaire, écrivain ascétique et poète. On y voit qu'indépendamment de ses vertus et de son zèle, il dut son influence à de merveilleuses dispositions pour l'éloquence fécondées par un travail opiniâtre. « L'analyse du beau traité de la vraie dévotion, l'étude sur les poésies et cantiques du fervent missionnaire, offrent un véritable intérêt. » Ainsi s'exprime Mgr l'évêque de Poitiers dans l'approbation élogieuse qu'il fait de ce volume. Une seule remarque pourrait être faite, mais elle s'adresse surtout aux compositeurs : c'est que les noms de plusieurs paroisses

du diocèse de Nantes sont altérés, quelquefois même de manière différente à plusieurs pages d'intervalle. Mais ce détail, qui certainement disparaîtra plus tard, ne peut nuire au succès légitime de l'ouvrage. L'auteur s'est proposé de contribuer à la gloire du saint prêtre, de le faire mieux connaître, d'exciter pour lui dans les âmes une confiance plus grande; il est sûr d'arriver à son but. Quiconque ouvrira ce livre ne le fermera pas sans vénérer celui qu'il célèbre et sans remercier celui qui l'a écrit.

ABBÉ P. TEULÉ.

UN ÉCHANGE, par Mlle Célanie Carissan, 1 vol. in-18. Collection Saint-Michel. Paris, Téqui, rue de Mézières, 6. 1878.

Voici une œuvre de début qui mérite l'attention. Le nom de Mlle Célanie Carissan est inconnu dans les lettres chrétiennes ; nous pensons qu'il ne tardera pas à s'y créer une place, à côté de ceux d'Hippolyte Violeau, de Zénaïde Fleuriot, de Mlle Monniot ; essayons de dire à quel titre, et pour cela faisons rapidement connaître la fiction que l'auteur a créée.

Lucie de Morville est une fille de famille qui a toutes les qualités, moins la fortune, et qui accepte pour vivre une position de demoiselle de compagnie auprès d'une opulente héritière, Marthe de Brennes; celle-ci est une nature riche, mais personnelle et insoumise, où l'orgueil règne en maître : il s'agit de la transformer. Lucie entreprend cette tâche difficile et y réussit, peut-être trop vite, pour la parfaite vraisemblance; les deux jeunes filles deviennent amies sincères; — mais là n'est pas la pensée maîtresse du récit. Marthe a un fiancé, René de la Rochecourbon, que des convenances de famille lui destinent depuis l'enfance ; il arrive, est agréé, tout marche vers le dénoûment annoncé, lorsque survient un frère de Lucie, Jacques, jeune ingénieur mûri avant l'âge, grave et fort, qui ne tarde pas à supplanter dans le cœur de l'héritière le cousin un peu effacé que lui réservait sa mère. Marthe, à qui les leçons de Lucie ont profité, sent qu'elle a besoin d'un maître, et le trouve dans Jacques : Lucie, qui aime René, se sacrifie, s'éloigne et songe à prendre le voile; mais on a deviné son choix : il se trouve être celui de René, et on les amène tous deux, non sans effort, comme dans les *Fourcham-*

bault d'Emile Augier, à faire leur bonheur mutuel. Enfin, Jacques lui-même, gagné à son tour, s'unit à Marthe, et *l'échange* est consommé.

Cette fable est bien simple ; les incidents y sont peu nombreux, mais le style a de la délicatesse, de la distinction ; de gracieuses et de riches descriptions s'y pressent ; l'intérêt naît, se développe, grandit avec naturel et rapidité ; un pur enthousiasme pour les arts y éclate sobrement ; surtout une inspiration vraiment chrétienne, un sens moral sain et fort circule dans toute l'œuvre, l'anime et la vivifie. On sent que l'auteur a écrit parce qu'elle avait quelque chose à dire, *qu'elle ne se sert de la parole que comme un homme modeste se sert de son manteau pour se couvrir* (Fénelon) ; que l'action romanesque n'est pour elle que l'enveloppe transparente d'un enseignement salutaire et fortifiant. Apprendre à se connaître pour se dominer avec le secours de Dieu, voilà la morale qui sort de ce petit livre. Sans doute on peut lui reprocher une sorte d'idéalisme montrant un monde épuré et embelli à travers le prisme d'une imagination jeune qui connaît peu le mal ; mais, par le temps de livres fangeux qui court, c'est de l'excès opposé au réalisme que nous avons besoin ; « quand la fiction n'est pas plus belle que le monde, elle n'a pas le droit d'exister, » a dit Joubert [1]. Sans doute encore on peut lui demander plus de connaissance de la vie, plus d'expérience pratique, une science plus exacte du détail et de la couleur ; mais, après tout, ces choses s'acquièrent, les dons naturels ne s'acquièrent pas, et Mlle Carissan les possède. *Un échange* est de la famille de la *Maison du Cap ;* j'oserai dire même, avec toutes les réserves et les restrictions nécessaires, de la famille de *Sibille* et de *Mauprat*. Nous lui souhaitons des successeurs.

***

MICHEL MARION, ÉPISODE DE LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE BRETONNE, par le comte de Saint-Jean. — Paris, Dentu, 1 vol. in-18, 270 pp. Prix, 2 fr.

Quoique voué particulièrement au culte de la Muse, le comte de Saint-Jean, après lui avoir payé un large tribut, n'a point cru déro-

[1] *Pensées*, t. II, p. 225.

ger en s'abaissant jusqu'à la vile prose. Si Voltaire, en donnant à la sienne le naturel et la grâce, n'avait pas prouvé que, dans sa bouche, cette expression n'avait rien de sérieux, la récente publication du comte de Saint-Jean serait une protestation énergique contre ce terme injurieux. A ne considérer même que le côté poétique, la langue des dieux a-t-elle bien toujours besoin de la mesure et de la rime? Ne trouve-t-on pas plus de poésie dans vingt lignes de Châteaubriand que dans un poème de Delille?

Le comte de Saint-Jean a emprunté son sujet à une des pages les plus émouvantes de l'histoire de Bretagne. Malgré bien des luttes et bien des guerres, l'ancienne Armorique avait traversé les siècles sans rien perdre de son autonomie. L'amour du pays natal, les croyances et les traditions, le respect des sujets à leurs comtes et à leurs ducs, s'étaient transmis intacts jusque vers la fin du quinzième siècle.

C'est à cette époque que de grands seigneurs féodaux, les Rohan, les Saint-Avaugour, les Pont-l'Abbé, les Rostrenen s'unissent à Charles VIII pour annexer la Bretagne à la France. Mais, s'il y a dans les rangs de la noblesse des trahisons et des défaillances, dans des classes moins élevées, il est resté de généreux citoyens, de grands cœurs, des âmes fidèles. Rien ne pourra abattre leur courage, rien ne pourra les détourner de leur devoir. Michel Marion est de ceux-là. S'il ne compte point une longue suite d'aïeux, s'il n'a point de blason sur lequel il puisse écrire la devise nationale : *Potiùs mori quàm fœdari;* elle est si profondément gravée dans son cœur, que ni la main du temps, ni la main des hommes ne pourront l'en effacer.

Michel Marion a commencé sa fortune dans le commerce de la marine marchande; il l'a achevée en prenant à ferme les impôts des domaines de Cornouailles. Quand le bruit des armes se fait entendre, on le trouve à côté du duc François II; quand la paix le rend à ses loisirs, il revient habiter son chastel de la Fougeraie-Rouge, avec sa fille Jehanne qui, après avoir vécu pendant quelqnes années dans l'intimité des jeunes princesses de Bretagne, est venue rejoindre son père.

Frappé douloureusement dans ses affections par la mort d'une épouse qu'il chérissait, il restait à Michel Marion une grande consolation, l'amour de sa fille ; une grande force, l'amour de son pays. Le sentiment du patriotisme était tel dans cette âme d'élite qui semble appartenir aux temps antiques, qu'à la nouvelle que son prince est à bout de ressources, il se décide, pour lui venir en aide, à vendre tout ce qu'il possède et à laisser sa fille pauvre. Loin de s'en plaindre, Jehanne applaudit à cette résolution; enfant héroïque, elle accepte avec joie le sacrifice des biens de la terre. Heureusement qu'elle a trouvé un cœur qui répond au sien, et qu'en recevant sa main, son fiancé n'envie rien de plus.

Telle est la première page d'*un épisode de la guerre de l'Indépendance bretonne.*

Il nous resterait à suivre l'auteur dans toutes les péripéties de la guerre, au siége de Nantes, à la bataille de Saint-Aubin, à Coyron-sur-Loire ; à l'accompagner au lit de mort du duc, à son convoi funèbre, au couronnement de la duchesse qui, après avoir été fiancée au prince Maximilien, consent à prendre pour époux l'ennemi de son père, le roi Charles VIII ; acte politique, bien plus que mariage d'inclination ; presque partout nous nous trouverions en face de Michel Marion. Intrépide et calme au milieu des dangers, toujours prêt à sacrifier sa vie comme il a sacrifié sa fortune, le héros se voile la face et fait entendre des paroles indignées, quand il voit la duchesse devenir reine de France et s'éloigner des rives de la Loire pour porter la couronne sur les rives de la Seine. Michel Marion ne veut pas comprendre que la souveraine ne cesse pas d'être duchesse de Bretagne, et que, par son mariage, pas plus que par celui qu'elle conclura plus tard avec Louis XII, elle n'a sacrifié l'indépendance et les immunités de son duché.

Jehanne était morte, et son père avait eu assez de force d'âme pour résister à ce coup terrible. Quand il crut que la Bretagne n'était plus qu'une province de la France, l'exaltation du patriotisme égara sa raison. Seul désormais sur la terre, il s'abandonna à tout son désespoir. Après la mort de la reine Anne, on voyait encore, au milieu des glaces de l'hiver, comme par les chaleurs de

l'été, un vieillard à la haute stature parcourir les champs et les forêts, cherchant quelquefois un asile sous le chaume du pauvre, n'ayant le plus souvent d'autre abri que la voûte du ciel : « Cet homme était le chêne vigoureux planté dans le sol encore libre de la Bretagne, c'était l'humble héros des anciens jours, c'était Michel Marion ! »

On comprend bien qu'une analyse si écourtée ne peut donner une idée d'une composition qui se recommande par de grandes qualités. En eussions-nous fait une véritable étude, dans un travail beaucoup plus étendu, que nous n'aurions pas cette prétention. Un magistrat distingué, l'avocat général Berville, ne faisait jamais de réquisitoire dans les affaires de presse ; il se contentait de lire l'article incriminé, pensant que toutes les interprétations et tous les commentaires étaient oiseux devant le témoignage de la parole écrite. Ce qui, à nos yeux, est vrai pour les délits de presse, l'est encore bien plus pour les œuvres littéraires. Pour en bien juger, il faut les lire. Les critiques, fussent-ils des Jules Janin ou des Sainte-Beuve, s'ils peuvent faire connaître la pensée d'un auteur, sont impuissants à en rendre l'expression.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la lecture de Michel Marion fera passer à ceux qui ouvriront ce livre, l'heure la plus agréable ; ils auront bien de la peine à le fermer avant d'être arrivés à la dernière page. Ils se sentiront émus et entraînés par les nobles sentiments que l'auteur a donnés à son principal personnage, sentiments qu'il a puisés dans son propre cœur ; ils seront séduits par le naturel, la facilité et l'élégance du style. Nous leur recommandons de s'arrêter surtout aux images et aux descriptions. Celles de la campagne élèvent l'âme vers le ciel. Nous n'en reproduirons qu'une seule :

« Les forêts, comme toutes les immensités, ramènent l'homme à la pensée de Dieu.

« Dans la cité l'homme se dit : C'est moi qui ai bâti ces temples, ces monuments ; ces choses sont ma création, et l'homme se regarde et s'enorgueillit !

« Dans la forêt, au contraire, l'homme se demande : D'où viennent

ces grands chênes? Du gland des autres chênes. Mais le premier, d'où vient-il? Qui a revêtu la terre de cette chevelure verte, la première fois qu'elle est apparue ainsi devant le soleil? »

Un autre poète breton, M. Raymond du Doré, avait d'avance répondu à ces questions :

Les villes sont l'œuvre de l'homme;
La campagne est l'œuvre de Dieu.

Disons encore qu'en même temps qu'il admire la nature et se complaît à fixer ses regards sur les chênes séculaires de sa chère Bretagne, le comte de Saint-Jean possède à un haut point le goût et l'amour de l'art.

L'art avait pénétré en Bretagne, lorsque, parties « en sayons de « bure, les armées bretonnes étaient revenues entraînant avec elles « les riches tapis et les broderies fantastiques du pays du soleil. » Les cadeaux somptueux faits aux ducs de Bretagne à l'occasion de leur mariage avaient encore ajouté à ce luxe oriental. Dans ce moment, la Bretagne n'avait pas besoin d'importer dans ses châteaux les magnificences qui lui venaient de l'étranger; l'art s'y était implanté. La ciselure, la sculpture, l'architecture y produisaient des chefs-d'œuvre : les artistes jouissaient d'une telle considération, que le duc François II ne faisait guère de tournées dans son duché sans en avoir quelques-uns à sa suite. Que d'œuvres curieuses et charmantes enfantées avant même que le quinzième siècle fût venu donner à l'art une impulsion nouvelle! Naguère on en trouvait encore dans les maisons les plus humbles et jusque sous le toit des cultivateurs qui n'en connaissaient ni la valeur artistique, ni la valeur vénale. Aujourd'hui que les amateurs ont fouillé tous les villages et les hameaux, et que la spéculation s'en est mêlée, elles quittent la campagne pour entrer dans les salons du riche ou dans les musées. Le comte de Saint-Jean ne leur a point dit adieu. Après s'être incliné devant les grands monuments religieux, après nous avoir montré les missels aux splendides peintures, il nous introduit dans les salles ornées de riches draperies, de vases, de flacons, d'aiguières, de pièces d'orfévrerie que *les souverains*

s'offraient entre eux et qui sortaient souvent des fabriques de Nantes.

N'allons pas plus loin et résumons nos impressions en deux mots : *l'épisode de la guerre de l'indépendance bretonne*, non-seulement charme l'esprit, il élève l'âme. C'est mieux qu'un livre agréable, c'est un bon livre.

C. MERLAND.

UNE BIBLIOTHÈQUE DE JURISPRUDENCE BRETONNE

On lira avec intérêt la préface que notre regretté collaborateur M. S. Ropartz avait placée en tête de notes bibliographiques inédites de M. le comte Corbière, qui terminent un volume intitulé : *Études sur quelques ouvrages rares et peu connus, — XVIIe siècle — écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne*, que va mettre en vente, ces jours-ci, M. A.-L. Morel, libraire à Nantes. Depuis le mois de juin 1877, une partie des études en question ont successivement passé sous les yeux de nos lecteurs. Ce bel in-octavo, tiré à petit nombre — 300 exemplaires — n'aura pas moins de succès que les autres œuvres de cette plume, trop tôt brisée par la mort.

La vie politique de M. le comte Corbière, collaborateur au ministère de M. de Villèle, est aujourd'hui mise dans son vrai jour, par l'histoire si remarquable que M. Nettement a écrite de la Restauration.

La vie de M. Corbière, bibliophile, a été sympathiquement et spirituellement esquissée dans un article du journal l'*Union* du 4 janvier 1870, écrit à propos de la vente de la riche et curieuse bibliothèque laissée par l'ancien ministre.

M. Corbière avait exclusivement consacré la fin de sa carrière, de 1827 à 1852, à ses chers livres ; mais, même pendant son long séjour à l'hôtel du ministère, les livres n'étaient pas oubliés. L'article de l'*Union*, que je citais tout à l'heure, renferme cette jolie anecdote :

« Les amis de M. Corbière lui reprochaient eux-mêmes d'être peu accessible, au temps de sa puissance, non certes par morgue de parvenu, mais par suite de sa passion de bibliophile. On le cherchait au ministère, et il fallait le relancer jusque sur les quais, où on le trouvait le nez fourré dans la boîte de quelque bouquiniste.

Il aimait tellement ses livres, qu'il s'oubliait souvent en leur compagnie et qu'il négligeait pour eux jusqu'à ses rendez-vous d'affaires.

Un jour, un personnage muni d'une carte d'audience, est annoncé à M. Corbière par l'huissier de service. Le ministre venait de quitter son cabinet. Fatigué d'attendre, le personnage pénètre dans une pièce voisine, qui renfermait la bibliothèque, et il aperçoit l'Excellence perchée au sommet d'une échelle double et fouillant dans les rayons. Après s'être vainement efforcé d'attirer un regard d'attention, l'homme à l'audience prend le parti de grimper par le côté libre de l'échelle, jusqu'à ce qu'il se trouve en face du ministre bibliomane. Il n'y avait pas moyen de reculer; l'audience eut lieu nez à nez, et le solliciteur remporta ainsi d'assaut la faveur qu'il voulait obtenir. »

A Rennes, M. Corbière chargeait spécialement de ses commissions de librairie un bouquiniste que nous avons tous connu, et dont nous regrettons la perte, M. Ganche. « Peu de jours avant la mort de l'ancien ministre, dit encore l'auteur de l'article cité plus haut, un de nos amis, se trouvant dans le magasin de M. Ganche, aperçoit un paquet de livres que le libraire ordonnait de porter chez M. Corbière.

— Chez M. Corbière! dit notre ami, mais il est mourant; on vient de m'assurer qu'il n'a pas deux jours à vivre.

— Rien de plus vrai, répondit Ganche, mais on est toujours bien aise de se compléter avant de mourir.

Voilà certes une parole tombée du cœur d'un vrai bibliophile. »

A propos de Ganche, je commettrais un acte de véritable ingratitude, si je ne disais pas ici que c'est à lui que je dois la communication des notes de M. Corbière et, par suite, la première idée du travail que je publie aujourd'hui. Il avait été chargé par les héritiers de faire le triage de la bibliothèque, qu'il connaissait à merveille, en vue de la vente projetée. Il y avait des livres de haute valeur, par exemple le *Cicéron*, imprimé sur vélin en 1466. Ganche nous racontait qu'il avait été payé par M. Corbière à M. Vatar,

libraire à Rennes, au prix de 150 francs. On avait eu pour fixer ce prix, sur lequel M. Corbière et M. Vatar n'avaient pas d'idées préconçues, recours à M. Renouard, libraire à Paris, qui n'avait coté que 50 francs. Le *Cicéron* a été vendu aux enchères à Paris et a atteint, en 1870, le prix de 8,500 francs. Il y avait encore un *livre d'heures*, sur vélin, à l'usage du diocèse de Saint-Malo. M. Corbière l'avait acheté 15 francs. Ganche l'estima 1,000 francs, et l'un des héritiers le retira à ce prix. Parmi les livres qui, au contraire, furent vendus, pour ainsi dire, au poids du papier, se trouvait un exemplaire de la quatrième édition du *Manuel des avocats* de Camus. C'était tout ce que valait, à coup sûr, ce très-médiocre ouvrage, bien que cette quatrième édition eût été faite sous la direction de M. Dupin, déjà le plus célèbre des trois Dupin. Ganche allait livrer cet ouvrage, lorsque, l'ouvrant par hasard, il reconnut en tête du premier volume un assez long autographe de M. Corbière. Il demanda à qui de droit et obtint gracieusement la permission de me le communiquer et de m'en laisser prendre copie. C'est ainsi que ce manuscrit est arrivé en ma possession, et que j'ai pu l'utiliser pour le public en lui donnant les compléments qui m'ont paru nécessaires.

Ce travail a dès le début un côté très-piquant. On y voit que M. Corbière, alors au faîte de sa renommée et de sa situation politique, déroba spontanément quelques heures aux grandes affaires pour s'occuper humblement de la rectification du catalogue très-incomplet de jurisprudence bretonne inséré dans les premières éditions de Camus. On apprend que le manuscrit très-soigné et relativement considérable de M. Corbière fut remis à M. Dupin, lequel, soit qu'il ne sût pas de quelle source provenaient ces pages, soit plutôt qu'il voulût ne rien devoir à un adversaire politique, les jeta au panier et laissa son édition tout aussi fautive que les précédentes. Le ministre sauva le manuscrit original et le fit relier en tête de son exemplaire.

Un coup d'œil sur ces notes suffira pour convaincre de leur mérite réel, bien que M. Corbière déclare qu'il n'a catalogué que

les livres qu'il a vus; on peut affirmer qu'ayant tout vu, il a tout catalogué, de ce qui a un intérêt sérieux antérieur à 1789. Je ne relève en vérité qu'une omission notable, celle de l'*Otium semestre* de Langle, conseiller au Parlement de Bretagne, in-folio, Rennes, imprimé par Julien du Clos en 1577 et édité par Pierre le Bret, libraire, près de la porte Saint-Michel. Il y a dans ce livre curieux assez de *bretonisme* pour qu'il figure au premier rang de la jurisprudence bretonne, et je m'explique difficilement pour quelles raisons M. Corbière l'a omis, n'aurait-ce été que pour nommer Doneren et Baron, dont de Langle fut, à Poitiers et à Bourges, le condisciple et peut-être le disciple, avec du Fail. M. Corbière n'a pas relevé aussi un introuvable opuscule de ce même Jean de Langle, que M. Dulhaye a signalé. *Jani Langlai regii in armorico senatu consiliarii, de ordinariorum legitimorumque, ac imaginariorum seu honorariorum jure,* petit in-8°.

Ma première pensée, lorsque je fus en possession de ce manuscrit fut de le compléter par des notes, par un supplément, comprenant toutes les publications spéciales postérieures à la Révolution et que M. Corbière avait volontairement laissées de côté.

M. Corbière ne s'est pas du tout occupé du droit administratif ancien. Son motif a sans doute été que ce droit n'a rien ou presque rien de provincial. Dès l'origine, l'intendant a été ce qu'est de nos jours le préfet, c'est-à-dire l'agent de la centralisation ministérielle. Sauf deux ou trois exceptions, et pour des sujets tout spéciaux, j'ai imité le silence de M. Corbière.

Je ne parle pas non plus des mémoires sur procès, qui étaient et qui sont encore fort nombreux, mais d'un intérêt très-souvent personnel. M. Corbière n'a pas relevé également ceux antérieurs à 1789.

Je laisse aussi de côté les publications de droit général faites par des jurisconsultes bretons, bien que dans la première moitié du XIX° siècle, notre province puisse s'enorgueillir à juste titre des œuvres et des noms de Toullier, de Carré, de Bigot-Preameneu, de Caron, de Boulay-Paty, de Championnière, de Le Graverend, de

Delamarre et de Le Poitevin. Je ne veux m'occuper que des livres spécialement relatifs au droit breton, qui se renferme aujourd'hui, au milieu de l'uniformité du droit français, dans les usements locaux, dans le domaine congéable et dans les lois particulières relatives aux terres vaines et vagues.

Après le *Recueil* des arrêts de la Cour de Rennes, qui contient de nombreuses décisions sur ces trois points, et, à ce titre, doit figurer en tête de cette seconde partie, j'indiquerai aussi quelques ouvrages modernes, et notamment les discours de rentrée, qui ont respectivement traité des hommes ou des choses de notre Bretagne.

Puisse ce simple canevas, dont je me suis longuement et patiemment occupé, être d'une utilité réelle pour mes compatriotes et mes confrères! Ils combleront les lacunes, qui sont peut-être plus nombreuses que je ne le crois, à l'endroit surtout des très-multiples brochures que le domaine congéable a fait naître, au moment de la Révolution, et que l'on a si grand'peine à collectionner aujourd'hui.

S. Ropartz.

REVUE DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA BRETAGNE ET DE LA VENDÉE *

V. — *Bulletin de la Société académique de Brest.* 2e série, t. III (1875-1876). Brest, impr. Gadreau, 1877. In-8°, 446 pp. — T. IV (1876-1877). Brest, impr. Halegoüet, 1878. In-8°, 496 pp. — T. V (1877-1878). Brest, impr. Gadreau, 1879. In-8°, 374 pp.

La Société académique de Brest a célébré, le 20 janvier 1879, le vingtième anniversaire de sa fondation, ses noces d'argent, suivant l'heureuse expression de M. de la Barre du Parcq, dans le toast qu'il a porté au banquet organisé à cette occasion. Ces vingt années ont été fécondes en travaux scientifiques et littéraires, et l'on jugera de l'intérêt multiple que présente la collection des études de cette laborieuse Société, par le dépouillement rapide que nous allons faire des principaux mémoires insérés dans les trois volumes du

* Voir la livraison d'avril 1879, pp. 330-332.

Bulletin des trois dernières années. Presque tous ont eu les honneurs de tirages à part, et quelques-uns d'entre eux ont déjà été signalés dans cette revue à la place d'honneur.

I. Année 1875-1876.

1° *Étude sur le langage créole de la Martinique,* par M. Turiault. — Ce titre est modeste, car il s'agit d'une grammaire et d'une syntaxe complètes du patois doux à l'oreille que parlent tous les nègres de nos colonies des Antilles, et que nos officiers et nos marins ont souvent besoin d'employer dans leurs relations d'outre-mer. Désormais ils ne seront plus embarrassés pour chercher un guide à travers les fantaisies de ce pittoresque langage.

2° *Daoulas et son abbaye,* par M. Levot. — Savante monographie dont il a été rendu compte ici-même, lorsqu'elle parut en brochure séparée.

3° *Les premiers explorateurs des mers arctiques,* par M. Saillet. — Mémoire fort complet et riche en curieux détails sur la découverte de l'Islande, du Groënland, des côtes de l'Amérique du nord et de celles de la mer Blanche.

4° *Les côtes de la Guinée méridionale,* esquisse géologique, par M. Riou, médecin de la marine en retraite. — Cette esquisse est d'autant plus précieuse, que ce sujet avait été jusqu'alors à peine effleuré : c'est à l'aide de notes, de dessins et d'échantillons recueillis pendant une campagne de croisière à la côte occidentale d'Afrique, que M. Riou a pu reconstituer ce fragment de l'histoire terrestre.

5° *Les aventuriers grecs à Rome, depuis la fin de la seconde guerre punique jusqu'au siècle d'Auguste,* par M. Dupuy, professeur d'histoire au lycée de Brest. — C'est une démonstration de cette remarque d'Horace, que la Grèce, conquise par les Romains, conquit à son tour ses sauvages vainqueurs.

6° Historique des travaux exécutés ou projetés pour le *dérasement de la roche La Rose,* à l'entrée de l'arsenal maritime de Brest. Documents recueillis et analysés par M. A. Ortolan. — Cette opération restera célèbre dans les annales des travaux hydrauliques. M. l'Ingé-

génieur Verrier réussit en quatorze mois, par une méthode aussi ingénieuse qu'économique, à désagréger sous l'eau près de 3,000 mètres cubes de cette roche, qui gênait l'entrée des grands navires.

II. Année 1876-1877.

1° *Notes archéologiques sur le département du Finistère,* par M. Flagelle, expert à Landerneau. — Voilà encore un titre qui promet beaucoup moins qu'il ne tient. Ces notes constituent un véritable répertoire archéologique de toutes les communes de ce département. La partie concernant l'époque gallo-romaine avait déjà été insérée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère;* elle a été fondue ici avec un travail analogue pour l'époque celtique.

2° *Études sur quelques poètes étrangers et traductions de quelques-unes de leurs œuvres,* par M. Pradère. — Le Suédois Geijer, le Danois Andersen, les Allemands Freiligrath et Jean-Paul Richter, l'Américain Longfellow, les Anglais Keats et Hoods, nous apportent ici le tribut de leurs poésies les plus délicates, et M. Pradère les a traduites en vers français avec un rare talent d'assimilation.

3° *Principaux incendies dans le port de Brest,* par M. Levot. — Chapitre complémentaire de cette histoire de Brest, que l'infatigable et regretté travailleur a poursuivie jusqu'à sa mort, sans jamais se flatter de l'avoir absolument achevée. Grâce à lui, elle est aujourd'hui complète.

4° *Édouard Corbière,* notice biographique, par le même. — Étude destinée au troisième volume de la *Biographie bretonne,* dont la mort du savant bibliothécaire retardera longtemps la publication.

5° *Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec,* par M. Riou. — L'un des plus intéressants chapitres des *Promenades dans le Finistère,* dont la *Revue* a rendu compte dans la livraison de janvier dernier.

6° *Tendances végétales,* par M. Coutance, pharmacien professeur de la Marine. — Excellente étude sur la vie végétale, qu'il nous est impossible de résumer en quelques lignes, mais dont nous citerons

la conclusion : « Quand je vois les atomes matériels saisis et enrôlés, souvent pour un temps fort court, dans ce corps qu'on appelle un être vivant, comme des conscrits dans un régiment; quand je les vois obéir à la consigne et marcher au pas, le *quid ignotum* ne saurait subsister en mon esprit; je reconnais le maître de la consigne et du commandement, c'est-à-dire la pensée dirigeante : le *quid divinum.* »

7° *Le climat de Brest,* par M. A. Borius, médecin de la Marine. — Véritable modèle d'étude météréologique locale et de statistique judicieusement passée au crible. Cet article ne contient que les deux premiers chapitres : 1° la température; 2° la pluie. Nous y remarquons que le climat de Brest est aussi doux que celui de Palerme, mais qu'en revanche, il pleut à peu près un jour sur deux.

8° *Les rochers de Plougastel,* légende bretonne, par M. F. Halegoüet.

9° *Les trois filles de la veuve,* ballade, par M. Luzel.

III. Année 1877-1878.

1° *Colet Duseigneur, Aimé Pâris* et *Émile Chevé.* — Trois notices biographiques, par M. Levot, destinées au troisième volume de la *Biographie bretonne.*

2° *Le Déal de Piré; — les Coataulem; — les budgets de Pierre Landais.* — Trois mémoires fort intéressants de M. Dupuy sur l'histoire de notre province, vers la fin du règne des ducs. Le premier nous présente le tableau d'une commune en Bretagne, au commencement du XVI° siècle ; le second, l'histoire d'un corsaire breton et de la construction de la caraque *la Cordelière,* en 1503 ; le troisième, un état des finances de la Bretagne à la fin du XV° siècle. Des documents inédits, compulsés et commentés avec soin, donnent à ces trois études une saveur archéologique toute particulière.

3° *Monsieur, Mademoiselle et Madame de Scudéry,* par M. E. de la Barre du Parcq. — Étude d'histoire littéraire sur trois personnages fort connus au XVII° siècle, mais qui n'ont pas eu d'attache spéciale à la Bretagne.

4° *Stances en l'honneur de la ville de Brest*, par M. Mauriès.

5° *Le climat de Brest*, par M. A. Borius. — Cet article contient les trois derniers chapitres de l'étude précédemment citée : 3° les vents ; 4° la pression atmosphérique ; 5° l'état hygrométrique.

6° *Étude biographique sur le Breton Hoël, évêque du Mans, à la fin du XIe siècle*, par M. Mauriès, bibliothécaire de la ville de Brest.

7° *L'âge du bronze et les gallo-romains à Saint-Nazaire*, par M. Kerviler. — Compte rendu et longue analyse, par M. Riou, d'une brochure que tous nos lecteurs connaissent.

8° *L'olivier*, par M. A. Coutance. — Compte rendu, par M. Riou, de ce magnique ouvrage, édité par la maison Rothschild et digne de son aîné, l'*Histoire du chêne*.

9° *Analogie du climat de Brest avec celui de l'époque tertiaire*, par M. Coutance.

10° *Exploration archéologique de Kélorn, en Kerlouan (Finistère)*, par MM. P. Le Guen et Riou. — Curieuse enceinte fortifiée gallo-romaine.

11° *Les écoles et les médecins en Bretagne, au XVe siècle*, par M. Dupuy. Très-intéressante étude, avec des documents inédits.

Cette variété de travaux, de nature si diverse, est un des principaux attraits des recueils de l'Académie brestoise. Nous lui adressons nos plus sincères encouragements, et nous ne terminerons pas cette rapide revue sans remarquer que le département du Finistère se met à la tête du mouvement intellectuel en Bretagne ; car, outre les prix que la Société académique de Brest a récemment institués, outre la Société archéologique qui fleurit à Quimper, nous recevons les statuts d'une société d'études scientifiques qui vient de se constituer à Morlaix. LARVORRE DE KERPENIC.

(*A suivre.*)

UNE VOIX DE BRETAGNE, poésies, par M. l'abbé Max. Nicol.

Voici comment M. l'abbé Nicol présente au lecteur ses poésies, qui paraîtront à peu près en même temps que cette livraison.

Ce livre fera-t-il aimer notre pays? C'est mon désir.

Il exprime, bien imparfaitement sans doute, mais avec une con-

viction ardente, le sentiment qui fait la gloire de la Bretagne : son attachement à l'Eglise, à la France et à ses propres traditions.

Catholiques, nous sommes unis de cœur au vicaire de Jésus-Christ, et, malgré les excitations mauvaises qui trouvent parmi nous trop d'esprits chancelants, nous jetons toujours, au milieu des négations et des blasphèmes, le cri de notre foi. La patrie des âmes recrute ici d'héroïques défenseurs.

Français depuis trois siècles, nous n'avons pas marchandé à la grande patrie notre affection, notre or et notre sang. Fiers du passé tel que l'ont fait nos ancêtres, et heureux d'être les enfants de la fille aînée de l'Eglise, nous restons étrangers aux théories cosmopolites qui désorganisent les peuples, en effaçant les nationalités.

Bretons, nous aimons notre petite patrie. Son histoire est assez belle pour que nous n'ayons pas à en rougir. Ses héros, ses grands hommes, ses saints, nous donnent de glorieux exemples. Ses grèves, ses landes, ses pittoresques campagnes, ont pour notre cœur un langage éloquent; et c'est toujours avec tristesse que nous quittons le sol béni où les tombes de nos aïeux dorment à l'ombre de la Croix.

Ce triple amour a inspiré mes vers, après avoir rempli ma vie.

Je ne pouvais oublier l'auguste Patronne qui l'entretient dans nos âmes par sa protection puissante. En redisant la tendresse maternelle de sainte Anne, la piété reconnaissante de ses enfants, la splendeur de sa basilique, l'éclat de son pèlerinage, j'ai voulu montrer à quelle source se fortifient notre patriotisme et notre foi.

En dehors de cet ordre d'idées, quelques autres pièces, écrites au gré des circonstances et de la fantaisie, empêcheront, j'espère, la monotonie de se glisser dans le recueil.

Bien que très-soucieux de la forme, nécessaire à l'expression vivante de la pensée, j'ai surtout essayé d'être vrai. Si ces vers n'ont pas d'autre mérite, ils auront du moins celui de la sincérité.

Nous venons de recevoir un charmant volume, imprimé avec luxe par Motteroz pour les frères Charavay, et que les bibliophiles bretons se disputeront quelque jour. Il est tout entier consacré à Lucile de Châteaubriand, la sœur de l'auteur des *Martyrs*. Nous lui réservons une étude spéciale dans une de nos prochaines livraisons.

ERRATA. — Quelques noms ont été mal écrits dans la biographie du *Comte d'Hector*, de M. C. Merland. Ainsi, il faut lire: *Kerouartz*, au lieu de: *Kerouatz ; Keruzoret*, au lieu de: *Keruzaret ; la Preuille*, au lieu de : *Preuillé*, et M. *Redon* (de Beaupreau), au lieu de: M. *Ridon*.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Une conférence de M. Mékarski à Nantes sur l'air comprimé et ses applications. — L'inauguration du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic Guérande. — M. Durand-Brager, peintre de marine. — *La Mort du général d'Elbée.* — M. Bourgault-Ducoudray et ses leçons sur Gluck.

— Une conférence des plus intéressantes a eu lieu, le dimanche 4 mai, dans la salle du cercle des Beaux-Arts de Nantes. M. Louis Mékarski, l'inventeur des moteurs à air comprimé, avait bien voulu venir expliquer le système de locomotion employé par la Compagnie des Tramways de Nantes et les ressources que l'on peut tirer de sa découverte.

M. Mékarski — nous citons le *Phare de la Loire,* une fois n'est pas coutume — après avoir demandé l'indulgence pour sa parole un peu timide, et trop modeste, à notre avis, a résumé en quelques mots les diverses applications de l'air comprimé : la cloche à plongeur, presque définie par Aristote, le sas à air des tubes pour fondations par l'air comprimé, du pont de Kehl. Enfin, il est entré dans quelques détails sur l'installation des perforeuses à air comprimé du Mont-Cenis, perforeuses qui, non-seulement ont permis d'attaquer la roche granitique, mais servaient en même temps à ventiler une galerie d'une longueur considérable.

Ces préliminaires posés, M. Mékarski nous a fort bien expliqué que l'air comprimé n'était pas, à proprement parler, une force motrice, mais simplement un véhicule de force. Un mécanicien, à côté de nous, a dit plus énergiquement encore, *une courroie.* A vrai dire, le moteur est la chute d'eau ou le charbon qui brûle sous les chaudières pour fournir la vapeur aux compresseurs d'air.

Après être entré dans quelques détails techniques où l'auditoire a pu encore assez bien le suivre, grâce à la précaution qu'il a prise d'éviter toute expression scientifique, M. Mékarski a dit deux mots de son *régulateur.* Ce frein puissant impose à l'ardeur de son cheval fougueux l'air comprimé à 30 atmosphères. Cette force si brutale obéit docilement à son conducteur, qui n'a, pour cela, qu'à agir sur un petit volant qu'un enfant peut facilement manœuvrer. Sans préoccupation à cet égard, le

mécanicien peut appliquer toute son attention à surveiller la voie, monter une rampe aussi raide que celle du pont d'Erdre, ou s'arrêter presque instantanément quand un imprudent n'obéit pas à son signal.

Notons l'application de l'air comprimé pour les petits moteurs d'atelier en chambre : une machine à coudre, une raboteuse peuvent être facilement mises en marche à telle vitesse que l'on veut.

Transporter aisément la force motrice, utiliser les forces économiques de la nature, localisées en certains points, pour les faire agir en un autre endroit et à un autre moment, tels sont les avantages de l'air comprimé.

Au point de vue économique, l'air comprimé peut fournir de petites forces à meilleur marché que la vapeur directe. Pour les tramways, par exemple, les grandes machines fixes servant à alimenter les voitures automobiles de Nantes consomment beaucoup moins de combustible que les petites locomotives essayées ailleurs pour le même service. Par rapport aux chevaux, l'avantage est très-considérable, et l'expérience fait voir que l'ensemble des frais d'exploitation par kilomètre de parcours des tramways de Nantes, atteint à peine le chiffre que coûte la traction seulement des voitures de la Compagnie des Omnibus de Paris. Notons, d'ailleurs, que l'on se trouve ainsi à l'abri des fluctuations du prix des fourrages, laquelle exerce sur les bénéfices de l'exploitation une influence prépondérante.

— L'inauguration du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic-Guérande a eu lieu le dimanche 11 mai. Nous n'en pouvons parler *de visu* : l'on n'avait pas cru devoir nous y inviter. Voici ce qu'en dit notre confrère de l'*Espérance* :

A l'arrivée du train de Nantes, qui amenait M. le Préfet de la Loire-Inférieure et les invités, M. Hamel, curé de Saint-Gohard, paroisse sur le territoire de laquelle se trouve la nouvelle tête de ligne, a béni les machines en présence des autorités civiles et judiciaires de Saint-Nazaire. Aucun discours n'a été prononcé. Le train s'est ensuite dirigé vers le Croisic, salué à son passage par les habitants groupés aux stations intermédiaires, toutes pavoisées et enguirlandées.

Au Croisic, la cérémonie de la bénédiction a été faite par M. le curé Dauffy, qui a prononcé une allocution. M. le Préfet a parlé à la foule après le départ de M. le curé ; puis le cortége des invités s'est rendu chez M. le maire du Croisic, qui leur avait fait préparer un déjeuner véritablement princier — le menu ne comprenait pas moins de vingt-sept mets ! Pendant le festin, la Société musicale de Saint-Nazaire, qui était venue au Croisic pour embellir la fête, a joué divers morceaux ; ensuite elle a accompagné les convives de M. Maillard jusqu'à la gare, où le départ pour Guérande s'est effectué à 4 heures.

A Guérande, comme au Croisic, à Batz et au Pouliguen, toute la population était sur pied et disséminée aux abords de la gare. La bénédiction a été donnée par M. le curé Plormel. — M. le Préfet a prononcé un nouveau discours, en réponse à celui de M. le Curé, puis les autorités se sont dirigées vers la ville. Elles étaient précédées de la musique de Guérande qui leur a fait faire tout le tour des remparts pour les conduire à la maison Bacy, où avait lieu le banquet offert par le maire de la ville. Cent personnes, au moins, avaient répondu à l'invitation de M. de Monti... Au dessert, des toasts ont été portés: par M. le maire de Guérande, à M. le Préfet et aux invités; par M. de Pellan, à M. de Freycinet, ministre des travaux publics; par M. le Préfet, à la ville de Guérande...

A Guérande et au Croisic, les fêtes se sont terminées par des illuminations et des feux d'artifice.

— Un de nos compatriotes, M. Durand-Brager, peintre de marine, vient de mourir.

Jean-Baptiste-Henri Durand-Brager était né à Saint-Malo, en 1814. Destiné d'abord à la marine, il fit plusieurs voyages au long cours. Son goût pour la peinture, éveillé par les grands spectacles de la mer, lui révéla sa vraie vocation. Il fréquenta les ateliers de MM. Gudin et Eugène Isabey. En 1840, attaché comme dessinateur à l'état-major du prince de Joinville, il fit partie de l'expédition de la *Belle-Poule* à Sainte-Hélène. Pendant trois années, M. Durand-Brager, chargé de diverses missions dans l'Amérique du sud, remonta le Parana et parcourut le Brésil. Il prit ensuite part à l'expédition contre Tanger et Mogador. Deux ans après, il était attaché à l'expédition de Madagascar. Capitaine de la garde mobile en 1848, il fut licencié en 1850. Correspondant de l'*Illustration* pendant la guerre de Crimée, il fournit à ce recueil un grand nombre de dessins.

M. Durand-Brager obtint une médaille en 1844; la même année, il fut décoré de la Légion-d'honneur; il était promu officier en 1865. Parmi les marines qui ont rendu son nom célèbre, on remarque: le *Panorama de Rio-Janeiro*, en six tableaux, qui appartient au prince de Joinville; *Saint-Jean d'Ulloa* et le *Bombardement et prise de Mogador*, au musée de Versailles, etc. Le Musée de Nantes possède de cet habile artiste une grande toile: *Vue d'Eupatoria (Crimée), pendant le coup de vent et l'attaque du 17 février 1856*, par l'armée russe. « Donné, dit le livret, par l'Impératrice, à la suite de l'Exposition organisée en 1861, à Nantes, sous son patronage. »

A propos de dons faits à notre Musée, nous sommes heureux d'annoncer qu'il a reçu de l'État, ces jours derniers, deux statues, un marbre, signé Dieudonné, un beau bronze de Jaquemart et deux toiles, dont l'une

nous intéresse tout particulièrement : c'est *la Mort du général d'Elbée*, par M. J. Le Blant, laquelle avait été remarquée, et médaillée, croyons-nous, au Salon de 1878. Le temps nous manque pour l'étudier, mais nous y reviendrons.

— Le *Ménestrel* nous apprend que M. Bourgault-Ducoudray a clôturé, le 15 mai, au Conservatoire, son cours d'histoire générale de la musique, devant un auditoire empressé et attentif comme au premier jour. Les quatre dernières leçons ont été consacrées à Gluck. La biographie du grand musicien, ses voyages en Italie, sa période viennoise, enfin son arrivée à Paris et le manifeste de réforme dramatique publié dans la préface d'*Alceste* ont fourni le sujet de la première de ces quatre leçons. M. Bourgault s'est livré à une très-intéressante discussion des principes gluckistes. D'accord avec le sentiment général il a rendu hommage à ce génie puissant qui a su imprimer à la musique de théâtre une direction nouvelle. Mais tout en reconnaissant ce qu'il y a de profondément senti dans les œuvres de ce géant musical, il lui a reproché une certaine monotonie, une similitude de procédés dans le vêtement harmonique qu'on peut regretter de ne pas voir plus souvent diversifié.

Quels effets saisissants Gluck aurait produits avec l'orchestre moderne, lui qui au moyen d'un simple quatuor donne au plus haut degré la sensation de la vie et de la couleur ! C'est ce qu'a fait ressortir M. Bourgault, dont les trois dernières leçons ont été remplies par l'analyse des partitions françaises de Gluck, les deux *Iphigénie, Orphée* (la partition préférée de M. Bourgault, celle où il reconnaît la plus grande valeur intrinsèque et le plus d'invention musicale), *Alceste* et *Armide* enfin, dont il demande la restitution à la scène française. D'excellents élèves du Conservatoire ont dit plusieurs airs du maître. Le finale du troisième acte d'*Armide* a produit un grand effet avec l'air de la Haine, le ballet des Furies et l'invocation d'Armide à l'Amour. Cette dernière page n'était pas dans la partition primitivement écrite par Gluck ; le maestro ayant un jour demandé au chef de copie de l'Opéra ce qu'il pensait de sa musique, celui-ci lui répondit qu'il l'admirait beaucoup, mais qu'à la fin du troisième acte, cette pauvre Armide lui paraissait bien malheureuse, poursuivie par les divinités ennemies et n'ayant aucune protection à invoquer. C'est alors que Gluck ajouta au livret de Quinault ces quatre vers, qui ne sont pas trop mal venus pour un Allemand :

O ciel ! quelle horrible menace !
Je frémis,... tout mon sang se glace !
Amour, puissant Amour, viens calmer mon effroi,
Et prends pitié d'un cœur qui s'abandonne à toi !

Cette anecdote a été racontée, ainsi que d'autres, très-spirituellement par M. Bourgault qui sait intéresser ses auditeurs en mêlant le sourire parisien aux sévérités du grand art. Le jeune professeur a fait certainement de grands progrès comme orateur. Aussi les bravos ne lui manquent pas et M. Ambroise Thomas, qui assistait à la dernière séance, en a donné hautement le signal.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AGRICULTURE (L') ET LE LIBRE-ÉCHANGE, par Jules Aveniez. — Gr. in-8° raisin, 80 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

ANNALES ET RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ NANTAISE D'HORTICULTURE. Année 1873. In-8°, 350 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN POUR 1879, par Alfred Lallemand, juge de paix du canton de Vannes. In 8°, IV-247 p. Vannes, imp. Galles..... 1 fr. 25

CLIMATOLOGIE MÉDICALE. LE CLIMAT DE BREST, ses rapports avec l'état sanitaire, par A. Borius; 2e partie. — In-8°, VIII-384 p. et 7 pl. Paris, Baillière.

COMTE (LE) D'HECTOR, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE LA MARINE, par C. Merland. — In-8°, 60 p., tiré à 100 ex. Nantes, impr. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

DANS LE MUSÉE DE NANTES. Poésies, par Gustave Buffeteau. — In-8°, 29 p. Nantes, imp. Schowb.

DROIT ROMAIN : DES SERVITUDES RÉELLES ; DROIT FRANÇAIS : DES TERRES VAINES ET VAGUES EN BRETAGNE, par H. Legeard de la Diryais, docteur en droit. — In-8°, 148 p. Rennes, imp. Oberthur.

ÉTUDES SUR QUELQUES OUVRAGES RARES ET PEU CONNUS (XVIIe SIÈCLE) ÉCRITS PAR DES BRETONS OU IMPRIMÉS EN BRETAGNE, par S. Roparts, suivies d'*Une Bibliothèque de jurisprudence bretonne*, par le comte Corbière, ancien ministre. 1 vol. in-8°, 288 p., tiré à 300 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; A.-L. Morel, éditeur..... 7 fr. 50

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR L'ARCHÉOLOGIE DITE PRÉHISTORIQUE, SPÉCIALEMENT EN CE QUI CONCERNE LA RACE CELTIQUE, par Félix Robiou, professeur d'histoire à la Faculté de Rennes. — In-8°, 117 p. Rennes, imp. Catel et Cie; Paris, Didier et Cie.

RÉPONSE DE M. V. CLAIR, ex-architecte du département de la Vendée, aux accusations de M. Albert de Girardin, préfet de la Vendée. In 8°, 39 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SOIS LIBRE. Épisode dramatique couronné aux Jeux floraux, par Victorien Hervochon. — Gr. in-8°, 14 p. Châteaubriant, imp. Drouard-Frémond.

UNE JEUNE FILLE EN LOTERIE, par Alfred de Courcy. — In-8°, 86 p. Paris, Jules Gervais.

Extrait du *Correspondant.*

UNE VOIX DE BRETAGNE, poésies, par l'abbé Max. Nicol. — In-18 jésus, VIII-212 p. titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, éditeurs..... 3 fr. 50

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SECONDE SÉRIE

—

LE XVIIIe SIÈCLE[1]

L'Académie française a bien voulu encourager nos études sur les Bretons qui lui appartiennent, en accordant l'un des prix Montyon du concours de 1876 à la série que nous avons publiée ici même, pour exposer l'histoire de la vie et des ouvrages des académiciens bretons du XVIIe siècle [1]. Cette distinction précieuse nous a fait prendre la résolution d'apporter un soin tout particulier, une conscience encore plus scrupuleuse, et une étendue d'investigations presque illimitée, à la suite de notre travail. L'engagement que nous en prenons devant nos lecteurs sera fidèlement rempli, et c'est sous cette impression que nous ouvrons aujourd'hui, après plus de deux ans d'intervalle, la galerie des académiciens bretons du XVIIIe siècle, dans laquelle les noms les plus illustres sont inscrits sur le même rang que les plus humbles. Nous y rencontrerons les trois cardinaux de Rohan, à côté de Duclos, de l'abbé Trublet, de Maupertuis, de Coëtlosquet et du cardinal de Boisgelin. Que la sympathie des lecteurs de la *Revue* nous accompagne pendant ce second voyage de découvertes, comme elle nous a soutenu pendant le premier; ce sera notre meilleure récompense.

[1] Voir la livraison de novembre 1876, pp. 360-377.

[1] Ces études, revues, corrigées et considérablement augmentées, vont paraître en volume dans quelques semaines à la *Société de librairie catholique*, sous ce titre : *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*. 1 vol in-8°.

—

IX

LE CARDINAL DE ROHAN

(1674-1749)

Par un privilége assurément fort singulier, la Bretagne paraît avoir eu, pendant les deux derniers siècles, la spécialité des dynasties académiques. Au XVIIe siècle, nous avons signalé, parmi les fondateurs de l'illustre Compagnie, les deux frères Paul et Daniel Hay du Chastelet. Nous avons découvert depuis peu que l'académicien Jean-Jacques de Renouard, comte de Villayer, qui a couronné notre première série d'études, était leur beau-frère, ayant épousé, en premières noces, une de leurs sœurs. Un peu plus tard, étendant leur possession presque également sur les deux siècles, les trois ducs de Coislin ont occupé, par une succession non interrompue, le même fauteuil littéraire. Nous allons voir trois cardinaux de Rohan, tous les trois évêques de Strasbourg, remplir de leur nom et de la gloire de leur famille les fastes académiques du XVIIIe siècle. Le dernier s'est rendu tristement célèbre par la déplorable affaire du collier de la Reine; le second, mort prématurément, ne put donner toute la mesure des talents dont il avait été comblé par le ciel; mais la longue et retentissante carrière du premier nous ménage une moisson fructueuse d'études intéressantes et variées.

Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, fils du prince de Rohan-Soubise et d'Anne de Rohan-Chabot, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de la Trinité du Mont, évêque et prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Empire, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, abbé de Saint-Waast d'Arras, de la Chaise-Dieu et de Foigny, membre de l'Académie française et membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fut, en effet, un prince magnifique, un Mécène intelligent, un orateur latin élégant et facile, un politique adroit, un prélat absolument dévoué aux intérêts de la pure doctrine catholique. En voilà plus qu'il n'en faut

pour illustrer un seul homme. Sans doute, il eut la plupart des défauts qui accompagnent souvent ces belles qualités; mais qui donc ici-bas peut se dire parfait? Cette étude impartiale a pour but de mettre en évidence les qualités du cardinal de Rohan, sans déguiser ses défauts, et de tracer un portrait ressemblant de cette grande figure, qui n'a été connue jusqu'ici que par de légers crayons, les uns trop flatteurs, comme l'éloge de Bougainville, les autres trop satiriques, comme les croquis de Saint-Simon et de Duclos.

I. — Les Rohan-Guémené. — M. et Mme de Soubise.

Il est inutile d'insister longuement devant des Bretons sur l'ancienneté et sur l'illustration de la maison de Rohan. Sans remonter jusqu'à ses origines légendaires et sans discuter avec le médecin Roch Le Baillif, pour savoir si elle « descendoit d'Armoreus, fils d'Enée, et père d'un nommé Rahan ou Rohan, lequel surpassa Armoreus en astrologie et en toute doctrine,...[1] » ou avec le généalogiste Guy Le Borgne, pour vérifier si « elle montroit, en 1681, une descendance masculine et directe de plus de treize cents ans, tirant son origine de Conan Mériadec, premier roi et conquérant de Bretagne,...[2] » il nous suffira de constater que son blason de *gueules aux neuf macles d'or* fut souvent réuni à celui des maisons royales ou princières, et que la fière réponse d'un Rohan à Henri IV : *Roi ne puis, duc ne daigne, Rohan suis,* était presque justifiée, puisque les membres de sa famille jouissaient à la cour de France des prérogatives de princes de naissance et de princes étrangers.

Ce qui est beaucoup plus difficile, c'est de se reconnaître au milieu des nombreux rameaux de leur arbre généalogique. Nous y arriverons cependant sans trop de peine, car les trois cardinaux

[1] *Petit traité de l'antiquité et de la singularité de la Bretagne armorique.* Rennes, 1578, in-4°.

[2] Guy Le Borgne. *Armorial breton*, Rennes, 1666, in-4°. On sait que l'existence de Conan Mériadec, roi des Bretons, est aujourd'hui reconnue comme fabuleuse.

académiciens dont nous avons à retracer l'histoire, sont sortis d'un même tronc secondaire, celui des Guémené.

Si l'on abandonne les périodes apocryphes et légendaires de l'histoire de la maison de Rohan, on peut du moins remonter avec certitude et sans lacune jusqu'au commencement du XIe siècle; ce qui est déjà très-respectable. La vicomté de Rohan, qui avait pour ville principale Josselin, avec une juridiction s'étendant sur cent douze paroisses, était alors une juveignerie ou apanage des cadets de la maison de Bretagne, et fut démembrée du Porhoët en faveur d'Alain 1er, troisième fils d'Eudon vicomte de Porhoët, et descendant des comtes de Rennes. A partir de cet Alain, la descendance est appuyée sur des documents authentiques. Ses héritiers devinrent comtes de Porhoët et de Léon lorsque ceux-ci s'éteignirent en 1231 ; et l'on peut suivre sans interruption, à travers l'histoire de Bretagne, la série des vicomtes de Rohan jusqu'à Jean II qui mourut en 1516 et qui avait épousé Marie de Bretagne, fille du duc François Ier. Ses trois fils aînés moururent jeunes : le quatrième, Claude, était évêque de Quimper : il ne resta plus de lui que deux filles, Anne et Marie, qui épousèrent deux de leurs cousins appartenant à deux branches cadettes très-rapprochées, sorties de Charles de Rohan, seigneur de Guémené, troisième fils de Jean Ier, vicomte de Rohan, et de Jeanne de Navarre.

L'aînée, Anne, porta, en 1517, les titres de vicomtesse de Rohan, comtesse de Porhoët et princesse de Léon, à Pierre de Rohan, second fils du maréchal de Gié, cadet de Guémené ; et son arrière-petit-fils fut le célèbre Henri de Rohan, chef des calvinistes, créé duc de Rohan par Henri IV, en 1603. On sait qu'Henri de Rohan n'eut de son mariage avec Marguerite de Béthune qu'une fille, Marguerite, qui épousa, en 1645, le Poitevin Henri Chabot, avec la condition de porter le nom et les armes de Rohan. Ses descendants habitent encore aujourd'hui le château de Josselin qu'ils ont magnifiquement restauré, et le dernier duc de Rohan, prince de Léon, est actuellement député du Morbihan à la chambre basse de Versailles.

La cadette, Marie, avait épousé, en 1505, douze ans avant le mariage de sa sœur, Louis IV de Rohan, seigneur de Guémené, de Montbazon et de Montauban. Son petit-fils Hercule, duc de Montbazon, eut deux fils : Louis, qui continua la série des princes de Guémené à laquelle appartient le troisième cardinal académicien, et François, comte de Rochefort, tige des princes de Soubise à laquelle appartiennent les deux premiers. Nous entrons maintenant dans le domaine direct de notre étude.

Malgré le démembrement de la famille, les seigneurs de Guémené n'étaient pas de petits personnages. M. Louis Galles a publié en 1871, dans les mémoires de la *Société polymathique du Morbihan*, l'état de la maison de Louis V, en 1542, peu après la mort de sa femme Marguerite de Laval, et le nombre des officiers entretenus atteint le chiffre de soixante-dix. Le premier est Etienne de Rosmadec, docteur ès-droits, président de la chambre des comptes de Monseigneur ; un des auditeurs de la même chambre est François Bertho, sénéchal de Carhaix ; puis viennent dix gentilshommes de la chambre, cinq maîtres d'hôtel, dix-huit officiers de vénerie et d'écurie, un médecin, un apothicaire, des argentiers, quatorze demoiselles d'honneur, etc., etc. C'est l'état d'une véritable maison princière.

Nous dirons quelques mots d'Hercule, comte de Rochefort et duc de Montbazon, troisième fils de Louis VI, et grand-père du premier cardinal. Il avait épousé Marie de Bretagne-Avaugour, dont l'ascendance est bien connue, et s'était distingué dans les batailles de la Ligue. Il devint gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, situation fort enviée dans laquelle il mourut, en 1654, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Mais s'il était brave, il était peu lettré. Les médisants l'accusaient même de manquer des connaissances historiques les plus élémentaires. On fabriquait sur lui mainte histoire plaisante ; on lui attribuait des quiproquos étranges. Toute la cour s'amusait à ses dépens, et les petits-maîtres ne le connaissaient que sous le nom de prince de Béthisy. Tallemant des Réaux lui a consacré l'une de ses plus piquantes *Historiettes* ; il est vrai qu'elles n'étaient point

écrites pour le public. Mais que dire de cette satire burlesque où l'Angevin Bautru le ridiculisa publiquement, sous le titre de l'*Onosandre*, épithète composée de deux mots grecs qu'on peut traduire exactement par l'*Ane fait homme?* Lui seul ne comprit pas les allusions dont elle était remplie:

...Onosandre le Grand, prince de l'Ignorance,
Qui tient que Mahomet, et les Turcs et les Gots,
Confrères de Calvin, étoient grands huguenots,...
Qui croit que paradis est en forme d'église
Et que le Bucentaure est le duc de Venise...
S'il parle de Brutus en sa grande action,
Il se plaint que César meurt sans confession,
Et dit la larme à l'œil : Tant de prestres dans Rome
Ont donc laissé mourir sans confesseur tel homme !...
Donnez-lui des sonnets, odes ou cénotaphes,
Toutes sortes de vers, il les nomme épitaphes.
L'esclavon, l'arabic, le turc, le bysantin,
Tout langage estranger, il le tient pour latin.

Nous en passons et des meilleures [1]. Tous ces propos étaient attribués au duc de Montbazon ; et l'on donne comme historique cette réponse qu'il fit un jour à la Reine qui lui demandait quand sa femme accoucherait : — Madame, dit-il, ce sera quand il plaira à Vostre Majesté [2].

Par une singularité assez remarquable, ses deux fils, Louis VIII, duc de Montbazon, et François, comte de Rochefort, épousèrent chacun une de leurs cousines de rameaux différents, mais portant toutes deux le même nom, Anne de Rohan ; la première, princesse de Guémené, unique héritière de la branche aînée des Rohan ; la seconde, dame de Soubise, de la branche cadette, et fille de la célèbre duchesse Marguerite qui épousa Henri Chabot. Ils devinrent ainsi les chefs des deux tiges des Rohan-Guémené et des Rohan-Soubise auxquelles appartiennent les trois cardinaux.

[1] Voir notre étude sur *Guillaume Bautru comte de Serrant*, l'un des fondateurs de l'Académie française. Paris, Menu, 1876, in-8°.

[2] Tallemant, *Historiettes*, IV, 16.

Le père et la mère du premier cardinal réclament tout spécialement notre attention.

François de Rohan, dont nous venons de parler, d'abord comte de Rochefort, et connu depuis 1667 sous le nom de *prince de Soubise* [1], n'eut pas la réputation d'excentricité de son père, le duc Hercule. Lieutenant général des armées du roi, il fit bravement son devoir dans les campagnes de Louis XIV, en particulier au siége de Namur. Il fut grièvement blessé en 1674, à la sanglante bataille de Senef [2], et devint gouverneur du Berri en 1681 [3], puis gouverneur de Champagne en 1692 [4]. Mais la chronique s'acharna peu sur ses traces. Les *Nouveaux portraits de la Cour* nous le représentent sous des couleurs indépendantes et presque modestes :

« Il est aimé du corps qu'il commande ; bon ami, mais d'une courte influence, tout rempli d'une bonne volonté dont il ne peut faire sentir les effets, ne s'inquiétant point de la cour, et n'y prenant aucun parti que celui de ne s'embarrasser de rien, n'ayant pas beaucoup de faveur, mais se souciant aussi très-peu de faire sa cour ; assez spirituel pourvu qu'on ne l'approfondisse pas ; facile à prévenir et insensible au malheur des autres : son inutilité le rend obscur [5]. »

Saint-Simon, qui nourrissait des griefs personnels contre les Rohan et qui avait soutenu des discussions assez vives avec leur maison, l'épargne beaucoup moins. Il déclare assez crûment, suivant sa méthode ordinaire à l'égard de ceux qu'il n'aimait pas, que s'il s'embarrassa peu de la cour, ce fut par l'effet d'une philosophie

[1] Cette ville de Saintonge fut érigée pour lui en principauté au mois de mars 1667.

[2] Voir de longs détails sur ses exploits en 1690 et 1691 dans le journal de Dangeau. T. III, *passim*.

[3] « Le roi, écrivait Mme de Scudéry à Bussy, le 1er février, a donné cinquante mille écus à M. de Soubise pour lui aider à acheter de la Rochefoucauld le gouvernement de Berry dont il a payé cent mille écus. » (Corresp. de Bussy, V. 225).

[4] Il céda le gouvernement de Berry à d'Aubigné, frère de Mme de Maintenon. (*Ibid*, VI, 508). Voy. aussi *Dangeau*, III, 418.

[5] *Nouveaux portraits de la cour de Louis XIV*, publiés par M. Edouard de Barthélemy, p. 26.

peu délicate et très-utilitaire. Né simple gentilhomme avec quatre mille livres de rente, comme il le disait lui-même, mais bien bas, à ses amis particuliers, en riant et en s'applaudissant de sa bonne fortune et de sa sage politique, n'était-il pas devenu prince à la fin, avec quatre cent mille livres de rente ? Et cela, grâce à ses deux femmes ! De la première, Catherine de Lyonne, riche veuve qui mourut, en 1660, sans lui donner d'enfants, mais en lui laissant une immense fortune, il n'y a rien à dire. Il n'en est malheureusement pas ainsi d'Anne de Rohan-Chabot, que Turenne et Mme de Chevreuse lui firent épouser, en 1663 [1], et qui fut immédiatement nommée dame de la Reine.

En effet, si la médisance ne trouva guère à s'exercer sur le compte de François de Soubise, elle se donna libre carrière sur la mère du premier cardinal. Madame de Soubise était une des beautés remarquables et remarquées de la cour brillante de Louis XIV. Elle y parut à l'époque des fêtes et des triomphes, et l'on prétend que le roi ne fut pas insensible à ses charmes. Armand-Gaston naquit, en 1674, cinquième de onze enfants, dont plusieurs moururent en bas âge. Or, c'était le moment où l'inconstant et volage monarque imitait beaucoup trop les procédés du Grand Turc pendant les interrègnes de la duchesse de la Vallière et de Mme de Montespan. Il est fâcheux pour un biographe de rencontrer de ces situations délicates sur lesquelles il serait préférable de jeter un voile discret ou de garder le silence prudent dont a parlé Boileau. Mais le moyen de se taire, quand les innombrables mémoires du temps ont jeté les folles équipées du Roi-Soleil à tous les échos de la renommée. Rien, il est vrai, n'est absolument certain dans le cas qui nous occupe ; le malicieux Duclos assure même que Mme de Soubise fortifia souvent les soupçons par son affectation à les écarter [2]. Les apparences ont cependant paru suffisantes aux contemporains, pour

[1] L'acte du mariage de François de Rohan et d'Anne de Rohan-Chabot, daté du 15 avril 1663, se trouve dans le minutier de M. Aubry à Paris. (Jal. *Dict. crit. de biographie et d'histoire*).

[2] Duclos. *Mém. secrets*, édition Gay. 1864, I, 237.

que Mlle de Montpensier, Mme de Sévigné, Bussy, la duchesse d'Orléans et Saint-Simon aient pu classer la mère d'Armand-Gaston parmi les favorites presque reconnues. Ce dernier chroniqueur, après les indiscrets détails qu'il prétend tenir de la maréchale de Rochefort, confidente des rendez-vous royaux, remarque en raillant que le secret royal ne put être absolument gardé ; au bout d'un temps assez considérable le pénétrant courtisan s'aperçut, mais ne se le dit qu'à l'oreille, et d'oreille en oreille personne n'en douta plus [1]. Puis il ajoute ce tableau caractéristique, qu'il est essentiel de connaître pour comprendre la rapide élévation et la fortune retentissante du premier cardinal :

« M. de Soubise, instruit à l'école de son père et de son frère aîné, infiniment plus âgé que lui, ne prit pas le parti le plus honnête, mais le plus utile. Il se tint toute sa vie rarement à la cour, se renferma dans le gouvernement de ses affaires domestiques, ne fit jamais semblant de se douter de rien, et sa femme évita avec grand soin tout ce qui pouvoit trop marquer. Mais, assidue à la cour, imposant à tout ce qui la composoit, dominant les ministres, et ayant, tant qu'elle vouloit, des audiences du roi, dans son cabinet, quand il s'agissoit de grâces ou de choses qui devoient avoir des suites, afin qu'il ne parût pas qu'elle les eût obtenues

[1] Saint-Simon ne fixe pas de date à l'époque de ce roman. Les insinuations de Mme de Sévigné se rapportent surtout à la période de l'année 1676. — « Mme de Montespan, écrit-elle, est jalouse de Mme de Soubise. » (*Lettres*, VI, 218). Et plus loin : « On sent de la chair fraîche dans le pays de *Quanto*. » (*Ibid*, 226). — 21 octobre : « Mme de Soubise a paru avec son mari, deux coiffes et une dent de moins à la cour, de sorte que l'on n'a pas le mot à dire ». (*Ibid*. 313).

Celles de Bussy se rapportent à l'année 1678, à l'occasion d'une lettre de Mme de Scudéry qui lui avait écrit le 28 janvier : « On a envoyé à Mme de Soubise des étrennes par un homme inconnu. C'étoit un petit diable qui tenoit une souris d'Allemagne. Lorsqu'elle eut été un quart d'heure sur la table de la dame, la souris s'ouvrit d'elle-même, et laissa tomber deux bracelets de mille louis d'or chacun, et un billet où il y avoit écrit : Le diable s'en mêle. » (*Corresp. de Bussy*, IV, 210). Bussy répondant, le 31 janvier, ne doute pas que le présent ne vienne du roi, et se livre là-dessus à des réflexions brûlantes.

La duchesse d'Orléans, mère du régent, dit de son côté : « Mme de Soubise étoit fine, dissimulée, et très-méchante. Elle a pitoyablement trompé la bonne Reine, mais la Reine l'a bien jugée, car elle a mis au jour toutes ses faussetés, et l'a, pour ainsi dire, démasquée devant tout le monde. » (*Corresp. de la duch. d'Orléans*, 15 juin 1717, I, 302).

dans des moments plus secrets. Elle se mettoit, aux heures publiques de cour, à la porte du cabinet. Dès que le roi l'y voyoit, il alloit toujours à elle, avec un air plus qu'ouvert, mais en quelque sorte respectueux. Si ce qu'elle vouloit dire étoit court, l'audience se passoit ainsi à l'oreille, devant tout le monde. S'il y en avoit pour plus longtemps, elle demandoit d'entrer. Le roi la menoit dans le fond du premier cabinet, joignant la pièce où étoit tout le monde; les battants de la porte du cabinet demeuroient ouverts, jusqu'à ce qu'elle sortît de ce même côté, et de celui des autres cabinets, et cela s'est toujours passé de la sorte.

« Mais le plaisant, c'est que ces portes ne demeuroient ouvertes que pour elle, et se fermoient toujours quand le roi donnoit audience à d'autres dames. Depuis qu'il n'y eut plus rien entre eux, l'amitié et la même considération subsistèrent, et les mêmes précautions de bienséance. Elle écrivoit très-souvent au roi, et de Versailles à Versailles. Le roi lui répondoit toujours de sa main, et c'étoit Bontemps ou Blain qui les rendoient au roi et faisoient passer les réponses. C'est de la sorte qu'elle fit M. de Soubise prince par degrés et par occasions, et que, peu à peu, elle en obtint tout le rang [1].

Ce qui n'empêche pas Mademoiselle dans ses Mémoires, Bussy et Mme de Sévigné dans leurs lettres, de signaler en particulier, vers 1680, des disgrâces presque publiques, ou plutôt des suspensions de la faveur royale [2]. Mais le duc de Saint-Simon insiste, en mille endroits, sur ses premières insinuations, et s'efforce de

[1] Saint-Simon, I, 370.

[2] Au mois de décembre 1679, la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, fut nommée dame d'honneur de la dauphine. Mme de Soubise voulut la remplacer. Le roi refusa; mais, sur la demande de la reine, elle obtint les mêmes appointements et les mêmes entrées que la dame d'honneur, sans en avoir le titre. « Cela s'appelle de l'argent, écrivait Mme de Sévigné; c'est, avec les deux mille écus de dame de la reine qu'on lui conserve toujours, vingt et un mille livres de rente qu'elle aura tous les ans. » (*Lettres*, VI, 342). — Mais cette faveur ne compensa point le désappointement qu'avait éprouvé Mme de Soubise. Elle crut avoir été desservie par la jalousie de Mme de Montespan, et sans doute elle ne se cacha pas assez pour le dire; car deux jours après elle reçut ordre de se retirer à Paris où elle resta trois mois, ne recevant personne et prétendant qu'elle avait la rougeole. « Elle a dit plusieurs choses qui ont déplu, » écrivait Mme de Sévigné. (*Ibid.* VI, 342, 350, 363.) — Cela ne prouve pas une faveur bien solidement assise. Il est vrai qu'à son retour, au bout de trois mois jour pour jour, elle reprit son rang comme si rien ne s'était passé. (VII, 62.) — Suivant Mademoiselle, elle aurait écrit au roi qu'il lui avait manqué de parole. (*Mém. de Mademoiselle*, XXVIII, 491.)

les faire accepter pour des réalités. Ainsi, lorsqu'en 1694, le fils aîné de François et d'Anne, Hercule-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, épousa la duchesse de Ventadour, veuve du prince de Turenne et assez mal famée, il écrit aussitôt : « M. de Soubise avoit de bonnes raisons pour n'être pas difficile au choix. La beauté de sa femme l'avoit fait prince et gouverneur de province, avec espérance de plus encore [1]. » L'esprit charitable de souhaiter plaies et bosses à tout le monde, a écrit quelque part Mme de Sévigné, est de nos jours extrêmement répandu.

Pour l'irascible duc, Mme de Soubise représentait le type incarné de la femme irrésistible, « avec plus d'esprit qu'elle n'en paroissoit, soutenu de tout ce que l'art du manége, de l'intrigue et de la beauté, aiguisé des besoins de l'ambition la plus vaste et la plus cachée, et de tout ce que la politique, la fausseté, l'artifice ont de plus profond [2]. » Plus tard, lorsque la dévotion fit rentrer Louis XIV dans l'ordre moral, elle sut, contente de la faveur, mettre le roi à son aise, et se servir de cette dévotion même pour soutenir son crédit. Elle sut même gagner Mme de Maintenon, et « se servir de la jalousie du goût que le roi lui conservoit, en lui offrant une capitulation dans laquelle la nouvelle épouse se crut heureuse d'entrer. » Les termes de ce compromis, tels que les rapporte Saint-Simon, sont fort curieux, et prouvent, s'ils sont véritables, jusqu'à quel point Mme de Soubise garda toujours une réelle influence auprès du roi. Ils nous font connaître aussi fort exactement le milieu dans lequel se passa l'enfance du premier cardinal.

Mme de Soubise promettait de ne jamais voir le roi en particulier que pour affaires dont Mme de Maintenon aurait connaissance ; « d'éviter même ces particuliers quand les billets pourroient y suppléer; de le voir même à la porte de son cabinet quand elle n'auroit qu'un mot à dire ; de n'aller presque jamais à Marly, pour éviter toute occasion ; de choisir les voyages les plus courts, et de n'y aller qu'autant qu'il seroit nécessaire, pour empêcher le monde

[1] Saint-Simon, I, 116.
[2] Saint-Simon, III, 433.

d'en parler ; de n'être jamais d'aucune des parties particulières du roi, ni même des fêtes de la cour que lorsqu'étant fort étendues, ce seroit une singularité de n'en être pas ; enfin, que demeurant souvent à Versailles et à Fontainebleau, où ses affaires, sa famille, sa coutume qu'il ne falloit pas changer aux yeux de son mari, la demandoient, elle ne chercheroit jamais à rencontrer le roi, mais se contenteroit, comme toutes les autres dames, de lui faire la cour à son souper..... De son côté, Mme de Maintenon lui promit service sûr, fidèle, ardent, exact dans tout ce qu'elle pourroit souhaiter du roi, pour sa famille et pour elle-même. Et, de part et d'autre, elles se sont toutes deux tenu parole avec la plus scrupuleuse intégrité. »

Cette conduite était fort habile. Mme de Soubise secondait ainsi la dévotion et les scrupules du roi, le mettait à l'aise avec elle, et fortifiait son crédit de tout celui de Mme de Maintenon, à qui « elle donnoit des fiches pour de l'argent comptant. » *Se non e vero e ben trovato.*

Et le mari, que devenait-il dans cette machiavélique combinaison?... La conduite domestique, dit encore le chroniqueur, était menée avec la même sagesse et la même adresse. « M. de Soubise n'avoit eu de jalousie de sa femme que celle qu'il avoit jugé utile de n'avoir point. Il étoit né pour être un excellent intendant de maison et un très-bon maître d'hôtel. Il avoit encore la partie d'un admirable écuyer. Être à la cour et ne rien voir : il avoit trop d'esprit pour le croire praticable aux yeux du monde. Il avoit donc pris le parti d'y aller rarement, de ne parler au roi que de sa compagnie des gens d'armes, dont, dans les vacances de charge et dans la manutention ordinaire, il sut tirer des trésors; de servir longtemps et bien à la guerre, et, du reste, se tenir enfermé dans sa maison à Paris, à y voir peu de monde, tout appliqué à ses affaires et à son ménage, et laisser sa femme à la cour, se mêler des grands, des grâces et des établissements de sa famille. C'est le partage qui subsista entre eux toute leur vie. »

Nous savons qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre les in-

sinuations malicieuses et fort indiscrètes du duc de Saint-Simon ; mais il n'y a point, dit le proverbe, de fumée sans feu : et de ce tableau de famille, si piquant qu'il soit, nous ne tarderons pas à vérifier quelques traits en voyant Mme de Soubise se mêler, avec le plus grand succès, des *établissements de sa famille*. Ses enfants devaient devenir de grands maîtres à son école.

II. — Jeunesse d'Armand-Gaston, docteur de Sorbonne et chanoine de Strasbourg.

(1674-1700)

Nous avons dit qu'Armand-Gaston était le cinquième fils de François de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne de Rohan-Chabot, qui n'eurent pas moins de onze enfants, sept fils et quatre filles.

L'aîné, Louis, dit *le prince de Rohan*, né en 1666, et destiné à succéder aux titres et charges de son père, était déjà colonel d'un régiment de cavalerie lorsqu'il mourut, le 5 novembre 1689, des suites d'une blessure reçue, le 5 juillet, près du camp de Lessin, en Flandre, en poursuivant un parti d'ennemis beaucoup trop vivement.

Le second, Hercule-Mériadec [1], né le 8 mai 1669, et destiné, en qualité de cadet, à l'état ecclésiastique, fut pourvu, au mois d'avril 1685, de l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux [2]; mais, à la mort de

[1] « Le 9 mai 1669 fut baptisé Hercule-Mériadec, né du jour précédent, fils de François de Rohan, prince de Soubise, duc de Fontenay, comte de Rochefort, capitaine sous-lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde du roi, et de dame Anne Chabot de Rohan, son épouse, à la place Royale. — Parrain : Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, marquis d'Albert; — marraine: Louise de Béthune, princesse d'Enrichemont, dame de Montmort. » (Registres de Saint-Paul.)

[2] Cette circonstance a occasionné une confusion chez l'éditeur du *Journal de Dangeau*. Hercule-Mériadec était alors appelé l'abbé de Soubise, nom que porta ensuite Armand-Gaston, en sorte que c'est à lui que la table du journal attribue l'abbaye. — Mais il y a plus : c'est que Saint-Simon lui-même s'y est trompé. Lui qui relève si aigrement les défaillances de ses voisins est ici en défaut. En effet, cette abbaye avait été donnée à Hercule, en récompense du succès avec lequel il avait soutenu une thèse en Sorbonne, le 24 janvier précédent. « M. l'abbé de Soubise, dit Dangeau, soutint ses thèses en Sorbonne: il répondit couvert. Le roi l'avait or-

son frère aîné, il quitta l'Église, prit, avec la carrière des armes, le nom de *prince de Rohan-Soubise*, fut nommé mestre de camp, puis lieutenant général, et assista à toutes les campagnes et à toutes les batailles de la fin du règne de Louis XIV. Ses nombreuses blessures le signalèrent à l'attention toute spéciale du roi, qui, pour le récompenser de ses services, érigea, au mois d'octobre 1714, en duché-pairie, sous le titre de *Rohan-Rohan*, sa terre de Fontenay-L'Abatu en Saintonge. Il continua seul la postérité masculine du prince de Soubise.

Ses deux frères cadets, Alexandre [1], chevalier de Rohan, enseigne aux gendarmes du roi, et Henri-Louis, moururent jeunes. Armand-Gaston, le cinquième, se destina de bonne heure à l'Église, et le sixième, Maximilien, enseigne aux gendarmes du roi, comme Alexandre, fut tué, en 1704, à la bataille de Ramillies, où son frère aîné, le prince de Rohan, fut blessé à la tête de la même compagnie. Enfin, le septième, Frédéric, mourut avant d'avoir pu verser aussi pour la France un sang dont cette famille se montrait peu ménagère. Deux de leurs sœurs épousèrent des seigneurs portugais, et les deux autres, l'aînée de toute la famille et la plus jeune, prirent le voile.

Hercule et Armand restèrent donc très-promptement les seuls représentants d'avenir de cette nombreuse lignée. Tous les deux purent inscrire à leur rang de généalogie de magnifiques états de service.

Armand-Gaston avait été admirablement doué par la Providence.

donné au syndic. Il fut traité de *serenissimus princeps.* » (Dangeau, I, 112). Et Saint-Simon ajoute en note : « Ce traitement en Sorbonne pour M. l'abbé de Soubise, depuis cardinal de Rohan, fut le dernier comble du rang de prince que la belle madame de Soubise, sa mère, obtint du roi par degrés. » (*Ibid.*)

Cela prouve, une fois de plus, que la passion rend aveugle. Dans sa rage de dénigrement, Saint-Simon ne s'aperçoit pas que le futur cardinal de Rohan ne pouvait pas soutenir une thèse de licence à onze ans. Il s'agit de son frère aîné, qui avait alors près de seize ans.

[1] « Le 3 janvier 1671, baptême d'Alexandre-Mériadec, né le 18 juillet 1670, fils de, etc.. — Parrain, Charles de Rohan, prince de Guémené; — Marraine, demoiselle Anne de Bretagne de Goëllo. » (Registres de Saint-Paul.)

Dès son enfance, il eut une réputation de beauté peu commune, et plus tard, on le surnomma *la belle Éminence*. Mais cette figure noble et dont les traits heureux semblaient, suivant l'expression de la chronique, formés par les Grâces, fut le moindre des présents qu'il reçut de la nature. « Elle lui prodigua, dit Bougainville, ses dons les plus précieux. Aux saillies d'une imagination brillante, aux agréments d'un esprit vif et juste, se joignit tout ce qui peut annoncer un cœur sensible, vertueux, bienfaisant ; et le germe de ces qualités aimables qui devoient le rendre si cher à la société, se développa rapidement avec l'âge. Son enfance fut l'aurore d'un beau jour [1]. »

Il commença brillamment ses études à Bourges, sous les yeux de son père, qui résida souvent dans cette ville, pendant la période de son gouvernement du Berri, de 1681 à 1691. Il les acheva plus brillamment encore à Paris, au collège d'Harcourt, où il suivit, avec un succès très-remarqué, les cours d'humanités et de philosophie qui devaient le préparer aux études plus ardues de la théologie et des grades universitaires. On vantait partout son affabilité cordiale pour ses condisciples, sa politesse exquise, sa facilité de travail extraordinaire, son jugement solide, sa mémoire heureuse et ses progrès rapides. On prédit dès lors, sans crainte de passer pour faux prophète, que l'abbé de Soubise (c'est sous ce nom qu'il était connu) parviendrait, par son seul mérite, aux plus hautes dignités de l'Église ; et lorsque le roi le gratifia, au mois d'août 1692, de l'abbaye de Moutier en Argonne, vacante par la mort de Louis d'Harcourt-Beuvron, personne à la cour, ni au pays latin, ne se montra jaloux de cet honneur [2]. Armand-Gaston n'avait cependant encore que dix-huit ans.

Ce témoignage de la faveur royale, au lieu de l'endormir sur ses

[1] Éloge par Bougainville. — *Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, XXIII, 338.

[2] Voy. *Gallia Christiana*, IX, 970. Cette abbaye dépendait du diocèse de Châlons. Armand-Gaston est le 38e abbé sur la liste générale. Il se démit en 1720 de ce bénéfice, en faveur de Michel Petit de Ravannes, vicaire général du diocèse de Strasbourg dont il était alors évêque.

lauriers, surexcita grandement son ardeur au travail, et tous ses efforts se concentrèrent vers la conquête épineuse du bonnet de docteur en Sorbonne. Sa première thèse pour la licence est du mois de mars 1696. Il la soutint couvert, nous apprend Bougainville, avec tous les honneurs qu'on ne défère qu'aux princes de maison souveraine. « Cet acte, où son érudition eut ses maîtres eux-mêmes pour admirateurs, mit dans un nouveau jour le talent singulier qu'il avoit pour la parole. Il en donna des preuves encore plus frappantes, deux ans après, ajoute le savant académicien, dans le panégyrique latin de Louis XIV, qu'il prononça comme *prieur de Sorbonne* [1], panégyrique comparable à celui de Trajan, mais dont l'auteur connoissoit mieux que Pline la véritable éloquence. La sienne avoit cette noble simplicité qui fait en tout genre le caractère essentiel du beau. Ce discours enleva tous les suffrages, et la traduction françoise, qu'on en fit sur le champ, multiplia les éloges. Le talent de l'orateur parut égaler la grandeur du sujet [2]. »

Cet éloge est sans doute exagéré. N'ayant pas retrouvé ce panégyrique, nous ne pouvons pas nous prononcer en complète connaissance de cause; mais nous devons remarquer que le duc de Saint-Simon, qui recherche toutes les occasions possibles de dénigrer les Soubise, ne peut s'empêcher de constater les succès éclatants de notre abbé en Sorbonne. Il est vrai qu'il les met en parallèle du mouvement incessant que se donnait sa mère, pour les faire valoir au profit de sa fortune. Mais peut-on trouver mauvais ce rôle si naturel d'une mère? Quoi qu'il en soit, ce témoignage d'un critique acerbe est trop précieux pour que nous le passions sous silence :

« Tout rioit, dit-il, à l'abbé de Soubise... Il se distingua sur les bancs de Sorbonne, et, bien instruit et bien aidé par son habile mère, il se

[1] Le prieur de Sorbonne, choisi parmi les licenciés, était élu pour un an, présidait les thèses et portait la parole pour les licenciés dans les occasions solennelles, en particulier devant le roi. On n'appelait à cette fonction que les sujets les plus brillants. C'était un moyen de les mettre en relief. Bossuet s'y était fait jadis remarquer, lorsqu'il préparait son doctorat.

[2] *Mém. de l'Acad. des belles-lettres*, XXIII, 339.

dévoua toute cette célèbre école par ses manières. On lui crut assez de fond pour hasarder de le faire prieur de Sorbonne, place passagère qui oblige à quantité d'actes publics, *dont il est très-difficile de se tirer par le seul secours d'autrui.* Il y brilla; et, par le soin qu'il avoit eu de se gagner la Sorbonne, les éloges allèrent encore fort au-dessus du mérite. Il y en eut beaucoup du roi dans ses discours publics, qui ne lui déplurent pas, et il sortit de cet emploi *avec une réputation extraordinaire,* que son talent de se faire aimer lui acquit pour la plus grande partie.

« A ces applaudissements de capacité, Mme de Soubise y en voulut joindre d'autres encore plus importants; et pour cela elle le mit à Saint-Magloire, séminaire alors autant à la mode qu'il y a été peu depuis. Il étoit conduit par ce que les Pères de l'Oratoire avoient de meilleur dans leur congrégation, alors solidement brillante en savoir et en piété. La Tour, leur général, étoit dans la première considération que ses sermons, sa direction, sa capacité, la sagesse de sa conduite et l'art de gouverner qu'il possédoit éminemment lui avoient acquise, et qui, jointe à sa probité, rendoit son témoignage d'un grand poids. Dès l'arrivée de M. de Paris dans ce grand siége [1], Mme de Soubise lui avoit fait sa cour: elle avoit toujours fort ménagé les Noailles, ennemis nés des Bouillon [2] avec qui ils avoient des procès immortels et piquants, pour la mouvance de leurs principales terres de la vicomté de Turenne, où ces derniers avoient prodigué leurs hauteurs. M. de Paris avoit une attention particulière sur Saint-Magloire: c'étoit son séminaire favori; il aimoit et estimoit l'Oratoire, et avoit toute confiance au P. de la Tour qui étoit dans l'apogée de son crédit; et sur les avancements ecclésiastiques, l'estime du roi et la liaison intime de Mme de Maintenon, en partageoient, du moins alors, la confiance entre lui et le P. de la Chaise. Ce dernier ni sa société n'avoient pas été négligés. Mme de Soubise en savoit trop pour ne mettre pas de son côté un corps aussi puissant et, quand il lui plaît, aussi utile: et le P. de la Chaise et les principaux bonnets, semant toujours pour recueillir, ne demandèrent pas mieux que de servir son fils qu'ils voyoient en état d'aller rapidement à tout et de devenir en état de le leur rendre avec usure [3].

« Tout étoit donc pour l'abbé de Soubise, et *toutes les avenues de la fortune saisies de toutes parts.* Il sortit du séminaire, comme il avoit fait de dessus les bancs. De là une merveille de savoir; d'ici un miracle de

[1] Le cardinal de Noailles.

[2] On verra plus loin pourquoi le chroniqueur insiste ici sur l'antagonisme avec les Bouillon. Il y avait plusieurs d'entre eux au chapitre de Strasbourg.

[3] A peine est-il besoin d'ajouter que Saint-Simon, étant janséniste, est très-partial contre les Jésuites.

piété et de pureté de mœurs. Oratoire, Jésuites, Sorbonne, P. de la Tour, P. de la Chaise, M. de Paris, s'écrioient à l'envi. Ils ravissoient la mère et ne plaisoient guères moins au roi, à qui on avoit grand soin que rien n'échappât des acclamations sur l'abbé de Soubise, dont la douceur, la politesse, l'esprit, les grâces, le soin et le talent de se faire aimer, confirmoient de plus en plus une réputation si établie [1]... »

Ce fut sous de si favorables auspices qu'en 1699, à l'âge de vingt-cinq ans, l'abbé de Soubise reçut le bonnet de docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne [2], suprême couronnement des études universitaires. La carrière des honneurs ecclésiastiques s'ouvrait toute grande devant lui, et sa mère, qui venait d'acheter « l'immense hôtel de Guise à fort grand marché » [3], s'occupa sans retard de lui en ménager l'accès.

Après avoir passé en revue tous les siéges épiscopaux regnicoles qui pourraient convenir à son fils, elle leur préféra l'évêché de Strasbourg, dont la situation particulière comme principauté de l'empire germanique, malgré la récente réunion de la ville de Strasbourg à la France, donnait au titulaire une autorité considérable et d'immenses revenus. Elle s'imagina qu'on disposerait facilement le prince-évêque, cardinal de Fürstemberg, à demander un

[1] Saint-Simon. *Mémoires*, II, 79, 80.

[2] Les lettres de doctorat sont de l'année précédente. — Dangeau écrit le 10 juin 1698: « J'appris que M. l'archevêque de Rheims, comme proviseur de Sorbonne, avoit enfin donné de l'Altesse sérénissime à l'abbé de Soubise dans ses lettres de docteur: et cela parce qu'on en avoit usé de même pour le duc d'Albret, présentement cardinal de Bouillon, qui a envoyé ici les lettres qu'on lui donna en ce temps-là. Il ne prétendoit point pourtant que ce qui a été fait pour sa maison fût une règle pour la maison de Rohan; et il a même écrit pour cela à M. de Pontchartrain en termes très-forts et dont la maison de Rohan n'est pas contente; cela n'empêchera pas pourtant que le mariage de Mlle de Château-Thierry, sa nièce, avec M. de Montbazon aîné, de la maison de Rohan, ne s'achève. » (*Dangeau*, VI, 364.)

[3] C'est l'expression de Saint-Simon. — Voir ce que dit Dangeau au 25 février 1700: — « M. le prince de Soubise achète de M. le Prince l'hôtel de Guise à Paris: on ne sait point encore les conditions. On croit que le roi donne quelque chose à M. de Soubise pour lui aider à faire une si belle acquisition. L'hôtel de Guise est à Mme la Princesse et à Mme la duchesse de Hanovre, sa sœur, qui a laissé tout pouvoir à M. le Prince de vendre cette maison. » (*Dangeau*, VII, 264). — On apprend le 20 juin que le marché a été réglé à 350,000 l. (*Ibid.*, 277.)

coadjuteur qui serait l'abbé de Soubise; et, pour se créer des intelligences dans la place, car l'évêque était l'élu du chapitre, elle obtint l'agrément et la protection du roi, pour faire passer les preuves de son fils comme chanoine de Strasbourg.

Cette simple candidature au canonicat donna lieu à bien des négociations et des difficultés. Le chapitre était noble et exigeait seize quartiers francs comme l'ordre de Malte. Il fallut user de subterfuge. En effet, rapporte l'impitoyable Saint-Simon, « la mère de M. de Soubise (le père) étoit Avaugour, des bâtards de Bretagne; cela n'étoit déjà pas trop bon pour un chapitre allemand où la bâtardise est abhorrée;... mais ce n'étoit pas là le pis. C'est que la mère de cette Avaugour, par conséquent grand'mère de M. de Soubise, était Fouquet, non des Fouquet du surintendant, et le réconfort en eût été médiocre, mais propre fille de ce cuisinier, auparavant marmiton, après porte-manteau d'Henri IV, qui, à force d'esprit, d'adresse de le bien servir dans ses plaisirs, le servit dans ses affaires, devint M. de la Varenne, et fut compté le reste de ce règne, où il s'enrichit infiniment; le même qui, après la mort d'Henri IV, se retira à la Flèche qu'il partageoit avec les Jésuites, qu'il avoit plus que personne fait rappeler et rétablir... »

On s'arrangea si bien à l'aide du grand vicaire Camilly et du lieutenant de Strasbourg Labatie, qui reçurent, dit-on, des instructions spéciales du roi, « que les preuves tombèrent à des commissaires bons Allemands, grossiers, ignorants, et fort aisés à tromper :

« On les étourdit du grand nom de MM. de Rohan; on les éblouit de leurs dignités et de leurs établissements; on les accabla de leur rang de prince étranger, et on les mit aisément hors de doute sur les preuves qu'on ne leur présenta que comme une cérémonie dont personne n'étoit dispensé, et dont l'abbé de Soubise avoit moins besoin d'être dispensé que personne. Ces Avaugour prennent très-franchement le nom de Bretagne. MM. de Rohan ont épousé plusieurs filles ou sœurs des ducs de Bretagne; on ne le laissa pas ignorer aux commissaires qui ne se doutèrent point de la totale différence de cette dernière Bretagne-ci; et quant à sa mère, on la leur donna effrontément pour être d'une ancienne maison de La

Varenne en Poitou, depuis longtemps éteinte, avec qui ni les Avaugour, ni les Rohan n'eurent jamais aucune alliance.

» Par ces adresses, ou plutôt hardiesses, l'abbé de Soubise passa haut à la main, *fut admis et reçu dans le chapitre, et, sa brillante Sorbonne achevée, y alla faire ses stages, y déployer ses agréments et ses charmes, et capter le chapitre et tout ce qui est à Strasbourg*. Ce grand pas toutefois n'étoit que le premier échelon et le fondement indispensable de la grandeur où la belle dame destinoit un fils en la fortune duquel le roi ne se croyoit pas moins intéressé qu'elle, et qu'il désiroit par d'autres détours égaler à MM. du Maine et de Toulouse [1]. »

De cette longue diatribe, nous conclurons, au moins, que, si madame de Soubise remua ciel et terre pour faire entrer son fils au Chapitre de Strasbourg, l'abbé était de ceux qui, par leur propre mérite, méritaient cette distinction.

Nous allons le voir conquérir aussi promptement l'évêché.

RENÉ KERVILER.

(*A suivre.*)

[1] Saint-Simon, II, 78. — Nous devons ajouter ici ce correctif : La première famille de France, après la maison royale, dit la marquise de Créquy dans ses *Souvenirs*, est évidemment celle de Lorraine; la seconde est sans contredit celle de Rohan, et la troisième est celle de la Tour-d'Auvergne, ou de Bouillon-Turenne, si vous l'aimez mieux; la quatrième est, à mon avis, celle de la Trémoille, à cause de son titre légitime à la succession du royaume de Naples. » (*Créquy*, I, 159.)

UN PATRIOTE BRETON AU XVe SIÈCLE

La publication du roman de *Michel Marion*, dont la *Revue* a rendu compte dans la livraison de mai, nous semble appeler la réédition de la notice et de la pièce historique, où M. le comte de Saint-Jean a pris la première idée de son œuvre.

Cette pièce et cette notice faisaient partie d'une série d'articles du même genre, publiées, il y a vingt-cinq ans, dans le *Journal de Rennes* et recueillies ensuite (en 1855) dans deux volumes in-12 sous le titre de *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne;* volumes tirés à 100 exemplaires seulement, aujourd'hui extrêmement rares.

La réimpression de notre notice — que nous abrégeons un peu pour n'y laisser que le nécessaire — permettra de fixer la part de l'imagination et celle de la réalité historique dans le livre de M. de Saint-Jean ; elle aidera ainsi à apprécier d'une façon plus exacte la valeur de cette œuvre.

Un vrai Breton ressent toujours quelque douleur en repassant dans son souvenir l'histoire de la lutte suprême où la Bretagne fut amenée, sinon contrainte, à déposer le glorieux privilége de sa vieille indépendance. Elle garda ses lois particulières, ses franchises, la liberté de son administration intérieure. La *bonne Duchesse* fit de son mieux, et sauva ce qu'elle put dans son contrat. Malgré tout,

la duchesse n'eut qu'un mari, la Bretagne eut un maître. Le trait le plus affligeant de cette dernière période de notre histoire, c'est l'affaiblissement du patriotisme. Non dans les masses : peuple, bourgeoisie, clergé, petite noblesse restèrent fidèles à la cause du vieux duché. Mais, parmi les grandes familles qui avaient longtemps montré à la nation le droit chemin de l'honneur, l'ambition prévalut et l'égoïsme tua le dévouement. Il y eut de tristes intrigues, d'odieuses défections. Il y eut aussi, il est vrai, de beaux traits de fidélité généreuse et d'héroïque dévouement, qui font un peu contrepoids aux lâchetés de l'époque. Nous venons d'en retrouver un, que l'histoire ignore, enfoui dans la poudre des archives.

Notre patriote breton se nomme Michel Marion ; il était enfant de Quimper, et membre de cette vieille bourgeoisie bretonne, dont il reste encore quelques familles dans les anciennes villes de notre province.

Après s'être avancé, comme tous les bourgeois d'alors, par un laborieux commerce, Marion avait pris, en 1483, la ferme des impôts et des domaines de Cornouaille. Ce seul mot de ferme des impôts rappelle immédiatement aujourd'hui les opulentes sinécures où s'engraissaient sans travail les traitants du dernier siècle, Turcaret et le reste. Mais juger par ces souvenirs la Bretagne de 1480 serait une erreur. L'impôt était chez nous, à cette époque, une institution assez récente : il n'y avait pas plus d'un siècle qu'on l'y levait régulièrement ; encore en promettait-on, de temps à autre, la suppression : d'où une flatteuse espérance, toujours renouvelée, toujours trompée, mais dont nos pauvres aïeux ne pouvaient se résoudre à détacher leur cœur. Aussi payaient-ils de mauvaise grâce, si bien que le recouvrement des deniers publics était une opération souvent difficile, toujours sujette à mécompte, surtout aux époques de trouble et d'incertitude, comme furent les dernières années du duc François II. Prendre une ferme, en 1480, c'était s'exposer à des chances très-incertaines et à de très-certaines fatigues. Les fermiers assez habiles pour s'acquitter de leur tâche à leur honneur rendaient encore moins service à leurs propres finances qu'à celles de l'État. Il paraît que Marion était de ce nombre, puisqu'on lui renouvela sa ferme pour trois années en 1486.

Dès l'année suivante, au mois d'avril, éclata l'orage qui depuis

longtemps menaçait la Bretagne. Le roi de France Charles VIII fit entrer dans le duché une grosse armée, et vit aussitôt se joindre à lui nombre de seigneurs bretons, entre autres, le vicomte de Rohan, le sire de Rieux, les barons d'Avaugour, du Pont-l'Abbé, de Rostrenen, etc. Le parti français était puissant en Cornouaille, par suite de l'influence que les barons de Rostrenen et du Pont avaient en ce pays, et des grandes seigneuries qu'y possédait la maison de Rohan [1]. Aussi les Bretons demeurés fidèles au duc se virent assaillis de menaces qui n'allaient à rien moins que leur mort et le pillage de leurs biens. Marion n'en tint compte; il continua d'obéir aux mandements ducaux et se tint en armes, prêt à marcher où son souverain l'appellerait. Devant cette attitude, les menaces redoublèrent, d'autant que la fortune, on le sut, favorisait les Français, qui se préparaient, dès le commencement de juin, à assiéger le duc dans Nantes. Marion jugea de son côté qu'il était temps d'agir. Laissant là sa ferme, son négoce, tous ses intérêts particuliers, il leva une troupe de cent vingt hommes résolus qu'il équipa à ses frais, arma en guerre un de ses navires de commerce; et un jour, bravant la rage du parti français, on le vit traverser la ville, enseignes déployées, trompettes sonnantes, en tête de son bataillon, s'embarquer au quai de Quimper avec ses hommes, et descendre avec le flot le beau fleuve Odet.

A Benodet, le navire fit force de voiles vers l'Est; bientôt il entra en Loire et arriva en vue de Nantes. Les Français posaient le siége. Marion et sa petite troupe s'enfermèrent dans la place, et furent de tous les combats. Les Bretons ne se bornaient point à repousser l'ennemi du haut de leurs murailles; ils faisaient à tout instant des sorties sur les Français, et c'étaient de continuelles mêlées, surtout vers la chaussée de Barbin, devant la porte Saint-Pierre, à la prairie de la Magdelaine. Marion et ses Cornouaillais se multipliaient pour ne manquer aucune fête. Partout où pleuvaient les coups, ils y étaient et frappaient au premier rang. Leur navire aussi prenait sa part de l'aubaine; mouillé devant la prairie de

[1] Savoir, le grand fief du Quémenet, qui commençait aux portes de Quimper, les châtellenies de Porzai, de Crozon et de Daoulas. Ces seigneuries s'étendaient, presque sans interruption, le long des côtes, de la baie d'Audierne à la rivière d'Elorn.

Bièce, sans cesse il réveillait et meurtrissait le camp français de ses volées de canon.

Enfin, au bout de deux mois, les Français, fort maltraités, se résignèrent à lever le siége; ils décampèrent lestement un beau matin. Et les Cornouaillais? Ils eurent la récompense des vaillants. Beaucoup tombèrent, face à l'ennemi, sur le théâtre de leur gloire. Le maître du navire fut tué devant Bièce d'une arquebusade, et le navire, criblé de boulets, succomba au champ d'honneur. Michel Marion, lui aussi, mourut pendant le siége, ou très-peu de temps après, « au service du Duc, » dit le document que nous suivons, c'est-à-dire, en combattant ou des suites de ses blessures. Ainsi Dieu le traita avec faveur. Il lui épargna l'angoisse qui serre le cœur le plus brave, contraint d'assister aux funérailles de tout ce qu'il aima. Quand Marion rendit au ciel son âme héroïque, la cause de la Bretagne avait encore de belles chances, il dut croire à la fécondité de son sacrifice.

Ame vraiment héroïque : non-seulement il immola à la Bretagne sa chair et son sang, il lui sacrifia aussi, avec sa fortune, l'avenir de son enfant, pauvre jeune fille restée après la mort de son père sans abri et sans pain. Sa fortune, il l'avait prodiguée à soutenir en Cornouaille le parti breton, à équiper, nourrir, soudoyer ce corps de troupe venu avec lui de Quimper, et qui ne coûta pas une maille au trésor ducal. Cette fortune chèrement acquise et si généreusement dissipée, pendant qu'il teignait de son sang les murs de Nantes, ses ennemis, à Quimper, lui en arrachaient les derniers lambeaux. Si bien même qu'il fut réduit à s'endetter lourdement pour entretenir sa petite troupe, et dut léguer à sa fille, pour tout héritage, une ruine glorieuse comme sa mort, complète comme son dévouement.

L'ingratitude ne fut jamais le vice du duc François II, ni de sa fille Anne de Bretagne; mais le trésor ducal était si bas qu'on ne put songer à récompenser ce beau dévouement suivant son mérite. Le duc, toutefois, prit soin de l'orpheline et la maria honorablement à l'un de ses secrétaires. La duchesse Anne lui fit remise, quelque temps après, d'une somme considérable dont Marion était encore redevable, sur sa ferme, au trésor ducal. C'est dans la lettre où la duchesse accorde cette remise que nous avons pris l'histoire de Michel Marion : on en verra le texte tout à l'heure.

Cette histoire est belle, ou nous sommes fort trompé.

Une poignée de braves accourant spontanément du fond de la Basse-Bretagne pour défendre la patrie, ce bataillon sacré de la Cornouaille immolé tout entier sous les murs de Nantes, avec le navire qui l'apporta, n'est-ce pas là un beau pendant au classique bataillon des Thermopyles, que nous admirons fort, mais qui ne nous touche pas de très-près? Les Cornouaillais, après tout, valent bien les Spartiates et, sauf la poésie du nom, Marion ne le cède en rien à Léonidas. Même il a sur ce dernier l'avantage de n'avoir été ni roi, ni prince, mais un simple bourgeois que rien n'obligeait [1], de n'avoir point fait d'inscription ni visé à la gloire, de s'être dévoué corps et biens et d'être mort obscur, sans autre ambition que celle du devoir grandement et vaillamment accompli. S'il n'a eu d'autre ambition, il n'eut ni n'aura d'autre récompense. L'histoire ignore son nom; les Bénédictins eux-mêmes, gardiens scrupuleux de nos gloires bretonnes, l'ont omis dans leurs annales; et ce n'est pas notre louange obscure qui lui fera des funérailles dignes de sa vertu.

Voici l'extrait de la pièce dont nous parlions tout à l'heure :

« ANNE, par la grace de Dieu, duchesse de Bretaigne, etc..... salut. Savoir faisons que de la part de nostre bien amé et féal secrétaire Francoys Le Saux, l'un des gens de nox comptes, et de Jehanne Marion sa femme, fille et seulle heritiere de deffunct Michel Marion, nous a esté et à mondit seigneur (le duc François II), en son temps, en supliant exposé et remonstré que ledit deffunct Michel Marion print la ferme du debvoir de billot et apeticement, ordonné par mondit seigneur et pere estre levé

[1] Il possédait des fiefs nobles et était par là astreint au service militaire, mais non à équiper un navire de guerre, à armer et entretenir une bande de 120 hommes et à venir de Quimper se faire tuer sous les murs de Nantes. Deux membres de sa famille avaient été exemptés de fouages, c'est-à-dire anoblis en 1448, mais son père ne l'avait pas été. Il était donc bourgeois. La possession de fief nobles, la prestation du service militaire et la cessation de tout commerce finirent par faire passer cette famille, comme bien d'autres, de la bourgeoisie dans la noblesse, où elle fut maintenue à la réformation de 1669. M. Pol de Courcy la mentionne dans la 2e édition de son *Nobiliaire de Bretagne* publié en 1862, et il a pris soin de rappeler le dévouement de Michel Marion.

sur les vins, cidres et aultres breuvaiges venduz et distribuez par minu et destaill en l'evesché de Cornouaille, pour et en l'an 1483.....

« Aussi nous ont exposé que, combien que naguères, du vivant de mondit seigneur et au commencement de la présente guerre, plusieurs de noz feaulx et subgitz de nostre pays et duché, et mesmement entre autres dudict diocèse de Cornouaille, nous eussent esté et feussent desobbeissants et alliez des Francoys noz ennemys et adversaires à l'encontre de nous, et que le dict deffunct (Michel Marion) euct esté, tant par prieres, requestes, faulx donné entendre, que par menace de perdre ses biens, le tuer et oultraiger, solicité et persuadé de tenir leur parti contre nous, ce nonobstant, comme nostre vroy et loyal subgiet, et obbeissant aux mandementz et voulloir de mondict seigneur, s'estoit toujours trouvé et randu à tous les monstres, mandées et assemblées de guerre où requis estoit, en bon et deu habillement tant de monteure que aultrement, sellon sa faculté et puissance. Et néantmoins toutes menaces et pluseurs entreprinses faictes et conspirées contre lui par nosdiz malveillans de le prandre et oultraiger à cause de ce, se faire le peussent, encore voyant et sachant que mondict seigneur et nous estions, lors et au temps que devoit vacquer et entendre à l'esligement et cuillette desdiz deniers de nosdictes fermes et receptes, assiegez par nosdiz adversaires les Francoys et leurs diz alliez en nostre ville de Nantes, et que nulz de nozdiz subgectz et queque soit bien peu de nostredit pais de Cornouaille n'osoint se demonstrer de nostre part, obbeir aux mandementz de mondit seigneur, ne venir à nostre aide, pour crainte des alliez de nosdiz malveillans et adversaires, ledict deffunct, vivant en cuttes et en recellées chés ses amys, lessant et cessant, pour le bien de mondit seigneur et de nous, touz aultres ses affaires particulieres, avoit faict amas de gens, mis sus et avitaillé ung sien navire de guerre, garny de touz vivres, canons, harnoys et aultres choses necessaires, et equippé de cent à seix vingtz compaignons, et queque soit de grant numbre de bons corps bien en point et disposez de servir, et iceulx assemblez oudit lieu de Kempercorentin à son de trompe et banniere desploiée, les avoit conduictz et faict chargez, maulgré nosdiz adversaires et neantmoins pluseurs destourbiers sur ce lui faictz et pourchassez, et menez jusques audit lieu de Nantes, durant le siège, pendant le temps de deux ou troys moys, et queque ce soit grant espace de temps, tenuz à ses propres coustz et despans, sans pour ce avoir eu de mondit seigneur ne de nous aucune ordonnance, fors seullement trante livres que eust oudit lieu de Nantes; et à ce faire avoir employé tout son bien et ce que avoit eu et esligé des deniers de nosdictes receptes. Et oultre, avoit empruncté et prins, tant pour lesdictes vivres, harnoys et acreue de habillementz que argent contant, de plusieurs personnes,

grant nombre de finances, et par ce et aultrement, vendu et aliéné grant partie de ses heritaiges, et soi constitué en grande debte à plusieurs personnes privées : ouquel lieu de Nantes, chargé desdictes debtes, après y avoir servi continuellement et s'estre aventuré en plusieurs saillies, escarmouches, rencontres et assaulx, tant à Barbin et au belouard Sainct Pierre, à la praerie de la Magdalaine que ailleurs, finablement il et plusieurs de sesdiz compaignons moururent et demourèrent en nostre service; et de par avant y avoit esté ledit navire brisé et le maistre d'icelui tué de traict de pouldre devant Biecze, et par ce moyen harnoys, canons, habillementz et ce que ledict deffunct y avoit de biens, perdu..... (Suit le dispositif, contenant remise aux héritiers de Marion de ce que le trésor ducal aurait pu leur réclamer.)

..... Donné en nostre ville de Rennes, le ouictiesme jour de decembre l'an 1490. *Ainsi signé,* ANNE. »

Cette lettre est au registre de la Chancellerie de Bretagne, anciennement coté XI. c LXIX, dont elle occupe les fol. 89, 90 et 91 ; et ce registre fait partie des Archives de la Chambre des Comptes, conservées à la préfecture de Nantes.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

STATISTIQUE DES FRANCISCAINS

Dans la Loire-Inférieure

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

Il y a quelques mois, il nous est tombé entre les mains une brochure intitulée : *Essai de statistique du clergé nantais, tant séculier que régulier, à l'époque de la Révolution française*, par M. l'abbé Cahour. Nantes, 1862.

Tous ceux qui se sont occupés d'études de ce genre savent ce qu'elles demandent d'attentives et patientes recherches. Le mérite de l'auteur est d'autant plus grand qu'il a entrepris ce travail le premier, et à une époque où ces recherches n'étaient pas encore en faveur. Mais M. l'abbé Cahour appelle sa brochure un *Essai;* il déclare qu'elle n'est point une œuvre *complète* et *définitive;* il confesse qu'elle renferme des *lacunes* et des *erreurs*. N'était-ce point inviter les *chercheurs* à faire une œuvre *définitive* et *complète*, à combler ces *lacunes*, à rectifier ces *erreurs?* Il n'a eu que *plusieurs documents revêtus d'une véritable authenticité..., une douzaine de listes contemporaines* seulement. Ne serait-il pas possible d'en trouver un plus grand nombre, en fouillant les archives, non-seulement de la ville, mais encore de la préfecture de Nantes? Personne ne l'ignore, les listes contemporaines de la Révolution ont été faites, la

plupart du temps, avec des renseignements plus ou moins exacts. Il faut ordinairement en avoir un grand nombre, les comparer entre elles et les confronter avec une foule d'autres pièces originales, pour arriver à la certitude de la vérité.

Telles étaient nos réflexions, après un premier coup d'œil jeté sur la partie *franciscaine* (Cordeliers, Récollets, Capucins), qui nous intéresse spécialement.

Les listes publiées par M. Alfred Lallié, à la fin de sa remarquable étude sur les *Noyades de Nantes*, vinrent bientôt nous prouver que nos suppositions étaient fondées. Immédiatement notre parti fut pris; nous nous mîmes à l'œuvre, et, nous pouvons le dire aujourd'hui, notre peine n'a pas été perdue. Ce n'est pas une douzaine de listes, mais plus de cent listes, soit générales, soit partielles, que nous ont fournies les archives de la préfecture, sans compter les listes dressées et certifiées par les supérieurs réguliers eux-mêmes, les inventaires des communautés, les registres des districts et du directoire de département et une multitude d'autres pièces. Il nous a dès lors été possible d'établir, d'une manière absolument certaine, la liste des religieux franciscains qui habitaient les couvents de la Loire-Inférieure à l'époque de la Révolution française, avec les noms, prénoms, noms de religion, âges, dates de profession, titres et qualités de la plupart d'entre eux.

En outre, le dimanche de Quasimodo 1791 fut le dernier terme assigné aux Franciscains du département de la Loire-Inférieure, pour quitter leurs couvents. Celui du Croisic fut le seul couvent conservé dans toute la contrée, et un certain nombre de religieux capucins y furent transférés, du département, ou des départements voisins, soit par ordre de leurs supérieurs, soit par ordre administratif, soit sur leur propre demande. Nous avons pu en reconstituer la liste complète.

Enfin, des religieux franciscains vinrent, des autres départements, dans celui de la Loire-Inférieure. Nous en avons dressé la liste.

Voilà les différentes listes que nous publions aujourd'hui dans l'ordre suivant :

Première liste. — Cordeliers. — Elle comprend les couvents: 1° d'Ancenis; 2° de Bourgneuf; 3° de Clisson; 4° de Nantes; 5° de Savenay; 6° de Saint-Martin-de-Teillé; et 7° l'aumônerie des Dames de Sainte-Élisabeth.

Deuxième liste. — Récollets. — Elle comprend : 1° le couvent de Nantes; 2° l'aumônerie des Dames de Sainte-Claire.

Troisième liste. — Capucins. — Elle comprend les couvents: 1° du Croisic; 2° de Machecoul; 3° de Nantes, couvent de la Fosse, dit des Grands-Capucins; 4° de Nantes, couvent de l'Ermitage, dit des Petits-Capucins.

Quatrième liste. — Religieux venus dans le département de la Loire-Inférieure pendant la Révolution. — Elle comprend : 1° Cordeliers; 2° Récollets; 3° Capucins.

Nous ajoutons :

Cinquième liste. — Religieux complétement étrangers à la Loire-Inférieure et dont nous trouvons les signatures.

Sixième liste. — Autres noms donnés par M. l'abbé Cahour.

Nous faisons suivre ces listes d'une indication sommaire des principales pièces que nous avons consultées.

Mais, pour que certaines expressions soient bien comprises, une courte explication préliminaire de quelques termes est nécessaire.

Province, — Provincial, — Ex-provincial. — On appelle *Province,* dans les ordres religieux, une étendue de pays, sur laquelle s'élève un nombre de couvents plus ou moins considérable. Chaque ordre religieux délimite ses Provinces à sa guise, sans s'occuper de ce que font les autres ordres. Ainsi, dans la Loire-Inférieure, les couvents des Cordeliers faisaient partie de *leur* Province de Touraine, ceux des Récollets étaient de *leur* Province de la Madeleine, dite d'Orléans; ceux des Capucins dépendaient de *leur* Province de Bretagne. — Le supérieur de tous les couvents d'une Province prend le titre de Provincial. Il est élu par le chapitre (assemblée des électeurs de la Province), et sa charge est temporaire. A l'expiration de sa charge, il prend le titre d'Ex-provincial, ou d'Ancien Provincial.

Custodie, — Custode, — Ancien Custode, — Pro-ministre provincial. — Quand une province renferme un grand nombre de couvents, il arrive parfois qu'on la divise en plusieurs groupes de couvents, auxquels on donne le nom de Custodies. — Chaque Custodie a un supérieur, qui a tous les droits de provincial et qui prend le titre de Custode. A l'expiration de sa charge il prend celui d'Ancien Custode.

Il arrive encore quelquefois que, dans une certaine étendue de pays, il n'y a que deux ou trois couvents, fort éloignés de tous autres. Ce groupe ainsi isolé ne s'appelle pas Province, mais Custodie. Il a son supérieur ou Custode, comme dans le cas précédent.

Cependant il semble résulter des pièces que nous avons consultées, que chez les Cordeliers, à l'époque de la Révolution, le religieux élu pour administrer une Custodie avait le titre de Pro-ministre provincial. Alors on appelait Custodes de la Custodie les Définiteurs, qui prenaient indifféremment l'un ou l'autre nom.

Définiteurs, — Ex-Définiteurs, — Définiteurs perpétuels.

On appelle Définiteurs les religieux élus en chapitre provincial, pour faire partie du conseil provincial, et sans lesquels le Provincial ne peut prendre aucune décision importante. — A l'expiration de leur charge ils prennent le titre d'Ex-Définiteurs, ou Anciens Définiteurs. — A l'époque de la Révolution, chez les Cordeliers, indépendamment des Définiteurs temporaires, il y avait certains religieux nommés *à vie* membres du conseil provincial. On les appelait : Définiteurs perpétuels.

Pères de Province. — C'était un titre fort honorable, donné à d'anciens provinciaux et à des hommes de grand mérite. Ces Pères avaient une participation importante aux délibérations administratives de la province.

Gardien, — Ancien Gardien. — Le Gardien est le supérieur d'un couvent, le supérieur local. A l'expiration de sa charge il prend le titre d'Ancien Gardien.

Vicaire. — Le Vicaire est celui qui remplace le Gardien absent,

sans pourtant en avoir tous les droits. Cette charge n'est pas tellement importante qu'on en garde le souvenir quand le temps en est expiré. On ne trouve jamais sur aucun document : Ancien Vicaire.

Sous-prieur, — Procureur. — Chez les Cordeliers, celui qui remplaçait le Gardien absent était appelé : Sous-prieur. — Comme ces religieux possédaient des biens qu'il fallait administrer, ce soin était confié au Sous-prieur, que l'on appelait encore, pour cette raison : Procureur.

Maître des novices. — Le Maître des novices est celui qui est chargé, à l'exclusion de tout autre, du soin et de l'éducation des novices, pendant l'année du noviciat.

Maître en sacrée théologie. — Ce titre était donné à des hommes remarquables par leur science théologique et leurs talents.

Lecteur, — Étudiant. — Le religieux chargé d'enseigner la Philosophie ou la Théologie, aux jeunes religieux qui n'ont pas terminé leurs études, a le titre de Lecteur; — ses élèves prennent celui d'Étudiants. Quelquefois on les fait ordonner Prêtres avant qu'ils aient complétement terminé leurs études.

Prédicateurs. Ce sont les Pères que le Père Général a approuvés pour la prédication.

Pères. — Les religieux Prêtres prennent le titre de Pères.

Clercs. — On appelle Clercs les religieux qui sont destinés aux études ecclésiastiques, ou à l'office du chœur.

Frères. — Les religieux qui ne sont pas Prêtres sont appelés Frères.

Frères lais. — Ce sont les religieux destinés aux travaux manuels. Ils ont les mêmes vœux et obligations que les Pères et les Clercs.

Frères Tertiaires ou donnés. — Ce ne sont pas des religieux du premier ordre institué par saint François d'Assise, mais du troisième. Ils ne sont pas astreints à des vœux et restent toujours dans la maison à laquelle ils se sont donnés.

Affiliés. — Chez les Cordeliers pour assurer la nourriture des novices, chaque couvent s'affiliait les novices qu'il envoyait au noviciat et payait leurs frais de nourriture pendant le temps du noviciat

et des études. Ainsi les religieux étaient parfois membres d'un couvent et affiliés d'un autre couvent.

On voyait encore des religieux d'une province admis à l'Affiliation dans une autre province, soit par égard pour leur mérite, soit pour tout autre motif.

Une dernière remarque : — En entrant en religion, les Cordeliers conservaient leur nom de famille et leur nom de baptême. Les Récollets conservaient leur nom de famille, mais, le plus souvent, ils abandonnaient leur nom de baptême pour prendre un nom de religion, un nom de saint, dont ils faisaient précéder leur nom de famille. Les Capucins abandonnaient, (comme ils l'ont toujours fait et le font encore maintenant), leur nom de famille et leur nom de baptême, pour prendre un nom de religion, un nom de saint, qu'ils faisaient suivre du nom du lieu de leur naissance, ou de celui d'une localité importante voisine du lieu de leur naissance. Ainsi, toutes les fois que sur un document on trouve un religieux désigné par un nom de saint, suivi d'un nom de pays, *Fortuné d'Ancenis,* par exemple, on peut être sûr que c'est un Capucin, et que s'il n'est pas originaire de la localité dont il a pris le nom, il l'est au moins d'une localité qui en est voisine.

Enfin, dans tout l'Ordre franciscain, les religieux font toujours précéder leur signature de la lettre F, aussi bien les Pères que les Frères, car ils sont tous Frères-Mineurs, et la lettre F est la première lettre de ce titre général.

I. CORDELIERS

1° Couvent d'Ancenis.

5 PÈRES ET 1 FRÈRE

Pères.

Guitton (Antoine-Alexandre), gardien, maître en sacrée théologie, âgé de 51 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Bernard (Nicolas), définiteur perpétuel, ancien gardien, affilié de la maison d'Ancenis, âgé de 63 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Lafond (Charles), définiteur, ancien gardien, affilié de la maison d'Ancenis, né le 26 septembre 1742.

Despéroux (Alexis), affilié de la maison d'Ancenis, âgé de 48 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Hayer (Charles-Louis), affilié de la maison de Laval, âgé de 44 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Frère.

Loriau (Louis), frère lai, âgé de 34 ans, à la date du 18 décembre 1790.

Pièces consultées. — Récolement d'inventaire du 7 novembre 1790. — État de traitement du 18 décembre 1790. — Listes des prisons. — Listes des prêtres insoumis. — Nombreux états de situation et de paiement. — Registres du District d'Ancenis, etc., etc.

2° Couvent de Bourgneuf.

1 PÈRE ET 1 FRÈRE

Père.

Brun (Denis), gardien, définiteur perpétuel [1].

Frère.

Benoît (Louis), frère lai, né le 22 octobre 1748, — profès le ... janvier 1770.

Pièces consultées. — Récolement d'inventaire du 26 décembre 1790. — Listes de traitement. — Registres du Directoire du département, etc., etc.

3° Couvent de Clisson.

3 PÈRES ET 1 FRÈRE

Pères.

Barat (André), gardien, âgé de 65 ans et religieux depuis 48 ans, à la date du 18 juin 1790.

[1] On trouve aussi Le Brun, mais le véritable nom nous semble être Brun.

Le Mauviel (Gilles-François) [1], âgé de 27 ans et religieux depuis 4 ans, à la date du 18 juin 1790.

Piveteau (Gabriel), âgé de 26 ans et religieux depuis 1 an, à la date du 18 juin 1790.

Frère.

Gillet (François), frère lai, âgé de 55 ans et religieux depuis 38 ans, à la date du 18 juin 1790.

Pièces consultées. — Inventaire du 18 juin 1790. — État de situation du 4 mai 1791. — Listes de paiement, etc., etc.

4° Couvent de Nantes.

10 PÈRES

Pères.

Loiseleur (Julien), pro-ministre provincial de la province de Touraine, père de province, membre du couvent de Paris, affilié à la maison de Nantes, né le 9 février 1751, — profès le 18 mars 1767.

Étienne (Pierre), ancien provincial, gardien, né le 7 décembre 1735, — profès le 17 novembre 1754.

Majeune (François), procureur (ou sous-prieur), père de province, né le 28 novembre 1753, — profès le 13 août 1776.

Raby (Jean), définiteur (ou *custode de la custodie de Nantes*), né le 27 mai 1723, — profès le 7 janvier 1751.

Aubry (Christophe), maître des novices, ancien définiteur, ancien gardien, né le 11 mai 1748, — profès le 22 juillet 1765.

Goret (Gilles-Marie-Epiphanie-Antoine), dit Cornillaye [2], né le 3 janvier 1745, — profès le 16 septembre 1764.

[1] On trouve aussi simplement Mauviel, mais ce religieux signe lui-même Le Mauviel.

[2] De ce religieux, né à Fougères, Ille-et-Vilaine (et non pas Fougeray), le 3 janvier 1745, et baptisé le lendemain, en l'église paroissiale de Saint-Léonard, M. l'abbé Cahour fait deux religieux différents : La Cornillière, né à Fougeray, exp. Esp., et Goret (Gilles-Marie-Epiphane), 44 ans. Il n'y en a qu'un seul : Goret (Gilles-Marie-Epiphanie-Antoine), dit Cornillaye, comme il déclare lui-même s'appeler, à la date du 30 décembre 1790.

Sartre (Jean), ancien maître des novices, ex-définiteur [1], né le 21 mai 1747, — profès le 4 février 1771.

Brochard (Jean-François), né le 1er janvier 1761, — profès le 1er février 1784.

Robin (Honoré), né le 15 avril 1765, — profès le 28 mars 1787.

Martin (Julien), sacriste, né le 23 novembre 1761, — profès le 14 septembre 1788.

Pièces consultées. — Inventaire du 10 mai 1790. — Liste signée : F. Etienne, gardien. Nantes, 20 novembre 1790, certifiée véritable. Nantes, 21 novembre 1790, F. Loiseleur, pro-ministre provincial. — Extraits d'actes de baptême et de profession. — Tableau des différentes maisons religieuses de la ville de Nantes, janvier 1791. — États de situation et de paiement. — Listes des prisons. — Listes de déportation et d'embarquement. — Registres des Districts. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor, an VI. — Registres du Directoire de Département, etc., etc.

5° Couvent de Savenay.

4 PÈRES ET 1 FRÈRE

Pères.

Courtois (Pierre-François), gardien, né le 19 juin 1742.

Salmon (François-Jacques-Joseph), né le 19 juin 1748.

Menard (François), âgé de 76 ans, le 28 mars 1791.

Marsac (Louis), né le 1er août 1758, — profès le 12 juin 1782.

Frère.

Méchineau (Pierre), frère lai, né le 18 septembre 1740.

Pièces consultées. — Récolement d'inventaire du 25 février 1791. — Une lettre de Courtois (Pierre). — Une lettre de Méchineau (Pierre). — États de paiement. — Tableau des pensionnaires

[1] On trouve quelquefois Sarte ou Sartes, mais il signe lui-même Sartré.

ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor, an VI, etc., etc.

6° Couvent de Saint-Martin-de-Teillé.

2 PÈRES ET 2 FRÈRES

Pères.

Pinaud (Louis), gardien, âgé de moins de 50 ans, au mois d'octobre 1791 [1].

Salmon (René-Jean), âgé de 62 ans, à la date du 15 septembre 1793.

Frères.

Leboucher (Julien), frère lai, âgé de plus de 50 ans, au mois d'octobre 1791 [2].

Paillard (Jean-Pierre), frère lai, né le 3 mars 1749.

Pièces consultées. — Nombreux états de paiement. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor, an VI, etc., etc.

7° Aumônier des Dames de Sainte-Élisabeth, à Nantes.

Rèmeur (Louis), confesseur des religieuses, ancien gardien, ancien définiteur, âgé de 62 ans, le 10 mai 1790.

Pièces consultées. — Inventaire du 10 mai 1790. — Listes des prisons, etc., etc.

F. FLAVIEN DE BLOIS,
Capucin.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

[1] Age calculé d'après le chiffre de sa pension à cette époque.
[2] Age calculé d'après le chiffre de sa pension à cette époque.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

LE ROMAN DE LA CHOUANNERIE

I. *L'ensorcelée*; II. *Le chevalier des Touches*, par J. Barbey d'Aurevilly. — 2 volumes, in-32, édition elzévirienne; Paris, Alphonse Lemerre, 27, passage Choiseul, 1879.

I

Un jour viendra, sans nul doute, où la Vendée trouvera son Walter Scott. Les exploits de la grande guerre, ceux de la chouannerie, ces épisodes sans nombre, pleins d'héroïsme et de deuil, ces tragédies et ces drames de l'histoire, auprès desquels pâlissent les inventions des poètes, seront, sous la main d'un grand romancier, une mine incomparable et d'où sortiront des chefs-d'œuvre. En attendant, nous possédons sur la Vendée et la Terreur plus d'une œuvre remarquable, et la liste est déjà longue des récits inspirés par cette époque, la plus dramatique et la plus romanesque de notre histoire.

C'est Balzac, le plus illustre romancier du XIXe siècle, qui a ouvert la marche. Il écrivait, en 1827, *les Chouans ou la Bretagne en 1799*, et le sujet lui portait bonheur ; car c'est à partir de ce livre qu'il se trouvait en pleine possession de son talent. En 1834, il publiait le *Réquisitionnaire*, une simple nouvelle, composée avec

un art exquis. Plus tard, alors que son génie était dans tout son épanouissement, nous le voyons, dans sa *Correspondance*, préoccupé de cette guerre de la Vendée si pleine d'imprévu et de mystères; il se proposait de lui consacrer plusieurs de ses œuvres, et déjà il avait jeté sur le papier le titre de quelques-unes d'entre elles. Il avait choisi, entre autres, pour en faire le sujet d'une de ses *scènes de la vie militaire*, l'épisode de la Pénissière, lors de l'insurrection de 1832.

Sous ce titre: *Guiscrif, épisode de la Terreur*, paraissait, en 1833, un récit qui joignait à l'intérêt du roman celui de l'histoire. L'auteur n'y avait pas mis son nom, qui devait se retrouver plus tard en tête de quelques-uns des meilleurs ouvrages historiques de notre temps, et figurer parmi ceux des membres de l'Académie française. *Guiscrif* était le début de notre éminent et si regrettable collaborateur, M. de Carné.

L'historien de la Vendée militaire, M. Crétineau-Joly, s'est délassé plus d'une fois de ses grands tableaux d'histoire en composant des tableaux de genre, dont le sujet était emprunté à la Vendée. *L'abbé Andreau, Virgile Marron, Yves l'ardent, le Fils d'un pair de France*, sont des récits écrits de verve, pleins de chaleur et d'entrain, et dont Charles Nodier disait un jour *qu'ils sentaient la poudre*.

Lui-même, Charles Nodier, avait écrit un roman vendéen, *Thérèse Aubert*, et de bons juges estiment que ce roman est son chef-d'œuvre. Je suis tenté cependant de placer, au-dessus de *Thérèse Aubert, le Marquis de la Charnaye* d'Edouard Ourliac, la perle de ce charmant volume qu'il a intitulé : *Contes du Bocage*. « Personne, dit M. Léon Gautier dans ses *Portraits littéraires*, personne n'a peut-être mieux compris le caractère religieux de ces luttes de géants; personne n'a peut-être mieux su donner à l'élément politique, dans ces *plus quam civilia bella*, un rang honorable qui ne fût pas le premier. Le *Chemin de Kéroulaz* peut passer pour le type de ces contes trop historiques, hélas ! Ils sont pleins de la grandeur vendéenne elle-même, qui a passé tout entière

dans l'âme de l'écrivain. Notez qu'Ourliac était un ami profond de la nature, des arbres verts, des eaux claires, des chants d'oiseaux. Il a fait, dans ses *Contes du Bocage*, de beaux mélanges de ce sentiment de la nature avec le sentiment plus mâle de son indignation contre les tyrans de 1793. Des herbages charmants, un pays admirable, et du sang dessus : voilà les *Contes du Bocage.* »

Les *Contes du Bocage* ont un pendant digne d'eux dans les *Contes de Bretagne* de Paul Féval, une des premières œuvres du grand romancier, pleine de cette belle ardeur, de cette nouveauté, de ce charme de jeunesse que rien ne remplace. Paul Féval a, d'ailleurs, sur Edouard Ourliac cet avantage d'être un *Breton bretonnant*, d'être né, d'avoir grandi sur cette terre ,au milieu de ces hommes dont il redit les exploits. Edouard Ourliac était né à Carcassonne: force lui avait donc été de *se faire* Vendéen. Quelqu'un qui n'a point eu cette peine, c'est M. de Brem, l'auteur du *Sanguenitou* et des *Aventures du bonhomme Quatorze.* Quelle vérité, quel naturel, quelle saveur toute particulière dans ces contes, où l'on sent à chaque page, à chaque ligne, non l'auteur, mais l'homme du pays, le Vendéen *quand même!*

C'est d'ailleurs un des privilèges de la glorieuse épopée vendéenne d'inspirer les écrivains les plus étrangers à nos provinces de l'Ouest.

J'en lis qui sont du Nord et qui sont du Midi.

C'est ainsi, par exemple, que M. de Pontmartin a écrit une de ses plus charmantes nouvelles, *les Trois veuves,* M. Frédéric Béchard *Jambe d'argent,* et enfin M. Victor Hugo *Quatre-vingt-treize.*

On sait que, dans ce dernier ouvrage, l'auteur des *Odes et Ballades*, le chantre de *Louis XVII* et de *Quiberon*, s'est placé au point de vue révolutionnaire. Glorifier la Convention, rapetisser les géants de la Vendée, tel est son but; mais, en dépit qu'il en ait, l'héroïsme, le dévouement, la vraie grandeur, sont toujours du côté des *Brigands*, et le véritable héros de son livre, ce n'est pas Gauvain, le ci-devant vicomte devenu républicain, absolument comme M. le

vicomte Hugo; ce n'est pas Cimourdain le conventionnel, qui envoie Gauvain à l'échafaud, en vertu de cette règle : *Un républicain trouve toujours un plus républicain qui le guillotine ;* ce n'est pas même cet aimable sergent Radoub, du bataillon du *Bonnet-rouge*, qui dit gaiement à un paysan vendéen mortellement blessé : « C'est tout à l'heure que tu vas savoir que ton curé ne te disait que des bêtises; » non, le héros de *Quatre-vingt-treize*, c'est encore et malgré tout le Vendéen, le chef des *Brigands*, le marquis de Lantenac.

A ce livre manqué, malgré quelques beaux passages et plus d'une page admirable, combien je préfère les deux volumes de M. Barbey d'Aurevilly, dont j'ai inscrit les titres en tête de cet article et dont je voudrais aujourd'hui entretenir les lecteurs de la *Revue*.

II

Il y a quelque trente ans, M. Barbey d'Aurevilly avait projeté d'écrire une série de romans qui auraient eu pour théâtre et pour sujet les guerres de la chouannerie. Né en Normandie, élevé sur les genoux des survivants de ces grandes luttes, il voulait raconter quelques-uns des épisodes de la chouannerie du Cotentin. Comme Balzac, pour lequel M. Barbey d'Aurevilly ressent une admiration aussi profonde que légitime, il se plaisait à nous dire les titres de ses futurs récits : *l'Ensorcelée, le Chevalier des Touches, un Gentilhomme de grand chemin, une Tragédie à Vaubadon*, etc., etc. Hélas! depuis trente ans, nous attendons encore le *Gentilhomme de grand chemin* et la *Tragédie à Vaubadon*. Ne nous plaignons pas trop cependant, car nous avons eu le *Chevalier des Touches* et l'*Ensorcelée*, c'est-à-dire deux chefs-d'œuvre.

C'est un gros mot que celui de chef-d'œuvre, je le sais bien, et pourtant je le maintiens. Certes, M. Barbey d'Aurevilly a des défauts, et des défauts qui sautent aux yeux. Ils étaient tout récemment encore signalés, — non sans une pointe d'exagération, — par M. Armand de Pontmartin, dans le dernier volume de ses *Nouveaux Samedis*, d'où j'extrais ce passage : « J'aime mieux dire un mot, en

« finissant, du style, ou, pour parler plus exactement, de la *langue* « de M. Barbey d'Aurevilly. J'en dirais volontiers ce que Royer-« Collard disait de la Chambre de 1831 : « J'en ai vu de meil-« leures, j'en ai vu de pires ; je n'en ai jamais vu de pareilles. » « C'est vif, c'est amusant, c'est parfois empoignant ; mais à quel « prix ? Sans m'arrêter à l'inexplicable luxe de majuscules que « l'auteur des *Bas-Bleus* devrait laisser à cet excellent M. Roselly « de Lorgues, je veux citer un échantillon de cette prose hachée, « tourmentée, incidentée, violentée, hérissée de néologismes et « de parenthèses, tellement surmenée par le trop robuste écrivain « qu'elle en devient poussive ou qu'elle s'abat *en jetant quatre éclairs*, « comme le cheval de Mazeppa. On dirait un usurier serrant son « débiteur à la gorge, afin de lui faire rendre un louis pour un écu, « ou bien un infirmier forçant son malade d'avaler une triple dose « d'émétique, pour le débarrasser une bonne fois de toutes ses « humeurs peccantes et de toute sa bile. » Il est bien vrai que M. Barbey d'Aurevilly surmène notre pauvre langue, au lieu de lui laisser la bride sur le cou ; il est bien vrai encore que lorsqu'on prend un de ses livres, au sortir d'une lecture de Mme de Sévigné ou de *Gil Blas*, on éprouve l'impression d'un homme qui, en plein midi, par une belle journée de printemps, entrerait dans une salle de spectacle brillamment éclairée, et passerait sans transition de la douce clarté qui tombe d'un ciel pur à la lumière qui s'échappe de mille becs de gaz. Rien ne vaut à coup sûr la vraie lumière et le soleil du bon Dieu ; mais est-ce à dire que l'on n'ait pas plaisir quelquefois à se trouver dans un théâtre, sous un lustre étincelant de mille feux ? Rien ne vaut Mme de Sévigné, je le reconnais ; mais faut il pour cela rejeter le style de M. Barbey d'Aurevilly, ciselé comme un bijou précieux, plein de surprises et de rencontres heureuses ?

Et cependant, si remarquable que soit la forme chez l'éminent écrivain, ce que j'admire surtout, dans l'*Ensorcelée* et dans le *Chevalier des Touches*, c'est le fond, c'est le sujet lui-même, l'art avec lequel le récit est conduit, la grandeur du cadre, la puissance et la vie des personnages, et par-dessus tout le sentiment élevé, le souffle grandiose qui anime ces deux maîtresses œuvres.

Ce n'est point un *naturaliste* que M. Barbey d'Aurevilly, et avec lui nous sommes à cent lieues de M. Zola et de l'*Assommoir*. L'abbé de la Croix-Jugan, Jeanne le Hardouey, le chevalier des Touches, M. Jacques, Aimée de Spens, tous ces personnages sont plus grands que nature ; mais tel est l'art du romancier, si exactes sont les proportions entre le cadre et les portraits, que ce défaut, si c'en est un, ne choque pas le lecteur. Aussi bien, le *Chevalier des Touches* et l'*Ensorcelée* sont moins des romans que des poèmes, et n'est-ce pas un droit pour le poète de grandir ses héros ?

Oui, c'est bien un poème que M. Barbey d'Aurevilly a écrit, le poème d'une époque et d'une guerre presque oubliées maintenant; car, ainsi qu'il le dit éloquemment dans sa *Préface*, « pour que le destin soit plus complet et plus grande la cruauté de la Fortune, il faut parfois que l'héroïsme et le malheur ressemblent à ce bonheur dont on a dit qu'il n'a pas d'histoire. »

« L'histoire, en effet, continue l'auteur, — et le lecteur, j'en suis sûr, me saura gré de poursuivre cette citation, — l'histoire manque aux Chouans. Elle leur manque comme la gloire et même comme la justice. Pendant que les Vendéens, ces hommes de la guerre de grande ligne, dorment, tranquilles et immortels, sous le mot que Napoléon a dit d'eux, et peuvent attendre, couverts par une telle épitaphe, l'historien qu'ils n'ont pas encore, les Chouans, ces soldats de buisson, n'ont rien, eux, qui les tire de l'obscurité et les préserve de l'insulte. Leur nom, pour les esprits ignorants et prévenus, est devenu une insulte. Nul historien d'autorité ne s'est levé pour raconter impartialement leurs faits et gestes. Le livre assez mal écrit, mais vivant, que Duchemin des Scépeaux a consacré à la chouannerie du Maine inspirera peut-être un jour le génie de quelque grand poète ; mais la chouannerie du Cotentin, la sœur de la chouannerie du Maine, a pour tout Xénophon un sabotier, dont les mémoires publiés en 1815 et recherchés du curieux et de l'antiquaire, ne se trouvent déjà plus. Dieu, pour montrer mieux nos néants sans doute, a parfois de ces ironies qui attachent le bruit aux choses petites et l'obscurité aux choses grandes, et la chouan-

nerie est une de ces grandes choses obscures, auxquelles, à défaut de la lumière intégrale et pénétrante de l'histoire, la poésie, fille du rêve, attache son rayon. »

C'est à la lueur tremblante de ce rayon que l'auteur de l'*Ensorcelée* et du *Chevalier des Touches* a évoqué ces temps évanouis, ces héros et ces luttes ensevelis dans l'ombre. La résurrection est complète. M. Barbey d'Aurevilly les a fait revivre avec une puissance qui rappelle Walter Scott, avec un souci du détail qui rappelle Balzac, avec une recherche et un fini de style qui lui est propre. Le luxe avec lequel M. Lemerre a édité ces deux beaux livres est une harmonie de plus qui les complète et qui achève de leur donner leur vrai caractère.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'un vœu à former. Que M. Barbey d'Aurevilly tienne les promesses qu'il nous a faites ; le succès qui accueille aujourd'hui, sous leur forme définitive, ses deux romans de chouannerie, le laisserait sans excuse, s'il ne se décidait pas à continuer, à terminer l'œuvre qu'il a entreprise. Dans ces récits consacrés au pays où se sont écoulées ses jeunes années, il est sur son véritable terrain; il semble que la vieille terre natale, — *alma parens*, — estompe et atténue ses défauts, tandis qu'elle ouvre à ses qualités une plus vaste et plus libre carrière. Donc, que M. Barbey d'Aurevilly nous procure encore cette joie rare, ce régal exquis : lire un livre franchement royaliste, par ce temps de république qui passe, et, par ce temps de médiocrité qui dure, lire un chef-d'œuvre.

EDMOND BIRÉ.

TERESA BONADILLI

NOUVELLE NANTAISE

Le soir du 15 août 1853, quatre jeunes gens dînaient ensemble dans une chambre de l'*hôtel de Nantes*, en face du théâtre de la place Graslin. La ville avait pris ce jour-là ses habits de fête. Un feu d'artifice venait d'être tiré sur le cours Saint-André, le canon grondait sur la place de la Duchesse Anne, on dansait dans les salons de la préfecture, la foule se pressait dans les principales rues, et sur les places les laboureurs de Basse-Goulaine et de Carquefou poussaient des exclamations de surprise devant les féeriques illuminations. La faim ou la fatigue avait de bonne heure arraché à la fête nos jeunes convives et il n'était pas minuit que déjà, le vin et la politique aidant, ils parlaient de manière à ne plus s'entendre, lorsqu'une large goutte de sang, suivie rapidement de plusieurs autres, tomba sur la table. Les convives échangèrent un regard de surprise et se précipitèrent dans l'escalier.

Ils frappèrent violemment à la porte de la chambre qui se trouvait au-dessus d'eux : on ne répondit pas. L'un d'eux courut avertir le maître d'hôtel ; la porte de la chambre mystérieuse, fermée en dedans, fut enfoncée, et l'on se trouva en présence d'un homme baigné dans son sang. Son extérieur ne manquait pas de distinction ; il paraissait avoir moins de trente ans. Il était assis sur le

plancher de sa chambre, les épaules appuyées contre le mur; des meubles, placés de chaque côté, l'empêchaient de rouler sur lui-même; les mains reposaient sur les genoux; la tête pesait lourdement sur la poitrine. La pâleur de la mort empreinte sur son visage, la fixité de son regard, l'immobilité de son corps, un demi-sourire de désespoir qui dilata ses lèvres au moment où l'on pénétra dans sa chambre, lui donnaient un aspect qui tout ensemble inspirait la terreur et réclamait la pitié. Cet infortuné s'était ouvert les veines.

« Du linge, messieurs! nos mouchoirs, nos cravates. Peut-être est-il encore temps: sauvons cet homme! »

Le maître d'hôtel courut chercher du linge, pendant que les jeunes gens, dont l'un était étudiant en médecine, s'efforçaient d'arrêter le sang. Soit affaissement de la volonté, soit impossibilité de la manifester, le patient se laissa faire, sans donner le moindre signe de mécontentement ou de satisfaction. Ses plaies bandées et la police avertie, le malade fut transporté à l'hôpital. Les quatre amis voulurent lui rendre encore ce service et revinrent achever leur dîner, qui, contre l'ordinaire, se termina moins bruyamment qu'il n'avait commencé.

Triste demeure qu'un hôpital! Toutes les déceptions, tous les désespoirs, toutes les difformités, toutes les misères s'y donnent rendez-vous. Demeure bien précieuse cependant aux infortunés qui, à son défaut, n'en auraient pas. Je ne connais dans le monde rien de plus admirable que l'établissement des hospices, si ce n'est celui des sociétés religieuses dont les membres dépensent, non pas leur argent, mais leur jeunesse, leur vie entière, au service de la population de cette cité des larmes. A l'heure où notre malade arrivait à l'hôpital, il y avait debout, prêtes à le recevoir, des femmes au sourire pur, aux mains adroites et délicates, au cœur aimant et fort, qui n'avaient vu ni le feu d'artifice, ni les illuminations, ni même la majesté des offices de la cathédrale et des autres grandes églises de la ville. Elles n'avaient prié que dans leur chapelle, elles n'avaient eu de plaisir qu'en adoucissant quelques douleurs, et elles

recevaient ce nouvel ami avec la tendresse d'une mère et la douce familiarité d'une sœur. Il était jeune, il avait voulu se donner la mort : il était donc bien malheureux? Il fallait l'aimer davantage.

L'interne de service déclara qu'il pourrait bien ne pas aller jusqu'au lendemain. L'aumônier, averti, vint le visiter. Vainement employa-t-il pour le toucher toutes les ressources que l'humanité et la charité peuvent inspirer; l'infortuné, qui paraissait en état de comprendre et de répondre, ne dit pas un mot, ne fit pas un signe. Il regardait le prêtre avec ce rire étrange dont nous avons déjà parlé et qui semblait dire : — Épargne-toi ce soin ; mon désespoir est au-dessus de tes consolations. — Ce fut avec la même indifférence qu'il vit prendre et lire des papiers qu'il portait sur lui : on trouva qu'il s'appelait Théodore V., ancien sergent-major dans un bataillon de chasseurs.

Le prêtre se retira en recommandant qu'on vînt l'avertir si le malade se trouvait plus mal. Théodore paraissait tranquille. Ceux à qui il est arrivé de perdre tout à coup une grande quantité de sang, savent que dans cet état on ne souffre point : les membres cessent d'obéir à la volonté; la peau prend une teinte pâle, mais non livide ; il semble que l'âme va doucement s'envoler du corps et l'on craint presque de respirer. L'homme, dans cette situation, s'il n'est pas troublé par la fièvre ou de sombres pensées, jouit d'une force et d'une liberté d'esprit qu'il ne soupçonne même pas lorsque les sens, dans la plénitude de la vie animale, confondent, pour ainsi parler, leur action et leur voix avec l'action de l'entendement. Théodore ne jouissait que de la moitié de ces avantages; mais c'en était assez pour produire chez lui cette étrange placidité, ce calme résolu que le désespoir seul ne peut jamais donner. La nuit ne fut pas aussi mauvaise qu'on l'avait redouté. Le prêtre passa le lendemain plusieurs heures auprès du sergent. Quoique accoutumé à toutes sortes de malades, il ne pouvait revenir de sa surprise en étudiant celui-là. Le second jour, Théodore, qui avait la fièvre et un peu plus de force, essaya d'arracher le bandage de ses plaies. Le médecin lui en fit de graves reproches et lui représenta que c'était payer d'ingratitude

les soins qu'on prenait de lui, qu'il devait attendre une situation d'esprit meilleure pour décider de son sort. Le prêtre le conjura, dans les termes les plus affectueux, de ne pas lui donner le chagrin de le voir se suicider sous ses yeux. « Si c'est un courage de se donner la mort, vous l'avez eu. Ayez celui de supporter la vie, qui vous paraît un poids si lourd : faites-le pour nous qui vous aimons et que vous affligeriez. » Le prêtre ne reçut pas de réponse, mais le jour suivant en approchant du malade, il vit avec une heureuse surprise le soldat lui tendre la main.

— Monsieur, lui dit-il, votre état est meilleur, j'espère maintenant que vous guérirez ; mais vous me paraissez toujours bien malheureux. Contre de tels chagrins il faudrait des remèdes puissants. Vous déplairait-il de me dire si vous êtes catholique?

— J'étais de votre religion.

— Et pourquoi n'en seriez-vous plus, lorsque vous en avez tant besoin ?

— J'avais cessé de prier depuis longtemps ; j'ai cessé de croire en cessant d'espérer.

— C'est-à-dire que vous croiriez encore, si vous pouviez encore espérer ?

Le jeune homme ne répondit pas.

— Pourquoi donc perdriez-vous l'espérance, lorsque, pour être sûr du pardon, Dieu ne vous demande que d'avouer et de regretter précisément peut-être ce qui fait votre désespoir ?

Théodore retrouva son mauvais sourire.

— Je ne veux pas, dit-il, demander à Dieu un pardon que moi-même je me refuse. D'ailleurs, à vous parler franchement, la confession me paraît chose inconvenante et contre nature. Moi! que j'aille révéler à qui n'a pas besoin de le connaître le secret de ma vie! Ne m'en parlez plus; à cette condition, je puis encore être sensible à vos témoignages d'amitié.

Il y avait dans ces dernières paroles et le ton dont elles furent prononcées, plus de chagrin que d'aigreur. La sensibilité, la douleur morale reprenait ses droits sur le cœur de Théodore. Le désespoir,

comme toutes les passions violentes, n'est pas durable. Tel qui se suicide aujourd'hui, aurait demain horreur de la mort. La plus grande souffrance de Théodore sera désormais l'isolement de son âme et de sa pensée. Il trouvait l'aveu de ses fautes contre nature et il éprouvait un besoin immense de les raconter et même de les exagérer. Insensiblement la santé lui revenait; mais sa tristesse augmentait avec ses forces. L'aumônier continuait à le voir et il était devenu véritablement son ami. Les religieuses avaient pour lui de ces petites attentions qui flattent un homme presque à son insu : son suicide, son silence, l'expression à la fois résolue et mélancolique de son visage, l'avaient fait distinguer des autres malades : on l'aimait. Les rôles étaient maintenant changés : les religieuses, et surtout l'aumônier, évitaient soigneusement toute parole qui eût pu paraître une interrogation; le jeune homme, au contraire, ramenait sans cesse ces demi-mots, ces exclamations, ces tours embarrassés qui indiquent le besoin et le désir de s'expliquer : « Si vous saviez comme je suis à plaindre ! — Chère et malheureuse Teresa ! — Vraiment je suis tenté de croire à la fatalité. » Et une larme venait trembler sur sa paupière. L'aumônier l'écoutait en silence et reprenait la conversation commencée. Un matin, Théodore demanda au médecin la permission de se promener dans la journée. Le médecin le trouva assez fort pour le lui permettre, et l'aumônier, arrivant quelque temps après, le malade lui dit, en lui prenant la main : — J'ai permission de me promener; si vous avez du temps, je vous raconterai mon histoire. Le prêtre eût mieux aimé qu'il se fût borné à lui faire en secret, comme pénitent, le court exposé des fautes de sa vie, dont il allait, comme ami, lui révéler toutes les circonstances; mais le refuser était impossible; il lui promit de venir le chercher pour la promenade.

Il était midi, quand l'aumônier revint. Il offrit son bras au jeune homme et le conduisit dans une cour où il savait qu'ils seraient seuls.

— Mon père, dit Théodore, était officier de gendarmerie dans cette ville. Je le perdis à douze ans et ma mère à dix-huit. Mes

études avaient été mal faites: j'aimais le travail; mais, indocile et capricieux, je m'étais toujours refusé à suivre le programme des classes, et, malgré quelques succès dans les compositions françaises, j'étais incapable de subir aucun examen. Il ne m'était pas impossible, en recherchant la protection des amis de ma famille, de me faire une position; mais mon caractère se prêtait mal au rôle de protégé. Je me fis soldat, et l'année suivante, je fus envoyé en Algérie.

Le peu d'état que je faisais de la vie et l'espérance d'un rapide avancement me poussaient au-devant de tous les périls, et plusieurs fois je n'échappai à la mort qu'à force de la mépriser. Mon orgueil était que personne, parmi mes camarades, ne fût en droit de se croire plus brave que moi; j'observais la discipline dans ses plus petits détails; je respectais mes supérieurs, mais je ne fus jamais aimable avec eux ni ne leur rappelai mes services: il me semblait qu'ils étaient tenus de les voir et d'en tenir compte. Cependant plusieurs jeunes gens avaient obtenu l'épaulette, et j'étais toujours sous-officier: je résolus de quitter l'armée à l'expiration de mon congé. Mon dessein fût d'abord de me fixer dans la colonie. Dans cette intention j'allai passer quelque temps à Alger et perdis ainsi le droit de me faire rapatrier aux frais de l'État. L'insuccès de mes démarches et la passion d'écrire qui s'était emparée de moi me firent, encore une fois, changer de résolution. Je m'embarquai sur un brick marchand, qui partait pour le Havre.

La navigation devait être longue; mais j'avais du temps, et les courses aventureuses étaient assez de mon goût. Nous eûmes, les deux premiers jours, beau temps et bon vent; mais, au milieu de la seconde nuit, je fus éveillé par le bruit de la tempête et la voix du capitaine donnant coup sur coup des ordres à tout l'équipage. J'appris qu'on n'était plus maître du navire et que nous étions poussés sur les côtes méridionales de l'Espagne. L'orage continua le lendemain. Les matelots, battus par le vent, la pluie et les lames, à bout d'expédients et de force, parurent ne plus agir que machinalement, lorsque, à l'entrée de la nuit, ils virent que la tempête

redoublait de violence. Vers quatre heures du matin, un bruit sourd et un tressaillement du navire m'apprirent que tout était fini. Ceux qui marchaient sur le pont s'arrêtèrent court : le navire était fendu : nous descendions dans l'abîme.

Je restai cramponné à une poutre assez de temps pour être jeté vivant sur le rivage. Là je perdis connaissance et ce ne fut que vers le milieu du jour que je revins tout à fait à moi. J'avais été recueilli sur la plage par des habitants du pays qui m'avaient porté dans leur maison où, à force de soins, ils me rappelèrent à la vie. Je me trouvai couché dans une chambre assez richement meublée. Le bruit de la tempête qui durait encore me rappela mes aventures de la nuit et j'aperçus un beau vieillard assis silencieusement au pied de mon lit. Il m'adressa le premier la parole en français.

— Comment te trouves-tu, mon enfant?

— Parfaitement bien, Monsieur. Pourrais-je savoir où je suis?

— Dans une maison amie. Sois tranquille, tu es le bienvenu, et si la mer n'avait englouti tes compagnons de voyage, je me réjouirais de ce naufrage qui envoie au vieux soldat de Napoléon un jeune soldat de l'armée d'Afrique.

— Merci, Monsieur; mais où suis-je donc?

— Tu es en Espagne, mon enfant : as-tu entendu parler de l'Andalousie?

— Oui.

— Eh bien! tu es en Andalousie.

Il ajouta que, né d'un père corse et d'une mère espagnole, il avait servi dans sa jeunesse comme officier de dragons dans les troupes de l'Empereur; qu'en 1815 il s'était établi en Andalousie, où il cultivait lui-même depuis ce temps une belle et grande terre, héritage de sa mère. — Tout ce qui appartient à la France m'est cher, ajouta-t-il; j'en ai conservé, autant que possible, les mœurs et la langue que j'ai apprise à ma fille, la seule compagne qui me reste dans cette solitude. A peine a-t-elle connu sa mère, la pauvre enfant! Tu vas la voir : si tu ne peux descendre, nous viendrons, elle et moi, dîner dans ta chambre. Elle sait déjà ton nom et ton pays : nous avons trouvé tes papiers.

— Capitaine, j'accepte tout; mais je ne puis comprendre tant de bonté.

— Comment! est-ce que tu n'es pas un soldat français? Ah! les joyeux et braves compagnons! Quelles charges, sous l'œil et la conduite de Murat, sur ces Prussiens de malheur! Mais nous aurons le temps de causer. Écris à ta famille de ne pas s'inquiéter.

— Je n'ai plus de famille.

— Alors tu resteras plus longtemps. Es-tu assez fort pour quitter le lit?

— Je suis très-bien. Vous me verrez debout dans un instant.

Il sortit et rentra une heure après avec sa fille. Hélas! je n'ai pas besoin pour la peindre de consulter ma mémoire : je la vois, elle est là, devant moi, qui meurt en me maudissant! Elle avait alors quinze ans à peine : de grands yeux noirs, le teint blanc des Andalouses, mais légèrement coloré, le visage ovale et parfaitement régulier, une taille déjà au-dessus de la moyenne, un corps souple et flexible comme un scion d'osier : tel était l'extérieur de Teresa. L'habitude de ne converser qu'avec son père, qui ne lui parlait que mitraille et grands coups d'épée, la lecture des historiens de l'Empire, avaient donné à son caractère je ne sais quoi d'enthousiaste et de chevaleresque qui formait un contraste frappant avec l'expression tendre et un peu mélancolique de son regard. C'était la vigueur et l'énergie corse mariées à la douceur et à la mollesse andalouses. Comme son père, elle avait la plus haute idée de la France et surtout des soldats français. Nous étions pour elle la personnification de l'honneur et de toutes les nobles inspirations. Elle écoutait avec le plus vif intérêt les réponses que je faisais à Bonadilli sur mes campagnes d'Algérie, et je voyais son visage pâlir ou se colorer alternativement, selon que je me plaçais dans une situation terrible ou rassurante. A la fin : — Tu es brave comme mon père, me dit-elle; sois notre ami et reste avec nous.

Je comprenais qu'un vieux capitaine tutoyât un jeune sous-officier; je ne pouvais pas m'expliquer que sa fille me parlât sur ce ton de familiarité. J'en devinai bientôt la raison : elle ne savait qu'impar-

faitement le français, et comme elle ne l'avait jamais parlé qu'avec son père, qu'elle tutoyait, elle me parla comme me parlait le vieillard.

Pendant les quinze jours que dura mon indisposition, ils passèrent avec moi la plus grande partie de leurs journées. Lorsque je fus guéri, le père me mena avec lui, par une belle matinée, visiter ses terres, situées au bord de la Méditerranée, entre Marbella et Fuengirola, aux confins de l'ancien royaume de Grenade. Ses champs s'étendaient depuis la mer jusqu'au village, qui en est à un kilomètre. C'est une plaine fertile et riante, coupée de petites collines plantées de vignes. Une de ces collines, plus haute, plus abrupte et inculte à son sommet, était couverte d'un troupeau de moutons et de chèvres. Les vallons étaient chargés de céréales, comme les campagnes du Poitou, et sur le bord de la mer paissaient un grand nombre de chevaux et de mulets. Autour de l'habitation, ferme ou château, car c'était l'un et l'autre, s'étendait un grand jardin ou plutôt un vaste enclos planté d'arbres odoriférants et surtout d'orangers, d'amandiers et de grenadiers, tout cela coupé de carrés de plantes potagères alternant avec du gazon et des fleurs. Le vieillard me montrait avec orgueil toutes ces richesses: — Voilà, me dit-il, le repos d'un soldat. Franchis la limite qui sépare mon champ de celui de mon voisin et tu auras une idée de l'incurie espagnole. A part quelques rares plaines sablonneuses, tout ce pays est fertile comme mon héritage. Jadis, lorsque les Maures habitaient ce pays, les travailleurs se pressaient dans les campagnes comme les guerriers de l'Empire sur les champs de bataille d'Austerlitz et d'Iéna. Aujourd'hui nos campagnes sont presque désertes : l'Andalousie, le grenier et la cave de l'Espagne, manque de bras actifs et laborieux.

Léandro Bonadilli (c'était le nom du capitaine) entra ensuite dans de longs détails sur les causes de ce mal. Il les rapportait à trois chefs : l'expulsion des Maures ; la facilité que les Espagnols avaient longtemps eue de s'enrichir par les colonies ; les révolutions qui agitent périodiquement le pays. De l'Espagne, nous pas-

sâmes à la France, et insensiblement je fus amené à parler de ma famille : le vieillard manifesta bruyamment sa joie en apprenant que mon père avait aussi servi sous l'Empire, et qu'il était mort officier de cavalerie. Tout cela fut raconté devant moi à Teresa, pendant le dîner. Quoique sa fille fût encore presque une enfant, Léandro se conduisait à son égard comme si elle eût été de son âge. Il ne vivait que par elle et pour elle. Il la consultait sur tout, lui confiait tout, tâchait de la persuader ou lui obéissait en tout. Il ne s'était pas un instant séparé de cette enfant de sa vieillesse et il comptait bien ne s'en séparer jamais. Je remarquai le plaisir que causaient à la senorita les renseignements que lui donnait son père. Il ne me parut pas possible de prendre immédiatement congé de ces deux personnes. Je tâchai de me rendre utile à Bonadilli en prenant part à ses travaux. Je passais aux champs avec lui la plus grande partie du jour. D'ordinaire Teresa attendait notre retour à la porte du jardin ou venait au-devant de nous dans les champs. Quand le temps était beau, nous prenions le repas du soir sous les arbres et nous y restions de longues heures. Dans une de ces délicieuses veillées où Teresa, presque toujours debout, allait de son père à moi et de moi à son père, il fut décidé que je donnerais à la jeune fille des leçons de français, le capitaine n'étant plus, disait-il, en état de le faire lui-même ; que nous ferions venir de Madrid ou de Paris tous les ouvrages pour lesquels j'avais du goût ; qu'on s'abonnerait en France, pour tout l'hiver, à plusieurs publications périodiques. Consentir, c'était m'enchaîner à cette généreuse et imprudente famille ; mais le moyen de refuser ces chaînes ?

Nous commençâmes nos lectures. Le vieillard y assista d'abord assez régulièrement ; puis, peu à peu, s'accoutuma à nous laisser seuls, pour peu qu'une affaire l'appelât ailleurs. Je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir que bientôt j'allais aimer, si je n'aimais déjà la jeune Andalouse. Cette découverte me jeta dans un profond chagrin ; car quel espoir d'épouser jamais la fille de Bonadilli ? Un jour que j'étais seul avec Teresa et une fille qui n'entendait pas le français, l'Andalouse s'aperçut de mon chagrin : elle cessa de lire et me dit : — Mon ami, mon père ou moi t'avons-nous offensé ?

— Vous? oh! vous savez bien que non!

— C'est donc mon père?

— Je lui dois la vie et il ne m'a jamais fait que du bien.

— Cependant tu es triste, tu n'es pas heureux.

— Peut-être.

— Alors c'en est fait aussi de notre bonheur, dit-elle d'un air de découragement.

— Eh! qu'importe à votre bonheur ma joie ou ma tristesse!

— Il dit: qu'importe! N'es-tu pas l'ami de mon père et le mien?

— Vous n'y pensez pas, senora: je ne puis être votre ami; je ne suis qu'un étranger jeté par la tempête sur les terres de votre père, qui m'a recueilli par pitié. Vous avez de riches domaines, et, dans mon pays, je n'ai pas de quoi me tenir debout sur un terrain qui m'appartienne. Vous êtes de noble famille; je porte un nom obscur, et n'ai pu rien faire encore pour la gloire.

Pendant que je parlais, Teresa tenait fixés sur moi ses grands yeux noirs où se peignait la stupéfaction. Elle ne me répondit pas, jeta son livre et se mit à causer en espagnol avec sa domestique.

Le lendemain, Bonadilli m'aborda d'un air bienveillant, mais plus grave que de coutume. Il me fit asseoir auprès de lui, et: — C'est par un caprice de la fortune, dit-il, que vous avez été jeté sur mes terres; mais ce n'est pas par caprice que j'ai essayé de vous y retenir. Je me fais vieux et n'ai pas de fils, j'ai besoin de repos. Vous êtes depuis longtemps avec nous, et chaque jour je vous estime davantage. Vous êtes laborieux et intelligent; prenez ma place dans la direction de nos travaux, vous aurez droit au quart des revenus, et vous me rendrez un service dont je tâcherai plus tard de vous récompenser.

Dans les offres du capitaine et jusque dans quelques-unes de ses expressions, je reconnaissais l'influence de Teresa. La pensée que je lui étais si cher, bien plus que l'incroyable générosité de son père, remplissait mon âme de joie, et les dernières paroles du vieillard semblaient encourager toutes mes espérances. Je remerciai

Bonadilli en lui faisant observer qu'il ne me connaissait pas assez pour conclure une affaire de cette importance. Le vieillard resta solennel : — Pardonnez-moi, Monsieur ; décidé depuis quelque temps à vous retenir, s'il était possible, auprès de nous, j'ai pris sur votre passé des renseignements qui m'ont pleinement satisfait.

— Capitaine, j'accepte la moitié de vos offres. Conservez l'administration de votre domaine, pour ne rien changer à vos habitudes, et, sous votre direction, je suppléerai à ce qui vous manquera de forces. Vous me donnerez le huitième des produits de l'exploitation.

Il fit de nouvelles instances ; je tins ferme et nous tombâmes d'accord. Nous entrâmes aussitôt dans l'appartement de Teresa.

— Eh bien ! mon père ?

— Tout va bien. Je ne suis pas content de lui ; mais j'ai fait mon possible pour qu'il fût content de moi.

Teresa me fit doucement quelques reproches, sans chercher à cacher sa joie.

— Je vous garde tous deux à déjeuner chez moi ; je veux vous traiter magnifiquement ; tout y sera à la française.

Et, légère comme un daim, elle se mit à courir et à donner des ordres. Il y avait tant de grâces dans cette enfant, quelques mots de son père m'avaient donné tant d'espérance, qu'un frisson de bonheur me fit trembler, lorsque, touchant d'une main le bras du vieillard et de l'autre le mien, elle dit :

— Maintenant, aimons-nous bien et soyons heureux !

— Oh ! reprit son père, s'il dépend de toi, nous le serons.

Ce fut bien la gaieté française qui présida à notre repas, et pendant quelque temps il en fut ainsi tous les jours. Bonadilli encourageait par sa conduite les attentions de sa fille à mon égard. Généreux et enthousiaste, il ne voyait pas comment un homme dans ma situation, et surtout un *soldat français,* comme il disait, auquel il était disposé à donner sa fortune et sa chère Teresa, pourrait jamais lui causer des chagrins : il y avait là une sorte d'impossibilité. De son côté, la senorita n'avait jamais vu en moi un amant, mais un ami, un frère, et l'intimité où je vivais avec son père était à ses yeux, si elle y songea jamais, l'apologie de sa familiarité.

Je continuais mes lectures avec Teresa. En l'absence du vieillard, nous lisions les classiques du XVIIe siècle ou les poésies de Lamartine; en sa présence, c'étaient ordinairement les histoires de M. Thiers, et le capitaine ne manquait jamais d'ajouter au texte de chaleureux commentaires. Il traçait sur la poussière, avec sa canne, le plan de la bataille, acceptait souvent, corrigeait quelquefois le texte de l'historien, et, s'échauffant peu à peu, il en arrivait, avec des gestes et une voix terrible, à commander la charge à ses dragons.

Lorsque j'étais seul avec Teresa, nous interrompions aussi notre lecture, mais nos commentaires étaient moins belliqueux. Rien de plus dangereux, le livre fût-il très-moral, que ces lectures en tête à tête. A l'émotion de l'un s'ajoute l'émotion de l'autre, et cette émotion, trahie par l'air du visage et l'accent de la voix, jette l'âme dans un état de mollesse et de défaillance qui la rend facilement accessible aux passions. Teresa l'éprouvait dans ces circonstances : ce n'était plus la vierge corse enthousiaste et naïve; c'était la femme andalouse rêveuse et tendre. Ce fut pendant une de ces lectures qu'elle cessa de me tutoyer. Je le lui fis observer; elle rougit et continua de me parler au pluriel. Quelquefois elle me laissait voir toutes les inquiétudes de son amour, tous les raisonnements de son cœur.

— Que pense-t-on, dans votre pays, de l'Andalousie? Quelle idée en aviez-vous avant d'y venir?

— Nous regardons l'Andalousie comme la terre classique des aventures galantes et des dévouements chevaleresques.

- Saviez-vous que ce pays est le plus beau de l'Espagne, un des plus fertiles et des plus riants de l'univers?

— Teresa, le plus aimable de nos grands écrivains a fait de la description de l'Andalousie une des plus belles pages du plus beau livre de notre littérature; lisez plutôt : « Le fleuve Bétis (Guadal-« quivir) coule dans un pays fertile et sous un ciel doux qui est « toujours serein. Le pays a pris le nom du fleuve, etc... » (*Télémaque.*)

— Que pensez-vous de cette description? dit la jeune fille en déposant le livre.

— Et vous-même, senora ? repris-je en souriant.

— C'est ma patrie : je ne saurais être bon juge. La terre que je foule est arrosée des sueurs de mon père ; ma mère repose à quelques pas d'ici : ce ciel fût-il moins pur, cette mer moins majestueuse, ces plaines moins fertiles et ces collines moins verdoyantes, je les aimerais encore et voudrais les aimer toujours ; mais vous, qui vîtes le jour sur les bords d'un autre océan, sur les rives d'un autre fleuve et sous un autre ciel, sentez-vous qu'on puisse se plaire en Andalousie et que, sans oublier sa terre natale, on y soit assez heureux pour ne pas désirer de partir d'ici ?

— Teresa, je retournais voir ma patrie : je n'y ai plus de famille, peut-être n'y retrouverais-je plus la tombe de ma mère ; mes amis d'enfance sont dispersés ; pas une Française n'a tremblé pour moi au jour du danger ; pas une larme n'eût été donnée à ma perte, si j'étais tombé dans la mêlée ; et cependant, pour aller saluer la ville qui abrita mon berceau, j'ai souvent désiré quitter l'Afrique, dans le temps même où j'espérais m'y faire un avenir glorieux. Aucun peuple n'est plus fortement enraciné au sol natal que les Français ; nos colonies périssent, faute de bras pour en exploiter les richesses ; cette Algérie, si belle et si fertile, sur l'autre rivage de cette mer, ne peut, malgré les avantages qu'elle leur offre, les attirer dans ses campagnes pour s'y enrichir en les fécondant.

J'allais continuer ; je vis Teresa pâlir. Sans trop m'en rendre compte et par un mouvement de cette fierté qui m'a perdu, je cherchais à faire valoir mon prétendu sacrifice et ne songeais pas que je mettais un poignard au cœur de la pauvre enfant ; mais il était écrit que je serais son bourreau.

— Ainsi vous nous quitterez peut-être un jour? Ah! quel chagrin vous causerez à mon père!

— Non, senorita, je ne vous quitterai pas. Quoi ! j'irais ailleurs chercher l'indifférence et les aventures, lorsque mes jours coulent heureux ici dans l'amitié d'un homme de bien et la compagnie de la tout aimable Teresa!

L'Andalouse rassurée et s'apercevant qu'elle m'avait laissé pénétrer trop loin dans les secrets de son cœur, qu'une femme voudrait encore cacher dans le temps même où elle s'efforce de les découvrir, se hâta de reprendre son enjouement naturel ; mais cette confiante et naïve enfant savait mal dissimuler.

Cependant son amour croissait comme le nombre des jours que je passais dans la maison de son père, et chaque instant m'en apportait une nouvelle preuve. Tout ce que je blâmais indirectement la veille avait disparu le lendemain. En recueillant les détails que je lui avais donnés sur l'habillement des femmes de mon pays, à la campagne, elle était parvenue à se confectionner, avec des peines infinies, un costume de fermière bretonne. Elle m'insinua un jour doucement qu'elle voyait avec peine l'habitude que je contractais avec son père de prendre de la poudre de tabac d'Espagne. Pour m'excuser je lui racontai l'histoire, vraie ou fausse, d'un homme qui, pour plaire à sa jeune femme, avait tout à coup rompu avec cette habitude, et était devenu fou. Quelques jours après, voyant que je tenais compte de son observation, elle prétexta un violent mal de tête et me demanda, avec le plus grand sérieux, à respirer l'odeur de la poudre abhorrée. Deux ans se passèrent ainsi. Teresa avait alors dix-sept ans. Évidemment je devais bientôt être son époux : je l'espérais, la jeune fille l'espérait aussi, et Bonadilli, qui ne devait pas ignorer notre amour, ne faisait rien pour le contrarier. Cent fois je fus sur le point de lui demander la main de sa fille, et cent fois l'orgueil, la conscience de mon infériorité, me fermèrent la bouche. — Si je m'étais trompé, me disais-je ; si cet amour n'existait que dans mon imagination ; si ce n'était chez cet enfant qu'un attachement capricieux et irréfléchi ; si le vieux Corse allait s'offenser de mon audace et trouver mon amour criminel ? Par le ciel, quelle confusion !

FLAINVILLE.

(La suite à la prochaine livraison.)

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XCVII

DOM LOBINEAU A L'ABBÉ CHOTARD [1].

(Paris, 7 novembre 1722.)

Paris, 7 novembre 1722.

L'honneur de vostre derniere lettre, Monsieur, m'a d'autant plus agréablement surpris qu'il y avoit longues années qu'un si doux commerce entre nous estoit interrompu, je ne sai pas pour quoi, car dom Diegue [2] m'est toujours egalement cher et respectable, et je me flatte aussi d'avoir bonne part à vos affections.

Avec l'assurance que vous me donnez d'estre toujours dans vostre souvenir, vous me faites un nouveau plaisir de m'ouvrir les moiens de vous marquer mon zele et ma diligence. Je vous diray, en recompense, que j'ai esté assez heureux pour trouver les deux livres que vous me demandez. Il est vrai que

* Voir la livraison de mai 1879, pp. 382-390.

[1] Arch. dép. de la Loire-Inférieure, fonds Chotard. — Cette lettre nous a été indiquée par M. Léon Maître.

[2] Surnom familier de l'abbé Chotard dès 1708; voir ci-dessus notre n° LXXXII.

les libraires ont vendu assez cher le plaisir de remplacer des vuides, puisqu'ils n'ont voulu lascher ces deux tomes depareillez qu'à 50 sous piece. Vous pouvez les envoier prendre chez moi quand il vous plaira.

Pour ce qui est de vostre memoire, je vous y respondrai amplement en peu, c'est à dire apres la St Martin. Si cette feste rassemble autant de monde à Nantes qu'elle en rassemblera ici, j'espere que nous entendrons parler de souscriptions [1]. Elles ne vont pas mal en ce pays-ci.

J'ay passé huit jours à la Roche et aux environs, et j'avois escrit de Tours pour en avertir Madlle Desc. [2] Je n'ai point entendu parler d'elle. Vous me dispenserez de vous dire si j'en ai esté mortifié ou non. Du moins a-t-on cru, à voir mon silence là dessus, que je prenois mon mal en patience.

Je baise les mains à V. S. [3] et suis avec le plus parfait respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

FR. G. A. LOBINEAU.

(L'adresse porte : *Bretagne. A Monsieur l'abbé Chotard, Chanoine de l'église Cathedrale. A Nantes.*)

XCVIII

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [4].

(Saint-Brieuc, 15 décembre 1724.)

Du mardy 15e décembre 1724, 8 h. du matin.

En exécution de la delibération du 3 de ce mois, Messieurs

[1] Il s'agit probablement de souscriptions, c'est-à-dire de signatures, données à quelque pièce relative aux affaires du jansénisme.

[2] *Sic.*

[3] Votre Seigneurie.

[4] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Registres des États de Bretagne, tenue de 1724 à Saint-Brieuc.

des Ordres se sont retirés aux chambres pour delibérer sur les differentes requestes et demandes tendantes à gratiffication, tant de communautés que de tous autres...

Et sur la requeste des libraires de Rennes, LES ETATS ont accordé et accordent aux sieurs Garnier, Vatar et Devaux, libraires associés, la somme de 300 livres, par forme de remerciments de la dedicace aux Etats du livre de la Vie des Saints de cette province de Bretagne [1].

Signé : P. GUILLAUME, *evêque de St-Brieuc* [2]. P. F. DUC DE BETHUNE, *baron d'Ancenis*, et MICHAU [3], presidents des Ordres.

XCIX

DOM LOBINEAU A M. MELLIER, MAIRE DE NANTES [4].

(Paris, 17 janvier 1725.)

Paris, 17 janvier 1725.

Lord Maire, l'obligeante missive de votre *majorité* a causé une allégresse indicible à ma *minorité*, par les marques que vous me donnez de votre remembrance, de votre affection, et de la continuation de vos bontés pour moi. Je suis ravi que vous soyez content de mon dernier labeur. Je ne l'ai pas encore vu moi-même ; aussi je ne puis savoir en quelle mauvaise posture les imprimeurs ont mis Nosseigneurs les Commissaires [5].

[1] Il s'agit ici du volume in-folio de Lobineau, intitulé *Les Vies des Saints de Bretagne*, édité à Rennes, en 1725, « par la Compagnie des imprimeurs-libraires. » Cf. n° XCIV ci-dessus.

[2] Pierre-Guillaume de la Vieuxville, qui fut évêque de Saint-Brieuc du 8 janvier 1721 au 4 septembre 1727.

[3] Sénéchal de Rennes, président du Tiers-État.

[4] Le texte de cette lettre a été publié par M. Dugast-Matifeux dans la *Biographie bretonne*, t. II, p. 444.

[5] Le *dernier labeur*, dont parle ici Lobineau, est la *Vie des saints de Bretagne* qui

Le grand ouvrage que j'avois entrepris ici [1] est heureusement achevé quant à moi, et il reste seulement deux mois de travail pour la presse. Après cela, je suis dans la résolution de prendre congé de Lutèce pour me retirer en quelque coin de Bretagne et y planter des choux, peut être à Saint-Jacques de Permil [2].

Peut-être l'ouvrage de la terre me sera-t-il moins ingrat que tous ceux dont j'ai enrichi le public, dont je n'ai retiré que meconnoissance, lassitude, épuisement et vieillesse. Du moins, si je me charge encore de quelque nouveau griffonage, ferai-je si bien mes conditions que je ne serai plus la dupe de mon bon cœur. J'aurai pour principe: *Tant payé, tant travaillé;* et du reste, *Comme je boiron, je diron.* Si l'on me redit le vieux proverbe qu'*un moine n'a besoin de rien,* j'y répondrai qu'il n'a pas besoin non plus de se charger d'autre travail que de celui que comporte son office de moine moinant de moinerie.

Je vous souhaite une joyeuse année, et je suis avec respect, Lord Maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. G. A. LOBINEAU.

C

DOM LOBINEAU A M. SIMON.

(Paris, 1er décembre 1726.)

Nous ne possédons pas le texte de cette lettre, mais seulement une analyse copiée par nous sur un catalogue d'autographes publié vers 1855,

venait de paraître. En tête de cet ouvrage est une gravure représentant l'assemblée des États de Bretagne et les Commissaires du roi près de cette assemblée. Mellier, plus d'une fois investi de cette fonction, avait fait apparemment quelque plaisanterie sur cette gravure.

[1] L'*Histoire de Paris,* commencée par dom Félibien et, après la mort de celui-ci, achevée par Lobineau.

[2] Ou Pirmil; prieuré bénédictin dans un faubourg de Nantes.

dont nous n'avons pu retrouver le titre ni par conséquent la date exacte. Les lettres de Lobineau publiées ci-dessus sous les nos LXXXIII, XC et XCII figuraient aussi dans ce catalogue. Quant à l'article concernant la lettre de Lobineau à M. Simon, en voici le texte exact.

« 915. LOBINEAU. Lettre autographe signée à Mr Simon, conseiller du roi au siége présidial à Beauvais. Paris, 1er décembre 1726. 1 page pleine in-4o. Cachet.

« Il a envoyé sa lettre au Père Toustain à Chesles. Il sait bien qu'il l'a aidé utilement pour le Glossaire de du Cange et qu'il lui a fait part libéralement de ses lumières et de ses découvertes. Il en auroit profité à son tour avec reconnaissance, sans que l'état de sa santé l'oblige à quitter l'ouvrage de Paris, même pour se retirer dans sa province [1]. « Je crois que « le Glossaire sera donné à un autre religieux de St-Germain des Prez « nommé D. Maur Dantine. »

CI

KERMELLEC CHEFDUBOIS AU PRIEUR DE St-JACUT [2].

(Landernau, 5 septembre 1727.)

Mon Reverend Père, il y a quelques années que j'étois en commerce de lettres avec le feu R. P. Lobineau que Dieu absolve [3], sans nous connoitre autrement. Je lui avois envoyé plusieurs pièces pour servir au Suplément de son Histoire en ce qui s'etoit passé en Bretagne depuis son union à la couronne de France. Je luy disois, dans ma lettre du mois de fevrier dernier, que je tâcherois de menager l'occasion de l'aller voir, et j'esperois que ce seroit dans cette saison icy. Sa mort rompt mes mesures.

Je le priois de regarder dans les extraits que vos Peres ont tirez des archives du Château et de la Chambre des comptes

[1] C'est donc par raison de santé que D. Lobineau quitta Paris, pour aller respirer l'air de la mer en Bretagne, dans l'abbaye de Saint-Jacut; quoi qu'on en ait dit et répété, rien de plus faux que de voir là un exil.

[2] Biblioth. Nat. Ms. fr., 20,941, f. 84.

[3] Dom Lobineau était mort à l'abbaye de Saint-Jacut, le 3 juin 1727.

de Nantes, s'il n'y a pas un arrêt en datte du 4 février 1404 rendu entré messieurs de Kermelec et de Guernanchané, de Plouaré [1], evesché de Treguer, prez de Lannyon. Il est beaucoup fait mention du nom de Kermellec dans les deux volumes qu'il avoit mis au jour, et je ne doute pas qu'il n'y en ait encore dans le Suplément auquel il travailloit, qui aura sans doute son accomplissement, y ayant dans votre Congregation grand nombre de sujets capables de ce travail si utile au public et particulierement à la Bretagne.

Je vous envoye copie d'une pièce originale qui me fut donnée aux environs de Morlaix, il n'y a pas longtemps, pour l'inserer dans le Suplément, si l'on le juge à propos. C'est la nomination d'escuyer Jean de Kermelec, s^r de Kergoet, par devant Guillaume de Kerymel, seigneur de Coëtinisan, Kerouzeré, etc., lieutenant de M^r le Gouverneur de Bretagne en l'evesché de Treguer.

Si l'on trouve ce que je demandois de ce nom au R. P. Lobineau et autres choses ce touchant, je serois bien aise d'en estre informé.

J'ay l'honneur d'être avec respect, mon Reverend Père, vostre très humble et très obeissant serviteur,

L'ABBÉ DE KERMELLEC DE CHEFDUBOIS.

A Landerneau le 5 septembre 1727.

(L'adresse porte : *Au Reverend, le Très Reverend Père Prieur de l'abbaye de St Jagu. Prez de St Malo.*)

(*La suite prochainement*).

[1] *Sic.* C'est Plouaret, auj. ch.-lieu de canton de l'arrond^t de Lannion, Côtes-du-Nord.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DE LA CONGRÉGATION DE LA SAGESSE, par le R. P. Fontenau, missionnaire de la Compagnie de Marie. — Poitiers, Oudin frères, 1878.

Ce livre fait naturellement suite à celui de M. l'abbé Pauvert[1]. Il raconte la naissance et les progrès de celle des congrégations fondées par le Vén. Montfort qui a pris le plus merveilleux développement. C'est une œuvre dictée par le sentiment d'un fils qui admire les grandes choses faites par son père, d'un frère qui se réjouit du mérite et de la fortune de ses sœurs. Il est possible que certains, moins accessibles à ces sentiments, trouvent quelques reproches à faire, quelques longueurs à signaler; mais ceux qui aiment à bénir la main de Dieu partout où elle se montre, qui cherchent dans leurs lectures à nourrir leur cœur encore plus qu'à distraire leur esprit, remercieront l'auteur, qui dans un style simple, facile, pieusement ému, leur a mis sous les yeux tant de traits admirables et de merveilles de la grâce.

Lorsque le Vénérable mourut, sa congrégation était encore bien petite. La pieuse sœur Marie-Louise de Jésus (Marie-Louise Trichet) que Dieu lui avait associée pour la fondation de cet ordre, avait porté pendant neuf années le saint habit des filles de la Sagesse, avant qu'une compagne fût venue se joindre à elle. Quatre années plus tard, en 1716, à la mort de Montfort, elle n'avait encore que trois sœurs, et cette mort allait être suivie presque immédiatement par la dispersion de ce petit troupeau. Tel fut le grain de senevé qui devait produire le grand arbre dont la beauté frappe aujourd'hui nos regards.

[1] Voir la livraison de mai, pp. 390-396.

« O mes filles, disait à ses religieuses le saint missionnaire, je vois dans les décrets de Dieu une pépinière de filles de la Sagesse. » La prophétie s'est accomplie d'une manière surprenante ; mais, pour la religieuse encore jeune qui l'avait reçue et qui restait seule avec une compagne, sans avoir désormais les conseils et le soutien de celui qui les avait consacrées au service de Dieu, il fallait une grande foi et une énergie invincible. Elles ne lui manquèrent pas. Dès 1720, elle vient établir le berceau de sa communauté à Saint-Laurent-sur-Sèvre, près du tombeau du saint prêtre, puis elle travaille avec ardeur à l'œuvre dont elle est chargée. Pendant de longues années, elle établit et maintient l'esprit religieux dans les âmes que Dieu lui envoie. Elle fonde des établissements à Rennes, La Rochelle, Niort, en vingt endroits différents, et quand elle meurt à 75 ans, le 28 avril 1759, les bases de l'édifice sont construites, larges et inébranlables. Le souvenir de ses vertus lui survivra, et sera pour ses filles un enseignement précieux et le principe d'une émulation féconde.

La congrégation de la Sagesse réalisait pleinement la pensée de ses deux fondateurs et faisait, par ses bonnes œuvres, bénir le nom de Dieu, lorsque la Révolution de 1789 éclata. Cette terrible tourmente qui devait joncher le sol de tant de ruines et renverser tant de magnifiques institutions religieuses des siècles anciens, ébranla vivement la nouvelle famille, mais sans pouvoir la détruire. Par une disposition admirable de la Providence, les sœurs demeurèrent à la tête de l'hôpital de la marine, à Brest. Elles furent obligées de quitter leur costume religieux ; elles furent inquiétées, abreuvées de dégoût, contraintes à voir le tribunal révolutionnaire s'établir dans leur maison même ; mais on ne les chassa pas. Réunies en communauté, elle ne cessèrent pas de soigner les malades, et virent quelques-unes de leurs sœurs se joindre à elles. Ainsi la vie de la société n'eut pas d'interruption complète. Partout ailleurs la persécution sévit avec une violence extrême. La maison-mère fut envahie, saccagée, livrée aux flammes. La supérieure générale, la mère Saint-Flavien, fut sauvée contre toute espérance ; mais vingt-six de ses filles furent emmenées à Cholet, à pied, attachées ensemble. Deux

d'entre elles furent massacrées sur la route, les autres jetées dans les prisons de la ville, où les Vendéens vainqueurs les retrouvèrent. D'autres subirent le martyre en divers lieux. La sœur Véronique fut — épouvantable perversion du sens moral dans cette époque de crime et de terreur — livrée aux bourreaux par sa propre mère. Deux jeunes sœurs furent guillotinées à Nantes et montèrent à l'échafaud en chantant des cantiques ; plusieurs moururent dans la prison du Sanitat. Quelques-unes furent mises au carcan et publiquement exposées. Mais toutes ces persécutions, ces outrages, ces mauvais traitements ne purent avoir raison de leur fidélité. Toutes restèrent fermes dans la foi et refusèrent les divers serments qu'on leur demanda. C'est à peine si on peut citer une sœur, qui, trompée un instant par l'exemple de son curé, prêta un serment presque aussitôt rétracté.

A peine la tranquillité commença-t-elle à se rétablir que les filles de la Sagesse se hâtèrent de reprendre au grand jour les œuvres de charité qu'elles avaient dû pendant plusieurs années accomplir seulement en cachette. D'ailleurs de toutes parts on les redemandait. Ce serait, s'ils étaient de bonne foi, pour ceux qui veulent substituer des infirmières laïques aux religieuses dans les hôpitaux, une lecture instructive que celle de ces pages où l'on voit les malades se mutinant pour garder leurs bonnes sœurs, ou les réclamant à grands cris, les administrations municipales faisant tout pour les ravoir, toutes les autorités civiles et militaires de La Rochelle les accompagnant à leur rentrée triomphale dans l'hôpital d'Auffrédy. Désormais la famille de Montfort va s'étendre davantage. Pendant les mauvais jours, en 1796, une novice avait été admise à faire profession ; après la paix rétablie, les vocations se multiplièrent. On n'avait guère compté en tout, depuis la fondation jusqu'en 1789, plus de 600 religieuses ; en 1800 elles étaient 261 ; en 1810, 559 ; 1593 en 1841 ; 2350 en 1855 ; en 1877, au moment où le P. Fontenau écrivait, elles avaient atteint le chiffre de 3400. Quand on pense que ces vierges se recrutent en grande partie dans le pays qui fournit tant de sujets aux congrégations florissantes des diocèses de Luçon, d'Angers et de Nantes, quand on pense que sur bien des points de la France, sans

parler de l'admirable famille de Saint-Vincent-de-Paul, il y a d'autres centres puissants de vie religieuse, on se prend à espérer, malgré les menaces qui retentissent et les présages sinistres qui se multiplient. Dieu ne peut avoir maudit la nation dans laquelle il suscite de si nombreux dévouements, et le mal dont nous souffrons ne doit pas être aussi grave que le prétendent le découragement des uns et l'orgueil des autres.

La dernière partie du livre du P. Fontenau est remplie par l'exposé de ce développement prodigieux de la congrégation pendant le XIXe siècle. Sous l'administration des PP. Supiot, Duchesne, Deshayes, Dalin, Denis, supérieurs des missionnaires de Saint-Laurent et par conséquent des filles de la Sagesse, les établissements se multiplient, des œuvres nouvelles sont entreprises, comme l'éducation des sourdes-muettes et des aveugles, la direction des maisons centrales ; l'institution canonique est obtenue du Saint-Siége ; des maisons sont fondées en Belgique (1846), dans l'île d'Haïti (1875) ; aux grands malheurs publics sont opposés un dévouement sans bornes et une charité infatigable. Le choléra trouve en 1832, en 1849, en 1854 les sœurs à leur poste et prend parmi elles des victimes dans chacune de ses invasions ; les désastres de 1870 et 1871 remplissent les hôpitaux et les ambulances de malades et de blessés qui trouvent partout des soins empressés, sans que les œuvres ordinaires soient abandonnées pour cela. Nantes se rappellera longtemps les onze établissements qui furent desservis de la sorte par les filles du P. de Montfort.

A l'énumération de ces fondations et de ces œuvres, au récit des faits touchants qui les signalèrent, le P. Fontenau mêle des digressions historiques et des descriptions qui, intéressantes en elles-mêmes, distraient quelquefois l'attention ; il joint également des notices sur quelques religieuses plus remarquables par leurs vertus ou par la place qu'elles eurent dans la congrégation. C'est ainsi qu'il donne d'intéressants détails sur les supérieures générales. Les Nantais aimeront certainement à voir conservé de la sorte le souvenir des dernières supérieures de leur Hôtel-Dieu, de la sœur Saint-Xiste, si vénérable dans son active vieillesse, de la sœur Saint-

Camille de Lellis enlevée prématurément au respect et à l'affection de tous. Est-il quelque chose de plus gracieux que l'histoire, on devrait plutôt dire la légende, de cette sœur Saint-Gilbert, morte en 1844, à 27 ans, et qui, complétement aveugle pendant quatre années, mania cependant le crayon et le pinceau avec un art et un succès qui tiennent du prodige? L'année même de sa mort, elle peignit un mois de Marie en faisant chaque jour une fleur nouvelle.

Il est impossible de citer tous les traits divers qui donnent à cet ouvrage son intérêt et son charme. Puisse ce livre être lu! Puisse-t-il faire mieux connaître la congrégation dont il raconte l'histoire! Puisse-t-il être l'instrument choisi par Dieu pour susciter des vocations nombreuses ! ABBÉ P. TEULÉ.

VIE POPULAIRE DU VÉNÉRABLE LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT, par M. l'abbé Gaignet, directeur du grand séminaire de Luçon. — In-18, 108 pp. Luçon, Bideaux, imprimeur-libraire.

Nous tenons à signaler l'apparition d'un petit livre qui sera un sujet de joie pour la Bretagne et pour la Vendée. Le vénérable Père de Montfort, déjà si connu par de pieuses traditions et par les ouvrages consacrés à conserver sa mémoire, vient de trouver dans M. l'abbé Gaignet un nouvel historien dont il ne dédaignera pas le travail. C'est principalement pour le peuple que M. Gaignet a écrit son opuscule : tous trouveront du profit à le méditer. Ces pages, où l'élégance du style est unie à l'élévation de la pensée, se lisent tout d'un trait, sans fatigue, et laissent dans l'âme un parfum de vertu, de piété, qui encourage au bien. C'est qu'elles introduisent le lecteur dans l'intimité du vénérable de Montfort, et que l'on gagne toujours quelque chose au contact des saints.

Bientôt la *Vie populaire* de l'infatigable missionnaire de la Bretagne, de la Saintonge et du Poitou, se trouvera, comme le *Chapelet de Notre-Dame de Lourdes* et les *Douze heures de veille à la porte du tabernacle,* du même auteur, dans les mains de tous les fidèles. Nous regrettons que les grandes occupations de M. le chanoine Gaignet l'empêchent d'entreprendre des travaux de plus longue haleine; nous ne disons pas plus importants. Sa science et son talent lui fourniraient de bien précieuses ressources.

D. T.

M. le comte Théodore de Cornulier-Lucinière.

La dernière livraison de la *Revue* était sous presse, lorsque la mort a soudainement frappé M. le comte Théodore de Cornulier-Lucinière, un des hommes qui se sont montrés toujours les plus sympathiques à notre œuvre. M. de Cornulier appartenait à une famille qui ne s'est jamais cru le droit d'être inutile, et dont les générations se comptent, depuis bien longtemps, par leurs services. Marié toutefois de bonne heure à une femme dont on peut bien dire qu'elle fut un don de Dieu, tout l'invitait au repos d'une douce vie et aux jouissances de la fortune; mais il considéra, dès le premier moment, la position que Dieu lui avait faite, comme une mission bien plus que comme une jouissance. Rendre heureux ceux qui l'entouraient et faire connaître un peu de bonheur à ceux, si nombreux sur cette terre, qui n'en connaissent point, telle fut sa vie.

S'il ne prit rang d'ailleurs ni dans l'armée ni dans la marine comme ses frères, il n'hésita pas cependant, dès que retentit à Orléans, où il habitait alors, le premier bruit de l'insurrection de juin 1848, à quitter femme et enfant pour aller combattre l'anarchie dans les rues de Paris. Le combat fini, il reprit ses simples habitudes.

Avec des qualités sérieuses, beaucoup d'étude et de la distinction en tout, nul cependant ne chercha moins à paraître. Frappé au cœur, avant le temps, par la mort de sa femme, il s'était même retiré dans un lointain faubourg, ne conservant de relations qu'avec sa famille, quelques amis et les pauvres. On a dit qu'il donnait à ceux-ci beaucoup plus qu'il ne se réservait pour ses dépenses personnelles, et ce qui aurait dû surprendre n'a pas surpris. Il faisait mieux d'ailleurs que leur donner son or, il se donnait lui-même.

Depuis quelque temps, M. de Cornulier prévoyait la mort et une mort subite. Aussi se tenait-il prêt. L'un de ses vœux était de mourir un samedi, jour qui est consacré à la Vierge. Ce vœu a été exaucé. Le samedi 17 mai, il a été frappé sans secours possibles, mais dans *la paix du Seigneur*, comme a pu le dire avec vérité la lettre de deuil. Les regrets touchants et unanimes qu'a fait éclater cette mort, sont une grande preuve que le bien que l'on fait, quoique sans bruit, n'est jamais perdu, même ici-bas.

E. G.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Nos lauréats à la Société nationale d'Encouragement au bien. — Nécrologie: M. Leray, M. de Guerdavid, le Frère Célestius. — M. de Bélizal, commandeur de Saint-Grégoire. — Une instance de Mgr Place. — Un souhait à propos du bourreau.

Dimanche, 15 juin, la Société nationale d'Encouragement au bien tenait sa séance annuelle dans la vaste rotonde du Cirque d'hiver, à Paris. Succursale officieuse de l'Académie française, cette Société couronne, comme elle, les livres moraux et utiles, en même temps que les actes de dévouement. Fort populaires chez le peuple parisien, et toujours organisées avec un apparat de bon goût, digne de leur objet élevé, ses séances attirent, chaque année, des milliers de spectateurs appartenant à toutes les catégories sociales. Il serait éminemment désirable, surtout à l'époque actuelle, que le peuple parisien tout entier pût assister à ces belles fêtes de la charité, à ce long défilé des modestes héros du dévouement sous toutes ses formes, et tout d'abord de ces prêtres, de ces religieuses, de ces frères de la doctrine chrétienne, de tous ces calomniés qu'une presse infâme lui apprend chaque jour à mépriser et à haïr, et qui lui apparaîtraient alors sous un jour inattendu, sous leur vrai jour, avec le long cortége de leurs œuvres charitables de toutes sortes. Rendu soudain à ses bons instincts, dégrisé des capiteuses fumées de la haine que lui soufflent de véritables suppôts d'enfer, reconnaissant à la fin, dans ces prétendus ennemis, ses véritables, ses plus dévoués amis, il n'aurait pu manquer, entraîné par l'exemple de ces milliers de spectateurs, d'applaudir, lui aussi, ces apôtres de la charité qui consacrent obscurément leur vie à son service, pendant que ses exploiteurs et ses flatteurs, c'est tout un, ne songent qu'à se servir de lui pour satisfaire leurs appétits et leur ambition. Il eût acclamé, avec le reste de l'assistance, ce jeune vicaire de faubourg, M. l'abbé Ardouin, inspirateur et promoteur de ces asiles de nuit, récemment ouverts à l'infortune sans toit et sans pain; — M. l'abbé Patron, notre digne compatriote, aumônier des prisons de Nantes, fondateur d'un asile où il recueille les femmes libérées, et d'où elles ne sortent qu'après avoir préparé leur réhabilitation par une vie de travail et de

recueillement, et lorsque leur dévoué protecteur leur a trouvé une position convenable ; — M. l'abbé Laurent, voisin de M. Patron et son digne émule, qui sème, comme en se jouant, les œuvres et fondations charitables : orphelinats à Nantes, à Saint-Nazaire et ailleurs ; école d'aveugles, la seule, à notre connaissance, existant dans nos contrées ; institut de sœurs gardes-malades, vouées au soin des malades pauvres à domicile, sans parler d'une école secondaire, qui, par la rapidité, en même temps que la solidité des études, obtient des succès remarqués ; — le frère Maurice, qui a prodigué son dévouement, à travers la France presque entière, au service des prisonniers et des libérés adultes, qu'il s'évertue à relever de leur abjection morale et à rendre à la société amendés et repentants ; — sœur Sainte-Célinie et ses compagnes, vouées au service des ouvriers de Marseille ; — sœur Thérèse, la mère adoptive des petits enfants de Sainte-Menehould ; — le Frère Andronien, l'un des héroïques brancardiers du siége de Paris, voué à l'enseignement des sourds-muets et des aveugles ; — M. l'abbé Gaussens, qui, pour fonder une institution de sourds-muets à Bordeaux, a vendu tout son avoir, jusqu'à sa bibliothèque ; — M. l'abbé Lanusse, le vénérable et paternel aumônier de l'École militaire de Saint-Cyr, à la poitrine constellée de décorations gagnées sur tous les champs de bataille d'Italie, du Mexique, du Rhin, de la Loire, de l'Est, et qui, dans les grandes revues, soulève les acclamations, marchant à la tête du bataillon de ses *enfants*... et tant d'autres que nous sommes forcés d'omettre, et qui, d'ailleurs, sortent de notre cadre spécial.

Pour nous borner à la Bretagne, qui avait, cette fois encore, sa bonne part de récompenses, ainsi qu'il arrive toujours lorsqu'il est question d'actes de dévouement à couronner, mentionnons, en outre de nos deux dignes ecclésiastiques nantais déjà cités, M. l'abbé Patron et M. l'abbé Laurent, quelques-uns de nos autres lauréats bretons :

Mlle Chauvel, de Broons (Côtes-du-Nord), humble domestique qui a poussé son dévouement à ses maîtres ruinés jusqu'à un véritable héroïsme ;

M. Chrétien, chef de gare à Quimper, précédemment sous-chef à la gare de Nantes, récompensé pour sa piété filiale, ses vertus domestiques, sa bienfaisance, son patriotisme en 1870 et ses courageux actes de sauvetage ;

M. Guillemois, né à Lamezier (Ille-et-Vilaine), huissier au ministère de la marine, récompensé pour son dévouement filial et fraternel ;

M. Vienne, de Rennes, modèle de l'ouvrier et du père de famille, et Mlle Allain, du Theil, modèle de la fille et de la sœur.

Nous ne pouvons mieux clore notre série de lauréats qu'en transcrivant tout au long la touchante notice suivante, consacrée par l'honorable

rapporteur de la Société à un brave Morbihannais, Célestin Kermabon :

« Ses parents étaient laboureurs. Mme de Lourmel le prit à l'âge de quatorze ans, lui fit donner, à Pontivy, une bonne instruction primaire et l'attacha définitivement à sa maison, où il ne tarda pas à se faire apprécier. Mme de Lourmel devint aveugle et sourde. Accablée d'années et de douleur de la mort glorieuse de son fils, le général de Lourmel, tué à Inkermann, elle eut pour la consoler, dans sa triste solitude, le fidèle serviteur Célestin, qui la promenait, lui lisait les journaux, lui servait de secrétaire et d'homme d'affaires. Elle le recommanda à sa fille en mourant et lui légua une pension. Le gendre, M. d'Anycan, s'estima heureux de conserver ce modèle de dévouement, qui était déjà chez sa belle-mère depuis trente-trois ans. Aujourd'hui, Célestin Kermabon habite Vauclair (Côtes-du-Nord), propriété de la même famille, et en est le régisseur. Avec ses gages, il fait de nombreuses charités. Il a payé la pension d'un de ses neveux au séminaire de Vannes, et en a fait un prêtre distingué, aujourd'hui missionnaire en Afrique. Il assure un abri et du pain à un autre neveu, à la femme de ce dernier et à ses quatre enfants. C'est le petit-fils de Mme de Lourmel lui-même, M. le comte d'Anycan, qui nous a fait connaître l'homme de bien dont nous venons d'esquisser brièvement la vie. C'est lui aussi qui remettra à son vieux Célestin, qui l'a vu naître, notre médaille d'honneur, récompense méritée de cinquante-deux ans de probité, de dévouement et de loyaux services. »

L'histoire n'est-elle pas charmante, et Célestin Kermabon n'est-il pas le digne frère de ces braves ouvriers et domestiques bretons, qui, en service loin du pays, envoient religieusement leur salaire à leur famille, et qui, lorsqu'on leur conseille de songer à leur propre avenir, répondent avec une sublime naïveté : « *Ah! c'est le bon Dieu qui s'arrangera de ça!* »

Si tout le peuple ouvrier parlait, et surtout sentait ainsi, de combien d'émeutes et de révolutions nous aurions fait l'économie, et comme l'avenir serait rassurant au lieu d'être si menaçant! Ces ignorants, ces simples, ont trouvé sans effort, dans leur foi religieuse, la solution de cette fameuse *question sociale,* sur laquelle tant de prétendus savants divaguent, et qui se dresse devant les sociétés modernes comme une si redoutable énigme, destinée peut-être à les dévorer!

— Nous apprenons la mort de M. Louis-Prudent Leray, artiste peintre, dont les deux derniers tableaux : le *Haut du Pavé* et le *Départ de la Diligence,* figurent au Salon actuel. M. Leray, qui était né à Couëron (Loire-Inférieure), avait été l'élève de Paul Delaroche.

— M. le comte de Guerdavid, décédé le 14 juin à Ancremer, en Plouigneau, et enterré à Botsorhel, a été enlevé, à l'âge de 66 ans, par une maladie courte et imprévue.

Né en 1812, M. le comte de Guerdavid était à 16 ans page à la cour de Charles X. Après 1830, il vint à Botsorhel, dont il a été maire pendant de longues années, jusqu'en 1869; il avait été aussi pendant plusieurs années

conseiller général du canton de Plouigneau. Il était en dernier lieu président du Comice de Plouigneau, vice-président de la Société d'agriculture de Morlaix, vice-président de la Société des études scientifiques récemment créée à Morlaix.

Doué d'une vive intelligence, d'une élocution facile et élégante, M. de Guerdavid apportait dans les réunions de ces diverses Sociétés une parole persuasive et les avis d'une grande et sage expérience. Il y apportait une chose non moins précieuse, une grande bienveillance pour tous et une aménité de caractère qui ne s'est jamais démentie. M. de Guerdavid était un de ces hommes de qui l'on peut dire que c'est lorsqu'ils ne sont plus qu'on connaît le vide qu'ils laissent après eux.

— La mort du vénérable Frère Célestius, directeur des Écoles chrétiennes, vient de causer à Rennes la plus profonde émotion. Celle d'un prince n'eût pas été entourée de plus d'hommages; elle n'eût pas provoqué plus de regrets. Une souscription est ouverte pour l'érection d'un monument à cette mémoire bénie.

— M. le vicomte de Bélizal vient d'être nommé, par N. S.-P. le pape Léon XIII, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, dont il était chevalier depuis 1870.

C'est Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, qui avait proposé pour cette haute distinction l'excellent député catholique et royaliste des Côtes-du-Nord, dont l'*Indépendance Bretonne* dit avec raison :

« Son dévouement à la cause de l'Eglise et aux intérêts catholiques est connu de chacun. Ce dévouement, qui ne s'est jamais démenti, est attesté par des services aussi nombreux que signalés. »

— Nous apprenons avec plaisir, lisons-nous dans l'*Union Malouine et Dinannaise*, que Mgr Place, le vénérable métropolitain de la Bretagne, est en instance près du Souverain-Pontife Léon XIII, pour ajouter à son titre d'archevêque de Rennes celui d'évêque de Saint-Malo et de Dol. En évoquant les gloires passées de notre pays, en faisant revivre le souvenir des prélats illustres de ces deux siéges, Mgr Place répond au sentiment unanime des populations.

— Constatons, à titre de curiosité, que le successeur de M. Roch, c'est-à-dire le bourreau récemment nommé, est un M. Deibler, qui, de 1863 à 1871, fut exécuteur des hautes œuvres à Rennes, exerçant dans les cinq départements de la Bretagne. Nous faisons des vœux pour que ce terrible fonctionnaire de l'État n'ait jamais à venir de Paris *exercer* parmi nous.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES LORIENTAISES. LORIENT ARSENAL ROYAL (1690-1697); par F. Jégou, juge de paix. In-8°, 87 p. Nancy, lib. Berger-Levrault et Cie; Paris, même maison.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE, pour l'année 1879, publié sur documents officiels. In-16, 296 pages et annonces. Quimper, imprimerie Jaouen..... 2 fr.

ATELIER (L') FRANÇAIS EN 1789; par Armand Fresneau, sénateur du Morbihan. In-12, x-69 p. Paris, lib. Dentu.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST, 2e série, t. 5. 1877-78. In-8°, XLVIII-374 p. Brest, imp. Gadreau.

DE QUELQUES USAGES ANCIENS CONSERVÉS AU PAYS GUÉRANDAIS, par Gustave Blanchard. In-8°, 20 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

DISCOURS sur le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société nantaise d'horticulture, le 30 mai 1878 (vers); par F. Boutin. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

GLORIA VICTIS! (vers), par F.-L. C. In-8°, 9 p. Saint-Brieuc, imprimerie Guyon.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DE MARINE; par Alf. Doneaud du Plan, professeur à l'Ecole navale. In-8°, 69 p. Nancy, libr. Berger-Levrault.

LOUP (LE) BLANC; par Paul Féval. In-18 jésus, 352 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

MARQUISE ET PÊCHEUR; par Zénaïde Fleuriot. 5e édit. In-18 jésus, 282 p. Paris, lib. Bray et Retaux.

ŒUVRES CHOISIES D'ACHILLE DU CLÉSIEUX. Théâtre. T. 4. In-8°, XX-278 p. Paris, lib. Dentu.

ROLLAN PIED-DE-FER, par Paul Féval. In-18 jésus, 359 p. Paris, libr. Palmé..... 3 fr.

UN DIMANCHE A TRÉGASTEL (vers). — In-8°, 4 p. Lannion, imp. Anger.

VALENTINE DE ROHAN; par Paul Féval. In-18 jésus, 388 p. Paris; libr. Palmé..... 3 fr.

VENDREDI (LE) DE LA MARQUISE, proverbe; par Alf. de Courcy. In-8°, 11 p. Nantes. imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-CINQUIÈME

ANNÉE 1879. — PREMIER SEMESTRE

—

JANVIER.

Les usages de l'Église de Rennes au moyen âge (fin), par M. l'abbé *Guillotin de Corson*..... 5
Études artistiques. — David d'Angers (fin), par M *Gustave Marquerie*..... 17
Souvenirs des guerres de Vendée. — Une rencontre; — La mort du général Grosbon, en 1815, par M *l'abbé Augereau*..... 28
Poésie. — Nuit étoilée, par M. *Raymond du Doré*..... 31
Le beau jeune homme brun, anecdote, par M. *Alfred de Courcy*... 33
Biographies vendéennes. — Le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine, par M. *C. Merland*..... 51
Notices et comptes rendus. — *Les monuments mégalithiques de tous pays*, de James Fergusson, traduits de l'anglais, par M. l'*abbé Hamard*, de l'Oratoire de Rennes. — *Promenades dans le Finistère*, de M. A. Riou, par M. *Louis de Kerjean*. — *Cantilènes*, par M. *Joseph Rousse*..... 70
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 76
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 80

FÉVRIER.

Traditions chrétiennes en Chine, par M. *Eugène de la Gournerie*... 81
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 90
Le vendredi de la marquise, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*... 117
Poésie. — Oublions! par M. *Hippolyte Minier*. — Adieux à l'Océan, par M. *J. Marbeuf*..... 126
Biographies vendéennes. — Le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine (suite), par M. *C. Merland*..... 129
Critique littéraire. — Molière et Le Sage, par M. *Edmond Biré*.... 144
Notices et comptes rendus. — *Pèlerinage au pays de Brizeux*, de M. A. Lexandre, par M. *Joseph Rousse*. — *Inventaire archéolo-*

gique, de M. F. Parenteau, par M. *René Kerviler*. — *Vingt sonnets mis en musique*, de M. Edouard Garnier, par M. *Victorin Joncières*. — *Cantilènes*, de M. Joseph Rousse, par M. le *comte de Saint-Jean*..... 151
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 162
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

MARS.

Une commission d'enquête et de propagande en l'an II de la République, par M. *Alfred Lallié*..... 169
Noël du Fail, par M. *Hippolyte de la Grimaudière*..... 198
Pilote et Goëland, nouvelle bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 207
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 215
Biographies vendéennes. — Le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine (suite), par M. *C. Merland*..... 228
Notices et comptes rendus. — M. Saint-René Taillandier, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française. — Le R. P. Béthuys. — *Le chevalier Destouches*, de M. E. de Beaurepaire, par un *Bibliophile breton*. — *Le saint Homme de Tours*, de M. Léon Aubineau, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 236
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 249
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 256

AVRIL.

Vingt lettres missives originales et inédites du chartrier de Thouars (1282-1635), par M. *Paul Marchegay*..... 257
Biographies vendéennes. — Le comte d'Hector, lieutenant-général de la marine (fin), par M. *C. Merland*..... 276
Poésie. — A la terre maternelle, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française..... 294
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 297
Notices et comptes rendus. — M. Bonnetty, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Lorient, arsenal royal* (1690-1697), de M. F. Jégou, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite): IV. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, par M. *L. de Kerpenic*..... 325
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 333
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 336

MAI.

Vingt lettres missives originales et inédites du chartrier de Thouars (1282-1635) (fin), par M. *Paul Marchegay*..... 337

Les préliminaires de la guerre de Vendée, par M. *Gustave Bord*... 356
La Bible et l'économie politique, par M. *Eugène de la Gournerie*.. 366
Eflam et Hénora, légende bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*... 376
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 382
Notices et comptes rendus. — *Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, de M. l'abbé Pauvert, par M. l'*abbé P. Teulé*. — *Un échange*, par Mlle *C. Carissan*. — *Michel Marion, épisode de la guerre de l'indépendance bretonne*, de M. le comte de Saint-Jean, par M. *C. Merland*. — *Une bibliothèque de jurisprudence bretonne*. Préface de M. *S. Ropartz*. — Revue des publications des sociétés savantes de Bretagne et de Vendée (suite): V. *Bulletin de la Société académique de Brest*, par M. *L. de Kerpenic*. — *Une voix de Bretagne*, poésies, par M. l'*abbé Max. Nicol*... 391
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*... 412
Bibliographie bretonne et vendéenne... 416

JUIN.

La Bretagne à l'Académie française. — Seconde série: Le XVIIIe siècle. — IX. Le cardinal de Rohan (1674-1749), par M. *René Kerviler*... 417
Un patriote breton au XVe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*... 437
Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution, par le *Frère Flavien de Blois*... 444
Études littéraires. — Le roman de la chouannerie, par M. *Edmond Biré*... 454
Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise, par M. *Flainville*... 461
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 476
Notices et comptes rendus. — *Histoire de la Congrégation de la Sagesse*, du P. Fontenau, par M. *l'abbé P. Teulé*. — *Vie populaire du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, de M. l'abbé Gaignet, par M. *D. T.* — M. le comte Théodore de Cornulier-Lucinière, par M. *E. G*... 482
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*... 488
Bibliographie bretonne et vendéenne... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

—

RELIGION.

Les usages de l'Église de Rennes au moyen âge (fin), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 5-16. — Traditions chrétiennes en Chine, par M. *Eugène de la Gournerie* 81-89. — *Le saint Homme de Tours*, de M. Léon Aubineau, par M. *Eugène de la Gournerie*, 241-248. — La Bible et l'Economie politique, par M. *Eugène de la Gournerie*, 366-375. — Statistique des Franciscains, dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution, par le *Frère Flavien de Blois*, 444-453.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Correspondance des Bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite), 90-116, 215-227, 297-324, 382-390, 476-481. — Une commission d'enquête et de propagande en l'an II de la République, par M. *Alfred Lallié*, 169-197. — Vingt lettres missives, originales et inédites, du chartrier de Thouars (1282-1635), publiées par M. *Paul Marchegay*, 257-275, 337-355. — Les préliminaires de la guerre de Vendée, par M. *Gustave Bord*, 356-365. — Un patriote breton au XVe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*, 437-443.

BIOGRAPHIE. — Le comte d'Hector, lieutenant général de la marine, par M. *C. Merland*, 51-69, 129-143, 228-235, 276-293. — Mgr Daniel, 162-163. — M. du May, 163-164. — M. Eugène Lambert, 164. — M. Halléguen, 164. — Le R. P. Béthuys, 164, 239-240. — M. Saint-René Taillandier, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 236-239. — M. Antoine de la Rochette, 252-253. — M. Bonnetty, par M. *Eugène de la Gournerie*, 325-328. — M. Durand-Brager, 414. — M. le Cte Théodore de Cornulier-Lucinière, par M. *E. G.*, 487.

ARCHÉOLOGIE. — *Les Monuments mégalithiques de tous pays*, de James Fergusson, traduits de l'anglais, par M. *l'abbé Hamard*, de l'Oratoire de Rennes, 70-74. — *Inventaire archéologique*, de M. F. Parenteau, par M. *René Kerviler*, 154-157.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Le chevalier Destouches*, par M. *E. de Beaurepaire*, 240-241. — *Lorient, arsenal royal* (1690-1697), de M. F. Jégou,

par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 328-329. — *Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, de M. l'abbé Pauvert, par M. *l'abbé P. Teulé*, 391-396. — *Histoire de la congrégation de la Sagesse*, du R. P. Fontenau, par M. *l'abbé P. Teulé*, 482-486. — *Vie populaire du P. de Montfort*, de M. l'abbé Gaignet, par M. *D. T.*, 486.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de janvier, 76-79; — de février, 162-167; — de mars, 249-255; — d'avril, 333-335; — de mai, 412-415; de juin, 488-491.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Souvenirs des guerres de Vendée : Une rencontre; la Mort du général Grosbon, en 1815, par M. *l'abbé Augereau*, 28-30. — Le beau jeune homme brun, anecdote, par M. *Alfred de Courcy*, 33-50. — Le vendredi de la marquise, proverbe, par M. *Alfred de Courcy*, 117-125. — Pilote et Goëland, nouvelle bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 207-214. — Efflam et Hénora, légende bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 376-381. — Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise, par M. *Flainville*, 461-475.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Molière et Le Sage, par M. *Edmond Biré*, 144-150. — Noël du Fail, par M. *Hippolyte de la Grimaudière*, 198-206. — La Bretagne à l'Académie française ; seconde série : XVIIIe siècle. — IX. Le cardinal de Rohan, par M. *René Kerviler*, 417-436. — Le roman de la chouannerie, par M. *Edmond Biré*, 454-460.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Promenades dans le Finistère*, de M. A. Riou, par M. *Louis de Kerjean*, 74. — *Cantilènes*, poésies de M. Joseph Rousse, 75; — compte-rendu par M. *le comte de Saint-Jean*, 159-161. — *Pèlerinage au pays de Brizeux*, de M. A. Lexandre, par M. *Joseph Rousse*, 151-154. — Un échange, par Mlle C. Carissan, 396-397. — *Michel Marion*, de M. le Cte de Saint-Jean, par M. *C. Merland*, 397-402. — *Une voix de Bretagne*, poésies, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 410-411.

POÉSIE. — Nuit étoilée, par M. *Raymond du Doré*, 31. — Oublions ! par M. *Hippolyte Minier*, 126. — Adieux à l'Océan, par M. *J. Marbeuf*, 127-128. — A la terre maternelle, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 294-296.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

David d'Angers (fin), par M. *Gustave Marquerie*, 17-27. — *Vingt sonnets mis en musique*, de M. Édouard Garnier, par M. *Victorin Joncières*, 157-158. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée, par M. *L. de Kerpenic* : IV. Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 330-332; — V. Bulletin de la Société académique de Brest, 406-410. — Une bibliothèque de Jurisprudence bretonne. Préface, par M. S. Ropartz, 402-406.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 168, 256, 336, 416, 492.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : Une rencontre; — la mort du général Grosbon en 1815, 28-30.

BIRÉ (Edmond). — Molière et Le Sage, 144-150. — Le roman de la chouannerie, 454-460.

BORD (Gustave). — Les préliminaires de la guerre de Vendée, 356-365.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), (suite), 90-116, 215-227, 297-324, 382-390, 476-481. — Un patriote breton au XVe siècle, 437-443.

DE COURCY (Alfred). — Le beau jeune homme brun, anecdote, 33-50. — Le vendredi de la marquise, proverbe, 117-125.

DU DORÉ (Raymond). — Nuit étoilée, sonnet, 31.

FLAINVILLE. — Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise, 461-475.

FLAVIEN DE BLOIS (Frère). — Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution, 444-453.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Traditions chrétiennes en Chine, 81-89. — *Le saint Homme de Tours*, par M. Léon Aubineau, 241-248. — La question des omnibus, 254-255. — M. Bonnetty, 325-328. — La Bible et l'économie politique, 366-375. — M. le Cte Théodore de Cornulier-Lucinière, 487.

DE LA GRIMAUDIÈRE (Hippolyte). — Noël du Fail, 198-206.

GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Les usages de l'Église de Rennes au moyen âge (fin), 5-16.

JONCIÈRES (Victorin). — *Vingt sonnets mis en musique*, par M. Édouard Garnier, 157-158.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de janvier, 76-79; de février, 161-167; de mars, 249-255; d'avril, 333-335; de mai, 412-415; de juin, 488-491. — *Promenades dans le Finistère*, par M. A. Riou, 74.

KERVILER (René). — *Inventaire archéologique*, par M. F. Parenteau, 154-

157. — La Bretagne à l'Académie française : IX. Le cardinal de Rohan, 417-436.

LALLIÉ (Alfred). — Une commission d'enquête et de propagande en l'an II de la République, 169-197.

DE LAPRADE (Victor). — M. Saint-René Taillandier, 236-239. — A la terre maternelle, poésie, 294-296.

LARVORRE DE KERPENIC. — Revue des publications des Sociétés savantes de Bretagne et de Vendée : IV. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 330-332; — V. *Bulletin de la Société académique de Brest*, 406-410.

DU LAURENS DE LA BARRE (Ernest). — Pilote et Goëland, nouvelle bretonne, 207-214. — Efflam et Hénora, légende bretonne, 376-381.

MARBEUF (J.). — Adieux à l'Océan, poésie, 127-128.

MARCHEGAY (Paul). — Vingt lettres missives, originales et inédites, du chartrier de Thouars (1282-1635), 257-275, 337-395.

MARQUERIE (Gustave). — David d'Angers (fin), 17-27.

MERLAND (Constant). — Le comte d'Hector, lieutenant général de la marine, 51-69, 129-143, 228-235, 276-293. — *Michel Marion*, par M. le comte de Saint-Jean, 397-402.

MINIER (Hippolyte). — Oublions ! poésie, 126.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — *Lorient, arsenal royal* (1690-1697), par M. F. Jégou, 328-329.

ROPARTZ (Sigismond). — Une bibliothèque de jurisprudence bretonne, préface, 402-406.

ROUSSE (Joseph). — *Pèlerinage au pays de Bretagne*, par M. A. Lexandre, 151-154.

DE SAINT-JEAN (Comte). — *Cantilènes*, poésies, par M. Joseph Rousse, 159-161.

D. T. — *Vie populaire du P. de Montfort*, par M. l'abbé Gaignet, 486.

TEULÉ (Abbé P.). — *Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort*, par M. l'abbé Pauvert, 391-396. — *Histoire de la Congrégation de la Sagesse*, par le R. P. Fontenau, 482-486.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 330-332.

Bible (*la*) *et l'Économie politique*, par le Cte F. de Champagny, 366-375.

Bulletin de la Société académique de Brest, 406-410.

Cantilènes, poésies, par Joseph Rousse, 159-161.

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, 260-261.

Chevalier (*le*) *des Touches*, par J. Barbey d'Aurevilly, 457-460.

Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille, pendant la guerre de Bretagne, 260-261.

David d'Angers, par Henri Jouin, 17-27.

Ensorcelée (*l'*), par J. Barbey d'Aurevilly, 457-460.

Études sur quelques ouvrages rares et peu connus, écrits par des Bretons ou imprimés en Bretagne (XVIIe siècle), par S. Ropartz, 402-406.

Histoire de la congrégation de la Sagesse, par le P. Fontenau, 482-486.

Inventaire archéologique, par F. Parenteau, 154-157.

Lorient, arsenal royal (1690-1697), par F. Jégou, 328-329.

Michel Marion, par le Cte de Saint-Jean, 397-402.

Œuvres de Le Sage, 148-150.

Pèlerinage au pays de Bretagne, par A. Lexandre, 151-154.

Promenades dans le Finistère, par A. Riou, 74.

Propos (*les*) *rustiques de Noël du Fail*, 199-206.

Recherches sur la famille, la vie et les œuvres de Noël du Fail, par A. de la Borderie, 198-206.

Saint (*le*) *Homme de Tours*, par Léon Aubineau, 241-248.

Théâtre choisi de Molière, 144-148.

Vestiges des principaux dogmes chrétiens, tirés des anciens livres chinois, par A. Bonnetty et P. Perny, 81-89.

Vie du vénérable Louis-Marie Grignion de Montfort, par l'abbé Pauvert, 391-396.

Vie populaire du P. de Montfort, par l'abbé Gaignet, 486.

Vingt sonnets mis en musique, par Édouard Garnier, 157-158.

FIN DU TOME QUARANTE-CINQUIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Directeur : **Arthur de la Borderie**
Secrétaire de la Rédaction : **Emile Grimaud**

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VI
(TOME XLVI DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1879. — DEUXIÈME SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1879

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

LES RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

COURS PHILOSOPHIQUE ET CRITIQUE D'HISTOIRE MODERNE, sur l'invasion des sophistes qui ont dévasté la France, bouleversé l'Europe, et fait rétrograder la civilisation, par M. L. Revelière, membre de la Chambre des députés, sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. — 3 vol. in-8°. Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Ceux de nos compatriotes qui approchent de quatre-vingts ans — ce terme ordinaire des longues vies, dit l'Écriture — n'ont certainement pas oublié M. Revelière, que le grand collège de la Loire-Inférieure envoya, par deux fois, à la Chambre des députés, sous la Restauration. — Mais avant tout, me dira-t-on, qu'est-ce que vous appelez *le grand collège?* Ne serait-ce pas de l'ancien régime tout pur? — Pas tout à fait; il y avait bien là un privilège, mais un privilège d'argent, et l'argent aura toujours, d'une manière ou d'une autre, ses privilèges. Bref, le grand collège était le collège des plus imposés; il fallait, dans notre département, payer une contribution directe de mille francs pour lui appartenir. Lorsqu'on y était admis, on votait deux fois: d'abord dans un des petits collèges qui nommaient un député par arrondissement; — pour y être électeur, il suffisait de payer trois cents francs d'impôt; — puis on votait au collège départemental ou *grand collège* qui élisait un ou plusieurs députés, suivant le chiffre de la population. Qu'on veuille bien excuser ce cours d'histoire ancienne; le temps passe si vite!

Le double vote fut un des griefs du libéralisme contre la Restauration; aussi, ne survécut-il point à 1830; on l'abolit, tout en maintenant d'ailleurs consciencieusement le privilège de l'électorat

à cent écus, et en proclamant un autre privilège, le plus accrédité de tous aujourd'hui, le privilège de l'émeute.

On comprend d'ailleurs très bien que les députés élus par les grands collèges, c'est-à-dire par les électeurs les plus intéressés à l'ordre, devaient être essentiellement des hommes d'ordre, ou, comme on dit maintenant, de fidèles conservateurs.

La Loire-Inférieure élut, aussitôt après l'établissement du double vote (1821), le comte Humbert de Sesmaisons et M. Revelière. M. de Sesmaisons était, par son nom, par sa famille, par son caractère, l'incarnation vivante de nos meilleures qualités et de nos meilleurs souvenirs; M. Revelière, né en Anjou, était un peu un étranger pour notre Bretagne; il n'était venu se fixer à Nantes que par suite des hautes fonctions qu'il remplissait dans l'administration de la marine; mais telle était la considération qu'il s'y était faite et telle l'énergie de ses convictions qu'on ne prit pas garde à son acte de baptême et qu'on ne crut pas manquer au patriotisme breton en votant pour une âme toute bretonne. La suite et, je puis le dire, le livre qui paraît aujourd'hui, quinze ans après la mort de l'auteur, justifient pleinement ce choix de nos pères.

Les leçons, du reste, et de cruelles leçons, n'avaient pas manqué à M. Revelière. « L'auteur a vu, à son entrée dans le monde, lisons-nous dans son *Introduction*, ses parents égorgés, ses propriétés incendiées et l'espoir d'un riche patrimoine réalisé par une ruine complète. La loi des suspects n'a épargné à sa jeunesse ni les honneurs de la captivité, ni la faveur d'un arrêt de mort. Sa vie, abritée sous les drapeaux où tant d'autres ont été moissonnés, s'est ranimée aux voix amies des régiments et des états-majors qui ont inscrit son nom sur leurs registres. Mais attiré par les charmes d'une indépendance moins réglementaire, il se consacra tout entier à la rédaction d'un journal d'accord avec l'énergie de ses sentiments contre-révolutionnaires, (*Le Censeur des journaux*). La loi de fructidor an V, qui déporta ses collaborateurs à Cayenne, le força de chercher lui-même une position moins précaire, et dans laquelle il pût échapper aux nouvelles persécutions dont il était menacé. » Industriel en Bretagne avec quelques Vendéens réfugiés, puis avocat

à Paris, ayant connu tour à tour Robespierre, La Rochejaquelein, Napoléon, ayant vu d'assez près les clubs pour pouvoir parler sciemment de leurs *énormités* et de leurs *orgies*, dont *l'Enfer de Milton n'est qu'une ébauche*, M. Revelière avait rapporté de toutes ces épreuves, au lieu de la confusion de pensées qui naît quelquefois d'impressions si diverses, une compréhension plus précise et plus complète des véritables conditions qui sont nécessaires à la vie des sociétés.

Le titre qu'il a adopté est profondément triste, mais malheureusement vrai : LES RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE ! Que voyons-nous, en effet, partout, sinon des débris ? Et ce n'est pas seulement la monarchie qui est en ruine, c'est la gloire, c'est la puissance, c'est le génie, c'est tout ce qui avait fait de la France, suivant un mot célèbre, *le plus beau royaume après celui du ciel*. Tout le monde écrit et nous n'avons plus d'écrivains, tout le monde dogmatise et nous n'avons plus de philosophes, tout le monde parle et qu'est devenue l'éloquence[1] ! On dirait une poussière qui s'agite et tourbillonne au gré du vent.

Voilà ce que nous voyons! La vie sociale s'échappe par tous les pores. Nous ne voulons plus du passé et nous n'avons pas de lendemain. M. Revelière se compare, non sans raison, à l'orateur qui s'adresse, près d'un cercueil, à un auditoire inattentif, dont les idées et les affections sont déjà loin. Recueillons du moins ces dernières paroles, ces *novissima verba* d'une bouche que ni l'ambition, ni l'adulation n'ont profanée.

M. Revelière est de l'école de Bonald. Pour lui, le principe comme le type primitif de tout gouvernement, c'est la famille. Le père n'est point élu, il commande parce qu'il est père, et son autorité est généralement douce, toujours parce qu'il est père. Lorsqu'un certain nombre de familles commencent à former un État, le pouvoir n'est plus aussi nettement indiqué, mais presque toujours il l'est par ce don de Dieu qu'on appelle l'intelligence, lorsqu'elle se révèle surtout par des services. L'élection, quand elle a lieu, ne fait le plus

[1] Dieu merci, cependant, l'éloqnence n'est pas morte; mais nous savons où il faut la chercher.

souvent que constater une position déjà acquise, et l'hérédité donne à l'État tant de gages de stabilité qu'elle tend toujours à s'établir non moins de la part de ceux qui obéissent que de la part de ceux qui commandent. Tel est, en deux mots, le résumé de notre histoire. D'abord le chef des Francs semble n'être qu'un magistrat viager, *dux Francorum*, *Rex Francorum*; il y a parfois des élections ou plutôt des semblants d'élections, mais l'élection est restreinte d'habitude dans la même famille; puis toute apparence d'élection disparaît, et le pouvoir devient une *tenure* féodale, avec droit successif et exclusion des femmes, comme la loi Salique l'ordonnait pour les terres. Le roi cesse alors d'être le *roi des Francs* et il devient le *roi de France*.

Telle fut pour nous l'œuvre du temps et des mœurs, et le temps et les mœurs firent bien; car du comté de Paris ils firent la France, et de la France ils firent l'arbitre de l'Europe. — « Durant huit siècles que la race de Robert le Fort a gouverné la France, dit M. Revelière, le progrès de la civilisation ne s'est jamais ralenti; les mœurs se sont polies, les lois se sont épurées, les lettres ont été protégées, la liberté s'est propagée de la vassalité aux communes et des communes aux derniers rangs de la société. Depuis le règne de Louis XIV, la fortune et la noblesse étaient accessibles à toutes sortes de professions et de mérites et, sous celui de Louis XIII, il n'y avait plus ni servage ni corvée. Cette émancipation graduelle n'a été suspendue ni par les revers, ni par les fautes des gouvernements. Peut-être même a-t-elle été accélérée sous les princes insoucieux de leurs devoirs, parce que la royauté manquait alors de l'intelligence qui affermit cette progression en la modérant[1]. »

Il est, en effet très remarquable que, de tous les pays de l'Europe, la France a constamment été le premier dans la voie du progrès. Dès le XIIIe siècle il n'y avait déjà plus de serfs en Normandie, et si l'on en trouve néanmoins encore quelques-uns, sous Louis XV, sur notre frontière de l'est, c'est sur une terre nouvellement conquise. « Le paysan allait, venait, achetait, vendait, traitait, travaillait

[1] T. 1er, p. 75.

à sa guise, dit Tocqueville; non seulement il avait cessé d'être serf, mais il était devenu propriétaire foncier. » Necker signalait chez nous une *immensité* de petites propriétés rurales; Arthur Young affirmait que les paysans possédaient en propre la moitié du sol de la France. « Je n'avais nulle idée, dit-il, d'un pareil état de choses. »

Comment l'eût-il su, lui Anglais, c'est-à-dire d'un pays où les lois féodales sont toujours en vigueur, où le tenancier est à la merci du propriétaire. Un fait même singulier, c'est qu'en Angleterre le nombre des petits propriétaires diminuait chaque jour au lieu de croître. En Allemagne, les servitudes étaient sans nombre, et le code rédigé par Frédéric II, le roi *philosophe*, l'ami de Voltaire, les maintenait scrupuleusement. Ainsi, le paysan ne pouvait ni quitter la seigneurie, ni s'élever dans sa profession, ni changer de métier, ni même se marier sans le consentement du maître. Une notable partie de son temps lui était due; s'il devenait propriétaire, il ne pouvait cultiver son champ que de la manière qui convenait au seigneur, etc., etc.

Ferait-on porter la comparaison sur les lois politiques? On ne serait pas moins étonné. Sans doute la France n'a pas un gouvernement parlementaire comme la Grande-Bretagne, mais elle n'a non plus dans ses codes rien qui ressemble aux lois de sang du Parlement anglais. La Saint-Barthélemy fut un acte atroce, mais un acte d'un jour; le Parlement anglais en fit une loi pour les catholiques, et cette loi a vécu des siècles. Un souverain a beau être irresponsable en droit, il est trop en vue pour ne pas sentir toujours une certaine responsabilité; une majorité, au contraire, est un être trop abstrait pour en sentir aucune. Il a fallu nos assemblées révolutionnaires pour que la France connût jusqu'où peut aller la tyrannie.

S'ensuit-il que notre ancien gouvernement fût, de tout point, un modèle? Non, sans doute, plus d'une fois il a *dépassé le but*, suivant un mot de M. Revelière. Dans ses luttes surtout contre la féodalité, il est allé jusqu'à détruire en fait toute hiérarchie, sans prendre garde que le trône allait se trouver isolé sur une plaine

rase. La noblesse n'ayant plus de fonctions rurales, si je puis dire, comme en Angleterre, ses priviléges ne furent plus compris. Attirée trop souvent à la cour, elle y revêtit des habits dorés, mais y perdit son influence et son lustre. Les vieilles franchises municipales furent à leur tour atteintes et firent place à une immense centralisation. Autrefois la vie était répandue dans tout le corps social; elle allait désormais, de plus en plus, se concentrant dans la tête, et, cette tête atteinte, tout était perdu.

Ajoutez l'action des sophistes, que nul historien, nul philosophe n'a mieux démasquée que M. Revelière, et vous aurez tout le secret de la Révolution. Cette action des sophistes a été telle qu'aujourd'hui encore elle domine la plupart des esprits et qu'il a fallu la grande voix de Pie IX pour rappeler certaines vérités sociales qui, pour n'être pas toujours applicables, ne laissent pas d'être toujours des vérités.

Revenons maintenant en arrière, et cherchons sur les grandes questions que soulève notre histoire la pensée toujours vive et souvent profonde de M. Revelière. L'auteur repousse d'abord la prétention de certains historiens de distinguer aujourd'hui encore, dans la population française, les Francs et les Gaulois, les vainqueurs et les vaincus. « Le voyageur, dit-il, sourit de ces puérilités et la raison s'indigne de l'usage qu'on en fait [1]. » On voudrait voir, en effet, dans les Francs vainqueurs, la race dominante, la noblesse, et, dans les Gaulois vaincus, la race opprimée et soumise. La Révolution n'aurait été qu'une revanche. Malheureusement pour ce système, les noms d'origine franque, et Thierry en cite beaucoup, sont tout aussi communs, parmi nous, dans le peuple que dans la noblesse. La fusion des races ne fut d'ailleurs complète que sous les Capétiens. Aussi est-ce seulement à partir de Hugues-Capet que M. Revelière fait dater la nationalité française et même la monarchie française. « Tout ce qui a précédé, dit-il, n'est pas l'histoire d'un peuple ayant conscience de ses actes, mais le laborieux enfantement d'un monde en fusion, essayant toutes les formes, subissant les invasions de tous les aven-

[1] P. 54.

turiers nomades en quête d'une patrie... Les populations se prosternaient devant la force, sous quelque forme qu'elle se présentât, et se mêlaient sans s'agglomérer [1]. »

Rien de plus vrai que ce tableau; mais dans ce chaos de nationalités et de lois, quelques principes cependant s'accusent dès lors avec énergie. Comment ne pas remarquer ce serment prêté à Pépin par les Francs ses compagnons d'armes, de ne jamais élire de *roi issu d'un autre homme* [2]. Et la religion consacre ce serment. Ce fut la foi chrétienne qui fit la force de Clovis et de ses descendants pendant plusieurs siècles de décadence. M. Revelière insiste plusieurs fois sur ce point, qui domine, en effet, notre histoire.

La foi chrétienne facilita et hâta le mélange des peuples; elle adoucit leurs caractères, et, avec elle, on finit par ne plus distinguer les vainqueurs des vaincus.

Ce fut également la religion, ajoute-t-il, qui *maintint la seconde race* sous les faibles successeurs de Charlemagne, malgré des démembrements répétés et une féodalité naissante qui ne laissait à la souveraineté qu'un vain titre. Mais la seconde race demeura fidèle à la tradition qu'on pourrait déjà dire française; « elle dota, défendit, reconnut l'Église romaine comme le centre de toutes les communions catholiques, la régulatrice des consciences et la gardienne de la liberté religieuse contre le despotisme des rois et les déviations de l'hérésie. Cette noble confiance dans l'autorité morale du pontife conservateur de la croyance et de la fraternité universelle ne valut pas seulement à la couronne de France les titres de *fille aînée de l'Église*, mais encore aux rois très chrétiens les vertus et le génie qui ont fait de leur dynastie la plus glorieuse et la plus ancienne qui ait régné sur aucune nation du globe [3]. »

On s'est souvent demandé si le chef de la troisième race, Hugues-Capet, pouvait être considéré comme un roi légitime, et, ce qu'il y a de plus curieux, suivant la piquante remarque de notre auteur, c'est que les plus hardis champions de la légitimité de son com-

[1] T. Ier. P. 55.
[2] *Ut unquam de alterius lumbis regem in ævo prænumerant eligere.*
[3] T. Ier. P. 69.

pétiteur appartiennent précisément à l'école qui ne reconnaît aux souverains aucune légitimité. M. Revelière fait à ces puristes du droit une réponse très simple : « Il n'est pas exact de dire, écrit-il, que la dynastie de Pépin a été détrônée. Elle a laissé périmer, l'une après l'autre, sa souveraineté impériale et sa suzeraineté féodale ; et, quand le trône est devenu vacant, on a bien moins songé à s'informer s'il y avait des héritiers, qu'à sauver l'héritage. Il fallait à l'État en péril un tuteur énergique et puissant ; c'était l'exclusion de tout prétendant douteux et débile [1] ».

Cette observation est d'autant plus juste que le lien qui unissait le vassal et le suzerain, dans les mœurs féodales, « pouvait se relâcher ou se rompre sans forfaiture, puisque l'hommage-lige du vassal à son seigneur supposait que le seigneur protégeait son vassal, base et condition de toute la confédération féodale. Or, depuis plus de cinquante ans, c'était le vassal qui soutenait le trône du suzerain », et ce n'était certes pas une royauté réduite à la ville de Laon qui pouvait protéger des feudataires tels que les ducs de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Champagne, de Toulouse et surtout le puissant duc de Paris. « *La couronne semblait placée sur la tête d'une ombre,* dit Guizot ; avec le petit-fils de Robert le Fort, elle fut placée sur la tête d'un roi. »

Il y avait d'ailleurs une question de nationalité en jeu. Les descendants de Charlemagne, en restant fidèles à la nationalité allemande, s'étaient peu à peu séparés d'une autre nationalité qui se formait, la nationalité française, et le dernier représentant du grand empereur, en se faisant le vassal de l'empereur Othon, avait rompu les derniers liens qui l'attachaient à la France. « C'est une exception bien digne des faveurs du ciel, dit M. Revelière, que l'intronisation de la troisième dynastie n'ait été entachée ni de fraude ni de violence et que sa légitimité ait été consacrée par l'assentiment unanime des peuples et des grands vassaux de la couronne [2] ». « Nulle révolution n'a été plus insignifiante quand elle s'est faite,

[1] T. Ier, p. 73.
[2] T. Ier, p. 70.

a dit de son côté Guizot, et n'a été plus féconde en grands résultats[1] ».

Nous ne pouvons suivre maintenant M. Revelière dans toutes ses appréciations sur cette grande monarchie française qui, de Hugues-Capet à saint Louis, de saint Louis à Charles V, de Charles V à Louis XII et à François Ier, de ce dernier à Henri IV, d'Henri IV à Louis XIV et à Louis XVI, s'est illustrée et a illustré la France par les qualités les plus diverses, *princes faisant le bien*, ce qui dit tout, et dont le sceptre pesait si peu aux peuples, que les provinces dont chacun d'eux a agrandi le royaume devenaient, en peu d'années, non moins françaises que les autres. Nous nous bornerons donc à citer quelques traits qui suffiront à faire connaître l'esprit du livre. M. Revelière a le trait vif et juste. « La démocratie est une utopie, dit-il, rien de plus[2]. » N'est-elle pas, en effet, sous le nom du peuple, le règne des plus audacieux, souvent des plus pervers, et *le triomphe de la barbarie? C'est une dissolution de la société*, ajoute-t-il, et le *despotisme* en est le *seul* et *inévitable remède*[3]. Lorsque le pouvoir est changeant et incertain, dit-il encore, l'intérêt des gouvernants est tout *personnel;* « mais quand le sceptre passe du père au fils, il ne change pas de main; avec lui tout se poursuit ou se répare[4]. » C'est cette durée, cette continuité qui fait la stabilité et la force des monarchies, de celles surtout qui, à l'exemple de la monarchie française, préviennent, par le droit de primogéniture et par l'exclusion des femmes, les causes les plus habituelles de compétition et de ruine. M. Revelière n'omet aucune occasion de faire ressortir ces principes salutaires qui nous ont fait ce que nous sommes, et dont l'oubli marque tristement pour nous une ère d'agitation et de déclin.

On a beaucoup reproché à Louis XIV un mot qu'il n'a peut-être pas prononcé, mais qui rentre assez bien dans son caractère : *l'État, c'est moi!* Heureux cependant les peuples dont les souverains

[1] *Essais sur l'Histoire de France*, 3e essai, *in fine*.
[2] T. I, p. 90.
[3] T. I, p. 414.
[4] T. I, p. 93.

s'identifient assez avec leurs sujets pour que tout ce qui touche l'État les touche non moins profondément eux-mêmes. M. Revelière constate, en effet, par les circonstances dans lesquelles ce mot aurait été prononcé, que c'est dans ce sens qu'il l'aurait été. « C'est, ajoute-t-il, le cri involontaire et sublime du patriotisme offensé, prenant pour lui tout ce qui intéresse l'honneur national. Lui proposer, contre l'intérêt de l'État, ce qu'on n'oserait pas lui conseiller pour lui-même, était une témérité qui devait amener et qui explique clairement sa réponse [1]. »

Je ne serais pas aussi disposé à admirer le passage suivant des *Mémoires* du grand roi, que M. Revelière cite comme un modèle de fermeté dans les *revers*, et de fierté patriotique non moins que de dignité personnelle : « Il a fallu que j'ordonnasse à Pomponne de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui perdait de la *grandeur* et de la *force* qu'on doit avoir quand on parle au nom d'un roi de France [2]. »

Malheureusement ce ne fut point sous le coup des revers que Louis XIV congédia Pomponne, ce fut au lendemain de Nimègue, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire (18 novembre 1679) [3]; et quels étaient les souverains auxquels il reprochait à son ministre de ne pas parler avec assez de *force?* C'était le pape Innocent XI qui osait lui résister dans les affaires des *franchises* et de la *régale.* Pomponne, bien qu'appartenant à une famille janséniste, ne pouvait se faire à traiter sans respect le chef vénérable de la chrétienté. Il adoucissait les dépêches; il négociait au lieu d'ordonner. Louis XIV s'en aperçut et prit aussitôt une autre voie pour faire parvenir ses volontés; puis lassé, au bout d'un an, de la présence d'un ministre auquel il ne confiait plus tous ses secrets, il le congédia [4].

[1] T. I, p. 202. Aujourd'hui, remarquez bien que, dans un certain parti, il n'est pas un ministre qui ne dise : — L'Etat c'est moi et l'Etat c'est tout; il n'y a pas même de droits pour les pères de famille; il n'y en a que pour moi.

[2] T. I, p. 203.

[3] Louis XIV terminait d'ailleurs la phrase citée par M. Revelière par deux mots très significatifs : (Un roi de France) *qui n'est pas malheureux.* T. II, p. 458. Édit. 1806.

[4] Voir la *Disgrâce de M. de Pomponne,* par Charles Gérin. — *Revue des questions*

La politique de Louis XIV, vis-à-vis de Rome, fut la partie faible de son règne ; mais les faits étaient loin d'être connus, à l'époque où écrivait M. Revelière, comme ils le sont aujourd'hui. Les recherches de M. Gérin dans tous nos dépôts d'archives ont mis à nu les mystères et les procédés d'une diplomatie hautaine beaucoup plus que fière, et ne connaissant guère de droits que son bon plaisir. Il y avait toutefois en Louis XIV un fonds trop chrétien, pour que la foi fût toujours chez lui esclave de l'orgueil, et, en renonçant à imposer l'enseignement des articles de 1682, c'est-à-dire en se soumettant à l'autorité spirituelle pour tout ce qui était du ressort de l'autorité spirituelle, il honora plus sa mémoire et montra un plus grand caractère que dans la plupart des actes qui ont immortalisé son règne. Il n'y a que les grandes âmes qui sachent se vaincre elles-mêmes.

Cette observation faite, nous ne pouvons que partager l'admiration de M. Revelière pour un prince qui fit de la France la première des nations.

M. Revelière, je le répète, écrivait, il y a déjà longtemps, près d'un demi-siècle, et, depuis lors, non seulement l'histoire a fait des découvertes, mais elle a su, en outre, se dégager des idées du jour en jugeant les événements passés, et porter dans l'appréciation des faits anciens les idées anciennes. On comprend très bien, par exemple, que sous l'impression des traditions glorieuses de la monarchie française, surtout depuis Henri IV et Louis XIV, on ne vit plus dans la Ligue qu'une révolte. M. Revelière est de cette opinion-là ; mais, au XVIe siècle on y voyait, au contraire, un grand acte de conservation, comme on dit maintenant, conservation de la foi et conservation de la loi fondamentale de la monarchie, qui n'admettait pas plus pour un État catholique un roi huguenot, que la constitution protestante de l'Angleterre n'admet aujourd'hui un

historiques, t. XXIII, pp. 5-70. — Tous les historiens conviennent que les *franchises* des ambassadeurs à Rome donnaient lieu à des abus *intolérables* tant au point de vue de l'argent, puisqu'ils étaient une source de concussions à peu près publiques, qu'au point de vue de la police pontificale, qu'ils rendaient impossible dans les quartiers habités par les ambassadeurs. Les souverains consentaient à y renoncer; Louis XIV n'y consentait pas.

roi catholique. Il est, sans doute, très naturel de n'accepter ni tous les actes ni toutes les paroles de la Ligue. La défense participe toujours plus ou moins des violences de l'attaque; mais, enfin, la Ligue a sauvé la religion en France, et l'on peut ajouter qu'elle a sauvé la dynastie. Aussi M. de Bonald a-t-il pu dire que les *Ligueurs* du temps passé *seraient les royalistes du nôtre* [1].

Dans son chapitre VII, M. Revelière n'a pas toujours été juste pour le clergé; il a été ce qu'étaient à peu près tous les hommes nés et élevés à la fin du dernier siècle, époque où les livres d'histoire les plus généralement admis, même en bons lieux, n'étaient souvent, on l'a dit, qu'*une conspiration contre la vérité;* mais il a eu du moins la volonté et l'énergie de fermer les yeux, le plus souvent, à ces fausses lueurs d'une première éducation et, s'il se laisse encore quelquefois égarer par elles, ce n'est qu'accidentellement et dans des détails. Dans l'ensemble on retrouve le disciple et l'ami de M. de Bonald. Combien rares sont les écrivains qui eussent signalé, il y a cinquante ans, comme une des causes de l'affaiblissement du clergé, ses querelles avec Rome, et eussent osé dire que, pour prévenir peut-être une catastrophe, il lui eût suffi d'*être plus fidèle à l'unité romaine* [2] !

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(*La suite à un prochain numéro*).

[1] *Pensées*, p. 18.
[2] T. I, p. 297.

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

—

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1732)

III. — L'abbé de Soubise, coadjuteur de Strasbourg et évêque de Tibériade.

(1700-1701)

Restée libre à l'époque de l'annexion de l'Alsace à la France par suite des traités de Westphalie, la ville de Strasbourg avait été depuis peu réunie au territoire environnant. C'était alors, suivant l'expression de Bougainville, une nouvelle conquête pour la France et pour la religion, car Louis XIV, en l'incorporant au domaine de la couronne, l'avait en même temps fait rentrer dans le giron de l'Église romaine. Les Catholiques avaient, en 1681, repris possession de la splendide cathédrale usurpée depuis plus d'un siècle par les Protestants, et l'évêque avait retrouvé son trône profané ; mais, quoique la réforme eût cessé d'être officiellement reconnue, elle conservait encore un parti d'autant plus considérable que l'Université tenait pour elle, en sorte qu'il existait comme deux villes rivales dans la même enceinte ; et, pour augmenter les difficultés de

* Voir la livraison de juin 1879, pp. 417-436.

la situation, l'établissement du luthérianisme ayant concordé avec une période de guerres civiles sans cesse renouvelées, de graves abus et de grands relâchements avaient pris naissance dans la discipline ecclésiastique. D'un autre côté, les évêques de Strasbourg, souverains au delà du Rhin, faisaient partie du corps germanique; ils avaient séance dans la diète, et, sortis presque tous des plus grandes maisons de l'empire, ils étaient à la tête du chapitre le plus noble de l'Allemagne.

« Pour occuper une telle place dans de pareilles circonstances, il fallait, dit un panégyriste, un homme dont l'extraction répondît à celle de ses prédécesseurs; qui, sans rien devoir à son titre, pût tenir par lui-même un rang distingué dans une république de souverains; qui, joignant au don de représenter toutes les vertus solides, soutînt par sa magnificence l'éclat du nom français et le fît chérir par son affabilité; il fallait un prélat dont le zèle pour la religion et la discipline ecclésiastique fût réglé par la prudence; qui, se regardant moins comme le chef d'un parti que comme le père d'enfants divisés, protégeât les uns sans blesser la tolérance qu'il devait aux autres, et sût, au défaut de l'unanimité, maintenir la paix; qui, sensible au plaisir d'être aimé, fût persuadé que le vrai, pour subjuguer utilement les esprits, doit triompher des cœurs[1]... »

En l'an de grâce 1700, au moment où l'abbé de Soubise fut élu chanoine de Strasbourg, le titulaire du siége épiscopal, le cardinal landgrave de Furstemberg, abbé en France de Saint-Germain des Prés, réunissait assurément toutes les qualités requises du côté de la naissance, puisqu'il était fils d'un prince de l'Empire et d'une mère issue de la maison des Hohenzollern. Mais, en dépit de sa haute extraction et d'une prestance magistrale, « avec le plus beau visage du monde[2], » il laissait beaucoup à désirer sous le rapport de certaines qualités morales. Dominé par la comtesse de la Mark, qui avait épousé en secondes noces un de ses neveux de Furstemberg, il jouissait, en pensions du roi et en bénéfices divers, de

[1] Bougainville. *Acad. des belles-lettres, XXIII*, 340.
[2] Saint-Simon.

plus de sept cent mille livres de rente, « et mourait exactement de faim[1] ». Quant aux devoirs canoniques de la résidence, il les pratiquait beaucoup plus à sa magnifique abbaye parisienne qu'à son palais épiscopal. Il était grand temps de lui donner un coadjuteur, et le roi s'y décida en jetant les yeux sur le brillant abbé de Soubise.

Il y avait cependant de sérieux obstacles à vaincre, car le consentement du cardinal ne suffisait pas ; la désignation de l'évêque était à l'élection du chapitre et non point à la nomination du roi ; or on comptait dans le chapitre trois neveux de Son Éminence, « fort en état de devenir ses coadjuteurs. » Deux d'entre eux étaient fils de deux de ses sœurs, et le troisième petit-fils d'un frère de sa mère. On nommait ce dernier l'abbé d'Auvergne : il appartenait à l'illustre maison de Turenne, et le cardinal de Bouillon, grand aumônier, avait concentré sur lui ses propres espérances. Mais la mauvaise conduite de cet abbé était si notoire que le roi ne l'eût jamais agréé. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le consentement du cardinal de Furstemberg ayant été obtenu vers les premiers mois de l'année 1700, Louis XIV envoya l'ordre au cardinal de Bouillon, qui était alors à Rome, de demander au Pape, en son nom, une bulle spéciale pour faire assembler le chapitre de Strasbourg afin d'élire un coadjuteur avec future succession, et un bref d'éligibilité avec dispense pour l'abbé de Soubise.

Ici, nous laisserons pour un instant la parole au duc de Saint-Simon, dont nous venons d'analyser le récit en ce qu'il contient d'authentique, et qui a rapporté longuement les négociations et les péripéties de cette affaire avec un parti pris de dénigrement incroyable. Ce fragment donnera la mesure des dix pages qu'il consacre à une intrigue, dont il ne peut envisager de sang-froid même l'ombre en souvenir :

« Cet ordre, dit-il, fut un coup de foudre pour le cardinal de Bouillon, qui ne s'attendoit à rien moins. Il ne put soutenir de se voir échapper cette magnifique proie, qu'il croyoit déjà tenir par tant d'endroits. Il lui fut encore plus insupportable d'en être le ministre. Le dépit le trans-

[1] Saint-Simon.

porte et l'aveugle assez pour s'imaginer qu'en la situation si différente où Mme de Soubise et lui sont près du roi, il lui fera changer une résolution arrêtée et rompre l'engagement qu'il a pris. Il dépêche au roi un courrier, lui mande qu'il n'y a pas bien pensé, lui met en avant des scrupules, comme s'il eût été un grand homme de bien, et par ce même courrier écrit aux chanoines de Strasbourg une lettre circulaire pleine de fiel, d'esprit et de compliments. Il leur mandoit que le cardinal de Furstemberg étoit aussi en état de résider que jamais (c'étoit à dire qu'il n'y avoit jamais résidé et qu'on s'en passeroit bien encore), *que l'abbé de Soubise étoit si jeune qu'il y avoit de la témérité à s'y fier*, et qu'un homme qu'on mettoit en état sitôt de n'avoir plus à craindre ni à espérer se gâteroit bien vite; et il leur faisoit entendre, comme il l'avoit fait au roi, que le cardinal de Furstemberg, gouverné comme il l'étoit par sa nièce, n'étoit gagné au préjudice de ses neveux que par le gros argent qu'elle avoit touché de Mme de Soubise[1]... »

Ces lettres firent un fracas épouvantable, ajoute Saint-Simon. Il y avait bien matière à fracas. L'accusation de simonie, principalement, parut odieuse à Louis XIV, car on avait saisi le prétexte d'une gratification de quarante mille écus qu'il avait récemment faite au cardinal de Furstemberg, pour la jeter à la face de Mme de Soubise. Il y eut une scène violente à la porte du cabinet du roi contre l'audace du cardinal de Bouillon qui, non content d'apporter des entraves à Rome à la bulle demandée, écrivit une seconde lettre, « plus folle encore que la première. Elle mit le comble à la mesure. Pour réponse, il reçut ordre par un courrier de partir de Rome sur le champ, et de se rendre droit à Cluny ou à Tournay, à son choix, jusqu'à nouvel ordre. » Sa disgrâce fut complète, et cet éclat ne servit qu'à favoriser le succès de notre abbé.

Le 2 août 1700, le Pape envoya une commission à l'archevêque de Paris pour examiner l'abbé de Soubise, et, le 17 décembre, on reçut pour lui un bref d'éligibilité. Il n'y avait plus de temps à perdre, et, dès le 13 février 1701, le cardinal de Furstemberg dictait à l'un de ses secrétaires, pour les chanoines de Strasbourg, la lettre suivante, sans doute inédite, que nous avons la bonne fortune de posséder, signée de sa main, dans notre cabinet d'autographes. C'est un petit chef-d'œuvre de diplomatie :

[1] Saint-Simon, II, 82.

« Messieurs, — Encores que je n'aye jamais eu lieu de douter que vous ne fussiez toujours très prets de concourir avec moy pour tout ce qui peut contribuer au bien et à l'avantage de mon Église, ç'a esté néantmoins une extrême consolation pour moy, de voir par vostre lettre de l'onziesme du mois passé que non seulement vous ayez approuvé le zèle et l'attention qui m'ont porté à demander à Nostre Très Saint-Père la permission de me procurer un coadjuteur capable de suppléer aux fonctions de mon ministère, dont mon grand aage, accompagné d'une infirmité presque continuelle, m'empêche depuis si longtemps de remplir moy mesme les devoirs, mais que mesme, pour seconder en cela mes pieuses intentions, vous aviez trouvé bon de convoquer par des lettres édictales expédiées du mesme jour pour le vingt huitiesme du présent mois l'assemblée d'un chapitre général pour procéder actuellement au choix d'un coadjuteur *cum futura successione*.

« Après une résolution si juste et si convenable aux besoins de mon Église, il ne me reste, Messieurs, qu'à prier Dieu de vouloir bien vous esclairer de son Saint-Esprit, et vous inspirer à tous les sentiments que vous devez avoir pour faire choix d'un sujet digne, capable et tel que la situation présente de mon diocèse peut exiger. Et comme je suis, en quelque manière, desjà informé que plusieurs et mesme la pluspart de Messieurs les capitulaires, prévenus avec justice du mérite singulier et très distingué de M. l'abbé de Rohan vostre coufrère, paroissent entièrement incliner pour sa personne, je ne puis m'empêcher de louer en eux cette prédilection, qui paroît d'autant mieux fondée, qu'outre qu'ils n'ignorent pas que Sa Sainteté, touchée par les mesmes raisons de son mérite, a bien voulu de sa grâce suppléer et remédier par un bref d'éligibilité à tout ce qui pouroit estre capable de l'éloigner du choix que l'on pouroit faire de sa personne, je suis très persuadé que ceux qui peuvent avoir conceu pour lui des sentimens si équitables, ne l'ont fait que dans la vue du plus grand bien et de l'intérest de mon Église, par la connoissance particulière qu'ils ont de la grande vertu et capacité du sujet, et de toutes ses autres belles qualités, qui luy attirent une approbation générale dans le monde. Je vous prie cependant, Messieurs, de me croire toujours, avec toute l'estime et l'amitié possible, — Messieurs, — *vostre affectionné serviteur ami et cousin, le cardinal landgrave de Furstenberg.* — A Paris, le 13e de février 1701 [1]. »

Après cette lettre, il ne pouvait plus y avoir de doute possible, et, le 30 avril 1701, le chapitre de Strasbourg élut l'abbé de Soubise coadjuteur à l'unanimité. « Il y avoit dix capitulaires présents, nous

[1] Cabinet de M. René Kerviler. — Les mots soulignés sont autographes.

apprend Dangeau, et les deux absents avoient envoyé leurs voix selon la forme ordinaire[1]. » Le rare, ajoute Saint-Simon, fut que cette élection se passa en présence de l'abbé d'Auvergne, qui, comme grand prévôt du chapitre, célébra la messe du Saint-Esprit avant le scrutin. « La colère du roi fit peur aux Bouillon ; leur rang et leur échange, encore informe et non enregistré au parlement, ne tenoit qu'à un bouton ; ils virent de près l'affaire sans ressource, et ils tâchèrent à se sauver de la ruine de leur frère par cette bassesse... »

Nous laissons au noble duc la responsabilité complète de ses appréciations haineuses, et nous croyons préférable de ne pas les discuter davantage. Mieux vaut les citer sans commentaires.

Le triomphe du jeune docteur de Sorbonne était complet. « Le 7 mai, écrit Dangeau, il arriva un courrier de Rome qui apporta à M. l'abbé de Soubise les bulles pour la coadjutorerie de Strasbourg, que le Pape a accordées obligeamment, et lui a donné même le gratis de tout ce qui lui revient en son particulier. Cet abbé sera sacré incessamment. Le Pape a montré beaucoup d'envie de plaire au roi dans cette affaire-là[2]. »

L'abbé de Soubise, nommé par le Pape évêque de Tibériade ou de Césarée en Palestine, *in partibus infidelium*, fut en effet sacré le dimanche 26 juin 1704, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, par le cardinal de Furstemberg, assisté des évêques-ducs de Laon et de Langres, tous les deux de la maison de Clermont-Tonnerre, en présence de la plus grande et de la plus illustre assistance[3]. Dans sa haine impitoyable, Saint-Simon a osé écrire à propos de cette cérémonie : « Il n'y avoit point de plus beaux visages, chacun pour leur âge, que ceux du consécrateur et du consacré : ceux des deux assistants y répondoient ; les plus belles dames et les mieux parées y firent cortége à l'amour, qui ordonnoit la fête avec les grâces, les jeux et les ris : ce qui la fit la plus noble, la plus

[1] *Journal de Dangeau*, VII, 355, 459 et VIII, 49.

[2] *Journal de Dangeau*, VIII, 96. L'espace nous manque pour citer une curieuse lettre de félicitation de Mme de Maintenon à Mme de Soubise. On la trouvera au T. IV des *Lettres de Mme de Maintenon*, publiées par M. T. Lavallée.

[3] *Ibid*, VIII, 137. — *Gallia Christiana*, V, 821. — Saint-Simon, II, 229.

superbe, la plus brillante et la plus galante qu'il fût possible de voir. » Voilà jusqu'à quels écarts la passion peut conduire une plume ! Ne se croirait-on pas à Paphos ?

Mais quittons Saint-Simon pour la dernière fois.

IV. — Le coadjuteur de Strasbourg à l'Académie des inscriptions et à l'Académie française.

(1701-1704)

Une des principales préoccupations d'Armand-Gaston de Rohan, pendant le cours de sa longue carrière, fut d'entretenir des relations constantes avec les savants et les gens de lettres. Toujours il protégea, encouragea, suscita même leurs travaux. Il aimait à les entendre, à discuter avec eux, à leur poser des objections, à proposer à leurs recherches des objets nouveaux ou curieux. S'ingéniant à leur créer des ressources de travail, il voulut mériter sérieusement le titre de Mécène qu'on décernait alors si facilement au moindre protecteur des lettres ; et, depuis le chancelier Séguier, elles n'en avaient pas rencontré de plus magnifique ni de plus éclairé.

Afin de parvenir plus sûrement à ce but, il était essentiel de posséder une riche et nombreuse bibliothèque qui devînt le centre d'attraction générale des travailleurs. L'abbé de Boissy, érudit fort distingué, qu'Armand avait attaché à sa personne depuis le temps de sa licence, et qui fut nommé plus tard membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lui proposa, en 1701, d'acheter la magnifique bibliothèque de Thou, qui, augmentée considérablement par le président de Ménars, allait être dispersée ou vendue à l'étranger, s'il ne se trouvait pas un amateur assez opulent pour l'empêcher de sortir de France.

Cette collection avait une réputation européenne, à cause de ses belles reliures, de ses excellentes éditions et des livres en grand papier que M. de Thou possédait seul. On sait que ce bibliophile émérite avait l'habitude d'envoyer aux ambassadeurs du roi, dans les différentes cours, des mains du plus beau papier qu'on pût trouver alors, en les priant de faire tirer pour lui un, ou quelque-

fois deux exemplaires des meilleurs ouvrages qui s'imprimaient chez les étrangers. De nos jours, M. Jules Janin usait à Paris du même procédé. Du reste, la bibliothèque de Thou était universelle, et les branches les plus diverses des connaissances humaines s'y trouvaient représentées. Le jeune coadjuteur l'acheta tout entière, l'installa somptueusement dans son hôtel, et c'est devant ses rayons que se tinrent bientôt des conférences périodiques où dom Calmet, dom Montfaucon, le père Tournemine et les plus célèbres littérateurs du temps se réunissaient à jour marqué pour s'entretenir sur des matières de critique et d'histoire. Montesquieu ne dédaigna pas d'y paraître. Armand-Gaston présidait quelquefois lui-même à ces savantes assemblées.

Il fit plus encore, car il ouvrit libéralement sa bibliothèque, à toute heure, à tous les savants, et spécialement aux ecclésiastiques qui avaient besoin d'y consulter quelque ouvrage. Ils y trouvaient, outre les livres qui leur étaient nécessaires, toutes les facilités possibles pour le travail. Armand-Gaston, qui pendant ses séjours à Paris venait fort souvent la visiter, était charmé d'y rencontrer des lecteurs. « Il se faisoit un plaisir de les questionner sur l'objet de leurs études, et de les encourager par l'intérêt qu'il paraissoit y prendre. Les gens de lettres n'avoient pas seulement la liberté d'emporter et de garder les livres à loisir; s'ils en demandoient quelques-uns qui ne fussent pas dans la bibliothèque, on les achetoit sur le champ pour leur en procurer la lecture. Le zèle du bibliothécaire secondoit de si louables dispositions, M. l'abbé Oliva satisfaisoit en les suivant son goût pour les lettres...[1] »

On ne s'étonnera donc pas de voir Armand-Gaston figurer en tête de la liste des membres honoraires dans l'établissement définitif de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1701. On sait qu'elle fut composée de quarante membres : dix honoraires, dix pensionnaires, dix associés et dix élèves. Le comte de Pontchartrain qui proposa la liste au roi, connaissait les projets du coadjuteur de Strasbourg et il n'hésita pas à le ranger parmi les

[1] Bougainville. *Mém. de l'Académie des inscriptions*, XXIII, 346.

illustres érudits ou protecteurs de l'érudition, l'abbé de Caumartin, dom Mabillon, Fabio de Sillery, le duc d'Aumont, etc., qui composaient le tableau de la première classe.

Armand-Gaston sut se rendre digne de cet honneur. Il fut même nommé président de l'Académie en 1712 et continué l'année suivante. « Nos registres, écrivait Bougainville quelques années plus tard, parlent souvent alors de l'ardeur et de l'émulation qu'entretenoit dans nos assemblées sa présence et le goût qu'il marquoit pour les objets de nos travaux. » C'est à ses soins et à sa libéralité qu'on dut, en 1723, l'édition de plusieurs lettres du Pogge, et de son *Traité sur les vicissitudes de la fortune;* et ce fut sans doute pour reconnaître les services rendus par l'éminent prélat aux lettres et à l'érudition, que dom Martenne lui dédia son *Trésor d'anecdotes.* On peut citer encore, parmi les ouvrages dont la dédicace témoigne cette gratitude, les *Antiquités de l'Église d'Espagne,* et la traduction italienne des *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* dont le premier volume parut à Venise, en 1730.

L'entrée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres était bien la récompense de l'estime et des encouragements que le futur cardinal prodiguait aux travailleurs; mais une situation plus élevée l'attendait encore dans la république des lettres. Le 30 juin 1703, il fut élu à l'Académie française avec des circonstances toutes spéciales qui forment un des chapitres les plus curieux de l'histoire académique. Louis XIV, comme il l'avait fait pendant quelque temps pour La Fontaine, et comme Louis XV le fit plus tard pour Piron, résolut de ne pas accepter l'élection d'un épicurien public, hôte trop assidu des débauches de l'hôtel de Vendôme: et cet incident causa une sorte de scandale littéraire, réparé avec éclat par un désir royal. Voici le récit, pour ainsi dire officiel, de l'abbé d'Olivet dans son *Histoire de l'Académie:*

« Tout Paris a connu l'abbé de Chaulieu [1], homme d'un commerce aimable, et dont les poésies sont ingénieuses, faciles, originales, à la morale près, qui est celle d'Épicure. Il se mit en tête d'être de l'Académie,

[1] Guillaume Anfrye de Chaulieu, intendant de MM. de Vendôme, mort à Paris, le 27 juin 1720.

et il engagea feu M. le Duc à solliciter en sa faveur. Par où il avoit déplu à M. de Tourreil [1], c'est ce que je ne sais point; mais le fait est que M. de Tourreil, alors directeur de l'Académie, voulant anéantir la brigue de l'abbé de Chaulieu, le propre jour de l'élection, déclara que M. le Président de Lamoignon [2] se mettoit sur les rangs.

« Au seul nom de ce magistrat qui étoit d'un mérite supérieur, à le prendre même dans la sphère d'un homme de lettres, toute la Compagnie se tourna de son côté. Mais le soir même qu'il fut élu, feu M. le Duc lui envoya demander secrètement, et avec instance, de remercier, comptant que l'Académie seroit par là obligée d'en revenir à l'abbé de Chaulieu.

« On sut dans le monde le refus de M. de Lamoignon, sans que la cause en fût connue de personne. Le roi, pour empêcher qu'il n'en rejaillît contre l'Académie un peu de honte, jeta les yeux sur un sujet, illustre par la naissance, par les dignités, par les qualités naturelles et acquises; sur un sujet qui, en occupant cette même place, fit oublier qu'elle pût avoir été dédaignée par quelqu'un. Tout cela se trouvoit, et au plus haut point, dans M. le cardinal de Rohan, alors coadjuteur de Strasbourg. Il partoit pour l'Alsace, il avoit pris congé du roi; la veille même de son départ, à dix heures du soir, Sa Majesté lui envoya dire, par un secrétaire d'État, qu'elle souhaitoit qu'il différât de quelques jours, et qu'il demandât la place vacante, qui étoit celle de M. Perrault [3]. »

L'Académie, remarque d'Alembert, fut encore plus empressée à l'admettre, qu'elle ne l'avait été à nommer M. de Lamoignon, et elle arrêta en même temps, pour se mettre désormais à l'abri des refus, que personne ne pourrait dorénavant être proposé au roi, si quelque académicien ne se portait garant de son acceptation. Il paraît cependant avéré, par des lettres qu'écrivirent alors à M. de Lamoignon quelques membres de la Compagnie [4], que Tourreil, l'abbé Boileau et le secrétaire perpétuel Regnier Desmarais, avaient répondu de l'acceptation du président. S'étaient-ils imprudemment

[1] Jacques de Tourreil, traducteur de Démosthènes, et aussi membre de l'Académie des inscriptions, mort en 1714.

[2] Chrétien-François de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris, mort le 7 août 1709. — Tourreil avait su sans doute que le roi ne ratifierait pas l'élection d'un épicurien aussi déclaré que l'abbé de Chaulieu.

[3] Pellisson et d'Olivet. *Hist. de l'Acad.*, II (30-32), et voyez *Journal de Dangeau*, LX, 227.

[4] Ces lettres ont été longtemps conservées dans la famille du président. Voy. la *Vie de Lamoignon*, par Gaillard, de l'Acad. française et de celle des *belles-lettres*, p. 46 et suiv.

avancés, ou bien avaient-ils en effet obtenu de cet illustre magistrat une promesse qu'il n'osa tenir ensuite, pour ne pas désobliger un prince du sang? Cela n'a jamais été complètement élucidé [1]. Mais la dernière opinion paraît la plus probable [2].

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'élection du coadjuteur de Strasbourg eut lieu à l'unanimité le 30 juin 1703; mais sa réception ne put avoir lieu que l'année suivante, parce qu'il fut obligé de retourner immédiatement en Alsace pour assister en partie à cette mémorable campagne qui vit nos derniers succès avant les revers des années suivantes, et pendant laquelle le duc de Bourgogne, ayant sous lui le maréchal de Tallard et Vauban, prit le vieux Brisach en quatorze jours et força la place à capituler le 6 septembre. Cette circonstance donne au discours de réception d'Armand-Gaston, prononcé le 31 janvier 1704, une physionomie toute particulière. Dangeau le qualifie de très belle harangue [3]; et de fait, c'est un panégyrique fort éloquent de cette campagne. Il échappe tout à fait à la banalité des discours ordinaires ; aussi en citerons-nous un fragment pour faire connaître le style oratoire du nouvel académicien, dont les ouvrages sont assez rares, et pour qu'on puisse apprécier l'immense chemin parcouru depuis les périodes un peu confuses de l'abbé de Montigny :

[1] Voy. d'Alembert. *Hist. des membres de l'Acad. fr.*, IV, 540.

[2] On sait seulement que l'abbé Testu de Belval, un des académiciens qui intriguèrent le plus vivement dans cette affaire, désirait, quoique attaché à M. de Lamoignon, l'élection de l'abbé de Chaulieu, et qu'il exhortait par ses lettres le président à persister dans son refus. Tourreil, pour s'en venger, composa une épigramme dans laquelle il supposait que M. de Lamoignon disait à cet abbé :

.... Tirez-moi de souci,
De cette Académie, en êtes vous aussi ?
— Si j'en suis, moi ? Sans doute et j'y régente en maître.
— Suffit, dit Lamoignon, je n'en veux donc plus être.

Le secrétaire d'État Pontchartrain écrivit le 20 juin au président : « Le roy à qui j'ai lu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du refus que vous faites de la place qu'on a voulu vous donner à l'Académie françoise, m'a ordonné de vous mander qu'il étoit bien aise du bon choix qu'on avoit fait : mais que, la chose ne vous convenant point, et voulant absolument la refuser, il ne faut que plaindre l'Académie de perdre ou plutôt de ne pouvoir se donner un aussi digne confrère que vous l'eussiez été. » (*Corresp. admin. de Colbert*, IV, 633.)

[3] *Journal de Dangeau*, IX, 422.

« Messieurs, — le public qui s'intéresse à l'honneur de vostre compagnie, qui connoist le prix de vos suffrages, et qui voit l'ardeur avec laquelle on s'empresse de les mériter, s'estonnera peut-estre que j'aye différé si longtemps à vous marquer combien je suis sensible à la grâce que vous m'avez faite. Je ne me le pardonnerois pas moy-mesme, et rien ne pourroit me justifier si vous n'aviez approuvé, avec autant de bonté que de justice, les raisons qui m'obligèrent à partir pour une province éloignée, dans le temps que vous m'honorâtes de vostre choix : raisons fondées sur des devoirs si indispensables que, bien loin de m'excuser si je les avois sacrifiées à ma reconnaissance, vous m'auriez fait un crime de mon empressement; et je suis seur que vous approuverez encore celles qui ont retardé mon retour.

« La gloire du roy, Messieurs, est l'objet de vos plus nobles occupations. Pouvois-je quitter des lieux où je la voyois croistre chaque jour par de nouvelles victoires? Pouvois-je me dispenser d'y rendre au Seigneur de publiques actions de grâces pour ces heureux succès, et ne sçavois-je pas que vous me reverriez avec d'autant plus de plaisir qu'ayant esté, pour ainsi dire, tesmoin de tant de prodiges, je pourrois vous en faire un plus fidelle récit?

« J'admirois un jeune prince animé de l'esprit de Louis le Grand, conduit par sa sagesse, et supérieur à tout par son propre courage. Brisach, cette fameuse ville que l'art et la nature sembloient avoir mis à couvert des plus puissants efforts, et que deux armées réunies ne purent autrefois forcer, se soumettoit à ses armes victorieuses. Ces montagnes escarpées, dont tant de remparts entassez l'un sur l'autre défendoient les approches, s'abbaissoient devant luy. Ce fleuve impétueux, qui entoure de ses eaux cette place redoutable, le respectoit comme il a respecté tant de fois son auguste ayeul et son auguste père. Tant de difficultez ne servoient qu'à rendre son triomphe plus éclatant, et à justifier en mesme temps la timide mais sage précaution de ses ennemis, qui, au seul bruit de son nom, abandonnèrent un poste qu'une rivière et de profonds retranchements auroient dû rendre inaccessible. Dignes exploits d'un jeune héros qui a Louis pour guide dans la route de la gloire, et qui asseure à la France la continuation du bonheur dont elle jouit!

« Après cette conqueste, nostre armée s'avance; les travaux et les périls redoublent ses forces et son audace. Ce n'est pas assez pour elle de s'estre asseuré un passage aussi avantageux pour la France et pour un prince son allié, que fatal à ses ennemis, il faut encore qu'elle rende la tranquillité à nos frontières, et qu'elle leur fasse goûter, au milieu de la guerre, toutes les douceurs de la paix. La force de l'importante place qu'elle ose attaquer, le nombre des ennemis qui la défendent, l'abondance de tout ce qu'il faut pour rendre un siége long et pénible à des

assiégeants, les rigueurs d'une saison avancée, rien ne l'arrête ; elle vole, seure de vaincre, parce qu'elle exécute les ordres de son roy. Dejà la place est preste à se rendre, elle ne se soustient que sur les asseurances qu'on luy donne d'un prompt secours. Ce secours arrive: troupes aguerries, supérieures en nombre, animées par la présence et par l'intrépidité de leurs souverains, elles se promettent une victoire entière, elles veulent nous ravir nostre conqueste, elles ne font qu'en augmenter l'éclat.

« Heureuse fin d'une campagne qui nous marque si visiblement la protection du ciel sur la France, que nos ennemis les plus déclarez ne peuvent s'empescher de la reconnoistre, quelques efforts qu'ils fassent pour abuser les peuples, victimes innocentes de leur ambition.

« C'est à la religion de nostre prince que nous devons cette protection toute particulière et que de nouveaux événemens rendent encore chaque jour plus sensible. Quelles marques éclatantes de sa piété ne voit-on pas en tous lieux, et *surtout dans ceux où ses bienfaits m'ont attaché!* Le vray culte rétabli, les autels relevez, les temples ornez de présents magnifiques, tant de ministres du Seigneur entretenus par ses libéralitez, tant de villes rendues pour en conserver une seule: moins dans la vüe de rendre ses frontières plus impénétrables, que dans l'espérance de la rendre un jour à la vérité, dont elle s'est éloignée depuis près de deux siècles...

« Où m'emporte mon zèle, Messieurs, et comment osé-je m'abandonner au penchant de louer ce grand roy avant que d'avoir appris de vous à le louer dignement? Mais ce penchant, tant il est naturel, entraisne d'une manière si imperceptible que le cœur laisse à peine à l'esprit le temps de la réflexion. Je me renfermeray donc dans les sentiments de respect et d'admiration que ses vertus m'inspirent, indépendamment des grâces que sa main puissante et libérale répand tous les jours *sur ma famille et sur moy en particulier;* et j'honoreray par mon silence ce qu'il me sera peut-estre permis de célébrer un jour, instruit par vos leçons et excité par vos exemples.

« Ce n'est pas le seul avantage que j'espère de trouver parmi vous, Messieurs; je sçay que l'on apprend icy parfaitement à annoncer aux peuples la doctrine sacrée, en des termes capables d'augmenter la vénération qu'elle inspire, et c'est le principal attrait qui doit engager un évêque à prendre place parmi vous. Je sçay qu'en tout genre de littérature c'est icy qu'il faut venir pour s'éclaircir de ses doutes, pour redresser ses jugemens; que sous les loix d'une agréable société, il s'y fait un commerce d'esprit, où chacun trouve à s'enrichir; que tout y excite une noble émulation, que l'on y perfectionne nostre langue, et qu'enfin c'est

la véritable source où l'on prend le goust du vray et l'idée de la parfaite éloquence [1].... »

Vient ensuite l'éloge de Charles Perrault, que le directeur Tourreil devait ensuite développer beaucoup plus longuement et dans lequel nous relèverons seulement cette phrase ingénieuse au sujet de la fameuse querelle littéraire dont Perrault avait été le principal champion à la fin du XVIIe siècle :

« Peut estre l'accusera-t-on d'avoir trop favorisé son siècle, en élevant les modernes au dessus des anciens. Mais, Messieurs, est-il permis de le dire? Si c'est une faute, n'est-ce point à vous qu'on doit l'imputer, et auroit-il jamais osé avancer ce paradoxe, s'il n'en avoit trouvé la preuve et la justification dans vos ouvrages, et dans les ouvrages de ceux même qui la luy ont le plus reproché? »

Il était impossible de toucher à ce sujet délicat avec plus d'esprit, et le directeur Tourreil, dans sa réponse, lui prouva qu'il avait touché juste. La plus longue partie de son discours est consacrée à Perrault : nous n'avons pas à l'analyser ici, mais son préambule contient du jeune évêque un portrait si aimable et si flatteur (nous ne disons pas flatté), qu'on nous saura gré de le reproduire. Malgré le ton réglementairement élogieux des harangues académiques, il y a là des traits qui sont bien voisins de la réalité :

Monsieur, répondit de Tourreil en faisant allusion aux circonstances qui avaient amené l'élection de l'Évêque de Tibériade,

« Aux impatiences réciproques d'une longue attente, succède une joye pure et tranquille. La nostre, en ce jour solennel dont nous allons orner nos fastes, n'a presque pas besoin d'interprète. Elle s'explique avec l'ingénuité des sentimens vifs et naturels. L'air de feste répandu dans nos cœurs et peint dans nos yeux parle assez, et dit éloquemment combien chacun de mes confrères s'applaudit avec moy de se voir devenu le vostre. Fiez-vous du moins à nostre intérest, Monsieur, il ne vous permet pas d'estre incrédule. Vostre présence ramène icy la sérénité, que d'espais nuages avoient interrompue, et vous rendez à l'Académie ce que peu d'autres luy pouvoient rendre. Nous le voyons, nous le sentons, et nostre sensibilité va jusqu'au point, qu'en vostre faveur nous serions tentez de déroger à des règles qui nous ont déjà captivez en plus d'une occasion.

[1] *Recueil des harangues de l'Acad.*, II (567-571.)

Ces règles ne captivent pas nos suffrages secrets; nous en disposons librement. Aussi vous défèrent-ils, Monsieur, bien plus que vous ne voudriez accepter.

« Revolution heureuse! Il ne nous falloit pas moins qu'une double consolation et qu'un double dédommagement. Nous avions à réparer non seulement ce que nous a ravi le coup fatal qui nous prive d'un de nos plus chers collègues, mais encore ce que nous avoit dérobé la modestie peut estre trop inflexible d'un magistrat du premier ordre. La singularité de la conjoncture demandoit un réparateur singulier dans tous les sens les plus avantageux. Nous l'avons unanimement cherché en vous, Monsieur, et le plaisir de l'y trouver nous touche par tant d'endroits, que j'hésite si je dois entreprendre de les parcourir. Naissance, titre, dignité, qu'effacent, s'il se peut, les qualités personnelles; sagesse prématurée qu'à peine le temps et l'expérience pourront accroistre; jeunesse brillante, qui ne connoist d'autre passion qu'une insatiable avidité de satisfaire à ses devoirs; inclination déclarée pour les sciences, malgré les préjugez des personnes d'un certain rang, sujettes à ravilir une profession qui, de quelque œil qu'ils la regardent, distribue pourtant et distribue à tousjours aux héros la récompense la plus noble et la plus durable; amour des lettres heureux et constant depuis l'enfance, dont elles furent les plaisirs et les jeux; éloquence, qui vient de confirmer l'idée que nous en conceumes au bruit des acclamations qu'excitèrent ses premiers essais dans ce temple, où la religion et la vérité rendent leurs oracles par la bouche de ces doctes interprètes, non moins redevables que nous au grand Armand (*la Sorbonne*); en un mot, dons de la nature et de la fortune, talens, vertus, tout illustre nostre nouveau choix, tout en rehausse le prix... » [1]

L'Académie n'eut pas à se repentir d'avoir déféré au vœu de Louis XIV. Dans toutes les circonstances qui l'exigèrent ou même qui le permirent, Armand-Gaston fut auprès du roi l'interprète et pour ainsi dire l'agent de la Compagnie. Elle avait en lui à la cour, remarque d'Alembert, une espèce de résident zélé, quoique sans titre, aussi ardent qu'éclairé, et toujours prêt à soutenir et à faire valoir ses intérêts, même sans avoir été chargé de quoi que ce soit. Bienfaiteur, en quelque sorte, de ses confrères, « à qui il étoit cher encore par les grâces de son esprit, par la politesse la plus franche et la plus noble, par la considération dont il jouissoit, et qu'il faisoit

[1] *Recueil des harangues de l'Académie*, II (573-575.)

rejaillir sur eux, il préféra l'honneur de se montrer l'ami des lettres, à la vanité de n'en être que le protecteur [1]. » Nous aurons occasion de constater plusieurs fois la réalité de cet éloge et nous verrons plus tard l'Académie lui témoigner officiellement sa reconnaissance en adoptant, de son vivant même, l'abbé de Ventadour, son neveu, depuis cardinal de Soubise. Elle dérogeait par cette adoption à l'espèce de loi qu'elle s'était imposée de ne posséder que très rarement ensemble deux académiciens du même nom. Cela ne s'était guère rencontré qu'à l'époque de la fondation. La Compagnie ne s'était même pas permis d'avoir à la fois les deux Corneille. Elle crut pouvoir posséder deux Rohan dont elle connaissait le dévouement infatigable pour ses intérêts.

RENÉ KERVILER.

(*A suivre.*)

[1] D'Alembert, *loc. cit.* IV. 534.

TERESA BONADILLI

NOUVELLE NANTAISE*

La jeune fille, interrogée par son père, n'eût fait aucune difficulté de lui avouer son amour; mais il était contre toute pudeur qu'elle prît sur elle de hâter un événement qui, vraisemblablement, ne devait pas tarder à s'accomplir. Elle crut que, son père et moi, nous avions des raisons pour ne pas parler encore; notre avenir n'en était pas moins arrangé dans son esprit, et elle me parla d'un projet de voyage en France, qui, évidemment, ne pouvait se placer qu'après notre mariage.

Le temps se passait et je m'opiniâtrais à ne tenter aucune démarche. Cette situation d'esprit et, je crois, la certitude d'être aimé, diminuaient la vivacité de mon amour. C'est une chose bizarre, mais qui sans doute ne m'est pas particulière, plus la distance qui nous sépare d'un bien est grande et infranchissable, plus elle excite l'ardeur de nos désirs; à peine cette distance a-t-elle été franchie que l'objet, pour ainsi dire sous la main, perd de son prix : il nous a coûté beaucoup; nous voudrions qu'il fût d'une valeur infinie. A force de chercher à me plaire, Teresa m'accoutumait à la désirer moins et la malheureuse enfant me recherchait davantage, à mesure qu'elle me voyait plus indifférent. Je l'aimais

* Voir la livraison de juin 1879, pp. 461-475.

encore; mais déjà revivait dans mon cœur un autre amour, l'amour de la gloire, de la renommée, et de je ne sais quel avenir aventureux et extraordinaire, tel que la Révolution et l'Empire l'avaient fait à quelques hommes qui, à mon sens, n'étaient ni plus braves ni plus entreprenants que moi. Des déceptions, des avantages accordés à la faveur et à la *protection*, m'avaient, dans un moment d'humeur, éloigné de la vie militaire; mais je n'attendais qu'une grande guerre pour y rentrer. Cependant je travaillais en secret à achever un recueil de poésies et, à défaut d'un brillant avenir dans l'armée, je rêvais un nom dans les lettres. Épouser Teresa, vivre heureux et ignoré dans un coin de terre, rester toute ma vie cultivateur et cultivateur espagnol, c'était maintenant à mes yeux une humiliante abdication. En France, avec une fortune comme celle de l'Andalouse, j'aurais pu jouer un personnage et ouvrir peu à peu une voie à mon ambition; qu'espérer dans cette Espagne, dont j'ignorais les mœurs et savais peu la langue, où Bonadilli lui-même, éloigné de toutes les affaires, était à peu près considéré comme un étranger? L'Andalousie pour moi c'était le tombeau. Je passais des nuits affreuses, ma raison impuissante laissait ma folle imagination errer dans un pays de rêves et se repaître de bruit et de renommée. Nous étions alors à l'époque des grands travaux de l'exploitation; j'en profitais pour être presque toujours dehors et cacher ainsi à Teresa l'état de mon âme. Mais lorsque cette raison vint à me manquer, que les loisirs revinrent, et que les fatigues du corps ne firent plus diversion à mes pensées, je me sentis vaincu; je résolus de retourner en France.

Cette résolution une fois arrêtée dans mon esprit, j'avisai aux moyens de l'exécuter le moins indignement possible. Quitter comme un larron, sans avertir de ma fuite, cette maison où j'avais reçu une si bienveillante hospitalité, où je laissais un vieillard vertueux que j'aimais et dont j'étais aimé, une noble fille dont j'avais recherché l'amour et dont le cœur, hélas! ne devait être qu'à moi, cela me paraissait révoltant. D'un autre côté, comment avoir le courage ou plutôt l'impudence d'aller dire en face à Bonadilli: — La vie

m'est insupportable en Espagne; oubliez-moi, je vous laisse? — Je redoutais surtout l'œil perçant de Teresa, qui eût sans doute soupçonné et peut-être empêché mon départ. Le hasard vint à mon secours: une sœur de la mère de Teresa avait épousé un officier anglais en garnison à Gibraltar, sir William Thomas. Après une longue absence, elle y était revenue et plusieurs fois elle avait prié Bonadilli de lui amener sa fille, au moins pour quelques mois. Le vieillard avait toujours refusé; mais, à une nouvelle lettre plus pressante que les autres, il me fit part de ses hésitations. L'éloignement de Teresa entrait si bien dans mes vues que je me hâtai de le conseiller. La jeune fille, nous voyant d'accord, ne fit point d'objections. On décida qu'elle ne resterait à Gibraltar que quelques semaines, et l'on s'occupa des préparatifs du voyage. Bonadilli voulut conduire sa fille jusqu'à Estepona, où sa tante devait venir la recevoir.

Les adieux furent tout ce qu'on peut imaginer de plus triste. Moi seul savais ou croyais savoir que ces adieux étaient les derniers; mais Teresa semblait en avoir le pressentiment. Elle s'éloignait de quelques pas, revenait et essayait de sourire en essuyant ses larmes; elle exigeait de moi je ne sais combien de promesses, dont pas une n'avait en soi la moindre importance, et qui toutes pouvaient se traduire d'un seul mot: « Aimez-moi! » Je lui promis tout ce qu'elle voulut, me consolant d'être parjure par la pensée que c'était de l'humanité. Chose incroyable! ni la beauté, ni les grâces nouvelles que son chagrin donnait à Teresa ne me touchaient en ce moment. Je ne souffrais que d'être témoin de sa douleur; en la rassurant, je traitais son amour comme un médecin traite un malade qu'il a condamné. Enfin, les voyageurs s'éloignèrent et je rentrai seul, croyant avoir fait acte de courage viril. Bonadilli devait être absent deux ou trois jours. Je passai la nuit à préparer mon départ. Dans la matinée du lendemain, je réunis tous les gens de la maison et leur ordonnai d'obéir jusqu'au retour de Bonadilli à un vieux domestique corse, ancien compagnon d'armes du capitaine et qui avait toute sa confiance. Tout l'argent que j'avais reçu de Bonadilli

leur fut distribué : pour rien au monde je n'aurais voulu emporter cet argent, et ce que j'avais apporté d'Afrique devait suffire à mon voyage. Je remis au vieux Corse une lettre pour son maître, dans laquelle je le remerciais de ses bontés et tâchais d'expliquer et d'excuser mon départ, autant qu'un pareil départ était excusable. Sans dire un mot de l'amour de Teresa, je priais le vieillard de laisser sa fille à Gibraltar un peu plus longtemps qu'on n'était convenu, afin de l'accoutumer à l'absence d'un homme qui lui avait tenu lieu de frère depuis plus de deux ans. Je m'éloignai enfin de la maison de Bonadilli, tourmenté de remords, mais croyant faire mon devoir en les étouffant. — Tenez, Monsieur, je défie le ciel, qui tient, dit-on, en réserve, pour les méchants, des trésors de malédictions, de me maudire autant que je le fais! J'ai besoin de tout vous raconter, et pourtant, je sens que vous serez vous-même tenté de me maudire.

— Non, mon ami : la malédiction souille les lèvres du prêtre. J'ai reçu de Dieu le pouvoir de pardonner en son nom ; contre ceux qui refusent le pardon, j'ai le droit de secouer, en les abandonnant, la poussière de mes pieds ; mais ce n'est pas un devoir : je puis les bénir encore et je veux les aimer toujours. Venez ; c'est trop d'émotions et de fatigue, et je craindrais pour vous une rechute. Demain, si vous êtes assez fort, vous continuerez votre récit.

Théodore donna tristement le bras à son ami, qui, détournant adroitement la conversation sur d'autres objets, rendit, à force d'attentions et de bonté, un peu de calme au malheureux jeune homme.

Le lendemain, Théodore attendait le prêtre avec impatience. L'aumônier vint le chercher à l'heure convenue, et ils allèrent s'asseoir à la même place. Le jeune homme reprit ainsi sa narration :

— En quittant la maison de Bonadilli, je me rendis à Malaga, où je pus m'embarquer immédiatement pour Marseille. L'image de Teresa me poursuivit pendant tout le voyage, et lorsque, le soir, au

bruissement de la mer et au refrain monotone de la chanson du timonier, je m'assoupissais sur le pont du navire, la fille de Bonadilli venait se placer devant moi et me reprocher mon ingratitude. Je traversai la France sans m'arrêter, même à Paris, et j'arrivai à Nantes, brisé de fatigue, malade, et n'éprouvant, au lieu de la joie du retour, qu'un vague sentiment de tristesse et d'inquiétude.

Bientôt une pensée vint ajouter à l'ennui que j'apportais avec moi. Sans famille et sans fortune, quels moyens imaginer de pourvoir à mon existence? Jusque-là l'occasion ne s'était pas présentée de répondre immédiatement à cette question redoutable. Heureusement j'avais trop d'orgueil pour me laisser facilement décourager. La richesse n'avait jamais eu d'attrait pour moi : la misère, pourvu qu'elle ne fût pas un obstacle invincible à mes projets, ne m'effrayait pas. Il était impossible que je ne trouvasse pas, en attendant le moment de reprendre du service, une occupation qui suffît à me donner du pain. Mes heures de loisir, mes nuits, si cela était nécessaire, seraient consacrées à la composition d'ouvrages dont j'avais formé le dessein : des *Mémoires d'un soldat en Algérie;* des poésies sur la *Vie au désert;* un *Projet de colonisation;* un *Naufrage sur les côtes de l'Andalousie.* Je ne reculais pas devant la pensée de raconter, en forme de roman, dans ce dernier ouvrage, mon séjour dans la maison de Bonadilli et de faire servir à ma réputation mon crime envers Teresa. Il me fallait la gloire : la gloire, avec ou sans la fortune, avec ou sans la vertu, la gloire militaire ou la gloire littéraire, mais la gloire. Ni les difficultés de la tâche, ni l'humiliation d'une condition inférieure à celle de mon père, rien ne m'effrayait. La position d'un riche négociant, dont volontiers j'aurais consenti actuellement à tenir les livres, je l'aurais refusée si, en me l'offrant, on m'eût imposé la condition de n'être toute ma vie qu'un riche négociant. Les honneurs mêmes, dont les ambitieux sont si affamés, n'avaient, sans la gloire, rien qui me tentât. Il entrait dans mes vues d'habiter Paris ; mais je ne voulais y aller qu'avec une réputation déjà faite ou commencée. Ces idées s'étaient si fortement emparées de mon esprit que, le lendemain de mon arrivée,

en allant visiter la tombe de ma mère au cimetière de Miséricorde, je lui promis de rester digne d'elle et de mon père, et j'entendais par là promettre de rester courageusement fidèle à l'étrange vocation que je croyais être la mienne! Je touchai chez un notaire quelque argent, déposé par mon tuteur pendant mon absence; un ancien ami de ma famille s'occupa de me chercher une place, et je commençai à travailler à mes ouvrages, en attendant les événements.

Je n'attendis pas longtemps. Quelques jours après mon arrivée, comme je me promenais seul sur le boulevard Delorme, une voiture s'arrêta tout près de moi, et une voix de femme me dit en espagnol: — Monsieur Théodore V., nous avons besoin d'un cavalier; voulez-vous venir une heure avec nous? — Je ne reconnus d'abord ni cette voix, ni cette femme; mais en levant les yeux sur elle j'aperçus, assise à ses côtés, une jeune personne: Teresa Bonadilli!

— Montez, continua la dame qui déjà m'avait adressé la parole.

Je la reconnus alors; elle était venue plusieurs fois chez le capitaine: c'était lady Thomas, la tante de Teresa. Une minute après, j'étais assis en face de ces dames, me demandant avec effroi ce qui arriverait de cette rencontre. Lady Thomas est un caractère romanesque. Elle n'est pas restée Espagnole et n'est pas devenue Anglaise; elle a les idées et les habitudes d'une femme qui a vécu dans tous les pays du monde et, dans tous les pays du monde, en Europe, en Amérique, aux Indes, ce qui lui plaît, c'est ce qu'il y a de plus extraordinaire. Comme elle n'a jamais eu d'enfants, elle n'est occupée que de satisfaire ses caprices et de chercher des émotions nouvelles. Depuis un an qu'elle était à Gibraltar, elle arrivait toujours chez Bonadilli plus tôt ou plus tard qu'elle ne l'avait annoncé, et ne restait jamais le nombre de jours qu'elle avait promis. Il lui était arrivé, m'a-t-elle dit, de laisser partir son mari pour le Cap ou Madras, et d'aller seule le rejoindre quelques semaines après. Elle aimait Teresa, surtout pour l'ingénuité de son caractère et l'éducation singulière qu'elle avait reçue.

Cette femme étrange, de l'air le plus tranquille et comme si nous avions été chez elle, dans son salon, me parlait de son voyage, de son arrivée, la veille, des monuments de la ville, de Cambronne, dont Bonadilli lui avait souvent parlé, de la duchesse de Berry, dont elle voulut voir la cachette, rue Haute-du-Château, de Carrier, du Pont-Maudit. C'était un déluge de questions. Tout cela ne me disait pas comment et pourquoi lady Thomas se trouvait à Nantes avec Teresa, et là était pour moi le nœud de la situation.

La fille de Bonadilli, pâle, silencieuse et immobile, semblait en proie à de cruelles angoisses. C'est à peine si, de mon côté, j'osais lever les yeux sur elle. Il fallait cependant sortir du mystère.

— Vous ici, senora ! dis-je au hasard.

— Cela paraît vous étonner beaucoup.

— Comment votre père a-t-il pu vous laisser partir, même avec madame ?

— Je ne l'ai peut-être averti qu'après mon départ.

— Senora, cette allusion est bien cruelle. Je devais certes tout sacrifier à la reconnaissance, mais...

— Eh ! qui vous parle, monsieur, de sacrifice ? Sommes-nous assez humiliés, mon Dieu ! Il croit que je viens encore une fois offrir à ses dédains un cœur dont il n'a pas voulu ! Oui, sans doute, je vous aimais ; comment le dissimuler ici ? Vous avez vu mes terreurs, au moment de notre séparation ; ma tante a vu mon désespoir en apprenant votre fuite. Savais-je, moi, qu'il ne fallait pas vous aimer ? Quelqu'un m'a-t-il jamais dit de me défier d'une affection qui s'adressait à vous ? Mais ce n'est pas de moi que je veux vous parler aujourd'hui. Je viens pour empêcher un crime, je viens vous sauver. Mon père est Corse, monsieur : il vient en France, il est peut-être déjà dans cette ville ; il vous tuera. Par pitié pour moi, pour ce vieillard, pour vous, ne l'attendez pas, fuyez ! C'est assez de larmes dans la maison de Bonadilli. Voudriez-vous qu'il descendît au tombeau, souillé d'un crime et couvert de votre sang ?

La douce Teresa ne pouvait pas longtemps soutenir le ton de

reproche qu'elle avait pris en commençant. La plus légère vengeance coûtait un effort à son caractère : aimer et prier étaient les seules choses qu'elle sût bien faire. A mesure qu'elle parlait sa voix devenait de plus en plus suppliante, et à peine eut-elle achevé, qu'elle se couvrit le visage de ses mains et versa des larmes.

La situation m'était maintenant expliquée. Bonadilli connaissait les sentiments de sa fille à mon égard ; il voyait un outrage dans ma conduite, il venait pour se venger, et Teresa en apprenant cette résolution était accourue pour se jeter entre son père et moi. Lady Thomas n'avait dû faire aucune difficulté d'accompagner Teresa. Un long voyage était toujours fort de son goût, et les circonstances particulières où l'on allait entreprendre celui-ci devaient offrir à son imagination toutes sortes de séductions.

Je vis bientôt que je ne m'étais pas trompé. Cette dame, après quelques paroles de consolation adressées à sa nièce, reprit avec moi la conversation, du ton le plus naturel. Un duel entre Bonadilli et moi ne paraissait pas l'effrayer beaucoup ; elle ne voulait pas croire, d'ailleurs, à une *vendetta* corse dans une ville de France et de la part d'un ancien officier ; elle convenait qu'il m'était difficile de fuir le capitaine et de lui refuser une explication, qu'il venait, à son âge, chercher de si loin. Peut-être lady Thomas, plus sage que je ne le supposais, jugeait-elle que, le seul dénouement désirable de la situation étant ma réconciliation avec la famille Bonadilli, elle devait, pour travailler à cette réconciliation, me garder sous sa main. Ce fut dans ce sens qu'elle parla en ma présence à Teresa. On allait prendre toutes les mesures pour être informé de l'arrivée du capitaine ; on se jetterait à ses pieds et l'on arrangerait tout pour une explication amicale. Teresa ne répondit guère que par ses pleurs ; elle comprenait que la promesse seule de retourner en Espagne pourrait peut-être tout sauver, et cette promesse, je ne la faisais pas. La douleur de la noble enfant, bien plus que l'éloquence de lady Thomas, m'avait fortement ému. Fallait-il donc immoler tant de dévouement, uni à tant de grâces ? Étais-je bien sûr de ne plus aimer Teresa ? N'y avait-il aucun moyen de concilier mes pro-

jets d'avenir avec le bonheur qu'on m'offrait? Toutes ces pensées se pressaient dans mon esprit, en même temps que l'amour se réveillait dans mon cœur. Je demandai pardon à la senorita, dans un langage beaucoup trop exalté; mais l'esprit de la chère enfant n'était pas alors en état de saisir ces nuances : elle sourit tristement et me tendit la main. La voiture s'arrêta devant un petit hôtel, sur le quai de la Fosse, et je promis à lady Thomas, qui l'exigeait, de la revoir souvent.

Dans l'après-midi, je crus devoir faire à ces dames une courte visite. La jeune Andalouse, douce, aimable, me parut aussi un peu moins triste. Sans doute, la confiance que me témoignait lady Thomas relevait le courage de sa nièce. Il fut convenu que je viendrais les prendre le lendemain pour faire ensemble une promenade sur l'un des trois fleuves de Nantes. C'est l'expression dont se servit lady Thomas, qui saisit cette occasion de nous raconter une partie de ses voyages et surtout ses promenades sur les fleuves de l'Inde. On devait me faire prévenir, dans le cas où le capitaine serait arrivé.

Rentré dans ma chambre, il me fut impossible de retrouver le fil de mes idées et de continuer l'ouvrage auquel je travaillais. Il n'y avait plus de place dans mon âme que pour les événements de la journée et les sentiments qu'ils y avaient fait naître ou revivre. Ce fut avec impatience que j'attendis l'heure fixée par lady Thomas pour le rendez-vous.

Je proposai à ces dames une promenade sur l'Erdre. Nous descendîmes à Barbin et j'entrai dans une barque seul avec elles. J'avais résolu, avec l'agrément de toutes les deux, de conduire moi-même l'embarcation. C'était le 14 août. La journée avait été brûlante; mais les rayons obliques du soleil étaient alors supportables. Une brise légère qui descendait la rivière en augmentait la fraîcheur et répandait dans l'air des parfums cueillis dans les prairies de Candé. Nous étions à peine sortis de Barbin en remontant le cours de la rivière, que l'heureuse Teresa poussa un cri d'admiration: elle me montrait derrière elle la ville qui, de là, paraissait bâtie

sur une colline et dont on n'apercevait que les toits et les clochers; à droite et à gauche, de grands parcs, des villas et des rochers couronnés d'épais et verdoyants taillis; devant nous, cette large et luxuriante vallée tout entière occupée par les eaux paisibles du fleuve, qui vont baigner le pied de châtaigniers séculaires. Le phénomène est facilement explicable, mais Teresa ne songeait guère à se l'expliquer. Sous l'impulsion capricieuse et désordonnée des rames la barque voguait un peu au hasard, et je me souviens que nous entrâmes dans la petite rivière du Cens, qui coulait à plein bord dans une prairie où j'avais cru, quelques jours auparavant, remarquer des *dolmens* ou je ne sais quels entassements druidiques. Nous ne pûmes pas remonter jusque-là et force nous fut de rentrer dans l'Erdre. Teresa m'avait communiqué son enthousiasme et j'admirais avec ingénuité les beautés de ma ville natale, dont j'avais été si longtemps éloigné. Rien n'est indifférent; lorsque la sensibilité est fortement développée et que l'âme s'épanouit au soleil de la félicité : un homme immobile sur le sommet de la colline, une voix entendue dans le lointain, le léger clapotis de la rivière et jusqu'à ces mille petites facettes formées à la surface de l'onde par le sillage de la barque et paraissant au soleil autant de petits cristaux; toutes ces choses, inaperçues dans un autre moment, attiraient notre attention et remplissaient notre imagination de poésie. L'idée que nous courions ensemble un danger possible, quoique peu probable, ajoutait encore au charme de notre situation. J'ai remarqué que les romanciers choisissent souvent ces promenades sur l'eau pour arracher, à l'occasion d'un danger présent ou prochain, des aveux à leurs héroïnes.

Ce danger, auquel nous ne pensions pas, se présenta pourtant à nous, soudain et formidable. Trop occupé de mon bonheur pour songer beaucoup à gouverner notre légère barque, je me contentais de donner nonchalamment de temps à autre quelques coups de rames.

Le jour tombait et la brise soufflait plus fort. Nous redescendions la rivière à travers mille petites embarcations comme la

nôtre, d'où partaient de joyeux éclats de rires et des chants bizarres ou harmonieux. Nous arrivions à l'endroit nommé les Roches d'Enfer. Une petite voile que je venais de faire pour profiter de la brise qui nous ramenait à Nantes, fut-elle la cause de l'accident? Y avait-il là un de ces trous énormes que les marins appellent un *tournant d'eau*? Je ne sais, mais la barque fut emportée brusquement et tourna sur elle-même avec une effrayante rapidité. Ces dames tombèrent sur les genoux et tous les points de l'horizon se confondirent en un seul. Heureusement j'avais conservé tout mon sang-froid: il me sembla que le diamètre du gouffre dépassait de peu la longueur de l'embarcation. Saisissant le moment où je la crus parallèle au cours de la rivière, je donnai deux coups de rames si violents et si heureux que la barque fut jetée au delà du *tournant* et glissa comme une flèche sur l'onde tranquille. Lady Thomas, qui n'avait pas été sans quelque crainte, me combla d'éloges. Teresa trouva pour me remercier des paroles plus enivrantes que les vins de l'Andalousie pour l'étranger qui les prend sans défiance et sans ménagement. Elle m'enveloppait d'un regard humide et s'efforçait de faire apprécier à sa tante mon adresse et mon intrépidité. Il y avait, dans la manière dont elle parlait de moi, l'orgueil de la mère qui parle des succès de son fils. Elle était debout dans la barque, presque immobile en ce moment, le châle léger jeté sur ses épaules était tombé à la ceinture, et son bras étendu montrait le gouffre auquel nous venions d'échapper. Certes les peintres qui s'inspirent de la fable antique n'auraient pu placer sur les eaux d'un fleuve une plus ravissante divinité.

Nous rentrâmes en ville et nous séparâmes heureux. Teresa sans doute avait compris qu'il y avait cette fois dans ma conduite à son égard autre chose que de la pitié ou un vain respect des convenances; lady Thomas voyait, si réellement elle les avait formés, ses projets se réaliser; moi-même me félicitais d'avoir pu, du même coup, mieux juger encore de l'incomparable mérite de la jeune Andalouse et remonter peut-être dans son esprit au degré d'estime d'où j'étais tombé. La gloire militaire, un nom dans la littérature,

je n'y avais pas renoncé : je n'y pensais plus. Il me semblait que les barrières mêmes de l'impossible devaient s'abaisser devant un homme soutenu par l'amour de Teresa tel qu'il se révélait à moi.

J'étais encore dans cette situation d'esprit, lorsque le lendemain, en rentrant vers midi, je reçus les deux billets suivants :

« Mon ami,

« Mon père est avec nous à l'hôtel. Jugez de sa surprise en nous « retrouvant ici ! Ma tante s'est chargée de me justifier. Je n'ose « encore parler moi-même. Venez bientôt : je vous donnerai la « main pour nous jeter ensemble aux genoux de ce bon père.

« TERESA BONADILLI. »

« Monsieur,

« Je viens de loin pour vous demander une explication. Un « entretien chez moi est impossible, et je regretterais d'être obligé « de me rendre chez vous. Veuillez m'indiquer un endroit où nous « puissions causer ce soir.

« Votre ancien ami,

« L. BONADILLI. »

La lecture de ces deux lettres changea brusquement le cours de mes pensées, ou plutôt toutes mes pensées firent place à des sentiments violents, et j'assistai en quelque sorte à une lutte terrible entre les différentes passions qui se partageaient mon âme. J'essayais de raisonner ; mais un nuage épais enveloppait la lumière naturelle de mon entendement. L'amour m'appelait aux pieds de Bonadilli, une main dans la main de Teresa : je cédais à ce sentiment doux pour lequel ma raison semblait se déclarer ; puis l'orgueil venait à la traverse : « Un homme te provoque, et, avant de lui rendre raison, tu vas lâchement te jeter à ses pieds ! O honte ! Cet homme te pardonnera peut-être, mais il te méprisera certainement. Et Teresa, la chevaleresque Teresa, que va-t-elle penser de ton courage ? Le Corse veut me tuer : j'aurai donc été lui demander la vie ! Eh ! mais, je n'y songeais pas, il y a dans Molière un personnage

qui épouse, l'épée dans les reins : c'est donc le rôle de Sganarelle que je vais jouer dans cette comédie ! Suis-je tombé assez bas ? Par la mort ! je ne me prêterai pas à ce rôle, et ces Espagnols en seront pour leurs frais d'imagination. » Je marchais à grands pas dans ma chambre, fermant les poings de colère et quelquefois éclatant de rire comme un insensé. Enfin, sans avoir retrouvé le moindre calme, je décidai de ne pas répondre à Teresa et d'écrire au capitaine ces trois lignes :

« Monsieur,

« Ce soir, au coucher du soleil, je vous attendrai sur le *cours* « *Saint-Pierre,* au pied de la statue de Louis XVI. Nous pourrons « de là nous rendre, s'il est nécessaire, dans un endroit moins « fréquenté.

« Votre très-respectueux, THÉODORE V. »

J'étouffais : il me fallait de l'air et du mouvement. Je remis le billet à un commissionnaire, et sortis. Il y avait foule sur la place Graslin : on y donnait des jeux, et des rires bruyants éclataient de toutes parts. Ce bruit me fatiguait et m'irritait ; je savais mauvais gré à tout ce monde de n'être pas aussi malheureux que moi. Je me dirigeai vers la Ville-en-Bois, pris la route de Saint-Herblain et me jetai dans les champs. La fatigue me procura un peu de calme et remit quelque suite dans mes idées. « Si c'est une vendetta que veut le Corse, soit ; je la lui rendrai facile ; ma mort sera l'expiation de mes torts envers Teresa. Si c'est un duel, je l'accepte et ne me défends qu'autant qu'il est nécessaire pour ne pas humilier le vieux soldat ; une fois l'*honneur satisfait,* je fais des excuses au capitaine et remets ma destinée entre les mains de sa fille. » Aujourd'hui que le malheur m'a ouvert les yeux, je vois combien tous ces raisonnements étaient misérables ; mais ils me paraissaient alors si sages que je me promis de tenir de tout point cette conduite. Au fond, j'étais mécontent de moi et ne puisais toute cette fermeté que dans un orgueil indomptable. Cependant je m'étais rapproché des hauteurs de Sainte-Anne et je rentrais en ville : le soleil se hâtait à l'horizon et s'enfonçait dans la vallée de la Loire

qu'il inondait d'une lumière de pourpre. Les eaux éclairées et miroitantes du fleuve dessinaient dans le lointain, sur le fond plus sombre des prairies, comme un immense serpent aux replis de lumière et de feu. Toutes les grandes scènes de la nature nous reportent sans effort aux objets et aux souvenirs qui nous sont chers. A la vue de ce magnifique spectacle, je songeai que j'aurais pu, ce soir même, le contempler avec Teresa en murmurant des mots d'amour; je me rappelai que, dans les tièdes soirées de l'Andalousie, sous un ciel plus pur que le nôtre, un des plaisirs de la jeune fille était de regarder avec moi, du haut d'une terrasse où une brise fraîche nous arrivait de la Méditerranée, ce bel astre descendre majestueux dans la mer de Cadix par-dessus les sommets de la sierra de Ronda. Et maintenant ce soleil qui se couche, c'est peut-être ma vie qui s'éteint, notre bonheur qui s'évanouit!

Quelques pâles reflets de lumière tombaient encore sur la ville quand j'arrivai au lieu du rendez-vous; je n'étais donc pas en retard. Un feu d'artifice allait être tiré sur le cours Saint-André et l'on préparait des illuminations sur toutes les places. La population tout entière était dehors. Il était difficile de parvenir jusqu'à la statue de Louis XVI, mais on y était un peu à l'abri de la vague humaine. La nuit vint; j'étais là depuis longtemps, regrettant d'avoir indiqué comme lieu de rendez-vous à Bonadilli un endroit si difficilement abordable en ce moment. Mon nom fut prononcé presque à mon oreille; je me retournai et me trouvai en face de Teresa.

— Vous!

— Moi. Les circonstances ne sont-elles pas assez solennelles?

— Mais j'attends ici quelqu'un qui ne doit pas vous y voir.

— Il ne viendra pas: j'ai soustrait le billet que vous lui avez écrit. Vous avez failli tout perdre avec votre point d'honneur... Ne répondez pas: tout peut encore être sauvé. Suivez-moi, j'ai tout préparé pour enlever d'assaut le cœur de mon père.

— Teresa, c'est votre zèle qui va tout perdre. En vérité, je ne puis vous suivre: trop de mépris pour moi suivrait une pareille démarche.

La senorita leva les mains au ciel : — O l'insensé, dont le courage s'est affirmé dans vingt combats, qui hier encore nous sauvait la vie, le voilà déshonoré maintenant s'il fait quelque effort pour calmer le ressentiment d'un vieillard !

— L'honneur m'oblige à rendre raison à ce vieillard ; mais soyez tranquille, votre père ne court lui-même aucun danger.

— Eh ! méchant, ne le sais-je pas ? Mais s'il vous blesse, lui ? s'il vous tue ? Mes prières l'ont trouvé inflexible, et je l'avais bien prévu : toute manifestation de mes sentiments est à ses yeux une aggravation de vos torts. Sans cela serais-je venue ici, seule, à cette heure ? Trop heureuse, hélas ! si je puis prévenir un crime !... Le temps presse, venez.

En prononçant ces derniers mots, Teresa prit la direction que suivait la foule. Quoique décidé à ne pas l'accompagner à l'hôtel, je marchais auprès d'elle pour la protéger. Nous fûmes très-longtemps à traverser la ville pour nous rendre sur les quais par la rue de la Fosse. Il y avait là comme un immense remous, une confusion indescriptible : la foule qui arrivait des Salorges fermait la route à ceux qui voulaient y retourner. En essayant de nous dégager, nous nous trouvâmes sur le port, resserrés entre le fleuve et la foule. Teresa n'avait pu m'adresser la parole pendant cette lutte ; elle se rapprocha de moi : — Mon ami, dit-elle, je vais entrer dans la chambre de mon père et vous dans celle de lady Thomas : ma tante se charge de vous introduire et moi de vous ménager bon accueil.

Tout mon orgueil se révolta : — Non, senora ; demain j'écrirai à votre père, j'aurai avec lui une explication, et alors toutes vos volontés seront pour moi des ordres.

La jeune fille, qui marchait à mes côtés, vint se placer en face de moi ; ses yeux se fixèrent sur les miens, son attitude était effrayante et sublime : — Ecoutez-moi, monsieur. Mon courage est à bout. Votre fuite, le départ de mon père, mon voyage, le bonheur d'hier, le désespoir d'aujourd'hui, toutes ces émotions me brisent. Cette vie d'aventures, de mensonges, de déceptions, me pèse et

m'écrase; je sens que ma raison m'échappe. Vous pouvez en ce moment empêcher plus d'un malheur : le voulez-vous?

La foule était énorme et nous nous trouvions très-rapprochés du bord : — Calmez-vous, senorita; prenez mon bras, je vous aiderai à rentrer à l'hôtel.

— Y viendrez-vous avec moi? Me promettez-vous de voir mon père?... Mais parlez donc!

— Teresa, vous me demandez l'impossible.

Elle fit un brusque mouvement comme une personne qui reçoit, sans le voir venir, un coup violent. J'ouvris précipitamment les bras pour la saisir; un second mouvement l'éloigna de moi : elle tomba ou se jeta dans la Loire.

Je poussai un cri terrible, et quelques secondes plus tard j'étais moi-même dans le fleuve. A différentes reprises, je plongeai avec toute l'énergie du désespoir, mais sans apercevoir Teresa. Il y avait là, comme toujours, un grand nombre de navires dont les carènes, de longueur et d'élévation différentes, formaient par leur rapprochement un dédale de canaux larges, étroits, enchévêtrés : je me heurtais la tête et me meurtrissais le corps contre tous ces obstacles. Tous mes efforts furent inutiles. On me retira de la rivière au moment où je perdais connaissance. Revenu à moi, j'allais me précipiter de nouveau, lorsque j'entendis clairement, dans un groupe de matelots et de curieux, un homme qui disait : « Morte! elle est morte! » Je retombai évanoui. Sans doute il s'était trouvé là quelqu'un de l'hôtel, car, en reprenant une seconde fois connaissance, j'appris qu'on venait d'y transporter *la jeune dame*. Quelques personnes m'entouraient et je reçus des félicitations, plus amères pour moi que les plus cruels reproches, pour le dévouement dont j'avais fait preuve. Mes mains étaient déchirées, ma tête en sang; le froid m'avait saisi, tout mon corps tremblait. On me fit remarquer tout cela, et l'on voulut me porter dans une maison voisine. Je refusai. Des curieux s'étaient arrêtés devant l'hôtel; je me glissai parmi eux, et la mort de Teresa me fut confirmée par toutes les bouches.

Ma tâche était remplie, mon crime consommé : ma résolution fut

bientôt prise. Je rentrai chez moi, à la clarté de ces milliers de feux allumés sur la place en signe de joie. Je fis ce que vous savez; mais comme on m'avait sauvé de la rivière, on me sauva de moi-même. Vous qui avez tant contribué à me rattacher à la vie, quel emploi voulez-vous que je fasse de ce triste présent et quel conseil me donnerez-vous?

Le prêtre sourit : — Vous suivez de tout point, dit-il, les règles de la confession. Vous avouez vos erreurs; votre repentir est grand, sans aller maintenant jusqu'au désespoir, et vous me demandez des conseils. Ce que vous déclariez contre nature, vous l'avez fait naturellement. Il en est ainsi de tous les grands actes de la vie chrétienne, que nous appelons *les sacrements*. On en a fait un reproche au Christianisme : on l'a trouvé trop humain, trop païen, pour me servir de l'expression de ses ennemis. Ne vaudrait-il pas mieux dire et croire que Dieu a fait ainsi la religion, parce qu'il avait fait ainsi le cœur de l'homme? Ferez-vous un crime au médecin de bien connaître son malade? Un prêtre aurait là-dessus beaucoup à dire; mais ce cri de la conscience est de votre part un acte purement humain; c'est aussi comme homme que je vais vous parler.

Les défauts de votre caractère sont très dangereux, parce que, considérés d'un seul côté, ils ont je ne sais quoi de généreux et de hardi; il y a même en vous telle particularité qui n'est un défaut que par rapport au but que vous donnez à votre vie. J'ai remarqué ce dédain de la faveur et ce mépris de toute protection. La *protection*, chose sainte, quand elle vient en aide au vrai mérite, est un crime contre la société, quand elle fait concurrence au droit et à la vertu. Elle décourage le dévouement et le travail en leur préférant la souplesse et le savoir-faire. Il y a de la grandeur d'âme à ne pas la rechercher. Mais cette fierté modeste ne convient qu'à l'homme qui se contente du témoignage de sa conscience et attend sa récompense d'ailleurs; vous, qui aimiez le bruit et la gloire, pouviez-vous sans inconséquence montrer si peu de souplesse? Et cette passion de la gloire, est-elle elle-même sans dangers? Certes c'est une

belle chose que la gloire et elle a droit à la première place dans le monde après la vertu. Mais il faut que ce soit bien *la gloire*, et avez-vous jamais songé à la définir? Supposons-la grande et pure: est-ce une chose qu'un homme raisonnable puisse se proposer comme but unique, comme fin dernière de son existence? Dépend-elle, comme la vertu, de notre courage et de notre bonne volonté? Que peut le courage, que peut le génie même, contre l'imprévu, la maladie ou la mort? Deux millions de Français ont péri en vingt ans sur les champs de bataille: de combien d'entre eux connaissez-vous le nom? quel bruit fera dans l'histoire le brave qui succombe à la fleur de l'âge, à son premier pas dans la carrière? Et la gloire littéraire, à combien de noms s'est-elle décidément attachée? Regardez loin dans le passé: d'Homère à Démosthènes, une quinzaine de grandes réputations; le reste, *ombres vaines*. Chez les Latins, un nombre moindre. Quand vous aurez choisi parmi nous vingt noms dignes de figurer à côté de ceux d'Homère, de Sophocle et de Platon, serez-vous donc si honoré d'être compté parmi les autres? La gloire, même la mieux établie, peut disparaître du souvenir des hommes. Avec Memphis, Ninive et Babylone, que de grands noms ont dû périr! On exhume péniblement de la poussière quelques lambeaux des civilisations de l'Égypte, de l'Inde et de l'Assyrie; mais on n'a pu encore arracher au gouffre de l'oubli, où ils ont depuis longtemps fait naufrage, les hommes de génie qui furent les lumières et les gloires de ces antiques sociétés.

N'exagérons pas cependant: j'ai bien voulu admettre que la gloire est chose belle et désirable; mais appellerez-vous de ce grand nom le vain bruit qui se fait quelquefois autour d'un homme puissant ou à la mode? Pour parler un langage tout humain, conçoit-on la gloire sans des titres indiscutables à l'immortalité? La conçoit-on bien sans des titres à la reconnaissance comme à l'admiration des peuples? Un homme mérite-t-il cette admiration et cette reconnaissance en jetant au peuple des pages imprégnées d'un parfum de mollesse et de volupté? en rajeunissant, à l'usage de lecteurs un peu plus raffinés, de vieilles thèses contre Dieu et la liberté, c'est-

à-dire contre les droits et les devoirs de l'homme? On veut à tout prix la gloire. Or le génie, qu'il soit une longue patience, une illumination soudaine et actuelle ou une supériorité de l'esprit naturelle et permanente, le génie est rare dans tous les temps. De là l'entraînante tentation de remplacer le charme fortifiant du bien dire par l'attrait énervant de voluptueuses peintures, l'admiration par la stupeur, l'ancienne et modeste vérité par de jeunes et présomptueuses erreurs. Si l'on voulait se représenter la gloire, la gloire littéraire surtout, l'imagination en ferait une déesse semant des fleurs et distribuant des fruits. La gloire! mais elle n'existe qu'à la condition de pouvoir être comparée au soleil, versant partout la lumière et la chaleur sans jamais allumer d'incendie. Si Dieu a mis dans votre âme ce foyer de chaleur et de lumière, écrivez: vous avez le génie, vous aurez la gloire. Mais ne prenez pas pour du génie la fureur d'écrire, et ne confondez pas la gloire avec le bruit et le scandale: la gloire, c'est la splendeur du bien; un livre mauvais n'est qu'une mauvaise action. Surtout ne sacrifiez pas à cet amour du bruit le devoir et ces sentiments doux et honnêtes que Dieu a mis dans le cœur de l'homme pour servir aux desseins de sa providence. En quoi est-il plus glorieux d'écrire un livre médiocre, un assez bon livre même, que de former par le bon exemple et une sage éducation des citoyens vertueux? La société a encore plus besoin de citoyens que de livres.

Dites-moi, mon ami, ces idées vous paraissent-elles raisonnables, et reste-t-il encore des doutes dans votre esprit?

— Des doutes, hélas! je n'en ai plus; mais à quels remords je me sens pour toujours condamné!

— Vos remords sont grands, je le sais; c'est de votre repentir que j'ai besoin d'être assuré. Faites sur vous cette épreuve: demandez-vous si, les circonstances étant les mêmes, vous sacrifieriez volontiers à un bonheur modeste cet amour du bruit... si vous iriez courageusement courber la tête devant le vieillard... Réfléchissez... c'est un engagement d'honneur que je vous demande.

Le prêtre avait prononcé lentement et avec une sorte de solen-

nité ces dernières paroles. Le jeune homme l'écoutait, la tête baissée; il la releva tristement et dit avec beaucoup de simplicité :

— Je crois, monsieur, que je le ferais.

— Bien. Au nom de Teresa Bonadilli..., autorisé par elle..., au nom de son vieux père..., je vous pardonne.

Théodore, plus pâle que le jour où il fut apporté à l'hôpital, regardait le prêtre d'un air suppliant. L'homme de Dieu répondit à ce regard : — Elle vit ! Comme tant d'autres, en pareille circonstance, ceux qui l'entouraient s'étaient trop hâtés de croire à une asphyxie complète.

Il y a des situations qu'on n'essaie pas de décrire. Deux heures plus tard, le jeune homme entrait avec le prêtre dans la chambre de Bonadilli. Teresa, à peine remise des suites de son accident, y était assise auprès de lady Thomas. Théodore marcha droit au vieillard et dit d'une voix émue et forte : « Pardonnez-moi, monsieur... » Le capitaine lui tendit les bras : « Mais appelle-moi donc ton père, mon enfant ! »

Teresa s'était déjà jetée aux genoux de Bonadilli ; Théodore y tomba auprès d'elle, et le vieux Corse, regardant le prêtre : « Bénissez mes enfants, monsieur l'abbé : notre bonheur est votre ouvrage. »

FLAINVILLE.

POÉSIE

LE CONVOI DU PATRE

Non loin du bourg traînant, hier, mes pas oisifs,
Je vis porter un mort à l'ombre des vieux ifs,
Là-bas dans ce vallon étroit et solitaire,
Où nous aurons chacun un égal coin de terre.

C'était un pauvre pâtre! — A travers le sentier,
Que suivait, sous un dais de rameaux d'églantier,
Le modeste convoi, je vis d'abord paraître
Deux blonds enfants de chœur; l'un portant une croix,
L'autre avec l'eau bénite un goupillon de bois.
Ils marchaient en silence, et derrière eux le prêtre,
Amaigri par le jeûne et par les ans cassé,
Recommandait à Dieu l'âme du trépassé;
Son visage était doux, mélancolique et digne,
Et ses cheveux, plus blancs que le duvet du cygne,
Sur son long cou penché flottaient à tous les vents...

Le mort était porté non par des mercenaires,
Mais par deux chevriers qu'on eût pris pour ses frères,
Tant ils marchaient ensemble attentifs et fervents,
Tant on voyait de pleurs sur leur rude visage!

La femme et ses enfants, selon l'antique usage,
— Trop cruel aujourd'hui pour nos cœurs émoussés! —
Suivaient l'humble cercueil, l'un à l'autre enlacés;
Et, dans ce lieu désert, se tordant sous l'étreinte
D'un désespoir profond, ils pouvaient, sans contrainte,
Exhaler leurs sanglots : pas un œil curieux
N'y viendrait épier les suprêmes adieux!...

Sur le fond bleu du ciel, ces noires silhouettes
Formaient dans la campagne un saisissant tableau :
Au-dessus des blés mûrs chantaient les alouettes;
Au zéphyr frissonnait la feuille du bouleau,
Et l'onde murmurait à travers la pâture...
Je ne sais quel parfum de grâce et de fraîcheur,
Quelle jeunesse enfin respirait la nature,
A l'heure où l'on portait en terre ce pécheur!
C'était doux et navrant, et je sentis mon âme
Se fondre... et je suivis de loin la pauvre femme.

Sur un tombeau fermé, quand on a cru mourir,
Quand on s'est arraché de la fatale enceinte,
A jamais séparé d'avec une âme sainte,
Notre cœur ne peut plus sans pitié voir souffrir,
Et nous ne pouvons plus passer du cimetière
Le seuil, sans retrouver notre douleur entière!

On coucha le pasteur au creux d'un frais sillon,
Où du thym parfumé les fleurs venaient d'éclore :
— Parfums que respirait le pâtre avec l'aurore,
Quand paissait son troupeau dans ce riant vallon! —
Il n'avait pas vécu dans un palais en fête,
D'un palais sépulcral pour abriter sa tête.
Il n'avait pas besoin; un peu d'ombre, une croix,
Sur laquelle un oiseau viendrait chanter parfois,

Lui suffirait: modeste avait été sa vie,
Et, pleine de douceur, sa fin eût fait envie!..

Le vieux prêtre, ayant dit la dernière oraison,
S'en alla lentement à travers la bruyère,
Tandis que sur les murs blanchis du cimetière,
Une étoile déjà montait à l'horizon...

Alors je m'approchai, la paupière mouillée,
De la famille en pleurs, dans l'ombre agenouillée;
Et montrant à la mère, en parlant à son cœur,
Ses enfants que brisait une égale douleur,
Je les relevai tous, non sans effort, de terre,
Et dis, en leur montrant l'étoile solitaire:
— En vos âmes, amis, que brille ainsi l'espoir!
C'est là que Dieu promet aux siens de se revoir!..

Et, soutenant la mère et sa plus jeune fille,
Au bourg je ramenai la dolente famille.

EMILE BOUCHAUD.

EN PASSANT A TOULOUSE

Ville aux rouges clochers dorés par le soleil,
Cité de Godolin et de Clémence Isaure,
Dans ton grand Capitole au vieux donjon vermeil,
A d'illustres enfants tu feras place encore.

Non, tu n'es pas déchue : au fond de leurs tombeaux
Rivalz et Bachelier ont reconnu des frères
En Laurens et Mercié venant, avec Falguières,
Embellir la cité de chefs-d'œuvre nouveaux.

Toulouse, tes palais, tes vastes basiliques,
Restaurés avec art s'élèvent rajeunis,
Comme au souffle de mai les lierres reverdis
S'enlacent aux piliers de tes cloîtres gothiques.

J'écoute dans tes tours les carillons joyeux
Qui tintent les vieux airs pour annoncer les fêtes.
Ton peuple sait encor les noms de tes poètes ;
Il a reçu Mistral en hôte glorieux.

Que toujours en ton sein les âmes soient tournées
Vers un noble idéal, ainsi que le passant
Regarde à l'horizon les blanches Pyrénées
Dressant dans le ciel bleu leurs beaux sommets d'argent !

JOSEPH ROUSSE.

Toulouse, veille de la Fête-Dieu, 1879.

STATISTIQUE DES FRANCISCAINS

Dans la Loire-Inférieure

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION*

II. RÉCOLLETS.

1° Couvent de Nantes.

9 PÈRES ET 6 FRÈRES.

Pères.

Baudouin (René-Laurent-Julien), en religion : Sauveur, gardien, né le 24 janvier 1743, — profès le 3 août 1761.

Gibert (René), en religion : René, définiteur et ancien gardien, né le 24 octobre 1725, — profès le 12 septembre 1742.

Pouessel (Armel), en religion : Hermel, ancien provincial, né le 6 août 1722, — profès le 21 septembre 1740.

Gicquel (Jean-Valérien) ..... âgé de 66 ans, à la date du 3 mai 1790.

Melays (Michel), — en religion : Juvénal, maître des novices, ancien gardien, né le 11 janvier 1731, — profès le 20 septembre 1753.

Bouchet (Joseph), en religion : Placide, ancien gardien, né le 8 avril 1736, — profès le 28 septembre 1755.

* Voir la livraison de juin 1879, pp. 444-453.

Bolteau (Jean-Pierre), en religion : Rogatien, ancien gardien, né le 1er août 1743, — profès le 16 mai 1763.

Allory (Julien), en religion : Jean-Baptiste, né le 9 juin 1754, — profès le .....

Sauvé (Jean-Gabriel), en religion : André, né le 22 octobre 1758, — profès le 8 septembre 1787.

Frères.

Phélippon (René), en religion : Bonaventure, frère lai, né le 4 mai 1737, — profès le 1er septembre 1757.

Bigeard (Jean), en religion : Pascal, frère lai, né le 4 novembre 1729, — profès le 27 septembre 1757.

Bonnet (Claude), en religion : Dominique, frère lai, né le 19 septembre 1756, — profès le 8 avril 1780.

Poisson (Pierre), en religion : René, frère lai, né le 28 juillet 1761, — profès le 27 juillet 1784.

Aubin (Pierre), en religion : Aubin, frère lai, né le 3 octobre 1755, — profès le 2 août 1787.

Gâté (Pierre), en religion : Charles, frère tertiaire, né le 27 avril 1750, — profès le 21 juillet 1779.

Pièces consultées. — Inventaire des 3 et 4 mai 1790. — Liste signée : F. Sauveur Baudouin, gardien. Nantes, le 5 octobre 1790, certifiée véritable. Angers, le 7 octobre 1790, F. Auguste David, provincial, F. Paul Guérin, secrétaire. — Procès-verbal de descente chez les Récollets, 3 mai 1791. — Tableau des différentes maisons religieuses de la ville de Nantes, janvier 1791. — Récolement d'inventaire du 15 juin 1791. — Nombreux états de paiement. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor an VI, etc., etc.

2° Chez les Religieuses de Sainte-Claire.

3 PÈRES et 1 FRÈRE.

Pères.

Dodet (Louis), en religion : Archange, aumônier, âgé de 48 ans, à la date du 9 mai 1791.

Ménière (Jean-Baptiste), en religion : Albert, aumônier, âgé de 43 ans, à la date du 9 mai 1791.

Lionnet (Antoine-Nicolas), en religion : Basile, aumônier, âgé de 60 ans, à la date du 9 mai 1791.

Frère.

Debrest (Jean-Philippe), en religion : Nicolas, frère lai, âgé de 70 ans, à la date du 8 septembre 1792 [1].

Pièces consultées. — Procès-verbal de leur arrestation à Ancenis le 9 mai 1791. — Déclarations faites au château de Nantes le 8 septembre 1792. — Listes des prisons. — Listes d'embarquement. Passeports, etc., etc.

III. CAPUCINS.

1° Couvent du Croisic.

3 PÈRES ET 1 FRÈRE.

Pères.

Patin (François-Maurice), en religion : Ferdinand de Rennes, gardien, né le 18 février 1749, — profès le 21 mai 1770.

Auffray (Jean), en religion : Joseph de Saint-Brieuc, né le 10 mars 1753, — profès le 15 janvier 1776.

Venard (Grégoire), en religion : Fortuné d'Ancenis [2], né le 18 octobre 1762, — profès le 22 octobre 1783.

Frère.

Lion (François), en religion : Martinien du Lude, frère lai, né le 24 juin 1759, — profès le 25 juillet 1786.

Pièces consultées. — État de situation du 1er février 1791. —

[1] Ce religieux est celui que M. l'abbé Cahour appelle : Bret, directeur des Saintes-Claires. Or il signe lui-même : Debrest. — Il n'était pas directeur des Saintes-Claires, mais simple frère lai, au service des 3 Pères aumôniers. — C'est le religieux que M. l'abbé Cahour appelle ailleurs : Nicolas, frère tourier, chez les Saintes-Claires.

[2] M. l'abbé Cahour ne sait s'il doit faire de ce religieux un Cordelier ou un Capucin, un Père ou un Frère lai. Il est certain qu'il était Capucin et non pas Cordelier, Père et non pas Frère. — Une liste imprimée des prêtres sujets à la déportation, datée du 9 brumaire an IV (31 octobre 1795), l'appelle *Renard*. C'est une erreur de copiste ; son nom véritable est *Venard*.

Etats de traitement. — Listes des prisons et d'embarquement. — Registres du Directoire de département, etc., etc.

2° Couvent de Machecoul.

4 PÈRES ET 1 FRÈRE.

Pères.

Léozeau (Jean-Baptiste), en religion : Bernard de Chateauneuf, gardien, âgé de 65 ans, à la date du 8 mai 1790.

Provost (Pierre), en religion : Julien de Quintin, vicaire [1], né le 29 août 1748, — profès le 16 juillet 1770.

Bézard (Jacques-Louis), en religion : Alexis de Mamers, né en 1742, — profès le 9 juillet 1774.

Burguen (Fidèle), en religion : Marc d'Auray [2], âgé de 38 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 14 décembre 1782.

Frère.

Saudrai (Louis-Pierre), en religion : Laurent de Pordic, frère lai, âgé de 36 ans, à la date du 8 mai 1790.

Pièces consultées. — Inventaire du 8 mai 1790. — Récolement d'inventaire du 4 février 1791. — Etats de situation et de traitement. — Listes des prisons. — Listes d'embarquement. — Registres du Directoire de département, etc., etc.

3° Couvent de la Fosse (Nantes). — Grands-Capucins.

13 PÈRES, 2 CLERCS, 7 FRÈRES.

Pères.

Le Guennec (Jean-Sylvestre), en religion : Joseph de Vannes, gardien, né le 2 août 1744, — profès le 2 août 1764.

Richard (Toussaint-Georges), en religion : Paul-Marie de Rennes, vicaire, né le 15 novembre 1732, — profès le 11 avril 1750.

Baudry (Pierre-René), en religion : Ambroise de Saint-Brieuc, prédicateur, né le 18 janvier 1717, — profès le 31 mai 1734 [3].

[1] On l'appelle aussi *Julien de Saint-Brandan.*

[2] On l'appelle aussi *Marc de Vannes.*

[3] Ce religieux est appelé Brennet sur son extrait de profession, parce que son père était *Sieur de Brennet.*

Gérard (Louis-Guillaume), en religion : Aimé de Saint-Malo, prédicateur [1], né le 24 février 1730, — profès le 12 juillet 1746.

Richard (Vincent), en religion : Pacifique de Rennes, prédicateur, ancien gardien, né le 20 novembre 1729, — profès le 12 juillet 1746.

Herpe (Michel-François), en religion : Dosithée de Guémené, prédicateur, né le 24 août 1733, — profès le 4 avril 1762.

Genu (Jacques-François), en religion : Jean-François de Guingamp, prédicateur, né le 15 février 1749, — profès le 8 février 1773.

Blandin (Jean-Pierre), en religion : Marc de Janzé, lecteur en théologie, né le 18 juillet 1756, — profès le 9 novembre 1777.

Fraboulet (Noël-Yves), en religion : Séverin de Corlay, prédicateur, né le 6 juillet 1749, — profès le 14 mars 1779.

Quennec (Jean-Marie), en religion : Cyprien de Vannes, étudiant en théologie, né le 1er septembre 1763, — profès le 27 septembre 1785 [2].

Reux (Mathurin), en religion : Mathurin de Saint-Brieuc, étudiant en théologie, né le 28 août 1761, — profès le 8 juin 1786.

Le Lagadec (Jean), en religion : Corentin d'Audierne, étudiant en théologie, né le 5 juin 1763, — profès le 25 septembre 1786 [3].

Tournois (François-Jérôme), en religion : Romain de Dinan, étudiant en théologie, né le 30 septembre 1765, — profès le 2 octobre 1786.

[1] Gérard est le nom de famille de ce religieux, ainsi que l'attestent plus de 20 pièces et sa propre signature. — Un état de traitement l'appelle : *Louis-Guillaume Gérard Lacour*. Ce nom de *Lacour* ne peut être qu'un surnom.

[2] Quennec est le nom de famille de ce religieux, ainsi que l'attestent plus de 50 pièces et sa propre signature. — Un état de traitement l'appelle : *Le Bourdière*. Ce ne peut être qu'un surnom.

[3] Le Lagadec est le nom de famille de ce religieux, ainsi que l'attestent plusieurs pièces. — Un état de traitement l'appelle : *Vinot Le Lagadec*. Ce nom de *Vinot* ne peut être qu'un nom patronymique ou un surnom.

Clercs.

Bobon (Julien-François), en religion : Joseph d'Antrain, diacre, étudiant, né le 8 mars 1765, — profès le 16 juillet 1786 [1].

Cajan (Guillaume-Jean-Marie), en religion : Casimir de Quimper, né le 8 juin 1763, — profès le 8 juin 1784.

Frères.

Legrand (René-Joseph), en religion : Hyacinthe-Marie de Redon, frère lai, né le 26 août 1725, — profès le 7 octobre 1748.

Steven (Pierre), en religion : Didace de Vannes, frère lai [2], né le 18 septembre 1725, — profès le 12 novembre 1750.

Artaud (Sébastien), en religion : Edouard de Nantes, frère lai, né le 6 juillet 1734, — profès le 27 juillet 1755.

Roux (Louis), en religion : Luc de Redon, frère lai, né le 20 avril 1740, — profès le 13 février 1760.

Pommeré (Louis), en religion : Louis de Quintin, frère lai, né le 20 avril 1737, — profès le 15 août 1763.

Hydrio (Yves-Guillaume), en religion : Modeste de Saint-Brieuc, frère lai, né le 5 mars 1746, — profès le 1er octobre 1765.

Béranger (Charles), en religion : François de Nantes, frère tertiaire, né le 28 juillet 1736, — admis le 16 septembre 1788.

Pièces consultées. — Inventaire du 4 mai 1790. — Liste du gardien, signée Jean Sylvestre Le Guennec, dit Fr. Joseph de Vannes, gardien des Capucins du grand couvent de la Fosse. Nantes, 27 septembre 1790, certifiée véritable .Vannes, 24 octobre 1790, F. Victorin, capucin provincial. — Extraits de baptême et de profession. — Tableau des différentes maisons religieuses de la ville de Nantes, janvier 1791. — Etats de situation et de paiement. — Listes des prisons. — Listes de déportation et d'embarquement. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de

[1] Bobon n'est point porté sur la liste du gardien ni sur l'inventaire du 4 mai, parce qu'il était sorti du cloître dès le 26 ou 27 avril 1790.

[2] L'orthographe du nom de famille de ce religieux est souvent défigurée. Il signe lui-même : *Steven*.

la Loire-Inférieure, Messidor an VI. — Registres du District de Nantes. — Registres du Directoire de département, etc., etc.

4° Couvent de l'Hermitage (Nantes). — Petits-Capucins.

5 PÈRES ET 2 FRÈRES.

Pères.

Foulon (Mathurin), en religion : Eusèbe de Paimpont, gardien, né le 27 janvier 1743, — profès le 17 juin 1766.

Le Méhauté (Guillaume), en religion : Pacifique de Corlay, définiteur, né le .. novembre 1747, — profès le...

Mouillard (Hyacinthe-René), en religion : Dosithée de Lamballe, vicaire, né le 28 janvier 1747, — profès le 23 janvier 1766.

De la Vicomté-Chauchart (Joseph-Hyacinthe-Céleste), en religion : François-Marie de Saint-Malo, né le 16 mars 1718, — profès le...

Rioche (Simon-Joseph), en religion : François de Bécherel, né le 7 février 1754, — profès le 16 octobre 1780.

Frères.

Chanquier (Michel), en religion : Raphaël de Morlaix, frère lai, né le .. octobre 1758, — profès le...

Guignard (François-Xavier), en religion : Albert des Sables, frère tertiaire, né le 18 novembre 1738, — admis le 1er septembre 1788.

Pièces consultées. — Inventaire du 7 mai 1790. — Liste du gardien, signée Mathurin Foulon, dit en religion F. Eusèbe de Paimpont, gardien des Capucins de l'Hermitage, certifiée véritable. Vannes, 24 octobre 1790, F. Victorin, capucin provincial. — Extraits de baptême. — Tableau des différentes maisons religieuses de la ville de Nantes, janvier 1791. — Etats de situation et de paiement. — Listes des prêtres sujets à la déportation. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure, Messidor, an VI, etc., etc.

5° Couvent du Croisic au commencement de 1792.

18 PÈRES, 1 CLERC, 7 FRÈRES.

Pères.

Auffray (Jean), en religion : Joseph de Saint-Brieuc, gardien. (Voir Capucins du Croisic).

Guéguen de Kermorvan (René), en religion : Charles de Locronau, âgé de 79 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 4 novembre 1732, transféré d'Hennebont.

Tourmel de Pérennec (Charles-Paul-Maurice), en religion : Anastase de Landerneau, ex-provincial, âgé de 54 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 19 mars 1753.

Salon (Robert-Marie), en religion : Hyacinthe de Quimper, âgé de 50 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 12 février 1759, transféré de Vannes où il était gardien.

..... en religion : Ignace de Quimperlé, âgé de 51 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 4 mars 1759, transféré de Vannes.

Herpe (Michel-François), en religion : Dosithée de Guémené. (Voir Capucins de la Fosse).

Patin (François-Maurice), en religion : Ferdinand de Rennes. (Voir Capucins du Croisic).

Provost (Pierre), en religion : Julien de Quintin. (Voir Capucins de Machecoul).

Bézard (Jacques-Louis), en religion : Alexis de Mamers. (Voir Capucins de Machecoul).

Tanguy (Vincent), en religion : Siméon d'Auray [1], né en 1749, — profès le 25 mars 1779, transféré de Château-Gontier.

Le Prevost (Maurille), en religion : Clément de Saint-Brieuc, âgé de 42 ans, à la date du 17 février 1792, profès le 4 avril 1779, transféré de Vannes.

Rioche (Simon-Joseph), en religion : François de Bécherel. (Voir Capucins de l'Hermitage).

[1] De ce Père Capucin M. l'abbé Cahour fait un Frère lai Récollet.

Marot (Pierre), en religion : Ambroise du Croisic [1], né le 28 janvier 1760, profès le 13 avril 1781.

Burguen (Fidèle), en religion : Marc d'Auray. (Voir Capucins de Machecoul).

Guyomard (Yves), en religion : Jean-Chrysostôme de Corlay, né en 1755, — profès le 22 septembre 1783, transféré de Vannes.

Venard (Grégoire), en religion : Fortuné d'Ancenis. (Voir Capucins du Croisic).

Le Lagadec (Yves-Joseph-Marie), en religion : Paterne de Pontivy, né en 1767, — profès le 31 août 1788.

Pichard (François), en religion : Norbert de Saint-Méen, né le 4 octobre 1768, — profès le 6 octobre 1789.

Clerc.

Lebreton (Brieuc-Yves), en religion : Raphaël de Plaintel, diacre, âgé de 24 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 15 avril 1789.

Frères.

Legrand (René-Joseph), en religion : Hyacinthe-Marie de Redon, frère lai. (Voir Capucins de la Fosse).

Steven (Pierre), en religion : Didace de Vannes, frère lai. (Voir Capucins de la Fosse).

Riou (Guillaume), en religion : Placide de Lesneven, frère lai [2], âgé de 53 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 25 août 1759, transféré de Vannes.

Gaudin (Pierre), en religion : Augustin de Quintin, frère lai [3], né le 27 mars 1737, — profès le 9 février 1733, transféré de Château-Gontier.

Béranger (Charles), en religion : François de Nantes, frère tertiaire. (Voir Capucins de la Fosse).

Labrely (François-Antoine), en religion : Gabriel-Ange de Vannes, frère lai, âgé de 49 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 28 juin 1766, transféré de Vannes.

[1] On l'appelle aussi *Ambroise de Batz.*
[2] On l'appelle aussi *Prioul* (*Guillaume*).
[3] On l'appelle aussi *Augustin de Plaintel.*

Boisnier (Mathieu), en religion : Séraphin de Brest, frère lai [1], âgé de 42 ans, à la date du 17 février 1792, — profès le 12 novembre 1775, transféré de Vannes.

Lion (François), en religion : Martinien du Lude, frère lai. (Voir Capucins du Croisic).

Pièces consultées. — États de situation. — États de paiement. — Registres du Directoire de département. — Listes des ecclésiastiques sujets à la déportation. — Listes d'embarquement. — Passeports. — Certificats de débarquements. — Listes des prisons. — Archives du Morbihan. — Archives du Vatican, etc., etc..

IV. RELIGIEUX VENUS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE PENDANT LA RÉVOLUTION.

1° Cordeliers.

4 PÈRES ET 1 FRÈRE.

Pères.

Dubarreau (Michel), définiteur perpétuel, né le 4 janvier 1733.

Radais (François), venu de La Rochelle (Charente-Inférieure), né le 31 juillet 1748.

Roger (Mathurin-René), né le 21 novembre 1754.

Trillard (Mathieu-Julien), venu de la Vendée, né le 4 novembre 1751.

Frère.

Taupin (Pierre-Thomas), frère lai, venu de Cholet (Maine-et-Loire), né le 1er mai 1767.

2° Récollets.

10 PÈRES ET 6 FRÈRES.

Pères.

Beaulieu ..... âgé de plus de 50 ans, le 7 juillet 1792 [2].

[1] On l'appelle aussi *Boiseries*.

[2] Age calculé d'après le chiffre de sa pension. Il ne se trouve que sur un seul état de traitement. Était-il vraiment Récollet?...

Beugeard (Jacques-Louis), venu d'Orléans (Loiret), âgé de 57 ans, à la date du 12 janvier 1793.

Caperan (Thomas), âgé de 35 ans, à la date du juillet 1791.

Courjeault (François), venu de Fontenay (Vendée), né le 2 mars 1757.

Esnault (Georges), venu de Douai (Nord), né le 17 mars 1740.

Forget (François), venu de Fougères (Ille-et-Vilaine), âgé de 68 ans, à la date du 8 septembre 1792.

Guérin (François), âgé de 42 ans, à la date du 30 juin 1791.

Nolais (Yves), venu de Vitré (Ille-et-Vilaine), né le 4 octobre 1753.

Stoquelet (Jean-Baptiste), né le 20 septembre 1761.

Vovard ..... âgé de moins de 50 ans à la date du 2 juillet 1791 [1].

Frères.

Babin (André-Mathieu), né le 20 novembre 1757.

Bonin (Jean-Michel), âgé de 39 ans, en 1791.

Coindet (Joseph), venu de Saumur (Maine-et-Loire), né le 23 octobre 1747.

Guérin (Jacques-Antoine), venu de Vitré (Ille-et-Vilaine), né le 7 mai 1735.

Hubert (Thomas), venu d'Angers.

René (François), né le 15 juin 1714.

3° Capucins.

8 RELIGIEUX [2].

Bleunven (Sébastien), directeur des Dames Carmélites de Nantes [3].

Herrieder (Jean-Baptiste), en religion : Donat de Colmar, amené d'Angers où il était gardien.

[1] Age calculé d'après le chiffre de sa pension. Ce nom ne se trouve que sur un seul état de traitement. Était-il réellement Récollet?...

[2] De ces 8 religieux, les 4 premiers étaient certainement Pères; les 4 derniers n'étaient peut-être que Frères, car rien n'indique leur qualité.

[3] Bleunven n'est qualifié de Capucin que sur une seule liste des prêtres sujets à la déportation. C'est peut-être une erreur.

Maillot (Nicolas-Joseph), venu du département d'Indre-et-Loire, né le 10 juillet 1758.

Moreau (Guillaume), venu de Luçon (Vendée), né le 8 février 1755.

Morres (Patrice), capucin Irlandais, venu de Wassy (Haute-Marne).

Pelé (Jean).

Réau (Guillaume).

Gérosme (Jean-Baptiste), âgé de 45 ans, à la date du 10 décembre 1792.

Pièces consultées. — États de situation. — Etats de paiement. — Listes des prêtres sujets à la déportation. — Tableau des pensionnaires ecclésiastiques domiciliés dans le département de la Loire-Inférieure. Messidor an VI. Autre tableau de Brumaire an VII. — Un État de l'an XIII, etc., etc..

V. RELIGIEUX COMPLÈTEMENT ÉTRANGERS A LA LOIRE-INFÉRIEURE ET DONT NOUS TROUVONS LES SIGNATURES.

1° Récollets.

2 PÈRES.

David (Auguste), provincial en 1790.

Guérin (Paul), secrétaire du provincial en 1790 [1].

2° Capucins.

6 PÈRES.

..... en religion : Aimé de Moncontour, gardien du couvent de Dinan, à la date du 25 décembre 1790.

..... en religion : Ange de Rennes, au couvent de Rennes en 1790.

..... en religion : Jean-François de Morlaix, ex-provincial, gardien du couvent de Morlaix, en 1790..

..... en religion : Joseph de Callac, gardien du couvent de Rennes en 1790.

[1] Il est possible que ce religieux soit le même que Guérin (François) de notre IVe liste. Alors son nom de baptême serait *François* et son nom de religion: *Paul*. Il serait venu d'Angers.

Hervé (Guillaume), en religion : Joseph de Loudéac, définiteur, au couvent de Dinan, le 25 décembre 1790.

Quéré (Pierre-Jean), en religion : Victorin de Rennes, provincial, en 1790.

Pièces consultées. — Listes de religieux certifiées. — Extraits de profession certifiés. — Récolement d'inventaire du couvent des Capucins de Machecoul, du 4 février 1791, etc..

VI. AUTRES NOMS DONNÉS PAR M. L'ABBÉ CAHOUR.

Dubois, Cordelier d'Ancenis.

Pocet, Récollet.

..... en religion : Célestin de Rennes, Capucin, gardien du couvent de Machecoul.

..... en religion : de Quintin (Philippe), Capucin, gardien du couvent du Croisic [1].

Telles sont nos listes. Nous sommes certain que tous les religieux, que nous indiquons comme se trouvant dans les couvents franciscains de la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution française, s'y trouvaient réellement. Nous pouvons même affirmer qu'il n'y en avait pas d'autres, si ce n'est peut-être dans les couvents des Cordeliers de Savenay et de Saint-Martin-de-Teillé. Enfin nous pensons avoir la liste à peu près complète de tous les religieux franciscains étrangers qui sont venus à cette époque dans le département de la Loire-Inférieure.

Nous nous proposons de donner plus tard une notice sur chacun de ces religieux.

F. Flavien de Blois,
Capucin.

[1] Nulle part nous n'avons trouvé trace de ces 4 religieux, dans les nombreux documents authentiques que nous avons consultés. Nous pouvons affirmer que Célestin de Rennes n'était pas gardien du couvent de Machecoul, et que de Quintin (Philippe) n'était pas gardien du couvent du Croisic. Il est même absolument certain qu'aucun religieux de l'un ou l'autre de ces deux noms ne se trouvait dans les couvents des Capucins de la Loire-Inférieure.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

UNE VOIX DE BRETAGNE, poésies, par M. l'abbé Max. Nicol. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud. 1 vol. in-18 jésus.

« Ce livre, dit l'auteur dans sa préface, fera-t-il aimer notre pays? « C'est mon désir. Il exprime imparfaitement sans doute, mais « avec une conviction ardente, le sentiment qui fait la gloire de la « Bretagne : son attachement à l'Église, à la France, et à ses « propres traditions... Ce triple amour a inspiré mes vers, après « avoir rempli ma vie.

« Je ne pouvais oublier l'auguste patronne qui l'entretient dans « nos âmes par sa protection puissante. »

Voilà en effet tout ce que l'on aime en Bretagne. Ailleurs aussi, direz-vous. Oui, mais de même qu'il y a rose et rose, il y a manière et manière d'aimer Dieu, l'Église, la France, le *pays* en France, l'amitié, etc .Le Provençal n'aura pas la manière bretonne, évidemment. Voici donc la manière bretonne : les tendresses durables, un peu de rudesse, et une quantité de grâce plus grande, Dieu merci, qu'on ne pense. La voix, tantôt douce comme nos brises, tantôt forte et saccadée comme nos vents de tempête, est toujours aérienne, jamais souterraine. D'autres s'en vont, pardonnez l'expression, chercher leurs bruits là-bas, je ne sais où ; mais notre poète est prêtre, et vit entre le ciel et la terre. Écoutez-le :

Enfant de la noble Bretagne,
Je disais mes douces chansons,
Dans le castel de la montagne,
Dans la chaumière des vallons.
Quand les seigneurs par les bruyères
Chevauchaient sur leurs destriers,
J'unissais le luth des trouvères
A la voix mâle des guerriers.

Mais écoutez... sur la colline
L'Anglais et la honte ont passé ;
Le léopard poursuit l'hermine :
Breton, souviens-toi du passé.

Les chevaliers à mine altière
Sont morts avec leurs écuyers;
Et je pleure, pauvre trouvère,
Sur la tombe de nos guerriers [1].

Où trouver un rythme plus ravissant, avec des cadences plus heureuses? Et pourquoi, « Enfant de la noble Bretagne » rappelle-t-il « Deus Creator omnium », sinon parce que, là comme ici, l'harmonie, pliée au devoir, amène à l'âme, par une route enchanteresse, de nobles pensées?

Nous voudrions, et nous pourrions faire entendre au lecteur d'autres accents de la voix. Mais un écho ne peut tout redire. Cela n'est pas sa nature. Son rôle est de faire remonter à la voix même. C'est pourquoi nous engageons le lecteur à se mettre au foyer de ces mélodies. Des pensées toujours saines, là hautes, et ici délicates, une imagination abondante, et par-dessus tout cet amour de la vérité qui bientôt aura parmi nous la figure d'un banni: on y trouve tout cela. Que faut-il de plus pour monter et cueillir en allant la fleur des choses, pour devenir l'être ailé et sacré de Platon, pour être poète enfin? Et quand à ces facultés s'ajoute le don de la langue, jusqu'à la rime riche inclusivement, n'a-t-on pas un beau livre? Or ici, la langue ne dément nulle part l'idée. Elle est douce et riante dans les sujets gracieux, nerveuse au contraire et rude quand le sujet sent la guerre. La coupe des vers est classique. Deux ou trois fois seulement, comme pour offrir un sacrifice aux divinités du jour, elle manque, soit à l'hémistiche, soit à la fin du vers. Mais le sacrifice est court. Vite le poète, nourri à la bonne école, revient au vieil autel classique, et à l'ordre. La rime a-t-elle fait la quinteuse? On l'ignore: la voilà si soumise à la raison! Partout elle tombe avec bonheur. Presque partout elle est riche, et, par endroits même, elle est difficile. Rien ne sent son grand poète, disait Malherbe, comme les rimes difficiles.

Ce bel instrument à la main, le poète chante en vrai Breton, pour Dieu et pour tout ce qui sent Dieu sur la terre. Félicitons-le de marcher dans ces voies hautes. Tant d'autres aujourd'hui s'empri-

[1] *Trouvère et guerrier* (XIVe siècle), p. 15.

sonnent en eux-mêmes, et par un juste malheur, ne trouvent qu'eux-mêmes, c'est-à-dire des âmes frivoles, meurtries par les passions! Ah! qu'ils devraient s'en guérir, et non pas les chanter! M. l'abbé Nicol chante des vertus, voit Dieu partout et toutes choses en Dieu. L'instrument de la Rédemption se dresse à toutes les pages de son livre: le menhir et la croix, le sceptre et la croix, l'épée et la croix, l'âme et la croix. C'est assez dire que ce recueil de chants peut être laissé sur toutes les tables, ouvert à toutes les pages, et par toutes les mains. Le jeune homme y lira ceci :

Si le pauvre à ta porte
Vient te dire : J'ai faim,
Que ta pitié lui porte
Du courage et du pain.
Si quelque misérable
Implore ton pardon,
Épargne le coupable,
Sois bon.

Si, près de toi, le vice
Étale ses appas,
Pour que ton cœur novice
Ne les admire pas,
Ouvre tes ailes d'ange,
Et montant vers l'azur,
Plane loin de la fange,
Sois pur...

Et pour que ta jeune âme
Conserve sa fierté,
Sa grandeur et sa flamme,
Sa force et sa bonté,
Écoute la parole
Du Dieu qui t'a dit : Crois,
Et garde pour symbole
La croix [1].

Le vieillard y lira ceci :

La mort est lumineuse et la vie est obscure,
Pour le cœur altéré du ciel, pour l'âme pure,
La tombe est un berceau... [2].

[1] *Conseils*, p. 123. — [2] *Deux Anges*, p. 173.

Les Bretons, à chaque page, y trouveront sainte Anne :

Entends la foule qui te prie.
Son amour unit en ce lieu
A ton nom, Mère de Marie,
Le nom de la Mère de Dieu [1].

Et tant d'autres élans de l'âme. Mais il faut nous borner ; ces quelques citations doivent, semble-t-il, provoquer le désir de voir tout le volume. On possédera une belle œuvre. L'exécution matérielle répond à la beauté du fond. Du reste, dire qu'elle est due à MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, n'est-ce pas tout dire?

L'ABBÉ J.-P. TESSOL.

LES DERNIERS JOURS DE Mgr DUPANLOUP. — Paris, Jules Gervais, rue de Tournon, 29. Un joli vol. elzévirien. 2 fr.

Après le premier cri de douleur arraché à l'amitié de M. le comte de Falloux par la mort du grand évêque d'Orléans, voici un récit des derniers jours de ce prélat recommandé aux amis fidèles à sa mémoire, par Mgr l'archevêque d'Albi, dans des termes auxquels on ne saurait rien ajouter :

« Les pages émouvantes qu'on va lire n'étaient point destinées à la publicité. Écrites au moment même de la mort de Mgr Dupanloup, elles ont un caractère intime qui n'aime pas le grand jour. Mais les détails qu'elles renferment nous ont paru si propres à éclairer l'un des côtés les moins connus et les plus admirables de l'âme du grand évêque, que nous en avons vivement désiré la publication. La pieuse famille à laquelle ces pages appartenaient à tous les titres a bien voulu consentir, sur nos instances, à les livrer à l'édification générale.

« Le moment est venu de faire mieux connaître le défenseur éloquent et dévoué de toutes les saintes causes, de mettre en relief la haute et profonde piété qui a inspiré toutes ses œuvres. Les vrais amis de l'Église seront heureux de trouver dans cet écrit, qui a la valeur d'un témoignage, le récit fidèle de cette sainte mort. »

[1] *Hymne à sainte Anne*, p. 169.

CHRONIQUE

—

Nos artistes au Salon de 1879.

Si nos lecteurs le veulent bien, nous allons rapidement passer en revue les toiles que nos artistes bretons et vendéens avaient exposées au Salon qui vient de se fermer.

Une composition pleine d'idéal et d'une poésie d'autant plus pénétrante qu'elle émane de nos saintes et sublimes croyances, c'est *le Repos en Égypte*, par M. Luc-Olivier Merson. Ce beau sujet, qui a fourni aux anciens maîtres leurs meilleures inspirations, le jeune artiste l'a abordé sans crainte et rendu de la façon la plus originale : l'Enfant-Dieu dans les bras, la sainte Vierge sommeille au pied d'un gigantesque sphinx. A côté, saint Joseph est endormi, près des restes d'un feu dont la fumée monte solennellement vers le ciel. L'âne veille à quelques pas, cherchant sa maigre pâture. Sur cette vaste plaine sablonneuse, où le silence règne en maître, s'étend, tel qu'un voile transparent piqué d'étoiles argentées, une nuit d'Orient, vaguement éclairée par la douce et fantastique clarté des rayons lunaires. Dans cet ensemble, d'une tonalité calme et neutre, brillent, comme une lumière d'amour et d'espérance, les nimbes radieux de la Vierge et de son divin Fils.

Ce tableau nous a pénétré d'un charme indicible, et nous le tenons, quant à nous, pour un des plus remarquables du Salon de cette année.

Pourquoi le *Henri de la Rochejaquelein*, de M. J. Le Blant, n'a-t-il pas obtenu une médaille? C'est ce que j'ai peine à m'expliquer. Peut-être la majorité du jury a-t-elle des tendances trop *bleues* pour vouloir récompenser et encourager un artiste dont les heureuses compositions remettent sous les yeux du public le courage, l'abnégation, le patriotisme héroïque de ces *gars* qui, pendant plusieurs années, tinrent en échec les armées de la République. Le musée de Nantes — nous l'annonçions dernièrement — vient d'être doté du tableau où M. Le Blant a

représenté la *Mort de d'Elbée*. C'est la première œuvre que nous ayons vue de ce peintre. Au salon de 1877, elle nous avait frappé par sa mise en scène sans apprêt, simple et dramatique, ainsi que par une exécution jeune et virile.

Les mêmes qualités se retrouvent dans le *La Rochejaquelein*. Pour expliquer cette toile, il suffirait d'écrire au dessous ces vers, que nous empruntons au poème de *Monsieur Henri*, dans les *Vendéens* d'Émile Grimaud :

Général de vingt ans,
Ses traits sont doux et fins ; on dirait d'une femme,
Sans cet air martial, ces yeux d'où sort la flamme,
Et ces lèvres qu'en arc abaisse et fait plier
Le dédain du péril. Mince et vert peuplier,
Son corps souple s'élance et domine la foule;
Sa chevelure blonde en boucles se déroule.
Sabre dont il s'armait dans la Garde du Roi,
Sacré-Cœur de Jésus, cher témoin de sa foi,
Long habit boutonné; chapeau de haute forme,
Ceinture blanche aux reins : voilà son uniforme.

— « Si parmi vous, dit-il, mon père était présent,
« Il vous commanderait... Je ne suis qu'un enfant,
« Mais je me montrerai digne par ma vaillance
« De vous conduire au feu. Vendéens, si j'avance,
« Suivez-moi ; si je fuis, tuez-moi; si je meurs,
« Vengez-moi ! »
Par leurs cris, par leurs longues clameurs,
Juge s'ils ont compris ta harangue sublime,
O jeune homme modeste autant que magnanime!

Un bon juge, M. Paul de Saint-Victor, a dit de ce tableau : « Beaucoup d'élan, de souffle et d'ardeur... Ses paysans vendéens, armés de fourches et de faux, de haches et de vieux fusils, suivent la Rochejaquelein au pas accéléré de la rage. »

Que M. Le Blant continue à marcher dans cette noble voie où il est entré de son propre mouvement et avec un réel succès. Son *Poste de chouans* et son *Guide*, exposés récemment au cercle de la place Vendôme, étaient des épisodes de la guerre vendéenne, où le drame et l'histoire s'alliaient d'une manière saisissante. Ces toiles avaient été très remarquées, et ce n'était que justice.

De cette Italie qu'il aime et qu'il connaît si bien, M. de Curzon nous a apporté deux nouvelles vues : *Le golfe de Salerne* et le *Lac d'Avezzano*, traitées dans ce genre mixte qui lui est propre, tenant à la fois du paysage dit historique et du paysage moderne.

Les *Chasseurs*, gaulois naturellement, de M. Luminais, et sa *Mort de Chramn*, le fils révolté de Clotaire Ier, brûlé avec sa femme et ses filles dans une chaumière, sont peints dans cette gamme solide et vigoureuse que l'on connaît. Aux deux toiles de son mari, Mme Luminais en a ajouté une troisième (*Dieux pénates*) qui n'est pas indigne de ce dangereux voisinage.

Nos *mariniers* continuent également de se distinguer. Les deux toiles de M. Lansyer (*La baie de Douarnenez à marée basse* et *Pleine mer à Granville*) soutiennent dignement la réputation que s'est acquise l'artiste en ce genre difficile. *L'embouchure de la Seine*, par Mme La Villette, une *marinière* émérite aussi, est d'une vigueur toute masculine, bien qu'un peu poussée au jaune. La vue panoramique de Paris, par la même artiste, sait éviter la confusion malaisée à esquiver en pareil sujet, et dénote une remarquable entente de la perspective. Une autre dame lorientaise, digne émule et, qui plus est, sœur, croyons-nous, de Mme La Villette, Mme Espinet, nous promène, sur la *Plage d'Hussein-Dey*, à Alger. *La Marée basse à Veules-en-Caux*, de M. Le Sénéchal de Kerdréoret, révèle un progrès marqué chez le jeune artiste, par l'exactitude de l'impression et la fidélité du rendu. C'est là sans conteste l'une des meilleures marines du Salon.

Un autre paysagiste breton en progrès marqué est M. L. de Bellée à qui le jury a fort justement accordé une mention honorable pour son *Effet de givre en forêt*.

Le portrait de Gounod et celui de Mme D..., par M. Delaunay, débordent leur cadre, si accusé en est le relief.

Les deux portraits envoyés au Salon par notre excellent ami M. Gustave Marquerie, sont empreints des habituelles qualités de ce mûr talent, de plus en plus connu et aimé au pays nantais et vendéen, où chaque année s'accroît la liste de ses œuvres si hautement appréciées.

Cette physionomie fine et aiguisée, cet œil scrutateur perçant le verre de fines lunettes d'or, cette attitude aisée, sans pose, saisis et reportés tout vifs sur la toile par Mlle J. Houssay, vous représentent l'un des plus actifs et des plus précieux défenseurs de l'ordre social, à l'heure actuelle, dans la rue sinon dans les idées, M. Macé, chef de la police de sûreté. Cette plantureuse fillette, à la riche carnation, à l'espiègle œil noir, dont la même artiste a fait le portrait, l'un des plus charmants du Salon, est l'enfant de M. Nadault de Buffon, le noble descendant du grand écrivain, dont la Cour de Rennes regrette la retraite prématurée, l'éminent philanthrope, le fondateur et l'infatigable propagateur de la *Société des hospitaliers sauveteurs bretons*, qui est en train de faire son tour de France.

M. Delhumeau a apporté sa conscience ordinaire, scrupuleuse jusqu'à l'excès, dans son portrait en pied de Mlle Girard, une actrice à la mode, et de sa tapageuse toilette. Cette page, l'une des plus considérables que ce jeune peintre vendéen ait encore signées, dénote, comme les précédentes, un soin du détail, un travail minutieux, qui feraient regretter l'absence d'une facture plus large et plus libre. Mais, outre que le modèle s'y prêtait médiocrement, ces allures à la Carolus Duran ne sont pas évidemment dans le tempérament de M. Delhumeau : *ne forçons pas notre talent*... Je serais porté à préférer le *Portrait de Mlle L. de B.*, à physionomie et à dimension plus modestes, et qui a eu les honneurs du Salon carré.

Piqués de la tarentule du moment, nos sculpteurs font de la politique et de la libre-pensée, en plâtre, faute de mieux. M. Caillé a dressé à Voltaire une statue nouvelle, dont le besoin ne se faisait pas absolument sentir et qui, opportunité à part, ne rappelle que de loin le chef-d'œuvre de Houdon ; ce monument est, croyons-nous, destiné à décorer l'une des places publiques de Paris, concurremment avec le précédent exemplaire de l'image du grand homme, si irrévérencieusement maltraité par les obus de la Commune. Espérons que les futures émeutes respecteront mieux celui-ci et ne suivront pas le coupable exemple d'une aussi noire ingratitude envers le digne patron de la démocratie contemporaine, qui, d'un cœur si chaud, souhaitait au peuple *un joug, un aiguillon et du foin!* — Plus *actuel* encore et plus dans le mouvement, M. Le Bourg nous offre : *Le Bouclier de la ville de Paris* (?), *Vote du 14 octobre 1877*, une façon de disque autour duquel rayonnent en médaillons les faces augustes des représentants parisiens, MM. Greppo, Farcy, Brelay, Cantagrel, et autres illustres : voilà un *bouctier* qui fait rêver au sabre légendaire avec lequel M. Prudhomme jurait de *défendre nos institutions, et, au besoin, de les combattre!* Puisse ledit *bouclier*, puisque bouclier il y a, protéger à l'avenir ce pauvre Paris contre les nouveaux méfaits des électeurs de plus d'un des honorables susdésignés! Inutile d'ajouter que ce trophée forgé en plâtre par notre Vulcain nantais en l'honneur de nos Achilles parlementaires n'a de commun que le nom avec celui qu'a chanté Homère.

Au chapitre de la gravure, nous retrouvons le nom aimé de M. de Rochebrune. Dans un vaste cadre l'éminent artiste vendéen a groupé sept spécimens de cette belle et grande publication qu'il prépare sous le titre : *A travers la France. Monuments, paysages, archéologie*, et qui, à en juger par ces magnifiques échantillons, nous promet un monument. Nous n'avons plus à louer ce beau talent d'aquafortiste architectonique et paysagiste, si souvent apprécié dans ce recueil à sa juste valeur.

Non loin de M. de Rochebrune, M. le baron de Wismes, autre amateur plus fort que bien des artistes de profession, nous narre à sa façon le conte du *Petit Chaperon-Rouge*, dans une page de large dimension, traitée d'une pointe vigoureuse.

Un nouveau venu, M. Adolphe Rousse, frère de notre collaborateur M. Joseph Rousse, le poète nantais bien connu de nos lecteurs, a exposé une fort jolie aquarelle, souvenir de sa vie de marin, représentant le *Paquebot* le Niger, *en rade de Buenos-Ayres* : début plein de promesses, qui, nous n'en doutons pas, seront tenues. Deux autres débutants nantais, MM. Émile et Joseph Libaudière (*Arcades ambo*), ont exposé toute une suite d'une quinzaine d'études également à l'aquarelle, genre que nous abandonnions naguère aux Belges et aux Anglais, et qui reprend faveur chez nous au point de solliciter les talents les plus en vue. Dans la même section *Dessins, cartons*, etc., nous rencontrons encore les aquarelles de M. Lucien Roy, de Nantes ; les fusains de MM. Le Diberder, Mahéo, Miriel, Testard et de Mme Rondet (de Saint-Malo) ; les pastels de M. Riou, le célèbre *illustrateur* ; une gouache de Mme Acoquat (de Pontivy) ; les émaux de Mlle Alix (de Fontenay-le-Comte) et de Mlles Chevalier et de Nugent (de Nantes) ; les porcelaines de Mlle Magné (d'Ancenis), de Mlle Gendron et de Mme Marielle (de Nantes), de Mlle Kermabon (*Portrait du P. Monsabré*), de Mlle Alice Hardy (*La Rêverie*), un gentil tableautin, dénotant une main déjà assurée et un remarquable sentiment du coloris ; etc. : — toute une cohorte de gracieux talents bretons et vendéens qui est venue grossir le bataillon de plus en plus considérable (de 8 à 900 !) des femmes qui ont pris part à l'exposition dernière. Mentionnons enfin les faïences de MM. Porquier, Vaumart et de M. et de Mme Beau-Souvestre, dont le nom rappelle le souvenir d'un écrivain cher à tout cœur breton.

Nous allions oublier le chef et le doyen de cette pléiade, chaque année plus nombreuse, de peintres céramistes des deux sexes, celui qui, par son exemple et ses leçons, a eu une si large part dans les progrès toujours croissants de cette branche de l'art, M. Michel Bouquet, lequel n'a eu garde de manquer au rendez-vous annuel et nous a envoyé deux de ces faïences peintes sur émail cru, genre dans lequel il est passé maître : *Marée basse* et *Paysage en Bretagne*.

En même temps, M. Bouquet faisait, dans les salons du cercle artistique de la rue Saint-Arnault, une exposition générale de ses dessins, qui révélait son talent sous un jour nouveau pour le public : vues diverses prises sur nature par l'auteur dans ses voyages, en Suisse, en Angleterre, en Écosse, en Orient, en Algérie, une sorte de tour du monde européen, musée artistique et pittoresque, également remarquable par la beauté des sites et la fidélité, la vigueur du rendu.

A ces quelques noms nous en aurions bien d'autres à ajouter. Mais, outre que l'espace nous est chichement ménagé, le moyen de reconnaître les siens au milieu de quelques trois mille noms représentant tout près de *six mille* œuvres en tout genre! Car, de plus en plus, l'Art se démocratise, lui aussi, et prend l'habitude de faire de son *Salon* une halle. Pour peu que cela continue, il lui faudra le transférer en plein Champ-de-Mars.

LOUIS DE KERJEAN.

Un comité vient de se constituer dans le but de procéder à l'érection d'une chapelle commémorative destinée à recevoir dans ses caveaux les ossements des héros vendéens morts dans la sanglante bataille de Savenay. Une souscription a été ouverte par les soins de ce comité, et Mgr le comte de Chambord s'est fait inscrire en tête pour la somme de 500 francs. Tous les départements de l'Ouest ont été représentés à la bataille de Savenay, ils voudront tous concourir à cette souscription.

— L'Académie des Sciences morales et politiques, dans sa séance annuelle, a décerné, le 22 juin dernier, un prix de 1,000 francs à M. de la Landelle, pour un roman : « *Mendiants et Pauvres,* » dont la scène se passe aux environs de Morlaix.

— La Société des Bibliophiles bretons a tenu, le 25 juin, une séance, dans laquelle 7 nouveaux membres ont été admis, ce qui en porte le nombre total à 247, et le bureau renouvelé comme suit, pour trois ans : Président, MM. Arthur de la Borderie ; vice-présidents, général Mellinet, H. Lemeignen ; secrétaire, René Blanchard, secrétaire adjoint, J. Rialan ; trésorier, A. Perthuis-Laurant ; bibliothécaire-archiviste, S. de la Nicollière-Teijeiro. Délégués : J. Gaultier du Mottay (Côtes-du-Nord) ; L. de Kerjégu (Finistère) ; H. de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine) ; René Kerviler (Loire-Inférieure) ; V. Audren de Kerdrel (Morbihan).

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ARCHITECTE (L') LOUIS. Le Frère André. Communications faites à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1878, section des beaux-arts, par Charles Marionneau. — In-8°, 22 p. Paris, imp. Plon et Cie.

DE LA RESPONSABILITÉ DES NOTAIRES, avec une étude sur la loi Aquilia, par Claude Drouart, avocat au barreau de Rennes. — In-8°, VIII-196 p. Rennes, imp. Oberthur.

DEUX (LES) BRETAGNES, cantate sur des motifs gallois et bretons, paroles françaises de M. S. Ropartz. Musique de P. Thielemans. In-8°, 4 p. — Besançon, imp. Jacquin.

DOCTRINAIRES (LES) DU LIBRE-ÉCHANGE, par Alfred de Courcy. In-8°, 15 p. Paris, lib. Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

FANFARONS (LES) DU ROI, par Paul Féval. In-18 jésus, 364 p. — Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

JEAN DESMARETZ, SIEUR DE SAINT-SORLIN, L'UN DES QUARANTE FONDATEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Etude sur sa vie et sur ses écrits, par René Kerviler. In-8°, 141 p. Paris, lib. Dumoulin.

Extrait de la *Revue historique, nobiliaire* et *biographique*. Tiré à 100 ex.

NOTE SUR UN APPAREIL DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE LA DIRECTION DE LA PRESSION DANS UNE ARCHE BIAISE, par M. J. de la Gournerie, membre de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées. In-4°, 7 p. et pl. — Paris, imp. Chamerot.

Extrait des *Nouvelles Annales de la construction*.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. EUGÈNE LAMBERT, par M. Biou, président de la Société académique de Nantes. Broch. in-8°, 8 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique* de Nantes.

ŒUVRES CHARITABLES ET SOCIALES, par Achille du Clésieux. Œuvres choisies. T. VII. In-8°, IV-251 p. — Paris, lib. Dentu.

ROMAN (LE) D'HÉLÈNE, nouvelle, par Alfred de Courcy. In-8°, 29 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

UNE HISTOIRE INTIME, par Mlle Zénaïde Fleuriot. 5e éd. In-18 jésus, 302 p. — Paris et Lyon, lib. Lecoffre..... 2 fr.

VINGT LETTRES MISSIVES, ORIGINALES ET INÉDITES, DU CHARTRIER DE THOUARS (1282-1635), publiées et annotées par Paul Marchegay. In-8°, 38 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Tiré à 100 ex., papier vergé.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

CII

Délibération des États de Bretagne [1].

(Rennes, 29 octobre 1728.)

Du vendredy 29 octobre 1728, 9 h. du matin.

Monseigneur l'Evêque de Rennes.

Monseigneur le prince, comte et baron de Léon.

Monsieur le senêchal de Rennes.

Pour ce qui concerne les papiers du feu Père Lobineau, ordonnent les Etats qu'il en sera fait un inventaire sur papier commun par leur greffier ou par les commis du greffe, en presence de trois des deputés de chaque Ordre nommés pour la Commission des grands chemins de l'evêché de Rennes, en cas qu'ils soient agréés par Sa Majesté, et de l'un des Procureurs generaux sindics ou de leurs substituts, au pied duquel le prieur des Bénédictins de cette ville sera tenu de reconnoistre que

* Voir la livraison de juin 1879, pp. 476-481.

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Reg. des États de Bretagne. Tenue de 1728 à Rennes.

lesdits papiers sont restés dans leur maison et s'obligera pour sa communauté de les representer toutes fois et quantes ils en seront requis, lequeldit inventaire demeurera deposé au Greffe.

Signé de messieurs les presidents des Ordres et de Mgr de Carcado Molac, president élu par la noblesse, au lieu et place de M. le prince de Léon.

[Le prince de Léon s'était retiré à la fin de la séance parce qu'on mettait en délibération une proposition où il était personnellement intéressé.]

CII *bis*.

Le ministre Le Pelletier a l'évêque de Saint-Brieuc [1].

(Versailles, 17 juillet 1729.)

Versailles, le 17 juillet 1729.

Monsieur, sur le compte que j'ay rendu au Roy du memoire presenté Mrs les Deputez des Etats de Bretagne pour obtenir de Sa Majesté la permission de faire proceder à l'inventaire des papiers du defunt Pere Lobineau par des commissaires des Etats du nombre de ceux que Sa Majesté avoit autorisez pour les Etapes et les grands chemins, — le Roy m'a chargé de vous faire sçavoir qu'il trouvera bon qu'il soit procedé à cet inventaire par les commissaires que Sa Majesté a permis aux Etats de nommer pour assister tant aux adjudications des Etapes de l'année 1730 qu'aux adjudications et procès-verbaux de reception qui se feront, pendant les années 1729 et 1730, des ponts et chaussées, reparations des grands chemins et autres ouvrages publics, suivant les instructions et les ordres que Sa Majesté a donnez pour la dernière assemblée des Etats, et qui

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine, *Anc. inventaire des États de Bret.*, p. 697-698.

leur ont été notifiez par Messrs ses Commissaires. Je suis, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

LE PELLETIER.

(L'adresse porte : *Mr l'Evesque de St Brieuc, à Paris.*)

CIII

PROCÈS-VERBAL DES PAPIERS DE DOM LOBINEAU.

(13-19 août 1729.)

Procès-verbal et Inventaire des papiers de Dom Alexis Lobineau, Bénédictin, commencé le 13 aoust 1729. Et conclud le 19 du mesme mois par les Commissaires des Etats.

Nous Commissaires députés des Etats par délibération du 29 octobre 1728, sçavoir faisons qu'en exécution de laditte délibération et de l'ordre du Roy du 17 juillet 1729, à nous adressés par Messieurs les députés en cour et par Monsieur le comte de Coëtlogon, procureur général sindic, signé pour ampliation par Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc,

Nous nous sommes ce jour 13 aoust 1729, aux huit heures du matin, transportés à l'abbaye de Saint Melaine de Rennes, pour faire procéder à l'inventaire des papiers de defunt Dom Alexis Lobineau, religieux bénédictin, par Me René Jacques Guillard, commis au greffe des Etats, en notre présence et celle de messire Charles-Elisabeth Botherel, chevalier, seigneur de Bédée, président au Parlement et procureur général sindic desdits Etats, et de noble homme Jacques Mesnage, sieur de la Morandaye, avocat à la Cour et substitut de Messieurs les procureux généraux sindics. Où étants, dans une des chambres de laditte abbaye de Saint Melaine, le R. P. Dom Leonard Gesfrard, prestre, souprieur de ladite Abbaye, faisant

et stipulant pour sa communauté en l'absence du R. P. Dom Joseph Castel, prieur d'icelle, ledit Père souprieur assisté de Dom Julien Pelé, sindic général de la province, et de Dom Hyacinthe Morice, bibliothécaire de ladite abbaye :

Lequel a dit au nom de la communauté que, dans l'ordonnance rendue le 29 octobre 1728 par Nosseigneurs des Etats de la Province de Bretagne sur ce qui concerne les papiers du défunt Dom Alexis Lobineau, il y avait deux choses à distinguer,

Sçavoir, l'inventaire qui est prescrit par cette ordonnance, et l'obligation imposée au prieur de la maison de St Melaine de reconnoistre que lesdits papiers sont restés dans ladite maison et de s'engager pour sa communauté de les représenter toutes fois et quantes ils en seront requis.

Quant à ce qui regarde l'inventaire en luy-même, ledit Dom Gesfrard déclare au nom de sa communauté qu'il consent que Messieurs les Commissaires y fassent procéder en exécution de laditte ordonnance, parcequ'il est important pour Nosseigneurs des Etats et pour les religieux Bénédictins de la Congrégation de St Maur que l'état de ces papiers soit bien constaté ; mais en se soumettant à la confection de cet inventaire qui a été ordonné sans entendre les religieux Bénédictins, Messieurs les Commissaires voudront bien que ce soit sous la déclaration expresse que cette soumission ne pourra préjudicier aux droits que lesdits pères Bénédictins ont sur ces papiers, comme ayant été recueillis par les soins et aux frais des monastères de la Congrégation, comme il sera aisé de le justifier. Et a signé F. LÉONARD GESFRARD, sousprieur, Fr. JULIEN PELÉ, Fr. HYA. MORICE.

Duquel consentement et declaration a été donné acte, néantmoins sans aprobation de laditte déclaration ; et le R. P. souprieur nous ayant représenté tous les papiers concernant

l'histoire de Bretagne trouvés après le décès du Père Lobineau, a esté procédé à l'instant en nos présences par notredit ajoint à l'inventaire desdits papiers, lesquels ont été cottés et chiffrés par notredit ajoint de pareille chiffrature que celle par luy mise en marge du présent.

Et Premier,

Un registre in folio, couvert de cuir violet, cotté au dos d'un grand A, avec une étiquette inscrite de ces mots :

Cartul. Roton.

Eglise et Evechè de Nantes.

Collectio MS. Nannetensis.

Château de Nantes.

Ledit registre contenant 755 feuillets écrits, paraphés par premier et dernier par notredit ajoint.

2.

Un registre in folio, couvert comme le précédent, cotté au dos B, sur lequel est une étiquette inscrite de ces mots : *Chambre des Comptes,* contenant 1133 feuillets pareillement paraphés par notredit adjoint.

3.

Un registre in folio, couvert comme le précédent, cotté au dos C, sans étiquette ny intitulé. Ledit registre, qui est un Recueil de titres et extraits de titres, contenant 651 feuillets, pareillement cottés et paraphés par premier et dernier.

4.

Un registre in folio, couvert comme le precedent, cotté au dos D, sans etiquette ny intitulé. Ledit registre commençant par le Recueil des titres ou extraits des titres de l'abbaye de Daoulas, et contenant 693 feuillets écrits, pareillement cottés et paraphés par premier et dernier.

5.

Un registre in folio, couvert comme le précedent, cotté au dos E, sans étiquette, contenant plusieurs extraits des Réformations de la noblesse de Bretagne, le premier de la parroisse de Cordemais commençant en 1443, le dernier de la paroisse de Romillé en 1513. Ledit registre contenant 993 feuillets écrits, cottés et paraphés par premier et dernier.

6.

Un registre in folio, couvert comme le précédent, cotté au dos F, sans étiquette, contenant de pareils extraits d'anciennes Réformations jusqu'au feuillet 541 verso, après lequel sont des Rolles, montres et comparutions jusqu'au feuillet 599, après lequel sont différents extraits d'anciennes chartres, chroniques, ou autres monuments. Tout ledit registre contenant 889 feuillets écrits, pareillement cottés et paraphés par premier et dernier.

7.

Un registre in folio en papier moins grand, couvert comme le precedent, cotté au dos G, sans étiquette, contenant des extraits de plusieurs cartulaires et chartres, commençant par le Cartulaire de l'abbaye de la Vieuville. Ledit registre étant un recueil de différentes collections et contenant 1231 feuillets écrits, pareillement cottés et paraphés par premier et dernier.

8.

Un registre in folio en papier moins grand, couvert comme le précédent, cotté au dos H, sans etiquette, commençant par le Catalogue des officiers de la Chambre des comptes de Bretagne, contenant en outre plusieurs titres, chartres, et extraits glossaires, et finissant par une quitance de Jan Liemant dattée du 20 novembre 1514, contenant 1455 pages écrites, cottées et paraphées par premier et dernier.

9.

Un registre in folio en petit papier, couvert comme le précédent, cotté I, sans étiquette, commençant par le titre *Ex actis capitularibus insignis ecclesiæ Sancti Martini Turonensis, anni 1455, die Martis 19. Aug.* Et finissant par le titre d'*Election d'une confrairie de St Yves de Rome, de l'an 1513,* contenant 833 pages écrites, lequeldit registre contient plusieurs extraits des titres de différentes abbayes, cottées et paraphées par premier et dernier.

10.

Un registre in-quarto en très-grand papier, couvert comme le précedent, cotté au dos K, sans étiquette, commençant par le titre *Cy commence l'assise au comte Geffroy;* dans la suitte est écrit la Très-ancienne Coutume de Bretagne, et à la fin la table des matières, duquel registre les feuillets ne sont point chiffrés, paraphés au premier et dernier.

11.

Un registre in folio en petit papier, couvert comme le precedent, cotté au dos L, sans étiquette, commençant par ce titre *Registre du greffe des Etats de Bretagne fait et tenu par Guillaume Meneust, greffier d'iceux, commancé à Vannes, lesdits Etats tenant en septembre 1567, parce que le premier et le precedent fut porté à Paris par les commissaires à ce député par le Roy en l'an 1566,* et finissant par le prix des baux de la ferme des Impots et billots et devoirs des Etats, contenant 608 feuillets écrits, partie des deux côtés et l'autre sur le recto seulement, cottés et paraphés par premier et dernier.

12.

Un registre in folio en petit papier, couvert comme le précédent, cotté M, sans étiquette, commençant par le titre *Etats*

de Saint Brieuc, de 1602, dans lequel Registre sont referées les tenues et assises des Etats depuis 1602 jusqu'en 1628 inclusivement, contenant 415 feuillets écrits seulement sur le feuillet recto, cotté et paraphé par premier et dernier.

13.

Un registre in folio en petit papier, couvert comme le précédent, cotté au dos N, sans étiquette, commençant par le titre *Etats de Vannes 1629:* dans lequel registre sont referés les extraits des tenues depuis 1629 jusqu'en 1703 inclusivement, contenant 559 feuillets, dont une partie est écrit des deux côtés et l'autre au folio recto seulement, cotté et paraphé par premier et dernier.

14.

Un registre in quarto en petit papier, couvert comme le précedent, cotté au dos O, sans étiquette, contenant plusieurs règlements du Parlement de Bretagne, commençant le 16e jour de mars 1554, et finissant le 19 octobre 1707 ; ensemble plusieurs édits et déclarations des Roys de France, commençant le 25e juin 1554. Et finissant au mois de novembre 1670. Ledit registre non chiffré, paraphé par notre dit ajoint.

15.

Un registre in quarto en petit papier, couvert comme le précédent, cotté au dos P, sans étiquette, commençant par le titre *Supression des offices de substituts, 1679;* contenant plusieurs édits et déclarations des Roys de France, anciennes constitutions des Ducs, procès verbal de la reformation de la Coutume de Bretagne, des extraits des différentes tenües des Etats de ladite province ; non chiffré, paraphé par notredit ajoint.

16.

Un registre in folio couvert en parchemin, cotté au dos Q, sans étiquette, commençant par le titre : *Histoire de Bretagne*

par Mr Moreau, chanoine de Cornouaille et conseiller au siège présidial de Quimper, laquelle ditte histoire contient les guerres civiles en Bretagne du tems de la Ligue. Ledit registre contient 429 pages écrittes, cotté et paraphé par premier et dernier.

17.

Un registre, relié en veau, cotté R, contenant l'Inventaire des Lettres, Titres et Chartres de Bretagne, trouvés en la Chambre du Trézor desdites lettres et chartres étant en la Tour Neuve du château de Nantes, contenant 523 feuillets écrits, cotté et paraphé par premier et dernier.

18.

Un registre in quarto broché, couvert d'un carton, cotté S, sans étiquette, contenant la Reformation de la noblesse de Bretagne de l'année 1668, à commencer par la lettre A, et finit par la lettre H ; non chiffré, paraphé par notredit ajoint.

19.

Autre volume comme le précédent, cotté T, sans étiquette, continuant par la lettre I et finissant par la lettre Y ; et ensuitte est une addition contenant deux feuillets et demy ; aussi non chiffré, cotté et paraphé par notre adjoint.

20.

Et finallement un registre in quarto broché, couvert de papier marbré, cotté V, sans étiquette, ayant pour titre : *Trattté historique des barons de Bretagne, où l'on parle aussi par occasion des barons en général, des fieffs de haubert et de la haute noblesse, avec les généalogies des barons,* contenant 647 pages écrittes, cotté et paraphé par premier et dernier.

Après quoi, nous Commissaires et Procureur général sindic, nous sommes retirés.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIEVRE DU BOUEXIC. BEDÉE. RALLIER. J. MESNAGE. GUILLARD.

Et nous Commissaires étant revenus à laditte abbaye de Saint Melaine aux trois heures de l'après-midy du même jour, il nous a été représenté plusieurs liasses et portefeuilles des titres recueillis par dom Alexis Lobineau ; et ayant remarqué qu'une grande partie étoient des copies figurées de très-anciens titres et d'une très petite étendüe, nous avons jugé à propos de les faire coller sur des feuilles de grand papier pour la conservation desdites copies figurées, pieces et memoires, et pour cet effet nous avons apellé Launay, relieur, qui les a collés en notre présence, à fur et à mesure que notre ajoint les a chiffrées et paraphées, en nos presences et celle du sieur de la Morandais Menage, comme ensuit :

Une liasse d'extraits de comptes des Tresoriers genéraux des finances de Bretagne des années 1409, 1413, 1420, 1425, 1426, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1433, 1434, 1436, 1442, 1452, 1453, 1457, 1457, 1485, 1488, trois de 1498 et 1507, avec deux états, l'un sur une demie feuille de papier écrit du costé recto, commençant par ces mots : *Un tableau d'une Notre Dame,* et finissant : *Tableau d'or à une image de Notre Dame;* l'autre sur un demi quart de papier écrit d'un seul costé, commençant par ces mots : *Une dague envoyée par le Duc à la Pucelle,* finissant : *A Mayne, héraut du duc de Bedfort, lequel etoit venu vers le Duc.*

Autre liasse contenant differents extraits qui concernent les villes de Rennes, de Nantes, de Vannes et de Dol.

Le commencement de l'Histoire de Bretagne par Gaignart.

Un registre infolio, couvert de parchemin, contenant l'état des dix-neuf baillages de la senechaussée de Rennes. Les autres pièces contenant differentes natures d'affaires.

Autre liasse contenant les genealogies de plusieurs gentilshommes de Bretagne, avec quelques copies de contrats de mariage.

Autre liasse contenant encore les genealogies de plusieurs gentilshommes de la province.

Après quoi, nous Commissaires et substitut de monsieur le Procureur general sindic, nous sommes retirés.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIEVRE DU BOUEXIC. RALLIER. J. MESNAGER. GUILLARD.

Et le dimanche 14 aoust 1729, nous susdits Commissaires et substitut, ayant pour ajoint ledit sieur Guillard, sommes revenus aux huit heures du matin et avons continué la certification desdits papiers en présence du R. P. Dom Joseph Castel, prieur de laditte abbaye, comme ensuit :

Autre liasse contenant plusieurs pieces de l'histoire de Bretagne des 12e, 13e et 14e siècles.

Un portefeüille contenant plusieurs genealogies de gentilshommes de la province.

Autre liasse contenant quarante-deux cahiers ou feüilles, qui concerne l'histoire de Bretagne depuis le commencement du cinquième siècle jusqu'au milieu du quatorzième siècle.

Autre liasse contenant plusieurs pièces de l'histoire de Bretagne du quinzième siècle.

Autre liasse qui concerne le seizième siècle, et principalement ce qui s'est passé, pendant les troubles, des gens de guerre et garnisons de villes de la province ; avec quelques aveux.

Après quoi, nous susdits Commissaires, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation à mardy 16 du présent mois, à huit heures precises du matin.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIÈVRE DU BOÜEXIC. RALLIER. J. MESNAGE. GUILLARD.

Et le mardy 16 du présent mois d'aoust, étant retournés à laditte abbaye, a esté procédé en nos presences par ledit sieur

Guillard à la continuation du présent inventaire, ainsi qu'il suit:

Autre liasse contenant un extrait des Registres secrets du parlement de Bretagne, commençant au mois d'aoust 1554, et finissant au mois d'aoust 1713, composé de vingt-huit cahiers in-quarto.

Deux autres cahiers concernant la même chose, avec un extrait de la table des grands Registres du parlement composé de cinq cahiers.

De plus un extrait des Registres des Etats de cette province, commençant en l'année 1570, composé de trente-cinq cahiers en petit papier.

Mémoire concernant la convocation des Etats, en deux cahiers de même papier.

Copie des anciennes constitutions de Bretagne, en quatre cahiers de grand papier in-folio.

Plusieurs memoires, au nombre de dix, concernant les amiraux de Bretagne, avec copie de l'arrest du Conseil du mois de juillet 1701 ce touchant.

Un cahier contenant l'état de la dépense pour un armement naval.

Finalement, un mémoire de l'état de la Bretagne durant les troubles de la guerre civile.

Après quoi, nous susdits Commissaires, nous nous sommes retirés et renvoyé la continuation à deux heures de relevée.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIÈVRE DU BOÜEXIC. RALLIER. J. MESNAGE. GUILLARD.

Et aux deux heures de relevée, étant retournés à laditte abbaye, a été procédé en nos présences par ledit sieur Guillard à la continuation du present inventaire, ainsi qu'il suit:

Autre liasse contenant le journal de ce qui s'est passé à

Rennes pendant la Ligue, fait par Me Jan Pichard, notaire royal et procureur au Parlement, contenant cent-deux quarts de papier.

Copie du contrat de mariage de René de Bretagne et de Janne de Comine.

Accord entre le roy Charles neuf et les duchesses de Ferrare et de Nemours, Renée de France et Anne d'Este, contenant seize quarts de papier.

Extrait d'un journal de messire Hierosme d'Arradon, seigneur de Quenipily, contenant cinquante-sept quarts de papier; avec plusieurs autres copies de plusieurs titres et pièces du 16e siècle, du nombre de soixante-dix, dont quelques unes sont composées de plusieurs feüilles.

Et la dernière liasse, contenant un Nobiliaire de Bretagne des années 1427, 1440, 1480, 1513, 1535, et plusieurs autres titres depuis l'an 1200; commençant à la lettre A et finissant à la lettre G inclusivement, lequel contient sept cahiers en petit papier.

En outre, une table alphabétique, en petit papier, des gentilshommes de chaque evêché, sur des feuilles volantes au nombre de 485 grandes et petittes.

Lesdites liasses chiffrées et paraphées par notre adjoint, depuis le numero un jusques et compris le numéro deux mille deux cent, ce qui fait avec les vingt registres cy dessus describés deux mille deux cent vingt pièces.

Et nous sommes retirés environ les huit heures du soir, pour revenir vendredy 19 dans laditte abbaye aux cinq heures de l'après midy.

(*Signé*) † J. DE TRÉMIGON. BECDELIÈVRE DU BOÜEXIC. RALLIER. GUILLARD. J. MESNAGE.

Et le vendredy 19, nous Commissaires soussignés ayant avec

nous pour adjoint ledit sieur Guillard, present ledit sieur de la Morandaye Mesnage, substitut de Messieurs les Procureurs generaux sindics, nous nous sommes transportés à ladite abbaye : où étant, avons, en presence du R. P. prieur, de dom Julien Pelé, sindic general de la province, et de dom Hyacinthe Morice, Bibliothecaire de ladite abbaye, vérifié de nouveau tous lesdits registres, liasses et chiffratures de notredit adjoint, montant à deux mille deux cent vingt pièces, et les avons laissés à la garde du R. P. prieur, conformement à la délibération des Etats du 29e octobre 1728.

Et à l'endroit, le R. P. prieur a dit que, sans deroger à la declaration insérée dans ledit inventaire, il reconnoistroit volontiers que sa maison est actuellement saisie desdits papiers, mais que quant à l'obligation de les representer toutes fois et quantes, il croioit pouvoir la regarder comme une marque de deffiance quela Congregation de St Maur ne croioit pas meriter, et qu'il ne luy convenoit pas d'y souscrire, quelque respect qu'il eût d'ailleurs pour Nosseigneurs des Etats. Qu'il avoit sur cela plusieurs raisons qu'il offroit de deduire dans la prochaine assemblée et qu'il nous requeroit de rediger icy par avance. La première est qu'il ne pouvoit, par son propre fait, soumettre sa communauté à une representation arbitraire et indéfinie, sans préjudicier au droit que les religieux Benedictins ont acquis sur ces papiers tant par leurs travaux notoires au public que par leurs contributions, ainsi que le deffunt Père Lobineau l'a fait voir luy meme dans un mémoire deposé au greffe des Etats et dans une lettre imprimée sans datte, et cependant adressée à Nosseigneurs des Etats après l'assemblée tenüe à Dinan en 1707.

L'ordonnance du 29 octobre 1728, imposant audit prieur et à sa communauté l'obligation de representer ces papiers en tout tems sans rassurer les Benedictins contre la juste aprè-

hension d'en estre dessaisys dans la suitte par quelque nouvelle ordonnance ; c'est un second motif pour luy de n'y pas souscrire, puisque par son propre fait il établiroit un droit de propriété en faveur de Nosseigneurs des Etats, et prejudiciroit à celuy qu'on ne peut contester à ses confrères.

Une troisième raison pour l'excuser de cette représentation est que les deux religieux associés pour mettre ces papiers en œuvre pour la continuation de l'Histoire de Bretagne pouvant changer de demeure et aller résider en quelqu'autre maison de la Congregation, soit parcequ'ils y trouveroient plus de secours par raport aux livres qui leur sont necessaires, ou parceque la Communauté de St Melaine, qui ne peut entretenir qu'un certain nombre de religieux, ne seroit pas en etat de les faire subsister sans pension, on conçoit assés qu'ils seroient obligés de transporter ces papiers avec eux, et que pour lors l'obligation de les representer devroit passer d'un monastère à l'autre, ce qui formeroit peu à peu une servitude importune et même dangereuse, par raport aux accidents qui peuvent arriver et que la prevoiance des hommes les plus attentifs ne peut pas toujours detourner.

Au reste, si Nosseigneurs des Etats en corps, ou quelque particulier d'entr'eux, ont besoin de recourir à ces titres pour trouver quelques eclaircissements, le dévoüement de la Congregation et son attachement aux intérêts de la Province leur repond de la facilité de toutes les communications qu'ils pourront souhaiter.

Enfin, le feu Père Lobineau, simple et unique dépositaire de ces papiers, au nom de la Congrégation, en ayant disposé librement dans ses differentes residences, en les faisant transporter de Rennes dans l'abbaye de St Vincent du Mans en 1717, et ensuite du Mans à Paris, et de Paris à St Jagut, d'où ils ont été aportés à Rennes, les Benedictins, et surtout ceux

de St Melaine, peuvent bien reconnoistre qu'ils en sont saisis sans s'obliger à les representer toutes fois et quantes : precaution qui n'a point été prise avant l'ordonnance de l'assemblée de 1728, et sur laquelle ledit Prieur se reserve expressement de faire ses très-humbles remontrances à la prochaine tenue. En foy de quoi il a signé, nous requerant acte et copie tant de notre inventaire que de la presente declaration.

A Rennes, dans l'abbaye de St Melaine, ledit jour 19 aoust 1729.

(*Signé*) FR. JOSEPH CASTEL, *Prieur*.

Desquels dires et raisons nous avons donné acte audit dom Prieur et religieux, sans néantmoins aprobation des raisons y contenües et sans prejudicier à tous les droits et pretentions des Etats ; et en consequence avons laissé lesdits papiers en la garde et pocession desdits prieur et religieux : auquel Père prieur la clef du coffre où étoient lesdits papiers a été remise par notre adjoint, auquel avons ordonné de delivrer une expedition du present audit dom prieur, qui sera tenu d'en donner sa reconnaissance en marge du present inventaire, fait et conclut dans laditte abbaye de Saint Melaine, lesdits jour et an que devant, present monsieur le President de Bedée, procureur general sindic des Etats.

(*Signé*) J. DE TREMIGON. BECDELIÈVRE. FR. JOSEPH CASTEL. RALLIER. FR. JULIEN PELÉ. FR. HYA. MORICE. BEDÉE. J. MESNAGE. GUILLARD.

CIV

Délibération des États de Bretagne [1].

(Saint-Brieuc, 17 novembre 1730.)

Du vendredy 17 novembre 1730, 8 h. 1/2 du matin.

Monseigneur l'evêque de St Brieuc

Monseigneur le duc de la Tremoille, baron de Vitré

Monsieur le senechal de Rennes.

Mr l'abbé de Tremigon a rendu compte, pour lui et MM. ses codeputés, des commissions dont ils avoient esté chargés aux Etats de 1728, tant pour assister à l'adjudication des etapes de la presente année que... pour le proces verbal et inventaire des papiers de dom Lobineau... et a en même tems representé toutes les pièces concernant lesdites commissions, avec ledit procès-verbal et inventaire, fait et conclut chez les Pères Benedictins de ladite ville de Rennes, des papiers dudit dom Lobineau.

Ainsi signé sur la minute : † L. Fr. *Ev. et Seigneur de Saint-Brieuc.* — Ch. de la Tremoille, *baron de Vitré.* — et Michau.

CV

Autre délibération des Etats [2].

(Saint-Brieuc, 29 novembre 1730.)

Du mercredy 29e novembre 1730, 8 h. 1/2 du matin.

Mgr l'eveque de St Brieuc

Mgr le duc de la Tremoille, baron de Vitré

Monsr le senechal de Rennes

Mr le president de Bedée a aussi fait rapport de differentes autres requestes et memoires...

[1] Arch. d'Ille-et-Vil. Reg. des États de Bretagne, tenue de 1730 à St Brieuc.
[2] *Id. Ibid.*

La dernière requeste, presentée par les prieur et religieux de l'abbayé de Saint-Melaine de Rennes, qui supplioient les Etats de leur accorder la possession paisible des memoires historiques de feu dom Lobineau, telles qu'ils l'avoient avant l'arrest du 12 septembre 1727, offre qu'ils faisoient de faire continuer les ouvrages qui avoient esté interrompus, dans l'esperance qu'ils avoient d'obtenir de la bonté des Etats les secours convenables, tels que les Etats de Bourgogne et de Languedoc les fournissent presentement à ceux de leurs confrères qui font actuellement imprimer les histoires de ces provinces.

Sur la requeste des Peres Benedictins de la ville de Rennes, les Etats leur ont laissé la disposition des papiers de feu dom Lobineau, persuadés qu'ils en feront un bon usage.

Ainsy signé sur la minute : † L. Fr. *Ev. et Sgr de St Brieuc.* — Ch. de la Tremoille, *baron de Vitré.* — et Michau.

CVI

Première requête de Lobineau aux États de Bretagne [1].

(Sans date, Dinan, novembre 1707.)

A Nosseigneurs des Estats.

Remonstre humblement F. Gui Alexis Lobineau, prestre, religieux Benedictin, leur historiographe, qu'aiant esté chargé, de la part de Nosdits Seigneurs, de faire imprimer l'Histoire de Bretagne qu'il auroit composée par leur ordre et d'en presenter cinq cens exemplaires à Nosdits Seigneurs, et aiant touché certaines sommes destinées par eux à cet effet, il auroit

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds des États de Bretagne. — Cette requête est antérieure au 4 novembre 1707, comme le prouve la délibération des États sous cette date, reproduite dans notre n° LXXVIII. — L'original de cette requête est tout entier de la main de D. Lobineau.

ponctuellement obeï à ce que Nosdits Seigneurs lui auroient enjoint, fait imprimer ladite Histoire en beaux caractêres et beau papier, enrichie de plus de quarante belles estampes, et fait relier proprement lesdits cinq cens exemplaires, lesquels il auroit fait rendre en cette ville de Dinan pour estre distribuez par ordre de Nosseigneurs les Presidens. Mais comme il ne juge pas qu'il suffise pour lui de delivrer ladite Histoire à Nosdits Seigneurs et qu'il souhaite, pour estre quitte envers eux, qu'ils aient une connoissance exacte de la despense qu'il a faite, tant prevuë qu'imprevuë, aussi bien que d'une espece de distribution commencée par ordre de S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouse et par les avis de Monsieur l'abbé de Caumartin, nommé par Nosdits Seigneurs pour avoir soin de cette impression et recevoir de l'exposant les exemplaires et l'en descharger à mesure qu'ils seroient reliez: ledit exposant supplie tres humblement Nosdits Seigneurs de nommer deux commissaires de chaque Ordre, auxquels il puisse rendre un compte fidelle de toutes les despenses qu'il a faites et de la distribution commencée par lesdits ordre et avis, afin que, sur le rapport desdits commissaires, il plaise à Nosdits Seigneurs ordonner ce qu'ils jugeront à propos, tant pour la descharge du suppliant que pour la repartition qui est à faire entr'eux des exemplaires de ladite Histoire qui sont en cette ville de Dinan.

Ledit suppliant remonstre de plus à Nosdits Seigneurs qu'outre les pièces par lui emploiées dans le second volume de ladite Histoire, il lui en est resté beaucoup d'autres entre les mains, et il en a recouvré une quantité surprenante de nouvelles à la Chambre des Comptes de Paris, qui peuvent servir à l'augmentation, continuation et embellissement de ladite Histoire, lesquelles il a jugées d'une si grande consequence qu'il a crû que son devoir l'obligeoit d'en avertir Nosdits Sei-

gneurs par la lettre imprimée qu'il a pris la liberté de leur adresser sur ce sujet [1]. Il les supplie tres humblement d'y faire quelque attention et de statuer là dessus ce qu'ils jugeront à propos. De son costé, il apportera toujours tout le soin et toute la diligence possible pour executer leurs ordres, et faire voir qu'il n'a rien de plus cher que d'emploier à la gloire de sa patrie le peu de talens qu'un long usage lui peut avoir acquis.

F. Gui Alexis Lobineau.

CVII

Seconde requête de Lobineau aux Etats de Bretagne [2].

(Sans date, Dinan, novembre 1707.)

A Nosseigneurs des Estats.

Remonstre tres humblement dom Gui Alexis Lobineau, religieux Benedictin, auteur de la nouvelle Histoire de Bretagne, disant:

Qu'il a plû à Nosdits Seigneurs ordonner qu'avant qu'il fust fait droit sur une requeste precedente qu'il avoit pris la liberté de leur presenter, il seroit procedé à la distribution des 500 exemplaires de ladite Histoire qu'il devoit aux Estats; qu'il a fait cette distribution et supplie de nouveau Nosdits Seigneurs de vouloir bien nommer des commissaires pour examiner les despenses par lui faites pour l'impression de l'Histoire de Bretagne qu'il a eu l'honneur de leur presenter. Leur remonstre en mesme tems qu'il a recouvré un nombre considerable de pieces dont il a fait un recueil, qu'il croit si

[1] Reproduite ci-dessus sous notre n° LXXV.

[2] Arch. d'Ille-et-Vilaine, fonds des États de Bretagne. Cette requête est postérieure à la délibération des États du 4 novembre 1707 (n° LXXVIII ci-dessus) et antérieure à celle du 18 du même mois (ci-dessus n° LXXXIX). — L'original de cette pièce est tout entier de la main de Lobineau.

avantageux et si honorable à la province qu'il estime qu'il est de son devoir d'en avertir Nosdits Seigneurs, en leur offrant de continuer ses soins et son application pour le service de sa patrie, à laquelle il a déjà consacré ses plus belles années.

Il supplie donc tres humblement Nosdits Seigneurs de vouloir bien lui donner des commissaires pour examiner ladite despense, tant prevuë qu'imprevuë, aussi bien que les pieces par lui produites et enoncées dans la lettre qu'il a eu l'honneur d'adresser à Nosdits Seigneurs, et de statuer là dessus ce qu'ils jugeront à propos.

F. GUI ALEXIS LOBINEAU.

CVIII

LETTRE SUR LA FAMILLE LOBINEAU [1].

(Sans date, fin du XVIIe siècle.)

Monsieur, j'attendois à estre tranquile dans ma commission, mon cher cousin, pour vous remercier de toutes les bontés que vous avés eues pour moy...

Pour ce que vous m'escrivés au subjet de vostre famille, ma bonne femme n'a souvenance que de ce qui suit.

Son père s'appelloit Fleury Laubineau, qui espouza Jullienne Nandelec, dont eut trois enfans, toutes trois filles: la première qui est Jeanne Laubineau, ma femme, et Guillemette et Anne Laubineau, ses sœurs, mortes sans enfans, et nous qui n'en avons point.

Ladite Nandelec avoit un frere, qui estoit Mathurin Nandelec, dont issut Mad^elle du Gravellier et deffunct le recteur de St-Laurent, cousin germain de ma femme. Son père [2] et celuy

[1] Biblioth. Nat., Mss. Coll. des Blancs-Manteaux, vol. 6.
[2] Le père de Julienne Nandelec.

de ma femme estoient procureurs et notaires de la juridiction et comté de Largouët [1].

Fleury Lobineau, mon beau-père, avoit un frère qui s'appelloit Blaize Laubineau, qui avoit espousé une Deshayes, bonne famille de Rennes, et ils avoient une sœur qui s'appelloit Perrine Laubineau, qui espousa Bonneval Caillaud. Ce Blaize Laubineau, frère du père de ma femme, estoit segond commis de tournelle [2], à la Court.

Le grand père de ma femme, dont sont sortis Fleury, Blaize et Perrine Laubineau, s'appeloit Jean, qui espousa une de Lourme, de bonne famille; il estoit huissier à la Table de marbre [3].

Blaize eut un fils de cette Deshayes, qui est mort senechal de Blossac et a laissé des filles. Il s'appelloit Alexandre, cousin germain de ma femme, qui avoit tous les titres de la famille des Laubineau, de quatre cents ans, qu'il me voulut faire voir comme j'estois à Rennes.

Jan Laubineau, grand-père de Jeanne, ma femme, est issu de Thomas Laubineau, qui estoit procureur en Parlement, du commencement qu'il fut establi à Rennes. Vous estes descendu de lui, et ma bonne femme aussi; elle ne se souvient pas du nom de sa femme.

Si vous voulés en avoir une entière cognoissance, nos parentes, filles d'Alexandre, demeuroient rue de la Poissonnerye et ont leurs heritages, du costé de leur mère la Deshayes, proche Blossac. Ils vous pourront mettre les papiers en main.

[1] Mieux, l'Argouët, vaste seigneurie du comté de Vannes, ayant pour chef-lieu le château d'Elven, près du bourg de ce nom, auj. ch.-lieu de canton de l'arrond' de Vannes, Morbihan.

[2] C'était la chambre criminelle du Parlement. Blaise Lobineau y devait être commis-greffier.

[3] Juridiction des eaux et forêts.

Ma bonne femme est bien en peine comment se porte sa cousine...

Cette lettre, incomplète (il n'en reste qu'un feuillet), sans signature, sans date, sans adresse, doit être, d'après son écriture, de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe. Les renseignements qu'elle donne permettent de dresser le bout de généalogie qui suit :

THOMAS LOBINEAU,
procureur au Parlement lors de son
institution à Rennes en 1553

JEAN LOBINEAU, huissier à la Table de marbre,
épouse *N. de Lourme.*

FLEURY LOBINEAU, notaire du comté de l'Argouët	BLAISE LOBINEAU, second commis de la Tournelle, épouse *N. Deshayes*	PERRINE LOBINEAU épouse *Bonneval Caillaud.*
JEANNE, qui épousa l'auteur de la lettre	ALEXANDRE LOBINEAU, sénéchal de Blossac	
GUILLEMETTE, ANNE } mortes sans enfants	Plusieurs filles.	

ARTHUR DE LA BORDERIE.

LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE*

II

En Poitou, en Bretagne et en Anjou, les événements se présentent sous un tout autre aspect. Tandis que les villes se mettent au diapason de Paris et vibrent à l'unisson, dans les campagnes, où les rudes travaux de l'agriculture ne laissent point de place aux entraînements de l'oisiveté, la note est moins lugubre. Aux cris de mort et de haine poussés dans les cités patriotes répondent, dans les chaumières, de joyeux chants d'espérance.

En 1789, dans les campagnes de l'Ouest, le respect des enseignements divins dominait tout autre sentiment, toute autre croyance. La religion, seule habitude morale des paysans qui la pratiquaient simplement, avait enfoncé ses racines dans tous les cœurs. La difficulté des communications, les durs travaux des champs, et surtout l'éducation purement religieuse, empêchèrent les idées du XVIIIe siècle de corrompre les populations rurales, et maintinrent une foi solide que nulle promesse ne put diminuer et que nulle persécution ne put détruire.

* Voir la livraison de mai 1879, pp. 356-365.

A côté des rares *prélats chevaliers*, vivant loin de leur bénéfice, les curés poitevins, comme les curés bretons, jouissaient de la plus légitime popularité. Très dignes et très respectés, la grande influence qu'ils possédaient devenait entre leurs mains un moyen d'adoucir les passions, en faisant parvenir la charité du riche à la misère du pauvre.

La dîme, principale redevance payée au clergé, n'était pas aussi lourde que certains historiens révolutionnaires l'ont affirmé depuis, car elle n'était presque jamais rigoureusement perçue ; si d'une main les curés de campagne recevaient le superflu de ceux qui pouvaient donner, de l'autre, ils distribuaient largement l'aumône. Aussi, vit-on la misère s'accroître et devenir plus poignante le jour où l'on chassa violemment de leurs paroisses ceux qui venaient de refuser le serment. Leur situation pécuniaire était pourtant bien modeste ; avec de nombreux devoirs à remplir ils n'avaient qu'un privilège, celui de faire le bien ; leur récompense était toute dans l'affection et la reconnaissance de ceux qu'ils avaient secourus.

Après la conviction religieuse s'exaltait, chez ces populations, le sentiment de la patrie, intimement lié avec l'idée d'obéissance et de respect au Roi qui en était la personnification. Trahir son roi, c'était trahir son pays. L'autorité royale trouvait dans le Poitou sa représentation dans une noblesse patriarcale. A côté du noble qui passait son existence à intriguer à la cour, il y avait une noblesse campagnarde, qui, par l'assiduité qu'elle mettait à remplir ses devoirs, méritait le respect et l'estime de ceux qu'elle administrait. Pour elle, le privilège n'était qu'une juste récompense de services rendus autrefois par ses ancêtres, et qu'elle renouvelait chaque jour. Presque tous les anciens droits féodaux abusifs étaient depuis longtemps tombés en désuétude par l'initiative même des nobles, qui joignaient à l'autorité du seigneur l'autorité plus douce de l'aïeul.

Ayant peu d'hommes à fournir pour la milice du roi, les paysans, profondément attachés à la terre, ne quittaient pas volontiers la vie paisible du laboureur pour les hasards de la guerre, et un de leurs vœux les plus chers était de mourir où leurs pères avaient vécu.

Le besoin de réformes se faisait donc moins sentir dans les campagnes de l'Ouest que dans le reste de la France, et la Révolution n'avait pas besoin de passer sa faux impitoyable pour supprimer les soi-disant droits fantastiques du moyen âge.

Les paysans virent cependant avec joie la suppression de la dîme et de toutes les redevances féodales. Espérant que les nouveaux impôts seraient moins lourds que les anciens, ils montrèrent la satisfaction qui se manifesterait encore aujourd'hui, si l'on diminuait les charges des contribuables. Le paysan, en dirigeant sa charrue, croyait voir à l'orient, à l'extrémité du sillon qu'il venait de tracer, un hiver moins rigoureux, un printemps plus doux, des récoltes plus abondantes. S'il n'avait pas le brillant esprit et l'existence facile des classes élevées, il avait le bon sens de l'homme toujours aux prises avec les difficultés de la vie, que le malheur rend indulgent.

A plusieurs années de disette succédèrent, en 1788-1789, un hiver des plus rigoureux et un printemps des plus froids. Les récoltes furent de nouveau perdues. L'accroissement de la misère qui en fut la conséquence et dont personne n'était responsable, produisit ce résultat, qu'on accueillit partout la convocation des Etats généraux avec joie, chacun espérant que les réformes promises mettraient un terme à ses souffrances.

On ne peut juger des vœux des gens de la campagne par l'examen des cahiers des doléances qui furent rédigés par les habitants des villes, dont ils exprimèrent presque exclusivement les désirs [1]. Si l'aspect des campagnes est rassurant, l'esprit de la plupart des villes ne suit pas le même courant. Les idées nouvelles avaient trouvé, surtout à Nantes et à Angers, de nombreux panégyristes, qui espéraient, dans leurs rêves insensés de réformes, arriver à une bizarre *égalité* sociale, en se mettant au niveau et même au-dessus des nobles, qu'ils enviaient, tout en maintenant à leur place les paysans dont ils méprisaient l'ignorance.

[1] Les cahiers ruraux demandent presque tous l'égale répartition de l'impôt et une augmentation de la portion congrue des vicaires.

En protestant contre l'abolition de l'esclavage dans les colonies, les patriotes nantais montrèrent que leur amour délirant de liberté avait pour limites les bornes étroites de l'intérêt personnel.....

Les révolutionnaires se soucient peu du résultat qu'ils vont obtenir ; il leur suffit de savoir qu'en faisant germer leurs théories dans l'esprit du peuple, ils parviendront à un bouleversement quelconque, et c'est au milieu de cette confusion qu'ils espèrent arriver au pouvoir. Ils agissent brusquement comme s'ils avaient à maîtriser une nation n'ayant jamais été civilisée, où tout est à faire, oubliant qu'on ne peut détruire le passé sur lequel s'appuient toujours les transformations de l'avenir. Etrangers à la politique, ils ne la connaissent que par les passions qu'elle excite.

Aussi, les résultats les plus extraordinaires sont-ils obtenus dès l'abord par les moyens les plus étranges. Il est difficile de discerner dans ce chaos si c'est l'insouciance ou la férocité qui peut expliquer tant de folies. Sans perception bien nette du résultat qu'ils veulent produire, les clubistes lancent du haut de la tribune des élucubrations politiques incroyables, contredisant, le lendemain, ce qu'ils ont dit la veille. Leurs propositions sont repoussées ; mais on les discute, et peu à peu l'esprit irréfléchi du peuple s'habitue à ces rêves chimériques, qu'on lui répète tous les jours, qu'on lui présente sous toutes les formes, et il finit par les admettre comme des vérités premières et indiscutables.

Un homme d'une intelligence, d'une instruction et d'une bonne foi incontestable, peut parfois consulter sa raison et trouver la vérité dans l'étude de lui-même ; mais c'est folie de dire à tout un peuple qui n'a comme puissance que le nombre et la vigueur de ses bras, comme frein que la fougue de ses passions, comme limite que l'accomplissement de ses désirs, c'est folie de lui dire : Écoute ta raison et suis ses conseils. Un marquis entre une pirouette et un compliment banal, un homme du peuple entre la paresse et la faim, ne peuvent avoir des idées justes, et la raison devient en peu de temps la courtisane de leurs passions.

L'influence honnête de Louis XVI avait enlevé la cour à la dé-

pravation dont Louis XV avait donné l'exemple. La Révolution vint détruire ce progrès moral, et, prenant au pire des rois ce que la monarchie avait eu de mauvais, elle fit revivre le vice plus honteux que par le passé, avec les dehors repoussants de la brutalité populaire, substitué au raffinement déplorable d'une noblesse qui avait trop d'esprit.

Lorsqu'on dit au peuple qui a le doute au cœur, la faim dans les entrailles, l'ivresse dans la tête : « *Tiens, voilà la liberté; bois, mange, jouis,* » on peut être sûr de trouver beaucoup d'hommes chez lesquels les instincts de la brute se réveilleront. On pourra même les faire marcher au gré de mille caprices, si l'on peut accroître tous les jours la pâture que l'on jette à ces appétits blasés et féroces ; les cerveaux s'exalteront graduellement, et on arrivera fatalement aux Carrier, aux Francastel, aux Dutruy.

Il y eut aussi des régénérateurs de bonne foi, qui crurent marcher au bien et entrer dans la voie du progrès ; mais combien éphémère fut leur règne, combien courte fut leur illusion! Si les uns succombèrent et furent engloutis par la violence du torrent, il y en eut qui surent résister à la furie des flots déchaînés, et gagner un rivage. Ceux-là, nous les retrouverons plus tard dans les rangs de nos armées, où s'étaient réfugiés les partisans sincères de la Révolution, chassés de ce monde infernal. Ils luttèrent bravement, parce que le courage militaire n'est pas rare en France, et qu'ils comprirent que la gloire de leurs armes, les fracas de leurs victoires et l'héroïsme de leur mort pouvaient seuls faire obtenir le pardon et l'oubli des crimes de ceux qu'ils défendaient. Ceux-là, nous les trouverons, non là où il faut tuer sans péril, mais là où il faut mourir! Paix à leurs cendres! Leur esprit séduit fut sincère, et l'ardente foi qu'ils avaient dans un résultat impossible, fait oublier la gravité même de leurs erreurs. Mais si quelques-uns partirent avec un sentiment d'abnégation louable et la conviction sincère d'un grand devoir à accomplir, beaucoup quittèrent leurs foyers pour trouver le pain quotidien qu'une série d'années d'oisiveté leur avait rendu trop pénible à gagner par le travail.

Dès 1789, Nantes et Angers, dirigés clandestinement par des clubs, suivirent le mouvement de Paris, le précédèrent même souvent. Chaque émeute de la capitale eut son contre-coup dans les deux villes. Niort et Fontenay suivent le mouvement avec plus de timidité, souvent à contre-cœur; mais, excitées et compromises par les clubs qui se répandent partout comme une lèpre dévorante, elles sont bientôt entraînées dans le mouvement général. Si elles ne dirigent pas la marche de la Révolution, elles la subissent. Ceux qui peuvent l'entraver se retirent ou sont chassés. Là, comme dans toute la France, c'est une minorité audacieuse et criminelle qui entraîne la masse effrayée ou inconsciente.

La crainte de la famine devint, en 1789 et en 1790, une cause de troubles et un des moyens employés par les révolutionnaires pour les provoquer. On empêcha, malgré les décrets de l'Assemblée constituante, la libre circulation des grains, et la nécessité d'établir un état des approvisionnements fournit les moyens de dresser une liste des suspects d'aristocratie, qui furent aussitôt désignés à la vengeance publique comme accapareurs.

Les producteurs n'osant plus faire circuler leurs marchandises, les grains restent dans les campagnes, les marchés sont déserts, à la grande indignation des administrations urbaines qui affirment qu'il y a une conspiration, qu'on veut affamer le peuple.

Des émeutes graves éclatent dans tous les grands centres, dans les villages riverains de la Loire ou situés sur la côte; et il est à remarquer que toutes les municipalités qui troublèrent la paix publique en 1790, étaient toutes patriotes et possédaient un club plus ou moins *sulfureux*.

Aussi, vit-on bientôt, à la faveur de l'incurie de la police, les vagabonds envahir peu à peu les campagnes, pillant les maisons isolées, volant les vases sacrés dans les églises et commettant de nombreux assassinats.

Dans certaines communes, les gardes nationales durent veiller toutes les nuits. Malgré les horribles spectables donnés par les villes, tristes avant coureurs de maux plus grands encore, les nobles

et les prêtres ne désespérèrent pas complètement de l'avenir. A plusieurs reprises, ils prêtèrent le serment civique avec empressement; la fête de la Fédération fut célébrée partout avec enthousiasme, mais avec des sentiments différents.

Les uns crurent à la fin de la période des malheurs, les autres au commencement de leur complète toute-puissance. L'on prêta serment de fidélité à la nation qu'on opprimait, à la loi qu'on violait tous les jours, et au Roi qui n'était déjà plus que le *premier commis* de la nation. On jura aussi de maintenir la constitution... qui n'était pas achevée! Les Français devaient demeurer unis par les liens indissolubles de la fraternité, alors que l'intolérance et la haine étaient les leviers des classes dirigeantes; mais le calme ne dura qu'un jour, ce fut le seul moment d'arrêt de la Révolution, dans l'Ouest le seul jour sans nuage. Refrénée un instant, l'anarchie prit un nouvel essor, et les troubles devinrent chaque jour plus nombreux.

Dans la célèbre nuit du 4 août 1789, la noblesse renouvela l'abandon des privilèges pécuniaires, qu'elle avait déjà fait le 1er mai [1], et cette fois, sans indemnité. Anticipant souvent par ignorance, quelquefois de parti pris sur la portée de la renonciation, les administrateurs, les particuliers même, appliquèrent le décret au gré de leurs désirs; ici, en brûlant les archives seigneuriales, puisqu'il n'y avait plus de droits féodaux; là, en détruisant les limites des propriétés privées, devenues inutiles, puisqu'il n'y avait plus de fiefs. On pilla les bois de la couronne, puisqu'ils avaient été aliénés au profit de la nation..... Mais ces faits regrettables n'eurent lieu que sur les limites de la contrée qui fut plus tard la Vendée militaire. Les marches communes de Bretagne et de Poitou peuvent être considérées, en 1790, comme le centre du calme; plus on s'en éloigne, plus on approche des grandes villes, plus les désordres sont fréquents. La guerre civile une fois commencée, ce fut là, au contraire, qu'elle dura le plus longtemps.

Cependant, à deux reprises, pour faire entrer les campagnes trop

[1] Ce fait, jusqu'ici peu connu, se trouve consigné dans une lettre de Pellerin à M. Millon de Villeroy, conservée aux archives municipales du Croisic.

calmes dans un état d'effervescence plus favorable à leurs projets, les révolutionnaires font courir le bruit d'une descente des Anglais sur les côtes de Poitou et confirment cette fausse alarme, alors même qu'ils savent de la façon la plus positive qu'il n'a aucun fondement. Sous le prétexte le plus insignifiant, on prend des mesures exagérées, on demande des secours pour faire face à des dangers imaginaires. Les élections sont partout faussées, et pour arriver à ce résultat, deux moyens sont employés : on force les gens de la campagne à abandonner la salle du scrutin en prolongeant outre mesure le séjour des électeurs loin du siège de leurs affaires, où leur présence est indispensable, ou bien en les chassant par la violence. Suivant le résultat du scrutin, on est pointilleux sur les nouvelles formes à employer, sur les serments à prêter, ou bien on ferme les yeux.

C'est l'époque des serments civiques, qu'on demande à tout propos. A tout propos, on se réunit, on pétitionne, on proteste, on applaudit, on vote. La partie saine de la population, dans ses années de misère et de disette, ne voulut bientôt plus quitter son travail pour courir les assemblées primaires, les banquets, les fêtes patriotiques, les séances de clubs ; car, pour remplir ses devoirs de citoyen, il fallait ne pas avoir autre chose à faire, et les vagabonds seuls se trouvaient dans cette position.

Pour les habitants des campagnes, les révolutionnaires ne sont pas encore des ennemis, mais ils sont déjà des adversaires ; ils ne les combattent pas, mais ils se méfient d'eux et les évitent.

Non contents d'avoir obtenu les privilèges pécuniaires de la noblesse, les législateurs abolissent les droits féodaux sans indemnité ; puis les révolutionnaires suppriment les titres, les armoiries.... On fait briser partout les insignes de la noblesse : les vitraux, les bancs seigneuriaux dans les églises, les écussons à la porte des châteaux, dans les appartements.... Cependant le décret portait certaines restrictions pour les bancs possédés depuis un certain nombre d'années ou appartenant aux fondateurs d'une chapelle ; nulle loi ne défendait d'avoir des armoiries chez soi..... Mais il

fallait un prétexte pour faire des visites domiciliaires chez les aristocrates.

Si les autorités firent commettre des actes d'oppression, si les nobles en furent indignés, les paysans restèrent assez indifférents; ils ne les approuvèrent pas, chacun les déplora dans sa conscience; mais les protestations collectives furent rares.

Dans les villes, les nobles sont insultés dans les rues, par la seule raison qu'ils doivent être aristocrates, contre-révolutionnaires..... Le secret des lettres est violé, avec l'assentiment et même l'ordre de l'autorité.

Poursuivis dans leurs maisons, ne pouvant se mettre à l'abri des patriotes, en se réfugiant dans leurs terres, les nobles commencent à émigrer en 1790. Quelques-uns vont serrer les rangs autour du roi, menacé comme eux; d'autres vont à l'étranger mettre leur famille à l'abri de la persécution, leurs biens hors de la portée des besoins immodérés du nouveau gouvernement.

MM. Michelet et Louis Blanc prétendent que la première cause des soulèvements de la Vendée fut la vente de biens nationaux d'église, et que les femmes exaltées clandestinement par les prêtres engageaient leurs pères, leurs maris, leurs fils, à s'opposer à la vente des biens ecclésiastiques.

Malgré les minutieuses recherches que j'ai faites, je n'ai pu trouver une preuve certaine de cette opposition. On fit beaucoup de bruit, il est vrai, autour de la protestation du curé de Rouans; mais il est impossible de prouver qu'en 1790 il y eut une résolution générale, de la part du clergé, d'empêcher la vente des biens de l'Eglise. Jusqu'à la fin de 1790, le clergé et les habitants des campagnes suivirent, au contraire, sagement la marche de la Révolution, qu'ils voulaient pacifique. Jugeant du reste de la France par ce qui se passait dans leurs villages, ils crurent les transformations possibles, sans secousses violentes, et, malgré la persécution qui commençait contre une population trop tiède au gré des révolutionnaires, ils ne protestèrent pas encore par la force.... Le découragement, voilà l'état de l'esprit des habitants des campagnes de l'Ouest à la fin de 1790.

Nous allons immédiatement, par une série de pièces authentiques et la plupart inédites, le caractériser davantage.

INCENDIES ET PILLAGES DE CHATEAUX, ASSASSINATS
DANS LE DISTRICT DE BLAIN
Février-octobre 1790.

Incurie de la nouvelle administration, qui agit de manière à encourager les vagabonds.

I

Rennes, 12 juin 1790.

Messieurs,

Des malfaiteurs des paroisses de Fougeray, Pierric, Conquereuil, Beslé et de Guéméné, au nombre de trois cents, descendirent au château de Juzet, le 10 février dernier, où ils pillèrent et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance, et le lendemain, onze, ils incendièrent 6 barriques pleines de titres qui étaient ceux de propriété de tous mes fiefs et de toutes mes terres. Ces délits ont été dénoncés, avec leurs circonstances et dépendances, au procureur du Roi, du siège présidial de Nantes.

Je croyais, Messieurs, que mes vassaux, dont plusieurs sont coupables de ces désordres, auraient, en réfléchissant sur ces excès, témoigné au moins quelques regrets de la conduite qu'ils ont tenue à mon égard, puisque je n'y ai jamais donné lieu, et qu'en toutes occasions j'ai cherché à les obliger autant qu'il l'a été en mon pouvoir; c'est un témoignage que me rendront aisément tous les honnêtes gens du pays. Le désordre continue néanmoins journellement. Je suis menacé. Les vassaux de Pierric et de Fougeray, peu satisfaits d'avoir brûlé tous mes titres, menacent encore d'incendier mon château, si je ne leur rapporte le montant des rôles qu'ils ont payés depuis neuf années. Mon receveur a déjà été forcé, pour obvier à de plus grands désordres, de remettre à la fille de M. C...., procureur à Fougeray, cent quatre-vingt-douze livres qu'il m'avait payées pour

le rôle de la Hattais, en 1787. Un particulier de Fougeray est venu également réclamer soixante livres pour une partie du rôle d'Enguigizac en Fougeray, pour 1787. René S...., demeurant à la Hattais en Fougeray et qui était receveur du rôle de Rieux en Guémené, il y a trois ou quatre ans, réclame le remboursement de ce rôle et est venu au château de Juzet, le six du présent mois de juin, menacer de descendre avec cinq cents hommes, pour tout ravager, si on ne lui en remettait pas le montant. Enfin, on m'écrit de ne pas venir à ma terre de Juzet, parce que je n'y serais pas en sûreté.

Si les décrets de l'Assemblée nationale ont aboli le régime féodal, ils ont néanmoins ordonné le paiement des rentes jusqu'aux franchissements; ils sont donc bien éloignés d'obliger les propriétaires de ces rentes de les rapporter depuis neuf années.

Comme il est à craindre que les vassaux n'effectuent leurs menaces et qu'ils ne continuent leurs incendies, je vous dénonce, Messieurs, ces faits, afin que par votre prudence vous puissiez prévenir de pareilles horreurs; j'en instruis également les municipalités des lieux et les assemblées de district. La démarche que je fais auprès de vous m'est dictée par les décrets de l'Assemblée nationale qui vous commettent pour gardiens naturels des propriétés et de la sûreté des citoyens.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Signé : DU HALGOUET [1].

II

12 février 1790.

A Messieurs les officiers municipaux de la ville de Nantes [2].

La fermentation qui règne dans nos campagnes ne semblait être dirigée que contre les propriétaires de fiefs. La crainte de donner

[1] *Archives du département de la Loire-Inférieure.* Série Q. — Plaintes et réclamations. — Pièce inédite.

[2] Verger, *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest*, tome IV, p. 242.

de l'ombrage à nos paysans et de les irriter contre nous ne nous a pas permis de délibérer sur le contenu de votre lettre ; voilà la cause de notre silence que nous vous prions d'excuser.

Mardi dernier furent brûlés les titres des seigneurs de Fougeray. Cette opération fut mise à sa fin par douze cents à quinze cents paysans. Le plus affreux pillage en fut la suite. L'ivresse porta ces incendiaires vers notre ville ; dans le château susdit et voisin, ils y commirent encore les plus grands excès : ils menacèrent de mettre le feu aux quatre coins de la ville, et, en effet, il fut mis dans plusieurs maisons. Effrayés des menaces et de leurs effets, nos habitants firent sonner le tocsin, notre milice nationale s'arma et parvint à chasser les restes de ces malheureux. Ils se portèrent ensuite sur des habitations bourgeoises, qui ne sont point occupées par des gens de justice, pour y mettre le feu, etc.

Signé : *Les officiers municipaux de la commune de Fougeray.*

III

12 février 1790.

A Messieurs les officiers municipaux de la ville de Nantes [1].

Mardi dernier, différents habitants du Fougeray et Pierric se sont rendus chez M. de Grandville, y ont brûlé tous ses papiers et ceux du procureur fiscal. Par continuation de leurs opérations, ils étaient hier à Jazé, chez M. du Halgouët, y ont brisé les meubles, brûlé tous les papiers, mis le feu à deux tas de paille et de fagots. Ils ont ce jour, dit-on, visité M. de Bruc. Nous savons qu'ils viennent de prendre la route de Gent pour visiter le château de M. de Catuélan ; de là ils doivent diriger leur marche sur Abbaretz.

On assure qu'ils ont avec eux des gens qui lisent les anciennes écritures et qui règlent leurs marches. Vous sentez, Messieurs, combien il est intéressant d'arrêter le cours d'un pareil désordre,

[1] Verger, *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest*, tome IV, p. 241.

qui peut avoir des suites bien funestes. Ces malfaiteurs sont presque toujours ivres : des gens de pareil état et armés sont capables de tout. Nous espérons qu'avec les forces qui sont à votre disposition, vous emploierez les moyens convenables pour empêcher le mal de se propager.

Signé : *Les officiers municipaux de la commune de Blain.*

IV

20 février 1790.

Lettre circulaire des officiers municipaux de Nantes aux habitants de la Campagne.

Messieurs et chers amis,

Tous les braves gens voient avec la plus grande peine ce qui se passe dans quelques paroisses. Ceux qui forment des attroupements et se rassemblent pour aller soit chez les seigneurs, soit chez d'autres particuliers, sont coupables envers la nation et envers le roi ; le roi et l'Assemblée nationale défendent ces attroupements sous les peines les plus graves.

Vous manquez à la loi ; vous allez contre les premières notions de la justice et de la raison, quand vous vous présentez chez quelqu'un en attroupement pour manger son pain, pour boire son vin, pour le mettre à contribution et pour brûler ses papiers et sa maison. Les maisons doivent être des asyles assurés pour tous ceux qui les habitent et ceux qui ne respectent pas ces asyles méritent d'être punis.

Si des ennemis étrangers venaient en faire autant chez vous, vous ne manqueriez pas de vous plaindre. Combien ne doivent pas se plaindre vos voisins, qui se voyent ainsi persécutés par leurs propres concitoyens, par leurs propres frères, qui devraient être les premiers à les protéger et à les défendre !

Dans vos campagnes où les instructions ne peuvent parvenir qu'un peu tard, où la plupart des habitants, occupés aux travaux de l'agriculture, ne peuvent s'instruire eux-mêmes que lentement, vous

vous demandez ce que portent les lois nouvelles, vous vous persuadez tout ce qui peut vous plaire et vous vous permettez d'agir en conséquence.

Nos amis, ce n'est pas le peuple qui peut se faire des lois, parce qu'il lui serait impossible de s'entendre et qu'il n'est pas d'ailleurs assez éclairé pour connaître celles qui lui sont nécessaires. — Ce sont ses représentants, ses députés qui doivent les faire.

C'est le roi qui doit les sanctionner et les faire exécuter. Laissez donc agir l'Assemblée nationale et le roi, qui ne travaillent que pour votre bonheur. En attendant, conformez-vous aux lois que vous connaissez ; elles subsistent toujours jusqu'à ce que les nouvelles soient achevées et mises à exécution.

C'est inutilement que vous attendriez des lois qui vous permissent d'agir par des voies de fait et de brûler les châteaux.

C'est précisément pour éviter ce désordre que les lois ont toujours été et seront toujours nécessaires.

Croyez-vous qu'il existe jamais des lois qui autorisent le vol? Qu'est-ce autre chose que de prendre le bien d'autrui, ou de forcer quelqu'un à nous donner ce qu'il possède, ce qu'il aurait droit de nous refuser et qu'il nous refuserait s'il en était le maître.

La violence n'est jamais permise : si vous prétendez que votre voisin, riche ou pauvre, vous doive quelque chose, vous ne pouvez pas employer la violence pour l'obtenir, vous devez vous pourvoir devant les juges. Ces juges sont ceux que vous avez déjà ; ils ont ordre de continuer leurs fonctions, jusqu'à ce qu'il en ait été créé d'autres.

Quand l'Assemblée nationale a dit que tous les hommes étaient égaux en droits, elle a entendu seulement qu'ils doivent tous être également protégés par les lois, mais elle ne veut pas que personne ait droit sur la propriété d'un autre; elle veut que chacun soit plus assuré que jamais de jouir avec tranquillité de ce qu'il possède.

Pourquoi vous persuade-t-on d'inquiéter les seigneurs? Ne sont-ils pas hommes comme nous? N'ont-ils pas le même droit que nous à la protection de la loi? Ne sont-ils pas maîtres de leurs propriétés, autant que vous pouvez l'être des vôtres? Vous voulez donc que la

loi soit pour vous, et ne soit pas pour les autres; mais la loi doit être pour tous.

Si les seigneurs avaient ci-devant des privilèges, ils les ont sacrifiés; ils paient des impôts comme nous; ils s'empressent de reconnaître qu'ils sont nos égaux, qu'ils n'ont pas plus d'autorité que les autres hommes; plus ils perdent, moins ils méritent d'être insultés; ils ne sont plus à craindre pour personne, il faut donc les laisser tranquilles; mais si nous ne les craignons plus, nous devons craindre les lois qui nous puniront toujours et plus sévèrement que jamais, si nous n'y sommes pas soumis.

Qu'aurez-vous gagné quand vous aurez brûlé des châteaux? Rien, que d'épouvanter tous les honnêtes gens et de les empêcher d'aller demeurer à la campagne; ainsi vos pauvres vous retomberont sur les bras et vous serez forcés de les nourrir; autrement ils brûleront vos maisons comme vous aurez brûlé celles de vos seigneurs.

Ce n'est pas tout : si le château a été brûlé, sans que vous l'ayez empêché, soyez sûrs que tôt ou tard et avant que l'année se passe, vous serez condamnés tous solidairement les uns pour les autres à le rétablir à vos frais ou à payer tout le dommage.

Il en est de même des papiers; votre seigneur pourra désormais vous demander tout ce qu'il voudra; il en sera cru sur sa parole, jusqu'à ce que vous produisiez des titres contre lui; mais quand vous les montrerez, vous serez condamnés à lui en donner copie à vos frais; ainsi vous n'aurez fait de mal qu'à vous-mêmes.

En vain lui aurez-vous arraché une quittance générale; cette quittance ne vous servira à rien. Le roi et l'Assemblée nationale ont déjà ordonné de n'y avoir aucun égard; ainsi vous ne serez pas plus avancés qu'auparavant. Tout cela n'empêchera pas que les malfaiteurs, qui tôt ou tard seront découverts, ne soient livrés à la justice et punis de mort, s'ils sont convaincus d'avoir participé au pillage et à l'incendie.

C'est en vain que vous diriez que votre seigneur vous a fait du tort : on ne vous croira pas. Vous vous plaindrez des procureurs fiscaux; on ne vous écoutera pas. On vous dira avec raison que

vous n'avez jamais eu le droit de vous venger et de vous faire justice par vous-mêmes.

Et quel moment choisissez-vous pour vous venger ; celui précisément où notre bon roi va nous rendre la liberté d'élire nous-mêmes nos juges, celui où l'Assemblée nationale travaille de toutes ses forces à diminuer tous les frais de justice.

Nos chers amis, comment est-il possible qu'il n'y ait pas entre vous une réunion d'honnêtes gens contre les scélérats et les méchants qui vous donnent de si mauvais conseils ? Comment est-il possible que vous vous laissiez tromper aussi grossièrement par des bandits sans foi et sans religion?

Qu'arrivera-t-il de tout ceci ? des malheurs infinis qui retomberont tôt ou tard sur vous et sur la société entière.

Nous sommes tous intéressés, les pauvres comme les riches, à ce que nous soyons bien gouvernés.

Si nous ne reconnaissons plus de frein, si, par l'effet des désordres de cette espèce, le roi n'est plus le maître, nous allons tomber entre les mains des nations étrangères, qui ne demandent pas mieux que de nous trouver désunis; alors vous verrez des ennemis redoutables vous rendre tout le mal que vous aurez voulu faire. Vous les verrez ravager les maisons du pauvre comme celles du riche ; égorger vos femmes et vos enfants, vous exterminer vous-mêmes ou vous réduire à l'esclavage.

Connaissez donc, nos chers amis, les suites funestes de vos égarements : revenez à vous, vivez tranquilles. Attendez tout de l'Assemblée nationale qui vous prépare un sort heureux pour l'avenir, et d'un roi généreux et bon qui agit de concert avec elle pour vous le procurer.

Nous avons l'honneur d'être, avec la plus inviolable fraternité, vos bons voisins et serviteurs,

Les maires et officiers municipaux de Nantes.

V

1er juillet 1790.

Messieurs,

Votre comité de féodalité a pris connaissance de la lettre du sieur Halgouët, dont vous avez déjà entendu la lecture ; les faits qu'elle contient se rapportent au passé et au présent.

Le sieur du Halgouët se plaint d'abord de ce que les citoyens des paroisses de Pierric et du Fougeray ont incendié 6 barriques pleines de titres. Mais il apprend en même temps qu'il a dénoncé le fait au président de Rennes. Ainsi, Messieurs, le pouvoir judiciaire est saisi ; vous n'avez plus de connaissance à prendre à cet égard ; les malheurs sont passés, vous n'avez plus à les prévenir.

Le sieur du Halgouët nous dénonce en dernier lieu qu'on menace encore d'incendier son château ; il articule des faits contre trois particuliers qu'il nomme.

Si ces menaces prétendues avaient quelque réalité, vous chercheriez bientôt à en arrêter les effets ; mais ce ne sera pas sur la simple assertion du sieur Halgouët que vous prendrez un arrêté contre les citoyens du Fougeray et de Pierric. Les faits qu'il articule nous paraissent, d'ailleurs, bien contradictoires avec l'état de paix et de soumission où sont actuellement les habitants des campagnes. Il n'est guère probable, aussi, qu'à l'ouverture de leurs travaux les plus actifs, ils songent à s'attrouper, ils quittent leurs maisons pour commettre des forfaits. Ce qui nous fait encore suspecter les assertions du sieur Halgouët, c'est le silence des municipalités et des administrateurs du district de Blain, auxquels il nous apprend lui-même qu'il a porté sa dénonciation.

Si le péril était imminent, s'il y avait quelque apparence d'insurrection, les officiers municipaux et les administrateurs n'auraient pas manqué, sans doute, d'informer le département, ou de ramener leurs concitoyens à la tranquillité.

Enfin, Messieurs, dans le cas où les plaintes du sieur du Halgouët vous paraîtraient assez graves pour vous porter à interposer votre

autorité, vous ne pourriez prendre une détermination définitive sans des instructions préalables et officielles du district de Blain.

Mais, Messieurs, il nous semble que vous avez déjà pris toutes les précautions possibles sur les faits dénoncés par le sieur du Halgouët dans votre proclamation du ..... Vous avez transporté les termes mêmes de l'art. 6 des décrets relatifs au rachat des droits féodaux, et dont la disposition a pour objet les incendies et pillages des archives et des châteaux.

Vous ne pourriez donc pas rappeler les termes de votre proclamation; vous y avez établi l'obligation de payer la dîme et les droits ci-devant féodaux.

Cette proclamation où vous versez des larmes amères sur l'aveuglement des citoyens des campagnes, sur les attentats auxquels ils se sont livrés, le fer et le feu à la main, cette proclamation, dis-je, que vous avez fait répandre dans toutes les parties de votre ressort, a répondu d'avance à la dénonciation du sieur du Halgouët.

Vous y avez énoncé que tout était paisible dans le département ; vous en avez félicité tous vos concitoyens. Comment reprocheriez-vous aujourd'hui le témoignage honorable que vous leur avez donné ?

Il m'a paru bien plus propre à ramener les citoyens du Fougeray et Pierric qu'un arrêté contre eux qui les supposerait coupables.

A l'égard des trois particuliers dénoncés par le sieur Halgouët, vous n'avez rien à faire, c'est à lui de les attaquer en justice. Si vous pouvez rendre des ordonnances pour prévenir les séditions générales, vous n'avez aucune juridiction sur les délits particuliers qui ne tiennent point à l'administration.

D'après ces raisons, je pense que si le département donne une satisfaction particulière au sieur du Halgouët, il suffit de lui envoyer un imprimé de la proclamation du 18 juin dernier, en lui observant que l'on n'a pas vu avec plaisir qu'il appelle vassaux les citoyens de Pierric et du Fougeray, qui ne sont plus que ses censitaires.

Arrêté par le comité qu'il sera répondu au sieur du Halgouët, en

lui envoyant un placard de la proclamation du 18 juin dernier, pour lui annoncer que l'administration du département écrit au district de Blain, le chargeant de veiller au maintien de la tranquillité publique, à la conservation des propriétés, et y faire surveiller par chaque municipalité de son ressort [1].

VI

Le 26 juillet 1790, le Directoire du département de la Loire-Inférieure informé des troubles séditieux et attroupements qui désolent plusieurs paroisses du district de Blain..... Pierric, Conquereuil, Guémené et autres paroisses voisines..... arrête que le procureur général syndic ira trouver, le jour même, M. de Bruc, pour lui faire sentir la nécessité de se désister des poursuites criminelles entreprises au siège prévotal de Nantes, sur sa dénonciation et celle du sieur Halgouët. M. de Bruc refuse son désistement [2].

Le maire et recteur de Pierric dit au procureur général syndic que la cause des troubles de juillet est la crainte où se trouvent les paysans de se voir poursuivis pour avoir brûlé des titres sans valeur; qu'ils ont été arrêtés par des agents qui leur disaient que l'on ne pouvait condamner à mort pour cela, et que si l'on voulait le faire, il y aurait 60 paroisses avec lesquelles ils étaient confédérés et qu'on verrait..... Alors les habitants se réfugièrent dans les campagnes, dans les bois où ils couchaient, de crainte de poursuites. Le Directoire, sur le refus de M. de Bruc, craignant des troubles, envoie une pétition à l'Assemblée nationale pour faire suspendre les poursuites [3].

Le prieur de Massérac, par acte extorqué par ses contribuables, doit faire abandon de ses dîmes et droits féodaux.

Le 27 juillet 1790, les sieurs de Guer et de Dauzeville se plai-

[1] Archives du département de la Loire-Inférieure, série L. District de Blain. Correspondance reçue. — Cartons. — Inédit.

[2] Les troubles avaient eu lieu dans la nuit du 18 au 19 juillet 1790.

[3] Archives du département de la Loire-Inférieure. Registre des délibérations du Directoire. Série L. Séance du 26 juillet 1790. — Inédit.

gnent que leurs terres situées en Drefféac sont ravagées par les habitants du lieu et des paroisses voisines. Le 21 juillet, la municipalité de Drefféac avait déjà envoyé, sur ces faits, une requête au Directoire du département de la Loire-Inférieure [1].

Le 2 août, M. du Halgouët se désiste de sa poursuite contre les malfaiteurs ; M. de Bruc ayant refusé de retirer sa plainte, le Directoire du département écrit à l'Assemblée nationale pour lui demander une amnistie, et les régénérateurs n'hésitent pas à l'accorder. Aussi les brigandages continuent jusqu'au commencement de 1791.

VII

Extrait des registres de délibération de la Municipalité de Blain du 13 octobre 1790.

En l'assemblée de la municipalité de Blain où présidait MM. Jacques Jollan maire, J. Chiron, Peigné le jeune, Ch. Quenille, Guillaume Yvon, Jean Cornu et P. Launay. — Le procureur de la commune a remontré que la garde nationale de Blain, n'ayant ni armes, ni munitions de guerre pour le maintien de la constitution, de l'ordre et de la tranquillité, a requis que son dire fût pris en considération, et qu'il fût délibéré sur icelui.

A l'endroit sont entrés MM. Couetou, capitaine en second, et Chiron, fusilier de la garde nationale de Blain, lesquels ont dit être envoyés de leur compagnie, pour prier la municipalité de prendre en considération le besoin où est la garde nationale de Blain d'armes et munitions de guerre et se sont retirés. La municipalité délibérant, après avoir ouï le procureur de la commune, considérant qu'elle est entourée de malfaiteurs qui attaquent et tuent sur les routes, qui entrent à main armée, de jour et de nuit, dans les maisons, où ils tuent et volent ; qu'elle est environnée de bois considérables qui servent de refuge à ces brigands ; que les gardes nationales

[1] Séances du Directoire du département de la Loire-Inférieure, 18 juin, 21 et 27 juillet 1790. — Inédit.

sont tenues de prêter la main à la perception des impôts indirects et d'empêcher la fraude; que celle de Blain n'a aucune arme ni munitions de guerre, et est néanmoins désireuse de remplir ses devoirs, qu'elle l'a déjà manifesté par les différentes courses de jour et de nuit, pour parvenir à arrêter les meurtres et assassinats qui se sont commis dans les environs depuis un mois.

Arrêté que copie de la présente délibération sera envoyée aux administrations de district et de département et partout ailleurs où besoin sera, et qu'ils seront suppliés de vouloir bien donner tous les ordres nécessaires pour faire pourvoir la garde nationale de Blain de soixante fusils et autres armes et munitions de guerre, comme poudre et balles.

Le procureur de la commune a remontré que, différentes fois, il a été arrêté des vagabonds et conduits dans les prisons de Nantes qui, à peine y étaient entrés, s'en échappaient ou étaient dehors; que ces malheureux, dont la plupart flétris et sans aveu, s'attroupaient et commettaient toute sorte de crimes, soit en volant, assassinant, ou sous la qualité de mendiants forçaient, dans les maisons de campagne isolées, et même dans certains villages, de leur donner, ou à défaut menaçaient du feu; que la majeure partie des gens de la campagne, dans la crainte d'être incendiés, n'osaient ni les arrêter, ni les dénoncer; qu'il serait néanmoins intéressant de prendre un parti à cet égard. En conséquence, a requis que son dire fût pris en considération, et qu'il fût délibéré sur icelui. — La municipalité délibérant, après avoir ouï le procureur de la commune et pris son dire en considération, a arrêté que copie de la présente délibération sera envoyée dans les différents tribunaux et partout ailleurs où besoin sera, avec prière de retenir et faire passer, dans les maisons de force ou autres endroits de sûreté, tous les mendiants, vagabonds et personnes suspectes, afin que la vie et la tranquillité des citoyens honnêtes soient en sûreté.

Le procureur de la commune a remontré que le tribunal de district, les bois dont nous sommes environnés, les attaques, vols et assassinats qui se commettent journellement dans nos environs,

nécessitent à la résidence de Blain une brigade de maréchaussée ; en conséquence, a requis que son dire fût pris en considération et qu'il fût délibéré sur icelui.

La municipalité délibérant, après avoir ouï le procureur de la commune, a arrêté que copie de la présente délibération sera envoyée aux administrations de département et de district, aux commandants de maréchaussée, ministre de la guerre, et partout ailleurs où besoin sera ; que prière sera faite aux uns et aux autres d'employer tous les moyens nécessaires pour établir à la résidence de Blain, le plus tôt possible, une brigade de six hommes de maréchaussée ; qu'ils seront suppliés d'en donner le commandement au sieur Goupil, cavalier dans ledit corps, à la résidence de Nozay, et de faire entrer pour cavalier le sieur Baillif, ancien soldat, résidant l'un et l'autre à Blain, connus de la municipalité de Blain et capables de remplir de semblable place.

Arrêté en municipalité, lesdits jour et an.

Signé : BIZEUIL,
Secrétaire greffier [1].

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement*).

[1] Archives du département de la Loire-Inférieure, série L. District de Blain. Correspondance envoyée. — Cartons. — Inédit.

POÉSIE

SOUS LA TENTE

A MON AMI EDMOND BIRÉ

Je hais ces temps nouveaux, les choses éphémères !
J'ai rêvé d'habiter le silence et la paix
Sous un vieux toit d'aïeul, entre des murs épais,
Hauts et fiers, tapissés du travail des grand'mères.

Les chênes de cent ans sont trop jeunes pour moi,
Lorsque je veux prier, songer, chanter à l'ombre.
Je hais les bruits du peuple et ses décrets sans nombre;
J'étais fait pour vieillir sous une seule loi.

Or, marchant sur du sable et combattu sans trèves,
Pour arme et pour appui n'ayant que des roseaux,
J'ai vu crouler nos lois plus vite que mes rêves
Et nos maisons durer moins que les nids d'oiseaux.

Donc, cette foule et moi nous vivons sous la tente !
Eux brisant tout, jetant leurs souvenirs au feu,

Stupides, enivrés de l'orgueilleuse attente
D'un paradis sur terre et de l'homme fait Dieu.

Leurs savants nous ont dit qu'ils domptaient la nature,
La forçant de servir à ce bonheur charnel...
Passons! laissons en bas cette sagesse impure
Conquérir l'éphémère... et cherchons l'éternel.

Peut-être en condamnant à ces cages de toiles
Moi l'enfant du granit et des profonds manoirs,
Dieu voulut préparer, dans la clarté des soirs,
Un plus facile essor de mon âme aux étoiles.

Des choses de ce temps il m'a donné l'ennui,
Il fit autour de moi tout vain et tout fragile,
Pour qu'avec moins d'efforts, en m'élançant vers lui,
Je repousse du pied cette prison d'argile.

VICTOR DE LAPRADE.

Le Perrey, 9 août 1879.

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

—

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

V. — Le procès des Rohan. — Armand-Gaston, évêque de Strasbourg, et cardinal. — Nouvelles faveurs.

(1703-1712)

Prenant la liberté de nous approprier un vers célèbre de Boileau sur l'infortuné Chapelain, nous avons terminé le troisième chapitre de cette étude en nous écriant avec un dépit non dissimulé :

Mais laissons Saint-Simon pour la dernière fois.

Nous ne mettrons pas plus de sincérité que Boileau dans notre imprudente promesse, et nous voici de nouveau dans l'obligation de recourir au noble chroniqueur. Un chapitre tout entier de ses *Mémoires* est, en effet, consacré à l'histoire d'un procès mémorable, qui causa grande rumeur à Versailles en 1703, et pendant les péripéties duquel le coadjuteur de Strasbourg joua un rôle actif, en jetant sa plume dans la mêlée. Il est vrai que son mémoire, introuvable aujourd'hui, n'aurait probablement pas suffi pour établir ses

* Voir la livraison de juillet 1879, pp. 17-32.

titres littéraires comme candidat à l'Académie française, si les circonstances précédemment rapportées ne l'avaient conduit, comme par la main, au fauteuil de Charles Perrault.

Il ne peut entrer dans nos projets d'analyser longuement le récit fort détaillé de Saint-Simon : son livre est trop connu pour que nous ayons la prétention de présenter à nos lecteurs une page historique nouvelle ; quelques mots suffiront pour indiquer la situation des combattants.

Nous avons dit que Mme de Soubise, Anne de Rohan-Chabot, était fille de la célèbre Marguerite de Rohan, qui avait épousé le Poitevin Henri de Chabot, à la condition que celui-ci prendrait le nom et les armes de son père, créé duc de Rohan par *Henri IV* en 1603, et mort sans héritier mâle en 1636. L'érection du duché portait cette clause que, la ligne masculine venant à manquer, la qualité de duc et pair demeurerait éteinte. Mais l'obstacle n'était pas insurmontable. Marguerite obtint, en 1648, deux ans après son mariage, une nouvelle érection du duché-pairie de Rohan en faveur de son mari et de ses enfants mâles, et l'on sait comment, à la faveur des troubles de la Fronde, un lundi 15 juillet 1652, Gaston d'Orléans et M. le Prince menèrent Henri Chabot à la Grand'Chambre du Parlement, pour exiger l'enregistrement de son titre, lui faire prêter le serment d'usage et l'installer en qualité de duc et pair de Rohan. Il se trouva donc ainsi que les titres de la branche aînée de la famille, depuis longtemps éteinte, furent portés par une branche cadette de descendance féminine.

Vers la fin du XVIIe siècle, peu après l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne, immédiatement avant la rupture avec l'Angleterre, le duc de Rohan, frère de Mme de Soubise, et paisible héritier d'Henri Chabot depuis près de cinquante ans, envoya ses deux fils se promener à Londres. L'aîné portait le nom de prince de Léon, le cadet celui de chevalier de Rohan. « Ils firent à Londres une dépense convenable à leur qualité, furent fort accueillis en cette cour, et y virent familièrement tout ce qui y étoit de plus distingué. » Or le prince de Guémené se trouvait alors à

Londres pour acheter des chevaux. « Il y vivoit comme à Paris, dans l'avarice et l'obscurité, sans y voir qui que ce fût qui eût ni nom, ni emploi, ni figure. Le contraste du brillant du prince de Léon et du chevalier de Rohan le piqua à travers sa stupidité, sans toutefois vouloir rien faire de tout ce qui le pouvoit mettre dans une meilleure compagnie et le faire considérer. *Il étoit l'aîné de la maison de Rohan :* l'extrême bêtise n'empêche pas l'orgueil ; il s'imagina que son nom de Guémené le faisoit ignorer, tandis que celui de Rohan procuroit au chevalier de Rohan et à son frère toutes les prévenances dont il n'avoit éprouvé aucune... Plein de ce dépit, il repassa la mer, et conçut le dessein de faire quitter le nom et les armes de Rohan aux enfants du duc de Rohan. » Il envoya donc un exploit, sans aucune civilité préalable, à son cousin, concluant « à ce que ses enfants et leur postérité eussent à quitter le nom et les armes de Rohan, lui seul pouvant porter l'un et l'autre, à cause de son titre de duc de Rohan, et après lui son fils aîné seulement, et ainsi successivement » [1].

Telle fut l'origine de ce procès scandaleux qui divisa pendant plusieurs années la cour en deux camps; ce qu'il y eut de plus extraordinaire, ce fut de voir Mme de Soubise prendre parti contre son propre frère pour le prince de Guémené et se mettre à la tête du conseil de ce jaloux. Des affaires d'intérêt l'avaient depuis longtemps brouillée avec le duc de Rohan : elle fit semblant d'être entraînée par l'autorité de son mari, oncle du prince, et lorsque le procès fut bien engagé, elle réussit à persuader au roi qu'il était essentiel d'évoquer une si grave affaire à sa propre personne. Louis XIV y consentit, déclarant qu'il joindrait le conseil des finances à celui des dépêches pour la juger en sa présence ; puis il commit le bureau du conseil des parties, présidé par d'Aguesseau, pour l'instruire et se réunir ensuite aux juges dans son cabinet avec les deux conseils.

Mme de Soubise s'agita tellement pour épouser la querelle de son cousin, qu'on oublia bientôt M. de Guémené et qu'on n'appela plus l'affaire que celle du duc de Rohan et de Mme de Soubise. « Les

[1] Saint-Simon, III, 340, etc.

écrits volèrent de part et d'autre, rapporte Saint-Simon. Le public en fut avide, même les pays étrangers. La maison de Rohan y perdit. Sans oser attaquer la maison de Chabot, elle voulut s'élever au-dessus de toute noblesse, en princes qui étoient d'une classe hors du niveau. Cette hauteur, destituée de toutes preuves, irrita et les véritables princes et ceux qui ne l'étoient pas, et donna un grand cours et une grande faveur aux mémoires du duc de Rohan, qui, sans attaquer aussi la maison de Rohan, mit sa chimère en pièces, et sans aucune réponse qui eût la moindre apparence ni le plus léger soutien. Il fallut avoir recours à des mensonges, à des contradictions qui étoient incontinent et cruellement relevées, et qui augmentèrent la partialité et l'indignation publique. Beaucoup de gens, paresseux jusqu'alors d'approfondir et faciles à croire sur parole, virent clair sur cette princerie. Le plus fâcheux fut que Mgr le duc de Bourgogne, qui lisoit tout de part et d'autre, avec l'application d'un homme qui veut s'instruire pour faire justice, fut mis au fait de ce qu'il importoit tant à l'état où les Rohan s'étoient élevés de laisser ignorer à un prince qui devoit régner, et qui aimoit l'ordre et la vérité; et que le roi ne laissa pas, dans le cours de l'affaire, d'être détrompé de bien des choses essentielles que Mme de Soubise lui avoit de longue main peu à peu inculquées.....

« Le coadjuteur de Strasbourg, touché de la faiblesse de leurs écrits, en donna, sur la fin, un de sa façon, dont il espéra des merveilles. Il ne s'y trouva que du fiel peu mesuré, peu séant et sans aucun nouvel appui, qui acheva de révolter le monde de tous états qui ne cachoit plus sa partialité pour le duc de Rohan... Cependant toute la faveur pendant l'instruction fut pour Mme de Soubise. »

N'ayant pas retrouvé le mémoire du coadjuteur de Strasbourg, nous ne pouvons vérifier les assertions peu bienveillantes du chroniqueur, qui ne borne pas là ses escarmouches contre le futur cardinal. Voici, en effet, la scène presque dramatique, par laquelle il prélude au récit de la longue séance consacrée par le roi à l'examen définitif de l'affaire :

« La veille du jugement, la maréchale de la Motte, grand'mère

de la princesse de Rohan, à la tête de toute cette famille, se trouva à la porte du cabinet du roi, au retour de la messe, pour lui présenter un nouveau mémoire. Le coadjuteur se promenoit, en attendant par la galerie, avec un grand air de confiance et de supériorité, en fils de la fortune et de l'amour, dans la maison maternelle. Il y débitoit entre autres choses qu'on ne devoit pas être surpris, si ceux de sa maison, si fort relevés par leur naissance au-dessus de la noblesse du royaume, étoient jaloux de leur nom, et le souffroient impatiemment à d'autres. La cour étoit fort grosse. Le marquis d'Ambres, qui l'écoutoit avec son silence ordinaire, n'y put enfin résister, et de son ton de fausset et de son air audacieux : — Cela s'appelle, lui dit-il, soutenir une odieuse cause par des propos encore plus odieux ; — et lui tourna le dos. Cette sortie publique et si peu ménagée, que la contenance et l'air des nombreux assistants applaudirent, déconcerta tellement le jeune et beau prélat, qu'il ne répliqua pas une seule parole, et qu'il n'osa plus haranguer. »

Le lendemain, pendant l'après-dînée entière que le roi donna au jugement de la cause, le coadjuteur, pour marquer une pleine confiance, affecta de jouer tranquillement à l'hombre chez la chancelière: mais la roche tarpéienne est toujours près du Capitole. « Instruit qu'on disoit tout haut que Mme de Soubise l'ayant pour juge, il n'étoit pas possible qu'elle perdît, » le roi voulut-il faire éclat de son indépendance? Cela serait fort possible, car le conseil se partagea en deux opinions presque égales, et le duc de Rohan ayant eu seulement deux voix de majorité, Louis XIV trancha le procès en sa faveur. Tout ce que Mme de Soubise put obtenir, ce fut que le roi intercédât en faveur du prince de Guémené près du duc de Rohan, qui voulut, pour se venger, réclamer du vaincu la foi et hommage qu'il lui devait de la terre de Guémené, menaçant de la saisir féodalement s'il n'allait en personne en Bretagne se mettre à genoux sans épée ni chapeau devant lui. L'hommage se rendit par procureur [1].

[1] C'est à cette époque qu'il faut mentionner aussi les difficultés apportées par la maison de Soubise à l'impression de l'*Histoire de Bretagne de Dom Lobineau*. Une note du P. Léonard de Sainte-Catherine en date du 21 mai 1704, insérée par M. de

Il semble, cependant, que Louis XIV ait eu quelques regrets de n'avoir pu donner gain de cause à la branche aînée des Rohan. Du moins chercha-t-il par une ample moisson de nouvelles faveurs à leur adoucir le chagrin causé par son arrêt. C'est à ce moment même qu'il désigna le coadjuteur de Strasbourg au choix de l'Académie française; et, dans le courant du mois de septembre 1703, Jacques Goyon de Matignon, ancien évêque de Condom, ayant résigné entre ses mains l'abbaye cistercienne de Foigni au diocèse de Laon pour prendre celle de Saint-Victor de Marseille, il la donna au nouvel académicien : elle valait 15,500 fr. de revenu.

L'année suivante, le cardinal de Furstemberg étant mort, le 10 avril, au palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, Armand-Gaston devint par ce fait évêque de Strasbourg [1], et dès le 25 avril le roi lui fit l'abandon des confiscations en Alsace qu'il avait accordées à son prédécesseur, pour le dédommager de ce qu'il perdrait de son évêché par la guerre au delà du Rhin [2].

la Borderie dans sa *Correspondance inédite des Bénédictins bretons*, (livraison de la *Revue de Bretagne* du mois de septembre 1878) contient à ce sujet des détails peu connus et fort intéressants. Nous y renvoyons le lecteur. On y apprend que Mme de Soubise, sachant que Dom Lobineau devait y traiter de fable l'histoire de Conan Mériadec, dont les Rohan se vantaient de descendre, entreprit d'obtenir du chancelier qu'on ne délivrât point le privilège jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction. Il fallut que Dom Lobineau eût plusieurs conférences sur ce point délicat avec Armand-Gaston et l'abbé de Caumartin (A). Les deux académiciens reconnurent la fausseté de l'histoire de Conan; mais Armand-Gaston prétendit que Dom Lobineau insérât dans son livre un mémoire dressé par les Rohan sur l'ancienneté de leur famille. Le savant bénédictin ne voulut pas y consentir, et l'impression de son livre fut retardée jusqu'en 1707. Le 20 octobre de cette année, les princes de Guémené, de Montbazon, de Soubise et de Rohan, déposèrent au greffe des Etats de Bretagne une protestation contre cette histoire. Le prince de Soubise ne voulait pas souffrir, écrivait-il, que le nom de Rohan fût avili par un moine. (*Ibid.*, livraison d'octobre 1878). Dom Morice, quelques années plus tard, fut malheureusement plus accommodant.

[1] Le cardinal de Furstemberg eut pour successeur à l'abbaye de Saint-Germain le cardinal d'Estrées, de l'Académie française. — Le 6 juin, un service solennel fut célébré en son honneur à l'abbaye par Armand-Gaston de Rohan. Cinq archevêques, trois évêques et l'abbé général des Prémontrés assistèrent à cette cérémonie. (*Gallia christiana*, VII, 472).

[2] *Journal de Dangeau*. IX. — On lit dans le même journal, au 16 août 1704 :

(A) Voir notre étude sur l'abbé de Caumartin, abbé de Buzai, évêque de Vannes et membre de l'Académie française. Vannes, Galles, 1876, in-8°.

Enfin, deux ans plus tard, l'un de ses frères ayant été tué à la bataille de Ramillies, Louis XIV voulut récompenser les Soubise en désignant Armand-Gaston pour la prochaine nomination au cardinalat (12 juin 1706). Mais la princesse de Soubise ne put voir son fils revêtu de la pourpre. Elle mourut le 3 février 1709 [1], et le pape Clément XI n'éleva l'évêque de Strasbourg à la dignité cardinalice qu'en 1712 [2], quelques jours à peine avant la mort du prince de Soubise. Armand-Gaston reçut la calotte rouge, des mains du roi, le 20 juillet, à Fontainebleau, et obtint, en prêtant serment quelques jours après, la liberté sur parole de plusieurs prisonniers de guerre de distinction : le roi lui fit même la galanterie de vouloir que ce fût lui qui leur en mandât la première nouvelle [3] : mais l'état de la santé de son père le rappela promptement à Paris

« M. l'évêque de Strasbourg a eu permission de faire couper dans une de ses abbayes pour 700,000 francs de bois, qui seront portés à la maison de ville, et augmenteront le revenu de cette abbaye de 35,000 livres de rente. » (*Ibid.*, X. 97).

[1] Saint-Simon prétend que la beauté de Mme de Soubise causa sa mort. « Elle avoit passé sa vie, dit-il, dans le régime le plus austère, pour conserver l'éclat et la fraîcheur de son teint. Du veau ou des poulets, ou des poulardes rôties ou bouillies, des salades, des fruits, quelques laitages furent sa nourriture constante, qu'elle n'abandonna jamais, sans aucun autre mélange, avec de l'eau quelquefois rougie, et jamais elle ne fut troussée comme les autres femmes, de peur de s'échauffer les reins et de se rougir le nez. » Une nourriture si rafraîchissante finit par lui donner les écrouelles, et il « lui fallut demeurer chez elle les deux dernières années de sa vie, à pourrir sur les meubles les plus précieux, au fond de ce vaste et superbe hôtel de Guise qui, d'achat ou d'embellissements et d'augmentations, leur revient à plusieurs millions..... » — Telle est la morale de la fable.

[2] On reçut le dimanche 29 mai, à Versailles, la nouvelle de la promotion de M. de Strasbourg au cardinalat. Le pape avait créé onze cardinaux déclarés et sept *in petto*. Dangeau écrivait le lendemain 30 : « M. le cardinal de Rohan qui n'avoit pas pu venir hier, parce qu'il étoit malade, a paru au dîner du roi dans la foule des courtisans; le roi le fit approcher, le fit entrer dans le balustre, et, le dîner étant fini, il s'approcha du lit du roi, lui fit son remerciment et lui baisa la main. Le roi lui dit : *Le pape nous a fait attendre un peu longtemps, mais enfin cela est fini, et l'habit de cardinal vous siéra bien.* » (Journal de Dangeau, XIV. 154).

[3] Saint-Simon, *Mémoires*, VI, 310 : « Lundi 15 août 1712. — Le roi fit ses dévotions dans la chapelle du bas (à Fontainebleau), et le cardinal de Rohan prêta le serment que tout cardinal françois qui a des bénéfices est obligé de prêter, parce que leurs bénéfices tombent en régale du moment qu'ils sont cardinaux. » (*Dangeau*, XIV. 208).

où il séjourna près d'un mois, dans l'espoir de pouvoir lui apporter quelques consolations dans ses derniers moments. Il venait de partir pour Strasbourg à la suite d'une amélioration sensible dans la situation du vieillard, quand M. de Soubise mourut tout d'un coup, le 24 août, privé de ses secours, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans [1].

Nous n'appellerons plus désormais l'évêque de Strasbourg que le cardinal de Rohan.

[1] « Jeudi 25, à Fontainebleau. — Le roi apprit à son lever la mort de M. le prince de Soubise. Il étoit gouverneur de Champagne : ce gouvernement vaut 25,000 écus de rente, et M. le prince de Rohan, son fils, en a la survivance. Il avoit quatre-vingt-cinq ans. On a envoyé à M. le prince de Rohan, son fils, qui est à l'armée de Flandres, son congé pour venir donner ordre aux affaires que lui a laissées la mort de son père. M. le cardinal de Rohan étoit parti de Paris pour Strasbourg deux jours avant la mort de M. son père, et madame la princesse de Rohan a fait partir un courrier pour tâcher de le trouver en chemin et le prier de revenir pour quelques jours. » (*Dangeau*, XIV. 213).

Saint-Simon rapporte un trait de préséance fort curieux au sujet des deux enterrements du prince et de la princesse de Soubise. Lorsque Mme de Soubise mourut, le 3 février 1709, à l'âge de soixante et un ans, « son mari, dit-il, ne perdit pas le jugement : la douleur ne l'empêcha pas de chercher à tirer parti de la mort de sa femme et du local de sa maison pour faire un acte de prince, non même étranger, mais du sang. — La Merci est vis à vis l'hôtel de Guise, et le portail de l'église vis à vis la porte de cette maison, le travers étroit de la rue entre-deux. Il s'y étoit fait accommoder une chapelle. De longue main, il prévoyoit la mort de sa femme, et il résolut de l'y faire enterrer. La fin de ce projet étoit, sous prétexte d'un si proche voisinage, de l'y faire porter tout droit, sans la faire mener à la paroisse, distinction qui n'est que pour les princes et les princesses du sang, qu'on ne porte point aux leurs, mais tout droit au lieu de leur sépulture. Sa femme morte, il brusqua un superbe enterrement, embabouina le curé, qui ne se douta jamais de la cause réelle, et qui se rendit en dupe à la commodité de la proximité, tellement que Mme de Soubise fut portée droit de chez elle à la Merci, et plus tôt enterrée qu'on ne se fût aperçu de l'entreprise. La chose faite, le cardinal de Noailles la trouva mauvaise, gronda le curé et ce fut tout. Il étoit des amis de Mme de Soubise. Mais le monde, réveillé par ce bruit, mit incontinent le doigt sur la lettre. On en parla beaucoup, et tant et si bien que les mesures furent prises contre les récidives. En effet, M. de Soubise étant mort en 1712, il fut porté à sa paroisse et de là à la Merci. J'ai voulu ne pas omettre cette bagatelle, qui montre de plus en plus ces entreprises en toutes occasions, et par quels artifices les rangs et les distinctions de ce qu'on appelle princes étrangers, de naissance ou de grâce, se sont à peu près formés. » (Saint-Simon, IV. 295).

VI. — Le cardinal de Rohan grand aumônier de France. (1712-1713)

Le cardinal de Rohan avait à peine atteint sa trente-huitième année lorsqu'il fut revêtu de la pourpre romaine [1]. Il la porta pendant trente-sept ans, et cette nouvelle période de sa carrière ecclésiastique fut féconde en événements d'importance capitale. Elle est surtout dominée par la célèbre affaire de la bulle *Unigenitus*, dans laquelle le cardinal prit le rôle de chef de parti en faveur du Saint-Siège contre le cardinal de Noailles et les gallicans. Cette attitude lui mérita les attaques les plus violentes de la part des jansénistes et de tous les mécontents qui gravitaient autour de ces hérésiarques. Aussi ne devrons-nous pas accepter avec une entière confiance les assertions contenues à son égard dans les pamphlets et les libelles suscités par cette lutte déplorable qui divisa trop longtemps le clergé de France. Aujourd'hui que jansénisme et gallicanisme ont disparu devant l'unité romaine, on s'explique mal comment un prince de l'Eglise fut amené à méconnaître aussi complètement l'autorité qui l'avait revêtu de la pourpre. Nous n'aurons pas le loisir d'entrer dans des détails qui exigeraient un volume pour présenter la physionomie complète de ces combats acharnés ; mais nous devions, dès l'abord, indiquer cette situation, pour faire comprendre comment la carrière du cardinal de Rohan, jusque-là tranquille et suivie sans aucun trouble, fut tout à coup agitée par des attaques incessantes et violemment incriminée par des adversaires résolus à tout oser contre les défen-

[1] Malgré sa jeunesse, il ne jouissait pas d'une excellente santé. Dangeau le dit souvent malade. Le chroniqueur écrivait le 28 juillet 1711 : « M. de Strasbourg a eu une violente attaque de goutte au genou, à Saverne : on appréhendoit même que ce ne fût un mal plus considérable que la goutte, et qu'on ne fût obligé de lui faire une opération violente. Il est beaucoup mieux présentement et on est fort rassuré sur son mal. » (Journal de Dangeau, XIII, 432). — Et le 5 août : « M. de Strasbourg se porte considérablement mieux ; le roi d'Angleterre a couché chez lui à Saverne, en allant à Strasbourg. (*Ibid.* 436). — Il souffrit beaucoup de la goutte pendant les années suivantes.

seurs de la suprématie romaine. Rien n'est terrible comme la haine d'un janséniste ou d'un gallican dans les périodes de l'ancien régime.

La première année du cardinalat d'Armand-Gaston fut cependant paisible, et les nombreux recueils d'anecdotes ou de chroniques de ce temps ne lui consacrent guère que de nouvelles constatations de la faveur royale. On peut le suivre pas à pas dans le journal de Dangeau pendant toute cette année, et sans nous arrêter à une foule de détails futiles ou peu intéressants, voici les traces les plus remarquables que nous rencontrons de son passage. Ce sont d'abord les règlements de ses honneurs et de ses prérogatives de cour :

— 18 novembre 1712, à Marly. — « Le maréchal d'Estrées fut obligé, il y a deux jours, de quitter Marly, étant fort incommodé. Le roi a donné le logement qu'il avoit ici à M. le cardinal de Rohan, et il prête à M. le cardinal de Rohan, à Versailles, le logement qui est destiné aux enfants de Monseigneur le duc de Berry. »

— Dimanche 5 mars 1713, à Versailles. — « Le roi, après son lever, fit entrer dans son cabinet les cardinaux de Rohan et de Polignac, et régla la place qu'ils doivent avoir dans la chapelle au sermon ; *il prit la peine même de la dessiner de sa main devant eux ;* il n'y avoit rien sur cela dans les registres de la chapelle. »

Puis viennent les libéralités royales :

— Lundi 3 avril 1713. — « Le roi fait donner à M. le cardinal de Rohan la pension de 2,000 écus sur le clergé qu'avoit M. le cardinal de Janson. »

22 avril 1713. — « Le roi a donné à M. le cardinal de Rohan l'abbaye de la Chaise-Dieu. »

Ce bénéfice était vacant depuis le 19 octobre de l'année précédente par la mort de François-Louis de Lorraine, décédé à Monaco. C'était une abbaye bénédictine fort importante, située en Auvergne, au diocèse de Clermont, et valant 16,000 fr. de revenu. Nous ne serions pas étonné que Louis XIV en eût gratifié notre académicien pour le récompenser d'un service qu'il venait de rendre à la couronne, en obtenant du chapitre de Strasbourg des

conditions plus douces pour les preuves de noblesse des postulants au canonicat. Cette affaire délicate présente un tableau trop curieux des mœurs de cette époque, pour que nous n'empruntions pas à Dangeau et à Saint-Simon le récit presque textuel de cette négociation :

« Le roi après son lever, écrivait Dangeau de Versailles le 14 février 1713, donna audience dans son cabinet au comte de Lewenstein, frère de Madame de Dangeau, grand doyen et député du chapitre de Strasbourg, qui lui portoit un projet de délibération, concerté avec le cardinal de Rohan son évêque, sur la manière des preuves qu'il faudroit que les chanoines français fissent pour être reçus dans ce chapitre. Il y a même quelques adoucissements pour les preuves que les chanoines allemands doivent faire du côté des mères. — En effet, remarque Saint-Simon, l'excès et la multiplicité des mésalliances, que la longue suite du même esprit de gouvernement a forcé toute la noblesse du royaume de contracter pour vivre, la mettoit tout entière, si on en excepte peut-être quatre ou cinq personnes, comme MM. d'Uzès avant son second mariage, de Duras et de Roncy, hors d'état d'entrer dans le chapitre de Strasbourg. C'étoit par des tours de passe-passe que le cardinal de Rohan lui-même y avoit été reçu. On considéra cependant qu'il étoit de l'intérêt du roi que des Français en pussent être évêques, et comme c'est du chapitre que les évêques se tirent uniquement, il fut nécessaire de faciliter les moyens d'y entrer. Le chapitre donna les mains par degrés à ce qui lui fut proposé de la part du roi [1]. »

Peu après, le 14 mars, nous voyons le cardinal, toujours dévoué aux intérêts de sa famille, célébrer, à Versailles, le mariage d'une de ses nièces, mademoiselle de Tournon, troisième fille du prince de Rohan, avec le duc de Tallard. Le roi voulut bien signer au contrat, et Saint-Simon se livre à une longue dissertation sur la qualité de « très haut et très puissant prince » qu'y prit le frère du cardinal. Toutes les prétentions des Rohan ont le don de l'exaspérer d'une façon toute particulière.

Enfin, le mercredi 7 juin 1713, le cardinal de Rohan fut déclaré grand aumônier de France, à la place du cardinal de Forbin-Janson, et le 10 il prêta les deux serments d'usage dans le cabinet

[1] Dangeau, XIV. 345.

du roi, l'un pour sa nouvelle fonction en présence du secrétaire d'Etat Ponchartrain, l'autre pour l'ordre du Saint-Esprit en présence de M. de la Vrillière. Louis XIV, immédiatement après, « lui mit au col le cordon bleu. »

Il y avait déjà quelques semaines que le cardinal de Forbin-Janson était mort. Saint-Simon, et après lui Duclos, prétendent que si l'on attendit longtemps son successeur, ce fut grâce aux négociations entamées entre le Père Le Tellier, confesseur de Louis XIV, et le cardinal de Rohan, par l'entremise du maréchal de Tallard [1], pour le décider à prendre nettement parti contre le cardinal de Noailles dans l'affaire de la bulle *Unigenitus* qui venait de surgir. Cette nomination aurait été le prix d'un véritable marché, d'autant plus long à conclure que l'évêque de Strasbourg était fort attaché par la vénération et la reconnaissance à l'archevêque de Paris. « Sa paresse naturelle, ajoute Saint-Simon, lui étoit un autre frein. Il étoit né pour vivre mollement dans le faste et les délices, en grand seigneur, loin de tout tracas et de tout embarras, et quoi qu'on lui cachât avec soin ceux qui le menaçoient en s'abandonnant à ce qu'on vouloit de lui, il ne laissoit pas d'en prévoir une partie, et avoit peine à soumettre son col à ce pesant joug. A la fin, la vue de la charge qui l'attendoit, de l'état de chef de parti qu'on lui présentoit, de distributeur des grâces et des disgrâces qui s'offroit à lui, et de personnage considérable à Rome et en France, de protecteur de l'Eglise, de véritable chef du clergé, de ressource dominante des jésuites qu'il s'attachoit, et à sa maison pour laquelle il vouloit toutes choses : tout ce groupe ensemble, sans cesse rebattu par tout l'esprit, l'insinuation, l'ambition de Tallard, l'emporta sur les considérations plus religieuses, plus honnêtes et plus sages. Il se laissa entrainer à des gens qui le payèrent comptant d'avance par la charge dès qu'il se fut rendu, et qui firent après de lui tout ce qu'ils voulurent... » [2].

Que voilà bien le langage perfide d'un janséniste ! Ainsi, pour

[1] Père du duc de Tallard, qui venait d'épouser une nièce du cardinal.
[2] Notes à Dangeau, XIV. 410.

Saint-Simon, comme pour tout le parti, il eût été plus religieux, plus honnête et plus sage, pour un prince de l'Eglise, de se ranger du côté des adversaires d'une bulle papale condamnant des propositions comme hérétiques, que de l'accepter simplement : et parce que le cardinal de Rohan se montra, en effet, l'un des défenseurs les plus actifs de la constitution, il en résulte évidemment qu'il avait été acheté par les jésuites. N'était-il pas l'élève du cardinal de Noailles et ne lui devait-il pas les premiers succès de sa carrière ? La reconnaissance l'obligeait à épouser ses déplorables erreurs !...

Duclos enchérit encore sur Saint-Simon : selon lui, le Père Tellier aurait donné au cardinal de Rohan trois jours pour se décider ; mais Duclos avait un faible beaucoup trop prononcé pour les recueils d'anecdotes et de frondes. Aucune preuve n'a jamais été apportée de ces allégations, que nous déclarons, jusqu'à production d'un document authentique, inventées par les jansénistes aux abois. Ils en ont inventé bien d'autres ! Il suffisait alors d'être ami des jésuites ou partisan des doctrines romaines, pour être bon à pendre aux yeux du parti. Les historiens ont malheureusement beaucoup trop puisé dans l'arsenal janséniste. Une grande partie de l'histoire morale des deux derniers siècles est à refaire de fond en comble : l'entreprise a déjà été tentée, par des esprits droits, courageux et sagaces, et chaque jour voit s'écrouler une des calomnies lancées avec audace par les adversaires de l'autorité papale. Nous avons la conviction que le marché dont parle Duclos en est une. — N'a-t-il pas dit lui-même quelque part que peu de gens ont attaqué ou défendu la constitution *Unigenitus* de bonne foi ? Or Duclos n'a puisé ses anecdotes que dans les recueils des adversaires de la bulle. Aussi un critique impartial, l'abbé de Vauscelles, en traite-t-il la plupart, dans ses notes, de fariboles et de drôleries.

Il serait intéressant, du reste, de savoir quelle est la vraie source de cette accusation de simonie. Ni les *Nouvelles ecclésiastiques*, ni les *Mémoires secrets* sur la constitution, recueils jansénistes qui n'épargnent pas les injures aux amis des jésuites, n'en ont soup-

çonné l'existence. Ils représentent même le cardinal de Rohan comme favorable au cardinal de Noailles lors de la publication de la bulle, qui ne fut connue qu'au mois d'octobre 1713. Or la nomination de grand aumônier remonte au mois de juin, c'est-à dire à quatre mois auparavant. Le rapprochement de ces deux dates est essentiel en la question. Il nous paraît donc éminemment vraisemblable que la pensée de cette convention avec le P. Tellier, transformée par Duclos en marché définitif, ne vint à l'esprit de l'irascible Saint-Simon qu'en voyant le cardinal de Rohan prendre des jésuites dans son conseil lors de la commission pour l'acceptation de la bulle. Si tout cela était vrai, notre académicien eût-il persisté dans son rôle actif après la mort de Louis XIV et la digrâce du P. Tellier ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que le cardinal de Rohan inaugura sa charge de grand aumônier en revenant brusquement de Strasbourg, où il s'était rendu peu après sa nomination, pour célébrer, le 9 juillet 1713, le mariage de M. le Duc et de M. le prince de Conty.

Nous allons le voir maintenant directement aux prises avec les opposants à la constitution.

René Kerviler.

(A suivre).

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE

I

Les événements qui se passèrent à Rennes pendant la tenue des États provinciaux de 1788, sont peut-être une des manifestations les plus significatives de l'esprit nouveau qui s'éveillait alors et qui amena plus tard le grand bouleversement social de la Révolution française. Les antiques privilèges de la province devaient bientôt aller se perdre dans l'unité d'administration imposée à la France, et c'était pour la dernière fois que les États de la Bretagne avaient été rassemblés pour voter les impôts et offrir au roi de France le tribut fièrement nommé *don volontaire*. Jusqu'alors les discussions, souvent orageuses, qu'amenait la turbulence tenace du caractère breton, se passaient au milieu de l'ordre de la noblesse; les députés des communes y prenaient rarement part. Mais en 1788 les questions politiques s'étaient déplacées, les sentiments purement nationaux n'agitaient plus seuls les esprits, et les passions nouvelles essayèrent à Rennes leur formidable puissance. La question y fut posée entre le passé et l'avenir, et le sang coula pour la première

fois dans cette lutte inégale qui devait plus tard en inonder la France.

Le cadre tout féodal et tout provincial où se passa ce prologue d'un grand drame, lui prête d'ailleurs un aspect bizarre. En se réunissant à la couronne de France, la noble province de Bretagne, acquise par mariage et non par conquête, avait conservé des franchises nationales fort étendues. Ses États devaient être rassemblés tous les deux ans, et, pendant les intervalles des sessions, une Commission, nommée *Commission intermédiaire*, siégeant à Rennes près du gouverneur de la province, s'attribuait une grande part dans l'administration. Enfin, chaque gentilhomme breton possédait le droit de paraître aux États en personne et non par représentation; ce qui faisait que, malgré la sévérité avec laquelle on examinait les titres et les parchemins, l'ordre de la noblesse comptait souvent plus de sept cents membres. Puis venaient les représentants du riche clergé breton et les députés des communes et des bailliages. On comprend que cette nombreuse réunion donnât une grande animation à la ville désignée pour recevoir les États et en fît le centre des regards et de l'intérêt de toute la province.

La ville de Rennes, où eut lieu pour la dernière fois cet exercice des libertés bretonnes, avait d'ailleurs une importance toute particulière, due à son titre de capitale de la province, au parlement qui y siégeait, à l'école de droit, bruyante pépinière d'ardents et subtils esprits, qui animait nuit et jour tous les quartiers par ses plaisirs indisciplinés et ses manières tapageuses. Les riches familles parlementaires habitaient alors les beaux hôtels qui étalent leurs grises façades dans la rue de Toulouse et la rue Royale; une société élégante et spirituelle s'assemblait dans leurs salons dorés. C'était le beau temps de la ville de Rennes. Maintenant l'étranger qui se promène au milieu de ses rues désertes, dans la solitude rêveuse du Mail et du Thabor et sur ses jolis quais sans rivière, ne peut s'empêcher de comparer le calme triste qui l'environne à l'engourdissement somnolent qu'amènent chez un vieillard la faiblesse des organes et l'appauvrissement du sang. La vie s'est retirée de cette mélanco-

lique ville de Rennes, la vie politique, la vie qui consiste dans l'activité et l'agitation, la vie dont elle jouissait autrefois dans toute sa plénitude lorsque les États lui amenaient de nobles hôtes de tous les côtés de la province.

Parmi les gentilshommes qui, en 1788, étaient venus prendre leur part des travaux des États, se trouvait le marquis de Servière, dont le frère, président au Parlement, possédait un des beaux hôtels de la rue de Toulouse. Le président était un homme paisible, ami de la bonne chère, remplissant machinalement ses hautes fonctions, et peu enclin à se mêler d'affaires politiques; mais le marquis avait un tout autre caractère. Doué d'une grande activité morale et physique, il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il pouvait la déployer dans toute sa puissance. C'était pendant le temps des États seulement qu'il était permis aux questions politiques de passionner son esprit et de réclamer ses efforts. Il en profitait pour inquiéter le gouverneur de Bretagne et les gens du roi, auxquels il accordait ou refusait son appui avec une parfaite indépendance et une netteté qui démontait toutes leurs batteries diplomatiques. — « Aurons-nous le marquis de Servière? » était une des questions que l'on s'adressait dans le cabinet du gouverneur, lorsqu'il s'agissait de demander une augmentation d'impôts, une destination nouvelle pour les corvées, un nouveau tracé de route. Et la réponse ne manquait pas d'une certaine importance. Le marquis avait un petit parti dans les États; une phalange serrée le reconnaissait pour chef et votait avec lui.

Il devait son influence, d'abord à la promptitude et à la fermeté de ses décisions, à l'aménité de son caractère, puis, il faut bien l'avouer, à quelques moyens moins relevés. Les ambitieux d'influence, comme tous les ambitieux, *s'abaissent quelquefois pour conquérir*, ainsi que l'héroïne de Goldsmith, et le marquis ne dédaignait pas de réunir souvent à sa table ce qu'on appelait les *épées de fer*, pauvres gentilshommes, plus nobles que le roi, plus gueux que leurs valets, parés, durant leur séjour aux États, de quelque habit de soie taillé dans la jupe de leurs grand'mères, et qui, abandonnant la charrue pour la politique, n'avaient guère d'autre opinion que celle qu'ils puisaient dans les bouteilles de leurs amphitryons.

Le marquis de Servière faisait concurrence aux dîners du gouverneur, il possédait la voix de bon nombre d'*épées de fer*, qui ne juraient que par lui. C'était donc un homme important; il le savait et n'était pas fâché de faire sentir de temps en temps son pouvoir; mais, à l'époque dont nous parlons, en 1788, le marquis, devinant mieux que d'autres la gravité de la situation, abdiqua son rôle quelque peu tracassier. Il alla trouver, en arrivant, le gouverneur, M. le comte de Thiard; il lui expliqua ses craintes, en lui déclarant que toute son influence serait consacrée désormais à soutenir le parti de la royauté et de la noblesse, qui ne pouvaient être séparées. M. le comte de Thiard reçut fort gracieusement et avec force compliments cette espèce de soumission de son adversaire intime; mais, soit qu'il ne vît pas la situation sous le même jour que le marquis, soit qu'il comprît la faiblesse des gentilshommes en face des questions nouvelles, soit, enfin, que la cour lui eût donné des ordres secrets, il évita de se prononcer sur le parti qu'il prendrait dans la lutte à venir, traita légèrement les craintes du marquis et s'efforça de paraître très rassuré lui-même. Le marquis fut plus surpris que convaincu; mais il vit bientôt que la confiance témoignée par le gouverneur était partagée par le grand nombre des nouveaux arrivants, de sorte qu'il jugea à propos de dissimuler ses vagues inquiétudes et de reprendre son genre de vie ordinaire, en recevant dans l'hôtel de son frère, qu'il habitait toujours pendant les tenues d'États, le contingent d'hommes politiques auxquels il donnait le mot d'ordre.

Il avait donc, suivant cette détermination, réuni à souper le 29 décembre une quinzaine de convives, et, tous étant arrivés, on n'attendait plus personne, lorsque la porte s'ouvrit et qu'un laquais annonça :

« Monsieur le comte de Servière !

« Monsieur le chevalier du Lesguen ! »

Deux jeunes gens, vêtus de l'uniforme blanc du régiment du Roi, entrèrent alors et s'avancèrent avec vivacité vers le marquis et le président qui venait à leur rencontre. Les nouveaux arrivants furent

accueillis et embrassés avec une tendresse qu'expliquaient les noms de père, d'oncle, de fils et de neveu, prononcés affectueusement entre chaque poignée de main et chaque accolade. Puis le marquis, se souvenant de la nombreuse société devant laquelle se passait cette scène de famille, s'avança avec les jeunes officiers pour présenter à ses convives son fils et son neveu. Ce ne fut pas sans une satisfaction orgueilleuse, que, tout en faisant cette présentation, le marquis examina lui-même les deux jeunes gens.

C'étaient de charmants garçons, quoique n'ayant entre eux d'autre ressemblance que ce rapport inexplicable, qui peut exister, malgré des traits et une expression différents, et qu'on est convenu d'appeler *air de famille*. Le comte Paul de Servière, plus grand que son cousin, avait le teint brun, les yeux noirs et le nez aquilin; sa bouche était bien formée, mais quelques lignes tombantes trahissaient une certaine faiblesse de caractère qu'on ne retrouvait pas dans ses grands yeux pensifs, dont la gravité mélancolique était parfois éclairée d'un rayon de vive intelligence. Le chevalier Louis du Lesguen avait des yeux moins grands, des traits moins réguliers, un teint blanc et rose qui aurait pu faire envie à la plus jolie femme. Sa riante physionomie ne s'assombrissait un instant que quand un certain pli entre les sourcils venait trahir une impatience de caractère avec laquelle s'accordaient parfaitement ses lèvres roses bien découpées et solidement formées.

Mais, pendant que le marquis présentait les deux officiers, ceux-ci examinaient à leur tour, avec autant de surprise que d'envie de rire, les singuliers personnages dont les noms bretons résonnaient pour la première fois à leurs oreilles. Des corps, pour la plupart gros et courts, serrés dans des habits de couleur claire sur lesquels pendaient des jabots de vieilles dentelles souillés de graisse et de taches de vin, étaient surmontés de visages hâlés par le soleil qui les avait couverts d'une teinte d'un jaune uniforme. Les nez seuls, pittoresquement ornés de bourgeons d'un rouge éclatant, brillaient comme des rubis sur le fond terne de la peau. Sur ces têtes noires, des perruques écourtées et poudrées à blanc, faisaient le plus

étrange effet, et parfois, pour remplacer cette parure incommode, de longs cheveux rebelles se dressaient comme des pointes de porc-épic, malgré la farine et la chandelle dont ils étaient enduits. Enfin, chacun de ces respectables personnages portait au côté une longue rapière qui frappait sur les dalles, au moindre mouvement de son seigneur et maître, avec un bruit effroyable.

— M. de Kergoulu, M. de Penboisec, M. de Kerbagou, dit le marquis de Servière en s'adressant successivement à chacun de ses hôtes, je vous présente mon fils et mon neveu. Ils reviennent du Régiment du roi. Là, messieurs, ils apprennent à servir la France et son prince; mais il faut encore qu'ils sachent être Bretons avant tout; qu'ils s'instruisent à défendre, envers et contre tous, leurs privilèges comme gentilshommes et les droits de la province. Voilà, messieurs, ce qu'ils viennent apprendre parmi vous.

L'allocution du marquis fut reçue avec un bruyant murmure d'approbation. Les jeunes gens furent présentés plus particulièrement à ceux de ces messieurs qui avaient alliance ou parenté avec leur famille. Le marquis ne se montra pas difficile sur les preuves qu'ils apportaient; mais il vint cependant un moment où il trouva nécessaire de couper court aux présentations pour arrêter en même temps la forte envie de rire qui se manifestait sur les traits expressifs de Louis du Lesguen et qui menaçait de devenir irrésistible. Il donna donc le signal du souper. Ses convives le suivirent avec empressement dans la salle à manger et le repas commença avec un certain décorum. Malheureusement, si les *épées de fer* mangeaient énormément, ils buvaient encore plus ; l'influence des bons vins du marquis ne tarda pas à se faire sentir. La réunion devint bientôt tellement bruyante et sans façon, que le marquis se trouva tout à fait autorisé à se retirer, laissant toute liberté à ses convives, qui terminèrent entre eux une orgie dont les traces se voyaient encore le lendemain matin dans la salle à manger.

Les deux cousins, prétextant des engagements, avaient obtenu de bonne heure la permission de se retirer. Cependant ils en avaient assez vu et leurs physionomies trahissaient trop clairement leurs

impressions secrètes pour que le marquis, un peu honteux du rôle joué par ses nobles hôtes, ne sentît pas la nécessité d'une explication et ne craignît pas un peu la verve moqueuse de Louis du Lesguen. Mais à peine essaya-t-il, le lendemain, de dire un mot du souper, que Louis partit d'un éclat de rire homérique dont le marquis fut forcé d'attendre la fin, non sans une impatience visible.

— Ah! mon oncle, je vous demande mille pardons, car je vois que vous êtes fort mécontent de ma gaieté intempestive, dit Louis, aussitôt qu'il put parler; mais le souvenir des yeux avinés et attendris de nos chers parents, et de l'air honteux avec lequel vous les écoutiez, a été trop fort pour ma gravité.

— L'excuse ne vaut guère mieux que la faute, répondit le marquis d'un ton sec.

— Mais, pour Dieu! exigez-vous donc, mon oncle, que j'éprouve une tendresse aveugle pour la noble famille dont vous venez de nous faire présent?

— De la tendresse? non; mais du respect, mon neveu.

— Encore plus impossible, mon oncle; il faudrait qu'elle fût respectable.

— Sérieusement, Louis, je le prendrai fort mal, si vous continuez sur ce ton. Nous avons ici une étrange noblesse, j'en conviens. Elle est aussi riche d'aïeux que pauvre d'écus, et ne connaît pas la manière de mettre du fumier dans ses terres en épousant des filles de financiers, dont la bourse bien garnie permet de redorer à neuf un écusson. Aussi, ils pourraient entrer, tous ces nobles que vous avez vus hier, dans les chapitres de Lyon, et ils passent leur temps à mener la charrue. Mais pauvreté n'entache pas noblesse, et quels que soient leurs ridicules, le sang qui coule dans leurs veines exige vos égards.

— Me voilà converti, cher oncle; dépouillez cette gravité qui me désole, je suis prêt à faire amende honorable, dit Louis avec un franc sourire.

Le marquis reprit l'expression de bonne humeur qui lui était habituelle.

— Je ne dis pas, cependant, reprit-il en souriant d'un air de bonhomie maligne, qu'ils aient toujours des façons de grands seigneurs : ils boivent un peu trop et leurs perruques sont passablement étranges.

— Ah ! vous m'accordez cela, mon oncle ! s'écria Louis gaiement, à la bonne heure ! Avez-vous remarqué cette espèce d'édifice gothique, posé si artistement sur la tête de M. de Penboisec, avec les six nœuds de rubans roses et verts qui l'ornent d'une façon galante ?

— J'ai vu, du moins, que cette perruque te préoccupait fort.

— Ah ! c'est que j'ai eu le temps de l'admirer pendant le long compliment, moitié breton, moitié français, dont son propriétaire m'a régalé.

— Et que tu as été au moment d'interrompre par un éclat de rire qui m'aurait désolé. Songez, messieurs, à la position où nous nous trouvons, et vous comprendrez la nécessité pour la Noblesse de s'unir plus intimement que jamais, afin de résister aux attaques du Tiers.

— Pour cela, je suis de votre avis, mon oncle, et Paul peut vous dire ce que je pense des demandes de leurs insolents cahiers. Mais pas un noble, quel qu'il soit, ne peut, je suppose, songer à en autoriser la lecture ?

— Qui sait ? dit le marquis en secouant la tête.

— Impossible, mon oncle !

— Et cependant, je ne serais pas étonné, continua le marquis, comme se parlant à lui-même, que M. de Thiard favorisât sous main les députés et leurs prétentions.

— Mais alors, mon père, dit Paul gravement, si M. de Thiard, au nom du roi, soutient le Tiers dans ses demandes, et que le Clergé se joigne à lui, la Noblesse persistera-t-elle à refuser de les entendre ?

— Je ne sais, répondit le marquis d'un air pensif, mais tu te trompes, mon ami, en faisant remonter jusqu'au roi le blâme de cette conduite. C'est le ministre seul qu'il faut en accuser, et il s'en

trouve beaucoup parmi nous qui aiment à rappeler que, dans les temps passés, les désirs secrets du souverain furent souvent remplis par sa brave noblesse, en dépit de ses ordres et de ses défenses publiques.

— C'est jouer gros jeu ! dit Paul. Les temps qu'on rappelle ont été des plus malheureux de notre histoire.

— Et dans ce cas-ci, d'ailleurs, reprit le marquis, cette résolution rencontrerait des difficultés fort grandes. Je crois notre position plus mauvaise qu'on ne le pense généralement.

— Mais je ne vois pas, heureusement, reprit Louis avec insouciance, que l'armée ennemie soit bien nombreuse. Combien sont-ils? Quarante?

— Oui, quarante députés des communes et peut-être une partie du Clergé; mais ils ont derrière eux une véritable armée d'étudiants en droit qui nous disputeraient vigoureusement la victoire, si nous en venions aux mains.

— Grand Dieu ! ce serait le commencement de malheurs incalculables ! dit Paul.

— C'est vrai, répondit le marquis tranquillement. Ces étudiants sont de déterminés coquins. On les a laissés prendre des habitudes de tapageurs; ils sont, pour ainsi dire, enrégimentés sous plusieurs chefs, dont les plus remuants sont le jeune Moreau et Eugène Thorel.

Paul fit un geste d'étonnement.

— Quoi ! dit-il, mon ancien ami, que je me réjouissais de retrouver ici ?

— Eh mon Dieu ! oui, notre petit voisin, le fils de mon bon vieux notaire, qui serait bien scandalisé des airs fanfarons de son héritier. Une certaine capacité, quelque facilité de parole et l'influence qu'il a prise, je ne sais comment, sur ses compagnons, lui ont, à ce qu'il paraît, tourné la tête. Il se croit destiné à réformer l'État : lourde tâche pour le fils d'un notaire de village ! Il m'a cependant fait l'honneur de se présenter chez moi ; mais, comme je lui ai dit sincèrement ma façon de penser sur ses opinions et son genre de vie, il a paru fort blessé, et je doute qu'il revienne.

— Je comptais l'aller voir moi-même aujourd'hui, dit Paul. Ce que vous me dites m'afflige. J'ai conservé beaucoup d'affection pour ce pauvre Eugène.

— Je doute qu'il la mérite longtemps, répondit le marquis en haussant les épaules. Voyez-le, au reste. Il est curieux, je vous jure, à entendre parler ; vous le jugerez bien vite. C'est un cerveau brûlé et en même temps un homme vraiment dangereux. Mais, allons, messieurs, c'est assez parler de Rennes et de ses habitants; racontez-moi votre voyage et ce qui vous a retenus si longtemps à Paris.

La conversation prit alors un autre cours, de sorte que les jeunes gens parurent bien vite avoir oublié les graves questions qu'ils venaient de traiter, pour ne plus penser qu'à leurs plaisirs et à leurs projets personnels. Paul seul conserva une impression pénible : son esprit, plus sérieux que celui de son cousin, se tournait volontiers vers les théories philosophiques qui passionnaient alors la masse de la nation, et son caractère essentiellement modéré lui inspirait une antipathique répugnance pour les exagérations de principes et de conduite, de quelque côté qu'elles vinssent. Aussi s'était-il déjà acquis, parmi ses camarades, la réputation d'un homme bizarre, pour avoir combattu dans quelques discussions leurs idées exclusives et leurs projets absurdes. Cela, du reste, lui était rarement arrivé. Il possédait une espèce de délicatesse d'âme facilement froissée par la raideur et l'emportement des conversations politiques, et comme il sentait promptement le point absurde où mène tout raisonnement poussé à ses dernières limites, il se tenait dans un milieu temporisateur qui lui attirait de tous côtés des adversaires en lui donnant une apparence flottante et indécise. Peut-être d'ailleurs n'était-ce pas seulement une *apparence*; sa pratique ne répondait pas toujours à sa théorie et, après avoir clairement démontré le droit chemin, il se laissait insoucieusement entraîner d'un autre côté, soit par la fantaisie ou l'impression du moment, soit par l'influence de ses amis. Cette facilité de caractère dans l'habitude de la vie le faisait aimer de tous ses camarades autant que ses meil-

leures et plus nobles qualités; aussi n'avait-il pas encore appris à s'en défier.

Il était arrivé à Rennes connaissant vaguement les prétentions du Tiers et les projets de la Noblesse, mais ne pensant pas trouver dans les esprits l'animation que les récits de son père venaient de lui faire entrevoir; animation qui lui déplaisait, parce que de tous côtés il lui semblait voir de l'injustice et de l'exagération. Il était contrarié aussi de l'attitude prise par son ami d'enfance, cet Eugène Thorel, avec lequel il avait passé sa première jeunesse, partageant ses jeux, son travail, ses chagrins et ses plaisirs; qu'il avait quitté, il y avait quelques années à peine, lorsque l'un était parti pour le régiment du Roi, et l'autre pour l'École de droit, et qu'il retrouvait à la tête des plus querelleurs parmi les étudiants, ne rêvant, d'après ce que lui avait dit le marquis, que bruit et bouleversement. Il se souvenait bien que le caractère d'Eugène était, dès son enfance, vif, entier, dominateur; que la mort de son père, en le laissant de bonne heure son propre maître et le seul protecteur d'une sœur plus jeune que lui, avait dû donner toute liberté de développement à ses qualités et à ses défauts naturels; mais il ne pouvait croire cependant qu'Eugène en fût si vite arrivé à l'ambition folle et aux projets hardis qu'on lui attribuait. Le désir qu'avait Paul de revoir son ancien ami s'augmenta donc de la curiosité qu'il éprouvait et, aussitôt qu'il eut quitté son père, il s'achemina vers la maison qu'on lui avait indiquée comme celle de l'étudiant.

Eugène Thorel logeait dans une des rues sombres et populeuses qui sillonnaient alors l'intérieur de la ville de Rennes et dont il reste seulement aujourd'hui quelques types. Des porches avancés, soutenus par des piliers de bois grossièrement travaillés, interceptaient une partie de la lumière qui parvenait à filtrer entre les toits rapprochés, et un ruisseau fangeux roulant lentement au milieu de la rue occupait un bon tiers de sa largeur. Mais Paul trouva l'intérieur de la petite maison de son ancien ami aussi propre, aussi bien tenu que l'entrée en était peu agréable; tout y était d'une exacte simplicité, mais d'une propreté scrupuleuse, peut-être même y

avait-il une sorte d'exagération dans la manière dont ces deux qualités étaient affectées.

Eugène Thorel vint au-devant de Paul. Son premier salut fut un peu contraint, mais, quand Paul lui tendit la main en souriant affectueusement, toute trace d'embarras disparut de la physionomie d'Eugène et les deux jeunes gens s'embrassèrent tendrement.

L'étudiant était un grand jeune homme brun ; ses cheveux sans poudre donnaient un aspect étrange et sévère à sa figure ; ses sourcils très marqués, ses yeux noirs un peu enfoncés, son nez droit et ses lèvres pâles, son teint peu coloré, mais transparent, de telle sorte qu'on voyait le sang gonfler les veines à la moindre impression, un pli profond entre les sourcils et un sombre rayon dans le regard, composaient une physionomie plus frappante qu'agréable, quoique tous ses traits fussent réguliers. « Cependant lorsqu'un rare sourire venait, comme dans cet instant, entr'ouvrir ses lèvres et adoucir l'expression de ses yeux, son visage acquérait un charme inattendu, et Paul retrouva en le regardant tous ses meilleurs souvenirs d'enfance.

Ce moment ne fut pas long; un nuage inexplicable passa sur le visage d'Eugène, lorsque, se détournant, il présenta à Paul, d'un geste rapide, deux personnes qui se trouvaient dans la chambre, en disant brièvement : — Ma sœur Marguerite et son fiancé, M. Malo Bécherel, mon ami.

Paul s'inclina devant la jeune fille, et celle-ci, en rougissant d'embarras et de confusion, acquit subitement la seule beauté qui manquât à sa charmante figure, dont tous les traits rappelaient ceux de son frère, mais avec des contours plus adoucis et une expression totalement différente. Près d'elle se tenait un jeune homme dont la tournure et la figure faisaient un contraste frappant avec l'extérieur de ses hôtes : il était petit et disproportionné dans sa taille, en ce qu'il avait le buste long et les jambes courtes, défaut caractéristique de la race bretonne, plus vigoureuse que belle. Ses épaules développées et ses bras musculeux ne démentaient pas son origine. Il avait le visage rond, la physionomie gaie, de gros yeux bleus à fleur de

tête, le nez retroussé, les lèvres épaisses et droites comme un arc détendu. Son teint blanc faisait deviner la couleur blonde de ses cheveux, mais il les portait crêpés et coupés à la mode et couverts d'une épaisse couche de poudre. Il s'était levé en entendant le nom du comte de Servière, et se tenait debout d'un air intimidé.

Paul jeta un coup d'œil d'admiration sur la jeune fille, de surprise sur celui qu'on lui présentait comme son fiancé; puis, ne voulant pas augmenter l'embarras visible des trois personnes qui l'entouraient, il prit une chaise et commença à causer avec Eugène, pendant que M. Malo Bécherel saisissait le premier moment favorable pour se retirer. La jeune fille alla alors se placer dans l'embrasure d'une fenêtre, et les deux anciens amis se trouvèrent presque en tête à tête.

La conversation roula d'abord sur la position d'Eugène, ses projets d'avenir, les luttes qu'il avait encore en perspective pour se créer une position, la vie qu'il avait courageusement embrassée en quittant son village natal, en vendant son petit patrimoine et se faisant le tuteur, le protecteur, le père, pour ainsi dire, de sa sœur Marguerite, dont il espérait assurer le bonheur, avant de se lancer dans les épreuves et les travaux qui l'attendaient. Eugène parla de tout cela avec une simplicité parfaite, sans chercher à faire valoir sa tendresse pour sa sœur et sa conduite envers elle. Tout son langage témoignait d'une grande noblesse d'esprit unie à une grande fermeté. Il sembla même à Paul que cette dernière qualité était portée jusqu'à la raideur. Dans tout ce qu'avait fait Eugène, dans tout ce qu'il projetait, il était dirigé par de nobles intentions, mais puisées en lui-même, inspirées par son propre esprit, sur lequel les volontés et les désirs des autres semblaient ne pas avoir de prise, même lorsqu'il s'agissait de leur propre bonheur. Une fois, Paul rencontra les yeux de Marguerite, pendant que son frère parlait de ses projets pour elle et crut lire dans le regard humide de la jeune fille une craintive protestation contre l'avenir qu'on lui préparait. Mais elle détourna sur le champ son visage rougissant, et Paul resta incertain sur la pensée qu'il avait cru deviner. Cependant, tout en recon-

naissant le caractère élevé de son ancien ami, il ne sentait pas pour lui cette affection sympathique qui émeut et attire. Les qualités flottantes, indéterminées encore, du jeune enfant dont il avait gardé le souvenir, étaient devenues solides et raides, comme le marbre d'une statue qui remplace son modèle en terre: tout s'est achevé, mais aussi tout s'est pétrifié, et le froid de la pierre vous glace parfois.

L'étudiant semblait éviter toute allusion aux questions politiques du jour. A peine, de temps en temps, une phrase d'une ironie amère ou d'une ardente impatience venait-elle confirmer les paroles du marquis de Servière et trahir l'âpreté de caractère que Thorel portait dans la politique comme dans tout le reste. Mais Paul ne parvenait pas à maintenir la conversation sur ce terrain, même en faisant allusion aux projets supposés de l'étudiant et à l'influence qu'on lui attribuait. Un léger sourire, à l'instant évanoui, était tout ce qui prouvait qu'Eugène avait compris l'attaque sans vouloir y répondre. Enfin il semblait ou craindre son propre entraînement, ou redouter la pénétration de son ancien ami. Ce ne fut que lorsque Paul, déjà levé pour sortir, lui présentait une dernière fois la main qu'Eugène lui dit: — J'aurais voulu pouvoir me présenter chez vous dès demain, Monsieur de Servière; mais comment espérer vous rencontrer le jour de l'ouverture des États!

— Ce serait difficile peut-être, répondit Paul en riant; vous savez que les petits États aussi tiendront séance, et, grâce à mes vingt-trois ans, je ne fais partie que de ceux-là.

Les petits États étaient une réunion composée des jeunes gentilshommes non encore d'âge à prendre rang parmi l'ordre de la Noblesse. Ils s'assemblaient, nommaient un président et discutaient une partie des questions soumises à leurs aînés. Cette réunion extralégale a souvent joué un rôle, en donnant ou refusant son appui aux résolutions de la Noblesse. Elle eut une grande influence sur les événements qui se passèrent à Rennes au commencement de 1789.

— Mon Dieu! oui, dit Eugène d'un air méprisant; j'ai entendu

parler de cette parodie. C'est un jeu d'enfant qui peut être toléré, mais seulement tant qu'il restera inoffensif.

— Allons, Eugène, dit Paul en souriant avec finesse, vous n'êtes pas vous-même d'un âge assez vénérable pour nous traiter si dédaigneusement. Souvenez-vous que les Gracques étaient jeunes aussi. Vous ne pouvez l'avoir oublié, vous, dont l'ambition est, dit-on, de jouer leur rôle.

— Ah ! je vois que M. le marquis de Servière vous a parlé de moi, reprit Eugène avec amertume ; mais il se trompe en m'attribuant autant d'ambition : servir ma cause en simple soldat est mon seul désir.

— En simple soldat, Eugène ? répéta Paul ; est-il donc question de combattre ?

— C'est une métaphore, répondit l'étudiant avec un sourire équivoque.

— A la bonne heure, dit Paul gravement ; les causes qui procèdent par la violence sont en général bien mauvaises.

— Vous avez raison sans doute, répondit Eugène d'une voix brève ; puis, comme s'il eût été fatigué de cacher ses pensées secrètes et que l'ardeur de son caractère eût fait explosion malgré lui, il rejeta en arrière par un fier mouvement de tête les cheveux noirs qui cachaient son front plissé, et, mettant la main sur le bras de Paul, il fixa sur lui ses yeux brillants : — Et cependant, dit-il, il y a des crises, des malheurs nécessaires. Les générations qui travaillent pour l'avenir sont quelquefois appelées à fournir l'holocauste qui doit acheter le bonheur des âges futurs ; car les crimes du monde demandent souvent une grande expiation !

Paul fut frappé de la sombre expression qui prêtait une étrange beauté à la physionomie de l'étudiant, comme si ce visage incapable d'exprimer les sentiments doux n'était destiné qu'à s'animer sous les passions violentes. Le jeune comte regarda un instant Eugène avec une sorte d'admiration ; puis, au moment où il allait répondre, ses yeux tombèrent sur Marguerite. Cette fois il ne pouvait s'y tromper, la pâleur de la jeune fille, ses mains jointes sur

ses genoux où avait glissé son ouvrage, ses yeux humides et ses lèvres frémissantes annonçaient une profonde émotion. Paul se sentit troublé et surpris; il oublia ce qu'il allait dire. Eugène reprit tout à coup le calme qui lui était échappé, renouvela ses promesses d'aller voir son ancien ami et le reconduisit jusqu'à la porte de la maison, sans vouloir rentrer dans l'ordre d'idées où il avait un instant glissé malgré lui.

Paul s'éloigna tout pensif. Il lui semblait que, dans l'intérieur de cette petite maison si simple et en apparence si tranquille, il y avait des souffrances cachées et des froissements entre des caractères qui différaient trop entre eux pour pouvoir se comprendre : malgré les réticences d'Eugène, il voyait que le marquis de Servière l'avait bien jugé jusqu'à un certain point, mais Paul était porté à penser que son père n'avait pas sondé la profondeur du caractère de l'étudiant, et ce caractère lui paraissait plus sombre, plus inflexible, à mesure qu'il se rappelait le récit de sa vie et l'expression austère de ce jeune visage. Puis, auprès de ce souvenir, se dressait dans l'imagination de Paul la charmante figure de Marguerite, avec ses grands yeux noirs où se révélait une âme comprimée, et l'expression douloureusement résignée qui se répandait sur son visage, lorsque son frère prononçait le nom de M. Malo Bécherel, le fiancé de Marguerite. Chose étrange ! ces différentes pensées poursuivirent Paul pendant les plaisirs du jour, pendant ses entretiens avec son cousin, auquel pourtant il se garda de les laisser deviner. Il les retrouva la nuit dans ses songes, et le lendemain à son réveil, pendant qu'il s'habillait pour se rendre aux États, il pensait encore à la petite maison de la rue...

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES, avec morceaux choisis, extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. Ouvrage dédié aux institutions et aux familles, approuvé et recommandé par Mgr l'Evêque de Nantes. 2 forts vol. in-18 jésus. (Voir à la *Bibliographie bretonne et vendéenne* pour le détail et le prix).

« Sur le rapport favorable qui Nous a été adressé, dit l'approbation de Mgr Le Coq, Nous recommandons volontiers l'ouvrage intitulé : *Histoire des littératures anciennes et modernes*, et Nous souhaitons, dans l'intérêt des maisons d'éducation et des familles chrétiennes, qu'il réponde pleinement à la pensée qui a présidé à sa composition. »

Cette pensée, nous ne saurions mieux la faire connaître qu'en reproduisant la préface qui ouvre ces deux excellents volumes :

« L'*Histoire de la Littérature* n'est pas une partie indifférente des diverses branches de l'instruction. Elle complète, pour ainsi dire, l'histoire politique, en nous initiant aux progrès de l'esprit humain chez les différentes nations, et en nous faisant connaître ces monuments impérissables que les siècles se sont transmis comme les règles du savoir et du goût. Elle nomme ces grands génies auxquels il a été donné de s'élever à des hauteurs sublimes que beaucoup sans doute ne peuvent atteindre, mais qui du moins excitent dans l'âme un noble et légitime enthousiasme. En même temps, elle offre des modèles à la portée de tous dans les ouvrages

d'un grand nombre d'écrivains qui se sont attachés aux genres plus simples, et n'ont souvent produit des œuvres dignes de la postérité qu'à force de travail et de persévérance. N'est-ce pas là pour nous un précieux encouragement à développer par de sérieuses études les dons intellectuels que nous avons reçus et qui nous deviendront ainsi une source d'incomparables jouissances ?

« De plus, il est bon, surtout à notre époque, de posséder des idées vraies et justes sur la saine littérature, afin de ne pas se laisser entraîner par le goût dépravé d'un trop grand nombre d'auteurs, qui répudient toutes les traditions du passé pour y substituer des nouveautés dangereuses.

« Tels sont les motifs qui ont fait rédiger cet abrégé de l'*Histoire des littératures anciennes et modernes*. Tout permet d'espérer que les élèves y trouveront une étude profitable et en même temps pleine d'intérêt. On y a condensé, à leur intention, l'enseignement des maîtres les plus sûrs en ces matières, avec leurs appréciations, leurs jugements : *La Harpe, Villemain, Nettement, Nisard, etc.*, ainsi que les divers cours d'histoire littéraire justement en renom de MM. *Drioux, Henry, Demogeot* et autres.

« Il a fallu nécessairement se borner en parcourant un champ aussi vaste ; néanmoins, pour éviter la sécheresse, écueil ordinaire des abrégés classiques, on s'est efforcé de tenir un juste milieu entre les développements excessifs et une brièveté non moins fastidieuse, n'offrant presque aux élèves qu'une simple nomenclature. Rendre l'étude de l'histoire littéraire aussi méthodique, et en même temps aussi attrayante que possible, tel est donc le but de cet ouvrage.

« Tout y a été prévu, et dans le plan suivi, et dans la disposition typographique elle-même, pour fixer mieux l'attention et pour faciliter le travail de la mémoire. De nombreux *Tableaux synoptiques*, placés en tête des principales divisions, seront, à ce point de vue, d'une immense ressource, en permettant de saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble des diverses époques de la littérature. Enfin, un *Recueil de Morceaux choisis*, joint à chacun des deux volumes,

offrira, comme à tout instant, outre une lecture agréable, un complément, et le meilleur, le plus authentique, des notions données dans le cours de l'histoire sur les auteurs les plus célèbres.

« On a cru bon de réserver exclusivement le second volume à la *Littérature française ;* c'est pourquoi, dans celui-ci, les *Littératures anciennes* seront suivies des *Littératures modernes étrangères.*

« Préparé avec le plus grand soin, ce travail a été soumis au contrôle de personnes compétentes, notamment d'ecclésiastiques très versés dans les choses de la littérature, et d'un ancien inspecteur de l'Université, non moins pieux que savant. C'est dire assez à quel point cet ouvrage doit être tenu pour irréprochable, et avec quelle entière sécurité on pourra le mettre dans toutes les mains : mérite bien rare, on ne le sait que trop, dans les livres de ce genre, et qui est de nature à le recommander aux familles chrétiennes et aux institutions religieuses d'éducation. Puisse-t-il servir à la gloire de Dieu, et au plus grand bien des chères âmes auxquelles il est destiné ! Daigne la Vierge bénie, patronne de leurs études, leur obtenir, avec la science profane que la piété sanctifie, les dons éminents qui forment les grands cœurs et d'où naissent les solides vertus.

« *Nantes, le 31 mai 1879.* »

FANTOMES BRETONS. Contes, légendes et nouvelles, par M. E. du Laurens de la Barre. — Un vol. in-18 jésus. Paris, C. Dillet, édit., rue de Sèvres, 15.

Notre excellent collaborateur, M. E. du Laurens de la Barre dédie ce nouveau et charmant volume à sa petite-fille, Marie-Élisabeth, et place en tête cet avis au lecteur :

Des landes aux rochers de la vieille Armorique.
Voilà ce qu'on entend...
ÉMILE GRIMAUD (*Fleurs de Bretagne.*)

« Les légendes bretonnes sont aussi des *Fleurs de Bretagne.* Elles

sont sœurs des chants de nos bardes et forment, avec ces curieux *Barzaz* [1], le fonds de la poésie primitive des Bretons.

« Les recueillir, les publier, c'est donc travailler, non à une œuvre personnelle, mais à une œuvre qui touche à l'intérêt littéraire du pays.

« Ce fut dans cette pensée que l'auteur publia, en 1857, ses premières légendes, sous le titre de *Veillées de l'Armor*. C'est dans le même but qu'il vous adresse ce nouveau recueil de récits populaires.

« Ici, aucun ordre arrêté. L'auteur prend à peu près au hasard des articles épars çà et là, de manière à donner une sorte de spécimen de chacun des genres qu'il a pu traiter dans son humble carrière de *chercheur*.

« Ces récits doivent être oubliés ou peu connus et quelques-uns sont inédits. Dispersés dans plusieurs journaux et revues (Paris et province), ils formeraient aujourd'hui beaucoup de volumes : cela n'en vaut pas la peine. Les 250 pages de ce petit et sans doute dernier ouvrage suffiront peut-être pour vous rappeler, lecteur, les vieilles histoires qui ont bercé votre jeunesse.

...La jeunesse rit en les écoutant,
L'âge mûr sourit en les méditant...

« Ce sera comme le testament d'un vieux conteur.

« *Coat-ar-Roc'h, 1er janvier* 1879. »

Nous venons de citer la première page des *Fantômes bretons;* nous en citerons aussi la dernière, qui est un sonnet; car M. du Laurens de la Barre, poète à ses heures, en a placé un, comme une fleur, entre chacun de ses récits :

SOUVENIR

Riante vision des heures de l'enfance,
Horizons disparus et pour jamais voilés...

[1] *Barzaz-Breiz :* Vicomte Hersart de la Villemarqué.

Qu'on aime à t'évoquer, ô douce souvenance,
Fantôme qui survit à nos jours envolés !

Beaux rêves d'un moment qui bercez la souffrance,
En versant un doux baume au fond des cœurs troublés,
Vous êtes le passé, vous êtes l'espérance ;
Vos célestes lueurs nous laissent consolés.

Chères illusions des premières années,
Lorsque de cheveux blancs vous êtes couronnées,
Heureux qui vit encor de votre souvenir !...

Heureux qui, relisant le livre de sa vie,
N'y voit que des feuillets dignes de notre envie,
Et qu'il peut confier au vent de l'avenir !

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Le dixième pèlerinage des Nantais à Lourdes. — Les fêtes de Sainte-Anne. — Nos lauréats à l'Académie française. — Une lettre de Léon XIII à l'abbé Moigno. — Le Congrès de l'Association bretonne. — Connaissez-vous *la Pomme?*

Le jour même où paraîtra cette livraison, quatre trains rapides, partis de notre gare, emporteront une véritable armée de Nantais vers Lourdes, où ils vont accomplir leur dixième pèlerinage. Celui-ci est plus remarquable que tous les autres, parce que son but est l'inauguration solennelle de la statue de sainte Anne, dans la chapelle bretonne de la basilique pyrénéenne. « Cette statue, lisons-nous dans la *Semaine religieuse*, est l'offrande des catholiques du diocèse. Le Comité des Pèlerinages en avait confié l'exécution à M. Potet, artiste dont l'éloge n'est plus à faire. La sainte Patronne de la Bretagne, majestueusement assise, a près d'elle sa jeune enfant, la Vierge Marie : elle lui enseigne la loi de Dieu et lui explique le premier commandement. Marie, en extase, produit en son cœur immaculé les actes les plus fervents de l'amour divin, et sainte Anne contemple avec ravissement sa fille bien-aimée, déjà comblée de toutes les bénédictions du ciel. Ce beau groupe d'une expression saisissante est en superbe marbre de Carrare. »

Mgr l'évêque de Nantes, qui préside ce pèlerinage, l'avait annoncé à ses diocésains par un beau mandement, qui n'a pas peu contribué à grossir les rangs des pieux voyageurs. « Tandis que d'autres, leur disait-il, s'en vont, selon leur gré, à leurs affaires ou à leurs plaisirs, nous allons à Notre-Dame de Lourdes; nous allons voir ce rocher, autrefois obscur, désormais célèbre, où Bernadette contempla de ses yeux ravis la Vierge immaculée. Là, nous verrons sa gracieuse image, sa source limpide, son églantier fleuri. Là, nous épancherons nos cœurs; là, nous mul-

tiplierons nos prières et nos vœux; là, se confondront, dans une commune émotion, nos soupirs et nos larmes; là, nous penserons à tout ce qui nous est cher, à tout ce qui nous inquiète et nous préoccupe, à nos tombes et à nos berceaux, aux calamités qui nous menacent, aux tristesses qui nous accablent, aux angoisses du présent, aux incertitudes de l'avenir. Là, nous pleurerons et nous gémirons ensemble sur les deuils de l'Eglise et sur les deuils de la Patrie : *Ad te suspiramus, gementes et flentes in hâc lacrymarum valle*... N'en doutons pas : nos prières seront exaucées, puisque avec nous priera l'auguste aïeule du Sauveur, la patronne de notre Bretagne, sainte Anne, dont nous porterons solennellement la statue, don magnifique de votre générosité, jusqu'à cette chapelle qui lui est destinée, sous les voûtes de la jeune et superbe basilique. »

— L'éclat des fêtes de Sainte-Anne, les 25, 26 et 27 juillet, était rehaussé cette année par la présence de quatre archevêques et évêques : Mgr Place, archevêque de Rennes ; Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger ; Mgr Bécel, évêque de Vannes ; Mgr Hillion, archevêque à Haïti.

Le dimanche 27, la foule des pèlerins était immense. Après avoir fait une visite à l'église, ils ont suivi la procession traditionnelle. La messe a été célébrée par Mgr l'archevêque de Rennes, qui présidait pour la première fois, comme métropolitain de la Bretagne, les fêtes de Sainte-Anne. Mgr Place et Mgr Bécel ont distribué la communion aux pèlerins.

A huit heures et demie, les représentants des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Bretagne se sont formés en procession ; puis, ils ont assisté à une messe célébrée par Mgr l'évêque de Vannes. Les pèlerins ont entendu avec une respectueuse sympathie le sermon de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger. Une assemblée générale des Conférences a été tenue dans la grande salle du Petit-Séminaire, sous la présidence de NN. SS. les archevêques et évêque.

— Le jeudi 7 août, l'Académie française a tenu, dans l'amphithéâtre de l'Institut, sa séance annuelle pour la distribution des prix de vertu. M. Jules Simon, notre compatriote, a prononcé le discours d'usage. Nous en extrayons le passage suivant, qui met en lumière le généreux dévouement d'un prêtre nantais :

« L'Académie décerne le prix de la fondation Gémond, d'une valeur de 1,000 fr., à M. l'abbé Maillard, de Saint-Julien de Concelles (Loire-Inférieure) [1].

« M. l'abbé Maillard a passé sa vie à faire le bien. On signale particu-

[1] M. l'abbé Maillard, né à Bouvron, est actuellement vicaire de Saint-Mars de Coutais.

lièrement sa belle conduite pendant une épidémie de variole noire qui a sévi à Moisdon (Loire-Inférieure). A Saint-Michel, il s'est jeté courageusement à la mer et a sauvé la vie à un homme qui se baignait imprudemment par un gros temps et qui avait été pris de vertige. Mais ce qui a surtout ému l'Académie, c'est la carrière militaire de M. l'abbé Maillard. Parti volontairement, sans traitement ni fonction officielle, avec le 2e bataillon de mobiles de la Loire-Inférieure, pendant la funeste guerre de 1870-1871, l'abbé Maillard n'a cessé d'être pour tous ses compagnons un camarade dans le danger, un père dans la souffrance. Il marchait allègrement en tête du bataillon, couchait dans la neige, se tenait au premier rang pendant les engagements pour relever et soigner les blessés, prodiguait ses soins aux malades et se multipliait pour leur procurer des aliments et des remèdes. On affirme qu'il a passé plusieurs jours sans nourriture, distribuant ses rations aux soldats les plus épuisés par la fatigue et le besoin. Il n'a pas été blessé, quoiqu'il fût sans cesse au milieu des balles; mais il est tombé au pouvoir des Prussiens et a subi une rude captivité. Il est rentré dans sa famille après la paix, épuisé, crachant le sang. Ce sont ses camarades de bataillon qui ont demandé pour lui à l'Académie, dans une lettre touchante, la récompense qu'elle est heureuse de leur accorder. »

L'Académie a également accordé une médaille de 500 fr. à Marie-Jeanne Cochard, servante à Lannion (Côtes-du-Nord), et une médaille de 300 fr. à Clarisse Lemelin, ouvrière à Nantes (Loire-Inférieure), pour des actes méritoires, dont nous regrettons de ne pas trouver le détail dans le compte rendu officiel.

— Le savant et infatigable abbé Moigno, — notre compatriote, puisqu'il naquit, en 1804, à Guéméné (Morbihan), — avait fait hommage à Léon XIII du dernier ouvrage qu'il vient de publier : *Les Splendeurs de la foi*. Le Saint-Père l'en a remercié par une très belle et très longue lettre, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, mais dont voici un passage qui la résume : — « Nous vous adressons toutes Nos félicitations à vous qui, après un travail long et opiniâtre consacré à apprendre et à enseigner les sciences philosophiques et théologiques, vous êtes livré avec une telle ardeur aux sciences physiques que, dans l'exposition et l'illustration de leur universalité, vous ayez mérité la gloire d'être appelé publiquement leur promoteur. »

— Le lundi 1er septembre, l'Association bretonne ouvrira son congrès dans le Finistère, à Landerneau. Le programme de la section d'archéologie, qui nous intéresse plus particulièrement, est très varié et promet de remarquables conférences. Notre prochaine chronique sera consacrée

à rendre compte de cette fête de l'intelligence, dont nous voyons avec joie revenir les assises annuelles.

— Connaissez-vous la Société littéraire et poétique de *la Pomme?* Peut-être que non. Eh bien, vous pourrez faire sa connaissance dans notre bonne ville de Nantes, le 4 octobre prochain. Voici la note qu'elle fait publier dans les journaux de notre région :

« La Société *la Pomme,* composée de Bretons et de Normands résidant à Paris, met au concours pour cette année les sujets suivants :

I. (Bretagne). — Éloge de Jacques Cassard (morceau en prose). 1er prix, une médaille d'or ; — 2e, une médaille de vermeil.

II. (Bretagne). — Sonnet sur Michel Colomb. Prix, un objet d'art.

III. (Normandie). — Pièce de vers sur les poètes normands. 1er prix, médaille d'or ; — 2e, médaille de vermeil.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 15 septembre 1879, à M. Chesnel, secrétaire général de la Société, 21, boulevard Saint-Martin, Paris. Ils porteront une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le nom de l'auteur. Les enveloppes contenant le nom d'un auteur à qui une mention honorable aura été décernée, ne seront ouvertes que sur l'autorisation expresse du lauréat.

Le concours sera clos le 20 septembre exclusivement. La distribution des prix du concours de *la Pomme* aura lieu, en séance solennelle, à Nantes, le 4 octobre 1879. »

Un Nantais, M. Charles Monselet, annonçant ce concours dans un journal de Paris, ajoutait : « L'année dernière, c'était à Caen que se rendait la Société de *la Pomme* ; cette année-ci, c'est à Nantes qu'elle se rendra. Après une ville normande, une ville bretonne. C'est dans l'ordre, la Société étant composée de Normands et de Bretons. *La Pomme* aura son concours littéraire à Nantes, comme elle l'a eu à Caen... Il y aura des fêtes et des concerts, comme il convient, peut-être un banquet. On mangera des fouaces du bon faiseur. »

Ce dernier trait ne vous semble-t-il pas adorable? Pourquoi pas des beignets... *à la pomme?*

L'an dernier, à Caen, un de nos compatriotes, M. Mauriès, bibliothécaire de la ville de Brest, remporta le premier prix pour la poésie, dont le sujet était : *le Pommier*. Sa pièce débutait ainsi :

Mignon, s'abandonnant à la mélancolie,
Dans un rêve enchanteur entrevoit l'Italie ;
Elle a cru respirer l'odeur des orangers.
Quand l'âme du Breton a secoué ses chaînes,
Il porte sa pensée au pays des vieux chênes,
Dont l'image le suit sur des bords étrangers.

Et moi, quand le printemps, éveillant les abeilles,
Vient sur la Normandie épancher ses corbeilles,
Je promène un regard sur les pommiers en fleurs.
C'est là que j'ai passé les jours de mon enfance !
Contre l'émotion me voilà sans défense,
Et mes yeux attendris se sont voilés de pleurs.

Quant à l'*éloge de Châteaubriand,* mis au concours, il faut avouer que l'on n'avait pas pu donner de prix, vu l'insuffisance des envois.

Espérons que le grand marin Jacques Cassard aura autant de bonheur que *le Pommier,* et le grand sculpteur Michel Columb plus de chance que l'auteur des *Martyrs.*

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

CANTICOU SPIRITUEL, composet evit ar missionou, ar retrejou hag ar miz Mari. *Dekvet edision* reizet ha cresquet a gals canticou nevez. In-18, 215 p. Brest, lib. Lefournier; Quimper, Salaün.

FANTÔMES BRETONS, contes, légendes et nouvelles, par E. du Laurens de la Barre. — Un vol. in-18 jésus, 260 pp. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, libr. C. Dillet, 15, rue de Sèvres. — Tiré à 300 ex. seulement..... 3 fr.

FRANÇAIS ET CHRÉTIENS. Discours prononcé à la distribution des prix de l'Ecole Saint-Charles, à Saint-Brieuc, par le T. R. P. Rousselin, prieur de l'Ecole. — In-8°, 29 pp. Saint-Brieuc, impr. Prud'homme.

FRÈRE ANDRÉ, artiste peintre, de l'ordre des Frères prêcheurs (1662-1753). Lettres inédites et documents, accompagnés de notes, d'un essai de catalogue des ouvrages de ce peintre, et d'un portrait gravé à l'eau-forte par E. Moyse, d'après la peinture originale du frère André; par Charles Marionneau. Gr. in-4°, 64 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou.

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES, avec morceaux choisis, extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. — In-18 jésus. T. I, Littératures anciennes : hébraïque, grecque, latine. Littératures étrangères modernes: italienne, espagnole, anglaise, allemande, 620 pp. — T. II, Littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours, 538 pp. Ouvrage dédié aux institutions et aux familles. approuvé et recommandé par S. G. Mgr l'Evêque de Nantes. Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, impr. édit., et chez les libraires. Les 2 vol.... 8 fr.

Le second volume se vend à part, sous le titre d'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, depuis ses origines jusqu'à nos jours, avec morceaux choisis, extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. — In-18 jésus, VII-537 pp..... 4 fr.

MANUEL DU CONTRAT D'ASSURANCE. Assurances contre l'incendie. Assurances sur la vie. Principe et jurisprudence, par M. Paul Philouze, docteur en droit, juge d'instruction à Rennes. — Un fort vol., 464 p. Paris, L. Larose, rue Soufflot, 22..... 6 fr.

MONTMARTRE ET LE SACRÉ-CŒUR, par Paul Féval. In-18, 36 p. Paris, lib. Palmé.

NOTE SUR LA TACTIQUE EN ESSAI, par P. de Cornulier, lieutenant de vaisseau. In-8°, 22 p. avec fig. Paris, Berger-Levrault..... 75 c.

ŒUVRES DE CHATEAUBRIAND : *Atala, René, Aventures du dernier Abencérage*. Notices par A. France. Petit in-12, XLIII-295 p. et portrait. Paris, lib. Lemerre..... 6 fr.

LES RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

COURS PHILOSOPHIQUE ET CRITIQUE D'HISTOIRE MODERNE SUR L'INVASION DES SOPHISTES QUI ONT DÉVASTÉ L'EUROPE ET FAIT RÉTROGRADER LA CIVILISATION, par M. L. Revelière, membre de la Chambre des députés sous les règnes de Louis XVIII et Charles X.

II *

Pour trouver la première cause de la Révolution, il faut remonter au XVIe siècle, à cette grande révolte de Luther qui jeta à tous les vents le cri de l'ange déchu : *Non serviam.* Il ne l'adressait encore qu'à l'autorité spirituelle; mais qui se déclare juge de l'obéissance due à Dieu est bien près de se déclarer juge de l'obéissance due aux hommes. Quel droit, en effet, l'homme peut-il avoir par lui-même sur un autre homme? Il ne peut l'avoir que par Dieu, et c'est ce qu'on appelait, dans les vieux temps, le *droit divin,* non pas qu'on considérât tel gouvernement, telle famille, comme directement investi de Dieu, — cela ne s'est vu qu'en Israël, — mais parce qu'on voyait la volonté de Dieu se manifestant par les traditions, par les mœurs, par les institutions longuement consacrées, ce qui implique un long assentiment des peuples. Attenter à ces institutions, c'était attenter à l'ordre établi par Dieu, c'était jeter dans la société des éléments de trouble et trop souvent d'anarchie qui enlevaient toute base solide à l'État. La France en est une triste

* Voir la livraison de juillet 1879, pp. 5-16.

preuve depuis cent ans. Lorsqu'on secoue l'autorité supérieure, comment respecterait-on les inférieures?

La conséquence cependant ne se fit pas sentir dès l'abord, et il y a même cela d'étrange que la Révolution s'est produite en France, pays catholique et, par suite, respectueux du *droit divin*, plus tôt qu'en Allemagne, par exemple, où l'hérésie avait jeté de profondes racines. En d'autres termes, c'est le peuple qui s'était le plus énergiquement opposé à la révolution religieuse qui a été la première victime de la révolution politique; les autres attendent leur tour.

Pour expliquer ce fait qui semble contradictoire, il est nécessaire de se rappeler que Luther et Calvin, tout en prêchant la libre-pensée vis-à-vis de Rome, ne l'admettaient nullement vis-à-vis d'eux. Jamais sectaires ne furent plus despotes. Si la logique manquait à leur autorité, le glaive ne lui manquait pas : *Non veni mittere pacem sed gladium*, écrivait Calvin en tête de ses livres. Ajoutez que la prétendue Réforme ne s'était pas faite par le peuple comme les conquêtes de l'Évangile, mais par les hauts barons qui convoitaient depuis longtemps et surent s'approprier les biens de l'Église et des monastères. Or l'organisation de l'Allemagne, de l'Angleterre, de tout le nord de l'Europe, était encore féodale, tandis qu'en France elle ne l'était plus. A l'heure qu'il est, l'aristocratie anglaise est encore maîtresse du pays; elle l'est à ce point, par toutes les fonctions qu'elle remplit et, on peut dire, qui lui sont dévolues, que beaucoup des membres de la Chambre des Communes lui appartiennent. En France, rien de semblable; l'aristocratie, en perdant la plupart de ses fonctions, avait perdu la majeure partie de son influence, et le trône, sans son soutien, était trop faible, après Louis XIV, pour résister à tous les coups.

Il l'était d'autant plus que la libre-pensée, dans un pays devenu le centre du mouvement intellectuel en Europe, y avait fait plus qu'ailleurs beaucoup de chemin. A l'autorité venant de Dieu on opposa, timidement d'abord, audacieusement ensuite, l'autorité venant du peuple. On aurait bien pu demander ce que c'était que

le peuple. Doit-on le reconnaître, par exemple, dans quatre à cinq millions de voix, chez une nation de trente-six millions d'âmes? Mais alors ce n'est plus la souveraineté du peuple, c'est la souveraineté d'une minorité infime s'arrogeant tous les pouvoirs, sans limites et sans responsabilité. La souveraineté du peuple n'est, en définitive, qu'un mot et qu'un leurre; mais comme mot elle fait ce que font tous les mots d'ordre, elle rallie; comme leurre, elle ne manque jamais de dupes.

Si ces dupes furent nombreuses et si elles le sont encore, on ne peut en être surpris. La souveraineté, même la plus illusoire, flatte toujours; elle excite l'ambition, elle pousse aux changements, aux conquêtes, à tout ce qui trouble la stabilité et, par suite, la prospérité des États, mais n'est pas sans profit pour l'audace. « C'est du fond de vos loges, disait, il y a quarante ans, M. de Lamartine à une députation de la franc-maçonnerie, la secte qui exprime le mieux la pensée révolutionnaire, c'est du fond de vos loges que sont émanées, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les idées qui ont jeté les fondements des Révolutions de 1789, de 1830 et de 1848. »

C'était bien aussi la conviction de M. Revelière. Il avait pu s'assurer par lui-même que toutes les révélations de Barruel sur la franc-maçonnerie et sur la secte illuminée de Weischaupt n'étaient que trop vraies; et, bien qu'il ne sût pas tout ce que nous savons maintenant sur les régicides préparés et résolus dans ces officines de ténèbres, il avait parfaitement compris et il démontre parfaitement que c'est de leur sein qu'est *sortie tout armée la Révolution.* Qu'eût-il dit s'il eût entendu les organes officiels de la secte expliquer hautement certains de leurs emblèmes, celui notamment qui est propre au *Grand-Elû* ou *chevalier Kadosh?* Il s'agit d'une croix avec un serpent à trois têtes. Ces trois têtes portent: l'une, une *couronne;* elle indique les *souverains,* nous dit le Fr. Ragon; une autre porte la *tiare;* il est inutile de dire ce qu'elle indique; la troisième porte un *glaive,* l'emblème de l'*armée.* Le récipiendaire doit abattre avec le poignard les trois têtes: la couronne, la tiare, l'épée.

Et cette œuvre impie ne cesse pas d'être à l'ordre du jour. On est étonné du nombre de francs-maçons que comprennent nos assemblées révolutionnaires depuis 1789.

Sieyès, qui donna le premier coup de cloche de la Révolution par son fameux pamphlet : *Qu'est-ce que le tiers état?* était, quoique prêtre, quoique grand vicaire, un des membres éminents des loges; Talleyrand, quoique évêque, leur appartenait également ; Mirabeau, Condorcet, Bailly, Fauchet, Rabaud de Saint-Étienne, Péthion, Fourcroy, Chénier, Danton, etc., etc., c'est-à-dire l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative et la Convention s'y coudoyaient fraternellement. Sieyès était leur agent le plus actif. M. Revelière le prend à parti, à propos de son fameux cri de guerre : *Qu'est-ce que le tiers état? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'ici? Rien. Que demande-t-il? A être quelque chose.*

Le tiers état tout! mais il n'était cependant ni le clergé, ni la noblesse, ni même le peuple. Il sortait, il est vrai, du peuple; il était l'*avant-garde du peuple;* mais il n'était *plus le peuple;* c'est Le Bas, écrivain révolutionnaire, qui le dit, et il ajoute qu'il *séparait* même *ses intérêts de ceux de la masse* [1].

M. Revelière dit non moins justement que le tiers état était *une sorte de tri, d'inégalité relative et d'aristocratie en dehors des prolétaires et des manœuvres* [2]. Or ce *tri* était très privilégié, ainsi que nous l'avons déjà démontré dans ce recueil [3]. Comprenant surtout les habitants des villes, il souffrait peu ou point de la corvée, le plus lourd des impôts; il n'était pas tenu d'aller à la guerre, il jouissait des immunités accordées aux offices de judicature qui lui étaient presque exclusivement dévolus, et il y avait, suivant Ferbonnais, 45.000 de ces offices en France; il avait le monopole des arts et métiers, celui du commerce, car le noble dérogeait en s'y livrant, et l'on peut dire, celui de toutes les professions qui conduisaient à la fortune. Aussi le tiers concentrait-il en ses mains le capital mobilier du pays.

[1] *Dictionnaire encyclopédique.* V° *Tiers état.*
[2] T. I, p. 471.
[3] *Revue de Bretagne,* t. XXXIII, p. 253.

Le tiers-état était donc fort loin d'être *rien ;* mais, au lieu de demander à être quelque chose, comme disait modestement Sieyès, il tenait à être *tout*. Tel est le secret de la Révolution. Aujourd'hui cependant qu'arrive-t-il ? Les *nouvelles couches sociales* se plaignent, s'irritent. Le peuple est *tout,* disent-elles, et jusqu'à présent qu'a-t-il été? *Rien*. Ce sont toujours les mêmes aspirations, toujours le même langage, et la bourgeoisie affolée pousse les hauts cris de ce qu'on ose tourner son sophisme contre elle.

« La Révolution a versé sur le monde, dit très bien M. Revelière, un déluge d'erreurs plus néfaste et plus déplorable que les calamités même qui l'ont inondé de sang et jonché de cadavres; car, si les unes sont passagères et, en partie, réparables, les autres se sont enracinées dans le sol, y croissent, l'infestent et s'y perpétuent. »

Les formules révolutionnaires sont toutes des cymbales creuses mais retentissantes. Quoi de plus retentissant, par exemple, que cette devise empruntée aux loges : *Liberté, égalité, fraternité?* Mais la liberté, pour la Révolution, c'est le droit de méconnaître tout pouvoir divin ou humain : *Nous sommes nos dieux,* disent les maçons. L'égalité ! ce n'est pas cette égalité chrétienne qui a triomphé du monde païen, c'est l'affranchissement de toute hiérarchie, c'est une armée qui ne veut ni de général ni de capitaines. La fraternité ! ce n'est pas la charité qui donne et qui se donne ; elle offense, dit-on, la dignité du pauvre ; c'est une froide administration dont l'effet est de rendre impossible la vraie fraternité, celle qui naît du bienfait et de la reconnaissance. Personne n'a fait mieux ressortir toutes ces contradictions que M. Revelière. « L'autorité qui attache trop de prix à la parole, dit-il quelque part, est bien près de prendre les mots pour des choses » [1].

Voilà précisément où nous en sommes, mais ce qui étonne, c'est le grand nombre d'honnêtes gens, ne se croyant nullement révolutionnaires, qui tiennent aujourd'hui encore à ces mots de 89, malgré l'épreuve qui en a été faite. La *souveraineté du peuple,*

[1] T. II, p. 759.

absurde déjà comme principe, l'est devenue plus encore comme fait, en se produisant souvent par des chiffres ridicules et se contredisant toujours à quelques années de distance. La *sûreté* n'a été déclarée *droit naturel et imprescriptible* que pour faire place, quelques jours après, à la *loi des suspects*. La *propriété* n'a été mise au rang des mêmes droits que pour être violée plus audacieusement par un ensemble de confiscations sans précédents dans l'histoire; la *liberté* n'a rien laissé de libre que l'échafaud, et l'égalité n'a régné que sous la guillotine. Je sais bien qu'en admirant 89 on repousse 93; mais c'est 89 qui a posé le principe de la souveraineté d'en bas; comment serait-on surpris des conséquences? Lorsqu'on a ouvert, de bonne grâce, la porte du domicile aux assassins et aux voleurs, est-on bien venu, dit très bien M. Revelière, à crier contre eux?

Malheureusement la porte une fois ouverte, il est difficile de la fermer, et la société est livrée à toutes les aventures. Nous ne le savons que trop depuis quatre-vingt-dix ans; rien de stable, rien de sûr; tantôt la tyrannie d'une majorité, tantôt le despotisme d'un César, tels sont les deux pôles entre lesquels oscille perpétuellement une société sans base. Les électeurs s'accordaient à demander des réformes en 1789; leurs élus leur répondirent par une révolution, et, à la place de la liberté, fille des mœurs, nous avons eu la liberté, fille des lois, dont on ne sait pas assez apprécier la différence. « Jamais nation, peut-être, dit M. Revelière, n'atteignit au degré de liberté et d'aisance que la France avait atteint au milieu du XVIIIe siècle » [1]. Et ce n'est pas lui seulement qui le dit, c'est Tocqueville, un écrivain libéral, c'est Taine, ce sont tous ceux qui ont étudié, sans parti pris, l'histoire.

Mais aussi depuis lors que de signes de décadence! M. Revelière signale, entre autres, le nombre prodigieux des lois: 2.157, pendant les deux ans de la Constituante; 1.712, en moins d'un an, par l'Assemblée législative; 11.210 par la Convention; c'est l'instabilité à

[1] T. I, p. 259.

demeure, c'est le mouvement perpétuel. Plus de traditions, à la différence de cette Angleterre qu'on veut imiter et où les *actes* du temps des Tudors sont encore en vigueur : « Quel symptôme plus évident de dissolution et de ruine, s'écrie M. Revelière, que cette prodigalité d'ordres contradictoires et cette exagération d'actes incohérents, accusant le trouble de la pensée qui dirige autant que l'inhabileté de la main qui exécute [1]. »

Ne fut-ce pas, je le demande, un triste signe de décadence que cette scission complète entre le passé et le présent, qui fit d'un vieux peuple un peuple tout neuf et, par suite, isolé dans la famille des peuples? Autrefois l'arbitre de l'Europe, il n'exerça plus alors d'influence dans le monde que par la flamme révolutionnaire dont il devint, à la fois, le foyer et la victime.

Avec un tel peuple, le gouvernement parlementaire, ce rêve tant caressé, était à peu près impossible, parce qu'autant le parlementarisme excite l'ambition et les passions, autant il a besoin d'un frein puissant pour les maîtriser et que ce frein lui manquait. Où l'eût-il trouvé? Dans un certain fond d'idées communes? mais tout était remis en question; dans les mœurs publiques? mais sans traditions il n'y a pas de mœurs publiques. Et c'est ainsi que se produisit ce que dit très bien M. Revelière, « hors de ces conditions d'ordre, la société n'est qu'une arène, l'égalité, qu'un mensonge, la liberté, qu'un pugilat » [2].

L'Empire fut une suite de la Révolution, car il partait du même principe, la souveraineté du peuple. Le despotisme d'un seul est d'ailleurs toujours la conséquence du despotisme des Assemblées. Las d'une tyrannie multiple, on se jette éperdu aux pieds d'un maître. M. Revelière ne voit dans la Restauration elle-même qu'une *continuation de 1789*. « Nul ne conteste, dit-il, à l'auteur de la Charte d'avoir rendu à la France la liberté dont Bonaparte n'avait pas cru prudent de la laisser jouir; mais ce qu'il oublia de restaurer, c'est le principe d'autorité sans lequel la liberté dégénère en

[1] T. I, p. 501.
[2] T. I, p. 404.

licence et en tyrannie [1]. » Il fallait, en un mot, comme il le dit très bien, *une Charte selon la monarchie* et non *une monarchie selon la Charte.*

Le malheur de la Restauration fut de succéder à un régime qui avait tendu outre mesure les ressorts de l'autorité, d'où était résultée une tendance à peu près générale à donner plein essor à la liberté. On revenait, dit M. Revelière, à *toutes les illusions et toutes les utopies de 89,* sans prendre assez de garde à tout ce que cette *ère néfaste* avait enfanté. On y revenait avec une foi d'autant plus candide que l'exemple de l'Angleterre où nos princes avaient passé de longues années, séduisait de très bons esprits. On ne se demandait pas si la France démocratisée par vingt-cinq ans de révolution offrait une base comparable à celle de cette puissante aristocratie anglaise qui forme comme la charpente de la nation; on oubliait que du jour où le patriciat romain fut annihilé la République fut perdue, et l'on ne s'apercevait pas que « la fiction d'un monarque cerné par une démocratie souveraine — je cite M. Revelière — est tout simplement une absurdité [2]. »

Assurément il fallait des libertés, mais il fallait aussi des garanties plus fortes qu'en Angleterre, puisqu'on n'avait pas les forces inhérentes au gouvernement anglais. Louis XVIII le sentait bien au fond, malgré les théories de Montesquieu qui avaient bercé sa jeunesse et les impressions que l'Angleterre lui avait laissées. Aussi tint-il ferme pour le principe de sa souveraineté et répudia-t-il la constitution qu'on voulait lui imposer. Il parla et il agit en roi, ne sacrifiant aucun de ses titres. La Charte même, il faut bien le dire, si elle eût été strictement observée par tous, eût pu concilier, jusqu'à un certain point, l'autorité et la liberté ; et l'article 14 réservant le droit du roi, pour le cas où le salut de la société serait en jeu, devenait une sauvegarde contre les passions révolutionnaires. Nul doute que l'exilé d'Hartwell ne crût avoir tout prévu ; mais ce qu'il n'avait pas prévu, c'était la *comédie de quinze ans*, c'était l'entente

[1] T. Ier p. 407.
[2] T. Ier p. XXXIV.

des régimes déchus, du libéralisme et du césarisme, pour faire d'un code de liberté à l'adresse de tous, un code de servitude à l'adresse du souverain, et d'un instrument de concorde et de paix, un traquenard pour la royauté.

Qu'on se figure le roi choisissant librement ses ministres et les Chambres votant ou repoussant les lois sans se laisser guider par d'autres motifs que leur valeur propre, la liberté est sauve et l'autorité aussi; le roi n'est pas tout-puissant, mais il n'est pas un automate; il règne et gouverne, il a sa grande part dans le vote de l'impôt et la confection des lois; mais la loi elle-même est au-dessus de lui.

Telle était la combinaison de la Charte, combinaison qui avait bien son prix; mais du vote de l'impôt la Révolution se fit une arme pour envahir tous les pouvoirs, imposer les lois, dicter le choix des ministres et dominer la conscience même du souverain. Il n'y eut plus de roi, mais un trône de bois doré et, pour sceptre, une griffe. — « *Faisons de la Charte une tour d'Ugolin,* disaient hautement les habiles ; *ils y mourront de faim.* — La royauté voulut forcer la porte, elle fut vaincue.

Telle est, en deux mots, l'histoire de la Charte des Bourbons. Pour qui voudrait maintenant entrer dans les détails, la Restauration se divise en deux périodes : de 1815 à 1820, le gouvernement est entre les mains du parti qu'on a appelé des *doctrinaires* et dont la doctrine fondamentale est d'emmailloter la royauté. Descendants directs des constituants de 1789 qui proclamaient les *Droits de l'homme* et les libertés *inaliénables*, ils sont de ceux dont parle M. Revelière qui ouvrent la porte toute grande aux voleurs et qui s'étonnent toujours d'être volés. « Chaque déception, ajoute-t-il, les endurcit dans l'erreur; plus ils s'obstinent dans leur illusion, plus elle se complique, et, pendant cinquante ans, on a vu les mêmes hommes qui avaient travaillé à la destruction de l'édifice social, se représenter, infatigables architectes de démolition, pour recommencer cent fois le grand œuvre de sa régénération, pour en morceler, pour en pulvériser, pour en disperser les débris[1]. »

[1] T. II, p. 636.

L'autorité s'affaiblissait ainsi de jour en jour; sous prétexte d'être modérée, elle se livrait elle-même aux anciens partis; le dévouement devenait suspect, les conspirations se succédaient : — « Il est inouï, dit M. Revelière, qu'un gouvernement faible ait été de longue durée [1]. » — On s'en serait convaincu dès 1820, si l'assassinat du duc de Berry ne fût venu soudain, comme un coup de foudre, réveiller les assoupis et jeter l'effroi dans toutes les âmes.

De 1821 à 1830, le pouvoir appartient à peu près constamment à ces royalistes que l'on avait considérés jusque-là comme impropres au gouvernement par leurs idées *rétrogrades* et leur long éloignement des affaires; et c'est précisément alors que la France, si abaissée, si humiliée naguère, reprend son rang de grande puissance dans les conseils de l'Europe. Est-ce à dire que tout ait été à louer dans cette période? Nul ne le dira; mais les critiques de l'auteur, malgré son ardent royalisme, nous semblent un peu sévères [2]. Ses portraits sont taillés dans le vif, mais quelquefois à l'emporte-pièce, ce qui altère toujours un peu le dessin. Sans doute la Restauration ne nous donna ni un Suger ni un Louis XIV; mais elle nous donna, ainsi que cela ressort d'ailleurs du livre entier de M. Revelière, une ère de prospérité sans égale dans l'histoire; c'est le mot même de Dulaure [3]. Ces royalistes, si inhabiles, disait-on, portèrent partout l'esprit de progrès et de réforme. La Restauration avait commencé par abolir la confiscation à l'heure même où, généreuse jusqu'à l'excès, elle

[1] Nous regrettons notamment que M. Revelière ait pris au sérieux, comme bien d'autres, les dires des libéraux sur le rôle politique de la Congrégation. Le mot de *Congrégation* fut tout simplement un mot de guerre, ni plus ni moins qu'aujourd'hui celui de *cléricalisme*. Ne voulant pas attaquer directement la religion, on attaquait la Congrégation. Je me suis déjà expliqué assez longuement sur ce sujet, dans la *Revue*, pour ne pas y revenir. (Voir t. XXXIV, pp. 10-13). M. Revelière parle de très bonne foi, mais sur la foi d'autrui, et tient un peu trop facilement pour congréganistes tous les royalistes exaltés, qu'ils fussent sincères ou non, intrigants ou désintéressés. Une chose certaine, c'est qu'il ne connaissait ni l'histoire de la Congrégation, ni même très bien son personnel.

[2] Le commerce et l'industrie *atteignirent au degré de prospérité le plus élevé que nous présente l'histoire*. — Histoire de Paris, édition Batissier, p. 613.

sanctionnait les confiscations dont les siens avaient été victimes ; elle avait aboli le divorce, elle avait posé en principe l'inamovibilité des juges. En même temps, elle reconstituait son armée, sa marine ; elle mettait un ordre tout nouveau dans la comptabilité des finances. Les fonds montaient à un taux qu'ils n'avaient jamais atteint et qu'après 50 ans ils sont encore à atteindre. Puis, redevenue forte et indépendante, la royauté prenait en main toutes les saintes causes. En Espagne, elle s'attaquait à la Révolution ; en Grèce, elle brisait les chaînes d'un peuple esclave ; en Afrique, elle frappait au cœur la barbarie ; et Alger nous restait, dernière conquête, glorieux souvenir d'une dynastie qui, d'Henri IV seulement à Louis XVI, c'est-à-dire en moins de deux cents ans, avait ajouté quinze provinces à la France.

Mgr Dupanloup se plaisait à rappeler, la veille de sa mort, *ces belles années de la Restauration où il y avait tant d'ardeur dans les esprits, tant de sève dans les âmes et tant d'hommes dans le pays* [1]. On ne comptait plus, en effet, les HOMMES ! Châteaubriand et Bonald étaient encore dans toute leur gloire, et chaque jour voyait surgir des gloires nouvelles : Lamartine, Hugo, Guizot, Thierry, Lamennais, Cousin, Thiers, Lacordaire, tous comblés des dons de Dieu, mais en ayant fait, surtout depuis 1830, de si divers usages. C'était le temps de Cuvier, de Thénard, de Gay-Lussac, d'Arago ; Gros peignait la coupole de Sainte-Geneviève, Ingres, l'*Apothéose d'Homère,* Delaroche, *la Mort d'Elisabeth,* Horace Vernet, *la Bataille de Tolosa ;* David d'Angers sculptait *le Tombeau de Bonchamps.* Jamais la tribune ne fut plus éloquente, jamais la littérature, même dramatique, ne fut plus féconde en œuvres sérieuses. La foule se pressait aux représentations de *Clytemnestre,* de *Saül,* du *Paria,* de *Marie Stuart,* des *Macchabées,* comme aujourd'hui elle court, elle se presse à celles de l'*Assommoir* et de *Niniche.* L'*École des vieillards* était représentée cent fois de suite ; la *Dame blanche* faisait le tour du monde. On eût dit l'aurore d'un grand siècle. Qu'est devenu ce siècle depuis ?

[1] *Correspondant,* t. 115, p. 596.

Il n'y a pas de grand siècle sans doctrine et sans foi. La doctrine est une base et sans base on n'édifie rien ; la foi est une flamme et sans flamme on n'anime rien. Mais la *libre-pensée* n'est pas une doctrine, car elle nie mais n'affirme pas ; aussi ne peut-on trouver deux libres-penseurs qui pensent de même. Elle exclut donc la foi. C'est un émiettement, une décomposition, rien de plus. Malheur au peuple chez qui la foi fait place au scepticisme, la doctrine au néant ; malheur au temps où, suivant le mot de M. Revelière, l'on « condamne l'excès dans le bien comme l'excès dans le mal et l'on ne voit le mieux que dans la négation [1]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] T. II, p. 631.

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

ARTISTES ET CONTEURS

I. Les artistes de mon temps, par M. Charles Blanc, de l'Académie française et de l'Académie des beaux-arts. Un volume grand in-8°, orné de gravures sur bois. Firmin-Didot et Cie, éditeurs, 1879. — II. Œuvres complètes de Xavier de Maistre, avec une étude et des notes, par M. Eugène Réaume. Trois volumes in-18, ornés d'un portrait. Alphonse Lemerre, éditeur, 1879.

I

Dans une courte préface, M. Charles Blanc nous apprend qu'il avait voulu d'abord intituler son livre : *Mémoires sur les artistes de mon temps,* parce que ce livre est tout plein, en effet, de souvenirs personnels. Il y a renoncé en réfléchissant que ce titre, d'après l'idée qu'on se fait des mémoires, n'annoncerait pas au lecteur ce qu'il trouvera dans l'ouvrage : « une galerie de portraits peints d'après nature, chacun sur un fond qui laisse entrevoir les personnages et les faits de l'histoire environnante. »

Il est regrettable que M. Charles Blanc n'ait pas donné suite à sa première idée, et qu'il n'ait pas écrit de vrais *Mémoires sur les artistes de son temps*. Nul n'était mieux préparé que lui à une pareille tâche. N'a-t-il pas consacré sa vie entière à l'étude des arts, à interroger les chefs-d'œuvre, à fréquenter les maîtres, afin d'apprendre, suivant le mot de Montaigne, à *parler des vents avec*

les nautoniers? Sans doute, il n'est pas, comme Vasari, peintre et architecte, en même temps qu'écrivain. Mais il est peut-être meilleur, pour juger les artistes, de n'être pas artiste soi-même, d'être en dehors de leurs systèmes et de leurs prétentions, d'être libre de tout préjugé d'école, de toute rivalité de talent. Espérons donc qu'un jour M. Charles Blanc écrira de véritables *Mémoires* sur les architectes, les peintres et les sculpteurs qu'il a connus, et qu'il nous donnera, de leurs personnes, de leurs ateliers et de leurs œuvres, une vivante peinture.

En attendant, sachons-lui gré d'avoir recueilli, dans les revues et les journaux où ils étaient dispersés, les remarquables articles réunis dans le beau volume que nous avons sous les yeux, et qui a été imprimé par Didot;

> Car Didot, c'est tout dire, et dans le monde entier,
> Jamais un imprimeur ne sut mieux son métier.

Pour donner au lecteur une idée de l'intérêt que présente ce volume, je ne saurais mieux faire que de reproduire ici la table des matières :

Félix Duban, architecte; *Eugène Delacroix*, peintre; *Eugène Devéria*, peintre; *Calamatta*, graveur; *David d'Angers*, sculpteur; *Francisque Duret*, sculpteur; *Augustin Dupré*, graveur en médailles; *Paul Chenavard*, peintre; *Léon Vaudoyer*, architecte; *Henry Leys*, peintre; *Édouard Bertin*, peintre et journaliste; *Grandville*, caricaturiste; *Troyon*, peintre; *Gavarni*, aquarelliste-lithographe; *Henri Regnault*, peintre; *Corot*, peintre; *Barye*, sculpteur.

L'auteur a annexé à son livre le compte rendu de l'Exposition universelle de 1867, qui lui a donné l'occasion de nous faire connaître à la fois, sinon tous les artistes, au moins toutes les écoles de l'Europe; et il a terminé son ouvrage par le récit d'une *Excursion à Munich*.

Deux choses nous ont surtout frappé, dans le livre de M. Charles Blanc. La première, c'est que son goût n'a rien d'exclusif, et que

son admiration pour Eugène Delacroix, qui sacrifiait trop souvent la ligne à la couleur, ne l'empêche pas d'apprécier comme il convient le rare talent d'Hippolyte Flandrin, l'auteur des peintures si touchantes, si austères et si tendres de Saint-Séverin, de Saint-Germain des Prés et de Saint-Vincent de Paul.

La seconde, c'est que ses opinions démocratiques si prononcées, — on n'est pas impunément le frère de M. Louis Blanc, — ne l'ont pas conduit à verser dans l'ornière du *réalisme*. Il est hautement spiritualiste. Pour lui, comme pour Quatremère de Quincy, le plus grand critique d'art du XIXe siècle, et l'un des membres du côté droit à l'Assemblée législative de 1791, la fin de l'art est l'expression de la beauté morale à l'aide de la beauté physique; et il ne m'étonnerait pas qu'il fût prêt à répéter cette belle parole que prononçait Pline l'Ancien il y a dix-huit siècles, au seuil de la décadence romaine: « Parce qu'on ne sait plus peindre l'âme, on ne sait plus peindre le corps » [1].

On trouvera donc, dans le livre de M. Charles Blanc, les enseignements les plus élevés à côté des anecdotes les plus intéressantes, les descriptions les plus habilement faites à côté des souvenirs les plus heureusement évoqués.

Est-ce à dire que les *Artistes de mon temps* soient un livre sans défauts, et qu'il n'y ait aucune ombre à ce tableau de maître? Nous ne le pensons pas, et, s'il ne nous en a point coûté de rendre justice au talent de M. Charles Blanc, encore bien que ses opinions politiques soient séparées des nôtres par un abîme, il nous sera permis assurément de faire quelques réserves et de soumettre à l'auteur quelques critiques.

Je lis à la page 24, dans le chapitre sur Eugène Delacroix: « Il est des causeurs que la police secrète des sociétés choisies devrait faire suivre d'un sténographe. » A la page 202, dans le chapitre sur M. Chenavard, je lis encore: « Il est des causeurs que la police secrète des sociétés choisies devrait faire suivre d'un sténographe. » Qu'un écrivain se répète ainsi dans des articles de journaux publiés

[1] *Pline l'Ancien*, l. V, ch, 2.

à de longs intervalles, le cas est véniel; mais, dans un livre, de pareilles répétitions ne se peuvent admettre.

Au Salon de 1822, Eugène Delacroix, encore inconnu, avait envoyé son tableau de la *Barque du Dante,* entouré d'un méchant cadre, quatre lattes de bois blanc revêtues d'une couche de colle de poisson, sur laquelle il avait tamisé une sorte de poudre jaune. « Enfin le Salon s'ouvre, écrit M. Charles Blanc; Delacroix se précipite, parcourt essoufflé toute la galerie, cherche des yeux son cadre et, ne le voyant pas, s'assied sur un banc, le désespoir dans l'âme.... Cependant, un gardien du Louvre, qui connaissait Delacroix, l'aborde en souriant et lui dit: « Vous devez être content, j'espère? — Content? et de quoi? d'être refusé? — Vous n'avez donc pas vu votre tableau dans le Salon carré, avec un cadre magnifique que *M. le baron Gros* y a fait mettre par l'Administration; car le vôtre, voyez-vous, était arrivé en morceaux? » La *Barque du Dante* était en effet à une place d'honneur. » Eh bien! le gardien du Louvre n'a pas pu parler du *baron* Gros à Delacroix en 1822, par cette excellente raison que Gros n'a été fait baron qu'en 1824. C'est dans la coupole même de Sainte-Geneviève, lorsqu'on découvrit les peintures de Gros, le jour de la saint Charles (24 novembre 1824), que le roi Charles X, avec cette bonne grâce qui ne lui faisait jamais défaut, salua le peintre du titre de baron: « Monsieur Gros, dit le roi, après un premier examen, il y a plus que du talent dans tout cela, il y a du génie. » La visite se prolongea, et au moment de quitter la coupole, Charles X s'adressant au grand artiste, lui dit: « En entrant ici, je vous ai dit *M. Gros;* mais je vous prie de trouver bon qu'au moment de vous quitter, je vous dise *M. le baron Gros.* J'ai donné ordre à mon garde des sceaux de vous en expédier le titre. Il est impossible d'être plus satisfait que je ne suis de ce magnifique ouvrage. C'est un monument que vous avez élevé à la France. » — Que vous en semble, monsieur Charles Blanc? Allons, là, entre nous (votre frère Louis n'en saura rien), avouez que le roi Charles X était un galant homme et un homme d'esprit.

Dans ce même chapitre sur Eugène Delacroix, M. Charles Blanc,

après avoir rappelé que le père de Delacroix avait été membre de la Convention, ajoute: « C'était une âme enthousiaste et désintéressée, cela va sans dire; *aucun de ces hommes-là ne pensait à l'argent.* » Est-ce que, par hasard, l'auteur des *Artistes de mon temps* n'aurait jamais ouvert l'*Histoire de la Révolution*, par M. Louis Blanc? Dans ce cas, qu'il me permette de le renvoyer au tome X, pages 409 et suivantes, où l'historien établit, pièces en mains, que Danton a reçu de l'argent de la cour. Il est vrai, comme le font remarquer avec attendrissement ses défenseurs, et en particulier M. Tissot, qui fut de l'Académie française, hélas! que Danton, après avoir reçu l'argent, travailla contre ceux qui le lui avaient donné.

Que M. Charles Blanc lise encore, dans ce même tome X, le chapitre huitième sur le complot financier organisé par Delaunay (d'Angers) et par Jullien (de Toulouse), et qu'il nous dise si ces deux conventionnels *ne pensaient jamais à l'argent!*

Et Fabre d'Eglantine, dénoncé, dans un comité de la Convention, comme un fripon qui avait fui sa section où l'on connaissait sa pauvreté, et qui, par un commerce de souliers et de fournitures mises au rebut, s'était fait 12 à 15.000 livres de rentes, sous les auspices de Danton, son ami et son protecteur? « Fabre d'Eglantine, dit Mercier, dans son *Nouveau Paris*, poète pauvre, avant le 2 septembre, qui ne connaissait que des assignations au lieu d'assignats, possédait, bientôt après, de quoi soutenir son hôtel, sa voiture, ses gens et ses filles. »

Et Lacroix, cet autre ami de Danton? « Devenu, dit encore Mercier, que je cite d'autant plus volontiers que M. Louis Blanc se plaît à l'invoquer souvent, devenu, de simple avocat de campagne, colonel et maréchal de camp en deux ou trois mois, et possesseur de riches propriétés. »

Et Chabot? Accusé d'avoir falsifié, pour de l'argent, un décret de la Convention concernant la compagnie des Indes, aux preuves qui s'élevaient contre lui, il ne trouva à opposer qu'une chose: sa qualité de révélateur! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Louis Blanc, tome X, p. 375.

Et Merlin de Thionville, l'un des coryphées de la Montagne, l'un des *purs* de la Convention? Voici ce que nous apprend Levasseur (de la Sarthe) dans ces *Mémoires*, si fréquemment cités par M. Louis Blanc : « Je me rappelle qu'un jour, après l'une de mes missions, je vis Merlin de Thionville venir s'asseoir auprès de moi, au sommet de la Montagne, paraissant très essoufflé et se plaignant d'une excessive lassitude. « D'où viens-tu donc? lui demandai-je. — Ah! mon ami, j'ai beaucoup couru ce matin, je viens de forcer un cerf. — Où donc? — Dans mon parc. — Ah! tu as un parc! et des chevaux? — Mes écuries sont bien garnies. — Ah! tu as des écuries! et des chiens? — J'ai deux meutes superbes. — Ah ! tu as des meutes! Et quand tu es venu siéger à la première législature, tu n'avais pas d'effets pour la valeur d'un louis. Ote-toi de là, je ne veux pas m'asseoir auprès d'un fripon. » Merlin atterré restait sur son banc. « Eh bien ! si tu ne veux pas t'éloigner, je te cède la place. » Et je passai aussitôt à l'autre extrémité de la Montagne. »

Et Tallien? Et Barras?.... J'arrête là cette liste, et j'ose inviter M. Charles Blanc à effacer de sa toile ce coup de pinceau malencontreux : *Aucun de ces hommes-là ne pensait à l'argent*. — Allons donc!

Mais je ne veux pas en rester, avec une œuvre si digne d'estime, sur cette critique, si juste qu'elle soit. J'aime mieux redire, en finissant, que M. Charles Blanc nous a donné, dans ces pages remarquables, des études d'un vif intérêt, d'une science profonde, d'un ton sobre et vrai. J'ajoute que de nombreuses gravures sur bois reproduisent les principales œuvres des artistes qu'il passe en revue, et je citerai, parmi les mieux réussies, le *Saint Clair guérissant les aveugles*, d'Hippolyte Flandrin, que possède la cathédrale de Nantes. Flandrin écrivait à propos de ce tableau : « M. Ingres est venu le voir. Oh! si vous saviez comme il a été encourageant! Mais oui, il faut que je vous dise tout, à vous, à condition pourtant que ce sera à vous seul. Il est entré, il s'est placé en face du tableau. Assis depuis un moment, il ne disait rien; j'étais embarrassé, Paul aussi! Enfin, il se lève, me regarde, et en m'embrassant, avec cette

effusion, avec ce sentiment que vous lui connaissez, il me dit : « Non, mon ami, la peinture n'est pas perdue : je n'aurai donc pas « été inutile. » A ces mots, dont je suis si peu digne d'être l'objet ou l'occasion, je suis devenu petit, et je n'ai pu répondre que par des larmes. »

Les Artistes de mon temps ont paru au mois de décembre dernier. C'était alors un livre d'étrennes. On raconte qu'un jour on avait donné à Alfred de Musset, alors enfant, de petits souliers rouges fort coquets, appelés, je crois, des *mignons*. Pendant qu'on les lui mettait pour sortir, le futur auteur du *Caprice*, trouvant que sa bonne n'allait pas assez vite, lui disait : « Mais dépêche-toi donc ! je veux sortir, mes *mignons* seront trop vieux ! » De combien de livres d'étrennes, et des plus *mignons*, n'en pourrait-on pas dire autant ? Au bout d'un mois, de quinze jours, ils sont passés de mode. Il n'en est pas de même de l'ouvrage dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Ils le peuvent acheter avec confiance. Dans un an, dans dix ans, ces *mignons* ne seront pas trop vieux !

II

« Quel art sublime que la peinture ! » s'écrie quelque part Xavier de Maistre, qui n'a négligé aucune occasion de faire ressortir la supériorité de cet art sur tous les autres.

« Je voudrais, écrit-il dans le *Voyage autour de ma chambre*, dire en passant quelques mots sur la question de prééminence entre l'art charmant de la peinture et celui de la musique ; oui, je veux mettre quelque chose dans la balance, ne fût-ce qu'un grain de sable, un atome.

» On dit, en faveur du peintre, qu'il laisse quelque chose après lui ; ses tableaux lui survivent et éternisent sa mémoire.

» On répond que les compositeurs en musique laissent aussi des opéras et des concerts ; mais la musique est sujette à la mode, et la peinture ne l'est pas. — Les morceaux de musique qui attendrissaient nos aïeux sont ridicules pour les amateurs de nos jours, et on les place dans les opéras bouffons, pour faire rire les neveux de ceux qu'ils faisaient pleurer autrefois.

» Les tableaux de *Raphaël* enchanteront notre postérité comme ils ont ravi nos ancêtres.

» Voilà mon grain de sable. »

Xavier de Maistre ne se bornait pas à célébrer la supériorité de la peinture et la gloire des grands peintres, il écrivait sur la partie technique de l'art, et nous le voyons, en 1828, adresser à un éditeur de Paris un ouvrage sur la physique des couleurs et sur le mécanisme de la peinture. L'éditeur, un homme d'esprit, paraît-il, répondit que le moindre *lépreux* ferait bien mieux son affaire.

De la théorie, Xavier de Maistre passait volontiers à la pratique: il peignait, il peignait avec ardeur, avec passion. Dans les premiers temps de son séjour à Saint-Pétersbourg, il ouvrait un atelier, et, grâce à son pinceau, il subvenait aux premières nécessités de l'existence. Plus tard, devenu très riche par son mariage avec Mlle Zagriatski, demoiselle d'honneur de l'impératrice, il continuait à peindre et à délaisser la plume pour le pinceau. Sa *Correspondance* nous le montre, à chaque page, projetant, commençant ou achevant un portrait ou un paysage: « Si je passais seulement six mois avec M. le comte de Forbin, écrit-il, en 1829, à Mme de Marcellus, je suis sûr que je peindrais jour et nuit et il me semble même que je ferais de bonnes choses. »

Il est sans doute fâcheux que l'auteur du *Voyage autour de ma chambre* ait mieux aimé faire de mauvais paysages que d'écrire des *Nouvelles* et de donner des frères et des sœurs au *Lépreux de la cité d'Aoste* et à la *Jeune Sibérienne*. Mais si cela est regrettable pour les lecteurs de Xavier de Maistre, il faut bien reconnaître que sa gloire n'y perdra pas grand'chose. Lorsqu'on a eu, comme lui, l'heureuse fortune d'attacher son nom à quelqu'une de ces œuvres courtes, aimables, souriantes, également goûtées du lecteur délicat et de la foule, pas n'est besoin de grossir son bagage, et il semble même que la postérité vous sache gré de vous présenter à elle avec un petit volume et de lui éviter la peine de choisir entre le bon et le mauvais, entre le médiocre et l'exquis!

Pour nous, qui ne sommes point la postérité, mais de simples curieux et qui prenons intérêt à tout ce qu'ont pu laisser les écrivains célèbres, nous ne saurions trop remercier M. Eugène Réaume qui vient de nous donner, avec une nouvelle édition des *Œuvres*

anciennes de Xavier de Maistre, deux volumes d'*Œuvres inédites*.

Ces deux volumes comprennent les *Premiers essais de Xavier de Maistre*, des *Fragments* en prose, des *Poésies* et enfin la *Correspondance*.

Les *Premiers essais* se composent de deux brochures relatives à une *Expérience aérostatique* qui eut lieu à Chambéry, le 4 mai 1784. Dans ces pages, singulièrement agréables, dans ce petit *Voyage autour de mon ballon*, brillent déjà quelques-unes des meilleures qualités de l'auteur du *Voyage autour de ma chambre*, l'esprit, le charme, la bonne grâce et la belle humeur.

Les *Fragments en prose* sont au nombre de six : *Histoire d'un prisonnier français, Catherine Freminski, Histoire de Mme Prelestinoff, Histoire racontée au comte Xavier de Maistre par un émigré français, un Orage, une Évasion*. Il n'est pas un de ces fragments qui ne soit remarquable et digne de Xavier de Maistre ; mais ils sont trop incomplets pour avoir une réelle importance, à l'exception pourtant du premier, l'*Histoire d'un prisonnier français*, épisode de l'expédition de Russie en 1812. Encore bien qu'elle ne soit pas entièrement terminée, cette simple *Histoire*, ce sobre et touchant récit, devra prendre place, désormais, à la suite de la *Jeune Sibérienne*, dans le volume définitif des *Œuvres de Xavier de Maistre*.

C'est Joseph de Maistre qui a dit qu'en fait de poésie *le tolérable* était intolérable : « Il faut être bien sot, ajoutait-il, pour ne pas savoir faire deux vers, et bien fou pour en faire quatre. » En dépit de cette boutade, Xavier de Maistre a fait plus de deux vers ; M. Eugène Réaume nous en a donné environ trois cents, et il m'étonnerait que ces vers de Xavier n'eussent pas trouvé grâce devant son grand frère, surtout la fable l'*Auteur et le Voleur*, qui est fort belle, très spirituelle et très mordante, et dans laquelle Voltaire est plongé dans une chaudière d'eau bouillante, ce qui n'était pas pour déplaire à l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Quant à la fable intitulée : l'*Amitié des chiens*, La Fontaine l'aurait admirée.

Aussi bien, n'y avait-il pas du La Fontaine dans Xavier de Maistre, qui répétait souvent: « Dieu m'a fait pour penser et non pour *vouloir;* » qui reprochait à Molière « d'avoir tourné en ridicule un homme qui s'amuse à faire des ronds dans les puits, » — se sentant lui-même fort capable de se livrer à ces exercices ; — et qui, obligé de s'occuper de sa fortune, écrivait: « Je souffre ridiculement de me voir *penser à mes affaires,* j'aimerais mieux couper du bois ; » et ailleurs: « Je prévois que je ne prévoirai jamais. »

C'est une intéressante et agréable lecture que celle de la *Correspondance,* réunie par les soins de M. Réaume, et qui se compose de cent seize lettres, dont cent douze sont inédites. Elles n'ont pas sans doute l'éclat de ces *Lettres de Joseph de Maistre* qui produisirent, lors de leur apparition, il y a trente ans, une sensation si profonde; mais on y retrouve tout entier l'écrivain exquis, l'esprit gracieux et aimable, le cœur généreux et dévoué, et, pour tout dire d'un mot, l'honnête homme, dont la renommée a soutenu, sans pâlir, le redoutable voisinage de la gloire de Joseph de Maistre.

Comme il sied dans une publication de ce genre, l'éditeur a accompagné la correspondance de Xavier de Maistre de notes qui éclairent le texte et fournissent au lecteur tous les renseignements qu'il peut désirer. Pour notre part, nous ne saurions mieux témoigner à M. Réaume notre reconnaissance qu'en lui signalant, dans ces notes, et dans son *Étude sur Xavier de Maistre,* un certain nombre d'erreurs, et aussi quelques lacunes.

Et pour commencer par les lacunes, pourquoi n'a-t-il pas reproduit la préface que Joseph de Maistre avait mise en tête de la première édition du *Lépreux de la cité d'Aoste?*

Pourquoi s'est-il borné à rappeler, en quelques lignes, d'après Sainte-Beuve et sans remonter à l'ouvrage lui-même, l'édition du *Lépreux, revue, corrigée et augmentée par Mme O. C.* (Olympe Cottu)? Mme Cottu était une femme de talent, et, pour bizarre que fût sa tentative, elle n'en est pas moins intéressante. C'était une nouveauté rare et singulière en littérature que cette tentative d'un écrivain qui s'emparait de l'ouvrage d'un auteur encore vivant et

qui l'accommodait à sa guise. Plusieurs des changements introduits par l'aimable *auteur-éditeur-réformateur* (c'est l'abbé de Féletz qui qualifiait ainsi Madame O. C. dans un très spirituel article du *Journal des Débats*; — où sont aujourd'hui les abbés du *Journal des Débats?* Mais où sont les neiges d'antan?) plusieurs de ces changements sont des plus curieux et méritaient d'être signalés par le nouvel éditeur.

Nous estimons aussi qu'il aurait dû dire quelques mots d'un petit épisode qui se rattache au *Voyage autour de ma chambre*. Dans une édition publiée sous le premier empire, cet ouvrage était signé X. Le marquis de Ximenès, un vieil ami de Voltaire, auteur de plusieurs tragédies et d'un grand nombre de *poésies fugitives*, craignit qu'on ne lui attribuât cette bluette et se défendit vivement d'en être l'auteur. Une polémique s'établit à ce sujet dans les principaux journaux de la capitale, et un plaisant répondit à l'auteur d'*Amalazonte* qu'il prenait là une précaution bien inutile, et que le siècle, en dépit de sa corruption, n'avait produit personne d'assez injuste pour attribuer le *Voyage autour de ma chambre* à M. Augustin de Ximenès.

Mais il est temps d'arriver aux erreurs de M. Eugène Réaume.

Le prince Gagarin, ambassadeur de Russie à Naples, n'était pas le beau-père, mais le beau-frère de Mme Swetchine.

L'auteur de l'*Histoire universelle de l'Église catholique* est l'abbé Rohrbacher et non Rhorbascher.

A propos d'une lettre du 30 avril 1844, où Xavier de Maistre écrit de Saint-Pétersbourg à Mme de Marcellus : « Je reçois l'*Université catholique*, » M. Réaume fait observer que « ce titre était *sans doute* celui d'un journal ou d'une revue périodique. Parmi les innombrables brochures que fit éclore la polémique de 1840 à 1845, citées par le *Journal de la librairie*, nous n'avons trouvé aucune mention de cette publication. » L'*Université catholique* était une revue religieuse fondée en 1835 par l'abbé Gerbet et l'abbé de Salinis, et qui comptait parmi ses rédacteurs, MM. de Montalembert, de Coux, Rio, de Cazalès, Albert du Boys, d'Ortigue, Eugène de la

Gournerie, etc., etc. Lorsqu'elle cessa de paraître en 1855, sa collection ne formait pas moins de quarante volumes. C'est une des publications les plus remarquables de notre temps, et je m'assure que si Xavier de Maistre avait pu lire la note de son éditeur, il en eût manifesté quelque surprise.

J'en dirai autant de la note qui accompagne ce passage de la lettre du 4 février 1843, adressée également à Mme de Marcellus : « Les œuvres inédites sont entre mes mains, et j'en ai déjà fait mon profit dans la soirée d'hier en lisant les vers qui sont charmants, pleins de sentiment et de bon goût. Je ne lui avais pas connu ce genre de talent. J'avais déjà lu *Baltimore* que vous m'avez prêté à Paris ; ce soir ma femme me lira *le Quaker de Philadelphie.* » — « *Baltimore, le Quaker de Philadelphie,* reprend M. Eugène Réaume, nous n'avons trouvé aucune trace de ces deux ouvrages dans les catalogues spéciaux de librairie. » Nous le croyons sans peine; peut-être le savant éditeur se serait-il épargné de longues et inutiles recherches, s'il avait réfléchi que, dans cette lettre, Xavier de Maistre parle évidemment des œuvres inédites de M. de Forbin, père de Mme de Marcellus, et que celle-ci lui avait sans doute envoyé en même temps... *Charles Barimore,* petit roman du même auteur, bien oublié, sans doute, mais qui cependant ne périra pas, car Louis Veuillot lui a consacré, dans son beau livre sur *les Libres-Penseurs,* un chapitre étincelant.

Relevons enfin, pour en finir avec ces légères chicanes, une singulière faute d'inattention : le *duc* de Chambord, pour le comte de Chambord, page 249 du tome II; et, à la page 236, dans la liste des combats qui eurent lieu dans nos départements de l'Ouest, en 1832, lors de la tentative de Mme la duchesse de Berry, une faute d'impression : *Riallé,* pour Riaillé.

Si je me suis arrêté à ces rectifications, en elles-mêmes peu importantes, je le reconnais, c'est que l'édition de M. Réaume mérite de devenir l'édition définitive de Xavier de Maistre, et que ces trois beaux volumes sont un chef-d'œuvre de typographie, une merveille d'élégance et de goût, digne du renom si légitimement

acquis par le vaillant éditeur du passage Choiseul, M. Alphonse Lemerre. Ah ! si l'auteur du *Voyage autour de ma chambre* pouvait encore tenir la plume, nul doute qu'il ne répétât à M. Lemerre ce qu'il écrivait, le 3 avril 1839, à M. Charpentier : « Je reçois à l'instant les exemplaires de la nouvelle édition de mes œuvres que vous avez la bonté de m'envoyer, et je m'empresse de vous en témoigner toute ma reconnaissance. Parmi les jouissances nombreuses et inattendues que j'éprouve en arrivant à Paris, mon amour-propre ne peut qu'être infiniment flatté de cette élégante publication qui va donner un prix à mes opuscules... » Quelques jours après avoir écrit cette lettre, M. de Maistre pouvait assister à l'émeute du 12 mai 1839, dirigée par M. Blanqui. Il y a quarante ans de cela : nous n'avons plus Xavier de Maistre, mais nous avons toujours Blanqui.

EDMOND BIRÉ.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

II

Il existe un vieux et noble bouquin intitulé *Règlement de 1687 à 1786*, que probablement peu de gens se sont donné la peine de feuilleter, encore bien moins de lire avec persévérance. Cependant il contient des choses assez curieuses sur les lois et coutumes qui régissaient autrefois, dans la province de Bretagne, les réunions des États ; sur les droits, les privilèges et le pouvoir de ceux-ci. Il entre surtout dans une minutieuse description de la salle des États et de la manière dont les estrades, appelées *le Théâtre*, doivent y être élevées d'une, deux ou trois marches pour placer, par rang de préséance, les nobles personnages qui y siégeaient. Puis vient l'énumération des chaises *à bras* ou *sans bras*, des tabourets *embourrés*, des bancs recouverts d'une simple serge verte, où s'asseyaient les commissaires du roi, les barons, les évêques, les présidents et finalement les députés du Tiers. La longueur et la largeur de la salle y sont même évaluées, à un pied près. L'immense grandeur qu'on lui suppose explique la nécessité qui forçait les villes où se réunissaient

* Voir la livraison d'août 1879, pp. 142-157.

les États à désigner une de leurs églises pour recevoir l'assemblée, attendu qu'elles ne possédaient évidemment aucun autre local assez vaste pour servir de salle de délibérations.

Cette fois, l'église du couvent des Cordeliers, située près de la place du Palais, était le lieu des séances, et l'on avait trouvé dans l'intérieur du couvent des salles où les ordres du Clergé et du Tiers se retiraient pour leurs délibérations particulières. Le *Théâtre* avait été élevé dans la nef; les tapis de velours bleu et blanc, les chaises à bras, le dais, etc., etc., tout y était disposé suivant l'ordre établi et les États avaient été ouverts par le gouverneur de Bretagne, M. le comte de Thiard, le soir même du jour où Paul de Servière avait rendu visite à Eugène Thorel; mais, quoique l'édit de convocation eût été lu et les autres préliminaires expédiés, on ne comptait, comme ouvrant véritablement la session, que la séance qui suivait la messe du Saint-Esprit solennellement chantée à la cathédrale. Les États y assistaient en corps, ainsi qu'un peuple nombreux et la foule choisie de la haute société.

Paul s'y rendit donc avec son cousin. Tous deux se placèrent au haut de l'église, et bientôt, curieux de contempler le spectacle animé offert par la vieille cathédrale, ils laissèrent errer leurs regards sur la foule, avec plus de liberté que le lieu et la cérémonie ne semblaient l'autoriser.

Tout le chœur et une partie de la nef étaient remplis par les ordres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers. Là régnait un certain décorum qui maintenait le silence et la gravité; tout autour bourdonnait la belle société de Rennes, jeunes femmes et jeunes hommes, plus occupés de leurs plaisirs et de leurs intérêts profanes que de leur salut éternel. Paul promenait négligemment ses regards sur ces visages, connus pour la plupart, quand son attention fut attirée par un groupe tout à fait différent, qui se tenait rapproché le plus possible des députés du Tiers. Ce groupe, composé, ainsi qu'il était facile de le reconnaître à l'âge et à la mise, par des étudiants en droit, se faisait remarquer par une tenue sévère et une gravité affectée. Cependant, on pouvait croire que la

dévotion avait peu de part au calme qu'ils montraient. Des regards vifs et ardents partaient de ces têtes immobiles, courant avec la rapidité de l'éclair sur la foule qui remplissait l'église, et bientôt ramenés vers les quarante députés du Tiers avec un air de fière protection. Il semblait qu'un mot d'ordre eût été donné d'entourer, de soutenir la petite phalange des députés et de ne pas laisser pénétrer jusqu'à eux le découragement qu'en se comptant peut-être ils auraient pu ressentir.

Paul fut frappé de cette pensée, et aussitôt il chercha à découvrir Eugène parmi ce groupe; mais Thorel n'y était pas. En avant, d'un air d'autorité, s'était placé un autre jeune homme, plus âgé qu'Eugène, à la figure intelligente et grave, aux yeux bleus et vifs, dont les manières, la tournure et la physionomie portaient un singulier cachet de décision et de capacité. De temps à autre, un mot, transmis de bouche en bouche, arrivait jusqu'à lui ; il se penchait, répondait brièvement, et sa réponse courait avec rapidité jusqu'au dehors de l'église.

Paul remarqua tout cela, avec moins d'étonnement que d'inquiétude. Il se demandait s'il était le seul dans cette foule à discerner ces étranges preuves d'une organisation menaçante, lorsque son voisin de droite, qui s'était tenu jusque-là dans une immobilité parfaite, fit un mouvement en se retournant vers lui. Paul leva les yeux; leurs regards se rencontrèrent ; de Servière salua légèrement. Il connaissait ce jeune homme ; c'était M. de Kers..... Celui-ci rendit poliment le salut du jeune comte, sans cesser de fixer sur lui des yeux ardents et investigateurs.

Le reste de la physionomie de M. de Kers..... répondait à son regard perçant. Des traits peu réguliers, mais accentués, une bouche fine, des lèvres découpées, des sourcils épais et arqués, une taille ferme et droite, des mains petites, mais nerveuses, une jambe dont le jarret toujours tendu dessinait fortement les muscles, tout en lui annonçait la force et la décision, comme le regard de ses yeux gris trahissait un esprit supérieur aux faiblesses, peut-être même aux vertus communes.

Il regardait M. de Servière avec une fixité qui finit par déplaire à celui-ci. M. de Kers..... devina probablement le mécontentement de Paul, car il sourit légèrement, en se détournant d'un air tranquille. Dans ce moment, la messe étant finie, le mouvement du peuple sépara les deux jeunes gens, qui sortirent de l'église sans se retrouver.

Une foule nombreuse remplissait les rues que les trois ordres devaient parcourir pour se rendre aux Cordeliers. Des cris de *Vive le Roi!* accueillirent M. de Thiard. Un mouvement de curiosité se manifesta sur le passage du Clergé et de la Noblesse et des marques d'ardente sympathie furent données aux députés du Tiers. Le calme ordinaire à la population bretonne ne fut du reste nullement troublé par l'expression de ces différents sentiments. Les députés entrèrent aux Cordeliers et la foule s'écoula paisiblement ou stationna dans les rues, sans autre preuve d'animation que des conversations assez vives, mais qui n'offraient nulle apparence de querelles. Les jeunes gentilshommes se rendirent à l'hôtel des Monnaies, où devaient se réunir les petits États. Paul suivit ses amis sans éprouver d'autre sentiment que celui de la curiosité; mais, lorsqu'il fut entré dans la vaste salle, aujourd'hui séparée en deux ou trois pièces, qui avait été prêtée aux jeunes gentilshommes pour y tenir leur assemblée, et qu'il put se reconnaître au milieu du bruit des conversations et du mouvement causé par chaque nouvel arrivant, il crut voir que ce qu'il avait pris pour un enfantillage d'habitude aurait une portée plus grande. L'animation était vive et ce que Paul pouvait entendre de ce qu'on disait autour de lui, montrait que la même cause excitait l'ardeur de tous ces jeunes esprits. Cependant, quoique chacun parût pressé d'agir, quoique l'assemblée fût nombreuse déjà, il semblait qu'on attendît encore un chef et que personne ne tînt à prendre la première place dans cette armée de volontaires. De temps en temps des regards tournés vers la porte avec impatience montraient qu'il manquait quelqu'un d'important sans lequel on ne voulait pas commencer la délibération. Louis du Lesguen avait quitté son cousin pour se mêler aux

groupes et Paul répugnant, sans savoir pourquoi, à en faire autant, cherchait à se rendre compte de ce qui se passait, quand un mouvement dans la foule attira son attention vers la porte de la salle.

Son voisin de l'église, M. de Kers..., entrait en ce moment. A l'effet produit par son arrivée, Paul vit que c'était là le chef qu'on attendait. Les conversations cessèrent, les groupes se divisèrent, et Louis, revenant vers son cousin, le teint animé et les yeux brillants, lui demanda quel président il allait nommer.

— Je n'en sais rien, je t'assure, répondit Paul; toi, si tu veux accepter ce poste important.

— Pas de mauvaises plaisanteries, parlons sérieusement. Il nous faut un homme de tête et de résolution.

— Ce sont deux excellentes qualités. Mais pourquoi sont-elles particulièrement nécessaires aujourd'hui

— Pour nous diriger sans faiblir dans les mesures à prendre. Ne traite pas tout ceci légèrement; je puis te dire que nous aurons probablement beaucoup d'influence. On compte sur notre vigueur.

— Qui t'a dit cela? demanda Paul vivement.

— Tout le monde. Notre arrivée tardive nous a empêchés d'être au courant de ce qui se passe; mais, je te le répète, nous aurons des intérêts graves, très graves, à discuter.

— Et qui veut-on charger de la difficile mission de diriger nos mouvements? dit Paul d'un air pensif.

— Kers...., répondit Louis.

Il existe parfois des antipathies instinctives, qu'on pourrait appeler des pressentiments. Paul éprouvait une sensation de cette nature envers Kers.... Il l'avait peu vu, lui avait à peine parlé, mais leurs deux natures se repoussaient mutuellement. La grâce faible, la bonté facile, l'esprit délicat du comte de Servière étaient blessés, froissés par la rude fermeté, la volonté dominatrice, la finasserie hardie de M. de Kers.... D'un côté, il y avait répugnance, de l'autre, dédain, et tous les deux sentaient, par instinct, les sentiments qu'ils inspiraient. Cependant Paul trouva puéril de céder dans cet instant à cette impulsion secrète de son esprit. S'il eût connu un homme

sage et modéré, qu'il eût pu opposer à Kers.... pour régir ces têtes ardentes et diriger ces délibérations tumultueuses, il l'eût choisi avec une double satisfaction; mais il vit que le flot de la popularité portait Kers.... à la présidence; il voulut se persuader que celui-ci possédait toutes les qualités nécessaires pour maintenir cette assemblée de jeunes fous, et qu'il en userait sagement; enfin, il fit comme tous les autres, il nomma Kers....

Cependant cette abnégation de ses sentiments intimes laissa dans le cœur de Paul un certain mécontentement contre les autres et contre lui-même. Le chef qu'il avait contribué à donner au parti des jeunes gentilshommes, ne lui convenant pas, il s'éloigna naturellement des réunions politiques qui eurent lieu les jours suivants et chercha à prendre une position neutre; mais la chose n'était pas facile. A mesure que le temps marchait, l'animation des partis devenait plus grande et la politique envahissait les salons dorés, d'où elle était autrefois bannie. Les prétentions du Tiers, la résistance de la Noblesse, les menaces de l'École de droit et la manière de l'en faire repentir, étaient le sujet le plus ordinaire de la conversation des jolies femmes. Elles mettaient dans leurs paroles une ardeur, dans leurs conseils une vivacité, qui enflammaient autour d'elles les cœurs et les têtes. Paul était chaque jour poursuivi par le nom de Kers.... Ce dernier inspirait à une petite phalange d'amis dévoués un enthousiasme peut-être trop vif pour être partagé par le grand nombre et cherchait à imposer son empire, même à ceux qui protestaient tout bas. Louis du Lesguen était entré avec autant d'insouciance réelle que d'ardeur apparente dans tous les projets de son parti. Il s'amusait de l'agitation présente, sans s'inquiéter beaucoup de l'avenir. Paul l'entendait avec étonnement entamer sans crainte les discussions les plus ardues, pérorer avec enthousiasme, puis, parfois, plaisanter de lui-même et des autres, quand il rentrait dans son véritable caractère. Tout cela fatiguait Paul. Quelques paroles moqueuses pour les petits États et leur président admiré, quelques phrases de désapprobation pour les projets extravagants qui parfois se faisaient jour, commencèrent à lui attirer de

la part des meneurs des regards d'étonnement et de froids sourires. Il s'en aperçut et éprouva une répugnance plus grande encore pour l'agitation et les agitateurs. D'ailleurs, à mesure qu'il s'éloignait du monde, d'autres occupations prenaient son temps et ses pensées: ses visites chez Eugène se multipliaient et se prolongeaient plus longtemps.

Le caractère de l'étudiant ne lui plaisait pas davantage en le connaissant mieux. Sa raideur systématique, le stoïcisme affecté avec lequel il traitait tous les sentiments tendres et tous les mouvements de l'imagination étaient antipathiques à Paul de Servière. L'explosion assez fréquente des idées violentes d'Eugène et l'emphase déclamatoire avec laquelle il s'exprimait alors blessaient l'esprit et le goût du comte qui réprimait souvent à grand'peine le sourire errant sur ses lèvres. Ce n'était donc pas, il faut l'avouer, les vertus romaines d'Eugène Thorel qui attiraient Paul chez lui; mais, auprès de ce caractère antique, se plaçait la charmante figure de Marguerite, et Paul, se laissant aller, sans trop s'interroger lui-même, au charme qui l'attirait, colorait du nom d'amitié pure, de pitié désintéressée, le sentiment qui naissait dans son cœur. Il lui semblait que cette enfant, grandie sous la sévère tutelle de son frère, n'avait pu cependant comprimer assez ses instincts et ses sentiments pour ne pas donner prise à des souffrances que personne ne devinait et qui devenaient plus vives en étant renfermées dans son cœur.

Frêle et faible, il lui fallait vivre dans une atmosphère d'austérité et de force. Sa sensibilité n'avait pour aliment que des affections dépouillées de toute tendresse. Son imagination qui ne pouvait suivre celle de son frère vers les régions ardentes où il se complaisait, retombait dans toute la sécheresse d'une existence sans plaisirs et sans joies du cœur, et, pour clore cette vie froide et triste de jeune fille, elle allait passer dans la maison d'un époux qu'elle n'aimait point et qui ne pouvait plaire ni à ses yeux, ni à son cœur, ni à son esprit.

Jusqu'à ce moment, Marguerite avait peut-être souffert de la tristesse de sa vie, de la sévérité de son frère, qui, tout en l'aimant

uniquement, exigeait d'elle plus d'obéissance que d'affection et cachait volontairement la tendresse profonde qu'il éprouvait pour sa sœur; mais elle ne s'était pas rendu compte de ses souffrances et sa vie s'était écoulée calme, sinon très heureuse. Ce ne fut qu'au moment où Eugène lui présenta Malo Bécherel comme son fiancé, que Marguerite vit tout ce qui lui manquait et surtout ce qui lui manquerait toujours. Cet avenir préparé pour elle d'autorité et sans son concours; cet homme qui lui déplaisait, à qui elle allait appartenir; ce vide éternel dans son cœur auquel elle devait se résigner, tout fut amèrement compris par elle. Elle sentit qu'elle n'avait jamais été heureuse, qu'elle ne le serait jamais; l'espérance, qui dans la jeunesse est un baume pour tous les chagrins, lui échappa et elle pleura à la fois son passé, son présent et son avenir.

Tout à coup, au milieu de cette ombre épaisse répandue sur sa vie, de cette résignation désespérée où elle en était arrivée, apparurent un visage ami, un sourire bienveillant, des regards qui semblaient deviner ses secrètes souffrances, et le cœur de la pauvre enfant s'ouvrit sans défiance au nouveau sentiment qui le réchauffait, comme l'enveloppe d'une fleur de printemps s'entr'ouvre au premier rayon de soleil. Malo Bécherel ne pouvait contrebalancer, en aucune façon, l'impression faite sur le cœur de sa fiancée. Il n'aurait osé ni su dire ce qu'il éprouvait pour elle. Il se contentait d'aimer profondément, passionnément même, celle qui lui était promise, de la regarder avec admiration, de l'idolâtrer de loin, sans échanger avec elle d'autres paroles que les phrases obligées de l'arrivée et du départ. Timide avec tous, son affection pour Marguerite achevait de le paralyser, et la jeune fille ne se doutait même pas du cœur aimant et dévoué qui battait dans la large poitrine du pauvre Malo.

Cependant un instinct secret le faisait souffrir mortellement de la présence du comte de Servière. Les visites toujours plus longues de celui-ci le mettaient au supplice; il sentait douloureusement son infériorité en face de ce beau jeune gentilhomme qui s'asseyait, se levait, entrait et sortait avec tant d'aisance, savait causer de tout et

sur tout et disait les choses les plus simples de façon à les rendre les plus intéressantes du monde. Parfois même les regards échangés entre Paul et Marguerite lui avaient fait courir un frisson dans les veines ; mais il n'aurait osé dire à personne l'idée brûlante qui lui avait traversé le cœur et il voyait qu'Eugène en était aussi éloigné que le premier jour. L'étudiant, en effet, comme tous les despotes, croyait trop à son pouvoir pour supposer qu'une révolte pût être tentée et qu'il ne commandât pas aux pensées aussi bien qu'aux actions. Il était donc tranquille sur sa sœur et d'ailleurs de plus en plus absorbé par les affaires politiques qui marchaient visiblement vers une solution violente.

A mesure que le temps passait, toutes les espérances que M. de Thiard avait pu concevoir d'un arrangement amiable s'évanouissaient. La Noblesse, après avoir traîné en longueur la vérification des pouvoirs, avait refusé d'entendre les demandes du Tiers et voulu procéder provisoirement à l'expédition des affaires ; le Tiers y avait consenti, mais en réclamant tous les jours plus impérieusement le droit d'être écouté. Le peuple s'agitait dans les tribunes, on commençait à murmurer tout haut ; la raideur de la noblesse bretonne n'en devenait que plus marquée, et des influences occultes excitant des deux côtés l'ardeur de la lutte, les partis menaçaient de briser bientôt toutes les digues qui les retenaient encore.

Sur ces entrefaites, Paul, qui, ainsi que nous l'avons dit, s'était tenu tout à fait en dehors des conciliabules présidés par Kers....., se trouva cependant placé par le hasard en opposition au président des petits États. Il s'agissait de faire signer aux jeunes gentilshommes une protestation contre les atteintes portées à leurs privilèges héréditaires par les demandes du Tiers. On espérait ainsi engager la lutte sur un terrain nouveau et arriver à un résultat définitif. Kers.... convoqua les petits États et chercha, de toute son influence, à faire réussir son projet ; mais son autorité n'était pas encore assez établie pour qu'il n'existât contre lui ni envie ni antagonisme, et sa proposition fut reçue avec plus de froideur qu'il ne s'y attendait. Elle eût

été votée cependant si Paul, qui en voyait tous les dangereux résultats et qui de plus était secrètement influencé par ses sentiments personnels, ne s'y fût énergiquement opposé, malgré le mécontentement visible de Louis et les vives attaques de tout le parti exagéré. La protestation fut ajournée. Kers.... sortit furieux et jurant de se venger. Paul, satisfait, quoique un peu surpris de son triomphe, n'y attacha pas d'abord une grande importance et, quittant aussi l'Assemblée aussitôt après le vote, s'achemina à son ordinaire vers la demeure d'Eugène; car les intérêts politiques pâlissaient de plus en plus dans son cœur devant d'autres sentiments. Cependant il était préoccupé de ce qui venait de se passer; il sentait bien que les conseils de la modération avaient été écoutés pour la dernière fois par les jeunes fous qu'il venait de quitter et que peut-être la conduite de l'autre parti rendrait bientôt impossible toute tentative de conciliation. En passant sur la place du Palais, il vit, à la porte du café de l'Union, rendez-vous ordinaire des étudiants, des groupes plus animés que de coutume. Leurs fronts plissés, leurs lèvres contractées, l'agitation qui se manifestait parmi eux, tout prouvait que les étudiants ne respectaient plus qu'impatiemment le rôle calme et paisible qui leur avait été imposé jusqu'alors. De l'autre côté de la place, se tenait un nombreux rassemblement de jeunes gentilshommes, et leur tenue provocante avait visiblement pour but d'amener leurs adversaires à une lutte matérielle dont leur témérité les empêchait de prévoir les dangers. Cette attitude hostile des deux partis, ces symptômes menaçants, attristèrent Paul. Il sentait, sans se rendre parfaitement compte de cette impression, que la lutte qui se préparait l'atteindrait dans les sentiments les plus chers de son cœur et le tirerait violemment du rêve si doux auquel il s'abandonnait.

Il arriva donc tout pensif à la porte de la maison de l'étudiant et fut presque embarrassé lorsque la jeune servante, qui s'était accoutumée à ses visites, l'introduisit dans le petit salon en lui disant qu'Eugène était sorti, mais ne tarderait pas à rentrer. Marguerite était seule. Elle tressaillit en apercevant Paul et le salua en

rougissant. Le comte de Servière s'assit près d'elle. Une émotion étrange s'emparait de lui ; il s'en étonnait lui-même et se demandait pourquoi son cœur battait avec tant de force. Marguerite, sans oser lever les yeux, tirait son aiguille d'une main tremblante et désirait presque entendre sur l'escalier les pas de Malo Bécherel.

Paul sentit qu'il fallait rompre ce silence, et machinalement, sans y attacher maintenant un intérêt aussi grand que quelques minutes auparavant, il parla de l'état de la ville et de l'agitation qui régnait sur la place du Palais, peut-être parce que ce sujet était plus éloigné que tout autre de ce qui causait sa secrète émotion.

Il fut surpris de voir Marguerite pâlir et lui demander, avec une voix qui trahissait son anxiété, si Eugène se trouvait sur la place duPalais.

— Non, répondit Paul ; je croyais le rencontrer ici.

— Il y est bien rarement maintenant, dit Marguerite avec un soupir.

— Je crains, reprit Paul d'un air pensif, que l'ardeur exagérée de ses opinions ne l'entraîne bien loin, plus loin même qu'il ne le voudrait, au milieu de l'agitation qui trouble la ville.

Marguerite leva sur Paul ses grands yeux inquiets, mais elle les détourna aussitôt sans répondre.

— J'ai trouvé Eugène bien changé, continua Paul ; je ne m'attendais pas à le revoir si violent dans ses idées, si inflexible dans ses volontés, que personne, pas même vous, Marguerite, ne semble posséder le pouvoir de modifier.

— Moi ! monsieur de Servière, répondit Marguerite avec une sorte d'effroi. O mon Dieu ! je n'ai jamais cherché à influencer en rien ses décisions !

— Il vous aime, cependant ? dit Paul d'un air de doute.

— Je le crois, répondit Marguerite en soupirant. Il me le prouve tous les jours, ajouta-t-elle plus faiblement.

Paul garda un instant le silence, puis il reprit avec impétuosité :

— Une seule question, Marguerite, et, pour l'amour du ciel, répondez-moi sincèrement : ce mariage que vous allez faire, l'avez-vous accepté librement ou par contrainte ?

Marguerite hésita un instant et finit par répondre d'une voix si basse que Paul devina plutôt qu'il n'entendit ces paroles :

— J'ai obéi à mon frère.

— Mais par crainte peut-être ! avec tristesse ! avec regret sans doute ! s'écria Paul. Ah ! je l'ai vu ! je le savais !... Et vous n'osez le dire à Eugène ?

— Je ne lui ai jamais résisté, répondit Marguerite timidement.

— Est-il donc plus inflexible encore que je ne le croyais ? demanda Paul en la regardant fixement. Mais, non, c'est impossible, et je lui parlerai moi-même, si vous le voulez.

— Non, non, Paul ! s'écria Marguerite en joignant les mains, et oubliant dans son inquiétude les titres cérémonieux qu'elle avait donnés jusque-là au comte de Servière ; non, pour l'amour du ciel, ne parlez pas à Eugène : vous ne feriez qu'exciter sa colère sans rien changer à mon sort.

— Mais il ne vous aime donc pas ? dit encore Paul.

— Ah ! ne le croyez pas ! Il m'aime, reprit Marguerite, mais son amitié est sévère et impérieuse. Il exige ce mariage...

La voix manqua à la pauvre enfant.

— Eh bien ! Marguerite, dit Paul en se penchant vers elle et lui prenant la main, pourquoi, s'il vous aime, vous laisser effrayer par sa sévérité ? Écoutez-moi : voulez-vous croire à mon amitié et avoir confiance en moi ?

La jeune fille baissa les yeux sans répondre et sans retirer sa main.

Dans ce moment la porte s'ouvrit et Eugène entra. Marguerite tressaillit ; Paul recula de quelques pas.

Eugène promena un instant ses yeux de l'un à l'autre ; son front s'assombrit, il se mordit violemment les lèvres, puis, s'avançant vers Paul, il dit d'un ton très froid :

— J'étais loin de m'attendre, monsieur le comte, à vous trouver ici. Je suis confus que vous preniez si souvent la peine de visiter ma pauvre maison.

— J'espère, dit Paul avec un peu de raideur, que mes visites ne vous importunent pas ?

— Nullement, monsieur le comte ; mais je suis fâché que, ne m'étant pas trouvé chez moi, vous ayez eu l'ennui de m'attendre. Qu'a pu dire ma pauvre sœur pour intéresser un homme comme vous, habitué à la société des plus aimables dames et recherché par toutes ?

— Nous avons parlé de vous, Eugène, répondit Paul simplement.

— De moi ! Et qu'avez-vous pu en dire ?

— Je demandais à mademoiselle Marguerite, continua Paul, si elle pensait que vous approuviez tout ce qui se passe aujourd'hui dans la ville.

— Et que pouvait-elle vous répondre ? dit Eugène avec un sourire ironique et un léger mouvement d'épaules. Elle comprenait sans doute à peine votre question. Pour savoir ce qui se passe aujourd'hui, il aurait fallu assister à la séance des petits États, et vous seul auriez pu répondre.

— A mon tour, je ne vous comprends pas, dit Paul.

— N'est-ce pas des petits États que part la provocation destinée à briser les dernières digues qui retiennent encore notre juste colère ?

— Juste ou non, je ne vois pas en quoi votre colère pourrait être excitée par les petits États, dit Paul avec vivacité. La protestation contre les membres du Tiers vient d'être rejetée.

— Dites plutôt ajournée, monsieur le comte. C'était tout ce que demandait celui qui s'y est opposé avec le plus de force. Mais vous désirez savoir l'effet produit par cette sage résolution ? je vous le dirai franchement. Bien des cœurs sont altérés de vengeance ; bien des fronts rougissent de l'inaction à laquelle nous sommes condamnés devant des insultes répétées ; mais un intérêt sacré nous impose le silence et le calme. Nous ne donnerons pas de prétextes à la calomnie ; nous porterons la patience jusqu'à l'héroïsme, dans l'espoir que les justes demandes de nos concitoyens seront écoutées, et toutes les provocations resteront sans effet, tant nous craignons de nuire à la noble cause que nous soutenons.

— Mais si ces demandes viennent à être rejetées ? demanda Paul.

— Alors, voudriez-vous que j'allasse dire à ces hommes : Serfs, baissez la tête sous la noble main qui vous châtie et soumettez-vous à l'insulte que vous n'avez pas le droit de repousser ?

— Mon Dieu ! non, mon cher Eugène, dit Paul avec un léger sourire ; ces phrases n'exprimeraient ni mes sentiments, ni mes idées. Je voudrais seulement leur demander comment une lutte tumultueuse et coupable pourrait amener l'acceptation légale de vos demandes ?

— En vous faisant voir, Messieurs, que nous sommes forts, et que nos demandes expriment la volonté d'un peuple décidé à la faire triompher.

— Des menaces ! dit Paul en se levant. Vous prenez là un mauvais moyen, Eugène, et vous mettrez ainsi tout le monde contre vous, même ceux qui pouvaient être bien disposés en votre faveur.

— Il vient un moment où l'on semble menacer en annonçant l'avenir, reprit Eugène.

— Et le prophète qui se charge de réaliser lui-même ce qu'il annonce est sûr d'avoir raison, dit Paul avec amertume. Vous me semblez jouer à ce jeu-là, Eugène. Prenez-y garde cependant, il est dangereux et vous le regretterez plus tard.

— Oh ! si je regrette jamais quelque chose, ce seront les jours pendant lesquels nous avons paru courber la tête devant l'outrage. Il faut que notre cause soit bien belle et bien sainte pour n'être pas souillée par cette apparence de lâcheté.

Ce fut ainsi que les deux anciens amis se séparèrent. Paul s'éloigna froissé, blessé par la raideur déclamatoire d'Eugène et par le peu de justice rendue à sa conduite aux petits États. Du côté où il aurait pu croire à la reconnaissance, il trouvait le soupçon ; il lui restait encore à recevoir les reproches amers de ceux qui lui avaient dû une défaite momentanée.

En rentrant chez lui, Paul trouva son cousin qui semblait l'attendre. Louis avait l'air grave et même sombre, expressions peu habituelles à sa physionomie.

— Enfin, te voilà ! s'écria-t-il en voyant entrer Paul ; c'est heu-

reux ! je t'attends depuis une heure, et j'en ai passé plus de deux à courir par la ville pour te rencontrer.

Paul se débarrassa de son chapeau et de son manteau, puis, se jetant sur un fauteuil d'un air de mauvaise humeur, il demanda assez brusquement à son cousin ce qu'il lui voulait.

— Ce que je veux ! répondit Louis ; parbleu, je veux te gronder de ta conduite, t'avertir qu'elle donne lieu aux plus fâcheuses interprétations, te demander, enfin, quelle rage t'a prise ce matin, à toi, si calme, si indifférent d'ordinaire, de t'opposer à la proposition de Kers....?

— J'ai été fou quand je me suis mêlé de cette affaire; je te l'accorde, répondit Paul avec humeur, que veux-tu de plus? Je vois trop que tout ce qui m'en reviendra sera de l'ennui pour moi, sans que je puisse même me flatter d'un succès durable.

— Eh ! que t'importe, je te prie? qu'est-ce donc qu'une querelle de plus ou de moins avec les étudiants? Ces petits messieurs affectent depuis trop longtemps la modération et la dignité; nous voulons voir la couleur de leurs paroles.

— Ne désirez-vous que cela? dit Paul brusquement; vous serez bientôt satisfaits. Ils sont aussi fous que vous, et si les demandes du Tiers sont rejetées, ils ne vous refuseront pas plus longtemps le combat auquel vous les poussez.

— Tant mieux, morbleu ! tant mieux ! Qui t'a dit cela? demanda Louis en se frottant les mains.

— Eugène Thorel, que je viens de voir.

— Quoi ! en vérité, tu viens de chez lui?

— Mais oui ; pourquoi pas?

— Sur mon âme ! s'écria Louis, en se levant d'un bond et se plantant devant son cousin les bras croisés, d'un air désespéré, je ne l'aurais jamais cru ! Tu te fais un jeu de braver l'opinion publique. Tu fréquentes les chefs du parti qui nous est opposé; tu prends leur défense contre ceux qui soutiennent ta propre cause. Comment s'étonner qu'on tire de ta conduite les plus étranges conséquences et que tous les amis de Kers.... parlent si mal de toi !

— Kers..... ? que se permet-il de dire ? demanda Paul avec vivacité.

— Lui, rien, répondit Louis ; mais d'autres ne se gênent pas, je t'assure. J'entendais ton nom passer de bouche en bouche ; mais l'épithète dont on l'accompagnait se supprimait en arrivant à moi ; car on savait bien que je regarde comme m'étant personnel tout ce qui te touche. J'ai essayé de prendre ta défense ; on m'a écouté en silence, puis Kers..... m'a accablé de louanges dont chacune était un sarcasme pour toi. Désespéré, j'ai tout quitté pour te venir trouver, et ce que je t'entends dire me désole mille fois davantage encore.

Paul resta un instant pensif, puis répondit avec douceur :

— Je te remercie, mon ami, car ton amitié pour moi te fait seule parler ainsi. Que veux-tu ? j'ai cherché à faire entendre la voix de la raison à des insensés qui se laissent emporter par leurs folles passions, et de tous les côtés je suis calomnié. C'est triste ; mais je ne puis pourtant pas me joindre à vous pour repousser des demandes qu'en mon âme et conscience, je trouve assez raisonnables.

Louis du Lesguen bondit d'une indignation nouvelle à cet aveu et chercha de toute son éloquence à ramener Paul vers des sentiments plus convenables. Il ne tarda pas à trouver un puissant auxiliaire dans le marquis de Servière, qui fut aussi mécontent que surpris de ce qui s'était passé aux petits États. Il n'était pas porté par caractère vers les mesures violentes ; mais l'ordre de la Noblesse était pour lui une famille dont on pouvait voir les fautes sans jamais s'en séparer. Il avait bien pu élever parti contre parti, lorsque la querelle se passait entre gentilshommes ; mais devant l'ennemi commun il avait abandonné sa vieille tactique et il n'entendait pas que son fils voulût hériter de son ancien rôle en s'appuyant sur des idées et des amis qu'il aurait de tout temps dédaignés. Cependant il ne pouvait guère supposer d'autre intention à Paul et il ne vit d'abord, dans ce pas imprudent, qu'une politique novice qui se fourvoyait. Il employa donc tour à tour, pour le ramener à des idées

plus saines, les graves raisonnements, les réprimandes sévères, la moquerie dédaigneuse, même les prières affectueuses, et Paul faiblit peu à peu devant ces attaques réitérées.

A ces tracasseries intérieures s'ajoutèrent pour le comte de Servière des ennuis d'une autre nature auxquels il était plus sensible qu'il n'eût voulu l'avouer. Kers..., après le premier moment de surprise et de dépit, s'était, en digne chef de parti, reproché d'avoir négligé et froissé le comte de Servière et de s'en être fait un adversaire au lieu d'un appui. Tout en poursuivant donc un plan de vengeance contre Paul et en cherchant à lui faire perdre toute influence, il eut soin de se mettre à l'écart et de sembler plutôt son défenseur officieux que son antagoniste. Dès le soir même du jour de la séance des petits États, il lança sur Paul le ban et l'arrière-ban des meneurs du beau monde. Les femmes, comme toujours, plus animées et plus violentes dans leurs opinions que les hommes, accablèrent le modéré de sarcasmes mordants, de sourires dédaigneux, d'allusions méchantes. Les hommes, avec une politesse exacte, mais froide, lui firent sentir qu'il n'était plus des leurs. La réserve avec laquelle on s'exprimait devant lui, les excuses qu'on lui offrait lorsqu'un mot trop vif était lancé contre les étudiants, le vide qui se faisait peu à peu autour de lui, tout lui prouva qu'on le considérait comme un faux frère et qu'on ne se fiait plus à lui. Louis du Lesguen seul, inspiré par l'esprit de contradiction et par son amitié pour son cousin, prenait son parti avec une chaleur qui eût pu avoir de graves résultats, si, fidèles à leur consigne, les adversaires de Paul n'eussent été toujours prêts à désavouer toute parole offensante.

Devant un ennemi insaisissable et cependant si cruel, Paul sentit peu à peu son irritation première se changer en découragement et en profond dégoût de toutes choses. Peu soucieux de s'exposer souvent à cette froideur insultante, il refusa, les jours suivants, de sortir de chez lui, se dit malade et souhaita presque de le devenir, pour détourner par la souffrance physique l'amertume qui envahissait son cœur. Sa dernière visite à Eugène avait été si peu amicale

de la part de l'étudiant, que Paul répugnait à la renouveler ; et cependant il était plus occupé que jamais de Marguerite, dont la position et l'avenir lui semblaient si tristes. Un secret instinct lui disait qu'il ferait bien de se tenir en garde contre lui-même et ses sentiments secrets, qu'il était plus que temps de s'éloigner d'un charme qui tous les jours devenait plus irrésistible ; son cœur le poussait vers le danger, et l'oisiveté, la solitude, auxquelles il se condamnait, rendaient plus dangereuses les vagues rêveries dans lesquelles il s'enfonçait, tout en les redoutant.

JULES D'HERBAUGES.

(La suite à la prochaine livraison.)

POÉSIE

—

LE MAL DU PAYS

Tiré du *Barzaz-Bréiz.*

A M. PAUL FÉVAL

Je vivais aux champs de Bretagne;
J'étais pâtour sur la montagne,
Et je suis matelot du roi!

On m'a jeté sur un navire
Que je maudis et que j'admire,
Quand sur son plancher je me voi.

Ses mâts montent jusqu'au nuage;
Il est peuplé comme un village;
J'ai bien là mille compagnons.

Un fier capitaine le monte,
Et, le long de ses flancs, il compte
Quatre-vingts gueules de canons.

De gros et de petits cordages
Courent des mâts aux haubanages,
Mêlés de toutes les façons :

De moins de fils, sur la fougère,
Compose sa trame légère
La filandière des buissons.

On va partir ! l'ancre se lève,
Qui mordait le fond de la grève ;
Le vent souffle et ride la mer,

Et l'insouciant équipage,
En chantant, quitte le rivage,
Quand des frissons glacent ma chair.

Que la mer est vaste et puissante !
Le trois-ponts à masse imposante
Est, pour elle, un fardeau léger,

Qu'une vague entraîne à l'abîme,
Et qu'une autre vague à sa cime
Fait soudainement voltiger.

Il fend des campagnes humides,
Couvert de ses voiles, rapides
Comme les ailes des oiseaux.

A l'horizon mon œil s'égare :
Une ligne grise sépare
Le bleu du ciel du bleu des eaux.

Du toit où dort ma bien-aimée,
Je crois voir la blanche fumée,
Qu'un souffle chasse dans l'azur ;

Ma voix est une plainte amère :
Je suis l'agneau pleurant sa mère,
Et l'herbe tendre et le flot pur.

Je suis le ramier du bocage
Que, sous l'arbre au jeune feuillage,
Enlève un épervier maudit,

Quand il portait à sa fidèle,
Un jour de la saison nouvelle,
Le brin de paille pour son nid.

Adieu, cloches de mon village,
Adieu, compagnons du bel âge,
Et toi, Lina, mon seul amour!

Une aube triste s'est levée;
Du départ l'heure est arrivée :
Quand viendra celle du retour?

En quittant la terre des chênes
Pour voguer sur des mers lointaines,
Je sens mon cœur se déchirer ;

Et, quand je veux chanter loin d'elle,
Ma mémoire ne me rappelle
Que des chansons qui font pleurer.

F. Longuécand.

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

VII. — La constitution Unigenitus. — Mort de Louis XIV. (1713-1715)

Pour être en sûreté de conscience, un évêque, dit l'Ange de l'École, doit être parfait ou d'une éminente vertu. Une vertu médiocre n'est pas compatible avec un état aussi saint; et si elle est susceptible des petitesses de l'amour-propre, elle est exposée aux chutes les plus graves. Les premiers à l'honneur sont aussi les premiers au danger. L'histoire de l'opposition à la bulle *Unigenitus* pourrait en apporter une démonstration convaincante. Mgr de Noailles, avant de parvenir à l'archevêché de Paris et au cardinalat, avait approuvé, comme évêque de Châlons, un volume de *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament composé par le P. Quesnel. Ce petit livre devint plus tard un ouvrage en trois volumes dans lequel les

* Voir la livraison d'août 1879, pp. 128-141.

erreurs de Jansénius étaient professées sans détour et qui se prévalut devant les fidèles de l'ancienne approbation épiscopale. Au commencement du XVIIe siècle, l'agitation janséniste ayant excité quelques troubles à la suite de l'affaire du cas de conscience et de celle du silence respectueux condamné en 1705 par la bulle *Vineam Domini*, quelques évêques craignirent de voir se généraliser les progrès de l'hérésie et prirent la résolution de condamner dans leurs diocèses tous les livres où se trouvait professée son erreur. Le moment était d'autant plus opportun, qu'un bref du Pape avait dénoncé les *Réflexions morales* et que ce bref, par suite de difficultés inhérentes aux prétendues libertés de l'Eglise gallicane, ne pouvait être publié en France. Le cardinal de Noailles aurait dû prêcher d'exemple ; il n'avait qu'à suivre celui qu'avait récemment donné Fénelon, à propos de son livre des *Maximes des Saints;* mais il ne put, malgré les instances de Louis XIV, se résoudre à condamner un livre qu'il avait jadis approuvé, sous une forme très différente. Les évêques de Luçon et de la Rochelle n'hésitèrent pas, en 1712, à prendre une initiative qui devenait un devoir urgent ; ils publièrent une Instruction pastorale dans ce sens, et l'imprimeur de la Rochelle, suivant l'usage des provinces, en envoya un certain nombre d'exemplaires à Paris, afin d'en mieux assurer le débit. Suivant l'usage aussi, on en placarda des prospectus et des annonces au coin des rues, aux portes des églises et à celle du palais archiépiscopal. Cette dernière circonstance causa tout le mal. Il y avait à l'archevêché un certain nombre de docteurs jansénistes : ils persuadèrent au cardinal de Noailles que les amis des jésuites avaient censuré le livre du P. Quesnel, parce qu'il l'avait approuvé ; et que l'affiche placardée aux portes de son palais constituait une insulte faite à sa personne. Ce qu'il y eut de plus malheureux, c'est que plusieurs de ses confrères, poussés par le parti du P. Quesnel, entrèrent bientôt dans ses sentiments et que, tout occupés de l'injure prétendue faite à l'épiscopat, ils perdirent de vue l'intérêt de l'Eglise et le péril que courait la foi. La face des affaires changea dès lors entièrement. La défense des *Ré-*

flexions morales, qui jusque-là n'avait intéressé que des particuliers décriés par leur attachement notoire au jansénisme, devint une affaire d'honneur pour des prélats qui avaient toujours passé pour orthodoxes ou pour vertueux [1]. Les choses s'aigrirent même à ce point que Louis XIV se décida, pour trancher le mal dans sa racine, à déférer l'affaire au Saint-Siège, et à demander au Pape une Constitution qui condamnât les propositions hérésiarques contenues dans le livre des *Réflexions morales*. Le cardinal de Noailles promit d'avance au Roi de s'y soumettre, et le cardinal de la Trémouille, qui résidait à Rome, fut chargé de suivre les travaux de la Congrégation de la Bulle, pour veiller à ce que rien n'y fût inséré qui pût en empêcher la publication en France. Nous ne rapporterons pas ici toutes les intrigues fomentées par le parti des Quenellistes pour empêcher la mission du cardinal de la Trémouille d'aboutir. La bulle *Unigenitus Dei filius*, qui condamnait formellement cent et une propositions des *Réflexions morales*, fut affichée dans Rome, au champ de Flore, le 8 septembre 1713, et fut apportée, peu de jours après, par un courrier spécial à Fontainebleau, où se tenait la cour. On vérifia aussitôt qu'elle ne contenait aucune formule contraire aux libertés de l'Eglise gallicane, et pour lui donner le caractère d'une réception solennelle, Louis XIV convoqua en assemblée extraordinaire tous les archevêques et évêques qui se trouvaient alors à Paris. Ce fut ainsi que le cardinal de Rohan qui n'avait pas séance, comme évêque de Strasbourg, aux assemblées ordinaires du clergé, se trouva membre de ce concile régional impromptu.

Le jour même où la bulle avait été connue, le cardinal de Noailles s'était décidé à publier un mandement, fort timide, il est vrai, retirant l'approbation qu'il avait donnée jadis au livre du Père Quesnel. En reconnaissance, on lui déféra la présidence de l'assem-

[1] Voy. *Histoire de l'Eglise*, par l'abbé de Berault Bercastel, 1790, in-12, t. XXIV, p. 242, etc. — Pour juger impartialement cette querelle, il faut lire l'*Histoire de la Constitution Unigenitus*, par le P. Laffiteau, évêque de Sisteron, et les *Mémoires secrets ou anecdotes sur la Constitution*, qui prétendent exposer l'apologie du cardinal de Noailles.

blée qui, par une dernière condescendance royale, se réunit le 16 octobre dans le palais même de l'archevêché. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que les principaux obstacles à l'acceptation de la bulle seraient suscités par le cardinal de Noailles, qui se laissait entièrement gouverner par les docteurs politiques du parti janséniste, habiles en tergiversations, en restrictions mentales, en manœuvres hypocrites, en toutes les subtilités du système qu'ils reprochaient si fort à leurs adversaires. Le prélat qui s'était écrié jadis à propos de la condamnation des *Maximes des Saints* : « Pierre a parlé par la bouche d'Innocent », ne put se résoudre à déclarer que Pierre avait parlé par la bouche de Clément. Lorsque tous les évêques de l'univers acceptaient avec soumission la Constitution papale, il lui parut que ses propres lumières et celles d'une dizaine d'évêques de ses amis devaient être supérieures à celles de toute l'Eglise. Les libelles accrédités de la secte déclarèrent même assez hardiment qu'il n'était pas patriotique à la France de se laisser dicter la loi par l'Italie, et c'est avec des sentiments aussi peu réservés à l'égard du Chef de l'Eglise, qu'il déclarait cependant vouloir toujours respecter, que le cardinal de Noailles refusa pendant quinze ans de signer l'acceptation de la bulle. Il n'y consentit qu'en 1728, six mois avant sa mort. Le mal qu'il causa, par cette résistance, à la cause religieuse en France est incalculable. Les soi-disant philosophes n'eurent pas grand'peine à amener au scepticisme des esprits fortement troublés par ces dissensions intestines. Mais si la faute principale doit en être rejetée sur le cardinal de Noailles, c'est un honneur pour le cardinal de Rohan d'avoir bravé les foudres jansénistes et soutenu le bon combat pour l'unité de l'Eglise.

Dès le début de l'Assemblée, six commissaires furent nommés pour examiner la bulle et rédiger un rapport sur la manière dont il conviendrait de l'accepter. Le choix en avait été laissé au cardinal de Noailles, sauf pour l'évêque de Meaux, Mgr de Bissy, que Louis XIV avait formellement indiqué. Ce furent le cardinal de Rohan, les archevêques de Bordeaux et d'Auch (de Bezons et Des-

marets) et les évêques de Meaux, de Soissons et de Blois (de Bissy, Brûlart de Sillery et Bertier). Le cardinal de Rohan fut élu président de la Commission [1], dont les séances se tinrent chez lui, pendant près de trois mois, à l'hôtel de Soubise.

Nous trouvons ici une preuve convaincante de la fausseté des allégations de Saint-Simon et de Duclos au sujet de la nomination de Rohan à la grande aumônerie quatre mois auparavant. Tous les organes jansénistes prétendent que le cardinal fut d'abord très froid à l'égard de la bulle et qu'il manifesta son étonnement de la condamnation de plusieurs propositions. On pourrait trouver, en particulier dans les *Nouvelles ecclésiastiques* de 1750, certaines conversations tenues avec le cardinal de Polignac ou avec le P. d'Auvilliers, de l'Oratoire, d'après lesquelles il serait impossible de supposer des engagements préalables avec le P. Le Tellier. Il est vrai que les Jansénistes ont l'oreille très fine pour entendre des propos qui ont pu être difficilement rapportés par les acteurs eux-mêmes. — Enfin, Monseigneur, voudriez-vous l'avoir faite, cette bulle? aurait dit le P. d'Auvilliers. — Non, ma foi, aurait répondu Son Éminence ; et les *Nouvelles* ajoutent que le public avait alors trop bonne opinion de lui pour l'en croire auteur, *quand même il l'affirmerait avec serment*. Cela prouverait tout au plus que, si le cardinal de Rohan fut d'abord aveuglé par son amitié pour le cardinal de Noailles, il ne tarda pas à s'apercevoir des menées ténébreuses du parti et à reconnaître qu'il allait faire fausse route en le suivant. Ce que rapportent à ce propos les *Mémoires secrets* est fort instructif :

« Dès que l'on sçut dans le public le nom des commissaires, assure ce recueil dévoué au père Quesnel, tout le monde fut ravi de voir le cardinal de Rohan présider à la discussion d'une affaire de cette nature. On espéra qu'il s'y conduiroit avec une noblesse et une supériorité convenable à sa naissance et à son élévation. On connoissoit la pénétration et la facilité de son génie, son talent de tout dire et de tout traiter avec agrément, et la prodigieuse facilité d'une mémoire à qui rien n'est échappé

[1] Voir les procès-verbaux des *Assemblées du clergé*. In-folio, VI (1243-1246).

depuis ses brillantes études. La grandeur de ses établissements le mettoit dans l'indépendance, et ne lui laissoit rien désirer qu'une éclatante réputation. Son genre de vie et ses liaisons avec les jésuites détruisoient tout prétexte de le soupçonner de jansénisme. Il ne pouvoit pas non plus être suspect au cardinal de Noailles après la déclaration qu'il faisoit sans cesse de lui avoir des obligations essentielles; sa situation et sa politesse lui promettoient la confiance des deux partis et le *mettoient en état de tout concilier*. Peut-être eut-il dans le commencement de *bonnes intentions;* mais il fit bientôt connoître qu'il se livroit sans réserve aux Jésuites, et même il ne prit pas de mesure pour le cacher au public. Le P. Le Tellier, pendant la Commission, venoit ordinairement à la fin des bureaux pour se faire rendre compte de ce qui étoit fait, et pour donner ses ordres sur ce qu'il y avoit à faire. On croit même que ce fut lui qui engagea le cardinal de Rohan, à la sortie de la première séance tenue à l'archevêché d'écrire un billet au roi pour l'informer comment elle s'étoit passée, et lui mander que le cardinal de Noailles, en parlant fort en détail du livre des *Réflexions*, avoit beaucoup ménagé l'auteur, mais qu'il falloit excuser ce reste d'inclination dans un prélat qui se voyoit contraint de révoquer une approbation qu'il avoit donnée... Le cardinal de Rohan, après cette démarche, prit pour les principaux ouvriers de son rapport le Père Doucin et Vivant, curé de S.-Mery; bien des gens s'étonnèrent qu'il eût choisi de tels théologiens, que leurs dispositions particulières animoient plus que d'autres contre le cardinal de Noailles... [1] »

Il s'agissait bien de conciliation, entre une bulle pontificale condamnant des erreurs formelles et des gens disposés à tout entreprendre pour en empêcher l'acceptation. Si le cardinal de Rohan, le seul prélat vraiment indépendant de l'Assemblée, avouent ses adversaires, se jeta bientôt dans les bras des Jésuites, c'est qu'il reconnut que toute discussion sérieuse était impossible avec les opposants à la bulle. Depuis l'ouverture de l'Assemblée jusqu'au jour où elle signa purement et simplement la constitution papale, c'est-à-dire pendant plus de trois mois, il n'est pas de manœuvres que ne firent jouer le cardinal de Noailles et le parti du P. Quesnel pour éluder ou pour faire tomber dans le décri la décision du Siège apostolique. N'osant pas la déclarer ouvertement contraire à la vérité, ils voulaient du moins donner à entendre qu'elle était ambiguë, captieuse

[1] *Mémoires secrets* sur la Constitution, I, 130.

et capable d'induire en erreur. Aussi, sous prétexte de prémunir les fidèles contre les fausses interprétations que des personnes malintentionnées pourraient lui donner, proposèrent-ils de mettre à la formule d'acceptation un préambule qui répondît aux principales difficultés qu'on pourrait élever contre la constitution. En véritables tartuffes, ils voulaient à la fois l'accepter et ne pas l'accepter; mais les commissaires orthodoxes n'eurent aucune peine à démontrer au roi qu'en plaçant l'acceptation à la suite d'un préambule, on semblerait établir une relation entre l'un et l'autre et restreindre le sens de la constitution à celui de sa préface [1]. On décida donc que l'acceptation serait pure et simple et que le cardinal de Rohan rédigerait une *Instruction pastorale* que l'Assemblée adresserait à tous les évêques du royaume pour leur communiquer cette décision.

Cela parut très facile au premier abord, mais il faudrait un volume entier pour relater avec quelques détails les interminables péripéties des négociations engagées, et des embûches dressées par le parti janséniste pour surprendre la religion des commissaires. Nous renvoyons à l'*Histoire* du Père Laffiteau, aux *Mémoires secrets* et au *Journal de Dangeau* les curieux de combats héroïques. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les évêques du parti qu'on envoya travailler avec les commissaires, furent tellement navrés de voir de près les manœuvres de leurs amis, qu'ils se convertirent à l'avis de la majorité. Tel fut le cas de l'évêque de Langres, adjoint au cardinal de Rohan pour rédiger l'Instruction pastorale [2]. Natu-

[1] Bercastel. *Loc. cit.*, XXIV, 299.

[2] « Le cardinal de Noailles consentait bien qu'on parlât du livre et des propositions, qu'on les condamnât même en général; mais ce qu'il ne voulait en aucune façon, c'est qu'on attribuât au livre ou aux propositions aucune des erreurs qui y étaient renfermées. Son dessein était de séparer du livre et des propositions les erreurs qui venaient d'être proscrites. Par là, il devenait le maître de se retrancher sur l'ancienne question du droit et du fait, d'avouer qu'un livre ou des textes qui contiendront des erreurs condamnées, seraient eux-mêmes condamnables, de nier cependant que le livre et les propositions de Quesnel renfermassent les propositions censurées par la bulle, et de se préparer ainsi un faux-fuyant pour tâcher de sauver les propositions et le livre... » (*Hist. de la Const. Unigenitus*, par Laffiteau. Édition 1820. In-8°, p. 132). Les choses allèrent si loin qu'après avoir, sur la demande des docteurs du parti,

rellement le parti les accusa d'avoir été corrompus; on ne pouvait pas penser selon sa conscience, si l'on ne pensait pas comme lui. Mais la calomnie passe et la vérité finit toujours par rester triomphante.

Le lundi 15 janvier 1714, tous les prélats s'assemblèrent à l'archevêché pour entendre le rapport du cardinal de Rohan, dont la lecture dura toute la semaine [1]. Il concluait, au nom de la Commission, à l'acceptation pure et simple, sauf à expliquer plus tard quelques points d'interprétation dans une Instruction pastorale séparée. Les opposants prétendaient que cette Instruction devait être rédigée et discutée tout d'abord. Le mardi 23 janvier, le vote eut lieu solennellement. Quarante évêques furent de l'avis de la Commission; huit prélats se joignirent au cardinal de Noailles pour s'y opposer, et le 1er février, ils refusèrent d'opiner sur l'Instruction pastorale, déclarant qu'ils ne pouvaient se résoudre à accepter l'opinion de leurs collègues et qu'ils en appelleraient au pape mieux informé. Ainsi neuf prélats se croyaient à eux seuls plus de lumières que tous les évêques de l'univers. Louis XIV fit donner ordre au cardinal de Noailles de ne plus se présenter à la cour et à ses huit adhérents de regagner immédiatement leurs diocèses. En revanche, l'évêque de Meaux, Bissy, fut désigné pour le cardinalat.

L'Instruction pastorale rédigée par le cardinal de Rohan avec le concours de l'Evêque de Langres, et acceptée par les quarante

pratiqué un grand nombre de changements dans l'Instruction, le cardinal de Rohan fut un jour obligé de faire à l'Assemblée cette déclaration: « Nous avons eu beau condescendre aux avis de ceux qui sont les plus attachés à M. le cardinal de Noailles, en vain y conviennent-ils eux-mêmes. *M. le cardinal de Noailles compte pour rien tous ces ménagements.* Nos plus grands égards pour lui sont sans effet. » (Voir une curieuse lettre du cardinal de Rohan au cardinal de Noailles, datée du 12 décembre 1713 et insérée aux *Mémoires secrets*, I, 146-148.)

[1] On lit dans le *Journal de Dangeau* du samedi 20, à Versailles: « M. le cardinal de Rohan a achevé de faire son rapport à l'Assemblée du clergé: cela a duré douze heures en six jours de temps et a été fort loué de toute l'Assemblée, quoiqu'ils ne soient pas tous du même sentiment sur la manière de recevoir la Constitution. On va examiner, la semaine qui vient, l'Instruction pastorale que le même cardinal de Rohan a faite pour éclaircir quelques endroits de la Constitution qui demandent de l'explication. » (Dangeau, XV, 70.

prélats orthodoxes de l'Assemblée pour servir à tous les diocèses de France, est son ouvrage capital. Ce sera dans les siècles à venir pour l'Eglise de France, a dit un historien, un monument à jamais mémorable de sa foi, de sa profonde érudition et de son zèle éclairé. Son but fut surtout d'expliquer les principes de théologie que le livre des *Réflexions morales* avait attaqués. Il examina et approfondit les sentiments que le P. Quesnel y avait exposés sur la grâce et la liberté, sur l'amour de Dieu, sur les autres vertus théologales et chrétiennes, sur la crainte des peines éternelles, sur les maximes de la morale, sur l'administration des sacrements et sur les observances de la discipline. Il y exposa la vraie doctrine de l'Eglise, établit solidement son autorité, sa visibilité, l'obéissance qui est due à ses commandements et la juste crainte qu'on doit nourrir de ses anathèmes. Puis, suivant la bulle pied à pied, il montra qu'il n'y avait pas une proposition condamnée dans les *Réflexions* qui ne fût, ou hérétique, ou erronée, ou captieuse, et qui, par conséquent, ne méritât quelqu'une des censures prononcées. Il déclarait enfin que le but de l'Assemblée, en donnant cette instruction, était de *faciliter aux fidèles l'intelligence de la bulle et de les prémunir contre les mauvaises interprétations, par lesquelles des personnes malintentionnées tâchaient d'en obscurcir le vrai sens* [1].

En dépit des attaques dont elle fut assaillie par le parti janséniste, cette pièce importante, écrite d'un style clair et facile, restera l'une des meilleures que nous ait laissées le dix-huitième siècle sur les matières les plus épineuses de l'histoire ecclésiastique. Les *appelants*, ce fut ainsi qu'on désigna les prélats hétérodoxes, ne purent jamais l'entamer d'une manière sérieuse : ce fut la base inébranlable sur laquelle s'appuya, pendant près d'un siècle, la foi des vrais croyants ; et tous les Quesnellistes de bon sens, que ne frappa point l'aveuglement de l'impénitence finale, durent avouer un jour qu'elle exposait seule les principes catholiques.

L'Assemblée s'étant séparée après la signature du 5 février, le

[1] Voir l'*Instruction pastorale*, *l'Hist. de la Constitution*, p. 120, et *Bercastel*, XXIV, 304.

roi fit aussitôt dresser des lettres patentes pour la publication de la bulle et la suppression tant du livre condamné que des libelles composés pour sa défense. Elles furent enregistrées au Parlement sans retard, et Louis XIV envoya, le 3 mars, le cardinal de Rohan à la Sorbonne pour y faire recevoir la constitution : sur 74 docteurs présents, 67 furent d'avis de la recevoir. On adressa ensuite, dans tous les diocèses, l'Instruction pastorale de l'Assemblée et les lettres patentes du roi, avec une lettre circulaire signée par le cardinal de Rohan. Plus de soixante-douze évêques, de ceux qui n'avaient pas assisté à l'Assemblée, s'unirent aux quarante, et il ne se trouva dans toute la France que sept évêques qui se montrassent favorables, et simplement par leur silence, aux huit opposants déclarés. Encore proscrivirent-ils le livre de Quesnel ; et la plupart d'entre eux le condamnèrent même, comme renfermant des erreurs et nommément celles de Jansénius. Il en résulte évidemment qu'en poursuivant les *Réflexions morales*, on s'était élevé contre un livre pernicieux, puisque, de l'aveu même des évêques opposés à la bulle, il renouvelait les erreurs du jansénisme [1]. On ne saurait trop insister sur ce point, en face de l'agitation extraordinaire qu'entretinrent les appelants, pendant plus d'un quart de siècle, dans l'Eglise de France.

Parmi tous les mandements que publièrent, à cette époque, les évêques orthodoxes, c'est-à-dire l'immense majorité des évêques du royaume, un des plus remarqués fut celui de Fénelon, qui en adressa un exemplaire au cardinal de Rohan, avec une lettre de félicitations sur son attitude à l'Assemblée. Armand-Gaston lui répondit aussitôt :

« 21 juillet 1714. — Je reçois dans le moment, monsieur, le dernier mandement que vous avez fait pour publier la constitution dans la partie de votre diocèse qui est sous la domination de l'Empire. On m'avoit donné quelque temps auparavant votre *Instruction*, en trois volumes, sur le système de Jansénius. Je me flatte que cela n'a passé en mes mains que par votre consentement, et je vous en fais, monsieur, mes très-humbles

[1] Voir *Bercastel*, XXIV, 321.

remerciemens. Ce dernier mandement est venu fort à propos. Les raisons qui y sont déduites, avec une force et une précision qui ne laisse rien à désirer, sont les seules qui fondent le peu d'espérance qui me reste pour le retour de M. le cardinal de Noailles. Nous serions bien heureux si, dans tous nos travaux, qui en vérité n'ont pas été médiocres, nous avions pu vous avoir pour guide. Quels secours ne nous auriez-vous pas donnés ! Quelle autorité, quel exemple ! Mais, après tout, si cela n'est pas sous nos yeux, nous ne laissons pas d'estimer, d'admirer, de chercher à imiter. Faut-il que ceux qui y sont le plus intéressés et qui pourroient donner la paix à l'Eglise et édifier le monde entier, se cabrent, se révoltent et se laissent mettre à la tête d'un parti qu'ils détestent, disent-ils, et qu'ils ont en horreur ? Peu de jours développeront leurs intentions et nous instruiront de ce que nous pouvons attendre. Je m'offrirois avec grand plaisir à vous en rendre compte, si je ne savois que vous êtes instruit de tout. Recevez cependant, monsieur, les assurances de mon respect et de mon attachement, aussi bien que de l'envie extrême que j'ai de mériter quelque part dans vos bontés.

LE CARD. DE ROHAN. »

Fénelon répondit à son collègue à l'Académie par une longue lettre de dix pages dont le préambule qui suit, est l'apologie la plus complète et la plus éclatante du cardinal :

« — De Cambrai, 27 juillet 1714. — Le mandement que V. E. a reçu avec tant de bonté ne méritoit point la lettre très obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il est vrai seulement qu'on n'a besoin que des paroles du P. Quesnel pour le confondre. Jamais démonstration ne fut plus courte et plus facile. Il est étonnant qu'un parti soit si hautain, sa cause étant si faible. Ce qui lui a donné depuis quelques années tant de succès, c'est que personne n'a écrit pour la bonne cause. Beaucoup de gens qui n'approfondissent point ont cru voir qu'il n'y avoit d'un côté que la force, et que la raison étoit tout entière de l'autre. C'est sur quoi il est capital d'ouvrir les yeux du public. Il faut démasquer ce parti par des écrits bien concluants. Je croirois même, Monseigneur, qu'il seroit très nécessaire que vous représentassiez au pape qu'on ne finira jamais cette controverse, à moins qu'on ne prononce sur le système de Jansénius, sans s'arrêter au texte d'aucun livre. Le parti chicanera sans fin sur les textes des livres en alléguant la question de fait, où il prétend que l'Église est faillible; mais il faut le tirer de ce retranchement, et le réduire à la question de droit en prononçant sur le système... »

Nous ne surchargerons pas cette étude de documents en insérant ici la réplique du cardinal-évêque de Strasbourg ; nous n'y relèverons que cette phrase : « J'espère, Monsieur, s'il y a un concile, que j'aurai l'honneur de vous voir. Je me ferai un honneur et un plaisir d'apprendre de vous et de travailler sous vous. Je le désire ardemment, pénétré des sentiments de respect et de vénération qui vous sont dûs et plein d'envie de mériter quelque part dans l'honneur de vos bonnes grâces... » Toutes les attaques des *Nouvelles ecclésiastiques* tombent devant cette correspondance de Rohan avec Fénelon.

Il fut en effet question de concile. Le cardinal de Noailles avait publié un mandement presque incendiaire, dans lequel il défendait sous peine de suspense, encourue par le seul fait, de rien statuer sur la constitution indépendamment de son autorité, c'est-à-dire jusqu'à solution d'un futur appel. Ce mandement, remarque un historien, fut comme le tocsin d'une révolte audacieuse contre la plus authentique décision qui ait été promulguée hors des conciles. Le pape dut le condamner, ainsi que ceux de l'archevêque de Tours et de l'évêque de Châlons, comme provoquant au schisme et sentant l'hérésie ; et le roi en ordonna la suppression par des arrêts du grand Conseil, tandis que le Saint-Siége les flétrissait par ses décrets, et adressait au cardinal de Rohan un bref de félicitations [1]. Il n'est pas inutile d'ajouter que toutes les universités du royaume avaient suivi l'exemple de la Sorbonne, et tous les parlements de France celui du Parlement de Paris, dans l'acceptation et l'enregistrement de la bulle.

Pour réprimer le mal dans son patron, le pape écrivit au nonce à Paris, pour qu'il demandât au roi l'autorisation d'appeler le cardinal de Noailles à Rome afin de le citer à son tribunal. Devant cette menace, le cardinal promit d'accepter la constitution et de rédiger un second mandement à cet effet ; mais il voulait que ce mandement fût examiné et révisé par des commissaires avant la publica-

[1] Dans ce bref daté du 17 mars, Sa Sainteté laissait entendre que la Bulle étant très claire, les opposants n'obtiendraient d'elle aucune explication.

tion. Louis XIV eut la faiblesse d'y consentir, sans apercevoir les conséquences que cette révision devait entraîner, quand il était si simple de se borner à la pure acceptation. Le piège était bien tendu. Ce fut l'origine de ces interminables négociations, qui depuis tinrent tout en suspens, qui donnèrent au parti le loisir d'attendre tranquillement la mort du roi, de se ménager des ressources pour exercer la patience du régent pendant la minorité ; de grossir le petit nombre des factieux et d'en venir à ces fâcheux éclats qui affligèrent l'Église, tout en ébranlant l'État lui-même [1].

Le cardinal de Noailles exigea une première série de commissaires qui n'eussent point fait partie de l'assemblée ; on lui donna les cardinaux de Polignac et d'Estrées ; puis le cardinal de Rohan et les premiers commissaires devaient ensuite reviser cette première révision ; mais, pour mieux s'assurer de faire traîner l'affaire en longueur, le cardinal de Noailles avait divisé son mandement en trois sections distinctes, et il prétendait faire examiner et approuver d'abord la première partie sur la doctrine, avant de communiquer les deux autres sur la bulle. Le cardinal de Rohan ne voulut pas consentir à cette disjonction, qui avait pour but de démontrer que tous les évêques pouvaient être d'accord sur la doctrine sans l'être sur la bulle. Toute l'histoire de la Constitution est semée de pièges de cette sorte adroitement posés par le parti janséniste. Dire toutes les négociations, tous les remaniements, tous les déboires qui en furent la conséquence, nous entraînerait beaucoup au delà des bornes de cette étude. Le cardinal de Rohan fut accusé par les opposants d'avoir fait souvent avorter les tentatives de conciliation ; mais en fait leurs mémoires nous démontrent eux-mêmes qu'il alla toujours jusqu'aux dernières limites possibles ; il n'y a pas de conciliation praticable quand les principes sont directement en cause.

Devant les résistances indéfinies et les manquements de promesse réitérés du cardinal de Noailles au sujet des corrections, les réviseurs se découragèrent, et le cardinal de Rohan prit le parti de

[1] *Hist. de la Constitution*, loc. cit. p. 161.

se retirer à Saverne; mais Louis XIV le rappela à la cour, le chargea des démarches nécessaires à la réunion d'un concile national, qu'on pressait le Pape d'autoriser, afin de forcer solennellement le cardinal de Noailles à une soumission orthodoxe; puis, pour lui marquer sa satisfaction de la manière dont il s'était conduit depuis un an dans ces délicates questions, il accorda de nouvelles faveurs à lui et à sa famille.

Le 14 septembre 1714, le roi signa le contrat de mariage du prince de Soubise, neveu du cardinal, avec Mlle de Verchin, et, le 20 octobre, il créa ducs et pairs le prince de Rohan, son frère aîné, et le prince d'Epinay, mari d'une de ses nièces [1]. Enfin, le 8 juin 1715, il donna au cardinal la magnifique abbaye de Saint-Waast, d'Arras, de l'ordre des Bénédictins, vacante par la mort du cardinal de Bouillon [2]. Elle était affermée 48,000 francs. Le même jour, le cardinal de Polignac reçut l'abbaye d'Anchin, qui en rapportait 42,000 [3].

[1] Voy. *Journal de Dangeau*, passim. — Saint-Simon, dans ses notes à Dangeau, ne perd pas cette occasion de mordre encore sur les Rohan. Après une foule d'accusations qu'il serait trop long de rapporter ici, il ajoute : « M. d'Epinay prit le nom de duc de Melun, de sa maison, au lieu de celui de son duché; mais le prince de Rohan, transporté du solide qu'il avoit si longtemps poursuivi, voulut faire plus que pas un de la maison de Lorraine, ni des autres vrais princes étrangers, qui avoient été ducs, si l'on en excepte le comte de Soissons, mari de cette toute-puissante nièce alors du cardinal Mazarin; il voulut continuer à s'appeler le prince de Rohan, et pour réussir imperceptiblement, il fit ériger sa terre de Fontenay en duché pairie, sous le nom bizarre de *Rohan-Rohan*, pour qu'il portât son nom et qu'il fût en même temps distingué du duché pairie de Rohan, passé de sa maison en celle de Chabot. Moyennant cela, et un autre duc de Rohan existant, il ne pouvoit sans cacophonie porter le nom de duc de Rohan-Rohan; ainsi, avec adresse, il demeura avec son nom de prince de Rohan, et laissa croire aux sots qu'il n'avoit daigné porter un titre après lequel il avoit si ardemment et si longuement soupiré. » (Notes à Dangeau, XV, 266.)

[2] *Gallia Christiana*, III, 392. — La bibliothèque et le musée d'Arras sont aujourd'hui logés dans les magnifiques bâtiments abbatiaux de cette abbaye, point central de la ville.

[3] *Journal de Dangeau*, XV, 432. — Dangeau ajoute que le cardinal de Rohan pria le roi de mettre 10,000 fr. de pensions sur son abbaye. « Il y a 4,000 fr. pour l'abbé de Ravannes, ami particulier, et toujours fort attaché à ce cardinal; il y a 3,000 fr. pour le P. de Mornay, coadjuteur de Québec, et 3,000 fr. pour le P. Timothée, qu'on

Il est inutile d'ajouter que ces faveurs parurent au parti janséniste des preuves évidentes de la prétendue trahison du cardinal de Rohan vis-à-vis du cardinal de Noailles. Ce dernier n'avait cependant dû son salut qu'à son confrère, car Louis XIV était décidé à le faire déposer par le Pape et à lui faire son procès, quand le cardinal de Rohan amena le monarque à substituer la persuasion à la violence. Mais les voies de la douceur ne pouvaient rien contre l'entêtement d'un pareil endurci ; et la force, devant laquelle il paraissait toujours céder quand il apprenait qu'on se disposait à sévir, eût fini par en avoir raison si Louis XIV n'était mort assez brusquement, au moment même où sa patience était à bout.

Duclos prétend que les cardinaux de Rohan et de Bissy empêchèrent le roi de se réconcilier avec l'archevêque de Paris, devant son lit de mort : tout ce récit est absolument fantaisiste, aussi bien que les paroles adressées par Louis XIV mourant à ces deux prélats [1]. Le roi fit savoir au cardinal de Noailles qu'il le recevrait volontiers s'il voulait se soumettre au Pape et accepter la Constitution. L'archevêque refusa. Après tout ce qui s'était passé, Louis XIV n'avait pas besoin des conseils de Rohan et de Bissy, pour savoir quelle décision il devait prendre. Son amour-propre avait été trop souvent froissé par les réticences, les tergiversations et les manquements de parole du cardinal, pour qu'il pût lui demander autre chose d'un acte d'obéissance. Ce jour-là, l'archevêque de Paris perdit la plus belle occasion qu'il eût jamais rencontrée, de procurer la paix au roi et à l'Eglise.

Le 31 août, vers onze heures du soir, le curé de Versailles, le

envoya à Rome il y a quelques mois, et que le Pape a fait coadjuteur de Babylone. » (*Ibid.*, 440.) — Nous devons mentionner ici que ce fut le cardinal de Rohan qui sacra, au mois de décembre 1714, l'archevêque de Lyon, dans l'église des Grands-Jésuites. Toute la cour et tout Paris étaient à cette cérémonie, rapporte Dangeau (*Ibid.*, 287). — Le 6 janvier 1715, il sacra dans l'église Saint-Antoine, au faubourg, Flodoard Moret de Bourchenu, nommé évêque de Vence (*Gallia Christiana*, III, 1283).

[1] Voir le mémorial très précis que Dangeau a laissé des derniers moments de Louis XIV.

cardinal de Rohan et les ecclésiastiques du château vinrent réciter les prières des agonisants dans la chambre royale. Cet appareil funèbre rappela le mourant à lui-même. « Il répondit d'une voix forte aux prières, et reconnaissant encore le cardinal de Rohan, il lui dit : *Ce sont les dernières grâces de l'Église*. Il répéta plusieurs fois : *Mon Dieu, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir*, et tomba dans une agonie qui se termina par sa mort, le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures un quart du matin. » [1]

Le 6 septembre, le cardinal de Rohan, suivant les dernières volontés du roi, porta son cœur en grande pompe à l'église des Jésuites; et le 9 eut lieu l'inhumation du corps à Saint-Denis [2].

La fermeté de Louis XIV eût promptement terminé ces déplorables querelles suscitées par les Jansénistes : la faiblesse du Régent leur permit libre carrière.

RENÉ KERVILER.

(*A suivre*).

[1] Duclos. *Mémoires secrets*, I, 216.

[2] « Le 6 septembre 1715, à minuit, écrivait Buvat, M. le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, arriva de Versailles à l'église de Saint-Louis des Jésuites de la rue Saint-Antoine, portant le cœur du feu roi dans un carrosse drapé de noir à huit chevaux sans caparaçons, précédé d'un carrosse à six chevaux de M. le duc de Bourbon, et d'un autre à six chevaux de M. le prince de Conti; le tout éclairé par environ quatre-vingts flambeaux portés par des gardes du corps, par des pages et par des valets de pied. Tous les jésuites de cette maison professe le reçurent à la porte de leur église, ayant tous un cierge à la main. » (*Journal de Buvat*, I, 51). — Dangeau ajoute que le cardinal de Rohan fit un *très beau discours* aux Jésuites, en leur présentant le cœur de Louis XIV, et qu'il avait à sa gauche, dans son carrosse, M. le comte de Charolais (*Journal de Dangeau*, XVI, 168). — Dangeau dit aussi que, le 9, le cardinal fit aux moines de Saint-Denis, à la porte de leur abbaye, en leur remettant le corps du roi, un *discours très éloquent, très pieux et très touchant*, dont il tâchera d'avoir une copie pour mettre à la fin de son livre (*Ibid.*, 170); mais cette copie ne s'est pas retrouvée.

VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES

Histoire des Romains, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares*, par V. Duruy; nouv. éd., tome Ier : — Hachette.

Cet ouvrage, dont les origines remontent à plus de trente années, sera par la date la première histoire complète de Rome. Les Anglais Gibbon et Merivale n'avaient étudié que la période impériale; les Allemands Niebuhr et Mommsen, que les périodes royale et républicaine. M. Duruy a entrepris d'embrasser l'ensemble des annales de ce peuple illustre entre tous, qui pour nous est, à beaucoup d'égards, un ancêtre, qui nous a laissé sa langue, ses lois, son système administratif.

L'édition nouvelle qu'inaugure le premier volume dont nous nous occupons, se distingue des précédentes en ce qu'elle est notablement plus complète, et que la copieuse illustration dont elle sera enrichie (2,500 gravures et une centaine de cartes ou plans) promet d'en faire un véritable musée archéologique. Ce premier volume, à lui seul, contient plusieurs centaines de planches diverses, toutes scrupuleusement copiées sur nature ou d'après l'antique : vues et plans de villes ou de ruines, cartes géographiques, topographiques ou stratégiques ; statues et bustes de divinités ou de personnages historiques, médailles, monnaies et camées, en grand nombre, la plupart empruntés à la collection du cabinet de France, la plus célèbre de l'Europe.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, l'intérêt qu'offre

cette alliance de l'histoire et de l'iconographie, cette juxtaposition, ou mieux, cette fusion des annales romaines racontées et des antiquités romaines figurées, de l'histoire narrée ainsi concurremment aux yeux par les monuments et à l'esprit par la plume. Et, quelle que soit l'habileté de celle-ci, il lui est fort difficile, pour ne pas dire impossible, de lutter de clarté et de précision avec cette reproduction visible et palpable de ce qu'elle est le plus souvent impuissante à retracer. Une seule figure en dit plus long souvent qu'une page entière de description.

C'est là une voie nouvelle ouverte à l'histoire, voie peu pratiquée encore, mais que rendront de plus en plus aisée et féconde les découvertes archéologiques, dont chaque jour accroît le trésor, si riche déjà. Ce sera tout à la fois une concurrence redoutable et un puissant auxiliaire pour le talent de l'historien.

Toutefois, gardons-nous d'oublier celui-ci au bénéfice exclusif de celui-là ; n'imitons pas les enfants qui s'arrêtent aux images et négligent volontiers le texte. Ici, le texte est fort digne d'arrêter notre attention.

Le livre débute par une description de l'Italie physique, théâtre sur lequel va se jouer le grand drame de l'histoire romaine. Puis viennent, les uns après les autres, les divers peuples qui en seront les acteurs : Pélasges et Ombriens, Etrusques, ces Égyptiens de l'Europe, dont l'origine, l'histoire et la langue restent un mystère ; Osques et Sabelliens, Grecs et Gaulois, Latins, Sabins, Volsques, etc., que Rome allait subjuguer bientôt avec tant d'autres, pour porter ses conquêtes jusqu'aux limites du monde connu. L'auteur nous raconte l'histoire traditionnelle des douze rois d'après le célèbre récit, fort probablement légendaire, de Tite-Live, le préférant encore, et avec raison, aux conjectures plus ou moins ingénieuses de Niebuhr et de son école. Nous allons ainsi des rois aux consuls, de la conquête de l'Italie aux guerres puniques, ce qui nous vaut une savante étude sur Carthage et les Carthaginois, sur ce peuple fameux de navigateurs et de marchands, que son origine phénico-sémitique faisait frère consanguin du peuple juif, et que la ténacité

et la politique romaines devaient finir par écraser ou plutôt anéantir [1].

On sait que les navigations des Phéniciens et de leurs frères les Carthaginois, ces Anglais de l'antiquité, paraissent s'être étendues, au sud, jusqu'aux approches de l'équateur, sur la côte occidentale d'Afrique, et, au nord, jusqu'à la grande île d'Albion, et peut-être même jusqu'à la Scandinavie et pays circonvoisins, d'où les anciens tiraient les fourrures et l'ambre, jusqu'à cette mystérieuse *Thulé,* que les uns ont voulu identifier avec l'Islande, les autres, avec l'une des Loffoden, etc. Les Phéniciens fréquentaient notre port, toujours énigmatique aussi, de *Corbilo,* à l'embouchure de la Loire. Ils auraient même connu, sinon exploité, la mine d'étain de Piriac, à l'embouchure de la Vilaine, si nous en croyons M. l'ingénieur Simonin, qui croit avoir trouvé dans cette mine des traces d'une très ancienne exploitation. Notre spirituel et volontiers aventureux collègue irait jusqu'à voir dans nos îles bretonnes de Belle-Ile, de Houat et de Hœdic, ces fameuses *Cassitérides* [2] qui fournissaient l'étain aux anciens riverains de la Méditerranée, bien qu'on s'accorde généralement à reconnaître dans ces îles le groupe anglais des Scilly ou Sorlingues actuelles. Si bien que notre Piriac nantais aurait pu fournir son contingent dans l'alliage d'étain et de cuivre dont était composée la cloche trouvée en débris, par M. Layard, dans les ruines de Ninive.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses plus ou moins hasardées, il paraît démontré que les Phéniciens et sans doute aussi les Carthaginois visitaient nos côtes et peut-être même nos fleuves de l'intérieur. Les fameuses *colonnes d'Hercule* du détroit de Gabès, ces bornes du monde gréco-romain, n'étaient autres, suivant le docte Suédois Nilsson, que des phares élevés par ces navigateurs, comme ils avaient coutume d'en construire dans les parages ou passages dangereux. Tacite parle d'autres *colonnes d'Hercule* du même genre,

[1] En langue phénico-hébraïque, le nom de Carthage, cette fille de Tyr, signifie la *Ville neuve.*

[2] Du mot grec κασσίτερος, étain.

situées sur les côtes de la Frise néerlandaise actuelle. Des antiquités carthaginoises ont, d'ailleurs, été récemment découvertes dans certains tumuli (*terpens*) de la Hollande [1].

Mais il n'est que temps de clore cette digression qui nous entraînerait trop loin, et de revenir à l'ouvrage de M. Duruy, à propos duquel nous avons été amené à ouvrir cette parenthèse. Ces commencements de l'histoire nous inspirent, nous l'avouons, une involontaire prédilection. Il y a dans ces origines, souvent obscures, quelque chose du charme et de l'attrait du mystère, qui captive l'imagination. Celle-ci trouve, à cet égard, un large aliment dans la lecture de ce premier volume. Cinq ou six autres suivront. Texte et gravures, ils formeront, réunis, l'ensemble de la plus illustre des histoires, en même temps qu'un riche album archéologique.

En terminant, faisons quelques réserves relativement au style, parfois redondant, et à certains rapprochements, un peu risqués, avec d'autres périodes historiques postérieures ou même modernes.

Ajoutons que certains archéologues ont cru reconnaître quelque parenté entre les mystérieuses *runes* scandinaves et les caractères de l'alphabet phénicien.

DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES, 6e fascicule; — Hachette.

Ce grand ouvrage (un vrai et complet traité *ex professo* d'archéologie, celui-là), dont nous avons déjà parlé ici à diverses reprises,

[1] Ces hardis navigateurs asiatico-africains ont laissé, dans les noms de certaines localités, des traces toujours subsistantes de leur passage : Monaco, temple du dieu Melcarth-*Monœkos;* Port-Mahon, du nom du général carthaginois *Magon;* Barcelone la *ville de Barka*, nom patronymique de la famille d'Hannibal, dont le nom lui-même signifie la *grâce de Baal;* Tarragone; Carthagène, *Carthago nova*, etc.. M. Nilsson va jusqu'à voir dans les mots scandinaves *Baltique, Belt* et autres, une parenté originelle avec le nom de Bel ou Baal, ce dieu du feu ou du soleil, dont le culte remonte en Scandinavie à a plus haute antiquité, et dont on retrouve encore des vestiges, notamment dans la fête populaire du *mid-sommar* (mi-été), célébrée le 24 juin, époque où le soleil atteint le point culminant de son ascension septentrionale. Nous-mêmes, n'avions-nous pas naguère encore (et peut-être avons-nous toujours au fond de quelque province) nos *feux de la Saint-Jean?*

vient de s'enrichir d'un 6e fascicule, s'étendant des lettres CAL aux lettres CAS. Parmi les cent et quelques articles, plus ou moins importants, qu'il contient, se remarquent : *Calceus*, *Candela*, et mots analogues ou dérivés, résumant l'histoire de la chaussure et de l'éclairage chez les Romains et les Grecs ; *Canes*, où sont décrites les diverses races de chiens connues dans l'antiquité, les mêmes à peu près, d'ailleurs, que les nôtres ; etc. Le plus étendu et le plus intéressant de ces articles a été écrit à propos du mot *Calendarium*, par un érudit bien connu, M. E. Ruelle, lequel expose les divers systèmes, lunaires et solaires, usités chez les anciens pour supputer le temps : calendriers athénien, delphique, éginétique, corcyréen, macédonien, tyrien, gréco-arabe, etc.; calendrier romain, enfin, emprunté par Numa aux Étrusques, et devenu le nôtre, après les réformes successives de César, d'Auguste et du pape Grégoire XIII, en 1582. C'est tout un historique de cette si intéressante question de la division et subdivision du temps en années, en mois, puis en semaines. Celles-ci, d'origine hébraïque, lointaine réminiscence de la fameuse semaine, de jours ou d'époques, de la création, ne paraissent pas avoir été connues des Grecs ni des Romains, non plus que des autres anciens peuples orientaux. L'usage ne s'en répandit chez eux, comme période chronologique, qu'avec le christianisme, encore que les noms de nos jours hebdomadaires, sauf celui du dimanche (*dies dominica*), soient empruntés aux noms latins des planètes alors connues.

La livraison se clôt par le mot *Castra* et l'exposé théorique de l'art de la castramétation, poussé si loin, comme on sait, par les Romains. Mentionnons enfin les 300 figures, presque toutes gravées d'après l'antique, qui accompagnent le texte et en rehaussent singulièrement l'intérêt.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE et ATLAS UNIVERSEL DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE, MODERNE ET DU MOYEN AGE, par Vivien de Saint-Martin. — Hachette.

Véritablement *nouveau* par la méthode qui a présidé à sa com-

position, non moins qu'*universel* pour le temps et l'espace, de beaucoup le plus complet de tous les ouvrages du même genre jusqu'ici publiés, ce *Dictionnaire* ne laisse de côté aucun des multiples aspects que comporte désormais le mot de géographie. Description physique des grandes divisions naturelles qui se partagent le globe, et des accidents si variés que présente sa surface; notions historiques, politiques, statistiques et économiques, sur les divers États, provinces, villes et localités principales, sur les races et peuples qui les habitent, leurs caractères ethnologiques, leurs origines, leurs migrations; etc. On voit l'immensité et la complexité du sujet tel que l'auteur l'a compris et traité. Pour se faire une idée de l'énormité de la tâche, il n'y a qu'à jeter les yeux sur une autre partie, et non la moins neuve de l'ouvrage, sur la notice bibliographique qui termine chaque article principal, et où sont indiquées les publications diverses, en toutes les langues de l'Europe, consultées par l'auteur. On voit que celui-ci, en savant vraiment digne de ce beau titre, ne s'est pas borné comme tant d'autres à compiler les compilations de ses devanciers, mais qu'il est allé puiser ses renseignements aux sources originales, et qu'il ne craint pas de provoquer le contrôle. M. Vivien de Saint-Martin, en qui la Société de Géographie de France couronnait naguère son doyen en même temps que le doyen des géographes de l'Europe, a consacré plus d'un demi-siècle à préparer, à amasser les éléments de ce grand travail, qu'une académie entière aurait à peine osé entreprendre sur de telles proportions!

L'ouvrage se composera d'une quarantaine de fascicules, chacun de 80 pages à trois colonnes en petit texte. Les dix fascicules déjà publiés suffisent à nous donner une idée du reste. Naturellement l'Europe, et dans l'Europe la France, occupent la plus large place relative. Notre Bretagne (car, autre heureuse innovation, une notice détaillée est réservée à chacune de nos anciennes provinces, avec leurs différents *pays*, *pagi*, à physionomie souvent si originale), notre Bretagne a ici sa bonne part, huit colonnes, où sont retracés son aspect physique, son histoire, ses mœurs et coutumes, etc.,

jusqu'à un spécimen de son vieil idiome celtique. La sympathie que trahit l'article et qu'il sait communiquer au lecteur, laisse deviner la plume d'un érudit Breton, M. A. de Courson, collaborateur de M. V. de Saint-Martin pour ce qui regarde nos cinq départements de l'Ouest. A l'appui de l'article sont cités les travaux de plusieurs des écrivains les plus estimés de la présente *Revue*, et tout d'abord de son savant Directeur, M. de la Borderie, si compétent pour tout ce qui regarde l'histoire de notre province.

Ce grand et beau *Dictionnaire* n'a pu échapper à l'ordinaire inconvénient de ses pareils, celui de vieillir avant d'être achevé. Cela est vrai surtout de certaines régions, de plus en plus rares, il est vrai, dont la géographie reste toujours *in fieri*. L'article *Afrique*, par exemple, que M. de Saint-Martin a traité d'ailleurs avec une si large et si profonde érudition, en homme qui a fait de ce vaste sujet, depuis cinquante années, l'objet constant et privilégié de ses études, — cet article est devenu, sinon inexact, incomplet du moins, depuis les grandes et toutes récentes explorations de Cameron, de Stanley et de Brazza. Qui peut prévoir les nouvelles lacunes que les voyages actuellement en cours feront découvrir dans le même article d'ici que le *Dictionnaire* soit achevé ? L'auteur est assurément le premier à souhaiter que ces lacunes à combler plus tard dans un travail supplémentaire, deviennent aussi considérables que possible, tant pour ce qui regarde ce continent africain qui s'obstine toujours à nous cacher ses mystères, que pour les autres régions terrestres encore imparfaitement connues.

En même temps qu'il publie sur ces vastes proportions, avec cette sûreté de critique et ce vaste savoir, ce monumental travail qui restera, dans le domaine géographique, ce qu'est dans l'ordre lexicologique le *Dictionnaire* de Littré, et qui, comme celui-ci, honore tout à la fois notre temps et notre pays, M. Vivien de Saint-Martin a entrepris de faire paraître un *Atlas universel de géographie ancienne, moderne et du moyen âge*, construit d'après les données les plus nouvelles et les plus sûres, relations de voyages, travaux géo-

désiques, etc. Que dis-je, un atlas ? deux plutôt, l'un, de dimensions restreintes, destiné à l'enseignement classique ; l'autre, proprement scientifique, de format in-folio. Celui-ci, dont quelques fascicules à peine ont paru, est déjà célèbre pour sa perfection graphique. Plusieurs de ses cartes, la *Suisse*, par exemple, et la *France*, en quatre feuilles, ont été admirées à nos dernières expositions et classées tout d'abord au premier rang des chefs-d'œuvre du genre. Jamais la gravure topographique, à l'échelle d'un atlas, n'avait encore atteint cette perfection.

Grâce à M. Vivien de Saint-Martin et à ses émules, la science géographique française tend à reprendre la première place que nos commotions politiques lui avaient fait perdre depuis la fin du dernier siècle. Elle n'a plus rien à envier à la science d'outre-Rhin ; elle a trouvé en M. de Saint-Martin tout à la fois son Petermann et son Kiepert.

Ce n'est pas tout encore : non content de mener de front ces deux colossales entreprises, notre infatigable bénédictin laïque nous annonce la publication prochaine d'un autre ouvrage non moins considérable et d'une exécution encore plus ardue, d'un *Dictionnaire de géographie ancienne, grecque, romaine, biblique, sanscrite, arabe, etc.!*

Si l'on songe que M. V. de Saint-Martin compte 77 ans sonnés, on ne pourra se défendre d'un sentiment voisin de l'admiration pour cette ardeur toute juvénile et cette puissance de travail au déclin de la vieillesse.

Passe encor de *donner*, mais *promettre*, à cet âge !

Notre savant et vénérable collègue exprime l'espoir que la Providence voudra bien lui accorder encore assez de jours pour qu'il puisse mener à bien la triple et formidable tâche qu'il a si vaillamment entreprise à un âge où l'homme sent le plus impérieusement le besoin du repos. Tous les amis de la science ne peuvent que s'unir de cœur à ce pieux souhait.

Avant de sortir de la librairie Hachette, de cette puissante offi-

cine littéraire qui rend à la science, sous toutes ses formes, de si éminents services, disons un mot du volume dans lequel notre collègue M. Marche (un nom prédestiné d'explorateur) vient de nous raconter ses *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, accomplis, le premier comme prélude des deux autres, par l'intrépide chasseur naturaliste, seul, dans la région sénégambienne ; le second, dans les parages du Gabon, en compagnie du marquis de Compiègne, destiné à tomber misérablement, plus tard, au Caire, sous la balle d'un Prussien. Dans le troisième, dont l'objectif était également le Gabon et son grand fleuve l'Ogôoué, M. Marche avait pour compagnons d'exploration M. Savorgnan de Brazza et le Dr Ballay, appartenant tous deux à notre marine nationale [1]. La maladie força bientôt M. Marche de revenir en France, mais non sans avoir poussé une pointe hardie dans l'inconnu, laissant ses courageux associés continuer la tâche commune. Pendant trois années, en proie à des souffrances inouïes et à des périls de toute nature, ils allaient explorer cette malsaine et inhospitalière région. Si, moins heureux que d'autres, ils n'ont pu réussir, malgré d'héroïques efforts, à agrandir notablement le champ des découvertes, ils ont du moins résolu, ou à peu près, le problème des sources de l'Ogôoué, et reconnu d'autres grands cours d'eau, affluents probables de ce puissant Zaïré, véritable Amazone africain, que, de son côté, Stanley venait de descendre, constatant ainsi son identité avec le problématique Loualâba de Livingstone.

La Bretagne était dignement, bien qu'à un rang secondaire, représentée dans cette dernière expédition. Le quartier-maître Hamon, de Dinan, spécialement chargé de commander l'escorte de laptots sénégalais attachée aux explorateurs, a rendu à ceux-ci les plus dévoués et signalés services. Aussi le modeste collaborateur de MM. de Brazza et Ballay a-t-il eu fort justement sa part des chaleu-

[1] Fils d'une mère romaine et d'un père lombard, croyons-nous, M. de Brazza était officier de la marine pontificale, lors des événements de 1870. Refusant de servir les vainqueurs, le jeune enseigne vint demander asile à la France et à sa marine, qu'il allait si hautement honorer l'une et l'autre.

reuses ovations récemment décernées à ces vaillants pionniers, tant au grand amphithéâtre de la Sorbonne, qu'à l'hôtel de la Société de Géographie.

Annonçons enfin la récente publication de la dernière *Année géographique* de MM. Maunoir et Duveyrier, les savants continuateurs de M. Vivien de S.-Martin pour cette partie de son œuvre multiple; ainsi que celle du 1er semestre du *Tour du monde*, lequel nous promène de l'Asie centrale, avec Mme de Ujfalvy, une intrépide touriste française, à l'Amérique équinoxiale, avec M. André; du Maroc, avec M. de Amicis, à la Nouvelle-Guinée, ce continent inconnu, avec M. Raffray, jeune voyageur angevin; de la Grèce, avec M. Belle, dans les Guyanes, dont un courageux médecin de notre marine, le Dr Crevaux, accomplissait naguère, le premier, la traversée jusqu'à l'Amazone, et dont il poursuit encore, en ce moment, dans une seconde exploration, la complète reconnaissance.

L'ÎLE DE CHYPRE, *sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge*, par M. de Mas-Latrie; 1 vol. in-18. — Didot.

On sait que M. de Mas-Latrie a fait de l'île de Chypre [1] son domaine, particulièrement de la Chypre catholique et latine des Lusignans, dont il a recueilli sur place les glorieux souvenirs et

[1] Ou mieux *Cypre*, du latin *Cyprus* (Κύπροσ en grec, *Kibris* en turc). La forme erronée *Chypre*, dérivée du mot italien *Cipro* (prononcé *Tchipro*), ne date guère que de la fin du XVIIIe siècle. Le mot *Cypre* ou *Kypre* paraît provenir du nom de l'arbuste appelé *Kopher* par les Hébreux et les Phéniciens (habitants primitifs de l'île), et fort abondant ici autrefois. Cet arbuste, qui, paraît-il, ne serait autre que notre vulgaire troëne, est ce fameux *hanna* ou *henné* des Arabes, dont les feuilles et les fleurs musquées, réduites en poudre ou bouillies dans l'huile, servent de temps immémorial à la toilette des femmes de l'Orient, sous forme de teinture ou de parfums.

Un autre arbuste, le cyprès, également fort abondant à Cypre, paraît avoir emprunté son nom à celui de l'île. De même le cuivre, dont le nom signifie proprement *métal de Cypre* (*Cuprum*, *æs Cyprium*, χαλκοσ κύπριοσ) le cuivre de Cypre étant le plus estimé dans les temps anciens (V. un article de M. G. Perrot dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 1er décembre 1878.)

raconté l'histoire en trois volumes devenus classiques en la matière. Le petit volume complémentaire qu'il vient de publier et qui se compose de diverses parties quelque peu disparates, mais toutes intéressantes, comprend à la fois une description sommaire du territoire de Chypre et de ses productions naturelles, une liste des anciens fiefs et le relevé d'une centaine d'épitaphes, la plupart en vieil idiome français, du XIIIe et du XIVe siècle, copiées sur les tombeaux, encore existants, des principaux personnages de la domination française, avec un commentaire historique et archéologique.

Attirés par la beauté des sites, la fertilité du sol et la position intermédiaire de l'île entre l'Europe et l'Asie, les peuples les plus célèbres de l'antiquité, Égyptiens, Assyriens, Perses, Phéniciens, Grecs, Romains, se sont disputé Cypre et y ont laissé d'indiscutables traces de leur domination ou de leur passage, dans ces innombrables antiquités de toute nature remises récemment au jour par d'actifs chercheurs, MM. G. Rey, de Mas-Latrie, de Maricourt, Lang, de Cesnola. Ce dernier, de beaucoup le plus heureux, vient d'exhumer des chambres souterraines de Curium tout un amas de richesses de la plus haute valeur archéologique et matérielle : ornements, armes, bijoux, ustensiles de toute sorte, plusieurs d'un travail merveilleux, en or, en argent, en *electrum* (alliage d'argent et d'or), en cristal de roche, pierres dures, verreries, terre cuite, etc. Ces opulentes trouvailles ne peuvent être comparées qu'à ces trésors, désormais fameux, dernièrement découverts par M. Schliemann dans les ruines de Mycènes et au sein du grand tumulus troyen d'Hissarlik où dorment superposées trois villes antiques, dont Troie ne serait que la seconde en date : trésors d'un capital intérêt au double point de vue de l'art et de l'histoire, qu'ils aient vraiment appartenu à Priam et à Agamemnon, comme le suppose leur fortuné *découvreur*, ou qu'il faille les attribuer à d'autres rois anciens [1]. Combien

[1] Les journaux annoncent que M. Schliemann a repris ses fouilles d'Hissarlik. Espérons qu'après avoir déjà payé ses peines d'un aussi magnifique résultat, elles l'amèneront à éclaircir tout à fait le grand problème archéologique dont il poursuit la solution.

d'autres trésors recèle le sol du vieil Orient! combien d'heureuses surprises Cypre en particulier réserve encore aux Cesnola futurs!

Cette île, que la voluptueuse douceur de son climat, sa beauté, sa fécondité, firent vouer par les Grecs au culte de Vénus, adorée dans les célèbres sanctuaires cypriotes d'Idalie, de Paphos et d'Amathonte, — cette ancienne France orientale où, pendant trois siècles, langue, mœurs, religion, art, tout eut la couleur française, *franque*, comme on dit encore dans tout l'Orient méditerranéen et même au delà; ce lambeau de l'Europe féodale égaré dans la mer syrienne et qui, tenant à la fois de l'Orient et de l'Occident, fut le jardin d'acclimatation d'où les produits végétaux du premier se répandirent dans le second et jusque dans ce nouveau monde qui allait surgir devant les caravelles de Christophe Colomb [1]; cette Inde en raccourci qui, pendant des siècles, séduisit les imaginations et attira les aventuriers de l'épée et du négoce, en attendant que la découverte de l'Amérique leur ouvrît de nouveaux et plus vastes horizons; — cette noble, fertile et délicieuse Cypre tomba un jour sous l'inepte domination turque qui allait en faire une terre quasi inculte, aride sur les hauteurs, marécageuse dans les parties basses, empestée d'effluves paludéens. Sa population, que l'on présume avoir été d'un million d'habitants sous les Lusignans et, avant eux, sous la domination tour à tour égyptienne, perse, romaine, n'est plus que de 150 à 180,000, Turcs, Grecs, émigrés maronites, Européens occidentaux, etc.

L'ancienne *Ile fortunée* (Μακαίρα) des Grecs reverra-t-elle, sous les Anglais, ses nouveaux maîtres, refleurir sa splendeur passée? C'est le secret de l'avenir.

LUCIEN DUBOIS.

[1] Parmi les végétaux que l'île de Cypre reçut de l'Orient et nous transmit, citons le mûrier des vers à soie; la canne à sucre, importée d'Arabie; le cotonnier, originaire de la Perse; la vigne, produisant les fameux vins *de la Commanderie* des chevaliers de Saint-Jean, et transplantée plus tard par les Portugais à Madère; le chou-fleur, etc.

Pour ce qui est du café, auquel on donne généralement pour patrie la région arabique de Moka, la précieuse fève paraît tirer plutôt son origine et son nom de la province abyssinienne de *Kaffa*, où elle croît encore en abondance à l'état sauvage, et où elle acquiert une qualité supérieure même à celle de sa rivale de Moka.

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, par le comte de Falloux, de l'Académie française. — Un vol. in-18. Didier et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins, Paris. 1879.

M. de Falloux n'a point écrit la vie de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Cette tâche a été confiée à M. l'abbé Lagrange, qui a vu de si près, pendant vingt-cinq ans, les travaux et les vertus de l'illustre évêque, et qui nous donnera une biographie ample, complète, telle qu'ont droit de l'attendre de son talent et de son dévouement à cette sainte et grande mémoire les admirateurs de Mgr Dupanloup. En attendant, avec quelle émotion, avec quel bonheur ne liront-ils pas les admirables pages que M. de Falloux a consacrées à son ami ! L'hommage qu'il lui rend a d'autant plus de prix que ces pages n'étaient destinées qu'à une publicité posthume. Elles sont détachées des *Mémoires* qu'il a écrits dans la retraite où il s'est renfermé depuis 1852, et qui, s'il est permis d'en juger par cet important extrait, seront l'une des œuvres les plus considérables de notre temps.

Les chapitres qu'il veut bien nous donner aujourd'hui sont au nombre de trois. Le premier nous montre comment l'abbé Dupanloup a fait ministre M. de Falloux qui ne voulait pas l'être, et comment M. de Falloux a fait l'abbé Dupanloup évêque malgré lui. Un abbé qui refuse d'être évêque, celà se voit encore, cela se verra toujours. Mais un député qui refuse d'être ministre, voilà ce qui ne se voit plus et ce qui nous reporte à une époque quasi fabuleuse, perdue dans la brume des fictions mythologiques ! — Dans le second chapitre, nous voyons l'évêque d'Orléans dans son diocèse et à l'Académie ; nous le voyons à Augerville, chez Berryer, et à cette occasion nous assistons à une conversation dont Berryer et M. Thiers sont les principaux interlocuteurs et qui a déjà pris place dans l'histoire. — Le dernier chapitre nous peint Mgr Dupanloup dans ses luttes pour la papauté, dans la défense de l'Eglise, et aussi tel qu'il était dans sa vie de tous les jours, avec sa simplicité, sa modestie, sa charité. Les *Mémoires* ont cet avantage qu'ils peuvent descendre à une familiarité de détails que l'on s'interdirait peut-

être dans un écrit d'allure plus solennelle, et c'est pour cela que, de tous les livres, il n'en est peut-être pas que l'on lise plus volontiers que les *Mémoires:* ils nous donnent le *dedans* des événements dont l'histoire ne nous montre que le dehors; ailleurs, nous n'avons que les faits, ici nous avons l'homme, l'homme tout entier.

Vie, mouvement, vérité, individualité toujours présente dans le tableau général des faits, tels sont les principaux mérites que doivent présenter des *Mémoires;* ces qualités, on les trouve toutes dans le volume de M. de Falloux. Qu'il nous soit permis d'espérer que l'éminent écrivain voudra bien, de temps en temps, détacher de son œuvre quelques nouveaux chapitres. Pourquoi ne nous donnerait-il pas, par exemple, ceux qu'il a écrits sur Berryer, cet incomparable orateur, cet homme de génie et cet homme de cœur, qui restera la plus noble et la plus sympathique figure du XIXe siècle? A côté de ce *desideratum*, nous en formulerons un autre: Que M. de Falloux ne se borne pas à écrire des fragments, comme l'ont fait le comte Beugnot et le baron Malouet; que ses *Mémoires* forment un ouvrage suivi, complet, un vrai *livre,* ayant son commencement, son milieu et sa fin. Ainsi composés, œuvre du premier homme d'État de notre époque et de l'un de nos meilleurs écrivains, ces *Mémoires* seront un monument qui pourra défier le temps et l'oubli, comme la loi de 1850, — la *loi Falloux,* — sur la liberté de l'enseignement, peut défier les assauts de M. Jules Ferry.

EDMOND BIRÉ.

SAINT GUINGALOIS. Ses reliques, son culte et son prieuré à Château-du-Loir (Sarthe), d'après des documents inédits, par M. l'abbé Charles Robert. — In-fo de 148 pp. avec 9 planches. Mamers, Fleury; Le Mans, Pellechat, 1879. Prix: 3 fr. 50.

Saint Guenolé ou Guingalois est un des noms les plus vénérés en Bretagne. Le pieux disciple de saint Budoc, le hardi conseiller du roi Grallon, le prophète d'Is, l'illustre abbé de Landévenec auquel la légende attribue des miracles si merveilleux, a été en effet le père et le régulateur de l'Ordre monastique pour cette partie de l'Armorique que les Bretons insulaires vinrent occuper au Ve siècle.

La gloire de ses œuvres n'avait cependant obtenu jusqu'au IXe siècle qu'un faible retentissement en dehors des pays où il avait vécu, mais, à cette date, la translation successive de ses reliques dans le Maine, l'Anjou, la Picardie, ne tarda point à lui conquérir la vénération des peuples, grâce aux miracles dont elle était l'occasion. Plusieurs églises s'élevèrent en l'honneur du saint et plusieurs paroisses le choisirent pour leur protecteur auprès de Dieu. C'est ce qui arriva en particulier à Château-du-Loir, dans le Maine, où la présence des reliques de saint Guingalois inspira la fondation d'un prieuré, placé sous son patronage.

M. l'abbé Charles Robert a consacré surtout son livre à l'histoire de ce prieuré. C'est un travail de recherches et d'érudition qui lui fait grand honneur et qu'il faudra désormais consulter, quand on recomposera l'histoire encore obscure du saint abbé. La Bretagne lui saura gré d'avoir mis en lumière, sinon sa vie, du moins son culte et des miracles qni s'y rapportent.

Nous avons tout lieu d'espérer que des travaux semblables, mais encore plus étendus et importants, viendront bientôt relever notre biographie bretonne si maltraitée au XVIIe siècle et si délaissée depuis lors. Nous savons très pertinemment, pour en avoir profité nous-même dans un récent travail, qu'un savant religieux, l'un de nos collaborateurs, a retrouvé les anciennes vies latines de nos glorieux saints et qu'il a, dans son portefeuille, de quoi renouveler, et sur des bases vraiment sérieuses, non seulement notre hagiographie mais une partie considérable de notre histoire. L'*Association bretonne* devrait bien prendre l'initiative de cette publication, intéressante au plus haut degré, mais non moins onéreuse.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

LA VIE DES SAINTS, *suivie d'une méditation pour chaque jour de l'année*, par le P. J. T. Grossez, de la Cie de Jésus. 1 vol. in-18, de 660 pp. 3 fr. 50. Société de St-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie. Lille, rue Royale, 26.

La méditation de *la Vie des Saints* est certainement un des

meilleurs moyens de ranimer et d'entretenir en nous la vie chrétienne. Souvent il arrive, en effet, que la vertu, envisagée d'une manière abstraite, déconcerte notre faiblesse; mais si nous la considérons dans ceux qui, faibles comme nous, et aux prises avec les mêmes difficultés, sont parvenus cependant à reproduire en eux la ressemblance du divin modèle, Jésus-Christ, nous reprenons courage :

Où le père a passé, passera bien l'enfant !

Aussi n'est-ce pas uniquement pour honorer les Saints que l'Eglise les fait défiler solennellement devant nous, d'un bout à l'autre de l'année dans le cycle de sa liturgie ; elle veut par là nous les proposer en exemple, et ce serait mal comprendre ses intentions que de se borner à les saluer d'un stérile hommage.

Le livre que nous annonçons répond admirablement à ce vœu de l'Eglise et à ce besoin des âmes. Il donne pour chaque jour de l'année : une maxime de l'Evangile ; une courte notice esquissant à grands traits la physionomie du Saint dont on célèbre la fête ; une méditation substantielle sur la maxime évangélique et son application dans la vie du Saint ; une vertu à pratiquer et une intention de prière pour la journée ; enfin, une oraison qui, tirée de l'office du jour, associe le lecteur à la prière liturgique de l'Eglise.

Ajoutons que ce livre n'est pas nouveau. Traduit dans toutes les langues, il subit depuis deux cents ans l'épreuve du temps, et se présente à nous recommandé par les générations qu'il a sanctifiées. Ce n'est pas un mince mérite à cette époque où la piété, lasse enfin des petits livres contemporains qui l'ont si longtemps amusée, revient aux fortes lectures qui nourrissaient la solide dévotion de nos pères.

CHRONIQUE

Le Congrès de Landerneau.

I

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, l'*Association bretonne* a tenu son congrès annuel à Landerneau, du 1er au 7 septembre. Peu d'associés étrangers au Finistère avaient eu le courage de s'y rendre, si attrayant que fût le programme : nous autres Français, nous aimons peu à nous gêner. Le plus grand sacrifice que nous sachions faire aux œuvres que nous aimons le plus, c'est d'acquitter une modeste cotisation; en dehors de cela, il ne faut rien nous demander. Nous nous étonnons ensuite, par exemple, que les meilleures entreprises aient succombé, sans comprendre que notre inertie en a été la seule cause. Grâce à Dieu! l'*Association bretonne* est une de ces sociétés qui ne sauraient mourir, car elle sort des entrailles mêmes de la patrie qui nous est si chère. — La section d'archéologie étudie avec amour, sous tous ses aspects, dans son histoire, dans ses monuments, dans les moindres débris, la Bretagne d'autrefois; — la section agricole et hippique travaille à développer la richesse de notre sol, à propager les meilleures méthodes de culture et d'élevage, à développer au plus haut point la prospérité matérielle. Quand on voit, à la tête de l'*Association*, des hommes comme M. Rieffel, comme M. Louis de Kerjégu, comme MM. de la Villemarqué, de Kerdrel, de la Borderie, on ne peut qu'augurer favorablement et de l'avenir qui lui est assuré et des services qu'elle est appelée à rendre.

C'est ce que rappelait M. l'abbé Serré, curé de Landerneau, le 1er septembre au matin, en prenant la parole à la messe du Saint-Esprit. En souhaitant la bienvenue aux membres du Congrès, il faisait ressortir

la vitalité que l'amour du pays communique à toutes les entreprises et la fécondité du patriotisme. Avec une grande justesse d'expression, il définissait l'*Association bretonne :* « L'union fraternelle des forces vives du pays, en vue du développement de la prospérité matérielle et morale de notre chère Bretagne, — cette terre privilégiée dans son austère beauté, dont un poète (Brizeux) a dit : « O Bretagne ! ô beau pays ! bois au milieu, « mer à l'entour :

O Breiz-Izel ! ô kaëra bro !
Coad en é c'hreiz, mor en é zro.

« Terre si douce au cœur de ses enfants que leur âme, après la mort, du seuil même du paradis, se retourne par un mouvement irrésistible pour lui adresser un suprême adieu, comme l'assure un autre poète breton : « Quand je serai loin de la terre, loin de la vallée des larmes, « alors encore je jetterai un regard à mon pays de Basse-Bretagne ! »

Et, après avoir heureusement rappelé le beau refrain de Brizeux :

Ni zo bepred Bretoned',
Bretoned, tud caled.

Nous sommes toujours les Bretons, les Bretons, race forte !

M. l'abbé Serré a ajouté :

« Oui, nous sommes tous Bretons dans l'âme, mais nous ne sommes pas moins, pour cela, enfants dévoués de la France. — Bretagne et France ! leurs noms sont confondus sur nos lèvres, comme leur amour dans nos cœurs ; mais, pour aimer, pour servir la France comme elle doit l'être, restons ce que nous sommes par la grâce de Dieu et le sang généreux de nos pères : *Catholiques et Bretons toujours !* »

L'impression produite par ces paroles a été vive et profonde.

Le même jour, à deux heures après-midi, a eu lieu la séance d'ouverture. Le Directeur général de l'Association, M. Rieffel, a tracé, d'une main ferme et sans exagération, le tableau des souffrances de l'agriculture. — M. de Châteauvieux, directeur de la section d'agriculture, a rendu compte de la préparation du Congrès. — M. de la Villemarqué, directeur de la section d'archéologie, a rappelé, résumé avec bonheur les travaux de cette section pendant la première période d'existence de l'*Association bretonne*, du Congrès de Vannes de 1843 au Congrès de Quimper de 1858.

Après ces trois discours, on a formé par voie d'élection le bureau spécial du Congrès. M. Soubigou, cultivateur bas-breton et sénateur, a été choisi pour président général ; M. de Kérdrel, sénateur, pour président de la section d'archéologie ; M. de l'Estang du Rusquec, conseiller général, pour président de la section d'agriculture.

II

Les travaux commencèrent le lendemain.

La classe d'agriculture consacra la journée du mardi à une excursion dont la ferme-modèle de M. Vincent fut le but. Les jours suivants, le matin et l'après-midi, elle réunit, dans la vaste salle de l'Asile, un auditoire choisi. A chaque séance, il était donné lecture de nombreuses et savantes communications, venant de tous les points de la Bretagne et de la France. Nous ne pouvons entrer dans le détail des discours prononcés sur l'enseignement agricole, sur la loi des vices rédhibitoires, sur les spéculations animales et végétales en Bretagne, sur le libre-échange, etc. ; nous espérons bien les retrouver, au moins longuement analysés, dans les procès-verbaux du Congrès. MM. Kersanté, Tanguy, Limon, Abadie, surtout le célèbre chimiste, M. Georges Ville, ont droit à une publicité durable. M. Ville annonça qu'il s'apprête à expérimenter sur une vaste échelle les théories qu'il expose si brillamment. C'est, il faut l'avouer, un orateur chaleureux et séduisant; la place qu'il occupe parmi les savants contemporains donne, plus que son talent même, de l'autorité à sa parole. Puissent ces enseignements si variés, si savants, émanant d'hommes qui ont pratiqué avant d'enseigner et qui souhaitent ardemment le progrès agricole du pays, porter des fruits dignes de leurs efforts ! M. de Kerjégu répète, chaque année, que l'*Association* devrait comprendre dix mille agriculteurs en Bretagne; nous nous permettons de croire que, si elle était mieux connue, mieux appréciée, elle compterait non pas dix mille, mais vingt mille membres, et qu'au lieu de distribuer de 16,000 à 20,000 fr. chaque année, elle pourrait en distribuer 100,000. Quelle impulsion serait alors donnée à nos cultivateurs ! — Nous souhaitons d'autant plus vivement ce succès que, dans les principes de l'*Association bretonne*, le progrès moral est inséparable du progrès matériel et intellectuel. Nous n'en voulons pour preuve que ces paroles de M. Tanguy, prononcées à Landerneau et couvertes d'unanimes applaudissements: « Je ne comprends pas l'école « sans Dieu, qui est la patrie sans âme, et je voudrais voir écrite au fron- « tispice de l'établissement destiné à l'enseignement agricole, tel que je « le comprends, cette devise : DIEU, PATRIE ET LIBERTÉ ! »

Les concours d'animaux ont été très brillants, et l'exposition d'instruments très satisfaisante.

La section hippique était tout à fait sur son terrain, à Landerneau. Aussi le concours a été ce qu'on pouvait attendre, comme nombre de concurrents et comme qualité. Le défilé des chevaux primés, qui précéda la distribution solennelle des récompenses, le 7, ajouta un grand éclat à la clôture des fêtes.

Cette section hippique, assez récente, ou plutôt récemment développée, tend à donner beaucoup de vie à l'*Association* et à prendre une large part dans ses succès. Il faudrait ne pas connaître le président de la section, M. de Lareinty, pour supposer qu'il laissera l'œuvre commune péricliter ou seulement s'affaiblir entre ses mains énergiques.

III

Les travaux de la section d'archéologie, pour avoir été moins bruyants, n'ont pas été moins fructueux. Le mardi, les membres de cette section firent une excursion à la Martyre et à Roche-Maurice. L'Église de la Martyre, en partie du XIIIe siècle, avec des additions importantes des XVe, XVIe et XVIIe, retint longtemps leur attention, ainsi que les curieux reliquaires conservés à la cure, belles pièces d'orfèvrerie échappées au vandalisme de la Révolution. Le château de la Roche-Maurice, aire d'aigle plantée au haut d'un rocher, n'offre malheureusement plus que des ruines, trop ruinées pour que l'on puisse leur assigner une date avec quelque sûreté. Le paysage admirable que l'on domine de ce sommet offre, il est vrai, un splendide dédommagement, qui fut goûté par tous les excursionnistes.

Le mercredi matin, M. de la Villemarqué donna la description du cartulaire de Quimperlé et détailla les événements qui ont porté en Angleterre cet inestimable document. — M. de la Borderie, prenant texte des *Lettres des Bénédictins bretons,* publiées dans la *Revue,* fit sur l'œuvre des religieux, sur dom Maur Audren de Kerdrel, le plus remarquable de tous assurément, et en particulier sur dom Lobineau, une de ces charmantes causeries dont il est si prodigue, causeries bourrées de faits, semées de réflexions piquantes, de traits qui demeurent gravés dans l'esprit, de documents admirablement présentés et mis à leur place.

Le soir, devant une nombreuse assistance, M de la Villemarqué étudia les haches de pierre polie, improprement appelées *celtæ,* si nombreuses dans nos pays. C'est une bonne fortune d'entendre M. de la Villemarqué parler de choses qu'il connaît si bien, dans cette langue à demi poétique qu'il tient d'un long commerce avec les bardes et d'une union intime avec le génie rêveur et mélancolique de notre vieille Armorique. Le savant philologue détermina le nom que doivent porter définitivement les haches de pierre, leur usage ancien, la source des superstitions dont elles sont aujourd'hui l'objet, — le tout à l'aide de textes brillamment commentés. M. du Laurens de la Barre, le conteur que nous goûtons tous, donna quelques extraits trop courts d'une étude sur les contes bretons et sur leur origine. Il lut ensuite, comme il sait lire, un conte nouvellement

recueilli par lui et rendu avec la bonhomie, en apparence si naïve (il faut se défier de cette naïveté-là), au fond si fine, qui caractérise le talent du Perrault breton.

Le jeudi, nouvelle excursion, en ville cette fois. C'est l'usage de consacrer une étude spéciale, chaque année, à la localité où siège le Congrès. Landerneau, que Brest a arrêté dans son développement, avait autrefois une population sans doute égale à celle d'aujourd'hui, car il n'y a pas de rues où l'on ne trouve des maisons du XVIe, du XVIIe et parfois du XVe siècle. Il y avait autrefois deux paroisses; maintenant, une seule. L'église Saint-Houardon, reconstruite en 1861, a conservé un porche de la Renaissance (daté de 1604), véritable bijou ; une porte du XVIe siècle et le dôme très élégant de son ancienne tour. Saint-Thomas[1] est aussi du XVIe siècle, avec une tour d'une architecture originale, datée de 1607. La rue et le moulin du Pont sont fort curieux, avec une belle inscription de 1510 très bien conservée, mais que l'on a lue pendant longtemps d'une façon fort inexacte.

L'excursion fut poussée jusqu'à Pencran, petit bourg à une lieue de Landerneau, riche d'une église intéressante avec porche du XVIe siècle, cloches du XIVe, sculptures sur bois peu remarquées jusqu'ici, quoique fort remarquables, et d'un ossuaire de la Renaissance, actuellement métamorphosé en bureau de tabac, mairie et maison d'école. Qu'il nous soit permis de demander avec regret comment on n'a pas visité Daoulas, son église romane et son cloître du XVe siècle, unique en Bretagne, objet de soins empressés, mais tardifs ?

Ces travaux n'enlevèrent aucun attrait à la réunion du soir. — M. l'abbé Lemée traita avec beaucoup d'entrain la question de l'enseignement populaire en Bretagne avant 1789; l'orateur s'occupa surtout du XVIIIe siècle et fit connaître certains faits nouveaux et intéressants. On sait d'ailleurs que M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, et M. l'abbé Piéderrière ont laissé peu de chose à dire sur ce sujet. — M. de la Borderie compléta son étude sur dom Lobineau, en racontant les démêlés du Bénédictin avec la maison de Rohan-Rohan, au sujet de Conan Mériadec, et mit à néant, avec la correspondance même de Lobineau, la légende qui nous le montre entravé dans son œuvre par le pouvoir royal, cruellement persécuté, mourant en exil, etc. Si l'étude de M. de la Borderie ôte à Lobineau cette fausse auréole de martyr, dont lui-même ne se doutait, ni se souciait guère, elle nous a révélé en ce savant moine un *épistolier* de la bonne école, plein d'esprit, de bon style et de bonne humeur, — ce que l'on ne soupçonnait pas jusqu'ici.

[1] Cette église n'a pour patron ni saint Thomas l'apôtre, ni saint Thomas d'Aquin, mais bien saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry au XIIe siècle.

Le lendemain, la réunion du matin fut consacrée à la lecture d'un travail de dom Plaine. Ce travail servira d'introduction aux *Acta septem sanctorum Britanniæ cismarinæ,* prélude d'autres publications analogues. Le Bénédictin de Ligugé y étudie brièvement les vies anciennes, originales ou quasi-originales, dont ses recherches en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie et en Allemagne, ont amené la découverte, et qu'il compte livrer au public. — M. de la Villemarqué communiqua ensuite une note de M. Kerviler, en réponse aux objections dont M. de Mortillet crible — à tort — le chronomètre préhistorique de notre sympathique collaborateur.

Le vendredi soir, avait lieu la dernière séance publique de la section archéologique. M. de la Villemarqué l'ouvrit par une belle et chaleureuse étude sur le roi breton Gunthiern, venu à Quimperlé achever une pénitence plus sévère que la faute n'avait été grave, devenu le père et le protecteur de la cité qui lui attribue la paix intérieure dont elle a joui jusqu'ici, — dont elle jouit encore présentement, chose invraisemblable! L'orateur ne put raconter sans émotion comment, en 1846, il retrouva inopinément à Paris et put rapporter à Quimperlé une relique longtemps et inutilement cherchée de saint Gunthiern. — M. de la Borderie, avec son intarissable verve, rendit compte de l'excursion dans Landerneau et étudia la légende de la *Lune,* en évitant de froisser sur ce point délicat l'amour-propre chatouilleux des auditeurs. Pour clore, M. de Kerdrel raconta les excursions à la Martyre, à Roche-Maurice, à Pencran, et la visite aux ateliers d'un maçon *illettré,* devenu sculpteur à force d'intelligence. M. L'Arhantec est une des curiosités du Landerneau moderne; il sait en remontrer aux architectes et parfois corriger heureusement leurs œuvres.

Puis, avec cette chaleur communicative que les habitués des débats parlementaires ont souvent admirée, avec ce charme que ses adversaires eux-mêmes subissent, le président de la section d'Archéologie prit congé de son auditoire et de Landerneau. Selon sa coutume, il répéta que l'*Association bretonne,* œuvre de paix et non de parti, ouverte à tous, veut travailler à la conciliation des esprits sur le terrain commun de la lutte pour le bien du pays. « On peut se combattre, ajoutait-il, mais « quand on se combat loyalement, on apprend à s'estimer, et quand on « s'estime, tout est gagné. » Ce sont là de nobles paroles, un vœu généreux; quand on les entend si éloquemment formuler, on voudrait croire que tous les cœurs les forment, que toutes les bouches les expriment: s'il en est autrement, pour notre malheur, la faute n'en est au moins ni à M. de Kerdrel, ni à l'*Association bretonne.*

Le samedi matin, après un service pour les Associés défunts, la section

d'Archéologie délibéra, avant de se séparer, sur quelques mesures d'ordre intérieur. Elle exprima le désir de voir des membres jeunes répondre à l'appel fait la veille au soir par M. de Kerdrel, et venir remplir les vides que le temps fait dans les rangs de la section. Tout le monde ne peut être un savant, même un érudit : tous peuvent étudier ce qui est à leur portée, autour d'eux, sous leur main, sur le sol riche et fécond de la vieille Bretagne. Ce ne sont pas les maîtres qui manquent : l'*Association bretonne* est là pour les offrir ; la science, la générosité ne manquent pas davantage dans la jeunesse bretonne ; l'amour du passé, dans ce qu'il a d'instructif, de touchant, d'inimitable, est dans bien des cœurs encore : les bonnes volontés vont se réveiller, et au Congrès de 1880, qui aura lieu dans les Côtes-du-Nord, on verra la section d'Archéologie se reformer, plus nombreuse et plus brillante que jamais.

Nous partageons ce désir ; nous engageons fortement nos concitoyens à ne pas laisser cet appel sans écho. Nous sommes convaincu qu'il sera entendu. En lisant les discours et les mémoires qui se trouveront dans le volume consacré au Congrès de Landerneau, on ne pourra qu'admirer la variété des sujets, la façon magistrale dont ils sont traités ; beaucoup de Bretons seront tentés sans doute de voir, l'année prochaine, leurs noms en aussi bonne compagnie. Nous ne pouvons que le souhaiter, plus encore pour l'honneur des nouvelles recrues que pour le bien de cette vaillante *Association*, à laquelle nous devons tant, tous tant que nous sommes.

IV

Le Congrès s'est terminé, le dimanche 7, par les solennités accoutumées, distribution des récompenses et fêtes publiques. La municipalité n'avait ménagé ni la musique, ni les danses, ni les artifices. Ce soir-là, *il y a eu du bruit dans Landerneau*.....

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE

M. J. Pocard-Kerviler.

— Dimanche, 14 septembre, la ville de Vannes a perdu l'un de ses meilleurs enfants, et la douleur s'est abattue sur une de ces familles où les traditions d'honneur et de vertu chrétienne sont depuis plus d'un siècle héréditaires. M. Joseph-Marie-Vincent Pocard-Kerviler, capitaine de frégate en retraite, membre du conseil de fabrique de la cathédrale et ancien président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Vannes, rendait son âme à Dieu, après une longue maladie, supportée, pendant près de trois ans, avec la résignation la plus méritoire.

Sorti en 1826 de l'École polytechnique dans la marine militaire, il fit ses premières armes en 1827 à la bataille de Navarin, et assista, depuis, à toutes les actions d'éclat qui ont signalé la bravoure de nos marins, en particulier à la prise d'Alger et à celle de Saint-Jean-d'Ulloa, où il reçut la croix de la Légion-d'Honneur. Mais la brillante carrière à laquelle il était à même de prétendre, comme tous ceux de ses camarades sortis de l'école en même temps que lui et parvenus aux plus hauts grades de la marine, n'était pas faite pour séduire un esprit d'une trempe aussi chrétienne. Dès l'année 1851, il prit sa retraite pour se consacrer uniquement à l'éducation de ses enfants et aux bonnes œuvres. Il a été l'instigateur ou l'un des fondateurs de toutes les institutions charitables qui se sont établies à Vannes depuis cette époque. C'est lui qui y fit venir, il y a vingt-cinq ans, de concert avec M. de Kerampuil, les Petites-Sœurs des Pauvres : elles descendirent dans sa propre maison avant de trouver un gîte, et, si leur institut est aujourd'hui florissant et rend de si grands services, elles lui doivent en partie ce succès. Elles et leurs vieillards le lui ont bien témoigné pendant sa longue maladie ; et tous ont tenu à le conduire à sa dernière demeure. Nous devons rendre cette jus-

tice aux Vannetais, qu'ils ont aussi reconnu, avec une touchante unanimité, par l'empressement et le recueillement avec lequel ils se pressaient à ses obsèques, combien cette perte a été sensible à tous les gens de bien. C'est là une grande consolation pour sa famille, et ses enfants recueilleront précieusement cet héritage d'honneur et de considération.

M. J. Kerviler était le père de notre collaborateur et ami, à qui nous adressons ici nos plus sincères compliments de condoléance. Il a laissé en manuscrit deux ouvrages, dont l'un sera prochainement publié : c'est une étude sur l'*Accord de la Genèse avec la science et les principales découvertes modernes*. L'autre est un journal historique et descriptif de ses campagnes. On y trouve, au sujet d'événements mal connus de nos contemporains, des jugements sur les hommes et sur les choses qui dénotent une indépendance d'esprit remarquable : nous espérons pouvoir en donner ici quelque jour les principaux fragments.

Jeanne Jugan.

— La première et admirable quêteuse de la congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres, bien que la troisième des saintes femmes qui s'associèrent à la grande Œuvre de bienfaisance dont M. l'abbé Le Pailleur fut le fondateur réel, la bonne Jeanne Jugan, demeurée en vénération dans l'arrondissement de Saint-Malo, particulièrement dans la ville et le canton de Saint-Servan, s'est endormie dans la paix du Seigneur, le vendredi 29 août, à la Tour-Saint-Joseph.

Jeanne Jugan, née à Cancale (Ille-et-Vilaine), en 1793, était connue en religion sous le nom de sœur Marie-de-la-Croix. Elle fut, avec Marie Jamet, dite en religion sœur Marie-Augustine de la Compassion, et Virginie Tredaniel, nommée sœur Marie-Thérèse de Jésus, une des fondatrices de cet ordre admirable qui compte aujourd'hui cent vingt-cinq à cent trente établissements. Par son zèle et son dévouement infatigable, elle mérita de recevoir de l'Académie française le prix Montyon.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ACTES DE LA CAPTIVITÉ ET DE LA MORT DES RR. PP. P. OLIVAINT, L. DUCOUDRAY, J. CAUBERT, A. CLERC, A. DE BENGY, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS; par le P. Armand de Ponlevoy, de la même Compagnie. 14e édition. In-18 jésus, 304 pp. Paris, lib. Téqui.

CHARTES ANCIENNES DU PRIEURÉ DE MONMOUTH, EN ANGLETERRE, AU DIOCÈSE D'HEREFORD, MEMBRE DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE SAINT-FLORENT, PRÈS SAUMUR, publiées par Paul Marchegay, archiviste honoraire. In-8o, 35 pp. Les Roches-Baritaud (Vendée.)

(Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Tiré à 100 exempl.)

ESSAI SUR L'ORGANISATION DU SERVICE RELIGIEUX DANS LES ARMÉES FRANÇAISES DE TERRE ET DE MER, par M. Marcel de la Bigne-Villeneuve. Appendice. In-8o, pp. 113 à 154. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau.

ÉTUDES HÉRALDIQUES, par M. Le Gall de Kerlinou, de la Société polymathique du Morbihan. In-8o, 7 pp. Vannes, imp. Galles.

GÉOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE, par Adolphe Joanne. In-12, 64 pp. avec 1 carte coloriée et 14 vign. Paris, imp. Lahure; lib. Hachette et Cie..... 1 fr.

HISTOIRE DE GIL BLAS DE SANTILLANE, par Alain-René Le Sage. Précédée d'une préface par H. Reynald. 13 eaux-fortes par R. de Los-Rios. 3 vol. in-16, XXXVI-922 pp. Paris, imp. Jouaust.

NOUVELLES VEILLÉES BRETONNES, par Hippolyte Violeau. 2e série, 4e *édition*, revue et corrigée. In-18 jésus, 272 pp. Angers, imp. et lib. Burdin et Cie; Paris, lib. Blériot frères..... 2 fr.

OUTRAGE (L') AU SACRÉ-CŒUR, par Paul Féval. In-18, 36 pp. Paris, imp. Goupy et Jourdan; lib. Palmé..... » 10

POÉSIES, par M. A. Leroux. In-8o, 11 pp. Nantes, imp. Mme Ve Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1878.)

QUELQUES MOTS SUR LE SONGE DE POLIPHILE, par Benjamin Fillon. In-4o, 43 pp. avec 17 gr. Paris, imp. Quantin. Titre rouge et noir, papier vergé.

REGISTRE DE COMPTES DE LA PAROISSE D'IZÉ DES XVe ET XVIe SIÈCLE, par l'abbé Paul Paris-Jallobert, vicaire à Notre-Dame de Vitré. In-8o, 27 pp. Rennes, imp. Catel.

(Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*.)

SOUVENIR DU DIXIÈME PÈLERINAGE NANTAIS A N.-D. DE LOURDES, présidé par S. G. Mgr Le Coq, évêque de Nantes, les 25, 26, 27, 28 et 29 août 1879. — In-8o, 32 pp. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Libr. de Mme Boidron-Petitjean, Haute-Grand'rue, 25..... » 25

VIEUX MENSONGES! par Paul Féval. In-18, 36 pp. Paris, lib. Palmé. » 10

LE TOMBEAU DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE

Le tombeau de La Moricière est définitivement installé à Saint-Pierre et, dans quelques jours, il sera inauguré solennellement. Rendons-en grâce à notre Evêque, dont la haute intervention a écarté les obstacles qui menaçaient de nous le faire attendre longtemps, peut-être même toujours; car enfin un pareil monument ne pouvait rester enfoui dans des caisses jusqu'à l'achèvement de notre Cathédrale, et, s'il eût été placé ailleurs, nous l'eût-on plus tard facilement rendu?

Il nous appartenait de droit cependant; c'était de Nantes qu'était partie l'idée de son érection et, d'ailleurs, le héros auquel il est consacré n'était-il pas des nôtres, par lui, par son nom, par sa race? N'était-il pas né parmi nous[1]? N'avait-il pas reçu le saint baptême dans notre vieille église Saint-Pierre, des mains de son grand-oncle, l'abbé du Chaffault, un ancien militaire qui avait conquis la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille et qui, veuf, retiré après vingt combats, avait voué à Dieu ses derniers jours? La prière du vieux brave ne devait pas être sans influence sur le sort de l'enfant.

Le tombeau de La Moricière a déjà paru à l'Exposition et il a été admiré de toute l'Europe. — Mais ce chef-d'œuvre, admirable dans un musée, ai-je entendu dire, l'est-il autant dans une église? Ne

[1] Rue d'Argentré, N° 3.

manque-t-il pas de sentiment chrétien? — Où chercherons-nous donc le sentiment chrétien, si nous ne le trouvons pas dans ce guerrier, couché sous son linceul, sans aucun des insignes qui marquent les dignités humaines, sans décorations, sans broderies, sans même ses armes; car son épée, la seule qu'on aperçoive sur la couche funèbre, est tombée de sa main défaillante, et cette main crispée semble vouloir la retenir encore? S'il n'a plus d'ailleurs ses armes, il est armé de la croix de Jésus-Christ qu'il presse sur son cœur. Quoi de plus éloquent et de plus chrétien!

De nos jours, on se plaît souvent à représenter la vie sur les tombeaux. Vous rencontrerez, par exemple, un buste qui sourit là où il n'y a qu'un squelette, un orateur qui parle là où il n'y a que corruption ou poussière. Ainsi ne procédaient pas les siècles de vive foi. Le plus souvent alors on sculptait le mort couché sur sa tombe et *dormant son sommeil,* suivant le mot de l'Écriture; quelquefois on le représentait se soulevant à demi, c'était un indice de la résurrection; quelquefois en prière; c'était un souvenir du Purgatoire et des expiations qui précèdent trop souvent les joies éternelles. Quelquefois enfin on le représentait assis; mais les statues assises étaient réservées aux Pontifes, suivant la parole de Jésus-Christ à ses apôtres: « Je vous prépare le royaume comme mon père me l'a préparé... et vous *siégerez sur des trônes,* jugeant les douze tribus d'Israël[1]. »

Ces images funèbres conservaient d'ailleurs les ornements du monde: le guerrier avait ses jambarts et sa cotte d'armes, le roi son diadème, la reine son plus riche vêtement de cour. C'était un reste des pompes de cette vie qui se perpétuait par delà la mort. Rien de semblable pour La Moricière; à peine a-t-il un coussin pour reposer sa tête; mais cette tête est d'une sérénité grandiose. Le voilà bien, *tel que la mort l'a fait,* suivant un mot célèbre; rien ne déguise en lui cette fin suprême, pas plus que sur le crucifix qui a reçu sa dernière étreinte; mais ce crucifix, n'est-ce pas la Rédemp-

[1] *Luc,* XXII-29, 30.

tion? et la palme qu'on aperçoit au-dessus du général, n'est-ce pas déjà le ciel?

Voilà comment je comprends ce tombeau et comment je l'admire. Pensée, expression, rien n'y est vulgaire. Le général est couché sur un lit funèbre, dont le baldaquin, disons mieux, le *ciel* est supporté par huit colonnes noires et huit pilastres blancs, les uns et les autres du plus beau marbre. Mais pourquoi ce mélange de couleurs tranchantes? Je ne sais quelle a été la pensée de l'artiste; mais il en est une qui se présente à l'esprit. Tout n'est pas deuil dans la mort du chrétien; au-dessus des larmes d'ici-bas, il y a les joies du ciel. Les colonnes noires, c'est notre deuil; les pilastres blancs sur lesquels sont sculptées des torches ardentes, ne serait-ce pas la Foi éclairant cette scène lugubre de son feu céleste?

Dans les chapiteaux des colonnes sont inscrits des emblèmes parlants. Ici c'est la tiare au-dessus des clefs de saint Pierre; là un casque au-dessus de deux sabres croisés, le sabre français et le yatagan arabe. Au faîte du lit, vous apercevez : d'un côté, les armoiries de Pie IX, de l'autre celles de La Moricière, *trois coquilles d'argent sur fond d'azur, à la fasce d'or*. Par une heureuse idée, ces coquilles de pèlerin se marient ailleurs avec des feuillages, sous forme d'arabesques.

Une pensée pieuse et touchante a fait représenter dans un médaillon, au chevet du lit, les deux filles du général; — elles étaient deux à l'époque de sa mort! — Le médaillon est soutenu par deux anges qui croisent, au-dessus de ces jeunes têtes, deux branches des lauriers de leur père.

Ne cherchez pas un autre médaillon que n'eût pas oublié l'ange gardien de la famille. Il y a des vertus et des douleurs qui fuient le grand jour; si toutefois le marbre se tait, le souvenir parle.

De toutes les inscriptions du tombeau, la plus éloquente, à notre avis, est celle qui occupe les deux faces du monument. Ce n'est point une épitaphe; mais c'est l'énumération des qualités du général dans une suite de médaillons séparés par des anges en prière.

A droite, FORTITVDO, CONSILIVM, FIDES[1] ; à gauche, IVSTITIA, CHARITAS, VIRTVS[2]. C'est simple, mais c'est grand.

Au faîte du lit funèbre, on lit :

ÆTERNÆ MEMORIÆ D. C. L. L. IVCHAVLT
DE LA MORICIERE[3].

A la tête et au pied est l'épitaphe proprement dite. Elle est ainsi conçue :

A la tête :

OPTIMO VIRO CLARISSIMO DVCI JVCHAVLT DE LA MORICIÈRE AMICI, SODALES, COMMILITONESQVE HOC MONVMENTVM POSVERE[4].

Au pied :

IN AFRICA PATRIÆ FINES MANV AC CONSILIO AMPLIFICAVIT FIRMAVITQVE. GALLIA MŒRENTE NEFARIOS IN LEGEM REBELLES STRENVE DIMICAVIT. SANCTÆ SEDI DERELICTÆ VLTIMVM ATTVLIT PRÆSIDIVM. FORTVNÆ HAVD IMPAR, FORTIOR IN ADVERSIS, INGENIO INCLYTVS, CORDE EXCELSIOR, CRVCIS IN AMPLEXV OBIIT, ANNO DOMINI MDCCCLXV[5].

Le français ne peut rendre que bien imparfaitement cette belle langue épigraphique.

Enfin, au haut du lit funèbre, se trouve plusieurs fois répétée la devise du général : SPES MEA DEVS, *Dieu est mon espérance;* elle résume tout.

Il nous reste maintenant à parler des quatre statues de bronze qui sont assises aux angles du monument et lui donnent, dès l'abord, un si imposant caractère. Ces statues, grandes comme

[1] *La grandeur d'âme, l'intelligence, la foi.*

[2] *La justice, la charité, le courage.*

[3] *A l'éternelle mémoire de C. L. L. Juchault de La Moricière.*

[4] *A l'homme excellent et au très illustre général ce monument a été élevé par ses amis, ses collègues et ses compagnons d'armes.*

[5] *En Afrique, il recula et affermit, de son conseil et de son épée, les frontières de la patrie; dans la Gaule en deuil, il combattit vaillamment les coupables rebelles à la loi; au Saint-Siège abandonné il porta un dernier secours; jamais au-dessous de la fortune; plus fort que l'adversité; grand par l'intelligence, plus grand par le cœur, il mourut, en embrassant la croix, l'an du Seigneur MDCCCLXV.*

nature, représentent le *Courage militaire*, la *Charité*, la *Méditation* ou l'*Histoire*, et la *Foi*.

Le *Courage* est représenté par un jeune guerrier, la main sur son glaive, mais dans tout le calme de la force. Cette statue d'hier semble déjà être un antique, tant elle a été reproduite par les arts du dessin, comme un modèle achevé. On a dit que c'était une imitation du *Pensiero* de Michel-Ange, c'est-à-dire, de la statue du duc d'Urbin sur sa tombe, dans la chapelle des Médicis, à Florence. Elle le rappelle, il est vrai, par son armure, et, j'ajouterai, par l'intensité de l'expression ; mais cette expression est très différente. L'attitude pensive du *Pensiero* et sa main à demi fermée près de sa bouche, sont d'un homme qui médite, qui cherche ; peut-être voudrait-il pénétrer le secret de la tombe. Le jeune guerrier de notre tombeau ne cherche rien, au contraire ; il ne médite pas ; il est en pleine possession de ce que les Latins appelaient d'un seul mot, *virtus* : le courage, la force et la vertu.

— Mais, me dit-on, pourquoi cette armure antique ? Est-ce qu'un zouave n'aurait pas été mieux là ? — Le turban et le fez du zouave français sont bien turcs, et je préfère nettement le casque de Clovis ou de Judas Macchabée. Le zouave pontifical, à la bonne heure ! Son élégante coiffure n'a rien qui rappelle les enfants de Mahomet ; mais sculptez donc, dans nos temps troublés, un zouave pontifical sur un monument public!

La *Charité* se présente sous les traits d'une jeune femme enveloppant de ses bras et de son amour deux pauvres petits êtres ; à l'un elle donne le sein ; l'autre dort. Ce type est familier à l'école italienne. Qui ne connaît la *Charité* d'André del Sarte ? On pourrait même dire qu'il remonte bien plus haut. Ne rappelle-t-il pas, en effet, la *Fortune créatrice et féconde*, tenant dans son giron les deux enfants de l'Ida *appetentes mammam*, dit la légende antique ? Mais ici encore quelle différence ! La *Fortune* païenne est tout simplement une forte nourrice, tandis que rien n'égale la grâce, la candeur et le sentiment exquis de notre jeune mère. Je suis prêt à convenir, d'ailleurs, que ce type charmant de la maternité ne rend

qu'imparfaitement l'énergique charité d'un soldat, et, si la scène du manteau de saint Martin n'était pas si compliquée, elle eût été certainement préférable.

Qu'on me permette ici un retour vers nos vieux *ymagiers*. En général, c'était par des attributs, bien plus que par des actes, qu'ils précisaient le sens de leurs allégories. Ainsi, Michel Colomb donnait deux visages à la *Prudence*, un frein à la *Tempérance*, un glaive et des balances à la *Justice*, une tour à la *Force*. Par un sentiment analogue, la *Charité* est figurée, sur le tombeau du cardinal d'Amboise, avec une croix et un cœur. Que de choses ne disent pas cette croix et ce cœur !

La troisième statue représente l'*Histoire*, sous les traits d'un vieillard austère qui tient des tablettes ; la quatrième, *la Foi*, sous ceux d'une jeune fille, les mains jointes et les yeux au ciel. La Foi n'a pas d'âge ; aussi peut-être eussions-nous préféré une femme moins jeune et un vêtement plus ample, afin de mieux répondre au vieillard assis du même côté ; cette statue n'en est pas moins ravissante. — Il y a trop de mouvement en elle, disent quelques-uns ; la Foi est plus calme. — Mais la Foi tend à s'élever, et ne voyez-vous pas qu'ici elle touche à peine à la terre ?

Partout, enfin, dans ce monument, le bronze et le marbre vivent : *Vivos de marmore vultus*, comme disait Virgile. Il n'y a pas jusqu'au suaire dont on ne puisse presque dire la même chose, tant il ondule naturellement, tant il est souple.

On éprouve cependant un regret, en quittant ce tombeau ; c'est que la figure qu'on désirerait le plus voir, celle du héros, cette figure si ferme et si noble, soit à peine visible. Peut-être la verrait-on mieux sans la marche sur laquelle le tombeau repose ; mais sans cette marche les statues d'angle perdraient beaucoup de leur effet. On aurait pu sans doute représenter le général se soulevant ; c'eût été le symbole de la résurrection.

Assurément, ce n'était pas une petite entreprise que de sculpter un monument pour faire face au tombeau de François II. Il fallait nous rendre Michel Colomb ; eh bien ! Michel Colomb nous est

rendu, moins naïf, mais toujours et plus que jamais maître de son art. D'un coup, M. Paul Dubois a conquis le premier rang et, chose bien rare, dont Michel-Ange est un exemple, il l'a conquis à la fois dans la sculpture et la peinture. Aussi, est-ce à bon droit qu'il a été nommé directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. — « Vous êtes bien heureux à Nantes, nous disait un éminent artiste. Déjà vous aviez, dans le tombeau de François de Bretagne, la perle de la Renaissance, et aujourd'hui vous avez, dans le tombeau de La Moricière, la perle du XIXe siècle. »

Nous espérons qu'on nous pardonnera d'avoir analysé si minutieusement et pièce par pièce une œuvre aussi magistrale; mais, dans quelques jours, un illustre évêque soufflera, comme le prophète, sur ces ossements épars, et nous rendra à la fois le monument et le héros.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

VIII. — La Constitution et la Régence.

(1715-1721)

La mort de Louis XIV, remarque fort justement Laffiteau, fut un coup de foudre pour tous les vrais catholiques, et un sujet de triomphe pour quelques esprits inquiets, qui jusqu'alors n'avaient osé remuer. Enivrés des plus folles espérances, ils se démasquèrent sans honte. Ils osèrent insulter à la mémoire du feu roi. Leurs projets séditieux se dévoilèrent. Les puissances furent méprisées. On excita les peuples à juger leurs propres juges. La désunion qui régnait dans l'épiscopat s'étendit à quelques autres corps du royaume. L'esprit de parti divisa quelques universités. Il y eut des prêtres et des religieux qui secouèrent ouvertement l'obéissance. Un déluge de libelles inonda nos provinces. Enfin la licence se produi-

* Voir la livraison de septembre 1879, pp. 215-230.

sit si librement, qu'elle annonça le schisme et alarma tous les fidèles [1].

Ce tableau n'est malheureusement pas exagéré. Le régent, ne sentant pas dès l'abord son autorité bien affermie, pensa qu'il était prudent d'éviter les éclats, dangereux de punir et politique d'user de ménagements. En pareille occurrence, on descend trop rapidement vers la faiblesse. Il écrivit au pape pour l'assurer de son respect et le prévenir qu'il espérait arrêter le mal dans l'espace d'un mois. Le cardinal de Noailles lui avait en effet engagé sa parole que, dans un mois au plus tard, il lui remettrait en main son mandement d'acceptation. Louis XIV avait reçu beaucoup de ces promesses : aucune n'avait été tenue. Mais le régent avait toutes les illusions d'une prise de possession de pouvoir. Flatté de cet espoir, il plaça le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience et consentit à éloigner le P. Le Tellier, pendant qu'on rappelait plusieurs docteurs jansénistes exilés loin de Paris. Ce fut le triomphe de Mardochée, du moins aux yeux du parti; mais le régent fut joué. Ses grâces furent annoncées par les gazettes Quesnellistes comme la récompense de la fermeté du cardinal à rejeter la bulle, et l'on publia que l'affaire allait être évoquée au conseil de conscience, que présidait maintenant le principal coupable.

Il nous serait impossible de donner ici même le sommaire de toutes les négociations qui furent entamées depuis 1715 jusqu'en 1721, époque de la mort du pape Clément XI, pour essayer de vaincre l'obstination du cardinal de Noailles et de ses adhérents. Lorsque le pape, poussé à bout, se préparait à lancer ses foudres, le régent appelait aussitôt le cardinal de Rohan, qui s'était mis à la tête du *parti des négociateurs*, et d'interminables conférences avaient lieu au Palais-Royal, pour amener les dissidents à l'unité romaine. Ceux-ci demandaient alors de nouveaux délais : ils se disaient disposés à préparer de nouveaux mandements ; on examinait le texte de nouvelles acceptations, et lorsque tout paraissait en bonne voie, le parti faisait publier des pièces toutes différentes de

[1] *Hist. de la Constitution*, p. 216.

celles qui avaient été convenues. On fut bientôt obligé de reconnaître que les opposants ne recevraient jamais la bulle sans l'avoir expliquée à leur manière, c'est-à-dire sans l'avoir assez restreinte pour soustraire à la censure les propositions qu'elle condamne et ne leur attribuer aucune erreur. Le journal de Dangeau et le journal de Buvat, qui nous donnent de si précieux renseignements sur les faits et gestes de la cour à cette époque, nous mettent au courant de tous les départs découragés du cardinal de Rohan pour Saverne, après chaque insuccès, et de tous les rappels précipités que lui adressait le régent, dès qu'on apercevait la possibilité de tentatives de conciliation. Lorsqu'on examine ensuite attentivement les innombrables *factums* publiés des deux parts, on ne sait ce qui doit le plus exciter l'étonnement : ou de la longanimité et de la patience paternelle du Saint-Siège et des prélats acceptants devant des révoltes ouvertes, ou de la hauteur insolente affichée par les opposants. Luther n'avait pas autrement agi deux siècles auparavant, et ce n'est pas sans raison que nous inscrivons ici le nom de cet hérésiarque, puisqu'on découvrit toute une correspondance du janséniste Dupin avec les protestants d'Angleterre, pour arriver à une entente commune. La bannière du schisme était officiellement déployée ; et quand on vit la Sorbonne supprimer l'acceptation qu'elle avait enregistrée en 1714 [1] ; quand on vit ses députés venir, avec une partie des curés de Paris, supplier le cardinal de Noailles de persévérer dans sa résistance et l'assurer qu'on ne le suivrait

[1] Les *Mémoires secrets sur la Constitution* nous apprennent que cette étrange palinodie de la Sorbonne irrita un grand nombre de ses anciens membres ou protecteurs. « On ne peut exprimer combien elle toucha le cardinal de Rohan : dans le premier mouvement de sa colère, il voulut renvoyer à la faculté de théologie ses lettres de docteur, et renoncer pour jamais à un corps qui lui faisait un tel affront ; il vouloit aussi qu'en même temps on déclarât de sa part à la Faculté qu'il ne souffriroit dans son diocèse aucun évêque de Sorbonne, ni que pas un de ses ecclésiastiques y vînt étudier. Il assuroit même que plus de vingt évêques docteurs de la Faculté prendroient le parti qu'il prenoit, et que les docteurs attachés à lui feroient la même chose ; mais cette Eminence se radoucit un peu avec le temps, et tout se réduisit à quelques discours assez vifs qu'elle tint dans son lit où la goutte l'arrêtoit... » (*Mém. sec.*, II, 42).

jamais dans un retour à la doctrine apostolique; quand on vit enfin acheter à prix d'argent les signatures d'appel au futur concile, il devint évident que toutes les négociations échoueraient devant une pareille attitude. Aussi, lorsque les médisants du parti nous représentent, au mois de décembre 1716, le duc d'Orléans disant à l'évêque de Strasbourg : « Je m'étonne qu'un homme comme vous, de votre rang et de votre mérite, soit à la tête d'un tas de brouillons » [1], nous avons la conviction que les oreilles qui perçaient tant de murs se sont trompées d'objectif. Ces paroles, si elles ont été jamais dites, n'ont pas dû s'adresser au cardinal de Rohan, mais au cardinal de Noailles.

Une des circonstances qui contribua longtemps à entretenir ce dernier dans sa résistance, ce fut l'impossibilité de publier en France, grâce aux fameuses libertés de l'Église gallicane, les brefs que le Saint-Père adressait sur cette épineuse affaire au cardinal et au régent. C'est ainsi qu'un des plus importants, celui qui retranchait de la communion les opposants à la bulle, ne put, en 1718, recevoir l'enregistrement; mais plusieurs évêques qui en avaient eu connaissance, n'hésitèrent pas à publier des mandements à son sujet. Ces actes furent cassés par les parlements, et ces procès occasionnèrent une telle surexcitation des esprits que le régent dut, à plusieurs reprises, faire prendre des arrêts par le Conseil, pour défendre de rien publier sur la Constitution.

Et, pendant ce temps, les courriers de cabinet chevauchaient sur la route de Paris à Saverne, où le cardinal de Rohan ne pouvait séjourner que quelques semaines à chaque voyage, tellement les conférences se répétaient au Palais-Royal, pour arriver à transaction sur certain *corps de doctrine* dont le cardinal de Noailles voulait à tout prix faire précéder son acceptation. On fut plusieurs fois bien près de s'entendre. Le cardinal de Noailles, qui avait reçu une lettre collective de tout le Sacré-Collège, le suppliant de sacrifier les susceptibilités exagérées de son amour-propre à l'orthodoxie et à la paix de l'Église, voyait devant lui la menace toujours suspendue

[1] *Journal de Buvat*, I, 237.

d'une dépossession de la pourpre; il eût volontiers accepté les propositions d'accommodement, si quelques exaltés, parmi son parti, ne l'eussent ouvertement poussé à des démarches qu'il subissait, quoiqu'elles fussent incompatibles avec son caractère et avec sa dignité. Les évêques de Senez, de Mirepoix, de Bayonne et de Montpellier se montraient les plus ardents parmi les sectaires; et lorsqu'ils produisirent solennellement devant la Sorbonne leurs actes d'appel au futur concile [1], on eût pu s'attendre à voir se renouveler les scènes violentes d'Allemagne au XVIe siècle. Dès que le cardinal de Noailles paraissait faiblir, on lui envoyait des députations menaçantes, et nous ne pouvons mieux caractériser la situation qu'en reproduisant ici les premiers vers d'une parodie qui eut beaucoup de succès pendant quelques mois. Ils reposeront le lecteur de la fatigue de ces luttes et de ces combats. On reconnaîtra sans peine la scène VI du quatrième acte d'*Iphigénie:*

M. L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi;
Seigneur, je l'ai jugé trop peu digne de foi.
On dit, et sans horreur je ne puis le redire,
Que la bulle, aujourd'hui de votre aveu respire,
Que vous-même étouffant tout mouvement divin,
L'allez, malgré l'appel, signer de votre main;
On dit que, par Dubois à la cour rappelée,
Elle voit à ses pieds sa rivale immolée,
Et d'explications abusant les prélats,
Vous signez ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas.
Qu'en dites-vous, Seigneur, que faut-il que j'en pense?
Ne ferez-vous pas taire un bruit qui vous offense?

M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Prélat, je ne rends point compte de mes desseins,
L'Église ignore encor mes projets incertains;
Et quand il sera temps qu'elle en soit informée,
Vous apprendrez son sort et votre destinée.

[1] Ces appels furent condamnés comme contenant des propositions hérétiques et schismatiques, par une bulle du 8 février 1718.

M. DE MONTPELLIER.

Ah! je sais trop le sort que vous lui réservez!

NOAILLES.

Pourquoi le demander, puisque vous le savez?

M. DE MONTPELLIER.

Pourquoi je le demande, ô ciel! puis-je le croire
Qu'on ose des horreurs avouer la plus noire!
Vous pensez, qu'approuvant vos desseins odieux,
Je vous laisse immoler votre Église à mes yeux,
Que l'honneur, que la foi d'un évêque y consente?

NOAILLES.

Mais vous qui me parlez d'une voix menaçante,
Oubliez-vous ici qui vous interrogez?

M. DE MONTPELLIER.

Vous-même, oubliez-vous quel Dieu vous outragez?

NOAILLES.

Eh! qui vous a chargé du soin de mon Église?
Ne puis-je la forcer à me rester soumise?
Ne suis-je plus son père? Êtes-vous son pasteur?

M. DE MONTPELLIER.

Non, non, vous devenez un traître, un ravisseur.
On ne m'abuse point par des promesses vaines.
Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines,
A défendre la foi je dois tous mes moments:
Je soutiendrai ses droits fondés sur des serments.
A mes soins vous l'avez jadis recommandée.

NOAILLES.

Plaignez-vous aux prélats qui me l'ont enlevée.
Accusez le Régent, le conseil tout entier.
Dreuillet, *Rohan*, Louet, et vous tout le premier.

M. DE MONTPELLIER.

Moi!... etc. [1].

Le cardinal de Noailles, après avoir bruyamment laissé publier

[1] *Journal de Buvat.*, mai 1720. II, 90.

son appel, venait en effet de signer, le 16 mars 1720, un projet d'accommodement et de corps de doctrine, accepté par les évêques qui s'étaient réunis en de longues conférences, d'abord à l'hôtel de Soubise, chez le cardinal de Rohan, puis au Palais-Royal : aussi le cardinal de Rohan pouvait-il écrire, le 6 avril 1720, à l'évêque de Langres :

« ..... Vous me demandez par quel heureux expédient nous nous sommes conciliés sur l'affaire de la Constitution. M. de Lyon vous en aura sans doute instruit; cependant, j'aurai l'honneur de vous exposer ce fait en peu de mots. On est enfin convenu des explications : elles nous ont paru *frapper nettement le jansénisme,* le livre des *Réflexions morales* et les cent une propositions. On nous a donné une acceptation *relative* à la vérité, mais de cette espèce de relation qui confirme le jugement que l'on accepte, loin de le réformer, et l'on a admis sur cela des expressions qui ne laissent aucune équivoque. Ainsi, nous avons regardé ce qu'on nous propose comme un grand bien, et c'en est un, en effet, que de voir M. le cardinal de Noailles, suivi d'un nombre de prélats et d'une foule d'ecclésiastiques du second ordre, s'unir à nous dans la soumission que nous rendons au jugement apostolique.

« Cette division avoit été la source de tous nos maux. Il faut espérer que sa fin sera celle de ces maux dont l'Eglise de France gémit depuis plus de cinq ans. S. A. R. nous fait espérer de plus qu'elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour guérir les plaies de l'épiscopat et de la religion. Et nous voyons en effet un projet de lettres patentes, confirmatif de celles de 1714, dans lequel nous envisageons le repos de nos Eglises... Je partirai pour Saverne après l'exécution de tout ceci... [1] »

Mais ces généreuses espérances devaient être trompées : la formule d'acceptation disait bien : « Nous acceptons, etc., — le tout suivant les explications, qui ont été approuvées par un très grand nombre de prélats du royaume, et que nous vous donnons comme renfermant le véritable sens de la Constitution; explications que nous avons jugé nécessaire de joindre à la Bulle, uniquement pour empêcher que, par des interprétations également fausses et contraires au véritable sens de la Bulle et auxdites explications, la foi ne soit attaquée, la morale corrompue et la liberté des écoles bles-

[1] Insérée dans le *Journal de Mathieu Marais,* II, 255.

sée. » Mais cela ne parut pas assez restrictif au parti, et le mémoire dans lequel le cardinal de Noailles fit paraître ce projet d'acceptation, portait expressément qu'il n'était pas question de se désister de l'appel, de le révoquer, ni d'y déroger, et qu'on s'en servirait toujours si la cour de Rome ne voulait pas approuver l'acceptation précédente [1]. Du moment que le cardinal ne se désistait pas formellement de l'acte d'appel qui avait causé tant de scandale en 1718, et qui l'avait forcé à donner sa démission de président du Conseil de conscience, il n'y avait pas à espérer que le Pape pût se contenter d'une formule si relative ; et Clément XI se préparait à déposséder définitivement l'archevêque de Paris de la pourpre et à le traduire devant la juridiction apostolique, quand il mourut le 21 mars 1721. Les dissidents avaient prétendu que leurs griefs ne provenaient que de l'entêtement du vieux et saint Pontife : sa mort ne les désarma pas. En vain ses décisions furent-elles confirmées par Innocent XIII ; en vain furent-elles successivement et formellement acceptées par celles des nations catholiques, qui ne l'avaient encore fait que tacitement, et qui, scandalisées enfin par ce qu'elles apprenaient de la France, crurent devoir accepter la bulle *Unigenitus*, de la manière la plus expresse et la plus authentique ; en vain le pape Benoît XIII, qui succéda en 1724 à Innocent, présida-t-il à Rome, en 1725, un concile régional où cent Pères assemblés prononcèrent unanimement que la Bulle faisait règle de foi ; en vain le concile d'Embrun, qui se tint deux ans après en France, sous les yeux mêmes des réfractaires et qui fut confirmé par le Saint-Siège, ordonna-t-il la peine de suspense contre l'évêque de Sénez ; en vain Louis XV déclara-t-il, en 1730, que la constitution *Unigenitus* étant loi de l'Eglise, devait être aussi regardée comme loi de l'Etat : malgré ce concours de toutes les Eglises et des puissances de tout ordre, l'indomptable secte ne se rendit point [2].

Le cardinal de Noailles, éclairé par ses remords et par les folies des sectaires de Hollande, reconnut cependant enfin qu'il s'était

[1] *Journal de Mathieu Marais*, 1, 314.
[2] Voy. *Hist. de l'Eglise*, par Bercastel.

engagé dans un parti de schismatiques et de factieux. Le 11 octobre 1728, il fit une soumission pure et simple, révoqua son Instruction pastorale du 14 janvier 1719, et son exemple fut aussitôt suivi par la Sorbonne, par le chapitre de Notre-Dame et par de notables opposants. La paix était faite en titre et la bulle ne rencontra plus d'opposition sérieuse que chez des hérésiarques avérés et dans le corps des Parlements.

En dépit des calomnies des *Nouvelles ecclésiastiques*, la conduite du cardinal de Rohan fut noble et généreuse pendant le cours de ces luttes interminables et de ces fatigantes négociations. Le journal de Dangeau nous affirme qu'il chercha *toutes les voies de la douceur* pour faire revenir les prélats opposants [1], et que souvent il tint la plume pour arrêter l'ardeur de son collègue de Bissy et de plusieurs prélats plus rigides [2]. Nous avons, du reste, une preuve certaine de sa modération et en même temps de son zèle pour la paix de l'Eglise, dans un opuscule qui parut au mois de janvier 1719, et qui est intitulé : *Avis du cardinal de Rohan sur le projet de mandement de M. le cardinal de Noailles pour l'acceptation de la bulle Unigenitus, communiquée par M. le maréchal d'Uxelles le 8e du mois d'août de la présente année 1718.*

Voici ce que nous apprend en propres termes le préambule de l'avertissement :

« Quelques instances que des personnes de considération aient pu faire auprès de M. le cardinal de Rohan, pour l'engager à donner au public la relation de ce qui s'est passé entre les évêques dans l'affaire de la Constitution, il est toujours demeuré ferme et inflexible dans la résolution de ne rien publier, que quand il s'y trouverait indispensablement obligé.

[1] *Journal de Dangeau*, XVII, 11.

[2] *Journal de Dangeau*, XVII, 129. — Les *Mémoires secrets* sur la Bulle n'hésitent pas à attribuer la modération du cardinal de Rohan en plusieurs circonstances à des faveurs libéralement octroyées par le régent à lui et à sa famille. L'accusation est en particulier formelle au tome II, page 183, à propos de la survivance du commandement des gendarmes et du gouvernement de Champagne donnés, au mois de janvier 1717, au prince de Soubise, son neveu... Il faut être réduit aux abois pour invoquer de pareils arguments. — Voir à ce sujet le *Journal de Dangeau*, XVII, 17.

Il répondait que des catholiques doivent se déterminer sur les décisions de doctrine, non par la discussion des faits personnels, mais par l'autorité du Chef de l'Eglise et du Corps épiscopal ; qu'il convient à des évêques de sacrifier leur intérêt et leur propre gloire à la conservation de l'unité ; et que pour lui il souffrirait avec joie les discours peu avantageux et les récits infidèles que l'on publierait de ses démarches dans cette affaire, pourvu que par sa patience et par ses ménagements il pût retenir dans l'union ou rappeler à l'unanimité ceux qui paraissaient s'en écarter. Pourquoi, disait-il, manifester aujourd'hui ce que nous voudrons peut-être bientôt ensevelir dans un éternel silence? Ceux qui, dans le feu de la dispute, trop avides d'une fausse gloire, s'empressent tant à se justifier et à nous accuser, s'ils se réunissent, répareront par conscience et par honneur ce qui leur sera échappé contre nous, ou plutôt, et cela nous suffira, par leur soumission à l'Eglise, ils nous dédommageront pleinement des injures et des insultes que nous aurons essuyées. »

Aussi, le cardinal refusa-t-il toujours de publier le récit de toutes ces négociations ; et bien qu'il nous eût été fort utile de posséder la contre-partie des trois volumes de *Mémoires secrets* sur la Constitution, rédigés sur les notes du cardinal de Noailles, nous ne pouvons que le féliciter de cette noble attitude. Un fils ne s'appesantit point sur le tableau des dissensions de sa famille. Mais s'il refusa toujours de donner ces Mémoires [1], il fut obligé de céder aux sollicitations d'une foule de prélats, qui lui demandaient, pour éclairer leurs troupeaux, son avis sur les dernières propositions d'accommodements et formules d'acceptation. Il est certain qu'on ne peut aujourd'hui comprendre comment le cardinal de Noailles ne les ait pas franchement signées. Toutes ces formules étaient certainement relatives, et en renfermant une acceptation véritable, elles prévenaient tous les inconvénients et tous les abus sur lesquels on confondait la nécessité des explications et de la relation.

« Mais ce qui est encore plus incompréhensible, ajoute l'Avertissement que nous venons de citer, c'est que, dans le même temps que les cardinaux de Rohan et de Bissy se prêtaient à tout, et que par de nouvelles

[1] Pour en remplacer une partie, on peut lire dans les *Mémoires secrets*, III (167-177), une belle et longue lettre du cardinal de Rohan au Pape sur les affaires de la Constitution, datée de juillet 1717.

avances ils marquaient chaque jour leur empressement à trouver et à proposer des voies de paix, M. le cardinal de Noailles, au lieu de se rendre, de proposer quelque conférence, et de demander quelques éclaircissements, s'il trouvait des difficultés qui n'eussent pas été levées, pour toute réponse ait publié son appel au futur Concile. M. le cardinal de Rohan a la consolation de n'avoir rien à se reprocher; il n'a demandé que ce que M. le cardinal de Noailles ne pouvait refuser, dès qu'il avait pris le parti, comme il le disait, de recevoir la Bulle; il n'a demandé que ce qui était nécessaire pour rendre l'acceptation véritable; il n'a rejeté que ce que M. le cardinal de Noailles ne pouvait adopter sans donner atteinte à sa religion et à sa réputation; c'est-à-dire, ce qui faisait de l'acceptation un acte trompeur et illusoire, par lequel on donnait et l'on retenait, on approuvait et on condamnait, on acquiesçait et on résistait, on s'unissait en apparence, et on restait réellement désunis. »

Malgré tous les efforts du cardinal de Rohan pour conserver une constante aménité dans ses relations, souvent difficiles, avec son imprudent confrère, on suppose bien que de fréquentes occasions de froissement devaient se rencontrer en raison des points de contact de leurs charges réciproques :

M. le cardinal de Rohan, comme grand aumônier de France, écrit Dangeau le 30 avril 1716, fait des protestations sur ce que M. le cardinal de Noailles, comme archevêque de Paris, a béni la chapelle des Tuileries [1]; et le chroniqueur a soin d'ajouter qu'avant de faire ses protestations, l'évêque de Strasbourg avait voulu voir son confrère; il était allé chez lui la semaine précédente et il s'était fait accompagner de « l'ancien évêque de Troyes pour être témoin de leur conversation, qui se passa fort honnêtement de part et d'autre, quoiqu'il y eût des éclaircissements de ce qui s'était passé sur la Constitution durant la vie du feu roi [2]. »

Des protestations on ne tarda pas à passer aux actes :

« Un ecclésiastique interdit de prêcher de la part de M. le cardinal de Noailles, craignant de l'être aussi de dire la messe, se retira, rapporte Buvat, chez son frère, chanoine de Saint-Nicolas du Louvre, et ayant obtenu de M. le cardinal de Rohan la permission

[1] *Journal de Dangeau*, XVI, 352.
[2] *Ibid.*, 383.

par écrit de dire la messe en l'église des Quinze-Vingts, M. le cardinal de Noailles en écrivit aussitôt à M. le grand aumônier, comme d'une entreprise sur sa juridiction, et soutenant que le roi même était du nombre de ses diocésains comme archevêque de Paris, quoique lui, archevêque de Paris, fût du nombre des sujets de Sa Majesté; qu'ainsi M. le cardinal de Rohan, quoique grand aumônier de France, ne pouvait exercer dans Paris, ni dans tout le diocèse, aucun acte de juridiction sans son consentement comme archevêque diocésain [1]. »

Nous ne savons pas quelle suite eut cette correspondance au sujet des Quinze-Vingts, mais ce qui fit beaucoup de bruit à la cour à cette époque, c'est que le P. de la Ferté, jésuite, et frère du duc du même nom, ayant été désigné par le cardinal de Rohan pour prêcher devant le roi le jour de la Toussaint, le cardinal de Noailles lui fit aussitôt signifier une interdiction; mais le régent passa outre, le P. de la Ferté prêcha et supplia le jeune Louis XV de montrer la même fermeté que son aïeul Louis XIV pour combattre les hérésies nouvelles [2]. Le lendemain, l'archevêque de Paris interdit l'exercice ecclésiastique à tous les jésuites de son diocèse.

Un peu plus tard, le 9 novembre 1718, Dangeau nous apprend que « M. le cardinal de Rohan, comme grand aumônier de France, a mis dans la chapelle du roi d'autres ecclésiastiques, à la place des Feuillants, qui avoient accoutumé de la desservir. M. le cardinal de Rohan, avant que de le faire, en avoit parlé à M. le duc d'Orléans, qui avoit approuvé son dessein. Ces Pères avoient appelé de la Constitution, et le roi l'ayant reçue et fait enregistrer, il ne convenoit pas que cette division-là fût dans sa chapelle [3]. »

Il fallait un terme à cette situation d'antagonisme, et le Régent n'eut pas de peine à le trouver en cour de Rome. On trancha le nœud gordien à la manière d'Alexandre.

[1] *Journal de Buvat*, novembre 1716. I, 186.

[2] *Ibid.*, 190, 191, — et *Dangeau*, XVI, 500. — Les *Mémoires secrets* sur la Constitution, II (154, etc.), ne sont pas d'accord avec les chroniques sur ce sujet délicat.

[3] *Journal de Dangeau*, XVII, 415.

« Le 29 mai 1722, dit Buvat, il arriva trois brefs du Saint-Père : par le premier, le Pape permettoit au roi de se choisir un confesseur ; par le second, le cardinal de Rohan fut établi *évêque ordinaire de la cour*, avec pouvoir, en cette qualité, de nommer le confesseur et les prédicateurs du roi [1]. »

Nous arrêterons ici cet aperçu sommaire des luttes jansénistes, dans leur période la plus laborieuse et la plus aiguë. Le cardinal de Rohan s'y montra toujours un des plus fermes soutiens de l'orthodoxie, en même temps que l'un des plus actifs médiateurs pour la paix de l'Eglise. Cette conduite et cette attitude compensent largement les quelques moments de faiblesse relative que nous allons avoir à signaler dans sa longue carrière.

IX. — Carrière politique du cardinal de Rohan (1721-1725)

Le 26 février 1721, rapporte Buvat, M. le cardinal de Rohan partit de Paris pour aller à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire de France, avec douze gendarmes de la maison du roi, qui devaient rester auprès de Son Eminence pendant son ambassade. On assurait que ce cardinal avait emporté une somme de cinq millions pour sa dépense [2].

Cette mission avait deux buts. Le régent envoyait le cardinal de Rohan à Rome, d'abord pour obtenir du pape l'acceptation de l'accommodement dont nous avons parlé au sujet de l'affaire de la Bulle, et traiter avec la Daterie pontificale de l'expédition des bulles d'investiture que Sa Sainteté refusait depuis quelque temps aux pourvus de bénéfices [3] ; ensuite et surtout pour arracher au Saint-Père la promotion de Dubois au cardinalat.

Ici nous devons ouvrir une parenthèse.

L'année précédente, le 9 juin 1721, le cardinal de Rohan, assisté

[1] *Journal de Buvat*, II, 399.
[2] *Journal de Buvat*, II, 212.
[3] Voir le *Journal de Mathieu Marais*, II, 43.

de l'évêque de Nantes et de Massillon, avait sacré Dubois archevêque de Cambrai dans l'église du Val-de-Grâce. Depuis cette époque il fut toujours fidèle au favori du régent. Tous les biographes le lui ont reproché comme un acte d'une insigne faiblesse ; et Dubois s'étant montré fort énergique contre les Jansénistes, ceux-ci n'ont négligé aucune occasion d'accumuler à ce sujet les calomnies les plus étranges : les accusations répétées de simonie et de concussion qu'on retrouve dans leurs recueils et dans les mémoires de leurs amis, ont pris peu à peu domicile dans des publications ordinairement moins partiales ou mieux informées. Duclos, très curieux d'anecdotes et très enclin à la satire, les a consacrées dans ses mémoires secrets, et la mémoire de notre cardinal a été ternie sans fondement sérieux, sur de simples apparences. Mais on n'écrit pas l'histoire uniquement avec des pamphlets.

Nous n'avons pas la prétention de présenter ici une apologie de l'étrange prélat que le régent éleva de la plus humble extraction à l'archevêché de Cambrai, à la pourpre romaine et au premier ministère. De plus courageux l'ont déjà tentée, et M. le comte de Seilhac a consacré deux volumes, appuyés sur des documents authentiques, à démontrer que la jalousie des contemporains avait eu la plus grande part dans la mauvaise réputation du précepteur du régent; que ses défauts incontestables ont été fort exagérés au détriment d'éminentes qualités non moins incontestables ; et que, ministre et négociateur laborieux, habile, patriote, doué d'une rare fermeté de caractère et d'un grand amour du bien public, il rendit d'immenses services à l'Eglise et à l'Etat. Il jouissait de l'estime de Fénelon, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la correspondance de ce dernier : cela seul suffirait à prouver que, s'il fut peu édifiant, il ne fut pas scandaleux. Nous n'exposerons donc pas de nouveau comment le régent, ayant reconnu dans Dubois des talents et une aptitude qu'il cherchait en vain dans ses conseillers ordinaires, fut amené forcément à revêtir son ministre des plus hautes dignités extérieures, pour lui donner l'autorité nécessaire à sa situation. A une époque où le prestige des titres sociaux avait encore tant d'in-

fluence, non seulement sur les masses populaires, mais sur la cour elle-même, il était absolument nécessaire d'en imposer par un air de grandeur qui marquât que le pouvoir n'était pas déchu en passant aux mains d'un abbé sans naissance, sans ordres et sans abbayes. Ce fut ainsi que Dubois devint par la force des choses archevêque et candidat à la pourpre : sans doute le duc d'Orléans récompensait ainsi l'habile secrétaire d'État qui avait su comprimer les mauvaises passions prêtes à bouleverser le royaume ; mais il lui donnait surtout une plus grande facilité pour continuer et pour compléter son œuvre. Or le comte de Seilhac termine ainsi son chapitre sur la première phase de la négociation du chapeau : « D'une part, dit-il, nous voyons un ministre désireux d'obtenir la pourpre romaine pour donner plus de poids à son autorité, et, ainsi qu'il le déclare lui-même, se mettre en droit de soutenir hautement les intérêts du Saint-Siège : un ambitieux en proie aux tourments de la passion qui le domine, prêt à faire tous les sacrifices *compatibles avec l'honneur, avec ses devoirs*; mais assez maître de lui-même pour sacrifier son ambition à ses devoirs, à son honneur, et rejetant avec hauteur tout engagement qui pourrait ressembler à un trafic de son autorité. Nous voyons, d'un autre côté, un pape jaloux des intérêts de la religion et des droits du Saint-Siège, mécontent de la raideur de la cour de France à servir l'Eglise, qui veut s'assurer, par des garanties, que la grâce qu'on lui demande ne tournera pas contre ses vues et contribuera au bien qu'il médite. Il n'impose pas de conditions : il prétend obliger des consciences catholiques à rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Ce n'est pas sous l'empire de sentiments aussi désintéressés que se scellent des traités honteux. On a vu d'ailleurs dans la succession des faits qu'il n'y eut jamais aucun accord qui pût ressembler aux stipulations d'un marché ou d'un trafic condamnable des choses de l'Eglise, et que le pape était aussi éloigné d'imposer à Dubois des actes en opposition avec son ministère, que celui-ci l'était d'engager sa responsabilité ministérielle pour le triomphe de son ambition. *Il y a autant de mauvaise foi que d'ignorance* à dire que Dubois fit

céder tous ses scrupules à l'ambition de la pourpre, et qu'il puisa à pleines mains dans les finances de l'Etat, pour acquitter le prix du chapeau [1]. »

Ce qui est vrai de la première négociation le fut aussi de la seconde, et le successeur de Clément XI se laissa d'autant plus volontiers persuader par le cardinal de Rohan, que toutes les cours étrangères appuyaient la candidature de Dubois, et qu'il était certain de trouver en lui un allié puissant contre la mauvaise foi des jansénistes.

Du reste, les ennemis de Dubois furent souvent obligés de lui rendre justice : au milieu des innombrables pamphlets, des chansons, des satires et des odieuses calomnies dirigés de tous côtés contre lui, on trouve de précieux aveux à recueillir, de la part même des adversaires de la Bulle *Unigenitus*.

A propos du sacre de Dubois par le cardinal de Rohan, le recueil des *Mémoires secrets* ou *Anecdotes* sur la Constitution s'exprime ainsi :

« Il est vrai que, par quelques degrés assez peu honorables, l'abbé Dubois parvenoit aux plus grands honneurs : mais du côté de l'esprit, loin d'être inférieur à ses destinées, il sçut y répondre et les remplir avec grand art. Sa capacité parut dans les correspondances étrangères ; dans les négociations les plus graves, comme aussi dans la forme et dans tout le cours de son gouvernement, lorsqu'il eut en chef l'administration. Quant aux affaires de la Bulle, s'il ne les conduisit pas d'une manière fort canonique [2], c'est qu'il suivit fidellement toutes les idées du prince qu'il servoit [3]. Il n'avoit en vue de satisfaire ni la cour de Rome, ni de plaire aux Jésuites, ni de ménager les Evêques. Il vouloit faire réussir les alliances avec l'Espagne et rétablir la paix dans l'Eglise de France, par les voies d'une politique indépendante et bien isolée, et il se moquoit du reste. C'étoit un génie robuste, toujours prêt à donner assaut ou à repousser l'ennemi. Mais il falloit lui passer son stile un peu libertin : car sur quelque matière qu'il parlât, soit dans les conférences sérieuses, soit dans l'entretien familier, c'étoit toujours avec l'assaisonnement de

[1] *L'abbé Dubois*, par le comte de Seilhac, II, 140.

[2] Canonique veut dire ici janséniste ou gallicane.

[3] Ou mieux les siennes, et par contre-coup celles de Rome, puisque le chapeau de cardinal était nécessaire à son élévation.

ces expressions qui servent d'ornement aux jolis propos d'un corps de garde » [1].

Toute l'attaque consiste à déclarer que Dubois n'était pas l'adversaire des jansénistes par conviction, mais par politique. Le recueil du parti n'ose pas s'aventurer davantage à propos de la mission spéciale confiée au cardinal de Rohan :

« Il venoit en France, dit-il, de si effrayantes nouvelles sur les sentimens du Saint-Père touchant l'accommodement, que pour lui en donner une idée plus avantageuse et le lui faire mieux goûter, le régent jugea à propos que le cardinal de Rohan partît pour Rome. Mais comme ce prince commençoit à ne pas trop se soucier que le Pape fût content ou non, parce que les mariages avec l'Espagne étaient arrêtés, il chargea ce cardinal de solliciter la pourpre romaine pour son confident l'archevêque de Cambray, que depuis longtemps il vouloit déclarer premier ministre. Le cardinal de Rohan ayant été contraint de prendre une route détournée, à cause que la peste étoit toujours en Provence, il fut en chemin plus longtemps, et n'arriva qu'après la mort de Clément XI. Lorsqu'on en eut la nouvelle en France, il fallut que les cardinaux se disposassent au voyage ; mais il n'y eut en état de partir que le cardinal de Bissy, que le régent chargea de prendre pour conclaviste l'abbé de Tencin. Comme il le connoissoit pour un homme de beaucoup d'esprit et de manège, il lui ordonna de se joindre au cardinal de Rohan pour travailler à faire cardinal l'archevêque de Cambray, sur lequel il vouloit tout à fait se décharger des soins onéreux attachés à la Régence, et ne s'en réserver que les honneurs et les agrémens de l'autorité. Ce n'étoit pas seulement ce prince qui vouloit revêtir de cet éclat son ministre, c'étoit le ministre lui-même qui depuis plusieurs années aspiroit à ce haut rang, comme il parut dès le précédent règne..... et qui ménagea si bien toutes les correspondances qu'il avoit dans les cours étrangères, qu'il écarta tout ce qu'il y pourroit avoir de concurrens à la poursuite de cette éminente dignité... » [2].

Quoi qu'il en soit, le cardinal de Rohan, arrivé à Rome après la mort du pape Clément XI, y trouva des instructions spéciales pour la conduite à tenir pendant le conclave. Ces instructions étaient arrivées avant lui parce qu'il avait pris la route d'Allemagne, pour

[1] *Mém. sec. sur la Constitution.* III. 298.
[2] *Mém. sec. sur la Constitution.* III. 352-354.

éviter la peste qui sévissait à Marseille : elles lui recommandaient de soutenir de tout son pouvoir un cardinal favorable aux idées d'accommodement pour l'affaire de la Constitution, et disposé à donner à Dubois le chapeau si désiré. On lui signalait en particulier le cardinal Conti, ancien nonce à Lisbonne, dont la famille comptait déjà huit papes ; et Dubois déclarait même dans une de ses dépêches que ses vues personnelles devaient céder à la nécessité d'obtenir la paix de l'Eglise de France. « Quoique les espérances qu'on peut concevoir de l'exaltation d'un cardinal d'un caractère très distingué soient séduisantes, écrivait Dubois à Rohan, cependant comme le bien le plus sûr que nous puissions attendre du Pontificat prochain est la conciliation et la fin de l'affaire de la Constitution, si avant l'élection vous pouvez avoir des assurances raisonnables que cette contestation sera terminée dès l'entrée du Pontificat, préférez, Monsieur, la paix de l'Eglise et de l'Etat à *tout autre projet*. » Ces derniers mots sont trop explicites pour avoir besoin de commentaires et toutes les citations, habilement tronquées, de lettres rapportées par Lemontey dans son *Histoire de la régence* ne peuvent pas les détruire. Il est vrai que Lemontey rend justice aux bonnes intentions de Rohan contre celles de Tencin et de Laffiteau.

Le cardinal de Rohan entra au conclave le 31 mars 1721 : un premier tour de scrutin avait eu lieu déjà, donnant la majorité moins deux voix au cardinal Paulucci, secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Les péripéties du vote durèrent encore quarante jours, et le 8 mai, grâce aux soins et à l'habileté du cardinal de Rohan, Conti fut élevé à l'unanimité moins deux voix à la chaire de saint Pierre. *Ecce opus manuum tuarum*, dit le nouveau pape à Rohan, quand celui-ci s'approcha pour la cérémonie de l'adoration traditionnelle. Il prit le nom d'Innocent XIII en souvenir du pape Innocent III, sorti d'une des branches de sa famille. Le 30 juin, « un courrier extraordinaire de Rome rapporta que le nouveau Pape avait donné le chapeau à dix cardinaux, et entre autres à M. le cardinal de Rohan et à M. le cardinal de Bissy, et que le jour de la cavalcade

M. le cardinal de Rohan avait donné un repas qui avait coûté vingt mille écus romains »[1]. Rohan recevait en même temps la nouvelle que le Régent venait de lui donner, en récompense des services qu'il venait de rendre à l'influence française, l'abbaye d'Ourscamp, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Noyon, d'un revenu de 22,000 francs[2].

Quelques semaines plus tard, Innocent XIII ayant reçu l'assurance que le ministère français avait rétabli la pension du chevalier de Saint-Georges, le prétendant d'Angleterre, que la cour de Rome considérait comme un martyr de la foi[3], promut Dubois cardinal

[1] *Journal de Buvat*, II, 261.— Ce serait ici le cas d'étudier l'existence fastueuse du cardinal de Rohan. Choisissons ce trait entre mille : « Au mois de juillet 1716, rapporte Buvat, on travaillait pour le cardinal de Rohan à une magnifique chaise, soutenue par quatre pilastres d'or : le dedans était enrichi d'une très belle broderie d'or sur velours cramoisi, avec frange d'or autour de l'impériale. Elle ne devait pas coûter moins de 40,000 livres. On travaillait aussi « à plusieurs carrosses très superbes pour Son Eminence, qui était alors à Saverne, proche de Strasbourg, avec le jeune duc de la Meilleraye (fils du duc de Mazarin), âgé de quinze ans, qu'il y avait mené peu après lui avoir fait épouser Mlle de Rohan, fille du prince de Soubise, sa nièce, qui avait dix-neuf à vingt ans... » (*Buvat*, 1, 161, et voir au sujet de ce mariage *Dangeau*, XVI, 374). — Saint-Simon prétend que, pendant son séjour à Rome, le cardinal de Rohan prenait des bains de lait pour conserver la fraîcheur de son teint, et que, malgré toutes les précautions prises pour le cacher, on le sut et on en fut très scandalisé (*Mémoires*, XII, 260); mais il avoue qu'il avait voulu amuser le roi et la reine : « Et là-dessus le roi et la reine à commenter, et eux et moi à rire de tout notre cœur, car le roi fit ce conte le mieux et le plus plaisamment du monde. » Franchement, tout cela est-il sérieux ?...

Voici encore un nouveau grief de Saint-Simon à propos des Rohan : Dangeau écrit le 3 août 1718 : — « Le cardinal de Rohan et le prince son frère sont allés à Jouarre, où ils feront le mariage de la troisième fille du prince de Rohan avec l'aîné des enfants du prince de Guemené. » Et Saint-Simon ajoute en note : « Mme la duchesse de Berry se trouvoit offensée pour le sang royal des fiançailles, dans le cabinet du roi, des princes étrangers et de ceux qui en avoient rang. Elle s'en étoit quelquefois expliquée. Les habiles Rohan ne voulurent pas s'y commettre, et pour éviter en coulant, allèrent faire leur mariage modestement en l'abbaye où leur fille étoit élevée près de Meaux. » (*Journal de Dangeau*, XVII, 352).

[2] *Journal de Buvat*, II, 256, du 11 juin.

[3] Duclos déclare brutalement, après Saint-Simon, que Rohan n'avait accepté de presser la promotion de Dubois qu'avec la promesse d'être fait premier ministre à son retour. Il nous est impossible de lui supposer une pareille naïveté. Aussi n'ajoutons-nous pas plus de créance au chroniqueur, quand il affirme que l'or ni les

dans un consistoire public, tenu le 16 juillet. Rohan écrivit aussitôt l'importante nouvelle au roi, et représenta cette distinction comme une dette payée par Innocent XIII à l'acquit de son prédécesseur et de l'Eglise, pour prix des grands services que Dubois avait rendus à l'un et à l'autre, depuis la Régence, et comme un acte gracieux que Sa Sainteté n'avait pu refuser au Régent, en faveur d'un ministre qui gouvernait si bien l'État. Le Pape, dans le

bijoux ne furent pas épargnés, et que l'influence de Rohan ne fit élire Conti qu'à prix d'argent avec *l'engagement signé* de donner à Dubois le chapeau après son exaltation. Tout cela n'est justifié par aucun document officiel, et M. de Seilhac a fort bien prouvé que la pension du chevalier de Saint-Georges a causé toutes les fausses allégations qui furent entassées au sujet de ces négociations. Nous ne relèverons dans les *Mémoires secrets* de Duclos que ce curieux passage : « Le cardinal de Rohan, dit-il, prit l'abbé de Tencin pour son conclaviste et laissa en dehors Laffiteau, pour recevoir les lettres de Dubois, qu'il venait régulièrement leur communiquer. Il écrivait à Dubois, le 5 mai, que, malgré la prétendue impénétrabilité du conclave, il y entrait toutes les nuits, au moyen d'une fausse clef et traversant cinq corps de garde. » Ce détail, surpris dans une lettre de Laffiteau, suffit pour justifier près de Duclos les accusations de simonie et de prévarication. Il faut avouer que l'argument est faible. Les preuves matérielles d'un marché manquent absolument, et quoique Lemontey assure avoir relevé dans les comptes du trésor royal des paiements qui portent à huit millions le prix du chapeau de Dubois, nous n'attachons pas plus d'importance à ce factum qu'à l'infâme chanson qui courut alors et dont voici le premier couplet :

Or, écoutez la nouvelle
Qui vient d'arriver ici :
Rohan, le commis fidèle,
A Rome a bien réussi :
Chargé par Dubois, son maître,
Pour acheter un chapeau,
Nous allons le voir paraître
Sans couvrir son grand cerveau (A).

Nous supprimons le reste pour ménager les oreilles de nos lecteurs; mais nous sommes de ceux qui ne prennent les chansons du XVIIIe siècle que pour ce qu'elles valent : les neuf dixièmes ne prouvent pas plus que les anecdotes scandaleuses de certains journaux de notre temps, qui sont formellement démenties deux ou trois jours après leur apparition : mais le coup est porté et la calomnie reste. — Il y eut de l'argent dépensé à Rome par Laffiteau et par le cardinal de Rohan, cela est incontestable. Leur correspondance avec Dubois le prouve, mais Lemontey n'en cite que des extraits sans liaison qui n'attestent nullement des marchés. Ce fut du faste, mais non de la prévarication.

(A) Barat, II, 275.

bref de notification qu'il adressa à Louis XV, s'exprima en termes aussi élogieux sur les mérites du nouveau prince de l'Eglise [1].

Le cardinal de Rohan revint à Paris le 28 janvier 1722, et fut nommé presque aussitôt *membre du conseil de régence* où il vint prendre séance le 8 février. Cette date est historique : elle marque le point de départ d'événements graves, et toutes les chroniques du temps lui ont consacré d'interminables dissertations. Voici le fait en quelques mots.

Depuis sa promotion au cardinalat, Dubois ne voulant pas abaisser sa nouvelle dignité en prenant rang au-dessous des ducs et des maréchaux, n'assistait plus au conseil de régence. Pour ne pas soulever une violente opposition en s'arrogeant un droit qui n'était pas acquis par l'étiquette actuelle de la cour, il usa de stratagème et fit tenter l'expérience par un collègue à qui sa naissance et sa haute situation rendaient l'épreuve moins périlleuse. De tous les chroniqueurs de cet événement Mathieu Marais est celui dont le récit est le plus mouvementé :

« Ce jour, 8 février, dit-il, il est arrivé au conseil de régence un fait singulier. Le régent a présenté avant d'y entrer le cardinal de Rohan au roi, et lui a dit que quand des personnes de dignité avoient été dans les pays étrangers pour les affaires de l'Etat, l'usage étoit de leur donner des honneurs à leur retour, comme l'entrée dans le conseil. Le roi lui a dit qu'il le vouloit bien. Le maréchal de Villeroy étoit là, qui fut bien surpris, n'ayant rien ouï dire de ce dessein. Sur le champ on entra dans le conseil, et le Régent dit au cardinal de Rohan de prendre la place du comte de Charolois [2] qui ne viendroit pas : il la prit ; les ducs présents, entre autres, le maréchal de Villars, le duc d'Antin, le duc de Noailles, protestèrent, et dirent que cette séance étoit contre leur dignité et contre l'usage. Le Régent dit qu'ils étoient mal instruits et qu'il y avoit beaucoup d'exemples de cardinaux qui avoient eu séance au conseil après les princes du sang. M. le chancelier (D'Aguesseau), qui n'étoit pas encore arrivé, entra, et fut bien surpris de voir le cardinal de Rohan en place et au-dessus de lui. Il parla au régent à demi bas, qui lui répondit comme aux ducs et que le roi le vouloit. Le chancelier fut donc obligé de céder, et de voir

[1] Seilhac, *L'abbé Dubois*, II, 146, et voy. *Mém. sec. sur la Constitution*, III, 366.
[2] Prince du sang.

le cardinal au-dessus de lui. Dans ce moment, survint M. le comte de Charolois qui trouva sa place prise ; mais le régent dit au cardinal de la quitter et de prendre celle du chancelier, et au chancelier de prendre celle d'après : ainsi, il fut obligé de changer encore une fois de place et cela ne lui plut point..... [1] »

Buvat et Barbier ajoutent que le chancelier eut en séance une discussion très vive avec le régent qui coupa court en disant : « Monsieur, cela est réglé comme cela, placez-vous. » Cet incident devint aussitôt le sujet des commentaires de la ville et de la cour : on en parla pendant quinze jours et, pendant que les ducs et les maréchaux tenaient des assemblées pour aviser sur la conduite à tenir, les érudits feuilletaient les vieux recueils d'actes pour trouver des précédents. On en trouva sur Richelieu, mais cela n'empêcha point les ducs de persévérer dans leur résistance, et lorsque Dubois vint au conseil le 22 février pour s'asseoir à côté du cardinal de Rohan, ni ducs, ni maréchaux ne se présentèrent ; seul le duc de Villeroy, obligé par sa charge de gouverneur, vint conduire le roi à son fauteuil, mais il se retira aussitôt après. Le chancelier ne parut pas davantage. Le régent déclara qu'il s'inquiétait peu de ces absences et qu'on se passerait fort bien de MM. les ducs et maréchaux qui s'abstinrent désormais de paraître au conseil ; mais il envoya La Vrillière au chancelier pour lui reprendre les sceaux et les donner à Fleuriau d'Armenonville. D'Aguesseau fut exilé à sa terre de Fresne, et Dubois, déclaré officiellement premier ministre, fit plier toute résistance devant sa robe rouge.

Il serait impossible de rapporter ici toutes les satires et toutes les épigrammes qui coururent à cette occasion sur le cardinal de Rohan. On en composerait facilement un recueil. Les uns disaient qu'il s'était fait *menuisier*, parce qu'il avait fait la planche pour le premier ministre ; d'autres l'appelaient le *chausse-pied* du cardinal

[1] *Mémoires de Mathieu Marais*. II. 236. Voir aussi : *Journal de Buvat*. II. 337 ; *Journal de Barbier*. I. 189 ; *Mémoires secrets de Duclos*. II. 142 ; *Mémoires de Saint-Simon*. XII. 341, et *cf. Lemontey*, II. 61, etc. Saint-Simon et Duclos soutiennent encore ici que Dubois persuada à Rohan qu'il fallait aller au conseil de régence parce qu'on le ferait ensuite bien plus facilement premier ministre. C'est le comble de la naïveté.

Dubois, ou le *cardinal de la Planche*. On publia une liste de prétendus livres nouveaux que l'on annonçait sous presse et parmi lesquels on remarquait :

« *Le choix des justes dans la dispensation des biens ecclésiastiques* : par le pape Innocent XIII aux dépens du cardinal Dubois.

Traité des infiniment petits, dédié aux grands de la cour de France, par un anonyme.

.....

L'accord de la morale de l'Evangile avec celle d'Epicure, par le cardinal de Rohan.

La religion du cardinal de Noailles et du chancelier, par un hypocrite de leurs amis, etc. [1]. »

Le cardinal de Rohan figura même parmi les personnages de plusieurs romans satiriques de l'époque : en particulier sous les noms de *Druide de Médoc* ou de *Prince d'Argentine* dans les *Aventures de Pomponius, chevalier romain*, etc., écrites en 1722 et publiées seulement en 1724 sous la rubrique de Rome [2]. On prétend même que Crébillon le fils ne composa son trop fameux roman de *Tanzaï et Néadarné* ou l'*Écumoire* que pour y insérer des allusions au cardinal de Rohan, à la duchesse du Maine et à la Constitution. Nous nous sommes sali à la lecture de cette pièce ordurière que certains critiques appellent une charmante allégorie, et nous n'y avons pas saisi les allusions indiquées. Mais au XVIIIe siècle on avait l'odorat si fin pour ces sortes de choses ! Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'auteur fut mis à la Bastille, sans doute à cause de ses obscénités.

Rohan laissa passer les satires et les calomnies et fut consolé de ces attaques par les nouvelles faveurs du roi : son secrétaire intime, l'abbé Petit de Ravannes, fut nommé conseiller d'Etat en février 1722 ; et il obtint, au mois d'octobre de la même année, que son frère le prince de Rohan eût l'honneur de faire les fonctions de grand-maître de la maison du roi au sacre de Louis XV, à la place

[1] *Journal de Buvat*. Février 1722. II. 345.

[2] Voir *Ducatiana*. I. (106-110). Le nom de Médoc venait de ce que la maison de Rohan prétendait descendre de Médoc, frère de Mériadec, duc de Bretagne. Quant au prince d'Argentine, on sait que le nom latin de Strasbourg est *Argentina*.

de Monsieur le Duc, qui représenta le duc d'Aquitaine. Le cardinal avait fait faire au roi sa première communion le mois précédent[1]. Trois ans après, le 15 août 1725, Rohan célébra le mariage, par procuration, de Louis XV avec Marie Leckzinska, dans la cathédrale de Strasbourg, et prononça un beau discours qui a été conservé par l'*Histoire d'Alsace*[2]. Mais, au lieu de donner un document imprimé, nous préférons citer une lettre inédite qu'il adressait en cette circonstance au précepteur de Sa Majesté, l'ancien évêque de Fréjus, bientôt cardinal de Fleury ; il y est aussi question d'un manuscrit sur les affaires de la Constitution et de politique extérieure :

« Juin 1725. — Il est donc enfin déclaré, Monsieur, que le Roy nous donne pour Reine la princesse dont nous respectons et admirons d'autant plus le mérite et la vertu, que nous en avons esté de plus près les tesmoins depuis plusieurs années. Rien n'est sûr dans ce monde, si l'on ne peut pas assurer dans cette occasion que le choix de S. M. contribuera infiniment *à son bonheur et à sa gloire, ainsy qu'à la félicité de son Royaume*. Vous connoissez, Monsieur, mon attachement pour le Roy : ainsy vous estes persuadé de ma joye ; mais vos bontez pour moy ne vous engageront-elles pas à dire à S. M. quelque chose sur mon compte et à luy renouveller dans cette conjoncture les assurances de mon respectueux dévouement.

Je ne suis pas surpris que nos réflexions n'ayent pas produit un grand effet : ce n'est pas leur faute. Tout y est renfermé, et je doute que ny le courrier de M. le Nonce, ny le cardinal d'Alsace, ayent rien fourny de plus solide et de plus raisonnable. Quoi qu'il en soit, pourvu que le bien se fasse, il n'en faut pas davantage. Vous avez raison de m'annoncer que je trouverois des faits absolument faux ou déguisez en avançant dans la lecture du manuscrit. Je suis à la fin de la seconde partie et j'en ay desjà découvert nombre de cette espèce. Cet ouvrage est malin et séduisant, et il est nécessaire de se mettre en estat de le détruire. Je le puis sur bien des articles, mais il en est d'autres qui demanderont que l'on se pourvoye d'éclaircissement d'ailleurs.

[1] *Buvat*, II, 414, 421. — Nous devons ajouter que, le 30 avril 1722, le cardinal de Rohan avait sacré évêque de Laon, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, l'abbé de Saint-Albin, fils naturel du duc d'Orléans. — Il était assisté des évêques de Nantes et d'Avranches. Madame la douairière et tous les courtisans du Palais-Royal assistaient à la cérémonie. (*Journal de Buvat*, II, 380).

[2] P. 360 et 361, et voy. *Gallia christiana*, V. 821.

Nous ne sçavons point le détail des articles signez entre l'Empereur et le Roy d'Espagne. Les gazettes allemandes nous en disent cependant assez pour nous faire reconnoistre que la paix auroit esté faite à Cambray il y a du temps, si le Roy d'Espagne n'avoit voulu que ce qu'on luy donne aujourd'huy. *Belle leçon pour apprendre aux Princes que rien n'est plus dangereux que d'agir par esprit de ressentiment et de vengeance.*

L'approbation que vous donnez à la conduite de M. de Tallart me fait un sensible plaisir. Nous avons eu icy un temps effroyable. Il semble qu'il doive se remettre au beau. Cela est à désirer pour les biens de la terre, et nommément pour les courriers de Paris à Weissembourg [1] et de Weissembourg à Paris. Conservez-moy vos bontez et vostre amitié, Monsieur, et ne doutez jamais, je vous en conjure, de mon sincère et inviolable attachement. — Ce jeudy — LE CARD. DE ROHAN. — Je compte d'aller demain à Weissembourg et d'y mesner la duchesse de Monbazon et le duc de Tallart [2]. »

Cette lettre est datée de Strasbourg, où le cardinal de Rohan s'était empressé de retourner après son second voyage de Rome en 1724, avec le secret de la cour pour l'élection du pape Benoit XIII [3]. Nous avons hâte de le retrouver au milieu de ses ouailles. Dubois était mort le 10 août 1723 ; le régent l'avait suivi dans la tombe le 2 décembre ; la France était aux mains de M. le Duc. Le cardinal de Rohan n'ayant pas complètement réussi dans sa nouvelle mission au conclave, sa carrière politique se trouvait terminée ou du moins pour longtemps arrêtée.

RENÉ KERVILER.

(La fin à la prochaine livraison.)

[1] Wissembourg était le lieu de résidence de Marie Leckzinska.

[2] Autographe, du cabinet de M. René Kerviler.

[3] Voir les détails que donne Mathieu Marais sur le conclave en avril 1724. *Mémoires*. III. 90, 104, etc. Le conclave fut assez orageux et dura jusqu'au 29 mai. Rohan s'agitait pour le cardinal Olivieri. Le dominicain Orsini fut élu. Pendant que le cardinal de Rohan était à Rome, la petite vérole emporta en cinq ou six jours le prince de Soubise, son neveu, et la princesse qui l'avait soigné. Ce fut un deuil pour la cour, où ils étaient fort aimés. Ils laissaient cinq enfants, dont l'un fut l'abbé de Ventadour, depuis cardinal de Soubise, académicien et successeur de son oncle à Strasbourg.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

III

Deux ou trois jours se passèrent ainsi. La retraite de Paul, son inaction complète, firent comprendre à Kers..... qu'il n'avait que peu à craindre d'un tel adversaire, et, moins désireux d'assurer sa vengeance que son pouvoir, il cessa de s'occuper du passé pour penser à l'avenir. Il ne dédaigna même pas de tendre la main à son ancien ennemi dont il voulait se faire un allié. On changea donc peu à peu de langage. Les torts de Paul parurent moins grands; on convint même qu'à un certain point de vue, il pouvait avoir eu raison. Louis, témoin de ce revirement favorable, en profita pour demander à Paul de l'accompagner de nouveau dans le monde, et Paul se laissa enfin vaincre par l'insistance persévérante de son ami. Il commençait à supporter avec peine sa solitude et à s'effrayer de vivre toujours en face d'un cœur mécontent et d'un esprit agité par des craintes et des espérances mal définies. Il consentit donc à suivre Louis chez Mme de Kerantrain, une des plus jolies femmes de Rennes, leur parente à tous deux.

* Voir la livraison de septembre 1879, pp. 194-211.

Il arriva avec une certaine défiance qui se trahissait par une raideur peu habituelle à ses manières; mais, en se trouvant reçu comme à l'ordinaire, en ne voyant plus trace de la froideur qui l'avait si profondément blessé, il se laissa aller au plaisir du moment qui le tirait de ses pensées habituelles, et finit par se persuader qu'il s'était exagéré les choses, ou que toute cette société égoïste était revenue sincèrement à la raison et à la modération.

La mauvaise influence qui avait un instant soufflé sur la vie de Paul semblait avoir été tout à coup détournée par un pouvoir bienveillant. Le lendemain matin, Eugène Thorel se fit annoncer et, entrant d'un air ouvert, vint tendre la main au comte de Servière.

Il lui fit avec franchise des excuses de sa vivacité lors de leur dernière entrevue, et se montra plus cordial qu'il ne l'avait jamais été. Paul pardonna facilement, la tentation était trop forte... Il avait à peine pu résister au désir qui le poussait à retourner chez l'étudiant, lorsqu'il ne s'y croyait pas désiré. Il promit avec joie d'y aller de nouveau le plus souvent possible. L'étudiant toucha peu aux sujets politiques, pendant la demi-heure qu'il passa avec Paul; mais celui-ci ne put s'empêcher de remarquer dans les manières d'Eugène une nuance nouvelle de confiance et d'abandon, comme s'il avait cru ses opinions et ses vues partagées par le comte de Servière.

Paul ne chercha pas à le détromper; il ferma les yeux sur la fausse position où il se laissait volontairement placer, et n'eut pas la force de refuser le bonheur qui s'offrait à lui. Les deux amis se quittèrent donc réconciliés. C'était ce que désirait Eugène. Le rapide soupçon qui avait traversé son esprit en trouvant Paul auprès de Marguerite, n'avait pas duré longtemps. Il avait proposé à sa sœur de rapprocher l'époque de son mariage; elle y avait consenti avec sa soumission habituelle, et Eugène s'était indigné contre lui-même d'avoir pu croire à un autre sentiment dans le cœur de Marguerite qu'à celui qu'il avait permis. Puis le bruit de la froideur de Paul avec les gentilshommes était arrivé jusqu'à lui, et il s'était reproché d'avoir éloigné le comte de Servière, lorsqu'il eût pu

devenir un auxiliaire et un appui. C'était donc moitié par orgueil, moitié par politique, qu'il avait fait le premier pas vers une réconciliation.

Paul reprit avec bonheur sa vie d'autrefois ; il se replongea dans son dangereux rêve, un instant troublé ; il alla le jour même chez l'étudiant, qui sembla touché de cette preuve d'amitié et le reçut à merveille. Son orgueilleuse confiance l'empêcha de remarquer le trouble de Marguerite, l'émotion de Paul, leurs regards rapides, tout ce qui, enfin, aurait dû les trahir et que le pauvre Malo voyait depuis si longtemps. Mais le soupçon qu'il avait éloigné à force de fierté reparut bientôt au fond de son cœur. Au bout de quelques jours, ses yeux devinrent plus attentifs et plus clairvoyants. Malgré lui, les pensées confuses qu'il repoussait s'établirent dans son esprit ; en même temps il apprit que la froideur existant entre Paul et Kers..... avait cessé en apparence, et une rage sourde s'amassa dans l'âme de l'étudiant, à la pensée que M. de Servière s'était joué de lui et que lui-même l'avait rappelé dans sa maison.

Paul voyait bien un sombre nuage s'étendre sur le front d'Eugène ; il sentait bien que ses visites semblaient devenir d'abord désagréables, puis presque importunes ; mais, hélas ! il n'était plus temps pour lui de fuir le péril. Quelques jours d'absence, la joie du retour, avaient complété sa défaite : son cœur ne lui appartenait plus. Absorbé dans un sentiment tout-puissant, il comprenait à peine ce qui se passait autour de lui et ne sentait les aspérités de la vie positive que lorsqu'elles le blessaient à travers Marguerite. Les brusqueries de son frère, la manière de plus en plus rigoureuse avec laquelle Eugène lui imposait ses volontés, le faisaient bondir d'indignation. Plus d'une fois il n'eût pas su réprimer sa colère sans les regards suppliants et terrifiés que Marguerite levait sur lui et qui avaient tout pouvoir sur son cœur.

Les choses en étaient là, lorsque Paul, arrivant un jour de bonne heure chez Eugène, le trouva en grande conférence avec un jeune homme de bonne mine, que Paul avait déjà remarqué à l'église, le jour de la messe du Saint-Esprit, et qu'il avait depuis rencontré

plusieurs fois chez Eugène. C'était le jeune Moreau. Sa conversation plaisait à Paul, et Moreau semblait apprécier le comte de Servière, dont ses opinions, moins emportées que celles d'Eugène, le rapprochaient davantage. Ils échangèrent donc tous deux un bonjour amical ; mais la physionomie d'Eugène s'assombrit tellement en voyant Paul entrer, que celui-ci craignit de le troubler dans sa conversation. Il quitta les deux étudiants et s'avança vers Marguerite, qui travaillait dans un coin de la chambre. Il était à peine près d'elle depuis deux minutes, lorsque Eugène, ayant trouvé moyen de se débarrasser de Moreau, traversa l'appartement d'un pas saccadé, pour se rapprocher de Marguerite :

— Monsieur Moreau vous aurait-il apporté de mauvaises nouvelles ? demanda Paul, frappé malgré lui de l'étrange expression qui animait la figure d'Eugène.

— Mauvaises ? non, répondit Eugène avec amertume ; il est bon de connaître les gens auxquels on a affaire et de démasquer à temps les amis perfides. Mais, monsieur le comte, si vous n'avez rien de particulier à dire à ma sœur, pourrai-je vous demander un moment d'entretien ?

— Très volontiers. Les choses sont graves, si j'en crois votre physionomie.

Eugène sourit un instant, sans que ce mouvement de ses lèvres pâles changeât l'expression du reste de son visage.

— Où comptez-vous aller en sortant d'ici, monsieur de Servière ? demanda-t-il.

— En sortant d'ici ? répéta Paul, qui trouvait la question bizarre. En vérité, je ne sais. A l'hôtel de mon oncle, je pense.

— C'est une réponse très diplomatique, reprit Eugène d'un air dédaigneux ; mais vous me croyez sans doute bien mal informé pour me répondre ainsi ?

— Vraiment, je crois tout le contraire, répondit Paul en riant, puisque vous semblez savoir mes projets mieux que je ne les connais moi-même.

— Marguerite, dit Eugène en se retournant vers sa sœur, va me

chercher la lettre qui est restée ouverte sur mon bureau, je crois. En tout cas, tu la trouveras dans mon cabinet ; tu sais ce que je veux dire ?

Marguerite sortit ; mais Paul crut voir qu'elle était très pâle et qu'elle avait pleuré. En détournant les yeux, il aperçut les regards d'Eugène fixés sur lui avec une expression étrange et sombre.

— Qu'avez-vous donc aujourd'hui ? demanda Paul d'une voix altérée. Vous semblez singulièrement préoccupé.

— Je ne suis pas fâché de profiter de l'absence de Marguerite, répondit Eugène sans détourner les yeux et sans changer de visage, pour vous annoncer que j'ai encore rapproché l'époque de son mariage. Il aura lieu dans huit jours ; j'espère que vous y assisterez ?

Paul se sentit froid au cœur. Il fit un mouvement vers la fenêtre pour cacher l'impression qu'il venait d'éprouver ; mais, au bout d'une minute, il se retourna avec vivacité.

— C'est vous qui faites ce mariage, Eugène ; vous en paraissez enchanté, dit-il, d'une voix plus émue qu'il ne l'eût désiré ; êtes-vous donc si sûr qu'il soit heureux ?

— Mais... je l'espère, répondit Eugène avec lenteur et un grand calme apparent. Tout me convient, la fortune, la position de Malo, sa personne.....

— Ah ! sa personne ! interrompit Paul avec un air ironique. En vérité, Eugène, l'amitié vous aveugle : l'extérieur de M. Bécherel est peu prévenant, il faut l'avouer, et son esprit ne me semble pas remarquable.

— Vous avez sans doute le droit d'être difficile, monsieur le comte, dit Eugène, sans pouvoir réprimer ce léger tremblement dans la voix qui était chez lui l'indice d'une colère contenue. Vous êtes habitué à des grâces extérieures, des perfections qu'on ne peut guère trouver sans doute que parmi messieurs les gentilshommes. Aussi, nous sommes assez sages pour nous contenter de qualités solides, plus précieuses que les autres et plus rares peut-être dans tous les rangs. Ces qualités, Malo les possède ;

ma sœur a su les apprécier et lui donner son estime et son affection.

— En êtes-vous bien sûr?

— Mais... oui!

— Eh bien! moi! je suis sûr du contraire! s'écria Paul, incapable de dissimuler plus longtemps. Je veux vous dire, enfin, toute ma pensée, continua-t-il, en regardant l'étudiant en face avec des yeux ardents. Votre conduite à l'égard de votre sœur est cruelle; vous violentez ses inclinations, vous la sacrifiez à vos propres vues sans la consulter, et vous abusez, pour l'unir à un homme qu'elle ne peut aimer, de l'ascendant que votre âge et votre caractère indomptable vous donnent sur elle.

— Est-ce Marguerite qui vous a pris pour confident? dit Eugène, pâle et tremblant de colère, mais faisant un violent effort pour se contenir et donner à sa voix un accent ironique.

— Cela n'était pas nécessaire, reprit Paul. Ne la voyez-vous pas souffrir en silence, pâlir et se flétrir sous vos yeux? La tristesse qui se peint malgré elle jusque dans son sourire, la douloureuse résignation avec laquelle elle vous obéit, tout ne prouve-t-il pas la tyrannie qui pèse sur elle?

— Je n'ai rien vu de tout cela, dit Eugène. Répondez à ma question; est-ce Marguerite qui vous a chargé de me parler ainsi?

— L'oserait-elle? répondit Paul. Vous savez bien qu'elle ne peut se plaindre. Auriez-vous le courage de nier, à cause de cela, ses souffrances?

Eugène respira comme un homme soulagé d'une grande anxiété.

— Si elle ne vous a rien dit, monsieur le comte, reprit-il avec plus de calme, permettez-moi de douter de votre clairvoyance. L'intérêt que vous prenez à ma sœur est bien grand sans doute; peut-être pensez-vous que je devrais m'en sentir fort honoré; mais je ne suis pas de cet avis. Les affaires de ma famille me regardent seul; je ne vous ai pas, que je sache, autorisé à vous en occuper, et je ne puis comprendre d'où vous viendrait le droit de vous établir juge entre ma sœur et moi, de m'accuser de tyrannie et de

chercher à faire révolter contre mon autorité une enfant dont je suis le tuteur et le seul protecteur. Monsieur le comte ! il est rare qu'un zèle désintéressé fasse ainsi oublier les convenances, la justice et les droits de l'hospitalité. Par respect pour moi-même et pour ma pauvre sœur, qui certes n'a jamais cherché à attirer vos nobles regards, je ne m'expliquerai pas sur le soupçon que votre conduite peut à bon droit me donner ; mais vous ne devez pas vous étonner qu'un simple doute sur ce sujet m'autorise à vous prier de ne plus remettre les pieds dans cette maison.

Paul rougit et pâlit successivement. Il se mordit les lèvres avec violence, sa main se porta sur la garde de son épée et sa réponse eût amené probablement une provocation, si Marguerite ne fût rentrée dans ce moment. Etonnée de l'attitude et de la physionomie des deux jeunes gens, elle s'arrêta avec effroi.

— Grand Dieu ! s'écria-t-elle, qu'est-il donc arrivé ?

— Rien, mademoiselle, répondit Paul, en s'efforçant de reprendre du calme. Votre frère m'annonçait votre prochain mariage, et je lui faisais compliment d'une union qui l'enchante.

Marguerite leva vivement les yeux vers Paul ; mais elle rencontra le regard de son frère et baissa la tête en devenant pâle comme la mort. Paul s'aperçut de son émotion et de ce qui l'avait causée.

— Ah ! dit-il, en se retournant vers Eugène, oserez-vous dire encore que vous ne voyez pas la terreur que vous inspirez ? Mais, qu'importe ! ajouta-t-il en lisant sur le visage de l'étudiant une sombre et inébranlable résolution, il vaut encore mieux nier la souffrance qu'on inflige que d'avouer qu'on la voit sans pitié !

— Paul ! Paul ! s'écria Marguerite, par pitié pour moi, calmez-vous !

Paul s'arrêta en se frappant le front.

— Vous avez raison, Marguerite, dit-il. Je suis un imprudent, un insensé, et j'augmente le malheur que j'aurais voulu détourner. Pardonnez-moi ! qui pourrait se contenir devant une aussi impassible tyrannie ? Adieu ! adieu, Marguerite ! Ne craignez rien, ne tremblez pas, je sors ; car chaque parole indignée qui s'échappe de mon

cœur amasse une douleur de plus sur votre tête; je le sais, je le sens!... Et pourtant! Dieu m'est témoin que votre bonheur m'est plus cher que la vie ! que, pour vous, je donnerais....

Il s'interrompit, fit un effort pour maîtriser son émotion, s'avança impétueusement vers Marguerite, saisit sa main, la baisa avec passion, et s'élança hors de la chambre.

En proie à mille sentiments tumultueux, Paul descendit à grands pas la rue. La colère et la douleur brisaient son cœur, qui battait avec violence; le sang bruissait dans sa tête en feu. Il avait pris machinalement le chemin de l'hôtel de Servière ; mais, quand il se trouva devant la porte, il craignit de rencontrer son père ou son cousin; il redouta plus encore la morne solitude de sa chambre, et, au lieu d'entrer, il se dirigea vers le Mail, avec l'espérance que le grand air calmerait peut-être son agitation.

Il marchait les yeux fixés vers la terre, absorbé dans ses amères pensées, sans apercevoir la foule qui remplissait les rues et qui semblait agitée par quelque émotion extraordinaire, lorsqu'il sentit tout à coup une main s'appuyer sur son épaule. Il se retourna en tressaillant et reconnut son cousin.

— Pourquoi diable cours-tu si vite? dit Louis en lui prenant le bras. J'ai eu peine à te rejoindre. Sommes-nous donc si fort en retard? Quelle heure est-il ?

Paul leva les yeux sur Louis d'un air étonné.

— Ventrebleu! s'écria celui-ci en regardant à sa montre, tu as raison de te presser. J'étais bien loin de croire qu'il fût si tard. Du reste il est permis de s'oublier là d'où je viens.

Et il commença à raconter à Paul une visite qu'il venait de faire chez Mme de Kerantrain. Il l'avait trouvée entourée de jolies femmes, au milieu desquelles, ajouta-t-il, elle brillait comme un rubis parmi des perles.

Paul le laissa parler sans lui répondre et sans l'écouter. Il aurait désiré pouvoir s'en débarrasser, mais il eût fallu trouver quelque prétexte qui lui permît de se séparer de Louis sans avoir à craindre les questions, et dans la disposition d'esprit où était Paul, il préfé-

rait une soumission passive à une liberté qu'il fallait acheter par la discussion. Il se résigna donc à son sort et se laissa docilement conduire, sans entendre un seul mot du pompeux éloge de Mme de Kerantrain, dont son cousin le régalait.

Ce ne fut que lorsqu'ils se trouvèrent à la porte de l'hôtel des petits États, que Paul se réveilla de sa préoccupation, et le mot « Entrons » arriva en même temps à ses oreilles.

— Où me mènes-tu ? demanda-t-il en dégageant son bras.

— Parbleu, où tu allais, je pense, quand je t'ai rencontré : aux petits États, répondit Louis.

Paul se ressouvint alors de la question d'Eugène sur ses projets, et un souvenir confus lui vint qu'il avait été convoqué par Kers..... pour une séance qu'on prévoyait devoir être importante.

— Je n'irai certes pas ! dit-il en se détournant pour s'éloigner.

— Quel caprice ! dit Louis étonné, en l'arrêtant. Où donc allais-tu tout à l'heure ?

— Je... j'allais me promener, balbutia Paul avec embarras.

— Te promener ! aujourd'hui ! à cette heure ! lorsque toute la ville attend le résultat de cette séance et que manquer à l'appel de notre président serait presque une lâcheté !... Tu perds la tête, mon ami ; ou plutôt, tiens, à présent que je te regarde avec attention, je te trouve la figure bouleversée. Es-tu malade ? Que t'est-il arrivé ? Où allais-tu ? D'où venais-tu quand je t'ai rencontré ? Je veux le savoir ; réponds-moi !

C'étaient précisément les questions que Paul craignait et auxquelles il ne pouvait répondre. Mais, sachant bien que Louis ne se contenterait pas des paroles vagues qui eussent pu satisfaire tout autre, il préféra, comme cela lui arrivait souvent, le danger à venir à l'embarras présent, et se décida tout à coup à entrer aux petits États pour éviter une conversation qu'il redoutait.

— Je ne pensais pas à ce que je disais, répondit-il en s'efforçant de sourire. Je ne sais où j'avais l'esprit. Entrons, mon cher Louis.

Et, précédant son cousin, plus stupéfait que jamais de sa bizarre conduite, il entra dans l'hôtel.

Leur arrivée produisit, contre son attente, une sensation extraordinaire. Leurs noms passèrent de bouche en bouche, et un mouvement de satisfaction se manifesta dans l'assemblée, qui était fort nombreuse. Paul, mécontent de ces chuchotements qu'il attribuait à un malveillant souvenir du passé, gêné par tous ces regards fixés sur lui, traversa la salle sans s'arrêter, et, s'apercevant que la galerie était déserte, il y entra avec l'espérance d'y rester en repos. Il se trompait malheureusement. Au bout de cinq minutes, Louis du Lesguen vint de nouveau interrompre sa solitude. Il avait l'air embarrassé et de mauvaise humeur.

— Nous sommes arrivés trop tard, mon pauvre Paul, dit-il en lui prenant le bras et l'emmenant au bout le plus éloigné de la galerie. On nous fait un honneur qui te paraîtra peut-être fâcheux. Je serais loin de m'en plaindre pour mon compte, mais tu vas, j'en ai peur, être mécontent de la mission qu'on veut te donner, et que cependant il est impossible de refuser.

— Quelle mission? Que veux-tu dire? demanda Paul.

— Voici ce que c'est, reprit Louis : la protestation contre les demandes du Tiers et tout ce qui pourrait porter atteinte à nos droits et privilèges héréditaires que déjà on avait voulu voter et que tu avais fait remettre à plus tard, vient d'être de nouveau proposée, et acceptée cette fois; on n'y pense plus faire aucune objection. L'ordre de la Noblesse et ton père lui-même la désirent manifestement, tu le sais?

— Eh bien! que m'importe? répondit Paul avec humeur. Je ne voulais cette fois parler ni pour ni contre, et, franchement, je ne suis pas fâché d'être arrivé après le vote.

— Oui, je comprends ta position et ta pensée, et si l'on s'en était tenu là, je n'aurais pas regretté notre arrivée tardive, mais Kers....., dans je ne sais quelle intention, vient de nous nommer tous deux parmi ceux qui doivent, tout à l'heure, porter la protestation aux États.

— Comment! Que dis-tu! Il m'a nommé pour porter une protestation que je n'ai ni consentie ni signée? s'écria Paul avec colère.

— Tu vas la signer. On t'attend dans la salle.

— Mais, non! je ne la signerai pas! Après ce qui s'est passé, cette nomination est une vengeance ou une insulte. Je vais à l'instant la refuser.

Il fit quelques pas vers la porte de la salle; mais Louis l'arrêta vivement par le bras.

— Écoute-moi, Paul, dit-il avec inquiétude; tu ne sais pas tout encore : tu vis si peu avec nous depuis quelque temps!... Le Tiers, qui redoute fort la démarche qu'on vient de décider, fait tous ses efforts pour l'empêcher. Voici un écrit qui a été répandu en profusion dans la ville, on ne sait par qui. Ces menaces ont produit sur les nôtres un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attendait. Tout le monde voulait faire partie de la députation. Kers....., pour arrêter l'élan qui se manifestait, a fait jurer, avant de choisir les députés, que personne ne pourrait refuser l'honneur de l'être ni se joindre à la députation. Voudrais-tu décliner une mission périlleuse et paraître reculer devant le danger?

Paul ouvrit l'écrit que lui présentait son cousin. Il était conçu en termes grossiers et insolents, plein de menaces et d'injures. Après l'avoir lu, il le froissa dans ses mains et fit deux tours dans la galerie en réfléchissant profondément.

— Je ne sais trop si cet écrit vient de ceux auxquels il est attribué, dit-il en revenant vers son cousin; mais, peu importe, il a produit son effet, et celui qui maintenant refuserait la mission qu'on nous impose paraîtrait céder à un sentiment indigne d'un gentilhomme. Il faut que je subisse la loi de la fatalité qui me poursuit. Mais Dieu seul sait ce qui pourra sortir de tout ceci!

Et, comme pour échapper par un pas décisif à des réflexions pénibles, Paul entra, suivi de Louis, dans la salle des délibérations.

Cette fois le murmure qui les accueillit fut plus franchement approbateur; mais Paul ne s'arrêta pas à écouter ce qui se disait autour de lui, il marcha droit à Kers..... et dit en s'inclinant légèrement :

— Monsieur, j'accepte l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant comme représentant de cette assemblée ; mais en cédant à un sentiment que, mieux qu'un autre, vous pouvez comprendre, je réclame le droit de lire la protestation et de la désapprouver, si elle blesse mes opinions.

— La voici, monsieur, répondit Kers..., avec une extrême politesse. Les termes en sont aussi mesurés que possible. Veuillez croire, monsieur le comte, que je n'ai pas douté un instant de votre acceptation. Je rends pleine justice à la noblesse et à la fermeté de votre caractère, et j'espère que vous regarderez comme une preuve de la haute estime que je vous porte, de vous avoir choisi au milieu de tous ceux qui briguaient la mission difficile et dangereuse que vous acceptez.

Paul s'inclina de nouveau; mais il lui sembla qu'une raillerie amère pouvait se cacher derrière ces paroles louangeuses et que Kers... prenait dans ce moment une éclatante revanche de son premier échec. Il parcourut la protestation d'un regard distrait. C'était une vaine formalité, il le sentait. Il signa, quoique quelques termes ne lui plussent pas; mais chaque pas qu'il faisait, chaque parole qu'il prononçait, lui ôtait quelques parcelles de liberté, en resserrant la chaîne dont son adversaire victorieux l'avait garrotté.

Louis signa sans lire et dit gaiement:

— Ce que Kers... a écrit et ce que Servière approuve, a subi l'épreuve de l'eau et du feu; ce ne peut être que parfait.

On envoya aussitôt l'huissier des petits États demander audience à l'ordre de la Noblesse. La réponse fut favorable, comme on s'y attendait, et la députation se mit en marche, précédée de son huissier et entourée d'une vingtaine de jeunes gentilshommes qui avaient été désignés pour lui servir d'escorte, pendant que leurs compagnons se rendaient en hâte aux Cordeliers pour prendre place dans les tribunes et y conduire les dames, fort désireuses d'assister à l'entrée de la députation.

Le bruit de ce qui allait se passer s'était déjà répandu dans la

ville et y avait jeté une vive émotion. Les jeunes gentilshommes s'avançaient lentement, au milieu d'un peuple silencieux et sombre dont les regards les suivaient longtemps d'un rayon haineux. Un murmure sourd et menaçant comme le bruit des flots avant la tempête, annonçait les sentiments que cette démonstration éveillait en lui. Sur les visages de la foule étonnée, on lisait, non pas cette animation furieuse qui précède une émeute soudaine, mais ce mécontentement sombre et jaloux qui promet une vengeance certaine, quoique tardive. Ce qui contribuait aussi à donner une teinte singulièrement triste à cette étrange procession, c'était l'aspect désert des maisons devant lesquelles elle passait. Toutes les fenêtres, à l'exception de celles de la noblesse, étaient exactement fermées; ces dernières mêmes n'étaient garnies que des laquais et des servantes dont les maîtres se trouvaient aux États, de sorte que cette foule sinistre, ces maisons fermées comme dans une calamité publique, ce silence austère, formaient une scène aussi bizarre qu'effrayante.

Cependant il n'était peut-être parmi les gentilshommes qu'un seul observateur assez attentif pour apercevoir ces signes menaçants et pour les comprendre. Les autres, insouciants autant que braves, dédaignaient l'approbation ou l'improbation venues de si bas et ne se donnaient pas la peine de chercher à deviner les pensées de ceux qui les entouraient. Leurs regards, distraits ou méprisants, se promenaient nonchalamment sur la foule; ils causaient et riaient entre eux, enchantés de la démarche qu'ils faisaient; du reste, s'inquiétant peu de l'avenir et ne pensant guère que la foudre qui devait les frapper, partirait cette fois de dessous leurs pieds.

Mais l'état de souffrance et d'irritation où se trouvait Paul de Servière le rendait accessible à toutes les impressions douloureuses, à tous les pressentiments sinistres. Désapprouvant intérieurement la manifestation même à laquelle il prenait part, contraint par sa propre faiblesse à marcher à la suite d'un chef dont il se défiait, qu'un instinct secret lui disait être devenu son ennemi et dont il ornait, pour ainsi dire, le triomphe, le cœur brisé par ses propres

chagrins, il lui semblait qu'une atmosphère de fatalité l'entourait, qu'il lisait une prophétie de malheur sur chacun de ces visages sinistres dont les yeux menaçants se tournaient vers lui; qu'une force inconnue, irrésistible, l'avait engagé dans un sentier dont le but était un abîme, et que tout, autour de lui, amis, ennemis, affections tendres, passions politiques, concourait à hâter sa marche en s'y précipitant avec lui.

Ces réflexions douloureuses, qui peu à peu s'étaient entièrement emparées de son esprit, furent cependant troublées par la scène qui s'offrit à lui, à son entrée dans l'église des Cordeliers, et qui contrastait d'une manière étrange avec ses propres sentiments et ceux de la foule stationnant au dehors.

La députation était attendue avec impatience, non seulement par l'élégant public des tribunes, mais encore par les membres de l'ordre de la Noblesse. Un silence subit succéda au bruit confus des promenades et des conversations, lorsque l'huissier vint annoncer que la députation des petits Etats demandait à être introduite, et l'on entendit la voix du président de la Noblesse donner l'ordre de recevoir les jeunes députés. Ceux-ci, avec Kers..... à leur tête, firent quelques pas dans la salle, au milieu d'un calme religieux; mais bientôt une explosion impétueuse de bravos, de vivats, de cris d'enthousiasme, fit retentir les voûtes du vieux monument. Le peuple rassemblé sur la place et dont les regards pénétraient dans l'église par la grande porte que les huissiers n'avaient pas eu le temps de refermer, y répondit par un murmure menaçant.

Cependant les jeunes gens s'avançaient lentement dans la nef ; leur marche triomphale était entravée par l'enthousiasme même qu'elle excitait. Les dames, placées dans les tribunes, agitaient leurs mouchoirs et jetaient leurs bouquets sous les pas des députés. Les jeunes gens se pressaient sur leur passage, désireux d'échanger une poignée de main ou un salut avec les héros de la fête. Leurs noms, accompagnés de vivats, étaient répétés par mille voix frénétiques, et l'enthousiasme gagna si bien de proche en proche, que les membres des Etats eux-mêmes avaient quelque

peine à ne pas mêler leurs bravos à ceux dont étaient accablés leurs dignes héritiers. Fiers et joyeux de l'effet qu'ils produisaient, les jeunes envoyés marchaient rayonnants au milieu de leurs admirateurs, échangeant les sourires et les poignées de main avec ceux qui les entouraient, et dirigeant vers les tribunes de tendres et galants regards qui empruntaient au reflet de leur gloire un charme plus irrésistible. Paul lui-même, cédant à l'enivrement de cette faveur passagère, sentait s'évanouir les tristes pressentiments qui l'avaient agité et se laissait étourdir par cette admiration bruyante. Pour Louis, il resplendissait : sa figure, toujours vive et décidée, avait pris un certain air grave qui n'allait pas jusqu'à la dignité, mais qui prouvait la prétention d'y atteindre. Jamais chevalier vainqueur dans un tournoi ne s'inclina devant sa belle avec une plus respectueuse assurance qu'il ne le fit devant la jolie comtesse de Kerantrain. Kers..... seul conservait une gravité calme qui ne semblait pas plus dérangée par l'approbation des siens qu'elle ne l'avait été par l'improbation de ses adversaires. Son caractère était trop ferme pour ne pas dédaigner la popularité. Il plaçait son but bien au delà, dans une sphère où parviennent seulement les hommes à grandes idées et à ambition prévoyante. L'unique sentiment peut-être qui fit en ce moment battre son cœur, était la pensée qu'il avait préparé, amené cette scène, et qu'il faisait enfin sentir son pouvoir à cette foule enthousiaste.

L'huissier avait à grand'peine ouvert un passage jusqu'aux marches conduisant aux sièges de la noblesse. Kers..... et les quatre députés les franchirent seuls. Lorsque les spectateurs virent paraître les cinq jeunes gens sur le théâtre, une nouvelle explosion de cris et de bravos se fit entendre. Les membres des Etats ne purent ou ne voulurent pas, cette fois, résister à l'entraînement général. Ils se levèrent tous spontanément, et cette marque de déférence fut la cause de nouveaux applaudissements. Le désir seul d'entendre Kers..... réussit enfin à amener un peu de silence.

Le discours de ce dernier fut court et net. Il expliqua en peu de mots que les petits Etats s'étaient crus autorisés par divers précé-

dents à faire entendre leur voix dans une question où leurs droits héréditaires étaient menacés. Il déclara, dans des termes respectueux, mais avec fermeté, que les gentilshommes n'étant que les usufruitiers de leurs privilèges et devant remettre intact à leurs héritiers le dépôt qu'ils avaient reçu de leurs pères, il ne leur était pas même permis de discuter des demandes auxquelles ils n'avaient pas le droit de souscrire. Qu'en conséquence, les jeunes gentilshommes priaient l'ordre de la Noblesse de refuser péremptoirement les réclamations du Tiers et de passer outre aux affaires plus sérieuses.

En finissant, Kers..... s'inclina profondément et remit la protestation au président de la Noblesse. Celui-ci répondit qu'elle serait prise en considération, et les bravos, les applaudissements éclatèrent de nouveau. Les cinq députés se retirèrent, en saluant encore une fois l'assemblée. Ils furent reçus au bas de l'estrade par leurs bruyants amis, qui recommencèrent leurs manifestations. La proposition de les porter en triomphe n'eut cependant pas de suite ; on se contenta de les escorter jusque chez eux, quelques jeunes dames des plus exaltées faisant porter leurs chaises à la suite du cortège.

Cette promenade imprudente n'eut pas les résultats qu'on aurait pu craindre. Les chefs occultes qui dirigeaient le peuple n'avaient pas donné le mot d'ordre et personne ne bougea. Seulement une rancune plus profonde s'amassa au fond de bien des cœurs, en attendant le jour de la vengeance, et Paul, dans le regard flamboyant que lui lança Eugène Thorel, lut une inébranlable détermination que les démonstrations de ses adversaires rendaient plus tenace et plus absolue.

Brisé de corps et d'esprit, Paul rentra chez lui n'éprouvant qu'un seul désir, celui de fuir ce mouvement, cette foule bruyante et haineuse, et de jouir d'un instant de solitude qui pût apaiser le trouble de ses pensées. Mais ses épreuves de la journée n'étaient pas finies : son père l'attendait, et Paul dut subir l'expression d'une joie moitié tendre, moitié orgueilleuse, dont le marquis lui prodigua les témoignages. Il était fier de croire que le mérite seul de Paul forçât

ses adversaires eux-mêmes à le mettre à leur tête. Le succès et l'amour paternel aidant, il voyait maintenant sous un jour favorable la conduite de son fils depuis le commencement de son séjour à Rennes, et il l'accablait de louanges qui froissaient douloureusement le cœur de Paul. Celui-ci eût à peine pu les supporter en silence, si Louis ne fût venu à son secours et n'eût empêché par sa joie bruyante d'apercevoir la tristesse étrange de son cousin. Cependant cette scène avait achevé d'épuiser le courage de Paul. Lorsque son père fut parti, il se laissa tomber dans un fauteuil, enfonça son front dans ses mains, et resta plongé dans un accablement complet, pendant que Louis, debout en face de lui, le regardait avec tristesse.

— En vérité, Paul, dit-il d'un ton de reproche, mais avec douceur, j'ose à peine te demander ce qui t'afflige ! Il fut un temps, — peu éloigné encore, — où je n'aurais pas eu la peine de te faire cette question ; mais maintenant tu me caches également tes actions et tes pensées ; et pourtant je vois que tu souffres. Ai-je donc mérité la défiance que tu me témoignes ?

Paul fit un signe négatif, sans changer de position et sans répondre.

— Eh bien ! s'il en est ainsi, reprit Louis affectueusement, parle-moi, mon ami ; dis-moi quels sont tes chagrins, ce que tu crains, ce que tu désires... Mon Dieu ! peut-être me trouveras-tu plus instruit que tu ne le crois. Tu te taisais, j'ai suivi ton exemple ; mais pouvais-je te voir souffrir sans chercher à en savoir la cause ?

Paul murmura quelques mots que Louis ne put entendre.

— Faut-il deviner ? demanda Louis en souriant.

— Non ! non ! je t'en conjure, dit Paul d'une voix étouffée.

— Voyons, reprit Louis, sans faire attention à la prière de son cousin, quel est donc le grand malheur qui te désole ? Tu t'affliges sans sujet, mon ami. Examinons plus tranquillement la situation. Faudrait-il aller se pendre, parce que tu aimerais Mlle Thorel et que tu en serais aimé ?

— Assez ! assez, Louis ! s'écria Paul. Pense ce que tu voudras,

devine ce qu'il te plaira, mais, je t'en supplie, cessons cette conversation. Plus tard... peut-être.... nous la reprendrons... En vérité, j'en rougis, ajouta-t-il en souriant faiblement; mais, aujourd'hui, ce serait m'infliger un véritable supplice que de la continuer.

Louis fut frappé de l'émotion qui brisait la voix de Paul et de la pâleur qui couvrait son visage.

— Mon pauvre ami, dit-il en pressant sa main et la serrant vivement, pardonne-moi de t'avoir autant affligé. Sois sans crainte maintenant, je ne te parlerai plus de tout cela, mais du moins dispose de moi. Puis-je t'être utile ? Que comptes-tu faire ?

— Ce que je compte faire ? répéta Paul amèrement. Que puis-je en savoir, mon Dieu ! Ne suis-je pas à la merci des événements et de la fatalité qui me poursuit ? Est-il une seule de mes actions que j'aie pu diriger depuis que j'ai mis le pied dans cette ville maudite ? Me reste-t-il dans ce moment un but, une espérance ? Tout est sombre autour de moi, tout m'afflige ou me blesse. Je donnerais le reste de ma vie pour un jour... non ! pour une heure de paix et de tranquillité.

Puis, relevant la tête, il aperçut les yeux de Louis fixés sur lui avec une expression d'étonnement et de tristesse.

— Je te fais pitié ? dit-il avec amertume; cela doit être ! Quel autre sentiment puis-je inspirer ? Je me fais pitié à moi-même ! Pourquoi m'interroger ? Laisse-moi me taire, souffrir en silence et cacher à tous le chagrin qui me dévore.

Il secoua la tête et se leva avec un sourire étrange et douloureux.

— Allons, continua-t-il, il est temps de nous occuper de notre toilette. N'avons-nous pas une fête encore ce soir, et ne devons-nous pas y paraître comme des triomphateurs que nous sommes ?

Il se dirigeait vers la porte, lorsque Louis l'arrêta.

— En vérité, Paul, dit-il, tu ne peux sortir ce soir. Je trouverai facilement un moyen de t'excuser. J'irai seul à ce bal, s'il le faut. Mais si ma présence ne t'était pas trop importune, je resterais près de toi. Tu es malade, tu souffres, mon ami.

Paul regarda son cousin. Il vit dans les yeux de Louis une expression si franche d'inquiétude et d'affection, qu'il en fut profondément touché. Il lui serra vivement la main ; mais, sentant son cœur se gonfler et ses yeux devenir humides, il fit un effort sur lui-même et sortit précipitamment en détournant la tête.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

UN COMPLICE DE CARRIER

—

LE PATRIOTE D'HÉRON

L'excellente étude que notre ami M. Alfred Lallié vient de publier sur *les Noyades de Nantes* [1], nous a remis en mémoire un précieux document, en partie inédit, que nous possédions depuis longtemps, et qui peut y servir, dans une certaine mesure, d'appendice ou de complément. Ce document ne concerne directement ni les noyades mêmes, ni même Carrier, mais un des misérables qui se firent les complaisants de ses fureurs et qui méritèrent de lui être associés sur les bancs du Tribunal révolutionnaire de Paris : c'est la Défense de l'un d'eux, écrite par lui-même. Nous le publions à notre tour, encadré dans quelques détails historiques et biographiques. Il ajoute une page, d'une authenticité terrible, à l'histoire d'atrocités qu'il est d'autant plus nécessaire de flétrir, qu'il est de ton aujourd'hui, dans une certaine école, d'essayer, sinon encore de les justifier, du moins de les amoindrir et de les excuser. La défense de D'héron nous donnera, d'ailleurs, l'occasion d'examiner à fond une des questions de droit criminel révolutionnaire les plus

[1] Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, 1878, 104 p. in-8°. — Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

graves, les plus palpitantes, qui aient été agitées dans ces temps orageux, la remise en jugement de ceux des complices de Carrier qui avaient été acquittés par le Tribunal révolutionnaire. Cette question n'avait jamais été traitée, à notre connaissance, ni au point de vue historique, ni au point de vue juridique, avec l'importance qu'elle a réellement.

I

Jean D'héron [1] était un simple tailleur de Nantes, né dans cette ville, et âgé de 28 ans en 1794.

De sa vie d'avant la Révolution, nous ne savons absolument rien.

La Révolution venue et la guerre civile déchaînée jusqu'aux portes de Nantes, il fit partie de quelques expéditions contre les rebelles de la Vendée, que nous lui entendrons raconter à lui-même. Il se fit sans doute remarquer, à Nantes même, par l'exaltation de son patriotisme, car il fit partie, comme notable, de la municipalité instituée par les Représentants en mission, le 10 octobre 1793 [2].

Plus tard, il devint inspecteur des vivres militaires [3], et c'est en cette qualité (qu'il ne prend pas, d'ailleurs, dans sa Défense, non plus que celle de tailleur, comme s'il eût eu peur de l'importance que l'une lui donnait, et qu'il eût rougi de l'autre), qu'il paraît dans le procès de Carrier.

Il figure, en effet, dans ce monstrueux procès, dont il importe, pour bien faire connaître la situation de D'héron et de ses coaccusés, au

[1] Il ne faut pas confondre Jean D'héron avec deux individus de ce nom, condamnés à mort par les Commissions militaires de l'Ouest et exécutés, l'un comme Brigand de la Vendée, l'autre comme conspirateur (Prudhomme, *Dictionnaire des Condamnés*), ni avec un autre Héron, secrétaire-commis du Comité de Sûreté générale, ami intime de Marat, arrêté avant et après le 9 thermidor, sous la prévention de dilapidations et d'actes arbitraires, et qui publia plusieurs Mémoires pour sa justification.

[2] Mellinet, *la Commune et la Milice de Nantes*, t. VIII, p. 142.

[3] Certaines versions du procès le désignent comme « agent de la Commission civile à Nantes »; ce doit être la même chose.

point de vue de leur remise en jugement, après un premier acquittement, de rappeler sommairement les phases principales.

II

Par un arrêté du 12 novembre 1793, sanctionné le 26 par Carrier, le Comité révolutionnaire de Nantes avait ordonné l'arrestation et la translation à Paris, pour y attendre la décision de la Convention, de 132 citoyens de Nantes, choisis parmi les plus estimés, les plus considérables, et ayant pour la plupart donné, depuis le commencement de la Révolution, des gages éclatants du plus pur patriotisme. Le suicide de Léchelle [1], dans lequel on aurait voulu voir un empoisonnement et l'essai d'un complot pour faire périr les Représentants du peuple en mission à Nantes et toutes les autorités constituées — accusation si odieuse et si absurde à la fois, qu'on n'osa pas la relever devant le Tribunal révolutionnaire, — avait servi de prétexte à cette proscription qui réunissait dans un péril commun des gens qui ne s'étaient jamais rencontrés auparavant. Goullin, plus hardi, l'avait déclaré au Comité : « Leur crime, c'était d'être des modérés. » [2]

Le voyage à pied de ces malheureux dura quarante jours et fut un long supplice. Trente-cinq périrent en route de fatigue, de misère et de mauvais traitements [3], ou restèrent dans les prisons, hors d'état de continuer.

[1] « Léchelle était le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers et le plus ignorant des chefs qu'on eût jamais vus. Il ne connaissait pas la carte, savait à peine écrire son nom, et ne s'est pas approché une seule fois à la portée du canon des rebelles ; en un mot, rien ne pouvait être comparé à sa poltronnerie et à son ineptie, que son arrogance, sa brutalité et son entêtement. » (*Mémoires de Kléber*). Après les défaites de Laval, d'Entrames et de Châteaugontier (23-27 octobre), il s'empoisonna à Nantes (12 novembre.)

[2] Mellinet, t. VIII, p. 276. — La liste des 132 Nantais aurait besoin d'être exactement dressée. Il y a de grandes différences entre les copies que donnent Mellinet et M. Campardon ; de même, celle des membres du Comité de Nantes et de leurs coaccusés qui furent traduits au Tribunal révolutionnaire.

[3] Parmi ceux qui périrent ainsi misérablement, se trouvait mon bisaïeul (par alliance), Pierre Ballais, ancien subdélégué à Nantes, homme d'un rare mérite, qui allait passer à l'intendance de Provence, quand éclata la Révolution.

Arrivés à Paris, ils furent dispersés dans plusieurs maisons de détention. On les y oublia [1] jusqu'au 5 thermidor, où on les réunit dans la maison de l'*Égalité*, ci-devant collège du Plessis.

Ce n'est que le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), qu'ils parurent, réduits au chiffre de quatre-vingt-quatorze, devant le Tribunal révolutionnaire, présidé par Dobsent. Le personnel de ce Tribunal avait été renouvelé; celui du jury également. Depuis le 10 thermidor, une réaction d'humanité s'était faite dans les esprits. Le récit des souffrances endurées par les Nantais dans leur voyage et dans leur prison avait circulé à profusion et attendri les cœurs. Le Comité révolutionnaire de Nantes, leur dénonciateur, était dénoncé lui-même par les représentants Bo et Bourbotte (24-25 prairial). L'auditoire, si longtemps hostile aux malheureux accusés, était entièrement sympathique à ceux de Nantes. Leur situation était aussi favorable qu'elle eût été désespérée quelques mois plus tôt. En vain, l'accusateur public essaya-t-il de soutenir l'accusation contre les principaux d'entre eux; en vain, quelques-uns d'eux furent-ils déclarés convaincus de menées fédéralistes et de dilapidations, mais commises sans intention contre-révolutionnaire; tous furent acquittés; (28 fructidor an II, 14 septembre 1794.)

Cet acquittement fut un événement.

Les débats avaient été d'une extrême vivacité. Les accusés, en présence de leurs dénonciateurs et de Carrier lui-même, entendus comme témoins, s'étaient faits accusateurs. L'un d'eux surtout, Phelippes Tronjolly [2], ancien président du Tribunal criminel de Nantes, courageux peut-être par peur de la mort, mais jouant dans cette partie tragique sa tête contre celle de Carrier, comme il le disait plus tard, avait multiplié contre lui et contre ses séides les révéla-

[1] Ce retard fut expliqué par Fouquier-Tinville, lors de son procès, d'une manière qui lui aurait fait honneur et que semblèrent, d'ailleurs, confirmer certains témoignages: Ne trouvant pas complet le dossier des Nantais, il avait attendu, dans l'espoir qu'un changement dans le Tribunal pourrait leur donner des juges moins sévères et peut-être les sauver.

[2] Il avait été joint au reste de la fournée des Nantais, dont il ne faisait pas partie à l'origine.

tions et les accusations les plus terribles. Les noyades, les fusillades, les autres atrocités dont on ne parlait auparavant qu'à mots couverts et presque en tremblant, prirent un corps et une réalité devant les yeux indignés de la foule. L'éloquente péroraison du plaidoyer de Tronçon du Coudray, le principal défenseur des accusés, fut un foudroyant réquisitoire contre les terroristes de Nantes [1].

Un mois après, le 25 vendémiaire (16 octobre 1794), ce fut le tour du Comité. Neuf de ses membres et quelques autres terroristes, qualifiés par l'acte d'accusation de Commissaires du Comité, comparurent devant le Tribunal révolutionnaire.

La lutte recommença entre eux et les témoins, les fonctionnaires dont la langue s'était insensiblement déliée, Tronjolly surtout, plus ardent, plus implacable encore. Carrier n'était ni accusé ni témoin; mais, à chaque instant, il était pris à partie par les témoins. « Il faut que sa tête ou la mienne tombe ! » s'écriait Tronjolly, et des applaudissements frénétiques, que le Tribunal ne pouvait réprimer, accueillaient ses paroles. Bientôt les accusés eux-mêmes, Bachelier, Goullin, Chaux, demandèrent la comparution de Carrier, dont ils n'avaient fait, disaient-ils, qu'exécuter les ordres. Un d'eux, Bachelier, s'évanouissait de colère et d'émotion, après une sortie contre cet auteur de leurs malheurs. Leurs défenseurs voulaient se retirer, tant que Carrier ne serait pas là. La foule, avec des hurlements formidables, appelait Carrier ! Carrier ! Le Tribunal ne pouvait faire droit à ces demandes. Carrier était protégé par son inviolabilité de Représentant. La Société des Jacobins prenait hautement fait et cause pour lui. Mais la Convention elle-même dut s'émouvoir. Après lui avoir accordé tous les délais et toute la latitude

[1] Il évita cependant de désigner nominativement Carrier.

On regrette de ne rien trouver de ce plaidoyer, non plus que des autres plaidoyers politiques de l'illustre avocat, dans les *Œuvres choisies de Tronçon du Coudray* (Paris, Pelicier et Chatet, 1829-1832, 2 vol. in-8°). Il n'y est même pas fait allusion dans la notice par M. Edmond Blanc, qui les précède.

Un acteur nommé Beaulieu, en défendant Fournier, un des accusés et son ami intime, crut devoir les comparer à Marat, dont le nom gardait encore une certaine auréole, et leur prédire un acquittement triomphal comme le sien !

possibles pour préparer sa défense, et s'être liée elle-même contre le retour des entraînements qui lui avaient fait sacrifier un si grand nombre de ses membres [1], elle procéda à un appel nominal sur la question de savoir s'il y avait lieu à accusation contre Carrier (3 et 4 frimaire). 2 voix seulement se prononcèrent en sa faveur; 493 l'envoyèrent au Tribunal révolutionnaire [2]. Il y parut le 7 frimaire. Les débats n'avaient point été interrompus [3]. On fit revenir les témoins qui avaient déjà déposé contre lui.

Nous n'avons pas à retracer ces épouvantables débats. M. Lallié a dit le dernier mot sur ce qui concerne les noyades. L'indignation publique se manifestait surtout contre Carrier. Témoins et accusés le chargeaient avec fureur. « Nous n'avons fait qu'obéir à ses ordres », disaient les membres du Comité. « J'ai obéi à ceux de la Convention », répondait-il; mais cette défense, vraie au fond, repoussée par la Convention elle-même, comment les jurés et l'opinion l'auraient-ils accueillie ? Jamais les tyrannies ne pardonnent à leurs séides l'exécution rigoureuse de leurs ordres, quand cette exécution a tourné contre elles [4]. On dit pourtant que certains jurés hésitèrent à le condamner, en présence de l'approbation donnée

[1] Plusieurs historiens et notamment Cabet, *Histoire populaire de la Révolution française*, T. IV, p. 169, font remarquer que c'est pour rassurer les Montagnards, et précisément en vue de l'affaire Carrier, que les Thermidoriens firent rendre le décret du 8 brumaire an III (29 octobre), aux termes duquel un Député ne pouvait être mis en accusation que par la Convention, et après trois épreuves préliminaires. Il fallait : 1° que les trois Comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation eussent déclaré qu'il y avait lieu à examen; 2° qu'une Commission de 21 membres tirés au sort eût été d'avis de l'accusation; 3° que la Convention eût entendu la défense.

[2] *Appel nominal des 3 et 4 frimaire, l'an IIIe de la République française, une et indivisible, sur cette question : Y a-t-il lieu à accusation, oui ou non, contre le citoyen Carrier, représentant du peuple;* imprimé par ordre de la Convention nationale, distribué à ses membres et envoyé aux Départements et aux Armées. Paris, de l'imprimerie nationale des Lois, frimaire, an IIIe; 37 p. in-8°.

[3] Au commencement des débats, Goullin avait essayé de justifier les noyades par l'exemple des massacres de Septembre. « Le vrai patriotisme, répliqua le Président, n'a jamais été septembriseur. Respectez les Parisiens ! » Et ceux-là applaudirent qui peut-être avaient encouragé, souffert ou approuvé les massacres !!

par la Convention, dans le temps, à tous ses actes [1] : c'est la condamnation de la Convention elle-même !

III

Au cours des débats, le nom de D'héron, jusque-là assez obscur, fut à coup éclairé d'une affreuse lumière [2].

Une femme Laillet, poissonnière, qui avait été employée comme femme de service dans la prison où elle était détenue, et qui ayant vu ou appris beaucoup de faits importants, fut plusieurs fois rappelée à l'audience, fit la déposition suivante :

« Après la déroute de Clisson [3], un certain D'héron se présenta à la Société populaire avec l'oreille d'un Brigand qu'il avait attachée à son chapeau en guise de cocarde. Il avait ses poches pleines de ces oreilles, qu'il se faisait un plaisir de faire baiser aux femmes. Si je ne craignais de manquer au Tribunal, je lui dénoncerais une circonstance des plus barbares et qui provoque la vengeance de tous ceux qui sont capables de quelque humanité.

[1] Williaumé, *Histoire de la Révolution*, T. IV, p. 226.

[2] Voici les comptes rendus du procès Carrier qui ont passé sous nos yeux et dont nous avons extrait scrupuleusement tous ces détails : *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, sixième partie, nos 55 et suiv. ; — *La Loire vengée, ou Récit historique des crimes de Carrier et du Comité révolutionnaire de Nantes*, Paris, Meurant et autres, an III, 2 part. in-8°, fig ; — *Procès criminel des membres du Comité révolutionnaire de Nantes, et de Carrier ci-devant représentant du peuple*. Paris, an III, 4 vol. in-18; — Émile Campardon, *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*. Paris, 1re édit., Poulet-Malassis, 1862, 2 vol. in-12; 2e édit., Plon, 1866, 2 v. in-8°; 2e édit., t. II, p. 12 et suiv.; — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, T. XXXIV, p. 124 et suiv.; — Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes*, T. IX, p. 104 et suiv.; 143 et suiv.; — Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, T. VI, p. 279 et suiv.; — Saint-Edme, *Répertoire général des Causes célèbres anciennes et modernes*, Paris, Rosier, 1834, 2e série, T. IV; — *Annales patriotiques et littéraires*, nos des 25 fructidor, — 3e sans-culottide, an II, — 23 vendémiaire, 8 nivôse, an III ; — *Le Républicain français* ; — *Journal de Paris national*, 24 vendémiaire, an III, et suiv. ; — *Moniteur universel*; 26 vendém., an III, et suiv.

[3] Quelle est cette affaire de Clisson ? On pourrait se le demander, car il y eut, en cet endroit, plusieurs chocs entre les Vendéens et les Républicains ; mais il paraît qu'il s'agit ici du premier qui eut lieu en mars 1793, au début même de l'insurrection ; les Nantais et les patriotes de Clisson y eurent le dessous et furent forcés de se réfugier à Nantes.

« Le Tribunal ordonne à la citoyenne Laillet de s'expliquer, si le fait qu'elle veut énoncer est relatif à la moralité des accusés. »

Suit le récit d'horreurs et d'obscénités que nous n'osons reproduire dans cette *Revue*.

Quelques jours plus tard, le 13 frimaire (3 décembre), D'héron comparut lui-même à l'audience, assigné comme témoin contre Carrier.

« D'héron, inspecteur des vivres militaires, accuse Carrier de lui avoir donné l'ordre de fusiller dans la Vendée des Commissaires qui voulaient partager les subsistances de ce pays avec ceux de Nantes, quoique les Commissaires de la Vendée, qui se trouvaient en concurrence avec ceux du département de la Loire-Inférieure nommés par lui Carrier, fussent également revêtus des pouvoirs des Représentants du peuple. « Nous informâmes Carrier, continue le témoin, des prétentions des Commissaires et de leurs pouvoirs; Carrier nous répondit en jurant à son ordinaire : « F...! je veux que tous les grains de la Vendée soient emportés; fusillez-moi tous ces b..... là! » — « Donne-nous donc un ordre », dis-je à Carrier. — « Point d'ordre par écrit, répondit Carrier, ma parole « ne suffit-elle pas ? Exécute mes volontés ; va-t-en! »

Carrier nia le fait.

« Le témoin, interrogé sur les noyades, a dit en avoir entendu parler ; par suite d'interpellations, il est convaincu de s'être montré à la Société populaire avec des oreilles de brigands [1].... qu'il faisait baiser aux

[1] Nous n'avons pas la prétention de dresser le tableau des mutilations de ce genre dont l'histoire et les voyageurs ont fait le récit. Elles paraissent avoir été en honneur chez certaines peuplades sauvages. C'est ainsi qu'en 1840, le cheick Bou-Aziz-Ben-Gonah, connu depuis sous le nom de *Serpent du Désert*, faisait hommage au général Galbois d'un chapelet de 500 oreilles coupées aux rebelles de sa tribu qu'il s'était chargé de réduire, et qui, en effet, depuis ce temps, n'ont pas cessé d'être soumis à la France (*Figaro* et autres journaux, août 1878).

En 1560, pendant les guerres de religion, La Motte Tibergeau, mestre de camp protestant, se promenait dans les pays d'Alençon et du Maine, avec « une bandolière d'oreilles de prestres en écharpe » (*Extrait du Chartrier du monastère de Sainte-Claire d'Alençon*, publié dans divers ouvrages) ; ce n'était du reste qu'une contrefaçon des horreurs reprochées aux Reistres, alliés des protestants, par le poète Rémy Belleau, dans son *Dictamen metrificum de bello hugenotico et Reistrorum pigliamine* (*Œuvres complètes*, publiées par A. Gouverneur, t. I, p. 127).

Il paraît que, dans la guerre d'Espagne, sous l'Empire, les cadavres de nos pauvres soldats furent souvent l'objet de pareilles mutilations (Mellinet, t. VIII,

femmes ; d'avoir massacré et fait massacrer impitoyablement des enfants de 13 à 14 ans, qui faisaient paître leurs moutons dans la campagne. Le témoin D'héron est convenu de tous ces faits ; il s'est retranché sur ses services rendus dans le combat contre les rebelles ; il a prétendu que souvent les enfants de l'âge de ceux par lui massacrés, étaient porteurs de cartouches, qu'ils servaient d'espions à leurs pères et mères, et que, souvent, sur l'indication de ces enfants, les volontaires de la République avaient été enveloppés et fusillés au moment où ils s'y attendaient le moins.

« Sur le réquisitoire de l'accusateur public, il a été ordonné que D'héron, comme prévenu de plusieurs assassinats et autres atrocités reprochées au Comité, serait mis aux débats, après l'observation des formalités ordinaires. » [1]

Effectivement, à la séance du 15 frimaire, D'héron prit place à côté de Carrier et des autres accusés, dont le nombre grossissait chaque jour [2]. Voici les termes de la décision de renvoi :

« J. D'héron, âgé de 28 ans, né et demeurant à Nantes, ex-tailleur, agent de la Commission civile, prévenu de s'être livré à des assassinats de différentes personnes, notamment de deux enfants de quatorze ans, près la commune de Vue ; de s'être présenté à la Société populaire de Vincent-la-Montagne, avec une oreille d'homme, attachée à son chapeau et dont il faisait trophée ; d'avoir fait baiser cette oreille aux passants...., etc., a été mis en jugement. »

p. 266), et les massacres du Midi, pendant la Révolution, en ont offert plus d'un exemple.

Verger, en résumant les faits à la charge de D'héron, dit : « En vérité, on croit lire les rêves d'une imagination en délire ; tant d'atrocités ne peuvent paraître vraies ou vraisemblables. » (*Archives curieuses de Nantes*, t. II, p. 233-234).

[1] *Bulletin* n° 14, et autres autorités citées.

[2] Le 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794), la Convention rendait deux décrets, l'un pour prescrire au Tribunal révolutionnaire de « *suivre*, sans discontinuer, le procès des membres du Comité de Nantes et de tous ceux qui avaient pris part aux atrocités commises dans cette commune et environs, et le charger d'en rendre compte au Comité de Sûreté générale qui proposerait à la Convention les mesures exigées par la justice » ; l'autre, pour ordonner l'arrestation et la traduction au Tribunal révolutionnaire de l'adjudant général Lefaivre, commandant à Paimbœuf ; du capitaine du navire le *Destin*, Macé, et de ceux qui, en exécution de leurs ordres, avaient noyé quarante et une victimes, parmi lesquelles des femmes, des jeunes filles et des enfants. C'était Merlin, de Thionville, qui avait signalé à la Convention ces faits atroces. Lefaivre et ses acolytes furent en effet réunis aux autres accusés. Nous aurons à revenir sur ces deux décrets.

Il ne fut presque plus question de lui aux débats. Il était écrasé par la notoriété publique et par ses propres aveux. Carrier, interrogé sur le point de savoir s'il l'avait vu à la Société populaire, faisant trophée des oreilles d'un brigand fusillé, se borna à répondre qu'il ne le connaissait pas et qu'il ne l'avait jamais vu à la Société populaire.

Des nombreux témoins à décharge, il ne parait pas qu'un seul ait parlé dans son intérêt.

Enfin, le 26 frimaire, après soixante séances, sous l'émotion des ardentes paroles de Tronçon-Ducoudray, de Réal, de Villenave, un des 132 Nantais, devenu l'un des défenseurs de leurs dénonciateurs, le jury rend son verdict.

Trois seulement des accusés sont déclarés non coupables.

Carrier, Pinard et Grandmaison sont déclarés coupables sur les faits qui leur sont reprochés et sur l'intention contre-révolutionnaire ; ils sont condamnés à mort.

Tous les autres, et parmi eux le misérable D'héron, sont convaincus d'assassinats, de noyades, d'exactions, d'actes arbitraires ; mais ils ont commis ces crimes « sans intentions criminelles et contre-révolutionnaires. »

Ils sont acquittés et remis en liberté.

IV

Nous reviendrons bientôt sur les conditions légales de cet acquittement, particulièrement en ce qui concerne D'héron.

Il pouvait être juridique, le jury n'ayant pas reconnu que les accusés eussent agi avec des intentions contre-révolutionnaires, si ces intentions étaient nécessaires pour constituer la criminalité devant le Tribunal révolutionnaire.

Mais la conscience publique ne pactise pas avec de pareilles subtilités. Elle se souleva contre une décision qui lui paraissait contradictoire en rendant ces misérables à la liberté, tout en les déclarant convaincus des faits les plus odieux et les plus inexcusables. On a prétendu qu'ils auraient provoqué l'indignation générale par

l'éclat scandaleux d'un banquet dans lequel ils auraient fêté leur délivrance, et par l'impudence affectée de leur attitude dans les lieux publics [1]. Un des jurés, reconnu dans un café du Palais-Royal, fut hué et menacé. Des attroupements se formèrent et demandèrent la révision du procès. La presse murmura hautement [2]. L'émotion fut générale [3]. L'acquittement de D'héron surtout excitait l'indignation [4].

La Convention céda encore une fois. Sur la motion de Lecointre, de Versailles (séance du 28 frimaire; 18 décembre 1794), elle renvoya à ses Comités réunis de Législation et de Sûreté générale [5], le jugement du 26, en les chargeant de lui faire, dans les trois jours, un rapport sur ce jugement. Cette décision fut prise à l'unanimité et couverte d'applaudissements [6].

Les Nantais furent donc arrêtés de nouveau. D'héron fut envoyé dans la prison de Meaux.

[1] « Le premier usage qu'ils firent de leur liberté fut de se rendre tous ensemble au ci-devant Palais-Royal, chez un fameux restaurateur, où, dans une bruyante orgie, ils insultèrent à la mort de leurs victimes et à la conduite de leurs juges. Répandus à Paris dans les lieux publics, ils s'y comportèrent avec la dernière impudence, jusqu'à injurier les citoyens. Ils affichèrent tant d'effronterie, tant d'audace, que peu s'en fallut que les spectateurs indignés ne se jetassent sur eux et ne les missent en pièces. » (Nogaret, *Hist. de la guerre civile en France*, 1803, T. III, p. 312). Chaux, dans un Mémoire dont nous parlerons plus loin, se félicite de l'accueil sympathique que lui aurait fait le public, après son acquittement: erreur ou exagération.

[2] V. notamment *Le Républicain Français*, 28 frimaire an III; *Le Journal de Paris national*, 29.

[3] Nogaret; — Beaulieu, *Essai sur les causes et les effets de la Révolution de France*, an XI, T. V, p. 129 et 130; — Montgaillard, *Hist. de France, depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année* 1825, T. IV, p. 304; — Sirey, *Du Tribunal révolutionnaire*, an III, p. 4 : « La majorité du jury a déclaré que tous ces assassins, hormis trois, avaient assassiné honnêtement et sans crime. »

[4] Il est pris personnellement à partie dans diverses publications et dans les Opinions ou Rapports des Représentants; (Prudhomme, *Hist. gén. et impart.*, T. VI, p. 342; — *Rapport* de Delecloy, p. 3 et 4; — *Rapport* de Bernier, p. 20 et 21. — *Opinions* d'Oudot et de Bourdon à la séance du 3 floréal an III.)

[5] Les rapports de Bernier et de Delécloy, que nous citerons plus loin, ne sont cependant faits qu'au nom du Comité de Législation.

[6] *Annales patriotiques*; — *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. LI, p. 265.

L'affaire traîna en longueur [1]. Elle était, en effet, beaucoup plus difficile que la Convention elle-même ne l'avait peut-être supposé au premier aspect.

V

Voici en fait et en droit les éléments du débat :

D'après le Code pénal de 1791 et l'Instruction complémentaire des 29 septembre — 21 octobre de la même année, trois questions devaient être successivement posées au Jury :

1° Le fait, objet de l'accusation, est-il constant?

2° L'accusé est-il convaincu ?

3° A-t-il agi dans une intention méchante et criminelle ?

La loi du 10 mars 1793, qui avait organisé le Tribunal révolutionnaire, n'avait pas modifié ces dispositions; celle même du 22 prairial an II, qui la compléta si atrocement, les avait laissé subsister, en apparence du moins. Mais il est certain que, dans l'usage, les Présidents du Tribunal révolutionnaire, entraînés par le flot toujours montant des affaires, pressés d'expédier les fournées de victimes qu'on leur envoyait — il y eut, en vingt et un jours, du 2 au 23 messidor, six cent six condamnations à mort! — avaient remplacé la question intentionnelle par des équivalents ou l'avaient même supprimée comme implicitement comprise, ainsi du reste qu'elle l'est aujourd'hui, dans la question de culpabilité. Il en était résulté de graves abus [2]. Un des premiers soins de

[1] Le 30 nivôse, les Citoyens de Nantes apportaient à la barre de la Convention une pétition énergique, où ils demandaient le renvoi devant les tribunaux de « ces ministres de la mort, qui ont si longtemps exercé leurs sanglantes fonctions à Nantes ». Ils rappelaient que « dans ces moments terribles, le peuple de Nantes, bon jusqu'à l'excellence, offrit sa tête à ses bourreaux, sa poitrine aux ennemis de la République, et son cœur à la Convention. » Ils furent admis aux honneurs de la séance. (*Les Citoyens de la commune de Nantes, à la Convention nationale....* s. l. (Paris), n. d. (vent. an III), Anjubault, 8 p. in-8°.

[2] Un fait des plus curieux et qui prouverait à lui seul quel était l'arbitraire des Présidents en cette matière, c'est, dans l'affaire de Charlotte Corday, la substitution par Montané, à la question préparée par Fouquier-Tinville : « L'accusée a-t-elle agi avec préméditation et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires? »

la Convention, après la chute de Robespierre et dans l'élan qui se produisit alors en faveur de la justice et de l'humanité, fut de décréter que « les jurés au Tribunal révolutionnaire, en déclarant les faits, seront tenus de déclarer l'intention dans laquelle ils auront été commis [1]. » Cette prescription ne fut pas suivie à la lettre. Dans beaucoup d'affaires, le Président continua à sous-entendre la question intentionnelle, ainsi qu'on le voit par la lecture du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*. Habituellement, il la posa dans ces termes : « L'accusé a-t-il agi dans des intentions criminelles et contre-révolutionnaires? » Il est évident que ces deux mots pouvaient s'interpréter en des sens très différents, le mot *criminelles* s'appliquant à ce qui aurait été ordinaire, et le mot *contre-révolutionnaires*, à ce qui aurait été politique dans le délit.

Dans l'affaire du Comité de Nantes, la première question avait été ainsi posée :

« Est-il constant qu'il a existé dans le département de la Loire-Inférieure, et particulièrement dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences contre la sûreté du peuple français et la liberté des citoyens;

« En commettant des actes arbitraires, en ordonnant d'exécuter sans jugement des Brigands, parmi lesquels il y avait des femmes et des enfants; en disposant de la vie de citoyens qui n'étaient point Brigands; en faisant cruellement périr, par des noyades et des fusillades, des prêtres sujets à la déportation, et des citoyens contre lesquels il n'y avait aucune preuve de délits, ou qui expiaient, par une détention mo-

de celle-ci : « A-t-elle agi avec des intentions criminelles et préméditées? » Dénoncé à ce sujet par Fouquier-Tinville, comme coupable de faux, Montané fut arrêté, poursuivi lui-même devant le Tribunal révolutionnaire et acquitté, le Jury (c'était après le 9 thermidor) ayant déclaré qu'il n'avait point agi dans des intentions contre-révolutionnaires. M. Vatel est convaincu qu'il avait voulu sauver Charlotte, et a pris l'engagement de le prouver. (Ch. VATEL, *Note et Renseignements sur le Fac-simile de la Lettre de Charlotte de Corday à Barbaroux*, p. XXVIII, et *Procès criminel de Charlotte de Corday devant le Tribunal révolutionnaire*, p. 89 et 90; — CHÉRON DE VILLIERS, *Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont; sa vie, son temps, ses écrits, son procès, sa mort*, p. 393; — CAMPARDON, t. II, p. 208; — PROUSSINALE (Roussel) *Histoire du Tribunal révolutionnaire*.

[1] Décret du 24 thermidor; *Procès-verbal de la Convention nationale*. T. XLIII. p. 161.

mentanée, une faute légère; en s'emparant des fortunes et des propriétés; en comprimant par la terreur tous les citoyens, en les armant les uns contre les autres, et, enfin, en abusant des pouvoirs délégués par le peuple? [1] »

La réponse fut affirmative : seulement, le jury déclara « qu'il n'était pas constant que ces manœuvres et intelligences eussent été commises pour armer les citoyens les uns contre les autres », comme le portait la question ci-dessus soumise au jury.

La seconde question (relative à la part prise par chacun des accusés aux faits déclarés constants, et nécessairement différents pour chacun d'eux) était ainsi conçue vis-à-vis de D'héron :

« Jean D'héron est-il convaincu de s'être rendu l'auteur ou le complice de ces manœuvres et intelligences, en commettant des assassinats de femmes et d'enfants, portant publiquement à son chapeau l'oreille d'un homme qu'il avait tué; en assassinant deux enfants qui gardaient paisiblement leurs troupeaux? »

La réponse fut encore affirmative; mais le jury expliqua que D'héron n'était pas convaincu d'avoir commis des assassinats sur des femmes, comme le portait (sans que nous puissions deviner sur quel fondement) la question qui lui était soumise.

Enfin, sur la troisième question : « Est-il convaincu d'avoir agi méchamment et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires? » la réponse était négative.

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

[1] On peut trouver que la procédure, qui confondait dans une accusation de complot unique, une foule d'individus à qui l'on reprochait des faits tout à fait distincts, tout à fait personnels, d'individus qui ne s'étaient jamais rencontrés se ressentait fâcheusement des tendances de l'esprit révolutionnaire contre lequel elle était une protestation.

LE TOMBEAU DE LA MORICIÈRE

A M. PAUL DUBOIS

Heureux le grand chrétien qui reçoit cet hommage !...
Vous étiez, grâce au ciel, un maître à sa hauteur
Et de force à lutter, en taillant cette image,
Avec notre Colomb, le merveilleux sculpteur *.

Vous montez à son rang par un si noble ouvrage,
Et, louant à jamais leur puissant créateur,
La *Charité*, la *Foi*, l'*Histoire*, le *Courage*,
De chacun des passants font un admirateur.

Ah ! remerciez Dieu : cette fortune est rare,
Pour la main qui pétrit le bronze et le carrare,
De coucher un tel homme au pied des saints autels,

Un immortel soldat qui vous immortalise,
Qui se sacrifia pour sa Mère l'ÉGLISE,
Et que l'ÉGLISE paie en honneurs éternels !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, octobre 1879.

* Michel Colomb, à qui notre cathédrale doit le tombeau de François II, ce chef-d'œuvre.

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE

UN DUEL A COUPS DE JARRETS

Lorsque les combats eurent pris fin dans la Vendée, le pays fut néanmoins occupé militairement. Cette précaution n'était pas inutile, car, bien que la masse de la population désirât la paix, il ne manquait pas d'hommes qui n'avaient déposé les armes qu'à regret et qui étaient tout disposés à les reprendre à la première occasion. D'un autre côté, les patriotes par leurs provocations entretenaient les haines mal éteintes, et ils avaient tout autant besoin que les autres d'être surveillés. Pour ce double motif, on avait établi des détachements de troupes dans toutes les localités qui, à raison de leur population ou au point de vue stratégique, avaient une certaine importance. Les relations entre ces troupes et les Vendéens n'étaient pas toujours bienveillantes, mais du moins l'état de guerre avait cessé.

Le cantonnement de Pouzauges était commandé par le général Lauras. Son autorité s'étendait probablement plus loin, mais j'ignore les limites de son commandement.

Lauras était un homme athlétique et passionné pour les exercices du corps. Il remplissait ses devoirs de soldat, mais il n'avait pas pour les Vendéens la haine aveugle de son parti ; il rendait justice à leur courage et il ne cachait pas son admiration pour leur dévouement.

Il n'avait pas la même estime pour les patriotes ; la bassesse de leurs sentiments le révoltait, et quelquefois il leur lançait des sarcasmes d'une ironie véritablement cruelle. Toutefois, comme sa position lui imposait des ménagements, il dissimulait de son mieux

le mépris qu'il avait de leur conduite et il entretenait avec eux les rapports nécessaires.

Un jour qu'il dînait avec plusieurs d'entre eux, il leur dit, à la fin du repas : — Voyons, citoyens ! vous qui couriez si bien devant les brigands, voulez-vous faire une course au pas gymnastique pour hâter la digestion ?

— Général, répondit l'un des convives, tu dois savoir que nous n'avons pas été seuls à fuir devant les brigands, et, pour l'honneur de tes épaulettes, tu devrais parler un peu moins de la souplesse de tes jarrets.

— Assez sur ce ton ! reprit Lauras ; ça finirait mal ! Vous savez que je suis comme les chevaux : quand ils ont mangé leur avoine, ils demandent à marcher et s'ennuient à l'écurie. Mais courir seul c'est stupide ; je voudrais un adversaire digne de moi.

— Si ce n'est que cela, on peut te satisfaire ; nous ferons venir le capitaine *La Pipe ;* il te rendra des points.

— Le capitaine *La Pipe !* qu'est-ce que c'est que ça ? Un brigand sans doute ? Mais ça m'est égal ; s'il a de bonnes jambes et de bons poignets, faites-le venir ; vous serez spectateurs. Ce nom-là promet ; je serai enchanté de faire sa connaissance et de faire assaut avec lui.

La partie fut acceptée de part et d'autre, et l'on convint que l'enjeu serait un bon dîner payé par le vaincu.

Dès le lendemain, un des intéressés se rendit à la Pommeraye-sur-Sèvre et alla trouver Joseph Bonin, sur l'agilité duquel on avait compté.

Bonin était un modeste cordonnier, qui avait repris son tranchet sans beaucoup de plaisir et qui s'en servait avec une aptitude peu remarquable. En revanche, c'était un rude soldat, très estimé de ses compagnons d'armes pour sa bravoure et sa loyauté. Il avait le titre de capitaine, et on l'avait surnommé *La Pipe,* parce qu'il avait l'habitude de fumer, chose assez rare parmi les Vendéens.

Le commissionnaire lui fit part de ce qui s'était passé ; il ajouta qu'il s'agissait pour lui et ses amis, outre l'honneur engagé, de gagner ou de perdre un dîner, et qu'il en aurait sa part, quel que fût le résultat.

Bonin était tout disposé à accepter, car ses jambes lui avaient rendu d'assez bons services pour qu'il eût confiance en elles; mais ses comptes n'étaient pas très en règle avec les républicains. A dire vrai, il avait toujours observé les lois de la guerre; on ne pouvait lui reprocher ni une violence ni un larcin; mais, outre qu'il s'était battu une centaine de fois contre les bleus, il avait éludé la conscription, il avait été pris et il s'était évadé. Il savait par expérience tout ce que les amnisties et les traités de pacification avaient d'élasticité, il se tenait sur ses gardes et n'était pas sans crainte. De plus, il se défiait des patriotes de Pouzauges, avec lesquels il avait échangé plus de coups de fusil que de poignées de main.

Il répondit donc à l'envoyé : — Votre proposition peut être sérieuse, mais, pour le croire, il me faut autre chose qu'une parole. Si c'est le général Lauras qui me demande, qu'il me donne un sauf-conduit; c'est un homme d'honneur; sur sa promesse, j'irai à Pouzauges. Sans cela, n'y comptez pas.

Le sauf-conduit fut donné et Bonin se rendit à Pouzauges, au jour convenu. On le présente à Lauras, qui, en le voyant, ne fut pas éloigné de croire à une plaisanterie. Bonin était de taille médiocre et avait les jambes cambrées comme un cavalier. Ses yeux étaient noirs et petits, son nez court et taillé en biseau et sa barbe peu fournie. Seules, sa poitrine saillante et ses larges épaules annonçaient de la vigueur.

Lauras redressa devant lui sa haute taille, le regarda fixement et l'examina de la tête aux pieds. Bonin avait son chapeau à la main et demeura impassible sous ce regard scrutateur.

Le général lui tendit la main : — C'est donc toi, lui dit-il, qu'on appelle le capitaine La Pipe ?

— Oui, général ! et je crois avoir assez honoré ce sobriquet pour n'en pas rougir.

— Tu dois avoir raison, car tu es un brave; je m'y connais ! Cependant, ce n'est pas pour montrer ton courage que tu es ici; il s'agit de jouer des jambes. Les tiennes méritent-elles la réputation qu'on leur fait ?

— Général, je n'en sais rien, mais je puis bien dire pourtant

que, si elles étaient tout à fait mauvaises, il y a longtemps que vos soldats m'eussent fait passer dans l'autre monde.

— Tu n'as donc pas peur des miennes?

— Je ne puis rien dire pour le moment; je ferai de mon mieux; si vous êtes plus agile que moi, je n'en serai pas jaloux.

— Tu parles sensément, mon garçon. C'est bien! Mais lequel aimes-tu le mieux, courir ou sauter?

— Oh! ça m'est à peu près égal; mais, si nous choisissons la course, l'un de nous deux prendra nécessairement le devant, et l'autre aura l'air de le poursuivre: or c'est un métier que nous avons fait assez longtemps l'un et l'autre; je suppose que vous n'auriez pas plus de plaisir que moi à le continuer.

— Ta plaisanterie vaut une bonne raison; j'accepte. Repose-toi et dans une heure nous nous retrouverons sur la place.

Les deux champions furent exacts au rendez-vous, et les spectateurs ne manquaient pas.

Il y avait là ce que l'on appelait des *buvards*, c'est-à-dire de petits tonneaux défoncés par un bout, dans lesquels on mettait de l'eau pour l'usage de la troupe. Lauras en fit aligner une demi-douzaine, en réservant un peu d'espace entre chacun d'eux.

Quand ils furent ainsi disposés, il dit à Bonin: — A présent, mon garçon, il s'agit de sauter dans le premier buvard et dans les autres, si l'on peut. Veux-tu commencer?

— Oh! non, général, à vous l'honneur d'aller le premier. Puis vous me faites faire là une manœuvre que je ne connais pas. En vous voyant agir, je saurai un peu mieux comment il faudra m'y prendre.

Lauras quitta son habit d'uniforme; il sauta lestement dans le premier buvard, puis dans le second, et dans le troisième, où il s'arrêta.

— Voyons, La Pipe, à ton tour! Je crois que je serai battu; mais je ne m'en plaindrai pas. Commence et fais de ton mieux.

Depuis qu'il observait Bonin, il avait vu, à l'aisance de ses mouvements, que sa première impression n'était pas juste, et il avait

cru remarquer que ses petits yeux prenaient une expression légèrement narquoise.

Quand il fut sorti de son tonneau, La Pipe quitta, lui aussi, sa petite veste et son chapeau. Il joignit les pieds et sauta dans le premier buvard, en s'élevant de trente ou quarante centimètres au-dessus du bord. De deux autres bonds il fut dans le troisième. Il s'arrêta et, sans paraître essoufflé, il dit, du ton le plus tranquille :

— Faut-il aller plus loin, général, ou voulez-vous recommencer?

— C'est inutile, répondit Lauras, je suis battu, et bien battu! Sors de là, le combat est fini. Tu peux te flatter, mon garçon, d'avoir de bons jarrets. Si tes camarades étaient comme toi, il n'est pas étonnant que vous ayez si bien réussi à échapper à nos colonnes. Mais, dis-moi, en as-tu trouvé beaucoup de ta force dans votre armée?

— Je n'étais pas le moins agile, mais M. Texier de Courlay sautait deux sillons de plus que moi.

— Diable! deux sillons de plus! je lui en fais mon compliment, et je te félicite aussi toi, tu es un rude jouteur. C'est égal, je suis enchanté de ton succès, j'ai perdu un dîner, mais je le mangerai de bon cœur avec toi.

Un moment après on se mit à table. Lauras plaça Bonin à côté de lui, et durant le repas, ils s'entretinrent ensemble de leurs campagnes. Le général fut tout surpris d'entendre son interlocuteur lui rendre un compte fort lucide des combats auxquels il s'était trouvé, et montrer une intelligence de la guerre qu'il était loin de soupçonner dans un petit cordonnier de vingt-trois ans.

En le congédiant, il lui dit : — Tu es un brave et loyal garçon ; j'espère que tu n'auras pas besoin de mes services, mais si par hasard ils te devenaient nécessaires, tu peux t'adresser à moi, je me ferai un plaisir de t'obliger.

Bonin remercia de son mieux, et regagna sa petite maison de la Pommeraye.

L. AUGEREAU,
Curé du Boupère.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE, revue mensuelle (un cahier de 20 pages par mois). Prix, 20 fr. — 39, rue de Babylone, Paris.

Tous les amis des études philosophiques avaient craint que la mort du savant M. Bonnetty n'entraînât dans la tombe les *Annales de philosophie chrétienne,* dont il fut le fondateur et dont on peut dire qu'il était depuis 49 ans l'âme et la vie; mais heureusement il n'en sera rien; l'œuvre sera continuée; aux anciens collaborateurs du vieil athlète viendront même se joindre des professeurs de nos universités catholiques et, en général, les hommes les plus considérables parmi nous, dans les sciences théologiques, philosophiques, historiques et naturelles.

Nos adversaires multiplient, le plus qu'ils peuvent, les recueils de ce genre, mais dans un sens tout opposé. Leur *Critique philosophique,* leur *Revue politique,* leur *Revue occidentale,* leur *Revue scientifique* sont autant de béliers frappant, à coups redoublés, l'ordre religieux et social pour le démolir, et nous n'avons jusqu'à ce jour à leur opposer que les *Annales de philosophie chrétienne.* Celles-ci, du moins, ne faibliront pas dans la lutte et elles la soutiendront avec la vigueur qu'a montrée, pendant tant d'années, M. Bonnetty.

Le nouveau directeur des *Annales* est M. Xavier Roux. « Elle ne pouvait être confiée à des mains plus habiles, » lui écrivait quelques jours avant sa mort l'archevêque si regretté de Bourges, et il ajoutait : « Je ne doute pas que les *Annales* ne conservent, sous votre direction, la *place hors ligne* qu'elles occupent dans l'apologétique chrétienne, et qu'elles doivent à cinquante années d'un labeur aussi intelligent qu'infatigable. On peut dire, sans exagération,

qu'elles forment *un véritable arsenal où viennent sans cesse puiser les défenseurs de la vérité.* Il importe que cet arsenal nous demeure toujours ouvert et toujours enrichi des nouvelles découvertes de la science. »

« Profiter de toute science et combattre l'erreur, lui écrivait, de son côté, le P. Monsabré, tel est votre devoir et votre mission, » et il signalait spécialement à ses coups l'*expérimentalisme* « qui, disait-il, abuse de l'observation de la nature et voudrait nous river à la matière, en nous interdisant l'étude des causes supérieures. »

Mgr Besson, évêque de Nîmes, recommande à M. Roux de *méditer* l'Encyclique de Léon XIII sur l'étude de la philosophie, pour y apprendre quelle doit être, en face de la fausse science, l'attitude de la science chrétienne, et de donner la première place dans ses travaux aux grandes lumières que les définitions multipliées de Pie IX ont répandues sur les études philosophiques.

On comprend ce que peut être une *Revue* inspirée par de tels guides. Chaque livraison comprendra deux parties : la première consacrée à des articles sur la philosophie, la science, les traditions primitives du genre humain, et les origines historiques du christianisme ; la seconde, à une analyse des *Revues* du monde entier, à un résumé des travaux des académies et à une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages qui touchent au mouvement scientifique et philosophique.

Le cadre est vaste ; mais tout nous fait espérer qu'il sera rempli. L'œuvre fondée par M. Bonnetty a de grands souvenirs ; *meminisse juvabit.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

HISTOIRE DE LA MARINE DE TOUS LES PEUPLES, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS, par M. A. du Sein, professeur de l'Ecole navale en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, etc. — 2 vol. in-8o ; Paris, Firmin Didot. Chez l'auteur, à Kerhalloche, en Lambezellec, près Brest (Finistère).

Depuis un certain nombre d'années, l'histoire de la marine, longtemps négligée et assez peu connue, a été étudiée avec soin, et mise dans un haut relief, qui ne permet plus de rester étranger à

cette branche glorieuse et intéressante des annales des nations maritimes.

Voici sur ce sujet deux volumes compacts ; le premier, publié en 1863, compte 555 pages ; le second, édité en 1879, contient 884 pages, soit un total de 1439 pages.

Pas de préface ; mais un simple *avant-propos* de vingt-deux lignes qui ouvre cette magnifique et substantielle étude, à la façon du poète antique : *Arma virumque cano*... début que suit l'épopée virgilienne que chacun connaît.

« Ce travail, dit l'auteur, fruit de plusieurs années d'études et « de nombreuses recherches, est principalement destiné à la jeu- « nesse; nous espérons toutefois qu'il sera utile encore à ceux qui, « déjà versés dans la connaissance de l'histoire, voudraient ras- « sembler leurs souvenirs, et fixer particulièrement leur attention « sur les faits maritimes.

« Obligé de nous tenir renfermé dans d'étroites limites, nous « avons dû toujours renoncer aux détails et sacrifier à la rapidité « du récit les charmes de la narration. »

Le premier volume s'ouvre par un chapitre préliminaire intitulé : Du navire, qui, dans un exposé rapide, embrasse les perfectionnements successifs des constructions navales, depuis l'arche de Noé jusqu'au vaisseau à hélice, l'une des « plus belles créations du génie moderne. » Puis, tour à tour, les marines égyptienne, phénicienne, juive, assyrienne, persane, grecque, macédonienne, celle des successeurs d'Alexandre, les marines carthaginoise, romaine, vénitienne et génoise déroulent aux yeux du lecteur les fastes de leurs conquêtes, de leur grandeur et de leur décadence.

Le second volume fait connaître la marine ottomane, les marines scandinaves, et ces calamiteuses descentes sur nos côtes envahies et pillées pendant deux siècles ; la marine espagnole, la première un instant, par suite de la découverte du nouveau monde ; la marine portugaise, jadis si florissante ; la marine française, depuis la période gauloise, jusqu'à la date héroïque de 1870-1871 ; la marine anglaise, si fière de sa puissance et de sa force ; la marine hollandaise et son énergique résistance aux progrès de l'Angle-

terre ; .a marine russe, enfin, si humble dans ses commencements, aujourd'hui si redoutable. Peut-être M. du Sein eût-il pu consacrer deux ou trois alinéas aux marines autrichienne et italienne, à la bataille de Lissa, dire un mot de la marine prussienne ? Il est à regretter que, dans cette magnifique étude, si complète, du reste, il ne se trouve pas au moins une note sur les expéditions scientifiques, dirigées avec tant de persévérance vers les régions polaires.

Cependant, cette énumération aussi longue que variée est la preuve la plus complète du labeur incessant auquel a dû se livrer M. du Sein, pour remplir son vaste programme. Il a su constamment se maintenir à la hauteur de sa tâche épineuse, historien érudit, écrivain élégant et habile. Résumant ses récits avec goût et méthode, il a savamment élargi son cadre, en y introduisant les faits saillants de l'histoire des peuples, dont il déroule les destinées maritimes. A l'aide de ces digressions historiques bien choisies, l'esprit se repose un peu des luttes terribles et grandioses dans lesquelles souvent, vainqueurs et vaincus, ensevelis sous les flots de l'élément mobile qui les porte, n'ont pas seulement à combattre contre le fer de l'ennemi, mais encore à se défendre du feu, de l'incendie et de l'eau : quatre adversaires à la fois.

De nombreux bois illustrent le texte, sorti d'une de nos typographies les plus estimées. Ils représentent des types de bâtiments, des cartes géographiques, les positions des armées navales en présence, soit au commencement, soit à la fin de l'action, et facilitent singulièrement l'intelligence des descriptions.

Les volumes de M. du Sein ont droit certainement à une place honorable parmi ceux qui traitent de la marine. Ils seront également bien placés dans toutes les bibliothèques et dans toutes les mains. Les jeunes imaginations qui se complaisent aux récits des grandes batailles navales, y suivront un véritable cours d'histoire. Ceux qui s'intéressent aux questions maritimes pourront les consulter avec avantage, et les écrivains y avoir sûrement recours.

Nous aurions désiré en citer de nombreux extraits ; mais l'espace restreint qui nous est accordé ne le permet pas. Toutefois,

nous reproduirons ces lignes, qui terminent le beau tableau de la marine française :

« Il ne nous appartient d'indiquer ici ni nos prévisions, ni nos « préférences entre les différents partis qui, malheureusement, « divisent notre infortuné pays ; tout ce qu'il nous convient de « dire c'est que la France, nation profondément catholique, ne « retrouvera la véritable paix et la véritable grandeur que lors- « qu'elle reviendra aux traditions de la politique chrétienne et « mettra ses institutions d'accord avec les lois du christianisme. « Puisse-t-elle arriver à ce résultat désiré sans avoir besoin de « nouvelles et cruelles leçons ! »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

LA BRETAGNE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE. Étude sur les Académiciens bretons ou d'origine bretonne, par M. René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique.

M. René Kerviler vient de publier, en un beau volume in-8° de 544 pages, à la Société de librairie catholique (V. Palmé, Paris, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain), la série de ses études, dont notre *Revue* a eu la primeur. On sait que l'Académie les a honorées de l'une de ses couronnes en 1877.

Cette seconde édition contient une foule de documents nouveaux ; elle a été entièrement refondue et perfectionnée. M. Kerviler a même profité pour elle de véritables découvertes biographiques, qu'il a faites dans ces derniers temps, avec le concours de M. Arthur de la Borderie. C'est ainsi qu'il a reconnu que J.-J. de Villayer était le beau-frère des deux du Chastelet, comme ayant épousé en premières noces une de leurs sœurs. Ce fut vraisemblablement son principal titre à l'élection académique, et voilà constituée une dynastie littéraire que personne n'avait soupçonnée jusqu'ici. Un grand nombre de pièces sont réunies, en appendice, sur les trois ducs de Coislin, et l'histoire de ce duché est maintenant complète. Mais nous voulons laisser à nos lecteurs le plaisir de la surprise, et nous leur conseillons fort la lecture de ces consciencieuses études, devenues presque nouvelles, qui, ainsi

réunies, forment un véritable monument élevé à l'histoire littéraire de notre chère province.

M. le docteur J. Foulon-Ménard.

Le samedi 18 octobre, un nombreux concours d'amis suivait les funérailles de M. le docteur Joseph Foulon-Ménard, célébrées dans l'église Saint-Nicolas. Encore bien qu'il n'ait jamais rempli chez nous aucune fonction publique, et quoiqu'il eût à peine et pendant peu d'années exercé la médecine, sa mort laissera cependant dans notre ville un vide qui ne sera point comblé. C'est qu'à une époque où les physionomies s'effacent et où les individualités sont de plus en plus rares, M. Foulon était *quelqu'un*. Il avait échappé à cette maladie dont aujourd'hui nous sommes tous atteints, l'insignifiance. Jusqu'à son dernier moment, il est resté l'homme de cette génération des dernières années de la Restauration et des premières années du Gouvernement de Juillet, dont on peut dire ce que Royer-Collard disait de l'une des Chambres de ce temps-là : « J'en ai connu de meilleures, j'en ai connu de pires ; je n'en ai pas connu de pareilles. »

Né à Mauron, dans le Morbihan, au sein d'une famille profondément chrétienne, élevé au Petit-Séminaire de Nantes, M. Foulon vint à Paris vers 1832, et vécut de la vie ardente de cette époque, côtoyant le Mennaisianisme d'abord, puis le Buchezisme, épris d'une passion également vive pour la religion, pour l'art et pour la liberté, ami d'Ozanam, de Lacordaire et de Piel, le savant et pieux architecte, à qui nous devons les plans de notre église de Saint-Nicolas. Lorsqu'il eut quitté Paris pour venir se fixer à Nantes, il devint l'un des premiers membres de nos Conférences de Saint-Vincent de Paul. En 1842, il publiait des *Lettres à la Société de Saint-Vincent de Paul de Nantes,* où se montraient, à côté d'idées généreuses, mais où l'utopie jouait un trop grand rôle, une foi profonde et un élan de cœur admirable. Depuis, et pendant quarante ans, M. Joseph Foulon a déployé, dans des voies multiples, ses rares et brillantes aptitudes. Collectionneur, il a été

l'un des premiers à Nantes à apprécier la valeur artistique de ces meubles d'autrefois, si recherchés aujourd'hui, alors si dédaignés; archéologue, il a publié sur *la Télégraphie gallo-romaine* et sur *les Moulins primitifs* des études singulièrement curieuses et dans lesquelles, en dépit de l'aridité du sujet, il a su mettre cette vie, cette flamme, qu'il apportait en toutes choses; littérateur, il a tracé avec une verve et un *humour* rares le portrait de *Transon*, l'un de ces originaux qui faisaient, il y a trente ans, la joie des curieux, lorsqu'il y avait encore des *curieux* et des *originaux;* et, il y a quelques mois à peine, il insérait, dans les *Mélanges* des Bibliophiles bretons, un *Conte de Merlin*, plein d'esprit et de belle humeur; écrivain politique enfin, il a fait paraître en 1871, au lendemain de nos désastres, un livre sur *les Fonctions de l'État*, dans lequel il a jeté, à côté d'idées d'une justesse très contestable et que, pour notre part, nous n'hésitons pas à repousser, des vues neuves et dont quelques-unes, tenues aujourd'hui pour paradoxales, pourraient bien devenir un jour des vérités.

Certes, ce sont là des travaux remarquables à plus d'un titre, et pourtant M. Foulon n'y a mis qu'une partie de son talent et de sa verve, toujours exubérante, souvent bizarre, mais parfois éloquente, et dont ceux qui l'ont connu ne perdront jamais le souvenir. Malheureusement, cette mine si riche qu'il avait en lui, M. Joseph Foulon était inhabile à l'exploiter, et il voyait le succès aller à d'autres, dont le seul titre souvent était un savoir-faire distingué mis au service d'une intelligence médiocre. Il y a longtemps que Montaigne a dit: *On n'est pas de la troupe, si on ne vague le train commun.* — A défaut du succès, l'estime publique du moins ne lui aura pas manqué, et il laissera dans notre ville le souvenir d'un homme de talent, et d'un homme d'honneur. Esprit incomplet sans doute, mais supérieur par plus d'un côté, M. Joseph Foulon a mérité que l'on dise de lui que, dans un temps où la vulgarité règne et où la médiocrité gouverne, il a été le contraire d'un homme vulgaire et le contraire d'un homme médiocre.

EDMOND BIRÉ.

MÉLANGES

Les journaux de Nantes ont publié la lettre que voici :

Paris, 13 octobre.

« Monsieur et honoré confrère,

« Permettez-moi de réclamer de votre bonne confraternité l'insertion de la note suivante.

« Les fêtes de la *Pomme,* qui doivent avoir lieu à Nantes, sont renvoyées au mois de décembre. Un avis prochain indiquera la date précise. Le concours littéraire est prolongé jusqu'au 20 novembre.

« Le ministère des beaux-arts a accordé à la *Pomme* une coupe en bronze, destinée à récompenser le meilleur sonnet sur Michel Colomb.

« Agréez, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Le président de la *Pomme,*

« CHARLES MONSELET. »

— Nous avons mentionné, dans notre compte rendu du dernier Salon, une charmante aquarelle de M. Rousse, frère de notre poète. Le 12 octobre, un journal de Bordeaux, le *Courrier de la Gironde,* en signalait deux nouvelles dans ces termes, très flatteurs pour notre compatriote :

« Nous avons, hier, remarqué deux jolies aquarelles signées *Rousse :* l'une dans la vitrine de M. Mendes, où l'on peut la voir le jour et dans la soirée ; l'autre chez les demoiselles Duchemin, rue Vital-Carles ; cette dernière n'est visible que le jour, puisque la vitrine le soir n'est jamais éclairée.

« Ces deux jolies marines ont été traitées avec infiniment d'art, d'exactitude et de goût. L'intérêt de la facture se joint à la justesse des tons, dont le pinceau de M. Rousse a parcouru la gamme d'une façon des plus délicates. Si nous avions à choisir entre le steamer mouillé dans les eaux de Buenos-Ayres et l'aviso, nous serions embarrassé, car ces deux aquarelles sont également excellentes. La lumière s'y trouve distribuée avec autant de science que d'habileté. Les navires sont reproduits avec une précision mathématique : on pourrait compter tous les mâts, tous les cordages ; pas un seul n'a été oublié. Les gabares embossées près du grand bâtiment pour opérer son chargement ou son déchargement sont vivantes et animées par le peuple brun des matelots placés à bord ; le ciel est bien éclairé ; la mer soulève de petites vagues saumâtres ; on respire, on sent l'air salin. Tout cela a été conçu et rendu avec une profonde connaissance des lois de la perspective et dans des teintes fraîches et lumineuses d'un effet des plus pittoresques. Les amateurs s'arrêteront sûrement devant ces aquarelles. »

— Le *Temps* citait, il y a quelques jours, les tableaux de M. Luc-Olivier Merson parmi les plus remarqués de l'exposition de Munich. Nous sommes heureux d'apprendre que le jury de cette exposition a décerné une médaille d'or à notre jeune et déjà célèbre compatriote.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AVENTURES DE TROIS RUSSES ET DE TROIS ANGLAIS DANS L'AFRIQUE AUSTRALE; par Jules Verne. In-4°, 207 p. avec 53 vign. Paris, Hetzel..... 5 fr.

BÉNÉFICES (DES) ACCORDÉS AUX HÉRITIERS (DROIT ROMAIN); DU BÉNÉFICE D'INVENTAIRE (DROIT FRANÇAIS); par Marcel Planiol, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit. In-8°, 208 p. Paris, imp. Donnaud.

BRETAGNE (LA) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE. Etudes sur les Académiciens bretons ou d'origine bretonne; par René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2e éd., augmentée de nouveaux documents inédits. Paris, Victor Palmé. In-8°, XXIV-544 pp.

CHALOTAIS (LA) ET LES JÉSUITES, précédé d'une préface et d'une notice biographique; par Bertrand Robidou, rédacteur en chef de l'*Avenir*, de Rennes. In-8°, XLIII-195 p. Rennes, imp. Caillot..... 2 fr.

CINQ SEMAINES EN BALLON. Voyage de découvertes en Afrique par trois Anglais; par Jules Verne. In-4°, 271 p. avec vign. Paris, Hetzel.. 5 fr.

COMPTE RENDU DE L'*Histoire de Savenay*, de M. Ledoux; par M. L.-J. Prevel. In-8°, 12 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

(Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1878.)

ERDRE (L'); par Constant Guimard. In-32, 15 p. Nantes, lib. Mazeau; Morin..... » 10

LETTRE A M. GAMBETTA, EN RÉPONSE A SON DISCOURS DE ROMANS; par l'abbé Kersaho, recteur de Locoal-Mendon. Petit in-8°, 12 p. Lorient, imp. et lib. Chamaillard.

MAIN (LA), diction en vers; par J.-L. de la Monneraye. Gr. in-4°, 3 p. Lorient, imp. et lib. Chamaillard..... » 50

MICHEL STROGOFF, suivi d'UN DRAME AU MEXIQUE; par Jules Verne. *16e éd.* In-18 jésus, 312 p. Paris, Hetzel..... 3 fr.

MORCEAUX CHOISIS DE CHATEAUBRIAND. Religion, morale, histoire, etc. 7e *édition*, publiée par Ad. Rion. In-16, 64 pp. Paris et départements, tous les libraires..... » 10

NOTE SUR LES GISEMENTS DE L'ÉTAIN EN BRETAGNE, au point de vue de son commerce, à la période dite du bronze; par le comte de Limur. In-8°, 12 pp. Vannes, imp. Galles.

(Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2e semestre 1878.)

NOTICE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ROMAINES DE LA COMMUNE DE RIEC (FINISTÈRE). In-8°, 22 pp. Quimper, imp. Jaouen.

(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.)

PAYS (LE) DES FOURRURES; par Jules Verne; 1re partie. *15e éd.* In-18 jésus, 334 p. Paris, Hetzel..... 3 fr.

LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE*

FOREIGN BODL: LIBR. PERIODICALS

VIII

Extrait de la séance de la Municipalité de Redon, du 12 février 1790 [1].

Lecture faite d'une lettre, en date du jour d'hier, de Monsieur de Coislin du Cambout par laquelle il annonce que son château de Carheil, situé à quatre lieues de cette ville, était menacé d'incendie par une troupe de brigands répandue dans les campagnes qui en sont voisines et par laquelle il prie la municipalité de lui envoyer le secours de la brigade de maréchaussée, le corps municipal a arrêté que Monsieur le maire requerrait la brigade de maréchaussée de se transporter sur le champ à la maison de campagne de Carheil, pour donner à Monsieur de Coislin du Cambout toute l'assistance qui lui sera possible.

Le corps municipal, touché de ne pouvoir opposer au brigandage qui se manifeste dans les campagnes des moyens imposants et

* Voir la livraison d'août 1879, pp. 104-125.

[1] Archives municipales de Redon. Série L, reg. 16.

efficaces, attendu que la milice nationale de cette ville n'est point suffisamment armée, a chargé Messieurs du bureau de demander incessamment 150 fusils et bayonettes à l'épreuve, soit à Lorient, soit au Port-Louis; en second lieu, a arrêté de demander sur le champ à la municipalité de Rennes le secours de deux compagnies d'infanterie.

DU BIGNON, *maire.*
LOAIZEL, *recteur.* — THOMIN, *curé.* — LAURENT. — MACÉ. — MENAUD. — EVIN fils. — PATY.
POIRIER, *procureur de la commune.*
PAVIN, *secrétaire greffier.*

IX

Extrait de la séance du Conseil général de la commune de Redon, du 13 février 1790 [1].

.... Le Conseil général de la commune, prenant en considération l'arrêté du corps municipal du jour d'hier, a arrêté que Monsieur le commandant des neuf dragons montés du régiment de Conty faisant route de Guingamp à Ancenis et qui arrivent demain en cette ville, serait requis par Messieurs du bureau municipal d'y séjourner avec la troupe jusqu'à nouvel ordre; en conséquence qu'un logement leur serait préparé dans la cazerne du gouvernement et que le régiment de Conty serait prévenu par le premier courrier, ainsi que Monsieur de Thiard.....

X[2]

Le 23 janvier (1790), M. Dayot fut député de la part de l'ancienne municipalité, pour demander notre agrément de céder nos cloîtres

[1] Archives municipales de Redon. Série L, reg. 16.

[2] Ma collection (papiers Villenave). Cette pièce et la requête des Bénédictins (N° XX) font partie d'un dossier formé par Villenave. En marge de ladite requête, Villenave a écrit : « 1790 (14 *fév.*) *Pillage et incendie de l'abbaye de Redon.* — *Pièces « envoyées à J. Pierre Le Breton, moine Bénédictin de cette abbaye et membre alors « de l'Assemblée constituante.* »

et notre réfectoire, afin de s'y assembler pour organiser la nouvelle. Je luy fis toutes les observations requises en pareille circonstance, *que nous avions déjà couru de gros risques dans semblable attroupement*, que dans ce moment il fallait considérer que non seulement les paisans, mais même de très mauvais sujets habitants de la ville avaient la tête exaltée et qu'il en pourrait résulter de très tristes événements pour nous ; il me répondit que nous pouvions être très tranquilles, que tous les honnêtes gens y mettraient bon ordre et empescheraient qu'il n'y eût aucun trouble. Je me rendis à ses raisons, sentant bien que si nous ne le faisions, ils y viendraient de force. En conséquence, je lui dis que nous avions toujours été bon patriotes, que nous avions toujours été portés d'inclination à obliger non seulement Messieurs de la Maison de ville, mais aussi tous les habitants de la paroisse ; qu'ainsy, d'après notre bonne volonté et notre consentement, ils pouvaient user de nos appartements comme ils le jugeraient à propos. Son rapport fait à la municipalité, on le redéputa pour nous faire des remerciements honnestes.

Le 26 du même mois, tous les citoyens actifs au nombre desquels on ne jugea pas à propos de nous mettre, s'assemblèrent au lieu désigné, et élurent pour président de l'assemblée M. du Favoedic, ensuite pour maire M. Dubignon, et pour procureur le sieur Poirier, directeur des Calvairiennes. Les séances des deux premiers jours furent assez tranquilles ; mais le jeudy (28) on reçut une lettre portant la nouvelle bien confirmée de l'incendie du château de M. de Trelo, à Renac. On eut l'indiscrétion de la lire en pleine assemblée. Lecture faite, il se fit un grand murmure dans l'assemblée ; les têtes furent tout à coup exaltées, et s'échauffèrent au point que plusieurs furent insultés, surtout M. Joyaut de Couenongle, de la part de grossiers paysans qui s'attroupèrent dans le cloître, menaçant de mettre tout à feu et à sang. Plusieurs honnestes gens employèrent tout leur zèle pour appaiser ces brutaux ; ce qui devint inutile : la séance fut rompue. Les paysans se décidèrent à l'enlèvement et expoliation de tout le chartrier ; prirent à

leur tête M. le maire et leur procureur de la commune, interpellèrent notre procureur pour leur faire ouverture dudit chartrier. Je m'y transportay ainsy que nos Messieurs, où nous leur représentâmes, avec toute l'honnêteté et la douceur possible, que nos biens et nos titres appartenaient, par le décret de l'Assemblée nationale, au Roy et à la nation ; que leur manière d'agir était illégale ; qu'ils seraient responsables au Roy et à la nation du forfait que leur inspirait la fureur dont ils étaient affectés ; qu'il pourrait en résulter pour eux de tristes événements. Ils n'eurent aucune considération pour ma représentation ; au contraire, ils nous insultèrent en se déterminant absolument à l'enlèvement des papiers. Cédant à la force et à la violence, on leur ouvrit le chartrier, et commençèrent à en transporter à la maison de ville, lieu qu'ils avaient choisi pour les déposer, afin d'estre plus à même de transporter et s'emparer de tous ceux qui pourraient leur estre plus utiles et convenables ; ils exigèrent que je me rendisse à la maison de ville pour en estre le gardien avec deux paisants pendant tout le transport. A peine y en avait-il quelques liasses de transférées, que le sieur Loaisel, recteur, vint interrompre l'opération, en leur disant qu'ils allaient se mettre en compromis, qu'il était plus expédient de mettre tous ces papiers dans des poches et de les sceller ; en conséquence, on reporta les papiers à leur premier lieu, et comme le jour finissait, craignant que nous n'en eussions soustraits, ils se décidèrent à mettre et mirent le sceau de l'abbaye et celui de la ville sur toutes les portes, tant intérieures qu'extérieures dudit chartrier. Ensuite, ne les croyant pas encore en sûreté, nous soupçonnant capables de lever leur sceau, on les leur remit entre les mains et M. *leur* maire leur proposa d'établir une garde des leurs, jour et nuit, qu'ils acceptèrent. Dès le soir se présentèrent vers les neuf heures six paisans armés, tant de Codilo que du Chatelet, Beaurepaire et Leval, pour monter la garde dans le dortoir de l'hôtellerie. Je leur demanday de quelle part ils venaient ; ils me répondirent que c'était de celle de tous les paisants et de M. le maire. J'exigeay qu'ils me donnassent leur ordre par écrit ; n'en

ayant point, je leur dis que je ne les recevrais pas qu'ils n'en eussent ; que de plus ce n'était point dans l'intérieur, mais bien à l'extérieur qu'ils devaient la monter ; qu'ils seraient plus dans le cas de veiller l'ennemy qui pourrait les surprendre au dedans, et les mis à la porte d'où ils se transportèrent chez M. le maire, qui leur expédia un ordre qu'ils m'apportèrent et qui m'enjoignait de les recevoir. Pour lors je les priais de m'attendre un moment. D. Rabany et moy allâmes chez ledit maire et lui témoignâmes notre mécontentement d'une telle conduite à notre égard, que ne nous estimant pas en seureté avec de pareils gens, il lui plût de nous donner une contre-garde composée de six hommes de probité reconnue de la milice nationale avec un officier à leur tête, ce qu'étant disposé à nous refuser, nous luy repartîmes que nous allions de ce pas au corps de garde demander à l'officier une seureté pour notre maison. Nous voyant déterminés, il se rendit lui-même au corps de garde et nous octroya notre demande. La contre-garde arrivée chez nous, nous signifiâmes à l'officier nommé M. le Dault, que nous allions luy donner la chambre St-Sauveur avec feu et chandelle, mais que nous ne voulions pas qu'il admît avec eux les six paisants. Alors il me représenta qu'il était plus expédient qu'il les admît avec luy, attendu qu'il pourrait mieux les veiller et les contenir ; ce qui fut dit fut fait. Cette garde et contre-garde a duré pendant quatre jours (jusqu'au 1er février) ; mais dès le second jour, on ne nous envoya plus d'officiers, mais des gens qui nous étaient très suspects. Soit par inadvertance ou par malice, ce que je n'oserais assurer, ils firent un si grand feu dans la cheminée que le quatrième jour, sur les dix heures du matin, on s'apperçut que le foyer baissait et s'enfonçait sur la salle. Aussitôt on leva le pavé et on vit que tout le linçoire et les poutres d'au-dessus de la salle étaient brûlés ; le feu y était encore. Ce que la garde paisanne ayant vu, se retira et n'est plus revenue. Nous fîmes voir ce mal fait à MM. Coutard, colonel de la milice nationale de Nantes, Le Pot, Dominé et deux gardes de la milice de Nantes, qui dînèrent ce jour chez nous.

Les paisans qui avaient suspendu leur opération pour l'examen de leurs papiers, parce que, disaient-ils, ils n'étaient pas les seuls intéressés et que les autres paroisses telles que Bains, Brain, Langon, Marsac, Marcent et St Nicolas, auraient pu les accuser d'avoir enlevé ceux qui pouvaient les intéresser, firent écrire aux recteurs des susdites paroisses de publier à leurs grandes messes de convoquer le général et d'envoyer deux députés de chaque pour se rendre à Redon et travailler tous ensemble à l'examen de la partie qui l'intéressait, ce qui fut exécuté [1]. Monsieur Poisson, un de nos bons amis, recteur de Bains, M. Collet, prêtre desservant la chapelle de St-Marcellin, et deux autres furent députés pour la paroisse de Bains. Le sieur Maugendre, autre callotin ennemy juré des moines, avec deux députés, se transportèrent audit chartrier ; tous se disputant à qui serait les plus savants ou les plus ignorants, ont passé trois jours consécutifs à examiner et lire ce qu'ils n'entendaient pas plus que leur bréviaire [2]. Fatigués de ne rien conclure, surtout les paysans qui s'ennuiaient de perdre leur temps et de ne point ga-

[1] Les registres de la municipalité de Redon ne font pas mention des événements qui précédèrent l'incendie; mais on trouve dans l'extrait du procès-verbal rapporté par MM. les juges de la sénéchaussée et siége présidial de Rennes du 15 mars suivant :

... Les députés de différentes paroisses au nombre de quinze ou vingt examinèrent tous ces titres, en présence de la commune de Redon, *quoique déjà plusieurs jours avant l'incendie dont la maison était menacée depuis longtemps, quelques gens de campagne se fussent déjà permis d'en faire la vérification, d'y mettre les scellés et d'en faire la garde nuit et jour jusqu'au moment où le feu se manifesta dans la chambre qu'ils avaient demandée pour établir leur corps de garde...*

(Archives municipales de Redon. — Clergé. — Pièces diverses.)

[2] Cette pièce qui n'est pas signée est de la main de Dom Vautey, procureur de l'abbaye, comme le prouve un passage du procès-verbal des juges de la sénéchaussée de Rennes déjà cité. Le 4 mai 1790, ce religieux déclara vouloir rester dans une maison de sa congrégation, mais il ne persista pas dans cette voie, car, d'après l'auteur anonyme de l'*Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon*, Dom Vautey déclara le 23 août qu'il se retirait à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris; mais le 12 décembre suivant, il fit part à MM. les officiers municipaux de Redon qu'il avait l'intention de quitter la vie commune. Il déclara en outre *s'être saisi du septième de l'argenterie de table*, portée dans la déclaration faite à l'Assemblée nationale par l'abbaye de Redon. — Dom Sébastien Vautey était né en Franche-Comté vers 1759.

gner du pain, remirent la partie au mercredy des Cendres pour recommencer leur insolence [1]. Mais, malheureusement, le dimanche gras (14 février) arriva, époque de notre funeste accident. Il y avait près de trois semaines que tous les soirs jusqu'à onze heures et miquit, nous faisions la visite par toute la maison ; nous avons même veillés plusieurs nuits entierres, dans l'appréhension où nous étions qu'il ne se fût glissé quelque ennemy pour nous incendier. Toutes nos diligences, peines et soins sont devenus inutiles, car on nous a surpris ce jour, quoyque toute la matinée jusqu'à dix heures trois quarts, je me promenay dans les cloîtres et à la porte que je fermay quatre fois, le portier n'étant point à sa porterie. A la quatrième fois il rentra, et sur le reproche que je luy fis de son peu d'exactitude et de sa négligence, je lui demanday où il avait passé toute sa matinée. Il me fit une réponse vague à laquelle je n'ajoutay pas beaucoup de foy, le reconnaissant pour un menteur, un ivrogne [2], qui avait des liaisons avec un voisin peu honneste homme, que je luy avais défendu plusieurs fois de fréquenter et que je regardais comme susceptible de luy donner de

[1] L'irritation produite par l'incendie de l'abbaye et le passage suivant de l'*Histoire abrégée de la ville et de l'abbaye de Redon* (page 234), expliquent, sans les justifier, ces écarts de langage :

« Les curés à Redon, simples vicaires perpétuels de l'abbaye, supportaient impa-
« tiemment de n'être point recteurs en titre et s'efforçaient d'amoindrir ou même
« d'abolir tous les usages qui servaient à constater le droit des religieux comme
« recteurs primitifs. »

A la suite de l'incendie de l'abbaye en 1780, Gobrien-Mathurin Loaisel, vicaire perpétuel de Notre-Dame, avait cru le moment favorable d'anéantir entre autres privilèges des religieux celui qui convoquait le peuple tout entier dans l'église Saint-Sauveur pour les prédications de l'Avent et du Carême, les grandes processions et certaines autres fêtes. Il y avait eu à cette époque publication d'un factum du curé contre les moines; réponse de ces derniers; puis un procès qui n'aboutit pas, les religieux ayant pu reconstruire une partie de leur église et recevoir un public nombreux.

Ce récit est conforme au procès-verbal des juges de la sénéchaussée de Rennes, et aux délibérations de la municipalité de Redon.

[2] Ce fut en effet le portier du couvent, le s' L....., qui mit le feu au couvent. On trouvera plus tard ce triste personnage à la tête des plus farouches révolutionnaires de Redon où son souvenir est aujourd'hui abhorré.

mauvais conseils. Enfin je fus m'habiller pour chanter la grande messe. (Notez que quand je fus m'habiller, il n'y avait pas la moindre apparence de feu). A onze heures et quart, au milieu du premier évangile, j'entendis un grand cris de feu et tout le monde se retirants et désertants l'église avec précipitation, ce qui me troubla un peu pour le moment; celà ne m'empescha pas de continuer la messe à basse voix. Quoyque ce soit une bonne action, j'aurais aussy bien fait de me retirer, car sur le champ j'auray fermé les portes tant de l'église que de la sacristie, que je trouvay au sortir de l'autel au pillage de tout le monde. Un prestre même par zèle, sans être revêtu des ornements sacerdotaux, emporta deux ciboires et l'ostensoire avec le St Sacrement à la paroisse. Sitost que je fus déshabillé, je passay dans le cloître. Je vis toute la partie des officiers, de l'hôtellerie, la bibliotèque et la majeure partie du dortoir en feu; des gens armés de haches, enferrant, brisant tout, jettant tous les meubles par les fenestres, déchirant toutes les tapisseries, arrachant toutes les *boiseures* et nous insultant avec la dernière atrocité.

Notez que pendant *toute* l'incendie il ne parut pas un seul paisan, qu'ils avaient assistés à la grande messe de la paroisse, à la sortie de laquelle on en entendit environ une trentaine se dire qu'il était temps de se retirer promptement chez eux; et qu'auparavant la nôtre on en avait entendu trois rôder autour de notre maison, se demandant quelle serait la partie la plus aisée par où ils pourraient mieux réussir. Je n'assure pas ce fait comme certain, attendu que je ne l'ay vu ny entendu, et que les personnes qui disent l'avoir entendu n'ont point dénommé les sujets. Mais ce qu'il y a de certain est que tous les châteaux qui ont été brûlés en Bretagne, ce sont les paisans et vassaux des seigneurs qui ont commis ces forfaits et que celuy qui a mis le premier le feu à Renac est un des plus proches fermiers de M. de Trélo. Ce qu'il y a de surprenant est que la municipalité n'a pris aucune précaution pour empescher les dégâts; point de milice nationale sous les armes, ainsy que cavaliers de maréchaussée pour y mettre bon ordre. Je n'en finirais pas si je

voulais vous détailler toutes les horreurs et exécrations qui ont été commises à ce désastre. Il vous suffit de sçavoir que le peu d'effets qui nous restent sont exposés à l'intempérie de l'air, surtout nos restes de livres; que nous avons essuyé mille indignités et injustices de la part de la municipalité, qui, je vous répète, est des plus mal organisées; que nous sommes sans argent, même, si on peut le dire, sans azile, car si nos voisins n'avaient eu la charité de nous ramasser, nous serions encore sur le pavé [1]. Mais, *quel qu'il* en soit, je me confie en la Providence, et je ne désempareray pas, au risque même d'être massacré, que l'Assemblée nationale ne m'en ait fait signifier un ordre expresse, et qu'elle n'ait pourvu sûrement à ma subsistance, qu'elle me doit puisqu'elle me dépouille de tout. Le cœur noyé dans le chagrin, la rage et la douleur, je finis par vous dire que ce sont tous les paisans qui ont forcé, ainsy que la municipalité, M. Nogues à sortir du pais, menacés de mettre le feu chez luy, souffrir un attroupement de paisants à sa porte pour l'égorger et le massacrer, menaçant également de mettre le feu chez M. Joyaut de Couenongle, ainsi que plusieurs autres qui avaient reçu chez eux les nobles incendiés et leurs effets par la rue [2]; ayant

[1] Le 16 février 1790, à la requête de Dom Rabany et de Dom Guimond, le Conseil général de la commune arrêta que :

« Bannie serait faite dans toutes les rues et faux bourgs de cette ville, par laquelle il serait ordonné à tous et chacun de ceux chez lesquels on pourrait porter « des effets appartenant à l'abbaie, de les déposer sur la place de cette ville..... » Le procès-verbal des juges de la sénéchaussée... de Rennes constate que les titres de l'abbaye furent amoncelés « dans un panier de clisse de 3 pieds 4 pouces de long, « 2 pieds 3 pouces de large et 2 pieds de profondeur;..... dans 15 barriques.... « dans deux sacs ou poches.... dans deux grands draps de lits..... dans 44 boites « ou tiroirs..... »

[2] Tous ces faits sont parfaitement contrôlés par les délibérations de la municipalité de Redon.

Le 15 février, le Conseil général de la commune apprenant par la rumeur publique qu'on voulait mettre le feu à la maison du sieur Nogues, procureur fiscal de l'abbaye, « effrayé du malheur dont il vient d'être le témoin, considérant que le péril où « se trouve la ville est imminent, qu'*on entend de tous côtés parler que d'incendies;* « que cette aveugle fureur est excitée par l'exemple donné et qui se communique « de proche en proche de brûler des titres et des papiers; qu'*on ne peut opposer la* « *force aux malfaiteurs nocturnes et secrets,* ni les empêcher de faire, tôt ou tard, le

même menacé un capitaine de bâtiments, s'il ne déchargeait pas son vaisseau des effets de nobles qu'il avait à son bord, de le brûler. Voilà en petit toutes les horreurs dont les paisans ont été capables, gens cependant qu'on cherche à exalter et à faire passer pour la partie la plus saine de la nation. Voilà l'usage que font ces

« mal qu'ils préméditent; voulant néanmoins sauver la ville en écartant ces causes « qui pourraient la faire embraser, et mettre en sûreté la vie et les effets de Mon- « sieur Nogues, a arrêté : 1° de prier ledit sieur Nogues de faire démeubler sa « maison et de faire déposer ses effets hors ville, dans l'endroit qu'il voudra bien « indiquer, et quant à ses papiers qu'ils seront contradictoirement avec lui, ou gens « de sa part, scellés et déposés sur la place avec les formalités et précautions énon- « cées en l'article suivant; 2° que Messieurs Laurent Macé de la Bouere, Evin et « Poirier, procureurs de la commune qu'il nomme commissaires en cette partie, « requéreront les juges du lieu et se transféreront avec eux dans les maisons des « sieurs Joyaut et Conesnongle pour y vérifier si on y a mis en refuge, ainsi que la « rumeur publique le porte, des malles remplies de papiers, lesquelles au cas qu'elles « se trouvent seront scellées et déposées sur la place et gardées par la milice natio- « nale.

« Il a été de plus arrêté qu'on ferait l'emplette d'une pompe à incendie, et on a « chargé Monsieur Lallemand d'écrire pour ce sujet.....

.....

« ..... Ledit jour se sont présentés Messieurs Le Beau et L'Ollivier, propriétaires « de deux maisons limitrophes, et ont dit : Messieurs, nous sommes menacés d'être « incendiés parce qu'on a déposé dans nos maisons des meubles et effets appartenant « à Messieurs de Trélo et aux Bénédictins de Redon, et nous vous prions de les faire « enlever de moment à autre.

« Lollivier. — Lebeau.

« Sur quoi délibérant, le Conseil général de la commune a arrêté que : pour la « sûreté publique et celle des citoyens requérants, lesdits meubles et effets seront « le plus tôt possible enlevés de leurs maisons, mis en lieu sûr, et pour le mieux des « intérêts des propriétaires desdits effets. A l'endroit Monsieur le maire a repre- « senté que, d'après ce vœu connu de la commune, il était important pour la sûreté « de la ville que le Conseil général de la commune enjoignit à chaque afféagiste de « déposer entre ses mains tous actes relatifs aux afféagements, ou de déclarer que, « renonçant formellement aux avantages résultant pour eux desdits titres, ils sou- « mettent leur possession à l'examen de la loi; pour qu'ils reconnaissent qu'il est de « toute justice que le vassal rentre dans les biens dont il aurait été dépouillé, comme « il est juste aussi que l'afféagiste ne perde pas le profit des améliorations utiles « qu'il a faites et pour lesquelles il doit avoir son recours vers les seigneurs.

« Adopté. »

Le 17 février 1790, le procureur de la commune tient le discours suivant :

Messieurs,

L'abbaye est incendiée; on a *sauvé avec peine quelques papiers du chartrier*; per-

animaux bruts de la liberté et de l'égalité qu'on cherche à leur donner. J'aime bien entendre un maire de Redon dire en pleine assemblée, quand on luy demande de mettre la ville en sûreté et l'abbaye qu'on menace de brûler, qu'il répond sur sa teste qu'il n'arrivera aucun accident, qu'au surplus il vaudrait mieux que l'ab-

sonne n'a voulu s'en charger : ils ont été déposés sur la place. Le bruit public annonçait que la maison de Monsieur Nogues, procureur fiscal de l'abbaye, située dans l'intérieur de la ville, était menacée du feu. Ses voisins craignant pour eux et leur propriété, vous ont stimulés de faire démeubler sa maison et d'en faire enlever tous les papiers.

Que cette crainte fût fondée ou non, vous avez cru, Messieurs, devoir ne rien négliger pour tranquilliser les habitants.

Vous avez prié Monsieur Nogues de démeubler sa maison et de déposer ses effets hors ville, dans l'endroit qu'il aurait bien voulu indiquer. Vous avez ordonné que ses papiers seraient mis dans des sacs qui seraient contradictoirement scellés; vous avez appelé les juges du lieu et nommé des commissaires pour présider à cette opération; vous avez pris les mesures qu'il a dépendu de vous pour protéger ces citoyens, et vous avez déposé des gardes pour assurer le transport de ces effets; ses papiers qu'aucun habitant n'eût voulu recevoir chez lui, vous les avez fait porter au dépôt général sur la place de cette ville; vous les avez mis à couvert sous des tentes que vous avez fait préparer et vous les avez fait garder par la milice nationale.

Messieurs Joyaut étaient encore soupçonnés d'avoir dans leur maison des barriques et malles pleines de papiers, lesquels excitaient une inquiétude générale. Vos commissaires, accompagnés des juges requis, les ont aussi fait transporter sous lesdites tentes.

Ces barriques, malles et papiers ne peuvent rester sur la place; vous ne pouvez, Messieurs, sans exciter une rumeur générale, les faire déposer dans aucune maison adjacente à la ville; vous devez cependant pourvoir à leur conservation.

Voici donc mon avis : ce serait de nommer des commissaires, pour vérifier, accompagnés de juges du lieu, en présence des habitants des campagnes qui seraient appelés à cette fin, les différents papiers qui sont déposés sur la place et d'arrêter : 1° que ceux, d'après la vérification faite, appartenant à Monsieur le comte de Rieux et qui n'intéresseraient aucunement les vassaux de la juridiction de Redon, seraient rendus à Monsieur Joyaut l'aîné pour être sortis hors ville, et transportés à tel lieu qu'il lui plairait de choisir; 2° que les autres papiers appartenant à l'abbaye et à Monsieur Nogues, resteront déposés au lieu où ils sont jusqu'à vendredi prochain (19 février), jour auquel les juges seront requis pour en faire, contradictoirement avec Monsieur Nogues ou gens de sa part, et Messieurs les Bénédictins et les commissaires nommés par les cinq propriétaires dépendant de l'abbaye, la vérification et l'inventaire.

POIRIER, *procureur*.

Adopté. — On nomme pour commissaires :

Messieurs POIRIER, LAURENT MACÉ et COCHART.

baie brûlât que le sang d'un seul paisan coulât. J'aime bien entendre dire au fanatique Loaizel, recteur de Redon [1], en publique qu'il fera tout son possible et répond sur sa teste de faire rentrer les paisans dans les afféagements dont les moines les ont injustement frustrés. Je le répète encore une fois, il faudrait un volume in-folio pour vous détailler tous les dangers auxquels nous sommes exposés, ceux que nous avons éprouvés. Dieu veuille que tous ces malheurs et troubles finissent bientôt, et calment la fureur dont sont animés des bestes féroces qui nous environnent. Vivez tranquille, jouissez d'une bonne santé, tels sont mes vœux. Plaignez-nous, plaignez notre sort et faites tous vos efforts pour y remédier.

J'oubliais de vous dire que voilà déjà plusieurs de vos lettres, que nous avons reçus de votre part, où vous nous demandez si l'appartement du procureur a été brûlé et pillé. Je vous certifie que depuis sa chambre jusqu'au dortoir il n'existe plus que les murs, que tout a été pillé, brûlé et jeté par les fenestres, qu'il n'y est

[1] Gobrien Loaizel, né vers 1748, obtient le vicariat perpétuel de Redon peu de temps avant la Révolution, succédant à son oncle, dont nous avons parlé plus haut. Député par le clergé du diocèse de Vannes aux Etats-Généraux, il suivit avec chaleur, dès le début, l'impulsion révolutionnaire.

Le 14 juin 1789, il allait un des premiers faire vérifier ses pouvoirs par le Tiers-Etat et exhortait, dans une petite brochure, ses collègues à suivre son exemple. Bientôt son esprit timide, mais éclairé, comprit où la Révolution voulait l'entraîner, et il donna sa démission dès la fin de 1789.

Il fit partie comme premier adjoint de la municipalité installée à Redon le 30 janvier 1790. Sa conduite lors de l'incendie de l'abbaye est à l'abri de tout soupçon, malgré les insinuations de Dom Sébastien Vautey. Quelques mois après le 2 juillet, il donna sa démission d'officier municipal, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part à la Fête de la Fédération et à l'installation du nouveau Tribunal, le 15 décembre 1790.

Ayant refusé le serment, il fut remplacé au commencement de 1791 par l'intrus Guinoys.

Bientôt obligé de s'expatrier en Angleterre, il y resta pendant toute la persécution et ne rentra dans sa paroisse que dans le courant de l'an VII. Il y reprit les fonctions de son saint ministère, et en 1803 l'ancien vicaire perpétuel de Notre-Dame fut nommé curé de Redon.

Démissionnaire en 1816, il resta dans le pays et y mourut le 8 mai 1825.

Histoire abrégée..... de Redon. — Archives municipales de Redon. — Tresvaux. *Persécution révolutionnaire en Bretagne.* Tome II, page 500.

même pas resté la moindre *boisure* aux fenestres. En un mot, que quand il fera de la pluye, toute cette ..... (?) sera exposée à un dépérissement irréparable.

XI

Extrait de la séance de la Municipalité de Redon, du 16 février 1790.

Dans l'assemblée du corps municipal, Monsieur le maire a dit : Messieurs, les malheureuses circonstances où nous nous sommes trouvés ne nous ont pas permis de nous occuper plus tôt de la police concernant la boucherie de carême. Suivant l'usage ancien, un seul boucher avait le privilège exclusif de vendre de la viande pendant ces jours d'abstinence, et comme à raison de ce privilège il était astreint à payer deux cents livres à l'hôpital de cette ville, on était forcé d'augmenter le prix de la viande. Dans un moment où la misère est presque à son comble, où la plupart des citoyens ont éprouvé des pertes considérables occasionnées par l'incendie de l'abbaye, où tous sont dans des inquiétudes et des alarmes continuelles, où *plusieurs sont obligés pour la sûreté publique de veiller chaque nuit et de monter la garde,* où un grand nombre seront par conséquent obligés de faire gras pendant le carême, dans ce moment de détresse ne croiriez-vous pas à propos, Messieurs, d'arrêter dans votre sagesse qu'on dédommageât l'hôpital des deux cents livres qu'il avait coutume de toucher des bouchers de carême et de ne faire sur les prix de la viande aucune augmentation?

Veuillez, Messieurs, prendre en considération ma remontrance et y délibérer.

Adopté. On fixe le prix de la viande.

XII

Extrait de la séance du Conseil général de la commune de Redon, du 23 février 1790.

Monsieur le maire a dit :

La ville est continuellement menacée ; il est à craindre que nous

n'ayons nos ennemis dans notre sein ; les mesures les plus promptes, les plus grandes sont indispensables : les communes sont à la vérité déjà fatiguées ; mais encore quarante-huit heures, et j'ose me promettre que le calme et la tranquillité seront rétablis. Voici, Messieurs, ce que j'ai l'honneur de vous proposer : 1° Qu'il soit fait une bannie qui indique à tous les propriétaires ou locataires de la ville et des fauxbourgs de fournir ce soir et la nuit suivante une garde à leur porte et une lumière au moins, sauf à payer ceux qui l'exigeront ; 2° qu'il soit en outre commandé soixante citoyens actifs pour garder l'extérieur de la ville ; 3° qu'il soit nommé deux d'entre les officiers municipaux pour passer avec moi la nuit au corps de garde, et qu'on nous donne tous pouvoirs pour faire et agir ce qui nous paraîtra convenable suivant les circonstances [1].

DU BIGNON (Jean).

Adopté.

XIII

Extrait de la Séance du Conseil général de la commune de Redon, du 26 février 1790.

Monsieur La Touche, officier municipal, rendant compte de la commission dont il avait été chargé par délibération du 20 du présent, a dit qu'il avait obtenu de Messieurs les officiers municipaux de Nantes un secours de quatre-vingt-seize hommes du régiment de Rohan commandés par quatre officiers, aux conditions de donner par jour de surpaye à chaque soldat 8s, à chaque caporal 10s et à chaque sergent 14s, et de frayer à tous dépens de route d'aller et venir au cas qu'il y ait lieu, lesquelles conditions il a souscrites au nom de la municipalité.

Le Conseil général a approuvé tout ce que Monsieur La Touche

[1] Le 18 février 1790, le sr Patrice Mac-Auliffe, adjudicataire des octrois, supplie la municipalité d'accepter « le resiellement de son bail, les menaces qu'il reçoit à « chaque instant l'empêchant de continuer la perception des droits... »
Il est remplacé par le sr de Rennes.

a fait et s'oblige de satisfaire à toutes les obligations contractées par ce député en son nom.

A l'endroit s'est présenté Monsieur le maréchal des logis commandant les neuf dragons de Conti, que par les motifs de notre délibération du 13 février nous avions cru devoir retenir à leur passage.

Le Conseil général, après avoir discuté le traitement qu'on aurait à faire à ces militaires, a arrêté qu'il serait payé par jour à chaque soldat 10s et 16 à Monsieur le maréchal des logis à commencer du jour de demain, la municipalité depuis leur séjour en cette ville ayant pris soin de les faire traiter à son compte.

Monsieur le Président de la Commission a dit :

Messieurs,

Lorsque vous n'étiez encore que menacés des malheurs que depuis vous avez éprouvés, vous jugeâtes nécessaire à la sûreté publique de doubler votre garde nationale nuit et jour : soixante hommes furent admis pour la défense de la ville et soudoyés par elle. Malgré leur vigilance, l'abbaye des Bénédictins fut incendiée.

Au milieu de cette alarme, dix dragons du régiment de Conti arrivant de Guingamp pour se rendre à Ancenis, vous les priâtes de rester à votre solde.

A peine le premier feu est-il éteint qu'une maison particulière est en proie à de nouvelles flammes (celle de M. de la Houssaye). *Les malfaiteurs brûlent jusqu'aux paillers de nos campagnes.* Saisi d'effroi et de fatigues, le commandant demanda des troupes pour secours.

Vous députez vers Nantes pour en obtenir ; cette ville vous accorde cent hommes, mais aux conditions que vous donnerez par jour de surpaie 8s à chaque soldat, 10s à chaque caporal et 14s à chacun des sergents et que vous frayerez à tous dépens de route.

Par votre délibération, vous venez d'acquiescer à ce traitement ; vous avez accordé proportionnellement 10s à chaque dragon et 16 s au maréchal des logis qui est à leur tête. Vous vous êtes conduits d'après d'affligeantes circonstances ; elles vous avaient im-

posé la loi de méconnaître pour un moment vos facultés. Il ne vous reste qu'un parti à prendre, c'est de supplier Monsieur de Thiard de vous envoyer une ou deux compagnies de dragons en garnison dans votre ville.

Ce généreux commandant, instruit de tous vos maux, vous accordera d'autant plus volontiers l'appui que vous sollicitez qu'il songera au besoin où vous êtes de l'obtenir [1].

POIRIER.

L'avis du procureur de la Commune est adopté ; le maire écrit à Monsieur de Thiard.

XIV [2]

A la requête des religieux Bénédictins de l'abbaye de St-Sauveur de Redon, suite et diligence de Dom Augustin Gabriel Bazille, sous-prieur, Dom Louis Radiguel Sénieur, Dom Claude Rabany et Dom Louis Guimond, demeurant en ladite ville de Redon, paroisse de Notre-Dame [3], lesquels font, en tant que besoin, élection de

[1] Ces dix dragons du régiment de Conti, commandés par Monsieur d'Albaret, quittèrent Redon le 19 mars seulement.

[2] Cette requête n'est ni signée, ni datée. C'est une simple copie envoyée au prieur Le Breton. Elle doit être du 19 février 1790.

La suppression du Parlement ayant jeté un grand trouble dans la magistrature bretonne, l'affaire traîna longtemps, *probablement jusqu'à une amnistie*, car le sieur L..... ne fut pas même inquiété.

[3] Le nombre des religieux profès de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon n'était plus que de sept en 1790.

1° Le prieur Pierre-Jean Le Breton, né le 8 mars 1752, à Rostrenen (Côtes-du-Nord), rentra jeune dans l'ordre des Bénédictins sans en avoir la vocation, comme il l'avoua en 1789. Successeur de Dom Cotelle, en 1788, au prieuré de Redon, il fut élu suppléant aux Etats-Généraux par le clergé du diocèse de Vannes, et remplaça l'abbé Loaizel, démissionnaire. Apologiste de la constitution civile du clergé, le 8 mai 1790 il déclara vouloir sortir du cloître. Installé curé constitutionnel de Loudéac le 13 novembre 1791, il ne craignit pas de donner un bal dans son presbytère le jour de la Toussaint. Ayant résigné ses fonctions en 1793, il quitta Loudéac l'année suivante, et fut nommé bibliothécaire de la Cour de cassation. Il mourut à Paris, le 21 février 1829. (Voir Levot. *Biographie bretonne*, page 201. — *Histoire de Redon*, page 248. — Archives municipales de Redon. Pièces diverses. Clergé.)

2° Dom Augustin-Gabriel-Bazille, né à Vertou, au commencement d'avril 1736, religieux Bénédictin, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, congréga-

domicile en l'étude de Me Dorvo, procureur au présidial de Rennes, sise rue du Chapitre, paroisse de St-Etienne.

Soit dénoncé et notifié à M. le procureur du Roi dudit siège présidial et sénéchaussée de Rennes, sous le proche fief de laquelle ladite abbaye de Redon est située :

tion de Saint-Maur, déclare, le 6 août 1790, « se retirer dans sa famille à Nantes, « pour y attendre que l'Assemblée nationale désigne les maisons de son ordre qui « seront conservées, et demande acte de sa déclaration, conformément aux décrets « qui l'authorisent à prendre ce party, et au cas de refus de payement de sa pen- « sion, dans le district qu'il choisit provisoirement pour son domicile, il se réserve « de réclamer sa pension sur celui de Redon comme étant aux droits et jouissant « des fruits et revenus de l'abbaie de St-Sauveur dont il était membre et religieux, « s'en référant au surplus sur ce qui sera statué juste et convenable, tant pour les « termes à échoüer que ceux qui pourraient l'être. »

Le 3 septembre 1790, Dom Bazille était à Nantes, où il déclarait vouloir se retirer, et le 9 du même mois, le directoire du département de la Loire-Inférieure arrêtait, qu'il lui serait payé la somme de 250 ᵗ pour le quartier de son traitement. Le 16 novembre 1790, Dom Bazille déclarait au district de Nantes vouloir sortir du cloître ; il ne quitta pas néanmoins l'état ecclésiastique. (Archives du département de la Loire-Inférieure. — Série L. Reg. Délib. du directoire du dépt.)

Lors de l'appel nominal du 26 mars 1792, il demeurait chez son frère, île Feydeau, 9, à Nantes ; enfermé le 24 août de la même année, il déclara au Séminaire, le 8 septembre, qu'il irait en Espagne si sa santé le lui permettait ; il fut par raison de maladie dispensé de la déportation, il entra aux Carmélites vers le milieu de septembre 1792, puis aux Petits-Capucins. Transporté sur le navire *la Gloire* le 25 octobre 1793 (4 brumaire an II), il fut noyé dans la nuit du 16 au 17 novembre 1793 (26-27 brumaire an II), avec 89 autres prêtres.

(Archives municipales de Redon. Clergé, pièces diverses. — A. Lallié : *Etudes sur la Terreur. Les Noyades de Nantes*, pages 13-14-85).

3° Dom René-Olivier Radiguel, né vers 1719, déclara, le 4 mai 1790, à la municipalité de Redon, ne pouvoir se déterminer ; attendu les infirmités dont il était accablé, il ne put signer sa déclaration. Ayant refusé le serment, il resta caché à Redon, dans une maison de la rue aux Fèves. Il exerçait toujours secrètement son ministère et confessait un grand nombre de prêtres du pays. Il mourut pendant la Révolution. (*Histoire de Redon*, pages 249 et 251.)

4° Dom Claude Rabany, né à Brioude en Auvergne, le 28 septembre 1755, professeur. Après avoir refusé, le 4 mai, de prendre une détermination, le 23 août suivant, il déclara vouloir sortir du cloître. (*Histoire de Redon*, page 249. — Archives municipales de Redon.)

5° Dom Louis-Joseph Guimond de la Réfaudière, né à Mayenne, au mois de juillet 1760, déclara, le 14 août 1790, « vouloir se retirer dans sa famille pour y « attendre que l'Assemblée nationale désigne les maisons de son ordre qui seront

Que le dimanche quatorze février dernier (1790) :

Vers les onze heures du matin, pendant la grande messe, le feu se manifesta dans le bout méridional du grand grenier de la même

« conservées..... » Il prêta le serment, mais le rétracta peu de temps après. Il resta caché dans son pays pendant la persécution. Vicaire de N.-D. de Mayenne après le concordat, il mourut en 1814 desservant de Belgeard. (*Histoire de Redon*, page 251. — Archives municipales de Redon.)

6° Dom Sébastien Vautey, dont nous avons parlé plus haut.

7° Dom Laurent-Joseph Billard, né vers 1744, déclara, le 4 mai 1790, vouloir demeurer dans la congrégation de Saint-Maur.

Le 23 août suivant, il déclara à la municipalité de Redon vouloir sortir du cloître, et le 17 septembre il maintenait sa déclaration au district de Nantes. Malade le 18 septembre, le directoire l'autorisait à toucher le reste de son quartier, et le 20 octobre il touchait 225# (pour le dernier quartier de 1790).

Le 18 novembre 1790, le s^r Joseph Billard, prêtre....., a demandé et obtenu audience et a dit, qu'aux fins de l'arrêté du département du 20 octobre dernier, il se présentait pour y satisfaire, prêter le serment qui lui est imposé; en conséquence, il a, la main levée, promis et juré d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy, et déclaré que, lors de l'incendie de la cy-devant abbaye de Redon, elle avait été pillée et volée; que les religieux ont *recouvrés différents effets* et dans la circonstance, croyant pouvoir s'indemniser des pertes personnelles qu'ils avaient essuyées eux-mêmes, lors de cet incendie, sans préjudicier aux intérêts de la nation, divisé entre eux une partie des restes de ces effets; que lui avait eu pour sa part :

7 marcs, 2 onces et quelques gros d'argenterie ;
Un lit complet ;
Une commode ;
Une table ;
Trois paires de draps de lits ;
Et une douzaine de serviettes.

Qu'il estime le tout à la valeur de CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE LIVRES et que chacun de ses confrères avaient eu à leur part, en d'autres effets, jusques à la concurrence de cette somme; qu'il n'a soustrait aucun autre meuble et effets et qu'il n'a aucune connaissance qu'il en ait été soustrait d'autres au-dessus de ladite somme de 574# reçue en effet par chacun des six autres religieux de Rhedon. (Arch. dép. Loire-Inf^re, série L. — Reg. du district de Nantes, 1790, f° 137).

Les commentateurs du dictionnaire d'Ogée (tome II, page 440) affirment donc à tort que, lors de la dispersion de la communauté, en 1791, les sept religieux se partagèrent au poids le trésor de l'abbaye, évalué à 70,000 liv. — Le registre des délibérations de la municipalité de Redon ne fait mention d'objets *d'aucune sorte* enlevés par les Bénédictins, et les journaux seuls *peuvent* avoir donné ce renseignement erroné.

Il y avait à l'abbaye de Saint-Sauveur, en outre, un certain nombre de novices qui avaient dû quitter le couvent en 1789.

abbaye, au-dessus de la cuisine et des chambres d'hôtellerie, lequel grenier était presque rempli de foin ;

Que, dans un instant, les flammes percèrent la couverture de ce grenier, se communiquèrent à celle de la bibliothèque et à celle du corps de logis principal faisant face au midi, et qu'elles brûlèrent en très peu de temps, malgré les prompts secours qu'on y apporta, les combles et les chambres hautes des deux tiers ou environ de cette abbaye ;

Que, par ce malheureux événement, une grande partie de la ville, surtout celle qui avoisine l'abbaye du côté du couchant a couru risque d'être incendiée ;

Que ce crime atroce était prémédité et même annoncé plusieurs jours auparavant par des gens qui faisaient courir le bruit qu'on eût brûlé l'abbaye et les maisons de différents particuliers de la ville que l'on désignait ;

Qu'en effet, non seulement l'abbaye a été brûlée, mais encore le feu fut mis au hangard de M. de la Houssaye, situé derrière sa maison et attenant au grand magasin plein de bois du four banal, le samedi suivant (20 février), vers les sept heures du soir ; et le lendemain, dans la nuit du dimanche au lundi, au pailler du fermier de la métairie de Bua, dépendante de l'abbaye de Redon, à un quart de lieue de la ville, ainsi qu'à un autre pailler d'un village encore plus voisin ;

Que la crainte et l'allarme se sont répandues généralement dans tous les esprits, et que personne n'est en sûreté dans la ville ni dans les campagnes;

Qu'on n'a encore pu découvrir quels sont les malfaiteurs, mais que plusieurs personnes sont soupçonnées ; et qu'on pourrait, au moyen de monitoires et d'informations juridiques, parvenir à connaître les auteurs et les fauteurs du crime ;

Requièrent en conséquence lesdits religieux qu'il plaise à M. le Procureur du Roi faire à cet égard ce qui est de son ministère, tant pour constater juridiquement le corps du délit, que pour informer contre lesdits coupables et les faire punir suivant la rigueur des lois ;

Décl(ar)ant toutefois ne vouloir se rendre parties civiles, et ne faire la présente dénonciation que pour mettre la partie publique en état d'agir et de sévir contre les coupables.

A Redon.....

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement*).

GALERIE DES POÈTES BRETONS

M. F. LONGUÉCAND

Les lecteurs de la *Revue* auront certainement remarqué, dans la livraison du mois de septembre dernier, une charmante poésie intitulée *Le Mal du pays* et signée F. Longuécand. L'auteur de ces vers est l'un des poètes les plus distingués de la Bretagne, et nous allons essayer de donner une idée de sa vie et de ses œuvres.

M. François Longuécand a cinquante-six ans. Il est né en avril 1823 à Saint-Malo, où il a passé ses jours dans les bureaux, d'abord comme clerc de notaire, ensuite comme employé de banque. Aujourd'hui il y est banquier. Ces occupations peu poétiques n'ont pu étouffer sa muse. Aussi, dit-il, dans une de ses préfaces, « le produit de l'imagination qui délasse s'est mêlé à celui du travail qui « fait vivre, comme le bluet parmi les blés. Mes poésies ont poussé « au milieu des œuvres de bureau, choses arides, comme la ravenelle entre les pierres d'un mur. » Il faut ajouter qu'il est peu de villes au monde mieux faites que Saint-Malo pour éveiller dans l'âme le sentiment poétique. Ses remparts tour à tour battus et délaissés par la mer, son donjon d'une si fière silhouette, sa vieille cathédrale dont la flèche domine les maisons serrées autour d'elle, les ilots épars dans la baie immense, les falaises lointaines du cap Fréhel, les tempêtes furieuses de l'hiver, les incomparables splen-

deurs de l'aurore et du soir sur les flots ; tout cela, mêlé au souvenir des Malouins célèbres, devait d'autant plus frapper l'imagination du jeune Longuécand qu'il passait chaque jour de longues heures dans la demi-obscurité et le silence d'un bureau.

Son premier recueil de vers, publié en 1846, est intitulé *Espérance*. Les qualités qui se font remarquer dans toutes ses œuvres, l'élégance, l'harmonie, la verve, la souplesse du style, s'y trouvent déjà, ainsi que l'émotion produite par les beautés de la nature. Ce volume, où sont traités les sujets les plus variés sur des rythmes très divers, obtint un succès réel. Il fut suivi, en 1853, d'un autre, portant pour titre : *Les Bluets*. Nous y avons lu avec plaisir *la Corinthienne*, étude grecque en deux actes, où respire un vif sentiment de la grâce antique et qui renferme des scènes bien dialoguées.

Les stances *A René* sont pleines de souffle. Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois que le souvenir de Châteaubriand a heureusement inspiré le poète.

Repose, vieux songeur, sur ta couche de pierre !
Comme au haut d'un rocher l'aigle pose son nid,
Fuyant les sentiers blancs de l'humaine poussière,
Tu choisis pour ta tombe une île de granit.

La vache y vient brouter une pâle verdure ;
La mauve dans son sol rase ton monument,
Et le vent dont le souffle incessamment murmure,
Arrache aux flots troublés un long gémissement.

Le bruit des mers fut doux à ton âme plaintive.
La vague murmurante autour de ton berceau
T'accompagna depuis, errant de rive en rive ;
Folâtre elle dansait autour de ton vaisseau.

Tu l'entendis, au pied du tombeau de Virgile,
Dire au poète un chant aussi doux que ses vers ;
Tu la vis de Délos battre le flanc stérile,
Et baigner de Colomb le sauvage univers.

Ton amour est fidèle à cette vieille amie ;
A ses bords désormais rien ne t'arrachera.

Ton ombre de sa voix aimera l'harmonie :
Comme un chant de nourrice, elle t'endormira...

Plus loin, le poète nous montre le grand homme,

Tantôt proscrit, tantôt ambassadeur superbe,
Flatté, persécuté, servant des rois ingrats;
Ici, dans *son* manteau soldat dormant sur l'herbe,
Là, foulant, pèlerin, le champ de vieux combats ;....
.....
Aigle altier, chargé d'ans et les ailes froissées,
— Des révolutions bien jeune tu souffris, —
Tu livras tes vieux jours aux sévères pensées;
Tu te plus à rêver sur d'antiques débris...

Qu'on nous permette encore de citer quelques strophes de la pièce dédiée à Hippolyte de la Morvonnais :

Là-bas, dans ton manoir assis au bord des grèves,
L'automne t'a surpris, de froids brouillards chargé ;
Il te trouve pensif et, repassant tes rêves,
Tu demeures souffrant, triste, découragé.
.....
Tu voulais, t'essayant dans un canton sauvage,
Autour de ton manoir grouper un peuple heureux;
Le temps fait faute à l'œuvre, et la force au courage,
Et de ton monument tu détournes les yeux.

Il est dur de parler à qui ne peut comprendre,
D'user sans fruit le feu qui dévore les cœurs,
Et d'aller se heurter, âme naïve et tendre,
A des esprits grossiers, arides et moqueurs.

Blessé dans le combat dont la tempête gronde,
Le soldat au foyer vient chercher le repos;
Ainsi la Poésie offre aux blessés du monde
Le dictame divin qui soulage leurs maux.

Cherche pour confidents quelques âmes choisies,
Non la foule; la foule est insensible aux chants :
Le trésor caressé des saintes mélodies
Veut des esprits rêveurs et le repos des sens...

Ce recueil contient plusieurs jolies fables. M. Longuécand aime ce genre de poésies. Il en a publié deux volumes, l'un en 1855, *le*

Miroir, l'autre en 1860, *la Cigale*. Ils sont remplis de traits fins, piquants et d'un bon sens exquis. Béranger lui écrivait, le 23 février 1855 :

« Vous vous figurez peut-être, mon cher Monsieur, que j'ai « gardé jusqu'à ce jour votre volume de fables sans le lire. Dé- « trompez-vous, je vous prie ; non seulement je les ai lues, mais « relues, et c'est pour les avoir prêtées à quelqu'un qui me les a « gardées très longtemps que je ne vous ai pas remercié plus tôt « de tout le plaisir qu'elles m'ont procuré..... Selon moi et la « personne que j'ai cru devoir consulter, votre volume mérite un « succès qui vous classe en tête des poètes qui ont osé marcher sur « les traces de La Fontaine... »

Le 22 janvier de la même année, une lettre de Mme Desbordes-Valmore disait au fabuliste :

« Parmi tant de pages vivement colorées, *La Querelle au Colom- « bier, La Tourterelle et le Passant, Le Feu du pâtre* sont de déli- « cieux tableaux. Ils éclatent de sentiment et de lumière dans ce « livre parsemé d'expressions d'un bonheur loué par de plus « habiles que moi, mais non pas plus touchés de leur grâce solide ; « car, toute ignorante que je suis, je sens bien que cette grâce est « appuyée sur une raison profonde. J'ai le droit surtout d'en « goûter la tristesse, parce que je m'y connais mieux qu'à toutes « choses, et vous en avez, Monsieur, bien que sobre et courageuse, « mais pour cela même plus pénétrante que celle qui s'avoue « davantage. »

Ces louanges données à M. Longuécand ne sont pas de vaines paroles ; on le devine à certain accent qui ne trompe point.

Nous détachons du volume *la Cigale* une petite pièce qui fera connaître la manière de l'auteur.

LE VER LUISANT

La nuit silencieuse et douce,
Amenant les songes confus,
Assombrissait les bois touffus,
Rendait noire la verte mousse.

Errant sous le ciel calme et bleu,
Un écolier, dans la charmille,
Voit comme un diamant qui brille,
Comme une étincelle de feu.

Un ver jetait tant de lumière !
L'enfant l'emporte et dit : Demain,
Tous admireront mon butin ;
Il se sent déjà l'âme fière.

Mais quand, venue à petits pas,
L'aurore eut chassé la nuit sombre,
L'insecte si brillant dans l'ombre
Devant le jour ne brilla pas.

Telle une souriante image
Charme les veilles du songeur
Et jette comme une lueur
Au fond d'un petit ermitage.

Songe d'idéale beauté !
Mais s'il sort d'une ombre discrète,
Au jour de la réalité
S'éteint le rêve du poète.

Le dernier recueil de poésies publié par M. Longuécand (1877), *la Tour d'Armor*, est composé d'imitations du *Barzas Breiz*. En traduisant *Sainte Azénor, la Croix du chemin, les Miroirs d'argent, la Rupture, le Pauvre Clerc, la Peste d'Elliant, les Hirondelles, l'Epouse du croisé, les Fleurs de mai, le baron de Jauioz* et *le jeune Meunier de Châteaulin* (pièce tirée des *Derniers Bretons*), il a conservé la fraîcheur et la naïveté des chants populaires.

M. Longuécand est passionnément attaché à la patrie bretonne. Il en comprend et en exprime la poésie. Ses vers sont animés par les pensées les plus délicates et les plus nobles. Son âme a su s'élever au-dessus des réalités monotones et fades de la vie pour atteindre l'idéal, comme dans les marais on voit l'abeille effleurer l'eau noire pour aller se poser sur la flèche rose d'une salicaire ou la fleur dorée d'un iris.

JOSEPH ROUSSE.

IX*

LE CARDINAL A.-G. DE ROHAN

(1674-1749)

X. — Le cardinal de Rohan dans ses deux diocèses de Strasbourg et de l'aumônerie de France.

(1725-1740).

En 1725, le cardinal de Rohan avait cinquante et un ans, il en vécut encore vingt-deux, mais en dehors des agitations qui avaient marqué la première période de sa carrière. Retrouvons-le chez lui.

L'académicien Bougainville, dans l'éloge qu'il prononça du cardinal de Rohan devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était le secrétaire perpétuel, a tracé un portrait si détaillé de l'évêque de Strasbourg dans son diocèse, que nous ne pourrions rien recueillir de plus complet dans les documents étrangers. Nous allons donc lui laisser la plume pendant quelques instants : les témoignages des contemporains amis sont toujours précieux quand ils s'appuient sur des faits que les ennemis n'ont jamais contestés.

* Voir la livraison d'octobre 1879, pp. 264-288.

« Strasbourg et Saverne, dit Bougainville, ont été les lieux de la résidence ordinaire de M. le cardinal de Rohan ; et c'est là surtout qu'il étoit grand, si c'est mériter ce nom que d'être affable avec dignité, magnifique avec économie, zélé sans intolérance, modéré sans faiblesse, ferme et prudent, ami de la paix et conservateur de l'ordre... Son départ répandoit la tristesse dans le diocèse : on l'eût regardé comme un malheur public, sans l'espérance d'un retour prochain. Il rentroit au bruit des acclamations, et la joie qu'inspiroit sa présence étoit peinte dans tous les yeux. Son palais, toujours ouvert, étoit toujours rempli. Au milieu de cette affluence, M. le cardinal de Rohan s'occupoit comme s'il eût été dans une profonde solitude. Ce concours le charmoit sans le distraire. Ceux qui l'abordoient, au lieu d'une audience, trouvoient un entretien plein de bonté. Il s'intéressoit à leur situation ; il accommodoit leurs différens. L'air obligeant dont il accordoit une grâce en relevoit le prix ; et la peine qu'il témoignoit à refuser consoloit de ses refus ; il étoit le lien et l'arbitre des familles, des corps, des différens partis. Quoiqu'il ait su défendre ses prérogatives avec vigueur, son chapitre conserva toujours avec lui l'union la plus parfaite.

« Dans la discussion des matières les plus épineuses, on admiroit sa douceur, sa pénétration, la justesse de ses idées. D'un coup d'œil il saisissoit le point de la question, et sans s'arrêter aux branches, il s'attachoit aux difficultés essentielles. La raison, qui pour convaincre les hommes a besoin de les séduire, ne fut jamais si séduisante que dans sa bouche. Les grâces de sa personne, la noblesse de sa diction, l'élégance toujours naturelle des tours qu'il employoit, cette politesse qui proportionnoit le langage au rang, au mérite, aux circonstances, tout concouroit à lui donner sur les esprits un empire dont il ne se servoit souvent que pour faire goûter des conseils utiles, ou des partis avantageux. C'étoit un enchanteur aimable, qui n'abusoit point de ses charmes ; c'est à ce caractère, à cette conduite qu'il a dû l'estime et l'amour des peuples confiés à ses soins, tandis que sa magnificence attiroit sur lui les regards des étrangers [1].

[1] Pour être impartial nous devons opposer à ce portrait flatteur la silhouette satirique et envenimée que la duchesse d'Orléans a tracée du cardinal dans sa correspondance, à la date du 6 février 1716 :

« Le cardinal de Rohan a belle mine comme madame sa mère, mais il n'a pas de taille : il est vain comme un paon, plein de fantaisies, tripotier, intrigant, esclave des jésuites ; il croit tout gouverner et ne gouverne rien ; il croit être sans égal au monde. » (*Corresp.*, I, 214.) Mais on sait combien cette Bavaroise était ennemie de tout ce qui approchait des jésuites, et nous verrons bientôt le duc de Luynes donner raison à Bougainville.

« M. le cardinal de Rohan placé sur la plus importante de nos frontières, entre deux peuples puissans et rivaux, *sembloit être chargé de représenter la France auprès de l'Allemagne.* Personne n'étoit plus fait pour réussir dans cette brillante fonction. La beauté de ses jardins et de ses palais, ornés par tous les arts, donnoit une haute idée de notre goût: ses manières faisoient aimer nos mœurs; et la grandeur du sujet annonçoit la majesté du souverain. Ses correspondances continuelles avec les princes de l'Empire, les ont souvent mis à portée de lui donner des marques des sentimens qu'ils avoient pour lui. Il étoit dans l'habitude de leur faire des présens et d'en recevoir d'eux. Les princes de Waldeck, de Bade, de Darmstad et des Deux-Ponts venoient de temps en temps passer plusieurs jours avec lui. L'Électeur de Cologne lui rendit visite en 1739, et trouva Saverne au-dessus de sa réputation.

« Cette estime, dont jouissoit M. le cardinal de Rohan, ne se bornoit point à des démonstrations vagues et passagères. Il en a su tirer en plusieurs rencontres des avantages réels, mais surtout s'en servir pour remettre son siège en possession de ses plus beaux droits. En 1721, il obtint de l'Empereur l'investiture des Etats que l'évêché de Strasbourg possède en Allemagne; et reconnu par cette cérémonie membre de l'Empire, il reprit dans la Diète générale une séance dont les deux évêques précédens n'avoient pas joui.

« Si la splendeur dans laquelle il vivoit n'eût été qu'une vaine décoration, faite uniquement pour les yeux, ce ne seroit pas un sujet d'éloge. Mais sa magnificence n'étoit point un abus des richesses. Ce n'étoit ni cette pompe frivole dont l'éclat est inutile à ceux qu'elle éblouit, ni ce faste odieux que le sage méprise, et que le vulgaire contemple en murmurant. Bienfaisante et libérale, elle allioit les dehors de la représentation avec le soulagement des malheureux; elle entretenoit les arts et l'industrie; elle répandoit dans l'Alsace l'abondance et la joie. Les ecclésiastiques, les militaires, les gens de lettres étoient admis à sa table, et logés dans son palais, lorsqu'ils vouloient y faire quelque séjour. Il suffisoit de lui être présenté, pour y demeurer aussi longtemps que la nécessité des affaires, les charmes du lieu, ceux de la société, pouvoient y retenir; et l'on en sortoit plein de reconnoissance, pour fâire place à d'autres qui devoient y trouver les mêmes agrémens. Les soldats ennemis retenus prisonniers pendant la guerre aux environs de Strasbourg, ont ressenti les effets de sa généreuse compassion. Hommes, femmes, enfans, il les a fait venir dans son palais, et les a consolés dans leur misère par des secours de toute espèce. *Saverne étoit un temple consacré par la Grandeur à l'Hospitalité* [1].

[1] Le témoignage du duc de Luynes concorde avec celui de Bougainville: « Stras-

« François et Guillaume de Furstemberg avoient construit ce superbe édifice; mais il doit tous ses embellissements à M. le cardinal de Rohan. Le palais épiscopal de Strasbourg est son ouvrage. Il l'a commencé en 1730 et tous les connaisseurs en admirent l'élégance et la noblesse.

« Cependant, malgré tant de dépenses, les revenus de l'Église sont augmentés considérablement. Il avoit trouvé son diocèse dans un état de désordre que devoit produire l'anarchie dans laquelle il avoit longtemps gémi, l'absence de ses évêques et le mélange des religions. Il le laisse réglé, tranquille, rétabli dans son ancien lustre, embelli de somptueux bâtimens. Ne pouvait-il pas, à quelques égards, s'approprier la réflexion que fit Auguste sur l'état où Rome étoit lorsqu'il prit les rênes de l'Empire, et sur celui dans lequel à sa mort il laissa cette capitale du monde?.... » [1]

Vers la même époque, le marquis d'Argenson a tracé du cardinal, dans ses *Mémoires*, un remarquable portrait visant un peu à la satire. Nous le citerons d'autant plus volontiers que le mélange d'éloge et de critique lui donne un *certain* caractère d'impartialité :

« *Selon moi, le plus parfait modèle d'un grand seigneur aimable* est M. le cardinal de Rohan. Quoiqu'il n'ait au fond qu'un esprit médiocre, peu d'érudition et de lecture, qu'il n'ait jamais été chargé de grandes

bourg, Saverne, dit-il, n'oublieront jamais la grandeur et la magnificence avec laquelle il y vivoit; il y tenoit le plus grand état, et recevoit avec les plus grandes marques d'attention tout ce qui y arrivoit de toutes parts; depuis les princes souverains jusqu'au dernier des gentilshommes, tous étoient comblés des soins qu'il avoit pour que qui que ce soit ne manquât de ce qu'il pouvoit désirer. Dans le temps même qu'il avoit chez lui la compagnie la plus nombreuse et la plus considérable, il ne paroissoit point occupé. Il tenoit le même état à Paris, à Versailles, et avec la même facilité. Considéré et honoré de tous les princes d'Allemagne, il étoit à portée de rendre des services à l'Etat, dans les occasions, par les sentiments que l'Alsace et tous les Etats voisins avoient pour lui. » (*Mém. de Luynes*, IX. 451.)

— A propos des fêtes et des plaisirs de Saverne, Montesquieu écrivait de Londres en 1729 au Père Cérati : « .... Il court ici tous les jours, comme vous savez, toutes sortes de papiers très libres et très indiscrets. Il y en avoit un, il y a deux ou trois semaines, dont j'ai été très en colère. Il disoit que M. le cardinal de Rohan avoit fait venir d'Allemagne avec grand soin pour l'usage de ses diocésains une machine tellement faite, que l'on pouvoit jouer aux dés, les mêler, les pousser, sans qu'ils reçussent aucune impression de la main du joueur, lequel pouvoit auparavant, par un art illicite, flatter ou brusquer les dés selon l'occasion : ce qui établissoit la friponnerie dans des choses qui ne sont établies que pour recréer l'esprit. Je vous avoue qu'il faut être bien hérétique et janséniste, pour faire de ces mauvaises plaisanteries-là. » (*Œuvres de Montesquieu*. Amst., 1771, in-12, VII. 13.)

[1] *Hist. de l'Acad. des inscriptions*, XXIII, 350.

administrations, ni traité de suite d'importantes affaires, il a un avantage marqué sur ceux qui ont le plus administré et négocié. Il n'a ni la taille, ni les traits d'un prince fait pour commander les armées. *Mais c'est le plus beau prélat du monde ;* et quand il étoit jeune, c'étoit un charmant abbé de qualité. Il a soutenu ses thèses en Sorbonne avec éclat et distinction. On lui faisoit sa leçon, mais il la retenoit avec facilité et la débitoit avec grâce. Ayant obtenu de bonne heure l'évêché de Strasbourg et le chapeau de cardinal, il a été chargé de quelques négociations, tant vis à vis des princes allemands, qu'au conclave de Rome. Il s'en est toujours tiré avec aisance et dignité. Assurément, si quelqu'un a pu vérifier cette assertion singulière et proverbiale, *les gens de qualité savent tout sans rien apprendre,* c'est lui. Sa politique a toujours été très souple. Il s'est accommodé aux temps, aux lieux, aux règnes et aux circonstances. Avec une pareille conduite, il auroit pu paroître bas, mais il a su imprimer à toutes ses actions un caractère de noblesse ; de sorte que les sots l'applaudissent et les gens éclairés lui pardonnent. Il s'est, suivant les occasions, déclaré pour la bulle *Unigenitus,* ou a laissé les Jansénistes penser ce qu'ils vouloient [1]. On l'a fait entrer au Conseil de régence à la fin de l'administration de M. le duc d'Orléans, pour assurer au cardinal Dubois le même rang dont les cardinaux Richelieu et Mazarin avoient joui dans le conseil. On sentoit bien que Dubois n'étoit pas fait pour passer sur une pareille planche après quatre-vingts ans d'interruption. La naissance de M. de Rohan, les dignités dont il étoit revêtu, indépendamment du cardinalat, l'en rendoient susceptible. Mais il n'y fut que le précurseur d'un premier ministre très indigne de l'être. Après tout, que pouvoit perdre le cardinal de Rohan à cette complaisance ?... Il s'acquitte des cérémonies d'Eglise, auxquelles sa charge de grand aumônier l'oblige, de la manière la plus convenable, sans trop affecter de dévotion ; aussi ne l'accuse-t-on point d'être hypocrite ; et sans qu'on puisse lui reprocher d'indécence. Il représente à Strasbourg et à Saverne mieux qu'aucun prince d'Allemagne, et même que les électeurs ecclésiastiques. Sa cour et son train sont nombreux et brillans. Avec cela il conserve cet air de décence qu'ont les membres distingués du clergé de France, et que ceux d'Allemagne et d'Italie n'observent pas. Il est galant, mais il trouve assez d'occasions de satisfaire son goût pour le plaisir avec les grandes princesses, les belles dames et les chanoinesses à grande preuve, pour ne pas encanailler sa galanterie..... Sa politesse avec les particuliers qui viennent le voir, soit dans son évêché, soit à la cour ou à Paris, est certainement plus d'habitude que de sentiment. Mais elle porte si bien le masque ou l'em-

[1] Allusion, sans doute, à l'affaire de l'accommodement, en 1720.

preinte de l'amitié ou de l'intérêt, que même, persuadé qu'elle n'est pas sincère, on s'y laisse séduire. Dès que vous arrivez, il semble qu'il ait mille choses à vous dire, à vous confier, et bientôt après il vous quitte pour courir à un autre. Mais pendant qu'il fait tout ce qui lui plaît, il semble qu'il ne pense qu'à vous laisser le maître chez lui, qu'il vous abandonne parce qu'il craint de vous gêner et de vous importuner, tandis que ce seroit vous qui le gêneriez et l'importuneriez en restant davantage.

En un mot, personne ne possède mieux le talent de plaire que le cardinal de Rohan. Mais il n'appartient pas à tout le monde d'user des mêmes moyens que lui. *Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe.* Cet ancien adage peut s'appliquer à l'usage de plus d'une qualité aimable. Il y a des gens qui peuvent en négliger quelques-unes, d'autres qui doivent en employer autant qu'ils en peuvent rassembler. Encore ont-ils bien de la peine à réussir avec toutes les ressources que la nature leur a fournies... [1] »

Le cardinal habitait ordinairement son diocèse pendant sept ou huit mois de l'année, et ne passait à Versailles auprès du roi, pour les devoirs de sa charge de grand aumônier de France, que l'hiver et le commencement du printemps. Les mémoires si précis et si minutieux du duc de Luynes nous permettent de le suivre presque pas à pas pendant les quinze dernières années de sa vie, et nous ne le voyons se départir de cette régularité d'existence que pour aller à Rome, en 1730 et en 1740, assister aux deux conclaves qui suivirent la mort de Benoît XIII et celle de Clément XII. Ces voyages lointains le fatiguaient, car la goutte avait exercé sur lui de profonds ravages et certaines cérémonies lui étaient même interdites à cause des génuflexions liturgiques qui lui étaient devenues presque impossibles; aussi disait-on déjà à l'époque du conclave pour l'élection de Benoît XIII, qu'il avait déclaré devoir porter son vote sur un jeune cardinal pour n'avoir pas à revenir prochainement dans la Ville Éternelle. Mais ce n'était là sans doute que propos de courtisan à court de nouvelles. En 1730, le conclave dura depuis le 21 février jusqu'au 12 juillet, époque à laquelle le cardinal Corsini fut élu sous le nom de Clément XII. Les mémoires du temps nous donnent peu de détails sur le voyage du cardinal de Rohan, et le

[1] *Mémoires du marquis d'Argenson.* 1825, in-8°, 208-211.

Journal de Barbier se contente de donner ces deux dates extrêmes; mais il n'en est pas ainsi du conclave de 1740, au sujet duquel les anecdotiers se sont donné plus libre carrière. Nous savons par exemple, à l'aide des mémoires du duc de Luynes, que les cardinaux d'Auvergne et de Rohan partirent de Paris à la fin de février, chacun avec 50.000 livres que le roi leur avait donnés pour frais de voyage [1]. Et Barbier nous apprend que Rohan, toujours magnifique, emmenait avec lui quinze ou seize jeunes abbés de condition qui devaient être logés et nourris dans son palais [2]. Le cardinal de Tencin, en résidence à Rome, avait le secret de la cour, et il n'était plus question de renouveler les intrigues de 1721. Rohan n'eut donc pas à donner activement de sa personne, mais il faillit perdre la vue au retour, et il reparut à la cour au mois de février 1741 avec une terrible cicatrice.

« C'est en revenant de Rome, rapporte le duc de Luynes, en passant à la Charité, abbaye appartenant à l'évêque de Verdun, qu'il fut blessé à l'œil par une fusée. M. de Verdun voulut lui donner un feu d'artifice le premier jour ; le mauvais temps fit qu'on remit au lendemain ce qui restoit à tirer de ce feu, et comme il y avoit des feux sur l'eau, on descendit dans le jardin, où l'on avoit rangé des chaises pour la compagnie. M. le cardinal de Rohan voulut se mettre sur la première chaise qu'il trouva ; on l'obligea de s'avancer à la première place ; ce fut là qu'une fusée tirée maladroitement le frappa à l'œil et au front, et de là voulant s'élever, enleva son chapeau à trente pas. Dans le moment, il eut l'œil tout en sang ; on ne remarqua pas, dans le premier moment, qu'il eût été blessé. Mme de Dromesnil, nièce de M. l'évêque de Verdun, qui étoit assise auprès de lui, ne s'en aperçut point d'abord, non plus qu'un des valets de chambre de M. le cardinal de Rohan, qui étoit derrière son fauteuil ; heureusement l'œil est conservé [3]. »

[1] *Mém. du duc de Luynes*, III, 141. — Le cardinal d'Auvergne-Bouillon était ce même abbé d'Auvergne qui avait été jadis son concurrent pour la coadjutorerie de Strasbourg.

[2] *Journal de Barbier*, III, 204.

[3] *Mém. du duc de Luynes*, III, 321. — Le 22 avril, Rohan fit cadeau au roi d'une

Ces deux voyages extraordinaires furent les seuls qui rompirent en vingt ans les séjours annuellement réguliers du cardinal de Rohan à Versailles et dans son diocèse.

A Versailles, nous le voyons célébrer les mariages princiers de sa famille ou des membres de la famille royale : en 1737, celui de sa dernière nièce, Mlle de Rohan, avec le prince de Montauban [1] ; en 1739, celui de Madame première [2] ; en 1743, celui du duc de Chartres [3] et celui de M. de Montbazon avec Mlle de Bouillon [4] ; en 1744, celui du duc de Penthièvre [5] ; en 1745, celui du Dauphin [6], etc...; ou donner la confirmation au Dauphin [7], à Madame Ade-

collection de marbres précieux qu'il avait rapportés d'Italie. C'étaient 58 presse-papiers composés de 39 marbres différents (*Ibid.*, III, 374). Luynes nous apprend ailleurs qu'au mois de juillet 1737, le cardinal avait envoyé de Saverne à la reine une petite clochette ou sonnette de vermeil doré à tenir à la main, qui lui avait été donnée par le pape Innocent XIII. « Cette cloche est un présent que les rois d'Espagne envoient au pape à son exaltation : dans le battant est un petit morceau d'une cloche pour laquelle les Espagnols ont beaucoup de vénération, prétendant qu'elle détourne le tonnerre. » (*Ibid.*, I, 312).

[1] *Mém. du duc de Luynes*, I, 378.

[2] *Ibid.*, III, 21.

[3] *Ibid.*, V, 207.

[4] *Ibid.*, IV, 413.

[5] *Ibid.*, VI, 199.

[6] *Ibid.*, VI, 315. — « M. le cardinal de Rohan, qui officia, avoit auprès de lui M. le curé de Versailles, sur sa droite, en étole. M. le cardinal de Rohan vint d'abord donner de l'eau bénite au roi et à la reine par aspersion. Etant retourné à sa place, un peu en avant de la marche du sanctuaire, entre M. le Dauphin et Mme la Dauphine, il commença un discours qui dura un demi-quart d'heure ; il adressa la parole à M. le Dauphin et l'appela Monseigneur, suivant l'ordre que le roi lui avoit donné. J'étois trop loin pour entendre ce discours, mais il me l'a répété depuis ; c'étoit une instruction courte sur l'état, les devoirs et la sainteté du mariage ; ensuite les louanges convenables pour le roi et la reine d'Espagne, le roi et la reine ; il parla aussi des alliances de la France avec l'Espagne, remontant jusqu'à la reine Blanche de Castille ; il finit par son attachement personnel et celui de sa maison. Son discours étoit fort éloquent et il le prononça à merveille. Après le discours, il fit la cérémonie du mariage. » Une estampe de la cérémonie a été publiée par Cochin le fils. On la conserve à la chalcographie du Louvre.

[7] Cette cérémonie eut lieu pendant une grave maladie du prince de Rohan. Le roi le pria de la remettre, mais il refusa. « M. le cardinal de Rohan, rapporte Luynes, commença par un discours à M. le Dauphin qui dura environ un petit

laïde[1]... et distribuer les aumônes du roi[2]. Mais il n'y a plus de ces grandes commissions d'autrefois sur les affaires de la Bulle, quoique les difficultés soient toujours grandes contre les opposants, même après le lit de justice de 1730; et nous ne saisissons qu'en 1739 une part active du cardinal dans la mêlée : il fait nommer son neveu, l'abbé de Ventadour, recteur de l'Université, pour arracher à celle-ci la révocation de son appel[3], et il réfute des notes liturgiques qui ne lui paraissent pas absolument orthodoxes. Quelle différence avec les luttes homériques des anciens jours ! Qu'on en juge par cet extrait de l'inépuisable duc de Luynes :

« 8 avril 1739. — Le mandement de M. l'Évêque de Troyes[4] est la suite d'un ouvrage que M. le cardinal de Rohan avoit fait par rapport à un nouveau missel composé par M. l'Évêque de Troyes. On avoit remarqué plusieurs articles dans ce missel, qui pouvoient justement faire soupçonner de l'erreur dans la doctrine, comme, par exemple, de mettre une note avant le canon de la messe, avec ces mots: *submissiori voce,* au lieu de ce qui est en usage dans l'Église: *submissa voce*. Cet article avec plusieurs autres, au nombre de trente-quatre, avoient été traités d'une manière savante et détaillée par M. le cardinal de Rohan, et M. le chancelier avoit été chargé de savoir quelles avoient été les dispositions de M. l'Évêque de Troyes sur ces changements. C'est à cette occasion que M. de Troyes a donné un mandement par lequel il déclare n'avoir jamais eu d'autres sentiments que ceux de l'Église; et il explique clairement qu'il n'a pas

quart d'heure, et qui fut fort approuvé et fort bien prononcé, malgré son extrême douleur. » (*Luynes,* III, 335).

[1] *Mém. du duc de Luynes,* V, 26.

[2] Luynes nous donne à ce sujet quelques détails intéressants : « Le fond de ces aumônes, dit-il, est de 200,000 livres ; le grand aumônier dispose de ce fonds. Il y en a environ 100,000 en aumônes annuelles ; quant aux autres 100,000 livres, il y a bien des frais à prendre sur cette somme, entre autres les gages des chapelains, l'entretien des cierges de la chapelle des Tuileries, l'argent que le roi donne aux quêteuses à chaque grande fête, qui est de vingt louis chaque jour, dix le matin, dix l'après-dînée, et outre cela les aumônes à chaque communion ; de sorte que sur les 200,000 livres il reste à peine 4 ou 5,000 livres au bout de l'année, desquelles le grand aumônier peut disposer en faveur de qui il juge à propos. *C'est encore de M. le cardinal de Rohan que je sais ce détail.* »

[3] *Ibid.,* I, 381. — Voir notre étude suivante sur le cardinal de Soubise.

[4] J.-B. Bossuet, neveu du grand Bossuet.

prétendu que le *submissiori voce* signifiât autre chose que ce que l'Église entend par le *submissa voce;* qu'il avoit cru que l'expression dont il s'étoit servi pouvoit empêcher l'inconvénient dans lequel tombent quelques prêtres de ne point prononcer les paroles du canon. Il se justifie de même sur tous les autres articles, protestant qu'il n'a et ne veut avoir d'autres sentiments que ceux de l'Église. Il paroît qu'on est extrêmement content de ce mandement[1].»

Nous n'avons pas pu constater si cet *ouvrage* du cardinal de Rohan sur le missel de Troyes avait jamais été imprimé; et toutes nos recherches pour arriver à la collection de ses actes épiscopaux n'ont abouti qu'à retrouver (après la fameuse instruction pastorale du clergé de France sur la Bulle, en 1714, et la publication des statuts du chapitre de Strasbourg en 1713), un *rituel* imprimé par son ordre en 1742 pour toute l'étendue de son diocèse[2], et une *Instruction pastorale* publiée en 1748 à Paris, chez la veuve Mazières[3], dans laquelle il discute l'ouvrage du Père Pichon sur la communion et donne à ses curés et à tous les prêtres de son diocèse des instructions détaillées sur l'administration et l'usage des sacrements de *l'Eucharistie* et *la Pénitence.*

Cette dernière instruction pastorale fut adoptée par plusieurs évêques pour servir de modèle dans leurs diocèses, en particulier par l'évêque d'Alais, Mgr de Vivet de Montclus, précédemment évêque de Saint-Brieuc, qui en fit distribuer des exemplaires dans tous ses archiprêtrés et en recommanda vivement la lecture à la fin du recueil de ses conférences ecclésiastiques pour l'année 1749. Mais ce mandement remarquable par sa modération ne fut pas goûté par les organes du parti janséniste. Les *Nouvelles Ecclésiastiques,* en particulier, en publièrent une très longue critique dans leur livraison du 27 août 1748. La modération ne leur convenait

[1] *Mém. de Luynes,* II, 401-402.

[2] *Rituale Argentinense, aut. Armandi Gastonis cardinalis de Rohan episcopi Argentin. editum. Argentinæ,* 1742, in-4°, jolies vignettes, musique notée. — (En latin, français et allemand.)

[3] 91 pages in-4° à deux colonnes, y compris le décret du pape Innocent XI en 1679 sur la communion.

pas; elles ne pouvaient admettre que le cardinal de Rohan fût fondé à « montrer à son diocèse le *juste milieu*, la voie droite qui seule mène à la vie et dont il est si essentiel de ne s'écarter jamais. » Le Père Pichon n'était pas assez combattu, et le cardinal avait le grand tort de ne pas se ranger au parti des adeptes d'Arnaud, surtout de les appeler des « sectateurs de la sévérité outrée ou du rigorisme. » Ces derniers, disait le cardinal, se cachent à l'abri d'une apparence de régularité; ils ne prononcent que des anathèmes contre les pécheurs; ils ne leur parlent que de discipline ancienne, que de délai d'absolution, de peine satisfactoire; ils semblent vouloir leur fermer la porte de la pénitence et les précipiter dans le désespoir; selon cet inflexible système, à peine est-il permis d'espérer que l'on puisse jamais fléchir la justice divine; et ces docteurs exigent pour la communion des dispositions si parfaites et si relevées, que « non-seulement les justes, mais les plus grands saints seraient exclus du droit d'assister, même à Pâques, au festin des noces et à la table de l'Agneau. » Les exemples d'une sévérité si outrée, ajoute le cardinal, ont eu et ont encore des suites scandaleuses qui ne se sont que trop souvent présentées à ses yeux dans ces derniers temps; aussi, insiste-t-il, en s'appuyant, avec beaucoup d'érudition, sur l'autorité des Pères et des Conciles, pour qu'on s'éloigne autant d'une facilité exagérée que d'une sévérité décourageante. En dépit des attaques jansénistes, ce mandement sage et bien écrit reste comme un monument de la prudente sagesse du cardinal et de son zèle éclairé pour le salut des âmes.

XI. — Dernières années. — Conclusion.

(1740-1747.)

Les dernières années du cardinal de Rohan ne furent marquées que par un seul événement particulièrement digne d'attention : le célèbre voyage de Louis XV à Metz, à Saverne et à Strasbourg en 1744 : on sait assez dans quelles circonstances pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister ici, ni sur les causes et le lieu de la cam-

pagne, ni sur la maladie du roi, ni sur sa convalescence et la répudiation de ses maîtresses. Les ennemis avaient poussé leurs incursions jusqu'à Saverne et failli piller le superbe palais des évêques de Strasbourg. Lorsque le cardinal de Rohan arriva à Metz pour rejoindre la cour, le 28 août, la période la plus critique de la maladie du roi était déjà passée; l'évêque de Soissons avait réussi à obtenir le renvoi de Mme de Châteauroux et les courtisans commençaient à se remettre de leur vive émotion :

« M. le cardinal de Rohan arriva avant-hier au soir, écrivait Luynes le 31 août; je le vis hier : il a un peu de peine à marcher, mais il se porte bien à cela près. Il dit que Saverne n'est pas à beaucoup près aussi dégradé qu'on l'avoit cru : son jardin n'est endommagé en aucune manière; pour la maison, il y a deux appartements que l'on a mis en fort mauvais état; on a cassé ou emporté les glaces et meubles; il y a eu un boulet de canon qui est entré dans la maison par une fenêtre du grand escalier et qui est même resté après avoir cassé quelques pierres, sans avoir fait un tort considérable. Les ennemis auroient bien voulu emporter une figure du roi à cheval, en bronze, mais ne pouvant en venir à bout, ils ont emporté la bride du cheval; d'ailleurs ils ont bu tout le vin et fort maltraité les domestiques [1]. »

La convalescence de Louis XV dura tout le mois de septembre, et dès les premiers jours d'octobre, il s'achemina vers l'Alsace qu'il devait traverser pour se rendre à Fribourg. Pour le reposer des fatigues de la route, Rohan lui offrit pendant deux jours l'hospitalité dans son palais de Saverne, déjà réparé de tous les dégâts causés par l'ennemi. « Le roi trouva, en arrivant samedi dernier à Saverne, rapporte le duc de Luynes, le jardin illuminé, qui faisoit un effet fort agréable; il y mangea seul, servi par M. le cardinal de Rohan et ensuite par M. le Coadjuteur; il dîna seul aussi le lendemain, et ne sortit point de tout le jour de la maison; il joua toute l'après-dînée au piquet... [2] »

[1] *Mém. du duc de Luynes*, VI, 59.
[2] *Mém. du duc de Luynes*, VI, 109.

Après ce repos, ce ne furent plus que fêtes et réjouissances de toute espèce, auxquelles le cardinal prit une grande part: il était chez lui et parmi son troupeau. « La réception du roi à Saverne, où il arriva le samedi 3 et y séjourna le dimanche 4; et le séjour de Sa Majesté à Strasbourg, où il fut jusqu'au samedi 10, qu'il en partit pour aller à Schelestadt et de là aller coucher au camp (dit encore le duc de Luynes), ces huit jours de la marche du roi feroient une relation longue et curieuse; mais je n'ai été témoin d'aucune des fêtes, le roi n'ayant voulu mener à Fribourg que ceux qui l'avoient suivi en Flandre. Je n'ai pu arriver à Strasbourg que le jour de son départ. Ce qui est certain, c'est qu'aucune de ses villes ni de ses provinces ne lui a montré autant de zèle, d'amour et de magnificence que l'Alsace et Strasbourg. Il y aura une relation de toutes ces fêtes, et même des planches gravées, à ce que m'a dit le préteur royal, qui est M. de Klinglin [1]. » Le cardinal de Rohan resta à Strasbourg après le départ du roi; mais il envoya son coadjuteur accompagner Sa Majesté à Schelestadt, qui faisait partie de son diocèse.

Il avait en effet depuis deux ans un coadjuteur, choisi depuis longtemps par lui et appelé à recueillir l'héritage de toutes ses dignités. Son petit-neveu, l'abbé de Rohan-Ventadour, dont nous retracerons bientôt l'histoire, avait eu, comme lui jadis, d'éclatants succès en Sorbonne: l'Université l'avait élu recteur en 1639, à l'âge de vingt-deux ans; l'Académie française l'avait appelé dans son sein en 1741, et le chapitre de Strasbourg l'avait nommé en 1742 coadjuteur de son grand-oncle, qui le sacra le 4 novembre évêque *in partibus* d'Acre et de Ptolémaïde. Enfin, lorsque le roi lui eut donné en 1745 la survivance de la grande aumônerie, et quand le pape l'eut en 1747 revêtu de la pourpre romaine, le cardinal de Rohan, devant la réalisation de ses vœux les plus chers put s'écrier,

[1] *Mém. du duc de Luynes*, VI, 115. — Voir l'ouvrage intitulé: *Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg pour la convalescence du roi, à l'arrivée et pendant le séjour de Sa Majesté en cette ville*, inventé, dessiné et dirigé par J.-M. Weiss, graveur de la ville, in-folio.

comme autrefois le vieux Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine.*

Il s'affaiblissait de plus en plus et s'apprêtait fermement à la mort, tout en ne négligeant rien pour assurer le triomphe définitif de l'orthodoxie romaine qu'il avait toujours défendue. Nous l'avons vu publier, en 1748, une instruction pastorale pour réfuter les erreurs du père Pichon : il avait alors soixante-quatorze ans et sa plume était encore ferme comme autrefois. Cinq ans auparavant il avait aussi contribué à empêcher la secte hérétique d'entrer à l'Académie française, et nous terminerons l'histoire de sa longue carrière par ce trait caractéristique, en remarquant qu'on ferma plusieurs fois la porte du temple académique aux simples hétérodoxes plutôt qu'aux irréligieux déclarés : les premiers sont souvent plus dangereux que les seconds pour la conservation de la foi :

« Il y a trois ou quatre jours, écrivait le duc de Luynes le 29 février 1743, que l'on rendit compte au roi, suivant l'usage ordinaire, du choix que l'Académie française avoit fait de M. de la Bletterie pour un de ses membres, à la place de M. de Saint-Aulaire. Ces élections ne peuvent valoir qu'après qu'elles ont été approuvées par S. M. Le roi répondit d'abord : « Je verrai. » Quelque temps après il envoya quérir M. Hardion, l'un des membres de cette Académie et actuellement directeur et chargé ici de la bibliothèque du roi et de ses médailles; il lui dit : « Dites à l'Académie que leur choix ne me convient pas. » M. de la Bletterie est fort noté pour le jansénisme. M. de la Bletterie a été père de l'Oratoire et avoit appelé avec sa compagnie, ce qui a donné justement de grandes impressions sur sa doctrine ; cependant la déclaration de 1720 ayant mis à couvert des poursuites sur les appels faits antérieurement, M. de la Bletterie n'ayant point renouvelé son appel, a cru pouvoir se présenter pour être reçu à l'Académie. Il a de l'esprit et est connu par la *Vie de Julien l'Apostat,* qu'il a composée et qui est fort bien écrite ; cependant l'on prétend qu'elle n'est pas exempte de reproches. M. le cardinal de Rohan, ayant su que M. de la Bletterie étoit un de ceux qui se présentoient pour être reçus à l'Académie, en parla au roi comme d'un homme suspect. M. de la Bletterie, instruit des sentimens où étoit M. le cardinal de Rohan par rapport à lui, lui fit parler par des personnes amies de l'un et de l'autre, et lui écrivit, ainsi qu'à M. l'archevêque de Sens, une lettre de justification, dans laquelle il protestoit de sa soumission à l'Eglise.

Quoique cette expression, qui est en usage chez les Jansénistes, ne signifie chez eux autre chose que l'Église assemblée dans un concile et non l'Église dispersée, les expressions de la lettre parurent assez fortes à M. le cardinal de Rohan pour le déterminer à donner sa voix à M. de la Bletterie. Il a dit depuis que ce qui l'avoit déterminé étoit qu'il n'y avoit que deux concurrents, dont l'autre, qui est M. Racine, n'étoit pas non plus sans reproche sur les sentiments; qu'on en pouvoit juger en lisant son poème sur la grâce, quoique celui qu'il a fait depuis sur la religion fût d'une très saine doctrine. Personne n'a osé faire des représentations au roi sur M. de la Bletterie, et il a fallu procéder à une autre élection [1]. »

Le cardinal de Rohan mourut à Paris, à l'hôtel *Cardinal* [2], le 19 juillet 1749, à six heures du soir. Il avait soixante-quinze ans et un mois. La mort de son frère aîné, le prince de Rohan, survenue le 26 janvier précédent, l'avait fort affecté : un accès de goutte plus violent que les autres l'emporta brusquement et comme on s'y attendait le moins, car sept jours auparavant, le 12 juillet 1749, il s'occupait encore activement des affaires ecclésiastiques, et il avait écrit au contrôleur général pour protester contre l'extension, proportionnelle aux biens du clergé, du nouvel impôt du vingtième; il insistait spécialement sur ce que l'usage avait toujours été maintenu, pour faire contribuer le clergé aux besoins de l'Etat, de lui demander une somme déterminée dont il faisait lui-même la répartition à son gré [3].

[1] *Mém. du duc de Luynes*, IV. 398, 399. Comme contraste à ce trait, nous devons ajouter que ce fut le cardinal de Rohan qui empêcha l'académicien La Monnoye d'être poursuivi à cause de sa fameuse édition du *Menagiana*. Voir *l'Éloge de la Monnoye*, par d'Alembert, qui décerne à ce propos un brevet de tolérance au cardinal.

[2] C'est, depuis 1809, l'hôtel de l'Imprimerie nationale. Il date de l'époque où fut édifié par François Rohan, prince de Soubise, le splendide hôtel dont la porte principale ouvre sur la rue Paradis, c'est-à-dire de 1710-1712. C'est une dépendance de l'hôtel Soubise. Il a été bâti sur les terrains de cet hôtel, qui se développaient de la rue du Chaume à la rue Vieille-du-Temple. C'est le cardinal Armand-Gaston de Rohan qui le fit construire. Il fut désigné sous le nom d'*Hôtel de Strasbourg*. Sa principale entrée est sur la rue Vieille-du-Temple, et le bâtiment est limité d'autre part par la rue des Quatre-Fils, qui date du quatorzième siècle. Outre sa désignation de Strasbourg, l'hôtel fut aussi longtemps dénommé *Hôtel Cardinal*. — Il n'a, comme monument, rien de remarquable. Il est d'une grande simplicité. Les archives nationales sont au contraire somptueusement installées à l'hôtel de Soubise.

[3] *Mém. du duc de Luynes*, X, 149.

La mort du cardinal de Rohan fut vivement ressentie à la cour. « C'est une grande perte, écrivait le duc de Luynes, pour sa maison, pour la religion, pour le Roy, auquel il étoit véritablement attaché, pour la Reine [1], qui le connoissoit dès le temps qu'elle demeuroit à Vissembourg avec le Roi son père, et même pour l'Etat. M. le cardinal de Rohan étoit infiniment instruit des matières concernant la religion ; on ne retrouvoit ces connoissances en lui que lorsqu'il étoit nécessaire qu'il en fît usage. Il travailloit avec une facilité qu'on ne peut presque concevoir. Il se prêtoit avec plaisir à la société et à toutes sortes de conversations ; il ne paroissoit occupé que de ceux avec qui il étoit. Il quittoit le travail le plus susceptible d'application et le reprenoit comme s'il n'eût pas cessé d'en être occupé. S'il s'agissoit d'entrer dans les détails, de parler, d'écrire, de travailler à concilier les esprits, il montroit dans tous ces genres des talents supérieurs. Une éloquence naturelle, des termes choisis, un style noble [2], une douceur, une politesse, tout se trouvoit réuni en lui....[3] »

La *Gazette de France,* dans son dernier numéro de juillet, célébra hautement dans un article qui eut le don d'exaspérer les *Nouvelles ecclésiastiques* « son zèle pour la religion qu'il aimoit tendrement, son exactitude à remplir les devoirs de son état et de ses places, ses talens et ses connoissances, son respect et son attachement pour le roi, la noblesse et la générosité de son âme, son affa-

[1] Quand il était à Versailles, la pauvre reine, délaissée par le royal amant des favorites, allait souvent souper chez le cardinal. (Voir les *Mém. du duc de Luynes. Passim*).

[2] Une de ses lettres à l'abbé de Montgon, du 25 février 1727, a été publiée dans le recueil de *Lettres choisies des auteurs françois les plus célèbres,* pour servir de modèles aux personnes qui veulent se former dans le style épistolaire. — Paris, Guillyn, 1768, in-12 (II, 470). — Bougainville cite avec de grands éloges le discours latin qu'il prononça en 1721 devant le nouveau Pape, au nom de tous les cardinaux qui recevaient de sa main le chapeau dans un consistoire solennel, — et surtout celui qu'il prononça un jour sans préparation dans la discussion d'une affaire importante qui était du ressort d'une congrégation où le Pape l'avait fait entrer. (*Acad. des Insc.,* XXIII, 342.)

[3] *Mém. du duc de Luynes,* IX, 450.

bilité, sa douceur et la dignité qu'il mettoit dans toutes ses actions...» Mais ce qui fâcha surtout le journal janséniste ce fut l'éloge du cardinal inséré au prône de Saint-Germain l'Auxerrois le dimanche 20 juillet, et les discours académiques prononcés pour la réception de l'évêque de Rennes par le récipiendaire et par le directeur Fontenelle.

Voici l'annonce du prône de Saint-Germain. Nous soulignons tous les termes que soulignent aussi les *Nouvelles :*

« On recommande à vos prières très haut, très excellent, très puissant prince Monseigneur le cardinal de Rohan décédé hier. Ce n'est pas, mes Frères, sa naissance seule qui l'a élevé aux grandes dignités qu'il occupoit; mais ses *vertus,* ses talens, son érudition profonde. Il a été *dans l'Eglise une des plus grandes lumières* de notre France. Aimé du roi, chéri des grands, il n'a jamais paru à la Cour que pour y donner des *exemples de vertu et de* PIÉTÉ. *Fidèle dispensateur des biens de l'Evangile,* il a conduit avec sagesse le grand nombre de fidèles confiés à ses soins. *Intrépide défenseur de la vérité,* il a combattu jusqu'à la fin les *hérétiques,* qui n'ont pu lui refuser leur estime. J'en appelle à votre témoignage, vous, grands, qui l'avez souvent fréquenté; vous, ministres de l'autel, qui l'avez si souvent consulté; vous, pauvres affligés, qu'il a si *souvent* assistés; car, mes Frères, *sa charité étoit sans bornes* [1]. Tant de motifs doivent nous engager à joindre vos prières aux nôtres pour lui obtenir la glorieuse immortalité... *De Profundis,* etc. »

Les discours à l'Académie furent prononcés deux mois après, le 25 septembre 1749. Le récipiendaire, Louis Guérapin de Vauréal, ancien ambassadeur en Espagne et depuis quelque temps évêque de Rennes, était orateur émérite; nos Etats de Bretagne, dont il présida longtemps l'ordre du clergé, retentirent souvent de sa chaude et brillante parole. Son éloge du cardinal de Rohan est conçu en noble langage, mais ne se recommande à nous par aucun *trait* spécial ou nouveau [2]. Celui du vieux Fontenelle, qui lui répon-

[1] Le duc de Luynes affirme quelque part que la dépense de sa maison, très bien réglée par l'abbé de Ravannes, était de 12,000 livres par mois. Or ses revenus dépassaient 300,000 livres.

[2] Voir un très bon compte rendu de cette séance dans les *Lettres sur quelques écrits de ce temps,* de Fréron. Genève, t. II, 1749, p. 93 à 104.

dit, constitue au contraire une notice vivante, complète et finement étudiée de l'éminent cardinal. Il serait à citer tout entier s'il ne dépassait les bornes des éloges usités à cette époque. Nous lui emprunterons seulement ce qui concerne la bulle *Unigenitus*, objet le plus immédiat des vives attaques des *Nouvelles*.

« Nous savons assés en France ce que c'est que les affaires de la Constitution. Ne fussent-elles que théologiques, elles seroient déjà d'une extrême difficulté : un grand nombre de gens d'esprit ont fait tous leurs efforts possibles pour découvrir quelques nouveaux rayons de lumière dans ces ténèbres sacrées, et ils n'ont fait que s'y enfoncer davantage; peut-être eût-il mieux valu les respecter d'un peu plus loin. Mais les passions humaines ne manquèrent pas de survenir et de prendre part à tout, voilées avec toute l'industrie possible, d'autant plus difficiles à combattre, qu'il ne falloit pas laisser sentir qu'on les reconnût. Le Roi convoqua sur ce sujet des assemblées d'évêques, à la tête desquelles il mit M. le cardinal de Rohan. Que l'on réfléchisse un instant sur ce qu'exige une pareille place dans de pareilles conjonctures, et l'on jugera aussitôt qu'un prélat avec peu de talens, peu de savoir, des lumières acquises dans le besoin, moment par moment, empruntées en si bon lieu que l'on voudra, eût paru bien vite à tous les yeux tel qu'il étoit naturellement. J'atteste la renommée sur ce qu'elle publia alors dans toute l'Europe à la gloire du prélat dont nous parlons. Il joignit même au mérite de grand homme d'État et de savant évêque, un autre mérite de surcroît, qu'il ne nous siéroit pas de passer sous silence, quoique réellement fort inférieur : il fut quelquefois obligé de porter la parole au Roi à la tête du respectable corps qu'il présidoit, et il s'en acquitta en excellent académicien. [1] »

Puis, après avoir exposé combien la conduite du cardinal dans les quatre conclaves auxquels il assista, fut « prudente, circonspecte, sans artifice et sans mystère, ouvertement zélée pour les intérêts de la religion et de la France [2] »; après l'avoir montré soutenant glorieusement dans son diocèse le double personnage de

[1] *Œuvres de Fontenelle*, Brunet, 1752, in-12, VIII, 349, et Recueil des *Harangues de l'Acad.* t. XXXV.

[2] Nous avons omis de citer à propos du conclave de 1721 les *Souvenirs de la marquise de Créquy*. La marquise était alors à Rome et déclare que le cardinal Conti était incapable d'un marché honteux. — Il est bon de se reporter aussi au passage des *Mémoires du marquis d'Argenson*, cité dans notre dernier chapitre.

prince souverain et d'évêque catholique, étendant les conquêtes de l'Église sur des populations luthériennes autorisées par des traités inviolables ; après avoir dépeint sa magnificence éclairée, patriotique et bienfaisante, il conclut par ce trait, qui l'empêchera sûrement, déclare-t-il, d'être accusé de flatterie :

« Le Roi a dit en apprenant sa mort : *C'est une vraie perte que celle du cardinal de Rohan : il a bien servi l'État, il étoit bon citoyen et grand seigneur ; je n'ai jamais été harangué par personne qui m'ait plu davantage.* » Le Pape dut en dire autant, de son côté, pour l'Église.

Nous craindrions, comme Fontenelle, de gâter cet éloge en l'accompagnant de commentaires superflus, et nous quitterons ici le cardinal de Rohan pour voir son petit-neveu le cardinal de Soubise recueillir pieusement cet héritage, et suivre noblement ses traces.

RENÉ KERVILER.

POÉSIE

Les strophes que l'on va lire forment l'introduction d'un volume de *Récits vendéens*, que M. Lecoffre publiera sous peu de jours, et où M. Émile Grimaud a réuni des pages qui ont presque toutes paru dans ce recueil [1]. Le poète, notre ami, auquel sont dédiés les beaux vers de M. Victor de Laprade, ne les eût pas, de lui-même, fait paraître ici; mais on comprendra que nous ayons tenu à ce qu'ils fussent placés sous les yeux de nos lecteurs : ils célèbrent trop bien l'héroïsme de la Vendée et de la Bretagne pour que nous ne nous en parions pas, des premiers, comme d'un titre d'honneur et de noblesse.

A. DE LA BORDERIE.

LES RÉCITS VENDÉENS

A mon ami Émile Grimaud.

La Muse ardente qui vous mène
Ne chemine point au hasard,
Ami, dans son large domaine,
Vous avez pris la bonne part.

[1] Les *Récits vendéens* renferment : *Le Fils du garde-chasse, Une Mère, La Métairie brûlée, La Grappe de raisin, Fleur-de-Lys et Travot* et *Un Déjeuner républicain*. — Paris, Collection Lecoffre (à 2 francs), rue Bonaparte, 90.

A d'autres les romans frivoles,
Les vers plaintifs ou damerets,
Les larmes qu'on verse en paroles,
Les petits tableaux indiscrets,

Les bazars où l'on fait emplette
De vieux ors et de vieilles fleurs,
Les mensonges de la palette
Et le cliquetis des couleurs.

Vous avez eu plus haute idée
Que tous ces rimeurs fainéants ;
Vous avez choisi LA VENDÉE
Et ses batailles de géants.

J'applaudis, et je vous envie !
Si, dès l'aube, alerte et dispos,
J'eusse été maître de ma vie,
Je vous aurais pris vos héros.

Enfant, j'aimais les nobles causes,
Leurs fiers vaincus, leurs bons soldats ;
Je faisais des apothéoses,
Caton, Brutus, Léonidas.

Quand j'eus mieux appris notre histoire,
J'ai vite oublié les Catons ;
J'aurais voulu chanter la gloire
Des Vendéens et des Bretons.

Ma Muse a manqué de courage ;
J'ai pris de plus humbles sentiers.
Ami, les géants du Bocage
Resteront à vous tout entiers.

Bâtissez ou chapelle ou temple
A ces grands vaincus triomphants,
Afin qu'ils demeurent l'exemple
Et le salut de nos enfants.

Ah ! sainte Jeanne, ma patronne,
Jeanne sur qui j'ai tant pleuré,
Nul de mes livres — oh ! pardonne ! —
Ne portera ton nom sacré.

Mais Jeanne est la France elle-même,
C'est trop pour ma débile main ;
Et la splendeur de son poème
Dépasse tout langage humain.

Son souvenir, je vous l'envoie;
Répandons-le de tous côtés,
Pour donner un éclair de joie
Aux morts que vous avez chantés.

Si nous les nommons tous ensemble,
Ils sortiront de leur tombeau,
Ces morts !... Il faut qu'on leur ressemble,
Et notre avenir sera beau.

Donc, tous deux, en fermant ce livre,
Tous deux purs des honteux trafics,
Pour la bataille qui se livre
Donnons le mot d'ordre à nos fils.

Sur leur bannière bien gardée
Inscrivons, en allant au feu,
Ces mots : JEANNE D'ARC ET VENDÉE,
Autrement dit : LA FRANCE ET DIEU.

VICTOR DE LAPRADE

Au Perrey, 15 octobre 1879.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

IV

C'était Mme de Kerantrain qui, ce soir-là, recevait chez elle la brillante société de Rennes. Le bal était dans toute sa beauté, quand les deux cousins y arrivèrent. Les habits brodés, les diamants, les soyeuses étoffes, étincelaient sous les feux brillants et doux de mille bougies dont la lumière se reflétait dans les trumeaux entourés de guirlandes dorées. Toutes les jolies femmes de Rennes, rassemblées pour la solennité présente, étalaient leur beauté, leurs gracieux sourires et leurs charmants regards, pendant qu'autour d'elles voltigeaient les jeunes gentilshommes, murmurant tout bas de tendres paroles, ou lançant, d'une voix railleuse, quelque vive plaisanterie. De temps en temps les violons se faisaient entendre, mais leurs sons étaient peu bruyants. L'esprit régnait alors dans le monde, au lieu de la grosse caisse, et la galanterie française n'avait pas encore à lutter contre le chapeau chinois. Bien plus, la salle spacieuse offrait aux dames un espace suffisant pour déployer leurs tailles de

* Voir la livraison d'octobre 1879, pp. 289-307.

guêpes et la foule joyeuse pouvait se croiser, s'agiter, sans se coudoyer.

L'arrivée des deux cousins fit sensation. Paul fut accueilli avec une distinction particulière. Hommes et femmes le comblèrent à l'envi de politesses. Il tâcha d'y répondre de son mieux. Il essaya même de s'étourdir, par le bruit et le mouvement, sur le chagrin qui l'oppressait; mais ce fut en vain. Les sourires séducteurs, les tendres compliments, débités par les plus jolies bouches du monde, ne parvinrent pas à le distraire. Son cœur demeurait froid, ses pensées voyageaient au loin, la conversation languissait bientôt, et la jolie femme, qui n'avait pu retenir un sourire de triomphe en le voyant s'approcher d'elle, ne tardait pas, dans sa mauvaise humeur, à appeler du regard un cavalier plus attentif.

Ce fut dans un de ces instants fâcheux que Kers..., qui causait dans un coin avec quelques jeunes gens, s'avança vers le comte de Servière; il lui prit la main, se félicita d'un ton poli d'avoir le droit, comme collègue de M. de Servière, de s'emparer de lui, et l'emmena vers le groupe dont il s'était séparé.

Paul le suivit avec hésitation et répondit froidement aux politesses dont l'accablèrent les amis de Kers...

— Monsieur de Servière, dit celui-ci, aussitôt que le cercle des politiques se fût refermé autour d'eux, une nouvelle extraordinaire vient de nous être communiquée: le roi ordonne la dissolution des États. Cette décision sera annoncée demain à la séance par M. de Thiard. Que pensez-vous que nous devions faire?

— C'est une question grave, Monsieur, répondit Paul avec embarras; je n'ai point, en vérité, la prétention de la résoudre.

— Ah! pardonnez, Monsieur le comte, reprit Kers... avec un sourire. Nous nous sommes trop bien trouvés déjà d'avoir suivi vos conseils pour ne pas les réclamer encore.

— Mes conseils, Monsieur! répéta Paul en rougissant d'impatience; je ne sais ce que vous voulez dire.

— Kers... veut parler de la protestation, mon cher! s'écria le jeune Saint-Rivel, un des amis de Paul, en s'appuyant familièrement sur son bras. Nous avouons te devoir la moitié de l'effet produit par

nous aujourd'hui et que nous aurions manqué en nous pressant trop de faire cette démarche.

Paul s'inclina en silence, mais il mordit jusqu'au sang ses lèvres pâles.

— Et maintenant, grand politique, reprit Saint-Rivel, ouvre de nouveau ta bouche prophétique et laisse-nous connaître ton avis. Le mien, qui sans doute n'était pas si important, a été donné sur le champ. Vivent les droits de la province ! et au diable les ordres du Genevois !

— Bien parlé, Saint-Rivel ! dit Paul en souriant. Voilà ce qu'on peut appeler un conseil prudent et sagement formulé. Mais, Messieurs, il me semble qu'en tous cas, l'avis des États doit passer avant le nôtre ?

— Vous avez parfaitement raison, Monsieur, reprit Kers... ; mais en supposant que les États prennent le parti de la résistance, comment les soutiendrons-nous ? Car nous devrons les soutenir, n'est-il pas vrai ?

— Sans aucun doute, dit Paul, après un instant d'hésitation.

— Eh bien ! Monsieur le comte, quelles armes, à votre avis, devrons-nous employer ? Seront-elles offensives ou défensives ?

— Cela doit dépendre des circonstances, Monsieur, répondit Paul en soupirant. Si nos pères combattent, notre place est marquée à côté d'eux. Si, au contraire, ils emploient des moyens pacifiques, il serait souverainement cruel d'ensanglanter inutilement cette malheureuse ville.

— Je n'attendais pas moins de la prudence courageuse de monsieur de Servière, dit Kers..... en s'inclinant poliment ; je voudrais que tout le monde comprît bien la sagesse de ce plan de conduite. M'autorisez-vous, Monsieur, à communiquer vos paroles à nos amis en votre nom ?

— Comme il vous plaira, Monsieur, répondit Paul en le regardant fixement ; je suis toujours prêt à avouer tout haut ce que je pense. Mais mon nom n'est qu'une faible autorité, et quand on porte le vôtre, on peut s'en servir sans avoir besoin d'un autre appui.

Saluant alors Kers....., il prit le bras de Saint-Rivel et s'éloigna

avec lui. Les autres jeunes gens suivirent son exemple. Kers..... demeura seul avec deux de ses affidés.

— Eh bien ! dit-il en souriant, qu'en pensez-vous ?

— Je crois qu'il a envie de regimber, répondit son ami ; prends-y garde !

Kers..... secoua la tête en souriant toujours.

- Il est trop tard, répondit-il, il est lié à jamais. De l'esprit, du cœur et pas de tête ; avec cela, on n'est qu'un instrument dans les mains des habiles.

Pendant ce temps, Paul et Saint-Rivel s'étaient mêlés aux groupes joyeux qui remplissaient la salle. Saint-Rivel était en belle humeur; Paul faisait tous ses efforts pour soutenir la conversation avec la gaieté nécessaire. Heureusement pour lui, un jeune homme de sa connaissance vint bientôt se joindre à eux et lui prêter secours. C'était le jeune Boishue, ami intime de Saint-Rivel. Il était, comme ses deux compagnons, beau, jeune, noble et riche. Le hasard, qui les réunissait dans cette dernière de leurs soirées de plaisir, devait plus tard joindre leurs noms sur une page sanglante ; mais rien ne pouvait leur faire prévoir ce lugubre avenir, et ils causaient, riaient, plaisantaient, comme si la vie, qu'ils sentaient couler rapidement dans leurs veines, n'eût eu pour eux que des promesses de bonheur.

Ils se promenèrent tous les trois dans la salle pendant quelque temps. La gaieté de ses deux compagnons dissimulait si bien la préoccupation de Paul, que personne ne la remarqua, et que, plus tard, on se rappela avec un sentiment douloureux la grâce joyeuse déployée dans cette soirée par ces trois pauvres jeunes gens. Louis du Lesguen seul ne se trompa pas à l'affectation de gaieté qui cachait pour les autres la tristesse de Paul. Il le suivait d'un œil inquiet et sa préoccupation lui fit commettre des maladresses qui lui attirèrent plus d'une vive raillerie. Mais, lorsqu'il s'aperçut que son cousin avait quitté le bal, son inquiétude ne connut plus de bornes et il put à peine prendre sur lui de ne pas le suivre. Il se résigna pourtant à rester, par la crainte que leur absence à tous deux ne fût trop remarquée, et que Paul ne parût mécontent de cette in-

quiète surveillance ; mais il ne put s'empêcher de maudire souvent cette musique, ce bruit, cet entrain, qui ce jour-là l'importunaient si cruellement.

Pendant ce temps, Paul errait dans les rues désertes, ayant renvoyé ses gens et heureux de se sentir enfin loin des regards curieux ou malveillants de la foule. La tête baissée sur la poitrine, enveloppé de son manteau, il marchait lentement sans savoir où il allait, mais reprenant machinalement, et comme poussé par une invincible destinée, le chemin de la maison d'Eugène Thorel.

Marguerite y était seule. Eugène, après avoir passé la plus grande partie de la journée hors de chez lui, y était rentré un instant, sombre et préoccupé, puis en était sorti de nouveau sur un avis secret qu'on lui avait fait parvenir. La jeune fille, d'abord heureuse de voir s'éloigner une explication qu'elle redoutait depuis la scène du matin entre Eugène et Paul, sentait peu à peu le silence, la solitude, les pensées tumultueuses qui s'agitaient en elle, lui causer une secrète terreur. Les adieux de Paul, la fureur d'Eugène, avaient déchiré le voile qui couvrait encore à ses propres yeux les sentiments de Marguerite. Mais elle aurait voulu éloigner la conviction qui la remplissait de honte et d'amertume, chasser les images qui s'obstinaient à flotter devant son imagination troublée, détourner son cœur de l'enivrante espérance à laquelle il s'attachait contre toute raison.

C'était en vain. Seule, près de son foyer à demi éteint, les yeux fixés sur le feu qui mourait dans l'âtre, pendant que le froid grésillait aux vitres et que les mille bruits de la ville allaient s'affaiblissant graduellement vers le silence de la nuit, elle s'enfonçait de plus en plus, malgré elle, dans ses dangereux souvenirs. Secouant enfin la tête, comme pour les chasser, elle passa ses doigts dans les boucles de cheveux noirs que ce mouvement avait ramenés autour de son visage, appuya les paumes de ses deux mains sur ses yeux où se rassemblaient des larmes amères, et, baissant la tête sur ses genoux, soupira douloureusement.

Un soupir, presque aussi profond que le sien, lui répondit. Elle tressaillit, se retourna vivement, et aperçut, comme un reflet de ses

pensées, Paul de Servière debout, appuyé contre la porte, et les yeux fixés sur elle.

Marguerite poussa une exclamation où la terreur, la surprise et la joie, se confondaient ; puis, se levant machinalement, elle demeura, pâle et tremblante, devant le jeune homme.

Il s'avança lentement vers elle, prit sa main, qu'il baisa à plusieurs reprises, la fit asseoir ; car il voyait qu'elle avait peine à se soutenir, et sans détourner son regard profond et mélancolique du visage de la jeune fille, il resta quelques instants en silence, comme si son émotion profonde lui ôtait la parole.

C'est que, dans les yeux humides de Marguerite, à travers sa physionomie transparente, sur ses joues pâles et ses lèvres tremblantes, il lisait le secret de ce cœur faible et profond à la fois, qui s'ignorait lui-même et ne comprenait pas la terrible puissance des sentiments qu'il renfermait. Paul voyait, presque avec effroi, que son amour pour cette frêle enfant était partagé par elle avec un abandon, une confiance, une ardeur qui devaient en faire la source de son bonheur ou de son malheur éternel. Il comprenait que les chagrins attirés sur tous deux par cette fatale tendresse apporteraient à Marguerite une double souffrance, et qu'il ne s'agissait pas pour elle de quelques années de jeunesse assombries par le regret, mais d'une vie à jamais brisée.

Paul était venu, cédant comme toujours à l'impulsion du moment, sans calculer les résultats de la démarche où l'entraînait son cœur ; mais, à mesure que ces pensées et cette conviction se faisaient jour dans son esprit, il lui semblait que la générosité, l'honneur et la tendresse, se réunissaient enfin pour lui tracer sa route ; que les calculs, les préjugés du monde devaient s'effacer devant le devoir qui lui était imposé ; qu'il serait lâche et cruel de condamner Marguerite à la douleur d'une affection brisée, et de refuser son appui au cœur qui s'était donné si complètement avant de le savoir lui-même.

Aussi quand il parla, ce fut pour exprimer la résolution qu'il croyait alors inébranlable ; pour offrir noblement, respectueusement, à la pauvre jeune fille son appui, sa main, son nom. Puis,

avec de douces paroles qui ouvraient aux yeux de Marguerite un avenir de félicités sans bornes, il calma ses craintes et parvint à bannir de son esprit les inquiétudes et l'effroi qui le remplissaient avant son arrivée. Peu à peu le monde, la politique, la vie extérieure, s'effacèrent de la pensée des deux jeunes gens. Marguerite croyait avec joie au pouvoir de Paul pour la garantir contre tous les chagrins et s'appuyait avec confiance sur sa douce protection. Paul, en entourant la jeune fille de respect et de tendresse, se laissait aller au bonheur du moment. Fatigué de souffrances, d'incertitudes, de molles résistances contre le flot qui l'emportait, il fermait les yeux à l'avenir et réalisait le désir insensé que, le matin même, il avait exprimé : il escomptait sa vie pour une heure de paix et de bonheur.

Mais le moment vint où les jeunes gens durent se séparer ; et leur rêve se dissipa alors au souffle de la réalité. Paul retrouva en rentrant chez lui les craintes et les pressentiments de malheur qui le poursuivaient depuis quelques jours. Les obstacles qu'il avait promis de vaincre lui parurent plus terribles et plus inébranlables que jamais. Pour Marguerite, le bruit des pas d'Eugène sur l'escalier suffit pour remplacer par une émotion de terreur la joie infinie qui remplissait son cœur.

L'étudiant entra d'un air sombre ; il s'avança vers la table, où il prit quelques papiers sans paraître faire attention à sa sœur ; puis, au bout d'un instant, il se tourna tout à coup de son côté :

— Marguerite, dit-il d'une voix brève, je vais partir dans une heure et je ne reviendrai pas probablement avant huit jours. Ce départ me contrarie, ajouta-t-il en s'approchant de la jeune fille ; il retarde ton mariage ; mais Malo continuera tous ses préparatifs, et j'espère que nos projets ne seront remis que de quelques jours.

Le cœur de Marguerite battit vivement ; elle sentit que, si elle laissait échapper cette occasion, il lui serait presque impossible de se dégager d'un lien devenu plus odieux que jamais. Elle appela à son secours tout le courage qu'elle puisait dans son amour pour Paul et dans sa confiance en lui, et dit d'une voix tremblante :

— Mon frère, écoutez-moi ; j'ai une grâce à vous demander.

— Une grâce ! répéta Eugène en fronçant les sourcils. Qu'est-ce que cela signifie ? Que veux-tu dire ?

Marguerite baissa les yeux pour éviter le regard sévère d'Eugène et, faisant un effort désespéré :

— Eugène, dit-elle, au nom de Dieu, n'exigez pas que j'épouse M. Bécherel !

Eugène fit un pas en arrière, en regardant Marguerite avec plus de surprise encore que de colère.

— Que voulez-vous dire ? reprit-il d'un air assez calme ; je n'ai rien à exiger. Votre consentement a été donné, il ne peut plus être mis en question.

— J'ai eu tort, grand tort, il est vrai, dit Marguerite, d'une voix timide, de ne pas vous avoir plus tôt avoué ma répugnance pour ce mariage ; mais je n'avais jamais résisté à votre volonté, vous le savez, et je n'osais vous parler sincèrement. Ne me punissez pas de cette faiblesse. .

— Mais je ne vous comprends pas ! s'écria Eugène avec impatience. Un mariage aussi avancé que l'est le vôtre ne peut être rompu, et vous ne pouvez espérer que je cède à votre caprice ?

— Quoi ! reprit Marguerite, émue, vous voudriez me condamner à une union qui doit me rendre éternellement malheureuse ?

— Oui, répondit Eugène en la regardant fixement, car il existe quelque chose au monde qui m'est plus cher que votre bonheur et votre vie.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Marguerite en joignant les mains avec désespoir, ayez pitié de moi ! Eugène ! vous dépassez vos droits, et je puis refuser de vous obéir !

Eugène devint extrêmement pâle.

— Refuser de m'obéir ! dit-il lentement, d'une voix étouffée. Encore une fois, Marguerite, que signifie tout cela ? D'où te vient aujourd'hui cet esprit fantasque et hardi ? Je ne te reconnais plus ! Qui a pu te changer à ce point ?

— Oh ! vous avez raison, répondit Marguerite avec une émotion profonde, vous ne m'avez jamais vue ainsi. Je n'ai jamais osé vous résister ni mettre en question une seule de vos volontés ; mais au-

jourd'hui, mon frère, il s'agit du sort de ma vie entière ; pardonnez-moi et jugez si le malheur que je redoute me paraît terrible, puisque, pour l'éviter, j'ose braver ce que je redoute le plus au monde, votre colère et vos reproches ! .

Eugène parut ému ; il se leva, fit deux tours dans la chambre, puis, revenant s'asseoir près de sa sœur, il prit entre les siennes la main froide et tremblante de Marguerite.

— Écoute-moi, Marguerite, dit-il avec douceur, et parlons raison. Tu sembles croire que le caprice ou des calculs égoïstes m'ont conduit à te préparer un avenir qui te déplaît, et que, sans autre motif qu'une volonté tyrannique, je persiste à te l'imposer, malgré tes prières. Si tes paroles n'ont pas exprimé clairement cette pensée, elles l'ont du moins laissé deviner, et c'est pour moi une cruelle injustice, presque une ingratitude. Souviens-toi, ma pauvre sœur, de la position où la mort de nos parents nous avait placés tous deux. J'étais bien jeune, toi presque une enfant. Les devoirs austères qui m'étaient dévolus ne m'ont pas effrayé, et peut-être, je l'avoue, la ferveur même avec laquelle je les ai embrassés a-t-elle augmenté la raideur et la gravité de mon caractère. Mais, tu le sais pourtant, Marguerite, si mon affection pour toi était sévère, elle n'en était que plus profonde. J'en ai fait pendant longtemps l'unique but de mes pensées, l'unique mobile de ma vie. L'ignores-tu, ma sœur, et n'as-tu pas deviné sous son écorce un peu rude le cœur dévoué qui battait en moi ?

Marguerite fit un geste négatif, en se couvrant le visage de la main qu'elle avait de libre.

— Et moi aussi, Marguerite, continua Eugène, j'ai un cœur qui n'est fait ni de marbre ni d'airain ; mais le temps où nous sommes demande des vertus mâles, et malheur à celui qui se laisse emporter à tous les souffles des passions et des affections de ce monde ? Dans un temps ordinaire, mon premier devoir, comme ma première affection, t'aurait eue pour objet. Aujourd'hui j'ai senti qu'une cause sacrée réclamait impérieusement les forces de mon esprit et l'énergie de mon cœur. Mais j'ai voulu cependant remplir ma tâche jusqu'au bout, et avant de m'engager sans retour dans la voie glo-

rieuse et pleine de périls qui s'ouvre devant moi, j'ai cherché pour toi un protecteur, un appui, qui pût me remplacer et me rassurer sur ton sort. J'ai jeté les yeux autour de moi : parmi tous mes amis, je n'ai trouvé que Malo Bécherel dont la fortune, la position, le caractère, pussent m'inspirer une confiance entière. J'ai encouragé sa timidité, j'ai sollicité, exigé, je l'avoue, ton obéissance, mais parce que j'y croyais ton bonheur attaché... Et c'est quand j'étais près de voir réussir mes efforts, quand autour de nous tout menace d'une prochaine tempête, quand j'ai fait assez de pas dans la vie d'agitations politiques pour ne plus pouvoir m'arrêter, que tu viens, par un caprice dont je n'ose chercher la cause, briser à plaisir tout ce que j'avais préparé pour toi, en refusant l'abri qui pouvait t'accueillir et te protéger !...

Eugène s'interrompit ; il attendit pendant un moment la réponse de Marguerite ; mais elle avait caché sa figure dans ses mains, et quoique sa respiration saccadée trahît l'émotion violente qu'elle éprouvait, elle ne parla pas.

— Tu ne dis rien, Marguerite ? reprit Eugène ; dois-je conclure de ton silence que mes paroles ont réussi à te convaincre, ou bien me faut-il croire que tu persistes dans ton refus et que tu demeures également insensible à la raison et à l'affection de ton frère ?

Marguerite continua de pleurer en silence.

— Parle-moi, du moins, ma sœur, dit Eugène avec douceur ; car il espérait voir dans l'abattement de Marguerite une preuve de son retour à sa soumission habituelle. Dis-moi que tu te repens de ta folie d'un instant et que Malo ignorera toujours ce désir passager de rompre avec lui.

— Non, dit Marguerite d'une voix étouffée, non ! je ne puis me résoudre à l'épouser !

La colère commença à faire bouillonner le sang d'Eugène.

— Prends garde, Marguerite ! dit-il à voix basse. Ces refus, cette persistance, pourraient me donner d'étranges soupçons !

Marguerite trembla visiblement.

— Ne me force pas à les accueillir, ma sœur, reprit Eugène d'un ton presque suppliant. Prouve-moi qu'ils sont faux, autant que hon-

teux pour toi et pour moi ; que j'ai eu tort de leur permettre de troubler un instant mon esprit ; qu'un caprice inexplicable a seul causé ton refus insensé, et je te pardonne tout !

Mais Marguerite se tut. Eugène la regarda quelques instants, ainsi affaissée sur elle-même et gardant un silence accusateur. Le visage de l'étudiant pâlissait de plus en plus, ses lèvres tremblaient et ses mains se crispaient involontairement. Tout à coup il se frappa le front avec violence.

— Et je pars ! murmura-t-il, et je pars !

Il jeta un coup d'œil du côté de la fenêtre, alla ouvrir le volet et vit les étoiles qui s'allumaient sur le bleu du firmament.

Il revint alors vers sa sœur.

— Il faut en finir ! dit-il ; et il appuya fortement sa main froide et pesante sur l'épaule de la jeune fille.

— Marguerite, continua-t-il d'une voix brève, il faut que je parte. J'ai accepté une mission qui réussira, je l'espère.... Oui ! ajouta-t-il avec éclat, elle réussira ! Elle avancera le moment de notre légitime vengeance, et nous donnera la force, comme nous avons le droit. Jusqu'à ce qu'elle soit accomplie, je ne m'appartiens pas, je ne puis disposer ni d'un jour, ni d'une heure. Plus tard !... plus tard !... je reprendrai possession de moi-même et je pourrai agir. Mais aujourd'hui, il faut avant tout remplir le devoir sacré que j'ai accepté... Je pars donc !... Puisque vous le voulez, puisque votre folie est complète, rompez l'alliance honorable que j'avais conclue pour vous. Mais, prenez-y garde ! je reste encore votre tuteur et votre gardien ; j'ai sur vous des droits dont je suis résolu à user. Je vous défends, — m'entendez-vous ? — je vous défends de sortir de la maison, de recevoir personne jusqu'à mon retour, ni d'ouvrir un billet ou une lettre de qui que ce soit. Mes ordres là-dessus sont absolus, et je vous jure sur mon âme que vous vous repentirez éternellement de les avoir violés !

Il hésita un moment, puis, appuyant un doigt sur le front de sa sœur, de façon à maintenir le visage de la jeune fille levé vers le sien et de pouvoir enfoncer son regard sombre jusqu'au fond du cœur de Marguerite, il reprit, d'une voix basse et concentrée :

— Votre conscience vous dit contre qui je prends toutes ces honteuses précautions, n'est-ce pas? Il ne serait pas nécessaire peut-être de prononcer entre vous et moi un nom, qui fait bouillir mon sang et qui devrait glacer le vôtre. Cependant, je ne veux pas que vous puissiez feindre de ne pas me comprendre, et, quelque chose qu'il m'en coûte, je vous dirai clairement que, si M. de Servière parvenait à s'introduire ici pendant mon absence, ou à vous faire tenir une lettre, je prendrais de telles mesures à mon retour, que votre vie entière se passerait à pleurer votre imprudence.

Marguerite, en voyant l'éclair de fureur qui traversa les yeux d'Eugène au moment où il prononça le nom de Paul, perdit tout courage et resta sans voix, sans mouvement, comme suffoquée par les larmes.

Eugène se détourna lentement. Le pas d'un cheval résonnait sous la fenêtre, en frappant les pavés glacés. L'étudiant fit un mouvement vers la porte, comme si un pouvoir irrésistible le forçait à partir, puis il revint encore une fois près de sa sœur.

— Vous m'avez entendu et compris? dit-il avec agitation. Obéissez, pour l'amour de vous-même!

Marguerite baissa la tête d'un air accablé. Eugène jeta un dernier regard sur elle, en faisant un geste de recommandation menaçante. Alors, s'armant de l'énergique et sombre résolution qui était la base de son caractère, il refoula au fond de son cœur toute hésitation, toute incertitude. Il marcha vers la porte, d'un pas ferme, descendit rapidement l'escalier, échangea quelques mots à voix basse avec deux jeunes gens qu'il trouva dans la rue, et, montant à cheval, s'éloigna au grand trot, sans jeter un autre regard du côté de sa maison.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

ARTISTES BRETONS

—

M. AMÉDÉE MENARD

Nantes vient de perdre un de ses fils qui a droit de prendre rang parmi ceux qui l'honorent : M. Amédée Menard est décédé le 22 octobre dernier, à l'âge de soixante-treize ans.

Né dans notre ville, le 16 octobre 1806, Amédée-René Menard fit une partie de ses humanités ; mais, entraîné vers l'étude des beaux-arts par une vocation irrésistible, il les abandonna, pour entrer dans l'atelier de M. Thuriès, sculpteur. Il y resta peu de temps : un maître plus capable l'attirait, et il devint bientôt élève de M. Molchnect, arrivé depuis peu d'Italie. Chez lui, il commença sérieusement sa carrière artistique, en travaillant aux statues qui ornent la façade du Grand-Théâtre, à celles du cours Saint-André, à la statue de Charette, placée à Legé, devant la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à celle de Cathelineau, érigée au Pin-en-Mauges par M. de Lostanges, et à celle de Louis XVI, couronnant la colonne de la place de ce nom.

Vers 1825, le jeune Nantais partait pour Paris et entrait dans l'atelier de M. Ramey, membre de l'Institut. Là, il poursuivit ses études pendant cinq années, « se faisant distinguer, dit une lettre de cette époque, autant par sa conduite que par son ardeur pour le travail et par les dispositions heureuses qu'il montrait pour son art. » Il y avait pour camarades Klagmann et Suc, son compatriote.

Les événements de 1830 l'empêchèrent de concourir pour le prix de Rome, son père, suivant en cela l'exemple de beaucoup d'autres pères d'étudiants, l'ayant rappelé près de lui. Il retourna à Paris en 1831, et revint se fixer définitivement à Nantes en 1836.

Tout en travaillant à la statuaire, il commença par donner, dans des maisons d'éducation, des leçons de dessin, et même de peinture, art qu'il avait aussi cultivé quelque peu. Son atelier était fréquenté par un grand nombre de jeunes gens, dont plusieurs sont devenus des hommes distingués de la cité ou du pays, tels que les deux frères François et Charles de la Jaille, aujourd'hui généraux de division ; Toulmouche, le peintre que tout le monde connaît ; Le Bourg, auteur du *Joueur de biniou ;* Gaston Guitton, le sculpteur vendéen, dont le *Léandre,* acheté par le gouvernement, fait partie du musée du Luxembourg.

C'est au milieu des occupations absorbantes de l'enseignement qu'Amédée Menard créa, la première année de son séjour à Nantes, cette grande étude qu'il nomma *Un Forban,* qui fut très appréciée à l'Exposition où elle figura et dont tous les journaux d'alors se plurent à faire l'éloge. Elle fut acquise par la Mairie pour le Musée, qu'elle ornait jadis, mais dont elle a disparu depuis trop longtemps. Pourquoi ne la tirerait-on pas du magasin où elle reste enfouie, ne fût-ce que pour rendre hommage à la mémoire de l'excellent artiste ?

A partir du *Forban,* M. Menard ne cessa pas d'exposer chaque année au Salon de Paris. La nomenclature complète des œuvres qu'il a produites pendant quarante-deux ans serait infinie. Bornons-nous à une revue sommaire et qui suffira à donner une idée de ce prodigieux labeur.

Après *le Forban,* vint un groupe, *le Condamné,* étude fort émouvante, que connaissent bien tous ceux qui ont fréquenté l'atelier du maître ; — *Sara la baigneuse,* qui fut commandée en marbre par le gouvernement ; — *Haïdée, esclave en vente dans un bazar d'Orient ;* — *Mercure inventant le caducée,* statue récompensée par l'Etat.

De 1836 à 1842, parut à Nantes un petit journal intitulé *la*

Corbeille, qui publiait dans chacun de ses numéros, sous la rubrique de *Panthéon charivarique*, le portrait-charge des hommes marquants de la cité. Dans la série des *sculpteurs*, vint le tour d'Amédée Menard, très finement dessiné par M. E. de la Michellerie. Le sculpteur n'était point un géant : on le représentait, le ciseau à la main, debout sur un support de bois, qui lui permettait d'atteindre à la hauteur de sa statue de *Sara la baigneuse*. Comme légende, au-dessous on lisait ce quatrain, qui montre en quelle estime était dès ce moment tenu notre artiste :

Si le talent était mesuré sur la taille,
MENARD, tu ferais bien de prendre un escabeau;
Mais qu'est-ce que la taille ici fait au tableau?
Tu t'élèves assez quand ton ciseau travaille.

Dans les monuments publics de notre ville, il faut citer : *Le Christ bénissant la foule*, statue colossale, église Saint-Similien ; — *Sainte Anne et la sainte Vierge*, groupe colossal, dominant l'escalier Sainte-Anne, à l'extrémité de la Fosse ; — *la Loi* et *la Force*, ornant l'entrée du Palais de Justice ; — *l'Erdre* et *la Sèvre*, surmontant la Poissonnerie ; — *la Ville de Nantes*, *la Seine* et *l'Océan*, surmontant la grande gare ; statues obtenues au concours.

Sous le vestibule du collège de Combrée (Maine-et-Loire), statue en pied de Mgr Angebault, évêque d'Angers ; — à Pornic, statue de l'amiral Leray ; — dans la cathédrale de Quimper, statue funèbre de Mgr Graveran. Le modèle de la statue équestre du roi Grallon, placée entre les deux tours de la même église, est une œuvre de M. Menard. De lui également est la *Sainte Anne* qui couronne la gare de Sainte-Anne d'Auray.

Parmi les statues religieuses, au nombre de plus de 70, nous citerons : *l'Assomption de la Vierge*, église de la Bernerie (Loire-Inférieure) ; — *l'Immaculée-Conception*, cathédrale de Metz ; — *S. Christophe*, *S. Grégoire*, *S. Jean-Baptiste*, *S. Augustin*, église de Saint-Christophe du Ligneron (Vendée) ; — *S. Etienne*, église de Saint-Etienne de Montluc (Loire-Inférieure) ; — *S. Martin*, église de Chantenay, Nantes ; — groupe de *sainte Anne et la Vierge*, église de Sainte-Anne, Nantes ; — *S. Jean l'Évangéliste* et *S. Joseph*,

chapelle du séminaire de la Philosophie, Nantes; — *S. Charles Borromée,* chapelle du Grand-Séminaire, Nantes; — *S. Joseph,* Nancy; — *l'Immaculée-Conception,* chapelle des Frères de la doctrine chrétienne et chapelle des Petites Sœurs des Pauvres, Nantes; — groupe des *Enfants Nantais,* église Saint-Donatien, Nantes; — *S. Antoine de Padoue* et *Sainte Anne,* église Saint-Similien, Nantes; — les statues du beffroi de Sainte-Croix, Nantes; — *la Vierge et l'Enfant Jésus,* à la Rochelle, à Saintes et à Chavagnes (Vendée); — *la Vierge, l'Enfant Jésus et S. Jean,* salle d'asile de Pirmil, Nantes; — fronton de l'Hôtel-Dieu et de Notre-Dame-de-Bon-Port; puis, dans cette dernière église, tombeau de M. le curé Fresneau.

Lorsque ces trois dernières œuvres furent découvertes, la *Revue* les examina et les loua comme il convenait. Nous renvoyons nos lecteurs à ces comptes rendus [1].

Parmi les bustes, au nombre d'une centaine, sortis de ce ciseau fécond, nous nommerons seulement ceux de Baco, maire de Nantes en 93, exécuté en marbre pour le Musée; — de M. de Saint-Aignan, ancien maire et préfet de Nantes, marbre, Mairie de la ville; — de M. Voruz, fondeur, bronze; — du général Cambronne; — du général de la Moricière; — de Mgr Soyer, évêque de Luçon; — de Mgr Graveran, évêque de Quimper; — du sénateur Cacault, fondateur du Musée de Nantes, commandé en marbre par la Mairie; — de M. Lorette de la Refoulais, bienfaiteur de la Société industrielle de Nantes; — de Mme de la Rochefoucauld; etc., etc.

Au nombre des sujets livrés au commerce, et, pour la plupart, devenus populaires, mentionnons : *la Vierge au lys; la Vierge enfant; l'Enfant Jésus dans la crèche; Sainte Anne et la Vierge; S. Louis de Gonzague; S. Stanislas Kotska;* les statuettes de *Sara,*

[1] Voici l'indication des articles consacrés par nous à M. Amédée Menard : — *Le fronton de N.-D. de Bon-Port,* N° d'avril 1858, pp. 389-392. — *Alain Barbe-Torte* et *Sénéfelder,* chronique de juillet 1861, pp. 79-80. — *Jésus triomphant de l'erreur,* N° de novembre 1863, p. 416. — *Le groupe décoratif de l'Hôtel-Dieu,* N° de décembre 1865, pp. 503-505. — *La statue de M. Billault,* N° de septembre 1867, p. 254. — *Une statuette du Cte Fernand de Bouillé,* N° de juin 1871, pp. 501-503. — *Le tombeau de M. l'abbé Fresneau,* N° de janvier 1879, pp. 76-78.

Margaïte, Laurence, Esméralda, du *Forban,* de *Gilbert écrivant ses dernières stances; Du Couëdic mourant vainqueur du Québec; — le maréchal de Bourmont; — le colonel de la Moricière.*

Cette dernière statuette est des plus réussies. L'artiste, qui était un des grands admirateurs du héros africain, avait eu le bonheur d'obtenir qu'il vînt poser dans son atelier. C'était immédiatement après l'assaut de Constantine : La Moricière avait encore la figure et les cheveux tout brûlés de la terrible explosion qui avait failli lui coûter la vie. Ce petit plâtre, où le colonel de zouaves a la main gauche dans sa tunique et la droite dans la poche de son large pantalon, est d'une désinvolture toute militaire, et obtint un vif succès.

Il faudrait plusieurs pages encore pour énumérer tous les sujets traités par notre infatigable artiste, dans tous les genres, poétique, fantastique, mythologique, historique ou patriotique.

Il est une création que nous voulons nommer en finissant : c'est cet *Alain Barbe-Torte* colossal, qui fit le plus bel ornement de la grande galerie de l'Exposition du cours Saint-Pierre, en 1861, et que chacun se rappelle. L'artiste l'avait fait sans commande ; on ne le lui avait pas acheté. Où loger ce *grand personnage?* On lui offrit le vestibule de la Préfecture. Il l'accepta avec empressement, et c'est là qu'est demeurée depuis lors l'image du *duc de Bretagne, second fondateur de la ville de Nantes, rendant grâces à Dieu de la victoire qui le fit le libérateur de notre pays.* Si nous avions l'honneur d'être membre du Conseil général, nous nous efforcerions de démontrer à nos collègues que cette belle statue est bien là à sa place, qu'elle y doit rester, et que son acquisition serait l'objet d'une approbation unanime.

Il faut bien le dire, M. Amédée Menard a généreusement semé sa ville natale de ses productions ; et, en retour, qu'a fait pour lui sa ville natale ?... Hélas ! assez peu de chose, croyons-nous. Elle ne s'est pas même efforcée d'obtenir un ruban rouge pour sa boutonnière.

Il s'en fallut de très peu pourtant que notre statuaire ne devînt

chevalier de la Légion d'honneur. Voici comment. Le cas est curieux. En 1865, il avait concouru pour le monument que le Conseil municipal avait décidé d'ériger, sur la place du Palais de Justice, à M. le ministre d'Etat Billault. La lutte avait été favorable à M. Amédée Menard ; « le projet de l'habile statuaire nantais (disait l'*Espérance du Peuple,* du 9 mai), où tout est remarquable de conception, de légèreté et d'élégance, piédestal, figures décoratives et statue, obtient des appréciateurs éclairés et impartiaux, un éloge presque sans réserve, au point de vue de l'art et de l'exécution, bien entendu ; c'est ce que nous nous bornons à constater. »

Le monument achevé, on arrête de l'inaugurer, un beau dimanche. Le personnage le plus important après le chef de l'Etat. M. Rouher lui-même, avait pris la peine de venir tout exprès de Paris. On nous a affirmé qu'il avait en poche la décoration pour l'auteur de la statue. Par malheur, on lui fit ici un accueil froid, extrêmement froid, et M. Rouher, fort dépité, se serait vengé en laissant au fond de son gousset le ruban qu'avait dix fois mérité le pauvre artiste !... Hâtons-nous d'ajouter que celui-ci ne s'en est jamais plaint : il était pour cela bien trop modeste !

Résumons d'un mot cette notice, que nous eussions voulu voir écrire par une plume, sinon plus amie, du moins plus compétente que la nôtre : M. Amédée Menard était un homme admirablement doué, plein d'imagination, plein de sensibilité, auquel il n'a manqué que de meilleures circonstances et un milieu plus favorable pour réussir tout à fait et laisser un nom certain de vivre, nous ne disons pas à Nantes, où l'on ne saurait l'oublier, mais encore à Paris et dans la France entière.

ÉMILE GRIMAUD.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

UNE FEMME APOTRE, ou *Vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte,* en religion *Sœur François-Xavier,* décédée à Sainte-Marie-des-Bois (Indiana), publiées par une de ses sœurs, avec une préface de M. Léon Aubineau. — Paris, Victor Lecoffre.

Ce livre est *hors de pair,* a dit un éminent critique ; de plus, il paraît sous le patronage et avec une *introduction* de M. Aubineau ; que faut-il de plus pour son éloge ? Nous nous bornerons donc à en présenter une courte analyse. Ce qu'on y remarque surtout, c'est d'abord l'intérieur charmant d'une famille éminemment chrétienne, puis l'étude d'une âme et, en dernier lieu, l'histoire d'une de ces œuvres pieuses qui commencent par le grain de sénevé et finissent par un grand arbre.

Rien d'intéressant et de touchant comme le spectacle que nous offre la famille Le Fer de la Motte, l'une de nos pieuses familles bretonnes, dans le récit de M. Aubineau et dans les lettres qu'il publie. C'est bien le type de la famille patriarcale : sept enfants et vingt et un petits-enfants y étaient groupés autour d'une vénérable aïeule qui fut, jusqu'à son dernier jour, c'est-à-dire jusqu'à quatre-vingt-douze ans, le centre du bonheur commun. La maison qu'elle habitait portait le doux nom de Lorette, et la chapelle qui en dépendait était un lieu de pèlerinage. A Lorette, on cherchait peu les fêtes extérieures, mais la vie intérieure y était, comme le cœur de l'homme de bien, *une fête continuelle.* On y possédait trois sources intarissables de bonheur : la piété, l'intimité et la charité ; on aimait beaucoup Dieu, on s'aimait beaucoup les uns les autres et l'on aimait beaucoup les pauvres.

« Quand je vous verrai l'année prochaine, écrivait Irma Le Fer à l'une de ses amies, je crains que vous ne vous plaisiez trop avec nous. Vous riez de ma naïveté. Eh bien! oui, je crains que vous ne trouviez trop de charme dans cette union intime de personnes qui pensent comme vous et qui *parlent leurs pensées*. Moi, je me trouve si heureuse, qu'il me semble qu'on doit éprouver des regrets en quittant ma famille. »

Du sein de cette famille bénie se détache d'elle-même la figure douce mais vive d'Irma, l'un des douze enfants de M. et de Mme Charles Le Fer, douze enfants, tous *offerts à Dieu avec les mêmes joies*, tous accueillis par des *tendresses et des sourires*. Irma avait reçu les plus heureux dons; mais les dons sont souvent des épreuves. Elle était jolie et, tout enfant, elle le savait mieux que personne; aussi prenait-elle plaisir à se considérer dans la glace. — Quand les petites filles vaines aiment tant à s'admirer dans le miroir, lui dit un jour sa bonne, elles finissent par y voir le diable, — et la petite audacieuse ne fit que prolonger indéfiniment son jeu, comme pour voir si elle apercevrait réellement le laid personnage. Elle ne savait pas encore que le diable n'a pas toujours une queue et des cornes.

Irma avait une riche imagination, qui la portait aux entreprises les plus généreuses. Elle s'étudiait à convertir de petites protestantes, à catéchiser et à former de petits vagabonds; les plus incultes étaient même ceux auxquels elle préférait donner des soins; mais née près du berceau de Châteaubriand, élevée dans une maison dont les jardins étaient baignés par le cours pittoresque de la Rance, et qui dominait de loin la haute mer, elle se laissait facilement entraîner au pays des rêves et des orages. — « Elle ne lisait pas de romans, dit sa sœur, mais chaque objet, chaque personne lui fournissait un thème pour en composer un, et elle se créait des peines imaginaires pour se donner la peine de les pleurer. »

C'était surtout avec une amie non moins exaltée qu'elle, qu'elle se livrait à ces écarts de pensée. Lorsque cette amie était absente, elle aimait à faire redire son nom à un écho du voisinage, puis,

quand l'écho avait fidèlement répondu : — « J'écoute, écrivait-elle, un écho plus fidèle et plus savant, car il répercute la pensée. Amie chérie, Angélina, tu devines le nom que l'écho de l'amitié me répète et me répétera toute la vie, sans défaillance de sa part et sans lassitude de la mienne. »

La mort d'Angélina coupa court à ces entraînements d'une âme aimante. Elle fut pour Irma une grande douleur, mais en même temps une grande leçon sur la vanité de tous les rêves.

Irma se jeta alors dans l'étude; « mais le diable, disait-elle, n'y perd rien. Il me remplit l'esprit du désir de la science ; je ne rêve que livres, dessins, études. Je crains de perdre la pensée de mon salut dans tout ce tumulte ; car les livres *m'enflamment et m'enivrent comme le vin de Champagne.* »

L'arrivée d'un évêque américain et le tableau poignant qu'il traça du dénûment de sa mission et du vaste champ ouvert à son zèle, fixa tout à coup les idées de la pieuse et ardente jeune fille ; elle ne songea plus qu'à aller conquérir des âmes en Amérique.

Mais, quand on est femme et qu'on n'a que vingt-deux ans, il ne suffit pas de trouver un paquebot pour traverser les mers, il faut encore un guide, un appui, une règle, une discipline. Le couvent est le préliminaire obligé de l'apostolat. C'est ce qu'Irma se refusa d'abord à comprendre ; elle voulait être apôtre, mais avec l'indépendance qu'elle portait dans toutes ses bonnes œuvres, et elle se sentait très peu le goût d'être religieuse. Le besoin de se dévouer la fit passer néanmoins par-dessus ses répugnances, et elle alla frapper à la porte d'un couvent.

La première remarque qu'on lui fit dans sa nouvelle demeure, fut qu'elle avait *trop de considération pour son esprit.* « Hélas ! du premier coup, disait-elle, on avait deviné ma maladie ; on m'engagea à ne plus tant faire l'aimable ; j'étais consternée, mais je suis résolue à tout » ; et elle ajoutait que, de tout le jour, elle n'avait pas fait une seule petite *pointe*. L'effort était méritoire, car Irma était naturellement *imprégnée de saillies*; elle ne recevait pas le plus petit choc qu'il n'en *sortît une étincelle.* On lui recommanda bien

d'ailleurs de ne point se défaire de son esprit, et elle ne s'en défit point ; ses lettres en sont la preuve; mais elle se défit du miroir dans lequel elle le considérait, comme autrefois elle aimait à considérer sa figure ; elle fut plus simple, plus vraie, et cette simplicité, cette vérité, cette pleine abnégation lui firent trouver dans la vie religieuse ce charme inconnu au monde et qu'elle ne soupçonnait pas. « Je ne croyais pas, disait-elle, en énumérant tous les sacrifices qu'exige la vie religieuse, je ne croyais pas qu'il fût si doux de mourir. »

Un dernier vœu cependant lui tenait encore au cœur; celui de passer en Amérique, où la Congrégation de la *Providence*, dans laquelle elle était entrée, allait fonder un couvent ; mais sa santé semblait être un obstacle insurmontable. Cette santé n'était pas seulement faible, elle *n'existait* pas, suivant le mot énergique de M. Aubineau. De fréquentes migraines, des pieds constamment à la glace, un besoin de sommeil, qui, disait-elle, était une *maladie de famille*, voilà ce qu'elle brûlait d'aller exposer au climat de l'Indiana, climat aux brusques variations, entre les grandes chaleurs et les froids extrêmes. « Préparez-vous à être brisée, rompue, anéantie, lui avait dit un pieux Jésuite ; la France à deux mille lieues, la solitude parmi des hommes méchants; la calomnie peut-être, la faim, la misère; » et elle avait tout accepté et, n'ayant pas été admise au premier départ, il lui fallait, disait-elle, une *attaque de résignation*, pour ne pas avoir une attaque de nerfs.

On ne saurait dire l'intérêt qu'offre cette action continue de la grâce sur une nature impressionnable, mais qui, heureusement préparée par une pieuse éducation, savait faire, jour par jour, de tout ce qu'il y avait d'imparfait en elle des instruments de perfection. L'imagination tendait à l'égarer, elle la porte désormais aux résolutions les plus sublimes; l'esprit, la science, *l'enivraient*; ils la soutiennent maintenant et la fortifient; elle se plaignait de ses *feux de paille*, et son énergie est aujourd'hui à la hauteur de toutes les épreuves.

Je ne fais qu'indiquer quelques traits ; c'est dans les lettres

mêmes d'Irma et dans le récit de sa pieuse sœur qu'il faut suivre ce travail intérieur d'une belle âme. Sa vocation d'apôtre finit par se dévoiler si complètement, que ses supérieurs ecclésiastiques firent taire la prudence humaine pour se conformer à ce qui devenait clairement la volonté de Dieu.

Ici commence ce que j'appelle l'*histoire d'une œuvre*. Les œuvres de Dieu sont toujours diverses et toujours les mêmes : diverses par les obstacles sans nombre que l'esprit du mal leur oppose, et toujours les mêmes par le succès définitif que, le plus souvent, une intervention surnaturelle peut seule expliquer. Qu'était-ce que ce couvent de Sainte-Marie-des-Bois où Irma allait rejoindre six religieuses de la Providence ? Il s'annonça de loin à elle par le son d'une cloche tintant l'*Angelus* au milieu d'une forêt. Cette annonce n'avait rien que de doux. La forêt d'ailleurs était magnifique, une forêt vierge, et, en digne fille de Châteaubriand, la jeune religieuse se complut à en décrire les merveilles à sa famille ; mais ce qu'elle ne dit pas et ce que nous savons par M. Aubineau, c'est que le couvent était la misère même. Une cabane en planches et une hutte formée de troncs d'arbres amoncelés, voilà tout : la cabane pour l'école et les Sœurs, dont le dortoir occupait un grenier ouvert à tous les vents, et la hutte, d'une étendue de douze pieds sur neuf, pour Dieu et pour son ministre : le lit du prêtre n'était séparé que par un rideau, non pas du tabernacle, mais de la simple custode où reposait Jésus-Christ.

Tel était du moins l'état des choses en 1840 et il s'était encore bien peu modifié lorsque Irma arriva à Sainte-Marie le 15 novembre 1841. « J'avais grand'peur qu'on eût pris toute la pauvreté en mon absence, » écrivait-elle à sa mère ; elle dut être complètement rassurée. Elle n'avait jamais d'ailleurs qu'une seule exclamation dans la détresse : « Je puis dire *mon Dieu et mon tout!* Que cette parole est douce ! »

Irma entre dans quelques détails sur la population au sein de laquelle devait s'exercer son apostolat : *des âmes aussi froides que les hivers,* mais, quand on obtient leur confiance, susceptibles de

dévouement ; un étrange mélange, d'ailleurs, de toutes les nationalités et de toutes les incrédulités, depuis les négations protestantes jusqu'à l'ignorance la plus absolue [1]. Tout était donc à défricher, terres et âmes, malgré l'insouciance et malgré les passions. Ces passions furent même telles, quelle que fût la froideur des caractères, qu'à peine les Sœurs eurent défriché et bâti, on mit le feu à leur ferme et à leur couvent. Tout fut à recommencer sur nouveaux frais.

Dieu les soumettait, en même temps, à la plus rude épreuve, celle de l'insuccès au point de vue religieux. Pendant six ans, les Sœurs réussirent comme maîtresses d'école, mais échouèrent comme apôtres : elles instruisaient ; elles donnaient l'exemple de toutes les vertus, mais elles ne convertissaient pas. Eh bien ! veut-on savoir ce qu'est aujourd'hui, après trente-neuf ans, cette mission si éprouvée ? Elle compte deux cents religieuses professes, soixante novices, quarante-trois postulantes, réparties dans trente-trois établissements, sans compter la Maison-Mère de Sainte-Marie-des-Bois et les asiles de petits garçons. La voix du buisson ardent ne cesse pas de se faire entendre : « Je serai avec toi, *ego ero tecum.* »

Quelle fut cependant la part d'Irma dans cette œuvre surhumaine, pendant les quatorze ans de vie que Dieu lui accorda en Amérique ? Elle fut chargée du noviciat, c'est-à-dire que non seulement elle dut être sainte, mais elle dut former des saintes. On voit combien elle réussit. Quelques passages de ses lettres nous révèlent chez elle le don de pénétrer les âmes et de découvrir de vocations même chez des personnes imbues encore de ce que j'appel-

[1] Il faudrait faire une exception pour les Irlandais ; mais ils ne parurent à Sainte-Marie-des-Bois que lors des travaux des chemins de fer. En France, les terrassiers des chemins de fer sont rarement très appréciés dans les paroisses. Ainsi n'en était-il pas des Irlandais. — « L'aumônier des religieuses ayant donné l'Extrême-Onction à l'un d'eux, fut entouré, dit Irma, par une vingtaine d'Irlandais qui lui dirent : « N'est-il pas le plus heureux de toute notre bande, celui que vous avez oint ? Ah ! quelle belle chose d'aller au ciel ! qu'il est heureux ! S'il avait attendu à mourir, quand nous aurions été à 60 ou 80 milles d'ici, il n'aurait pas eu de prêtre. »

lerai les *préciosités* du monde. L'amour de la pauvreté, l'amour des souffrances et l'amour de sa famille étaient intimement unis chez elle à l'amour de Dieu. On se persuade souvent dans le monde que la vie religieuse brise où relâche tout au moins les liens de la famille ; grande erreur, que contredisent à chaque page les lettres d'Irma. Jamais lettres plus tendres ne furent écrites à des parents, à des sœurs, des cousines, des amies. Les sentiments sont comme l'or : plus il est pur, plus il est inaltérable. Qu'est-ce qu'une séparation momentanée qu'on s'impose, lorsqu'il s'agit d'arriver plus sûrement à une réunion éternelle ? Telle est la note dominante des lettres d'Irma : se revoir et se revoir pour toujours !

Nous devons des remerciements à Mme de la Corbinière, sœur et filleule de la sainte religieuse, pour nous avoir révélé les secrets de cette âme si aimante et si forte, et nous en devons à M. Aubineau, pour nous avoir introduit dans une famille qui avait bien des droits sur sa plume, car elle compte dans la grande famille qu'il est accoutumé à célébrer, celle des *serviteurs de Dieu*.

Il y a quelques années, nous analysions, dans ce recueil, le *Journal de Marie-Edmée*, une jeune fille pieuse aussi, ardente, héroïque, mais qui, outrepassant le rôle de son sexe et rêvant l'impossible, fut souvent agitée de trouble et de découragement. Irma n'eût été peut-être qu'une autre Marie-Edmée, si elle eût laissé libre carrière à son imagination, comme elle le fit quelque temps ; mais, en lui imposant un frein, en se désintéressant surtout de la gloire, en restant femme et ne cherchant d'héroïsme que dans la sainteté, qui est le premier des héroïsmes, elle marcha d'un pas bien autrement sûr dans sa voie. Elle ne fut pas plus dévouée peut-être, mais elle fut plus forte, parce qu'elle était plus calme.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'inauguration du tombeau du général de la Moricière. — Historique de la souscription. — M. le général de Blois. — M. François Wattier, inspecteur-général des Ponts et Chaussées. — Séance des Bibliophiles Bretons.

— Il y a quinze ans passés, le 11 septembre 1865, le général de la Moricière expirait presque subitement, à genoux devant le prêtre accouru en toute hâte, et pressant le crucifix sur son cœur.

La mort du héros chrétien fut un événement pour la France et pour le monde catholique. De solennels hommages furent rendus à la mémoire de l'illustre soldat, défenseur intrépide des droits de la papauté.

La ville de Nantes entoura d'honneurs exceptionnels la dépouille de l'un de ses plus glorieux enfants. Mgr Jaquemet, certain de répondre au sentiment public, écrivait, à la date du 13 octobre :

« Nous avons rendu au général de la Moricière, au jour de ses obsèques, les plus grands honneurs funèbres qui ont été en notre pouvoir dans ce premier instant. Mais ce n'est pas assez. Nous voulons célébrer un service solennel dans notre église cathédrale, au sein de cette ville qui lui a donné naissance.

« Notre intention est, avant tout, de réunir nos prières les plus ferventes pour le repos de cette âme d'élite. Mais nous voulons aussi, au nom de la Religion, honorer la mémoire du plus généreux défenseur du Saint-Siège... Quels que soient le prestige du succès et la faiblesse apparente du Saint-Siège poursuivi par tant d'outrages, il sortira du fond de la conscience du genre humain un cri puissant qui étouffera tôt ou tard les clameurs victorieuses de l'injuste et de l'impie. En rendant nos tendres et affectueux hommages au grand général, nous serons à la fois, sachons-le bien, les précurseurs de cette protestation de l'avenir et les interprètes du monde catholique qui s'incline avec nous devant cette belle mémoire et devant cette sainte cause à laquelle le guerrier chrétien a dévoué sa gloire, ses triomphes passés et sa vie... »

L'Eglise, selon la parole du vénéré prélat, fut présente à ce service par sa hiérarchie sacrée : la France y envoya beaucoup de ses notabilités des divers ordres; la Bretagne y vint avec la représentation de tous ses dévouements. Qui ne se souvient de cette solennité imposante ? Le discours prononcé dans cette mémorable circonstance par le grand évêque d'Orléans, est demeuré comme un monument impérissable.

Ce n'était pas encore assez. La France catholique voulut à son tour honorer l'illustre La Moricière en lui érigeant un mausolée. Une souscription nationale fut ouverte. Aujourd'hui les voûtes de notre antique cathédrale abritent le magnifique tombeau, et voici que de nouveau l'Evêque de Nantes a convoqué les pontifes et les fidèles. C'est encore un triomphe !

Ce matin, 29 octobre 1879, quel beau spectacle il nous a été donné de contempler ! A dix heures précises, NN. SS. les archevêques et évêques franchissaient le grand portail de Saint-Pierre et prenaient place au chœur.

La vaste cathédrale avait rarement vu plus noble assistance. Les hommes seuls remplissaient la nef principale. Les regards se portaient avec une émotion respectueuse sur la famille du défenseur de Pie IX.

Le saint sacrifice a commencé sans retard. Mgr l'archevêque de Tours officiait pontificalement, comme il eut l'honneur de le faire au service solennel de 1865. Mgr l'évêque de Nantes siégeait à son trône. Dans le sanctuaire, Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, NN. SS. de Vannes et de Blois, le R. P. abbé de la Trappe de Meilleraye, Mgr de Couëtus, prélat de la Maison de Sa Sainteté, MM. les chanoines de Nantes et des diocèses voisins. Un nombreux clergé s'était rangé dans l'avant-chœur.

A onze heures et un quart, Mgr Freppel, évêque d'Angers, paraissait en chaire. Nous n'essaierons pas de donner une idée de son discours [1] : on voudra lire et relire ces éloquentes pages.

Il était près d'une heure lorsque les dernières prières furent chantées en face du monument, autour duquel s'étaient groupés NN. SS. les Evêques. L'absoute a été donnée par Mgr Richard, coadjuteur de Paris.

Et maintenant les voiles qui recouvraient le chef-d'œuvre élevé par la France à la mémoire du général, sont abaissés. Il est là, dans toute sa splendeur !

A cette page, que nous empruntons à la *Semaine religieuse de Nantes* — il ne nous eût pas été possible de rendre mieux compte de cette

[1] Il a été publié en brochure (voir la *Bibliographie*), et donné par les journaux catholiques de Paris et de l'Ouest, ainsi que par les *Semaines* d'Angers et de Nantes. C'est dire que tout le monde le connaît.

grande solennité — à cette page il nous semble bon d'ajouter les détails où est entré M. Victor Fournel, dans la *Gazette de France*, à propos de la souscription qui nous a valu notre admirable cénotaphe.

La pensée d'une souscription nationale naquit, ou plutôt s'affermit et prit corps, dit-il, sous l'inspiration de M. de Falloux, le soir même de l'hommage éloquent rendu par Mgr d'Orléans à l'héroïque vaincu de Castelfidardo. Un comité central se forma à Paris. Il comprenait particulièrement, sous la présidence du général Changarnier, l'aîné de La Moricière dans les campagnes d'Afrique, son compagnon et son survivant dans les luttes de l'ordre contre la révolution en France, MM. Dufaure, Daru, Lanjuinais, Keller, Cochin, vicomte de Cumont, de Rainneville, de Carné, de Corcelles, Anatole Lemercier et M. le comte de Falloux. Indépendamment de ce comité central, il s'en était formé un autre dans la ville de Nantes, patrie du général, dont Mgr Jaquemet était l'âme, et où l'on remarquait les noms de M. le général de division Neumayer, de M. le comte Olivier de Sesmaisons, de MM. Stéphane Halgan, Alfred Lallié, Ernest de la Rochette, général Thouvenin, le comte H. de Cornulier-Lucinière, baron de la Tour du Pin, vicomte de Becdelièvre, etc. A diverses reprises, des adjonctions nouvelles firent entrer, dans l'un ou l'autre de ces comités, MM. Henri Delaborde, Vitet, Benoist-d'Azy, l'amiral de Montagnac, le général de Charette.

En peu de temps, les listes publiées par l'*Espérance du Peuple* enregistrèrent à elles seules une somme de 26,696 fr. 20 c. Beaucoup d'humbles curés de campagne, de gens du peuple et d'ouvriers, avaient tenu à honneur de contribuer pour leur part à ce témoignage de l'admiration publique. De son côté, le comité central avait réuni une somme importante, et le total général s'éleva définitivement à plus de 150,000 fr. Un tel résultat permettait de donner au monument projeté des proportions dignes de la pensée patriotique et religieuse dont il était né et qu'il devait traduire.

L'exécution fut confiée à M. Paul Dubois, l'éminent sculpteur qui dirige aujourd'hui l'Ecole des beaux-arts. L'idée primitive avait été de représenter le général offrant son épée à Pie IX ; on y renonça, par respect pour les prescriptions de la liturgie romaine, qui interdit de représenter dans les églises des laïques non canonisés, autrement que dans l'attitude de la mort. On en vint alors à l'idée d'un cénotaphe. La question de l'emplacement et celle de la composition subirent encore des variations diverses. Les uns eussent voulu que le monument s'élevât à Paris; d'autres penchaient pour l'Anjou, qu'habitait le général. Ce fut M. de Falloux qui gagna la cause de la ville de Nantes, et ce fut lui aussi que le comité nantais chargea, en 1867, de veiller à ce que La Moricière fût

représenté avec les attributs religieux qui devaient caractériser la mission du défenseur de la Papauté, tandis que d'autres membres, d'une compétence et d'une autorité incontestables, comme MM. Henri Delaborde et Vitet, se préoccupaient plus spécialement du côté artistique.

La douloureuse période de la guerre de la Commune retarda l'achèvement de cette grande œuvre, pour laquelle, on s'en souvient, le Souverain-Pontife voulut envoyer des marbres de choix. Enfin, au commencement du mois de février 1874, M. Paul Dubois convoquait le comité dans son atelier de la rue d'Assas et lui montrait la partie sculpturale entièrement achevée. Le comité fut unanime dans son approbation, et le public, qui avait déjà accordé tous ses suffrages aux figures du piédestal exposées isolément par l'artiste, a pu admirer le monument dans son harmonieux ensemble à l'exposition universelle de 1878.

— Le 2 novembre, dit l'*Océan*, de Brest, avaient lieu en grande pompe, à l'église de Notre-Dame du Mont-Carmel, les funérailles de M. Etienne-Gabriel de Blois de la Calande, général de brigade en retraite, grand officier de la Légion d'honneur, décédé la veille, à l'âge de 78 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Notre honorable et regretté concitoyen, M. le général de Blois, sorti de l'Ecole polytechnique, issu d'une ancienne et noble famille du Finistère, illustrée par ses services, appartenait à l'arme de l'artillerie, où il a marqué brillamment son passage, laissant une trace et des souvenirs qui ne s'effaceront pas. Le général de Blois obtint son grade, on peut le dire, à la pointe de l'épée, et comme couronnement d'un savoir qui, cependant, ne lui valut pas toujours la faveur des puissants du jour.

Le général était depuis quelques années déjà dans le cadre de réserve, lorsqu'en 1870 il fut, sur sa demande, rappelé à l'activité et chargé de l'organisation de la défense de Lyon. La signature de l'armistice, suivie des préliminaires de paix, le surprit au moment où il allait prendre le commandement en chef du camp de Carentan, destiné à protéger Cherbourg. Rentré une seconde fois dans la retraite, et pour n'en plus sortir, il consacra les dernières années de sa vie au recueillement et à la méditation, sans faire trève à ses études favorites sur l'art militaire.

— Le jeudi, 6 novembre, une foule nombreuse et recueillie conduisait au cimetière de la Miséricorde, à Nantes, un homme qui avait rendu de grands services à sa ville natale et qui était mort à Paris trois jours auparavant, littéralement tué par l'excès du travail. Le préfet du département, le maire de la ville, le président de la Chambre de Commerce, les ingénieurs en chef du département tenaient les cordons du poêle et dans l'église Saint-Nicolas, entièrement tendue de noir et remplie d'une foule

compacte, on reconnaissait en grand nombre des ingénieurs, des commerçants, des industriels, des conseillers généraux, des administrateurs, tous ceux qui vivent à Nantes de la vie du travail opiniâtre et continu. Ce témoignage unanime de la sympathie de ses compatriotes était rendu à M. François Watier, inspecteur général de première classe des Ponts et Chaussées, officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de Notre-Dame de la Conception de Portugal.

Né à Nantes, le 21 octobre 1816, il entra, dès l'âge de dix-huit ans, à l'Ecole polytechnique et sortit en 1839 de l'Ecole d'application des Ponts et Chaussées. Depuis cette époque, c'est-à-dire pendant quarante années consécutives, sa carrière n'a été qu'une longue suite de labeurs non interrompus. Pendant qu'un de ses frères M. Alexandre Watier, aussi ingénieur des Ponts et Chaussées, succédait, à Saint-Nazaire, à M. Jules de la Gournerie, aujourd'hui inspecteur général, et achevait le premier bassin de ce grand port, pour mourir sur la brèche, quelques mois à peine après la fin de ce beau travail, M. François Watier, après avoir collaboré aux chemins de fer du Portugal, venait se fixer à Nantes, où il prit la lourde succession de M. Jégou, et où il s'occupa activement, comme ingénieur en chef, des travaux d'amélioration de la basse Loire et de la reconstruction des quais de Nantes. La compétence toute spéciale qu'il avait acquise en cette matière si délicate du régime mobile des rivières, lui fit obtenir, en 1873, l'inspection générale de la région de Bretagne; et, depuis lors, on l'a vu dans nos cinq départements à la tête de toutes les commissions qui ont décidé de tous les grands travaux publics. On lui doit le réseau de chemins de fer qui va reproduire en Armorique celui des anciennes voies romaines : Saint-Malo lui devra l'achèvement de son port et Nantes son canal latéral à la Loire. Au conseil général des Ponts et Chaussées, son influence était prépondérante et il venait de recueillir le fruit de ses travaux en entrant à la section permanente, quand la mort l'a frappé à soixante-trois ans, dans la pleine maturité de son esprit. Il a vu la mort approcher, en chrétien : les nombreux bienfaits qu'il s'était plu à répandre sur sa famille et sur ses subordonnés ont adouci l'amertume de ses derniers moments, et il s'est éteint, calme et confiant dans la miséricorde divine, après avoir reçu religieusement les derniers sacrements de l'Eglise. M. le président de la Chambre de Commerce et M. le maire de Nantes ont proclamé sur sa tombe ses titres à la reconnaissance de ses concitoyens. Le plus beau est l'exemple qu'il leur a donné, comme son frère, d'une vie *sacrifiée* au travail. *Laboremus !*

LOUIS DE KERJEAN.

— La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance le jeudi 20 octobre dernier, à Nantes, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts,

sous la présidence de M. Arthur de la Borderie. Voici l'extrait du procès-verbal.

Admissions. — La Société admet sept nouveaux membres, ce qui porte le nombre des sociétaires à 252.

Publications. — Le président dépose sur le bureau plusieurs exemplaires du *Bulletin de la Société* (2e année) et du volume intitulé : *Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne ; la Commission Brutus Magnier à Rennes,* par M. Hippolyte de la Grimaudière. Ces deux publications, complètement terminées, seront distribuées aux sociétaires dans le courant de novembre.

Au mois de janvier prochain, ils recevront le volume contenant *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne,* édité par M. F. Joüon des Longrais.

Quant au recueil de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne, dont M. Anatole de Barthélemy a publié un premier fascicule, il devait d'abord prendre place dans le tome II des *Mélanges des Bibliophiles Bretons ;* mais, par suite des nouvelles recherches de M. de Barthélemy, ce recueil a pris assez d'extension pour former à lui seul un volume, et la Société décide qu'il sera publié à part, sous le titre de *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne.*

Communications. — M. de la Borderie entretient la réunion de l'histoire de l'imprimerie à Nantes dans la première moitié du XVIe siècle. Il insiste sur la rareté des impressions de cette époque et demande à tous les Bibliophiles de s'appliquer à en trouver de nouvelles ; il les prie aussi de vouloir bien lui donner connaissance de toutes les impressions bretonnes des XVIe et XVIIe siècles qui seraient en leur possession, afin de préparer la continuation de l'*Histoire de l'Imprimerie en Bretagne*, dont la première partie (XVe siècle) a été publiée l'année dernière par la Société des Bibliophiles Bretons.

Exhibitions. — Inventaire du Trésor des Chartes de Bretagne, manuscrit du XVIIe siècle. — Œuvres poétiques inédites de Bonnet de la Verdière, né à Nantes, en 1727. — *Les Regrets d'Ollenix du Mont-Sacré* (Nicolas de Montreux), volume rarissime imprimé à Nantes en 1591, in-4o. — Un traité de logique intitulé *Introductiones in terminos,* Rennes, XVIe siècle, in-4o gothique, avec une curieuse marque typographique. — Le *Demosterion* de Roch Le Baillif, Rennes, 1578 (volume très rare) ; — médaille en argent, grand module, avec toutes les armoiries des ducs de Lorraine ; — médaille en bronze, grand module, frappée à l'effigie de La Moricière, et lettre autographe de La Moricière.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. — Deuxième année. (1878-1879). — In-8°, 72 pp. et 1 planche. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CONFÉRENCE SUR LA MODALITÉ DANS LA MUSIQUE GRECQUE, au palais du Trocadéro, par L.-A. Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire de la musique du Conservatoire national de Paris. — 7 septembre 1878. — Gr. in-8°, 48 pp. Paris, impr. Nationale. — [illegible] Morel.

DISCOURS PRONONCÉ PAR Mgr FREPPEL, ÉV[illegible] D'ANGERS, A L'INAUGURATION DU MONUMENT érigé en l'honneur du général de la Moricière, dans la cathédrale de Nantes, le 29 octobre 1879. Se vend au profit de la Bibliothèque La Moricière, à l'Université catholique d'Angers. — In-8°, 32 pp. — Nantes, chez les libraires..... 1 fr.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE. — LA COMMISSION BRUTUS MAGNIER A RENNES, par Hippolyte de la Grimaudière. — Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. VII-180 pp., titre rouge et noir. — Impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Tiré à 250 ex. in-4° pour les membres de la *Société des Bibliophiles Bretons*, et à 150 ex. in-8° pour la vente.

H. NADAULT DE BUFFON, par Georges B..... — In-8°, 8 pp. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

HISTOIRES ET LÉGENDES DU PAYS DE CHATEAUBRIANT. — Promenades aux environs; monuments civils et religieux; antiquités et curiosités, par l'auteur de l'*Histoire de Châteaubriant*, baronnie, ville et paroisse. — In-8°, 416 pp. 12 planches. — Châteaubriant, chez Drouard-Frémont, impr.-libr..... 5 fr.

RÉCITS VENDÉENS, par Emile Grimaud, avec une introduction par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. — In-18, VIII-248 pp. — Paris, Victor Lecoffre, édit., rue Bonaparte, 90..... 2 fr.

TOMBEAU (LE) DE LA MORICIÈRE, sonnet, par Emile Grimaud. — In-8°, papier teinté, 4 pp.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — Tiré à 100 ex.

TOMBEAU (LE) DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE, par Eugène de la Gournerie. — In-8°, 8 pp.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. — Tiré à 25 ex.

TOMBEAU (LE) DU GÉNÉRAL J. DE LA MORICIÈRE, par l'abbé Henri Soreau. — In-8°, 15 pp. — Nantes, impr. de l'Ouest..... 30 c.

VIE DE M. DE COURSON, XIIe supérieur du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice, par un prêtre de Saint-Sulpice. — In-18, XVI-630 pp. — Paris, Poussielgue frères, rue Cassette, 15.....

VIE ET MARTYRE DE SAINT MÉRÉAI, OU MÉLOIR, PRINCE DE CORNOUAILLES, patron de plusieurs paroisses bretonnes, par Hippolyte Le Gouvello. — In-12, IV-48 pp., avec portrait. — Redon, imp. Chauvin.

LES LIVRES D'ÉTRENNES

Histoire de France, par M. Guizot et Mme de Witt, tome VII; — Histoire des Romains, par V. Duruy, tome II; — Nouvelle géographie universelle, par E. Reclus; — Histoire de la gravure, par G. Duplessis; — Le Tour du monde et le Journal de la jeunesse; — Mongolie et pays des Tangoutes, par Prjevalski; — Pérou et Bolivie, par Wiener; — Voyage a la mer polaire, par le capitaine Nares; — Mœurs et caractères des peuples, par R. Cortambert; — Cinq mois chez les Français d'Amérique, par H. de Lamothe; — Le Pays de Rirha, Ouargla et Rhadamès, par V. Largeau; — etc.: — Hachette.

Histoire de France. — Ce septième et dernier tome de l'*Histoire de France*, par M. Guizot et Mme de Witt, sa fille et dévouée collaboratrice, est dû, comme le précédent, à la plume de celle-ci. Il est vrai que, pour l'écrire, elle avait, outre les souvenirs de l'enseignement oral de son illustre père, ces volumineux *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, que le célèbre homme d'État publia de son vivant, et qui embrassent à peu près le même laps de temps que ce tome lui-même, lequel s'étend de 1808 à 1848. Cette période de 40 années, M. Guizot, en effet, la vit tout entière s'écouler, il en fut le témoin et longtemps l'acteur : période agitée qui, dans sa durée relativement si courte, ne vit pas moins de quatre révolutions !

Si, écrivant une histoire qui fut, en partie, celle de son père, Mme de Witt penche plus d'une fois vers une filiale partialité, comment s'en étonner? On serait bien plutôt surpris du contraire, et c'était là, à vrai dire, l'écueil d'une semblable tâche. Toutefois, si nous avons encore plus d'une réserve à faire sur certains jugements

et appréciations de l'auteur, notamment en ce qui concerne la Restauration, nous devons reconnaître que le ton général de son œuvre est élevé, d'une impartialité relative, sinon toujours suffisante, et qu'il n'a rien de commun avec celui de tels pamphlets à la mode qui usurpent le beau nom d'histoire.

Ajoutons que de nombreuses gravures font de ce dernier volume le digne complément des précédents.

Histoire des Romains. — Naguère nous parlions longuement ici, à propos du premier volume, de cette nouvelle histoire romaine qui, disions-nous, promet d'être la plus complète qui ait jusqu'ici été publiée. Le deuxième tome, qui vient de paraître, tient les promesses du premier, tant par la science historique que par la haute valeur de l'illustration, toujours scrupuleusement copiée sur nature ou d'après l'antique. Nous avions laissé le futur peuple-roi triomphant à Zama de sa redoutable rivale Carthage, qui balança un moment sa fortune. Nous le voyons poursuivre, malgré ses dissensions intestines, le cours de ses conquêtes, jusqu'à ce que, après avoir subjugué l'Occident presque entier et la partie alors connue de l'Orient, il se voie subjugué lui-même et comme submergé par cette immense invasion de Barbares accourant jusque des frontières de la Chine à la curée de ce colossal cadavre de peuple.

Toutefois ce second tome ne nous fait pas encore entrevoir ce suprême et tragique dénouement. Il ne nous conduit que jusqu'au premier triumvirat, prélude de l'empire futur.

Histoire de la gravure. — Si, par la spécialité de son sujet, ce livre intéresse plus particulièrement les artistes, il n'en offrira pas moins une lecture des plus attachantes et des plus instructives au reste du public. L'auteur, M. G. Duplessis, sous-directeur au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, était mieux que personne en situation de traiter avec pleine compétence une pareille matière. L'opulente collection — l'une des plus riches du monde — à la conservation de laquelle il est officiellement préposé, n'est-elle pas elle-même l'histoire résumée de la gravure, sinon dans la pratique des procédés, du moins dans la variété de leurs

produits, depuis les premiers essais de la xylographie, d'où naquit l'imprimerie, et de la chalcographie, jusqu'à ces étonnantes inventions auxquelles a donné lieu la découverte de la photographie, et qui remplacent le burin et la pointe par un rayon de soleil !

Si jamais ouvrage appela le concours de l'illustration, ce fut assurément celui-ci. La gravure est là chez elle. Aussi nous offre-t-elle dans 73 reproductions, visible commentaire du texte, autant de spécimens variés de ses procédés anciens et nouveaux, jusques et y compris la photogravure et l'héliographie.

Forme et fond, un tel ouvrage réclame sa place dans toute bibliothèque bien composée.

NOUVELLE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE. — Les quatre premiers volumes de ce grand ouvrage, que nous avons successivement présentés à nos lecteurs, traitaient de la France, de l'Europe méridionale, centrale et nord-occidentale. Le cinquième nous présente le tableau, non moins ample et non moins complet, de l'Europe nord-orientale : Scandinavie et monde slave, Russie et Pologne.

Ce dernier tome, accompagné comme les précédents de nombreuses cartes et planches, complète la géographie de l'Europe ; c'est déjà une notable partie, la principale pour nous, du monumument scientifique que M. Reclus et la maison Hachette ont de concert entrepris d'édifier.

Le 2e semestre du *Tour du monde* poursuit la brillante et déjà longue série qui l'a précédé. Nous y trouvons la suite ou la fin des voyages de M. André dans l'Amérique équinoxiale ; de Mme de Ujfalvy-Bourdon dans l'Asie ouest-centrale ; de M. Belle en Grèce et en Toscane ; de M. de Amici au Maroc ; etc.

Ces différentes relations sont enrichies de 20 cartes ou plans et de centaines de gravures, dont plusieurs peuvent être classées parmi les chefs-d'œuvre de la xylographie.

Le *Journal de la jeunesse* continue, lui aussi, d'instruire et de distraire ses jeunes lecteurs, de plus en plus nombreux, par ses articles en tout genre, agrémentés, quasi à chaque feuillet, de planches ou de croquis : voyages, notices géographiques et ethnographiques, sciences naturelles et physiques, cosmographie, biographies, romans, nouvelles, etc.

Si bien que, cette année encore, on a pu extraire de ce riche recueil toute une petite bibliothèque d'ouvrages ayant leur intérêt spécial, leur physionomie propre. Citons : *Franchise*, héroïque légende, à la Walter Scott, des anciennes guerres franco-anglaises du XVe siècle, par Mme Colomb, la gracieuse et ingénieuse romancière vendéenne ; — *Mandarine*, gentille et touchante histoire d'une petite fille de marin, et *Raoul Daubry, chef de famille*, complément d'un roman déjà connu, que Mlle Z. Fleuriot a su tirer encore de son inépuisable imaginative pour l'agrément de son fidèle et nombreux public ; — le *Neveu de l'oncle Placide*, par M. J. Girardin, troisième et dernière partie de l'attachant roman franco-américain de ce nom, que les lecteurs des deux premières s'empresseront de se procurer ; — le *Chien du capitaine*, histoire d'un spirituel caniche, contée par M. Louis Enault avec son talent fin et distingué, teinté de sentimentalisme ; — les *Animaux étranges*, par Mme Demoulin, fort curieux tableau de la vie de ces êtres ambigus, insectes, zoophytes et autres, qui occupent les plus bas échelons de l'animalité ; — *Un nid*, par Mme de Witt, qui se délasse de la grande histoire en nous en narrant des petites ; etc.

Jean le paresseux s'adresse à un public plus jeune encore : leçons de morale enfantine en images, que la spirituelle signature de Bertall fera rechercher même des grands enfants.

Mongolie et pays des Tangoutes. — Peu ou point connu du public, le nom de Prjevalski est célèbre dans le monde géographique comme étant celui de l'un des plus intrépides voyageurs de ce temps, et on sait s'ils sont rares. Pendant trois années entières, l'explorateur russe a parcouru ce centre de l'Asie aussi inconnu, dans certaines de ses parties, que celui même de l'Afrique, à cause tant de la barbarie de ses habitants que de ses déserts (car il a aussi son Sahara) et de ses hautes chaînes de montagnes, dont le plateau central, Pamir, élevé de 4000 mètres, constitue, suivant la légende, l'ombilic, le *toit* du monde.

Parti de Kiakta, le grand marché sibérien, Prjevalski, dans trois voyages successifs, décrit un vaste triangle à travers la Mongolie, la Chine du nord-ouest et le désert sablonneux de Gobi ou de *Chamo* (la *mer de sable*), et pousse une pointe hardie jusqu'aux fron-

tières du Thibet et du Turkestan, en visitant au passage le lac de *Khoukhou-noor*, qu'avaient déjà vu, en 1844, deux missionnaires français, grands voyageurs aussi, les PP. Huc et Gabet [1].

Au moment où nous écrivons, Nicolas Prjevalski poursuit le cours de ses explorations. Les dernières nouvelles le signalaient dans les parages des monts Altaï.

Pérou et Bolivie. — Nous avions naguère le plaisir d'entendre de la bouche de M. Wiener lui-même le récit de son tout récent voyage à travers cette région américaine si remarquable au double point de vue pittoresque et historique, dans la vallée péruvienne et sur les hauts plateaux de la chaîne andéenne, dont les sommets le disputent aux géants de l'Himalaya, et dont notre voyageur a gravi l'une des plus hautes cimes, le *Pic de Paris*, d'une altitude dépassant 18,000 pieds! C'est dans ce pays, dont le nom est devenu synonyme de fabuleuse richesse, que fleurit jadis la civilisation *quichua* ou des Incas, laquelle, pour être différente de la nôtre, n'en eut pas moins ses splendeurs. Son origine et son histoire nous demeurent inconnues, et ses restes étonnent encore le visiteur — routes dignes d'être comparées aux fameuses voies romaines, temples et palais aux murs cyclopéens, etc., — notamment à Cuzco (plus exactement *Ccozcco*), une ville bâtie quasi à la hauteur de notre Mont-Blanc, ancienne capitale de l'empire de *Tahuantin-Suyn*, la « Rome du Nouveau-Monde. »

Le présent et surtout ce curieux passé, M. Wiener, non seulement nous les expose dans un texte vivant et coloré, mais encore nous les peint dans une suite de plus d'un *millier* de figures, représentant paysages, types ethnographiques, monuments, armes, ustensiles, costumes, etc.; 40 cartes ou plans complètent ce riche ensemble archéologique et descriptif.

[1] Prjevalski taxe d'inexactitude plusieurs détails des célèbres *Souvenirs* du P. Huc; mais, outre que les accusations du voyageur russe paraissent elles-mêmes peu fondées pour la plupart, on doit reconnaître, à la décharge du missionnaire français, que son but n'était nullement une exploration scientifique, pour laquelle d'ailleurs il n'était ni préparé ni outillé. Si sa relation est moins savante que pittoresque, combien, en revanche, elle l'emporte en attrait et en esprit sur celle de son censeur!

VOYAGE A LA MER POLAIRE. — Si cette dernière expédition polaire anglaise (1875-1876) n'a pas tenu toutes les espérances qu'elle avait fait naître et que son retour un peu précipité a, en partie, changées en mécomptes; si ses conséquences, tendant à la négation de la *mer libre* supposée par Maury, Mürhy, Petermann et tant d'autres météorologues et géographes, sont ardemment controversées, notamment en Amérique, — elle n'en mérite pas moins le plus haut intérêt tant par le dramatique des aventures et le courage déployé, que par le notable progrès qu'elle a fait faire à la géographie arctique. C'est cette expédition en effet qui, suivant le chemin tracé par les Américains Kane, Hayes et Hall, à travers les canaux *Kennedy* et *Robeson*, s'est élevée jusqu'au point le plus voisin du pôle qu'homme ait jamais atteint, par delà le 83e parallèle, à moins de 7° du point extrême de l'axe terrestre. Ce seul fait, indépendamment de tant d'autres intéressantes reconnaissances et découvertes secondaires, assure au capitaine Nares et aux vaillants équipages de l'*Alert* et de la *Discovery* une durable renommée.

Espérons que leur œuvre, brusquement interrompue, sera enfin prochainement achevée par les nouvelles expéditions américaines actuellement en voie d'escalader le pôle à leur tour, par la double route de la mer de Baffin et du détroit de Behring.

Notre sympathique collègue M. Richard Cortambert nous donne la fin de ses *Mœurs et caractères des peuples*, en faisant passer sous nos yeux, en une suite de tableaux empruntés aux voyageurs et aux géographes les plus autorisés, les principaux peuples de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie.

Avec M. H. de Lamothe (*Cinq mois chez les Français d'Amérique*), nous faisons la plus agréable et la plus instructive excursion au Canada, dans cette *Nouvelle-France* de jadis qui garde un souvenir si vivace de la mère patrie, non point seulement dans son cœur, mais encore dans ses mœurs et sa langue.

De l'Amérique du nord nous passons à l'Afrique avec M. Largeau, qui nous fait visiter *Le Pays de Rirha*, *Ouargla*, *Rhadamès* et autres oasis nord-sahariennes, en nous décrivant à son tour, *de visu*, l'étrange pays des *Cholts* (lacs salins desséchés) et des *Erg* (dunes

de sables mouvants), la voluptueuse fraîcheur des oasis et les mœurs farouches de leurs habitants, nomades ou sédentaires, de la férocité desquels il faillit plus d'une fois être la victime, après les infortunés Dourneaux-Dupéré et Joubert.

A la suite de ces relations principales, vient toute une série d'autres récits de voyages moins étendus, nouveaux ou réimprimés : *Exploration du haut Nil* et l'*Afrique équatoriale*, par Baker, le célèbre découvreur de l'Albert-Nyanza ; *Récits de chasses dans l'Afrique australe*, par Baldwin ; *Deux ans chez les Esquimaux*, par l'héroïque Hall, dont la dépouille mortelle dort là-bas, sous les glaces boréales ; *La Mer polaire*, de Hayes ; *L'Indo-Chine et la Chine*, par Thomson ; *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale*, par Vambéry ; *Le Japon*, par Villetard, etc.

On voit que les amateurs de lectures de voyages, et ils se font de plus en plus nombreux, ont amplement de quoi satisfaire leur goût.

Il est superflu d'ajouter que ces diverses relations, auxquelles l'infatigable M. L. Figuier a ajouté une façon de voyage aussi sous le titre : *Scènes et tableaux de la nature*, sont toutes plus ou moins richement illustrées.

M. Delon, lui, ne sort pas de France et se borne à nous promener *A travers nos campagnes*, et à nous narrer l'*Histoire des animaux et des plantes de notre pays* : promenade et narration plus intéressantes pour nous et plus instructives que bien des excursions lointaines. Que de choses, en effet, nous échappent par là même qu'elles nous touchent de trop près et nous sont familières !

La *Bibliothèque des merveilles* s'est enrichie de quatre nouveautés : *Les Tombeaux*, les plus célèbres, depuis celui de Mausole, dont le nom est resté à ce genre de monuments, jusqu'au superbe cénotaphe érigé à La Moricière dans la cathédrale de Nantes et récemment inauguré avec tant d'éclat ; — l'*Eclairage électrique*, avec ses systèmes les plus nouveaux et les plus perfectionnés, y compris la *bougie Jablochkoff* qui, chaque soir, projette sur l'avenue de l'Opéra ses lueurs *clair de lune* ; — le *Patriotisme* et ses traits héroïques dans les divers temps et les divers pays ; — les *Inondations*, équivoques *merveilles*, qui, si, comme celles du Nil, sont parfois bienfaisantes, se montrent trop souvent dévastatrices, ainsi que la Hongrie et l'Espagne viennent d'en faire la cruelle épreuve.

Le XVIIe siècle, *institutions, usages et costumes*, par M. P. Lacroix, 1 vol. gr. in-8°, illustré; — L'Egypte, vol. petit in-folio, illustré; — Saint-Michel et le Mont Saint-Michel, vol. gr. in-8°, illustré: — Didot.

Le XVIIe siècle. — Les six volumes de cette belle collection précédemment publiés, dont quatre consacrés au moyen âge et à la Renaissance, et deux au XVIIIe siècle, laissaient entre eux une lacune, et quelle lacune! Rien moins que notre grand XVIIe siècle, le plus illustre de notre histoire, et peut-être de toutes les histoires. Ce vide se trouve comblé en partie par le présent volume; il le sera tout à fait par celui qui lui succédera l'an prochain. Nous aurons ainsi dans un magnifique ensemble le tableau de la société française d'autrefois, de sa vie intime et familière, de ses coutumes, costumes et mœurs, de ses arts, industrie et commerce, de sa littérature, toutes choses que l'histoire générale ne saurait guère nous donner.

Ce 7e volume, destiné à prendre le 5e rang dans la série, comprend à la fois les règnes de Henri IV, de Louis XIII et celui de Louis XIV dans sa plus brillante période. L'érudit *bibliophile* sait encore nous peindre notre grand siècle national dans ses institutions sociales et domestiques, et jusque dans les variations de ses costumes et modes, avec cette abondance d'informations et de piquants détails que nous n'avons plus à louer. Pour ce qui est de la forme extérieure, ce volume est digne des précédents, et c'est assez dire : même beauté de papier et de caractères ; même richesse d'illustration : 18 lithochromies et 300 gravures sur bois, toutes copiées sur les œuvres originales du temps, depuis les grandes compositions de Lebrun et de Van der Meulen, jusqu'aux dessins d'Abraham Bosse et aux étonnantes pochades de Callot, sans oublier la naïve imagerie populaire des almanachs.

L'Égypte. — Ce seul nom évoque devant l'esprit tout un monde d'idées et de faits, monde encore plein de mystères, moitié réel et moitié mythique, que la science dépouille peu à peu de ses voiles séculaires, comme on déroule les bandelettes enchevêtrées d'une momie. Son passé plonge dans la nuit des âges, son présent s'éclaire à la pleine lumière moderne. Du fabuleux premier pharaon Menès au khédive actuel Mohammed Tefwik, quelle série de siècles, quasi égale en longueur à l'histoire même de l'humanité!

A plusieurs égards, l'Égypte est une terre française. Saint Louis y combattit et y souffrit; Bonaparte y passa comme un éclatant météore; M. de Lesseps, avec l'aide de capitaux et d'ingénieurs français, vient d'ouvrir d'une mer à l'autre cette voie que jadis ébauchèrent le pharaon Néchao et Joseph fils de Jacob. C'est l'érudition française qui a conquis l'ancienne Égypte à la science européenne, d'abord par les belles études de la Commission qui accompagna l'expédition de Bonaparte, puis par l'immortelle découverte de Champollion, et par les beaux travaux de ses continuateurs, M. Emm. de Rougé, M. Mariette, l'infatigable chercheur, l'heureux auteur de tant de capitales trouvailles archéologiques; etc.

L'ouvrage que nous annonçons est digne de ce magnifique sujet et de ces illustres souvenirs. Ce n'est, il est vrai, que la traduction d'un ouvrage étranger, mais le traducteur est lui-même un de nos plus savants égyptologues. Si, au lieu d'interpréter l'œuvre d'autrui, M. Maspero n'a pas écrit un livre original sur une matière dans laquelle il est si profondément versé, c'est de sa part pure modestie. L'ouvrage qu'il nous présente est d'ailleurs célèbre de l'autre côté du Rhin, depuis plusieurs années déjà, et pour la beauté de la forme et pour la science du fond. L'auteur, M. Ebers, est lui-même un égyptologue de premier ordre, un digne émule de Lepsius et de Henri Brugsch, le déchiffreur et le grammairien de l'écriture *démotique* ou populaire.

En guides également experts, n'ignorant rien de ce que l'on connaît du passé et du présent de l'Egypte, l'auteur et son interprète français nous promènent à travers l'un et l'autre en nous faisant visiter toutes les localités intéressantes, anciennes et modernes, du delta du Nil : Alexandrie, digne vestibule de ce pays fameux, héritière de Carthage et des Grecs, rivale de Byzance, l'un des foyers de l'Orient chrétien; — Damiette, tout plein encore du souvenir de saint Louis; — Aboukir, doublement célèbre par un désastre et par une victoire; — Rosette, dont la précieuse *pierre* à inscription trilingue révéla à Champollion le secret des hiéroglyphes; — Tanis, l'antique capitale des Rois pasteurs, de ces *Hyksos*, d'origine et de race encore problématiques, qui refoulèrent pendant six siècles les Pharaons vers la haute Egypte [1]; —

[1] On a supposé que ce fut un de ces rois pasteurs qui eut Joseph pour ministre

la biblique *Terre de Gessen,* qui jadis reçut la famille de Jacob et que côtoie aujourd'hui le canal de Suez ; — Memphis, ou plutôt ses débris, et son voisin le grand *Sérapéum* (cimetière de bœufs Apis, appelés *Sérapis* après leur mort), exhumé par M. Mariette, avec ses portes et ses innombrables *ex-voto,* statues, statuettes, inscriptions, *graffiti,* peintures, etc., actuellement déposés à notre Musée du Louvre ; — les célèbres pyramides de Ghizeh et de Saqqarah, qui ont défié et défieront encore tant de siècles ; — et, enfin, à côté de ces indestructibles et muets témoins d'un fabuleux passé, le Caire, la cité sarrazine, si vivante, si originale, où l'art persan-arabe a prodigué ses fantaisies et ses splendeurs.

Voilà certes une excursion, archéologique et pittoresque, telle qu'aucun autre pays ne pourrait en offrir. C'est surtout ici que le crayon et le burin devaient s'allier pour achever de rendre aux yeux ce que la plume nous décrit déjà si bien. Ils n'y ont pas manqué, et de leur fraternel concours est née une véritable profusion de planches grandes ou petites : 332 gravures, dont 67 hors texte. Tout cela compose un superbe volume, l'un des plus beaux sans conteste qu'aura vus paraître cette fortunée époque des étrennes, devenue décidément la date par excellence de la production typographique et littéraire, le champ clos où nos plus célèbres éditeurs luttent de magnificence, pour le plus grand plaisir du public.

Saint Michel et le Mont Saint-Michel. — Depuis quelques années, le Mont Saint-Michel a reconquis sa vogue d'autrefois dans le monde artistique et dans le monde religieux. C'est comme une restauration morale, en même temps qu'une intelligente restauration matérielle travaille à réparer les dégradations qui déshonoraient l'admirable monument, et à lui rendre sa splendeur passée. Comme jadis, les pèlerins, traversant le désert de sables où elle se dresse solitaire, gravissent en foule les abrupts sentiers de la

et donna à Jacob la terre de Gessen, laquelle d'ailleurs est voisine de Tanis. On appuie cette hypothèse sur ce que la profession Pastorale, qui était, comme on sait, celle de Jacob et de ses fils, et qui était naturellement fort en honneur chez les Hyksos, pasteurs eux-mêmes, était méprisée des Égyptiens, peuple agriculteur, dont l'étroit pays ne pouvait d'ailleurs offrir au bétail de vastes pâturages.

sainte montagne, dont l'antique basilique étonnée voit renaître ses belles fêtes religieuses des vieux siècles de foi. — D'autre part, les publications qui nous racontent son histoire ou qui nous décrivent ses incomparables beautés architecturales, deviennent de plus en plus nombreuses.

Parmi ces ouvrages, celui dont nous venons de transcrire le titre, comptera assurément au nombre des plus beaux et des plus complets. N'est-il pas dû à la triple collaboration de la théologie, de l'histoire et de l'art ?

La théologie, dignement représentée par Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches — « l'évêque du Mont Saint-Michel » — nous expose l'origine et la nature de l'Archange, le rang qu'il occupe dans la céleste hiérarchie, ses fonctions, sa mission dans la divine harmonie de la création. — L'histoire, empruntant la plume érudite d'un digne Sulpicien, M. l'abbé Brin, que de longues études sur le sujet désignaient pour cette tâche, nous dit l'histoire religieuse du Mont, devenu, à partir du VIIIe siècle, le centre du culte de saint Michel.

Quant à l'histoire artistique et à l'illustration, à qui pouvaient-elles être mieux confiées qu'à M. Corroyer lui-même, au savant architecte officiellement préposé à la restauration de ce monument sans égal, qu'il a étudié pierre à pierre depuis ses assises souterraines jusqu'à son culmen aérien, de cette *Merveille de l'Occident* qui semble ne faire qu'un avec le rocher dans les flancs duquel elle semble taillée et sculptée, à la façon de certains temples hindous ou égyptiens ? C'est assez dire que la partie graphique de l'ouvrage dont nous parlons ne laisse rien à désirer pour le nombre et le fini des gravures.

Théâtre choisi de Corneille, un vol. gr. in-8°, illustré; — Histoire de Paris et de ses monuments, 4e éd. augm., un vol. in-4°, illustré, par M. Eugène de la Gournerie : — Mame.

La collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle*, véritable *Livre d'or* de notre littérature, qui comprenait déjà la plupart des glorieux noms de notre pléiade classique, vient de s'enrichir de l'un des plus illustres, de ce nom de Corneille dont l'épithète de *grand* est devenue le naturel complément,

comme elle est celui des noms des plus célèbres rois ou conquérants.

Nous avons ici la fine fleur de ce théâtre cornélien, où palpitent le sublime et l'héroïsme sous leurs diverses formes, chevaleresques, militaires, politiques et religieuses : le *Cid*, ou l'honneur dans son plus chatouilleux raffinement ; *Horace*, le vieux patriotisme romain dans sa farouche grandeur ; *Cinna*, la clémence et la magnanimité souveraines ; *Polyeucte*, la foi chrétienne s'élevant jusqu'au martyre. Puis, contraste piquant, cette forte et gaie comédie du *Menteur*, où le grand poète tragique prodigue tant d'esprit et de bonne humeur, et témoigne d'une si profonde entente des caractères, montrant, comme Racine dans son étincelante farce des *Plaideurs*, qu'il sait être aussi, quand il le veut, un poète comique de premier ordre.

Ce volume, assurément l'une des perles du riche écrin littéraire dont il fait dorénavant partie, est orné d'un portrait de Corneille et de 25 têtes de chapitre gravés à l'eau-forte par M. V. Foulquier avec toute la finesse de sa pointe exercée.

L'*Histoire de Paris et de ses monuments* nous offre l'occasion, que nous saisissons avec empressement, de saluer ici un nom que nous avons dès longtemps appris à aimer et à vénérer, nous tous rédacteurs et lecteurs de ce recueil, où souvent, — trop rarement encore, — nous le lisons au bas d'articles toujours si élevés, d'une érudition si variée et si sûre. Nous retrouvons ces mêmes qualités dans cette *Histoire de Paris*, histoire des plus complexes et des moins aisées à écrire : n'est-elle pas, en quelque sorte, celle même de la France, comme la ville qui en est le sujet est le centre et, comme le répètent ses flatteurs, le cœur et le cerveau de ce pays, dont elle quintessencie en effet les qualités et les défauts : cœur trop souvent livré aux mouvements désordonnés et criminels ; cerveau trop souvent pris de vertige et de folie...

On devine dans quel esprit M. de la Gournerie nous expose les péripéties, trop souvent violentes et sanglantes, de cette longue histoire de dix-huit siècles, en même temps que l'érudition qu'il déploie à nous décrire les accroissements et embellissements successifs de la grande ville, depuis la bourgade aux huttes de boue

(de là, suivant quelques-uns, le nom de *Lutetia*, du mot latin *lutum*) des bateliers *Parisii*, jusqu'aux splendeurs et aussi jusqu'aux ruines, hélas ! du Paris contemporain. Car notre éminent collaborateur a, dans cette 4e édition, complété son précédent travail en le mettant au courant des plus récentes transformations politiques, administratives et architecturales de notre capitale *haussmannisée*. Une cinquantaine de figures accompagnent le texte et en rehaussent encore l'intérêt, déjà si vif.

L'Amérique du nord pittoresque, *Etats-Unis et Canada*, un vol. gr. in-4° illustré ; — Quantin et Cie.

Voici un livre qui, pour la richesse de l'illustration, est le digne rival de l'*Egypte* de la maison Didot. Egypte, Amérique ; Thèbes et Cincinnati ; Memphis et Chicago : les deux pôles de l'histoire, l'antiquité la plus reculée et le peuple le plus nouveau. Et pourtant ces deux extrêmes ont entre eux plus d'un rapport. La jeune Amérique a, elle aussi, ses antiquités (certains géologues, entre autres Agassiz, regarderaient même ce prétendu nouveau monde comme le premier-né de notre planète, après l'Australie toutefois, restée encore à la période géologique caractérisée par la prédominance des marsupiaux). De même que l'Egypte, l'Amérique a ses mystères historiques, qui ne seront peut-être jamais éclaircis ; ses vieilles civilisations, dont l'éclat étonna si fort les premiers *conquistadores*; ses anciennes dynasties, aztèques, toltèques, quichuas ; ses pharaons au teint rouge comme ceux des bords du Nil, et, comme eux, d'origine inconnue. Elle a aussi ses pyramides, orientées comme celles de Ghizeh ; elle a jusqu'à ses hiéroglyphes, qui attendent encore leur Champollion...

Mais, quant à l'étendue, quelle incommensurable différence entre l'étroite vallée du Nil et cette immense Amérique du nord, plus vaste à elle seule que l'Afrique entière, dont elle affecte la forme triangulaire. Aussi, quelle variété de sites et d'aspects, depuis l'exubérante nature tropicale jusqu'au steppe polaire stérile et désolé, depuis la forêt vierge jusqu'aux glaciers alpestres !

Feuilletez plutôt ce magnifique album où se succèdent à profusion ces *vues* de fleuves, de lacs, de vallées, de montagnes, de villes. C'est l'Italie, aux paysages dorés par un chaud soleil ; c'est

la Suisse, ses lacs, ses cascades, ses monts sourcilleux, ses neiges et ses glaces éternelles; c'est l'Islande et ses *geysers*. Mais une Italie grande comme l'Europe; une Suisse aux lacs vastes comme des océans; une Islande aux cascades d'eau bouillante, aux *geysers* gigantesques, épanouissant leurs gerbes liquides à 200 pieds dans les airs...

Car, au sein de cette nature géante, tous les phénomènes physiques prennent des proportions démesurées et grandioses. Ici, le Léman est une mer et s'appelle lac Supérieur ou lac Michigan; le Giesbach, c'est le Niagara, tout un fleuve qui tombe, — et ainsi du reste. Et comme s'il était dit que cette terre dût comprendre l'ensemble de toutes les étrangetés naturelles, voici la fameuse *Caverne du Mammouth* aux profondeurs encore inconnues, bien que l'on y voyage pendant trois jours entiers; toute une contrée souterraine avec ses cours d'eau, ses lacs, ses palais étincelants, ses temples aux gothiques arcades, ses abîmes insondés...

Nous passons tout cela en revue et bien d'autres choses encore, dans ce superbe ouvrage. C'est comme un pèlerinage pittoresque à travers toutes les beautés, tour à tour riantes ou terribles, de cette nature incomparable. Les paysages se succèdent ainsi d'une page à l'autre, luttant de magnificence et d'étrangeté. Nous allons de la Floride à l'Orégon, du Canada à la Californie, en visitant au passage ces deux merveilles, découvertes d'hier dans les replis de la Sierra Nevada et des Montagnes Rocheuses : l'*Yosemite* et ses forêts de *sequoias giganteas*, ces rois du règne végétal, que seuls dépassent en hauteur les eucalyptus de l'Australie; le *Grand parc national*, ce sauvage Eden, juché à 6,000 pieds d'altitude, avec sa plutonienne féerie de cratères éteints, de geysers aériens, de cascades fumantes, de fleuves de feu, de volcans de boue, de paysages tourmentés, d'une beauté sans pareille; avec ses bassins juxtaposés d'eau glacée et d'eau en ébullition à près de 200°, permettant, à la lettre, de pêcher un poisson dans l'un et de le faire cuire instantanément dans l'autre!...

Ce sont des artistes américains, dessinateurs et graveurs, qui nous font ainsi les honneurs de leur pays; et ils y déploient un talent que leur envieraient les plus habiles des nôtres. Décidément la jeune Amérique s'évertue à égaler en tout, sinon à surpasser,

la vieille Europe. Déjà celle-ci pousse le cri d'alarme en voyant sa fille émancipée l'envahir des produits de son sol et de son industrie. Se verrait-elle également menacée par elle d'une concurrence artistique ?

LES TRIBULATIONS D'UN CHINOIS EN CHINE ; LES CINQUANTE MILLIONS DE LA BEGUM ; LES GRANDS NAVIGATEURS DU XVIIIe SIÈCLE, — 3 vol. illustrés, par Jules Verne ; — Hetzel.

Comme on le devine aisément, les *Tribulations d'un Chinois* ne sont pour notre auteur qu'un thème dont il se sert pour nous faire étudier la Chine et ses mœurs. Ajoutez à ce fond les péripéties et broderies obligées du roman où, suivant la règle du genre, alternent le drame et la comédie. De nombreuses figures dont le dessinateur, M. Benett, a apporté les éléments du Céleste Empire même, ajoutent encore à l'exactitude du tableau.

Le début des *Cinquante millions de la Begum* nous a rappelé l'étrange et pourtant très authentique histoire de notre compatriote M. Perron, le nabab hindou. Quant au reste du récit, où les fabuleuses splendeurs de l'Inde coudoient, dans ce qu'elle a de plus positif, notre industrie moderne, représentée par les deux cités rivales de *Franceville* et de *Ville-d'Acier*, nous laissons au lecteur le plaisir de juger comment l'ingénieux conteur a su juxtaposer deux ordres de choses si étrangers l'un à l'autre.

Outre ces deux volumes de fictions, qui vont s'ajouter à tant d'autres, l'intarissable écrivain nous apporte un troisième volume, de réalités celui-là, la suite de la *Découverte de la Terre*, précédemment inaugurée. Il s'agit cette fois des grands navigateurs et voyageurs du XVIIIe siècle, dignes précurseurs de nos contemporains, et de leurs découvertes dans les différentes parties du monde. — Nous voyons défiler une longue liste de noms plus ou moins célèbres : Anson, Willis, Cook, Mungo-Park, Bruce, Behring, Vancouver, Mackensie, A. de Humboldt, le type de l'explorateur scientifique ; etc. ; et, parmi les Français, dont plusieurs sont Bretons, Bougainville, Bouvet, La Pérouse, Baudin, Le Vaillant, La Condamine, Bouguer, Kerhallet, Bonpland, le dévoué compagnon de Humboldt.

Ce très intéressant résumé géographico-historique est accompagné de nombreux *fac-simile*, gravures et cartes.

SAINT VINCENT DE PAUL *et sa mission sociale*, par Arthur Loth ; 1 vol. gr. in-8°, illustré : — Dumoulin et Cie.

Ce livre est plus et mieux qu'une biographie de saint Vincent de Paul : c'est l'histoire même de la charité, à commencer par ses sources premières en Dieu et ses divins prototypes, la Rédemption et l'Incarnation, et à finir par ses institutions actuelles, qui ne le cèdent à celles du passé ni en variété ni en fécondité.

Exposons brièvement le plan que s'est tracé l'auteur : histoire de la charité avant saint Vincent et de ses diverses créations inspirées par le christianisme et que le paganisme ignora ; vie de saint Vincent et résumé de ses multiples fondations et œuvres charitables : confréries et associations de dames ; apostolat des prisonniers forçats ; congrégations des Lazaristes ; missions en France et à l'étranger ; enfants trouvés ; hôpitaux et hospices ; libération des esclaves ; réforme du clergé et des ordres religieux ; lutte contre le jansénisme et la meurtrière manie du duel ; secours aux provinces dévastées par la guerre, la peste et la famine ; enfin, cette autre fondation, la plus populaire, celle qui, mêlée à presque toutes les autres, les résume en quelque sorte et les vivifie, qui se rattache le plus intimement à la personne et au nom de saint Vincent de Paul, et qui, à elle seule, mériterait de le faire vivre à jamais dans l'amour et la reconnaissance des malheureux, cette étonnante création de la *Sœur de charité*, qui permettait naguère à un éloquent évêque de porter aux adversaires du catholicisme ce triomphant défi : « Faites-nous une sœur de charité, une seule : on ne vous demande que cela ! » Puis, après la mort de saint Vincent, viennent les œuvres nées de son esprit, toujours vivant, toujours fécond, particulièrement le *Frère des écoles chrétiennes*, ce digne émule de la sœur de charité, dans le dévouement et dans les épreuves. Et, de notre temps, toutes ces autres œuvres : conférences, patronages, réhabilitation du mariage, hospitalité de nuit, refuges de la vieillesse, et cette si touchante institution des *Petites-Sœurs des pauvres*, la dernière venue et peut-être la plus admirable !

On voit l'immensité du cadre : M. A. Loth a su le remplir tout entier, avec son érudition d'ancien élève de l'École des Chartes, et sa foi de chrétien fervent et convaincu. Une introduction, due à la

maîtresse plume de M. L. Veuillot, et des appendices, par MM. Baudon, Cartier et A. Roussel, ouvrent et ferment l'ouvrage.

Ce livre vient à son heure, pour répondre aux attaques des uns et réconforter les autres. C'est une apologie par les faits et les actes, c'est-à-dire la plus éloquente et la plus concluante. De ces pages il ressort surabondamment que la charité chrétienne seule contient la solution des redoutables problèmes sociaux de l'heure présente, et qu'on la cherchera vainement ailleurs.

L'amour seul crée et fonde ; seul il soutient et console. La haine, passion négative et stérile, ne sait que détruire. La haine inspire la haine, la révolte, le désespoir !

Pour en revenir au livre dont nous nous occupons, le mérite littéraire du texte est rehaussé d'une parure artistique dans laquelle nous reconnaissons la science et le bon goût de l'éditeur, M. Dumoulin, et qui achève de classer cet ouvrage parmi les plus belles publications de ce temps : 12 chromos, 2 héliogravures, une eau-forte de L. Flameng, et 150 gravures sur bois, — le tout copié sur les œuvres des maîtres des différentes écoles. C'est comme une longue *théorie* picturale, rappelant les fresques de Flandrin, et dont le centre est saint Vincent de Paul, ce grand saint et ce grand homme, qui, tout aussi bien que Louis XIV, mieux même à beaucoup d'égards, aurait mérité de donner son nom au XVIIe siècle.

C'est, en un mot, l'Art mis au service de la Bonté, le Beau uni au Vrai.

A tous ces titres, le succès d'un pareil livre ne peut manquer d'être grand, et nous savons qu'il l'est déjà.

LUCIEN DUBOIS.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796

Le soleil, non sans tache, de 1789 ne s'était pas encore levé sur la France, que déjà Luçon avait assez de lumières pour gérer convenablement ses affaires et pour comprendre quelle était la situation générale du pays. Lorsque le moment de la crise révolutionnaire approcha, une partie considérable de la bourgeoisie vit, tout aussi bien que le clergé et la noblesse, à quelle extrémité allait mener la France l'insatiabilité des appétits mauvais, s'ils obtenaient un libre essor. Prêtres, nobles, bourgeois, demandaient des réformes ; le roi les désirait et prêchait d'exemple ; les révolutionnaires, sous prétexte de réformes, voulaient un bouleversement complet de la société.

Inquiète sur l'avenir, incertaine pour le présent, ne sachant à quoi s'arrêter, sur quoi se fixer, la munipalité de Quimper écrivit, vers la fin de l'année 1788, à celle de Luçon, pour lui demander son avis sur plusieurs points qu'elle soumettait à son jugement. La municipalité de Luçon répondit par une déclaration de principes dont M. Eugène Louis a eu l'heureuse pensée de publier le texte,

dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* (année 1875). La déclaration est signée : Bouquet, Coutouly de la Vergne, Pillenière, Rambaud, Parenteau, Martineau, et datée du 14 décembre 1788. C'était le 6 du même mois que les officiers municipaux s'étaient réunis, sous la présidence du chevalier du Fougeroux. Le greffier Guérin fit ampliation de la déclaration, le 21 décembre de la même année.

Ne pouvant donner ici une analyse détaillée de cette pièce importante, nous en extrairons quelques passages, afin que l'on voie quel était alors, dans la municipalité de Luçon, le courant des idées :

« Longtemps avant que la copie de vos délibérations nous fût parvenue, dit-elle à son amie de Quimper, cette partie de la province du Poitou avait manifesté son vœu sur les principaux points qui sont l'objet de vos résolutions. »

Elle ajoute que déjà « l'assemblée du département de Fontenay, en Bas-Poitou, » a adressé à M: le garde des sceaux une lettre où sont consignés les désirs de la population, et que les notables de Luçon se proposent de donner à leurs députés des instructions, en leur faisant un devoir de régler leur suffrage sur le vœu de leur province.

Que voulaient les municipaux de Luçon ? Ils voulaient que l'on fît disparaître ce qui, dans le régime féodal, n'était plus en harmonie avec les besoins et les aspirations légitimes du pays, et que la loi romaine reprît la faveur dont elle jouissait, disaient-ils, sous les rois des deux premières races. Ils voulaient que les charges publiques, notamment les impôts pour l'entretien des routes et la capitation, fussent également payés par tous : prêtres, nobles et roturiers. Ils voulaient cependant que le clergé et la noblesse subsistassent comme ordres distincts dans l'Etat, qu'ils conservassent leur rang et usassent de certains droits, qui n'étaient autres au fond que le droit de propriété, et de certains privilèges, qui n'offensaient personne. Ils voulaient que le tiers état fût admis à toutes les charges, à tous les honneurs, aussi bien que la noblesse, et que l'on prît,

dans son sein, des noms honorables, pour les faire passer dans l'ordre supérieur ; ils voulaient, avant tout, le maintien de la monarchie. On trouvera quelques-unes de leurs raisons dans les citations suivantes :

« Cette distinction (la distinction des rangs), disent-ils, aussi ancienne que la monarchie, semble adhérente à sa constitution et en assurer la stabilité : elle est, dans toutes les monarchies, la sauvegarde contre le despotisme ou l'anarchie. L'histoire de tous les lieux et de tous les temps nous apprend que, dans les États où cette utile distinction n'a point existé ou a été détruite, le gouvernement d'un seul est devenu despotique. Les premiers pas que les empereurs romains firent vers le pouvoir arbitraire, fut l'avilissement du sénat et de l'ordre des chevaliers, que suivirent bientôt l'anéantissement entier de ces corps intermédiaires et le despotisme le plus cruel. Si nous jetons les yeux sur l'Empire ottoman et sur ceux de l'Afrique et de l'Asie, nous ne voyons qu'un maître et des esclaves : nulle distinction ; tout est également courbé sous le sceptre de fer du despotisme. Pour qu'un citoyen puisse jouir tranquillement de son bien sous la protection des lois, il faut une échelle graduée qui rapproche la distance trop grande du monarque au dernier de ses sujets ; il faut des corps intermédiaires, qui enchaînent et repoussent l'abus du pouvoir, qui, trop faibles pour opprimer le peuple, soient assez forts pour le défendre de l'oppression... La distinction des rangs doit donc être sacrée dans une monarchie ; mais nous croyons aussi que cette distinction, si intimement liée à notre constitution, cesserait bientôt d'exister, si elle n'était qu'un vain nom. Il est des privilèges antiques qui font partie des propriétés : ils font portion des hérédités. C'est une espèce de patrimoine dont on ne peut être dépouillé sans injustice. Si l'on cesse de respecter ces droits, si, par une jalousie peu conforme aux lois de l'équité et même de la prudence, on en dépouille les propriétaires, par une suite nécessaire, on demandera bientôt un partage égal des terres et des biens et l'État tombera dans la plus affreuse anarchie... Que les propriétés quelconques soient donc inviolables. Si l'on rompt un des chaînons qui les assurent, qui osera fixer le terme où s'arrêtera la main téméraire qui l'aura brisé? »

Il s'agit principalement ici des rentes féodales, qui, au fond, étaient souvent de vraies rentes foncières. Il s'agit aussi de quelques autres privilèges. Les municipaux de Luçon veulent que ces privilèges soient « sévèrement examinés, resserrés dans de justes

bornes, pas trop onéreux et surtout point envahissants sur la classe infiniment précieuse du tiers état. » Ils demandent que le tiers soit, aussi bien que la noblesse, appelé aux charges et aux honneurs ; que la noblesse s'acquière par les belles et bonnes actions et non à prix d'argent; que le négoce cesse d'être un cas de dérogeance; que, tous les ans, chaque province puisse désigner au roi un ou deux sujets qui se seront distingués par un grand mérite, afin qu'ils entrent dans le corps de la noblesse.

Maintenir sur les débris du système féodal tombé en ruines une aristocratie qui ne fût dangereuse ni pour le roi ni pour le peuple, mais utile à l'un et à l'autre, aristocratie sans cesse renouvelée aux sources fécondes d'une démocratie vertueuse, était une combinaison honnête et habile, que les bourgeois de Luçon, membres de la municipalité, opposaient aux révolutionnaires et aux municipaux de Quimper eux-mêmes. Ceux-ci regardaient « la noblesse et le clergé comme une fraction de la nation, (de la nation) essentiellement composée du tiers état. » — « Il nous semble, répondaient les municipaux de Luçon, qu'il serait plus juste de dire que les trois ordres sont trois fractions du même Etat et trois parties essentiellement constitutives d'un seul Etat. » Ils étaient dans le vrai. Ils voulaient que le tiers état, qui s'était développé, à mesure que la nation avait grandi, eût sa part légitime dans les délibérations sur les intérêts publics et dans la distribution des emplois et des honneurs ; ils ne voulaient pas qu'il fût tout. Voici en quels termes ils résument leur pensée, à la fin de leur déclaration :

« Permettez-nous, Messieurs, une dernière réflexion. Nous n'apercevons qu'avec peine les divisions qui agitent la Bretagne et qui semblent vouloir troubler la tranquillité des citoyens dans toutes les provinces. Nous n'osons prévoir quelle en sera l'issue. Dans un moment critique, où tous les cœurs devraient se réunir pour venir au secours de la mère patrie, nous voyons avec regret, avec frayeur même, que l'on ne s'occupe partout que de ses intérêts personnels. Chaque ordre cherche à s'isoler. La noblesse et le clergé s'enveloppent dans leurs exemptions et semblent répugner au juste sacrifice de ces privilèges qu'un usage abusif semble avoir autorisé. Le tiers état veut, très imprudemment peut-être, et contre

ses véritables intérêts, anéantir tout privilège, toute exemption, rapprocher toutes les distances, confondre tous les rangs, sans songer que la dissolution de la monarchie, l'anarchie ou le despotisme, la violation de toutes les propriétés, peuvent être la suite désastreuse d'une démarche peu réfléchie. Nous n'osons porter nos regards sur les malheurs qui nous menacent; mais, déjà, on s'est permis de demander la suppression de l'inégalité des conditions et des fortunes et le partage des terres. Déjà, des écrivains plus téméraires encore ont réclamé, au nom de la nation, le choix libre de ses maîtres et demandé que la couronne fût déclarée élective. Voilà où, de conséquence en conséquence, on est entraîné quand on a rompu l'un des chaînons qui liaient toutes les parties du gouvernement; voilà l'abîme où l'oubli de ce premier principe que les propriétés, quelles qu'elles soient, sont sacrées, peut précipiter tous les ordres de l'État.

« Pardonnez, Messieurs, ces réflexions douloureuses à des concitoyens alarmés sur votre sort comme sur le leur, à des Français qui chérissent leur patrie et qui craignent d'en voir déchirer le sein par des prétentions également dangereuses dans leurs excès. Rendons au tiers état sa dignité, maintenons nos droits; mais respectons ceux des autres, et n'ayons qu'un cri de ralliement, le bien public et le bonheur de tous. »

Si ce cri de ralliement eût été entendu de la France entière, si les droits de tous, à commencer par ceux du roi, eussent été respectés, l'opposition de la noblesse et du clergé, réduite à défendre quelques privilèges parfois abusifs et injustes, se fût évanouie dans l'impuissance. La masse du clergé et de la noblesse, d'accord en cela avec le roi, voulait des réformes. Dès son avènement au trône, Louis XVI avait montré, par ses paroles et par ses actes, quels étaient ses désirs. Le clergé et la noblesse, du moins, dans leur ensemble, l'eussent suivi, si les prétentions de certains hommes, qui se disaient les organes du tiers état, n'eussent inspiré au roi, au clergé, à la noblesse et à la saine partie du tiers état lui-même, d'abord des défiances, puis des craintes, et n'eussent compromis les réformes sages et nécessaires en les confondant dans une même cause, avec de folles utopies.

Ces défiances, ces craintes, les municipaux de Luçon les exprimaient dans un langage honnête, où la doctrine se revêt d'un style simple, clair et net. Leurs prévisions étaient de vraies prophé-

ties : les événements suivirent leur cours ; la monarchie disparut ; la république fut proclamée ; de nouveaux municipaux prirent en main les rênes de la commune de Luçon. Les municipaux de 1788 avaient lutté contre le courant qu'ils savaient entraîner la nation à sa perte ; leurs successeurs, plus naïfs et moins éclairés, quoique républicains, se laissèrent aller au courant. Les premiers avaient vu l'effet dans la cause ; les seconds acceptèrent la cause, sans prendre assez souci de l'effet. Les premiers s'étaient brisés dans leur résistance à l'entraînement révolutionnaire ; les seconds cédèrent à l'entraînement révolutionnaire, non cependant sans essayer parfois de se soustraire à ses dernières conséquences, à la situation faite à la France, à la Vendée, à la ville de Luçon, par suite de cet entraînement.

Le roi était mort, la monarchie abolie, le clergé proscrit, la noblesse en fuite ou en armes sur les bords du Rhin ou sur ceux de la Vendée ; le tiers état émietté en cent factions diverses ; ceux qui la veille n'avaient rien, possédaient les châteaux, les presbytères, les églises, les terres, patriotiquement achetés des mains de la Nation, qui n'avait pas le droit de les vendre ; la guillotine marchait ; la fusillade marchait ; la noyade marchait ; le sabre achevait les victimes ; les nouveaux propriétaires, les propriétaires du jour, remplaçaient sur l'échafaud les propriétaires de la veille, et le bourreau qui avait abattu la tête de Louis XVI se préparait à abattre celles des scélérats par qui le roi avait été livré ; la Vendée en feu, et Luçon, placé hors du mouvement royaliste, mais aux limites où s'arrêtait ce mouvement, servait de quartier général à une brigade de troupes républicaines et d'entrepôt de grains, de bestiaux et de denrées, aux intendants de ces troupes.

La Convention avait décrété que « toutes les marques de féodalité et de royalisme seraient détruites ou effacées. » La municipalité de Luçon essaya de faire exécuter cette mesure. La difficulté était d'atteindre les symboles prohibés, notamment les fleurs de lis qui brillaient sur la flèche de la cathédrale. La municipalité se réunit et délibéra.

« L'assemblée, dit le procès-verbal, n'ayant rien plus à cœur que de faire exécuter les lois de la Convention nationale, arrête qu'il sera fait des affiches pour envoyer dans les communes de La Rochelle, Niort et Fontenay pour Metre au Bail au Rabais Les dits objets à détruire, Consistant seulement à détacher Les fleurs de Lis qui sont atache à la fleche du clocher de cette commune. L'assemblé arrette que Ladjudication En sera faite Le trente Germinal présent mois. »

Nous ne changeons rien au style ni à l'orthographe.

On était loin, tant pour l'élévation des sentiments que pour la noblesse du langage, de l'assemblée municipale de 1788. Les événements avaient substitué les hommes de la Révolution aux hommes des réformes utiles, et, malgré les prétentions des hommes de la Révolution au mérite universel, le progrès marchait à reculons. Les rédacteurs de la pièce dont on vient de lire un extrait, étaient dignes de prêter leur concours à l'acte de vandalisme qu'on leur demandait.

L'adjudication eut lieu le premier floréal suivant :

« Le conseil général de la Commune de Luçon présente le citoyen Rossignol voullant faire procéder à l'abattement des fleurs de lys qui sont au clocher de la ci-devant église Cathédrale de cette ville et aux quatre clochetons, oter les deux Bras de la Croix, y placer une girouete en flame tricolore en place du coq, laquelle flame sera fournie par la Commune, de Telle Manierre qu'il ne reste point de vestige de fleurs de lis, pas même aucune trace; oter pareillement celles qui se trouveraient dans L'intérieur de la dite ci-devant église. Le Conseil voullant faire proceder au Bail avec Rabais des dits ouvrages apres L'avoir fait proclamer d'apres ses arrêtés en datte du huit de ce mois dans Les Villes de Fontenay le peuple Niort et la Rochelle et l'avoir fait annoncer au son de la Caisse a donné Lecture du devis cy dessus. »

C'est en ces termes que le procès-verbal dit quelle besogne il y avait à faire. Trois adjudicataires se présentèrent : deux de Luçon, dont l'un, tailleur de pierre, demanda deux mille livres ; l'autre, charpentier, quinze cents, et un de Fontenay, nommé René Perdriau ou Perdreau, couvreur, à qui le travail fut adjugé pour la somme de mille francs.

Le onze floréal, le citoyen Perdreau apportait à la salle de la

mairie la coque en cuivre qui couvrait l'extrémité supérieure de la flèche. Le citoyen Cherause, poêlier, fut chargé de faire la girouette tricolore qui devait remplacer le coq. La croix et le coq ont repris leur place au sommet de l'édifice sacré, et les fleurs de lis étalent leurs formes gracieuses au soleil de la troisième république.

De plus, la municipalité vota cent-une livres, cinq sous, pour faire entourer l'arbre de la liberté d'un mur qui le protégeât contre les insultes des hommes... et des chiens.

Les cloches excitaient la convoitise de la République. Les municipaux les vendirent à la Monnaie de Nantes. Par malheur, le prix n'en fut pas intégralement versé entre leurs mains, au moment de la livraison. D'après le reçu du 9 février 1793, « vieux style, » douze cent soixante livres nettes de poids, donnant une somme de deux mille cinq cent vingt livres tournois, restaient à payer. Plus tard, les municipaux réclamèrent et exposèrent, par l'intermédiaire du citoyen Maigre, maire de Luçon, au citoyen Thomas, directeur de la Monnaie de Nantes, que leur ville, surchargée de dépenses, avait un pressant besoin de son argent. Le citoyen Thomas répondit que, par suite du décret du 9 floréal, qui supprimait les Monnaies, il ne pouvait satisfaire au désir des municipaux que sur les ordres des citoyens commissaires de la Trésorerie. Les municipaux s'adressèrent aux administrateurs de la Trésorerie. Ceux-ci les renvoyèrent à la Convention nationale. « Elle seule, dirent-ils, a le droit de peser dans sa sagesse s'il convient de faire une exception à la loi, eu égard à la position dans laquelle s'est trouvée votre commune, lors de l'invasion des brigands dans la Vendée. » Il était curieux de voir accorder comme une faveur ce qui était dû en vertu d'un contrat en bonne règle. En vendant les cloches de la cathédrale, la municipalité avait vendu ce qui ne lui appartenait pas ; mais ce n'était pas sur ce fait que s'appuyait le pouvoir républicain. On sait quel respect lui inspirait le droit de propriété. Les municipaux s'adressèrent sans doute à la Convention ; nous ne savons quel fut le résultat de leur démarche. Peut-être ne pouvant faire mieux, se seront-ils résignés à un généreux sacrifice ?

Autre sujet d'angoisse pour la municipalité luçonnaise. « Le comité de salut public » mettait « en réquisition toutes les cordes provenant des cloches. » Ce n'était pas pour pendre les curés, dont on se défaisait d'une manière plus expéditive. La municipalité de Luçon avait prêté à la municipalité de Mareuil une partie des cordes républicainement devenues siennes. Elle les réclama. La municipalité de Mareuil refusa de s'en dessaisir. « Les cordes que vous nous demandez, dit-elle, ont par le commandant du poste de Mareuil été mises en réquisition pour assujettir les basteaux qui supportent le pont en bois qui a été construit sur la rivière du Lais : il est impossible de pouvoir ôter ces cordes. C'est absolument déranger le pont. Une fois les eaux retirées, la Commune se propose de le faire construire. De manière qu'il ne faudra pas de cordages ; alors on vous les fera passer. » Le citoyen Luneau, maire, avait signé avec deux municipaux. Les cordes revinrent sans doute à Luçon trop usées pour servir, si tant est qu'elles revinrent jamais.

Celles qui n'avaient pas été prêtées à Mareuil avaient été livrées à la marine de Rochefort, laquelle s'occupait de retirer du canal de Luçon les pièces de charpente qui l'obstruaient.

En conséquence, la municipalité, s'inclinant devant le comité de salut public, lui exposa les raisons qui la mettaient dans l'impossibilité d'exécuter son ordre et le pria de se contenter pour cette fois des bons désirs d'obéissance dont elle était animée.

Tout le monde sait que Mgr de Mercy, évêque de Luçon, avait refusé le serment et quitté la France. L'intrus Rodrigue avait été fait évêque constitutionnel et ne le fut que deux ans, de 1791 à 1793. A cette dernière époque, la déesse Raison avait remplacé sur l'autel le Dieu du Calvaire. Une fille de Luçon, mortelle, hélas ! comme tous les enfants d'Eve, avait joué le rôle de la divinité, et les municipaux, devenus ses pontifes et ses prêtres, avaient bon gré mal gré prêté leur concours à cette comédie sacrilège, en attendant qu'ils se prosternassent devant l'autel d'un autre culte, moins déraisonnable en apparence, bien qu'également contraire au vrai culte de Dieu. Arrivait le moment où la déesse en chair et en os allait céder la

place à l'Etre suprême. Il fallait une prodigieuse souplesse de caractère pour se prêter de bonne grâce à tous ces changements et pour adopter tour à tour le culte constitutionnel, le culte de la Raison et le culte déiste du citoyen Robespierre. Il fallait se soumettre ou se démettre ; plusieurs municipaux de Luçon se démirent, puisque leurs noms cessent de paraître sur les registres ; d'autres tinrent bon et tâchèrent, tantôt en secondant les agents révolutionnaires et les généraux républicains, tantôt en leur résistant, d'épargner à leur ville l'effusion du sang. C'est, du moins, une justice que nous aimons à leur rendre.

Leur position était d'autant plus difficile qu'ils étaient plus étroitement pris entre les exigences injustes et cruelles des républicains et les mécontentements non ignorés des royalistes. Républicains et ennemis de la religion, c'était synonyme ; synonymes aussi étaient ces deux mots : royalistes et amis de la religion. Tous ou presque tous les municipaux avaient cela de particulier avec les agents républicains que, comme eux, ils étaient ennemis de la royauté et de l'Eglise ; ils différaient de la plupart d'entre eux en ce qu'ils reculaient devant le massacre des habitants de la ville. Nous ne savons si parmi eux on eût trouvé un régicide. Il s'en trouva qui célébrèrent avec enthousiasme l'anniversaire de la mort du bon roi, qu'ils appelaient « le tyran. » Il ne s'en trouva pas un qui consentit à faire monter la guillotine sur les places publiques. Il s'en trouva qui agirent de concert avec des scélérats contre les Vendéens.

Luçon était loin de partager les idées de la Vendée militaire. Cependant, le clergé, la noblesse, la royauté y comptaient, dans la bourgeoisie et dans le peuple, un certain nombre de partisans. Ces partisans ne cachaient pas toujours leurs sentiments et mettaient parfois les municipaux dans de grands embarras.

Ce fut ainsi que, suivant procès-verbal du procureur de la commune, en date du 11 janvier 1792, une veuve Gilbert, de la rue du Port, disait à des femmes qui se trouvaient avec elle au lavoir, « que les démocrates étaient des j... f..., des b..., des mâtins ;

que le dimanche suivant, les aristocrates devaient avoir une messe, mais que, si les démocrates étaient assez hardis pour y aller, que si ses camarades pensaient comme elle, on « *fouaillerait* les b.... de démocrates et on les renverrait à leur b.... de cathédrale; qu'elle n'irait à cette église que lorsqu'elle se marierait et qu'elle irait à confesse au b.... de Rodrigue, parce qu'il donnait six livres à ceux qui allaient à lui; ..... que, dans ce moment, il n'y avait plus que les honnêtes gens qui allaient en prison, que les coquins n'y allaient point. »

Ce langage, qui n'atteint la perfection sous aucun rapport, montre quel mécontentement avait produit, même parmi des personnes d'une vertu peu héroïque, l'introduction du culte constitutionnel.

Le 12 janvier de la même année, un autre procès-verbal fut déposé à la municipalité, que présidait M. Maigre, maire. Ce procès-verbal porte que le sieur Régnier, perruquier à Luçon, « a dit le jour des Rois dernier, six du courant, chez le nommé Forge, cabaretier de cette ville, que les Lazaristes de Beaulieu seraient rentrés dans leur séminaire avant la Pentecoste [1], qu'ils donneraient la pelle au cul aux autres; » que « le même Régnier chantait, conjointement avec le nommé Gaudet, une chanson aristocrate dans laquelle il était dit que M. Merci viendrait essuyer leurs places; qu'ensuite ils renverraient Rodrigue planter ses choux, prendre sa bèche. Comment il sera dit que nous irons à la messe de tels intrus, oui, oui, Messieurs; comment nous irions à la messe de ces b... d'intrus. »

Régnier était à moitié prophète. Mgr de Mercy ne revint pas à Luçon. Il alla, après le concordat, s'asseoir sur le siège archiépiscopal de Bourges. Ce furent Mgr Paillou et Mgr Soyer qui enlevèrent à Luçon les souillures du culte constitutionnel; quant à Rodrigue, honni, méprisé de tous, même des adulateurs qui l'avaient entraîné

[1] Avant la Révolution, le grand séminaire de Luçon était tenu par les Lazaristes. Depuis la constitution civile du clergé, les Pères s'étaient retirés à Beaulieu, près de Mareuil.

à l'apostasie, il termina dans l'obscurité, à Montaigu, sa misérable existence.

Il arriva aussi qu'en fouillant dans une maison pour y établir des logements militaires, on y trouva des cocardes blanches. Evidemment Luçon conservait un vieux levain de royalisme et de catholicisme, qui ajoutait aux ennuis des municipaux et pouvait les compromettre aux yeux de leurs chefs de la république.

Un ordre du représentant Lequinio[1] augmenta encore le mécontentement. Les Sœurs de la charité, aux soins intelligents et dévoués desquelles avait été confié l'hôpital de Luçon, par les évêques fondateurs et bienfaiteurs de cet établissement, y avaient exercé leur zèle à la satisfaction générale, depuis que saint Vincent de Paul les y avait installées. La Révolution jugea à propos de soumettre ces humbles filles au serment civique, et le représentant Lequinio écrivit, en conséquence, à la municipalité.

Voici la réponse des municipaux :

« Citoyen,

« Conformément à ton ordre concernant les filles de l'hôpital, nous les avons mandés le jour de la décade dernière pour leur faire prêter le serment que tu leur avoient demendé toi même; mais leur fanatisme n'a point diminué, elles ont constament et opiniatrement refusé de le faire.

Nous sommes dans le plus grand embarras pour pouvoir les remplacer. Nous n'avons personne dans cette commune, la mortalité nous ayant enlevé au moins deux cent femmes, nous ne pourions le faire que par quelques femmes refugiées sy tu nous y autorises. Nous te demandons aussy ou nous ferons conduire les dites hospitalières, nous ne pouvons les mettre dans la Maison de Réclusion, vu que dans cette maison il y a déjà trop de détenus. »

Ces quelques mots caractérisent assez bien la situation de l'époque : persécution, mortalité, réclusion, embarras inextricable. Quelle somme de biens apportait à la France la Révolution !

Les Ursulines, qui se livraient à l'éducation des jeunes filles,

[1] Lequinio était député du Morbihan. Il avait été envoyé dans la Vendée, où il vit tant d'horreurs commises par les patriotes, que son républicanisme très avancé en fut effrayé.

n'avaient pas été plus respectées par la Révolution que les Sœurs hospitalières. Celles de Luçon étaient dispersées. L'agent de la salpêtrière se fit un jour besoin d'avoir pour son atelier la grille de leur chapelle. Il la demanda à la municipalité, qui se soumit de bonne grâce à cette nouvelle violation de la propriété. Elle décida que ladite grille serait estimée et livrée à celui qui la demandait.

Ce n'était pas le peuple seulement qui gémissait de tant d'excès; dans la bourgeoisie, se trouvaient des hommes généreux qui cherchaient à donner à la Révolution une direction meilleure; mais, pour qu'elle en obtînt une meilleure direction, il eût fallu que la Révolution eût cessé d'être la Révolution. La société populaire de la ville était placée sous la présidence du citoyen Pillenière, le même sans doute que nous avons vu figurer parmi les municipaux de 1788. Cette société, dernier asile d'un reste de liberté, ne devait pas trouver grâce devant les autocrates de la république : nous le verrons bientôt.

Tel était l'état des esprits et des choses, lorsque le général Huché vint à Luçon prendre le commandement des forces républicaines.

ABBÉ DU TRESSAY.

(*La suite à la prochaine livraison*).

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

V

La mission qu'Eugène Thorel avait acceptée et pour laquelle il abandonnait tout ce qui lui était cher, avait, en effet, à ses yeux une grande importance. Il se rendait à Nantes pour appeler la jeune bourgeoisie de cette ville au secours des députés du Tiers et des étudiants de Rennes. Le même jour, à la même heure, d'autres jeunes gens, chargés de la même mission, quittaient Rennes et se dirigeaient vers toutes les villes dont il était possible de recevoir promptement des renforts, Quimper, Vannes, Dinan, Saint-Malo, etc. L'arrivée de l'ordonnance du Roi pour la dissolution des États avait mis tous les partis en rumeur. On savait d'avance que les gentilshommes ne s'y soumettraient pas. Cette résistance aux ordres du roi rendait leur cause mauvaise; mais les étudiants, craignant la mollesse des dispositions de M. de Thiard, avaient résolu de les influencer en appelant à eux des forces capables d'imposer aux gentilshommes et même au gouverneur. On avait choisi Eugène,

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 385-396.

comme le plus capable, pour l'envoyer vers la ville dont on attendait les secours les plus efficaces. De plus, des courriers, échelonnés sur toutes les routes, devaient transmettre aux ambassadeurs les nouvelles de ce qui se passerait à Rennes pendant leur absence, avec une célérité inconnue jusqu'alors et leur donner le moyen de presser ou de retarder le départ des renforts, suivant qu'il serait nécessaire.

On peut croire que, parmi tous les jeunes gens chargés de cette mission, aucun ne mit à son voyage une rapidité aussi grande qu'Eugène Thorel. Le cœur plein de colère, l'esprit dévoré d'inquiétude, incapable de prendre aucun repos, son agitation nerveuse était telle, qu'il sentait à peine des fatigues qui eussent brisé une organisation plus forte que la sienne. Aussi, malgré l'état des routes et un accident arrivé à son cheval, qui le retarda de quelques heures, entrait-il à Nantes le matin du troisième jour après son départ de Rennes.

Ce n'était pas la première fois qu'Eugène Thorel venait à Nantes. Des rapports suivis avaient été établis depuis le commencement des États par les étudiants avec les patriotes nantais. Eugène savait donc où il devait descendre et en quel lieu il trouverait des amis prêts à le recevoir. Aussi traversa-t-il sans hésitation le pont sur l'Erdre, la place du Port-Communeau et, longeant le vaste couvent des Pénitentes, il entra dans une petite rue conduisant aux quartiers populeux de la ville. Là il sembla un peu embarrassé; il regarda à droite et à gauche en ralentissant le pas de son cheval, et, enfin, s'en vint frapper discrètement à une petite porte en bois de chêne, quelque peu sculptée et que deux marches élevaient au-dessus du pavé. Au bruit des cinq coups, séparés par des intervalles inégaux, la porte s'ouvrit: un homme jeune, d'une figure agréable, douce et spirituelle, parut sur le seuil. Il jeta un regad rapide sur Eugène, s'approcha de lui, et les deux jeunes gens échangèrent quelques mots à voix basse.

Le Nantais donna alors une cordiale poignée de main à Eugène, et appelant un domestique pour prendre soin du cheval, il intro-

duisit son hôte dans la maison ; puis, à peine la porte se fut-elle refermée, qu'il s'approcha de l'étudiant, les bras ouverts, et l'embrassa avec chaleur.

— Pardonnez-moi, Monsieur, lui dit-il ensuite d'un air de franchise et d'enthousiasme, je ne puis résister au sentiment de joie qui me transporte en recevant chez moi un des courageux défenseurs des droits du peuple. Je suis fier de pouvoir vous exprimer le premier l'ardeur que votre exemple allume dans nos cœurs.

— Vous faites trop de cas de nos faibles efforts, Monsieur, répondit Eugène. Jusqu'à présent nous n'avons fait que veiller, l'arme au bras, sur le précieux dépôt des volontés du peuple et sur ceux qui étaient chargés de les faire triompher. Mais le moment vient où il faut agir plus efficacement : je suis envoyé vers vous pour réclamer vos secours, et je suis heureux de voir dans vos paroles un présage du succès de ma mission.

— Ne doutez pas, Monsieur, que nous ne soyons fiers de contribuer à l'œuvre glorieuse de notre émancipation. Nos cœurs répondent aux vôtres, et nous n'attendions qu'un signal de vous pour voler à votre défense.

— Eh bien ! Monsieur, le signal est donné ! Il est temps, plus que temps d'agir. Rassemblez vos amis, prenons ensemble les mesures les plus promptes, et que je puisse, en retournant à Rennes, annoncer à tous la levée en masse des amis du peuple, du Roi et de l'indépendance !

— Monsieur, votre chaleureuse parole fera sortir de terre des défenseurs pour notre cause ! s'écria le jeune Nantais avec une admiration enthousiaste. Je vais avertir nos amis de votre arrivée et prendre avec eux toutes les mesures nécessaires pour une réunion nombreuse où vous-même allumerez dans nos âmes le flambeau de la liberté ! Jusque-là vous ne refuserez pas, j'espère, d'être mon hôte et de vous reposer chez moi des fatigues que vous avez déjà éprouvées pour notre sainte cause ?

— Je n'ai pas besoin de repos, Monsieur, répondit Eugène Thorel, dont les yeux creux et ardents, le visage livide et les lèvres

pâles, semblaient démentir les paroles. Je ne désire que remplir ma mission et repartir aussitôt. Pressez, je vous en supplie, hâtez tous les préparatifs ; chaque minute gagnée sera un immense service que vous m'aurez rendu.

Le jeune Nantais resta stupéfait de cette ardeur admirable et se sentit animé du plus vif désir de l'imiter. Il s'empressa donc de faire savoir à tous les hommes influents de la jeune bourgeoisie qu'un député de la jeunesse de Rennes, M. *Omnes-Omnibus*, était arrivé chez lui pour demander aux Nantais des secours contre la rébellion de la Noblesse. Le surnom d'*Omnes-Omnibus* avait été pris par Eugène Thorel comme caractéristique de la mission qu'il remplissait, quoiqu'il ne cachât nullement son véritable nom, et les comptes rendus qui nous restent de cet épisode du temps ne le désignent que sous ce pseudonyme. On convoqua pour le lendemain matin une grande réunion à la Bourse, et, en attendant, la maison de l'hôte d'Eugène se remplissait incessamment de jeunes gens, avides de voir et d'entendre le député des Rennais.

Mais, sur ces entrefaites, une lettre, écrite le surlendemain du départ d'Eugène et apportée par les courriers extraordinaires, vint donner une nouvelle ardeur aux jeunes Nantais et porter un trouble plus profond dans l'âme d'Eugène. Elle était adressée par Moreau à M. *Omnes-Omnibus*, pour lui apprendre une déplorable échauffourée qui venait d'avoir lieu à Rennes et dans laquelle deux hommes du peuple avaient été tués. De quel côté venaient les premiers torts? C'est ce qu'on ignore aujourd'hui encore. Les deux partis s'en accusaient alors avec véhémence. La cherté du pain avait été le prétexte de l'émeute, encouragée par la faiblesse du parlement. Moreau n'hésitait pas à assurer qu'on avait vu les gentilshommes exciter le peuple et lancer leurs valets, mêlés à la populace, sur un groupe inoffensif d'étudiants stationnant à la porte du café de l'Union. La mêlée était devenue générale et le sang avait coulé.

Cette lettre, écrite dans le style alors à la mode parmi les patriotes et que le bon sens de Moreau avait eu peine à dégager d'une partie de sa ridicule enflure, était tout à fait propre à exalter toutes

ces jeunes têtes sur lesquelles les mots Patrie, Liberté, avaient une magique influence. Les cœurs de ces jeunes enthousiastes battaient à rompre leurs poitrines, leur sang bouillonnait au récit emphatique de la lutte soutenue par le peuple contre la Noblesse, lutte si minime dans l'histoire de ce temps, qu'elle passe pour nous inaperçue, mais qui, pour eux, semblait renfermer le destin de la France.

Pendant qu'une agitation toujours plus grande se répandait ainsi dans la ville et préparait à la mission d'Eugène un éclatant succès, l'étudiant lisait et relisait quelques lignes ajoutées par Moreau au bas de sa lettre et qui étaient personnellement adressées à son correspondant. Voici ce qu'elles contenaient :

« Je regrette vivement, mon ami, de t'avoir éloigné de Rennes « dans ce moment. Si j'avais mieux connu tes affaires de famille, « je n'aurais pas permis qu'on pensât à toi pour la mission, fort « importante cependant, que tu remplis en ce moment. Reviens le « plus tôt possible, quand même nos intérêts politiques devraient « en souffrir. Il y a des sacrifices que la Patrie ne peut jamais ré- « clamer. »

Ces mots, qui n'expliquaient rien et faisaient naître tant de sombres soupçons, portèrent au comble l'inquiétude d'Eugène. Renfermé dans sa chambre, où il avait enfin obtenu qu'on le laissât seul, il se promenait à grands pas, sans songer à se jeter sur le lit qui lui avait été préparé. Tantôt maudissant les événements politiques qui avaient troublé la paix de son intérieur, tantôt pensant avec un farouche plaisir que bientôt viendrait pour lui le moment de la vengeance, il sentait s'élever dans son âme contre la caste entière de la noblesse cette haine personnelle et intime qui dégrade le cœur dont elle s'empare, en souillant des opinions jusque-là pures et désintéressées. Il était pris parfois d'un désir si impétueux de sortir de l'incertitude qui le dévorait, qu'il avait peine à ne pas fuir de cette maison qui l'étouffait, et, abandonnant ses amis, son honneur, courir vers Rennes pour connaître enfin et venger ses injures.

Ce fut ainsi qu'il passa la nuit presque tout entière. A peine, le matin, quelques minutes d'un sommeil troublé calmèrent-elles un instant son ardeur fébrile sans pouvoir rafraîchir son sang brûlé par l'insomnie. Il vit avec joie s'approcher l'heure de se rendre à la Bourse. Il répara quelque peu le désordre de sa toilette, serra soigneusement la lettre froissée de Moreau, s'enveloppa de son manteau et alla lui-même chercher son hôte. Celui-ci, le supposant profondément endormi, regrettait d'être obligé de troubler son sommeil. Il fut surpris et fort édifié de cette exactitude, qu'il attribua à un zèle extrême.

Les deux jeunes gens sortirent aussitôt et n'eurent pas de peine à se convaincre, dès les premiers pas qu'ils firent au dehors, de l'effet produit par les nouvelles de Rennes, l'arrivée d'Omnes-Omnibus et l'attente de ce qui allait se passer. Malgré l'heure matinale, les rues étaient encombrées d'une foule inquiète ; des groupes stationnaient çà et là ; on s'interrogeait, on s'abordait avec empressement, et un mouvement général semblait entraîner tout ce monde du côté de la Bourse, de sorte que les deux jeunes gens, à mesure qu'ils avançaient, trouvaient plus difficile de se frayer un chemin et étaient obligés de ralentir leur marche, au grand déplaisir d'Eugène, dont l'impatience allait croissant.

Cependant, comme il arrive souvent, l'animation de tout ce peuple qui l'entourait réagit sur celui qui en était la cause première. En entendant le nom d'Omnes-Omnibus répété autour de lui par des voix enthousiastes et accompagné de chaleureux éloges, en voyant toutes ces figures pleines d'exaltation, en recueillant de temps à autre ces phrases ardentes qui trahissent les sentiments vivaces de la foule, Eugène oublia ses inquiétudes personnelles. Son cœur se gonfla d'orgueil, toute son énergie se réveilla, ses grands yeux noirs brillèrent à travers ses sourcils froncés, sa poitrine s'élargit sous un souffle puissant, sa tête se releva avec une résolution invincible, et le jeune homme qui marchait près de lui ne put s'empêcher de regarder avec admiration la mâle beauté du jeune tribun. Il ne devinait pas dans l'ardeur même de ce caractère énergique le danger terrible auquel Thorel devait un jour succomber.

Ils arrivèrent enfin sur la place de la Bourse et se frayèrent à grand'peine un passage jusqu'au péristyle ; mais les marches étaient couvertes d'une foule si compacte et montrant une si tenace volonté de s'introduire dans la salle, qui déjà était remplie, que le compagnon d'Eugène, renonçant à l'espoir de pénétrer plus avant par ses propres efforts, ne trouva d'autre moyen que de faire reconnaître son compagnon pour M. Omnes-Omnibus. A l'instant un murmure d'enthousiasme s'éleva autour d'eux, gagnant de proche en proche et s'étendant jusqu'au bout le plus éloigné de la place. Des vivats se firent entendre et se perdirent bientôt dans un immense cri, composé de mille cris qui s'échappaient de toutes ces poitrines ardentes, comme le trop-plein d'un vase coule soudainement par-dessus les bords. La foule respectueuse s'écarta devant les jeunes gens, qui franchirent les marches, le chapeau à la main, et entrèrent dans la salle, où une autre ovation leur était préparée.

Une étroite tribune avait été élevée à la hâte. Les commissaires de la réunion y firent monter Eugène, et, lorsqu'il y parut, des applaudissements éclatèrent de toutes parts. Mille cris de sympathie pour les Rennais, de haine pour la noblesse, de vengeance pour les victimes du dernier combat, prouvèrent à Eugène que sa mission était accomplie d'avance et qu'il n'était pas besoin de souffler une ardeur plus grande dans ces âmes brûlantes. Mais on voulait l'entendre ; on fit silence et le député de la jeunesse de Rennes promena un long regard sur cet océan de têtes humaines, où s'agitait sourdement le germe d'une terrible tempête.

Plus qu'aucun autre, le héros de cette ovation était sensible à l'enivrement de cette popularité trompeuse, qui, de même que la coupe de Circé, trouble à jamais l'esprit de celui qui la goûte. A mesure qu'il considérait cette foule haletante, émue, déjà impressionnée par sa seule présence, et attendant avec une avide impatience les paroles qu'il allait prononcer, les fumées du fatal breuvage faisaient tressaillir plus vivement les fibres de son cerveau. Son amour pur et abstrait pour la liberté s'effaçait devant les sourires vainqueurs d'une autre déesse. Sa tête s'exaltait ; il se croyait

arrivé à la réalisation de ses plus beaux rêves ; il pensait voir renaître les assemblées libres de la vieille Rome, avec la tribune aux harangues et le peuple souverain. Son cœur bondissait de joie, de fierté, d'enthousiasme, et il lui fallut presque faire un effort sur lui-même pour se reporter au sujet de la réunion et commencer son discours avec un calme apparent.

Mais bientôt l'ardeur qui l'animait rompit toutes les digues : sa voix s'éleva ; ses gestes devinrent passionnés ; ses paroles vibrantes tombèrent comme du soufre enflammé sur les têtes qui l'entouraient. Il fit avec feu le récit de ce qui s'était passé à Rennes, peignit la modération du Tiers, la persistance insultante de la Noblesse à refuser d'entendre ses demandes, rappela la position extra-légale que l'ordonnance de dissolution faisait à l'assemblée des Cordeliers, et, enfin, se laissant aller à toute son exaltation, il conjura ses concitoyens de défendre leurs droits menacés, de secouer un joug dégradant, de briser les chaînes dont on voulait les charger pour toujours, et finit par s'écrier :

— Citoyens, la patrie est en danger ! Marchons pour la défendre !

Le cri : « Marchons ! Marchons ! » lui répondit, répété par toutes les bouches. L'exaltation, portée au comble, se manifesta par les actions les plus étranges. Les uns pleuraient de rage, au souvenir des insultes souffertes par leurs concitoyens; les autres se serraient la main, s'embrassaient dans une effusion de joie, comme à la veille d'une délivrance inespérée. D'autres s'obligeaient, par les serments les plus terribles, à accomplir l'œuvre de leur régénération. Chacun, dans une ardeur fiévreuse, gesticulait vivement en dépit de l'étroit espace où il était resserré. Ce ne fut qu'à grand' peine et au bout d'un temps considérable, que les commissaires parvinrent à obtenir un instant de silence. On délibéra alors sur ce qui restait à faire.

Il fut décidé que, le lendemain matin, tous les jeunes gens qui le pourraient, partiraient pour Rennes et s'organiseraient en route pour ne pas retarder le départ; que, les jours suivants, des renforts

leur seraient envoyés, à mesure qu'il se présenterait de nouveaux volontaires. Puis on rédigea une protestation, expression fidèle et curieuse des sentiments qui remplissaient tous ces cœurs, et qu'il faut lire dans les mémoires du temps pour bien comprendre l'ardeur de ces premiers révolutionnaires.

A la sortie de la réunion, Eugène prit congé de son hôte et des jeunes gens qui l'avaient si bien accueilli. En vain voulut-on le retenir jusqu'au lendemain et lui faire les honneurs de l'hospitalité nantaise. Il déclara que son intention était de partir sans retard et de voyager jour et nuit, afin d'être le premier à annoncer à ses amis le secours qui leur arrivait. Il remonta donc à cheval et partit, malgré le froid, la nuit et la fatigue qui l'accablait; mais, arrivé à la moitié de son voyage, il fut forcé de s'arrêter dans une mauvaise auberge, où un accès de fièvre terrible le retint jusqu'au passage des volontaires nantais.

Pendant que la fièvre lui brûlait le sang et que le soupçon, la haine, les inquiétudes de toutes sortes se réunissaient pour troubler son cerveau ébranlé par la souffrance physique, les événements se pressaient à Rennes et hâtaient le dénouement du drame politique auquel une misérable fatalité avait lié le sort de Paul et de Marguerite.

Celle-ci était restée, après le départ de son frère, plongée dans un état de stupeur qui lui permettait à peine de rassembler ses idées pour prendre une résolution quelconque. Faible, effrayée, rejetée pour la première fois loin de la protection, rude, mais énergique, d'Eugène, elle regarda autour d'elle avec terreur pour chercher un appui. Sa première pensée se porta vers Paul de Servière; mais l'interdiction d'Eugène avait été trop absolue pour qu'elle osât la braver ouvertement. Elle se hasarda seulement à écrire quelques lignes tremblantes, dans lesquelles elle racontait à Paul le départ d'Eugène, la scène qui s'était passée entre eux, la défense qui lui avait été faite de le voir, et le suppliait de ne pas l'enfreindre. Puis, pour accomplir sa tâche jusqu'au bout, elle fit prier Malo Bécherel de venir lui parler, et, avec un embarras, un

trouble, qui la rendaient presque inintelligible, elle annonça à Malo que leur mariage était rompu et qu'elle le priait de renoncer à toutes prétentions sur sa main.

Mais elle n'avait pas prévu l'effet de ses paroles : Malo sembla frappé comme d'un coup de foudre ; il resta un instant immobile, la bouche à demi ouverte, les bras pendants, les yeux fixés sur Marguerite et peu à peu se remplissant de larmes. Enfin, ses jambes se dérobèrent sous lui, il se laissa tomber sur une chaise en pressant ses deux mains sur son cœur, comme s'il y eût ressenti une violente douleur, et disant d'une voix étouffée :

— Je le savais !... je le savais !... Je n'étais pas digne de vous.. Pourtant je commençais à espérer... Ah ! c'est cruel de perdre ainsi tant de bonheur !...

Marguerite s'était attendue à des reproches ; peut-être à une persistance obstinée ou à une sombre indifférence. La souffrance sans plainte du pauvre Malo l'émut extrêmement. Elle chercha à lui exprimer ses regrets et le pria de lui pardonner le mal qu'elle lui faisait.

Malo sourit tristement.

— Oh ! je n'ai rien à vous pardonner, dit-il, vous ne pouviez pas m'aimer, vous me le dites. Vous êtes sincère avec moi. Vous l'auriez été plus tôt sans doute, si j'avais osé vous interroger ; mais je ne l'osais pas. Je craignais trop que votre réponse ne me fît le mal que je ressens aujourd'hui !

— Pour l'amour du ciel, ne vous affligez pas ainsi ! dit Marguerite. Ma conduite envers vous a été bien cruelle sans que je le susse. Vous devriez presque me haïr.

— Moi, vous haïr ! s'écria Malo en joignant les mains. Oh ! mon Dieu ! que dites-vous ? Rien, rien au monde ne peut changer mon affection pour vous. Elle coule avec mon sang dans mes veines ; et si je voulais l'arracher de mon cœur, ma vie s'en irait avec elle !

Marguerite n'avait jamais compris toute la tendresse qui se cachait sous l'enveloppe vulgaire de Malo Bécherel. Elle fut effrayée de son désespoir. Il lui sembla qu'à chaque pas qu'elle faisait, elle

était destinée à se heurter à quelque souffrance pour elle ou pour les autres. Désolée, confuse, ne sachant comment consoler le pauvre Malo, elle cacha avec sa main ses yeux remplis de larmes.

Malo vit ce mouvement.

— Vous pleurez, mademoiselle Marguerite, dit-il en tremblant d'émotion, vous pleurez sur moi! Oh! cessez je vous en conjure! Je donnerais ma vie pour vous épargner un chagrin. Mais je vais vous devenir étranger ; je ne pourrai rien pour vous. Et pourtant Dieu sait qu'il n'est pas un sacrifice que je ne vous fisse avec joie.

— Je suis bien malheureuse de n'avoir pas compris jusqu'à ce jour votre cœur si bon, si dévoué, reprit Marguerite avec chagrin. Puissé-je ne pas avoir longtemps le remords de vous voir souffrir ainsi par ma faute! Croyez-le, monsieur Bécherel, cette pensée serait bien cruelle pour moi et augmenterait encore les chagrins qui me sont réservés.

— Des chagrins! répéta Malo en la regardant fixement. Oui... peut-être!... Ah! qu'ils ne vous viennent pas à cause de moi! Je verrai Eugène à son retour. Et vous, mademoiselle Marguerite, oh! dites-moi que si jamais vous avez besoin d'un ami, vous m'appellerez.

— Je vous le promets, répondit Marguerite en soupirant.

Et elle lui tendit la main.

Malo la regarda avec surprise ; il s'approcha en hésitant, toucha comme avec effroi la main de la jeune fille, puis la porta lentement à ses lèvres ; mais au premier mouvement que fit Marguerite pour retirer sa main, il la laissa aller, releva tristement la tête et, retrouvant toute sa timidité ordinaire, il quitta Marguerite, sans faire entendre une plainte ou un reproche de plus.

De son côté, Paul en recevant la lettre de Marguerite n'avait pas hésité un instant sur ce qu'il avait à faire. Il voulait ouvertement, hautement, offrir son nom et son appui à Marguerite et remplacer la protection d'un frère par celle d'un époux. Pour cela il lui fallait le consentement de son père ; il se rendit auprès de lui et lui avoua ses sentiments pour Mlle Thorel. Mais, tout en prévoyant une opposition difficile à vaincre, il ne s'était pas attendu à la manière dont

son père recevrait sa demande. Le marquis en parut moins surpris que mécontent, et son persiflage amer prouva à Paul qu'il était préparé à un refus inébranlable. Paul fit en vain valoir sa parole engagée.

— Vous la dégagerez, mon enfant, répondit le marquis, en disant que ce jour-là vous aviez perdu la tête. On le croira sans peine.

— De grâce, monsieur, traitez moins légèrement la démarche la plus grave que j'aie faite de ma vie ! Vous ne savez pas, mon père, quelles conséquences elle peut avoir pour moi !

— Oh ! si fait, parfaitement, reprit le marquis en riant. Une mélancolie profonde pendant deux mois, trois mois, un an peut-être. Mais si je faisais la folie de vous permettre cette sottise, une vie tout entière de pauvreté, de honte et de misère, s'ensuivrait certainement.

Paul insista inutilement et déclara sans plus d'effet que sa résolution était inébranlable. Le marquis lui répondit qu'il espérait que l'éloignement diminuerait l'influence de M. Thorel et de sa sœur, et changerait les idées de Paul; qu'il était honteux de voir que son fils se fût laissé prendre à de si misérables pièges et qu'il aurait cherché à empêcher ce résultat, s'il avait pu croire aux avis qui lui étaient donnés de toute part.

— Les avis ! s'écria Paul, les avis, monsieur ! Étais-je donc espionné ?

— Non, mon pauvre enfant; seulement toute la ville, à peu près, sait ce qui se passe et en rit, répondit le marquis. Comment, Paul, vous avez pu croire que vous joueriez le farouche Hippolyte avec nos belles, sans qu'elles cherchassent à connaître votre Aricie? C'était impossible. Personne n'ignore aujourd'hui vos amours bourgeoises.

— Monsieur, dit alors Paul avec vivacité, cette raison est plus impérieuse encore que toutes les autres et rien au monde maintenant n'ébranlera ma résolution.

Le marquis devint plus sérieux et plus sévère. Du sarcasme il

passa aux menaces et finit par faire entendre à Paul que, s'il le fallait, une lettre de cachet assurerait sa soumission à l'autorité paternelle. Paul fut exaspéré par cette menace. La scène fut violente, et le père et le fils se séparèrent presque brouillés. Paul se retira au désespoir ; de tous côtés les chagrins et les fautes se multipliaient autour de lui. Il avait ôté à Marguerite son frère, son fiancé, troublé sa vie, exposé sa conduite sans tache aux railleries du monde et il ne pouvait, en lui donnant son nom, imposer silence aux calomniateurs. Il brisait le cœur et les espérances d'un père, jusqu'alors plein de tendresse pour lui, et le forçait à rejeter loin de lui le fils, objet de ses uniques affections. Il écrivit à Marguerite, sous l'impression de ces remords et de ce désespoir, et sa lettre accabla la jeune fille d'un nouveau chagrin. Elle se vit sans protecteur contre la colère de son frère, dont elle prévit alors toute la violence. Les espérances qu'elle avait eues un instant s'évanouirent pour ne lui laisser voir qu'un avenir désolé. Un abattement profond s'empara d'elle ; elle s'exagéra encore ce que sa position avait de douloureux ; le retour d'Eugène la fit trembler, quoiqu'elle ignorât encore qu'il revenait instruit des bruits qui couraient la ville, auxquels la rupture de son mariage avec Malo avait donné plus de consistance.

Cependant Rennes avait pris un aspect étrange ; l'agitation politique y était arrivée à son comble. Dans les moments de crise, une espèce de vertige saisit toutes les têtes et chaque parti emploie ses forces à amener le plus promptement possible une solution à un état d'incertitude qui lui pèse. L'émeute de la place du Palais ayant mis les deux partis en présence, chacun d'eux resta sous les armes, faisant à la hâte ses dispositions pour une action décisive et cherchant à s'assurer l'appui de M. de Thiard. Celui-ci se trouvait dans une position fort embarrassante : le refus des gentilshommes d'obéir à l'ordonnance de dissolution l'obligeait à se déclarer contre eux, tandis que sa propre inclination, ainsi que la connaissance parfaite qu'il avait des opinions de la cour, le portaient à leur montrer une grande tolérance. Il voulut se poser en médiateur, mais il

en résulta que, devenant suspect aux deux partis, ils résolurent de vider leur querelle sans lui.

Pendant que les étudiants s'armaient et s'enrégimentaient, n'attendant plus que quelques renforts pour commencer sérieusement les hostilités, les gentilshommes, qui n'avaient pas la même ressource, prirent l'étrange résolution de fortifier la vieille église des Cordeliers et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les portes principales furent barricadées avec les débris du théâtre destiné aux Etats. On se procura des lits et des vivres; des munitions de toute espèce furent introduites dans l'église, d'abord clandestinement, puis au grand jour, sous l'escorte des jeunes gentilshommes, qui remplissaient leur mission avec un zèle extrême et une gaieté non moins grande. Enfin, la ville de Rennes donna, pendant une semaine, le spectacle inouï de deux armées réunies dans les mêmes murs, faisant librement leurs préparatifs de défense en face d'un pouvoir inactif, et n'attendant qu'un prétexte pour en venir aux mains.

Le marquis de Servière était doué d'une capacité trop réelle pour ne pas prévoir le dénouement nécessaire de cette lutte inégale. Il voyait tous les jours le nombre des gentilshommes diminuer, absolument comme celui des soldats de Gédéon passant près du Jourdain. Les tièdes, les raisonnables, les prudents, s'en allaient à petit bruit, vaincus par les exhortations de M. de Thiard ou par leurs propres réflexions. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il était certain que la brave et inconséquente noblesse devait succomber devant ses adversaires, soit en bataille rangée, soit par une capitulation. Se joindre aux défenseurs des Cordeliers était donc seulement, à vrai dire, accepter la part de péril et de douleur réservée à toutes les retraites. Mais en dépit de tous ces raisonnements, qu'il avait cherché lui-même à faire prévaloir, il existait pour le marquis, ainsi que nous l'avons dit déjà, un mobile de conduite plus puissant que tout autre : il pensait que l'honneur l'obligeait à ne pas abandonner ses amis et à partager leur sort, quel qu'il fût. Partout où se rangeait la noblesse bretonne, il voyait sa place marquée et ne

voulait pas la laisser vide. Lorsqu'il eut perdu tout espoir d'un dénouement pacifique, il prit la résolution de faire ce qu'il considérait comme son devoir personnel, en laissant le reste à la providence de Dieu. Il écrivit à son fils, qu'il n'avait pas vu depuis leur querelle, lui disant que, ne pouvant déserter son drapeau à l'heure du danger, il se rendait aux Cordeliers ; mais sans rien prescrire à Paul pour sa propre conduite. Celui-ci apprit ainsi le départ de son père et l'état de la ville, dont les bruits sinistres ne pénétraient pas dans la solitude qu'il s'était faite. Cette communication le tira de son engourdissement ; il secoua un instant son désespoir personnel pour regarder autour de lui, et fut presque heureux du trouble extérieur, qui répondait aux souffrances de son esprit, mieux que le calme de la vie ordinaire ; mais le ton laconique et froid du billet du marquis le blessa profondément. Il sentait que son devoir, à lui, était de partager les dangers de son père. D'ailleurs, les espérances du monde étaient mortes pour lui, et la vie lui pesait. Il écrivit à Marguerite quelques mots douloureux, pour lui annoncer sa résolution et lui faire ses adieux, et se rendit aussi aux Cordeliers, avec la sombre et passive résignation que ses désappointements et ses chagrins avaient fini par faire naître en son cœur.

JULES D'HERBAUGES.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

I. *Œuvres poétiques de Victor de Laprade.* Tome III, *Poèmes civiques — Tribuns et Courtisans.* Un volume in-32, Alphonse Lemerre, éditeur. Paris, 1879. — II. *Poèmes barbares,* par Leconte de Lisle; un volume in-32, Alphonse Lemerre, éditeur, 1879. — III. *Théâtre de Racine*, deux vol. petit in-4° avec un portrait et quarante-sept compositions de Barrias et V. Foulquier, gravées à l'eau-forte. Alfred Mame et Cie, éditeurs, 1879.

I

Victor de Laprade avait chanté les dieux antiques, et le vieil Antée, et les Argonautes, Eleusis et Sunium ; il avait taillé la statue de Psyché dans le plus pur marbre de Paros, et Phidias avait applaudi ; il avait célébré les beautés de la philosophie du Portique, et Platon avait souri à son jeune disciple. Fils de la Grèce, mais aussi enfant de la vieille Gaule, il avait gravi les Alpes étincelantes de neige, et, lorsqu'il était redescendu de ces hauteurs sublimes, il avait senti sur son front l'ombre fraîche de nos vieilles forêts. Il avait dit au chêne :

> Pour ta sérénité, je t'aime entre nos frères ;

il avait pleuré la mort du grand arbre tombé sous la hache du bûcheron :

> Prends ton vol, ô mon cœur, la terre n'a plus d'ombres,
> Et les oiseaux du ciel, les rêves infinis,
> Les blanches visions qui cherchent les lieux sombres,
> Bientôt n'auront plus d'arbre où déposer leurs nids.

La contemplation et l'amour de la nature l'avaient conduit aux pieds de l'auteur de toutes choses ; sur le sommet de ces Alpes, où il aimait à monter, il avait retrouvé la Croix, cette Croix de Jésus-Christ devant laquelle sa mère lui avait fait si souvent joindre ses mains d'enfant :

C'est, hélas ! que j'ai vu pleurer sur mon calvaire,
C'est que je vois, martyre, y monter à son tour
Cet ange maternel qui, sous ta main sévère,
A tant souffert pour moi, mais avec tant d'amour !

Et il avait alors consacré ses chants les plus suaves à redire la Tentation du Sauveur, la Samaritaine, la Résurrection de Lazare, et tous ces *poèmes évangéliques,* d'une forme si parfaite et d'une inspiration si chrétienne :

Beau vase athénien plein des fleurs du calvaire.

Ainsi fortifié par cette eau salutaire puisée aux fontaines sacrées, il était revenu à ces spectacles de la nature qui avaient eu son premier amour et qui avaient inspiré ses premiers vers ; il avait gravi de nouveau, non plus en rêveur, mais en chrétien, ces montagnes au pied desquelles il est né, et il en était redescendu cette fois avec les *Symphonies,* admirable recueil qui prendra place non loin des *Harmonies poétiques et religieuses* de Lamartine. A ce moment, il semblait qu'il eût donné toute la mesure de son talent, et que, si l'on devait attendre de lui d'autres poèmes, ils nous montreraient toujours leur auteur épris d'idéal, l'idéal antique ou l'idéal chrétien, fuyant nos villes et ignorant nos querelles : grand poète lyrique, mais rien autre. — Aussi, grande fut la surprise, lorsqu'un jour, au milieu du silence de l'Empire, éclata soudain une satire puissante, ailée, éclatante comme le clairon qui, au matin, sonne la diane, et lorsqu'on apprit que cette satire avait pour auteur le chantre de *l'Alpe sacrée* et de *la Mort du chêne,* Victor de Laprade ! A partir de ce moment, comme des éclairs dans le ciel alors serein, puis troublé et enfin de plus en plus sombre, du second Empire, brillèrent ces pièces dignes de Juvénal : *Les Muses d'Etat, Une*

Statue à Machiavel, Aux Démolisseurs, Ce gueux de Tacite, Un Honnête homme, La Chasse aux vaincus, Esto Vir. Ce nouveau volume, que le bon éditeur Alphonse Lemerre vient de faire paraître, vec le soin et le goût qui caractérisent toutes ses publications, contient toutes ces pièces, et aussi celles, non moins belles, que Victor de Laprade a composées pendant la guerre de 1870-1871 : *Au roi Guillaume de Prusse, A la France, Bons Allemands, A la Terre de France.*

Tout à l'heure je prononçais le nom de Lamartine, et je le faisais sans crainte ; non que je veuille placer l'auteur des *Symphonies* sur le même rang que celui des *Méditations ;* — Victor de Laprade serait le premier à protester ; — mais j'estime que son talent est de taille à supporter un aussi redoutable voisinage. De même, à l'occasion des *Poèmes civiques,* je ne craindrai pas de rappeler le nom de Victor Hugo et le souvenir des *Châtiments.* Il y a moins de puissance et moins de vigueur dans les *Poèmes civiques ;* mais il y a autant d'énergie et il y a plus d'élévation. On sent, dans les *Châtiments,* si prodigieux qu'ils soient comme verve, comme poésie, comme facture, que derrière cette haine, qui va jusqu'à la rage, il y a le dépit d'une ambition déçue ; dans les *Poèmes civiques,* derrière la haine, — car elle existe, — on sent une conviction aussi désintéressée que profonde, un amour ardent et sincère de la liberté, dans lequel n'est entré pour rien le dépit d'un portefeuille perdu et d'un orgueil ulcéré.

Vienne maintenant, dans cette nouvelle édition des *Œuvres poétiques de Laprade,* vienne *Pernette,* ce doux et noble poème, si simple, si énergique, si pur ; nous le relirons, comme nous venons de relire les *Poèmes civiques ;* nos lecteurs le reliront comme nous, et nous sommes sûr qu'ils ne nous reprocheront pas de pousser trop loin l'admiration pour ce grand honnête homme qui est Victor de Laprade, pour cette âme de poète, pour ce cœur de citoyen.

II

M. Leconte de Lisle, dont le même éditeur vient de publier les

Poèmes barbares, n'appartient point à la même école que Victor de Laprade. L'âme, l'idéal, la foi, voilà les sources où l'auteur de *Psyché* puise ses inspirations. M. Leconte de Lisle est complètement matérialiste. La foi ! allons donc ! cela était bon pour Dante ou Milton, pauvres poètes aveugles ! l'idéal, l'âme ! chimères dont ont pu se repaître ces infirmes qui avaient nom Corneille ou Lamartine ! mais *nous avons changé tout cela.* M. Leconte de Lisle, qui écrit quelquefois en prose, nous dit crûment que « depuis Homère, Eschyle et Sophocle, la décadence et la *barbarie* ont envahi l'esprit humain;... le cycle chrétien tout entier est *barbare;*... la langue et les conceptions de Dante, Shakspeare et Milton sont *barbares*... » Le dix-septième siècle n'a pas paru à M. Leconte de Lisle mériter d'être nommé. Quant à la poésie du XIXe siècle, voici comment il la caractérise : « Un art de seconde main, hybride et incohérent, archaïsme de la veille, rien de plus. » Et pourtant, M. Leconte de Lisle a un incontestable talent. Nul aujourd'hui, — pas même Victor Hugo, — ne fait mieux le vers. L'auteur des *Poèmes barbares* a une solidité, une sûreté de facture qu'on ne saurait trop admirer. Il est à l'heure présente le roi des poètes descriptifs. Mais quoi ! l'abbé Delille le fut aussi en son temps, et on ne lit plus l'abbé Delille. Direz-vous que si tel est aujourd'hui le sort de Delille, malgré son très réel talent, que nos poètes du jour auraient tort de trop dédaigner, cela tient au peu d'intérêt des sujets qu'il a traités, *les Jardins, l'Homme des champs, les Trois Règnes.* Eh ! sans doute, mais les sujets que traite M. Leconte de Lisle sont-ils donc beaucoup plus intéressants ? Voici les titres de quelques-unes de ses pièces : *Néféron-Ra, Ekhidna, la Genèse polynésienne, la Légende des Nornes, la Vision des Snorr, le Cœur de Hialmar, les Larmes de l'ours, le Runoïa, les Effles, le Jugement de Komor, Djihan-Ara, les Hurleurs, le Manchy, les Jungles, le Rêve du Jaguar,* etc., etc. En voilà assez, n'est-ce pas, et, au milieu de tous ces titres... barbares, vous éprouvez, j'en suis sûr, quelque chose de cet épouvantement qui avait saisi le malheureux Ovide

jeté au milieu des Scythes, et vous êtes tenté de vous écrier comme lui :

.... *Barbarus hic ego sum.*

Vous auriez tort cependant de vous en tenir à cette première impression ; car, je le répète, il y a un très grand talent dans le volume de M. Leconte de Lisle, et il marche sans conteste à la tête de la nouvelle école poétique, pour laquelle la forme est tout et qui a vraiment pris au pied de la lettre la vieille formule romantique de *l'Art pour l'Art*. Voici une pièce, d'un sentiment amer et désespéré, comme toutes celles qui forment les *Poèmes barbares*, et qui permettra d'apprécier le genre de M. Leconte de Lisle. Je la cite, non qu'elle soit la plus remarquable, mais parce qu'elle est l'une des plus courtes du volume.

Le vent froid de la nuit siffle à travers les branches,
Et casse par moments les rameaux desséchés ;
La neige, sur la plaine où les morts sont couchés,
Comme un suaire étend au loin ses nappes blanches.

En ligne noire, au bord de l'étroit horizon,
Un long vol de corbeaux passe en rasant la terre,
Et quelques chiens, creusant un tertre solitaire,
Entre-choquent les os dans le rude gazon.

J'entends gémir les morts sous les herbes froissées.
O pâles habitants de la nuit sans réveil,
Quel amer souvenir, troublant votre sommeil,
S'échappe en lourds sanglots de vos lèvres glacées ?

Oubliez, oubliez ! Vos cœurs sont consumés ;
De sang et de chaleur vos artères sont vides.
O morts, morts bienheureux, en proie aux vers avides,
Souvenez-vous plutôt de la vie, et dormez !

Ah ! dans vos lits profonds, quand je pourrai descendre,
Comme un forçat vieilli qui voit tomber ses fers,
Que j'aimerai sentir, libre des maux soufferts,
Ce qui fut moi rentrer dans la commune cendre !

Mais, ô songe ! Les morts se taisent dans leur nuit.
C'est le vent, c'est l'effort des chiens à leur pâture ;

C'est ton morne soupir, implacable nature !
C'est mon cœur ulcéré qui pleure et qui gémit.

Tais-toi. Le ciel est sourd, la terre te dédaigne.
A quoi bon tant de pleurs si tu ne peux guérir ?
Sois comme un loup blessé qui se tait pour mourir.
Et qui mord le couteau, de sa gueule qui saigne.

Encore une torture, encore un battement.
Puis rien. La fosse s'ouvre, un peu de chair y tombe,
Et l'herbe de l'oubli, cachant bientôt la tombe,
Sur tant de vanité croît éternellement.

Voilà la *note* dominante des *Poèmes barbares*. C'est beau, mais triste, et je m'imagine que M. Jourdain trouverait qu'il y a là *trop de tintamarre et de brouillamini*. Je sais bien ce que M. Leconte de Lisle répondra : il n'écrit pas pour le Bourgeois, — surtout pour *le Bourgeois gentilhomme*. Soit ; mais qu'il le sache bien, il n'y a pas de public, et puisqu'il est un homme d'un considérable talent et de ceux qui pourraient prétendre à voir la postérité retenir leur nom et leur œuvre, il n'y a pas de postérité pour les œuvres dont l'âme est absente. Il est tel de ces *Poèmes barbares, Kaïn*, par exemple, qui est d'une allure puissante, d'un souffle grandiose et sauvage, où le vers a l'éclat et la solidité de l'airain. Eh bien ! ce poème de 400 vers ne pèsera pas autant dans la balance de la postérité, que ces courtes et pauvres petites élégies, la *Chute des feuilles*, de Millevoye, ou *l'Ange et l'Enfant*, de Reboul. Que serait-ce donc si je parlais de ces poètes qui rimaient si mal et dont M. Leconte de Lisle fait si peu de cas, de Lamartine et de Musset ? Une seule de leurs strophes :

O lac ! l'année à peine a fini sa carrière,
Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
Regarde ! Je viens seul m'asseoir sur cette pierre
Où tu la vis s'asseoir !

Une seule de leurs chansons :

J'ai dit à mon cœur, à mon faible cœur, etc.

ira plus loin et plus droit au but que ces *poèmes barbares*, beaux

de forme, mais où il n'y a pas un sentiment qui réponde à ce que nous éprouvons; fleurs étranges, dont les couleurs sont éclatantes, mais qui n'ont pas de parfums. Il y a déjà un quart de siècle qu'un éminent critique, M. Armand de Pontmartin, donnait à M. Leconte de Lisle, qui venait de publier le premier de ses recueils, un conseil dont le poète a bien eu tort de ne pas faire son profit. « *Hélène*, *Niobé*, *Ktron*, écrivait l'auteur des *Causeries littéraires*, sont trois monuments dont je ne méconnais ni l'harmonie, ni l'élévation, ni la grandeur; mais je passe vite devant leurs portiques déserts pour chercher plus bas, à mi-côte, en quelque repli de la colline, un peu de fraîcheur et d'ombre, un bouquet d'arbres, un humble toit d'où s'exhale un chant, un murmure, une fumée, quelque chose qui m'annonce la présence de l'homme et le mouvement de la vie [1]. »

III

Pour me remettre un peu des *Poèmes barbares*, j'ai rouvert les œuvres de Racine. Il ne se peut guère de plus complet contraste. Chez eux tout diffère, même la façon d'écrire les mots. Là où Racine dit, comme tout le monde, la Grèce, Jupiter, Saturne, Diane, Vénus, l'Amour, M. Leconte de Lisle dit l'*Hellade*, *Zeus*, *Kronos*, *Artémis*, *Kythérée*, *Eros*; — croyant, comme dit Sganarelle, *que tout soit perdu*, s'il appelait le Soleil autrement qu'*Hélios* ou *Phœbos-Apollon*. Racine ne paraît pas non plus s'être préoccupé outre mesure de la couleur locale. Dans *Bajazet* (pardon de cette orthographe vulgaire), il met en scène des Turcs qui n'auraient pas eu le droit de dire comme le Doge au palais de Versailles : *Ce qui m'étonne le plus, c'est de m'y voir!* S'il avait pris fantaisie à Roxane et à Atalide, à Osmin et à Acomat, de descendre de la scène et de se promener dans les rues de Paris, aucun passant ne se serait retourné et n'aurait dit : *Un Turc! Peut-on être Turc!* Il n'en va pas de même avec les Orientaux de M. Leconte de Lisle.

[1] *Causeries littéraires*, par Armand de Pontmartin, tome Ier, 1854.

Ce ne sont pas ceux-là qui se permettraient jamais de s'habiller à l'européenne. Voyez plutôt :

Mohammed-Ali-Khan fume, silencieux,
Son hûka bigarré d'arabesques fleuries.....
Autour danse un essaim léger de Lall-Bibis....
Devant eux, un Fakir demi-nu, maigre et sale,
Mange en un plat de bois du riz de Mangalor....

A la bonne heure ! Voilà un Fakir *maigre et sale*, qui n'a pas été *nourri dans le sérail* et qui n'en connaît pas les détours ! Et pourtant, après plus de deux siècles, on lit encore *Bajazet, Andromaque, Britannicus, Mithridate, Phèdre,* et on ne cessera de les relire et de les admirer. Pourquoi ? C'est parce que Racine est de la famille de ces génies exquis et charmants, les Virgile, les Raphaël, les Mozart, qui ont possédé par-dessus tous les autres cette qualité suprême, la sensibilité. « Mon père, dit Louis Racine, était un homme tout sentiment et tout cœur, » et il avoue ne pouvoir copier les lettres paternelles « sans verser à tous moments des larmes, parce qu'il me communique, dit-il, la tendresse dont il était rempli [1]. »

Mes lecteurs ne me pardonneraient pas si je venais ici, après tant d'autres, faire l'éloge de Racine et de son théâtre. Mais peut-être me sauront-ils gré de reproduire quelques extraits du chapitre que M. Nisard lui a consacré dans sa belle *Histoire de la littérature française.* « Je conviens, dit-il, que ces jeunes filles grecques, juives ou romaines, dans la fable de Racine, sont plus de notre pays que du leur, plus contemporaines du siècle de Louis XIV que de la Grèce héroïque ou de la Rome des Césars.

Mais mon plaisir n'en est point gâté. S'il y a des portraits authentiques de la fille d'Agamemnon, de la Bérénice de l'histoire, de Junie, « la plus agréable de toutes les jeunes filles, » au dire de Sénèque, de la Monime de Plutarque, je doute que ces portraits fussent plus aimables que ces charmantes filles belles comme les originaux qui les ont inspirées, mais plus ingénieuses et sachant

[1] *Mémoires de Louis Racine.*

mieux lire dans un cœur plus profond. Si c'est ainsi que nos filles sentent et s'expriment, j'en suis bien fier pour la France, puisqu'elle a inspiré à l'un de ses plus grands poètes les plus nobles types de la jeune fille. » — Et plus loin, je lis ces paroles que ne sauraient trop méditer ceux qui croient, comme M. Leconte de Lisle, que la forme du vers est la partie essentielle de la poésie :

« Racine disait, pour marquer le dernier degré d'avancement de ses pièces : « Je n'ai plus que les vers à faire. » Mot profond, qu'on n'attendait guère du poète qui passe pour avoir donné le plus de soin aux vers... Les vers ont été pour lui le travail secondaire ; le travail principal, c'était la pensée, c'était le plan. Trouver des caractères, les engager dans des intérêts naturels et contradictoires, faire sortir de cette lutte des situations vraisemblables et un événement suprême qui punît ou récompensât chacun selon ses actes, voilà où portait tout l'effort de Racine. C'est le travail de l'architecte qui dessine et fonde l'édifice, comparé à celui de l'ouvrier qui le bâtit. — En louant les vers dans les ouvrages de Racine, on loue ce qu'il en estimait le moins. Pour le juger à son prix, il faut fermer les oreilles aux séductions de sa poésie, et chercher sous les grâces de l'exécution ce travail de fondation, qu'il en regardait comme la plus solide partie. Alors seulement on connaît le génie de Racine, et l'on s'étonne plus de la force de ses plans que de la beauté de ses vers. — Dirai-je, en ce qui me touche, que voulant, sur la foi de sa parole, le juger par où il croyait avoir le plus mérité de son art, j'ai mis en prose certaines de ses tragédies, pour mieux en apprécier la conduite, et que ce simple canevas me donnait une plus haute idée du génie de Racine que toutes les splendeurs de ses vers ? Est-ce à dire que les vers, lus après cette étude, perdissent de leur prix ? Ils ne m'en paraissaient que plus beaux ; mais, au lieu d'admirer la main qui les a écrits, je sentais le cœur qui les inspirait, et cette harmonie racinienne, dont on lui fait un mérite exclusif, ne me paraissait plus que l'effet général de toutes les convenances réunies [1]. »

Mais je ne voulais que signaler à mes lecteurs la nouvelle édition du *Théâtre de Racine*, publiée par MM. Mame dans leur collection des *Chefs-d'œuvre de la langue française au XVIIe siècle*. Cette édition forme deux volumes, accompagnée d'une *Notice* par M. Poujoulat, d'un magnifique portrait de Racine et de 47 compo-

[1] Désiré Nisard, *Histoire de la Littérature française*, t. III, p. 58.

sitions de Barrias et de Victor Foulquier, gravées à l'eau-forte par V. Foulquier. Chacune de ces gravures forme un véritable tableau, d'une simplicité et d'un art exquis. Les cinq eaux-fortes des *Plaideurs* sont d'un esprit et d'un goût parfait. Celles d'*Andromaque* ont une couleur vraiment racinienne..... Mais à quoi bon essayer de faire un choix entre des œuvres également remarquables ? Voici bien des années que M. Victor Foulquier a renoncé aux expositions publiques pour se consacrer tout entier à l'illustration des chefs-d'œuvre classiques du XVIIe siècle. Il n'aura pas à s'en repentir. Son œuvre peut soutenir la comparaison avec celle des plus habiles *illustrateurs* du siècle dernier, les Cochin, les Gravelot, les Eisen, les Moreau et les Saint-Non. Il n'a pas choisi la plus mauvaise part, l'artiste duquel on peut appliquer plus justement encore qu'à Tony Johannot ces paroles de Théophile Gautier : « Ses dessins figurent dans ces volumes admirables, et nul ne les y trouve déplacés. A côté de ces pages sublimes, de ces vers harmonieux, ils sont un ornement et non une tache ; ce que tant de génies divers ont rêvé, il a pu le rendre et le transporter dans son art ; certes, c'est là une gloire qui en vaut bien une autre !... Avoir mis son nom dans tous ces nobles livres, l'honneur du genre humain ! »

EDMOND BIRÉ.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES AVEC MORCEAUX CHOISIS. 2 vol. in-18 jésus. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud.

La plupart des ouvrages faits pour les classes semblent avoir des auteurs oublieux du but qu'il leur fallait atteindre. Trop longs, ils sont pleins de détails inutiles, de digressions oiseuses, à travers lesquelles le professeur éperdu ne sait comment diriger ses élèves; trop courts, ils se réduisent à de sèches énumérations, après lesquelles il ne reste rien dans l'esprit de celui qui a étudié, avec un dégoût, hélas! bien légitime. C'est principalement dans les histoires de la littérature que ce défaut se fait remarquer. Maîtres et disciples se trouvent en face de compilations indigestes qu'il faut à toute force abréger, et dans la pratique, l'enseignement se réduit à faire ressortir les défauts de l'auteur. Sans doute, il ne faut pas condamner tous les travaux qui ont été faits en ce genre; quelques-uns sont estimables; mais il faut reconnaître que les meilleurs restent insuffisants, au moins, parce qu'ils ne traitent complètement qu'une partie du sujet. Tel précis de l'histoire de la littérature française est excellent, mais l'auteur n'a point de travail semblable sur les autres littératures. Telles histoires de la littérature grecque et de la littérature latine seraient fort bonnes, mais elles ne sont pas accompagnées par celle de la littérature française.

L'ouvrage dont il est ici question a tout d'abord le grand mérite d'embrasser l'histoire de toutes les littératures. Un premier volume

contient ce qui se rapporte à la Grèce, à Rome, aux littératures étrangères contemporaines ; un second est consacré à l'énumération des auteurs qui ont illustré notre langue nationale. Faits sur le même plan, ces deux volumes forment un tout complet. Leur étendue est suffisante pour qu'il n'y ait rien de véritablement essentiel qui soit omis ; elle n'est pas trop considérable pour que l'abondance des détails engendre la confusion et l'ennui.

Ce mérite est appréciable, mais il n'est pas le seul. En effet, cette histoire se distingue surtout parce qu'elle a été composée par une personne éminemment pratique. L'auteur n'a pas eu la pensée de donner des théories nouvelles, de se faire une réputation comme critique ; il a voulu seulement fournir aux élèves un livre qui leur rendît vraiment service. C'est pourquoi il s'est imposé la loi de suivre une marche qui fût naturelle et facile à reconnaître. L'histoire de chaque littérature est partagée en plusieurs grandes sections. Au commencement de chacune de ces dernières se trouve un court résumé de toute la période, puis un tableau synoptique très clair, donnant à la fois les genres littéraires, les noms des auteurs, leurs principaux ouvrages et les dates importantes. Les articles consacrés aux différents écrivains présentent toujours d'abord des détails biographiques, puis l'énumération des ouvrages, accompagnée parfois d'une courte analyse ; enfin, l'appréciation littéraire. Tout cela est distingué, non seulement dans la rédaction, mais aussi dans l'impression. Des titres et des sous-titres multipliés et bien apparents frappent l'œil du lecteur et permettent de savoir de suite où l'on est et ce dont il s'agit. Au bas de la page des notes succinctes expliquent tous les termes extraordinaires, donnent quelques détails sur les personnages historiques dont il est fait mention, ne laissent, en un mot, rien échapper de ce qui pourrait embarrasser l'esprit des élèves.

Il est facile de voir que cet ouvrage a été enseigné avant d'être publié. Un travail primitif, revu, remanié, corrigé d'après les données de l'expérience, a dû lui servir de base. C'est du moins ce que la chronique raconte. Comme tant d'autres livres classiques, celui-ci

appartient à une de ces communautés religieuses auxquelles on voudrait arracher le droit d'instruire les générations qui arrivent à la vie. Des notes demandées par les religieuses au prêtre chargé de leur direction spirituelle ont servi de point de départ. Pendant quinze ou vingt années, elles ont été copiées, augmentées, transformées, puis est venue une religieuse qui a donné la dernière main à l'œuvre de ses sœurs, et en a fait un travail d'une unité remarquable. Combien d'autres livres, parmi les meilleurs dont se servent encore les écoliers, ont eu une origine semblable ; combien d'autres ont dû toute leur valeur à ce que, sous un titre nouveau, avec quelque modification dans la forme, ils mettaient en plein jour les enseignements et les méthodes qu'une communauté conservait humblement dans l'obscurité de ses paisibles classes.

A la fin de chacun des volumes se trouvent des citations assez longues qui sont tirées des auteurs les plus remarquables. Ces citations forment pour la littérature française une histoire complète des progrès de la langue. Cette innovation est vraiment heureuse. Elle donne au professeur des exemples suffisamment nombreux pour être utiles aux élèves ; à ceux-ci elle fournit des sujets tout trouvés d'analyses et de critiques littéraires. Il ne faudrait pas chercher là toutes les pièces les plus connues des écrivains renommés : on ne les trouverait pas. L'auteur, en effet, ne s'est pas proposé de faire une anthologie ; même il a peut-être été trop fidèle à donner des passages du plus grand nombre possible d'écrivains. Quelques-uns auraient pu facilement être négligés, quelques autres auraient pu être cités plusieurs fois. Mais quoi qu'on puisse penser de tel ou tel choix, l'ensemble de ces morceaux n'en reste pas moins très intéressant et très utile.

Comme on l'a dit, l'auteur ne se pose pas comme innovant en matière de critique. Aussi quand il apprécie les ouvrages dont il parle, se contente-t-il presque toujours de citer les jugements d'un ou de plusieurs critiques célèbres. Quelques personnes regretteront certainement de n'avoir pas une appréciation résumant ces différentes pensées ; mais leur regret sera diminué par la vue du

profit que les élèves peuvent retirer, soit pour eux-mêmes, soit pour un examen, des paroles textuelles des maîtres de l'art d'écrire.

Faut-il conclure de tout cela que ce livre est absolument parfait? Ce n'est point notre pensée, et la modestie de celles qui ont contribué à le faire s'étonnerait d'une telle affirmation. Nulle œuvre humaine n'atteint à la perfection. Celle-ci, comme bien d'autres, se modifiera avantageusement par la suite. On pourra supprimer ici quelques longueurs, donner là quelques développements, analyser avec plus de détails quelques œuvres importantes, se montrer plus sévère pour quelques auteurs, tempérer les louanges trop absolues données à certains, par exemple au chancelier de L'Hospital. Les éditions se succédant (et nous espérons qu'elles seront nombreuses), il sera loisible de modifier, à l'avantage du livre et des élèves auxquels il est destiné.

Quelques-uns, après avoir lu ce qu'on a dit de l'origine de cet ouvrage, croiront peut-être qu'il est fait uniquement pour des jeunes filles, et que, partant, il ne rendrait aucun service dans les établissements d'enseignement secondaire. Ce serait une grave erreur. Indépendamment, en effet, de l'obligation où l'on s'est trouvé de répondre à toutes les exigences de l'examen pour le brevet supérieur, examen dont le programme égale au moins celui du baccalauréat ès-lettres, on a voulu faire un livre qui réunît tout ce qui est nécessaire pour le complément d'une éducation sérieuse. Les professeurs des classes de seconde et de rhétorique y trouveront tout ce qu'ils peuvent désirer pour leurs élèves. D'ailleurs, l'expérience a été tentée, et le résultat a été des plus satisfaisants.

Il n'est pas besoin d'ajouter que rien dans cet ouvrage n'est répréhensible au point de vue le plus sérieux. Il n'y a pas une page, pas une ligne qui ne puisse être lue par qui que ce soit. Pour un ouvrage de ce genre, c'est un mérite d'autant plus appréciable qu'il est plus rare. Le commerce habituel avec les écrivains du paganisme, la recherche constante du beau purement littéraire, finissent par faire accepter sans difficulté par certains critiques,

très convenables et très religieux d'ailleurs, des opinions qui, sur de jeunes âmes, produisent naturellement de très fâcheuses impressions. Il faut donc que le professeur, toujours en alerte, veille à faire passer telle ou telle analyse, telle ou telle citation ; mais tous ceux qui s'occupent d'éducation savent que cette précaution est, dans la pratique, à peu près illusoire. Le fruit défendu est toujours celui qu'on recherche avec le plus d'empressement. Ici, rien de semblable n'est à craindre. Appréciations, analyses, citations, tout a été fait avec l'attention la plus scrupuleuse, et le talent d'un écrivain n'a jamais été un prétexte de taire les misères morales.

Bon succès à cet ouvrage, il en est digne de tout point. Très intéressant dans la forme, il répond parfaitement au but de tout livre classique. Les élèves qui l'auront étudié posséderont une connaissance très suffisante de l'histoire des grandes littératures. Il n'est aucun programme d'études classiques aux exigences duquel il ne répond. En cédant aux sollicitations de ceux qui en demandaient la publicité, les bonnes religieuses auxquelles il appartient, ont fait un acte qui mérite toute reconnaissance. Au jour où le vent de la persécution souffle plus âpre et plus violent que la bise du nord, elles protestent de la meilleure manière contre les attaques des impies. C'est l'Eglise, ce sont les institutions fondées par elle qui ont gardé le trésor des lettres anciennes et celui de l'enseignement le mieux approprié à l'esprit et aux besoins de la jeunesse. Il est bon de le prouver maintenant encore. Il est bon de montrer par les faits que ceux qui veulent détruire les congrégations enseignantes et faire disparaître tous les collèges ecclésiastiques poursuivent le projet le plus inique et le moins explicable. Ce qu'il leur faut, c'est chasser Dieu de l'école, parce que Dieu les gêne, c'est détruire la force de l'Église, parce que l'Église est le seul obstacle dont ils ne puissent triompher. Ils ne réussiront pas et quand ils seront depuis longtemps descendus dans la tombe, l'Église toujours forte continuera à donner aux peuples les enseignements infaillibles, en même temps que, dans les établissements inspirés par son esprit, elle don-

nera aux jeunes générations l'éducation qui développera leur intelligence et formera leur cœur.

ABBÉ P. TEULÉ.

PALESTINE. — LIBAN. — CONSTANTINOPLE. — CARAVANE FRANÇAISE EN TERRE-SAINTE; BONHEUR ET FACILITÉ DU PÈLERINAGE DE JÉRUSALEM ET DE BETHLÉEM, par la Ctesse A. de C... L.... — 2e édition, revue et augmentée. — 1 vol. in-12 de 492 pages. — Paris, Téqui, rue Mézières, 6.

Nous avons parlé avec détails de ce livre, lors de sa première édition [1], et nous ne pouvons que répéter qu'il est écrit avec foi et avec cœur. La science n'y fait point défaut, et si la plume n'y court jamais après l'esprit, elle le rencontre néanmoins toujours. Aussi son succès ne pouvait-il être douteux. Aujourd'hui paraît la seconde édition, ce qui est d'autant plus à remarquer, que nous sommes dans un temps où les bourses catholiques ont de lourdes charges, et où, par suite, la librairie religieuse languit. Cette seconde édition a, de plus que la première, un chapitre sur Constantinople, d'un très-vif intérêt. Rien de plus beau et de plus laid que Constantinople ; de plus beau par toutes les richesses de la nature, tout le mouvement du commerce et toutes les variétés d'une population cosmopolite ; rien de plus laid par l'absence complète d'initiative intelligente et de vie sociale. Au point de vue matériel, des maisons de bois, des rues étroites et sales, nul ordre, nulle police, et pas d'autres répurgateurs que l'incendie et les chiens : l'incendie pour les maisons, les chiens pour les ordures ; au point de vue moral, abandon du pauvre et captivité de la femme, c'est-à-dire négation même de toute civilisation, pas d'autre principe sous le nom de Dieu que le fatalisme et le fanatisme, pas d'autres monuments ayant quelque originalité que les minarets des mosquées, et ce qu'on peut appeler les Champ-Elysées des cimetières.

L'auteur nous fait un portrait triste, mais achevé, des femmes turques. Ce qui peut surprendre, c'est qu'elles n'ont même pas pour

[1] T. XXXVIII, p. 203.

elles la beauté. Ne serait-ce pas un peu parce que la beauté est toujours, plus ou moins, un reflet de l'âme, et que dans la vie qui est faite aux femmes par le Coran, il n'y a de place ni pour l'intelligence ni pour le cœur ? Les plus riches nous sont représentées assises sur des piles de coussins, *se reposant de n'avoir rien fait;* « mais, au fond — je continue de citer — toutes se ressemblent quant à l'ignorance, et n'ont pas l'air plus heureux les unes que les autres, qu'elles soient traînées par leurs brillants équipages ou étendues dans leurs caïques dorés. Malgré les rires d'un moment, l'ennui les dévore. Comment ne pas plaindre des vies *qui* peuvent se résumer en trois mots douloureux : *Captivité, ignorance, oisiveté !*

Je lis encore qu'il n'y a pas de société en Turquie et qu'*il ne peut en exister aucune*. Comment, en effet, donner le nom de société à un Etat où la femme, loin d'être pour l'homme une aide qui lui ressemble, suivant sa vocation divine, *adjutor similis ejus*, n'est qu'une partie de son troupeau ?

Une visite aux derviches *tourneurs* et aux derviches *hurleurs* captive ensuite notre attention. Les tournoiements des uns s'accélèrant par degrés jusqu'à atteindre la vitesse des toupies, et les chants des autres montant toujours jusqu'à devenir des hurlements excitent chez nos pèlerins beaucoup moins le rire que l'étonnement et parfois le dégoût. La valse mystique et solitaire du *tourneur* ne serait-elle pas, se demandent-ils, une tradition altérée, défigurée de la danse de David devant l'arche ? Elle s'accomplit, en effet, avec un *sérieux* et une *dignité* qui la rendent, à leur avis, *plus convenable* que celle de nos salons, laquelle, il faut en convenir, n'est ni solitaire ni mystique.

Quant aux scènes des *hurleurs*, qui se terminaient autrefois, comme celles des Corybantes, par du sang versé, elles ont cessé d'être *horribles* pour devenir *grotesques* et rester toujours *dégradantes*.

C'est, au surplus, dans le livre même qu'il faut suivre ces récits variés, où le jugement le plus sûr ne laisse jamais s'égarer la main.

La première édition était anonyme ; la seconde l'est un peu moins, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le titre. Reste à savoir quel est le nom vrai parmi tous ceux qui commencent par C... L... Nous ne le chercherons pas. Bornons-nous à constater qu'il y a des initiales heureuses. Nous les trouvons ici en tête d'un excellent livre, et elles se prêtent d'elles-mêmes à bien des souvenirs de courage, d'intelligence et de dévouement.

E. G.

LA BRETAGNE ARTISTIQUE. *Courrier de l'Art et de la Curiosité dans les départements de l'Ouest.* — Place Royale, 1, à Nantes [1].

Tel est le titre d'un recueil que M. Edouard Monnier fils essaie de fonder à Nantes. Pour bien faire saisir sa pensée et son but, il publie un spécimen réduit que nous avons sous les yeux, et qui, par la variété et l'intérêt de ses illustrations, nous semble très propre à attirer de sympathiques adhésions.

Dans une préface développée, M. Paul Perret donne les motifs de la création de ce journal mensuel : « La *Bretagne artistique*, dit-il, a deux ambitions : elle veut servir à la fois la petite et la grande patrie ; elle se propose, avant tout, d'être une œuvre bretonne ; elle entend bien aussi servir et compter comme œuvre française... Nous n'aurons point, ajoute-t-il, à professer des doctrines religieuses, ni philosophiques, ni sociales. Nous sommes des artistes et des curieux, et ne voulons être que cela. Afin qu'on le sache bien, nous arborons notre devise : *Concordia per Artes*... Nous n'appartenons ici qu'à l'Art et l'Art seul nous appartient. Le reste n'est pas notre affaire... Que le public de choix apprenne à goûter une publication résolûment élevée au-dessus des débats de l'heure présente, et ne s'adressant qu'aux passions de l'esprit; que

[1] La *Bretagne artistique*, revue illustrée et mensuelle, format in-8° jésus, sera imprimée avec soin sur papier de grand luxe (au minimum 32 pages d'impression et 12 gravures, dont plusieurs hors texte). Le prix de l'abonnement est de 4 francs par mois, ou d'avance et par annuité, après livraison du premier numéro : 48 francs.

les souscripteurs, déjà nombreux, nous arrivent avec la même confiance que les amis et les protecteurs, et notre œuvre sera bien près d'être accomplie. »

Nous souhaitons bonne chance à cette généreuse tentative : un semblable recueil comblerait parmi nous une lacune et pourrait rendre les plus réels services.

LES NOYADES DE NANTES, par M. Alfred Lallié, 2e édition.

La première édition des *Noyades de Nantes*, de notre collaborateur M. Alfred Lallié, avait été aussitôt enlevée que mise en vente. Un de nos libraires, M. Libaros (carrefour Casserie, 3), vient d'en éditer une seconde, revue et augmentée de l'*Histoire de la persécution des prêtres noyés*, corollaire du plus douloureux intérêt — est-il besoin de le dire ? — et qui double l'importance de ce livre, sur lequel nous comptons bien revenir d'ici peu. (*Voir la* BIBLIOGRAPHIE, à la fin de la livraison).

PAPES ET SULTANS, par M. Félix Julien. — Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50. E. Plon et Cie éditeurs, rue Garancière, 10, Paris.

Au commencement de l'année dernière, deux nouvelles considérables se répandirent le même jour dans le monde : la mort de Pie IX et l'arrivée des Russes à Constantinople. Pape et sultan frappés à la même heure ! Quelle coïncidence ! Cette remarque fut générale; c'est le point de départ de ce livre.

La chute du pouvoir séculaire de Rome, si rapprochée du profond ébranlement de la Sublime Porte, est bien de nature en effet à fixer l'attention. Il y a là tout un monde de contrastes et de rapprochements. Leur ensemble constitue une étude à part, l'étude de la puissance ottomane dans ses rapports avec Rome, la chrétienté et la France.

Les éléments de cette étude existent un peu partout, épars, disséminés, mais nulle part groupés et reliés en un volume unique. Ce travail de condensation n'a point été fait, c'est un livre qui

manque. L'auteur l'a entrepris ; c'est un sujet ancien dans un cadre nouveau.

Sans en altérer l'harmonie, sans en diminuer l'ampleur, M. Félix Julien l'a renfermé dans certaines limites. Il lui a donné un contour défini, une forme nette, une expression et une physionomie synthétiques.

Comme dans ses précédents ouvrages, il s'adresse aux gens du monde, à la jeunesse des écoles, même aux savants. Son livre est un répertoire encyclopédique de l'épopée turco-chrétienne ; il s'ouvre un siècle avant la chute de Constantinople et se termine au congrès de Berlin.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Un éloge de Brizeux à la Faculté de Rennes. — Le contre-amiral Bouët. — Séance annuelle de la Société académique de Nantes. — M. Elie Delaunay, membre de l'Institut. — Les lauréats de la *Pomme*.

— Le samedi 29 novembre, avait lieu la rentrée solennelle des Facultés et de l'Ecole de médecine de Rennes, sous la présidence de M. le recteur de l'Académie. La grande salle du palais de l'Université était remplie d'une foule nombreuse et distinguée. Le professeur de littérature française à la Faculté des lettres, M. Duchêne, dit le *Journal de Rennes*, a ouvert la séance par une étude fort remarquable sur Brizeux, qui a tout particulièrement intéressé l'auditoire. L'éminent professeur place notre illustre poète breton immédiatement après Lamartine, Hugo et Musset; il regrette de ne pas le voir apprécié de tous comme il devrait l'être, et il se plaint en particulier de l'ingratitude des Lorientais qui ne lui ont encore élevé qu'un modeste tombeau avec ces mots : A BRIZEUX.

> La fleur de poésie éclot sous tous nos pas,
> Mais la divine fleur, plus d'un ne la voit pas,

nous dit le poète, et cette fleur, lui, il sait la trouver partout. M. Duchêne nous a fait voir « cette abeille de l'Hymette, butinant son miel dans les genêts de son pays. » Il nous l'a montré d'abord célébrant dans sa ravissante idylle de *Marie* ses amours de quinze ans, et il a cité entre autres cette charmante scène du pont Kerlo dont les vers sont restés gravés dans toutes les mémoires.

Puis nous voyons Brizeux mariant dans la *Fleur d'Or* les genêts de la Bretagne aux orangers de l'Italie : même en Italie il se sent dépaysé; aussi tressaille-t-il au son de la « piva, » qui lui rappelle les corn-boud, de son Armorique :

Ah ! le corn-boud résonne au loin, l'Océan fume,
Et la fille d'Armor a passé dans la brume.

Aussi, après avoir chanté l'Italie, tient-il à chanter dans les *Bretons* les beautés sauvages de son pays avec les mœurs antiques et touchantes de ses habitants. Enfin, M. Duchêne a montré Brizeux qui, pour son chant du cygne, va chercher à toutes les époques et dans toutes les contrées des traits d'héroïsme, afin de les immortaliser dans son dernier ouvrage, dans ses *Histoires poétiques*.

Ce discours a été vivement applaudi.

— Le 24 novembre, avaient lieu à Brest, sa ville natale, les obsèques de M. le contre-amiral Charles-Emile Bouët, frère du vice-amiral comte Bouët-Villaumez. Le discours prononcé sur sa tombe par M. Thierry, capitaine de vaisseau en retraite, a résumé à grands traits la vie de ce vaillant et regretté marin :

« Entré dans la marine à quatorze ans, il débuta à l'école d'hommes fortement trempés, celle des Duperré, des Drouot... Constamment à la mer, depuis son enfance, nous voyons l'amiral Bouët conquérir tous ses grades par des services distingués. à Tanger, à Mogador, il attire sur lui l'attention du commandant en chef qui le signale comme un officier d'avenir.

« En Crimée, avec la frégate la *Pomone*, il assiste au rude combat du 17 octobre 1854 ; des missions difficiles, des expéditions de guerre lui sont confiées sur la côte de Circassie; leur entière réussite vient justifier la confiance mise en lui.

« Nommé enfin contre-amiral en 1860, il est immédiatement appelé à commander dans le Pacifique, où, avec des ressources très bornées, il sut faire face aux difficultés sans nombre de la guerre du Mexique. La croix de grand-officier vint récompenser et clore sa carrière active.

« Nous l'avons vu ensuite, dans la vie privée, toujours bienveillant, bon, généreux, secourable, sans ostentation, et accessible pour tous ceux qui avaient recours à lui. Ses derniers jours, passés dans de cruelles souffrances, ont encore fait ressortir la forte trempe de son caractère et surtout la foi dont il était animé. »

— Le lendemain du jour où, à Rennes, on applaudissait M. Duchêne, la Société académique de Nantes tenait, dans la grande salle des Beaux-Arts, sa séance publique annuelle. M. Biou, son président, y a lu un très intéressant discours sur *l'influence et l'utilité des lettres*.

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur le passé, il s'est surtout occupé du temps présent, et il a justement flétri le naturalisme, dans un passage que nous sommes heureux de reproduire :

On a donné les noms de naturalisme, de réalisme, à une école ne connaissant ni principes, ni règle, ni frein, qui, spéculant sur les entraînements trop faciles d'une curiosité avide et maladive, menace de prendre des proportions inquiétantes. C'est d'elle qu'il faut se défendre ; c'est contre elle qu'il faut réagir.

Soyez-en sûrs, celui qui se meut terre à terre, en quelque sorte en rampant, ne peut voir et décrire que les objets vils sur lesquels se promène son regard abaissé.

Les magnifiques spectacles de la nature, les lois sublimes qui régissent le monde, lui sont inconnus ; l'idéal est pour lui un non-sens, parce qu'il n'en a pas conscience ; il ignore le ciel et ses horizons infinis. Quelque grand que soit son talent, impuissant pour parler à l'âme, il s'adresse aux sens, non dans le but de les rectifier, mais pour en analyser et en faire ressortir les détails répugnants, souvent pour en exciter les appétits.

S'il est peintre, il ne tracera sur la toile que des images triviales ou grossières, jamais l'ébauche d'un tableau comme en ont fait les Vernet, les Ingres, les Delacroix.

S'il est musicien, il fera résonner les tymbales et les grelots hébétants d'une bohême licencieuse, mais jamais sa verve n'arrivera à produire un écho des accords mélodieux et pénétrants, qui naissaient soudainement de la lyre enchantée des Boieldieu, des Rossini, des Meyerbeer.

S'il est poète ou écrivain, il publiera les *Fleurs du mal*, ou quelque roman d'une saveur perfide ; il ne parviendra pas à imiter, même l'ombre des monuments éclatants de lumière, que créaient, à l'heure de l'épanouissement de leur génie, les Lamartine et les Victor Hugo.

Son livre ne sera que du papier flétri.

Le rapport sur les travaux de la Société académique pendant l'année 1878-1879 a été présenté par M. le docteur Guillemet, secrétaire général, avec un talent qui nous fait regretter de n'avoir pas assez de place pour citer quelques-unes de ses appréciations.

Le secrétaire adjoint, M. Louis Linyer, a été le spirituel organe de la Commission des prix, qui, cette année, a eu une tâche assez laborieuse, cinq ouvrages ayant été soumis à son examen. Elle a décerné une médaille d'argent à un mémoire de M. Emile Viard, intitulé : *Travaux sur les sucres, au point de vue économique et scientifique* ; — une médaille d'argent grand module aux *Notes pour servir à l'histoire générale des hospices civils de Nantes, du IXe au XIXe siècle*, par M. Joseph Rouaud ; — une autre médaille d'argent grand module au même auteur pour ses *Vers et prose : sonnets et poèmes* ; — enfin, une médaille de bronze à des poésies, intitulées : *Brises de l'Océan*, par M. G. de Sermel, un pseudonyme, qui cache, paraît-il, une jeune fille de notre ville.

En outre, un médaille d'or a été décernée au trésorier, M. Doucin, pour une table répertoire des 65 volumes des *Annales* et l'histoire des vingt premières années.

Le bureau de la Société académique est ainsi composé, pour 1880 : MM. le docteur Malherbe père, président ; Colombel, vice-président ; Linyer, secrétaire général ; Leroux, secrétaire adjoint ; Doucin, trésorier ; Delamare, bibliothécaire-archiviste ; Prével fils, bibliothécaire adjoint.

— Si nos compatriotes sont récompensés à Nantes de leurs travaux et de leurs efforts, ils le sont également ailleurs : témoin M. Elie Delaunay, qui, le 29 novembre, était élu, à l'Académie des Beaux-Arts, en remplacement de M. Alexandre Hesse. Il avait un très sérieux concurrent, M. Bonnat, sur lequel il ne l'a emporté que d'une voix (18 contre 17).

La *Revue* n'en est pas à louer M. Delaunay : M. Eugène de la Gournerie a étudié sa *Communion des apôtres* de la chapelle du Sacré-Cœur, dans notre cathédrale, et nous avons parlé de ses belles peintures de la Visitation, lorsqu'elles furent découvertes en 1863. Son élection est, on peut le dire, ratifiée par l'opinion publique. L'*Univers illustré* lui a consacré cette page toute sympathique :

M. Élie Delaunay est un peintre d'un grand mérite et en même temps un artiste modeste; mais la modestie n'exclut pas le mérite. Il ne recherche, il n'a jamais recherché ni le tapage ni la réclame. Il s'est tout simplement affirmé par ses œuvres. Il n'a que quarante-cinq ans, et il a beaucoup produit. Tout le monde a pu admirer à l'Opéra, dans le grand foyer du public, le vaste panneau de la voussure de droite, *Orphée et les Muses*. Il a illustré la grande salle du Conseil d'Etat de douze figures colossales, personnifiant les différents ministères. On peut voir à Saint-François-Xavier, dans le transept, ses figures d'Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel; à la Trinité, une *Assomption*. Le musée du Luxembourg possède trois de ses tableaux, *la Peste de Rome, Diane au bain* et *la Communion des apôtres* (dont nous avons, à Saint-Pierre, une répétition faite par le peintre même).

Nous trouvons encore, parmi ses œuvres, plusieurs tableaux importants : *David triomphant, La Cigale et la Fourmi, La Leçon de flûte* (au musée de Nantes), *le Serment de Brutus*, les portraits de MM. Legouvé, Lechat, maire de Nantes, Gounod, Bourgerel, architecte à Nantes, *la Mort de Nessus, Ixion,* du Salon de 1876, etc. Ajoutons à cette liste *le Sacré-Cœur* et *le Saint-Vincent-de-Paul*, de notre église de Saint-Nicolas. Nous avons rappelé plus haut les peintures murales de la Visitation.

M. Delaunay fut l'élève d'Hippolyte Flandrin et remporta le grand prix de Rome en 1856. Il a obtenu une médaille de 3e classe en 1859, de 2e en 1863, 1865 et 1867, année où il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1878, à l'Exposition universelle, une médaille de 1re classe lui fut décernée, en même temps que la croix d'officier. Il nous semble que ce sont là des titres.

— Nous demandions à tous les échos ce que devenait la Société de *la Pomme*, et nous commencions à craindre qu'elle ne nous fît faux bond. En un sens, elle nous a bien faussé compagnie, puisque son bureau, retenu aux rives de la Seine « par l'inclémence de la température », n'a pas cru pouvoir se transporter jusqu'ici. Il a décacheté, à Paris, en séance publique, le dimanche 14 décembre, les enveloppes contenant les noms des lauréats, et le soir du mercredi suivant, il décernait les récompenses promises. Voici le résultat de ce concours :

Éloge en prose de Jacques Cassard. — 1er prix. *Médaille d'or.* — M. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste historiographe de la ville de Nantes. — 2e prix. *Médaille de vermeil.* — M. Ernest Marquer, lieutenant de vaisseau à Lorient.

Sonnet sur Michel Colomb. — Prix. — *Une coupe de Sèvres* donnée par M. le ministre des beaux-arts. — M. Larvorre de Kerpenic, ingénieur à Saint-Nazaire.

Pièce de vers sur les poètes normands. — 1er prix. *Médaille d'or.* — M. Charles Frigoult, professeur à l'École de marine à Cherbourg. — 2e prix. *Médaille de vermeil.* — M. Francis Melvil, à Saint-Servan.

Nous félicitons sincèrement de leur succès nos deux collaborateurs, MM. de la Nicollière-Teijeiro et Larvorre de Kerpenic (lisez, René Kerviler), tout en regrettant que les rigueurs de la saison nous aient privés de la satisfaction d'y applaudir au milieu d'une assemblée nantaise.

LOUIS DE KERJEAN.

— Comme nous terminions cette chronique, la poste nous apportait le sonnet de notre lauréat. Nous nous empressons de le reproduire, en l'intitulant :

LE TOMBEAU DE FRANÇOIS II.

Potius mori quam fœdari.

Sur le marbre couchés, le Duc et sa compagne
Semblent dormir en paix et respirer encor ;
Et leur fier lévrier, au collier bouclé d'or,
Veille à leurs pieds, portant l'écusson de Bretagne.

Autour du lit ducal, saint Louis, Charlemagne,
Apôtres et Vertus, descendus du Thabor,
Protégent le dernier souverain de l'Armor
Et lui gardent sa place à la sainte Montagne.

O sculpteur ! ton ciseau cher à nos cœurs bretons
En dentelant la pierre anima ses festons :
De l'immortalité ton œuvre a l'assurance ;

A tes noms empruntant une double beauté,
De la blanche Colombe elle a pris l'élégance,
Et du grand saint Michel l'austère majesté.

RENÉ KERVILER.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CAUSERIES BRETONNES ou remarques sur la formation de la langue celto-bretonne, par Eugène Le Bos. 1re livraison. — Paris, chez l'auteur, 19, rue Clauzel (Martyrs) et chez les libraires de Bretagne. — Envoi de la 1re livr. *franco*, contre 2 fr. en timbres-poste.

ETUDES D'ENTOMOLOGIE. Faunes entomologiques : Descriptions d'insectes nouveaux ou peu connus ; par Charles Oberthur. 3e livraison. Etude sur la faune des lépidoptères de la côte orientale d'Afrique. Gr. in-8°, 48 pp. et 5 pl. Rennes, impr. Oberthur et fils.

GRANDS NAVIGATEURS (LES) DU XVIIIe SIÈCLE ; par Jules Verne. Grand in-8°, 472 p. avec vign. fac-similé et cartes. Paris, lib. Hetzel. . . 7 fr.

CINQ (LES) CENTS MILLIONS DE LA BÉGUM, suivi de : « Les Révoltés de « La Bounty » ; par Jules Verne. Gr. in-8°, 191 p. avec vign. Paris, lib. Hetzel. . . . . 5 fr.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). — T. V, 713 pp. — T. VI et dernier, 778 pp. — Angers, imp. Lachèse et Dolbeau.

HISTOIRES ET PROVERBES ; par Mme C. Colomb. In-8°, 192 p. avec vign. Paris, lib. Hachette. . . . . 2 fr. 50

LA MORICIÈRE, strophes, par M. l'abbé Kerbiriou. — Quimper, imp. de Kerangal. In-8°, 4 pp.

Mgr DUPANLOUP, ode, par A. Lesourd, frère Léontin, de l'Institut des Frères de La Mennais, Ploërmel (Morbihan). — Orléans, H. Herluison, lib. Pet. in-8°, 12 pp.

Extrait du vol. *Tombeau poétique de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.* Cette pièce a été couronnée en 1879 au concours du Midi de la France. Tirée à 100 ex.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. EUGÈNE LAMBERT ; par M. Biou, président de la Société académique de Nantes. In-8°, 7 p. Nantes, imp. ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1879.

NOTICE SUR ODETTE OU ODINETTE DE CHAMPDIVERS ET MARGUERITE DE VALOIS, SA FILLE, par M. Prevel. In-8°, 44 p. Nantes, imp. ve Mellinet.

NOYADES (LES) DE NANTES. 2e édition, revue et augmentée de l'histoire de la persécution des prêtres noyés, par Alfred Lallié. In-8°, 180 pp. — Nantes, Libaros, libr.-édit . . . . . 2 fr.

PUPILLE (LA) DU DOCTEUR, par Gabrielle d'Ethampes. 4e éd. In-18 jésus, 302 p. Paris, lib. Téqui.

QUELQUES TABLEAUX DU MUSÉE DE BREST, par A. Rieu. In-8°, 15 p. Brest, imp. Halégouet.

Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest.*

R. P. (LE) CHARLES-EDOUARD RELIQUET DE LÉPERTIÈRE, missionnaire de l'Immaculée-Conception, supérieur des Sœurs de l'Instruction chrétienne de Saint-Gildas-des-Bois, chanoine prébendé de l'église Cathédrale de Nantes. — In-8°, 28 pp. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Semaine religieuse de Nantes.*

TRIBULATIONS (LES) D'UN CHINOIS EN CHINE, par Jules Verne. Gr. in-8°, 208 p. avec vign. Paris, lib. Hetzel. . . . . 5 fr.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-SIXIÈME

ANNÉE 1879. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET.

Les Ruines de la Monarchie française, par M. *Eugène de la Gournerie* 5
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1732) (suite), par M. *René Kerviler* 17
Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise (fin), par M. *Flainville* 33
Poésie. — Le Convoi du pâtre, par M. *Emile Bouchaud*. — En passant à Toulouse, par M. *Joseph Rousse*. 53
Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution (fin), par le R. P. Flavien de Blois 57
Notices et comptes rendus. — *Une Voix de Bretagne*, poésies, de M. l'abbé Max. Nicol, par M. l'abbé *J.-P. Tessol*. — *Les derniers moments de Mgr Dupanloup*. 70
Chronique. — Nos artistes au Salon de 1879, par M. *Louis de Kerjean*. 74
Bibliographie bretonne et vendéenne 80

AOUT.

Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (fin) 81
Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. *Gustave Bord*. 104
Poésie. — Sous la tente, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française. 126
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1749) (suite), par M. *René Kerviler* 128
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle, par M. *Jules d'Herbauges* 142
Notices et comptes rendus. — *Histoire des littératures anciennes et modernes*. — *Fantômes bretons*, par M. *E. du Laurens de la Barre* 158

Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. 163
Bibliographie bretonne et vendéenne. 168

SEPTEMBRE.

Les Ruines de la Monarchie française (fin), par M. *Eugène de la Gournerie* 169
Etudes littéraires. — Artistes et conteurs, par M. *Edmond Biré* . . 181
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 194
Poésie. — Le mal du pays, par M. *F. Lonquécand*. 212
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1749) (suite), par M. *René Kerviler*. 215
Variétés bibliographiques. — *Histoire des Romains*, de M. V. Duruy ; — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* ; — *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, de M. Vivien de Saint-Martin ; — *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, de M. Marche ; — *L'île de Chypre*, de M. de Mas-Latrie, par M. *Lucien Dubois*. — *L'Evêque d'Orléans*, de M. le comte de Falloux, par M. *Edmond Biré*. — *Saint Guingalois*, de M. l'abbé Charles Robert, par M. *Hippolyte Le Gouvello*. — *La vie des Saints*, par le *P. Grossez* 231
Chronique. — Le congrès de Landerneau, par M. *Louis de Kerjean*. 247
Nécrologie. 254
Bibliographie bretonne et vendéenne. 256

OCTOBRE.

Le tombeau du général de La Moricière, par M. *Eugène de la Gournerie*. 257
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1749) (suite), par M. *René Kerviler* 264
Paul de Servière ou les derniers États de Bretagne, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges* 289
Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron, par M. *L. de la Sicotière*. 308
Poésie. — Le tombeau de La Moricière, par M. *Emile Grimaud*. . 322
Souvenirs des guerres de Vendée. — Un duel à coups de jarrets, par M. l'*abbé Augereau*. 323
Notices et comptes rendus. — *Annales de philosophie chrétienne*, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Histoire de la marine de tous les peuples*, de M. A. du Sein, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — *La Bretagne à l'Académie française au XVII*e *siècle*, par M. *René Kerviler*. — M. le docteur Foulon-Ménard, par M. *Edmond Biré* 328
Mélanges. 335
Bibliographie bretonne et vendéenne. 336

NOVEMBRE.

Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. *Gustave Bord*. 337

Galerie des poètes bretons. — M. F. Longuécand, par M. *Joseph Rousse*. 357
La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1749) (fin), par M. *René Kerviler*. 362
Poésie. — Les Récits vendéens, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française 381
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*. 385
Artistes bretons. — M. Amédée Ménard, par M. *Emile Grimaud* . . 397
Notices et comptes rendus. — *Une femme apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier*, publiées par une de ses sœurs, par M. *Eugène de la Gournerie* 403
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. 410
Bibliographie bretonne et vendéenne. 416

DÉCEMBRE.

Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*. 417
Documents inédits sur la Révolution. — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796, par M. *l'abbé du Tressay*. 434
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne (suite), par M. *Jules d'Herbauges*. 447
Critique littéraire, par M. *Edmond Biré*. 462
Notices et comptes rendus. — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, par M. *l'abbé P. Teulé*. — *Palestine, Liban, Constantinople*, de la Cssse A. de C. L., par M. *Eugène de la Gournerie*. — *La Bretagne artistique*. Courrier de l'art et de la curiosité dans les départements de l'Ouest. — *Les Noyades de Nantes*, par M. *Alfred Lallié*, 2e édition. — *Papes et Sultans*, par M. *Félix Julien*. 472
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*. 482
Bibliographie bretonne et vendéenne. 488

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

—

RELIGION.

Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution (fin), par le *Frère Flavien de Blois*, 57-69. — *La Vie des Saints*, par le *P. Grossez*, 245-246. — *Annales de philosophie chrétienne*, par M. *Eugène de la Gournerie*, 320-329. — *Une femme apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier*, publiées par une de ses sœurs, par M. *Eugène de la Gournerie*, 403-409.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Les ruines de la monarchie française, par M. *Eugène de la Gournerie*, 5-16, 169-180. — Correspondance des Bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (fin), 81-103. — Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. *Gustave Bord*, 104-125, 337-356. — Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron, par M. *L. de la Sicotière*, 308-321. — La municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796, par M. *l'abbé du Tressay*, 434-446.

BIOGRAPHIE. — M. J. Pocard-Kerviler, 254-255. — Jeanne Jugan, 255. — M. le docteur Foulon-Menard, par M. *Edmond Biré*, 333-334. — M. Amédée Menard, par M. *Emile Grimaud*, 397-402. — M. le général de Blois, 413. — M. François Wattier, 413-414. — M. le contre-amiral Bouët, 483-484.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Histoire des Romains*, de M. V. Duruy; — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*; — *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, de M. Vivien de Saint-Martin; — *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, de M. Marche; — *L'île de Chypre*, de M. de Mas-Latrie, par M. *Lucien Dubois*, 231-242. — *Saint Guingalois*, de M. l'abbé Charles Robert, par M. *Hippolyte Le Gouvello*, 244-245. — *Histoire de la Marine de tous les peuples*, de M. A. du Sein, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 329-332. — *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*, par M. *René Kerviler*, 332-333.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 74-79; — d'août, 163-167; — de septembre, le Congrès de Landerneau, 247-253; — de novembre, 410-415; — de décembre, 482-486.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise (fin), par M. *Flainville*, 33-52. — Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, par M. *Jules d'Herbauges*, 142-157, 194-211, 289-307, 385-396, 447-461. — Souvenir des guerres de Vendée : Un duel à coups de jarrets, par M. l'abbé Augereau, 323-327.

ETUDES LITTÉRAIRES. — La Bretagne à l'Académie française ; seconde série : XVIIIe siècle. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1732) (fin), par M. *René Kerviler*, 17-32, 128-141, 215-230, 264-288, 362-380. — Artistes et Conteurs, par M. Edmond Biré, 181-193. — Galerie des poètes bretons : M. F. Longuécand, par M. Joseph Rousse, 357-361.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Une voix de Bretagne*, poésies, de M. l'abbé Max. Nicol, par M. *l'abbé J.-P. Tessol*, 70-73. — *Les derniers moments de Mgr Dupanloup*, 73. *Histoire des littératures anciennes et modernes*, 158-160. — *Fantômes bretons*, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 160-162. — *L'Evêque d'Orléans*, de M. le Cte de Falloux, par M. *Edmond Biré*, 243-244. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*, T. III ; — *Poèmes barbares*, de M. Leconte de Lisle ; — *Théâtre de Racine*, par par M. *Edmond Biré*, 462-471 — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, par M. *l'abbé P. Teulé*, 472-476. — *Palestine, Liban, Constantinople*, de la Csse A. de C. L., par M. *Eugène de la Gournerie*, 476-478.

POÉSIE.

Le Convoi du pâtre, par M. *Emile Bouchaud*, 53-55. — En passant à Toulouse, par M. *Joseph Rousse*, 56. — Sous la tente, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 126-127. — Le mal du pays, par M. *F. Longuécand*, 212-214. — Le tombeau de La Moricière, par M. *Emile Grimaud*, 322. — Les *Récits vendéens*, par M. *Victor de Laprade*, de l'Académie française, 381-384. — Le tombeau de François II, par M. René Kerviler, 486.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Nos artistes au Salon de 1879, par M. *Louis de Kerjean*, 74-79. — Le Congrès de Landerneau, 253-257. — Le Tombeau du général de la Moricière, par M. *Eugène de la Gournerie*, 257-263. — Les aquarelles de M. A. Rousse, 335. — M. Luc-Olivier Merson à l'exposition de Munich, 335. — M. Amédée Menard, par M. *Emile Grimaud*, 397-402. — *La Bretagne artistique*. Courrier de l'art et de la curiosité dans les départements de l'Ouest, 479-480.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 168, 256, 336, 416, 487.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

AUGEREAU (Abbé). — Souvenirs des guerres de Vendée : Un duel à coups de jarrets, 323-327.

BIRÉ (Edmond). — Artistes et conteurs, 181-193. — *L'Evêque d'Orléans*, par M. le comte de Falloux, 243-244. — M. le docteur Foulon-Menard, 397-402. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*, T. III ; — *Poèmes barbares*, par M. Leconte de Lisle ; — Théâtre de Racine, 462-471.

BORD (Gustave). — Les préliminaires de la guerre de Vendée, 104-125, 337-356.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), (fin), 81-103.

BOUCHAUD (Emile). — Le convoi du pâtre, poésie, 53-55.

DUBOIS (Lucien). — *Histoire des Romains*, par M. V. Duruy ; — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* ; — *Nouveau dictionnaire de géographie universelle*, par M. Vivien de Saint-Martin ; — *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, par M. Marche ; — L'Ile de Chypre, par M. de Mas-Latrie, 231-242. — Les livres d'étrennes, 417-433.

FLAINVILLE. — Teresa Bonadilli, nouvelle nantaise (fin), 33-52.

FLAVIEN DE BLOIS (Frère). — Statistique des Franciscains dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution (fin), 57-69.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Annales de philosophie chrétienne*, 322-329. — *Une femme apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier*, 403-409. — Les Ruines de la Monarchie française, 5-16, 169-180. — Le tombeau du général de la Moricière, 257-263. — *Palestine, Liban, Constantinople*, par la Csse A. de C. L., 476-478.

LE GOUVELLO (Hippolyte). — *Saint Guingalois*, par M. l'abbé Charles Robert, 244-245.

GRIMAUD (Emile). — Le tombeau de La Moricière, sonnet, 322. — M. Amédée Menard, 397-402.

D'HERBAUGES (Jules). — Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, 142-157, 194-211, 289-307, 385-396, 447-461.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 74-79 ; — d'août, 163-167 ; — de septombre, 247-253 ; de novembre, 410-415 ; — de décembre, 482-486.

KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française. — IX. Le cardinal A.-G. de Rohan (1674-1732) (fin), 17-32, 128-141, 215-230, 264-288, 362-380. — Le tombeau de François II, sonnet, 487.

DE LAPRADE (Victor). — Sous la tente, poésie, 126-127. — Les *Récits vendéens*, poésie, 381-384.

LONGUÉCAND (François). — Le mal du pays, poésie, 212-214.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — *Histoire de la Marine de tous les peuples*, par M. A. du Sein, 329-332.

ROUSSE (Joseph). — En passant à Toulouse, poésie, 56. — Galerie des poètes bretons : M. F. Longuécand, 357-361.

DE LA SICOTIÈRE (Léon). — Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron, 308-321.

TESSOL (Abbé J.-P.) — *Une voix de Bretagne*, poésies, par M. l'abbé Max. Nicol, 70-73.

TEULÉ (Abbé P.). — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, 472-476.

DU TRESSAY Abbé). — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796, 434-446.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Annales de philosophie chrétienne, 320-329.

Artistes (les) de mon temps, par Charles Blanc, 181-187.

Bretagne (la) à l'Académie française au XVIIIe siècle, par René Kerviler, 332-333.

Bretagne (la) artistique. Courrier de l'art et de la curiosité dans les départements de l'Ouest, 479-480.

Cours philosophique et critique d'histoire moderne, par M. L. Revepière, 5-16, 169-180.

Derniers (les) moments de Mgr Dupanloup, 73.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 234-235.

Evêque (l') d'Orléans, par le comte de Falloux, 243-244.

Fantômes bretons, par E. du Laurens de la Barre, 160-162.

Femme (une) apôtre, ou vie et lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier, 403-409.

Histoire de la Marine de tous les peuples, par A. du Sein, 329-332.

Histoire des littératures anciennes et modernes, 158-160, 472-476.

Histoire des Romains, par V. Duruy, 231-234.

Ile (l') de Chypre, par de Mas-Latrie, 240-242.

Nouveau dictionnaire de géographie universelle, par Vivien de Saint-Martin, 235-240.

Noyades (les) de Nantes, par A. Lallié, 2e édition, 480.

Œuvres complètes de Xavier de Maistre, 187-193.

Œuvres poétiques de Victor de Laprade, T. III, 462-464.

Palestine, Liban, Constantinople, par la Cesse A. de C. L., 476-478.

Papes et Sultans, par Félix Julien, 480-481.

Poèmes barbares, par Leconte de Lisle, 464-468.

Saint Guingalois, par l'abbé Ch. Robert, 244-245.

Théâtre de Racine, 468-471.

Vie (la) des Saints, par le P. Grossez, 245-246.

Voix (une) de Bretagne, par l'abbé Max. Nicol, 70-73.

FIN DU TOME QUARANTE-SIXIÈME.
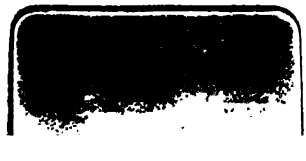
Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 6.